2°) **Les Paiements de Transferts :**

a) **Les paiements de transferts privés :**

— Les recettes correspondent pour plus de moitié aux transferts des travailleurs marocains employés à l'étranger. Le taux de croissance de cette rubrique au cours des 4 années passées a été très élevé et il est fort probable que vu le montant très élevé (900 Millions DH en 1972) déjà atteint, le taux de croissance connaîtra un freinage relatif au cours du quinquennat, et se maintiendra autour de 5,0%.

— Les dépenses correspondent aux transferts des salariés étrangers résidant au Maroc. Du fait de la politique de marocanisation, le nombre de ces salariés ne sera guère susceptible de s'accroître à l'avenir, et malgré la politique de transfert très libérale, le taux de croissance des dépenses ne dépassera guère 3,6% par an.

b) **Les transferts publics** : Les mouvements de cette rubrique correspondent en majorité à des dons en marchandises ou en monnaie ,

Pour différentes raisons, il a été estimé que le solde de cette rubrique, positif, demeurera stable au cours de la période 1973 - 1977 .

3°) **Les Opérations en Capital :**

a) **Les capitaux privés :**

— Les crédits commerciaux croîtront selon les tendances passées au rythme de 6,7% en recettes et de 6,5% en dépenses.

— Les prêts et investissements bien que nominalement encore faibles en recettes connaîtront cependant une accélération au cours des 5 années à venir puisque leur taux de croissance annuel prévu est de 9,8%.

— Les dépenses quant à elles croîtront au rythme de 7,8%. Ce qui fait que le solde positif se maintiendra au cours de la période et passera de 130 millions de DH en 1973 à 190 millions de DH en 1977

— La rubrique «Autres» enregistre différentes opérations de flux de capitaux, et correspond en fait à une rubrique «Erreurs et Omissions»

b) **Les capitaux publics** : Durant le Plan 1973-1977, il est prévu de faire appel aux capitaux extérieurs de manière substantielle pour financer le tiers du budget d'équipement de l'Etat.

Les capitaux publics enregistrent les emprunts en devises lancés par le Maroc et le recours aux crédits commerciaux publics faits tant par le budget général de l'Etat que par des entreprises publiques.

Les prêts en devises représentent près des 2/3 des recettes.

Les dépenses qui sont entraînées par ces recours croissent plus vite que les recettes, au taux de 10% pour les crédits commerciaux et de 6% pour les prêts.

Cette accélération est due au fait que le Maroc a bénéficié d'importants prêts et crédits au cours des années précédentes, dont les échéances n'étaient pas encore importantes à cause de la clause des différés d'amortissements. Or, dans les années à venir, des prêts et crédits de plus en plus nombreux viendront à échéance, et il est nécessaire de prévoir des dépenses importantes.

Le total des dépenses passera de 500MillionsDH en 1973 à 672Millions DH en 1977, ce qui laisse un solde positif croissant légèrement (+ 2,4 % par an) de 228 Millions.DH en 1973 à 251 MillionsDH en 1977.

Ce total est à comparer avec les charges de la dette publique pesant sur le budget de l'Etat et qui passeront de 482 Millions DH en 1973 à 678 MillionsDH en fin de période en prix courants, et dont les 2/3 environ sont relatifs à la dette extérieure.

4°) **Le Solde de la Balance des Paiements:** Le solde général de la Balance des Paiements passe de 144 Millions de Dirhams à 849 Millions de DH en prix 1969, soit plus de 5 fois le montant, entre le début et la fin de la période.

Cependant ce solde est réaliste, car le pays avait déjà atteint des augmentations de niveaux comparables au cours du quinquennat précédent.

EVOLUTION DES SOLDES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

Millions DH 1969

	1973	1974	1975	1976	1977
— Biens et Services	**— 852**	**— 784**	**— 679**	**— 540**	**— 369**
dont marchandises	— 930	— 942	— 954	— 966	— 989
» voyages	510	632	784	972	1206
» autres	— 432	— 474	— 509	— 546	— 586
— Paiements de transferts	**638**	**670**	**709**	**740**	**777**
dont privés	573	604	643	674	711
» publics	65	66	66	66	66
— Capitaux non monétaires	**358**	**377**	**398**	**420**	**441**
dont privés	130	143	157	173	190
» publics	228	234	241	247	251
— Allocation D.T.S.	—	—	—	—	—
Solde général	**144**	**263**	**428**	**620**	**849**

CHAPITRE IX

EQUILIBRE DE L'EMPLOI

Tout Plan de développement économique et social doit être orienté vers le plein emploi des ressources humaines dont dispose le Pays. Il doit permettre la participation effective de tous les citoyens à l'œuvre de construction nationale. Ceci justifie la priorité donnée dans ce Plan au problème de l'emploi, priorité qui peut être définie comme l'utilisation effective du maximum de main-d'œuvre dans de bonnes conditions de rentabilité et de productivité. Cette dernière restriction est imposée par le caractère ouvert de l'économie marocaine, qui impose à celle-ci la nécessité de se maintenir sur les marchés étrangers. Par contre, elle présente comme avantage la possibilité, d'évoluer vers le plein emploi à un salaire d'exportation.

La priorité accordée au plein emploi permet de réaliser en même temps deux autres orientations fondamentales du Plan : **la répartition équitable du revenu national,** et la promotion d'un véritable **développement régional.** La répartition équitable du revenu national ne peut en effet se réaliser que lorsqu'elle n'exclut la participation effective d'aucune couche de la population. L'inégalité croissante constatée dans la répartition des nouvelles richesses créées au cours de la décennie précédente est certainement liée à l'augmentation du chômage urbain et au sous-emploi rural qui ont accompagné le développement pourtant important de l'économie. De même, le développement inégal des différentes régions, a contribué à la concentration du sous-emploi dans certaines parties au pays, et ceci dans des secteurs de très faible productivité. Une meilleure répartition des nouvelles activités entre ces régions, permettra également une meilleure utilisation de la population active.

L'objectif du plein emploi ou de la création d'un maximum d'emplois a influencé l'ensemble des travaux qui ont mené à la formulation du Plan 1973-1977. La nouvelle politique proposée dans le domaine du commerce extérieur, les critères retenus dans le choix de projets de développement, la nouvelle orientation du Code des Investissements, la formulation de la politique budgétaire et monétaire, ont chaque fois incorporé des considérations de création d'emplois. Il reste toutefois nécessaire de définir des mesures spécifiques dans le domaine de l'emploi, tels que la politique des salaires, l'encadrement de l'émigration, le programme de Promotion Nationale etc...

A — EQUILIBRE ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE DE MAIN-D'OEUVRE.

1°) **L'offre de main-d'œuvre** : Les projections de population développées plus haut ont montré que, quelle que soit l'hypothèse retenue en matière

de fécondité, la population en âge d'activité sera la même en nombre durant le quinquennat, ce n'est qu'à partir de 1990 qu'elle commence à différer d'une hypothèse à l'autre.

EVOLUTION DE LA POPULATION MAROCAINE

Millions d'habitants

	1971	1973	1977
— **population rurale**	9,8	10,2	11,0
— **population urbaine**	5,4	5,9	7,2
— **population totale**	**15,2**	**16,1**	**18,2**

Taux d'activité :

— Dans le **milieu urbain,** on observe pour la population masculine une baisse graduelle des taux d'activité en dessous de 30 ans et au dessus de 55 ans. De 30 à 55 ans, on assiste à une légère hausse ou à une stabilité, selon le groupe d'âge. Pour les jeunes, cette évolution reflète une scolarisation croissante, pour les plus âgés, un retrait plus rapide de la population active. Par contre, pour la population féminine, on observe une hausse importante des taux d'activité, même pour les plus jeunes. Elle se manifeste surtout pour les femmes entre 15 et 30 ans, mais aussi entre 50 et 60 ans. En supposant que ces tendances se poursuivront encore à moyen terme, nous pouvons prévoir pour 1977 un taux d'activité moyen pour les hommes de 42% et pour les femmes de 13%. L'application de ces taux nous permet d'estimer la population active masculine et féminine à respectivement 1,43 et 0,47 millions en 1977.

L'offre de main-d'œuvre résultant des projections de population et des taux d'activité s'établira donc à 1,9 millions en 1977.

—Dans le **milieu rural,** la baisse dans le taux d'activité pour la population masculine jeune est restreinte au groupe d'âge de 15 à 19 ans, et même dans ce cas elle est très lente. Les progrès de la scolarité sont donc à peine perceptibles en milieu rural. Par contre, la baisse dans les taux d'activité des groupes plus âgés, est plus prononcée dans le milieu rural que dans le milieu urbain. Il est vrai qu'en 1960 ces taux se trouvaient encore à un niveau très élevé et que depuis ils se rapprochent de plus en plus des taux observés pour la population urbaine. Pour la population féminine, les taux d'activité augmentent dans tous les groupes d'âge, jusqu'à 60 ans, après quoi ils commencent à décliner. Les taux d'activité ruraux commencent à se rapprocher des taux urbains, excepté pour les groupes entre 20 et 30 ans où ils restent bas (10% environ). La prolongation de la tendance observée permet de prévoir qu'environ **470.000 femmes** auront rejoint la population active en 1977, contre **2.630.000 hommes** environ .

Nous pouvons donc estimer que la population active en 1977 sera composée de 5,0 millions de personnes, dont 1,9 millions en milieu urbain et 3,1 millions en milieu rural. Il faut toutefois se rendre compte que l'offre de main-d'œuvre pourrait facilement être supérieure à ces chiffres si les conditions d'emploi devaient s'avérer favorables au cours du quinquennat. L'offre de main-d'œuvre présente en effet une certaine élasticité par rapport au salaire réel et par rapport à la pression de la demande.

POPULATION ACTIVE 1977

Millions d'habitants

	Hommes	Femmes	Total
— Milieu urbain	1,43	0,47	1,9
— Milieu rural	2,63	0,47	3,1
Total	**4,06**	**0,94**	**5,0**

2°) **La demande de main-d'œuvre** : L'analyse des recensements de 1960 et 1971 revèle que le taux de croissance annuel moyen de l'emploi pour cette période se situait aux environs de 1,9%. Pendant cette même période, le taux de croissance de la Production Intérieure Brute a atteint une moyenne de 4,0%. Ces chiffres suggèrent un rapport relativement favorable (0,475) entre l'augmentation de l'emploi et l'augmentation de la PIB. Ils impliquent un taux de croissance de la productivité relativement peu élevé de 2,1%. Ni ce rapport, ni ce taux ne sont évidemment à considérer comme des constantes, puisqu'ils représentent des moyennes qui peuvent être considérablement modifiées par des changements dans la composition sectorielle de la P. I. B. et par des modifications dans les coûts relatifs des facteurs de production.

a) **Activités primaires** : Les activités primaires comprennent quatre branches principales : les cultures, l'élevage, la forêt, et la pêche. On prévoit que pour l'ensemble de ces activités, le taux d'expansion moyen enregistré depuis 1960 sera maintenu au cours du nouveau Plan Quinquennal (3,6%). Ce taux est inférieur à celui réalisé au cours du Plan Quinquennal précédent (6,0%), mais cette période avait été marquée par deux récoltes exceptionnelles. Le nombre d'emplois créés entre les deux recensements n'excède toutefois pas les 150.000 (+0,7% par an), ce qui implique un taux de croissance annuel de la productivité d'environ 3%.

Ce taux, qui est supérieur à la moyenne pour l'économie marocaine, s'explique par l'absorption graduelle du sous-emploi dans le secteur traditionnel. Le dernier recensement a toutefois démontré que le sous-emploi dans le secteur primaire était tombé à un taux comparable à celui des autres secteurs (20%). Il est le plus élevé dans la branche de la pêche (33%)

et le moins élevé dans l'élevage (4%). Il est intéressant de noter que c'est dans le dernier secteur qu'on a pu constater le rapport le plus favorable entre le taux de croissance de l'emploi et celui de la production. Ceci confirme qu'il y a une relation inverse entre le taux d'absorption d'une main-d'œuvre nouvelle et le degré de sous-emploi.

En ce qui concerne les **cultures,** où le taux de sous-emploi est de 22%, on a pu constater que l'emploi est resté stable entre 1960 et 1971, ceci malgré une augmentation des superficies cultivées de 2,9% par an, et une augmentation de la production encore plus forte. Toutefois, si on exprime l'emploi en nombre de journées de travail, ce qui reflète de façon plus correcte l'évolution réelle, on a enregistré au cours du dernier Plan Quinquennal un taux de croissance annuel de 0,7% pour le secteur traditionnel, et de 4,6% pour le secteur moderne. Tenant compte de l'importance grandissante de ce dernier, qui bénéficiera au cours de ce Plan d'une augmentation des superficies de 20.000 ha par an (taux de croissance d'environ 10%), on peut estimer que le taux de croissance de l'emploi, exprimé en nombre de journées, augmentera à un taux de 1,5% par an. Ceci permettra de créer environ 15.000 emplois à plein temps par an, soit 75.000 pour la période quinquennale. Nous supposerons que l'emploi ainsi créé dans le secteur traditionnel (estimé à 35.000) sera résorbé par une réduction du sous-emploi, mais que celui créé dans le secteur moderne (+40.000) représente de véritables nouveaux emplois.

Pour **l'élevage,** où le taux de sous-emploi n'est que de 4%, on a observé entre les deux recensements une augmentation plus forte de l'emploi que de la production animale. Cette évolution, qui implique une baisse dans la productivité ne peut pas être acceptée pour l'avenir. Nous supposerons qu'au cours de la nouvelle période quinquennale l'emploi augmentera au même taux que celui de la production (3,0%), ceci permettra de créer environ 60.000 emplois dans ce secteur.

Pour la **pêche et les forêts,** le nombre total de personnes occupées ne représentait en 1971 que 33.000 personnes, soit 1,6% de l'emploi total dans le secteur primaire. En plus, le taux de sous-emploi est élevé, spécialement dans la pêche (34%). On ne peut donc espérer d'augmentation significative de l'emploi dans ce secteur, d'autant plus que le taux d'expansion retenu pour la valeur ajoutée est moyen.

En tout, il apparaît donc que la création de nouveaux emplois dans le secteur primaire au cours de la nouvelle période quinquennale, n'excèdera pas les 100.000, c'est-à-dire le nombre probablement créé au cours du Plan précédent. Le taux de croissance de l'emploi dans ce secteur atteint ainsi 1,0% par an, le taux de croissance de la productivité 2,6% et le taux de croissance de la valeur ajoutée 3,6%. Ce taux de 1,0% est sensiblement inférieurà celui de la population active en milieu rural que nous avons estimé à 3% par an. Si on voulait atteindre ce dernier taux pour l'emploi, c'est un taux d'expansion de 5,6% qu'il faudrait retenir pour le secteur primaire (en supposant que le taux de croissance de la productivité reste inchangé).

PREVISION DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR PRIMAIRE DURANT LE PLAN QUINQUENNAL 1973—1977

Secteurs	Taux de croissance annuel en %			Niveau de l'Emploi (en milliers) 1977
	Valeur Ajoutée	Emploi	Productivité	
Cultures	4,0	0,5	3,5	1.693
Elevage	3,0	3,0	0,0	405
Forêts et Pêches	3,5	2,0	1,5	37
Total...	3,6	1,0	2,6	2.135
Evolution entre 1960 et 1971	3,7	0,7	3,0	

En 1977, environ deux tiers de la population active dans le milieu rural pourra donc être occupée dans le secteur primaire. Le tiers restant devra trouver un emploi dans les autres secteurs.

b) **Activités Secondaires** : Les activités secondaires comprennent les branches de l'Energie et des Mines, de l'Industrie et de l'Artisanat, le Bâtiment et les Travaux Publics. Le taux de croissance prévu pour l'ensemble de ces activités est de 11,0%. Il reflète une accélération sensible par rapport à l'expansion enregistrée au cours du Plan précédent (6,3%) et surtout par rapport à la tendance à long terme mesurée entre les deux recensements (4,6%). L'emploi total entre 1960 et 1971 a augmenté de 2,0% par an, ce qui permet d'évaluer le taux de croissance de la productivité à 2,6% par an. Si ce taux devait persister au cours des cinq prochaines années, l'expansion de la V.A. de 11,0% par an permettrait une absorption de main-d'œuvre de l'ordre de 9,2% par an. Ceci porterait le total des emplois à 1.050.000 en 1977 dont seulement 220.000 en milieu rural.

Les secteurs de **l'énergie** et des **mines** représentent traditionnellement peu de débouchés pour la main-d'œuvre, et malgré les taux d'expansion retenus pour le Plan Quinquennal (11,1% pour l'ensemble des deux secteurs), leur contribution à l'emploi restera marginale.

Par contre, **l'industrie et l'artisanat** offriront au cours des prochaines années de larges possibilités de création d'emplois, étant donné l'objectif de croissance de l'ordre de 11% retenu pour ce secteur. Le taux de croissance annuel de l'emploi dépendra en partie de la réussite de la politique commerciale et de la politique des salaires qui sera poursuivie, mais même avec un taux de croissance de la productivité de 3% par an, un taux de création de nouveaux emplois de 8% par an paraît réaliste et suffisant compte tenu de la croissance de la population active urbaine de 15,4%.

Le taux de 8% de croissance de l'emploi permettra d'atteindre le palier des 600.000 emplois en 1977.

Finalement, le secteur des **bâtiments et travaux publics**, a connu entre 1960 et 1971 le taux d'absorption de main-d'œuvre le plus important (9,6% par an) comparé à un taux de croissance de la valeur ajoutée de 7,8%, ce qui implique une légère baisse de la productivité. Il est difficile d'accepter que cette baisse puisse continuer encore dans l'avenir, pour cette raison, nous supposerons que l'emploi augmentera au même taux que la valeur ajoutée en cours des 5 prochaines années (15,9%). Ceci permettrait d'atteindre les 370.000 emplois dans ce secteur en 1977.

PREVISION DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR SECONDAIRE DURANT LE PLAN QUINQUENNAL 1973—1977

Secteurs	Taux de croissance annuel en %			Niveau de l'Emploi (en milliers) 1977
	Valeur Ajoutée	Emploi	Productivité	
Energie et Mines	11,1	—	—	80
Industrie et Artisanat	11,1	8,1	3,0	600
Bâtiment et T.P.	15,9	15,9	0,0	370
Total...	11,8	9,2	2,6	1050
Evolution entre 1960 et 1971	4,6	2,0	2,6	

c) **Activités Tertiaires** (Administration exclue) : Les activités tertiaires recouvrent les secteurs du transport, du commerce et des services. Le taux de croissance moyen de l'emploi dans ces secteurs entre les deux recensements est assez favorable (3,6% par an environ) par rapport au taux de croissance de la valeur ajoutée dans ces secteurs (3,8% par an, donc à peine supérieur), ce qui implique une faible hausse de la productivité au cours de cette période. Toutefois, l'augmentation de l'emploi dans ce secteur était en partie artificielle, étant donnée la croissance très forte des services domestiques (+6,0% par an) où la productivité est par définition constante.

Pour l'actuel Plan Quinquennal, on a retenu un taux de croissance de la valeur ajoutée dans ce secteur de 6,9% par an, c'est-à-dire un taux légèrement inférieur à celui de la PIB globale. Nous supposerons un taux d'augmentation de la productivité de 1,0% par an, ce qui permettrait d'accroître l'emploi de 5,9 par an.

Dans le secteur du **commerce,** l'expansion sera moins importante que cette moyenne, étant donné que le taux de croissance de la valeur ajoutée n'est supposé être que de 6,3% par an. Le taux de croissance de la productivité à long terme dans ce secteur ayant été de 1,4% on a estimé la création de nouveaux emplois à un rythme d'environ 5% par an. Ceci porterait les effectifs de ce secteur à 345.000 à la fin de la période quinquennale. Dans le secteur des **transports et des services,** où le taux d'expansion prévu est plus élevé (+7,8%), l'augmentation de l'emploi sera également plus rapide (+7,1%), étant donné également que la productivité croîtra plus lentement dans ce secteur. Ceci permettrait de porter l'emploi au niveau d'environ 580.000 en 1977. Le total d'emplois dans le secteur tertiaire s'élèverait ainsi à 925.000 vers la fin du Plan (+5,9% par an).

PREVISION DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR TERTIAIRE DURANT LE PLAN QUINQUENNAL 1973—1977

Secteurs	Taux de croissance annuel en%			Niveau de l'Emploi (en milliers) 1977
	Valeur Ajoutée	Emploi	Productivité	
Commerce	6,3	4,9	1,4	345
Transports, Services	7,8	7,1	0,7	580
Total...	6,9	5,9	1,0	925
Evolution entre 1960 et. 1971	3,8	3,6	0,2	—

d) **Administration :** Entre les deux recensements, le nombre d'emplois créés dans l'Administration, s'est accru à une moyenne de 2,2% par an. Au cours du précédent Plan Quinquennal, on a toutefois observé une accélération jusqu'à un taux de 4,1%. On a retenu un taux de 5% pour la nouvelle période quinquennale étant donné que par ailleurs on a estimé un taux d'augmentation pour les dépenses de personnel de 10%. Ceci porterait le nombre d'employés dans ce secteur à 340.000 en 1977.

TABLEAU RECAPITULATIF DES EFFECTIFS EMPLOYES PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Milliers

	1971	1972	1977	Taux annuel de croissance
Secteur primaire	2.010	2.030	2.135	1,0 %
Secteur secondaire	630	660	1.050	9,2 %
Secteur tertiaire	642	680	925	5,9 %
Administration	255	268	340	5,0 %
Total...	3.537	3.643	4.450	4,0 %

3°) **La Balance de l'Emploi** : Le nombre d'emplois à créer au cours du nouveau Plan s'élevera donc à environ 800.000, comparé aux 400.000 créés au cours du Plan précédent. Les prévisions sont donc deux fois plus favorables que pour le quinquennat passé. Le rythme de croissance de l'emploi prévu de 4% est juste suffisant pour tenir le pas avec l'augmentation attendue de la population active, qui est de 3,9%. Sans politique active de l'emploi, on enregistrerait en 1977 environ 550.000 chômeurs, soit 11% de la popuiation active. Le nombre absolu de chômeurs risquerait d'augmenter encore. Ce chiffre ne tient pas compte du sous - emploi , qui a toutefois des chances d'être partiellement résorbé dans le secteur agricole. Si on prend comme objectif au moins la résorption du chômage ouvert jusqu'à un taux frictionnel de 5% environ, il reste 300.000 emplois supplémentaires à créer par la politique d'emplois. Le programme de Promotion Nationale sera de son côté accéléré pour atteindre un **équivalent annuel de 100.000 emplois.**

Concernant l'émigration, une prolongation de la tendance favorable donnerait les effectifs suivants au cours du Plan :

Année	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Nombre d'émigrants actifs (en milliers)	27	29	31	33	35	155

Toutefois, il paraît plus prudent de limiter les estimations à la moitié de ce chiffre (75.000)...

La balance entre l'offre et la demande de main-d'œuvre s'établira comme suit à la fin du quinquennat :

	Milliers
— Offre de main-d'œuvre	5.000
— Demande de main-d'œuvre normale	4.450
— Balance avant politique de l'emploi	550
— Action de la Promotion Nationale	100
— Mouvement d'émigration	75
— Chômage frictionnel (5%)	250
Balance	125

Ce chiffre pourra toutefois être dimunié si une action énergique est entreprise en matière de politique de salaire.

Par contre, les estimations concernant les possibilités d'émigration restent très indicatives et résultent de la situation économique des pays de la CEE et de leur politique d'immigration.

A cet égard, des mesures d'accompagnement seront prises ayant trait :

— au développement et à l'organisation des services chargés de l'émigration au Maroc et du réseau d'attachés et de contrôleurs sociaux à l'étranger ;

— au renforcement des actions sociales en faveur des émigrants par l'organisation d'activités qui leur soient destinées et la passation de conventions de main-d'œuvres avec les pays qui les accueillent ;

— à l'instauration d'un «Fonds de l'Emigration» destiné à venir en aide aux émigrants en leur avançant les frais de leur établissement à l'étranger.

4°) Les Axes de la Politique de l'Emploi: le solde de la balance de l'emploi montre l'ampleur de l'effort à entreprendre pour assurer l'équilibre de l'emploi à la fin du quinquennat. Les moyens classiques employés jusqu'ici pour réduire l'ampleur du chômage n'ont pas donné entière satisfaction, de même le programme de planification familiale ne peut avoir d'effets, à supposer que certains obstacles à sa réalisation soient levés, à moyen terme ; il devient manifeste que la solution réelle de ce problème crucial touche à l'ensemble des secteurs et nécessite une sensibilisation de tous les agents économiques à son égard.

Les mesures les plus importantes qui doivent être prises durant le quinquennat pour augmenter sensiblement la demande de main-d'œuvre concerneront principalement les politiques suivantes :

a) **Politique des salaires** : Cette politique a pour but de réduire le coût de la main-d'œuvre relativement aux prix des autres facteurs de production, c'est-à-dire le capital et les biens intermédiaires importés, afin d'augmenter l'emploi de la main-d'œuvre sans augmentation de la formation de capital et sans détérioration de la balance des paiements. En d'autres termes, l'effet d'une telle mesure sera d'exploiter mieux le capital existant.

Evidemment la réussite d'une politique des salaires dépend des possibilités de substitution entre les facteurs de production. Cependant, il est clair que ces possibilités sont abondantes ; comme exemple illustratif on pourrait mentionner la substitution entre capital et main-d'œuvre qui consisterait en l'introduction de deux ou trois « shifts » de travail au lieu d'augmenter les équipements en capital.

Etant donné que les salaires actuels sont déjà trop bas, une réduction de leur niveau n'est pas concevable, par ailleurs elle serait en contradiction avec une politique basée sur une répartition plus équitable des revenus. Dans ces circonstances, une politique raisonnable consiste en une **subvention des salaires.** Cette mesure assurera en même temps la valeur réelle des salaires du point de vue des travailleurs et la réduction des coûts salariaux du point de vue des entreprises. La subvention pourrait être financée par le budget de l'Etat et par conséquent elle est soumise aux contraintes budgétaires. En tout cas, cette politique peut être un instrument très efficace afin d'aboutir à une augmentation de l'emploi et ainsi à une répartition plus équilibrée du revenu.

Bien qu'une politique des salaires soit un instrument largement reconnu pour augmenter l'emploi, son exécution pratique peut poser des problèmes considérables ; ces problèmes concernent principalement l'encadrement des secteurs qui doivent être subventionnés et aussi les possibilités de financer une telle subvention.

Aussi les détails de cette politique et son financement feront-ils l'objet d'une étude durant la période couverte par le Plan et son application éventuelle sera-t-elle conditionnée par les situations financière et économique et l'évolution de l'emploi.

b) **Politique budgétaire** : La politique budgétaire peut avoir une influence sur l'emploi de plusieurs façons: Premièrement, un critère important pour le choix de projets publics doit être l'impact de ces projets sur l'emploi. Deuxièmement, le budget de l'Etat doit assurer que la demande totale soit suffisante. Durant le quinquennat antérieur la politique budgétaire était parfois trop austère, en conséquence une partie sensible du chômage existant s'explique simplement par une demande insuffisante. Les instruments disponibles pour influencer la demande sont les variations des impôts et des dépenses publiques.

De telles variations ont un effet multiplicatif sur le revenu et l'emploi.

Comme effet supplémentaire, il faut mentionner aussi l'augmentation de la profitabilité qui suit l'augmentation de l'emploi. Cette amélioration de la profitabilité signifie que la prime d'équipement peut être réduite ou même éliminée sans réduction de l'investissement.

Bien que les dépenses du secteur public et leur financement aient été déterminés pour le Plan 1973-1977, il est important que l'évolution du revenu et de l'emploi soit suivie continuellement de très près, et que le budget de l'Etat soit établi avec entre autres impératifs le problème de l'emploi.

TROISIEME PARTIE

PROGRAMME QUINQUENNAL D'ACTION

Cette partie rassemble les résumés des programmes d'action qui seront mis en œuvre dans les différents domaines de l'activité économique et sociale. Des développements détaillés sont présentés dans le Volume (II) afférent au développement sectoriel.

Cette partie contient en outre quelques développements sur la réforme de l'administration et sur l'exécution du Plan.

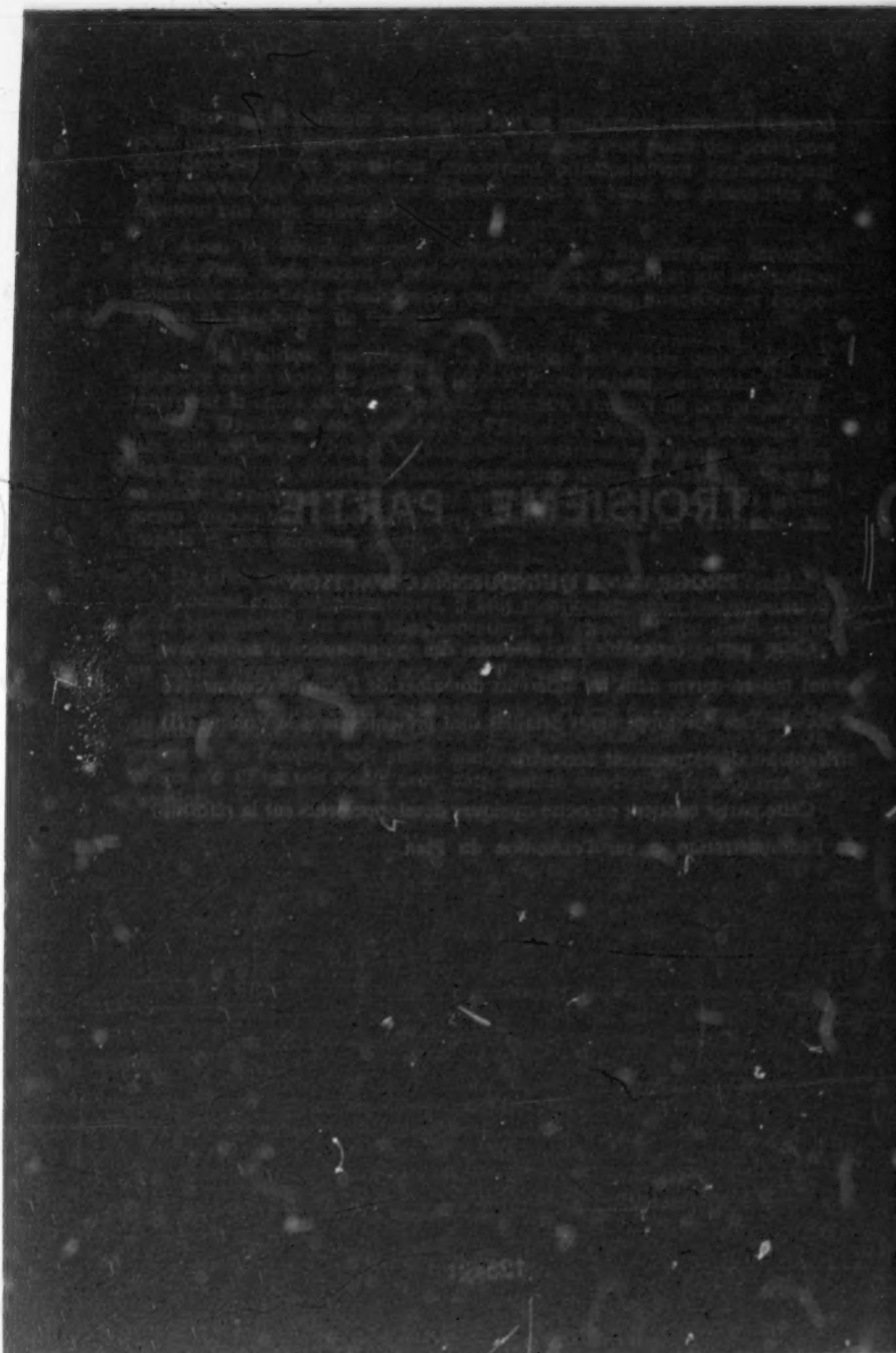

CHAPITRE X

LES PROGRAMMES D'ACTION SECTORIELLE

Section A :

LES ACTIVITES PRODUCTIVES

On trouve dans cette section, les secteurs suivants : l'Agriculture, l'Hydraulique, le Derro, la Promotion Nationale, l'Industrie, les Mines, l'Energie, l'Artisanat, les Pêches, le Tourisme.

1°) **L'Agriculture** : Le programme agricole pour la période 1973-77 nécessitera un investissement global de 2.252 millions de dirhams, soit un accroissement de 45% par rapport aux crédits ouverts par le Plan Quinquennal 1968-72. Les activités de l'Etat intéressent quatre domaines :

— les zones irriguées	983 millions de dirhams
— les zones bour	789 millions de dirhams (y compris : les eaux et forêts)
— l'élevage	209 millions de dirhams
— les actions de support	271 millions de dirhams

Ainsi la répartition des crédits entre ces quatre rubriques obéit bien aux priorités tracées à l'Agriculture, à savoir l'équipement et la mise en valeur des zones irriguées et avant tout celles déjà dominées par des barrages, le développement des zones bour et de l'élevage. Il est à noter en particulier l'augmentation des crédits pour les actions de support (formation des cadres, recherche agronomique, conservation foncière, études générales, études socio-économiques...), ce qui permettra au Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire de se doter de moyens nécessaires à une exécution des programmes. C'est donc un programme harmonieux qui est prévu, puisqu'il s'agira de mener de front et dans un cadre coordonné, toutes les actions devant concourir au développement de l'agriculture.

a) **Actions dans les zones irriguées** : Le programme envisagé comporte :

— l'achèvement de l'équipement de la Tessaout Amont, dans le Haouz du Massa, et des Beni Moussa dans le Tadla ;

— la poursuite de l'équipement de la rive droite de la Moulouya, de la première tranche d'irrigation dans le Gharb et des Doukkala ;

— le démarrage du périmètre du Loukkos et la modernisation des Beni Amir ;

— divers aménagements de petite hydraulique, notamment dans le Tafilalet et le Haouz ;

— de multiples autres actions d'aménagement de zones bour, d'équipement rural et surtout de mise en valeur.

On prévoit l'équipement de 108.990 ha dont 7.600 ha dans le Beni Amir (modernisation de l'ancien réseau). La superficie équipée en grande hydraulique dans les périmètres irrigués sera ainsi portée à 370.000 ha en 1977, sur une superficie totale à équiper de 700.000 ha environ. La répartition de cet équipement par Office est la suivante :

— Moulouya : 10.690 ha
— Gharb : 29.100 ha
— Doukkala : 10.500 ha
— Haouz : 18.500 ha
— Tadla : 13.400 ha
— Massa : 19.500 ha
— Loukkos : 7.300 ha

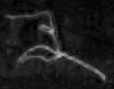

En petite et moyenne hydraulique (équipement intégré) il est prévu d'équiper 7.420 ha (dont Tafilalet : 4.800 ha, Haouz : 1.900 ha).

Le montant total des investissements nécessaires est de 983 millions de dirhams, sans compter les crédits pour la construction des barrages que l'on trouvera ailleurs.

Les principales actions des ORMVA sont les suivantes :

— **Les études générales** : concernent l'aménagement hydro-agricole de périmètres qui sera entrepris après le Plan 1973-77 mais dont il faut entamer l'étude dès maintenant, ou encore l'achèvement d'études régionales commencées au cours du dernier Plan 1968-72, ou encore des études plus spécialisées comme celles portant sur la mise en valeur des cultures industrielles.

Ces études necessitent un investissement de 21 millions de dirhams.

— **Les équipements hydro-agricoles** : représentent l'équipement le plus lourd et le plus capitalistique mené à l'intérieur des zones irriguées. Il comporte les opérations suivantes :

* équipements externes : ouvrages principaux de base et réseaux d'irrigation et de drainage sur 108.990 ha ;
* des équipements internes, notamment les opérations de remembrement (66.100 ha), de défrichement (22.300 ha), de nivellement (62.700 ha), de drainage du terrain (30.900 ha) et d'aspersion (30.000 ha).

— **L'aménagement des zones bour** : L'aménagement des zones bour comprises dans les zones d'action des ORMVA sont des actions de remembrement en sec, d'aménagements fonciers, d'assainissements, ainsi que certains allotissements. Les crédits nécessaires s'élèvent à 15.760.000 DH

— **L'équipement économique** : L'équipement économique concerne toutes les industries alimentaires et infrastructures pour le conditionnement des produits agricoles ou animaux qui sont nécessaires pour la suite de la mise en valeur. Il est prévu de subventionner les industriels qui s'installeraient dans ces zones au taux de 20% du coût total des investissements. Les crédits réservés à cet effet sont de 17 millions de dirhams inscrits par ailleurs.

— **L'équipement rural** : C'est essentiellement une aide apportée aux communes rurales par le Ministère de l'Agriculture pour les équipements à caractère collectif comme la prise en charge des études et travaux préliminaires, et l'octroi de subventions pour la réalisation de ces équipements à des taux variables selont la nature des travaux. Le total des subventions prévues est de 24,89 millions de dirhams.

— **Les encouragements à la production agricole sous forme** :

* d'aide technique apportée aux agriculteurs par la vulgarisation des méthodes modernes de culture grâce aux essais de démonstration, stages, etc...

* d'aide matérielle par l'octroi de subventions dans le cadre du Code des Investissements agricoles (création et entretien de vergers, acquisition de matériel agricole, amélioration des cultures en bour...).

Les crédits prévus pour cette opération sont de 40.954.000 dirhams.

b) **Actions dans les zones bour** : Les zones bour représentent plus de 95% des terres cultivables du pays sur une superficie d'environ 7,5 millions d'hectares et intéressent la majorité de la population rurale. C'est dire l'importance qu'on doit attacher au développement de ces zones. Dans cet esprit, différentes actions seront entreprises durant le quinquennat et ce pour un coût global de 574 millions de dirhams (non compris les eaux et forêts).

Cependant ces zones bour ne sont pas toutes d'égale potentialité, et l'on peut distinguer :

— les zones favorables à potentialités considérables, dans lesquelles il est possible d'appliquer les techniques modernes de production qui permettront d'augmenter sensiblement les rendements notamment pour les blés, l'arboriculture et l'élevage ;

— les zones peu favorables qui peuvent contribuer à l'amélioration de la production dans une moindre mesure que les zones précédentes, et en particulier pour l'orge ;

— les zones défavorables qui ne peuvent permettre dans l'état des techniques actuelles une augmentation de la production. L'action de l'Etat dans ces zones devra s'orienter vers la mise au point des méthodes d'exploitation appropriées.

Il apparaît alors que ce sera sur les premières zones que porteront les efforts, en premier lieu, durant le Plan. Les différentes actions qui seront entreprises durant le quinquennat peuvent être regroupées suivant les rubriques suivantes :

— **Les allotissements en zones bour** consistant en la délimitation d'exploitations familiales intégrées, viables sur le plan économique, l'Etat se charge de leur équipement, de l'encadrement et les distribue aux petits agriculteurs.

Le programme prévu est de 395.000 ha pour un coût de 123 millions de dirhams ;

— **Vulgarisation des méthodes modernes de production** par des démonstrations, des stages dans les centres de travaux, les voyages et visites organisés pour les agriculteurs. Le développement des moyens audio-visuels, la formation des jeunes ruraux, le groupement des agriculteurs au sein de coopératives, ainsi que par l'incitation sous forme de concours dotés de prix. Cette action nécessitera un crédit de 17,8 millions de dirhams ;

— **Petite et moyenne hydraulique** : L'équipement et la mise en valeur agricole de périmètres de petite et moyenne hydraulique dans les zones bour sont d'un intérêt particulier pour le développement de ces régions. En moyenne hydraulique 16.900 ha seront traités au cours du quinquennat dont 9.150 ha entièrement nouveaux, tandis que le reste recevra un réaménagement complet.

Par ailleurs, 5.000 ha déjà dotés d'un équipement en hydraulique, seront rénovés en vue d'améliorer et de sauvegarder leur infrastructure. De nouveaux projets seront mis au point par l'étude de 50.000 ha. La petite hydraulique portera sur 16.000 ha.

Le coût total des opérations de petite et moyenne hydraulique s'élève à 125 millions de dirhams.

— **Action sur le rendement des grandes cultures** : Les autres opérations en vue d'améliorer les rendements des principales cultures (céréales, légumineuses alimentaires, fourrage), se feront dans le cadre de l'opération engrais, des contrats d'assolement et de subventions et primes à la production et à l'utilisation des semences sélectionnées. Le coût total de cette opération est de 111 millions de dirhams.

— **Aide à l'acquisition de matériel** : L'utilisation d'un matériel adéquat sera encouragée par l'octroi de subventions aussi bien à l'achat de petit matériel que pour celui du gros matériel. Un montant de 13 millions de dirhams est prévu à cet effet ;

— **Aménagements intégrés en zone bour** : Des périmètres de développement intégré seront créés dans des zones favorables, et feront l'objet des interventions suivantes :

* **les études** : elles sont destinées à définir l'infrastructure de base et la structure des exploitations,

* **le remembrement** conjugué éventuellement avec une réforme des structures foncières,

* **les équipements** : intéressent l'infrastructure du périmètre, la structuration des exploitations, la protection des sols, l'édification de bâtiments économiques et sociaux. Des travaux fonciers (nivellement, défrichement, confection de banquettes céréalières et fruitières) seront effectués, et des plans et normes de cultures seront instaurés.

Les périmètres de développement intégré concerneront :

— 30.000 ha en études,
— 30.000 ha en remembrement,
— 25.000 ha en équipement.

L'investissement global est de 25 millions de dirhams.

— **Aménagements fonciers diffus** : Là où il n'est pas possible d'instaurer ces périmètres intégrés, un ensemble d'aménagements fonciers sera mis en place ;

— **Développement de l'arboriculture et de la viticulture** : L'effort déjà entrepris en matière de création de vergers sera poursuivi au cours du plan 1973-77. C'est ainsi que sont prévus des plantations pour un investissement de 5 millions de dirhams, tandisque le renouvellement et l'entretien d'anciennes plantations se fera pour un coût de 17 millions de dirhams ;

— **Les équipements ruraux** : Dans le cadre de l'action sociale un certain nombre d'équipements (adduction d'eau potable, points d'eau, équipements de souks, réseaux de distribution d'eau, réseaux d'assainissement et l'électrification, voiries, etc...) seront subventionnés dans toutes les provinces du Royaume pour un montant de 70 millions de dirhams ;

— **Les équipements des services provinciaux et des centres de travaux** : L'infrastructure des services provinciaux et des centres de travaux agricoles sera étendue et améliorée par la construction de bâtiments administratifs et de logements de personnel sur le terrain, l'achat de matériel de bureau, de véhicules, etc... Les crédits prévus s'élèvent à 48 millions de dirhams pour les centres de travaux à 11 millions de dirhams pour les services provinciaux et 7,75 millions de dirhams pour les services centraux.

c) **Eaux et Forêts** : Les principales actions qui seront menées par l'administration des Eaux et Forêts s'inscrivent dans le cadre d'une politique qui vise à combler à long terme la plupart de nos besoins en produits ligneux et ce par l'application du plan national de reboisement, à accroître la productivité des forêts et des reboisements naturels en améliorant leur gestion par une meilleure surveillance, et une politique rationnelle

d'aménagement, à améliorer les parcours forestiers, à lutter contre l'érosion et d'une façon générale à protéger le milieu naturel pour maintenir les équilibres biologiques fondamentaux. C'est ainsi que sont prévus :

— la délimitation des forêts : 174.000 ha,

— les aménagements des forêts : 360.000 ha de forêts de production,

— l'inventaire national forestier qui permettra d'élaborer une politique forestière en matière d'aménagement et de reboisement ;

— les débouchés forestiers et les études économiques : un projet d'inventaire et de planification des industries forestières et diverses études économiques seront réalisés pour dégager notamment d'autres possibilités d'utilisation du bois de feu ;

— l'amélioration des parcours forestiers : une étude d'ensemble sur l'aménagement et l'amélioration des parcours forestiers sera menée ;

— l'équipement des forêts sera poursuivi notamment par la réalisation de chemins (1.330 km), la construction de maisons forestières (300 unités) et l'installation de lignes téléphoniques (8.320 km) ;

— le reboisement sur une superficie de 75.500 ha ;

— la mise en valeur par la DRS : un plan national de lutte contre l'érosion sera mis au point, et une superficie de 41.000 ha sera traitée ;

— la pisciculture, la chasse et la protection de la nature feront désormais l'objet d'une attention particulière de la part des services forestiers.

L'effort déjà entrepris en matière de recherche et d'expérimentation forestière sera poursuivi pour aboutir à une amélioration des rendements et des qualités technologiques et à une meilleure utilisation des produits forestiers.

L'investissement total qui sera effectué par l'administration des Eaux et Forêts sera de 215,5 millions de dirhams.

d) **Elevage** : Les actions menées en faveur du développement du secteur de l'élevage sont de trois sortes :

— le quadrillage sanitaire,

— l'intensification alimentaire,

— l'amélioration génétique.

Par ailleurs, des primes et des subventions seront octroyées tant au niveau de la production que de la commercialisation :

— **le quadrillage sanitaire** sera renforcé par la construction de 7 inspections, 25 circonscriptions et 47 sous-inspections. Ce qui permettra de faire passer l'encadrement de 82.100 UGB (unité de gros bétail) par vétérinaire à 38.000 UGB par vétérinaire. Les laboratoires seront réorganisés en un institut pour produire 20 millions d'unités de vaccins. La cons-

truction d'un nouveau laboratoire régional, et le réaménagement de 4 autres existants permettra d'accroître les capacités d'analyse, et de faire passer le nombre de traitements de 26 millions en 1972 à 31 millions à la fin du Plan. Le coût total de l'opération sera de 62.921.000 DH.

— **l'intensification alimentaire** se fera à travers plusieurs opérations comme l'amélioration des parcours qui concernera cinq périmètres dans lesquels 70.000 ha devront recevoir des aménagements en vue d'accroître la production végétale, l'aide aux éleveurs en cas de disette par la constitution et l'entretien d'un stock alimentaire de sécurité, le transport d'aliments de bétail. Le coût total de cette opération sera de 43 millions de dirhams.

— **l'amélioration génétique** : les buts recherchés diffèrent selon les espèces, mais d'une manière générale, ils tendent à modifier soit l'espèce, soit son mode de gestion. Un effort particulier est entrepris pour l'espèce bovine afin de disposer de bêtes aptes à permettre la rentabilisation, des cultures fourragères qui se développent.

Cette action sera développée à travers les fermes expérimentales, les étables pépinières, les fermes COMAGRI, la construction de nouvelles stations de monte, mais surtout par l'intensification de l'insémination artificielle (150.000 inséminations en 1977).

Pour les autres espèces, on installera des bergeries de sélection, des chèvreries, les unités d'intervention ovines assureront l'assistance technique à un groupement d'éleveurs, 64 unités grouperont 350 à 400.000 ovins. L'ensemble de l'opération coûtera 34.998.000 DH.

— **encouragements à la production** : des primes et des subventions sont prévues pour l'achat d'animaux de race et de matériel, la construction d'abris pour animaux. Les crédits nécessaires sont de 18.820.000 DH.

— **encouragements à la commercialisation** : un crédit de 49.220.000 DH sera consacré à des subventions pour la création de centres de collecte de lait, la constitution de l'union laitière ainsi que pour la réalisation de complexes intégrés.

Pour l'ensemble de l'élevage des crédits de 208.959.000 DH seront ouverts.

e) **Conservation Foncière** : Les actions dans ce domaine concernent l'extension des services extérieurs afin de rapprocher l'Administration du public et traiter de nouvelles zones, la continuation de l'établissement et la révision du réseau géodésique du Maroc et de la carte, les travaux topographiques et de remembrement étroitement liés à la mise en valeur agricole, l'exécution du cadastre national et l'immatriculation groupée. C'est ainsi qu'il est prévu :

— la construction de blocs fonciers à Safi, Settat, Meknès, Kénitra ainsi que l'extension des locaux du bloc foncier de Tanger ;

— l'établissement de plans de villes (10 unités) ;

— l'établissement de cartes à diverses échelles ;

— le nivellement (1.600 km) et la triangulation (500 points) ;

— le remembrement de 255.100 ha ;

— l'immatriculation d'ensemble de 30.000 ha ;

— levés de collectifs et par groupes de lots d'affaires (15.000 ha et 30.000 affaires) ;

— cadastre national ; un million d'hectares.

Le coût de ces opérations est de 79.655.000 DH.

f) **La Recherche Agronomique** : Le programme en cette matière concerne les domaines suivants :

— **la protection des végétaux** sera renforcée par l'extension de l'infrastructure de 15 stations, la création d'une inspection régionale à Safi, et l'installation d'une station à Fnideq ;

— **le contrôle et la multiplication** de semences sélectionnées seront également renforcés par l'extension du laboratoire d'analyses de Rabat, la création de centres de conditionnement et de stockage de semences d'inspections régionales de contrôle ;

— **les laboratoires centraux régionaux, polyvalents et les centres régionaux** seront étendus et dotés d'un matériel spécialisé ;

— en matière de **recherche et d'expérimentation** proprement dite, diverses créations ou extensions de stations expérimentales sont prévues (une trentaine au total).

Les équipements totaux coûteront 61.083.000DH auxquels s'ajouteront 22 millions de dirhams en cas d'invasion acridienne.

g) **Affaires Economiques**

— **les études économiques et enquêtes statistiques** menées par le Ministère de l'Agriculture bénéficieront d'un crédit de 14,26 Millions de dirhams la création de 8 bureaux régionaux de statistiques nécessitera 3,4 Millions de dirhams

— **le contrôle et la répression des fraudes** seront renforcés par l'extension et la création de 10 nouvelles inspections pour un montant de 2,405 Millions de dirhams.

— **les subventions pour stockage,** conditionnement et transformation de produits agricoles s'élèveront à 12,50 Millions de dirhams.

— **l'aide à la construction** de 5 chambres d'agriculture nécessitera un crédit de 825.000 DH.

— **la construction d'un Silo** à Tanger pour un coût de 5,472 Millions de DH

L'investissement global qui sera ouvert à la Direction des Affaires Economiques et de l'Industrie Agricole sera de 39 Millions de DH (on y ajoutera 17 millions d'équipement économique).

h) Enseignement agricole

Le programme prévu tend à parachever l'édification du système d'enseignement agricole national et à doubler pratiquement le nombre d'ingenieurs nationaux durant la période 1973-1977 : environ 800 sorties en 1977 contre un effectif en ingénieurs nationaux d'environ 580 à la fin 1972 (toutes catégories réunies y compris medecins vétérinaires).

L'investissement global est de 31 Millions DH.

2) **L'Hydraulique** : Le programme d'action quinquennal comporte trois grandes parties qui seront résumées dans ce qui suit; l'investissement total sera de 603 Millions de DH.

a) Etude et construction des grands ouvrages hydrauliques :

Le Plan Quinquennal 1973-1977 verra l'achèvement de trois grands ouvrages :

— Barrage Youssef Ben Tachfine.
— Barrage Idriss 1er.
— Barrage Bou-Regreg.

qui s'ajouteront aux trois autres déjà achevés au cours du Plan 1968-1972. L'achèvement de ces ouvrages nécessitera un crédit de 117,01 Millions de DH.

Les nouveaux ouvrages dont la réalisation est prévue pour le Quinquennat sont : un barrage de régularisation (Koudiat El Ghorfa); un barrage de garde sur le Loukkos, un barrage lamineur de crues sur le Souss-Amont, ainsi qu'une première tranche de lutte contre les inondations dans le Gharb.

Le coût de ces nouveaux ouvrages s'élève à 256 Millions de DH (tranche quinquennale).

Par ailleurs, seront poursuivies les études à caractère général et les études particulières de sites dans les bassins de l'Oum-er-R'bia, du Loukkos, du Tensift, du Sebou, du Lakhdar et du Souss.

L'ensemble de ces études, ainsi que les réserves normales pour le règlement des exportations et des contentieux divers coûtera 135,78 Millions de DH.

b) Recensement, entretien et grosses réparations des ouvrages hydrauliques :

C'est une opération destinée à la sauvegarde du patrimoine national en grands ouvrages hydrauliques, de l'étude de la meilleure manière de les exploiter, de les entretenir et éventuellement de procéder à des réparations en cas de dégâts. Le coût total de l'opération est de 43,50 Millions de DH.

c) Inventaire , bilan et contrôle des ressources en eau :

Il s'agit d'activités de recherche et d'études préparatoires aux équipements hydro-agricoles proprement dits.

C'est d'abord les études des eaux superficielles par la construction de 25 nouvelles stations de mesures et leur équipement. Ceci portera le réseau de bases hydrologiques à 205 stations et 8 bassins expérimentaux. De même seront poursuivies la modernisation et l'extension du réseau d'annonce de crues et les études hydroclimatologiques. L'ensemble de ces opérations coûtera 10,59 Millions de DH.

Les études des eaux souterraines seront poursuivies également à travers l'ensemble du pays. Elles comprennent les opérations telles que: la prospection géophysique, le carottage électrique et nucléaire des sondages d'eau les travaux de reconnaissances, etc... l'ensemble du programme coûtera 34,63 Millions de DH.

3°) **DERRO** : L'action du DERRO vise à développer la zone du Rif Occidental qui s'étend sur trois régions économiques. C'est un projet inter-regional qui revêt un caractère exceptionnel en ce sens qu'il constitue un **programme supplémentaire** pour cette zone particulièrement deshéritée. Son action sera poursuivie durant le quinquennat, elle portera sur :

— 29 périmètres de développement intégré recouvrant 108.130 ha environ et consistant en opérations de mise en valeur agricole pour 41,934 Millions de DH en DRS et reboisement pour un montant de 41,672 Millions de DH.

— un programme routier qui portera sur la construction de 140 Km de routes et de chemins classés et l'amélioration de 230 Km de routes existantes pour un crédit total de 10 Millions de DH.

— périmètres de moyenne hydraulique dans le Rhiss, les travaux concerneront les réseaux d'irrigation et de drainage, un réseau d'assainissement, ainsi que la construction de piste et d'ouvrages d'art et de protection contre les crues. 950 ha seront équipés en 1977 moyennant un coût de 5 Millions de DH.

— la formation professionnelle : un crédit de 1 Million de DH.est prévu pour la formation d'animateurs ruraux.

— les études et planification pour la détermination et l'étude de 10 UDR environ, ainsi que l'étude de nouveaux périmètres de développement intégré nécessiteront 900.000 Dirhams.

Au total, le montant des investissements publics s'élève à 100,5 Millions de DH.

Par ailleurs, pour pallier les difficultés qui sont liées à la forme d'intervention des différents organismes dans la réalisation du programme, il convient de revoir les questions d'attribution et les modes de réalisation du programme.

4°) **La Promotion Nationale** : Pour la période quinquennale 1973-1977, il est prévu la réalisation d'environ 100 millions de journées de travail, ce qui équivaut à l'occupation de 100.000 ouvriers pendant 200 jours par an. Les crédits nécessaires s'élèvent à 651 Millions de DH dont 550,5 pour les salaires et 100,5 pour l'achat du matériel.

Pour éviter les difficultés rencontrées au cours du Plan précédent, et augmenter le rendement, il est préconisé l'extension du champ d'action de la Promotion Nationale, une sélection plus grande des programmes, l'amélioration de l'encadrement des chantiers et l'amélioration des salaires des ouvriers : le salaire des ouvriers travaillant dans des chantiers de la Promotion Nationale a été aligné sur le salaire minimum agricole garanti, l est entièrement versé en espèces.

Enfin,par delà l'objectif de lutte contre le sous-emploi, il sera recherché à travers l'implantation de chantiers de Promotion Nationale une plus grande rentabilité des actions et une intégration sociale des ouvriers.

5°) **L'Industrie** : Le programme d'investissement dans le domaine industriel est de 3,6 Milliards de Dirhams dont 2,6 Milliards seront réalisés par l'Etat, seul ou en association avec le secteur privé, et par des entreprises publiques, telles que l'O.C.P., Maroc-Chimie, la Régie des Tabacs etc....

La part de ces investissements financés par le Budget de l'Etat sous forme d'apport en capital social est évaluée à 423 Millions DH, l'autofinancement des entreprises publiques à 646 Millions DH le reste, soit 2.526 Millions DH étant constitué par les fonds propres du secteur privé et les crédits bancaires.

Ces investissements visent essentiellement à augmenter nos exportations de produits manufacturés, et à valoriser au maximum nos ressources naturelles.

Ils concernent l'ensemble des branches d'activité mais plus particulièrement :

— le secteur «Chimie» avec la construction de deux importants complexes de fabrication d'acide phosphorique, entièrement exporté, et le doublement du chiffre d'affaires de la société Maroc-Chimie ;

— les secteurs «textile, bonneterie et confection» qui devront enregistrer d'importants investissements de modernisation afin de pouvoir affronter la concurrence sur les marchés extérieurs ;

— le secteur «matériaux de construction» qui verra la capacité de production de ciment augmenter de plus de 1 Million de tonnes au cours du quinquennat, avec la construction, en particulier, d'une cimenterie Maroco-Algérienne dans la région d'Oujda et l'extension des autres cimenteries ;

— le secteur «industries alimentaires» où des investissements importants seront réalisés en matière de production de sucre et de ses sous-produits si les études actuellement en cours le justifient.

Dans ce même secteur, un certain nombre d'unités de transformation de fruits et légumes utilisant des techniques nouvelles verront le jour.

— le secteur «papier et carton» s'enrichira d'une usine de transformation d'alfa en pâte à papier destinée à l'exportation ;

— le secteur «matériel de transport» connaîtra un regain d'activités de sous-traitance en matière de véhicules automobiles et la construction de chantiers navals destinés à satisfaire en grande partie les besoins de l'armement maritime, essentiellement dans le domaine de la pêche.

La réalisation de ce programme repose sur un ensemble de mesures qui donneront à la politique industrielle une relance effective :

— la refonte du Code des Investissements afin de l'adapter à la nouvelle orientation en matière industrielle ;

— la création d'un Office du Développement Industriel qui, en liaison avec les organismes financiers nationaux pourra être le partenaire qualifié des participations étatiques dans le domaine industriel ;

— la promotion des exportations par un ensemble de mesures telles que des primes et exonérations fiscales, l'extension des régimes économiques en douane, l'instauration d'un système d'assurance à l'exportation (assurance crédit, assurance protection et assurances foires). Par ailleurs, les procédures administratives auxquelles sont assujettis les exportateurs seront simplifiées. **Un centre d'information et de promotion des exportations** sera créé, qui sera épaulé dans sa tâche par un réseau dense de conseillers économiques et commerciaux à détacher auprès de nos Ambassades. **Un Conseil Supérieur des Exportateurs** groupera les exportateurs et l'ensemble des responsables départementaux afin de mettre au point la stratégie nationale à suivre dans ce domaine et à coordonner en permanence les actions menées. Enfin, sera instituée une **carte d'exportateur** qui facilitera la tâche des professionnels ;

— **la Normalisation Industrielle et le contrôle de la qualité** sont également des mesures destimnées à aéliorer la compétitivité de nos produits.

6°) **Les Mines** : Le développement de la Recherche Minière et des exploitations minières se fera à travers un ensemble d'actions menées par la Direction des Mines et de la Géologie d'une part, le Bureau de Recherches et de Participations Minières d'autre part.

L'étude des différents domaines géologiques, de gites minéraux et la recherche systématique, la publication de mémoires, de cartes géologiques etc... représentent la principale activité du premier organisme. De plus, il veille à l'essor des coopératives minières et à la formation professionnelle dans des écoles spécialisées.

Le total des investissements réservés à ces activités s'élève à 54,313 Millions de DH.

Le B.R.P.M.quant à lui opère à trois niveaux différents :

La recherche minière entreprise par la DMG est poursuivie par le BRPM en vue de préciser les modalités d'exploitation et la rentabilité. Un crédit de 66,448 Millions de DH. est consacré à ces opérations ;

La recherche pétrolière reste de son domaine propre. Elle sera intensifiée sur tous les points où des indices encourageants se sont manifestés. Un crédit de 123,14 Millions de DH lui est consacré, en vue d'entreprendre des prospections nationales parallélement à celles menées en collaboration avec les sociétés privées internationales.

Le BRPM entreprendra en troisième lieu, l'étude et l'exploitation de projets spécifiques en collaboration avec des sociétés privées, il consacrera à ces participations 157,468 Millions de DH.

L'ensemble des investissements prévus par le BRPM et le secteur privé dans le domaine minier se monte à 1.165,667 Millions de DH dont 347,056 Millions de DH. seront financés par le BRPM.

Pour ce qui concerne l'O.C.P., eu égard à la conjoncture mondiale particulièrement favorable, les objectifs très importants qui lui sont assignés en matière d'extraction, de traitement et de commercialisation des phosphates se traduiront par un investissement de 1,3 Milliards de DH environ.

Ce vaste programme d'expansion aura des répercussions sur de nombreux secteurs de l'infrastructure et notamment les transports ferroviaires et les ports.

Au stade actuel, une partie seulement des investissements correspondants a pu être évaluée. Naturellement, il sera procédé aux ajustements nécessaires au cours du Plan.

La réalisation du programme minier sera épaulée par la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures touchant divers domaines, notamment le règlement minier, le Code des hydrocarbures, l'encouragement et le contrôle des exportations minières, l'allocation de subventions importantes aux entreprises procédant à des travaux d'infrastructure minière etc..

7°) **L'Energie** : Les trois principales sources de l'énergie au Maroc connaîtront un essor important durant le quinquennat.

— **L'électricité** produite se montera à 3.500 G.W.H. en 1977 et permettra la satisfaction de la consommation prévue.

Les ouvrages de production d'électricité nécessiteront un investissement de 386,5 Millions de DH le réseau de transport 335,1 Millions de DH la distribution 65 Millions de DH. et les aménagements complémentaires et les études 81 Millions de DH.

Par ailleurs, on a vu que le Ministère de l'Agriculture réservait une subvention de 11,738 Millions de DH. pour les électrifications rurales, de même que le Ministère de l'Intérieur 38,981 Millions de DH ; de plus, un programme complémentaire d'installations de réseaux électriques est confié à l'Office National de l'Electricité en vue d'en assurer l'exécution en plus de son programme normal, il s'agit de l'électrification des centres ruraux par une subvention budgétaire de 26 Millions de DH.

— **Le charbon** : La production locale passera de 600.000 Tonnes en 1973 à 830.000 tonnes en 1977 grâce à l'accroissement et la modernisation des charbonnages nord-africains (C.N.A), particulièrement à la mise en exploitation du siège V des mines de Jerrada et nécessitera un investissement de 51,4 Millions de DH, au cours du quinquennat.

Le financement de ce programme sera assuré par une dotation budgétaire de 15 Millinos de DH. et par autofinancement des C.N.A, dont le cash-flow aura bénéficié de la récente augmentation du prix du charbon d'une part, des mesures incitatrices qui seront prises en vue d'augmenter sa productivité d'autre part.

En complément à la production nationale d'anthracite, les importations de charbon gras passeront de 23.000 tonnes en 1973 à 40.000 tonnes en 1977.

— **Les produits pétroliers** : L'évolution de la consommation des produits pétroliers nécessitera, faute de ressources locales, une importation plus élevée de produits bruts, raffinés par la suite dans le pays. La capacité nominale de raffinage passera de 3 Millions de tonnes en 1973 à 5,5 Millions de tonnes en 1977 grâce à l'accroissement des capacités de raffinage. Les modalités et la date précise de sa réalisation, au cours du quinquennat, seront déterminées de manière à assurer l'approvisionnement du pays dans les meilleures conditions. Mais, d'ores et déjà, un montant de 80 Millions de DH. est inscrit à cet effet, à la charge du Budget de l'Etat.

Par ailleurs, le système de stockage, de transport et de distribution sera dimensionné selon les besoins croissants du marché. Les investissements dans ce domaine seront importants :

— Troisieme raffinerie	238	Millions de Dirhams
— Stockage	50	» »
— Transport et distribution	175	» »
Total	463	Millions de Dirhams

Ces investissements importants nécessitent une révision du cadre juridique des raffineries existantes dans le cadre d'une politique nationale de raffinage et de distribution des produits pétroliers.

Ces nouvelles dispositions permettraient une meilleure exploitation et gestion des deux unités actuellement existantes, et un assainissement des circuits de distribution.

— **Le gaz naturel** : Le prochain quinquennat verra l'importation de gaz naturel algérien dans le Maroc Oriental, destiné à satisfaire les besoins des activités industrielles, existantes ou à venir qui se trouveront dans cette région.

A cet effet, des études sont actuellement en cours, en vue de l'installation d'un gazoduc dont le coût, estimé approximativement à 70 Millions de DH. est inscrit au budget du BRPM.

— **L'énergie nucléaire et l'énergie solaire** : Plusieurs pays en voie de développement sont intéressés à ce problème et ont mis en place des Instituts d'Energie Nucléaire; notre Pays qui a été un précurseur dans ce domaine, ne doit pas abandonner ses projets d'autant plus qu'il dispose de certaines ressources susceptibles d'être exploitées.

Depuis plusieurs années, l'Administration Marocaine s'est préoccupée de diversifier ses sources d'énergie ; phusieures études ont été entreprises concernant l'énergie solaire et un Comité Interministériel a été crée pour suivre les progrès des études nucléaires.

Un crédit de 3,5 Millions de DH. est retenu pour la création d'un Organisme Exécutif chargé d'organiser et de coordonner les études dans ce domaine.

8°) **L'Artisanat** : L'action quinquennale dans ce secteur qui occupe une grande place dans notre économie et occupe une main-d'œuvre importante va s'articuler autour des axes suivants :

— L'artisanat de production qui comprend notamment «l'artisanat d'art» sera encouragé en vue de sa modernisation par des moyens fiscaux, des moyens techniques et une aide directe de l'Etat ;

— L'artisanat de service qui comprend un secteur concurrencé sévèrement par l'industrie et appelé à s'éteindre ; l'Etat organisera cette régression naturelle afin d'éviter les conséquences économiques et sociales défavorables.

Les autres branches de l'artisanat de service poursuivront leur progression normale, intimement liée à celle de l'industrie et du secteur productif artisanal.

L'action de l'Etat dans le secteur artisanal sera centrée autour des opérations suivantes :

— la construction d'ensembles intégrés comprenant les différentes activités artisanales en vue de les rationaliser et de les utiliser en même temps comme moyens d'animation de certaines régions touristiques ;

— l'organisation de la commercialisation des produits artisanaux, la modernisation de l'équipement de certains centres, et l'aide au mouvement coopératif ;

— la formation professionnelle des artisans.

L'investissement total réservé à ces opérations se monte à 51 Millions de DH.

Par ailleurs, un ensemble de mesures sera entrepris, notamment en vue d'organiser la profession par la promulgation du Code de l'Artisan, assainir les circuits d'approvisionnement, assouplir les conditions de crédit etc...

9°) **Les Pêches maritimes** : Le secteur des pêches est appelé à un grand développement durant le quinquennat grâce aux mesures déjà prises dans ce domaine (extension des eaux territoriales, organisation de la profession dans des coopératives de pêche, politique d'association avec de grandes entreprises étrangères, etc...) et d'autres à prendre en cours de Plan (commercialisation locale, mesures d'encouragement des armateurs, promotion des exportations et formation professionnelle).

Les investissements publics prévus à cet effet s'élèvent à 50 Millions de DH sans compter les primes d'encouragement dont 34,8 Millions DH au titre des participations de l'Office National des Pêches aux sociétés de pêche et de commercialisation.

10°) **Le Tourisme** : L'objectif visé dans ce domaine est de porter le nombre de touristes de 1,2 millions en 1973 à 2,7 millions à la fin du quinquennat, parallèlement les recettes touristiques passeraient de 1 Milliard de Dirhams en 1973 à 2,4 Milliards en 1977 y compris les retombées des activités proprement touristiques sur les autres secteurs de l'économie

Les capacités d'hébergement seront portées, au cours de cette période de 43.000 lits à 93.000 lits en fin de période, afin de pouvoir accueillir dans de bonnes conditions, les touristes qui viendront visiter notre pays, l'hebergement para-hôtelier sera également étendu sous forme d'un nombre plus important de places dans les camping-caravaning, la superficie réservée, à cet effet, sera portée de 100 ha en fin 1972 à 340 ha à la fin du quinquennat.

Un programme important d'aménagement et d'équipement en infrastructure sera réalisé durant la même période, il concernera la construction d'itinéraires touristiques, l'aménagement de zones entières...

Ce programme d'équipement sera doublé d'une action importante d'animation dans toutes les régions de tourisme (monuments historiques, folklores, chasse, pêche, yachting, ski nautique, casinos, jeux etc...).

Le programme touristique sera en grande partie exécuté par le secteur privé qui a montré un grand dynamisme par le passé dans ce domaine. L'Etat assurera, toutefois, une partie des hébergements. L'infrastructure touristique, entreprendra des études générales et spécifiques sur le secteur, accordera une grande place à la formation professionnelle et d'une manière générale, prendra toutes les mesures susceptibles de faciliter l'exécution du programme.

Le montant total des investissements prévus dans ce secteur s'élève à 1,5 Milliards DH dont 243 Millions DH à la charge de l'Etat.

D'autre part, une série d'incitations à l'investissement touristique seront édictées dans le cadre d'un Code spécifique au tourisme.

Section B :

L'INFRASTRUCTURE

1°) **L'Habitat** : L'accent sera mis essentiellement sur l'habitat urbain, sans négliger pour autant le milieu rural, et dans les deux cas , ce sont les classes défavorisées qui bénéficieront le plus des efforts de l'Etat.

En tout état de cause, le programme qu'il est possible de réaliser au cours du quinquennat ne peut pas répondre à tous les besoins, qui sont importants, compte tenu du retard pris dans ce domaine.

Ainsi, 314.000 lots ou trames d'accueil seront équipés et mis à la disposition des intéressés qui selon le cas, bénéficieront de conditions avantageuses de crédit ou de subventions à fonds perdus qui leur permettront d'entreprendre aisément la construction de leur logement.

Les actions envisagées dans le milieu urbain seront cinq fois plus importantes que celles qui intéressent l'habitat rural.

Au total, compte tenu des actions des autres départements tels que le Ministère de l'Intérieur, la Promotion Nationale et de l'effort du secteur privé, les investissements nécessaires à la réalisation de ce programme se montent à 5 Milliards de DH dont 500 Millions de DH à la charge du Budget de l'Etat.

La réussite de ce programme repose en grande partie sur la mobilisation de l'épargne privée et dépendra de la bonne gestion du Fonds National

d'achat et d'Equipement des Terrains et de la création d'Etablissements Régionaux d'Aménagement et de Construction.

2°) **L'adduction d'eau** : Afin de faire face à l'accroissement de la consommation de l'eau potable tant des populations urbaines, des industries que des populations rurales, un important programme d'investissement a été prévu par le Plan 1973-1977.

En effet, cette consommation qui est estimée à 255 Millions de m3 en 1970 passera à 765 Millions de m3 en 1985 et à 1785 Millions de m3 en l'an 2000.

C'est dire les efforts importants que doivent déployer tant l'Etat que les collectivités locales pour faire face aux besoins de financement de plus en plus lourds.

Aussi, le Plan 1973-1977 a-t-il prévu un programme d'investissement de 924 Millions de DH dont :

— Ministère des Travaux Publics et des Communications (Office National de l'Eau Potable)	560,0	Millions de DH
— Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire (ORMVA)	78,4	» »
— Ministère de l'Intérieur (Collectivités locales)	77,2	» »
— Régies autonomes	218,9	» »

3°) **Les routes** : Les actions en matière d'infrastructure routière nécessiteront un crédit de 412 Millions de DH réparti entre les rubriques suivantes :

— Le programme général qui concerne les travaux neufs sur les routes principales et secondaires pour une somme de 104,360 Millions de DH Ce crédit comprend une dotation de 72 Millions de DH pour le lancement de la première tranche de l'autoroute Casablanca-Rabat.

— Les travaux de maintenance de ces mêmes catégories de routes nécessitent un montant de 136,080 Millions de DH et l'achèvement de différents travaux ayant commencé durant le dernier Plan un montant de 18,200 Millions de DH.

— Les itinéraires **touristiques** tendant à désenclaver certaines régions et à les rendre accessibles aux touristes par route. Un investissement de 32,430 Millions de DH est réservé à cette opération ;

— Les chemins tertiaires permettent l'accès à des localités de moindre importance sur le plan national, mais ils sont très utiles pour les populations locales. L'investissement réservé à cet effet est de 57,310 Millions de DH.

— La desserte des zones de mise en valeur en vue de permettre l'accès

de camions capables de transporter les récoltes importantes de betteraves et de canne des champs vers les usines de traitement. Le coût total est de, 44,050 Millions de DH ;

— D'autres projets tels que la desserte de gisements miniers études et acquisition de matériel pour 19,570 Millions de DH

— Enfin des crédits de report pour un montant de 15,28 Millions de DH et relatifs à la finition de quelques opérations routières et notamment des infrastructures touristiques ont été consolidés.

4°) **Les chemins de fer** : Le programme de l'O.N.C.F. vise à assurer un développement important du trafic par chemins de fer. Les investissements destinés à cet effet sont ventilés en trois rubriques principales :

— Installations fixes : il s'agit d'une série d'opérations nécessaires au bon fonctionnement et à la sécurité du transport sur réseau ferroviaire comme le renouvellement de ballast et travelage sur un certain nombre de voies, la construction de nouveaux postes d'aiguillage, l'amélioration des embranchements, etc... l'ensemble de ces équipements coûtera 123,40 Millions de DH.

— Achat de matériel roulant et remorqué : l'O.N.C.F. compte acquérir durant le quinquennat :

— 17 locomotives électriques de 3.200 CV,

— 10 locomotives diesel électriques,

— 10 locomotives de manœuvre,

— 45 voitures à voyageurs,

— 200 voitures trémies pour le transport des phosphates,

— 1.000 wagons divers.

L'achat d'équipement et d'outillage pour l'entretien, le tout pour un investissement de 200,1 Millions de DH.

Le paiement des échéances relatives aux anciennes commandes pour un montant de 49 Millions de DH.

Par ailleurs, un investissement de 29,700 Millions de DH est destiné à l'acquisition d'équipements spécifiques aux besoins de Maroc-Phosphore.

Sur le programme d'investissement de 408,2 Millions de DH, le budget de l'Etat suportera 269,7 Millions de DH et la trésorerie propre de l'ONCF 132,5 Millions de DH

5°) **Les aéroports** :

Le programme de l'aviation civile s'élève à 181,665 Millions de DH et intéresse trois secteurs principaux d'activité..

L'infrastructure aéronautique telle que l'extension des aires d'atterissage, la construction de nouvelles aérogares, la viabilité de certaines zones. etc... nécessitera un investissement total de 135,415 Millions de DH.

L'équipement aéronautique qui consiste en installation de radars, la couverture VHF de la F.I.R. du Maroc, l'installation de VOR dans certains aérodromes, de DME, d'ILS, etc... et en général de tous équipements assurant la sécurité de la navigation aérienne nécessitera un investissement total de 32,800 Millions de DH.

L'équipement météorologique qui consiste en équipement de stations météorologiques, d'un centre régional de télécommunications et d'autres équipements, divers, nécessitera un investissement total de 13,450 Millions de DH.

La compagnie nationale de transports réalisera pour sa part un important programme d'investissement entièrement autofinancé de plus de 205 Millions de DH.

6°) **Les ports** : Durant le Plan 1973-1977 c'est 194,522 Millions de DH dont 2,27 Millions de DH de crédit de report de 1972 sur 1973 qui seront investis par le Budget de l'Etat dans les équipements portuaires. Les divers organismes de gestion des ports complèteront cet investissement, en prélevant sur leurs fonds propres 58,079 Millions de DH. Le programme retenu pour les differents Ports du pays consiste, avant tout en travaux de maintenance et consolidation, sauf en ce qui concerne quelques agrandissements necessaires pour faire face au développement du trafic portuaire.

En outre la construction du port de Nador a été retenue, les crédits nécessaires à cettes réalisation sont en cours d'estimation.

7°) **La marine marchande** : Les investissements projetés dans ce secteur, par la COMANAV ou par les autres sociétés privées se montent à 409,4 Millions de DH dont 330,4 Millions de DH pour la Compagnie Nationale seule.

Celle-ci envisage un programme d'équipement qui vise l'acquisition d'une douzaine de navires spécialisés, adaptés aux différents courants de trafics marocains.

Le budget de l'Etat supportera près de 100 Millions de DH, sous forme d'augmentation de capital de la COMANAV et de subventions aux autres compagnies et 10 Millions de DH pour la formation des cadres.

Celles-ci seront accordées, accompagnées d'autres mesures d'ordre fiscal, dans le cadre d'un Code spécifique aux investissements maritimes. (transport de marchandises, transports de voyageurs, pêches maritimes).

8°) **Les télécommunications** : L'administration des P.T.T. poursuivra un vaste programme d'équipement durant le quinquennat 1973-1977 axé sur les principales opérations suivantes :

La lutte contre l'isolement rural : par le raccordement au réseau général de 151 communes encore isolées et l'implantation de 30 recettes rurales et bureaux de quartiers.

La modernisation et l'extension du réseau de télécommunications national automatique dans les principales villes ainsi que par la continuation de l'automatisation rurale. Le nombre de lignes téléphoniques nouvelles sera augmenté de 39 000 auxquelles il faut ajouter les 24.000 lignes commencées durant le Plan précédent, mais qui ne seront achevées qu'en 1973.

L'amélioration de la gestion des services financiers et postaux par la généralisation de la mécanisation des services financiers grâce au développement des Services Informatiques des P.T.T. ;

La formation des cadres par la construction d'un Institut des Télécommunications capable d'assurer la formation de 800 personnes par an.

Le total des investissements s'élève à 409 Millions de DH entièrement auto financés.

9°) **Radiodiffusion et télévision** : La R.T.M. va entreprendre un programme important de développement durant ce quinquennat en vue :

— d'améliorer techniquement l'écoute radiophonique (généraliser la desserte du Pays en ondes moyennes et étendre la modulation de fréquences);

— d'étendre la couverture par la télévision à certains provinces non touchées comme celle d'Oujda ;

— d'amélioration de la vision en diversifiant les sources de programmes et par un doublage de liaisons hertziennes avec le Maghreb et l'Espagne ainsi que par une entreprise d'expériences d'émissions de télévision en couleur;

— de développer les moyens de production par l'acquisition d'unités de production modernes ;

— d'améliorer les programmes et de les adapter aux nécessités du développement en créant un centre Radio-Télévision Educative capable de mener une action socio-éducative et scolaire.

Le coût total des investissements prévus pour le quinquennat est de 184 Millions de DH.

10°) **Le Centre Cinématographique Marocain** : Ce centre a prévu un certain nombre de projets destinés à lui permettre de jouer un rôle plus efficace dans le développement de l'industrie cinématographique dans notre Pays.

— Acquisition de matériel de production destiné à renouveler l'équipement nécessaire à la production des «Actualités Marocaines» et de pouvoir produire des films de long métrage ;

— Construction d'un complexe cinématographique pour le développement des films en couleur ;

— Construction d'un Centre des archives du film afin de pouvoir conserver dans de bonnes conditions la production nationale ;

— Un montant de 6 Millions de DH est mis à la disposition du CCM pour lui permettre de participer à la réalisation de films en association avec le secteur privé national ou étranger.

L'investissement total prévu est de 12,26 Millions de DH.

Section C :

LES SECTEURS SOCIO-CULTURELS

1°) **L'enseignement** : Le taux de croissance retenu pour les cinq années du Plan des nouvelles inscriptions à 7 ans d'âge, pour l'enseignement primaire est de 6,4% par an, soit 15.000 nouveaux inscrits par an, il permettra de généraliser la scolarisation primaire, s'il est reconduit dans les Plans à venir, vers 1995. Des mesures d'ordre pédagogique, administratif ou financier ont été prévues tendant à restaurer l'efficacité du système et à réduire les déperditions, à développer la recherche appliquée et l'information pédagogique, à rénover et à adapter le contenu et les méthodes d'enseignement, à renforcer l'action éducative et sociale et à accélérer la formation des cadres dans une perspective de formation permanente.

Ainsi en ce qui concerne l'action pédagogique, l'Institut Pédagogique National veillera à la révision des méthodes, des horaires, des programmes et des manuels scolaires.

La proportion des bénéficiaires de la Cantine scolaire doit passer à 33% de la population scolaire en 1977 et des internats seront construits à titre expérimental ce qui contribuera à la généralisation de l'enseignement en particulier en milieu rural.

En matière de Formation des Cadres, 8.500 nouveaux instituteurs seront formés au cours du Plan, 10.000 autres bénéficieront d'une formation complémentaire.

L'investissement total consacré à l'enseignement primaire est de 355 Millions de DH.

Le programme de l'Enseignement Secondaire se propose de faciliter et de normaliser l'accès en classe d'observation, d'augmenter l'efficacité interne du système par une restauration rapide de l'infrastructure, la modernisation de l'équipement, l'augmentation du matériel pédagogique et des bourrses d'études. Par ailleurs, des efforts importants concerneront la formation des cadres et la marocanisation du personnel enseignant. Celle-ci pourra être rapidement achevée au 1er cycle, malgré l'accroissement des nouveaux inscrits, grâce à la mise en place des nouveaux moyens de formation : I.P.N., E.N.S. et les C.P.R.

Ainsi l'Ecole Normale Supérieure fournira à partir de 1975 environ 300 Professeurs de second Cycle par an.

Les Centres Pédagogiques Régionaux sortiront annuellement 1.700 professeurs de premier cycle en 1976 et 3.400 à partir de 1977.

Ce programme permettra d'intensifier **l'arabisation** déjà amorcée pour certaines disciplines et facilitera la révision des programmes et des méthodes Enfin, une attention particulière a été portée à l'extension et à la restructuration **de l'Enseignement Technique.**

Mais certains projets ne pourront être inscrits dans ce programme qu'après l'achèvement d'études dont la plupart sont déjà engagées, concernant la révision des processus d'admission et de sélection au second degré en vue **d'abaisser l'âge moyen des élèves** ; la normalisation des établissements en vue d'éviter les concentrations excessives d'élèves, l'aménagement de **filière de formation** et la création de passerelles, afin de lutter contre les **déperditions.**

L'investissement total consacré à l'Enseignement Secondaire s'élève à 641 Millions de DH.

En matière d'enseignement supérieur il est prévu :

— la décentralisation et la régionalisation de l'enseignement supérieur ;

— la reconversion des bacheliers littéraires pour qu'ils puissent accéder à l'enseignement supérieur, technique et scientifique ;

— l'étude d'un nouveau découpage de l'enseignement supérieur visant à remplacer le système classique des années d'études par un système de modules et d'unités de valeur. Ce système facilitera la pluridisciplinarité des études et la création de troncs communs ;

— l'amélioration des rendements et de la qualité de l'enseignement supérieur ;

— la création de nouvelles capacités d'accueil pour faire face au flux des étudiants qui intègreront l'enseignement supérieur ;

— l'encouragement de la recherche scientifique fondamentale et appliquée ;

— la coordination des enseignements supérieurs (Education Nationale et autres départements).

L'investissement total est de 272 Millions de DH

L'enseignement originel a fait l'objet d'options récentes tendant à préserver sa spécificité et un programme d'investissement de 32,6 Millions de DH a été retenu.

2°) **Les Formations Spécialisées:** En matière de Formations Spécialisées, l'effort à déployer visera à développer au maximum la formation dans le but de la mise en **valeur des ressources humaines.** C'est là une nouvelle optique qui nécessite une organisation rationnelle, l'amélioration de la qualité, l'accroissement des possibilités et la promotion de nouvelles formules de formation ; de même, les différentes actions doivent être menées dans le cadre d'un plan à long terme.

Le nombre d'agents qui seront formés est très important, soit 291.400 agents dont 192.900 seront formés «sur le tas». La répartition par niveau de qualification est la suivante :

— Cadres	10.800
— Agents de Maîtrise	23.600
— Agents Qualifiés	26.500
— Agents Spécialisés	230.500
Total...	291.400

La réalisation de cet objectif nécessitera la mobilisation des forces vives de la Nation pour assurer l'encadrement en instructeurs.

Le programme prévu comporte deux types d'action :

— Le programme des organismes de tutelle : vise essentiellement à augmenter le nombre de places pédagogiques de façon importante (ce nombre devra passer de 14.597 à 26.528), et à améliorer l'équipement par l'extension et la modernisation de l'équipement spécifique ; de même, plus de 10.000 places d'internat seront créées.

Les crédits d'investissements inscrits à cet effet s'élèvent à 203 Millions de DH; ces crédits sont inclus dans l'enveloppe des différents ministères.

— Le programme complémentaire à structure normalisée doit tendre à permettre le recrutement d'un nombre plus important visant à la valorisation de l'enseignement général restant disponible. Un crédit de 120 Millions de DH est prévu pour cette opération; il correspond à la création de 13.200 places d'accueil supplémentaires.

Ce programme complémentaire est régionalisé en fonction des effectifs de l'Enseignement Secondaire, et de manière à supprimer les disparités territoriales.

Pour les deux programmes, la capacité totale d'accueil passera, au cours du Plan, de 14.597 à 39.728 places, soit un accroissement de 272% correspondant à 25.131 places supplémentaires pour un crédit d'investissement global de 323,4 Millions de DH.

Pour faciliter la réalisation de ce programme important, des mesures doivent être prises ; elles visent à modifier, dans son contenu, dans ses méthodes et dans sa finalité, l'ensemble du système éducatif et de formation ; il s'agit, tout en améliorant les rendements et l'efficacité des programmes retenus de doter le pays d'un plan à long terme de formation adapté aux exigences de son développement et à ses réalités nationales.

3°) **La culture** : Les cinq années précédentes ont été mises à profit pour avancer la réflexion sur les problèmes culturels du Pays. La nouvelle période quinquennale devra donc être un nouveau départ permettant de résoudre ces problèmes et assurer ainsi dans les meilleures conditions les réalisations futures (beaucoup plus importantes que celles du Plan précédent).

L'objectif recherché est l'élévation du niveau culturel grâce :

— à un effort de diffusion, d'organisation et de mise en place d'infrastructure dans le but de rendre les biens culturels accessibles à tous ;

— à l'élargissement et la diversification de l'audience de l'action culturelle ;

— à une doctrine culturelle qui consiste en une structuration des actions entreprises dans ce domaine afin de l'intégrer dans la planification du développement économique et social du Pays (implantation des services culturels proches des besoins culturels exprimés ou latents de la population locale, etc...).

Cette politique culturelle permettra à chacun, quelle que soit son origine sociale, ou sa condition économique, d'épanouir sa personnalité et de participer pleinement à la vie culturelle nationale.

Le programme des investissements comporte la création de complexes culturels de différentes catégories d'une bibliothèque nationale, l'extention et l'aménagement des musées. L'effort financier est important (33,5 Millions de DH). De même, il est prévu la construction d'édifices de culte (12 Millions DH) et de bâtiments administratifs (2 Millions de DH).

En ce qui concerne les mesures préconisées, elles sont soit d'ordre organisationnel (comité de la culture, comité d'études et de recherches) soit d'ordre législatif et règlementaire (statut du personnel, législation relative à la protection des sites et objets historiques).

4°) **La Santé Publique** : Il s'agit de mettre en place une véritable stratégie de la Santé Publique assurant un encadrement permanent de la population et permettant une intervention rapide en cas de nécessité. Des crédits d'investissement importants sont prévus pour ce secteur, mais c'est le fonctionnement qui semble constituer un obstacle à l'exécution des programmes.

C'est pourquoi, il a été prévu également une certaine évolution des dépenses de fonctionnement (12,3% par an d'augmentation).

Le programme d'invetissemesnt se ventile comme suit :

— **Les Centres Hospitaliers Universitaires** : Le Plan Quinquennal 1973-1977 verra l'achèvement du Centre Hospitalier de Rabat (1.130 lits) et la réalisation d'une première tranche du CHU à Casablanca (1.000 lits). Le coût de ces projets en cours de Plan est de 94 Millions de DH

— **Les Hôpitaux Régionaux** seront installés dans chaque région économique du Royaume. C'est un échelon nouveau qui viendra s'insérer entre l'hôpital provincial et le CHU, et qui disposera de services spécialisés aptes à traiter les affections dont la fréquence est moins importante que celle traitée à l'échelle de la province. Le nombre de lits qui seront créés s'élève à 2.359. Les crédits prévus à cet effet s'élèvent à 26 Millions de DH pour les premières tranches.

— **Les Hôpitaux Provinciaux** (Premières tranches) : le programme concerne 13 hôpitaux et se traduira par une augmentation importante de la capacité des services (création de 2.305 lits). Cependant, au cours de la période 1973-1977, seule une première tranche sera réalisée et nécéssitera un crédit de 59 Millions de DH.

— **Les Hôpitaux de Zone** : trois hôpitaux de ce type sont prévus à Casablanca et Essauira, pour un montant de 15,6 Millions de DH.

— **Le Réseau de prévention** sera également renforcé par la création de 28 centres de Santé et de 256 dispensaires. Un montant de 80 Millions de DH.est prévu à cet effet.

— **Autres Equipements** : divers équipements sont prévus pour la modernisation des hôpitaux et l'amélioration des prestations de service.

Les investissements totaux réservés à la Santé Publique sont de 303 Millions de DH, non compris les crédits de reports consolidés qui sont d'un montant de 14,3 Millions de DH.

Diverses mesures sont préconisées et concernent notamment :

— l'accélération de l'adaptation de la formation médicale aux besoins de la Santé Publique,

— la prolongation de la période d'exercice des médecins dans les cadres de la Santé Publique,

— la collaboration du secteur privé,

— la révision du statut du personnel paramédical.

En matière de planification familiale, l'objectif du Plan porte sur l'éducation, l'information et la motivation de la population afin de la préparer psychologiquement à la réalisation du programme. L'objectif visé est la réduction du taux de natalité de 49‰ en 1972 à 43‰ en 1977 ; le nombre de pratiquantes devrait être de l'ordre de 391.400, ce qui nécessitera des dépenses d'investissement de 6 Millions de DH.

5°) **Jeunesse et Sports** : Les besoins socio-éducatifs, devenus pressants, se sont accrus à un rythme accéléré au cours de la dernière décennie. L'Etat consacrera des crédits plus importants que ceux qui ont été alloués jusqu'à présent à ce secteur. Cela étant, les efforts seront multipliés en vue d'harmoniser les moyens et les mesures prévus dans le programme d'action, à

travers une politique sociale concertée entre les différents organismes intéressés en vue de réaliser l'efficience souhaitée.

La toile de fond de la politique socio-éducative et sportive comporte les volets suivants :

— Une politique globale et intégrée en matière de Jeunesse sera, d'une part, basée sur des objectifs d'éducation de masse dans le cadre d'une animation éducative, continue et permanente, elle-même subordonnée à la mise en place des structures participatives et, d'autre part, articulée avec la politique économique et sociale d'ensemble, visant le même but d'intégration et de promotion sociale des jeunes.

— une politique sportive nationale visant des objectifs d'unification, de développement et de promotion des différents sports : scolaire, civil et militaire ; ce qui nécessite une action de grande envergure et de concert avec les organismes sportifs, dans le souci de faire bénéficier toute la jeunesse d'une formation sportive conforme à ses besoins. La mise en œuvre d'une telle politique permettra d'atteindre des performances brillantes pour les compétitions internes et la formation d'une élite appelée à représenter dignement notre pays dans les compétitions internationales.

Le total des crédits d'investissements alloués à la jeunesse et aux Sports s'élève à 81,529 Millions de DH ; ce montant se répartit ainsi entre les différentes rubriques :

	(1.000 DH)
— Jeunesse	18.333
— Education surveillée	10.017
— Promotion féminine	3.557
— Sports	31.344
— Formation des cadres	2.010
— Bâtiments administratifs	3.668
— Fonds de concours	12.600
Total...	81.529

Par ailleurs, un certain nombre de mesures sont préconisées : détermination des attributions du département de la Jeunesse et des Sports, charte de la Jeunesse, charte des Sports, création d'un fonds national pour l'équipement sportif et l'équipement de la jeunesse.

6°) **La Justice** : Dans le domaine de la Justice, un effort particulier est prévu en application des Directives Royales du 4 Août 1971. Un programme d'équipement important des mesures et réformes adéquates ont été conçus en vue d'établir une justice saine, rapide empreinte d'équité et garantissant les droits de tous les citoyens.

Le programme d'équipement retenu traduit un réel effort pour assurer le fonctionnement des services judiciaires et pénitentiaires. Il constitue une étape importante dans la réalisation de l'objectif visé et qui est d'adaptation de l'équipement aux besoins croissants.

Le montant des crédits prévus est de 102,7 Millions de DH dont 55 Millions pour les juridictions et 47,7 millions pour l'Administration Pénitentiaire

De nombreuses mesures et réformes intéressant aussi bien les procédures civiles que pénales ont été élaborées et seront mises en œuvre dès la première année du Plan.

Section D :

L'ADMINISTRATION GENERALE

1°) **Les équipements généraux :** Il s'agit, en général, des équipements directement liés à l'action administrative des départements ministériels, les crédits pour la construction de bâtiments devant abriter des services techniques sont inclus dans les autres chapitres.

Pour les départements concernés, un programme important de construction et d'équipement a été prévu par le Plan 1968-1972. Dans les prochaines années, un effort analogue est encore nécessaire en vue de les doter de moyens adéquats. Les crédits retenus pour chaque ministère se présentent ainsi :

	(1.000 de DH)
Intérieur :	
— Services du Ministère	50.000
— Sûreté Nationale	75.000
— Forces Auxiliaires	50.000
— Direction générale surveillance du teritoire	12.000
Finances :	27.722
Affaires Etrangères :	20.296
Affaires Administratives :	8.910
Travail et Questions Sociales :	34.975
— Bâtiments administratifs	2.816
— Formations spécialisées	32.159
Cour Royale et Services Rattachés (dont 2.000 pour Dar El Hadith El Hassania)	127.000
Defense Nationale et Gendarmerie Royale :	773.000

En ce qui concerne le Ministère de l'Intérieur, il convient d'ajouter 25 Millions pour la reconstruction d'Agadir et 500 Millions pour la subvention destinée à l'équipement des Collectivités Locales.

2°) **Planification et travaux statistiques** : Au cours de la période 1968-1972, un programme important a été réalisé en matière d'études et de travaux statistiques. Cet effort devra se poursuivre dans les prochaines années compte tenu des besoins dans ce domaine. Le programme prévu comporte l'achèvement de l'analyse des enquêtes et recensements déjà réalisés (recensement général de la population, enquête de consommation, recenement industriel), la réalisation de diverses enquêtes nouvelles (emploi, prix, commerce, intérieur etc...), ainsi que, en matière de régionalisation, l'établissement de schémas de structures et d'orientation qui sont destinés à faciliter l'élaboration des Plans de développement régionaux. Des actions sont également prévues en ce qui concerne la documentation et le développement coopératif.

Les crédits retenus se montent à 40,06 Millions DH

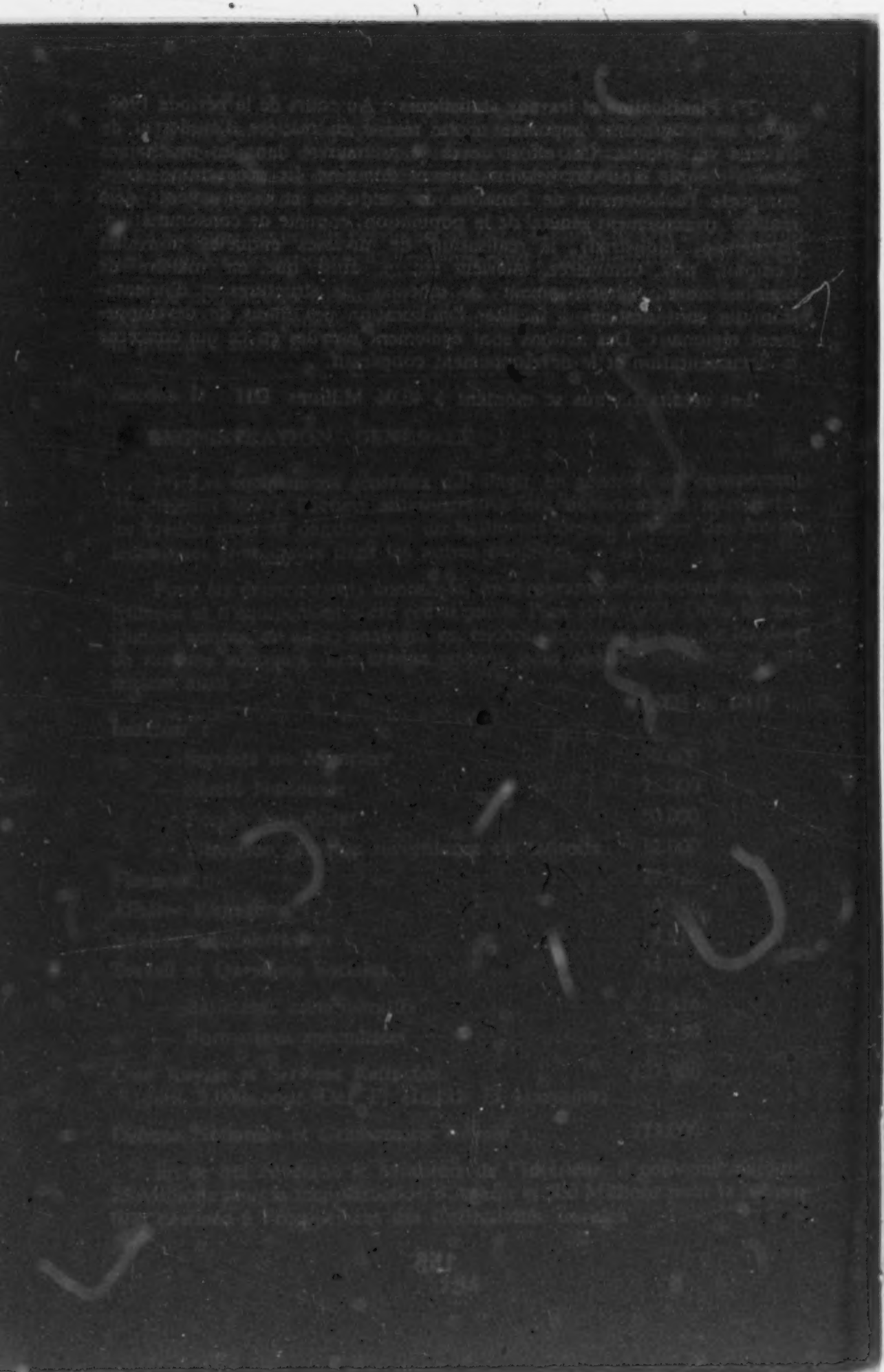

CHAPITRE XI

LA REFORME DE L'ADMINISTRATION

La réforme administrative, dont la nécessité a été soulignée dans les Directives Royales du 4 Août 1971, constitue l'une des orientations de base fixées par le Plan. L'action en ce domaine doit viser à mettre en place une Administration moderne et saine, permettant d'agir avec toute l'efficience désirable.

A cet égard un certain nombre de mesures s'inspirant des Hautes Directives Royales ont déjà vu le jour (Réforme du régime des retraites et pensions civiles et militaires, statut du personnel de la R.T.M., de la Suréte Natiouale et des Forces Auxiliaires, de multiples mesures d'assainissement de l'administration Justice, Intérieur...).

Les réformes qui vont être entreprises dans les prochaines années concerneront deux domaines essentiels : la Fonction Publique, l'organisation et le fonctionnement de l'Administration.

1°) **La fonction publique** : Les mesures préconisées, dont l'étude est suffisament avancée,pour qu'elles puissent être concrétisées dès les premières années du Plan, concernent la refonte du Statut Général de la Fonction Publique, l'extension de la Réforme des Cadres, la réforme du régime de rémunération, la formation et recyclage des fonctionnaires.

2°) **Les institutions et les procédures administratives** : Sur le plan des institutions, une réforme des structures devra :

a) être conçue, tout d'abord, comme **une réorganisation de l'Administsiration en fonction du découpage administratif général du Pays**. Cette réorganisation sera opérée dans le cadre de la politique de décentralisation et de déconcentration , ce qui nécessite des cadres suffisants tant sur le plan qualitatif que quantitatif, ainsi qu'une implantation régionale ou locale identique des différents services ; en effet, tout programme de développement suppose une action concertée de plusieurs services ; cette concertation n'est possible que dans la mesure où les services recouvrent territorialement les mêmes réalités.

b) la réforme des **structures** doit, en second lieu, être conçue **comme une remise en ordre** : il faut définir les tâches à accomplir, les répartir, c'est-à-dire définir les attributions, les compétences de chaque service, éliminer aussi, avec les conflits de compétence, les doubles-emplois.

Sur le plan des procédures, des circuits, et des techniques, la réforme consistera, tout d'abord, dans une vaste et véritable révision de la législation et de la règlementation, et en une simplification au maximum tout ce qui peut l'être.

Cette simplification des procédures doit être recherchée, en priorité, dans l'activité institutionnelle de l'Administration et dans les rapports des services entre eux. Il ne peut être question, par exemple, de supprimer tout contrôle des actes administratifs, mais on peut certainement éviter que les contrôles des actes administratifs se juxtaposent sans se compléter.

La simplification des procédures doit, en second lieu, être recherchée dans l'activité fonctionnelle de l'Administration, dans les rapports de celle-ci avec les administrés.

La réforme des structures et des procédures est une œuvre de longue haleine. Il est néanmoins impératif que les moyens d'intervention adéquats soient mis en place dès à présent et que les phases d'études, soient raccourcies au maximum pour céder le pas aux réalisations qui d'ailleurs doivent entrer en application dès leur mise au point.

Pour faciliter l'étude des structures et des procédures, l'organisation administrative pourra être stabilisée, de façon provisoire, par l'adoption de textes définissant les attributions et l'organisation des différentes administrations publiques ; la plupart de ces textes sont mis au point, leur approbation pourra avoir lieu incessamment. Les réaménagements nécessaires seront apportés ultérieurement à la lumière des études qui seront entreprises.

CHAPITRE XII

DEVELOPPEMENT DES TRAVAUX DE PLANIFICATION

Les instruments essentiels qui permettent de suivre et d'analyser la réalisation du Plan à court terme sont les indicateurs économiques et le Budget Economique. Les indicateurs sont l'instrument statistique qui permet de suivre individuellement les **objectifs chiffrés du Plan.** Les indicateurs seront présentés soit à l'état brut, soit sous forme de tableaux de base à l'intention du Gouvernement soit dans le cadre de véritables études de conjoncture à périodicité fixe. Le Budget Economique quant à lui constitue une tentative de prévision de la réalisation **macro-économique** du Plan, tenant compte des fluctuations conjoncturelles à court terme.

Enfin, le Plan annuel permet à l'occasion de la préparation de la Loi de finances d'examiner les résultats d'exécution du Plan non seulement en termes d'exécution physique et comptable, mais également et surtout en termes de mesures et réformes et de politiques suivies ou à suivre. Ainsi les révisions nécessaires et la redéfinition tant des besoins que de certains objectifs pourront être continuellement apportés au Plan.

Section A :
LES INDICATEURS ECONOMIQUES

Un contrôle régulier de la réalisation des objectifs du Plan nécessite la mise en place d'un ensemble d'indicateurs économiques et sociaux, qui permettraient de signaler tous retards ou avances significatifs sur la progression prévue au Plan. Théoriquement, tout objectif chiffré devrait être inclus dans cet ensemble, mais en pratique il faudra se limiter à une **centaine d'indicateurs** considérés comme les plus importants ou les plus représentatifs de l'activité économique et sociale. Une distinction sera faite entre les indicateurs concernant le secteur public (y compris les entreprises publiques) et ceux relatifs au secteur privé.

Les indicateurs du secteur public et semi-public porteront essentiellement sur les taux de consommation des crédits budgétaires d'investissement des diverses administrations, ainsi que sur leur production de services publics correspondants. C'est ainsi que par exemple, pour le Ministère de l'Enseignement Primaire, on prendra comme indicateur non seulement le taux de consommation des crédits ouverts, mais également l'évolution du nombre d'enfants inscrits en première année, et, d'une manière générale, l'évolution des effectifs scolarisés. Pour le Ministère des PTT, on suivra le nombre d'abonnés au téléphone, l'extension des réseaux télex, et pour le Ministère de l'Habitat, l'évolution en m2 des constructions réalisées dans le cadre du programme d'habitat. En ce qui concerne les entreprises publiques (OCP, ONE, ONCF, etc...) des indicateurs de production physique seront également établis.

Les indicateurs du secteur privé doivent être particulièrement bien choisis pour éliminer si possible l'influence perturbatrice de facteurs de hasard, tels que les conditions climatiques. C'est ainsi que pour l'agriculture, on suivra de préférence les superficies consacrées aux différentes activités (blé, betterave, etc...), ainsi que les chiffres de production eux-mêmes. D'autre part, en ce qui concerne la production de viande, on essaiera de suivre l'évolution du cheptel en même temps que l'abattage etc...

Dans le domaine industriel, on suivra de près l'évolution de la production industrielle à travers les enquêtes semestrielles de production. Les secteurs du commerce et celui des services seront sans doute plus difficiles à serrer de près, et on devra se contenter d'indicateurs indirects tels que les recettes des impôts indirects, les importations... En outre, des enquêtes directes seront effectuées pour une meilleure connaissance du secteur.

Finalement, il ne faudra pas perdre de vue les indicateurs qui reflètent la politique générale du gouvernement. Une attention particulière sera donnée aux indicateurs monétaires, de crédit, de salaires, et de prix. Puisque ces variables de politique déterminent en grande partie l'évolution des indicateurs de production et d'investissement, ils peuvent aider à analyser les raisons fondamentales d'un retard éventuel dans l'exécution du Plan. D'autre part, certains indicateurs sociaux et notamment les évolutions de l'emploi à travers des enquêtes permanentes seront recherchés.

La réalisation du système d'indicateurs économiques exige un effort non négligeable de la part de l'appareil statistique et des différentes administrations, surtout si on veut disposer des renseignements en question dans un délai relativement court. Ceci est toutefois indispensable si on veut intervenir à temps lors d'une défaillance éventuelle dans l'exécution du Plan. Outre les programmes actuels de collecte de statistiques, un programme quinquennal de développement des travaux statistiques a été élaboré et permettra de poursuivre, d'améliorer et d'intensifier l'information statistique.

Section B :

LE BUDGET ECONOMIQUE

Les indicateurs économiques et sociaux constituent certes un appareil indispensable de contrôle à court terme de l'exécution du Plan. Ils présentent toutefois deux lacunes : D'abord, il y a le danger qu'ils constituent les arbres qui empêchent de distinguer la forêt : ils ont besoin d'être intégrés dans un appareil d'analyse plus global, qui permet d'analyser les causes fondamentales du développement observé. Puis, ils représentent l'image d'une évolution passée, pour cela ils ont besoin d'être complétés par un système de prévision qui permette une intervention de la politique économique pour éviter que les objectifs du Plan ne soient que partiellement atteints. Le Budget Economique répond en principe à ce besoin de prévision et d'analyse globale. Il se place au niveau des grands agrégats économiques,

qui sont reliés entre eux par un modèle économétrique. Le cadre comptable est celui des Comptes de la Nation et du tableau des opérations financières intégrés dans un système d'identités et de conditions d'équilibre. Ceci permet de considérer simultanément les effets de la politique budgétaire et monétaire sur l'évolution des grands agrégats économiques tels que la production intérieure brute, la formation brute de capital fixe et la consommation privée.

Le Budget Economique se distingue donc du Budget de l'Etat, qui est présenté dans la Loi de Finances. Il est nettement plus large dans sa conception, et essaie précisément de situer le Budget de l'Etat dans ce contexte macro-économique et macro-financier. Il est normalement présenté en deux versions successives, dont l'une précède et l'autre suit la publication de la Loi de Finances. La première version intitulée le Budget Economique Exploratoire est normalement publiée au cours du dernier trimestre qui précède l'année à laquelle il se rapporte, c'est-à-dire avant la publication de la Loi de Finances qui a normalement lieu au début de cette année. Dans cette première version, plusieurs variantes sont examinées, selon les hypothèses retenues quant à l'évolution des variables exogènes, et les différentes décisions de politique économique et financière possibles. Dans la mesure où le Budget Economique exploratoire fait ressortir que certaines décisions budgétaires seraient souhaitables pour la réalisation du Plan à court terme, la Loi de Finances peut encore en tenir compte. De ce point de vue, la version exploratoire du Budget Economique paraît la plus utile.

La deuxième version, appelée le Budget Economique Prévisionnel, est normalement publiée au mois de mai de l'année à laquelle elle se rapporte, c'est-à-dire après la publication de la Loi de Finances. Elle analyse les implications de celle-ci pour l'activité économique (effets multiplicateurs, répercussions monétaires, etc...). Il ne contient plus d'alternatives, mais constitue une prévision aussi réaliste que possible de la conjoncture économique de l'année en cours.

Le schéma qui suit montre l'acheminement dans le temps des différents documents et leur relation avec le Plan. Si nous désignons une année typique du Plan par l'indice t, le Budget Economique exploratoire sera présenté en Septembre de l'année t-1, le Budget Economique prévisionnel en Mai de l'année t, et le contrôle avec les réalisations, sur la base des Comptes de la Nation et le tableau d'opérations financières en Mars de l'année t+1.

Année typique du Plan

t—1	t	t+1
septembre	mai	mars
Budget Economique Exploratoire pour l'année t	Budget Economique prévisionnel pour l'année t	Evaluation des prévisions à l'aide des Comptes de la Nation et du T.O.F. pour l'année t

Section C.

LES PLANS ANNUELS

Permettront à l'occasion de la présentation de la loi de Finances, d'examiner l'état de réalisation du PLAN, non seulement en termes physiques et comptables, mais aussi en termes de réformes et des mesures, ainsi qu'en termes de politiques économique et sociale suivies ou à suivre

Les plans annuels permettront également d'évaluer l'impact de toutes les décisions économiques prises tout au long de l'année et qui ne sont pas forcément toutes prévues dans le Plan. Ils permettront enfin de procéder aux réajustements nécessaires.

Section D.

LA VULGARISATION AU PLAN

Une exécution convenable du Plan suppose que tous les agents économiques concernés soient pleinement informés et modulent leurs actions et décisions en fonction de son contenu. D'où l'importance que revêtent l'information, la vulgarisation, voire la formation. Un programme complet de vulgarisation sera élaboré.

ANNEXE

Tableaux Récapitulatifs des Investissements Publics prévus pour le quinquennat 1973 - 1977

1 COUR ROYALE ET SERVICES RATTACHES

1000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	TOTAL
— Ensemble des Services et Cour Royale	29 874	27 256	25 800	25 400	25 400	134 000

2 SECRETARIAT D'ETAT AU PLAN ET AU DEVELOPPEMENT REGIONAL FORMATION DES CADRES

1.000 DH

RUBRIQUES	1973	1974	1975	1976	1977	TOTAL
— Direction des Statistiques.	4 082,2	7 494	6 335	2 462	1 402	21 775,2
— Centre National de Documentation.	825	1 175	750	320	270	3 340
— Direction du Plan.	1 467,7	2 090	90	90	90	3 827,7
— Ecole I.N.S.E.A.	1 448	2 272	—	—	—	3 720
— Développement de la Coopération.	—	700	800	600	515	2 615
— Logements.	700	1 000	1 000	—	—	2 700
— Fonds de relations publiques.	3 000	—	—	—	—	3 000
TOTAL	**11 522,9**	**14 731**	**8 975**	**3 472**	**2 277**	**40 977,9**

3 OFFICE NATIONAL DES PECHES

1.000 DH

RUBRIQUES	1973	1974	1975	1976	1977	TOTAL
— Concours Divers.	300	.400	350	350	600	2 000
— Infrastructure, matériel.	1 000	1 200	2 450	1 600	1 750	8 000
— Etudes.	1 240	1 240	1 240	1 240	240	5 200
— Participation au capital de sociétés de pêche et de Commercialisation.	6. 800	6 900	6 650	7 500	6 950	34 800
— Prime d'équipement.	5. 000	6 000	20 000	10 000	14 000	55 000
TOTAL	**14 340**	**15740**	**30 690**	**20 690**	**23 540**	**105 000**

4 PROMOTION NATIONALE

1000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	TOTAL
— Compte spécial Promotion Nationale (1)	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	300 000

(1) *Outre ces crédits d'investissements des travaux seront faits sous la responsabilité des ministères mais partiellement avec leurs crédits propres. A savoir en millions de DH. Agriculture : 152,450 ; Habitat : 52,5 ; Travaux publics : 65,1 ; Provinces et Municipalités : 54,650 ; Santé publique : 5,500 ; Jeunesse et Sport : 5,000 ; Education nationale : 4,300 ; Tourisme : 11,5 ; soit un total de 351 Millions de DH qui seront pris sur les crédits des Ministères.*

5 ARTISANAT

1.000 DH

RUBRIQUES	1973	1974	1975	1976	1977	TOTAL
Achèvement Plan 1968-72	5 115	3 230	700	500	—	9 545
— Ensembles artisanaux	3 947	9 995	8 425	7 775	3 270	33 412
Renouvellement de l'équipement des centres	918	400	400	200	700	2 618
— Aides aux Coopératives et rençontres	800	800	1 000	700	700	4 000
— Centre de Commercialisation de Peaux brutes	—	45	380	500	—	925
— Matériel d'exposition	200	—	300	—	—	500
TOTAL	**10 980**	**14 470**	**11 205**	**9 675**	**4 670**	**51 000**

6 MINISTERE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1.000 DH

RUBRIQUES	1973	1974	1975	1976	1977	TOTAL
— Bâtiments Administratifs	750	1 230	1 720			3 700
— Internat de l'ENAP	200	650	650			1 500
— Imprimerie Officielle	774	1 497	1 439			3 710
TOTAL	**1 724**	**3 377**	**3 809**			**8 910**

7 MINISTERE DE L'INFORMATION

1.000 DH

RUBRIQUES	1973	1974	1975	1976	1977	TOTAL
— Service central	250	1 250	1 500			3 000
— Ecole de formation journalistique	700					700
TOTAL	**950**	**1 250**	**1 500**			**3 700**

8 RADIO TELEVISION MAROCAINE

1.000 DH

RUBRIQUES	1973	1974	1975	1976	1977	TOTAL
— Equipements et Divers	32 527	44 733	43 700	39 700	23 380	184 040

9 CENTRE CINEMATOGRAPHIQUE MAROCAIN

1.000 DH

RUBRIQUES	1973	1974	1975	1976	1977	TOTAL
— Equipements et Divers	2 405	3 520	3 535	1 600	1 200	12 260

10 TOURISME

1.000 DH

RUBRIQUES	1973	1974	1975	1976	1977	TOTAL
— Equipement administratif	2 000					2 000
— Etudes	450	2 050	3 000	1 400	100	7 000
— Formation professionnelle	(1) 546	1 339	1 467	784	—	4 136
— Hebergement hotelier (Subventions)	35 850	13 150	15 000	8 800	5 000	77 800
— Publicité	9 000	11 250	12 250	13 250	14 250	60 000
— Animation	200	200	200	200	200	1 000
— Aménagement et équipement (infrastructure touristique).	23 860	14 630	15 400	16 170	16 940	87 000
TOTAL	**71 906**	**42 619**	**47 317**	**40 604**	**36 490**	**238 936**

(1) *Non compris les crédits de report de* 1972 *pour* 3.608.000 DH.

11 JUSTICE

1.000 DH

RUBRIQUES	1973	1974	1975	1976	1977	TOTAL
1 Services Judiciaires						
— Bâtiment administratif	1 000					1 000
— Cour Suprême de Rabat	800	1 500	1 700	500	500	5 000
— Cour d'Appel et Tribunal du Sadad de Rabat			700	1 500	1 800	4 000
— Tribunaux régionaux.	3 200	5 000	4 300	3 200	1 450	17 150
— Autres Tribunaux	5 400	7 850	5 950	4 250	3 650	28 790
— Institut National des Etudes Judiciaires	500					500
— Codification de la législation	190					190
Total	11 090	14 350	12 650	9 450	7 400	54 940
2 Administration Pénitentiaire						
— Service Central	134	900	894	200	—	2 128
— Complexes pénitentiaires	3 250	3 667	3 665	3 165	2 753	16 500
— Pénitenciers agricoles	1 014	1 075	1 072	3 072	2 582	8 815
— Maisons centrales	370	1 010	2 060	1 060	1 000	5 500
— Prisons civiles	2 178	5 059	4 860	2 113	614	14 824
Total	6 946	11 711	12 551	9 610	6 949	47 767
TOTAL GENERAL	**18 036**	**26 061**	**25 201**	**19 060**	**14 349**	**102 707**

12 MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

1.000 DH

RUBRIQUES	1973	1974	1975	1976	1977	TOTAL
— Service central (construction)	1 750					1 750
— Services extérieurs (construction)	4 546	5 000	3 000	3 000	3 000	18 546
TOTAL	**6 296**	**5 000**	**3 000**	**3 000**	**3 000**	**20 296**

13 MINISTERE DE L'INTERIEUR

1.000 DH

RUBRIQUES	1973	1974	1975	1976	1977	TOTAL
Services du Ministère	**113 708**	**114 202**	**114 949**	**115 697**	**116 444**	**575 000**
— Bâtiments administratifs	3 870	4 085	4 300	4 515	4 730	2 1500
— Logements de gouverneurs, Caïds et secrétaires	2 744	2 897	3 049	3 202	3 354	1 5246
— Matériel pour les liaisons radiophoniques	1 800	1 900	2 000	2 100	2 200	10 000
— Protection civile du térritoire	450	475	500	525	550	2 500
— Développement communautaire	90	95	100	105	110	500
— Avance de l'ex-caisse centrale de crédit et prévoyance à l'ex-zone nord	254	—	—	—	—	254
— Reconstruction d'Agadir	4 500	4 750	5 000	5 250	5 500	25 000
— Equipement des collectivités locales (subvention)	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
Sureté Nationale	**19 684**	**19 362**	**15 334**	**13 514**	**7 606**	**75 500**
— Locaux de services	8 504	7 534	6 140	5 400	2 870	30 448
— Logements	130	3 350	3 330	2 510	580	9 900
— Equipement en matériel radio	1 850	3 445	1 145	635	570	7 645
— Matériel d'identification judiciaire et et de laboratoire scientifique	317	299	302	297	285	1 500
— Travaux de reconstruction et d'aménagements	1 545	—	—	—	—	1 545
— Matériel roulant et engins spéciaux	3 760	2 199	1 700	1 221	1 120	10 000
— Renouvellement d'équipement dans les locaux de services	1 500	—	—	—	—	1 500
— Formation professionnelle	100	100	100	100	100	500

13 MINISTERE DE L'INTERIEUR (suite)

RUBRIQUES	1973	1974	1975	1976	1977	TOTAL
— Annuités des amortissements et intérêts C.I.F.M.	638	638	638	638	638	3 190
— Armement et matériel de sûreté	1 340	1 797	1 979	2 713	1 443	9 272
Direction Générale de la Surveillance du territoire	**3 000**	**6 000**	**1 000**	**1 000**	**1 000**	**12 000**
Forces auxiliaires	**10 989**	**11 221**	**9 496**	**8 937**	**9 357**	**50 000**
— Achat de terrain pour la construction	900	3 122	978	—	—	5 000
— Equipement	1 206	1 273	1 340	1 407	1 474	6 700
— Etudes des projets	90	95	100	105	110	500
— Complexes des forces auxiliaires à Rabat	1 471	1 553	1 634	1 716	1 798	8 172
— Achèvement des casernes en cours de construction	997	1 051	1 106	1 161	1 215	5 530
— Logements, cadres mokhaznis	2 427	2 563	2 697	2 831	2 967	13 485
— Aménagement des makhzens mobiles	731	772	813	853	894	4 063
— Construction d'une école de formation à Ben Slimane	540	570	600	630	660	3 000
— Depenses de 1er établissement	99	104	110	116	121	550
— Matériel spécial	2 528	118	118	118	118	3 000
TOTAL GENERAL	**147 381**	**150 785**	**140 779**	**139 148**	**134 407**	**712 500**

14 DEVELOPPEMENT RURAL DU RIF OCCIDENTAL

(DERRO)

1.000 DH

RUBRIQUES	1973	1974	1975	1976	1977	TOTAL
— Travaux de D.R.S	3 994	12 001	10 244	8 001	7 433	41 673
— Travaux de Mise en valeur	4 705	11 901	10 899	8 414	6 014	41 933
— Formation Professionnelle.	200	200	200	200	200	1 000
— Périmètre Moyenne hydraulique.		700	700	1 240	2 360	5 000
— Etudes	100	200	200	200	200	900
— Routes	1 000	2 500	2 500	2 000	2 000	10 000
TOTAL	**9 999**	**27 502**	**24 743**	**20 055**	**18 207**	**100 506**

15 URBANISME — HABITAT : TABLEAU RECAPITULATIF

1.000 DH

RUBRIQUES	1973	1974	1975	1976	1977	TOTAL
TOTAL GENERAL	**77 313**	**98 570**	**125 530**	**112 500**	**89 000**	**502 913**
HABITAT URBAIN	**42 300**	**51 300**	**93 500**	**78 300**	**61 500**	**326 900**
— Achat équipement terrain	26 300	14 600	34 100	28 300	19 600	122 900
ZEP 5	15 900	6 600	22 900	2 200	300	47 900
ZEP 15	10 400	5 000	9 800	21 200	9 900	56 300
Trame d'accueil	—	3 000	1 400	4 900	9 400	18 700
— Lotissement	100	300	800	1 100	1 500	3 800
ZEP 5	100	300	500	600	700	2 200
ZEP 15	—	—	200	400	600	1 200
Trame d'accueil	—	—	100	100	200	400
— Lutte bidonville	2 900	7 200	28 900	28 400	27 300	97 700
H.B.M.	1 000	3 000	3 000	3 000	2 000	12 000
ZEP 5	1 100	1 100	300	—	—	2 500
ZEP 15	600	2 500	25 000	24 500	24 500	77 100
Trame d'accueil	200	600	600	900	800	3 100
— Contrôle et surveillance	5 500	7 400	1 000	900	1 000	15 800
H.B.M.	5 200	7 000	—	—	—	12 200
ZEP 5	300	300	400	300	400	1 700
ZEP 15	—	—	500	500	500	1 500
Trame d'accueil	—	100	100	100	100	400
— Environnement	7 500	21 800	82 700	19 600	12 100	89 700
Assainissement	7 200	21 200	28 100	19 000	11 500	87 000
Modèle habitat	200	500	500	500	500	2 200
Surveillance d'étude	100	100	100	100	100	500
HABITAT RURAL	**24 713**	**31 900**	**18 200**	**25 700**	**22 300**	**122 813**
— Achat équipement terrain	6 200	9 300	7 600	10 400	7 400	40 900
Lotissement complet	1 000	—	—	—	—	1 000
Lotissement économique	4 800	5 200	3 900	7 000	4 300	25 200
Lotissement progressif	400	4 100	3 700	3 400	3 100	14 700
— Aide à la construction	16 813	18 800	6 700	11 000	10 900	64 213
Lotissement complet (1)	12 613	12 000	—	—	—	—

(1) *Construction de 220 Logements à TANTAN inclus en 1973 pour 2.613.000 DH.*

15 URBANISME — HABITAT : TABLEAU RECAPITULATIF (suite)

1.000 DH

RUBRIQUES	1973	1974	1975	1976	1977	TOTAL
Lotissement économique	4 200	6 400	6 400	10 600	10 600	38 200
Lotissement progressif	—	400	300	400	300	1 400
— Contrôle et surveillance	200	300	300	400	200	1 400
Lotissement complet	100	100	100	100	—	400
Lotissement économique	100	100	100	200	200	700
Lotissement progressif	—	100	100	100	—	15 900
— Environnement	1 500	3 500	3 600	3 900	3 800	16 300
Rénovation	1 500	3 400	3 500	3 800	3 700	15 900
Contrôle et surveillance		100	100	100	100	400
ETUDES GENERALES	**9 700**	**12 200**	**11 400**	**6 200**	**5 200**	**44 700**
Information, achat	100	100	100	100	100	500
Etude du milieu	600	600	600	600	600	3 000
Etude technologique	500	500	500	500	500	2 500
Etudes diverses	200	200	200	200	200	1 000
— Urbanisme						
Etude de schémas directeurs	2 800	4 700	6 000	3 500	2 500	19 500
Etude plan aménagement	3 500	3 500	3 100	1 000	1 000	12 100
— Ruralisme						
Etude de schémas	100	100	100	—	—	300
Topographie	200	200	200	—	—	600
Etudes Plan développement	700	200	300	—	—	1 200
Etude environnement	300	300	300	300	300	1 500
Dépenses 1er établissement	700	1 800	—	—	—	2 500
FORMATION PROFESSIONNELLE	**600**	**3 170**	**2 430**	**2 300**	—	**8 500**
Institut Marrakech	350	2 000	1 150	—	—	3 500
Formation cadres techniques	250	1 170	1 280	2 300	—	5 000

16 FINANCES

1.000 DH

RUBRIQUES	1973	1974	1975	1976	1977	TOTAL
— Service administratif central.	763	806	848	890	933	4 240
— Administration des douanes.	503	531	560	589	617	2 800
— Trésorerie Générale	897	946	1 002	1 053	1 102	5 000
— Division des impôts	3 436	15 20	1 600	1 679	1 765	10 000
— Ecole des Finances.	500	2 000	2 500	—	—	5 000
— Achevement du Plan 1968-1972	447	71	52	55	57	682
TOTAL	6 546	5 874	6 562	4 266	4 474	27 722

17 INDUSTRIE
CREDITS BUDGETAIRES

1000 DH

RUBRIQUES	1973	1974	1975	1976	1977	TOTAL
— Batiments administratifs.	847	856	866	876	887	4 332
— Projets : Participation de l'Etat au capital social des sociétés.	48 194	229 840	80 206	88 434	76 347	423 022
— Etudes économiques effectuées par la Direction de l'Industrie.	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000
— Etudes confiées à l'O.D.I.	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000
— Laboratoire national et centre d'outillage.	—	3 000	4 000	—	—	7 000
— Formation (I.S.C.A.E).	1 200	1 800	1 000	—	—	4 000
TOTAL	54 241	139 496	90 072	93 310	81 234	458 353

18 MINES ET GEOLOGIE

1000 DH

RUBRIQUES	1973	1974	1975	1976	1977	TOTAL
— Bâtiments administratifs	1 379,56	1 456,92	1 533,60	1 610,28	1 687,64	7 668
— Recherches systématiques	3 294	3 478	3 660	3 842	4 026	18 300
— Bassins sédimentaires	1 143	1 206,5	1 270	1 333,5	1 397	6 350
— Gites minéraux	1 359	1 434,5	1 510	1 585,5	1 661	7 550
— Aide aux coopératives	405	428	450	472	495	2 250
— Valorisation de minerais	200	130	140	100	130	700
— Laboratoire de Casablanca	100	200	200	200	100	800
— Formation professionnelle	1 460	1 760	1 200	990	285	5 695
— Etudes sur l'énergie	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000
TOTAL	**10 340,56**	**11 093,92**	**10 963,60**	**11 133,28**	**10 781,64**	**54 313**

19 MARINE MARCHANDE ET TRANSPORT MARITIME

1.000 DH

RUBRIQUES	1973	1974	1975	1976	1977	TOTAL
— Formation professionnelle	1 800	1 900	2 000	2 100	2 200	10 000
— Prime d'équipement et augmentation de capital	10 000	14 000	40 000	10 000	26 000	100 000
TOTAL	**11 800**	**15 900**	**42 000**	**12 100**	**28 200**	**110 000**

20 BUREAU DE RECHERCHES ET PARTICIPATIONS MINIERES
CREDITS BUDGETAIRES

1.000 DH

RUBRIQUES	1973	1974	1975	1976	1977	TOTAL
— Recherche minière générale	8 000	9 000	9 000	10 000	10 000	46 000
— Recherche minière spécifique	7 440	8 598	4 410	—	—	20 448
— Recherche pétrolière	19 960	23 380	26 060	25 380	28 360	123 140
— Projets spécifiques et paraminiers	19 860	58 738	55 370	18 500	5 000	157 468
TOTAL	**55 260**	**99 716**	**94 840**	**53 880**	**43 360**	**347 056**

21 AGRICULTURE

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	TOTAL
Zones irriguées	**258 172**	**229 122**	**190 465**	**173 565**	**131 676**	**983 000**
— Moulouya	25 935	23 145	17 885	16 435	6 145	89 545
— Gharb	66 487	61 007	49 833	46 799	44 947	269 073
— Doukkala	28 724	25 284	26 206	20 461	14 863	115 538
— Haouz	25 088	19 331	19 008	18 072	7 595	89 094
— Tadla	14 346	8 786	15 182	14 791	10 674	63 779
— Tafilalet	15 081	11 520	9 550	5 404	4 699	46 254
— Ouarzazate	24 128	15 919	6 993	5 339	3 503	55 882
— Sous-Massa	54 883	55 675	35 679	6 046	1 982	154 265
— Loukkos	3 500	8 455	10 129	40 218	37 268	99 570
Zones Bour	**98 475**	**119 420**	**118 307**	**125 519**	**132 896**	**594 617**
— Equipement des Services						
* centraux	1 125	3 975	1 950	330	370	7 750
* provinciaux	3 082	2 540	1 780	1 858	1 740	11 000
* C.T.	9 579	8 104	9 025	10 215	11 077	48 000
— Petite et moyenne hydrauliques	15 000	25 000	25 000	30 000	30 000	125 000
— Equipements Communaux	16 000	13 500	13 500	13 500	13 500	70 000
— Allotissements	19 132	26 460	24 635	24 505	28 190	122 922
— Aménagements intégrés	3 000	4 250	5 250	6 250	6 250	25 000
— Vulgarisation et interventions agricoles	27 407	29 491	32 817	35 761	38 769	164 245
— Etudes générales	4 150	6 100	4 350	3 100	3 000	20 700
Eaux et Forêts	**36 122**	**43 732**	**44 271**	**45 970**	**45 355**	**215 450**
— Bâtiments administifs, maisons en forêt, chemins et délimitations	5 489	7 012	7 293	7 504	6 702	34 000
— Chasse, pêche	2 450	3 498	2 959	2 315	1 778	13 000
— Reboisement, DRS	26 345	28 189	28 683	28 932	30 801	142 950
— Aménagements en forêt, recherche	1 838	5 033	5 336	7 219	6 074	25 500
Elevage	**47 778**	**51 389**	**40 018**	**36 629**	**33 145**	**208 959**
— Quadrillage Sanitaire, intensification alimentaire, et amiliorauon génétique	27 648	30 034	28 010	27 721	25 206	138 619

21 AGRICULTURE (suite)

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	TOTAL
— Vulgarisation et Subvention	4 200	4 205	4 208	4 218	4 289	21 120
— Commercialisation.	15 930	17 150	7 800	4 690	3 650	49 220
Recherche Agronomique	**16 716**	**17 058**	**17 747**	**17 952**	**13 580**	**83 053**
— Stations expérimentales, protection des végétaux et laboratoires officiels	4 050	4 149	6 101	6 220	2 335	22 855
— Services centraux et régionaux	2 580	2 671	1 224	1 117	488	8 080
— Etudes générales et lutte anti-acridienne	10 086	10 238	10 422	10 615	10 757	52 118
Conservation foncière	**20 998**	**10 660**	**14 720**	**20 585**	**12 692**	**79 655**
— Blocs fonciers	620	1 900	2 200	1 800	—	6 520
— Etablissement et révision du réseau géodésique et de la carte	2 050	2 720	2 960	3 560	3 165	14 455
— Grands périmètres	1 930	2 265	4 905	10 570	4 710	24 380
— Cadastre national	16 398	3 775	4 655	4 655	4 817	34 300
Direction des affaires économiques et de l'industrie agricole	**7 720**	**14 154**	**10 299**	**11 973**	**11 724**	**55 870**
— Achat de terrains, constructions, matériel	1 658	1 439	1 265	1 345	936	6 643
— Stockage des céréales	415	615	615	630	630	21.905
— Silo de Tanger	2 000	3 472	—	—	—	5 472
— Stockage, conditionnement et transformation des produits agricoles	2 533	5 397	5 114	6 693	6 853	26 590
— Etudes socio-économiques	1 025	2 025	2 025	2 025	2 026	9 126
— Enquêtes statistiques	89	1 206	1 280	1 280	1 279	5 134
Enseignement Agricole et formation professionnelle	**11 963**	**9 609**	**5 017**	**2 583**	**2 125**	**31 297**
TOTAL	**497 944**	**495 144**	**440 844**	**434 776**	**383 193**	**2 251 901**

22 MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES COMMUNICATIONS

RECAPITULATION GENERALE DES PROGRAMMES GENERAUX

en 1.000 DH

OPERATIONS	1973	1974	1975	1976	1977	TOTAL
— Ecoles de formation(1).	7 159	7 202	4 239	100	—	18 700
— Travaux d'assainissement(2).	2 475	5 590	1 070	1 130	1 870	12.135
— Equipements administratifs.	710	500	1 080	900	—	3 190
— Etudes et expérimentations.	200	200	200	200	200	1 000
— Zone franche industrielle de Tanger	7 710	8 235	7 055	—	—	23 000
TOTAL GENERAL	**18 254**	**21 727**	**13 644**	**2 330**	**2 070**	**58 025**

(1) *Le chiffre de l'année* 1973 *comprend un crédit de report de* 600.000 *DH au titre de l'Ecole Nationale des T.P. de Casablanca.*

(2) *Le chiffre de l'année* 1973 *comprend un crédit de report de* 1972 *sur* 1973 *de* 215.000 *DH.*

23 RECHERCHE ET ADDUCTION D'EAU

1.000 DH

RUBRIQUES	1973	1974	1975	1976	1977	TOTAL
— Alimentation de la zone côtière	70 000	102 500	55 400	41 200	14 600	283 700
— Intérêts intercalaires	8 600	12 100	14 600	15 500	—	50 800
— Achevement Plan 1968-72	8 970	16 930				25 900
— A.E.P. Centres Urbains	11 180	35 155	34 440	20 770	6 350	107 895
— D.E.P. Ossatures principales centres Urbains	600	2 950	3 500	1 850	1 250	10 150
— Centres ruraux O.N.E.P.	2 875	1 585	1 490	245	200	6 395
— Autres centres délimités	1 105	5 455	4 600	1 900	1 100	14 160
— Projet eau potable et études générales	2 000	2 000	1 000	—	—	5 000
— Alimentation en Eau projet Maroc Phosphore	1 000	4 000	4 000	650		9 650
TOTAL GENERAL	**106 330**	**182 675**	**119 030**	**82 115**	**23 500**	**513 650**

24 BARRAGES

en 1.000 DH

RUBRIQUES	1973	1974	1975	1976	1977	TOTAL
Equipement des Services.	**1 900**	**2 750**	**1 010**	—	—	**5 660**
Etudes à caractère général.	**3 980**	**12 050**	**9 100**	**8 050**	**8 300**	**41 480**
— Etudes d'ensemble.	3 840	8 300	8 600	8 050	8 300	37 090
— Haouz - Lakhdar - Tensift.	90	2 300	500	—	—	2 890
— Souss - Massa.	50	1 450	—	—	—	1 500
Etudes particulières.	**7 500**	**12 900**	**8 050**	**5 910**	**4 940**	**39 300**
— Oum-er-R'bia.	—	500	700	200	700	2 100
— Haouz - Lakhdar - Tensift.	1 000	1 600	1 850	810	540	5 800
— Sebou	3 500	3 200	—	—	—	6 700
— Loukkos	1 000	1 300	2 800	2 700	2 700	10 500
— Souss-Massa	2 000	6 300	2 700	2 200	1 000	14 200
Travaux de grands ouvrages.	**98 900**	**81 710**	**84 210**	**85 220**	**77 960**	**428 000**
— Ouvrages en cours.	78 900	35 110	3 000	—	—	117 010
— Loukkos	5 000	6 600	33 210	48 630	42 960	136 400
— Sous - Massa	—	3 000	25 000	36 590	35 000	99 590
— Sebou	—	12 000	8 000	—	—	20 000
— Réserve pour règlement des expropriations et contentieux divers.	15 000	25 000	15 000	—	—	55 000
Exploitation des ouvrages	**3 200**	**9 800**	**12 600**	**9 400**	**8 500**	**43 500**
Inventaire, bilan et contrôle des ressources en eau.	**8 560**	**11 430**	**9 120**	**9 110**	**7 000**	**45 220**
— Hydrologie	1 730	2 630	2 120	2 110	2 000	10 590
— Hydrogéologie	6 830	8 800	7 000	7 000	5 000	34 630
Total Direction de L'hydraulique	**124 040**	**130 640**	**124 090**	**117 690**	**106 700**	**603 160**

25 TRANSPORTS

1000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	TOTAL
Equipements portuaires	**37 223**	**48 779**	**51 125**	**32 600**	**24 795**	**194 522**
— Casablanca	12 160	24 204	20 420	12 130	12 145	81 859
— Mohammédia	500	900	—	—	—	1 400
— Tanger	1 950	2 150	4 700	3 650	2 430	14 880
— Safi (non compris Maroc Phosphore (1)	3 455	3 375	3 335	2 375	2 785	15 325
— Agadir	4 000	12 200	14 350	4 800	3 400	38 750
— Kénitra (2)	12 808	3 300	1 600	2 000	2 300	22 008
— Autres ports.	1 750	2 250	1 620	1 545	1 335	8 500
— Phares et balises	600	400	300	300	400	2 000
— Maroc - Phosphore (Safi)			4 800	5 000		9 800
Routes	**82 450**	**95 830**	**128 335**	**55 145**	**50 240**	**412 000**
— Routes principales et secondaires	29 410	57 780	104 350	35 250	13 650	240 440
— Itinéraires Touristiques	5 550	5 600	4 180	6 700	10 400	32 430
— Chemins tertiaires	12 570	22 690	12 555	6 595	2 900	57 310
— Projet spécifique	—	200	—	—	—	200
— Pistes minières	320	400	650	—	—	1 370
— Acquisition du matériel routier	2 500	2 500	2 500	2 500	8 000	18 000
— Polygones betteraviers	13 900	6 660	4 100	4 100	15 290	44 050
— Projet routier	18 200	—	—	—	—	18 200
S.T.R.	**380**	**250**	**1 750**	**150**	**—**	**2 530**
— Direction du S.T.R	200	250	1 750	150	—	2 350
— Equipement mécanographique	180	—	—	—	—	180
Chemin de Fer	**47 250**	**58 310**	**60 950**	**50 400**	**52 790**	**269 700**
— Subvention d'équipement à l'ONCF(3)	43 200	45 610	48 000	50 400	52 790	240 000
— Maroc-phosphore	4 050	12 700	12 950	—	—	29 700
Equipements aéroportuaires	**21 450**	**52 600**	**53 545**	**46 910**	**7 160**	**181 665**
— Infrastructure aéronautique	16 350	41 850	38 945	33 810	4 460	135 415
— Equipement aéronautique	4 400	8 450	10 850	7 400	1 700	32 800
— Equipement météorologique	700	2 300	3 750	5 700	1 000	13 450
TOTAL GENERAL	**188 753**	**255 769**	**295 705**	**185 205**	**134 985**	**1060 417**

→

1) *Le crédit de l'année* 1973 *comprend* **565.000** *DH au titre de report de crédit de* 1972 *sur* 1973 *pour les travaux de maintenance et* **260.000** *DH au titre de reliquat de crédit d'achèvement de l'équipement de l'Industrie chimique de SAFI. Soit au total* **825.000** *DH de crédits de reports.*

L'équipement portuaire pour Maroc- Phosphore s'élève à **9.800.000** *DH.*

(2) *Le crédit de l'année* 1973 *comprend un report de* 1972 *sur* 1973 *de* **1.445.000** *DH au titre de la maintenance des ouvrages.*

(3) *Leprogramme d'investissement de l'ONCF pour la période quinquennale s'élève à* 402.200.000 *DH dont* 132.500.000 *DH de crédit d'autofinancement et* 269.700.000 *DH de subventions du budget de l'Etat.*

Ce programme se ventile comme suit :

Installations fixes	123.400.000 DH
Matériel roulant	200.100.000 "
Paiement des échéances	49.000.000
Maroc-Phosphore	29.700.000
	402.200.000 DH

26 INVESTISSEMENTS EN ENERGIE

en 1.000 DH

RUBRIQUES	1973	1974	1975	1976	1977	TOTAL
1 O.N.E.						
— Production	67 700	94 000	71 800	65 000	88 000	386 500
— Réseau de transport	79 200	90 500	59 300	54 100	52 000	335 100
— Distribution	8 500	11 500	13 000	15 000	17 000	65 000
— Divers	15 000	15 000	16 000	17 000	18 000	81 000
— **TOTAL 1**	**170 400**	**211 000**	**160 100**	**151 100**	**175 000**	**867 600**
dont crédits budgétaires	48 137	58 363	44 290	41 800	48 410	241 000
2 Produits pétroliers						
— Raffinage	5 000	40 000	80 000	78 000	35 000	238 000
— Distribution et conditionnement	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000	225 000
TOTAL 2	**50 000**	**85 000**	**125 000**	**123 000**	**80 000**	**463 000**
dont crédits budgétaires	5 000	25 000	30 000	20 000	—	80 000
3 Charbon	**11 100**	**12 700**	**13 600**	**7 600**	**6 400**	**51 400**
dont crédits budgétaires	3 000	3 000	4 000	5 000	—	15 000
4 Electrifications rurales non ventilées						**139 509**
dont crédits budgétaires	6 000	5 000	5 000	5 000	5 000	26 000
TOTAL GENERAL						**1 521 509**
dont crédits budgétaires	62 137	91 363	83 290	71 800	53 410	362 000

27 TELECOMMUNICATIONS

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	TOTAL
P.T.T.	**37 691**	**79 874**	**113 059**	**132 395**	**46 685**	**409 704**
— Commutation	17 563	45 719	65 638	86 940	26 840	242 700
— Transmissions	12 700	25 750	36 790	40 100	16 500	131 840
— Station terrienne	2 560	1 800	—	—	—	4 360
— Informatique : construction et matériel	3 360	1 000	1 331	—	—	5 691
— Bâtiments postaux	1 340	1 950	2 360	1 880	740	8 270
— Mécanisation postale	150	180	—	—	—	330
— Ecole des P.T.T.	18	3 475	6 940	3 475	2 605	16 513

28 EDUCATION NATIONALE

1.000 DH

OPERATIONS	1973	1974	1975	1976	1977	TOTAL
Enseignement primaire	**68 252**	**53 338**	**59 780**	**62 464**	**54 672**	**298 506**
Constructions de salles des classes	62 452	47 138	49 920	49 114	43 238	251 862
— Logements de fonction	1 400	1 600	3 000	6 000	6 000	18 000
— Cantines scolaires	4 400	4 600	4 860	5 000	5 434	24 294
— Internats	—	—	2 000	2 350	—	4 350
Enseignement secondaire	**115 301**	**138 511**	**119 661**	**89 059**	**118 983**	**581 515**
— Arriérés	35 186	54 414	28 700	—	—	118 300
— Projet M.O.R 266	16 423	—	—	—	—	16 423
— Locaux Enseignements	39 289	47 303	49 418	58 033	72 772	266 815
— Internats	10 150	13 050	14 500	14 500	20 300	72 500
— Logements	2 280	11 400	11 940	13 080	22 140	60 840
— Enseignement technique	1 973	2 344	2 486	3 446	3 771	14 020
— Enseignement origine	10 000	10 000	12 617	—	—	32 617
Enseignement supérieur	**24 300**	**59 905**	**59 170**	**56 000**	**52 730**	**252 105**
— Université MOHAMED V	17 000	22 835	2 000	—	—	41 835
— Nouvel Ensemble Universitaire	—	27 000	39 500	41 000	42 730	150 230
— Université KARAOUIYNE	600	6 770	2 670	—	—	10 040
— Cités Universitaires	6 700	3 300	15 000	15 000	10 000	50 000
Formation des Cadres.	**52 126**	**82 080**	**11 779**	**2 600**	—	**148 585**
— Formation des cadres du 1er degré	33 582	22 623	—	—	—	56 205
— Centres Pédagogiques Régionaux	18 379	56 290	9 400	2 600	—	86 669
— Ecole Normale Supérieure	115	1 665	1 671	—	—	3 451
— Institut Pédagogique National	50	1 502	708	—	—	2 260
Recherches et Expérimentations	**500**	**1 000**	**2 000**	**3 000**	**3 654**	**10 154**
Bâtiments Administratifs	**2 010**	**2 900**	**4 215**	—	—	**9 125**
Total Education Nationale	**262 489**	**337 734**	**256 605**	**213 123**	**230 309**	**299 990**

29 MINISTERE DU TRAVAIL

1.000 DH

OPERATIONS	1973	1974	1975	1976	1977	TOTAL
— Formation professionnelle	3 808	8 265	8 575	6 295	5 216	32 159
— Bâtiment central	—	450	1 800	—	—	2 250
— Achat de véhicules	56	—	—	—	—	56
— Subvention pour bourses	102	102	102	102	102	510
— Total général	3 966	8 817	10 477	6 397	5 318	34 975

30 JEUNESSE ET SPORTS

1.000 DH

RUBRIQUES	1973	1974	1975	1976	1977	TOTAL
— Bâtiments administratifs	—	2 520	824	292	32	3 668
— Jeunesse	3 067	7 769	3 916	3 752	3 429	21 933
— Education Surveillée	2 442	2 908	2 005	2 200	462	10 017
— Promotion Féminine	75	1 080	1 543	1 596	1 063	5 357
— Sports	10 975	11 636	8 913	4 556	2 464	38 544
— Formation des Cadres	—	1 770	240	—	—	2 010
TOTAL GENERAL	16 559	27 683	17 441	12 396	7 450	81 529

31 SANTE PUBLIQUE ET PLANIFICATION FAMILIALE

1.000 DH

RUBRIQUES	1973	1974	1975	1976	1977	TOTAL
— Centre hospitalier Universitaire de Rabat	35 765	11 600	4 635	2 000	—	54 000
— Centre hospitalier Universitaire de Casablanca	1 000	4 000	10 000	15 000	10 000	40 000
— Centres hospitaliers Régionaux	1 400	4 100	12 000	6 600	1 900	26 000
— Centres hospitaliers Provinciaux	4 350	18 500	24 000	8 750	3 400	59 000
— Hopitaux de zone	700	4 000	5 000	4 100	1 800	15 600
— Modernisation	9 400	—	—	—	—	9 400
— Laboratoires	100	800	800	—	—	1 700
— Logements de médecins d'hopitaux	100	400	500	400	—	1 400
— Ambulances d'hopitaux	100	1 000	400	—	—	1 500
— Prévention	11 292	24 291	21 858	13 730	10 229	81 400
— Collège National de Santé Publique	100	1 000	3 000	2 000	900	7 000
— Planification familiale	4 025	1 000	1 000	—	—	6 025
Total Santé Publique 1973-77	**68 332**	**70 691**	**83 193**	**52 580**	**28 229**	**303 025**
Achèvement du Plan Quinquennal 68-72	**14 308**	—	—	—	—	**14 308**
TOTAL GENERAL	**82 640**	**70 691**	**83 193**	**52 580**	**28 229**	**317 333**

32 HABOUS, AFFAIRES ISLAMIQUES ET CULTURE

1.000 DH

RUBRIQUES	1973	1974	1975	1976	1977	TOTAL
— Bâtiments administratifs	—	700	700	600	—	2000
— Complexes Culturels	2 840	10 400	6 400	2 200	1 510	23 350
— Musées	1 750	1 800	700	150	—	4 400
— Bibliothèque Nationale	80	2 500	1 500	1 000	670	5 750
— Edifices du Culte	2 150	3 600	2 220	1 880	2 150	12 000
TOTAL	**6 820**	**19 000**	**11 520**	**5 830**	**4 330**	**47 500**

33 DEFENSE NATIONALE

1 000 DH

RUBRIQUES	1973	1974	1975	1976	1977	TOTAL
— Défense Nationale	203 088,8	413 610,7	50 000	50 000	46 181	762880,5
— Gendarmerie Royale	9 306,2	4 313,3				13 619,5
TOTAL	212 395	417 924	50 000	50 000	46 181	776 500

34 MINISTERE D'ETAT CHARGE DE LA COOPERATION ET DE LA FORMATION DES CADRES

1 000 DH

RUBRIQUES	1973	1974	1975	1976	1977	TOTAL
— Centres de formation des Cadres	5 000	40 000	50 000	25 000	—	120 000

35 FONDS SPECIAL DE DEVELOPPEMENT GENERAL

1 000 DH

RUBRIQUES	1973	1974	1975	1976	1977	TOTAL
— Fonds Spécial	30 000	90 000	60 000	60 000	60 000	300 000

INVESTISSEMENTS PUBLICS
Plan 1973-77

1.000 DH

RUBRIQUES	1973	1974	1975	1976	1977	TOTAL
1. Cour royale et services rattachés.	29 874	27 526	25 800	25 400	25 400	134 000
2. Secrétariat d'Etat au Plan et au développement régional, Formation des cadres.	11 522,9	14 731	8 975	3 472	2 277	40 977,9
3. Office National des Pêches.	14 340	15 740	30 690	20 690	23 540	105 000
4. Promotion Nationale.	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	300 000
5. Artisanat.	10 980	14 470	11 205	9 675	4 670	51 000
6. Ministère des Affaires Administratives.	1 724	3 377	3 809	—	—	8 910
7. Ministère de l'Information.	950	1 250	1 500	—	—	3 700
8. Radio Télévision.	32 527	44 733	43 700	39 700	23 380	184 040
9. Centre Cinématographique.	2 405	3 520	3 535	1 600	1 200	12 260
10 Tourisme.	71 906	42 619	47 317	40 604	36 490	238 936
11 Justice.	18 036	26 061	25 201	19 060	14 349	102 707
12 Ministère des Affaires Etrangères.	6 296	5 000	3 000	3 000	3 000	20 296
13 Ministère de l'Intérieur.	147 381	150 785	140 779	139 148	134 407	712 500
14 D.E.R.R.O.	9 999	27 502	24 743	20 055	18 207	100 506
15. Urbanisme - Habitat.	77 313	98 570	125 530	112 500	89 000	502 913
16. Ministère des Finances.	6 546	5 874	6 562	4 266	4 474	27 722
17. Industrie.	54 241	139 496	90 072	93 310	81 234	458 353
18. Mines.	10 340,56	11 093,92	10 963,60	11 133,28	10 781,64	54 313
19. Marine Marchande	11 800	15 900	42 000	12 100	28 200	110 000
20. B.R.P.M.	55 260	99 716	94 840	53 880	43 360	347 056
21. Agriculture.	497 944	495 144	440 844	434 776	383 193	2 251 901

INVESTISSEMENTS PUBLICS Plan 1973-77 (Suite)

1000 DH

RUBRIQUES	1973	1974	1975	1976	1977	TOTAL
22. Ministère des Travaux Publiques Programmes Généraux	18 254	21 727	13 644	2 330	2 070	58 025
23. Recherche et adduction d'eau	106 330	182 675	119 030	82 115	23 500	513 650
24. Barrages	124 040	130 640	124 090	117 690	106 700	603 160
25. Transports	188 753	255 769	295 705	185 205	134 985	1 060 417
26. Energie	62 137	91 363	83 290	71 800	53 410	362 000
27. Télécommunications	37 691	79 874	113 059	132 395	46 685	409 704
28. Education Nationale	262 489	337 734	256 605	213 123	230 039	1 299 990
29. Ministère du Travail.	3 966	8 817	10 477	6 397	5 318	34 975
30. Jeunesse et Sports.	16 559	27 683	17 441	12 396	7 450	81 529
31. Santé Publique. Planification familiale.	82 640	70 691	83 193	52 580	28 229	317 333
32. Habous - Affaires Islamiques - Cultures.	6 820	19 000	11 520	5 830	4 330	47 500
33. Défense Nationale.	212 395	417 924	50 000	50 000	46 181	776 500
34. Ministère de la coopération et de la formation des cadres.	5 000	40 000	50 000	25 000	—	120 000
35. Fonds spécial de veloppement régional.	30 000	90 000	60 000	60 000	60 000	300 000
TOTAL PLAN (1)	228845,46	307700,492	252911,960	212123,028	173605,964	117518739

(1) *A la Loi de Finances, budget d'investissement, il faut ajouter :*

Pour l'année 1973 : *Imprimerie officielle* 415.257 DH
Port Casablanca 12.160.000 DH
P.T.T. 37.691.000 DH
Pour l'année 1974 : *Justice* 300.000 DH

On retrouve alors les Investissements totaux inscrits au Plan-année par année et globaux.

Achevé d'imprimer sur les presses des
Imprimeries DAR EL KITAB
Casablanca

FILMED BY THE IDC CAMERA UNIT: Leiden.

1975

REDUCTION RATIO 1 : 16

IDC

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

INTER DOCUMENTATION COMPANY AG
POSTSTRASSE 14 ZUG SWITZERLAND

ROYAUME DU MAROC

PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT D'ETAT AU PLAN AU DEVELOPPEMENT REGIONAL ET A LA FORMATION DES CADRES

PLAN DE DEVELOPPEMENT Economique et Social 1973 - 1977

Volume II

DEVELOPPEMENT SECTORIEL

Direction du Plan et du Développement Régional

3 A 1048

- VOLUME II -

ERRATA

PAGES	Au lieu de	Lire
21. 2°/ Sebou, 1er paragraphe dernière ligne	1900 ha dans le secteur I.	et 1900 dans le secteur 13
53. Tableau-équipement externe des offices		
colonne total, ligne haouz grande hydraulique	8 500 ha	18 500 ha
64. Tableau, colonne 1977		
- ligne équipement hydroagricole	40 110	40 119
- ligne PTI	25 080	35 089
70. Tableau, colonne 1976		
- ligne 7.2 vulgarisation	375	376
74. Tableau, colonne 1973		
- ligne 6.I.2 CMV	726	528
81. Tableau, colonne périmètres 1ère ligne	Tzouz (vallée du ziz)	Taouz (vallée du ziz)
85. Tableau-colonne 1976,	-	
- ligne 2, équipement hydroagricole	3 125	3 215
85. Tableau, colonne 1974,	235	3 235
- ligne -réseaux d'irrigation et de drainage		
90. Tableau, colonne 1975		
- ligne 2.I études et contrôle de travaux	900	1 000
- ligne 2.2. remembrement	1 000	900
94v 1ère ligne au dessous du tableau	II Haut Rmel A	III Haut Rmel A
96. Tableau colonne 1975		
- ligne 7.I subvention	211	215
97. Tableau, colonne 1975, matériel, LIGNE MOULOUYA	3 781	2 781
216. Rubrique : programme d'action 1973-1977 2° Paragraphe	crédit d'équipement de 29 857 000 DH	crédit d'équipement de 31 297 000 DH

110. Tableau d'en bas, 1ère colonne	2 500	25 000
122. Tableau - 1ère ligne	4) allotissements	3) équipements communaux
- 2ème ligne	3) équipements communaux	4) allotissements
149. Rubrique 3- les dépenses de fonctionnement, - 4ème ligne	ingénieurs d'application (-)	ingénieurs d'application : 65
290. Unité du tableau :	unité : 1000 DH	unité : 1000 000 DH
317. Tableau : financement du programme ONE, 4e ligne	emprunt obligetoire	emprunt obligetaire
333. Rubrique : projets en cours, 8e paragraphe	champion filonien	champ filonien
370. Rubrique a) l'emploi 5ème ligne du paragraphe	ont et pourvus	ont été prévus
438. Tableau ligne commercialisation, colonne 1973	2 375	2 376
448. 1er tableau-pour les années correspondant aux colonnes	(-)	1968 - 1969 - 1970 1971 - 1972
" 2ème tableau, ligne totaux colonne crédits accordés	58,81	58,81
486. Tableau, ligne topographie	topographie	topographie-photogrammétrie
505. 3ème ligne du paragraphe	ont coûté 238,5 MILLIONS DE DH	ont coûté 206 MILLIONS DE DH
- ligne O.N.E.P. - ligne total	O.N.E.P. 88 368 total 238 535	O.N.E.P. 55 729 total 205 906
515. Rubrique : pour le milieu urbain - 4ème ligne du 1er paragraphe	leur actif s'élève à 701,645	leur actif s'élève à 702,345
" - 2ème paragraphe - 1ère ligne	les 482,245 M.DH	les 483,445 M.DH
" - 6ème ligne	ossature principale pour 10,I millions DH	ossature principale pour 10,15 M.DH
-10ème ligne	pour 24,7 M.DH	pour 25,8 M.DH

545. Tableau, ligne Marrakech-ville, colonne total opération	12 690	12 490
548. Tableau - ligne total, région II :		
- colonne total opération	20 350	33 130
- colonne total plan	13 250	25 540
548. Tableau - ligne Tanger-ville, colonne total plan	18 000	18 800
549. Tableau, ligne total, région IV, colonne total plan	32 270	35 270
551. Tableau - ligne Berkane, colonne total plan	2 650	2 600
- ligne entre Tacurirt et réservoir semi-enterré		
. colonne total opération	(-)	1 000
. colonne total plan	(-)	1 000
- ligne régional IV.	régionale IV	total régional IV
560. Rubrique 3.	Itinéreres touristiques	Itinéreires touristiques
561. Tableau, colonne total	99,8 %	100 %
594. Comptes d'exploitation, 3ème paragraphe, 8ème ligne	189,70 M.	269,70
607. dernière ligne	1990	(-)
614. entre la ligne 2 - aéroports internationaux et la ligne Agadir-Inezgane, ajouter Fès-Saïs :		
-colonne 1973	(-)	500
-colonne total	(-)	500
615. ligne aide à la navigation aérienne		
-colonne 1975	4 100	5 100
-colonne total	16 600	17 600

620. dernier paragraphe 5ème ligne	explication	exploitation
622. II-orientations et objectifs du Plan Quinquennal 1973-1977. 2° paragraphe, 1ère ligne	taxes	axes
623. Rubrique programme à la charge du budget de l'Etat, 9ème ligne	projets scientifiques pour Safi	projets spécifiques pour Safi
651. Tableau - colonne reports	323	32 374
660. Tableau, ligne bénéfice d'exploitation, colonne 1974	87	97
672. I.2.4. émetteurs de secours, 4° ligne du paragraphe	Saâ Aïoun	Sbaâ Aïoun
673. Rubrique I-5	extesnion	extension
822. Rubrique : 4 - sports. 1er paragraphe, 1ère ligne	partant du principe d'équilibre	partant du principes d'équilibre
865. 1er paragraphe, 7ème ligne	accumulr	accumulé
877. après le tableau, 2ème ligne	production civile	protection civile
879. Tableau-colonne total, 7ème ligne	1 100	1 000
880. Tableau-colonne total 14ème ligne	1 252,8	5 252,8
881. 1ère ligne	et	est
882. Tableau-ligne total-1ère colonne	20 218	40 218
921. Tableau-colonne 1977, 6ème ligne-Tiznit	134	143
- colonne 1977, 8ème ligne	143	134

PLAN DE DEVELOPPEMENT
Economique et Social
1973 - 1977

Volume II

DEVELOPPEMENT SECTORIEL

VOLUME II

LE DEVELOPPEMENT SECTORIEL

SOMMAIRE

Pages

Chapitre I - AGRICULTURE

AGRICULTURE - ORIENTATIONS ET OBJECTIFS 7

I — Caractéristiques fondamentales du Secteur Agricole 7

II — Orientations 7

1 — La Recherche d'un taux maximum de couverture des besoins en produits agricoles 8

2 — Rentabilisation des investissements et valorisation de la production par l'Agro-Industrie 8

3 — Amélioration du Revenu des paysans 8

III — Moyens et mesures 11

1 — La Réforme agraire 11

2 — La formation des cadres 12

3 — Recherche et vulgarisation 13

4 — Le crédit agricole 13

5 — Les circuits commerciaux et les prix ... 14

AGRICULTURE - ZONES IRRIGUEES ET BOUR 15

I — Exécution du Plan 1968-1972 15

A — Zones irriguées (O.R.M.V.A.) 15

B — Zones bour - réalisations physiques 35

II — Orientations et objectifs chiffrés 45

A — Zones irriguées 45

B — Zones bour 45

III — Programme d'action 47

A — Zones irriguées (O.R.M.V.A.) 47

B — Etudes 98

C — Zones bour 101

AGRICULTURE - ELEVAGE 125

Situation actuelle 125

I — Exécution du Plan quinquennal 1968-1972 127

A — Réalisations physiques 127

B — Réalisations comptables 132

Pages

II — Orientations et objectifs 133
A — Orientations générales 133
B — Les objectifs chiffrés 134
III — Programme d'action 1973-1977 135
1 — Aspect quantitatif 135
2 — Aspect qualitatif, mesures et réformes 148
3 — Les Dépenses de fonctionnement 149

AGRICULTURE - EAUX ET FORETS 151

Introduction 151
I — Bilan du Plan quinquennal 1968-1972 152
A — Bilan physique 152
B — Le bilan financier 154
II — Orientation et objectifs 155
A — Orientations générales 155
B — Objectifs chiffrés 156
III — Programme d'action 157
A — Aspect quantitatif 157
B — Les mesures 164

AGRICULTURE - CONSERVATION FONCIERE 167

A — Missions de la Direction de la Conservation Foncière et des Travaux Topographiques 167
B — Exécution du Plan 1968-1972 167
I — Bilan physique 167
II — Conservation foncière, exécution comptable du Plan 1968-1972 170
C — Orientations et objectifs chiffrés 171
D — Programme d'action 1973-1977 171
Programme physique 171
E — Mesures juridiques 173
F — Aspect comptable 174

AGRICULTURE - RECHERCHES AGRONOMIQUES 179

I — Exécution du Plan 1968-1972 180
A — Cadre physique 180
B — Cadre comptable 184
II — Orientations et objectifs 185
A — Orientations 185
B — Objectifs 186
III — Programme d'action 1973-1977 189
A — Programme physique 189
B — Programme financier 191
IV — Investissements privés et totaux 193
V — Mesures 193
VI — Crédits de fonctionnement 193

Pages

AGRICULTURE - AFFAIRES ECONOMIQUES ET INDUSTRIES AGRICOLES

A — Introduction 195
B — Exécution du Plan 1968-1972 195
1 — Aspect physique 195
2 — Exécution comptable 197
C — Orientations et objectifs 197
D — Programme d'action 1973-1977 198
I — Achats de terrains, construction et Dépenses de premier établissement 198
II — Stockage des céréales 203
III — Stockage, conditionnement et transformation des produits agricoles 203
IV — Les études socio-économiques 205

AGRICULTURE - ENSEIGNEMENT AGRICOLE 209
A — Exécution du Plan 1968-1972 209
1 — Cadre comptable 209
2 — Cadre physique 210
B — Orientations et objectifs 213
1 — Les besoins en cadres 213
2 — Les ressources futures (objectifs) 214
3 — Equilibre des ressources et des besoins en cadres agricoles 215
C — Programme d'action 1973-1977 216

Chapitre II - L'HYDRAULIQUE

I — Bilan du Plan quinquennal 1968-1972 227
1.1 — Réalisations physiques 227
1.2 — Coût des opérations 228
1.3 — Conclusion 229
II — Orientations et objectifs chiffrés 229
III — Programme d'action 1973-1977 230
3.1 — Equipement des services 230
3.2 — Etudes à caractère général 230
3.3 — Etudes particulières 231
3.4 — Travaux neufs sur les grands ouvrages hydrauliques 232
3.5 — Recensement, entretien et grosses réparations des ouvrages hydrauliques 234
3.6 — Inventaire, bilan et contrôle des ressources en eau 235
IV — Budget de fonctionnement 236

Chapitre III - LE D.E.R.R.O.

I — Bilan du Plan 1968-1972 243
a — Cadre physique 243
b — Cadre comptable 245
II — Les orientations et les objectifs 1973-1977 246

Pages

III — Programme d'action 247
a — Les périmètres de développement intégrés 247
b — Le programme routier 248
c — Périmètres de moyenne hydraulique ... 248
d — La formation professionnelle 248
e — Les études et planification 248
IV — Les mesures 253

Chapitre IV - LA PROMOTION NATIONALE

Introduction 257
I — Bilan du Plan quinquennal 1968-1972 257
A — Prévisions du Plan 1968-1972 257
B — Les réalisations de la P. N. de 1968 à 1972 258
II — Les difficultés dans le fonctionnement de la P. N. 259
A — Lors de l'élaboration des programmes ... 260
B — Lors de l'exécution 260
III — Les orientations 261
1 — L'extension du champ d'action de la P.N. 261
2 — Le maintien des techniques labor-using 262
3 — L'adoption d'un programme unique de P. N. 262
4 — Le choix des programmes P. N. 262
5 — L'amélioration de l'encadrement des chantiers 263
6 — Coordination de la P. N. avec les organismes similaires 263
IV — Le programme 264
A — Le programme d'action 264
B — Financement du programme 265

Chapitre V - TOURISME

Présentation du secteur 269
A — Bilan du Plan quinquennal 1968-1972 269
I — Bilan physique 269
II — Bilan comptable 272
B — Orientations et objectifs 275
I — Les orientations du secteur touristique ... 276
II — Les objectifs 276
C — Programme d'action 281
1 — Capacité d'hebergement 281
2 — Coût de l'équipement d'hebergement ... 284
3 — Equipement d'infrastructure et d'aménagement 288
4 — Etudes 289
5 — Publicité 290
6 — Formation professionnelle 290

Pages

D — Actions et mesures générales 294

1 — Protection et valorisation du patrimoine national 295
2 — Politique des investissements 295
3 — Organisation des activités touristiques ... 296
4 — Commercialisation du produit touristique 300
5 — Infrastructure et moyens administratifs 300
6 — Budget de fonctionnement du département du Tourisme 301

Chapitre VI - L'ENERGIE

Introduction 305

I — Bilan du Plan quinquennal 1968-1972 305

1 — Electricité 305
2 — Produits pétroliers 307
3 — Charbon 309

II — Orientations et objectifs chiffrés 310

III — Le programme d'action 311

1 — Electricité 311
2 — Produits pétroliers 318
3 — Charbon 322

IV — Les mesures 324

1 — Electricité 325
2 — Produits pétroliers 325
3 — Charbon 325

Chapitre VII - MINES

Introduction 329

I — Bilan du Plan quinquennal 1968-1972 329

1 — Direction des Mines et de la Géologie 329
2 — B.R.P.M. 332
3 — Les autres mines en exploitation (secteur privé et semi-public) 335
4 — L'Office Chérifien des Phosphates 337

II — Orientations 339

III — Programme d'action 1973-1977 340

1 — Direction des Mines et de la Géologie 340
2 — B.R.P.M. 347
3 — Les Mines en exploitation 353
4 — L'Office Chérifien des Phosphates 356

IV — Les mesures 359

1 — Révision du règlement minier 359
2 — Archivage des sondages 359
3 — Contrôle des exportations minières 360
4 — Encouragement des exportations minières 360
5 — Infrastructure minière 360
6 — Transport 360
7 — Encouragement des coopératives 360
8 — Caisse de péréquation minière 360
9 — Formation professionnelle 360

Pages

V — Budgets de fonctionnement 360

1 — Budget de fonctionnement de la D.M.G. 360
2 — Budget de fonctionnement du B.R.P.M. 360

Chapitre VIII - L'INDUSTRIE

I — Situation actuelle et bilan du Plan quinquennal 1968-1972 365

1 — Situation actuelle 365
2 — Exécution du Plan 1968-1972 366
3 — Conclusion 372

II — Orientations et objectifs chiffrés 372

1 — Les orientations industrielles du Plan 1973-1977 372
2 — Les objectifs chiffrés 374

III — Le programme d'action 1973-1977 375

1 — Les projets 375
2 — Etudes économiques 376
3 — Création d'un laboratoire national de l'industrie et d'un centre d'outillage 376
4 — Equipement administratifs 377

IV — Les mesures 377

1 — Promotion des exportations 377
2 — Promotion des investissements 380
3 — Promotion de l'environnement industriel 380

V — Le budget de fonctionnement 382

1 — La Direction de l'Industrie 382
2 — L'O.D.I. 382

Chapitre IX - ARTISANAT

I — Introduction 387

II — Exécution du Plan 1968-1972 389

1 — Exécution physique 389
2 — Exécution comptable 391

III — Orientation et objectifs chiffrés 391

1 — Orientations 391
2 — Objectifs chiffrés 393

IV — Le programme d'action 394

1 — Achèvement des opérations du Plan 1968-1972 395
2 — Ensembles intégrés 395
3 — Centres non intégrés 396
4 — Centres d'achat et de distribution des matières premières 397
5 — Modernisation de l'équipement des centres d'apprentissage 397
6 — Subventions aux coopératives 397
7 — Matériel d'exposition 397

Pages

V — Les mesures 397
1 — Organisation du circuit d'approvisionnement 397
2 — Organisation de la profession 398
3 — Introduction des méthodes élémentaires de gestion dans l'Artisanat 398
4 — Organisation du crédit 398
5 — Encouragement des Investissements 399
6 — Promotion des exportations 399
7 — Augmentation de la prime d'apprentissage 399
VI — Le budget de fonctionnement 399

Chapitre X - PECHES MARITIMES

I — Situation actuelle 413
II — Exécution du Plan 1968-1972 418
1 — Exécution physique 418
2 — Réalisation des opérations non inscrites au Plan 419
3 — Exécution comptable 421
III — Les orientations et les objectifs chiffrés ... 422
1 — Orientations 422
2 — Objectifs 422
IV — Programme d'action 425
1 — Les moyens techniques 425
2 — Moyens humains 429
3 — Financement des investissements 430
V — Mesures 432
1 — Conservation des ressources 432
2 — Mesures d'encouragement aux investisseurs 433
3 — Promotion des exportations 434
4 — Mesures d'aspect social 434
VI — Le budget de fonctionnement 435

Chapitre XI - LES EQUIPEMENTS URBAINS ET RURAUX

Introduction 441
I — Etat des réalisations au cours du Plan quinquennal 1968-1972 442
1 — Les orientations et objectifs 442
2 — Les réalisations physiques 443
3 — Bilan comptable et coût des réalisations 446
4 — Enseignements tirés de l'exécution du Plan 1968-1972 451
II — Orientations et objectifs du Plan quinquennal 1973-1977 452
1 — Options générales 452
2 — Milieu urbain 454
3 — Milieu rural 457
4 — Etudes générales - Urbanisme - Ruralisme 462

Pages

III — Le programme d'action 1973-1977 464
A — Efforts à la charge du budget 464
B — Efforts à la charge des autres départements et du secteur bancaire 483
IV — Le budget de fonctionnement 488
V — Les mesures 489
VI — Les effets attendus du Plan 1973-1977 491
1 — Activité des entreprises de construction et de génie civil 491
2 — L'industrie des matériaux de construction 492
3 — L'emploi 493

Chapitre XII - LES ADDUCTIONS D'EAU

I — Introduction 499
A — Situation actuelle 499
B — Situation future 500
C — Moyens 504
II — Réalisations du Plan 1968-1972 505
A — Exécution comptable 505
B — Exécution physique 509
III — Orientations et objectifs chiffrés 513
IV — Programme d'action 514
1 — Importance du programme 514
2 — Présentation du programme 515

Chapitre XIII - EQUIPEMENTS ROUTIERS

I — Exécution du Plan quinquennal 1968-1972 555
1 — Réalisations physiques 555
2 — Coût des opérations 556
3 — Conclusion 557
II — Orientations et objectifs chiffrés 558
III — Le programme d'action du Plan 1973-1977 ... 558
1 — Routes principales et secondaires 559
2 — Projet routier 559
3 — Itinéraires touristiques 560
4 — Les chemins tertiaires 561
5 — Les polygones betteraviers 561
6 — Projets spécifiques 561
7 — Acquisition de matériel 562
8 — Programme routier du DERRO 562
9 — Etudes et expérimentations 562
IV — Budget de fonctionnement 563
V — Services généraux du Ministèrl des Travaux Publics 564
1 — Formation des cadres 564
2 — Travaux d'assainissement 564
3 — Equipements administratifs 565
4 — Etudes et expérimentations 566
5 — Achèvement des travaux de la zone franche industrielle de Tanger 566

Pages

Chapitre XIV - LES TRANSPORTS ROUTIERS

I — Transports routiers inter urbains 571
1 — Situation à la veille du Plan 1973-1977 571
2 — Exécution du programme du Plan 1968-1972 574
3 — Orientations et objectifs 575
4 — Le programme d'action 577
II — Les transports urbains 579
a — Les Régies Autonomes 579
b — Les autorisations de voierie 581

Chapitre XV - EQUIPEMENTS FERROVIAIRES

I — Exécution du Plan quinquennal 1968-1972 587
1 — Réalisations physiques 587
2 — Coût des opérations 588
3 — Conclusion 588
II — Orientations et objectifs chiffrés du Plan quinquennal 1973-1977 589
III — Programme quinquennal d'action 1973-1977 ... 590
1 — Installations fixes 590
2 — Renouvellement et renforcement du matériel moteur et remorqué 592
3 — Paiement des échéances 593
4 — Projet Maroc-Phosphore 593
5 — Comptes d'exploitation 594

Chapitre XVI - LES EQUIPEMENTS AEROPORTUAIRES ET LE TRANSPORT AERIEN

I — Exécution du Plan quinquennal 1968-1972 601
1 — L'évolution du trafic aérien 601
2 — Réalisations physiques 602
3 — Exécution comptable 604
4 — Les mesures prises et les difficultés rencontrées 605
II — Orientations et objectifs chiffrés 605
III — Le programme d'action 1973-1977 606
1 — Infrastructures aéronautiques 607
2 — Equipements aéronautiques 610
3 — Equipements météorologiques 610
IV — Mesures et réformes 611
1 — Taxes de survol 611
2 — Prévisions des recettes 611
V — Budget de fonctionnement 611
VI — Les compagnies nationales de transport aérien 611
1 — La compagnie Royal Air Maroc 611
2 — La compagnie Roval Air Inter 613

Chapitre XVII - EQUIPEMENTS PORTUAIRES — Pages

I — Exécution du Plan 1968-1972 619
1 — Réalisations physiques 619
2 — Les améliorations de la gestion 620
3 — Exécution comptable 620
4 — Conclusion 621
II — Orientations et objectifs du Plan quinquennal 1973-1977 622
III — Programme quinquennal d'action 1973-1977 623
a — Casablanca 624
b — Mohammedia 625
c — Tanger 626
d — Safi 626
e — Agadir 627
f — Kénitra 628
g — Ports secondaires 628
IV — Amélioration de la gestion des ports 629
1 — Mesures susceptibles d'améliorer la gestion des ports 629
2 — Problèmes devant être étudiés durant le Plan 630
V — Dépenses de fonctionnement 632

Chapitre XVIII - MARINE MARCHANDE ET TRANSPORTS MARITIMES DE VOYAGEURS

I — Exécution du Plan quinquennal 1968-1972 639
1 — Réalisations physiques 639
2 — Coût des opérations 639
3 — Situation de la flotte marchande et du transport maritime de voyageurs 640
4 — Les causes de cette situation 642
II — Orientations et objectifs 642
III — Programme d'investissement du secteur privé et semi-public 642
IV — Les mesures 644
1 — Prime d'équipement 644
2 — Conditions de crédit 644
V — Formation professionnelle 645

Chapitre XIX - POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

I — Exécution du Plan quinquennal 1968-1972 649
1 — Exécution physique 650
2 — Exécution comptable 651
3 — Conclusion 651
II — Orientations et objectifs chiffrés 654
A — Orientations 654
B — Objectifs du Plan quinquennal 1973-1977 654

Pages

III — Programme d'action 655
1 — Programme d'investissement 655
2 — Le budget de fonctionnement 659
3 — Les mesures institutionnelles 659
4 — Compte d'exploitation prévisionnel 1973-1977 660

Chapitre XX - INFORMATION

A — Equipements administratifs 667
B — Formation spécialisée 667

RADIODIFFUSION ET TELEVISION

I — Exécution du Plan 1968-1972 669
1 — Exécution physique 669
2 — Exécution comptable 669
II — Orientations et objectifs chiffrés 670
A — Orientations 670
B — Objectifs chiffrés 670
III — Programme d'action 1973-1977 671
1 — Investissements privés 671
2 — Repercussion des investissements sur le budget de fonctionnement 675
3 — Les mesures propres de la R.T.M. 675
4 — Compte d'exploitation prévisionnel 1973-1977 676

Chapitre XXI - ACTIVITES CINEMATOGRAPHIQUES

I — Situation actuelle du cinéma 681
1 — Structure et situation du cinéma 681
2 — Exécution du programme quinquennal 1968-1972 du C.C.M. 682
II — Orientations et objectifs du Plan 1973-1977 ... 682
1 — Orientations générales 682
2 — Orientations et objectifs 683
III — Programme d'action 1973-1977 684
1 — Budget d'investissement du C.C.M. 684
2 — Investissement privé 685

Chapitre XXII - EDUCATION

Introduction 689
I — Bilan du Plan quinquennal 1968-1972 690
1 — Bilan physique 690
2 — Bilan financier et comptable 693
3 — Les mesures administratives 694
II — Programme d'action 1973-1977 695
1 — Le Plan comme instrument de réforme ... 695
2 — Définition d'une stratégie pour le Plan quinquennal 1973-1977 695

Pages

III — Orientations et objectifs 697
1 — Programme physique 697
2 — Programme financier 711
3 — Mesures et recommandations 730

Chapitre XXIII - FORMATIONS SPECIALISEES

Introduction 741

I — Bilan du Plan 1968-1972 et évaluation de la situation à la veille du Plan 1973-1977 741
1 — Exécution physique 742
2 — Exécution comptable 744
3 — Les mesures 745
4 — Les difficultés 746

II — Orientations et objectifs 748
1 — Orientations et objectifs qualitatifs 748
2 — Maximiser la mise en valeur des ressources humaines 749
3 — Mettre en œuvre un programme d'études et d'action 752
4 — Objectifs chiffrés 754
5 — Les équilibres 759

III — Programme d'actions 764
1 — Programme correspondant aux objectifs des organismes de tutelle 764
2 — Programme complémentaire à structure normalisée 771
3 — Récapitulatif du programme d'actions ... 772

IV — Moyens et mesures 779
1 — Moyens et mesures visant une mise en valeur maximum des ressources humaines au cours du Plan 779
2 — Mesures particulières 782
3 — Moyens et mesures correspondant à la préparation pour le long terme d'une structure professionnelle de la population active 784

Chapitre XXIV - HABOUS, AFFAIRES ISLAMIQUES ET CULTURE

I — Bilan du Plan 1968-1972 et situation actuelle ... 793
1 — Bilan comptable 793
2 — Bilan physique 793
3 — Difficultés rencontrées au cours de l'exécution du Plan 794

II — Orientations et objectifs du Plan quinquennal 1973-1977 794
1 — La politique culturelle 794
2 — Les préalables de la politique culturelle 795

III — Objectifs et programme d'action 796
1 — Objectifs 796
2 — Programme d'action 796
3 — Crédits de fonctionnement 803

Pages

Chapitre XXV - JEUNESSE ET SPORTS

I — Bilan du Plan quinquennal 1968-1972 809
1 — Bilan comptable 809
2 — Bilan physique 811

II — Orientations et objectifs du Plan 812
1 — Animation éducative 813
2 — Intégration sociale des jeunes 815
3 — Promotion des sports 816

III — Programme d'action 817
1 — Jeunesse 818
2 — Education surveillée 820
3 — Promotion féminine 821
4 — Sports 822
5 — Achèvement des projets socio-éducatifs et sportifs du Plan 1968-1972 825
6 — Formation des cadres 825
7 — Participation des collectivités locales ... 826

IV — Mesures 827

V — Répercussions sur le budget de fonctionnement 827

Chapitre XXVI - SANTE PUBLIQUE ET PLANIFICATION FAMILIALE

I — Bilan du Plan quinquennal 1968-1972 et situation à la veille du Plan 1973-1977 839
A — Exécution physique du programme 839
B — Exécution comptable du programme 841
C — Les difficultés rencontrées lors de l'exécution du Plan quinquennal 1968-1972 ... 841
D — La situation à la veille du Plan 1973-1977 842

II — Les orientations et les objectifs du Plan quinquennal 1973-1977 844
1 — Développement et normalisation de l'infrastructure sanitaire 844
2 — Accentuation de la formation du personnel médical et paramédical 846
3 — Poursuite de la politique d'intégration de la planification familiale dans les activités de la Santé Publique 849

III — Le programme d'action 849
A — Santé Publique 851
B — Planification familiale 855
C — Les mesures 857

Chapitre XXVII - LA JUSTICE

I — Exécution du Plan 1968-1972 865
1 — Bilan comptable 865
2 — Bilan physique 865

Pages

II — Orientations 866
III — Programme d'action 867
IV — Les mesures 867
V — Le budget de fonctionnement 873

Chapitre XXVIII - L'INTERIEUR, LA SURETE NATIONALE, LES FORCES AUXILIAIRES

I — Exécution du Plan 1968-1972 877
II — Programme d'action 1973-1977 878
III — Budget de fonctionnement 881

DIRECTION DE LA SURETE NATIONALE

I — Exécution du Plan 1968-1972 882
II — Programme d'action 1973-1977 883
III — Budget de fonctionnement 886

LES FORCES AUXILIAIRES

I — Exécution du Plan 1968-1972 886
II — Programme 1973-1977 887
III — Budget de fonctionnement 890

Chapitre XXIX - PLANIFICATION ET STATISTIQUES

I — Exécution du Plan 1968-1972 893
II — Orientations et objectifs 894
1 — Etudes économiques et collecte des statistiques 895
2 — La documentation 896
3 — Mouvement coopératif 896
III — Programme d'action 896
1 — Achèvement de l'analyse des enquêtes et recensements 897
2 — Réalisation de diverses enquêtes nouvelles 897
3 — Schemas de structure et d'orientation ... 898
4 — Le Centre National de Documentation ... 899
5 — L'I.N.S.E.A. 899
6 — Le Bureau pour le Développement de la Coopération 899
7 — Autres opérations d'infrastructures 899
IV — Mesures 900
V — Financement extérieur 903
VI — Budget de fonctionnement 903

Chapitre XXX - LA REFORME ADMINISTRATIVE 907

I — Dans le domaine de la Fonction Publique 908
1 — Refonte du Statut Général de la Fonction Publique 908

Pages

2 — L'extension de la Réforme des cadres 909
3 — La Réforme du régime de rémunération 909
4 — La formation et le recyclage des cadres 910

II — Dans le domaine des institutions et des procédures administratives 910

Chapitre XXXI - EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

A — Ministère des Affaires Etrangères 917

I — Exécution du Plan 1968-1972 917
II — Programme d'action 1973-1977 917
III — Budget de fonctionnement 918

B — Ministère des Finances 919

I — Exécution du Plan 1968-1972 919
II — Programme d'action 1973-1977 919
III — Budget de fonctionnement 925

C — Affaires Administratives 926

D — Ministère du Travail 928

I — Exécution du Plan quinquennal 1968-1972 928
II — Programme d'action 929

CHAPITRE I

L'AGRICULTURE

AGRICULTURE

Orientations et objectifs

I — CARACTERISTIQUES FONDAMENTALES DU SECTEUR AGRICOLE

Le secteur agricole se caractérise par :

1 — Une forte proportion des ruraux dans la composition de la population nationale. La population rurale représentait 65 % de la population totale en 1971. Elle en constituera 60 % en 1980.

2 — Une double évolution :

- D'une part vers l'aggravation du morcellement dans un secteur tourné presque entièrement vers l'autoconsommation et intéressant la presque totalité des ménages ruraux ;

- et d'autre part, vers une certaine concentration des meilleures terres dans un secteur irrigué, à haut niveau capitalistique et fournissant la presque totalité de la production commercialisée.

3 — Une importance croissante des importations de produits agricoles qui absorbent 30 % environ des importations globales.

4 — Un faible taux de croissance annuel de l'agriculture et une faible part de cette dernière dans la production intérieure brute. Face à l'importance de la population rurale cette situation prend une signification particulière.

5 — Une faible rentabilité des investissements agricoles. L'accroissement de la production agricole entraîné par les investissements consentis dans ce secteur demeure à un niveau faible en comparaison de celui obtenu dans les autres secteurs.

II — ORIENTATIONS

Les orientations et les objectifs du Plan découlent des caractéristiques du secteur.

Le secteur agricole a reçu la priorité dans les différents Plans de développement économique et social et particulièrement dans le Plan Quinquennal 1968-1972 qui lui a réservé 45 % de l'enveloppe globale (investissements publics et semi-publics) Ainsi au cours du quinquennat c'est moins un changement de politique agricole qui est proposé qu'un élargissement des actions, un choix d'objectifs plus ambitieux, tendant à des effets plus rapi-

des et cohérents ; c'est en même temps un effort vers plus de justice sociale et plus d'équité dans la répartition du revenu national au sein du Pays, entre régions, entre zones, entre personnes à travers le programme agricole.

1. — La recherche d'un taux maximum de couverture des besoins en produits agricoles

On constate actuellement que la partie de la production agricole consommée sur place ne couvre pas la totalité des besoins et que la partie exportée ne compense pas les importations des produits agricoles.

Il importe donc de développer la production dans les secteurs déficitaires pour ne pas demeurer tributaire des importations.

Ces secteurs, intéressent principalement les céréales, les oléagineux, les produits animaux et les produits ligneux.

2. — Rentabilisation des investissements et valorisation de la production par l'agro-industrie

La poursuite de cet objectif vise à :

— Accroître les ressources alimentaires et l'exportation des produits transformés ;

— Valoriser la production ;

— Rentabiliser les investissements.

Ces trois aspects sont évidemment liés.

S'agissant de l'accroissement des ressources alimentaires et des exportations, on note actuellement la prépondérance des produits bruts tant au niveau de la consommation locale qu'au niveau des ventes à l'extérieur ; la part des produits transformés dans les importations alimentaires restant par ailleurs élevée.

Concernant la valorisation de la production, l'amélioration de la qualité des produits et la recherche de débouchés sûrs et rémunérateurs demeurent les objectifs prioritaires à atteindre notamment dans les périmètres irrigués et les zones bours favorables.

Le choix de l'agro-industrie répond bien à ces préoccupations. Aussi durant le Plan, on s'emploiera à entreprendre des études techniques et à encourager les investissements et à organiser les approvisionnements et ce pour une meilleure rentabilisation des investissements entrepris par l'Etat.

3. — Amélioration du revenu des paysans

Le monde rural souffre en effet d'une moindre participation au revenu national : Pour les 2/3 de la population, environ le tiers du revenu. Les inégalités se retrouvent par ailleurs au sein même de la campagne, par suite en premier lieu de l'inégale répar-

tition des moyens de production et des infrastructures, de l'inégale diffusion des techniques et de l'inégalité des prix. Les inégalités sont parfois aggravées par les actions entreprises en vue de la croissance.

Aussi l'augmentation du revenu agricole passe non seulement par la sélection des spéculations mais aussi par un choix cohérent des structures et des moyens de production.

Par conséquent durant le quinquennat, il sera recherché à la fois un rééquilibrage des actions de l'Etat et plus d'ambition dans les objectifs économiques et sociaux. Cependant, il faut insister sur le fait que le rééquilibrage ne saurait en aucun cas s'opérer par un ralentissement de l'effort de mise en valeur en zone irriguée. Il devra par contre provenir d'un plus grand effort dans les autres domaines, d'une combinaison adéquate des moyens du crédit agricole, du code des investissements et surtout de la vulgarisation et d'une amélioration des structures foncières.

a — Harmonisation des rythmes de développement en zone irriguée

Il existe à l'heure actuelle deux importants décalages dans le développement du programme d'aménagement des grands périmètres d'irrigation.

1/ En premier lieu la construction des barrages a pris de l'avance sur l'équipement des terres en canaux d'irrigation. Pour l'essentiel, ce décalage ne provient pas d'un retard dans l'exécution des programmes prévus en matière de canaux, mais avait été dans l'ensemble accepté pour des raisons techniques dès la conception des projets. Il reste qu'on ne peut le pousser plus loin à présent, sous peine de faire preuve d'un dynamisme inutile, et d'accumuler en vain de lourdes charges financières.

Dans le courant de 1973, avec la mise en service du barrage de Arabat, l'écart total entre surfaces dominées et surfaces équipées approchera 180.000 ha. Le Plan 1973-77 se doit de réduire sensiblement cette avance, tout en maintenant localement les marges techniquement indispensables.

2/ En second lieu la mise en valeur effective, c'est-à-dire la progression des surfaces réellement irriguées avec les quantités d'eau prévues, a pris un net retard sur l'équipement hydro-agricole des périmètres. Autrement dit, durant le Plan, la mise en valeur effective devra croître à un rythme beaucoup plus rapide que l'équipement en canaux, elle devra de ce fait avoir une grande priorité, notamment dans la répartition des moyens en cadres. En effet, le maintien d'une avance excessive en matière hydro-agricole entrainerait non seulement une fixation prématurée, donc plus coûteuse, de capital, mais l'absorption de moyens humains limités, qui feraient donc inutilement défaut à la mise en valeur effective, but réel de toute l'opération.

3/ Au total, sont retenues comme orientations : l'accélération de la mise en valeur effective, la stabilisation du rythme d'équipement hydro-agricole et une certaine « pause » en matière de barrages. Mais cette pause ne sera que relative, car il s'agit de poursuivre à plus long terme l'équipement de toutes les ressources hydrauliques du Pays ; œuvre de longue haleine qui nécessite de maintenir à un niveau suffisant la capacité des services concernés, à exécuter les grands ouvrages indispensables et à préparer les études indispensables au lancement de travaux pour les futures phases.

b) — **Développement plus rapide de la zone bour**

Quel que soit l'intérêt économique et social des zones irriguées, la zone non irriguée, le « bour », fait vivre la grande majorité de la population agricole ; elle représente aussi des potentialités de production considérables, quoique plus aléatoires et plus difficiles à mobiliser, compte-tenu notamment de leur dispersion, du climat et du très grand nombre d'agriculteurs qu'il faut toucher.

Certains insuccès ont marqué jusqu'ici les efforts entrepris pour développer la production de la zone bour, tant dans notre Pays que dans d'autres pays similaires, et ces insuccès n'ont sans doute pas été étrangers à l'option pour les zones irriguées qui a si fortement marqué le Plan 1968-1972. Ce Plan n'a lui-même connu, on l'a vu dans le bilan, qu'une relative réussite en zone bour contre des résultats satisfaisants en zone irriguée.

Il semble toutefois qu'il y ait eu jusqu'ici dans l'appréciation des effets obtenus en zone bour un certain pessimisme, dû sans doute à leur caractère lent et très diffus.

Il semble aussi qu'il y ait eu jusqu'à présent un problème d'échelle ; les actions entreprises ont bénéficié de trop peu de moyens, tout particulièrement en cadres supérieurs. En 1971, la totalité des centres de travaux ne disposaient que de 18 ingénieurs, effectif bien faible face à une zone d'intervention comptant environ 4 millions d'hectares de cultures et de plantations.

Le Plan 1973-1977 va voir pour la première fois la sortie vers l'agriculture d'un nombre important d'ingénieurs nationaux. Ces ressources nouvelles fourniront le moyen de lancer dans la zone bour des actions d'envergure, avec plus de chances de réussite que par le passé. L'effort dans cette zone devra donc s'intensifier et se diversifier au long des cinq années du Plan, en fonction même de la croissance de l'encadrement et des résultats de plus en plus sensibles de la vulgarisation.

c) — **Développement plus rapide de l'élevage**

De très nombreuses raisons militent en faveur d'un effort considérable en matière d'élevage. Pour l'essentiel :

— L'élevage permet la fertilisation des sols ; par la fumure organique, il rend possible dans de nombreuses régions la sup-

pression de la jachère et l'introduction d'assolements plus intensifs, incluant une ou plusieurs soles fourragères. En irrigué, seul l'élevage permet de compenser l'effort demandé à la terre, et d'éviter sa dégradation.

— L'élevage représente 30 à 35 % de la valeur ajoutée agricole ; or il ne s'est vu attribuer jusqu'ici qu'une faible part des crédits d'investissement.

— La couverture des besoins du Pays en produits laitiers n'est pas assurée, et la couverture de ses besoins en viande l'est de moins en moins, entraînant une hausse sensible de prix.

— Le bétail est plus également réparti que la terre ; toute amélioration dans ce domaine tend à réduire les disparités de revenu entre agriculteurs. Il y a aussi le cas des foyers vivant uniquement de l'élevage ; ils seraient au nombre d'environ 160.000, et leur sort concerne de vastes régions du Pays.

— Enfin l'élevage, quand il s'intensifie, devient largement créateur d'emplois, surtout en raison de l'obligation d'affourrager le bétail.

C'est pourquoi il est prévu un renforcement des interventions en matière d'élevage durant le quinquennat 1973-77.

III — MOYENS ET MESURES

Ces moyens et mesures concernent la réforme agraire, l'encadrement, la formation technique et l'organisation professionnelle des agriculteurs, le crédit agricole et enfin les circuits commerciaux et les prix.

1. — La réforme agraire

La répartition actuelle de la propriété s'établit ainsi :

— 87 % des foyers ruraux possèdent entre 0 à 4 ha et se partagent moins de 35 % de la superficie cultivable ;

— 10 % des foyers ruraux possèdent entre 4 et 10 ha et se partagent 32 % de la superficie cultivable ;

— 3 % des foyers ruraux possèdent plus de 10 ha et se partagent 33 % de la superficie.

Elle rend l'amélioration des structures foncières d'une nécessité urgente.

Par ailleurs, l'expérience des distributions de 1972 a montré que parallèlement à la mise en œuvre de programmes ambitieux, il convient d'augmenter les capacités réelles des structures d'exécution sans perdre de vue les répercussions sociales et économiques qui risquent d'en découler.

Le succès de l'opération est conditionné donc pour une grande part par les mesures que mettront en œuvre les autres secteurs de l'activité nationale pour lui servir de support.

Enfin et quelle que soit l'importance des aspects sociaux de la réforme agraire, les aspects économiques ne doivent pas être perdus de vue.

Aussi a-t-il été décidé pour le quinquennat d'allotir et de distribuer près de 400.000 ha poursuivant en cela, l'accélération des distributions de terre intervenue en 1972.

Sur le plan législatif et règlementaire, outre l'application stricte des dispositions actuelles en vigueur, il est envisagé d'introduire divers aménagements susceptibles de favoriser la création d'exploitations viables.

Les principaux aménagements sont les suivants :

— Possibilité de l'adoption du principe de geler la taille de certaines exploitations au-delà d'un certain seuil et d'exercer par l'Etat le droit de préemption dans les transactions immobilières touchant ces grandes propriétés ;

— Adoption d'une législation sur les baux ruraux en faveur des exploitants ;

— Poursuite de l'application de la procédure spéciale d'expropriation prévue par le Code des Investissements Agricoles dans des zones irriguées et son extension aux zones bour favorables ;

— Application systématique de l'obligation de mise en valeur en irrigué comme dans des zones bour favorables ;

— Récupération de la plus-value pour cause d'équipement hydro-agricole, et différenciation en espèce ou en terre de la somme à récupérer suivant les catégories des bénéficiaires et les superficies qu'ils possèdent.

Partant du principe que toute réforme des structures foncières doit aller de pair avec une connaissance parfaite du milieu, des études et des enquêtes seront réalisées concernant :

— Les caractéristiques actuelles de la répartition de la propriété foncière ;

— Les conditions de gestion d'exploitations agricoles ;

— Les coûts de production et des facteurs de production.

Parallèlement à ces enquêtes et en vue de faciliter l'accès au régime de l'immatriculation on s'attachera à :

— simplifier les procédures d'immatriculation ;

— en moderniser les méthodes par l'introduction de la mécanographie, de la photogrammétrie et de l'archivage sur microfiches ;

— Accélérer les travaux du cadastre national.

2. — La formation des cadres

Le Plan 1968-1972 a vu la constitution d'un système national d'enseignement agricole.

Le Plan 1973-1977, verra doubler le nombre d'ingénieurs nationaux : environ 800 sorties contre un effectif actuel en ingénieurs nationaux d'environ 580 à la fin de 1972 (toutes catégories réunies, y compris les médecins vétérinaires).

Il s'agit là d'un fait d'une grande importance d'autant plus que pour la première fois, la majorité de ces ingénieurs auront été formés au Maroc même. Cette situation nouvelle autorise plus d'ambition, on l'a déjà dit à propos de la zone bour et de l'élevage. Elle doit cependant être exactement appréciée.

En effet, les besoins en cadres de l'agriculture augmenteront parallèlement de façon considérable ; leur évaluation à long terme montre ainsi qu'en 1978 ils ne seront encore couverts qu'à environ 70 %.

Le but au cours du Plan devra donc être en matière de formation de parachever l'édification du système d'enseignement agricole national et de parvenir au régime de croisière en ce qui concerne le nombre annuel de sorties dans chaque école.

3. — Recherche et vulgarisation

Les investissements considérables déjà réalisés ou en cours de réalisation nécessitent une utilisation de plus en plus rationnelle et diversifiée du potentiel agricole, seule garante à long terme d'une croissance mieux ordonnée et mieux répartie.

Le développement de la recherche, restera avant tout tributaire de ressources en cadres limitées et sera donc modulé d'abord d'après la progression des effectifs. Mais il tendra aussi, dans ces limites, à une meilleure couverture régionale et au progrès des spéculations les plus dynamiques.

De même sera-t-il indispensable, d'une part que la vulgarisation puisse se développer dans toute la mesure que permettront les ressources en cadres, et d'autre part que se multiplient les points de passage de l'information du chercheur vers le vulgarisateur, seul moyen d'assurer la rentabilité de l'un et de l'autre.

Par ailleurs, il est certain que tout programme de vulgarisation n'aura de chance de réussir que si les populations y adhèrent de façon totale, que ce soit par consentement individuel ou mieux encore à travers les organisations professionnelles qui les représentent.

Aussi des efforts particuliers seront entrepris pour adapter les méthodes aux utilisateurs (dialectes, crédibilité des animateurs...) et pour sensibiliser ces derniers aux avantages qu'offre l'adhésion aux groupements et aux coopératives.

4. — Le crédit agricole

Le crédit agricole est un outil d'une souplesse remarquable au service d'une politique de développement.

Afin de jouer pleinement son rôle et de remplir efficacement sa mission de support financier pour toute opération susceptible d'améliorer la production, il verra durant le quinquennat l'intensification des mesures d'unification et de rationalisation (le remplacement des SOCAP par des Caisses Locales de Crédit Agricole).

Ouvert désormais à tous les agriculteurs ayant un revenu fiscal supérieur à 100 DH, il touchera 350.000 clients nouveaux potentiels et pourra largement aider à adoucir certaines inégalités entre producteurs.

5. — Les circuits commerciaux et les prix

La réorganisation et l'élargissement des circuits commerciaux ainsi que la fixation de prix rémunérateurs apparaissent d'une importance capitale.

5.1. — Circuits commerciaux

Durant le Plan Quinquennal on s'attachera :

— **Au niveau du marché intérieur** à instituer des circuits harmonieux visant à :

• Améliorer l'organisation commerciale en supprimant les monopoles et les oligopoles en agissant sur les éléments qui grèvent les prix à la consommation et freinent le développement du commerce.

• Développer de façon rationnelle les moyens de transformation et de stockage dans les zones de production en ce qui concerne, les agrumes, le lait, les céréales et l'huile d'olive.

— **Au niveau des importations** à imposer une programmation rigoureuse des achats à l'extérieur en fonction des besoins de consommation et des efforts de production.

— **Au niveau des exportations,** à consolider notre position sur les marchés européens et à rechercher d'autres marchés pour élargir nos échanges commerciaux.

5.2. — Prix des produits agricoles

On s'attachera à assurer des prix accessibles à la consommation et acceptables à la production.

Aussi faudra-t-il :

— Réduire les charges de conditionnement, distribution et commercialisation ;
— Se prémunir contre les prix de dumping pratiqués par certains pays en instituant un système de prix minimum d'entrée des produits agricoles et en généralisant la création des caisses de péréquation.
— Exercer un contrôle sur les coûts des facteurs de production et sur les marges de distribution ;
— Fixer enfin les prix garantis pour certains produits dans le cadre de contrats de culture.

AGRICULTURE

Zones irriguées et bour

I — EXECUTION DU PLAN 1968-1972

A — Zones irriguées (ORMVA) *

A.1. — Cadre physique

Le Plan quinquennal 1968-1972 avait pour objectifs :

— L'équipement en réseau d'irrigation d'une superficie de 122.810 ha dont 17.600 ha devaient recevoir un aménagement limité aux ouvrages principaux.

— Le remembrement de 116.550 ha.

— Le défrichement de 34.500 ha et le nivellement de 94.950 ha.

— L'équipement en petite et moyenne hydraulique d'une superficie de 10.200 ha.

L'activité des Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole devait en second lieu s'étendre à d'autres actions telle que l'aménagement des zones bour, l'équipement rural, l'équipement économique et la vulgarisation.

Un retard a été enregistré dans l'équipement externe. Il provient pour une grande part des incertitudes et des difficultés relatives aux aménagements des nouveaux périmètres prévus et qui ont été ignorées ou sous-estimées lors de l'établissement du Plan. Les mises au point indispensables ont demandé un délai important et modifié quelquefois la nature même des équipements. On peut citer :

Le périmètre du Zrhar dans le Rharb qui a été abandonné.

Le périmètre des Beni-Amir dont la modernisation a été reportée.

Les périmètres de Ouarzazate et Tafilalet aménagés suivant des principes différents de ceux prévus.

Le périmètre du Souss dont l'aménagement a dû être reporté.

Le périmètre du Massa dont l'aménagement (nettement différent de celui prévu) a été retardé.

Le périmètre du Loukkos dont l'aménagement a été reporté.

* O.R.M.V.A. Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole.

En général, les superficies dotées d'un réseau d'irrigation ont reçu l'équipement interne. Celles qui n'ont pas bénéficié de cette opération sont essentiellement des propriétés aménagées en trame A, des plantations, ou des secteurs possédant seulement les ouvrages principaux (Tafilalet et Drâa).

a) — Equipement externe — ha

Offices	Objectifs	Réalisations	Taux de Réalisation %
— Moulouya	27.500	19.000	69
— Rharb	13.860	6.710	48
— Sebou	6.000	8.200	137
— Doukkala	6.200	10.000	160
— Haouz	16.250	11.250	69
— Tadla	22.300	17.300	77
— Ouarzazate	3.600	400	11
— Souss-Massa	6.000	—	0
— Loukkos	3.500	—	0
S/Total 1	105.210	72.860	70

Aménagements limités à des ouvrages principaux — ha

	Objectifs	Réalisations	%
— Tafilalet	11.600	22.000	189
— Ouarzazate	6.000	12.000	200
S/Total 2	17.600	34.000	193
Total Général	122.810	106.860	87

b) — Remembrement — ha

	Objectifs	Réalisations	%
— Moulouya	26.000	12.100 (1)	46
— Rharb	6.000	3.200	53
— Sebou	30.000	19.000	63
— Doukkala	13.000	17.700	136
— Haouz	16.250	11.250	69
— Tadla (1)	13.300	—	—
— Ouarzazate	—		
— Tafilalet	—		
— Souss-Massa	7.000	6.700	96
— Loukkos	5.000	—	0
Total	116.550	69.950	60

(1) Remembrement de 7.600 ha en cours sur crédits de report.

c) **Equipement interne :** ha

	Défrichement		Nivellement		Aspersion	
	objectifs	Réalisations	objectifs	Réalisations	objectifs	Réalisations
— Moulouya ...	18.500	12.200	21.006	17.100	—	—
— Rharb	—	—	16.550	8.660	—	—
— Sebou	—	—	6.000	8.200	—	—
— Doukkala ...	2.500	2.300	4.750	6.650	2.200	1.500
— Haouz	5.000	11.250	16.250	11.250	—	—
— Tadla	4.500	700	20.800	14.500	—	—
— Tafilalet ...	—	—	—	—	—	—
— Ouarzazate ..	—	—	3.600	—	—	—
— Souss-Massa	4.000	—	6.000	—	—	—
— Loukkos ...	—	—	—	—	3.500	—
Total	34.500	26.450	94.950	66.360	5.700	1.500
Taux de réalisation global	76 %		70 %		26 %	

d) **Petite et moyenne hydraulique** ha

	Objectifs	Réalisations	%
— Haouz	5.000	2.400	48
— Tafilalet	5.200	800	15
Total	10.200	3.200	31

Aussi au terme du Plan quinquennal 1968-1972, la situation de l'équipement des périmètres irrigués (sous barrage) est la suivante :

ha

Offices et grands périmètres	Superficies irrigables	superficies équipées au 31-12-72	Reste à équiper au 1.1.73
— Moulouya	58.750 (1)	36.100	22.650 (1) dont 2.160 sur crédits de report
— Rharb (PTI + STI divers)	90.000	22.850	67.150
— Beht	28.000	28.000	rénovation de 14.000 ha
— Doukkala	60.560	22.400	38.160
— Tadla - Béni-Moussa	67.000	63.000 (2)	4.000
— Haouz Tessaout Amont	26.850	7.500	19.350 (dont 3.750 crédits de report 68-72)
— Tafilalet (ouvrages principaux)	22.800 (3)	22.800	—
— Draâ (ouvrages) ...	19.000 (4)	12.000	7.000
— Massa	19.500	—	19.500
Total	392.460	214.650	177.810 (5)

Au vu des tableaux ci-dessus, il est à remarquer que sur les quelques 400.000 ha dominés, les superficies ayant reçu un équipement externe s'élèvent, à la fin du Plan, à 220.000 ha seulement.

Par ailleurs, le rythme d'équipement interne est inférieur à celui de l'équipement externe.

(1) 2.000 ha environ de terres médiocres irriguées par des prises sur le canal des Triffas.

(2) Y compris le secteur G6 (réseau en terre) de 1.800 ha devant être bétonné au cours du Plan 1973-1977 en plus de l'équipement des 4.000 ha restants.

(3) Canaux principaux seulement dont 14.000 ha seulement irrigués intensivement.

(4) Ouvrages principaux seulement.

(5) dont 5.910 ha qui seront exécutés sur crédits de report du Plan 1968-1972 (2.160 ha à la Moulouya et 3.750 au Haouz).

Ce double décalage, dont une marge s'impose techniquement, s'alourdit cependant au fil des années, créant une immobilisation de capital fort coûteuse et ralentissant la mise en valeur, but final de l'opération.

Enfin, comme nous le verrons par la suite, les taux de réalisations comptables paraissent plus élevés que les taux de réalisations physiques, ce qui montre une élévation progressive des coûts unitaires.

Office de la Moulouya

L'Office de la Moulouya devait équiper en réseau d'irrigation et de drainage 27.500 ha, défricher 18.500 ha, niveler 21.000 ha et remembrer 26.000 ha. Ces travaux devaient concerner les secteurs des Triffas bas service, du Bou-Areg et du Zebra. Cependant, en 1971 l'Office a été autorisé à réaliser le haut service des Triffas pour pouvoir en irriguer une partie dès 1973. Les principales réalisations en matière d'équipement sont les suivantes à la fin de l'année 1972.

1°) **Equipement externe**

ha

	Prévisions	Réalisations
— Triffa bas service	9.000	5.600
— Bou-Areg	11.500	9.900
— Zebra	7.000	3.500
Total	27.500	19.000

Les objectifs n'ont pu être atteints totalement pour de multiples raisons tenant d'une part à l'abandon de 2.000 ha dans le Khalid (sous secteur du Zebra), et d'autre part à l'existence de grandes propriétés qui n'ont pu être expropriées, et également à la défaillance de certaines entreprises de travaux.

2°) **Equipement interne**

La différence entre les objectifs fixés et les réalisations en matière de nivellement et de défrichement provient de l'abandon de 2.000 ha dans le secteur khalid (Zebra) et d'autre part du secteur Zaïo (Zebra) dont le défrichement a été réalisé sur des crédits de report du Plan triennal 1965-1967. Il a donc figuré par erreur dans le plan 1968-1972.

ha

	Nivellement		Défrichement	
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations
— Triffa bas service ...	2.500	2.500	2.500	3.100
— Bou-Areg	11.500	10.600	9.000	8.100
— Zebra	7.000	4.000	7.000	1.000
Total	21.000	17.100	18.500	12.200

3°) **Remembrement** (+ lotissements)

ha

	Prévisions	Réalisations
— Triffa bas service	7.000	3.200
— Triffa haut service	9.000	3.200
— Zebra	4.000	1.000
— Bou-Areg	6.000	4.700
Total	26.000	12.100

La non réalisation des objectifs du Plan provient surtout des difficultés rencontrées dans la préparation des plans et états parcellaires ainsi que dans le déroulement des opérations de remembrement dans les secteurs rive gauche de la Moulouya (nombreux propriétaires absents). Le secteur Khalid dont la superficie équipée a été réduite n'a connu le remembrement que sur 1.000 ha à la suite d'une expropriation. La décision d'équipement du haut service des Triffas a été prise tardivement, il s'en est suivi un retard dans le lancement des opérations de remembrement.

Office du Rharb - Sebou

1°) Périmètre de Beht

a) Equipement externe : Il devait porter sur une superficie de 13.860 ha. Sur ce programme n'ont été réalisés que 5.060 ha, l'Office ayant équipé par ailleurs 1.650 ha non prévus au Plan quinquennal 1968-72, soit un total de 6.710 ha. La superficie non équipée dans le lotissement de Moghrane Tazi a été abandonnée (mauvaise qualité des sols, équipement onéreux), mais 200 ha ont été aménagés en sec. L'extension du Zrhar a été abandonnée, les coûts étant trop élevés, les sols médiocres, et la nappe à l'aval du périmètre du Beht risquant de remonter.

ha

	Prévisions	Réalisations
— Secteur 1 C bis	1.400	1.400
— Collectif du R'çom	1.200	1.200
— Lotissement de Chehblya	260	260
— Lotissement de Moghrane Tazi	5.000	2.200
— Extension de Zrhar	6.000	—
— Terres COMAGRI		400
— Ferme INA		250
— Collectifs du Beht		1.000
Total	13.860	6.710

b) Equipement interne : (nivellement)

Les réalisations sont de 8.660 ha dont 1.660 ha n'étaient pas prévus au Plan quinquennal 1968-72, alors que les prévisions étaient de 16.550. A Moghrane Tazi 2.000 ha ont été mis en ados.

ha

Nivellement	Prévisions	Réalisations
— Secteur 1 C bis	700	500
— Secteur 1 B	650	450
— Collectifs R'çom	1.200	1.200
— Secteurs 6,7,8 et 9 (Sidi Slimane)	3.000	2.650
— Moghrane Tazi	5.000	2.650
— Extension de Zrhar	6.000	—
— Terres COMAGRI	—	400
— Ferme INA	—	250
— Secteur 1 C	—	550
— Secteur 5,10 et 11	—	460
Total	**16.550**	**8.660**

— En matière de remembrement le secteur Zrhar : (6.000 ha) n'a été réalisé que sur 3.200 ha, alors que les secteurs 5 et 6 du Beht ont été partiellement remembrés en sec.

— L'Office a réalisé comme ouvrages principaux, le recalibrage du canal principal du Beht (sur 25 km), à la suite de la surélévation du barrage d'El Kansara.

— En conclusion le périmètre du Beht est équipé sur 28.000 ha, mais étant ancien, de nombreux ouvrages sont vétustes, et les canaux secondaires et tertiaires doivent être renforcés.

2°) **Sebou**

En plus de l'étude du projet, le Plan prévoyait l'équipement d'un premier secteur de 6.000 ha (équipement externe, nivellement et drainage souterrain). L'Office a entamé l'équipement d'une première tranche d'irrigation de 40.000 ha et a réalisé 8.200 ha (2.850 ha dans le secteur p 11, 3.450 ha dans le secteur 17, et 1.900 ha dans le secteur 1).

Rappelons que le barrage Idriss 1er domine une superficie de 90.000 ha. En matière de remembrement 19.000 ha ont été réalisés alors que le Plan en prévoyait 30.000. En ouvrages principaux l'Office a installé 4 stations de pompage refoulant l'eau du Sebou en tête des secteurs.

Office des Doukkala

Au cours du Plan 1968-1972 et grâce aux possibilités de régularisation du barrage de Bin El Ouidane, il a été décidé de réaliser en plus, le secteur de Sidi Bennour et de construire la sucrerie des Doukkala. Les objectifs du Plan ont été dépassés.

a) Equipement externe

ha

	Prévisions	Réalisations
— Sidi Smaïl	4.000	3.200
— Boulaouane	1.200	1.100
— Faregh (aspersion)	1.000	—
— Sidi Bennour	—	5.700
Total	6.200	10.000

Le Faregh a été abandonné, la mise en irrigation de 1.000 ha à partir du barrage de laminage des crues, s'est avérée peu rentable.

b) Equipement interne

ha

	Prévisions	Réalisations
— Défrichement		
— Boulaouane et Faregh	2.500	1.800
— Sidi Bennour	—	500
Total	2.500	2.300
— Nivellement		
— Sidi Smaïl	4.750	2.300
— Sidi Bennour	—	4.350
Total	4.750	6.650
Aspersion (Boulaouane et divers)	2.200	1.500

La différence entre les prévisions et les réalisations provient du fait que toutes les superficies n'exigeaient pas ces aménagements.

c) Remembrement : (ha)

	Prévus	Réalisés
— Sidi Bennour	4.000	8.700
— Zemamra	9.000	9.000
Total	13.000	17.700

d) Ouvrages principaux

Les Réalisations de l'Office au niveau des ouvrages principaux comprennent :

— Le barrage de laminage des eaux de crue de l'oued Faregh.

— Le barrage de laminage des eaux de crue de l'oued Aouja.

— Les ouvrages de tête et le canal principal desservant le casier de Sidi Bennour à partir du canal bas service des Doukkala.

— La ligne électrique alimentant la station de mise en pression des eaux de Boulaouane.

— Des collecteurs principaux.

— Une première tranche de travaux de recalibrage du canal principal bas service.

— Les travaux d'aménagement des zones bour ont porté sur le défrichement et l'allotissement de 7.200 ha.

En résumé dans les Doukkala, les superficies équipées à la fin de l'année 1972 s'élèvent à 22.500 ha, alors que 60.500 ha sont dominés par le canal bas service.

Office du Haouz

En grande hydraulique, l'Office devait équiper une superficie de 16.250 ha (équipement externe, nivellement, remembrement). Dans la Tessaout, des difficultés dues au morcellement des terres (Sahrij en particulier) et à des plantations importantes ont été rencontrées, ce qui explique le retard constaté sur les équipements.

ha

	Prévisions	Réalisations
— Equipement externe	16.250	11.250 (1)
— Nivellement	16.250	11.250
— Défrichement	5.000	11.250
— Remembrement	16.250	11.250 (1)

(1) dont 3.500 ha sont des lotissements

La petite et moyenne hydraulique qui revêt un aspect important dans le Haouz a concerné 2.360 ha dont l'aménagement est achevé (sur 5.000 ha prévus), tandis que 2.440 ha autres ont connu un aménagement (1ère phase) en forages ou puits, stations de pompage, canaux d'amenée.

ha

Petite et moyenne hydraulique	Prévisions	Réalisations	
		Premier Aménagement	Aménagement complet
— Freita	1.700	1.400	1.400
— Joualla	1.000	1.000	—
— Hanout El Bekkal ...	70	70	70
— Rosine	150	200	200
— M'hammedia	800	840	—
— Ferdi	120	120	120
— Ouidana	740	—	—
— Aïn Jdida	220	210	210
— Sidi Zouine	200	—	—
— Ouled Sidi Cheïkh ...	0	360	360
— Beggaria	0	600	—
Total	**5.000**	**4.800**	**2.360**

En ouvrages principaux, l'Office a réalisé 73 km de canaux principaux sur 80 km prévus.

Office du Tadla

L'Office devait continuer l'équipement des Beni-Moussa et moderniser une partie des Beni-Amir. Dans les Beni-Moussa de l'Ouest, seul l'équipement d'une frange de 1.500 ha dont les terrains sont de qualité très diverse a été reportée à 1973. Quant à la modernisation des Beni-Amir il est apparu que pour rénover

cet ancien périmètre, il fallait d'abord établir un avant projet pour définir les objectifs de mise en valeur et les moyens pour y parvenir, compte tenu de l'état de la nappe phréatique (profondeur, salure). Le secteur Al Arich (7.000 ha) dont une partie était déjà équipée (1.700 ha) a été achevé et entièrement raccordé du canal médian Est.

1°) Equipement externe

ha

	Prévisions	Réalisations
— Bou Moussa I	6.300	4.900
— Dar Ould Zidouh	3.000	2.900
— El Arich	2.500	5.200
— Bou Moussa II	5.000	4.300
— C.M.V. 507	3.000	—
— C.M.V. 504	2.500	—
Total	22.300	17.300

2°) Equipement interne

— Défrichement :

ha

	Prévisions	Réalisations
— C.M.V. 507	1.000	—
— C.M.V. 504	1.000	—
— Autres secteurs	2.500	700
Total	4.500	700

— Nivellement

ha

	Prévisions	Réalisations
— Bou Moussa I	6.300	4.200
— Dar Ould Zidouh	3.000	3.000
— El Arich	2.500	1.800
— Bou Moussa II	5.000	4.500
— C.M.V. 507	500	—
— C.M.V. 504	2.500	—
— Autres secteurs	1.000	1.000
Total	20.800	14.500

3°) Remembrement (Béni-Amir)

ha

	Prévisions	Réalisations
— C.M.V. 507	3.000	—
— C.M.V. 504 - 506 (1)	3.300	7.600 (1)
— C.M.V. 503	3.000	—
— C.M.V. 508	4.000	—
Total	13.300	7.600 (1)

(1) en cours sur crédits de report

4°) **Ouvrages principaux**

Les réalisations ont été les suivantes :

— Canal G sur 11 km

— Canal médian Ouest sur 18,6 km

— Canal médian Est sur 13 km

— 8 nouvelles stations de pompage

— Collecteurs principaux

En conclusion au terme du Plan 1968-1972, les superficies équipées dans les Beni-Moussa s'élèvent à 63.000 ha.

Office du Tafilalet

Le programme d'équipement qui devait intéresser une superficie de 11.600 ha en grande hydraulique et 5.200 ha en moyenne hydraulique a été modifié, pour tenir compte d'une surface de 7.000 ha bénéficiant jusqu'alors d'irrigations traditionnelles non pérennes. La répartition des disponibilités en eau a été faite de la façon suivante :

Equipement externe (primaire et secondaire).

— Irrigation par le barrage :	vallée du Ziz	4.200 ha
	Tafilalet	14.500 ha
— Pompages et Rhettaras		3.300 ha
— Périmètre de recasement		800 ha
	Total	22.800 ha

Réalisations de l'Office

ha

	Prévisions	Réalisations
— Grande hydraulique	11.600	22.000
— Moyenne hydraulique		
— Ansegmir	1.200	0
— Zidallah	2.000	0
— Boudnib	2.000	0
— P. recasement	0	800
Total	16.800	22.800
— Petite hydraulique	—	5.000

L'Office a entamé en 1972 l'équipement d'un secteur de 1.000 ha dans la région Rhemlya-Taouz.

Les trois périmètres de moyenne hydraulique prévus par le Plan quinquennal 1968-1972 ont été entamés au niveau des ouvrages de prise et de tête morte.

Equipement hydro agricole

Les réalisations sont les suivantes :

— Canaux primaires et secondaires : 400 km pour 22.000 ha ;

— Bétonnage de rhettaras

— Stations de pompage : 25

— Drain collecteur du Ziz-Rheris : 10 km sur 18 km prévus.

Ainsi le bassin Ziz-Tafilalet peut être considéré comme aménagé à la fin du Plan 1968-1972, mais le réseau tertiaire et l'équipement interne restent traditionnels.

Office de Ouarzazate

Le programme d'équipement prévu par le Plan quinquennal 1968-1972 comportait :

— des ouvrages de dérivation et de tête morte pour 6.000 ha ;

— des équipements externe et interne de 3.000 ha (région de Zagora et de Tagounit).

— des équipements externe et interne du périmètre de Skoura (600 ha).

Les études entreprises ont montré que les eaux régularisées par le barrage Mansour Eddahbi étaient à peine suffisantes pour irriguer de façon intensive 25.700 ha bruts soit 19.000 ha nets se répartissant comme suit :

— Mezquita	2.360 ha
— Tinzouline	4.020 »
— Ternate	6.050 »
— K'toua	7.350 »
— Fesouata	3.720 »
— M'hamid	2.200 »
Total	25.700 soit 19.000 ha nets

L'Office a construit ou modernisé des ouvrages principaux alimentant les palmeraies et dominant une superficie nette de 12.000 ha.

Le périmètre de recasement a été équipé (superficie nette de 400 ha).

Les équipements hydro agricoles réalisés sont les suivants :

— Barrage de dérivation d'Agdz (palmeraie de Mezquita) ;

— Barrage de dérivation de Tankist (palmeraie de Tanzouline) ;

— Réfection des deux barrages de dérivation d'Ifly et d'Azaghar alimentant chacun deux palmeraies.

— Construction ou recalibrage de 180 km de canaux principaux (contre 50 km prévus) dont 150 km sont revêtus de béton.

Office du Sous-Massa

a. — Massa

Le Plan quinquennal prévoyait de régulariser les eaux du Massa pour assurer l'irrigation de la plaine des Chtoukas et éventuellement une partie de Aït Melloul, soit 7.000 à 12.000 ha. L'étude qui a été entreprise a permis de préciser le programme d'équipement et de mise en valeur du périmètre du Massa. L'Office nouvellement créé a entrepris des travaux pour mettre en eau un secteur de 2.500 ha (Belfaâ) en automne de l'année 1973. Les principales réalisations à la fin de l'année 1972 ou en cours sont les suivantes :

— le canal de tête morte (18 km) ;

— le canal principal à la traversée du secteur Aït Belfaâ (7 km)

— la station de pompage (1.800 kw) et le réservoir sur tour de 50 m du secteur Aït Belfâa ;

— le réseau de canalisation sous pression du secteur Aït Belfaâ ;

— l'amenée d'énergie électrique (ligne 50.000 et 22.000 volts)

— L'Office a remembré une superficie de 6.700 ha.

b. — Le Souss

L'équipement du périmètre du Souss a été reporté. Quelques actions de vulgarisation ont été entreprises. Par ailleurs une étude exhaustive d'aménagement de la vallée a été entamée.

O.R.M.V.A. de la Moulouya

A.2. — Cadre comptable

1.000 DH

Rubriques	Reports 1967 sur 1968-1972	Crédits ouverts 1968-1972	Crédits disponibles 1968-1972	Emissions 1968-1972	% de réalisation
1. — Etudes d'ensemble	1.025	—	1.025	1.025	100
2. — Equipement hydro-agricole	10.485	115.360	125.845	93.157	74,0
3. — Aménagement des zones bour ...	39	1.250	1.289	571	44,3
4. — Equipement rural	10	2.035	2.045	1.834	89,7
5. — Equipement des services	1.382	5.403	6.785	5.662	83,4
6. — Vulgarisation	—	1.125	1.125	1.125	100
Total	**12.941**	**125.173**	**138.114**	**103.374**	**74,8**

O.R.M.V.A. du Rharb

Périmètre du Beht

1.000 DH

Rubriques	Reports 1967 sur 1968-1972	Crédits ouverts 1968-1972	Crédits disponibles 1968-1972	Emissions 1968-1972	% de réalisation
1. — Etudes d'ensemble	—	500	500	238	47,6
2. — Equipement hydro-agricole	5.372	34.432	39.804	39.002	97,9
3. — Aménagement des zones bour ...	106	5.433	5.539	4.347	78,9
4. — Equipement rural	971	3.110	4.081	3.335	81,7
5. — Equipement des services	6.770	9.197	15.967	15.912	99,6
6. — Vulgarisation	6	805	811	544	67,1
Total	**13.225**	**53.477**	**66.702**	**63.378**	**95,0**

O. R. M. V. A. du Rharb

Projet Sebou

1.000 DH

Rubriques	Reports 1967 sur 1968-1972	Crédits ouverts 1968-1972	Crédits disponibles 1968 1972	Emissions 1968-1972	% de réalisation
1. — Etudes d'ensemble	—	2.000	2.000	1.654	82,7
2. — Equipement hydro-agricole	—	55.371	55.371	43.796	79,1
3. — Aménagement des Zones bour	—	2.800	2.800	703	25,1
4. — Equipement rural	—	—	—	—	—
5. — Equipement des services	—	6.028	6.028	5.751	95,4
6. — Vulgarisation	—	1.600	1.600	693	43,3
Total	—	**67.799**	**67.799**	**52.597**	**77,6**

O. R. M. V. A. des Doukkala

1.000 DH

Rubriques	Reports 1967 sur 1968-1972	Crédits ouverts 1968-1972	Crédits disponibles 1968-1972	Emissions 1968-1972	% de réalisation
1. — Etudes d'ensemble	—	—	—	—	—
2. — Equipement hydro-agricole	7.073	75.844	82.917	78.331	94,5
3. — Aménagement des zones bour	707	2.775	3.482	1.795	51,5
4. — Equipement rural	1.067	4.630	5.697	4.285	75,2
5. — Equipement économique	—	1.600	1.600	1.600	100,0
6. — Equipement des services	2.375	7.882	10.257	8.805	85,8
7. — Vulgarisation	421	1.100	1.521	1.289	84,7
Total	**11.643**	**93.831**	**105.474**	**96.105**	**91,1**

• Les émissions de 1972 sont celles avancées au Conseil d'Administration de l'Office.

O.R.M.V.A. du Haouz

1000 DH

Rubriques	Reports 1967 sur 1968-1972	Crédits ouverts 1968-1972	Crédits disponibles 1968-1972	Emissions 1968-1972	% de réalisation
1. — Etudes d'ensemble	200	5.759	5.959	4.592	77,1
2. — Equipement hydro-agricole	1.082	72.510	73.592	57.587.	78,3
3. — Aménagement des zones bour ...	3.052	20.851	23.903	20.236	84.7
4. — Equipement rural	316	3.210	3.526	2.914	82,6
5. — Equipement de services	3.058	7.200	10.258	9.311	90,8
6. — Vulgarisation	216	1.458	1.674	1.526	91,2
Total	**7.924**	**110.988**	**118.912**	**96.166**	**80,9**

O.R.M.V.A. du Tadla

1.000 DH

Rubriques	Reports 1967 sur 1968-1972	Crédits ouverts 1968-1972	Crédits disponibles 1968-1972	Emissions 1968-1972	% de réalisation
1. — Etudes d'ensemble	412	400	812	618	76.1
2. — Equipement hydro-agricole	12.405	88.621	101.026	78.413	77,6
3. — Aménagement des zones bour ...	—	382	382	—	—
4. — Equipement rural	330	2.810	3.140	2.570	81.8
5. — Equipement économique	—	2.060	2.060	294	14.3
6 — Equipement des services	1.878	10.259	12.137	11.255	92.7
7. — Vulgarisation	29	800	829	628	75,7
Total	**150.054**	**105.332**	**120.386**	**93.778**	**77,9**

* Les émissions 1972 sont celles avancées au Conseil d'Administration de l'Office.

O. R. M. V. A. du Tafilalet

1.000 DH

Rubriques	Reports 1967 sur 1968-1972	Crédits ouverts 1968-1972	Crédits disponibles 1968-1972	Emissions 1968-1972	% de réalisation
1. — Etudes d'ensemble	312	6.683	6.995	6.713	96.0
2. — Equipement hydro-agricole	4.831	42.647	47.478	43.380	88,3
3. — Aménagement des zones bour	—	15.877	15.877	15.707	98.9
4. — Equipement rural	63	3.847	3.910	3.459	88.5
5. — Equipement économique	—	800	800	730	91,3
6. — Equipement des services	2.156	3.127	5.283	5.237	99,1
7. — Vulgarisation	49	335	384	295	76,8
Total	**7.441**	**73.316**	**80.727**	**75.521**	**93,5**

O. R. M. V. A. de Ouarzazate

1.000 DH

Rubriques	Reports 1967 sur 1968-1972	Crédits ouverts 1968-1972	Crédits disponibles 1968-1972	Emissions 1968-1972	% de réalisation
1. — Etudes d'ensemble	1.781	6.207	7.988	7.964	99,4
2. — Equipement hydro-agricole	862	44.737	45.599	44.345	97.9
3. — Aménagement des zones bour	—	—	—	—	—
4. — Equipement rural	159	5.440	5.599	5.570	99,5
5. — Equipement économique	—	900	900	807	89,7
6. — Equipement des services	442	3.393	3.835	3.522	91,3
7. — Vulgarisation	—	570	570	358	62,8
Total	**3.244**	**61.247**	**64.491**	**62.566**	**97,0**

O. R. M. V. A. du Souss-Massa

a. — Souss

1.000 DH

Rubriques	Reports 1967 sur 1968-1972	Crédits ouverts 1968-1972	Crédits disponibles 1968-1972	Emissions 1968-1972	% de réalisation
1. — Etudes d'ensemble	—	5.981	5.981	5.023	83,9
2. — Equipement hydro-agricole	—	—	—	—	—
3. — Aménagement des zones bour	—	1.365	1.365	28	1,8
4. — Equipement rural	—	320	320	82	25,6
5. — Equipement des services	—	3.323	3.323	260	7,8
6. — Vulgarisation	—	305	305	225	73,8
Total	—	**11.294**	**11.294**	**5.618**	**49,7**

b. — Massa

1.000 DH

Rubriques	Reports 1967 sur 1968-1972	Crédits ouverts 1968-1972	Crédits disponibles 1968-1972	Emissions 1968-1972	% de réalisation
1. — Etudes d'ensemble	—	2.264	2.264	1.657	73.2
2. — Equipement hydro-agricole	—	27.976	27.976	9.578	34,2
3. — Aménagement des zones bour...	—	—	—	—	—
4. — Equipement rural	—	—	—	—	—
5. — Equipement des services	—	—	—	—	—
6. — Vulgarisation	—	—	—	—	—
Total	—	**30.240**	**30.240**	**11.235**	**37,1**

Projet Loukkos

1.000 DH

Rubriques	Reports 1967 sur 1968-1972	Crédits ouverts 1968-1972	Crédits disponibles 1968-1972	Emissions 1968-1972	% de réalisation
1. — Etudes d'ensemble	—	4.550	4.550	3.749	82,4
2. — Equipement hydro-agricole	—	—	—	—	—
3. — Aménagement des zones bour	—	—	—	—	—
4. — Equipement rural	—	—	—	—	—
5. — Equipement des services	—	900	900	—	—
6. — Vulgarisation	—	80	80	60	75.0
Total	—	**5.530**	**5.530**	**3.809**	**68,9**

TABLEAU RECAPITULATIF DES O. R. M. V. A. (par rubrique)

1.000 DH

Rubriques	Reports 1967 sur 1968-1972	Crédits ouverts 1968-1972	Crédits disponibles 1968-1972	Emissions 1968-1972	% de réalisation
1. — Etudes d'ensemble	3.730	34.344	38.074	33.233	87.3
2. — Equipement hydro-agricole	42.110	557.498	599.608	487.589	81.3
3. — Aménagement des zones bour	3.904	50.733	54.637	43.387	79.4
4. — Equipement rural	2.916	25.402	28.318	24.049	84.9
5. — Equipement économique	—	5.360	5.360	3.431	87,9
6. — Equipement des services	18.061	56.712	74.773	65.715	87.9
7. — Vulgarisation	721	8.178	8.899	6.743	89.0
Total	**71.442**	**738.227**	**809.669**	**664.147**	**82.0**

Tableau récapitulatif des O. R. M. V. A. (par Office)

1.000 DH

Offices	Reports 1967 sur 1968-1972	Crédits ouverts 1968-1972	Crédits disponibles 1968-1972	Emissions 1968-1972	% de réalisation
MOULOUYA	12.941	125.173	138.114	103.374	74,8
RHARB (Sebou)	—	67.799	67.799	52.597	77,6
RHARB (Beht)	13.225	53.477	66.702	63.378	95,0
DOUKKALA	11.643	93.831	105.474	96.105	91,1
HAOUZ	7.924	110.988	118.912	96.166	80,9
TAFILALET	7.411	73.316	88.727	75.527	93,5
TADLA	15.054	105.332	120.386	93.778	77,9
OUARZAZATE	3.244	61.247	64.491	62.566	97,0
SOUSS	—	11.294	11.294	5.618	49,7
MASSA	—	30.240	30.240	11.235	37,1
LOUKKOS	—	5.530	5.530	3.809	68,9
TOTAL O.R.M.V.A.	**71.442**	**738.227**	**809.669**	**664.147**	**82,0**
Etudes Générales de la D.M.V.	—	28.060	28.060	12.185	46,3

B. — Zones bour - Réalisations physiques

B. I. — Production agricole et vulgarisation

B.I.1 — Vulgarisation

Le Plan 1968-1972 n'a fixé sous forme de grandeurs physiques que très peu d'objectifs pour la vulgarisation. Il est donc assez difficile de tirer une conclusion valable sur les réalisations dans ce domaine. Mais nous pouvons constater que certaines recommandations ont été réalisées et notamment :

— **L'amélioration des structures d'accueil :**

Dans ce cadre, il a été fait une distinction entre les activités de vulgarisation et les prestations en vue de donner une importance accrue à l'encadrement des agriculteurs. Cependant le résultat escompté n'a pas été toujours atteint en raison de l'importance toujours croissante des opérations intégrées qui ont mobilisé la presque totalité du personnel d'encadrement des C.T. et C.M.V.

— **La formation et le perfectionnement** professionnels des jeunes agriculteurs dans les C.R.A.F.A.

— **L'organisation professionnelle des agriculteurs :**

Cette action a été entreprise afin de concrétiser l'orientation donnée aux centres de travaux vers la vulgarisation, au détriment des opérations de prestation. L'action a été orientée vers l'utilisation en commun de matériels agricoles (350 groupements formés) et vers la constitution de coopératives de la réforme agraire (300 coopératives).

Les actions entreprises elles-mêmes ont porté sur :

— **Les démonstrations :**

Pour sensibiliser les agriculteurs en vue de l'augmentation de la production des céréales grâce à l'emploi des engrais et des semences sélectionnées, et grâce aussi à un meilleur travail du sol et à la pratique de l'assolement. En ce qui concerne l'arboriculture, des vergers ont été choisis pour démontrer aux agriculteurs les techniques appropriées d'entretien (taille, travaux du sol, utilisation d'engrais et traitement phytosanitaire). Des démonstrations ont été par ailleurs organisées par les C.T. et les C.M.V. en relation avec les sociétés de production en vue d'inciter l'agriculteur à la bonne utilisation du matériel agricole.

— **Les diversifications de cultures :**

Les organismes de vulgarisation ont tenté dans ce cadre, de convaincre les agriculteurs pour entreprendre les cultures susceptibles d'améliorer le rendement de leur exploitation.

— matériel agricole : une action importante a été réalisée dans ce domaine.

— **Les concours culturaux :**

Les agriculteurs ou associations d'agriculteurs, dont les exploitations reflètent une acceptation des techniques agricoles mises à leur disposition par la vulgarisation, ont été encouragés par des primes en nature et l'octroi d'un diplôme.

La formation des agriculteurs a fait appel à différents moyens et méthodes, et notamment :

— Le contact individuel,

— Les stages et reprises techniques sur la zone d'intervention du C.T.

— Les voyages d'information destinés à illustrer un problème commun à une catégorie d'agriculteurs, et qui se déroulent en dehors de la zone du C.T.

— L'emploi de matériel d'aides audio-visuels, d'émissions radio, d'affiches, brochures, etc...

Cependant, si la plupart de ces actions ont démontré une valeur incontestable, certains freins n'ont pas manqué de s'opposer à leur épanouissement.

Ces freins trouvent surtout leur origine dans l'importance du volume des opérations intégrées qui absorbent la plus grande part du temps des agents des C.T. et limitent leur action en matière de vulgarisation. Il est certain que l'agriculteur, ne participant pas, ou peu, aux travaux, ne peut assurer la continuité de l'amélioration une fois livré à lui-même.

La rigidité de certaines structures administratives ne permet pas souvent aux centres de travaux de consacrer l'importance souhaitée aux besoins des agriculteurs. Signalons finalement que le manque de cadres a constitué un handicap sérieux à la bonne réalisation pour la plupart des opérations de vulgarisation.

B.I.2. — Opérations intégrées

B.I.2.a. — Opération engrais

Le programme de cette opération devait couvrir 2,14 millions d'hectares durant les 5 années de Plan (dont 500.000 ha en 1972). Le coût de l'opération à la charge de l'Etat était estimé à 17,2 millions DH.

Cependant, les réalisations n'ont représenté que 46 % de ce programme. En effet, des difficultés se sont opposées à la bonne exécution de l'opération dues notamment :

— Au fait qu'il a été impossible de contrôler intégralement la bonne exécution des techniques préconisées par les services techniques, et ceci vu le grand nombre d'agriculteurs intéressés,

— Au fait que l'opération s'est intéressée pour la plupart à une multitude de petites exploitations où l'application des techniques d'une production de plus en plus intensive, est quasi-impossible. Dans un tel cadre, la sujétion administrative est aussi trop compliquée et trop absorbante.

B.I.2.b. — **Contrat d'assolement :**

Cette opération a été instituée avec la promulgation du Code des Investissements Agricoles.

L'opération s'étant intéressée à la tranche d'exploitation la plus perfectible, a donné jusqu'à présent des résultats très satisfaisants. Le programme devait porter sur 113.000 ha, pour les trois dernières campagnes (dont 75.000 ha en 1972).

Le taux de réalisation a été de 88 %.

B.I.2.c. — **Opération fourrage :**

L'opération devait porter sur 223.000 ha (dont 55.000 ha en 1972). Les réalisations ont été de 87 % par rapport aux prévisions. 45.000 agriculteurs ont pu être touchés par l'opération.

Cependant, certains freins ont été rencontrés dus notamment à :

— L'insuffisance et au coût élevé des semences produites localement. Ce qui a fait que l'on a dû procéder à des importations importantes.

— L'infrastructure de distribution (SCAM-CMA) qui a été très défaillante.

B.I.2.d. — **Développement de l'arboriculture :**

Les prévisions des distributions de plants ont été réalisées à 90 %. L'opération amélioration de la production oléicole, a débuté en 1970 et a intéressé environ 600.000 arbres annuellement depuis cette date. Les pesées de récoltes effectuées pour cette opération dans différentes régions, et sur 1.500 arbres pris au hasard, ont révélé une augmentation de rendement par rapport aux arbres témoins de 4,5 kg la première année, et 14 kg la deuxième année.

B.II. — **Remembrement en sec**

Le Plan quinquennal 1968-1972 avait prévu d'entreprendre à titre expérimental un remembrement en zone bour sur une superficie de 13.000 ha dans la zone du polygone betteravier de Mechraâ Bel Ksiri. A la zone d'intervention de Mechraâ Bel Ksiri, ont été substituées d'après les dispositions arrêtées dans le cadre du projet PRAM, les zones du périmètre de remembrement en sec de M'Garto (province de Settat) et du périmètre de Gouaret (province de Tétouan). L'opération de remembrement s'est réalisée également au niveau des programmes de petite et moyenne

hydraulique. La superficie réalisée au niveau de ces deux programmes (remembrement en sec et petite et moyenne hydraulique) est de 10.250 ha, répartis dans les provinces de Settat (5.000 ha), Tétouan (2.600 ha), Kénitra (1.200 ha), Oujda (1.000 ha) et Fès (450 ha).

L'opération de M'Garto est la seule importante. Elle devait s'achever ne 1972. Des conclusions valables sur ses résultats ne pourront être obtenues qu'en 1973/74.

B.III. — Améliorations foncières

Dans le domaine des améliorations foncières, les réalisations physiques ont représenté une superficie de 3.250 ha représentant un pourcentage de 64 % par rapport aux prévisions du Plan.

B.IV. — Allotissements

Le Plan Quinquennal 1968-1972 avait prévu que 75.000 ha seraient lotis et attribués à des petits agriculteurs durant le quinquennat. Les réalisations à fin 1972 sont de 158.177 ha, soit donc un taux de réalisation de 210 %. Le dépassement des objectifs du Plan est dû au programme de distribution massif qui a été décidé pour l'année 1972. (90.857 ha).

Le nombre de familles touchées par ces distributions durant le Plan, est de 9.350, soit une moyenne de 16,91 ha par famille.

On constatera que les prévisions de coût ont été sensiblement allégées. En effet les réalisations ont représenté plus du double des prévisions, alors que les crédits ouverts n'ont dépassé les prévisions que de 20 %.

B.V. — Petite et moyenne hydraulique :

Les équipements en petite et moyenne hydraulique devaient porter sur 50.000 ha au terme du Plan quinquennal 1968-1972.

Ce programme a été ensuite réajusté aux résultats donnés par les premières expériences (il est apparu en effet que le coût des aménagements intégrés nécessitait des investissements de l'ordre de 5.000 à 6.000 DH/ha au lieu de 1.800 DH/ha prévu par le Plan).

Le programme a été alors porté à 32.300 ha, mais en fait les interventions ont bien dépassé ce chiffre pour atteindre 41.700.

Les principales difficultés rencontrées ont été au niveau de la programmation, et celui de l'élaboration des projets. Ce fait est dû à l'absence complète d'études existant au début du Plan. Néanmoins, on peut conclure que si durant les 5 années du Plan les équipements diffus ont encore intéressé 70 % des

travaux et consommé environ 50 % des crédits ouverts au titre de cette rubrique, le Plan a permis de tester la validité d'un autre mode d'intervention qui consiste en équipements concentrés sur des périmètres, conduits jusqu'à leur stade d'aménagement définitif. Ce type d'aménagement a intéressé 11.400 ha durant le Plan.

B.VI. — **Equipements communaux :**

Le Plan avait prévu une dotation de 53 millions de DH pour financer et réaliser les travaux d'infrastructure des communes rurales et des centres ruraux. Ces crédits étaient prévus entièrement pour l'exécution des travaux neufs ; les opérations d'entretien relèvent de la compétence des collectivités locales. Des réajustements ont été ensuite effectués au cours du Plan, et ont réduit cette dotation à 49 millions de DH. Sur les 108 projets dont on a lancé l'étude au cours du Plan, 94 ont été achevés ; les 14 projets restants seront entièrement établis en 1973. Les travaux ont concerné essentiellement l'alimentation et la distribution d'eau potable ainsi que les réseaux d'assainissement. Le nombre de chantiers exécutés au cours du Plan est de 1914 soit 90 % des prévisions.

Là encore, comme pour la petite et moyenne hydraulique, l'absence d'études existantes et de programmation a été à la base des difficultés rencontrées.

B.VII. — **Equipement des services provinciaux :**

Dans le cadre du Plan 1968-1972, il avait été prévu la construction de bureaux au siège des services provinciaux de création nouvelle, ou lorsque l'infrastructure existante s'avérait insuffisante. La construction de logements ne devait être envisagée que dans les régions éloignées, ou lorsque les possibilités de location étaient pratiquement nulles (voir tableau général des réalisations).

Tableau des réalisations physiques - Zones Bour

Rubriques	Unités	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation %
B-I Production agricole et vulgarisation				
B-I-1. Vulgarisation :				
— Perfectionnement des cadres				
- Agents intéressés	Nombre	—	2.808	
— Formation d'agents				
- Nombre de diplômés		—	375	
— Formation des agriculteurs				
- Nombre de bénéficiaires de voyages hors-zone	Nombre	—	4.774	
- Bénéficiaires des reprises techniques		—	93.601	
- Formation de jeunes ruraux	Nombre	—	1.113	
— Organisation professionnelle				
- Groupements constitués	groupement	—	252	
- Groupement équipés	»	—	177	
— Démonstrations				
a) Engrais				
- Démonstrations récoltées	Nombre	6.825	4.637	
- Visites commentées	»	—	3.841	
- Agriculteurs touchés	»	—	30.208	
b) Semences céréalières sélectionnées				
- Démonstrations récoltées	Nombre de démonstrations			
— Blé		—	582	
— Orge		—	333	
c) Diversification de cultures				
- Agriculteurs touchés	Nombre	—	2.261	
- Surface concernée	Ha	—	1.256	

Tableau des réalisations physiques - Zones Bour (suite)

Rubriques	Unités	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation %
— Matériel agricole				
a/ Traction animale				
— Charrues	Nombre	Equipement de 30.000 à 40.000 exploitations en petit matériel	15.440	
— Herses	»		6.499	
— Houes	»		1.180	
— Pulvérisateurs	»		9.060	
— Rampes 4 jets	»		2.703	
— Faux	»		1.083	
b/ Traction mécanique				
— Tracteurs	Nombre	500	603	
— Machines de récolte	»	—	135	
— Pulvérisateurs	»	—	17	
— Cultivateurs adosseurs	»	—	36	
— Stuble plow et divers	»	—	12	
— Semoirs	»	—	9	
— Epandeurs d'engrais	»	—	9	
B.I.1 Opérations intégrées				
— Opération engrais	Ha	2.140.000	1.002.000	46
— Contrat d'assolement	Ha	113.000	100.277	88
— Opération fourrage	Ha	225.000	197.000	87
— Opérations arboricoles				
- Distribution de plants	plants	4.969.520	4.490.000	90
- Opération oléicole	arbres	non prévue au plan	600.000 à 700.000 par an depuis 1970	
B-II. Remembrement en Sec	Ha	13.000	10.250	79
B-III. Aménagement foncier	Ha	5.070	3.250	64
B-IV. Allotissement	Ha	75.000	158.177	210

Tableau des réalisations physiques - Zones Bour (suite)

Rubriques	Unités	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation %
B-V. Petite et moyenne hydraulique	Ha	50.000	41.700	
— Recherche d'eau	Ha		4.500	
— Equipements diffus		—		
— Amélioration petits périmètres	Ha	—	22.000	
— Ouvrages principaux	Ha	—	8.300	
— Petits périmètres	Ha	—	1.800	
— Aménagements intégrés				
— Equipements externes	Ha	—	9.600	
— Equipements internes	Ha	—	8.150	
B-VI. Equipements communaux				
— Etudes	Projet	108	94	87
• Addiction d'eau	«	—	32	Les 14 projets restants seront réalisés en 1973
• Distribution d'eau	«	—	22	
• Assainissement	«	—	38	
• Divers	«	—	2	
— Travaux				
• Points d'eau et adduction d'eau	chantier	—	1.241	Les chantiers seront exécutés en 1973
• Distribution d'eau	«	—	39	
• Assainissement	«	—	22	
• Equipements de souks	«	—	460	
Divers		—	152	
TOTAL	«	1.996	1.914	95
B-VII. Equipement services provinçiaux				
— Logements	1 logement	13	8	— 5 logements seront achevés en 1973
— Bureaux	1 bureau	154	124 (10 bâtiments)	— 30 bureaux seront achevés en 1973
— Hangars -Garages	Hangar	2	2	—
— Standards téléphoniques	Standard	6	6	—

Tableau des réalisations comptables - Zones Bour

1.000 DH

Rubriques	Reports 1967/ 1968	Crédits ouverts 1968-72	Crédits disponibles 1968-72	Engagements 1968 1972	Emissions		Crédits annulés	Reports d'engagement	Reports d'émission
					Total	%			
A — Production agricole et vulgarisation	2.599	68.277	70.876	65.243*	52.775*	74	1.450*	12.468*	16.651*
B — Remembrement en sec	—	1.300	1.300	2.171	859	66	275	1.312	166
C — Aménagement foncier	—	3.200	3.200	2.536	1.871*	58	—	665	1.329*
D — Allotissement	—	36.200	36.200	55.740	22.183	61	—	33.557	14.017
E — Petite et moyenne hydraulique	7.850	79.850	87.700	125.543	70.156	79	2.000	55.387	15.544
F — Equipements communaux	3.727	49.000	52.727	70.601	44.316	84	1.000	26.285	7.411
G — Equipement des Services	336	6.125	6.461	6.833	5.224	80	—	1.609	1.237
H — Equipement Economique	—	1.100	1.100	—	—		—	—	1.100
Total	14.512	245.052	259.564	328.667	197.384	76	4.725	131.283	57.455

* Prévisions

En conclusion, on peut dire que les efforts fournis pour le développement de la production en bour, n'ont pas toujours donné les résultats escomptés. C'est ainsi que dès avant le Plan actuel, l'opération labour a rencontré des difficultés telles qu'il a fallu l'abandonner. L'opération engrais, qui par sa conception technique, n'est pas fondamentalement différente de la précédente, rencontre actuellement les mêmes difficultés. En effet après avoir connu un certain succès les deux premières années, l'opération n'a cessé après de régresser, et sur les 500.000 ha qui étaient prévus au terme du Plan, à peine 147.000 ha ont été réalisés. Cependant, l'enquête statistique concernant l'opération a révélé une augmentation de rendement moyen de 50 %. Il en résulte que la conception technique de l'opération n'est pas défaillante en elle-même, mais que le cadre d'intervention dans lequel se déroule l'opération est très défavorable.

L'opération engrais s'étant adressée en effet à un grand nombre de petits agriculteurs, qui ne disposent pas de plus de 3 hectares. Or, ce cadre a deux inconvénients majeurs :

— d'une part, ce genre d'exploitation peut difficilement utiliser au mieux les moyens requis pour une production intensive.

— d'autre part, et vu le grand nombre d'agriculteurs intéressés, les services techniques ne peuvent pas toujours veiller à la bonne application des techniques préconisées.

Le 25 Juillet 1969, le contrat d'assolement a été institué avec la promulgation du Code des Investissements agricoles. Cette opération a donné jusqu'à présent de bons résultats. Mais l'opération s'intéressant à des exploitations de plus de 20 ha, ou à des groupements d'agriculteurs exploitant plus de 80 ha, est au-dessus de la portée de la plupart des agriculteurs en bour. On peut en juger d'après les résultats de l'enquête pilote du recensement agricole dans les plaines céréalières sur une superficie de 3,8 millions d'hectares. Cette enquête a révélé que 4,3 % uniquement des exploitants possèdent plus de 20 ha. Or, comme les groupements d'agriculteurs ne se sont pratiquement pas formés durant le Plan, c'est bien à ces 4,3 % des exploitants qu'est destinée cette opération.

L'opération fourrage semble se dérouler dans de bonnes conditions. Il en est de même de l'opération « amélioration de la production oléicole » qui a permis une augmentation sensible des rendements.

On peut dire finalement que de grandes potentialités restent à exploiter en bour, et particulièrement dans les zones favorables. Il est vrai que le Plan Quinquennal 1968-1972 a consacré plus d'importance aux zones irriguées ; mais les résultats positifs qu'a pu permettre celui-ci en petite et moyenne hydraulique, en recherche et mise au point des variétés de semences à haut rendement, ainsi qu'en matière de formation des cadres, militent en faveur d'une orientation plus poussée vers un développement plus intense des zones bour.

II — ORIENTATIONS ET OBJECTIFS CHIFFRES

A — Zones irriguées

Le Plan 1973-1977 s'emploiera à mieux harmoniser les rythmes de développement en zone irriguée et partant de là :

1°/ **Réduire le double décalage** existant d'une part entre l'équipement et la mise en valeur et d'autre part entre les superficies dominées par les ouvrages hydrauliques et les superficies équipées. Mais dans ce domaine des facteurs d'ordre humain et financier limitent considérablement le calendrier d'exécution.

C'est ainsi qu'il ne peut être envisagé d'équiper plus de 116.400 ha durant le prochain quinquennat (soit une moyenne de 23.280 ha par an) contre 180.000 ha dominés.

2°/ **Intensifier la mise en valeur de ces périmètres**

— en améliorant les structures foncières
— en appliquant de façon stricte les prescriptions de l'obligation de mise en valeur.

Il s'agit en fait d'étendre la pratique de l'assolement qui comprendra :

- Les cultures céréalières à haut rendement ;
- Les cultures industrielles ;
- Les cultures fourragères ;
- Les maraîchages ;
- L'arboriculture fruitière.

3°/ **Rechercher la valorisation et la transformation de la production agricole** par le développement de l'agro-industrie seule garante à long terme de la rentabilisation des efforts de l'Etat et de l'agriculteur.

B — Zones bour

1°/ **Zones bour favorables à pluviométrie suffisante.**

Ces zones offrent de très grandes possibilités d'augmentation et d'intensification de la production.

Il y sera mis un accent sur l'adaptation du Code des Investissements Agricoles aux périmètres de moyenne hydraulique d'une part, et l'extension de son champ d'application aux zones favorables en sec d'autre part.

a) **Périmètres de moyenne hydraulique**

Ce sont des périmètres d'une superficie irriguée inférieure à 5.000 ha aménagés d'une façon intégrée (équipements exter-

nes et internes) et situés en dehors des offices régionaux de mise en valeur agricole (Oued-Anjeras à Tétouan, Berguent à Oujda, Skoura à Fès etc...).

Dans ces périmètres, les agriculteurs seront astreints à une participation directe en contrepartie des aménagements entrepris par l'Etat calculée par cas d'espèce, et seront tenus d'adhérer à une coopérative ou une association pour la gestion et l'entretien du réseau.

Ils seront bien entendu astreints à l'obligation de mise en valeur et à la pratique de l'assolement.

b) **Périmètres de mise en valeur en sec**

Ce sont des périmètres délimités dont la création est envisagée notamment dans les régions de Meknès, Rommani et Settat totalisant pour le Plan une superficie de 25.000 ha environ.

L'Administration réalisera intégralement :

— Les opérations d'aménagement des structures foncières ; elle utilisera à cet effet le fonds de la Réforme Agraire et au besoin l'expropriation directe.

— Les opérations d'aménagement interne (défrichement, défoncement, épierrage etc...) moyennant une participation financière des propriétaires.

Les bénéficiaires de ces aménagements seront tenus de respecter l'obligation de mise en valeur fixée pour les grands périmètres d'irrigation (pratique de l'assolement) et d'adhérer aux associations professionnelles formées dans leurs périmètres.

En dehors des zones de moyenne hydraulique et des périmètres de mise en sec, on poursuivra les travaux traditionnels d'aménagement de petite hydraulique. On encouragera la pratique du contrat d'assolement (céréales, opération fertilisation, oléagineux et fourrages) et visera l'amélioration des techniques culturales et l'organisation professionnelle des agriculteurs.

2°/ **Zones bour à pluviométrie limitée**

Dans ces zones déshéritées, le problème consiste essentiellement à maintenir la production existante sans vouloir rechercher une augmentation illusoire de la production.

Dans ces zones, les objectifs poursuivis viseront :

— La protection des sols contre l'action érosive des vents ;

— La recherche de moyens les plus économiques possibles de production de l'orge considérée à la fois comme céréale et plante fourragère.

— La recherche et l'application de méthodes d'arido-culture ;

— L'aménagement de ces zones en vue d'une exploitation plus raisonnable des parcours.

III — PROGRAMME D'ACTION

A — Zones irriguées : O. R. M. V. A.

Les équipements hydroagricoles, dans les Offices Régionaux de Mise en Valeur dont la réalisation est prévue au cours du Plan ne constituent qu'une partie des investissements faits au cours du Plan pour l'irrigation. On doit y ajouter la petite et moyenne hydraulique hors des Offices et les investissements des particuliers.

Les O.R.M.V.A., crées par le dahir du 22 Octobre 1966, ont une autorité territoriale qui les amène à s'occuper de l'ensemble d'une zone. Ils sont chargés de l'investissement en vue de l'irrigation, de l'aménagement des terres « bour », de la vulgarisation et de la mise en valeur. La tache des Offices est multiforme. Cependant leur activité principale est actuellement orientée sur les terres irriguées ou à irriguer.

Les superficies irriguées du pays s'élèvent à 700.000 hectares environ. Celles des Offices en représentent à peu près la moitié dont 215.000 ha équipées sous barrage, le reste formé par des petits périmètres le plus souvent irrigués par pompage.

1. Les grandes lignes du programme

Les interventions dans les Offices de mise en valeur agricole sont groupées en sept rubriques qui retracent toutes les catégories d'interventions qui y sont pratiquées.

1.1. Etudes de base.

Ce sont les études complémentaires d'études régionales d'aménagement ou traitant de problèmes d'ordre général à l'échelon d'un périmètre. Les dépenses relatives à ces études sont estimées à 2 millions de DH. D'autres études à caractère plus général dépassant le cadre d'un Office sont inscrites au titre des « études d'aménagement ».

1.2. Equipement hydroagricole

L'ensemble des équipements hydroagricoles concernant les périmètres irrigués représente un investissement de 810 millions de DH, qui se décomposent en études et contrôle des travaux, remembrement, équipement externe et équipement interne.

a) - Etudes et contrôle de travaux

Il s'agit des études d'exécution nécessaires aux travaux d'équipement ainsi que des études et travaux préliminaires aux études d'aménagement hydroagricole.

Les crédits prévus sont estimés à 37.299.000 DH.

b) - Remembrement

Cette opération concerne les travaux topographiques et le rachat des droits d'eau dans certains périmètres traditionnels lors-

que les propriétaires n'en bénéficient plus dans la nouvelle affectation.

Le plan prévoit le remembrement d'une superficie de 66.100 ha. Les crédits correspondants sont de 15.531.000 DH.

c) - Equipement externe

Il comprend les expropriations et les équipements réalisés à l'extérieur de la propriété privée ; ouvrages principaux et réseaux d'irrigation et de drainage.

c1) - Ouvrages principaux

Il s'agit essentiellement des ouvrages de prise, des galeries et canaux de tête morte, des canaux principaux dominant les secteurs d'irrigation, des stations de pompage et conduites de refoulement, des lignes d'amenée de l'énergie électrique, ainsi que des grands collecteurs.

Le coût des ouvrages principaux est de 246.028.000 DH.

c2) - Réseau d'irrigation et de drainage

Il comprend les canaux primaires, secondaires et tertiaires dans le cas de l'irrigation gravitaire. Quand il s'agit de l'irrigation par aspersion, il comprend les stations de mise en pression, les réservoirs d'équilibre et le réseau de canalisations.

Le Plan prévoit l'équipement d'une superficie de 108.990 ha.

Les investissements correspondants sont de 326.717.000 DH.

d) - Equipement interne

L'équipement interne comporte tous les aménagements fonciers qui constituent le complément indispensable de l'équipement externe. Le but recherché est de rendre les parcelles cultivables dans les meilleures conditions de production. Ces travaux comprennent :

— le défrichement, défoncement, sous-solage et épierrage ;

— le nivellement afin de donner une pente compatible avec une bonne irrigation empêchant à la fois l'érosion et la stagnation des eaux ;

— la mise en place du réseau interne d'irrigation et de colature. En irrigation par aspersion, ce réseau comporte des conduites de desserte et des rampes mobiles et semi-mobiles et des asperseurs.

— Divers travaux d'assainissement et de drainage souterrain.

Le Plan verra le

— défrichement de	22.300 ha
— sous-solage de	2.000 ha

— épierrage de 15.500 ha
— nivellement de 62.700 ha
— drainage souterrain de 30.900 ha
— et la pause de matériel mobile d'aspersion pour 30.000 ha.

Ces opérations nécessiteront un investissement de 173.550.000 DH.

1.3. Petite et moyenne hydraulique

Elle concerne les équipements hydro-agricoles réalisés en dehors des périmètres d'irrigation y compris les allotissements. Elle peut comprendre les aménagements diffus dans les périmètres traditionnels ainsi que les aménagements intégrés.

Le programme nécessite un crédit de 34.337.000 DH et comporte 7.420 ha se répartissant ainsi :

— Haouz	1.900 ha
— Tafilalet	4.800 ha
— Ouarzazate	720 ha
	7.420 ha

1.4. Aménagement des zones bour

Cette opération englobe les remembrements et aménagements fonciers, l'assainissement en sec et les allotissements en sec.

Le programme est le suivant :

ha

	Remembrement en sec	Allotissement en sec
Rharb	7.500	—
Doukkala	3.000	1.360
Haouz	—	25.000
Loukkos	10.000	—
Total	**20.500**	**26.360**

Le coût de l'opération est de 15.760.000 DH.

1.5. Equipement communal

Il s'agit d'une aide apportée par le Ministère de l'Agriculture aux communes rurales pour les équipements à caractère collectif. Cette aide comporte la prise en charge des études et travaux préliminaires et l'octroi de subventions pour la réalisation de ces équipements à des taux variables suivant leur nature (point d'eau à 100 %, A.E.P., équipement de souks, assainissement et électrification 50 à 75 %).

Le total des subventions prévues au plan atteint 24.888.000 DH.

1.6. Equipement des services

Dans cette rubrique on trouve la construction de bâtiments administratifs, hangars, logements et divers, et le reconditionnement, renouvellement ou achat de matériel utilisé par les Offices pour leurs différentes interventions.

Le Plan prévoit 55.048.000 DH pour les bâtiments et le matériel.

1.7. Production agricole et vulgarisation

Cette intervention comprend les dépenses de vulgarisation et les aides à la production sous forme de subventions pour :

— la création ou l'entretien de vergers

— l'opération engrais

— les contrats d'assolement.

Les dépenses de vulgarisation s'élèveront à 12.894.000 DH.

Les subventions accordées seront de 28.060.000 DH

Tableau récapitulatif des investissements en zone irriguée

Plan quinquennal 1973-1977

1.000 DH

Offices	%	Etudes de base	BUDGET GENERAL DE L'ETAT — Equipement Hydro-Agricole						Total équipement hydroagricole	Petite et moyenne hydraulique	Aménagements des zones bour	Equipement communal	Equipement des services	Production agricole	Total Général	Investissements privés	Investissements des
			Etude et contrôle de travaux	Remembrement	Ouvrages principaux	Réseau d'irrigation	Equipement interne	Maintenance et énergie									
Moulouya	9,1	500	1475	500	35.800	23615	15025	—	76415	1200	pm	2530	5450	3450	89545	5124	2
Rharb	27,4	330	8976	3825	19.372	111477	82735	10888	237273	pm	8760	2800	11159	8751	269073	31268	
Tadla	6,5	500	1400	1290	6250	33330	8240	—	50510	1510	pm	2296	4614	4349	63779	10515	
Doukkala	11,7	pm	3600	1575	35300	38900	15860	—	95235	pm	855	6900	7582	4966	115538	11842	6
Haouz	9,1	pm	840	1301	4260	32655	22660	—	61716	9740	1970	4053	6513	5102	89094	10718	1
Tafilalet	4,7	pm	500	—	21275	—	1200	—	22975	14000	160	2409	4465	2245	46254	1964	2
Ouarzazate	5,7	—	4718	—	30116	12075	—	—	46909	2300	—	1500	1792	3381	55882	3264	1
Souss Massa	15,7	670	7000	4840	46695	55645	18300	—	132480	5087	pm	2000	7388	6640	154265	7339	1
Loukkos	10,1	—	8790	2200	46960	19020	9530	—	86500	500	4015	400	6085	2070	99570	3209	
Total	100	2000	37299	15531	246028	326717	173550	10888	810013	34337	15760	24888	55048	40954	983000	85243	17

1.6. Equipement des services

Dans cette rubrique on trouve la construction de bâtiments administratifs, hangars, logements et divers, et le reconditionnement, renouvellement ou achat de matériel utilisé par les Offices pour leurs différentes interventions.

Le Plan prévoit 55.048.000 DH pour les bâtiments et le matériel.

1.7. Production agricole et vulgarisation

Cette intervention comprend les dépenses de vulgarisation et les aides à la production sous forme de subventions pour :

— la création ou l'entretien de vergers

— l'opération engrais

— les contrats d'assolement.

Les dépenses de vulgarisation s'élèveront à 12.894.000 DH.

Les subventions accordées seront de 28.060.000 DH

Tableau récapitulatif des investissements en zone irriguée

Plan quinquennal 1973-1977

1.000 DH

Offices	%	Etudes de base	BUDGET GENERAL DE L'ETAT — Equipement Hydro-Agricole						Total équipement hydroagricole	Petite et moyenne hydraulique	Aménagements des zones bour	Equipement communal	Equipement des services	Production agricole	Total Général	Investissements privés	Investissements des collectivités locales
			Etude et contrôle de travaux	Remembrement	Ouvrages principaux	Réseau d'irrigation	Equipement interne	Maintenance et énergie									
ulouya	9,1	500	1475	500	35.800	23615	15025	—	76415	1200	pm	2530	5450	3450	89545	5124	2485
arb	27,4	330	8976	3825	19.372	111477	82735	10888	237273	pm	8760	2800	11159	8751	269073	31268	—
dla	6,5	500	1400	1290	6250	33330	8240	—	50510	1510	pm	2296	4614	4349	63779	10515	890
ukkala	11,7	pm	3600	1575	35300	38900	15860	—	95235	pm	855	6900	7582	4966	115538	11842	6350
ouz	9,1	pm	840	1301	4260	32655	22660	—	61716	9740	1970	4053	6513	5102	89094	10718	1853
filalet	4,7	pm	500	—	21275	—	1200	—	22975	14000	160	2409	4465	2245	46254	1964	2409
arzazate	5,7	—	4718	—	30116	12075	—	—	46909	2300	—	1500	1792	3381	55882	3264	1500
ss Mas-	15,7	670	7000	4840	46695	55645	18300	—	132480	5087	pm	2000	7388	6640	154265	7339	1771
ukkos	10,1	—	8790	2200	46960	19020	9530	—	86500	500	4015	400	6085	2070	99570	3209	—
tal	100	2000	37299	15531	246028	326717	173550	10888	810013	34337	15760	24888	55048	40954	983000	85243	17238

Tableau récapitulatif des investissements par Office et par année

1.000 DH

O.R.M.V.A.	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Moulouya ...	25.935	23.145	17.885	16.435	6.145	89.545
Rharb	66.487	61.007	49.833	46.799	44.947	269.073
Doukkala ...	28.724	25.284	26.206	20.461	14.863	115.538
Haouz	25.088	19.331	19.008	18.072	7.595	89.094
Tadla	14.346	8.786	15.182	14.791	10.674	63.779
Tafilalet	15.081	11.520	9.550	5.404	4.699	46.254
Ouarzazate ...	24.128	15.919	6.993	5.339	3.503	55.882
Souss Massa ...	54.883	55.675	35.679	6.046	1.982	154.265
Loukkos	3.500	8.455	10.129	40.218	37.268	99.570
Total	258.172	229.122	190.465	173.565	131.676	983.000

Superficie remembrée dans les O. R. M. V. A.

ha (bruts)

Offices	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Rharb	15.000	7.500	—	—	—	22.500
Doukkala ...	—	6.000	—	—	1.500	7.500
Haouz	2.700	3.500	3.600	900	—	10.700
Tadla	—	2.600	3.200	1.800	4.200	11.800
Loukkos	—	—	4.000	4.800	4.800	13.600
Total	17.700	19.600	10.800	7.500	10.500	66.100

Tableau récapitulatif de l'équipement externe des O. R. M. V. A.

ha

Offices	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Moulouya						
— grande hydraulique	500	2.370	3.300	3.600	920	10.690
Rharb P.T.I.						
— grande hydraulique	5.800	6.700	5.500	5.400	4.200	27.600
Rharb Beht						
— grande hydraulique	300	300	300	300	300	1.500
Doukkala						
— grande hydraulique	2.000	2.300	2.800	1.300	2.100	10.500
Haouz						
— grande hydraulique	4.800	3.500	4.200	4.500	1.500	8.500
— petite et moyenne hydraulique ...	1.000	400	100	400	—	1.900
Tadla						
— grande hydraulique	4.300	1.500	2.600	3.200	1.800	13.400
Tafilalet						
— petite et moyenne hydraulique ...	600	200	1.000	1.500	1.500	4.800
Ouarzazate						
— petite et moyenne hydraulique	—	220	200	300	—	720
Souss-Massa						
— grande hydraulique	2.500	8.600	8.400	—	—	19.500
Loukkos						
— grande hydraulique	—	—	—	3.300	4.000	7.300
Total						
— grande hydraulique	22.200	25.270	27.100	21.600	14.820	108.990
— petite et moyenne hydraulique	1.600	820	1.300	2.200	1.500	7.420
Total Général	23.800	26.090	28.400	23.800	16.320	116.410

Tableau récapitulatif de l'équipement interne dans les O. R. M. V. A.

ha

Offices	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Moulouya						
Défrichement	1.600	1.300	600	—	—	3.500
Nivellement	—	1.800	1.400	800	—	4.000
Epierrage	1.400	400	200	—	—	2.000
Rharb P.T.I.						
Nivellement	8.400	8.800	5.400	4.200	5.700	32.500
Drainage souterrain	5.500	6.100	5.400	4.200	5.700	26.900
Rharb (Beht)						
Nivellement	500	500	—	—	—	1.000
Drainage souterrain	—	1.000	1.000	1.000	1.000	4.000
Doukkala						
Nivellement	3.600	500	—	1.300	700	6.100
Sous-solage	—	—	—	1.300	700	2.000
Matériel mobile d'aspersion	—	200	2.800	—	1.400	4.400
Haouz						
Défrichement	5.500	3.500	3.600	900	—	13.500
Nivellement	1.600	2.700	3.500	3.600	900	12.300
Epierrage	5.500	3.500	3.600	900	—	13.500
Tadla						
Défrichement	—	—	2.900	—	2.400	5.300
Nivellement	1.500	500	1.000	2.400	1.400	6.800
Souss-Massa						
Matériel mobile d'aspersion	600	6.600	8.000	3.100	—	18.300
Loukkos						
Matériel d'aspersion	—	—	—	3.300	4.000	7.300
Total						
Défrichement	7.100	4.800	7.100	900	2.400	22.300
Nivellement	15.600	14.800	11.300	12.300	8.700	62.700
Sous solage	—	—	—	1.300	700	2.000
Epierrage	6.900	3.900	3.800	900	—	15.500
Drainage souterrain	5.500	7.100	6.400	5.200	6.700	30.900
Matériel mobile d'aspersion	600	6.800	10.800	6.400	5.400	30.000

2. — Programme par office

2.1. — Office de la Moulouya

Pendant le quinquennat l'action portera essentiellement sur :

— La réalisation du haut service des Triffas à l'exception des secteurs Boughriba 1 à 4 pour lesquels certaines opérations (études, remembrement, équipement interne, ouvrages principaux) ont été entreprises au cours du Plan précédent. La superficie nette concernée est de 6.200 ha répartie comme suit :

— Haut service Berkane Regada	5.720 ha
— » » Boughriba 5	500 ha
	6.220 ha

— La terminaison des réseaux dans le périmètre Triffa bas service. Cette opération primitivement prévue en 1971-72 a été retardée pour de multiples raisons tenant d'une part au fait que les secteurs concernés comprenant de grandes propriétés n'ont pu être expropriés ; et d'autre part à des difficultés conjoncturelles (entreprises défaillantes, manque de techniciens à l'Office).

Les superficies nettes concernées sont égales à 4.470 ha réparties comme suit :

— Aïn Chebag 1ère branche	620 ha
— Aïn Chebag 2ème branche	600 ha
— Sidi Ikhlef 1ère branche	1.750 ha
— Sidi Ikhlef 2ème branche	1.500 ha
	4.470 ha

— Les travaux d'assainissement et de drainage dans le Bou Areg.

— Les études concernant le haut service du Gareb (9.000 ha) qui sera le dernier périmètre à équiper dans la Moulouya. Cet équipement devrait débuter dans le prochain Plan (premiers réseaux vers 1979-1980).

2.1.1. — Equipement hydroagricole

Le remembrement est déjà réalisé ou en cours dans les Triffas. Le crédit inscrit en 1973 correspond aux soultes des opérations en cours.

— Equipement externe

a — Ouvrages principaux

— Dans les Triffas haut service, ils comprendront des stations de pompage, une conduite de refoulement, des collecteurs et une vingtaine de kilomètres de canaux principaux.

— Dans le Bou Areg, il est prévu le confortement de collecteurs de ruisselement et la mise en place d'un réseau de fossés d'assainissement.

— Divers travaux d'entretien et de réparation sont aussi prévus, ce qui porte le montant global d'investissement pour les ouvrages principaux à 35.800.000 DH.

b — Réseaux d'irrigation et de drainage

L'équipement portera sur :

— 6.620 ha dans le périmètre Triffas haut service
— 4.470 ha dans le périmètre Triffas bas service

Le montant global d'investissement est de 23.615.000 DH.

— **Equipement interne**

L'échelonnement annuel s'établit comme suit :

Ha

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Bas-Service Triffas						
Epierrage	500	—	—	—	—	500
Stabilisation des pistes	1.600		800	800	800	4.000
Bou-Areg et Zebra						
Epierrage	500	—	—	—	—	500
Stabilisation des pistes	2.400	—	1.200	1.200	1.200	6.000
Haut-Service Triffas						
Défrichement	1.600	1.300	600	—	—	3.500
Epierrage	400	400	200	—	—	1.000
Nivellement	—	1.800	1.400	800	—	4.000
Stabilisation des pistes	—	—	3.000	3.000	1.000	7.000

2.1.2. — **Petite et moyenne hydraulique**

Ce chapitre peu important, concerne des actions entreprises dans de petits périmètres d'irrigation desservis par des forages ou des sources et comprendra une dizaine d'opérations d'un coût de 1.200.000 DH.

2.1.3. — **Equipement communal :**

Une vingtaine d'opérations sont prévues, concernant essentiellement l'alimentation en eau potable, pour un investissement global de 2.530.000 DH.

2.1.4. — **Equipement des services :**

L'Office réalisera trois nouveaux centres de mise en valeur dans les secteurs nouveaux (un dans les Triffas bas service, deux dans les Triffas haut service), et complétera l'aménagement des

centres existants au nombre de 12. Le développement des activités de l'Office, particulièrement en matière de vulgarisation et de gestion du réseau a conduit à prévoir la construction de logements et de maisons d'aiguadiers.

2.1.5. — **Vulgarisation et subvention à la production :**

Les actions de vulgarisation porteront essentiellement, pour les principales cultures sur :

— Betteraves : équipement des agriculteurs en petit matériel et vulgarisation des méthodes d'irrigation et des méthodes de culture (le rendement doit passer de 32 t/ha à 40 t/ha).

— Canne à sucre : encadrement important.

— Coton : équipement des agriculteurs en matériel de traitement, vulgarisation des méthodes de traitement, création de coopératives de commercialisation.

— Blé : introduction des variétés à haut rendement.

— Cultures fourragères : actions diverses pour le développement de l'élevage.

— Agrumes : organisation de circuits de commercialisation pour les exploitations, formation de coopératives ou groupements.

— Oliviers : amélioration de la production.

Ces actions de vulgarisation représentent un investissement de 1.100.000 DH.

— Les subventions diverses aux agriculteurs représentent 2.350.000 DH et se ventilent comme suit :

— Création de vergers	1.000.000 DH
— Création oléicole	350.000 DH
— Aide à l'acquisition du :	
gros matériel	500.000 DH
petit matériel	500.000 DH

Office régional de mise en valeur agricole de la Moulouya

Tableau des investissements

1.000 DH

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977	Total	Investissements privés	Collectivités locales
1 — **Etudes de base :**	500	—	—	—	—	500	—	—
2 — **Equipements Hydroagricoles**	**21.665**	**20.695**	**15.165**	**14.375**	**4.515**	**76.415**	—	—
a - Province d'Oujda	16.340	19.270	13.590	12.750	2.890	68.840		
b - Province de Nador	5.325	1.425	1.575	1.625	1.625	11.575		
2.1 — **Etude et contrôle des travaux**	**325**	**450**	**100**	**300**	**300**	**1.475**	—	—
a - Province d'Oujda	325	450	100	—	—	875		
b - Province de Nador	—	—	—	300	300	600		
2.2 — **Remembrement** (Province d'Oujda)	**500**	—	—	—	—	500	—	—
2.3. — **Equipement externe**	**16.600**	**17.225**	**11.200**	**11.300**	**3.090**	**59.415**	—	—
a - Province d'Oujda	13.225	15.800	10.075	10.425	2.215	51.740		
b - Province de Nador	3.375	1.425	1.125	875	875	7.675		
2.3.1. — **Ouvrages principaux**	**16.100**	**10.800**	**4.300**	**3.350**	**1.250**	**35.800**	—	—
a - Province d'Oujda	12.725	9.375	3.175	2.475	375	28.125		
b - Province de Nador	3.375	1.425	1.125	875	875	7.675		
2.3.2. **Réseaux d'irrigation et drainage** (Province d'Oujda)	**500**	**6.425**	**6.900**	**7.950**	**1.840**	**23.615**	—	—

Office régional de mise en valeur agricole de la Moulouya

Tableau des investissements (suite)

1.000 DH

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977	Total	Investissement Privés	Collectivités Locales
2.4 Equipement interne	**4.240**	**3.020**	**3.865**	**2.775**	**1.125**	**15.025**	—	—
a - Province d'Oujda	2.290	3.020	3.415	2.325	675	11.725		
b - Province de Nador	1.950	—	450	450	450	3.300		
8 — Petite et moyenne hydraulique	**300**	**300**	**350**	**250**	—	**1.200**	—	—
a - Province d'Oujda	300	50	340	200		890		
b - Province de Nador	—	250	10	50		310		
4 — Aménagement des Zones Bour	—	—	—	—	—	P.M.	—	—
5 — Equipement communal	**510**	**560**	**480**	**530**	**450**	**2.530**	—	2.485
a - Province d'Oujda	295	240	180	80		795		
b - Province de Nador	215	320	300	450	450	1.735		
6 — Equipement des Services	**2.370**	**900**	**1.200**	**540**	**440**	**5.450**	—	—
6.1. — Bâtiments	(1.770)	(400)	(700)	(40)	(40)	(2.950)		
6.1.1. Sièges et annexes	570	400	100	40	40	1.150		
6.1.2. C.M.V.	1.200	—	600	—	—	1.800		
6.2 Matériel	(600)	(500)	(500)	(500)	(400)	(2.500)		
6.2.1. Siège et annexes	300	200	200	200	100	1.000		
6.2.2. C.M.V.	300	300	300	300	300	1.500		
7 — Production agricole	**590**	**690**	**690**	**740**	**740**	**3.450**	—	—
7.1 Subvention	370	470	470	520	520	2.350	5.124	
7.2 Vulgarisation	220	220	220	220	220	1.100		
Total	**25.935**	**23.145**	**17.885**	**16.435**	**6.145**	**89.545**	**5.124**	**2.485**

2.2. — Office du Rharb

Il est prévu au cours du quinquennat d'équiper 27.600 ha de la première tranche d'irrigation (PTI). Avec l'équipement déjà réalisé en 1971-72 de 8.200 ha et celui de 5.700 ha à réaliser en 1978, la superficie totale de la P.T.I., 41.500 ha aura été totalement équipée.

L'enchaînement des opérations d'aménagement de la plaine du Rharb tel qu'il figure au Projet Sebou aurait nécessité qu'en dernière année du Plan, soit en 1977, le premier secteur de la seconde tranche d'irrigation (S.T.I.) en soit au stade de l'équipement en réseau d'irrigation. Il est préférable de marquer une légère pause tant pour faire le point et résorber éventuellement quelques retards, que pour diminuer la part déjà prépondérante de l'Office du Gharb dans le Plan.

Des études préliminaires et le remembrement de 7.500 ha seront toutefois prévus au Plan pour préparer l'équipement de la S.T.I. pendant le quinquennat suivant. Le dossier de factibilité sera terminé en 1974-1975 et pourra être présenté dès cette date à des organismes de financement.

Dans le périmètre du Beht les actions prévues constituent une première tranche de travaux en vue d'améliorer le réseau existant par des aménagements de canaux et du drainage.

2.2.1. — Etudes de base :

En 1973, il est prévu des études :

— d'ordre social et juridique en complément de l'étude de protection contre les crues réalisée par les travaux publics.

— sur les disponibilités en main-d'œuvre pour la culture de la canne à sucre.

— complémentaires à l'étude de factibilité de la seconde tranche d'irrigation (S.T.I.).

Le total des crédits sélève à 330.000 DH.

2.2.2. — Equipements hydroagricoles :

a — Périmètre du Beht

Le périmètre de superficie nette de 28.000 ha est entièrement équipé. Au cours du dernier Plan on a procédé, parallèlement à la surélévation du barrage d'El Kansara, au recalibrage du canal principal de façon à porter le débit continu moyen de 0,42 l/sec/ha à 0.55 l/sec/ha.

Les réseaux anciens devront donc être récalibrés en fonction de l'occupation prévue des sols ; certains réseaux vieux et dégradés (1933) demandent à être rénovés.

Au titre du Plan sont prévus :

— Quelques travaux de réfection ou de réaménagement sur les ouvrages principaux.

— La remise en état du réseau d'irrigation sur une superficie de 1.500 ha.

— Le nivellement sur 1.000 ha.

— L'exécution d'un réseau de drainage souterrain sur une première tranche de 4.000 ha.

b) Première tranche d'irrigation (P.T.I.)

Sont prévus :

— Le remembrement des surfaces non encore remembrées de la P.T.I. soit 22.500 ha.

— Les ouvrages principaux, représentés exclusivement par les stations de pompage, soit 16 stations représentant une puissance installée de 5.900 kw.

— Les réseaux d'irrigation et d'assainissement sur 27.600 ha.

— L'équipement interne portera sur :

* 32.500 ha en nivellement

* 26.900 ha en drainage souterrain.

c) Seconde tranche d'irrigation (S.T.I.)

Il est prévu de réaliser, outre les études et travaux préliminaires divers, le remembrement de 7.500 ha.

Les surfaces concernées par le remembrement, le réseau d'irrigation et de drainage, et l'équipement interne se ventilent comme suit :

Remembrement

ha

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
P.T.I.	18.500	4.000	—	—	—	22.500
S.T.I.	—	—	—	—	7.500	7.500
Total :	**18.500**	**4.000**	—	—	**7.500**	**30.000**

Equipement externe

ha

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
P.T.I.	5.800	6.700	5.500	5.400	4.200	27.600

Equipement interne

ha

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
en irrigué nivellement						
- Périmètre de Sidi Slimane (Beht)	500	500	—	—	—	1.000
- P.T.I.	8.400	8.800	5.400	4.200	5.700	32.500
	8.900	9.300	5.400	4.200	5.700	33.500
Drainage souterrain						
- Périmètre de Sidi Slimane		1.000	1.000	1.000	1.000	4.000
- P.T.I.	5.500	6.100	5.400	4.200	5.700	26.900
Total :	**5.500**	**7.300**	**6.400**	**5.200**	**6.700**	**30.900**

Maintenance des ouvrages et frais d'énergie

Cette rubrique prévue uniquement au Rharb et provisoirement dans le budget d'équipement en attendant une solution génréale pour tous les Offices, comporte certaines dépenses relatives à l'exploitation et l'entretien des ouvrages, qui apparaissent maintenant trop élevées dans le Gharb, pour être comprises dans le budget normal de fonctionnement.

Un crédit de 10.888.000 DH est prévu au titre du quinquennat, dont 3.215.000 DH pour le Beht, et 7.673.000 DH pour la P.T.I.

2.2.3 — **Petite et moyenne hydraulique** p.m.

2.2.4 — **Aménagement des zones bour.**

L'Office réalisera d'une part par ses propres moyens le remembrement du secteur Zrhar d'une superficie de 7.500 ha (au Sud du périmètre irrigué du Beht).

D'autre part, il sera procédé au recalibrage du réseau général d'assainissement dans la zone de développement n° 1. En dehors de celle-ci, le réseau sera recalibré et le lotissement Ouled Khalifa terminé. Ces opérations nécessitent un crédit global de 8.760.000 DH.

2.2.5 — **Equipement communal**

Les travaux prévus subventionnés à 100 % concernent essentiellement :

— Des travaux de recherche d'eau ;

— Des travaux d'adduction d'eau ;

— Des travaux de distribution d'eau ;

— Et des travaux divers de désherbage et curage du réseau d'assainissement faits dans le cadre de la Promotion Nationale.

2.2.6 — **Equipement des services**

Le programme comprendra :

— La construction de 2 immeubles au siège et de 8 logements aux subdivisions de Tazi et Ksiri.

— La construction de 22 logements pour le personnel des centres de mise en valeur (CMV), les aiguadiers et les gardiens des stations de pompage ;

— La construction de bâtiments administratifs ;

— Et essentiellement le renouvellement et le conditionnement d'un parc matériel important.

Le coût des opérations s'élève à 11.159.000 DH.

2.2.7 — **Production agricole et vulgarisation**

Les actions de vulgarisation seront menées dans les zones irriguées et en sec. Dans les périmètres, l'accent sera mis sur les méthodes d'irrigation et le développement des cultures industrielles nouvellement introduites : canne à sucre, coton, betterave en irrigué.

Il est prévu une action auprès des agriculteurs pour les amener à constituer des groupements divers, leur permettant tout à la fois de défendre leurs intérêts et, d'assurer leurs responsabilités à l'égard du pays.

On prévoit également la création d'organismes professionnels à grande échelle groupant les producteurs de betterave et de coton qui prendraient le relais des C.M.V. pour certaines prestations et constitueraient les interlocuteurs de la puissance publique et les acheteurs.

Les subventions pour l'aide à la production s'élèveront à 7.301.000 DH se décomposant comme suit :

— Création de vergers	184.000 DH
— Opération fourrages (zone bour)	1.049.000 DH
— Opération engrais (10.000 ha/an)	1.800.000 DH
— Contrats d'assolement	2.528.000 DH
— Gros matériel	1.500.000 DH
— Petit matériel	240.000 DH
	7.301.000 DH

Les dépenses de vulgarisation s'éléveront à 1.450.000 DH.

Office Régional de la Mise en Valeur Agricole du Rharb
Tableau des investissements

1.000 DH

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977	Total	Investissements Privés	Collectivités Locales
1. **Etudes de base**	**330**	—	—	—	—	**330**		
2. **Equipements hydroagricoles**	**56.161**	**54.476**	**44.694**	**41.823**	**40.110**	**237.273**		
— Périmètre du Beht	2.485	4.000	3.530	3.455	3.395	16.865		
— P.T.I.	53.676	50.476	39.834	37.243	25.080	216.318		
— S.T.I.	—	—	1.330	1.125	1.635	4.090		
2.1. **Etude et contrôle des travaux**	**1.401**	**1.670**	**2.530**	**1.740**	**1.635**	**8.976**		
— Périmètre du Beht	30	60	—	60	—	150		
— P.T.I.	1.371	1.610	1.500	1.230	1.050	6.761		
— S.T.I.	—	—	1.030	450	585	2.065		
2.2. **Remembrement**	**1.550**	**250**	**300**	**675**	**1.050**	**3.825**		
— P.T.I.	1.550	250	—	—	—	1.800		
— S.T.I.	—	—	300	675	1.050	2.025		
2.3. **Equipement externe**	(32.333)	(30.516)	(24.840)	(24.670)	(18.490)	(130.849)		
2.3.1 **Ouvrages Principaux**	**4.012**	**5.300**	**4.560**	**3.000**	**2.500**	**19.372**		
— Périmètre du Beht	250	200	450	300	300	1.500		
— P.T.I.	3.762	5.100	4.110	2.700	2.200	17.872		
2.3.2 **Réseaux d'irrigation**	**28.321**	**25.216**	**20.280**	**21.670**	**15.990**	**111.477**		
— Périmètre du Beht	980	980	930	930	930	4.750		
— P.T.I.	27.341	24.236	19.350	20.740	15.060	106.727		

Office Régional de la Mise en Valeur Agricole du Rharb

Tableau des investissements (suite) 1.000 DH

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977	Total	Investissements Privés	Collectivités Locales
2.4. Equipement interne	**19.855**	**20.600**	**14.840**	**11.875**	**15.565**	**82.735**		
— Périmètre du Beht	625	2.125	1.500	1.500	1.500	7.250		
— P.T.I.	19.230	18.475	13.340	10.345	14.065	75.485		
2.5. Maintenance et énergie	**1.022**	**1.440**	**2.184**	**2.863**	**3.379**	**10.888**		
— Périmètre du Beht	600	635	650	665	665	3.215		
— P.T.I.	422	805	1.534	2.198	2.714	7.673		
3. Petite et moyenne hydraulique	—	—	—	—	—	pm		
4. Aménagement des zones bour : Assainissement en sec	**3.700**	**1.760**	**1.100**	**1.100**	**1.100**	**8.760**		
— Zone de développement n° 1 (Prêt MOR 643)	800	800	800	800	800	4.000		
— Provinces zone de développement n° 1	2.900	960	300	300	300	4.760		
5. Equipement communal	**627**	**589**	**435**	**497**	**652**	**2.800**		—
6. Equipement des services	**4.242**	**2.555**	**1.905**	**1.478**	**979**	**11.159**		
61 Bâtiments	(1.446)	(1.287)	(570)	(389)	(20)	(3.712)		
611 Siège et annexes	1.220	1.088	248	—	—	2.556		
612 C.M.V.	226	199	322	389	20	1.156		
62 Matériel	(2.796)	(1.268)	(1.335)	(1.089)	(959)	(7.447)		
621 Siège et annexes	1.134	519	623	361	373	3.010		
622 C.M.V.	1.662	749	712	728	586	4 437		
7. Production agricole	**1.427**	**1.627**	**1.699**	**1.901**	**2.097**	**8.751**	**31.260**	
7.1 Subvention	1.097	1.252	1.454	1.651	1.847	7.301	31.260	
7.2 Vulgarisation	330	375	245	250	250	1.450		
Total :	**66.487**	**61.007**	**49.833**	**46.799**	**44.947**	**269.073**	**31.260**	—

2.3. — Office des Doukkala

L'Office poursuivra pendant le Plan l'aménagement du périmètre bas-service qui atteindra au stade final quelques 60.000 ha.

Ce périmètre se divise en 2 tranches :

— Une première tranche de 28.250 ha, qui, avec l'équipement de 4.300 ha dans les 2 premières années du Plan, sera à peu près terminée.

— Une deuxième tranche de 32.000 ha comprenant essentiellement les casiers de Zemamra et Tnine Rharbia et dont l'équipement ne commencera qu'à partir de 1975 après l'étude générale de l'aménagement du Bassin Oum-Er-R'Bia.

Ainsi les 3 dernières années du quinquennat verront l'équipement de 6.200 ha dans le casier de Zemamra.

L'étude générale qui va être entreprise pourrait conduire à quelques modifications dans la localisation des surfaces restant à équiper, les surfaces disponibles étant supérieures aux surfaces irriguables, celles-ci étant limitées par le débit en tête du canal principal.

La nature et la faible profondeur de certains sols dans les Doukkala de même qu'une microtopographie parfois tourmentée imposent de retenir sur certains secteurs le mode d'irrigation par aspersion.

2.3.1. — Etudes de base p.m.

2.3.2. — Equipement hydroagricole

a — Remembrement

Dans le périmètre bas-service, les secteurs devant être équipés pendant le Plan sont déjà remembrés. L'Office poursuivra le programme de remembrement sur 7.500 ha de manière à préparer les réalisations du Plan suivant soit : une dernière tranche de 6.000 ha dans le casier de Zemamra, une extension de 1.500 ha dans le secteur de Sebt Saïss. A cela s'ajoutent 3.000 ha de remembrement en bour dans ce même secteur.

ha

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Casier Zemamra						
OA III - OA IV		6.000				6.000
Sebt Saïss					1.500	1.500
Total		6.000			1.500	7.500

b — Equipement externe

— Ouvrages principaux (25.300.000, DH)

Les travaux de recalibrage du canal principal bas-service commencés en 1972 seront poursuivis du P.K. 34 au P.K. 128 correspondant à la prise de canal de Safi. Ces travaux devront être terminés en 1976 de façon à régulariser l'alimentation en eau de la ville et du complexe de Safi.

Le tronçon terminal du canal intermédiaire dominant le secteur S.B. IV de Sidi Bennour sera réalisé pour permettre la mise en eau de ce dernier.

Il est prévu en outre l'exécution du drain de M'Tal et la construction de l'émissaire principal de Zemamra ainsi que divers travaux de réfection et pistes.

— Réseaux d'irrigation et de drainage (38.900.000 DH)

La répartition des superficies à équiper suivant les casiers et les modes d'irrigation est la suivante :

— Sidi Bennour	3.600 ha	gravité
— Sidi Smaïl	700 ha	500 gravité 200 aspersion
— Zemamra	6.200 ha	4.200 aspersion 2.000 gravité
	10.500 ha	(cf. tableau ci-joint)

Réseaux d'irrigation et de drainage (ha)

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Casier Sidi Bennour	2.000	1.600				3.600
Casier Sidi Smaïl		700				700
Casier Zemamra			2.800	1.300	2.100	6.200
Total	2.000	2.300	2.800	1.300	2.100	10.500

c — Equipement interne

Le programme portera sur les 10.500 ha concernés par l'équipement externe.

Le coût de l'opération s'élève à 15.860.000 DH.

Equipement interne (ha)

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
— Irrigation gravitaire						
Sous-solage						
(Zemamra)				1.300	700	2.000
Nivellement						
Sidi Bennour	3.600					3.600
Sidi Smail		500				500
Zemamra				1.300	700	2.000
S/total	3.600	500		1.300	700	6.100
— Irrigation par aspersion						
Sidi Smail		200				200
Zemamra			2.800		1.400	4.200
S/total		200	2.800		1.400	4.400
Total	**3.600**	**700**	**2.800**	**1.300**	**2.100**	**10.500**

2.3.3. — **Petite et moyenne hydraulique** (p.m.)

2.3.4. — **Aménagement des zones bour** (885.000 DH)

Les travaux d'aménagement des zones bour concernent le remembrement de 3.000 ha du secteur Sebt Saïss en 1977 et les travaux d'allotissement de 1.360 ha de terres récupérées et habous publics en 1973-1974.

2.3.5. — **Equipement communal** (6.900.000 DH)

L'action de l'Office en matière d'équipement portera sur les actions suivantes :

— Equipement d'infrastructure de 24 unités rurales d'équipement et de formation situées dans les casiers de Sidi Bennour et Zemamra. Dans le cadre des opérations de remembrement, les agriculteurs qui ont leur demeure sur les parcelles d'exploitation, sont invités à se regrouper dans les zones réservées à l'habitat, et dotées dune infrastructure de base (voierie, adduction d'eau potable, électrification, équipement de souk).

2.3.6. — **Equipement des services** (5.017.000 DH)

Le programme du quinquennat portera essentiellement sur la construction (ou le renforcement) et l'équipement de :

— 1 C.M.V. dans le casier de Zemamra (qui sera renforcé).

— 2 C.M.V. dans le casier de Sidi Bennour.

1 subvention d'équipement et 1 bureau de gestion à Zemamra.

— 2 bureaux de gestion à Sidi Smaïl et Sidi Bennour.

En outre, il est prévu la construction de logements au siège et le renouvellement et conditionnement du parc matériel.

2.3.7. — Production agricole et vulgarisation

Les actions de vulgarisation porteront essentiellement sur les principales cultures suivantes :

— Betterave : Vulgarisation de meilleures techniques culturales, le rendement moyen devant passer de 35 à 40 T/Ha.

— Coton : Introduction de variétés à meilleur rendement ; intensification de l'encadrement technique de cette culture, amélioration des méthodes de traitement, création d'une association des producteurs de coton.

— Blé : Introduction de variétés à haut rendement avec meilleure utilisation des fumures et des produits de traitement.

— Cultures fourragères : Programme de multiplication des semences de luzerne auprès des agriculteurs.

— Tomate industrielle : Programme intensif de 3.000 à 4.000 ha pendant le Plan en relation avec la création d'une unité de transformation.

— Asperge : Programme en liaison avec l'O.C.E.

L'Office poursuivra au cours du Plan son effort d'encadrement des coopératives et de formation, de groupements de motoculture, de collecte de lait, de maraîchers, de viticulteurs, d'aviculteurs.

Les dépenses de vulgarisation s'élèvent à 1.526.000 DH.

Les subventions pour l'aide à la production seront de 3.440.000 DH ventilées comme suit :

— Opération engrais	690.000 DH
— Opération fourrage : (zone bour)	800.000 DH
— Aide à l'acquisition du matériel	1.950.000 DH

Office régional de mise en valeur agricole des Doukkala

Tableau des investissements

1.000 DH

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977	Total	Investissements privés	Collectivités locales
1 - Etudes de base	—	—	—	—	—	P.M.		
2 - Equipement hydroagricole	**23.775**	**21.085**	**22.025**	**17.275**	**11.075**	**95.235**		
2.1 Etude et contrôle des travaux	1.055	445	1.075	525	500	3.600		
2.2 Remembrement	200	1.000	—		375	1.575		
2.3 Equipement externe	(19.050)	(16.850)	(17.750)	(13.650)	(6.900)	(74.200)		
2.3.1 Ouvrages principaux	11.050	6.650	7.950	8.350	1.300	35.300		
2.3.2 Réseaux d'irrigation et drainage	8.000	10.200	9.800	5.300	5.600	38.900		
2.4 Equipement interne	3.470	2.790	3.200	3.100	3.300	15.860		
4 - Aménagement des zones bour	**105**	**300**	—	—	**450**	**855**		
4.1 Remembrement et aménagement fonciers	105	—	—	—	450	555		
4.2 Allotissement en sec	—	300	—	—		300		
5 - Equipement communal	**1.410**	**1.470**	**1.340**	**1.400**	**1.280**	**6.900**		**6.350**
6 - Equipement des services	**2.594**	**1.544**	**1.956**	**640**	**848**	**7.582**		
6.1 Bâtiments	(1.255)	(475)	(835)	—	—	(2.565)		
6.1.1 Siège et annexes	235	475	325	—	—	1.035		
6.2.2 C.M.V.	1.020	—	510	—	—	1.530		
6.2 Matériel	(1.339)	(1.069)	(1.121)	(640)	(848)	(5.017)		
6.2.1 Siège et annexes	849	589	631	410	618	3.097		
6.2.2 C.M.V.	490	480	490	230	230	1.920		
7 - Production agricole	**840**	**885**	**885**	**1.146**	**1.210**	**4.966**		
7.1 Subvention	615	650	635	770	770	3.440	11.842	
7.2 Vulgarisation	225	235	250	375	440	1.526		
Total	**28.724**	**25.284**	**26.206**	**20.461**	**14.863**	**115.538**	**11.842**	**6.350**

2.4. — Office du Haouz

Le programme d'équipement comporte essentiellement :

— L'achèvement de l'équipement en réseau d'irrigation de la Tessaout-Amont, soit 18.500 ha nouveaux.

— La poursuite d'aménagement de petits périmètres commencés pendant le Plan précédent. Une surface de 1.900 ha sera ainsi nouvellement équipée. Ces petits périmètres sont alimentés en eau par pompage dans la nappe phréatique.

Le Plan 1973-1977 verra donc l'achèvement de l'équipement du périmètre moderne Tessaout-Amont entrepris durant le Plan précédent. Les superficies irriguées à partir du barrage de Aït Aadel s'établiront alors au total à 30.000 ha nets se répartissant comme suit :

périmètre moderne (réseau nouveau)	27.600 ha
secteur semi-moderne de Tamelelt (réseau ancien conservé)	1.000 ha
secteurs traditionnels	2.000 ha
	30.000 ha

Le secteur de Tamelelt est un secteur semi-moderne alimenté par l'ancienne séguia Sultania qui sera maintenant branchée sur un des nouveaux canaux principaux du périmètre. Mais il n'est pas envisagé pour l'instant de reprendre le réseau proprement dit à l'intérieur du secteur.

Les secteurs traditionnels sont desservis par des séguias (Lakhzania, Taglaout, Jdida) ayant leur prise en amont de l'ouvrage d'Agadir Bouachiba.

Le périmètre du Haouz Central ne verra son équipement interne terminé qu'en 1980-1981. Rappelons cependant qu'au cours du Plan actuel l'étude générale de l'aménagement hydro agricole du Haouz Central doit être effectuée (sur crédits d'études d'aménagement).

2.4.1. — Etudes de base p.m.

2.4.2. — Equipement hydroagricole

a) Remembrement

10.700 ha sont prévus se répartissant annuellement comme suit :

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Superficie (ha)	2.700	3.500	3.600	900	—	10.700

b) Ouvrages principaux

Les opérations prévues comprennent l'exécution du collecteur de Bouidda (14,8 km) et du canal principal dominant le secteur Ouled Gaïd (6,9 km).

Des crédits pour rachat des droits d'eau et expropriations sont également prévus dans cette rubrique.

c) Réseau d'irrigation et de drainage

Il concernera les 18.500 ha restants.

c) Réseau d'irrigation et de drainage

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Superficie	4.800	3.500	4.200	4.500	1.500	18.500

d) Equipement interne

Il comportera :

13.500 ha de défrichement et épierrage ;
12.300 ha de nivellement

Equipement interne (ha)

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Défrichement épierrage	5.500	3.500	3.600	900	—	13.500
Nivellement	1.600	2.700	3.500	3.600	900	12.300

Les coûts de l'équipement hydroagricole sont estimés pour le quinquennat à 61.716.000 DH.

2.4.3. **Petite et moyenne hydraulique**

Dans les périmètres modernes alimentés par eaux souterraines, l'action de l'Office est très complète et sensiblement équivalente à ce qu'elle est dans les grands périmètres avec la prise en charge de tous les équipements.

A ce titre il sera équipé une superficie de 1.900 ha répartie ainsi :

Secteurs	1973	1974	1975	1976	1977	Total
— Jouala	1.000	—	—	—	—	1.000
— M'hamidia	—	400	—	—	—	400
— Aïn Jdida	—	—	100	—	—	100
— Beggaria	—	—	—	400	—	400
Total	**1.000**	**400**	**100**	**400**	**—**	**1.900**

Le coût de ces opérations s'élève à 4.890.000 DH. Par ailleurs un crédit de 4.850.000 DH est prévu pour différents travaux de modernisation des périmètres traditionnels.

2.4.4. Aménagement des zones bour

Il est prévu l'allotissement de 25.000 ha pour lesquels un crédit de 1.970.000 DH est prévu.

2.4.5. Equipement communal

Des subventions d'une valeur de 4.053.000 DH sont prévues pour l'exécution d'une cinquantaine d'opérations portant essentiellement sur les points d'eau, les équipements de souks, l'assainissement et l'électrification.

2.4.6. Equipement des services

Le programme prévu comporte des constructions de logements au Siège et aux subdivisions, la création et l'équipement de quatre nouveaux CMV et leur dotation de logements, et enfin le conditionnement et le renouvellement du parc matériel.

Le coût des opérations est estimé à 6.513.000 DH.

2.4.7. Production agricole et vulgarisation

Les actions de vulgarisation seront menées plus particulièrement dans les nouvelles zones irriguées, et porteront notamment sur les cultures fourragères et industrielles.

Le crédit pour la vulgarisation s'élève à 1.413.000 DH.

L'aide à la production s'élève à 3.689.000 DH se décomposant comme suit :

— Création de vergers	1.351.000 DH
— Entretien de vergers	441.000 DH
— Gros matériel	1.446.000 DH
— Petit matériel	451.000 DH
Total	3.689.000 DH

Office régional de mise en valeur agricole du Haouz
Tableau des investissements

1.000 DH

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977	Total	Investissements privés	Collectivités locales
1 - Etudes de base	—	—	—	—	—	p.m.		
2 - Equipement hydroagricole	17.692	13.436	14.308	12.860	3.480	61.716		
2.1 Etude et contrôle des travaux	197	285	296	62	—	840		
2.2 Remembrement	400	361	432	108	—	1.301		
2.3 Equipement externe	(10.195)	(7.480)	(7.540)	(9.000)	(2.700)	(36.915)		
2.3.1 Ouvrages principaux	2.100	2.160	—	—	—	4.260		
2.3.2 Réseaux d'irrigation et drainage	8.095	5.320	7.540	9.000	2.700	32.655		
2.4 Equipement interne	6.900	5.310	6.040	3.690	720	22.660		
3 - Petite et moyenne hydraulique	3.490	2.250	1.100	2.050	850	9.740		
4 - Aménagement des zones bour	370	400	400	400	400	1.970		
5 - Equipement communal	853	800	800	800	800	4.053		1.853
6 - Equipement des services	1.581	1.445	1.400	962	1.125	6.513		
6.1 Bâtiments	(774)	(582)	(672)	(402)	(360)	(2.790)		
6.1.1 Siège et annexes	246	180	90			516		
6.1.2 C.M.V.	728	402	582	402	360	2.274		
6.2 Matériel	(807)	(863)	(728)	(560)	(765)	(3.723)		
6.2.1 Siège et annexes	593	613	466	305	520	2.497		
6.2.2 C.M.V.	214	250	262	255	245	1.226		
7 - Production agricole	1.102	1000	1000	1000	1000	5.102		
7.1 Subvention	849	710	710	710	710	3.689	10.718	
7.2 Vulgarisation	253	290	290	290	290	1.413		
Total	25.088	19.331	19.008	18.072	7.595	89.094	10.718	1.853

2.5. — Office du Tadla

L'ORMVA comprend deux grands périmètres irrigués, les Béni Amir et les Béni Moussa. Durant le quinquennat on se fixe comme objectifs principaux :

— Dans les Béni Amir la modernisation de 7.600 ha déjà irrigués.

— Dans les Béni Moussa la terminaison du réseau sur 5.800 ha pour lesquels certaines opérations (remembrement, défrichement, nivellement) ont été engagées sur le Plan précédent.

— Dans l'ensemble de l'Office, l'intensification des actions de vulgarisation.

2.5.1. — Etudes de base

Un crédit de 500.000 DH est prévu en vue de financer une étude de réorganisation des opérations comptables, de gestion et d'exploitation de l'Office en relation avec l'importance des actions de celui-ci.

2.5.2. — Equipement hydro-agricole.

a) Remembrement : 11.800 ha seront remembrés dans la zone des Béni Amir en cours de modernisation pour un montant de 1.290.000 DH.

b) Ouvrages principaux : La modernisation des Béni-Amir exige le recalibrage du canal principal sur 4,5 km et divers travaux de réfection des canaux primaires et collecteurs principaux.

En outre, une station de pompage dans le secteur de Timoulilt est prévue, ainsi que cinq autres dans le périmètre d'El Arich prévues en 1972, non engagées et reprises pour le quinquennat 1973-1977.

Le montant des dépenses s'élèvera à 6.250.000 DH.

c) Réseau d'irrigation et de drainage : 13.400 ha dont 5.800 ha dans les Béni Moussa sont programmés pour un coût total de 33.330.000 DH. La plus grande partie des travaux est réservée aux Béni Amir où le drainage s'impose de plus en plus à cause de la remontée de la nappe salée.

d) Equipement interne : Dans les Béni Amir, l'équipement interne sera repris avec la suppression des vieux ordres, le défrichement et le nivellemnt des terres pour réaliser une trame rationnelle. Des opérations de défrichement sur 1.900 ha ont été engagées en 1972.

La ventilation des superficies concernées par les aménagements est donnée par les tableaux ci-dessous :

Remembrement (ha)

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Béni-Amir	—	2.600	3.200	1.800	4.200	11.800

Réseaux d'irrigation et de drainage (ha)

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Béni-Moussa	4.300	1.500	—	—	—	5.800
Béni-Amir	—	—	2.600	3.200	1.800	7.600
Total	4.300	1 500	2.600	3.200	1.800	13.400

Equipement interne (ha)

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Béni-Amir						
1/ Défrichement	—	—	2.900	—	2.400	5.300
2/ Nivellement	—	—	1.000	2.400	1.400	4.800
Béni-Moussa						
Nivellement	1.500	500	—	—	—	2.000

2.5.3. — Petite et moyenne hydraulique

Il est prévu des travaux de réfection et d'amélioration de périmètres existants dont certains se feront dans le cadre de la promotion nationale.

Le coût de l'opération est estimé à 1.510.000 DH.

2.5.4. — Aménagement des zones bour p.m.

2.5.5. — Equipement communal

Les interventions prévues intéresseront pour moitié environ des alimentations en eau potable et pour l'autre moitié des aménagements divers :

Electrification, assainissement, équipement des souks : Les subventions seront de 2.296.000 DH.

2.5.6. — Equipement des services

Les travaux prévus comprennent la construction de bureaux, hangars et 9 logements.

Le crédit prévu pour le matériel correspond pour l'essentiel aux reconditionnement et renouvellement du parc matériel et à des acquisitions de matériel de génie civil indispensable à l'Office pour faire face aux travaux d'entretien du réseau.

Le coût des bâtiments est estimé à	1.310.000 DH
et celui du matériel à	3.304.000 DH
soit un total de	4.614.000 DH

2.5.7. — **Production agricole et vulgarisation**

Les dépenses de vulgarisation s'élèvent à 980.000 DH.

Les actions de vulgarisation porteront essentiellement sur les cultures suivantes, en plus de l'organisation des producteurs :

— Blé : amélioration des rendements grâce à l'introduction des variétés à haut rendement et au perfectionnement des techniques culturales.

— Coton : action sur les traitements phytosanitaires, méthodes d'irrigation, organisation professionnelle.

— Betterave : action sur la densité de semis, emploi de fumure organique, équipement des agriculteurs en semoirs.

— Fourrage : extension des superficies, action sur les techniques culturales et sur les procédés de stockage.

— Organisation professionnelle : consolidation de la position des coopératives existantes et promotion de nouvelles institutions.

Les subventions versées aux agriculteurs s'élèvent à 3.369.000 DH se décomposant comme suit :

— subvention à la création de vergers	1.200.000 DH
— subvention pour entretien des oliveraies	319.000 DH
— gros matériel	1.500.000 DH
— petit matériel	350.000 DH
	3.369.000 DH

Office régional de mise en valeur agricole du Tadla

Tableau des investissements

1.000 DH

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977	Total	Investissements privés	Collectivités locales
1 - Etudes de base	500					500		
2 - Equipement hydroagricole	10.285	5.625	13.020	12.780	8.800	50.510		
2.1 Etude et contrôle des travaux	100	400	400	300	200	1.400		
2.2 Remembrement			390	480	420	1.290		
2.3 Equipement externe	(8.835)	(4.775)	(10.170)	(9.840)	(5.960)	(39.580)		
2.3.1 Ouvrages principaux	2.000		1.250	1.000	2.000	6.250		
2.3.2 Réseaux d'irrigation et drainage	6.835	4.775	8.920	8.840	3.960	33.330		
2.4. Equipement interne	1.350	450	2.060	2.160	2.220	8.240		
3 - Petite et moyenne hydraulique	460	300	250	250	250	1.510		
4 - Aménagement des zones bour						p.m.		
5 - Equipement communal	496	500	400	500	400	2.296		890
6 - Equipement des services	1.764	1.544	647	370	289	4.614		
6.1 Bâtiments	(740)	(570)	—	—		(1.310)		
6.1.1 Siège et annexes	100	—	—	—		100		
6.1.2. C.M.V.	640	570	—	—		1.210		
6.2. Matériel	(1.024)	(974)	(647)	(370)	(289)	(3.304)		
6.2.1 Siège et annexes	454	637	366	228	111	1.796		
6.2.2 C.M.V.	570	337	281	142	178	1.508		
7 - Production agricole	841	817	865	891	935	4.349		
7.1 Subvention	666	636	683	704	680	3.369	10.514	
7.2 Vulgarisation	175	181	182	187	255	980		
Total	14.346	8.786	15.182	14.791	10.674	63.779	10.514	890

2.6. — **Office du Tafilalet**

Le programme d'aménagement pour les 3 grandes zones dépendant de l'Office du Tafilalet se présente comme suit :

a) Vallée du Ziz-Tafilalet

— Achèvement des travaux entrepris pendant le plan précédent concernant le réseau des canaux principaux et secondaires, l'exploitation des eaux souterraines et le drain collecteur en aval du Tafilalet.

— Aménagement complet au niveau des tertiaires et de l'équipement interne d'un secteur pilote de 300 ha comportant en principe un réaménagement foncier. Il s'agira en fait d'une expérience menée prudemment et qui servirait éventuellement de modèle à des opérations de même nature sur de plus grandes surfaces.

— Actions de petite et moyenne hydraulique à l'amont du barrage Hassan Addakhil et à l'aval du Tafilalet.

— Action intense de mise en valeur pour promouvoir certaines cultures et accroître sensiblement les rendements.

b) Bassin du Rheris-Todhra

Les études d'ensemble concernant ce bassin se dérouleront pendant les premières années du Plan, et devraient permettre en 1974-1975 de dégager les grandes options d'un aménagement de ce bassin. Le programme est basé sur des aménagements de petite et moyenne hydraulique à réaliser en 1975-1977 et qui pourraient intéresser 3.000 ha.

c) Bassin du Guir

Les études d'ensemble concernant ce bassin dureront normalement jusqu'en 1975-76. On n'envisage pendant ce Plan aucun aménagement nouveau.

2.6.1. — **Etudes de base.** p.m.

2.6.2. — **Equipement hydroagricole**

Il concerne la vallée du Ziz-Tafilalet et porte sur les opérations suivantes :

— Travaux divers de finition sur le réseau de canaux principaux et secondaires précédemment réalisé (mise en place des vannes, prises, passerelle etc...).

— Achèvement de ce réseau : 25 km de canaux secondaires ;

— Création de nouvelles stations de pompage ou aménagement d'anciennes stations (10 au total)

— Aménagement de 10 Rhettaras.

— Achèvement du drain collecteur Ziz-Rheris : ce drain collecteur profond, à l'aval du Tafilalet a pour fonction de rabattre la nappe pour empêcher les évaporations en surface et la salinisation des sols qui en résulte. Les eaux drainées sont ensuite conduites au-delà de la barre rocheuse qui ferme le Tafilalet à l'aval. Durant le Plan précédent ont été réalisés la galerie et le canal évacuateurs (7 km au total) et un tronçon de drain captant (3 km). Au cours de ce Plan il est prévu de réaliser 5 km de drain captant ce qui portera sa longueur totale (en deux branches) à 8 km. En fait il semble que ces deux branches de drain captant, tracées perpendiculairement à la vallée, n'aient qu'une action limitée, et devraient être complétées par un réseau de drains secondaires remontant dans la vallée, et dont le coût à priori serait excessif. Des études sont en cours sur ce système de drainage.

— Equipement complet d'un secteur pilote 300 ha (canaux tertiaires) et équipement interne.

— Equipement interne et réseau tertiaire (ha).

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Tafilalet						
Vallé du Ziz-						
secteur pilote	—	100	100	100	—	300

2.6.3. — **Petite et moyenne hydraulique**

a) Vallée du Ziz : On procédera :

— en amont du barrage Hassan Addakhil, à la modernisation du périmètre de Tialaline, d'une superficie de 1.000 ha. Les prélèvements nouveaux en eaux superficielles seront limités pour ne pas nuire à l'alimentation du barrage Hassan Addakhil.

— en aval du barrage Hassan Addakhil, à l'alimentation en eaux par prolongement du réseau du Tafilalet, des petites palmerales de Merzouga, Rhemlya et Taouz de superficies cultivées de 800 ha environ, qui ne bénéficient plus maintenant d'eaux de crue du Ziz. Cette opération a été commencée dans le Plan précédent, et s'avère très onéreuse en particulier pour alimenter la palmerale la plus à l'aval, celle de Taouz, mais son intérêt social est très important.

b) Bassin du Rhéris Amont-Todhra

On envisage d'entreprendre des actions de petite et moyenne hydraulique dans les 2 dernières années du Plan sur 3.000 ha environ qui sont choisis, après études détaillées dans les périmètres suivants :

— Périmètre de Tazoughmit	900 ha
— Périmètre de Ferkla	1.300 ha
— Périmètre de Takhdat	800 ha
	3.000 ha

Echelonnement des travaux (ha)

Périmètres	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Tzouz (Vallée du Ziz)	600	200	—	—	—	800
Tialaline (II)	—	—	1.000		—	1.000
Rhéris-Amont	—	—	—	1.500	1.500	3.000

2.6.4. — **Aménagement des zones bour**

Concerne des aménagements de terrains de parcours, essentiellement la création de points d'eaux. Ces travaux sont entrepris par l'Office dans le cadre des actions pour l'élevage.

1974 80.000 DH
1975 80.000 DH

2.6.5. — **Equipement communal**

Il est prévu 11 opérations pour un montant de 2.409.000 DH (principalement adduction d'eau potable).

4 adductions et distributions d'eau	1.548.000 Dirhams
4 équipements de souks	400.000 »
3 assainissements	461.000 »
	2.409.000 Dirhams

2.6.6. — **Equipement des services**

Le Plan prévoit la construction des bureaux pour l'Office et des constructions dans les C.M.V. nouveaux ou à renforcer.

Une partie du matériel de génie civil sera reconditionnée ou renouvelée. Le matériel agricole des C.M.V. sera complété en plus des renouvellements et des reconditionnements.

Le coût des opérations est estimé à 4.465.000 Dirhams.

2.6.7. — **Production agricole et vulgarisation**

Un crédit global de 2.245.000 Dirhams est prévu dont 750.000 Dirhams pour la vulgarisation et 1.495.000 Dirhams pour les aides à la production. Ces dernières se répartissent ainsi :

— création de vergers	110.000 Dirhams
— secteurs d'entretien de vergers	1.110.000 »
— Gros matériel	125.000 »
— Petit matériel	150.000 »
	1.495.000 Dirhams

Quant aux actions de vulgarisation, elles portent sur les cultures suivantes :

— Blé : Augmentation des rendements grâce à l'amélioration des techniques culturales : fertilisation et emploi des semences sélectionnées.

— Maïs : Introduction du maïs hybride.

— Fourrage : Emploi de nouvelles semences, limitation de la durée de la luzernière.

— Palmiers dattiers et oliviers : Sensibilisation des agriculteurs à l'entretien des arbres.

Office régional de mise en valeur agricole du Tafilalet

Tableau des investissements

1.000 DH

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977	Total	Investissements privés	Collectivités locales
1 - Etudes de base			—	—	—	p.m.		
2 — Equipement hydroagricole	10.725	6.550	5.400	300		22.975		
2.1 Etudes et contrôle des travaux	500					500		
2.2. Remembrement	—	—				—		
2.3. Equipement externe	(9.925)	(6.250)	(5.100)			(21.275)		
2.3.1 Ouvrages principaux	9.925	6.250	5.100			21.275		
2.4. Equipement interne	300	300	300	300		1.200		
3 - Petite et moyenne hydraulique	2.500	2.500	2.500	3.500	3.000	14.000		
4 - Aménagement des zones bour - terrains de parcours		80	80			160		
5 - Equipement communal	261	400	400	574	774	2.409		2.409
6 - Equipement des services	1.280	1.580	750	505	350	4.465		
6.1. Bâtiments	(680)	(440)	(250)	(155)	(100)	(1.625)		
6.1.1 Siège et annexes	380	20				400		
6.1.2 C.M.V.	300	420	250	155	100	1.225		
6.2 Matériel	(600)	(1.140)	(500)	(350)	(250)	(2.840)		
6.2.1 Siège et annexes	400	940	300	300	200	2.140		
6.2.2. C.M.V.	200	200	200	50	50	700		
7 - Production agricole	315	410	420	525	575	2.245		
7.1 Subvention	165	260	270	375	425	1.495	1.964	
7.2 Vulgarisation	150	150	150	150	150	750		
Total	15.081	11.520	9.550	5.404	4.699	46.254	1.964	2.409

2.7. — **Office de Ouarzazate**

Au cours du Plan s'achèveront les travaux de l'équipement principal déjà engagés de manière à assurer la distribution des eaux régularisées. On s'emploiera à améliorer le réseau des séguias secondaires par des travaux en régie portant sur des opérations de recalibrage et de revêtement.

2.7.1. — **Etudes de base** p.m.

2.7.2. — **Equipement hydroagricole**

a) Ouvrages principaux

Les opérations prévues concernant l'achèvement du réseau principal commencé dans le Plan précédent (construction des ouvrages de prise d'Agdz et Tansikht, recalibrage, revêtement et ouvrages divers pour les canaux principaux), sur 7.000 ha.

b) Réseaux d'irrigation et de drainage

— Aménagement des réseaux secondaires et tertiaires dans les palmeraies (recalibrage et revêtement des canaux).

— Réalisation d'une trentaine de stations de pompage dans la nappe alluviale de la vallée du Draâ pour renforcer les ressources en eau et permettre l'exploitation d'un volume annuel de l'ordre de 30 millions m3.

2.7.3. — Petite et moyenne hydraulique

Le programme correspond au réaménagement ou à la mise en irrigation d'une superficie de 720 ha répartis en cinq périmètres. L'irrigation est prévue principalement à partir de puits souterrains. Des travaux complémentaires d'aménagement de Rhettaras de captage, de modernisation de séguias sont prévus et seront exécutés avec l'aide de la promotion nationale.

Petite et moyenne hydraulique

Echelonnement (ha).

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Commune de Skoura (4 périmètres)	—	220	200	200	—	620
Commune d'Agdz	—	—	—	100	—	100
Total	—	220	200	300	—	720

2.7.4. — **Aménagement des zones bour** p.m.

2.7.5. — **Equipement communal** (1500.000 DH)

Les opérations prévues concernent principalement :

— des travaux d'adduction d'eau potable dans des ksours et d'extension de réseaux à Skoura et Agdz (9).
— des travaux d'assainissement des centres de Skoura et Agdz.
— des aménagements divers (souks, électrification de Skoura).

2.7.6. — **Equipement des services**

Cet équipement concerne principalement la création de sous-centres de mise en valeur dans les 5 palmeraies aval, de manière à intensifier au cours de ce Plan la vulgarisation et la mise en valeur, parallèlement à la mise en service des nouveaux équipements hydroagricoles : s'y ajoutent la construction des logements au siège, et dans les C.M.V. et l'acquisition de matériel.

Le coût s'élève à 1.792.000 DH.

2.7.7. — **Production agricole**

Les actions de vulgarisation et les subventions à la production comprendront essentiellement pour les principales cultures :

— Les cultures fourragères : développement intensif en liaison avec le développement de l'élevage.

— Les céréales : introduction de variétés sélectionnées à bon rendement.

— Les cultures industrielles : organisation de la commercialisation.

— Les Palmeraies : régénération progressive de la palmeraie, introduction de meilleures espèces, lutte contre le bayoud, conditionnement et commercialisation des dattes.

Les dépenses de vulgarisation s'élèvent à 1.210.000 DH.

Les subventions pour l'aide à la production seront de 2.171.000 DH ventilés comme suit :

— Création de vergers	815.000 DH
— Amélioration oléicole et entretien des palmiers	1.066.000 DH
— Aide à l'acquisition du gros et petit matériel	290.000 DH

Office Régional de Mise en Valeur Agricole de Ouarzazate

Tableau des Investissements

1.000 DH

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977	Total	Investissements privés	Collectivités locales
1 - Etudes de base	—	—	—	—	—	—		
2 - Equipement hydro-agricole	22.549	13.790	5.125	3.125	2.230	46.909		
2.1 Etude et contrôle des travaux	2.223	1.155	780	350	200	4.718		
2.2 Equipement externe	(20.316)	(12.635)	(4.345)	(2.865)	(2.030)	(42.191)		
2.2.1 Ouvrages principaux	20.116	9.400	600	—	—	30.116		
2.2.2 Réseaux d'irrigation et drainage	200	235	3.745	2.865	2.030			
3 - Petite et moyenne hydraulique	350	673	543	689	45	2.300		
4 - Aménagement des zones bour	—	—	—	—	—	—		
5 - Equipement communal	100	400	400	400	200	1.500		1.500
6 - Equipement des services	652	459	260	260	161	1.792		
6.1 Bâtiments	(125)	(225)	(260)	(260)	(161)	(1.031)		
6.1.1 Siège et annexes	25	25	100	100	—	250		
6.1.2 C.M.V.	100	200	160	160	161	781		
6.2 Matériel	(527)	234	—	—		(761)		
6.2.1 Siège et annexes	145	145	—	—	—	290		
6.2.2 C.M.V.	382	89	—	—	—	471		
7 - Production agricole	477	597	665	775	867	3.381		
7.1. Subventions	232	352	425	535	627	2.171	3.264	
7.2 Vulgarisation	245	245	240	240	240	1.210		
Total	24.128	15.919	6.993	5.339	3.503	55.882	3.264	1.500

2.8. — Office du Souss-Massa

L'Office du Souss-Massa a dans sa zone d'action deux périmètres complètement distincts :

— Celui du Massa, sur lequel le niveau de la production agricole a toujours été très faible, faute de ressources en eau d'irrigation, mais qui fait l'objet d'un programme d'aménagement accéléré entamé au cours du Plan précédent.

— Celui du Souss, très étendu et où la mise en valeur grâce à l'irrigation, est au contraire déjà très importante et caractérisée par le développement, sans intervention de l'Etat, des zones les plus favorables qui constituent aujourd'hui un secteur de production moderne (agrumes et primeurs) s'opposant à un secteur traditionnel dont la production agricole est restée faible.

L'exploitation des ressources en eau (représentées principalement par la nappe du Souss) a été assurée sans coordination ni orientation de l'Etat. Aussi une étude exhaustive d'aménagement de la vallée a été entamée, afin de définir les disponibilités en eau et en rechercher la meilleure utilisation possible.

Au cours du prochain quinquennat :

— Dans le périmètre du Massa l'objectif est de terminer l'équipement des secteurs en réseaux d'irrigation (19.500 ha) et l'équipement interne des propriétés (matériel mobile d'aspersion).

— Dans la plaine de la vallée du Souss les réalisations pourraient comprendre, sous réserve des conclusions du projet Souss II qui sera terminé en 1974, les aménagements suivants :

* Le renforcement de l'alimentation en eau du secteur moderne intensif de Ouled Teima de superficie 8.000 ha.

* L'amélioration de petits périmètres modernes ou traditionnels intéressant 7.000 ha.

2.8.1. — Etudes de base (vallée du Souss)

Il est prévu un crédit de 670.000 DH, concernant la participation marocaine aux études du Souss II, des études pédologiques et topographiques et divers.

2.8.2. — Equipements hydroagricoles (Massa)

a — Etudes et contrôle de travaux

Elles comprennent les dépenses relatives à la convention passée avec une compagnie d'aménagement au terme de laquelle celle-ci réalise les études des projets d'exécution, assiste l'Office par une mission sur place et fait des études de commercialisation.

b — Remembrement (4.840.000 DH)

Fin des opérations de remembrement engagées pendant le Plan précédent.

c — Ouvrages principaux

— Fin des travaux du canal tête morte (18 Km) et du canal principal à la traversée du secteur Ait Belfaâ (7 km).

— Station de pompage et réservoir d'équilibre du secteur Ait Belfaâ (fin des travaux).

— 3 stations de pompage et 3 réservoirs d'équilibre pour les autres secteurs.

— fin des travaux de l'amenée d'énergie électrique.

Le coût de ces opérations est estimé à 46.695.000 DH.

d — Réseaux d'irrigation et de drainage

— fin des travaux du réseau d'Ait Belfaâ (2.500 ha).

— Réseaux nouveaux en aspersion sur 15.800 ha.

— Réseau de Tassila en gravité (1.200 ha).

— Aménagement de brise-vent et de voierie agricole.

Le coût des opérations s'élève à 55.640.000 DH.

e — Equipement interne

L'équipement interne comprend en aspersion (18.300 ha) la fourniture des équipements mobiles et semi-fixes (conduites et asperseurs) des exploitations. Ces équipements seront ensuite entretenus et renouvelés à la charge des agriculteurs. Cette fourniture est échelonnée sur deux ans, à partir de l'année de mise en eau ou année d'équipement dans un secteur déterminé.

Le secteur de Tassila ne recevra pas en principe d'équipement interne, on maintiendra le réseau traditionnel actuel.

Réseaux d'irrigation et de drainage

(ha)

Secteurs	1973	1974	1975	1976	1977	Total
a/ Aspersion						
Aît Belfaâ	2.500					2.500
Oukhrib		4.200				4.200
Tououssous		3.800				3.800
Aît Amira			7.800	—	—	7.800
	2.500	8.000	7.800	—	—	18.300
b/ Gravité						
Tassila		600	600	—	—	1.200
Total	**2.500**	**8.600**	**8.400**	—	—	**19.500**

Equipement interne

Fourniture de matériel d'aspersion

(ha)

Secteurs	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Aît Belfaâ	600	1.900	—	—	—	2.500
Oukhrib	—	2.400	1.800	—	—	4.200
Tououssous	—	2.300	1.500	—	—	3.800
Aît Amira			4.700	3.100	—	7.800
Total	**600**	**6.600**	**8.000**	**3.100**	—	**18.300**

2.8.3. — **Petite et moyenne hydraulique**

Au titre de cette rubrique, il est prévu plusieurs interventions sur les périmètres, séguias ou bassins existants (captage de source, bétonnage et recalibrage de séguias...) pour un coût de 5.087.000 DH.

2.8.4. — **Aménagement des zones bours** : p.m.

2.8.5. — **Equipement communal**

Une trentaine d'opérations sont prévues, concernant essentiellement des points d'eau, des citernes souterraines (16) et l'aménagement des souks.

Les coûts sont estimés à 2 millions DH.

2.8.6. — **Equipement des services**

Les bâtiments du siège de l'Office à Agadir, entrepris pendant le Plan seront terminés. Il est prévu par ailleurs, la création de 5 CMV et 5 centres d'exploitation du réseau d'irrigation dans le périmètre du Massa.

Sur le montant global de crédits (7.388.000 DH), 2.388.000 DH sont prévus pour l'acquisition de matériel.

2.8.7. — **Production agricole et vulgarisation**

Il s'agit des opérations habituelles en vulgarisation et intervention agricole.

Le montant des crédits s'élève à 6.640.000 DH.

Les dépenses de vulgarisation s'élèvent à 3.485.000 DH et celles de l'aide à la production (subventions) à 3.155.000 DH se décomposant ainsi :

Intensification céréalière	1.000.000 DH
Création de vergers	1.178.000 DH
Opérations oléicoles	115.000 DH
Gros matériel	769.000 DH
Petit matériel	93.000 DH
	3.155.000 DH

Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Souss-Massa

Tableau des investissements

1.000 DH

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977	Total	Investissements privés	Collectivités locales
1 - **Etudes de Base** (Vallée du Souss)	**670**					**670**		
2 - **Grands équipements hydroagricoles (Massa)**	**48.391**	**49.309**	**31.680**	**3.100**	—	**132.480**		
2.1 Etudes et contrôle de travaux	4.000	2.000	900	—	—	7.000		
2.2 Remembrement	2.500	1.440	1.000	—	—	4.840		
2.3 Equipement externe	(41.291)	(39.269)	(21.780)	—	—	(102.340)		
2.3.1 Ouvrages principaux	25.921	18.194	2.580	—	—	46.695		
2.3.2 Réseaux d'irrigation	15.370	21.075	19.200	—	—	55.645		
2.4. Equipement interne	600	6.600	8.000	3.100		18.300		
3 - **Petite et moyenne hydraulique**	**1.312**	**1.865**	**940**	**970**		**5.087**		
4 - **Aménagement des zones bour**	—	—	—	—	—	p.m.		
5 - **Equipement communal**	**613**	**400**	**400**	**387**	**200**	**2.000**		**1.771**
6 - **Equipement des services**	**3.188**	**2.940**	**1.260**	—	—	**7.388**		
6.1 Bâtiments	(1.800)	(2.300)	(900)	—	—	(5.000)		
6.1.1 Siège et annexes	—	500	—	—	—	500		
6.1.2. C.M.V. (Souss-Massa)	1.800	1.800	900	—	—	4.500		
6.2 Matériel	(1.388)	(640)	(360)			(2.388)		
6.2.1. Siège et annexes	788	40	60	—	—	888		
6.2.2 C.M.V. (Souss-Massa)	600	600	300	—	—	1.500		
7 - **Production, agricole**	**709**	**1.161**	**1.399**	**1.589**	**1.782**	**6.640**		
7.1 Subventions	361	551	671	728	844	3.155	7.339	
7.2 Vulgarisation	348	610	728	861	938	3.485		
Total	**54.883**	**55.675**	**35.679**	**6.046**	**1.982**	**154.265**	**7.339**	**1.771**

2.9. — Projet Loukkos

Il est prévu d'aménager en 9 ans la plaine du Loukkos et sa région environnante. L'action de l'Office s'étend sur deux zones, l'une irriguée et l'autre bour. Les deux sont touchées par le projet.

La zone irriguée couvrira 32.000 ha nets dont 2.000 sont des plantations existantes.

Les 28.000 ha de la zone bour seront remembrés et assolés, avec deux cultures industrielles de base, la betterave et le tournesol.

En dehors de la mise en valeur, deux objectifs sont poursuivis :

— La protection de la plaine contre la remontée de la nappe salée, grâce à la création d'un barrage de garde près de Larache ;
— Le contrôle des crues d'hiver en surdimensionnant le barrage de Koudiet El Ghorfa, et en aménageant les berges.

Au cours du Plan, les investissements qui s'élèvent à 99.570.000 DH permettront de créer l'Office, d'équiper les C.M.V., et de mettre en valeur les terres.

Le programme d'équipement porte sur 7.300 ha en irrigué, et 10.000 ha en zone bour, dont 7.300 et 6.000 ha, seront mis en valeur respectivement au terme du quinquennat.

L'an I de l'aménagement tel qu'il a été défini correspond à 1975.

2.9.1. — Etudes de base p.m.

2.9.2. — Equipement hydroagricole

a — Etudes et contrôle de travaux (8.790.000 DH)

Il est prévu :

• L'étude de la nappe et du drainage de la plaine.

• L'étude de la nappe du Rmel I par des forages de reconnaissance, et son exploitation par des forages complémentaires.

• Les reconnaissances pédologiques complémentaires.

• Les reconnaissances des sols pour stations de pompage et canaux, les avant-projets et projets, le contrôle de certains travaux par un laboratoire.

b — Remembrement (2.200.000 DH)

Les superficies à remembrer se ventilent ainsi :

Remembrement

(ha)

Secteurs	1973	1974	1975	1976	1977	Total
I - Secteurs - Drader - Soueir - Skhar	—	—	4.000	—	—	4.000
II - Rmel II	—	—	—	4.800	—	4.800
III - Haut Rmel A	—	—	—	—	4.800	4.800
IV - Haut Rmel B	démarrage des travaux en 1977					
V - Chouafa						
Total	—	—	4.000	4.800	4.800	13.600

c) Ouvrages principaux

Les ouvrages principaux correspondent aux stations de pompage et de mise en pression. Ils intéressent la zone Drader - Rmel pour 7.300 ha, sur 18.000 ha à irriguer dans cette zone (irrigation par aspersion). L'eau proviendra de la nappe par pompage, et du barrage, par le canal principal Rmel.

d) Réseau d'irrigation et de drainage

Ces réseaux intéressent 7.300 hectares. 19.020.000 DH sont prévus pour le réseau enterré, et pour l'achat du matériel d'aspersion qui sera géré en commun par les agriculteurs d'un même bloc d'irrigation.

e) Equipement interne

Correspond au matériel mobile d'irrigation à la parcelle.

Réseaux d'irrigation et de drainage
Equipement interne

(Ha nets)

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Secteur Drader-Soueir Skhar	—	—	—	3.300		3.300
Rmel 2	—	—	—	—	4.000	4.000
Haut Rmel A	—	démarrage des travaux en 1977				p.m.
Haut Rmel B	—	—	—	—	—	p.m.
Total	—	—	—	3.300	4.000	7.300

2.9.3. — **Petite et moyenne hydraulique** (500.000 DH)

Il est prévu de rectifier l'Oued M'da à sa sortie de la plaine de Bled Bougrha. Cette plaine fera l'objet d'une mise en valeur en sec.

2.9.4. — **Aménagement des zones bour**

10.000 ha seront équipés pendant le quinquennat dont 6.000 ha seront mis en valeur.

Ainsi au terme du quinquennat 36 % de l'équipement en bour aura été réalisé.

Il convient d'entreprendre comme étude de base une reconnaissance pédologique au 1/20.000ème sur 30.000 ha de collines. Les études préliminaires, les opérations de remembrement, et l'ouverture de pistes, demanderont un délai de 3 ans par secteur. Les études à envisager pour chaque secteur sont les suivantes :

— plans et états parcellaires, à la charge de la conservation foncière.

— topographie au 1/5.000ème

— tri des sols au 1/5.000ème et étude sur l'érosion

— étude du canevas de remembrement suivant les courbes de niveau, et étude du réseau de pistes.

Loukkos — Programme d'Equipement et de Mise en Valeur

(Ha)

Rubriques	1973	1974	1975		1976		1977		Total
			a	b	a	b	a	b	
Zones irriguées									
— Remembrement			I	4.000	II	4.800	III	4.800	13.600
Réseau d'irrigation					I	3.300	II	4.000	7.300
Equipement interne					I	3.300	II	4.000	7.300
— Mise en Valeur					I	3.300	II	4.000	7.300
dont assolement maraîcher ...					I	1.250			1.250
assolement quadriennal ...					I	850	II	2.000	2.850
Arboriculture					I	1.200	II	2.000	3.200
Zone Bour									
— Remembrement et pistes				3.500		2.500		4.000	10.000
— Mise en Valeur				3.500		5.200		5.200	5.200
dont betteraves				870		1.300		1.300	1.300
tournesol				870		1.300		1.300	1.300
blé				870		1.300		1.300	1.300
fourrages				470		800		800	800
pois				400		500		500	500
fourrage dérobé				1.700		2.600		2.600	2.600

a) Secteur : I. Drader - Scheir - Soueir — II. Rmel 2 — II. Haut Rmel A.
b) Superficie brute pour le remembrement, nette ensuite.

2.9.5. — Equipement communal

L'Office Régional du Loukkos, sera en mesure de participer à l'équipement des communes du périmètre, à partir de 1974.

2.9.6. — Equipement des services

En plus de la construction du siège de l'Office cette rubrique correspondra à la création de 3 C.M.V., et au réaménagement des centres de travaux de Ksar-El-Kébir.

La vulgarisation s'effectuera à partir des C.M.V. suivants :

— 1975 : C.M.V. Lalla Mimouna (à créer) ; C.M.V. Ksar-El-Kébir

— 1976 : C.M.V. Drader - Soueir (à créer)

— 1977 : C.M.V. Aounara (à créer).

Le centre de mise en valeur de Ksar-El-Kébir situé à l'emplacement de l'actuel centre de travaux, sera réaménagé dès 1973, de façon à permettre la création d'un centre de formation de vulgarisation, et à devenir le centre d'amélioration zootechnique du périmètre.

En outre, 1.685.000 DH sont réservés à l'acquisition de matériel.

2.9.7. — Production agricole et vulgarisation

Les actions de vulgarisation, et les subventions à la production, porteront essentiellement sur les points suivants :

— Introduction des cultures industrielles en zones bour à partir de 1974 : betterave sucrière et tournesol.

— Création de vergers dans les secteurs Drader-Soueir, dont la mise en eau est prévue fin 1976 et où le projet prévoit 300 ha d'avocats, et 900 ha d'agrumes.

— Développement intensif des cultures maraîchères et fourragères.

Les besoins minima d'encadrement sont estimés à 15 encadreurs par tranche annuelle d'aménagement. Une école assurant la formation de ces encadreurs sera créée en 1973 dans les bâtiments du centre de M'rissa, siège du futur C.M.V. de Ksar-El-Kébir.

Les dépenses de vulgarisation s'élèvent à 980.000 DH ; les subventions pour l'aide à la production à 1.090.00 DH.

Projet Loukkos

Tableau des investissements

1.000 DH

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977	Total	Investissements privés	Collectivités locales
1. - Etudes de base	—	—	—	—	—	—		
2 - Equipement hydroagricole	2.000	5.515	7.399	37.443	34.143	86.500		
2.1 Etude et contrôle des travaux	700	2.665	2.409	1.523	1.493	8.790		
2.2 Remembrement	100	350	590	620	540	2.200		
2.3 Equipement externe	(1.200)	(2.500)	(3.600)	(31.070)	(27.610)	(65.980)		
2.3.1 Ouvrages principaux	1.200	2.500	2.100	22.850	18.310	46.960		
2.3.2 Réseaux d'irrigation	—	—	1.500	8.220	9.300	19.020		
2.4. Equipement interne	—	—	800	4.230	4.500	9.530		
3. - Petite et moyenne hydraulique	—	—	—	500	—	500		
4. - Aménagement des zones bour	300	525	1.020	960	1.210	4.015		
4.1 Remembrement et aménagement fonciers	300	525	1.020	960	1.210	4.015		
4.2 Assainissement en sec	—	—	—	—	—	—		
4.3 Allotissement en sec	—	—	—	—	—	—		
5. - Equipement communal	—	100	100	100	100	400		
6. - Equipement des services	1.200	1.960	1.155	690	1.080	6.085		
6.1 Bâtiments	(1.120)	(1.700)	(630)	(400)	(550)	(4.400)		
6.1.1 Sièges et annexes	1.070	1.600	230	—	—	2.900		
6.1.2 C.M.V.	50	100	400	400	550	1.500		
6.2 Matériel	(80)	(260)	(525)	(290)	(530)	(1.685)		
6.2.1 Siège et annexes	80	260	325	90	130	885		
6.2.2 C.M.V.	—	—	200	200	400	800		
7. - Production agricole	—	355	455	525	735	2.070		
7.1. Subvention	—	155	211	265	455	1.090	3.208	
7.2 Vulgarisation	—	200	240	260	280	980		
Total	3.500	8.455	10.129	40.218	37.268	99.570	3.208	

Budget de fonctionnement quinquennal 1973-1977

des O. R. M. V. A.

1.000 DH

Offices	1973		1974		1975		1976		1977		Total	
	Personnel	Matériel	Personnel	Matériel	Personnel	Matériel	Personnel	Matériel	Personnel	Matériel	Personnel	Matériel
— Moulouya	10.127	1.952	11.150	2.245	11.370	2.580	11.450	2.958	11.450	3.400	55.547	13136
— Gharb	11.944	2.729	12.573	2.756	13.041	3.781	13.471	2.817	13.782	2.847	64.776	13.940
— Doukkala	9.108	3.173	10.338	4.041	11.481	4.445	12.500	4.989	13.455	5.378	56.882	22.427
— Haouz	7.590	1.300	8.294	1.370	8.923	1.440	9.493	1.510	10.058	1.590	44.358	7.210
— Tadla	14.900	3.500	15.800	3.700	16.300	4.000	16.800	4.500	17.300	4.900	81.100	20.600
— Tafilalet	5.574	2.280	7.041	2.408	8.190	2.472	9.188	2.520	10.157	2.546	40.150	12.227
— Ouarzazate	2.030	1.704	2.310	3.684	2.522	5 144	2.805	6.891	3.017	6.825	12.685	24.247
— Souss-Massa .	6.630	1.950	8.353	2.457	10.024	2.948	11.027	3.243	12.019	3.535	48.054	14.134
— Loukkos *	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	67.904	18.588	75.823	22.661	81.851	25.810	86.743	29.328	91.238	31.021	403.508	127.408

(*) Les renseignements ne sont pas encore disponibles.

B) **études**

On distingue :

— Les études régionales d'aménagement hydroagricole

— Les conventions d'études.

— Les études des techniques de mise en valeur.

1. — **Les études régionales d'aménagement hydroagricole comprennent :**

— des études de préinvestissement, en vue de l'établissement du plan directeur d'aménagement d'un ensemble régional et de la définition des tranches de réalisation de cet aménagement,

— des études de factibilité des diverses tranches d'aménagement précédemment définies. Ces études constituent des avant-projets, et servent de base aux demandes de financement,

— des études de base (pédologie, topographie, enquêtes diverses, travaux de recherche d'eau...) nécessaires aux études ci-dessus.

Les études proposées peuvent précéder des opérations devant être entreprises pendant le Plan ou seulement dans le Plan suivant. On s'efforce cependant d'engager le plus tard possible les études de factibilité.

Les études relatives à des opérations devant être entreprises pendant le Plan, et déjà commencées pendant le Plan précédent (sauf celle intéressant le Rheris amont - Bas Todhra) sont les suivantes :

— étude de factibilité de la seconde tranche d'irrigation du Rharb ou S.T.I.,

— étude de mise au point du schéma directeur de la terminaison de l'aménagement du bassin de l'Oum-Er-Rbia,

— étude de factibilité d'une première tranche de l'aménagement ci-dessus, comprenant la deuxième tranche bas service Doukkala,

— étude du schéma directeur d'aménagement hydroagricole du Haouz central, et de la Tessaout aval, et étude de factibilité d'une première tranche de réalisation,

— étude d'aménagement du Rheris amont - bas Todhra.

Les développements précédents par Office, situent ces études dans le cadre d'ensemble où elles s'intègrent, et en donnent la justification, tant en ce qui concerne leur substance, que la date à laquelle elles doivent se terminer.

Les études non relatives à des opérations devant être entreprises pendant le Plan sont les suivantes :

— étude de l'aménagement du bassin du Guir,

La mise à jour de l'étude de préinvestissement du Projet Sebou, apparaît indispensable pour tenir compte des nombreux enseignements, devant être apportés par l'étude détaillée, ou la réalisation des premières et secondes tranches d'irrigation, et les résultats de l'étude spécifique de la protection contre les crues (étude en cours à la Direction de l'Hydraulique), qui risque de modifier certains aspects du Projet Sebou. Ce projet en effet ne prévoyait pas d'autre protection contre les crues que celle apportée par les grands barrages de retenue réalisés suivant le seul programme de satisfaction des besoins en eau des surfaces équipées. Cette solution pourrait se trouver dépassée. Par ailleurs après la réalisation de la seconde tranche d'irrigation, il y aura lieu d'entreprendre de nouveaux grands ouvrages de régularisation, en fonction de la définition des tranches ultérieures d'aménagement, toutes notions qu'il convient de préciser. Les principes de mise en valeur concernant par exemple le choix des cultures, au double point de vue agronomique et commercialisation, auront également évolué depuis.

Le tableau ci-après donne l'échelonnement et le montant des études régionales d'aménagement hydro-agricoles proposées pendant le Plan.

Un crédit est prévu pour les études diverses, qui sont envisagées pendant le Plan, et concernant par exemple les études d'exploitation de barrages avec loi de restriction, des études spécifiques concernant un type d'opération (optimisation des réseaux par exemple) ou l'application de méthodes modernes d'étude à certains travaux (nivellement, remembrement...).

2. — **Convention d'études**

Au titre de cette rubrique il est prévu un montant de 6,2 millions de DH.

3. — **Etudes des techniques de mise en valeur**

Ce sont des études de techniques culturales, et de conduite des végétaux effectuées sur différentes spéculations : coton, tournesol...

Un crédit de 5 millions de DH est affecté, pour le quinquennat, à cet effet.

Tableau des investissements en études

1.000 DH

Désignation des études	1973	1974	1975	1976	1977	Total Plan 1973-77
● Etudes d'aménagements						
1) Plaine du Rharb						
— Etudes de factibilité de la seconde tranche d'irrigation	250	500	250	—	—	1.000
— Mise à jour du plan directeur de l'aménagement du Rharb.....	—	—	—	—	750	750
Total cote 1	250	500	250		750	1.750
2) Bassin de l'Oum-er-R.bia et du Haouz						
— Plan directeur de l'aménagement de la tranche Oum-Er-R'bia et factibilité de la 2ème tranche d'irrigation des Doukkala	1.000	1.500	—	—	—	2.500
— Plan directeur de l'aménagement du Haouz Central et de la Tessaout aval et factibilité d'une première tranche d'aménagement	500	1.500	1.500	500	—	4.000
Total cote 2	1.500	3.000	1.500	500	—	6.500
3) Etudes du cuir et du Rheris		200	200	200	200	800
4) Etudes diverses	100	100	100	100	50	450
Total études d'aménagement	1.850	3.800	2.050	800	1.000	9.500
● Convention d'études	1.300	1.300	1.300	1.300	1.000	6.200
● Etudes des techniques de mise en valeur	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	5.000
Total	4.150	6.100	4.350	3.100	3.000	20.700

C. — Zones Bour

1. — Production agricole et vulgarisation

1.1. — Vulgarisation :

Le rôle primordial que joue la vulgarisation dans la réussite des interventions de l'Etat a été déjà souligné par le Plan Quinquennal 1968-1972. Celui-ci, avait considéré en effet que le progrès technique pénétrera dans le milieu rural au moment où les paysans seront convaincus qu'il leur apportera un avantage économique sérieux. Ainsi, la programmation des actions pour le Plan 1973-1977, a été dictée par le même souci, qui consiste à considérer les agriculteurs comme les maîtres d'œuvre de la modernisation rurale. La vulgarisation aura donc pour but principal, l'amélioration des connaissances des agriculteurs, pour les aider à venir à bout de leurs problèmes, et utiliser au maximum leurs ressources, afin d'augmenter leur production.

Elle cherchera l'adhésion des agriculteurs par des méthodes d'approches et des enseignements adaptés.

Pour atteindre ce but, les moyens matériels et humains mis à la disposition de la vulgarisation devront être perfectionnés. C'est alors qu'une grande priorité sera donnée à la **formation et au perfectionnement des cadres** en place ; cette formation devra elle-même tenir compte des impératifs suivants :

- connaissances des techniques agricoles,
- méthodes d'enseignement aux agriculteurs,
- information des techniques et résultats de la recherche agronomique,
- incitation à l'élaboration des programmes et à leur évaluation.

L'action de l'Etat sera orientée vers **l'organisation professionnelle des agriculteurs, et vers la formation de jeunes ruraux par le biais des CRAFA et des chantiers de jeunes.**

La vulgarisation se fera par différents moyens traditionnels tels que les essais de démonstrations, les concours culturaux, les moyens audio-visuels : brochures, affiches, etc...

Le coût total des différentes actions s'élèvera à 17,84 millions de DH durant la période quinquennale :

1.000 DH

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Démonstrations	580	458	516	567	619	2740
Stages zone d'action C.T.	152	135	153	172	188	800
Voyages-visites d'agriculteurs	547	420	468	518	567	2520
Moyens audio visuels ..	657	344	383	424	467	2275
Concours culturaux ..	518	593	657	730	802	3300
Animation rurale - organisation professionnelle	320	360	400	440	480	2000
Formation de jeunes ruraux	750	700	780	855	940	4025
Matériel de démonstration	35	26	32	40	47	180
Total	**3559**	**3036**	**3389**	**3746**	**4110**	**17840**

825 institutions nouvelles seront formées dans le cadre de l'animation rurale et de l'organisation professionnelle. La formation intéressera 3.920 jeunes ruraux durant le Plan.

Parallèlement aux différentes actions qui seront entreprises pour inciter les agriculteurs à l'utilisation des engrais, des semences sélectionnées, il est nécessaire d'encourager les agriculteurs à s'équiper et à acquérir le matériel agricole indispensable à la bonne exploitation de leur terre. Cette action a trois buts principaux :

— Améliorer les travaux du sol en vue de l'accroissement des rendements,

— Rendre les agriculteurs maitres-d'œuvres au niveau de leurs exploitations, surtout en ce qui concerne les réalisations des travaux du sol par leurs propres moyens.

— Décharger les Centres de Travaux et les Centres de Mise en valeur des opérations de prestations, et leur permettre d'orienter leur activité vers les actions de vulgarisation.

L'aide de l'Etat à l'acquisition du matériel agricole s'élévera durant le Plan à 12,66 millions de DH, dont la ventilation par opération et par année est la suivante :

1.000 DH

	1973		1974		1975		1976		1977		Total	
	N	S	N	S	N	S	N	S	N	S	N	S
Tracteurs à roues	51	401	139	1.091	151	1.220	167	1.342	185	1.466	693	5.520
Matériel pour travaux du sol	60	83	191	291	215	327	239	358	262	394	967	1.453
Matériel divers de récolte	36	54	22	30	25	33	30	42	36	46	149	205
Presses ramasseuses	14	42	12	38	15	45	17	50	19	58	77	233
Moissonneuses batteuses	12	180	10	150	13	195	19	285	21	320	75	1.130
Appareils de traitement	34	40	17	22	20	26	24	30	31	41	126	159
Petit matériel	9.365	700	9.270	691	10.345	773	11.580	857	12.560	939	53.120	3.960
Total		1.500		2.313		2.619		2.964		3.264		12.660

S : Subventions en 1.000 DH.

N : Nombre.

1.2. — **Opérations intégrées**

a. — Opérations céréalicultures

Blés : 2 opérations spécifiques au blé ont été prévues :

l'opération engrais, et le contrat d'assolement.

Ces 2 opérations constituent des programmes intégrés de l'utilisation des engrais, et des semences sélectionnées à haut rendement.

L'opération engrais s'intéresse actuellement à un ensemble de petites propriétés ; or, une action engagée dans de telles conditions ne peut donner des résultats sensibles ; des incitations sont alors prévues pour amener les agriculteurs exploitant moins de 20 ha à se grouper dans le cadre de l'opération, de façon à exploiter une superficie de 20 à 80 ha en groupement.

Le groupement permettra un meilleur encadrement des agriculteurs, une meilleure application des techniques culturales, et par suite un meilleur rendement. Il permettra, en outre, d'instituer une caution solidaire entre ses membres vis-à-vis des organismes de crédit, donc des recouvrements plus faciles des avances de l'Etat. Ces incitations consisteront en un relèvement du taux de la subvention accordée pour les engrais qui passera de 15 à 30 %, pour les groupements et à 20 % pour les individuels.

Un effort particulier sera entrepris pour le développement du contrat d'assolement. Cette opération, touchant les exploitations les plus perfectibles, a donné de bons résultats, qui peuvent encore être sensiblement améliorés.

Orge :

Cette spéculation couvre annuellement 1,8 à 2 millions d'hectares, représentés en grande majorité par des sols pauvres, à faible pluviométrie. Aucune action d'envergure concernant l'orge n'a été entreprise jusqu'alors. Une action d'amélioration, et à titre expérimental, a été mise au point et sera exécutée durant le Plan. Elle sera localisée dans les zones les plus favorables .Les superficies intéressées passeront de 20.000 en 1973 à 30.000 ha en fin de Plan.

L'aide de l'Etat concernera :

— les engrais : Octroi d'une subvention de 20 % pour les individuels et 30 % pour les groupements.

— Semences sélectionnées : Octroi d'une subvention de 20 %

— Matériel agricole : Le système de soutien sera analogue à celui du blé.

Le Maïs :

L'action essentielle à entreprendre consistera dans la fixation d'un prix plancher, et la garantie d'un débouché pour les producteurs. Un soutien sera fourni par les services techniques à

cette spéculation durant le Plan (détermination des normes de production, emploi de semences sélectionnées, recherche et adaptation des variétés améliorées, fertilisation).

Les superficies intéressées par ce soutien passeront de 10.000 ha en 1974 à 20.000 ha en 1977.

Pour encourager l'emploi des variétés hybrides, les subventions suivantes seront accordées :

— 15 % dans le cadre du contrat d'assolement,

— 30 % dans le cadre des groupements.

L'évolution des superficies de ces différentes opérations durant le Plan 1973-1977 est la suivante :

1.000 ha

ANNEE	BLES		Orge	Maïs
	Opération engrais	Contrat d'assolement		
1973	106	74	20	—
1974	110	60	20	10
1975	118	42	25	15
1976	108	42	30	20
1977	100	50	30	20
Total	**542**	**268**	**125**	**65**

Les crédits prévus au titre de l'utilisation des engrais et des semences sélectionnées sont les suivants :

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
I. - Engrais						
— Blés	4322	4184	3911	3685	3639	19741
— Orge	345	345	428	504	504	2126
— Maïs hybride	—	210	314	419	419	1362
Total Engrais	**4667**	**4739**	**4653**	**4608**	**4562**	**23229**
II. Semences						
— Blés	3085	3076	2766	2557	2585	14069
— Orge	144	144	180	216	216	900
— Maïs hybride	—	65	98	130	130	422
Total Semences	**3229**	**3285**	**3044**	**2903**	**2931**	**15392**

Par ailleurs, et en vue de disposer de semences sélectionnées de bonne qualité en quantités suffisantes, des primes seront accordées pour encourager leur production. Ces primes s'élè-

veront à 38.9 millions de DH durant le Plan. Les subventions à l'utilisation des semences sélectionnées en dehors des opérations intégrées s'élèveront à 15,345 millions de DH.

L'évolution de ces crédits est la suivante :

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Prime à la production	4850	6160	7890	9220	10780	38900
Subvention à l'utilisation	2325	2635	3100	3410	3875	15345

b. — Légumineuses alimentaires

La culture des légumineuses alimentaires est intéressante à deux points de vue :

— Elles constituent un précédent cultural pour les céréales, en leur apportant une quantité d'azote non négligeable.

— Leur exportation permet des rentrées de devises importantes : de l'ordre de 100 millions de DH.

Or, certaines zones offrent de grandes possibilités au développement de ces cultures, et ceci grâce d'une part à l'extension des superficies dans le cadre des contrats d'assolement, qui comportent 25 à 30 % en légumineuses, et d'autre part, à l'augmentation des rendements grâce aux variétés à haut rendement, mises au point par la recherche agronomique.

Le programme proposé pour le Plan, permettra de porter les superficies emblavées en légumineuses de 400.000 ha en 1973, à 440.000 ha en 1977, d'augmenter les rendements moyens de 2 q/ha, et de couvrir la totalité des besoins estimés à 411.000 tonnes de produits secs au terme du Plan.

c. — Opération fourrage

Le Maroc connait actuellement un déficit fourrager pour l'alimentation de son cheptel. En vue de réduire ce déficit, un programme d'extension de ces cultures est prévu. Le programme physique ainsi que l'incidence financière se présentent comme suit :

Année	Hectares	Subvention totale (1.000 DH)
1973	64.416	3.289
1974	65.120	3.358
1975	70.040	3.617
1976	75.000	3.865
1977	80.850	4.202
Total	355.426	18.331

Le programme portera sur l'introduction des cultures fourragères dans le cadre de l'assolement, et sur l'amélioration des techniques culturales en insistant particulièrement sur les travaux du sol, la fumure et le matériel. De même la campagne audio-visuelle sera renforcée par la publication de brochures et d'affiches et par la production de films et d'émissions radiophoniques. Cette campagne insistera sur les techniques culturales, ainsi que sur les méthodes de récolte et de conservation des fourrages.

L'Etat incitera à la production de ces cultures par les subventions suivantes :

— 40 % pour les agriculteurs de moins de 20 ha.

— 20 % pour les agriculteurs de plus de 20 ha.

d. — Développement de l'arboriculture :

Le développement de l'arboriculture se fera par un programme de plantation (création de vergers), et par un programme d'entretien et d'amélioration de la production.

— Création de vergers

Dans son ensemble, le programme de création de vergers dans le Code portera sur 9. 600 ha durant le Plan, et nécessitera un investissement d'environ 5 millions de DH.

Année	Surface Ha	Subvention 1.000 DH
1973	1.920	1.001
1974	1.920	1.001
1975	1.920	1.001
1976	1.920	1.001
1977	1.920	1.001
Total	9.600	5.005

— Amélioration de la production oléicole et de celle de l'amandier

Année	Oléiculture		Amandier		Subvention totale
	1.000 arbres	1.000 DH	1.000 arbres	1.000 DH	
1973	885	1.947	270	540	2.487
1974	825	1.884	540	1.080	2.964
1975	825	1.884	810	1.620	3.504
1976	825	1.884	1.080	2.160	4.044
1977	825	1.884	1.080	2.160	4.044
Total		9.483		7.560	17.043

2. — Allotissements

La réforme des structures foncières est l'une des conditions essentielles de la mise en valeur des terres agricoles, tout en

assurant une meilleure répartition des richesses nationales. Plusieurs approches du problème ont été tentées depuis l'indépendance. Une loi sur les conditions de distribution des terres de l'Etat a été promulguée le 4 Juillet 1966. La promulgation du Code des Investissements Agricoles en 1969, introduit une nouvelle procédure d'expropriation pour les Offices régionaux en cas de nécessité.

Pour améliorer les structures foncières, les organismes de mise en valeur peuvent donc disposer :

— des terres domaniales et des terres Habous situées dans les périmètres délimités.

— Des terres collectives décongestionnées à l'intérieur des périmètres, et des terres d'expropriation, avec si nécessaire un remembrement pour un remodelage des structures foncières, en vue de constituer le maximum d'exploitations viables.

Dans le cadre des directives du 4 Août 1971, les orientations tracées, par le Gouvernement, permettent de nouvelles possibilités dans ce domaine et notamment :

— la récupération des terres qui sont encore aux mains des étrangers ;

— la distribution des Habous publics ;

— la décongestion des collectifs en vue de leur distribution.

Des textes législatifs seront préparés pour concrétiser cette orientation :

— Texte déclarant la récupération totale des terres entre les mains des étrangers.

— Texte déclarant la récupération des Habous publics à l'intérieur et à l'extérieur des offices régionaux.

— Texte sur la stabilisation des collectifs dans les zones de cultures favorables.

— Texte complétant la loi du 4 Juillet 1966 pour favoriser le petit melk, et le collectif en matière d'attribution, ainsi que le Code des investissements agricoles, en vue de lier les opérations de remembrement aux opérations d'amélioration des structures foncières.

2.1. — Programme d'action 1973-1977

Une superficie de 395.000 ha sera allotie au cours du Plan. Les dépenses qui seront à la charge de l'Etat s'élèveront durant le quinquennat à 122,922 millions de DH.

Ce programme intéressera les catégories de terres suivantes :

ha

	terres domaniales	terres Habous publiques	terres collectives	terres d'expropriation	Total
— O.R.M.V.A					
+ plantées	—	—	—	60.000	60.000
- nues	40.000	5.000	10.000	20.000	75.000
Total ORMVA					135.000
— Services provinciaux					
- plantées ..	—	30.000	—	60.000	90.000
- nues	40.000	10.000	20.000	100.000	170.000
Total S.P.	40.000	40.000	20.000	160.000	260.000
Total général	80.000	45.000	30.000	240.000	395.000

2.2. — Répartition annuelle des crédits nécessaires :

1.000 DH

1973	1974	1975	1976	1977	Total
19.132	26.460	24.635	24.505	28.190	122.922

3. — Les aménagements intégrés en bour

3.1. — Nécessité de ces aménagements

Les efforts à entreprendre dans les zones bour ne peuvent aboutir aux résultats espérés, si des programmes d'envergure susceptibles d'entamer la réforme des structures foncières ne sont pas établis. L'exiguïté de la majorité des exploitations de ces zones constitue en effet un obstacle à tout développement de la production. De telles exploitations peuvent difficilement consentir les efforts modernes de production, et la vulgarisation des techniques ne peut s'y faire que très lentement.

Par ailleurs le Code des Investissements n'a pu introduire en bour le concept d'une mise en valeur totale et intégrée, tel qu'il en est pour l'irrigué. Or, les possibilités de développement restent toujours importantes en bour. Il est alors essentiel de créer les conditions favorables à ce développement en améliorant les structures foncières. Mais il serait vraiment ambitieux de vouloir généraliser à un premier stade, un aménagement foncier à l'intégralité des zones bour du fait de leur étendue d'une part, et de la complexité des problèmes inhérents à une telle opération d'autre part.

On est donc, contraint d'adopter un moyen terme qui va consister à créer des périmètres de mise en valeur intégrés.

Ces périmètres seront choisis dans différentes provinces, et spécialement dans celles où de grandes possibilités ont été détectées. Il s'agit de constituer des exploitations d'une surface minimum, qui sera fonction des possibilités naturelles de chaque province, et susceptible de rentabiliser les investissements effectués.

Ces investissements sont représentés par :

a) Des travaux de structuration ou de restruction foncière comportant :

— des travaux d'études destinés à définir l'infrastructure de base du périmètre, et la structure des exploitations.

— des travaux de remembrement et de la conservation foncière, tendant à l'établissement du cadastre et à l'immatriculation des propriétés.

— des travaux d'équipement divers intéressant :

— l'infrastructure du périmètre,
— la structuration des exploitations,
— la protection des sols, consistant en des travaux d'assainissement et d'hydraulique,
— la viabilité du périmètre (chemins et accès divers),
— l'édification de bâtiments économiques et sociaux intéressant le périmètre ; et d'une manière générale, tous les travaux d'équipement se rapportant à l'organisation générale du périmètre.

b) Des travaux fonciers d'aménagement

Il s'agit des travaux de défrichement, de défoncement, de nivellement, de confections de banquettes céréalières ou fruitières, etc...

Ces travaux seront exécutés par les agriculteurs avec le bénéfice de l'aide de l'Etat, et ceci de manière obligatoire dans toutes les exploitations où ils se seraient révélés nécessaires. L'initiative et la détermination des travaux relèveront toujours de la compétence des services techniques du Ministère de l'Agriculture.

c) Des plans de production et normes de culture

Les services techniques du Ministère de l'Agriculture établiront les plans de production, et les normes de culture propres à chaque périmètre, et ceci de manière à tirer le profit maximum des aménagements réalisés.

3.2. — Programme d'action 1973-1977

Le programme d'intervention durant le plan ainsi que les investissements nécessaires se présentent comme suit :

Etudes et Remembrement(ha)	Travaux ha	1973 (1000 DH)	1974 (1000 DH)	1975 (1000 DH)	1976 (1000 DH)	1977 (1000 DH)	Total (1000 DH)
30.000	2500	3000	4250	5250	6250	6250	25000

Par ailleurs, un crédit de 500.000 DH est prévu pour la réalisation des travaux d'aménagements fonciers diffus (défrichement, défoncement, épierrage, nivellement, banquettes céréalières etc...).

4. — Petite et moyenne hydraulique

4.1. — **Introduction :**

Les études entreprises entre 1968-1972 ont confirmé l'importance de la petite et moyenne hydraulique. A l'échelon national, les potentialités situent à environ 500.000 ha la superficie intéressée par les périmètres existants, et les possibilités de création nouvelles ; mobilisant près de 35 à 40 % des ressources hydroagricoles du Maroc.

— Sur les 280.000 ha alimentés en eau pérenne et susceptibles de recevoir une mise en valeur intensive, 90.000 ha seulement correspondent à des périmètres entièrement nouveaux, localisés essentiellement dans les grandes vallées du pré-Rif (moyens barrages prévus dans le cadre du Projet Sebou, et les bassins versants de l'Oum-Er-R'Bia et du Tensift).

— Les périmètres d'eau d'hiver, totalement privés d'eau en été, occupent une superficie d'environ 70.000 hectares, tandis que les périmètres d'eau de crue représentent un potentiel estimé à 150.000 hectares.

A la fin de l'année 1972, 70.000 hectares seulement pourront être considérés comme équipés ; les autres périmètres n'autorisent qu'une irrigation de type traditionnel, où l'eau est en général mal utilisée, et le niveau de production demeure relativement faible. Les possibilités d'intervention de l'Etat restent donc encore considérables dans ce domaine.

D'autre part, il est utile de rappeler que la présence de zones irriguées au sein du secteur bour, permet d'améliorer sensiblement l'équilibre économique régional, et d'atténuer la différence croissante qui peut être constatée entre les zones de production intensive et les zones marginales.

Vu l'expérience acquise entre 1968 et 1972, le Plan 1973-1977 accordera une priorité à la moyenne hydraulique. L'aménagement devra être intégré, de façon à apporter toute la gamme d'équipements et d'interventions susceptibles d'assurer une production agricole optimale. La mise en valeur sera liée à l'équipement ; et les périmètres aménagés recevront des actions intensives de vulgarisation. Les problèmes de commercialisation et de transformation seront considérés pour chaque périmètre intéressé. Par ailleurs, le Code des Investissements Agricoles devra être appliqué, moyennant certains aménagements.

4.2. — **Programme d'action 1973-1977**

a) **Moyenne hydraulique**

a.1. — Aménagements intégrés

— Travaux

Il a été prévu la réalisation d'un projet au moins par province, toutes les fois que les études existantes ou les potentialités hydrauliques le permettent.

Sur les 16.900 ha intéressés, 7.750 doivent faire l'objet de réaménagements complets, alors que les 9.150 hectares correspondent à des créations entièrement nouvelles.

Le coût des aménagements varie de 3.200 à 6.000 DH par hectare brut, soit environ, 4.000 à 7.200 DH par hectare net, en fonction du type d'intervention projeté (y compris le coût des opérations de remembrement ou de lotissement).

— Etudes :

Les études intéresseront une superficie globale d'environ 50.000 hectares, dont 22.000 doivent être conduits jusqu'au niveau « projet d'exécution », en vue de permettre une accélération du rythme d'intervention à partir de 1978.

a.2. — Rénovations

Le programme permettra de sauvegarder ou améliorer l'infrastructure hydraulique des périmètres existants dont la pérennité est menacée, ou dont le niveau de production actuel justifie un aménagement complémentaire.

Les opérations prévues dans ce cadre intéresseront une superficie totale d'environ 5.000 hectares.

b) **Petite hydraulique**

Les opérations prévues au titre des travaux d'équipement diffus (maintenance de réseaux existants ; amélioration de petits périmètres traditionnels) intéressent une superficie approximative de 16.000 hectares, et sont réparties dans toutes les Provinces du Royaume.

Le coût moyen d'investissement a été limité à 1.200 DH/hectare.

c) **Enveloppe budgétaire**

Le montant total des investissements en petite et moyenne hydraulique, prévu au titre des 5 années du Plan, s'élève à 125 millions de DH. et se ventile comme suit :

1.000 DH

1973	1974	1975	1976	1977	Total
15.000	25.000	25.000	30.000	30.000	125.000

5. — **Equipements communaux**

Ces équipements constituent l'une des missions traditionnelles confiées au Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire. Ils tendent à assurer aux collectivités locales une infrastructure de base permettant de répondre aux besoins vitaux élémentaires de la population. L'intervention de l'Etat dans ce domaine revêt un double aspect :

— Participation financière à la réalisation des travaux permettant d'orienter ces équipements, et de rendre possible leur exécution.

— Direction des travaux non subventionnés (études, préparation des marchés, surveillance des chantiers).

La priorité sera donnée au cours du Plan 1973-1977 à certains centres ruraux appelés à connaître un développement privilégié. Les chefs lieux des communes rurales, dont l'implantation est considérée comme définitive auront la priorité absolue.

L'ordre de priorité suivant devra être respecté dans le choix des principaux équipements à réaliser :

5.1. — **Adduction d'eau potable et points d'eau** publics dans les centres ruraux, desserte en eau potable des zones situées à l'extérieur des agglomérations.

5.2. — **Equipements des souks**, dans les communes qui en sont encore dépourvues, et, lorsqu'il s'agit de créations nouvelles. Ils sont limités aux aménagements essentiels (mur de clôture, fondouk, boutiques, etc...). Le taux maximum de subvention sera de 50 %, (75 % exceptionnellement).

5.3. — **Réseaux de distribution** d'eau potable dans les centres disposant déjà d'une infrastructure de base élémentaire, et dotés d'un plan de développement. Le taux maximum de subvention sera de 50 % (75 % exceptionnellement).

5.4. — **Réseaux d'assainissement**, dans les centres importants dotés d'un plan de développement et disposant déjà des équipements précités, et en particulier d'un réseau de distribution d'eau. Le taux maximum de subvention sera de 50 % (70 % exceptionnellement).

5.5. — **Electrifications**, dans les centres ruraux importants dotés d'un plan de développement, et d'une infrastructure de base suffisante.

5.6. — **Implantation de la voierie** intérieure dans les centres dotés d'un plan de développement.

Programme d'intervention :

Le volume global de travaux est de 116,207 millions de DH. La participation du Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire sera de 70 millions de DH.

Nature des travaux	Crédits (1.000 DH)	
	Montant total	Participation M.A.R.A.
— Points d'eau	16.331	12.600
— Adduction d'eau	26.348	18.900
— Distributions d'eau	12.173	8.400
— Equipements de souks	22.022	10.500
— Assainissements	21.140	11.900
— Electrifications	10.045	4.900
— Voierie et divers	8.148	2.800
Total	116.207	70.000

La ventilation par année des participations financières du Ministère de l'Agriculture est la suivante :

1.000 DH

1973	1974	1975	1976	1977	Total
16.000	13.500	13.500	13.500	13.500	70.000

6. — Equipements des services

6.1. — Equipement des services centraux :

a) Bâtiments administratifs

Il est prévu la construction et l'équipement d'un immeuble de 300 bureaux, pour l'installation des services du Ministère dans un seul bâtiment.

b) Matériel roulant

On procédera à l'acquisition de 46 véhicules pour un montant de 720.000 DH.

c) Matériel technique et de laboratoire

Il s'agit d'équipements en matériel de topographie, de dessin, et en matériel audio-visuel, ainsi que l'équipement des laboratoires en appareillage électrique et de mesures. Ce matériel coûtera 500.000 DH.

d) Matériel de bureaux

L'équipement des bureaux en matériel divers nécessitera un crédit de 680.000 DH.

La ventilation par année des crédits nécessaires pour l'ensemble de ces équipements est la suivante :

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
— Bâtiments administratifs	600	3600	1650	—	—	5850
— Matériel de bureau	150	150	100	130	150	680
— Matériel roulant	300	100	100	100	120	720
— Matériel technique et de laboratoire ..	75	125	100	100	100	500
Total	1125	3975	1950	330	370	7750

6.2. — **Les services provinciaux**

Dans le but de rapprocher davantage l'Administration de la population, et de maintenir un contact permanent des agents d'encadrement avec le milieu rural, il a été décidé de :

— Créer les services provinciaux de la Direction de la Mise en Valeur à Settat et à El Jadida ;

— Transférer à Kénitra les services provinciaux ;

— Créer 5 subdivisions d'équipement rural dans les provinces d'Al Hoceima, Agadir, Khouribga, Kénitra, Meknès, Settat, Taza, Marrakech et dans la Préfecture de Casablanca.

Les crédits nécessaires pour ces créations sont évalués à 4,720 millions de DH.

Les équipements en matériel prévus sont notamment :

— L'équipement en matériel d'atelier qui comprend le matériel de « Station Service », les machines outils et le petit outillage ;

— L'équipement en matériel technique qui comprend les appareils topographiques, les machines à calculer, le matériel de reproduction, le matériel de jaugeage ;

— L'équipement en matériel de transport concernera les quantités suivantes durant le Plan.

Equipement en matériel de transport

Coût en 1.000 DH

	1973		1974		1975		1976		1977		Total	
	Véhi-cules	Coût	Véhi-cules	Coût	Véhi-cules	Coût	Véhi-cules	Coût	Véhi-cules	Coût	Véhi-cules	Coût
Petite cylindrée	40	312	30	234	30	234	57	444	46	359	203	1583
Tourisme	3	48	—	—	—	—	2	32	4	64	9	144
Tout terrain	15	365	5	115	5	115	5	115	6	138	36	848
Camion	3	135	6	270	6	270	5	225	7	315	27	1215
Reconditionnement		140		131		131		12		24		438
Total		**1000**		**750**		**750**		**828**		**900**		**4228**

La ventilation par année des crédits totaux nécessaires au titre des équipements des services provinciaux est la suivante :

1.000 DH

	1973	1974	975	1976	1977	Total
— Achat de terrain ...	52	—	—	—	—	52
— Créations des services provinciaux et subdisions d'équipement rural	1150	1500	750	750	570	4720
— Matériel de transport	1000	750	750	828	900	4228
— Matériel de bureau	290	180	180	180	170	1000
— Matériel technique et d'atelier ... ... '...	590	110	100	100	100	1000
Total	3082	2540	1780	1858	1740	11000

6.3. — **Equipement des Centres de travaux :**

a) **Achat de terrains, construction et infrastructure des C.T.**

Les équipements en achat de terrain, construction et infrastructure des C.T. nécessiteront un crédit de 20.230 millions de dirhams.

1.000 DH

Rubrique	1973	1974	1975	1976	1977	Total
— Logements	1.399	2.816	3.165	3.571	3.866	14.817
— Bureaux	265	330	383	454	468	1.900
— Hangars	440	75	95	145	165	920
— Terrains	107	120	110	110	110	557
— Infrastructure	1.369	143	155	177	192	2.036
Total	3.580	3.484	3.908	4.457	4.801	20.230

b) **Matériel roulant :**

Les besoins en matériel roulant sont les suivants :

Coût en 1.000 DH

Opération	1973		1974		1975		1976		1977		Total	
	Véhi-cules	Coût	Véhi-cules	Coût	Véhi-cules	Coût	Véhi-cules	Coût	Véhi-cules	Coût	Véhi-cules	Coût
Petite cylindrée												
Réforme	14	110	20	157	35	275	35	275	41	322	145	1.139
Extension	57	447	25	196	25	196	30	236	34	267	171	1.342
Tout terrain	56	1.204	5	107	15	322	19	323	15	409	110	2.365
Camion	12	582	1	49	1	48	1	48	1	49	16	776
Cyclomoteur	300	300	175	175	175	175	175	175	175	175	1.000	1.000
Animaux	8	6	8	6	8	6	8	5	8	5	40	28
Reconditionnement	—	300	—	300	—	300	—	300	—	300	—	1.500
Total		2.949		990		1.322		1.362		1.527		8.150

c) **Matériel agricole et matériel divers**

L'équipement des centres de travaux en matériel agricole et en matériel divers (matériel de buerau et matériel (technique) nécessitera un investissement de 19.620 millions DH.

Coût en 1.000 DH

Opérations	1973		1974		1975		1976		1977		Total	
	Nombre	Coût	Nombre	Coût	Nombre	Coût	Nombre	Coût	Nombre	Coût	Nombre	Coût
— Tracteurs à Chenilles	—	—	20	1.300	20	1.300	30	1.950	35	2.275	105	6.825
— Tracteurs à roues			20	500	20	500	15	375	15	375	70	1.750
— Moissonneuses Batteuses	9	630	—	—	2	140	2	140	2	140	15	1.050
— Batteuses	5	140	3	84	3	84	4	112	5	140	20	560
— Presses ramasseuses	10	230	2	46	2	46	3	69	3	69	20	460
— Divers (matériel de bureaux et d'atelier)		650		300		325		350		350		1.975
— Reconditionnement		1 400		1.400		1.400		1 400		1.400		7 000
Total		**3.050**		**3.630**		**3.795**		**4.396**		**4.749**		**19.620**

La ventilation par année des crédits totaux nécessaires au titre des équipements des centres de travaux est la suivante :

1.000 DH

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977	Total
— Achat de terrains, constructions et infrastructures.	3.580	3.484	3.908	4.457	4.801	20.230
— Matériel de bureau et d'atelier	650	300	325	350	350	1.975
— Matériel roulant	2.949	990	1.322	1.362	1.527	8.150
— Matériel agricole	2.400	3.330	3.470	4.046	4.399	17.645
Total	**9.579**	**8.104**	**9.025**	**10.215**	**11.077**	**48.000**

— La participation du privé dans l'exécution des programmes présentés pour les zones bour, est estimée à 276 millions de DH. Les collectivités locales participent pour un montant de 116 millions de DH.

Tableau récapitulatif du budget d'équipement 1973-1977 de la Direction de la Mise en Valeur Agricole

1.000 DH

Rubriques générales	1973	1974	1975	1976	1977	Total
A. - Direction de la mise en valeur - Services Provinciaux						
1) Equipement des Services						
1.1. - Matériel de bureau	600	3.600	1.650			5.850
1.2. - Bâtiments Administratifs	150	150	100	130	150	680
1.3. - Matériel roulant	300	100	100	100	120	720
1.4. - Matériel technique et de laboratoire	75	125	100	100	100	500
Total A 1	1.125	3.975	1.950	330	370	7.750
2) Etudes						
2.1. - Etudes d'Aménagements	1.850	3.800	2.050	800	1.000	9.500
2.2 - Conventions d'études générales	1.300	1.300	1.300	1.300	1.000	6.200
2.3. - Etudes des techniques de mise en valeur	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	5.000
Total A 2	4.150	6.100	4.350	3.100	3000	20.700
B. - Services Provinciaux						
1) Equipement des Services						
1.1. - Achat de terrains	52	—	—	—	—	52
1.2. - Construction de bâtiments	1.150	1.500	750	750	570	4.720
1.3. - Matériel de bureau	290	180	180	180	170	1.000
1.4. - Matériel roulant	1.000	750	750	828	900	4.228
1.5. - Matériel technique et ateliers	590	110	100	100	100	1.000
Total B 1	3.082	2.540	1.780	1.858	1.740	11.000

Tableau récapitulatif du budget d'équipement 1973-1977 de la Direction de la Mise en Valeur Agricole (suite)

1.000 DH

Rubriques générales	1973	1974	1975	1976	1977	Total
2) Petite et moyenne hydraulique	15.000	25.000	25.000	30.000	30.000	125.000
4) Allotissements	16.000	13.500	13.500	13.500	13.500	70.000
3) Equipements communaux	19.132	26.460	24.635	24.505	28.190	122.922
5) Aménagements intégrés	3.000	4.250	5.250	6.250	6.250	25.000
Total B	56.214	71.750	70.165	76.113	79.680	353.922
C. - Centres de travaux						
1) Equipements des services						
1.1. - Achat de terrains, construction et infrastructure	3.580	3.484	3.908	4.457	4.801	20.230
1.2. - Matériels :						
1.2.1. - Matériel de bureau, d'ateliers et divers	650	300	325	350	350	1.975
1.2.2. - Matériel roulant	2.949	990	1.322	1.362	1.527	8.150
1.2.3. - Matériel agricole	2.400	3.330	3.470	4.046	4.399	17.645
Total C 1	9.579	8.104	9.025	10.215	11.077	48 000
2) Vulgarisations et interventions agricoles						
2.1. - Vulgarisations	3.559	3.036	3.389	3.746	4.110	17.840
2.2. - Opérations fertilisation :						
2.2.1. - Engrais	4.667	4.739	4.653	4.608	4.562	23.229
2.2.2. - Semences	3.229	3.285	3.044	2.903	2.931	15.392
2.3. - Subvention à l'utilisation des semences sélectionnées	2.325	2.635	3.100	3.410	3.875	15.345
2.4 - Primes à la production de semences	4.850	6.160	7.890	9.220	10.780	38.900

Tableau récapitulatif du budget d'équipement 1973-1977 de la Direction de la Mise en Valeur Agricole (suite)

1.000 DH

Rubriques générales	1973	1974	1975	1976	1977	Total
2.5 - Opérations fourrages	3.289	3.358	3.617	3.865	4.202	18.331
2.6 - Aide à l'acquisition de matériel agricole	1.500	2.313	2.619	2.964	3.264	12.660
2.7 - Aide à l'arboriculture	3.488	3.965	4.505	5.045	5.045	22.048
2.8 - Aménagements fonciers	500	—	—	—	—	500
Total C 2	**27.407**	**29.491**	**32.817**	**35.761**	**38.769**	**164.245**
D. - Offices régionaux de mise en valeur agricole						
1) O.R.M.V.A. Moulouya	25.935	23.145	17.885	16.435	6.145	89.545
2) O.R.M.V.A. Rharb-Sebou	66.487	61.007	49.833	46.799	44.947	269.073
3) O.R.M.V.A. Doukkala	28.724	25.284	26.206	20.461	14.863	115.538
4) O.R.M.V.A. Haouz	25.088	19.331	19.008	18.072	7.595	89.094
5) O.R.M.V.A. Tadla	14.346	8.786	15.182	14.791	10.674	63.779
6) O.R.M.V.A. Tafilalet	15.081	11.520	9.550	5.404	4.699	46.254
7) O.R.M.V.A. Ouarzazate	24.128	15.919	6.993	5.339	3.503	55.882
8) O.R.M.V.A. Souss-Massa	54.883	55.675	35.679	6.046	1.982	154.265
9) O.R.M.V.A. Loukkos	3.500	8.455	10.129	40.218	37.268	99.570
Total Général	**356.647**	**348.542**	**308.772**	**299.084**	**264.572**	**1.577.617**

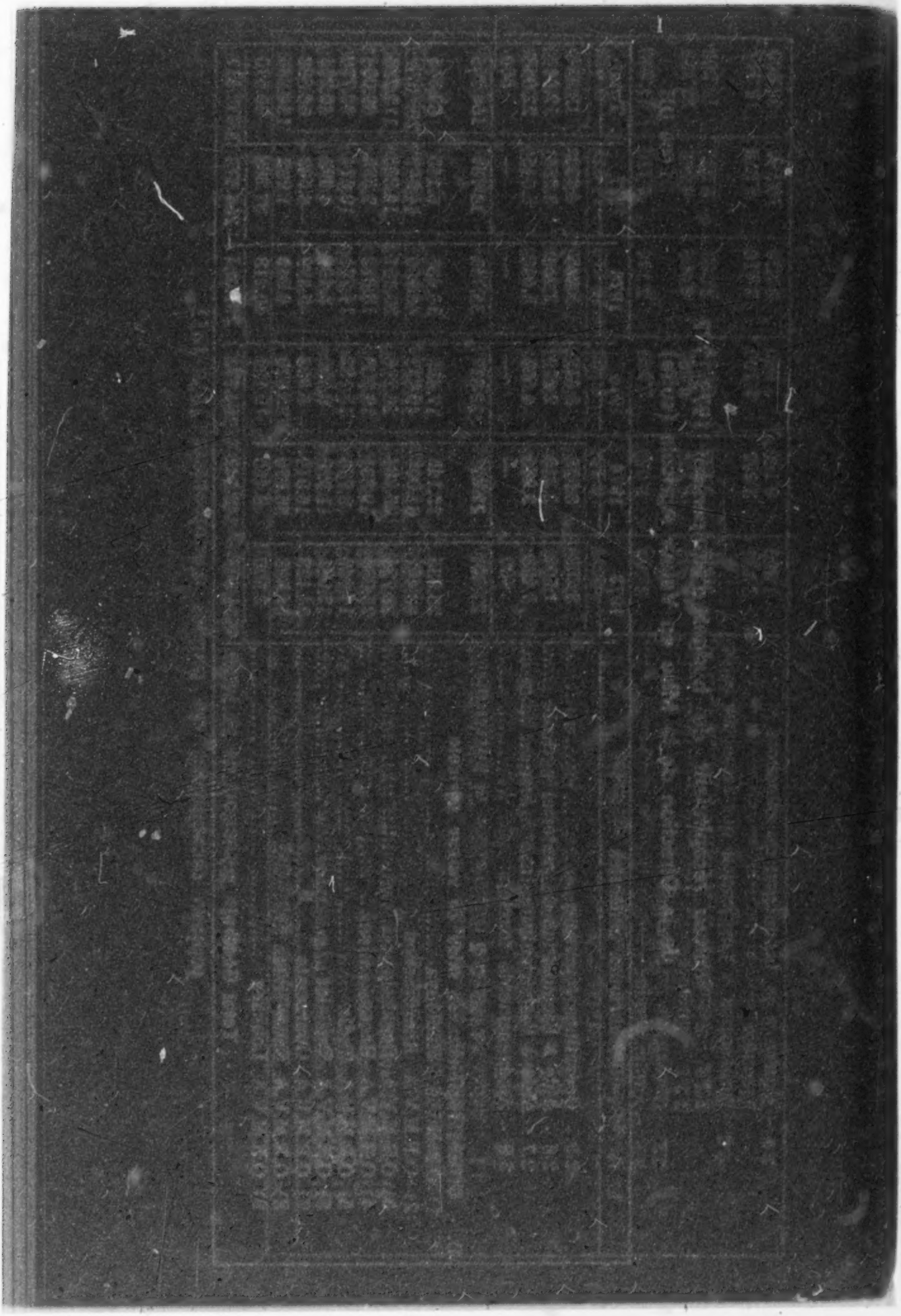

AGRICULTURE

Elevage

SITUATION ACTUELLE

L'élevage est une des principales activités agricoles. Il intéresse la quasi-totalité des agriculteurs. La production de viande, de lait et de sous-produits animaux, contribue pour 34 % de la valeur ajoutée agricole. La valeur de la production s'élève à 1,4 milliard de dirhams en prix 1969, sans compter la production des animaux de trait, sur un total 4,1 milliards de DH pour les produits de l'agriculture, des forêts et des pêches.

— La traction animale assure les travaux de labour sur 4,5 millions d'hectares chaque année sur les 5,5 millions d'hectares cultivés. Ceci s'explique par la faible taille des exploitations.

— La consommation de la viande et abats, est de l'ordre de 15 Kgs par habitant et par an avec une consommation en milieu urbain qui est presque le double de la consommation en milieu rural. Cette consommation s'est modifiée dans sa composition comme le montre la consommation urbaine en viande contrôlée dans 20 Municipalités en 1960 et 1971.

	(Kg/tête) Consommation de viande en milieu urbain	
	1960	1971
Bœufs	8,18	8,64
Moutons (1)	3,59	2,78
Camelins, caprins	0,85	0,52
Equins, porcins	2,67	0,72
Volaille	1,40	3,00
Abats	3,20	3,00
	19,89	18,66

La viande de bœuf et de volaille a augmenté alors que la viande ovine et porcine a baissé. La première à cause des difficultés à accroître la production, la seconde à cause du départ des étrangers. La différence de consommation par tête entre 1960 et 1971 ne peut être interprétée correctement à cause des profonds changements qu'il y a eu dans la composition de la

(1) Sans le mouton de l'Aïd el Kébir.

population urbaine et des variations annuelles d'approvisionnement des marchés qui sont importantes. On peut retenir cependant qu'il n'y a pas d'élévation du niveau de consommation par tête.

— Les exportations de viande ou les importations sont sporadiques et faibles. Par rapport au niveau de production globale 2 % au maximum sont exportés dont le plus gros tonnage se fait sous forme de viande de cheval vers l'Europe. Nous avons donc affaire à un marché pratiquement fermé sur l'extérieur non pas pour des raisons commerciales mais par manque de produits exportables.

— Les prix de la viande sur pied bovine et ovine croissent régulièrement depuis 1960 respectivement de 3 et 5 % par an montrant ainsi l'équilibre précaire du marché surtout en viande ovine.

— La production de volaille s'est développée rapidement surtout grâce à l'élevage industriel dont la consommation en poussins d'un jour est passée de 400.000 en 1960 à 7.5 millions en 1971 dont la moitié est importée, pendant que la demande en aliments composés pour volaille passait de 1.000 T environ à plus de 20.000 Tonnes. Toujours durant la même période les exportations d'œufs qui s'élevaient à près de 4.000 T en 1960 ont cessé ainsi que les exportations de volailles vivantes ou mortes. La cause du développement de l'élevage industriel a été le marché intérieur.

La consommation des produits laitiers est par contre largement dépendante du marché extérieur. En équivalent lait, sur 1.1 milliard de litres de lait consommés, 600 millions ont été importés sous forme de beurre ou de poudre de lait en 1969. La production laitière locale est assurée à plus de 90 % par l'espèce bovine dont un peu plus de 10 % sont traités industriellement avant d'être livrés à la consommation.

La consommation en produits laitiers en 1969, se répartit ainsi en Kg par habitant.

	urbain	rural	ensemble
Lait frais	11 Kg	19,2 Kg	16,5 Kg
Lait de conserve (équivalent lait)	9,0 Kg	0,5 Kg	3,3 Kg
Beurre	3,9 Kg	1,38 Kg	2,2 Kg
Fromgae	0,5 Kg	0,3 Kg	0,38 Kg
Petit lait	0,6 Kg	20,3 Kg	13.9 Kg

La demande de beurre a été facilitée par les prix de dumping sur le marché international, dumping qui a cessé en 1971. Depuis les importations ont baissé des deux tiers. La demande

de matière grasse s'est reportée sur les huiles végétales. La consommation par habitant est redescendue à 1,1 Kg environ de beurre.

Les performances du cheptel sont assez médiocres comme le montre le tableau ci-dessous pour les bovins et ovins.

Bovins

Poids moyen des carcasses	118 Kg
Nombre litre de lait trait par vache	532 litres/an
Période entre 2 velages	17 mois
Age au premier velage	4 ans
Taux de vaches traites	52 %

Ovins

Poids moyen des carcasses	11 Kgs
Taux de reproduction	60 %

En conclusion l'élevage joue un très grand rôle dans la production agricole. Ses produits sont destinés presque exclusivement au marché intérieur, mais les performances du cheptel sont médiocres et les taux de reproduction sont beaucoup trop faibles.

I. — EXECUTION DU PLAN QUINQUENNAL 1968-1972

A. — Réalisations physiques

Les réalisations regroupent les activités du Service de l'Elevage et de la Division de la Mise en Valeur, activités que la nouvelle Direction de l'Elevage a pris en charge en totalité à partir de 1972.

La Direction de l'Elevage s'occupe maintenant de :

— l'action sanitaire, soins et inspection des viandes ;

— l'intensification des ressources alimentaires ;

— l'amélioration génétique ;

— des subventions à la production et à la commercialisation des produits animaux.

a.1. L'action sanitaire

Elle s'appuie sur une infrastructure d'inspections et de sous-inspections. 57 devaient être construites au cours du Plan, 37 seulement ont été réalisées. La non réalisation complète du programme prévu provient de la sous-estimation des coûts des projets et d'un transfert de 971.000 DH au projet de construction du laboratoire de recherche et d'application de Rabat considéré comme prioritaire.

	Coût prévu	Coût de réalisation
Inspections	180.000 DH	358.000 DH
Sous-inspections	97.500 DH	153.000 DH

Ce laboratoire est destiné à la recherche et à la production de vaccins. Les crédits inscrits ont été insuffisants d'où un retard dans la finition des travaux qui n'aura lieu qu'en 1973.

A ceci s'ajoutent les bains parasiticides. 130 devaient être construits (bains fixes) ou achetés (bains mobiles). 61 seulement sont réalisés soit un taux de réalisation de 47 %.

Toute cette infrastructure est destinée, en partie aux traitements des animaux. 100 millions d'unités de traitement ont été exécutés pour 100 millions prévus.

D'une manière générale le Plan n'aura pas été totalement réalisé sauf pour le traitement des animaux.

Action sanitaire : tableau physique des réalisations.

	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation %
Inspections, sous-inspections	57	37	65
Laboratoire	1	1	100
Bains fixes et mobiles	130	61	47
Millions d'unités de traitement .	100	100	100

a.2. Intensification alimentaire

Elle se fait par l'amélioration des parcours qui ont fait l'objet de beaucoup d'études théoriques mais de peu de réalisations pratiques. Le Plan avait pour objectif d'améliorer la gestion d'un million d'hectares de parcours. Cet objectif n'est pas atteint car aucune amélioration n'a eu lieu. Signalons une étude sur les parcours de l'Oriental et quelques essais de réensemencement très limités sur 583 hectares.

A ceci s'ajoutent des centres d'affouragements. Une dizaine ont été construits mais ils fonctionnent mal. Les distributions d'aliments se sont élevées à 39.000 tonnes de fourrage ou d'orge et à 173.000 tonnes de pulpe.

Intensification alimentaire : réalisation physique

	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation %
Amélioration des parcours et Réensemencement (Ha)	1 million	583	
Centre d'affouragement ..	non chiffré	10	
Fourrages et orge distributions (1.000 T)	54	39	72
Pulpe rétrocédée (1.000 T)	non précisé	173	—
Transport subventionné (1.000 T)	non précisé	50	—

L'action dans ce secteur a été très en dessous des espérances.

a.3. **L'amélioration génétique**

— **Espèce bovine** : l'amélioration se fait par un travail de sélection dans deux étables. Le nombre de géniteurs vendus est insignifiant par rapport aux effectifs de mères : 25 géniteurs vendus par an pour un effectif moyen de plus de 150 mères. Le rendement est meilleur dans les petites étables pépinières où il y a 90 produits vendus pour 300 mères en moyenne par an.

L'insémination artificielle devrait prendre le relais et permettre une action plus importante. Au cours du Plan 18.500 inséminations premières ont été effectuées pour 30 mille programmées. Le taux de réalisation est de 61 % bien que le centre d'insémination artificielle ait été créé en 1969.

Enfin, cette action est complétée par les stations de monte que le COMAGRI fournit en géniteurs. Les cent soixante stations de monte prévues ont été construites durant le Plan mais certaines stations resteront sans taureaux, ce qui indique que les étables pépinières de la COMAGRI ne fournissent pas assez de géniteurs. Ceci est la conséquence d'un retard dans le développement du cheptel de la COMAGRI qui est passée de 8 à 13 troupeaux entre 1968 et 1971 alors que l'on prévoyait la création de 10 étables supplémentaires. La gestion des stations de monte s'est améliorée. Le nombre de produit par géniteur est passé de 25 en 1968 à 35 en 1971 ramenant le coût par produit de 350 Dh. à 200 Dh. Ce coût reste cependant trop élevé.

Des subventions sont accordées à l'achat de bovins de race pure. 1.005 bovins ont été subventionnés sur les 5.000 prévus.

En conclusion, l'action sur la race bovine n'a pas connu l'ampleur que l'on avait projetée comme le montre les indicateurs qui ont été retenus.

— **Espèce ovine** : L'effectif de brebis et le nombre de troupeaux des bergeries de sélection n'ont cessé de décroître du 1er janvier 1968 au 1er janvier 1971.

Les services provinciaux ont cédé leurs terres de culture ce qui a entraîné la réduction du nombre de bergeries et des effectifs. Les produits vendus n'ont pas été en rapport avec les effectifs. Ainsi pour les troupeaux de la Direction de l'Elevage en 1968, pour 329 brebis, on a vendu 16 géniteurs et en 1971 pour 980 brebis, on n'a rien vendu. Pour les fermes de la Compagnie Marocaine de Gestion d'Exploitations Agricoles 1.100 géniteurs seront vendus pour 2.000 de programmés.

Il n'y a pas eu de subvention à l'achat de reproducteurs ovins contrairement à ce qui était prévu.

— **Espèce caprine** : aucune action.

— **Espèce équine** : L'amélioration de la race chevaline est basée sur des haras et des stations de monte dont 37 ont été construites sur les 57 inscrites soit un taux de réalisation de 65 %. 550 étalons ont assuré annuellement la saillie de 17.500 juments soit 30 saillies par étalon. Ces derniers sont répartis dans 72 stations de monte existantes. Le programme des saillies a été réalisé à plus de 100 %. L'action en ce domaine répond aux demandes des agriculteurs.

— **Apiculture** - 4 stations ont été construites sur les 8 prévues. Le fonctionnement laisse à désirer 2 seulement sur 5 sont en activité.

— **Aviculture** - L'objectif était de construire 8 stations. Trois ont été réalisées et deux ont été aménagées. La distribution des poussins a augmenté régulièrement passant de 50.000 en 1968 à 400.000 en 1972. Le Plan prévoyait 1 million de poussins à distribuer. Ce chiffre a été dépassé montrant ainsi l'intérêt des fellahs pour une telle opération.

a.4. Primes et concours et subventions

En ce domaine, il est préférable de primer des troupeaux qui sont suivis d'année en année plutôt que des animaux individuels qui peuvent être vendus le lendemain du concours.

C'est dans cet esprit que la Direction de l'Elevage a primé des troupeaux alors que ce n'était pas envisagé en 1967. De ce fait les réalisations correspondent largement aux prévisions d'effectifs à primer.

L'aide à la construction d'abris pour le bétail a permis la réalisation de plus de 6.000 abris logeant 500.000 moutons dépassant les prévisions de 25 %. Par contre les subventions pour la construction d'étables ont peu joué leur rôle de stimulant puisqu'entre 1968 et 1971, 13 étables seulement ont été subventionnées au titre de la Direction de l'Elevage et une vingtaine sous la responsabilité du service de l'équipement rural.

Les subventions à l'achat d'animaux ont été examinées plus haut. Elles n'ont que peu servi à l'amélioration des troupeaux vu le faible effectif d'animaux qui ont fait l'objet de subventions.

a.5. La commercialisation

Toute une politique avait été prévue pour la commercialisation du lait : création de centres de collecte, développement de deux usines coopératives, création d'une Union Laitière, et d'un fonds de développement du lait. Cette politique s'est trouvée remise en cause par l'insuffisance du prix du lait payé aux producteurs dont les produits ont été concurrencés par les importations de lait en poudre et de beurre à des prix de dumping.

Le lait reconstitué était meilleur marché et, malgré les interdictions, alourdissait le marché. C'est pourquoi jusqu'en 1971 35 centres de collecte de lait seulement sur les 370 prévus ont été réalisés. La construction de l'usine laitière de Berkane n'a pas été entreprise, l'usine laitière de Meknès remise en route en 1970 a des difficultés de gestion, l'Union Laitière n'a été créée qu'en 1972. Enfin, le Fonds de Développement du lait n'a pas été utilisé.

Le Fonds de Commercialisation de la Viande n'a pas été mieux géré. Aucun programme d'action découlant de principes économiques justifiant l'intervention de l'Etat n'a été élaboré.

D'autres aspects prévus par le Plan comme des cartes d'élevage qui devaient donner des indications essentielles sur les installations existantes et définir les zones distinctes d'élevage, des groupements d'éleveurs etc... n'ont pas été réalisés.

CONCLUSION :

Le Plan Quinquennal de l'élevage n'a pas pu être réalisé dans des conditions satisfaisantes. Certes, dans le domaine sanitaire des résultats positifs ont été obtenus : les enzooties locales ont été contrôlées, l'épizootie de peste équine a été dominée en 1968. Dans les autres domaines son action a été nettement insuffisante. L'élevage sur parcours n'a pas reçu de solution, les étables et bergeries de sélection ont mal fonctionné quand elles n'ont pas vu leur effectif se réduire. L'action économique n'a pas eu l'ampleur désirée. Les centres de collecte de lait se sont peu développés. Ce semi-échec a été ressenti par le Ministère de l'Agriculture puisqu'en 1972, il a regroupé toutes ces actions dans une Direction de l'Elevage qui doit désormais les prendre en charge au cours du Plan 1973-1977. Aux cadres techniques purement vétérinaires, on a adjoint des zootechniciens et d'autres spécialistes. Cette diversification dans les disciplines doit apporter un dynamisme nouveau. Mais elle ne suffit pas à elle seule pour rendre efficace les actions de cette Direction. On devra mettre l'accent dès le démarrage de ce Plan sur un équipement intense en infrastructure administrative.

Quelques indicateurs des réalisations physiques amélioration génétique-subventions commercialisation

Rubriques	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation %
Bovins			
— Insémination artificielle Vaches inséminées	30.000	18.500	62
— Station de monte Nombre de saillies	NR	160.000	
— Subventions pour achats d'animaux	5.000	1.000	20
Ovins			
— Cession de géniteurs	2.000	1.134	57
— Subventions pour achat d'animaux	1.000	0	0
Equins			
— Nombre de juments saillies	80.000	88.500	110
Aviculture			
— Vente de poussins (1000 U)	1.000	1.172	117
Bâtiments d'élevage subventionnés			
— Nombre d'abris	5.000	6.385	128
— Etable U G.B.	2.000	260	13
Commercialisation			
— Centre de collecte de lait	370	35	9

B. — Réalisations comptables

Les crédits d'investissements inscrits au Plan s'élevaient à 128.290.000 de DH. A ces crédits, on doit ajouter 2.3 M. DH de crédits de report 1967 consommés en 1968.

En 1970, à la suite de la promulgation du Code des Investissements, les dépenses afférentes aux médicaments ont été prises en charge par le budget d'équipement. Malgré une augmentation des charges de 6.8 M. DH les crédits ouverts n'ont été que de 104.9 M. DH, cette réduction a été la conséquence logique de la non réalisation des programmes, notamment dans les rubriques intensifications alimentaires et commercialisation des produits animaux cela a été vu par ailleurs. Les émissions représentent 87 % des crédits ouverts mais seulement 71 % des crédits initiaux inscrits au Plan.

Les réductions de crédits les plus fortes ont touché les rubriques suivantes :

1.000 DH

	Prévus	Ouverts	Emis
Amélioration des parcours.	31.100	18.348	16.736
Centre d'affouragement ...	10.800	4.364	3.955
Commercialisation de la viande	7.475	1.425	820

Crédits d'investissements 1968-72

1.000 DH

Rubriques	Prévision Plan (1)	Crédits Ouverts (2)	Crédits émis (3)	(3)/(2)	(3)/(1)
Quadrillage sanitaire	12.000	19.240	16.863	87,6	140
Intensification alimentaire.	41.900	22.712	20.694	91,1	49,4
Amélioration génétique ...	60.305	58.548	50.256	85,8	83,3
Commercialisation et abattoirs	11.085	4.433	3.821	86,2	34,5
Groupement centres stages.	3.000	—	—	—	—
Total	128.290	104.933	91.634	87,3	71,4

II. — ORIENTATION ET OBJECTIFS

A. — Orientations générales

La caractéristique principale du secteur est que le marché de la viande est à l'abri des interférences du marché international puisqu'il n'y a ni importation ni exportation, par contre pour le lait et produits laitiers la valeur des importations est passée de 22.8 M. DH en 1951 à
71.0 M. DH en 1970
73,3 M. DH en 1971

La population en 20 ans a doublé, par contre les importations ont plus que triplé en valeur.

En équivalent lait, on importe plus que l'on ne produit.

Le programme de l'élevage est basé sur ces deux constatations.

Viande : On développera surtout la production de la viande bovine et de volaille dont l'offre répond mieux à l'incitation de

la demande par suite d'une meilleure productivité. L'élevage ovin s'essouffle car il est le plus souvent pratiqué sur des parcours qui sont à la limite de leur possibilité de charge.

Lait : On assurera mieux l'approvisionnement du marché local en incitant la production laitière bovine à répondre à la demande d'une industrie laitière qui augmente ses ventes à un taux de plus de 10 % par an.

Trois modèles ont été conçus pour atteindre ces orientations.

— Un modèle bovin qui repose sur l'insémination artificielle et le groupement des producteurs autour d'un centre de collecte de lait.

— Un modèle ovin qui repose lui aussi sur un encadrement des producteurs et l'amélioration des parcours.

— Un modèle volaille qui prend en charge les poussins d'un jour pour les livrer aux fellahs en poussins démarrés.

On complètera cette action de base en poursuivant l'action sanitaire et les opérations déjà en cours telles que les subventions pour l'achat d'animaux, pour le transport d'aliment, et la création de nouvelles stations de sélection.

Le programme prévoit également de créer 5 complexes intégrés de l'élevage et 2 centres d'embouche en s'appuyant sur l'expérience étrangère.

B. — Les objectifs chiffrés

Le maintien, voire même l'accroissement de l'offre de viande par habitant est l'un des objectifs. Pour obtenir ce résultat malgré la faiblesse de la croissance de la viande ovine, on cherchera à développer la viande bovine et de volaille à un rythme rapide respectivement de 4,1 % et 3,6 % par an. D'autre part le lait de vache devra croître au taux voisin de 4 % l'an. La viande bovine produite passera de 90.000 tonnes en 1973 à 103.000 tonnes en 1977 et le lait de 532 millions de litres à 620 millions de litres pour toutes les espèces.

Les objectifs de production du secteur sont les suivants :

	1973	1977
— Les animaux abattus en milliers de tête		
• Bovins	742	854
• Ovins	5.325	5.674
• Caprins et autres	3.045	3.296
— Oeufs (millions)	522	606
— Volailles (millions)	33,4	38,5
— Lait millions de litres traits	532	620
— Laine (1.000 tonnes)	18,8	19,2
— Miel (1.000 tonnes)	2,2	2,5

La croissance en valeur au prix 1969 sera de 3,0 %, passant de 1.480 M. DH à 1.671 M. DH en 1977. En dehors de ces objectifs globaux assignés au secteur, le choix d'intensifier particulièrement, la production de viande bovine et de volaille s'explique par les plus grandes possibilités qui sont offertes dans ces secteurs.

III. — PROGRAMME D'ACTION 1973-1977

1. — Aspect quantitatif :

L'amélioration de la productivité du cheptel repose sur trois actions qui se diversifient suivant l'espèce concernée : le quadrillage sanitaire, l'intensification alimentaire, l'amélioration génétique. Les bovins et les volailles recevront l'aide la plus intensive. En outre des subventions incitatives viendront épauler ce programme et aideront l'éleveur à investir dans les domaines les plus importants et à écouler ces produits à travers des groupements.

1.1 — Le quadrillage sanitaire

Il s'articule sur les divisions administratives en Inspection au niveau provincial, en circonscription au niveau du cercle et en sous-inspection au niveau du caïdat. Les nouvelles constructions, 7 inspections, 25 circonscriptions, 47 sous-inspections permettront d'intensifier l'encadrement pour passer de 82.100 U.G.B. par vétérinaire à 38.000 U.G.B. Parallèlement les laboratoires seront réorganisés en un Institut pour permettre une production de 20 millions d'unités de vaccins et un laboratoire régional sera construit pour accroître les capacités d'analyse dans les régions. Tous ces efforts apparaîtront dans le nombre des traitements qui passera de 20 millions en 1972 à 31 millions en 1977 (143 millions pour le quinquennat) 131 bains parasitaires seront rénovés pour la lutte contre les parasites externes.

1.2 — Amélioration des parcours

Stocks alimentaires de sécurité

Au cours du Plan précédent deux études ont conduit à la conclusion qu'il fallait améliorer la qualité des pâturages naturels des parcours et la gestion du troupeau ovin, transformateur le plus intéressant de ces zones. Par ailleurs le Code des Investissements agricoles a prévu une réglementation particulière en vue de créer des périmètres d'amélioration pastorale.

Pour mettre en œuvre la politique en ce domaine trois actions sont prévues :

— Les périmètres d'amélioration pastorale :

Le choix s'est porté sur 4 périmètres dans lesquels 70.000 ha devront recevoir des aménagements en vue d'accroître la production végétale et de mieux organiser la rotation des pacages.

Quelques essais en vraie grandeur déjà mis en place laissent espérer un accroissement de production moyen de 8 Kg de viande par hectare.

— **Stock alimentaire de sécurité**

En cas de disette une aide aux éleveurs est prévue par l'Etat. Il s'agit de nourrir des brebis durant une période de 4 mois afin d'éviter la perte du troupeau de souche. 1,5 million de brebis pourront être secourues durant le Plan. 15 M. DH sont inscrits au titre des stocks de sécurité.

Transport d'aliment

Le pays est devenu producteur de pulpe de betterave séchée en assez grande quantité. Malheureusement la production est concentrée en quelques points. Aussi pour en faire bénéficier les éleveurs qui sont les plus éloignés des centres et qui ont généralement le plus besoin de ces pulpes, le transport de l'aliment est pris en charge par l'Etat (20 millions de DH) afin d'assurer l'alimentation des animaux en période de soudure. 279.000 tonnes de pulpes seront transportées.

Direction de l'Elevage : Quadrillage sanitaire et intensification alimentaire.

Quadrillage sanitaire :

	Quantité	coût (1.000 DH)
— Construction Inspections (unité)	7	3.180
— Construction circonscriptions (unité)	25	9.169
— Construction sous-inspections (unité)	47	19.872
— Laboratoires (unité)	5	1.976
— Bains parasitaires (unité)	131	1.224
— Prophylaxie, traitements (Millions d'unité)	143	20.500
— Etudes épidémiologiques	—	1.000
— Assainissement (bovins)	7.986	6.000
Total		62.921

Intensification des ressources alimentaires

— Aménagement (1.000 Ha)	69,6	7.430
— Centres d'affouragement	19	570
— Stock de Sécurité de l'Etat (1.000 T)	75	15.000
— Transport de pulpe (1.000 T)	279	... 20.000
Total		43.000

1.3. — Amélioration génétique

Les buts recherchés sont nuancés selon les espèces mais d'une manière générale ils tendent à une modification soit de

l'espèce soit du mode de gestion. Un effort particulier est entrepris pour l'espèce bovine afin de disposer de bêtes aptes à rentabiliser les cultures fourragères qui se développent sous l'action de la D.M.V. De meilleures performances en lait et en viande, produits dont le Pays a le plus besoin pour améliorer sa ration alimentaire, sont recherchées.

a) — **Espèce bovine**

— **Fermes expérimentales** : les deux fermes expérimentales se verront attribuer de nouveaux crédits d'investissement pour poursuivre les travaux d'adaptation de la pie noire à Casablanca et de sélection de la race Oulmès, à Oulmès.

— **Etables pépinières** : Elles sont destinées à produire localement des géniteurs de race tarentaise, à partir d'animaux importés. Après une sélection les géniteurs sont rétrocédés aux éleveurs.

— **Fermes de la COMAGRI** : ces étables qui appartiennent à une société d'Etat sont au nombre de 15 dont 13 de race pie noire et 2 de race tarentaise. Leur rôle est de fournir des géniteurs aux stations de monté des centres de travaux (C.T.) et des centres de mise en valeur (C.M.V.).

Les crédits sont destinés à aménager les locaux existants, à améliorer la qualité des souches d'animaux par l'achat de vaches et à aménager les étables de la COMAGRI.

— **Stations de monte (8)** : le but recherché, en l'absence d'animaux de races pures appartenant au secteur privé en nombre suffisant, est de fournir des géniteurs en vue de réaliser un croisement d'absorption. Au cours du précédent quinquennat ces stations ont fourni un grand nombre de saillies (40.000 en 1971) mais le coût d'une saillie est élevé. Aussi, dans les zones les plus propices, ces stations seront transformées en centres d'insémination artificielle dont on attend un coût moindre par produit né-vivant. Par contre dans les zones les plus éloignées, 8 stations nouvelles seront construites. Ces stations ont un rôle de formation indéniable auprès des agriculteurs en dehors de son action de progrès sur la race locale ; 345 géniteurs seront achetés et installés dans les stations de monte existantes ou à créer.

— **Insémination artificielle** : Les centres d'Aïn Jemaâ et de Kénitra sont maintenant équipés pour former des inséminateurs et produire de la semence. 300 postes d'insémination artificielle vont être créés au cours du Plan pour atteindre 150.000 inséminations « premières » par an en 1977. On augmentera ainsi le poids moyen des carcasses des bovins abattus, accroissement qui se produit depuis plus de 20 ans mais que l'on désire accélérer, et un meilleur rendement en lait. Les postes vont être créés surtout dans les zones atlantiques et les autres zones, les plus propices à l'élevage bovin.

— **Laboratoires laitiers** : le renforcement du contrôle laitier des vaches devient de plus en plus nécessaire avec la politique de développement de la production et d'industrialisation du lait commercialisé. 10 laboratoires seront créés.

b) — **Espèces ovines et caprines**

Si des efforts importants ont été faits pour la race bovine, les races ovines et caprines ont peu profité des travaux de l'Etat. Au cours du Plan précédent le nombre de bergeries de sélection et de bergeries pépinières a diminué. La Direction de l'Elevage va maintenant reprendre en main tout ce secteur qui sera réorganisé en aménageant sept bergeries et une chèvrerie existante et en créant quatre nouvelles stations devenues nécessaires pour sélectionner chacune des grandes races locales très intéressantes par leur format et leur aptitude à exploiter les parcours naturels. Le troupeau sera augmenté par l'achat de 1.340 têtes.

— **Bergeries de sélection**

Les structures d'accueil ont été jusqu'à présent limitées et l'effectif des brebis soumises à sélection est insignifiant à une exception près. L'amélioration zootechnique recherchée n'a pu être atteinte faute de moyens efficaces, la dégénérescence des races n'a fait que s'accentuer. Aussi en plus de l'aménagement des 6 bergeries existantes trois seront créées. L'effectif de base sera de 250 à 600 brebis par ferme. Plus de 1.000 brebis seront achetées sur lesquelles un travail de sélection pourra être entrepris (races Sardi, Timhadite, Mérinos, Berbères, Beniguil, Damane).

— **Chévreries**

Deux chèvreries de 400 têtes seront équipées au cours du Plan dans le même but (race Murciana).

— **Les unités d'intervention ovine**

Elles consistent en l'assistance technique de groupements d'éleveurs d'ovins. Les contacts seront assurés par un agent technique pour une « unité d'intervention ovine ». Il suivra 6.000 brebis environ exploitées par une centaine d'éleveurs ; 64 unités d'intervention ovine sont à créer au cours du Plan. Elles regrouperont 350 à 400.000 ovins. Les performances escomptées pour une unité d'intervention ovine sont de 21 tonnes de viande ovine supplémentaires.

La consommation de la viande ovine sera de 58.000 tonnes en 1973. Dans ces conditions les actions permettront d'augmenter les approvisionnements au terme du Plan en multipliant les unités d'intervention ovine.

c. — **Espèce équine**

En vue de développer la production équine et d'améliorer l'espèce, aux 4 haras et 86 stations de monte existants vien-

dront s'ajouter 27 nouvelles stations et 110 étalons arabe-barbe. Un plus grand nombre d'éleveurs de juments sera ainsi servi.

La production mulassière dépend de l'importation de baudets « catalans » et « poitevins » qui s'avère de plus en plus difficile et onéreuse. Le Pays devra donc produire ses propres baudets de reproduction et augmenter l'exploitation des géniteurs par l'insémination artificielle. Une asinerie sera créée à Meknès pour contribuer à satisfaire les besoins. Enfin les 4 haras seront aménagés.

Cette action est vitale pour améliorer la traction animale qui joue un rôle essentiel dans les travaux agricoles.

d — Aviculture

L'essor du secteur privé a contribué largement à l'approvisionnement des populations urbaines et suburbaines en volailles. Il a été facilité par les prêts des organismes de crédit. Par contre le petit fellah ne dispose pas des moyens et des techniques qui lui permettraient de bénéficier de cette spéculation. Aussi la Direction de l'Elevage en s'appuyant sur la station de sélection de Skikima et les six stations de multiplication cherchera à fournir, à l'aide de ses centres de démarrages, 1,5 million de poussins démarrés en 1973 et 2,5 millions de poussins démarrés en 1977 aux fellahs les plus démunis. Des aménagements sont prévus pour atteindre ces objectifs. La production de poussins d'un jour de l'Etat sera presque multipliée par 10 entre 1971 et 1977 grâce en partie à la création de 39 nouveaux centres de démarrage de poussins.

e — Apiculture

Transformer l'apiculture traditionnelle en formant 1.000 apiculteurs privés tel est le but des 29 ruchers de l'Etat dont 10 sont à créer. La station apicole expérimentale de « Lalla Mimouna » jouera un rôle très important dans ce sens, en formant les agents de l'Etat chargés des stages d'apiculture dans les ruchers. Seul le développement des ruchers à cadre peut rentabiliser la flore mélifère qui n'est que partiellement exploitée et permettra de limiter les importations de miel.

f — Divers

Trois rubriques viennent compléter les actions précédentes :

— Les livres généalogiques qui servent à suivre les bêtes sélectionnées et leurs produits lors des concours.

— Les stages de formation des cadres dans tous les domaines évoqués (660 stagiaires prévus).

— L'achat de matériel et de documentation pour la Direction de l'Elevage.

Direction de l'élèvage :
Amélioration génétique et vulgarisation

Opérations	Quantité	Coût 1.000 DH
— Bovins		**16.454**
— Fermes expérimentales		
Aménagements	9	2.024
— Achats bovins	254	976
— Fermes Comagri		
* créations	1	1.000
* aménagements	8	
— Stations de Monte		
* créations	8	120
* achats reproducteurs	345	1.380
— Insémination artificielle		
* centres (aménagements)	2	4.185
* postes créations	300	6.402
— Laboratoire contrôle laitier		
* créations	10	367
— Ovins		**2.055**
— Fermes ovines et caprines		
* créations	4	596
* aménagements	7	
* achats d'animaux (tête)	1.340	404
— Unité d'intervention		
* créations	84	1.055
— Equins		**5.000**
— Stations de monte créations	27	1.317
— Asineries créations	1	3.683
— Haras aménagements	4	
— Aviculture		**8.189**
— Stations à créer	39	
— Stations à aménager	35	
— Apiculture		**1.000**
— Stations à aménager	19	
— Stations à créer	10	
— Livres généalogiques		300
— Station de formation, nombre de stagiaires	660	1.000
— Etude. achats de matériel expérimental.		1.000
TOTAL		34.998

1.4. Les encouragements à la production, les primes

a) L'achat d'animaux

La production locale d'animaux de races est insuffisante aussi pour aider l'élevage à constituer un troupeau de qualité, des primes sont versées à l'achat d'animaux de races pures importés ou produits localement. 12.500 bovins et 3.000 ovins seront ainsi subventionnés à l'achat pour 10.3 M. DH dont 0.3 pour les ovins

b) **Les constructions**

Etables, bergeries, chèvreries, poulaillers, rationnellement conçus, permettront d'améliorer la gestion du troupeau et les soins dispensés ; étables : 4.600 environ, bergeries : 3.000, poulaillers : 160 seront subventionnés pour que l'éleveur s'équipe et augmente sa productivité.

c) **Les ruchers**

Pour faciliter l'acquisition d'un matériel moderne, même simple par les apiculteurs formés, 4.600 ruchers seront subventionnés.

d) **Le matériel**

L'éleveur, pour la préparation des aliments du bétail, peut acheter des broyeurs, mélangeurs et accessoires en bénéficiant d'une prime.

e) **Primes et concours**

Stimuler les efforts des éleveurs en primant des troupeaux de bonne qualité est une manière judicieuse de développer l'élevage. En effet ces concours donnent lieu à des rassemblements qui sont propices à la formation des éleveurs et à leur émulation. 30.000 têtes seront primées au cours du Plan.

Direction de l'élevage :
Primes et subventions

	Montant de la prime par unité (DH)	Quantité	Coût (1.000 DH)
— Achat d'animaux			
Bovins (tête)	800	12.500	10.000
Ovins (tête)	100	3.000	300
— Construction			
Etables (10 têtes)	655	4.585	3.000
Bergeries (10 têtes) ...	611	3.272	2.000
Poulaillers (unité)	500	160	80
Ruchers (unité)	30	4.625	140
— Matériel élevage (taux de la prime)	2 %	—	300
— Primes et concours			
Prime de sélection			
* bovins, équins, camelins	50		
* ovins	15		
Prime de conservation		30.000	3.000
* bovins, équins, camelins	25		
* ovins	7		
Total			18.820

Les primes à l'achat d'animaux seront mieux utilisées grâce à la création des centres d'insémination artificielle et des unités d'intervention ovine où le travail des vulgarisateurs en profondeur permettra d'inciter les éleveurs à investir grâce à ces primes. Dans ces nouveaux cadres, les connaissances seront mieux diffusées.

1.5. Commercialisation

a) Le lait

Deux actions sont subventionnées. La création de centres de collecte pour assurer une bonne qualité au produit et faciliter le ramassage du lait réfrigéré. Ces centres sont confiés à des groupements d'éleveurs auxquels l'Etat fournit une personne qualifiée capable de les gérer. 300 Centres seront financés par l'Etat pour un montant de 15 M. DH.

L'Union Laitière qui lie les coopératives laitières dans le but de regrouper certaines activités administratives de fabrication et de commercialisation, vient d'être créée. Pour permettre le démarrage de cette union un crédit est inscrit. Elle facilitera la création de laiteries nouvelles et l'extension des laiteries existantes. Sur le crédit de 5,2 M. DH. 4,6 M. DH sont destinés à subventionner la création ou l'extension de 8 laiteries et 0,6 M. DH à couvrir les participations que l'Etat serait amené à prendre.

b) Laine et peaux :

500.000 DH sont prévus pour intervenir au besoin sur les marchés dans le cadre d'une politique à formuler.

c) Centres de croissance et d'embouche

L'insémination artificielle va permettre de produire des veaux mâles de qualité qu'il sera intéressant d'engraisser rapidement soit directement soit en passant des contrats avec d'autres éleveurs que ceux qui produisent le lait. Ces derniers en effet risquent de manquer de moyens pour assurer à la fois la production laitière et de viande. On créera des centres très actifs de production rationnelle. Les éleveurs qui auront des animaux sous contrat pourront être suivis et conseillés ; l'Etat pour faciliter la création de tels centres, prévoit d'en financer deux à raison de 51 % par centre.

d) Complexes intégrés de viande et de lait

Fabrication d'aliments du bétail, farine de luzerne

La création des centres de croissance et d'embouche entraînera un besoin important en aliments du bétail. Aussi pour assurer partiellement l'alimentation de ces troupeaux et des animaux pris par les éleveurs on prévoit la création de trois usines pour la fabrication de farine de luzerne et d'aliment du bétail.

En outre, chaque usine sera construite au centre d'un complexe intégré de viande ou de lait sur un domaine appartenant à

l'Etat. Sur cinq projets trois sont déjà localisés : à Tétouan, à Sidi Bennour (province d'El Jadida) et à Had Soualem (province de Settat). Des conventions ont été passées pour étudier la réalisation de ces projets qui ont pour but :

— L'approvisionnement en bétail maigre en provenance des autres régions du Maroc.

— L'assistance technique nécessaire à l'amélioration de l'élevage.

— L'écoulement des produits de l'élevage sous des conditions contractuelles avec les éleveurs de la région.

— Le croisement industriel pour produire des bêtes à viande.

Un complexe intégré est destiné à la production laitière, il n'est pas encore localisé. Chaque complexe pourra comprendre plusieurs unités de production.

— Le capital marocain et le capital étranger qui apportera en outre sa technicité coopéreront à la création de ces complexes pour remplir les charges financières des contrats qui seront passés avec des gouvernements étrangers. 28 M. DH sont inscrits au Plan.

RECAPITULATIF

Primes subventions participations

1.000 DH

A. — La production (subventions)	
Achats d'animaux de races pures	10.300
Bovins	10.000
Ovins	300
Constructions d'élevage	5.080
Etables bovines	3.000
Bergeries chevreries	2.000
Poulaillers	80
Achats de ruchers	140
Matériel d'élevage	300
Stock alimentaire de sécurité	15.000
Transport d'aliments	20.000
Primes et concours	3.000
Total de l'aide à la production	53.820
B. — La commercialisation	
Lait	
Centres de collecte (300)	15.000
Union Laitière, et usines	
Subventions (4.620.000 DH)	
Participations (600.000 DH)	5.220
Peaux et laine	500
Centres de croissance et d'embouche (deux)	500
Total de l'aide à la commercialisation :	21.220
C. — Participation	
Complexes intégrés (3)	28.000
Total général	103.040

DIRECTION DE L'ELEVAGE

DIRECTION DE L'ELEVAGE

Indicateurs en volume plan 1973-77

Rubriques et opérations	Unité	1973	1974	1975	1976	1977	Total
— Quadrillage Sanitaire							
Inspections	Unité	3	1	3			7
Circonscriptions	- id -	4	12	8	1		25
Sous inspections	- id -		4	10	14	19	47
Aménagements de laboratoires	- id -	1	2	1	1		5
Bains parasiticides	- id -	18	29	31	30	23	131
Traitements et grandes luttes	Millions	25,8	27,3	28,7	30,1	31,6	143,5
Campagne d'assainissement ...	Bovins	2.402	1.986	1.605	1.203	790	7.986
— Intensification des ressources alimentaires							
Amélioration parcours mise en défens	1.000 ha	3,5	8,9	13,7	20,5	23	69,6
Centre d'affourragement	Unité	6	4	4	4	1	19
Transport de pulpe de betterave	1.000 T	33,5	45,1	55,8	66,3	78,6	279,3
Stock alimentaire de sécurité	1.000 T	15	15	15	15	15	75
— Amélioration génétique							
Stations de monte bovine (créations)	Unité	8					8
Achat de taureaux pour station	id.	94	78	70	65	38	345
Stations de monte équines (création)	id.	9	7	6	5		27
Haras aménagement	id.					5	5
Stations avicoles	id.	19	15	12	12	16	74
Stations apicoles	id.	—	4	4	9	12	29
Centres d'insémination artificielle (aménagement)	id.					2	2
Poste d'insémination artificielle (créations)	id.	29	53	64	71	83	300

Indicateurs en volume plan 1973-1977 (suite)

Rubriques et Opérations	Unité	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Laboratoire laitier (création)	Unité	2	3	3	2		10
Fermes ovines caprines (mé.)	id.	4	5	2			11
Achats d'ovins et caprins	id.	755	585				1.340
Unités d'intervention ovine ...	id.	7	21	19	17		64
Etables bovines aménagements	id.					9	9
Achats de bovins pour étables	id.	7	111	104	32		254
Etables pépinières COMAGRI (Aménagements)	id.		3	2	4		9
— Vulgarisation							
Nombre de stagiaires	id.	132	132	132	132	132	660
— Subvention							
Primes et concours d'animaux	1.000	6	6	6	6	6	30
Acquisition de bovins de race	Unité	2,500	2.500	2.500	2,500	2.500	12.500
Acquisition d'ovins	id.	520	540	580	610	750	3,000
Construction d'étables bovines	id.	917	917	917	917	917	4.585
Construction de bergeries	id.	637	647	637	643	718	3.272
Construction de poulaillers ...	id.	36	36	32	28	28	160
Ruchers	id.	759	825	825	894	1.322	4,625
— Commercialisation							
Subvention pour centres de croissance et d'embouche ...	id.		1		1		2
Participation aux complexes intégrés	id.	1	1	1			3
Construction centre collecte de lait	id.	50	50	60	70	70	300
Subvention à la création ou l'extension laiterie	id.	4	2	1	1		8

Budget d'Investissement 1973-1977

Programme financier

1.000 DH

Rubriques générales	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Quadrillage sanitaire	**11.402**	**13.393**	**13.428**	**13.348**	**11.350**	**62.921**
Inspections	1.400	1.100	680			3.180
Sous inspections	2.826	3.601	2.699	43		9.169
Circonscriptions	358	2.336	3.957	7.403	5.818	19.872
Laboratoires	1.070	496	300	110		1.976
Etudes épidémiologiques	100	200	200	300	200	1.000
Bains parasiticides	158	266	292	286	222	1.224
Traitements et grandes luttes	3.690	3.895	4.100	4.305	4.510	20.500
Campagne d'assainissement	1.800	1.499	1.200	901	600	6.000
Intensification des ressources alimentaires	**6.353**	**7.631**	**8.711**	**9.863**	**10.442**	**43.000**
Amélioration parcours	773	1.261	1.591	1.993	1.812	7.430
Centres d'affouragement	180	120	120	120	30	570
Transport de pulpe betterave	2.400	3.250	4.000	4.750	5.600	20.000
Stock de sécurité	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000	15.000
Amélioration génétique	**9.893**	**9.010**	**5.871**	**4.510**	**3.414**	**32.698**
Stations de monte bovines	120					120
Achat de taureaux pour stations	376	312	280	260	152	1.380
Stations de monte équines	492	330	270	225		1.317
Haras	599	837	740	712	795	3.683
Stations avicoles	2.866	3.375	1.388	387	173	8.189
Stations apicoles	440	168	145	125	122	1.000
Centres d'insémination artificielle	2.223	620	450	418	474	4.185
Postes d'insémination artificielle	1.046	1.017	1.240	1.501	1.598	6.402
Laboratoires de contrôle laitier	76	108	110	73		367
Fermes ovines et caprines	386	175	35			596
Achat d'ovins et de caprins	227	177				404
Unités d'intervention ovine	167	402	302	184		1.055

Budget d'investissement 1973-1977
Programme financier (suite)

Rubriques générales	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Etables bovines	422	656	414	432	100	2.024
Achat de bovins pour étables	28	443	387	118		976
Etables de la COMAGRI	425	390	110	75		1,000
Vulgarisation	460	460	460	460	460	2.300
Livres généalogiques	60	60	60	60	60	300
Stages de formation	200	200	200	200	200	1.000
Etudes et expérimentation	200	200	200	200	200	1.000
Subventions	3.740	3.745	3.748	3,758	3.829	18.820
Primes et concours	600	600	600	600	600	3,000
Acquisition de bovins	2,000	2,000	2.000	2.000	2,000	10.000
Acquisition d'ovins	52	54	58	61	75	300
Construction d'étables bovines	600	600	600	600	600	3.000
Construction de bergeries	390	390	390	393	437	2.000
Construction de poulaillers	18	18	16	14	14	80
Ruchers	23	25	25	27	40	140
Matériel d'élevage	57	58	59	63	63	300
Commercialisation	15,930	17.150	7.800	4.690	3.650	49.220
Subvention pour centres de croissance et d'embouche	—	250	—	250	—	500
Paritcipation aux complexes intégrés de viande et de lait	11 000	13.500	3.500		—	28.000
Construction de centres de collecte de lait	2.500	2.500	3.000	3,500	3.500	15.000
Subvention à la création et l'extension de laiteries	2.380	800	1,200	840		5,220
Commercialisation d'autres produits animaux	50	100	100	100	150	500
Total Direction de l'Elevage	47,778	51,389	40.018	36.629	33,145	208.959

1.6. Les investissements privés

Les éleveurs investiront au cours du Plan en augmentant leur cheptel bovin et construiront des étables et abris.

Cette augmentation du capital peut se chiffrer ainsi :

A) Augmentation du capital en cheptel vif 110.000 vaches de 3 ans à 500 DH	55 M. DH
Augmentation de la valeur des animaux soit 80 % du prix des animaux de qualité subventionnés.	40 M. DH
B) Augmentation du capital en bâtiments et matériel.	
Investissement subventionné	21 M. DH
Investissement non subventionné	2 M. DH
C) Participation aux centres de croissance et d'embouche	1 M. DH
D) Complexes intégrés de viande et de lait (étrangers)	28 M. DH
Centres d'insémination artificielle (étranger)	10 M. DH
TOTAL	157 M. DH

NOTA : Les investissements faits par le semi-public ne sont pas comptabilisés car ils font l'objet de versement de l'Etat.

1.7. Investissements totaux

Publics	209 M.DH
Privés	
marocains	119 M. DH
étrangers	38 M. DH
TOTAL	366 M. DH

2. — Aspect qualitatif, mesures et réformes

Toutes les mesures du Code des Investissements destinées à protéger la santé animale ou à promouvoir l'équipement des éleveurs seront maintenues. Certaines primes seront modifiées en hausse pour tenir compte des réalités économiques notamment pour les primes à l'achat d'animaux de race pure et à la construction de bâtiments d'élevage.

En outre le Ministère de l'Agriculture fixe le prix du lait. Après une décennie de stagnation le prix a été relevé à 0,67 DH le litre en 1972. Cet aspect de la politique de l'élevage ne doit pas disparaître des préoccupations du législateur qui fixe le prix minimum à la production et en même temps le prix de la con-

sommation. Les contacts doivent être maintenus avec les éleveurs à travers une étude permanente, assez simple, des coûts de production qui devrait éviter les heurts trop marqués entre producteurs et industriels grâce à une meilleure connaissance des variations de coûts.

Pour les produits importés (poudre de lait, beurre) un système de péréquation similaire à celui des huiles de graines devrait être étudié ce qui implique la connaissance des structures du marché de ces produits. La taxe serait versée au Fonds de développement du lait.

Au niveau du producteur, on doit lier l'obtention de subventions et fourrages à la livraison de lait à une usine et garantir au producteur la prise en charge de la totalité de sa production.

Enfin on doit introduire progressivement le paiement du lait à la qualité.

La création de centres de collecte de lait, avec une avance des fonds nécessaires par l'Etat qui doivent servir d'organismes de relais entre le producteur et l'industriel qui est chargé de la commercialisation des produits. Aussi on veillera à améliorer et à compléter l'équipement des usines existantes en facilitant le financement et en subventionnant au besoin une partie de l'équipement (commmission des investissements), et à améliorer la qualité des produits fabriqués par les laiteries en créant un laboratoire central de l'Union des coopératives laitières.

Des campagnes d'information sur le lait pasteurisé, la création de nouveaux produits, la suppression de la concurrence néfaste des produits laitiers étrangers vendus à des prix de dumping (beurre, lait en poudre), ce qui désorganise la production locale sans en faire tirer un bénéfice à long terme, faciliteront l'écoulement sur le marché.

Pour la viande le crédit devra être assoupli pour tenir compte des réalités et devra être lié à la vulgarisation (contrat d'embouche) et stimuler l'association des éleveurs.

3. — Les dépenses de fonctionnement

Le programme proposé exigera le recrutement de :

— Vétérinaires inspecteurs	117
— Ingénieurs d'Etat	42
— Ingénieurs dapplication	
— Adjoints techniques	255
— Agents techniques	940

Le personnel supérieur, vétérinaires et ingénieurs d'Etat, ne pourra être satisfait qu'à raison de 60 % par des nationaux. Par contre pour les autres cadres, la totalité pourra être formée localement.

Les dépenses augmenteront en conséquence à savoir :

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Personnel Permanent ...	9145	11665	14175	16885	19945	71815
Personnel occasionnel ...	935	1025	1025	1085	1085	5155
Matériel ...	9390	10930	12240	13750	15100	61410
Total	19470	23620	27440	31720	36130	138380

Le taux de croissance des dépenses de fonctionnement est de 16,7 % par an.

AGRICULTURE

Eaux et forêts

INTRODUCTION

Le domaine forestier couvre une étendue de 5 millions d'hectares de peuplements forestiers naturels. A ces peuplements s'ajoutent des boisements artificiels pour une superficie d'environ 308.470 hectares dont 171.250 hectares d'eucalyptus, 22.680 ha de feuillus divers et 114.540 ha de résineux.

L'administration des Eaux et Forêts et de la Conservation des Sols est chargée de la gestion de la plus grande partie de ces forêts. Elle a en plus des responsabilités dans les domaines connexes comme la chasse, la pisciculture, l'environnement, les zones alfatières.

Les 5 millions d'ha peuvent être classés en deux grands groupes : les forêts de production sur 1,7 millions d'ha dont 0.5 sont aménagés et les forêts de protection sur 3,3 millions d'ha.

Les produits forestiers et de cueillette tirés de ces forêts et boisement sont évalués en 1969 à 104 M. DH, au bord de la forêt, dont les principaux sont en quantités physiques :

— Le bois de feu (1.000 Stères)	2.430
— Le bois d'œuvre (1.000 m3)	67
— Le bois d'industrie (1.000 m3)	25
— Le bois de pâte (1.000 m3)	180
— Le liège (1.000 T)	45
— Alfa (1.000 T)	34

Ces produits premettent certaines exportations en état brut ou après transformations en particulier la pâte à papier et les lièges. Les exportations en 1971 se sont élevées à 85 M. DH. Par contre des bois d'œuvre et d'industrie et certaines pâtes à papier sont importés pour une contre valeur de 125 M. DH.

La forêt doit retenir l'intérêt également à cause de sa participation à la survie du troupeau marocain. Une estimation très sommaire de la valeur du pâturage en forêt donne 360 M. DH par an.

La valeur du capital forestier est importante (3 milliards de DH) aussi ce capital doit être géré avec prudence et en connaissant avec une précision suffisante ses potentialités.

I. — BILAN DU PLAN QUINQUENNAL 1968-1972

A) Bilan physique :

Au titre des reboisements : sur un programme de 70.000 ha financés par le Plan 1968-1972 les Eaux et Forêts ont planté 66.110 ha pour un montant global de 66 M. DH soit environ 1.000 DH l'hectare. Ces coûts seront largement dépassés au cours du Plan 1973-1977 à cause de la hausse des salaires qui entrainera une dépense supplémentaire de 20 % par an. La part des salaires est en effet importante puisqu'elle représente approximativement 85 % du coût des travaux. La moyenne annuelle des reboisements a été de 13.220 ha contre 12.768 ha pour le Plan triennal soit un accroissement de 450 ha par an.

Sous un angle plus général les reboisements sont réalisés grâce à diverses sources de financement : les crédits d'investissements du Plan que nous venons de voir, le Fonds National Forestier, la D.R.S., le D.E.R.R.O., les particuliers. L'ensemble de ces sources a permis de réaliser au cours du Plan 1968-1972 105.000 ha de reboisement soit 21.000 ha par an contre 63.000 ha et 21.000 ha par an pour le Plan Triennal. Le rythme des plantations forestières a donc été le même au cours des deux Plans bien que les sources de financements aient été légèrement différentes. La qualité des forêts ainsi créées est très diverse allant de la forêt de production à la forêt de protection. Seule la première permettra d'accroître réellement la capacité de la forêt marocaine en bois d'œuvre et en bois de pâte. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'il a été décidé que les programmes de reboisement des provinces du Nord-Ouest du pays soient prioritaires. C'est également dans cette région que l'érosion est la plus forte.

Au titre de la Défense et Restauration des Sols : 36.340 ha ont été traités soit en banquettes fruitières ou en améliorations pastorales correspondant à 7.270 ha de moyenne annuelle pour une dépense de 7,8 M. DH par an. La dépense par hectare s'élève à 1.100 DH. Durant la période 1965-1967 il a été aménagé 14.600 ha par an. Le ralentissement des travaux à raison de 7.330 ha par an en moyenne s'explique par l'arrêt des améliorations pastorales en 1970 à la suite de la promulgation du Code des Investissements agricoles qui transfert l'amélioration des parcours à la Direction de l'Elevage.

Il était prévu 42.700 ha de travaux de lutte contre l'érosion, 31.725 ha ont été réalisés. De même en amélioration pastorale 4.615 ha seulement ont été traités sur les 33.000 ha programmés.

Au titre des aménagements forestiers : 245.000 ha de forêts ont reçu un aménagement complet et 140.000 ha ont été traités au point de vue inventaire et cartographie. Le Plan précédent

avait indiqué les objectifs suivants : Aménagement 224.000 ha - Inventaire cartographié 125.000 ha. Toutefois un retard important demeure au point de vue inventaire forestier et aménagement des forêts dont la production est stationnaire. Seule l'exploitation de bois d'eucalyptus pour la pâte à papier s'est développée.

Ces trois rubriques représentent 81 % des crédits ouverts, aux Eaux et Forêts au titre du Plan. On se reportera au tableau qui en donne les réalisations physiques, ainsi que pour les autres rubriques qui sont résumées ci-dessous.

	Prévisions	Réalisation	Taux de réalisation
Pose de ligne téléphonique (Km)	1.200	778	65 %
Maisons forestières (unité)	276	223	85 %
Chemins et pistes (km)	2.900	2.395	82 %
Bâtiments administratifs (m2)	9.000	6.000	66 %

En conclusion les réalisations ont été bonnes pour les reboisements, (95 %) ainsi que pour la D.R.S. partie banquettes fruitières et forestières, (85 %). Les points faibles sont la pose des lignes téléphoniques à cause des difficultés d'entretien, les bâtiments administratifs dont les coûts ont été beaucoup plus élevés que prévus, les études de D.R.S. qui n'ont pas été entreprises.

Réalisation physique 1968-1972

Opérations	Unité	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation %	% du total des Investissements
Reboisement					
— Plantation	Ha	70.000	66.110	95	44,1
— Reconnaissance	Ha		105.000	—	
D.R.S.					34,1
— Banquettes fruitières et forestières	Ha	42.705	36.340	85	
— Améliorations pastorales	Ha	33.540	4.615	14	
— Etudes	Ha	200.000	114.000	57	
Aménagements de forêts					18,3
— Cartographie inventaire aménagements	Ha	224.000	245.000		
— Cartographie inventaire	Ha		140.000		
— Cartographie	Ha	125.000	40.000		
— Inventaire	Ha		37.000		
— Lignes téléphoniques		1.200	778	65	
— Maisons forestières	Unité	276	223	85	
— Chemins et pistes	Km	2,900	2.395	82	
Pisciculture					0,2
— Plans d'eau créés	Unité		2		
— Parcours Oued	- id -		1		
— Esociculture	Etang		7		
— Plans d'eau aménagés	Unité		3		
— Maisonnettes gardiens	- id -		3		
Bâtiments administratifs	m2	9.000	6.000	66	2,4
Recherche forestière					0,9

Le bilan financier

Le tableau suivant donne la répartition annuelle des crédits ouverts et des crédits émis au titre du Plan 1968-1972. La consommation des crédits a été assez régulière avec cependant un

accroissement t[illegible]net en fin de Plan Quinquennal surtout pour les rubriques chemins et reboisements. Les premiers ont été engagés avec retard et les seconds varient en volume suivant l'année climatique. La gestion a été saine puisque les réalisations physiques ont suivi les dépenses sauf pour les bâtiments administratifs comme déjà signalé plus haut. Les émissions représentent 86 % des crédits ouverts.

Bilan financier 1968-1972

1.000 DH

Opérations	Crédits prévus (1)	Crédits Ouverts (2)	Emissions (3)	(3) — en % (2)
Reboisement	70.000	68.860	62.703	91
D. R. S.	52.300	48.763	38.883	80
Aménagements des Forêts	4.500	4.500	3.068	68
Recherche forestière	1.445	1.445	1.311	91
Maisons forestières lignes téléphoniques	10.000	9.776	8.539	87
Chemins et pistes	14.000	13.804	12.586	91
Pisciculture	300	306	304	99
Bâtiments administratifs	3.955	3.727	2.519	78
Total	156.500	151.181	129.913	86

(2) Crédits ouverts y compris les reports de 1967 sur l'année 1968. Années suivantes : crédits nouveaux réduits des annulations de crédits.

II. — ORIENTATION ET OBJECTIFS

A) Orientations générales

Le Plan de développement quinquennal doit pour l'administration des Eaux et Forêts répondre aux actions ci-après :

— Augmenter la productivité du domaine forestier en l'accroissant quantitativement et qualitativement pour satisfaire davantage les exigences de la consommation intérieure, et les besoins d'exportations qu'il faut s'efforcer d'accroître.

— Susciter des utilisations nouvelles en vue de créer au Maroc une industrie à partir du bois, en vue de réduire certaines importations coûteuses d'acétate de cellulose, en même temps que sera ainsi créé un débouché industriel au bois de feu dont la consommation est stationnaire.

— Tenter de stopper ou au moins de réduire la dégradation que subissent les boisements naturels par suite de la pres-

sion d'une population rurale à la recherche de ressources multiples, et préserver les reboisements en résineux contre des sinistres qui réduiraient à néant l'effort entrepris.

— Reconduire la lutte contre l'érosion des sols à travers les actions classiques menées antérieurement, mais également la repenser en fonction des données nouvelles et d'une étude d'ensemble qui devra se concrétiser par la mise au point d'un Plan National de Lutte contre l'Erosion.

— Faire participer dans les meilleures conditions, le parcours forestier à la production animale, de manière à accroître celle-ci tout en diminuant l'action nocive sur le milieu forestier.

— D'une manière générale, protéger l'environnement et le milieu naturel de façon à préserver, les richesses cynégétiques et piscicoles et les équilibres biologiques fondamentaux.

B) **Objectifs chiffrés**

L'objectif qui découle de ces orientations est d'accroître la valeur de la production forestière qui doit passer de 104 M. DH en 1969 à 107 M. DH en 1973 puis 119 M. DH en 1977. De 1973 à 1977 les diverses catégories de produits varieront ainsi en quantité et valeur en prix 1969.

	1973		1977	
	Quantité	Valeur 1000 DH	Quantité	Valeur 1000 DH
Bois de feu (1000 ST)	2.502	50.040	2.580	51.650
Bois d'œuvre (1000 m3)	67	4.221	92	5.810
Bois d'industrie (1000 m3)	25	1.700	56	3.808
Bois de pâte (1000 m3)	201	6.311	368	11.600
Liège (1000 T)	45	14.082	45	14.082
Alfa (1000 T)	34	1.900	34	1.900
Produits de cueillette		29.000		29.750
Total		107.254		118.600

N.B. : Produits non contrôlés par les Eaux et Forêts inclus. La valeur de cette production comprend les dépenses d'exploitation.

Le taux annuel de croissance durant le quinquennat sera de 2,6 % l'an pour l'ensemble des produits forestiers.

En dehors de ces objectifs économiques, les Eaux et Forêts ont un rôle de protection de la forêt, des pâturages, de la chasse et de la pêche qui est important.

III. — PROGRAMME D'ACTION

A) Aspects quantitatifs ·

L'orientation est d'augmenter la production du domaine forestier. On l'obtiendra en délimitant les forêts ce qui est un préalable à l'aménagement.

La délimitation des forêts est loin d'être terminée en particulier dans le Rif, la région de Taza et la région Sud. On réalisera la délimitation de 174.000 ha sur un total de 1.366.000 ha restant à faire.

— L'aménagement de 360.000 ha de forêts contre 237.000 ha au cours du Plan précédent permettra de programmer la production de celles-ci à leur optimum.

Il devrait en résulter un accroissement de production de 10 % qui, en bois d'œuvre, répond à des besoins nationaux croissants et non satisfaits sinon par une importation coûteuse.

En ce qui concerne le liège, la production attendue ne semble pas devoir poser de problèmes majeurs d'écoulement, au moins à moyen terme.

Par contre, l'évolution de la consommation domestique vers l'utilisation de combustibles modernes nécessite la recherche d'utilisation industrielle pour le bois de feu.

Il faut susciter la création de nouvelles industries utilisant les produits forestiers comme matières premières, notamment la production de panneaux de particules ou de fibres, et l'industrie de distillation du bois dont la production d'acide acétique et de formaldehyde peut avoir une importance quantitative telle qu'elle permettra la création à l'aval d'un complexe chimique élaboré produisant de l'acétate de cellulose à partir de pâte chimique, au besoin importée.

Le charbon de bois à l'état pur, sous-produit de la distillation serait utilisé à la production d'énergie électrique qui s'ajouterait à celle de l'ONE. D'autre part, des études doivent être entreprises sur les possibilités de nouveaux débouchés pour le liège, sur l'utilisation de l'eucalyptus pour la fabrication du carton ondulé ainsi que sur l'alfa. C'est l'objet de la rubrique études et débouchés.

Ces actions impliquent une augmentation de l'implantation au cœur de la forêt d'un personnel de gestion et de préservation actuellement insuffisant. Ce personnel devra pouvoir y vivre,

dans des conditions normales pour une famille. Il en découle, des prévisions de dépenses d'investissements de 17 M. DH en matière de logements et de liaisons.

— L'administration centrale et régionale doit parfaire et adapter son organisation de manière à accroître l'encadrement et l'utilisation de ce personnel afin de réaliser les objectifs du Plan 1973-1977 et être prête à faire face ensuite à une action encore plus intense au cours des plans suivants.

D'où l'inscription au programme de 5 M. DH proposés pour les logements d'ingénieurs et la construction de bureaux, et celle de 10 M. DH pour ouvrir des chemins forestiers jusqu'au centre des massifs, permettant d'accéder aux maisons forestières, aux zones d'exploitations, et aux périmètres de reboisement et de D.R.S.

— Le reboisement de 75.500 ha inscrits au Plan au titre de la ligne budgétaire « reboisement » sera complété par celui de 12.000 ha financés par le fonds national forestier, 10.000 par la D.R.S. 5.500 réalisés par le projet D.E.R.R.O. Si on ajoute les 10.000 ha que l'on peut attendre de l'initiative privée on atteint le chiffre de 113.000 ha qui se situe près du niveau fixé par le plan national de reboisement (125.000 ha).

Dans ce total les essences résineuses figureront pour 90.000 ha, ce qui met l'accent sur le désir de produire le bois d'œuvre dont le Maroc a besoin.

— La D.R.S. engagera des travaux de lutte contre l'érosion hydraulique ou éolienne sur une superficie de 41.000 ha.

Le total reste inférieur en valeur absolue à celui fixé par le Plan quinquennal 1968-1972. Une pause sera opérée, dans l'attente des résultats des études du Plan National Erosion.

Plus de la moitié de l'effort est prévue dans la Région Sud et la Région de l'Oriental, équilibrant le fait que 50 % de l'effort de reboisement seront appliqués dans la Région Nord-Ouest, où se combineront une action de production et une action de protection et d'anti-érosion justifiée par les conditions climatiques, édaphiques, topographiques et démographiques.

Les études de protection des bassins versants de la Tessaout (barrage Moulay Youssef), du Ziz (barrage Hassan Eddakhil), du Drâ (barrage de Zaouia N'ourbaz), de l'Oum-Er-Bia (barrage d'Imfout, Daoura, Sidi Maachou), qui n'ont pu être réalisées, devront être effectuées au cours du Plan 1973-1977.

Il est prévu, conjointement à une aide multilatérale, de dresser en matière de D.R.S., un plan national (comme on a réalisé au cours du Plan précédent un plan national de reboisement ou P.N.R.) de lutte contre l'érosion, seul moyen de conduire une action organisée selon une ligne préétablie. Les crédits inscrits dans le plan financier sous l'appellation « Plan National Erosion » correspondent à la quote-part marocaine.

— **L'étude du parcours forestier** en vue d'aboutir à une meilleure utilisation s'accompagnant d'une amélioration qualitative et quantitative du potentiel fourrager de la foret.

Le parcours forestier, s'il semble être moins dégradé que le parcours hors-forêt, en raison de l'existence d'une législation et d'une réglementation, qui si elles n'ont pu être que très partiellement appliquées ont cependant été un frein à la dégradation, n'en est pas moins très au-dessous de la potentialité souhaitable.

Quatre types de forêts ont été retenus pour servir de secteurs pilotes d'études directes. En même temps des réalisations sont prévues au cours des 4 dernières années du Plan avec une aide multilatérale de la F.A.O.

— **La chasse** : des projets d'équipement sont inscrits au Plan actuel car les disponibilités du fonds de la chasse ne permettront désormais, de faire face qu'aux dépenses de fonctionnement.

Or, en ce domaine il faut à la fois lutter contre le braconnage et développer les ressources cynégétiques. D'où la nécessité d'un équipement permettant l'installation de brigades de chasse (10), la création de stations d'élevage (2) et l'aménagement de terrains de chasse (2).

— **La pisciculture** doit être sauvegardée par la création de plans d'eau artificiels à salmonidés et à brochets par suite de la disparition progressive et irréversible des zones à truites des biefs supérieurs des cours d'eau, appauvris par l'usage croissant en vue de l'irrigation par les populations montagnardes. 6 plans d'eau seront construits, une station d'alosiculture sera créée, la station de pisciculture sera aménagée ainsi qu'un parcours de pêche.

Les actions à mener en matière d'environnement concerneront les 3 secteurs de la pollution des eaux, de la protection de la faune et de la flore.

Dans le premier domaine, la création d'une station d'hydrobiologie est à la base de toute action ultérieure.

La protection de la faune et de la flore est envisagée dans l'optique de la création et de l'aménagement de parcs et de réserves naturelles (6), d'un parc national à Agadir et l'aménagement d'un Zoo à Témara.

— **La recherche forestière** conserve son rôle pilote en fournissant aux divers services les informations et résultats devant permettre d'éviter les échecs, les erreurs, et au contraire d'obtenir des rendements accrus.

Le montant total des investissements publics s'élève à 215.450.000 DH.

Programme quinquennal 1973-1977

Rubriques	Volume		Coût	% du coût total
	Unité	Nombre	1000 DH	
1 - Bâtiments administratifs	Maison ou Bureau	99	5.000	2
2 - Maisons forestières et autres constructions	Construction	303	17.000	8
3 - Ouverture de chemins	Km	1.336	12.000	6
délimitation de forêt	1.000 ha	174		
4 - Pisciculture, chasse environnement, Zoo			13.000	6
— Pisciculture	Plan d'eau	6		
	Station	2		
— Chasse	Brigade	10		
	Elevage	2		
— Environnement	Parc	8		
	Station	1		
	Zoo	1		
5 - Reboisements	1.000 ha	75,5	97.000	45
6 - D. R. S.	1.000 ha	41,1	45.950	21
7 - Aménagements	1.000 ha	360	20.500	10
8 - Recherche forestière			5.000	2
Total			215.450	100

EAUX ET FORETS

Indicateurs en volume des travaux d'investissements 1973--1977

Rubriques	Unités	1973	1974	1975	1976	1977	Total
1 - Bâtiments administratifs,							
Logements	Unité	10	14	14	16	13	67
Bureaux	- id -	5	6	6	7	8	32
2 - Maisons forestières et liaisons radios							
Maisons forestières	- id -	33	38	38	37	33	179
Maisons cavaliers	- id -	20	22	27	29	26	124
Amélioration de Postes	- id -	83	81	78	61	68	371
Liaisons Radio Téléphoniques	- id -	45	77	64	34	40	260
3 - Chemins, délimitations, lutte contre les sinistres							
Chemins	1000 kms	1,9	2,8	2,7	3,1	2,9	13,4
Délimitations	1.000 ha	32	35	41	35	31	174
4 - Pisciculture, chasse, environnement							
Plans d'eau	Unité	1	1	1	1	2	6
Parcours d'Oued	- id -			1			1
Station alosiculture	- id -					1	1
Brigades de chasse création	- id -	2	3	1	2	2	10

Indicateurs en volume des travaux d'investissements 1973-1977 (suite)

Rubriques	Unités	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Station d'élevage de perdreaux	- id -			1	1		2
Secteur chasse pilote	- id -					2	2
Station d'hydrobiologie	- id -					1	1
Parc floristique	- id -		1			1	2
Parc national (création)	- id -					1	1
Parc faunistique	- id -		1	1	2		4
Parc Zoologique	- id -					1	1
5 - Reboisement							
Travaux	1.000 ha	14,0	14,8	15,0	15,3	15,4	75,5
Etudes de sites	1.000 ha	30	30	25	20	20	125
6 - Défense et Restauration des Sols							
Travaux	1.000 ha	5,3	6,8	8,2	9,7	11,1	41,1
Entretien	1.000 ha	40	20				60
7 - Aménagements des Forêts							
Travaux	1.000 ha	36,1	64,6	74,7	108,6	76,0	360

Programme financier d'investissement 1973-1977

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Total Général	**36.122**	**43.732**	**44.271**	**45.970**	**45.355**	**215.450**
1 - Bâtiments Administratifs	**750**	**1.000**	**1.100**	**1.150**	**1.000**	**5.000**
Logements	525	700	770	805	700	3.500
Bureaux	225	300	330	345	300	1.500
2 - Maisons en forêt	**2.939**	**3.612**	**3.553**	**3.594**	**3.302**	**17.000**
Construction maisons forestières	1.364	1.819	1.901	2.094	1.822	9.000
Construction maisons de cavaliers	450	600	660	690	600	3.000
Améliorations de postes	525	493	392	310	280	2.000
Liaisons radiotéléphoniques	600	700	600	500	600	3.000
3 - Chemins, délimitations, lutte contre les sinistres	**1.800**	**2.400**	**2.640**	**2.760**	**2.400**	**12.000**
Travaux chemins	1,500	2.000	2.200	2.300	2.000	10.000
Délimitation	180	240	264	276	240	1.200
Lutte contre les sinistres	120	160	176	184	160	800
4 - Pisciculture, chasse, environnement	**2.450**	**3.498**	**2.959**	**2.315**	**1.778**	**13.000**
Pisciculture	638	501	544	314	248	2.245
Chasse	250	540	463	470	360	2.083
Environnement	668	1.143	923	523	193	3.450
Parc zoologique	894	1.314	1.029	1.008	977	5.222
5 - Reboisements	**18.502**	**18.964**	**19.288**	**19.743**	**20.503**	**97.000**
Travaux	18.202	18.614	19.038	19.543	20.303	95.700
Etudes	300	350	250	200	200	1.300
6 - D. R. S.	**7.843**	**9.225**	**9.395**	**9.189**	**10.298**	**45.950**
Travaux	5.343	6.725	7.895	9.189	10.298	39.450
Entretien	2.000	1.000	—	—	—	3.000
Etude	—	500	500	—	—	1.000
Plan national Erosion	500	1.000	1.000			2.500
7 - Aménagements en forêts	**1.288**	**4.033**	**4.236**	**6.069**	**4.874**	**20.500**
Travaux	903	1.615	1.867	2.715	1.900	9.000
Inventaire national forestier	—	1.668	1.559	2.334	1.939	7.500
Amélioration de parcours	200	600	600	800	800	3.000
Débouchés et études	185	150	210	220	235	1.000
8 - Recherches	**550**	**1.000**	**1.100**	**1.150**	**1.200**	**5.000**
Etudes et travaux	500	750	900	1.150	1.200	4.500
Planification	50	250	200	—	—	500

Les investissements privés

Des reboisements seront réalisés par les particuliers sur 12.000 hectares dans le cadre du fonds national forestier et sur 10.000 hectares avec une aide partielle de l'Etat qui fournit les plants.

Enfin le fonds spécial des Nations-Unies participera au financement des études pour un montant de 10,7 millions de DH.

Tableau des investissements dans le secteur des forêts

— Budget d'investissement de l'Etat	215,450	Millions	DH
— Privés avec avances de l'Etat	14,300	»	»
— Privés sans participations financières de l'Etat	10,000	»	»
— Contribution des Nations-Unies	10,700	»	»
TOTAL	250,450	»	»

B) Les Mesures

Les mesures réglementaires à prendre qui, ayant une incidence sur les dépenses d'équipement, sont à citer ici et concernent les domaines des travaux de D.R.S. et d'amélioration pastorale en forêt.

Elles consistent en la reconduction pure et simple pour la durée du Plan 1973-1977 des textes qui font partie du Code des Investissements agricoles.

Des mesures nouvelles seront étudiées au cours du Plan pour l'écoulement des produits de la forêt.

C) Incidence du plan 1973-1977 sur les crédits de fonctionnement pour l'année terminale

1 — Nombre de Postes ouverts et à ouvrir : Effectif du personnel en 1972 et 1977.

Postes	Ingénieur		Adjoint et Agent Technique		Cavalier	Administrateur		Secrétaire et Agents d'Exécution Publics			Total
Directions des Eaux et Forêts	VI	V	IV	III	II	A	B	C	D	E	
Postes ouverts	59	65	156	757	674	0	6	109	88	62	1976
Postes à ouvrir	9	61	61	81	244	2	10	32	169	142	811
Total	**68**	**126**	**217**	**838**	**918**	**2**	**16**	**141**	**257**	**204**	**2787**
Montant approximatif des crédits actuels 1.000 DH	1416	1091	1591	5904	3235	0	58	850	422	293	14865
Coût de l'ouverture des postes 1.000 DH	190	948	847	632	1112	22	97	235	777	646	5506
Total (1.000 DH)	**1606**	**2039**	**2438**	**6536**	**4347**	**22**	**155**	**1085**	**1199**	**944**	**20371**

2. — **Budget de Fonctionnement** 1.000 DH

	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Personnel permanent	14.865	15.831	16.860	17.956	19.123	20.371
Personnel non permanent	3.600	3,600	3.920	4.200	4.480	4.800
Dépenses - Matériel	6.468	7.026	7.438	7.913	8.483	8.964
Total	24.933	26.457	28.218	30.069	32.086	34.135

L'augmentation est de 6,5 % par an de 1972 à 1977.

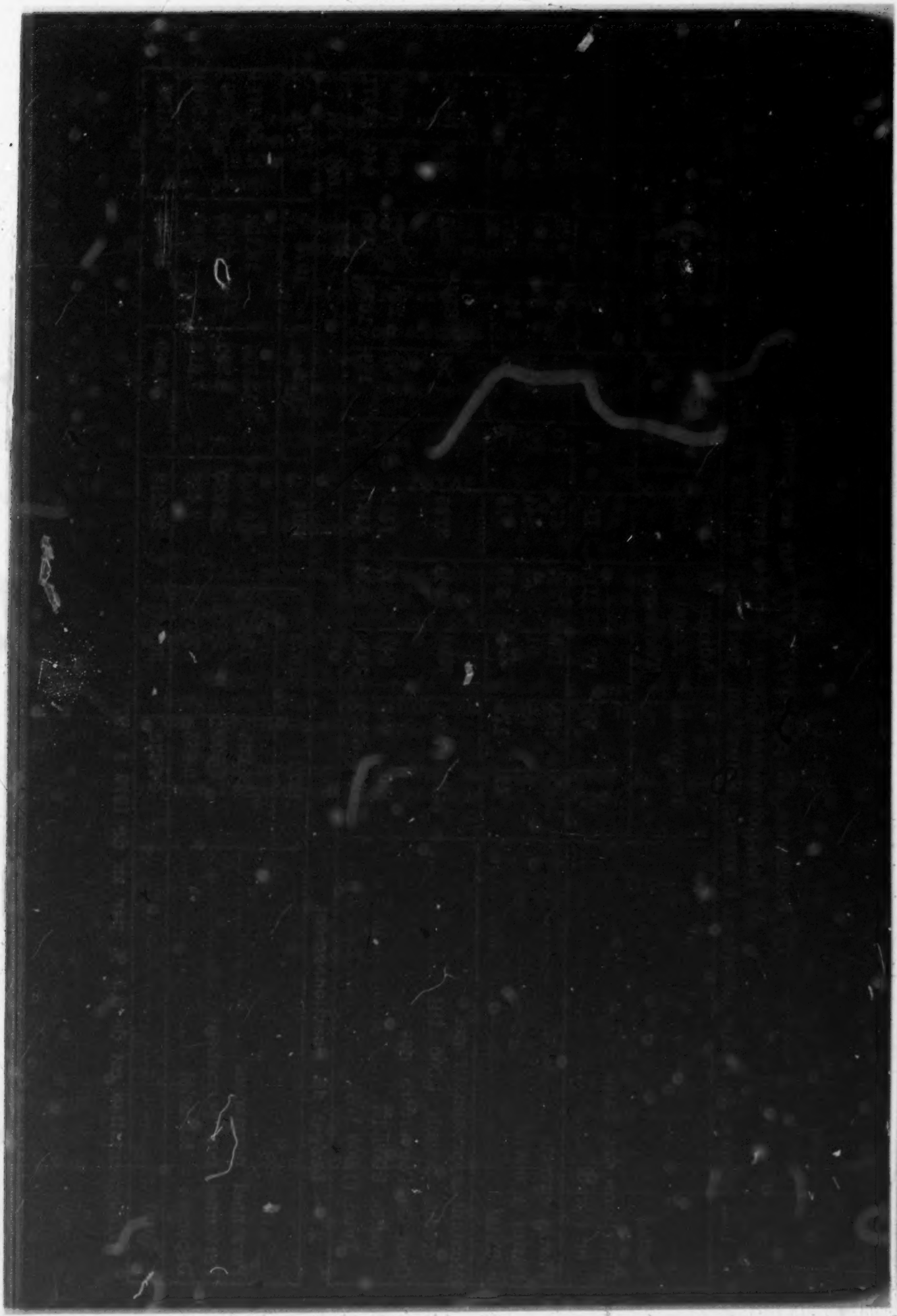

AGRICULTURE

Conservation foncière

A. — MISSIONS DE LA DIRECTION DE LA CONSERVATION FONCIERE ET DES TRAVAUX TOPOGRAPHIQUES

La Conservation Foncière et le Service Topographique ont un rôle important dans la réalisation du programme du Plan. En effet, aucun projet de mise en valeur agricole, aucun équipement ne peut se concevoir sans l'établissement préalable d'infrastructures topographiques : géodésie, nivellement, cartes et plans, photographies aériennes, de même qu'aucun aménagement foncier, aucun équipement hydraulique ne peut être exécuté de façon rationnelle s'il n'est précédé de l'opération de remembrement. Les services fonciers et topographiques interviennent en plus de leurs attributions en matière d'application du régime de l'immatriculation foncière, dans les opérations de remembrement pour l'établissement des états et plans parcellaires des propriétés avant remembrement.

Par ailleurs, l'immatriculation foncière constitue une sécurité aux agriculteurs en préservant leur bien de toute revendication et de tout litige.

La Direction de la Conservation Foncière mène aussi actuellement une opération très importante qui est l'établissement du cadastre national. Cette opération permettra de doter le Pays d'un inventaire complet et permanent de tous les biens fonciers.

B. — EXECUTION DU PLAN 1968-1972

I. — Bilan physique

1) Construction de blocs fonciers

L'opération a rencontré des difficultés d'ordre administratif, comme d'ordre pratique durant le Plan : difficultés de se procurer pour un prix raisonnable des terrains à bâtir (Meknès, Taza) ; défection de l'adjudicataire (Nador).

A la fin de 1972, l'état des travaux se présente comme suit :

— **Bloc foncier de TAZA** : Le terrain destiné à la construction est actuellement disponible. Un procès-verbal de remise provisoire d'une parcelle de 2.433 m2 a été établi.

— **Bloc foncier de NADOR** : Le marché du gros œuvre du nouveau bloc foncier notifié depuis le 13 octobre 1971 est en cours d'exécution. Par ailleurs, tous les lots secondaires ont été adjugés et leurs marchés sont en cours d'exécution, à l'exception de ceux relatifs au chauffage et au téléphone, les crédits alloués s'étant révélés insuffisants.

— **Bloc foncier de MARRAKECH** : Les crédits alloués pour la construction du bloc foncier de Marrakech se sont révélés insuffisants, et il a dû être procédé à un virement des crédits disponibles sur la construction de Nador.

2) Travaux de triangulation et de nivellement

a) Triangulation

L'établissement des cartes nécessite la mise en place d'un canevas de points solidement repérés au sol, appelés points géodésiques. 405 points de premier et second ordres ont été déterminés au cours des quatre premières années du Plan. Ces travaux ont concerné les provinces d'Agadir, Ouarzazate, Marrakech, Nador, Tétouan et Oujda. Par ailleurs, 297 **points polygonaux** ont été établis et déterminés dans la province de Nador.

Les réalisations de la tranche 1972 ont concerné :

— 115 points de triangulation au lieu de 100 prévus (provinces de Tétouan, Kénitra, Agadir) ;

— 401 points de **polygonale terminés** (villes de Larache, Ifni...) ;

— 1.476 points de **polygonale matérialisés** (Tétouan).

Par ailleurs, la compensation géodésique du réseau du premier ordre (450 points) s'étendant sur l'ensemble des provinces du royaume sera achevée début 1973. La compensation des points de triangulation des ordres inférieurs pour les besoins du cadastre national a eu lieu pour les provinces d'Agadir, de Marrakech, de Béni-Mellal et de Kénitra.

b) Nivellement

Dans tous les travaux topographiques, les précisions exigées en altimétrie sont beaucoup plus grandes que celles exigées en planimétrie. On a donc été amené à établir un réseau de nivellement, rattaché au niveau moyen des mers, par l'intermédiaire du marégraphe de Casablanca. Le Plan 1968-72 avait prévu l'extension du réseau de nivellement sur l'ensemble du Royaume. 1.033 km de nivellement de premier ordre ont été établis en fonction des demandes des services techniques.

3) Etablissement et révision de la carte

Les travaux d'établissement et de révision de la carte au 1/50.000ème et au 1/100.000ème se sont poursuivis conformément aux prévisions du Plan.

a) **Prises de vues aériennes**

Toutes les cartes sont dressées actuellement à partir de photographies aériennes.

Les prises de vues aériennes de 53 feuilles à 1/50.000ème et de 18 feuilles à 1/100.000ème étaient prévues, et ont été réalisées à 100 %.

b) **Etablissement de la carte**

Les prévisions du Plan portaient sur 23 feuilles à l'échelle de 1/50.000ème et 30 feuilles à l'échelle de 1/100.000ème. Les travaux sont en cours sur 36 et 73 feuilles respectivement.

c) **Révision de la carte**

Les travaux qui étaient sur 53 feuilles sont actuellement en cours sur 62 feuilles. La fin de ces travaux est prévue pour Mars 1973.

4) **Grands périmètres**

a) **Levées d'immeubles collectifs**

Le Plan avait prévu que 60.000 hectares seront délimités annuellement. Les travaux ont porté sur une superficie de 263.332 ha durant les 5 années du Plan.

b) **Immatriculation groupée**

Le Plan 1968-72 avait prévu la réalisation de l'immatriculation groupée sur 75.000 ha. Les travaux sont en cours dans les secteurs ouverts dans les provinces d'Agadir (15.200 ha), de Meknès (18.530 ha), de Fès (15.000 ha) et de Tétouan (6000 ha).

c) **Remembrement**

Les enquêtes parcellaires avant remembrement ont totalisé environ 189.000 ha à la fin de 1972 ; chiffre supérieur à ce que prévoyait le Plan (116.500 ha).

5) **Cadastre national**

Comme il a été déjà précisé, cette opération vise l'établissement d'un inventaire général de tous les biens fonciers du Royaume. Le Plan quinquennal 1968-72 avait prévu de traiter 670.000 ha sur 28 communes. Dix-neuf communes ont été traitées ; les 9 communes restantes (province de Marrakech et Béni-Mellal) seront achevées en 1973, et représentent un reliquat de 140.000 ha.

II. — Conservation foncière

Execution comptable du plan 1968-1972

1.000 DH

Rubriques	Report du Plan triennal	Crédits ouverts 1968-72	Disponibles 1968-72	Engagements 1968-72	Emissions 1968-72	%	Report d'engagement	Report d'émission
— Achat de terrains et constructions	196	1.910	2.106	1.991	1.215	58	115	891
— Triangulation et nivellement	656	2.510	3.166	3.044	2.634	83	122	532
— Etablissement et révision de la carte	2.140	8.750	10.890	10.823	9.225	84	67	1.665
— Grands périmètres, études et travaux	2.504	9.400	11.904	10.615	9.112	77	1.289	2.792
— Cadastre National	—	23.811	23.811	22.174	15.055	63	1.637	8.756
Total	5.496	46.381	51.877	48.647	37.241	72	3.230	14.636

Remarque : Les paiements notifiés par l'Agence Canadienne pour l'établissement du cadastre national, ont été considérés dans ce tableau comme ouverts au titre de la Direction de la Conservation Foncière.

C. — ORIENTATIONS ET OBJECTIFS CHIFFRES

La Direction de la Conservation Foncière poursuivra les tâches auxquelles sès services se sont intéressés depuis plusieurs années. La Direction continuera à s'équiper en blocs fonciers, ou à étendre ceux existants afin de rapprocher les services de l'usager, et de répondre à l'accroissement des tâches. Elle s'attachera également à augmenter la densité des points du réseau géodésique, et à satisfaire en partie les demandes des administrations publiques et des offices de mise en valeur, relatives à l'établissement de la carte du Royaume à différentes échelles.

L'importance de l'immatriculation foncière quant à la préservation des biens des agriculteurs a été déjà soulignée ; on peut estimer qu'actuellement le régime de l'immatriculation foncière porte sur une surface d'environ 2.500.000 ha. Par ailleurs l'opération d'immatriculation d'ensemble sera jumelée avec celle du cadastre durant le Plan 1973-1977, c'est-à-dire que ne seront ouverts que les secteurs choisis dans les zones déjà cadastrées. La Direction continuera à intervenir dans l'établissement des états et plans parcellaires des propriétés avant remembrement. Les travaux concernant l'établissement du cadastre national seront poursuivis, et seront régionalisés en fonction de la priorité accordée aux zones de mise en valeur agricole en irrigué et en bour.

La Direction se fixe un objectif de 225.100 ha pour les travaux de remembrement, 30.000 ha pour l'immatriculation d'ensemble, 15.000 ha pour le levé des collectifs et 1.000.000 ha pour les travaux de cadastre national.

D. — PROGRAMME D'ACTION 1973-1977

I — Programme physique

1) Construction de blocs fonciers

La construction du bloc foncier de Meknès a été reconduite. Rappelons qu'elle n'a pu s'effectuer dans le cadre du Plan quinquennal 1968-1972 par suite d'une sous-estimation des crédits. A cette construction, s'ajouteront celles des blocs fonciers de Settat, Safi et Kénitra ainsi que l'extension des locaux du bloc foncier de Tanger.

2) Etablissement et révision du réseau géodésique et de la carte

L'acquisition d'un avion photographe par la Direction de la Conservation Foncière et des Travaux Topographiques devient de plus en plus nécessaire. En effet, la Direction dispose de trois caméras de prises de vues dont la valeur est de 500.000 DH environ et de laboratoires équipés de matériel de reproduction et tirage, qu'il convient de rentabiliser par une utilisation permanente. Le coût de cet avion a été estimé à 1.750.000 DH, ce projet pouvant être soumis au financement extérieur.

Le programme arrêté concerne :

— la détermination de 500 points géodésiques et 1.600 Km de nivellement ;

— l'établissement de 10 plans de ville à 1/10.000ème des municipalités d'Agadir, Tétouan, Settat, Mohammedia, Safi, El Jadida, Larache, Essaouira, Béni-Mellal et Azrou ;

— l'établissement de 60 feuilles au 1/50.000ème et 9 feuilles au 1/100.000ème (ce qui complètera la couverture cartographique du Royaume à cette échelle) ;

— l'établissement de 11 feuilles au 1/500.000ème.

3) **Travaux topographiques d'ensemble**

Ces travaux concernent l'établissement des documents avant remembrement, les levés d'immeubles collectifs et domaniaux, les levés d'immatriculation d'ensemble ou par groupes de lots d'affaires.

Par ailleurs, il est prévu la création d'un centre de traitement électronique pour effectuer tous les travaux de gestion des dossiers des Conservations Foncières et du Cadastre National ainsi que les calculs scientifiques du ressort de la Direction de la Conservation Foncière et des Travaux Topographiques. Ce centre pourrait être soumis au financement extérieur.

Les prévisions pour les différentes opérations de cette rubrique sont les suivantes :

a) **Remembrement**

Le volume de travail dépend des programmes de remembrement de la Direction de la Mise en Valeur. La Direction de la Conservation Foncière avec l'aide du secteur privé, réalisera l'enquête topographique et juridique nécessaire à l'établissement des états et plans parcellaires avant remembrement des secteurs faisant partie du programme prévu par la D.M.V. dans le cadre du futur plan.

Le programme intéressera une surface de 225.100 ha.

b) **Les levés de collectifs**

Un volume de 15.000 ha, représentant les collectifs restant à lever fin 1972 sera réalisé. Ces prévisions seront dépassées dans le cas où des immeubles collectifs seront homologués au cours du Plan 1973-1977.

c) **Immatriculation d'ensemble**

La Direction prévoit un volume de travaux de 30.000 ha dans le cadre de l'actuel Plan répartis dans les provinces suivantes :

— Province d'Agadir	10.000 ha
— Province de Béni-Mellal	10.000 ha
— Province de Marrakech	10.000 ha
	30.000 ha

Ces surfaces seront prises dans des zones déjà cadastrées.

d) **Les levés par groupe de lots d'affaires** se font selon la demande ; leur prévision est donc incertaine. On estime que 30.000 affaires seront traitées en 5 ans, principalement à Casablanca, Rabat, Kénitra.

4) **Cadastre National**

Il est prévu la poursuite des travaux commencés dans le cadre du Plan 1968-72, par l'établissement du cadastre sur 1.000.000 ha.

L'année 1973 est réservée à l'achèvement des travaux entrepris au cours du plan 1968-72, et qui sont financés par un prêt canadien, et au lancement de la tranche de 1.000.000 ha.

Le coût de cette deuxième tranche a été estimé à 25.000.000 DH si les travaux sont confiés au secteur privé marocain, chiffre considéré comme insuffisant si les travaux sont financés par un organisme international. (Le coût est estimé à 40.000.000 DH en partant des prix fixés dans le contrat établi avec la société canadienne).

E. — MESURES JURIDIQUES

— Code des investissements agricoles

Des difficultés ont été rencontrées dans l'application du code des investissements agricoles par la D.C.F.T.T.

La principale remarque concerne les actes ayant acquis date certaine avant la publication du Code des investissements agricoles, et, qui ne peuvent de ce fait, être reçus par les conservateurs sans autorisation préalable ce qui crée d'énormes difficultés pratiques, car il semble très difficile d'exiger des intéressés une autorisation alors que des transactions ont été opérées en dehors du Code.

Pour pallier cet inconvénient, il convient de compléter et modifier les Dahirs suivants :

a) **Dahir n° 1-69-26 du 10 Joumada I 1389 (25 juillet 1969).** Etendant les dispositions du dahir n° 1-63-288 du 7 Joumada I 1383 (26 Septembre 1963) aux opérations immobilières à réaliser entre personnes physiques marocaines dans les périmètres d'irrigation.

Ce Dahir prévoit en son article 2 des dérogations, et il a été suggéré de compléter cet article par une disposition relative aux actes ayant acquis date certaine avant le 1er Août 1969.

b) **Dahir n° 1-69-29 du 10 Joumada I 1389** (25 juillet 1969) relatif à la limitation du morcellement des propriétés agricoles

ou à vocation agricole situées à l'intérieur des périmètres d'irrigation. Les dispositions du Dahir ne sont pas applicables aux actes ayant acquis date certaine avant le 1er Août 1969.

c) **Dahir n° 1-69-32 du 10 joumada I 1389** (25 juillet 1969) complétant et modifiant le Dahir n° 1-62-105 du 27 Moharrem 1382 (30 juin 1962) relatif au remembrement rural.

Il est proposé que le Code ne s'applique pas aux actes ayant acquis date certaine avant la date de publication de l'avis annonçant le dépôt de l'état et du plan parcellaires au siège de l'autorité locale.

F — ASPECT COMPTABLE

Budget d'équipement 1973-1977

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Conservation foncière et travaux topographiques						
1. Construction de blocs fonciers et bâtiments						
— Achat de terrains	520	—	—	—	—	520
— Construction et aménagement de bâtiments administratifs ...	100	1.900	2.200	1.800	—	6.000
— Achat de mobilier et de matériel de bureau	—	—	—	—	—	—
Total paragraphe 1	**620**	**1.900**	**2.200**	**1.800**	—	**6.520**
2. Travaux d'établissement et de révision du réseau géodésique et de la carte						
— Salaires et indemnités du personnel occasionnel	50	50	50	50	50	250
— Achat de biens non durables et de services	1.500	2.390	2.390	2.390	2.260	10.930
— Achat de terrains et de bâtiments administratifs	—	—	—	—	—	—
— Construction et aménagement de bâtiments administratifs ...	—	—	—	—	—	—
— Achat de matériel de bureau et de mobilier						

Budget d'équipement 1973-1977 (suite)

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
— Achat de matériel spécial	500	240	480	1.080	830	3.130
— Achat de véhicules		40	40	40	25	145
Total paragraphe 2	**2.050**	**2.720**	**2.960**	**3.560**	**3.165**	**14.455**
3. Grands périmètres - Etudes et travaux						
— Salaires et indemnités du personnel occasionnel	100	100	100	100	100	500
— Achat de biens non durables et de services	1.500	1.435	1.520	1.610	1.675	7.740
— Achat de terrains et de bâtiments		25	25	25	25	100
— Construction de bâtiments ...	60	100	50	50	50	310
— Achat de véhicules		350	350	350	350	1.400
— Achat de mobilier et matériel de bureau	50	100	200	300	200	850
— Achat de matériel spécial ...	220	155	2.660	8.135	2.310	13.480
Total paragraphe 3	**1.930**	**2.265**	**4.905**	**10.570**	**4.710**	**24.380**
4. Cadastre national						
— Réalisation de cadastre national	15.717	3.150	3.880	3.880	3.890	30.517
— Surveillance et travaux connexes	681	625	775	775	927	3.783
Total paragraphe 4	**16.398** (1)	**3.775**	**4.655**	**4.655**	**4.817**	**34.300**
Total général	**20.998**	**10.660**	**14.720**	**20.585**	**12.692**	**79.655**

a — Besoins en cadres

Grade	Nombre de créations d'emplois					Total
	1973	1974	1975	1976	1977	
A - Personnel titulaire						
1) Personnel technique						
— Ingénieur d'Etat (VI)	—	—	1	1	1	3
— Ingénieur d'application (V)	9	9	10	10	10	48
— Adjoint Technique spécialisé (IV)	—	—	6	6	6	18
— Adjoint Technique (IV)	16	16	16	16	17	81
— Agent technique (III)	46	46	46	46	47	231
— Agent public (D)	30	30	30	30	30	150
2) Personnel administratif						
— Administrateur (A) (Conservateur de la Propriété Foncière)	—	—	1	—	—	1
— Contrôleur (B)	6	6	6	6	6	30
— Contrôleur-Adjoint (B)	20	18	18	18	18	92
— Administrateur-adjoint (B)	—	1	1	1	1	4
— Secrétaire principal et secrétaire (C)	22	22	22	22	26	114
— Agent public (D)	10	10	10	10	10	50
— Agent d'exécution (D)	48	48	48	48	48	240
— Agent de services (D)	50	50	50	50	50	250
B - Personnel temporaire administratif	—	—	—	—	—	—
C - Personnel technique et de maîtrise	—	—	—	—	—	—
D - Personnel ouvrier permanent	—	—	—	—	—	—
E - Personnel ouvrier non permanent	—	—	—	—	—	—
Total	257	256	265	264	270	1.312

b) **Matériel et dépenses diverses**

Le budget de fonctionnement prévisionnel pour le matériel et les dépenses diverses a été estimé comme suit :

1.000 DH..

1973	1974	1975	1976	1977	Total
2.866	3.023	3228	3.441	3.661	16.219

N.B. : Les dépenses afférentes au personnel seront estimées avec le budget global du Ministère de l'Agriculture.

AGRICULTURE

Recherche Agronomique

Les activités de la Recherche Agronomique se répartissent selon les quatre secteurs suivants :

— les semences sélectionnées : production des semences et contrôle des semences sélectionnées.

— la protection des végétaux,

— les laboratoires officiels,

— les recherches et expérimentations proprement dites.

D'une manière générale les trois premiers secteurs qui apparentent la Recherche à un service public sont ceux par lesquels les résultats acquis se transmettent le plus rapidement et de la manière la plus directe auprès des utilisateurs.

Les semences sélectionnées et les technologies qui l'accompagnent ont un rôle stratégique dans le développement de la production car c'est un facteur de production comparable à l'engrais et au travail du sol et aussi un atout à la disposition du vulgarisateur, enfin c'est un moyen de réduire les dépenses en devises en réduisant les importations de semences (effet direct) et de produits agricoles bruts pour lesquels l'utilisation de semences stimulera la production (effet indirect).

La protection des végétaux indépendamment de son rôle répressif, peut par son organisation avoir des effets directs et spectaculaires. Citons qu'en 1971 le simple fait d'organiser le réseau d'intervention des traitements phytosanitaires a permis, en l'espace d'un an, un rendement moyen du coton de 17 quintaux par hectare dans le Tadla au lieu de 9 l'année précédente.

Les laboratoires officiels contrôlent la qualité des produits consommés à l'intérieur du pays et à l'exportation.

Les recherches et expérimentations se découpent en disciplines générales, qui traitent l'ensemble des informations, et les disciplines spécialisées.

Les disciplines générales se subdivisent elles-mêmes en recherches d'amont : écologie, en recherches médianes : agronomie, phytiatrie, en recherche d'aval : technologie, diffusion, économie.

Les disciplines spécialisées comprennent les sections suivantes : la céréales d'automne, de printemps, les plantes fourragères, les légumineuses alimentaires, les plantes sucrières, oléagineuses, maraîchères, l'olivier, les agrumes, le dattier, les fruitiers divers, les cultures sahariennes, le théier, la zootechnie.

I. — EXECUTION DU PLAN 1968-1972

A. - Cadre physique

Equipement

L'effort d'équipement a porté sur les stations expérimentales, l'infrastructure du réseau de protection des végétaux, les laboratoires.

Les stations suivantes ont été créées et aménagées : Tessaout (Haouz), Allal Tazi (Gharb), Achouria, Ksar-Es-Souk, la station du théier à Larache.

Des aménagements ou des compléments d'équiquement ont été faits sur 16 autres stations dont un complexe de conditionnement et de stockage à la station de Merchouch (capacité 6.000 quintaux).

Pour la protection des végétaux le centre antiacridien d'Ait Melloul a été complètement rééquipé ainsi que les dépôts de Goulimine, d'Aksa et de Foum-El-Hassan. Des postes ont été créés à Taza, Azrou, Ksar-Es-Souk, El-Jadida. La station de fumigation de Tanger a été transférée au port.

En outre de nouveaux laboratoires ont été construits : laboratoire de pédologie (Ait Melloul) d'entomologie et du palmier dattier à Marrakech, d'agrumes à Béni-Mellal et El Menzeh, de zootechnie et d'apiculture à El-Koudia, une huilerie expérimentale à Rabat et un centre pour radio-éléments à Rabat. Des réfections importantes ont eu lieu au Laboratoire Officiel de Casablanca.

Résultats obtenus

Certains de ces résultats sont chiffrés ; ce sont surtout ceux des divers services assurés par la D.R.A., défense des végétaux, multiplication et contrôle des semences, laboratoires officiels d'analyse. On a intensifié la destruction des moineaux en passant de 30 millions de moineaux tués en 1968 à 55 millions en 1972. Sans ces traitements on n'aurait pas pu espérer faire progresser les rendements du tournesol de 5 quintaux à 15 quintaux durant la même période. La destruction des étourneaux, oiseaux migrateurs, varie selon l'année de 2 à 4 Millions par an. En 1968-1969, une attaque de criquets pèlerins de moyenne importance a été enrayée (60.000 ha traités). En 1969 une attaque de rongeurs a été jugulée (2 millions d'hectares traités). Pour les laboratoires officiels 15.000 échantillons ont été analysés en moyenne par an. Ce chiffre est dix fois supérieur à celui d'avant 1960.

Les résultats chiffrés les plus intéressants sont ceux qui touchent la multiplication et le con rôle des semences.

MULTIPLICATION ET CONTROLE DES SEMENCES

Résultats 1970-1971

Catégories, Espèces	Responsabilités	Surface (Ha)	Production (quintaux)
1) **Semences de base**			
Céréales d'Automne	Contrôle et production par la D.R.A.	365	7.075
Céréales de Printemps		9	50
Légumineuses alimentaires		70	700
Fourrages		110	600
Oléagineux		65	515
		619	8.940
2) **Semences de reproduction**			
Céréales d'Automne	Contrôle D.R.A. Production particuliers Commercialisation S.C.A.M.	33.800	401.600
Céréales de Printemps		1.115	3.650
Légumineuses alimentaires		450	2.600
Fourrages		430	2.760
Oléagineux		410	2.800
		36.205	413.410

Pour les semences de reproduction des céréales d'automne la moyenne annuelle de production a été de 400.000 quintaux entre 1968-1972 contre 228.000 quintaux de 1963 à 1967.

Comparaison des surfaces ensemencées aux semences de reproduction disponibles - Campagne 1970-1971

ESPECES	Surface ensemencée (Ha)	Semences nécessaires		Ensemencée par semences de reproduction
		Dose pondérée (Kg/Ha)	Total (Qx)	
Céréales d'hiver	4.113.000	100	4.113.000	9,9 %
Céréales de printemps	539.000	40	215.600	1,7 %
Légumineuses alimentaires	427.000	400	171.000	1,9 %
Oléagineux	23.000	37	6.200	53,5 %

Sources : Enquête Agricole - Décembre 1971 - Direction de la Statistique.

Bien que l'on puisse parfaitement admettre que l'agriculteur ne renouvelle ses semences qu'au bout de quelques années, les proportions ci-dessus apparaissent déplorablement faibles, sauf pour les oléagineux où le résultat bien meilleur s'explique par l'organisation particulière de la culture.

La production des semences de base est sous la responsabilité directe de la D.R.A. La production de semences sélectionnées est contrôlée par la D.R.A. mais assurée par des particuliers qui sont liés par contrat avec l'Union des Sociétés Coopératives Agricoles Marocaines (S.C.A.M.). Notons toutefois que pour les céréales d'automne, le chiffre global masque une situation meilleure pour les blés, pire pour les orges.

Le circuit actuel de production et commercialisation des semences sélectionnées ne semble pas répondre aux besoins d'une agriculture intensive.

Les résultats des activités de **la recherche proprement dite** qui sont les plus intéressants seront résumés ici en examinant les potentialités actuellement dégagées et leur développement possible.

Les travaux de recherche et d'expérimentation y sont regroupés en deux catégories, qui correspondent à l'organisation de la recherche.

— Des travaux « verticaux » par spéculation : céréales d'automne, céréales de printemps, légumineuses alimentaires, etc...

— Des travaux « horizontaux », par discipline : agronomie, phytiatrie, technologie, etc...

Le degré d'avancement, lié bien entendu aux moyens disponibles et surtout aux moyens en hommes, est très variable selon les travaux. On peut en passer une rapide revue.

1. — Les travaux par spéculation

Les spéculations en avance

La recherche a mis au point une variété de blé tendre et plusieurs variétés de blé dur dont les performances sont supérieures à toutes les variétés actuellement utilisées. Les gains de rendement possibles avec les variétés déjà disponibles sont de 20 à 80 % en fonction du milieu.

Dans les céréales de printemps (maïs, sorgho) la recherche dispose également d'une forte avance sur la vulgarisation qui ne réussit que lentement le transfert des techniques.

Pour les cultures fortement commercialisées comme les plantes sucrières, les oléagineux, les agrumes et les plantes textiles, les liens entre la recherche et la vulgarisation sont étroits, ces cultures peuvent être classées en ordre décroissant en fonction

de la rapidité avec laquelle les résultats de la recherche sont vulgarisés : agrumes, plantes sucrières, textiles, oléagineux. Pour les plantes sucrières il reste à lancer progressivement la canne à sucre, et accroître encore les rendements.

Enfin signalons les plantes fourragères dont les possibilités dépassent les réalisations encore très limitées de la vulgarisation.

Les spéculations ayant insuffisamment progressé par rapport au besoin de l'Agriculture.

Ces lacunes sont liées à la pénurie de moyens en personnel et touchent les cultures maraîchères de pleine saison, les légumineuses alimentaires, l'olivier.

Pour le théier des résultats très encourageants ont été obtenus, mais ils ne sont pas encore vulgarisables.

2. — **Les travaux par discipline**

Les études écologiques se sont limitées à la cartographie des sols dans le Souss, le Haouz, le Tangérois. Les études sur la végétation ont été interrompues faute de chercheurs.

Les deux disciplines les plus actives ont été **l'Agronomie** et la **Phytiatrie** où des résultats importants ont été acquis sur la fertilisation, les assolements, les précédents culturaux pour la première et sur la lutte contre les insectes pour la seconde notamment sur les punaises des céréales, les parasites de la betterave à sucre et du cotonnier, la cochenille des agrumes, la sésamie du maïs. La vulgarisation prend régulièrement en charge les résultats obtenus mais leur adaptation par les agriculteurs reste lente, lorsque les cultures ne font pas l'objet d'opérations intégrées.

La Technologie a limité son champ d'action à l'étude des variétés d'olive pour l'huilerie, au stockage des sirops de betterave en vue d'étaler sur une longue période la marche des sucreries ce qui offre de grands avantages économiques. Ce dernier procédé est pratiquement au point. Les laboratoires fonctionnent aussi comme « Laboratoire Officiel » et contribuent aux autres travaux de la recherche.

La Zootechnie vient seulement de commencer ses travaux consacrés essentiellement à l'étude des performances des races locales. **L'Apiculture**, à la station d'El Koudia, a montré les possibilités considérables de la production de miel au Maroc jusqu'à 150 kg par ruche, les effets très bénéfiques des abeilles sur la pollinisation et donc sur la production de nombreuses espèces : clémentinier, amandier, tournesol... En outre, son centre de formation, jumelé à la station, a depuis 1969 formé 37 apiculteurs (une promotion tous les deux ans).

Les résultats disponibles de la **Sériculture** permettent d'envisager favorablement le lancement de la production de soie.

La station des Radio-éléments a mis au point plusieurs applications de radio-éléments, notamment pour la fertilisation azotée et phosphatée.

On peut déplorer que le secteur « Economie » n'ait pas pu voir le jour au cours du dernier Plan.

Les travaux par spéculation ou discipline montrent une adaptation certaine des principaux axes de recherche à la situation agricole du pays avec cependant des lacunes liées à la pénurie de moyens. Si certaines disciplines comme l'agronomie et la phytiatrie semblent avoir moins souffert de la brusque déflation imposée à la recherche en 1965, les pertes de temps n'en ont pas moins été importantes égalements dans ces deux grandes disciplines.

B. — **Cadre comptable**

Les résultats comptables sont fournis par le Tableau suivant avec les chiffres prévisionnels du Plan 1968-1972.

Plan 1968 - 1972

REALISATIONS COMPTABLES

1.000 DH

	Prévisions Plan 1968-1972	Crédits ouverts (b)	Emissions (a)	Crédits a — b en %
1 - Etablissements de recherche et activités rattachées	22.075	18.153	16.154	89
2 - Etudes, documentation	7.925	7.802	6.627	85
3 - Lutte contre les invasions d'acridiens	77.000	11.000	11.000	100
Lutte anti aviaire et maintenance pour la lutte anti acridienne		14.425	11.133	77
4 - Subvention aux associations de lutte contre les parasites des plantes	—	210	210	100
TOTAL	107.000	51.590	45.124	88

(a) Prévisions pour les études et documentations.

(b) Annulations 1972 comprises ainsi que les reports du Plan Triennal.

Source : Plan 1968-1972, Vol. II, P. 105.

Pour la recherche agronomique proprement dite (Poste I), le taux des dépenses par rapport aux crédits ouverts a été de 89 %, 88 % en incluant les études spécialisées et la documentation.

Il est certain que les crédits ouverts auraient été plus importants si le taux d'emploi avait été meilleur au cours des années. Le manque de chercheurs, l'insuffisance en personnel administratif formé et compétent, la défaillance des entrepreneurs notamment en matière de construction ont entraîné des suppressions de programme.

Les dépenses occasionnées par la lutte contre les invasions d'acridiens, faites sur avances de l'Etat, dépendent de l'ampleur et de la fréquence de ces invasions. Heureusement il n'y a eu qu'une invasion de moyenne importance au cours du Plan pour laquelle on a dépensé 11 Millions de DH.

Pour la maintenance des équipements et la lutte anti-aviaire on a émis 77 % des crédits ouverts.

En conclusion 88 % des crédits disponibles ont été utilisés.

II. — ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

A. - Orientations :

D'une manière générale les orientations sont déduites de la confrontation des besoins prioritaires et des résultats actuellement obtenus. Une utilisation maximale des résultats sera recherchée à travers le renforcement des cellules qui servent de relais entre la recherche et les utilisateurs, à savoir : la Division de contrôle et de multiplication des semences, la protection des végétaux, les laboratoires officiels. Les recherches et expérimentations proprement dites recevant le reste des moyens disponibles.

— La première priorité vise la Division de contrôle et multiplication des semences qui tendra à accroître en quantité et en qualité les productions de semences céréalières, de légumineuses et maraîchères. Elle devra produire les semences de base en quantité suffisante pour produire les semences sélectionnées dont on a besoin. Afin d'assurer une utilisation optimale des semences de base produites par la D.R.A., de réduire les déperditions enregistrées au cours du processus de reproduction des semences commerciales, l'effort prévu par la D.R.A. doit être complété et prolongé par une action parallèle axée sur deux séries de mesures :

* la mise au point d'une législation généralisée à l'ensemble des semences produites.

* la mise au point d'un circuit de production de semences à partir des semences de base.

— la deuxième priorité porte sur la protection des végétaux. L'intérêt de ce secteur découle de deux raisons complémentaires.

La première, empêchera l'introduction de maladies qui pourrait avoir lieu lors de l'importation des semences ou plants de l'extérieur, déceler les maladies qui peuvent éclore dans le pays, diffuser les conseils et les avertissements de traitements.

La seconde qui se manifeste dans des opérations de lutte intégrée en liaison avec le service de la mise en valeur. On entend par là une action intense limitée dans le temps et dans l'espace sur une spéculation définie.

— La troisième priorité intéresse les laboratoires officiels dont le rôle est de garantir la qualité des produits sur le marché intérieur pour protéger la santé des consommateurs, à l'exportation pour renforcer la position du Maroc dans la dure concurrence qui se déroule sur les marchés extérieurs.

— La quatrième priorité concerne la recherche proprement dite.

Dans ce domaine les deux disciplines générales à relancer sont l'économie et l'écologie. L'économie car cette discipline n'a pas suffisamment fait l'objet de recherche notamment sur **l'économie de l'exploitation** en fonction de sa taille et du milieu. L'écologie qui doit formaliser les études sur les zones intéressant particulièrement la mise en valeur.

Pour les études par spéculation la politique générale est basée sur les principes qui suivent :

1) Pour les spéculations qui en raison de l'organisation des circuits ont décollé et connaissent un accroissement rapide (plantes sucrières, maraîchères, coton, agrumes), la recherche traitera les points qui risquent de constituer des goulots d'étranglement pour le développement ultérieur de ces cultures.

2) Pour les spéculations prêtes à décoller (zootechnie, fourrage, oléagineux, arbres fruitiers) ou stationnaires (céréales) la recherche traitera essentiellement les problèmes d'adaptation variétale, susceptibles d'accélérer l'essor de ces cultures ou de les sortir de leur inertie.

B. - Objectifs

La recherche ne peut pas définir des objectifs en termes physiques quant à ses résultats car ces derniers sont aléatoires. Les travaux de recherche s'orientent en fonction des besoins perçus d'une part, des possibilités offertes par les techniques d'expérimentation disponibles, et des espoirs qu'elles permettent d'autre part ; et le tout est conditionné de manière absolue par le nombre et le niveau d'expérience des hommes dont on dispose.

En revanche, des objectifs sont définis pour les effectifs d'une part, le réseau de stations et de laboratoires d'autre part.

a. — Problèmes des chercheurs et de leur affectation

L'affectation des chercheurs est fonction des priorités mentionnées plus haut.

Les effectifs actuels sont de 134 ingénieurs dont 76 sont étrangers. La recherche estime que pour faire face convenablement à sa tâche selon des structures qui ne négligent aucun thème important de travail, elle aurait besoin d'environ 210 ingénieurs d'Etat et 300 ingénieurs d'application soit quatre fois l'effectif actuel. La réalisation de cet objectif est renvoyée à plus de dix ans, compte-tenu des prévisions de l'Enseignement Agricole. On retient pour les cinq prochaines années une progression d'environ 100 ingénieurs.

Si l'on compare le chiffre aux prévisions d'orientation vers la recherche des ingénieurs nationaux au cours du prochain plan, on constate que ces prévisions sont un peu moindres.

Prévisions d'orientation vers la Recherche Agronomique 1973-1977

CATEGORIES	NATIONAUX
Ingénieurs d'Etat	39
Ingénieurs d'application	47
Total Ingénieurs	86

La répartition des cadres sera établie en fonction des priorités qui ont été retenues.

	Priorité	Mode d'évaluation des besoins	Nombre de cadres affectés
Semences sélectionnées	I	Détermination d'un volume d'activité en fonction des besoins de l'utilisateur	12
Laboratoire officiel	III	idem	23
Protection des végétaux	II	Comblement des besoins de l'infrastructure actuelle	21
Recherche et expérimentation	IV	Reliquat	44
			100

b. — Contrôle et multiplication des semences et plantes

Il faudra tripler la production des semences de base, et amener la production des semences certifiées de reproduction au niveau voulu pour atteindre les objectifs suivants :

Développement de l'emploi des semences sélectionnées

Spéculations	Part de la superficie bénéficiant des semences contrôlées	
	Situation actuelle	Objectif 1977
Céréales d'hiver	10 %	25 %
Céréales de printemps	1,7 %	10 %
Légumineuses alimentaires	1,9 %	5 %
Oléagineux	53 %	100 %
Plantes fourragères	25 %	80 %
Plantes textiles	100 %	100 %

Ceci implique un très gros effort en matière de reproduction, basé sur une extension des avantages consentis aux producteurs de blé dur et blé tendre et aux producteurs d'espèces jugées prioritaires. En effet, pour les seules céréales d'hiver, c'est 1.200.000 quintaux qu'il faudra produire (environ 400.000 qx actuellement). Il faudra aussi des réformes de structure dans la diffusion et la commercialisation.

A noter que s'il est prévu de continuer à partir de certaines stations la diffusion de plants de variétés arboricoles nouvelles (ou de variétés indemnes de viroses dans le cas des agrumes), le développement de la production de plants ne fait en lui-même l'objet d'aucune définition d'objectif, ni d'aucun programme d'action. Cette production relève en effet d'autres organismes (DERRO, COMAGRI) (1) et (2), ou du secteur privé, qui fournissent selon leurs demandes les administrations et les agriculteurs. La D.R.A. exerce toutefois un contrôle phytosanitaire, dans la mesure de ses moyens. Il n'est pas proposé de modifier ce système.

c. — Protection des végétaux

Il s'agira de compléter le réseau de protection là où il est le plus lâche : provinces de Ksar-Es-Souk, Safi, ou là où les cultures s'intensifient le plus rapidement : provinces d'Agadir, Béni-Mellal, Meknès, Fès, Tanger, Oujda.

Parallèlement seront développées des structures relais, les associations de lutte contre les parasites des plantes (A.L.P.P.), ainsi que des cellules spécialisées dans les services de mise en valeur pour effectuer des traitements intégrés.

(1) D.E.R.R.O. : Développement Economique et Rural du Rif Occidental.
(2) COMAGRI : Compagnie Marocaine d'Exploitation Agricole.

d. — **Laboratoires Officiels**

Les demandes d'analyse, tant au Laboratoire Officiel de Casablanca, dont le rôle principal est de répondre à ces demandes, qu'aux divers laboratoires de la D.R.A., ont beaucoup augmenté avec la croissance économique de ces dernières années. Ce fait est très révélateur du perfectionnement rapide des méthodes de production et de commercialisation. Mais il faut résorber les retards qui en résultent à présent dans l'exécution des analyses. Il faut aussi rapprocher le laboratoire de la demande d'analyses, qui tend à se disperser avec la croissance. Au cours du Plan il est proposé de compléter les laboratoires de Casablanca et de Marrakech au titre d'une première étape.

e. — **Recherche et expérimentation proprement dites**

L'objectif est de compléter l'infrastructure en stations et laboratoires, de façon à donner le moyen de concrétiser les espoirs dégagés pour les diverses spéculations et les diverses disciplines.

Il y aura donc renforcement des points les plus faibles du réseau, compte-tenu notamment des projets de développement en cours de réalisation dans le domaine agricole. On propose ainsi de créer des station expérimentales dans les provinces d'Agadir, Nador, Ouarzazate et Tétouan ; parallèlement la plupart des stations déjà existantes seront améliorées dans leur équipement, ou agrandies.

Pour les laboratoires, une certaine décentralisation est prévue, et des laboratoires polyvalents seront aménagés dans les provinces d'Agadir, Béni-Mellal, Marrakech et Tanger.

A Rabat même, l'équipement du département de technologie sera achevé.

En ce qui concerne la diffusion des résultats, il est prévu de poursuivre la publication de la revue « Al Awamia », des « cahiers de la recherche agronomique », ainsi que des fiches techniques

III. — PROGRAMME D'ACTION 1973-1977

A. - Programme physique

Protection des végétaux

Installation d'une station de fumigation sous vide à Fnideq (Tétouan). Création d'une inspection régionale à Safi (en cours). En outre différents compléments d'infrastructure se feront dans des postes existants (15 projets).

Contrôle et multiplication des semences

Extension du laboratoire central d'analyse de Rabat, création d'un centre de conditionnement et stockage de semence à Fès Douyet, (10.000 quintaux). Création d'une inspection régionale de contrôle et multiplication de semence à Béni-Mellal (Afourer), Meknès, Casablanca, El Jadida, Marrakech.

Laboratoires centraux

Extension des laboratoires centraux de phytiatrie, d'agronomie, d'agriculture spéciale, de technologie.

Laboratoires officiels

Dans le but d'accroître les possibilités d'analyse, on prévoit l'extension du laboratoire d'analyses de Casablanca, de Marrakech et la mise en route de celui de Tanger.

Laboratoires polyvalents

A Marrakech, Béni-Mellal, Agadir, destinés à exécuter les analyses exigées par les cellules de recherche de la région.

Centres régionaux

A Kénitra, Fès, Meknès, El Jadida, destinés à coordonner les activités des différents services : P.V., D.C.M.S., stations, laboratoires.

Recherche et expérimentation proprement dite :

Diverses extensions ou créations sont prévues selon le programme suivant

Provinces	Nombre de projets	Vocation principale
Agadir	2	Stations pour les produits maraîchers et fruitiers, expérimentation sur maraîchage et agrumes dont une création
Tétouan	1	Complément station théier
	1	Création d'une station d'essai d'adaptation dans le Loukkos.
Settat	2	Complément pour station maraîchère et expérimentation en bour (semence)
El Jadida	3	Complément d'équipement pour verger de démonstration, cultures irriguées, maraîchage, cultures céréalières.
Kénitra	6	Complément d'équipement pour essais cultures irriguées, production de semences, agrumiculture.
Meknès	1	Complément d'équipement pour aboriculture, sériciculture.

Provinces	Nombre de projets	Vocation principale
Fès	2	Complément d'équipement pour l'arboriculture fruitière et les semences sélectionnées.
Nador	1	Création station pour plantes sucrières.
Marrakech	3	Complément d'équipement cultures industrielles, arboriculture, fourrages.
Ksar-es-Souk	2	Complément d'équipement : palmier, cultures associées arboriculture.
Ouarzazate	1	Complément d'équipement : phoeniciculture, et culture fruitière.
Rabat	2	Complément d'équipement : cultures annuelles floriculture, fruitiers.
Beni Mellal	4	Complément d'équipement : fourrages, plantes sucrières, zootechnie, coton, arboriculture.

Les études spécialisées comprennent les travaux qui sont menés spécifiquement sur le coton à Afourer et sur la zootechnie à Déroua. S'y ajoutent l'Ecologie et la Documentation. Les objectifs à atteindre sont :

Afourer : Poursuite et intensification des recherches sur le coton et cultures associées.

Deroua : Lancement d'un programme de recherches sur les races améliorées en irrigué (bovins, ovins).

Ecologie : Cartographie et évolution des sols dans les provinces du Souss, du Haouz, de Meknès et de Tanger associées à la cartographie de la végétation et de l'érosion.

Documentation : Poursuite et intensification du programme des publications.

La lutte anti-acridienne et anti-aviaire

De nouveaux produits moins toxiques ont été essayés. Leur sélectivité permettra d'étendre les superficies traitées à 2.200 hectares sans inconvénient et de détruire annuellement 60 Millions de moineaux. Pour les étourneaux migrateurs la lutte sera proportionnée aux populations (2 à 4 Millions d'étourneaux par an).

Les rongeurs et les acridiens seront combattus en fonction des menaces.

B. - Programme financier

En matière d'équipement les crédits pour l'ensemble (protection des végétaux, contrôle et multiplication des semences, laboratoires officiels et recherche et expérimentation proprement dites s'élèvent à 42,8 Millions de DH. ; ce chiffre inclut la docu-

mentation et la diffusion, les études générales et spécialisées, pour ces dernières il est prévu un crédit de 11,9 Millions de Dirhams.

Pour la lutte anti-acridienne et les grandes luttes (moineaux, rongeurs, etc...) il est prévu un crédit de 18.250.000 DH. à raison de 3,650 Millions de DH. par an, ceci en cas d'absence d'invasion acridienne. En cas d'invasion, le crédit devrait être porté à 15.120.000 DH. par invasion, soit au maximum (5 années d'invasion, ce qui est peu probable) 75.600.000 DH pour le quinquennat. On a retenu une hypothèse faible avec 22.000.000 DH.

Budget d'investissement	en 1.000 DH
1. — Etablissements de recherches	
Stations expérimentales	19.972
Protection des végétaux	2.155
Laboratoires officiels	728
Centres régionaux	3.706
Services centraux	4.874
S/Total	30.935
2. — Etudes spécialisées	11.868
3. — Lutte anti-acridienne (maintenance) et lutte anti-aviaire	18.250
Provision pour invasion d'acridien	22.000
Total	83.053

Direction de la recherche agronomique

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Stations expérimentales.	3.659	3.293	5.258	5.906	1.856	19.972
Protection des végétaux.	367	856	808	97	27	2.155
Laboratoires officiels ..,	24	—	35	217	452	728
Services centraux	2.085	934	529	431	395	4.374
Centres régionaux	495	1.737	695	686	93	3.706
Etudes générales et spécialisées	2.036	2.188	2.372	2.565	2707	11.868
Lutte anti-acridienne et grandes luttes						
Maintenance lutte anti-acridienne et lutte anti-aviaire et rongeurs.	3.650	3.650	3.650	3.650	3.650	18.250
Provisions pour invasion d'acridiens	4.400	4.400	4.400	4.400	4.400	22.000
TOTAL	16.716	17.058	17.747	17.952	13.580	83.053

IV. — INVESTISSEMENTS PRIVES ET TOTAUX

La recherche souhaite vivement la participation d'organismes privés à ses actions. Cette dernière contribue à une compréhension naturelle entre les chercheurs qui sont stimulés par les exigences des privés, et les privés qui doivent apprendre à formuler systématiquement les difficultés rencontrées.

Un montant de 3 Millions de DH est prévu au titre des participations. Il n'y a pas d'investissements purement privés actuellement.

— Investissements totaux (prévisions)	Publics	83,053 Millions de DH
	Privés	3,046 Millions de DH
	Total	86,099 Millions de DH

V. — MESURES

Ces mesures d'ordre institutionnel appellent des décisions gouvernementales.

Réformes institutionnelles

1. — Autonomie financière et administrative de la recherche agronomique.

2. — Création d'associations syndicales de production de semences sélectionnées, relais entre la recherche agronomique et les utilisateurs.

3. — Réforme du circuit de distribution des semences sélectionnées, avec séparation complète des locaux servant à la commercialisation des graines ordinaires, ou solution radicale, création d'un organisme spécialement chargé de la commercialisation des semences.

4. — Promulgation de la législation concernant les semences.

VI. — CREDITS DE FONCTIONNEMENT

Le programme implique la mise à la disposition de la D.R.A. de crédits de fonctionnement qui évolueront de la manière suivante :

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Personnel permanent ...						N.R.
Personnel saisonnier ...	1.498	2.796	4.257	5.209	5.958	19.688
Matériel	5.067	6.027	6.454	7.175	7.547	32.270
Total						

AGRICULTURE

Affaires économiques et industries agricoles

A. - Introduction

La Direction des Affaires Economiques et de l'Industrie Agricole est chargée de plusieurs missions qui consistent notamment à :

— Grouper tous les éléments nécessaires à l'élaboration de la politique agricole (inventaire des ressources agricoles, de la production végétale et animale, établissement des statistiques et des prix agricoles).

— Entreprendre conjointement avec d'autres organismes un certain nombre d'activités intéressant les domaines de la vulgarisation agricole, l'intervention en matière d'approvisionnement, de commercialisation, de stockage, de conditionnement et de transformation des produits agricoles (réalisation d'abattoirs, d'usines de stockage et de conditionnement des produits agricoles).

— Veiller à l'application de la législation en matière de la répression des fraudes.

— Procéder à des études ayant pour objet la transformation et la valorisation des productions végétales et animales, et définir les orientations générales pour l'implantation et l'aménagement des unités agro-industrielles.

B. - Exécution du Plan 1968-1972.

1°) Aspect physique

a. — L'équipement des SCAM et CMA n'a pas pu avoir lieu avant 1971, les appels d'offres sont restés infructueux. Le marché n'a été établi qu'en 1971, et la réalisation est intervenue en 1972 pour trois lots, le quatrième n'a pu être réalisé faute de crédits.

b. — Parmi les études et enquêtes menées on peut citer notamment, l'enquête nationale sur l'élevage, la participation à l'étude des parcours de l'Oriental, des enquêtes relatives à l'intensification de la production céréalière (opérations engrais, blé mexicain), ainsi que l'enquête sur les prix de revient des principales céréales.

c. — Les primes et les subventions à la production et à l'emploi de semences sélectionnées ont été octroyées pour les quantités suivantes :

1.000 qx

	Blé tendre		Blé dur	
	Prévi-sions	Réali-sations	Prévi-sions	Réali-sations
1968	112	149	226	196
1969	136	125	280	120
1970	176	187	330	223
1971	180	147	334	127
1972	—	285	—	250
TOTAL	604	893	1.170	916

d. — La capacité des entrepôts frigorifiques de Fès et de Meknès qui était de 13.000 m3 a été portée à 23.500 m3 en 1972. A ce jour les travaux sont complètement achevés.

e. — Pour les abattoirs et les usines de traitement d'ordures ménagères la situation est la suivante :

L'abattoir de Béni-Mellal est achevé ; ceux de Safi, Ouarzazate, Casablanca et Rabat sont en voie d'achèvement, les projets ou avant-projets concernant les autres abattoirs (Agadir, El Jadida, Tétouan, Khénifra, Azemmour, Youssoufia, Nador, Tanger, Al Hoceima, Ksar El Kébir, Settat, Salé) sont en cours d'achèvement.

— Usines de traitement d'ordures ménagères :

La construction de l'UTOM de Tétouan et l'extension de celle de Rabat-Salé sont achevées. L'usine de Casablanca est en cours de réalisation physique. Le projet pour Meknès n'a pas été réalisé : la municipalité ayant abandonné le projet.

f. — L'implantation de 5 inspections de la répression des fraudes était prévue. Deux inspections (Ouarzazate - Béni-Mellal), ont été créées tandis que les marchés sont en cours d'élaboration pour deux autres (Settat - Nador). Les terrains sont acquis pour ces deux unités. La construction de l'inspection d'El Jadida a été annulée pour insuffisance des crédits.

Au point de vue réalisations physiques, la principale difficulté rencontrée concerne la production de semences sélectionnées :

— Difficultés de trouver des multiplicateurs qualifiés en nombre suffisant aussi bien pour les céréales d'automne que pour les autres espèces végétales.

— Difficultés de commercialisation : certains agriculteurs ne peuvent se procurer auprès des organismes de stockage et de commercialisation les semences dont ils ont besoin.

— Les projets de législation concernant la production et le contrôle des semences n'ont pas été encore promulgués.

— Sous-équipement des organismes chargés du conditionnement, du stockage et du contrôle.

2°) **Exécution comptable :**

1.000 DH

Rubriques	Reports 1967-1968	Crédits ouverts 1968-72	Crédits disponibles 1968-72	Emissions 1968-1972	%	Crédits annulés	Reports d'émission
— Achats de terrains, constructions, aménagements de bâtiments	274	800	1.074	315	29	410	349
— Stockage de céréales	675	200	875	300	34	250	325
— Stockage et conditionnement de produits agricoles	168	8.910	9.078	5.580	61	2.500	998
— Etudes socio-économiques ...	8	600	608	398	65	—	209
— Semences sélectionnées ...	—	27.326	27.326	23.307	85	—	4.019
Total	1.125	37 836	38.961	29.900	76	3.160	5.900

C. — Orientations et objectifs

Les principales orientations définies pour la direction reposent sur la nécessité de :

— Structurer le service des statistiques et de la documentation agricole et le doter des moyens d'équipement et de fonctionnement nécessaires. Dans ce cadre, 7 bureaux régionaux des statistiques seront créés durant le Plan.

— Entreprendre des études sectorielles au niveau national qui ne sont pas actuellement disponibles, telles que les études des prix de revient, des coûts de production, de marchés, des études à caractère social et de recherche de normes économiques. La Direction se propose d'effectuer des études durant le Plan 1973-1977 dans les domaines suivants :

- Productions, superficies, rendements et diverses grandeurs ayant trait à la production agricole ;
- Coût de production ;

● Etudes des marchés (circuits, prix, normes) ;

● Agro-industrie (secteur oléicole, industries agricoles diverses, UTOM).

— Poursuivre la mission relative au stockage des céréales ; au stockage, au conditionnement et à la transformation des produits agricoles (création d'abattoirs, de dépôts frigorifiques, etc...).

— Créer des inspections permettant de poursuivre le quadrillage de l'ensemble du royaume par le réseau de contrôle du Service de la Répression des Fraudes.

— Construire des locaux pour les chambres d'agriculture qui en sont dépourvues.

D. — Programme d'action 1973-1977

I. — Achats de terrain, constructions et dépenses de premier établissement.

La création de nouvelles inspections de la répression des fraudes, la construction des locaux pour les chambres d'agriculture, des bureaux régionaux des statistiques, ainsi que l'équipement de l'ensemble de ces services en matériel divers nécessitera un crédit de 11,80 millions de DH.

Tableau de détail des opérations

1.000 DH

Rubriques	Surface m2	Coût unitaire DH	Coût total 1.000 DH	Années de réalisations					
				1973	1974	1975	1976	1977	total
A — Achat de Terrains									
1°) Inspections de la répression des fraudes.									
— Casablanca	500	200	100	100					100
— Khouribga	325	200	75	75					75
— Tanger	400	250	100		100				100
— El Jadida	500	150	75		75				75
2°) Chambres d'agriculture									
— Nador	250	400	100	100					100
— Al Hoceima	325	200	75		75				75
— Ksar-Es-Souk	500	80	40		40				40
— El Jadida	500	100	50			50			50
— Fès	300	200	60				60		60
3°) Bureaux des statistiques.									
— Kénitra	1.500	70	100		100				100
— Meknès	2.000	50	100		100				100
— Béni-Mellal	1.500	70	100			100			100
— Oujda	1.500	70	100			100			100
— Marrakech	1.500	70	100				100		100
— Agadir	1.500	70	100				100		100
— Fès	1.500	70	100					100	100
Total achat de terrains			1.375	275	490	250	260	100	1.375

Tableau de bétail des opérations (suite)

1.000 DH

Rubriques	Surface m2	Coût unitaire DH	Total Coût 1.000 DH	Années de réalisations 1973	1974	1975	1976	1977	total
B — Constructions									
1°) Inspections de la répression des fraudes.									
— Nador	230	600	138	138					138
— Béni-Mellal			10	10					10
— Settat	230	600	138	138					138
— Khouribga	250	600	150	150					150
— Casablanca	500	500	250			250			250
— Tanger	250	600	150			150			150
— El Jadida	250	600	150				150		150
2°) Chambres d'agriculture									
— El Jadida	250	400	100				100		100
— Fès	250	400	100					100	100
— Nador	250	400	100		100				100
— Al Hoceima	250	400	100		100				100
— Ksar Es-Souk	250	400	100			100			100
3°) Bureaux des statistiques									
— Kénitra	500	400	200		200				200
— Meknès	500	400	200		200				200
— Béni-Mellal	500	400	200			200			200
— Oujda	500	400	200				200		200
— Marrakech	500	400	200				200		200
— Agadir	500	400	200					200	200
— Fès	500	400	200					200	200
TOTAL CONSTRUCTIONS			2.886	436	600	700	650	500	2.886
C — Achat de mobilier et de matériel de bureaux									
1°) Inspections de la répression des fraudes.				268		76	38	—	382

1.000 DH

Rubriques	Surface m2	Coût unitaire DH	Coût total 1.000 DH	Années de réalisations					
				1973	1974	1975	1976	1977	Total
2°) Chambres d'agriculture.				—		—	—	—	—
3°) Bureaux des statistiques.					88	44	88	88	308
TOTAL achat de mobilier et matériel de bureaux				268	88	120	126	88	690
D — Achat de matériel spécial									
— Service central des statistiques				117					117
— Bureaux régionaux des statistiques									
— Kénitra (matériel topographique) balance..									
— Meknès (1 balance)...					10				10
— Béni-Mellal (1 balance)					3				3
— Oujda (1 balance) ...					2				2
— Marrakech (1 balance)						5			5
— Agadir (1 balance)...							6		6
— Fès (1 balance)								3	3
TOTAL ACHAT DE MATERIEL SPECIAL				117	15	5	6	3	146
E — Enquêtes statistiques									
1°) Enquête sur le prix de revient									
— Céréales				58					58
— Spéculation à choisir...					1.000	1.000	1.000	1.000	4.000
E — Enquêtes statistiques agricole.									
— Frais de déplacement				31	135	189	190	189	734
— Fonctionnement de véhicules					72	90	90	90	342
Total enquêtes statistiques .				89	1.207	1.279	1.280	1.279	5.134

Tableau de détail des opérations (suite)

F. — Achat de véhicules.

ANNEES	Inspections Régionales des fraudes	Land Rover (unité)	R4 (unités)	Bureaux régionaux statistiques	Land Rover	R4 (unité)	Valeur des Land Rover (1.000 DH)	Valeur des R4 (1.000 DH)	Total (1.000 DH)
1973	— Béni-Mellal	2	3						
	— Nador	3	2						
	— Settat	2	3		—	—	17×24 = 408	18 R4 × 8,500 = 153	561
	— Kénitra	2	3						
	— Ouarzazate	3	2						
	— Agadir	3	2						
	— Khouribga	2	3						
1974				— Kénitra	3	6	6×24 = 144	12×8,500 = 102	246
				— Meknès	3	6			
1975	— Casa-Préfecture	—	2	— Béni-Mellal	3	6	4×24 = 96	11×8,5 = 93,50	189,50
	— Tanger	1	3	—					
1976	— El Jadida	1	4	— Oujda	3	6	7×24 = 168	16×8,5 = 136	304
				— Marrakech	3	6			
1977	NEANT			— Agadir	3	6	6×24 = 144	12×85 = 102	246
				— Fès	3	6			
TOTAL		19	27		21	42	40×24 = 960	69×8,5 = 586,50	1546,50

II. — **Stockage des céréales**

Il sera procédé à l'étude de l'équipement des SCAM de Casablanca, Meknès, Tétouan, El Jadida, Oujda, Agadir et Essaouira.

Le montant des études atteint généralement 5 % du montant de l'investissement total qui est de 2,10 millions de DH, soit donc un crédit nécessaire de **105.000 DH.**

En outre un crédit de 2.800.000 DH est prévu pour les équipements des SCAM suivantes :

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
— Kénitra	400					400
— Rabat		180				180
— Marrakech		120				120
— Casablanca		300				300
— Agadir			300			300
— Meknès			300			300
— Tétouan				300		300
— El Jadida				300		300
— Oujda					300	300
— Essaouira					300	300
Total	400	600	600	600	600	2.800

Par ailleurs la construction d'un silo à Tanger nécessitera un crédit de 5.472.000 DH.

III. — **Stockage, conditionnement et transformation des produits agricoles**

a. — **Les entrepôts frigorifiques**

Il sera procédé à l'étude, l'aménagement, la réparation et l'extension de l'entrepôt frigorifique de Marrakech pour un montant de **2,286 millions de DH.**

Une subvention est à prévoir pour la création de 6 centres intermédiaires de conservation provisoire des fruits et légumes pour chacun des trois Offices du Haouz, Doukkala, et Tadla. Le montant de la subvention est de 20 % du coût de l'investissement estimé lui-même à 50.000 DH l'unité. Le total de la subvention est donc de **180.000 DH.**

b. — **Les abattoirs**

Le programme 1973-1977 consistera d'une part à terminer les abattoirs en cours d'achèvement et ceux dont les projets sont finis, et à réaliser de nouveaux abattoirs suivant les vœux formulés par les autorités provinciales, préfectorales et municipales.

Le tableau qui suit trace par année le détail de ce programme.

1.000 DH

ABATTOIRS	1973	1974	1975	1976	1977	Total
— OUARZAZATE						
— Etude	7,81					7,81
— Subvention	45,00					45,00
— SAFI						
— Etude	—	—	—	—	—	—
— Subvention	13	—	—	—	—	13
— CASABLANCA-Volailles						
— Etude	76,50	—	—	—	—	76,50
— Subvention	—	—	—	—	—	—
— CASABLANCA-Frigos						
— Etude	49,75	—	—	—	—	49,75
— Subvention	—	—	470	—	—	470,00
— RABAT						
— Etude	—	—	—	—	—	—
— Subvention	595	—	—	—	—	595
— AGADIR-Volailles						
— Etude	63,75	—	—	—	—	63,75
— Subvention	—	—	—	—	—	—
— AGADIR						
— Etude	114	—	—	—	—	114
— Subvention	—	1.100	—	—	—	1.100
— BENI-MELLAL						
— Etude	8,21	—	—	—	—	8,21
— Subvention	—	—	—	—	—	—
— EL JADIDA						
— Etude	—	11,4	—	—	—	11,4
— Subvention		70,0	—	—	—	70,0
— TETOUAN						
— Etude	—	31,51	—	—	—	31,51
— Subvention	—	25,00	—	—	—	25,00
— KHENIFRA						
— Etude	—	19,22	—	—	—	19,22
— Subvention	—	70,00	—	—	—	70,00
— AZEMMOUR						
— Etude	—	19.125	—	—	—	19.125
— Subvention	—	125,000	—	—	—	125,000
— YOUSSOUFIA						
— Etude	—	42,50	—	—	—	42,50
— Subvention	—	—	—	300	—	300,00
— TANGER						
— Etude	—	—	259,845	—	—	259,845
— Subvention	—	—	—	550	—	550,000
— SALE						
— Etude	—	—	—	—	—	—
— Subvention	—	—	588	—	—	588
— AL HOCEIMA						
— Etude	—	—	41.225	—	—	41.225
— Subvention	—	—	—	200	—	200,000
— BERKANE						
— Etude	—	—	37,50	—	—	37,50
— Subvention	—	—	—	—	225	225,000

1.000 DH

ABATTOIRS	1973	1974	1975	1976	1977	Total
— EL HAJEB						
— Etude	—	—	37,50	—	—	37,50
— Subvention	—	—	—	—	225	225,000
— NADOR						
— Etude	—	—	—	127,50	—	127,50
— Subvention	—	—	—	—	640	640,00
— KSAR EL KEBIR						
— Etude	—	—	—	—	—	—
— Subvention	—	—	—	300	—	300,000
— KASBA TADLA						
— Etude	—	—	—	37,50	—	37,50
— Subvention	—	—	—	—	—	—
— MECHRA BEL KSIRI						
— Etude	—	—	—	37,50	—	37,50
— Subvention	—	—	—	—	—	—
— SETTAT						
— Etude	—	—	—	—	138,231	138,231
— Subvention	—		—	—	422,000	422,000
TOTAL ABATTOIRS ..	973,020	1513,755	1434,070	1552,50	1650231	7123,576

IV. - Les études socio-économiques

a. - Etudes générales

Il s'agit d'études approfondies faisant intervenir des données à caractère aussi bien quantitatif que qualitatif. Jusqu'à présent, ce sont les sociétés d'études qui ont réalisé ce genre d'opérations. On prévoit de les confier dorénavant à des élèves ingénieurs, économistes, et autres, moyennant une rémunération de stage.

Les domaines qui seront touchés par ces études sont signalés dans le tableau suivant :

1.000 DH

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977	Total
A — Coût de production						
— Elevage				1.000		1.000
— Arboriculture					2.000	2.000
TOTAL						3.000
B — Marchés (circuits, prix, normes)						
— Engrais			500			500
— Matériel			500			500
— Produits de trait			500			500
— Céréales (stockage) ...	1.000					1.000
— Olives		750				750
— Légumineuses alimentaires ...		500				500

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977	Total
— Plantes aromatiques et médicinales		250				250
— Produits de l'élevage				1.000		1.000
TOTAL						5.000
C — Agro-industrie						
— Secteur oléicole		500				500
— Secteur des UTOM			250			250
— Petites industries diverses...			250			250
TOTAL						1.000
TOTAL ETUDES GENERALE	1.000	2.000	2.000	2.000	2.000	9.000

b. - **Lutte contre les calamités atmosphériques**

Un crédit de 125.955 DH sera ouvert pour la lutte contre les calamités atmosphériques. Ce crédit servira dans un but social pour le soutien des agriculteurs nécessiteux victimes des calamités atmosphériques (grêle, incendie, etc...) et ceci suite aux doléances exprimées par la fédération des chambres d'Agriculture.

Tableau récapitulatif des Investissements

Plan 1973-1977

1.000 DH

OPERATIONS	1973	1974	1975	1976	1977	Total	Investissement privé
1 — Achat de terrains, achat, construction et aménagement de bâtiments administratifs (locaux de service et logements). Dépenses de 1er Etablissement.							
— Achat de terrains	275	490	250	260	100	1.375	
— Construction et aménagement de bâtiments administratifs	436	600	700	650	500	2.886	
— Achat de véhicules	561	246	190	304	246	1.547	
— Achat de mobilier et matériel de bureaux...	268	88	120	126	88	690	
— Achat de matériel spécial	118	15	5	5	2	145	
— Enquêtes statistiques ...	89	1.206	1.280	1.280	1.280	5.135	
Total 1	**1.747**	**2.645**	**2.545**	**2.625**	**2.216**	**11.778**	
2. — Stockage des céréales..							
— Etudes générales	15	15	15	30	30	105	

Tableau récapitulatif des Investissements (Suite)
Plan 1973-1977

1.000 DH

OPERATIONS	1973	1974	1975	1976	1977	Total	Investissement privé
— Constructions, aménagement des SCAM et CMA	400	600	600	600	600	2.800	
— Silos de Tanger	2.000	3.472	—	—	—	5.472	
Total 2	**2.415**	**4.087**	**615**	**630**	**630**	**8.377**	
3 — Stockage, conditionnement et transformation des produits agricoles.							
— Frigorifiques, travaux d'infrastructure	60	883	180	1.140	203	2.466	720
— Abattoirs	973	1.514	1.434	1.553	1.650	7.124	20.353
— Usine d'ordures ménagères							
— Promotion des industries agricoles	1.500	3.000	3.500	4.000	5.000	17.000	68.000
Total 3	**2.533**	**5.397**	**5.114**	**6.693**	**6.853**	**26.590**	**89.073**
4 — Etudes socio-économiques							
— Etudes générales	1.000	2.000	2.000	2.000	2.000	9.000	
— Luttes contre les calamités atmosphériques et subventions	25	25	25	25	25	125	
Total 4	**1.025**	**2.025**	**2.025**	**2.025**	**2.025**	**9.125**	
TOTAL GEERAL	**7.720**	**14.154**	**10.299**	**11.973**	**11.724**	**55.870**	**89.073**

AGRICULTURE

Enseignement agricole

A - EXECUTION DU PLAN 1968-1972

1. **Cadre comptable**

Le Plan 1968-1972 a prévu pour l'enseignement agricole les crédits suivants :

Plan 1968-1972
Crédits prévus

Enseignement du second degré	7.300.000 DH
Enseignement supérieur	5.700.000 DH

(Cf. Plan 1968-1972. Vol. II, pp. 99 et 616-617)

Dans la réalité, les crédits ouverts par les lois de finances successives ont dépassé largement ce montant atteignant près de 23,5 millions de dirhams (auxquels s'ajoutent 3,3 millions de crédits d'engagement sur 1973).

La situation est donnée par le tableau suivant. (A noter qu'il n'y avait pas de reports du Plan Triennal sur l'exercice 1968).

Direction de l'enseignement agricole

Année	Reports	Loi de Finances	Total disponible	Emissions	% sur disponible
1968	—	5.280	5.280	2.802	53
1969	3.732	7.693	11.425	3.760	32
1970	7.665	4.913	12.578	4.723	37
1971	7.695	2.746	10.441	5.239	50
Total 68 à 71	—	20.632	—	16.524	80
1972	5.262	2.620	7.822	—	—
Total	—	23.252	—	—	—

N.B. : On ne considère pas ici les activités de formation menées auprès de ses agents, ainsi que des agriculteurs, par la D.M.V. ; elles sont étudiées dans la partie consacrée par ailleurs à la vulgarisation.

Le pourcentage comparant le total des crédits ouverts par les lois de finances 68-71 au total des émissions durant la même période montre que la Direction de l'Enseignement Agricole et de la Formation Professionnelle parviendra très probablement à un taux de réalisation élevé, marquant un redressement complet par rapport au taux de 18 % seulement, obtenu durant le Plan Triennal par cette même direction.

Pour l'année 1969, les reports autorisés, soit 3.732.000 DH, sont supérieurs à la différence entre le total disponible et les émissions de l'année précédente. Ceci paraît tenir à des réévaluations d'opérations, qui auraient été incluses par simplification dans les reports.

Les engagements ne sont pas reportés ici par année ; en effet, leur total est très supérieur à la somme des crédits ouverts, de 1968 à 1971 inclus par les lois de finances successives : 29.285.000 DH d'engagements contre 20.632.000 DH de crédits ouverts. Le fait montre qu'en réalité, certains engagements ont été annulés et repris par la suite, ce dont il n'a pas été tenu compte dans les chiffres fournis.

2 — Cadre physique

2-1 — Investissements :

Le plan 1968-1972 prévoyait les investissements suivants :

a) **Enseignement Supérieur**

Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II : extension de l'internat, équipement de laboratoires.

Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès : agrandissement (passage à 4 années).

En outre était prévu le financement d'une convention avec le B.D.P.A.

b) **Enseignement du second degré**

Ecole d'Adjoints Techniques

Aménagement et amélioration du matériel dans les écoles d'Ellouzia, de Souihla, et d'Horticulture de Meknès.

Agrandissement de l'école de Zraieb.

Reconditionnement de l'école Royale Forestière de Salé.

Achèvement de l'école de Génie Rural et du Cadastre à Meknès.

Construction de l'école de Mécanique Agricole de Sidi Bouknadel.

Ecole d'agents techniques

Aménagement et renouvellement du matériel dans les centres de formation de Mehdia, Sahel-Boutahar et Tiflet.

En outre ont été prévus l'achat de matériel spécialisé pour la formation des ingénieurs des travaux topographiques à l'école Mohammedia, le financement d'une convention avec le B.D.P.A. et des stages.

Ce programme a été réalisé avec les principales modifications que voici :

— Les travaux d'agrandissement de l'école de Zraieb (Oriental) n'ont pu être réalisés, faute de soumissionnaires.

— Il a été décidé en cours de Plan (1969) de créer à Rabat une faculté vétérinaire. Ce projet a été modifié en 1970 et c'est finalement un département vétérinaire qui est créé au sein de l'Institut Hassan II.

On a renoncé à confier à l'école Mohammedia la formation des ingénieurs des travaux topographiques pour créer à l'Institut Hassan II, un département de formation des ingénieurs des travaux ruraux et des ingénieurs géomètres.

Les crédits totaux ouverts à ce titre s'élèvent actuellement à 4,4 millions de dirhams (plus 2,5 millions d'engagements autorisés par anticipation sur 1973).

Les autres augmentations de crédits, soit 6 millions de dirhams, proviennent essentiellement du réaménagement de la plupart des travaux projetés, afin de porter à une valeur plus élevée la capacité des divers établissements, et d'accroître le nombre des spécialisations existantes. Il est à noter à ce sujet que le Ministère de l'Agriculture ne connaît plus les mêmes difficultés de recrutement que par le passé.

A noter également que le centre de formation de Mehdia est resté rattaché à la D.M.V. et que la D.E.A.F.P. n'a pas reçu de crédits d'équipement à ce titre.

2-2 **Elèves formés :**

Plus expressive que la consommation des crédits est l'évolution du nombre d'élèves formés : les chiffres ci-après comprennent bien entendu des ingénieurs formés à l'étranger (essentiellement ingénieurs d'Etat et vétérinaires), en plus des élèves formés au Maroc même.

Plan 1968-1972 : ELEVES FORMES (Maroc et Etranger)

	Prévisions du Plan	Effectifs formés	Taux de réalisation
Ingénieurs d'Etat, Vétérinaires	165	129	78 %
Ingénieurs d'Application	196	204	104 %
Total Ingénieurs	361	333	92 %
Adjoints Techniques	1.540	1.221	79 %
Agents Techniques	—	743	—

On remarquera le dépassement des prévisions en ce qui concerne les Ingénieurs d'Application, mais aussi l'écart de 36 ingénieurs d'Etat et Vétérinaires en moins par rapport aux prévisions. Il faut envisager sans doute, pour expliquer cet écart, une certaine déperdition due à l'attrait du secteur privé, tant à l'étranger qu'au Maroc (où ces besoins, pourtant réels, n'avaient pas été planifiés).

Enfin on notera le manque de 319 adjoints techniques très sensible dans une catégorie où l'assistance technique ne joue presque plus de rôle, et où l'on avait espéré couvrir annuellement en fin de Plan les besoins nouveaux du MARA. Ce manque est dû notamment à la pénurie de candidats du niveau souhaité et à l'insuffisance dans l'appareil de formation.

2-3 Etablissements existants

Autre aspect expressif du bilan 1968-1972 : le développement des moyens de formation existants, ou en cours de réalisation. C'est en effet durant ce plan que s'est imposée définitivement l'idée de former au Maroc même la quasi-totalité des cadres relevant du Ministère de l'Agriculture. Aujourd'hui l'appareil de formation comprend :

a) Formation des Ingénieurs d'Etat

Agronomie, médecine vétérinaire : Institut Agronomique et vétérinaire Hassan II avec les spécialisations suivantes : génie rural, eaux et forêts, machinisme agricole, industries alimentaires, zootechnie, productions végétales, horticulture, phytiatrie, sciences du sol, écologie, sciences humaines, nutrition humaine...

Seuls les ingénieurs d'Etat du service topographique continueront à faire provisoirement leurs études supérieures à l'étranger.

b) Formation des ingénieurs d'application

Issus de l'année préparatoire aux Etudes Supérieures en Agriculture (APESA) les élèves seront orientés vers :

— **l'Agriculture** : à l'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès avec les sections élevage, horticulture, phytiatrie, technique et développement.

— **Les Eaux et Forêts** : A l'école Nationale Forestière des Ingénieurs de Salé ouverte en 1968.

— **Les travaux ruraux et Topographie** : A l'Ecole Nationale des Travaux ruraux et Topographie et à l'Institut Agronomique Hassan II.

— **La technologie alimentaire** : A l'Ecole Nationale de Technologie Alimentaire en cours de création sous l'égide de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II.

Il n'y aura donc plus aucune formation à l'étranger pour les ingénieurs d'application.

c) **Formation des adjoints techniques**

Agriculture : Ecole d'agriculture d'El-Louizia, de Souihla, de Zraieb.

Horticulture : Ecole d'horticulture de Meknès.

Génie rural topographique : Ecole de génie rural et de topographie de Meknès.

Mécanique agricole : Ecole de mécanique agricole de Sidi-Bouknadel.

Elevage : Ecole Royale d'élevage de Fouarat.

Eaux et forêts : Ecole Royale forestière de Salé.

d) **Formation des agents techniques**

Agriculture : Centres de formation agricole de la Chaouia, de Tiflet, de Sahel-Boutahar.

Eaux et forêts : Ecole Royale forestière de Salé.

Elevage : Ecole Royale d'élevage de Fouarat.

Topographie : Section particulière installée provisoirement à l'Ecole Royale d'élevage de Fouarat.

B - ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Le Maroc dispose désormais d'un appareil de formation très important, ce qui constitue un progrès sérieux pour une meilleure réalisation du programme quinquennal de l'agriculture. En effet les cadres formés au Maroc, ou qui le seront, auront évolué dans un milieu naturel qui est le leur avec une parfaite connaissance des problèmes de l'agriculture marocaine.

1) **Les besoins en cadres**

La méthode suivie pour évaluer les besoins en cadres a consisté à demander à tous les services relevant du Ministère de l'Agriculture, ou de sa tutelle, de projeter leurs besoins en cadres, à un horizon indéterminé, mais d'après une étude analytique comportant les étapes suivantes :

— analyse de l'organigramme des services ;

— définition des fonctions assurées par le service ;

— définition d'unités-types, structures de base constituées de cadres des différents niveaux, selon les proportions optima pour la fonction à remplir ;

— définition de normes d'encadrement, relations chiffrées entre le nombre d'unités-types et les fonctions confiées au service ; par exemple : nombre d'agriculteurs par agent vulgarisateur ;

— définition des principales tâches individuelles à accomplir au sein des diverses sortes d'unités-types, en vue notamment de la mise au point des formations correspondantes.

Ces besoins en quelque sorte idéaux ont été comparés :

— à l'effectif actuel, en distinguant nationaux et étrangers ;

— aux sorties prévisibles, d'après l'effectif engagé dans les divers cycles de formation d'une part, d'après différentes hypothèses d'autre part.

— au niveau d'équilibre des ressources et de besoins correspondant aux évaluations globales suivantes :

Besoins totaux projetés du Ministère de l'Agriculture et des établissements sous sa tutelle

	Ingénieurs d'Etat	Ingénieurs d'Application	Adjoints Techniques	Agents Techniques
Besoins totaux à long terme (arrondis)	1.250	2.100	7.200	11.400
Effectif national au 31-12-1972 ...	203	376	2.236	2.615
Besoins à satisfaire	1.047	1.724	4.964	8.785
Arrondis à	1.050	1.700	5.000	8.800

2) **Les ressources futures** (objectifs)

a) **Moyen terme** (période 1973-1977)

— **Ingénieurs d'Etat** : Les sorties d'Ingénieurs d'Etat sont presque entièrement déterminées par le nombre d'élèves déjà entrés dans le cycle d'études qui est de six ans après le baccalauréat scientifique.

Total des sorties (1973-1977) : 292 Ingénieurs.

— **Ingénieurs d'Application** : Les sorties sont en partie déterminées, mais la durée des études n'étant que de quatre ans la latitude est plus grande.

Total des sorties (1973-1977) : 517 Ingénieurs.

— **Adjoints Techniques** : Total des sorties (1973-1977) : 1.580.

— **Agents Techniques** : Total des sorties (1973-1977) : 2.667.

b) **A long terme** : Les ressources au-delà de 1977 sont les suivantes :

Sorties annuelles :

— Ingénieurs d'Etat 75

— Ingénieurs d'Application 145

— Adjoints Techniques 442

— Agents Techniques ..... 595 (élevage compris)

3) Equilibre des ressources et des besoins en cadres agricoles

L'équilibre des ressources et des besoins (y compris la relève des assistants techniques étrangers) pourrait être atteint aux dates suivantes selon les catégories :

— Ingénieurs d'Etat 1988

— Ingénieurs d'Application 1986

— Adjoints Techniques 1985

— Agents Techniques 1988

Tenant compte de la promotion interne et du renouvellement, on peut estimer que l'équilibre sera atteint au courant de 1987 pour les Ingénieurs d'Etat, et pourrait l'être plus tôt pour les Ingénieurs d'Application, les Adjoints Techniques et les Agents Techniques.

Bilan prévisionnel des besoins nouveaux et de leur couverture 1973-1977

	Besoins théoriques (1)	Ressources prévisibles	Ecart	Couverture
Ingénieurs d'Etat	350	292	58	83 %
Ingénieurs d'Application	560	517	43	92 %
Adjoints Techniques ...	1.660	1.580	80	94 %
Agents Techniques	1.930	2.667	263	91 %

(1) Besoins théoriques : besoins exprimés à long terme (1988) ramenés à la durée du Plan.

Il est bien évident qu'en fait la sortie de 800 ingénieurs et vétérinaires nationaux, accompagnés de l'effectif correspondant d'Adjonts Techniques et d'Agents Techniques, constituera un progrès considérable comme en témoigne le tableau ci-après :

Cadres	1956-1967	1968-1972 (1)	1973-1977 (2)	(2)/(1) en %
— Ingénieurs d'Etat ...	78	129	292	226
— Ingénieurs d'Application	146	204	517	253
— Adjoints Techniques.	985	1.221	1.580	129
— Agents Techniques...	1.541	743	2.667	359
TOTAL	2.750	2.297	5.056	226
Encadrement technique global	2.750	5.047	10.103	200

C — PROGRAMME D'ACTION 1973-1977

Le programme financier pour 1973-1977 tend à créer les infrastructures encore nécessaires pour atteindre au-delà de 1977, ou dans certains cas ayant cette date, les rythmes de croisière suivants :

— Ingénieurs d'Etats ; sorties annuelles 75
— Ingénieurs d'Application ; sorties annuelles 145
— Adjoints Techniques ; sorties annuelles 442
— Agents Techniques ; sorties annuelles 595

Ceci conduit à un total en crédits d'équipement de 29.957.000 DH pour tout le quinquennat.

Dans le même temps le total des crédits de fonctionnement devra s'élever à 177.626.000 dirhams (y compris les dépenses en personnel des écoles à gestion autonome : Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, E.N.A. de Meknès, école d'El-Louizia, E.N.F.I. de Salé, mais non celles des autres écoles ni de la Direction).

La répartition annuelle est donnée ci-après :

(1.000 DH)

	CREDITS	
	d'équipement	de fonctionnement
1973	11.963	26.385
1974	9.609	32.287
1975	5.017	36.408
1976	2.583	39.931
1977	2.125	42.615
Total	31.297	177.626

Plan 1973-1977 - Direction de l'Enseignement Agricole et de la formation professionnelle
programme d'équipement

1.000 DH

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Ligne 1 : Extension des établissements						
1.1. : Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II						
1.1.1. : **Extension** : Année préparatoire,	500	500	250	—	—	1.250
machinisme agricole,	200	200	—	—	—	400
technologie alimentaire,	250	—	—	—	—	250
agrandissement de l'internat,	500	800	800	—	—	2.100
département de médecine vétérinaire,	2.534	700	500	500	500	4.734
divers (extension laboratoires existants, logements dans les fermes d'application)	563	463	263	163	160	1.612
	4.547	2.663	1.813	663	660	10.346
1.1.2. : **Matériel**	730	680	610	610	610	3.240
Total 1-1	5.277	3.343	2.423	1.273	1.270	13.586
1-2 : Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès						
1.2.1. : **Extension** : Achèvement du laboratoire de technologie,	400	—	—	—	—	400
laboratoire de production végétale,	—	300	—	—	—	300
centre naitonal d'études et de recherches sur la vulgarisation,	250	250	—	—	—	500
divers (logements, etc...)		170	100	100		370
	650	720	100	100	—	1.570
1.2.2. : **Matériel et cheptel**	270	320	330	365	365	1.650
Total 1-2	920	1.040	430	465	365	3.220

Plan 1973-1977 - Direction de l'Enseignement Agricole et de la formation professionnelle
programme d'équipement (suite)

1.000 DH

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977	Total
1-3 : Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs, Salé						
Extension (2 salles de T.P. : 6 logements ; divers)	630	630				1.260
1-4 : Ecole du Génie Rural et de topographie, Meknès						
1.4.1. : **Extension** : un amphithéâtre,	—	—	—	200	—	200
laboratoire physique	—	—	—	70	—	70
laboratoire de résistance des matériaux,	—	—	—	50	—	50
4 logements,	—	200	—	—	—	200
2 salles de classe, 2 salles de dessin,	—	—	280	—	—	280
agrandissements à l'internat ; divers.	380	—	—	—	—	380
	380	200	280	320	—	1.180
1.4.2. : **Matériel**	500	16	—	—	—	516
Total 1-4	880	216	280	320	—	1.696
1-5 : Ecole d'Horticulture de Meknès						
1.5.1. : **Extension** : logements, studios,	—	150	—	—	—	150
divers.	50	30	—	—	—	80
	50	180	—	—	—	230
1.5.2. : **Matériel**	65	45	75	15	15	215
Total 1-5	115	225	75	15	15	445

Plan 1973-1977 - Direction de l'Enseignement Agricole et de la formation professionnelle programme d'équipement (suite)

1.000 DH

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977	Total
1-6 : Ecole d'Agriculture d'El Louizia						
1.6.1. : **Extension** : divers (aménagement de l'adduction d'eau).	170	—	—	—	—	170
1.6.2. : **Matériel**	35	45	35	15	15	145
Total 1-6	205	45	35	15	15	315
1-7 : Ecole d'Agriculture de Souihla						
1.7.1. : **Extension** : 3 logements	—	—	75	—	—	75
divers	69	20	—	—	—	89
	69	20	75	—	—	164
1.7.2. : **Matériel**	33	50	20	15	15	133
Total 1-7	102	70	95	15	15	297
1-8 : Ecole de mécanique agricole de Sidi Bouknadel						
1.8.1. : **Extension** : logements	100	—	—	—	—	100
divers (chemins d'accès)	60	—	—	—	—	60
salle de recherche	30	—	—	—	—	30
	190	—	—	—	—	190
1.8.2. : **Matériel**	45	45	30	30	30	180
Total 1-8	235	45	30	30	30	370

Plan 1973-1977 - Direction de l'Enseignement Agricole et de la formation professionnelle programme d'équipement (suite)

1.000 DH

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977	Total
1-9 : Ecole d'Elevage de Fouarat, Kénitra						
1.9.1. : Extension : blocs internat et pédagogiques	250	250	250	—	—	750
laboratoire mixte		202				202
2 salles de classes,		—	40			40
centre de petit élevage	35	5	10	—	—	50
	285	457	300	—	—	1.042
1.9.2. : Matériel	85	135	27	—		247
Total 1-9	370	592	327	—	—	1.289
1-10 : Ecole d'Agriculture de Zraïeb, Berkane						
1.10.1. : Extension : bloc internat, bloc pédagogique	750	750				1.500
1.10.2 : Matériel	90	65	40	15	15	225
Total 1-10	840	815	40	15	15	1.725
1.11 : Ecole Royale Forestière de Salé						
1.11.1 : Extension	449	500	—	—	—	949
1.11.2 : Matériel	—	391	—	—	—	391
Total 1-11	449	891	—	—	—	1.340
1.12 : Centre de formation agricole de la Chaouia Ben Ahmed						
1.12.1 : Extension	95	98	90	85	83	451
1.12.2. : Matériel	119	108	115	93	107	542
Total 1-12	214	206	205	178	190	993

Plan 1973-1977 - Direction de l'Enseignement Agricole et de la formation professionnelle programme d'équipement (suite)

1.000 DH

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977	Total
1.13 : Centre de formation de Tiflet						
1.13.1 : Extension	213	226	44	105	140	728
1.13.2 : Matériel et cheptel	157	145	118	72	—	492
Total 1-13	370	371	162	177	140	1.220
1.14 : Centre de formation de Sahel-Boutahar						
1.14.1 : Extension	41	115	75	20	20	271
1.14.2 : Matériel et cheptel	115	105	40	60	50	370
Total 1-14	156	220	115	80	70	641
Total de la ligne 1 : Extension des établissements.	10.763	8.709	4.217	2.583	2.125	28.397
Ligne 2 : Création d'établissement						
Construction de 3 centres de formation agricole à Taroudant, au Gharb (sur la ferme d'application de l'Institut Hassan II), au Tadla (id.)	1.200	900	800	—	—	2.900
Total du paragraphe 3 : Formation Agricole	11.963	9.609	5.017	2.583	2.125	31.297

Plan 1973-1977 - Prévisions de sorties par année et par spécialité

	INGENIEURS D'ETAT						INGENIEURS D'APPLICATION					
	1973	1974	1975	1976	1977	Total	1973	1974	1975	1976	1977	Total
D.E.F.C.S.	3	4	5	5	6	23	16	15	20	20	20	91
DE (Z)	3	4	5	5	6	23	8	6	13	17	17	61
D.E. (V)	16	19	12	14	12	73	—	—	—	—	—	—
D.C.F.T.T.	—	—	—	—	—	—	—	9	14	20	20	63
DMV Equipement	5	4	4	4	6	23	—	9	13	17	20	59
D.M.V. C.T.	—	—	—	—	—	—	—	9	7	12	16	17	61
D.M.V. Solde	3	5	8	6	7	29	—	9	7	13	18	19	66
D.R.A.	4	5	11	8	11	39	4	4	8	16	15	47
D.E.A.F.P. (A)	5	11	13	13	8	50	8	9	11	19	16	63
(V)	5	5	4	4	3	21	—	—	—	—	—	—
D.A.E.I.A.	—	1	1	—	—	2	1	1	1	1	—	4
Divers	2	2	2	2	1	9	—	—	—	1	1	2
(AZ)	25	36	49	43	45	198	55	67	105	145	145	517
TOTAL (V)	21	24	16	18	15	94						
	46	60	65	61	60	292						

Z : Zootechniciens
A : Agronomes
V : Vétérinaires

Plan 1973-1977 - Prévisions de sorties par année et par spécialité

	ADJOINTS TECHNIQUES						AGENTS TECHNIQUES					
	1973	1974	1975	1976	1977	Total	1973	1974	1975	1976	1977	Total
D.E.F.C.S.	18	18	21	22	22	101	24	24	25	25	25	123
D.E.	19	24	52	60	60	215	135	193	198	200	200	926
D.C.F.T.T.	13	20	25	30	30	118	39	40	40	40	40	199
DMV Equipement	12	18	25	30	30	115	—	29	30	30	30	119
D.M.V. C.T.	50	61	92	150	170	523	59	226	225	225	230	965
D.M.V. Solde	16	27	46	30	22	141	6	24	24	23	23	100
D.R.A.	13	30	40	42	80	205	9	36	36	35	30	146
D.E.A.F.P.	29	40	24	21	20	134	11	12	7	7	7	44
D.A.E.I.A.	1	2	3	3	4	13	3	8	8	8	8	35
Divers	1	2	4	4	4	15	1	3	2	2	2	10
TOTAL	172	242	332	392	442	1.580	287	595	595	595	595	2.667

L'HYDRAULIQUE

I. — BILAN DU PLAN QUINQUENNAL 1968-1972

1. Réalisations physiques

1.11. Ouvrages hydrauliques

Dans l'ensemble, les objectifs fixés par le Plan Quinquennal 1968-1972, en matière de construction d'ouvrages hydrauliques ont été atteints : trois grands ouvrages ont été mis en service et trois autres sont en cours d'achèvement. On trouve dans le tableau ci-dessous les principales caractéristiques de ces ouvrages ainsi que leur date de mise en service.

Par contre, le barrage de garde-eau le Loukkos et celui de Sidi-Chahed sur l'Oum er R'bia, bien que programmés pour le quinquennal 1968-1972 n'ont pas pu être réalisés pour des raisons d'ordre technique ; les études les concernant doivent être reprises.

Le tableau ci-après donne les dates de mise en service des ouvrages réalisés durant la période quinquennale.

CHAPITRE II

L'HYDRAULIQUE

Ouvrages	Barrages : capacité normale (Mm³)	Capacité d'irrigation en ha	Année de mise en service	Observations
— Mohamed V	730	72.000	1967	Ter-
— Oued Bou Areg	—	—	1968	vaux
— Imenai Tête morte	—	—	1969	de fi-
— Nakhla (restoriement)	4	200	1969	nition
— El Kansera (surélévation)	297	24.000	1969	
— Moulay Youssef (Ait Aadel)	230	27.000	1970	
— Hassan Addakhil (Ziz)	350	15.000	1971	
— Mansour Eddahbi (Zaouia Ouarzazat)	303	18.000	1972	
— Youssef Ben Tachfine (Tanaout)	310	18.000	1973	
— Sidi Ier (Arbaat)	1.270	80.000	1974	
— Bou Regreg	960	—	1974	
Total	4.454	259.200	—	

CHAPITRE II

L'HYDRAULIQUE

L'HYDRAULIQUE

I. — BILAN DU PLAN QUINQUENNAL 1968-1972

1.1. Réalisations physiques

1.1.1. Ouvrages hydrauliques

Dans l'ensemble, les objectifs fixés par le Plan Quinquennal 1968-1972, en matière de construction d'ouvrages hydrauliques ont été atteints : trois grands ouvrages ont été mis en service et trois autres sont en voie d'achèvement ; on trouve dans le tableau ci-dessous les principales caractéristiques de ces ouvrages ainsi que leur date de mise en service.

Par contre, le barrage de garde sur le Loukkos et celui de Sidi-Chého sur l'Oum er-R'bia, bien que programmés pour le quinquennat 1968-1972 n'ont pas pu être réalisés pour des raisons d'ordre technique ; les études les concernant ont dû être reprises.

Le tableau ci-après donne les dates de mise en service des ouvrages réalisés, ainsi que leurs caractéristiques.

Ouvrages	Retenue normale en M m3	Capacité d'irrigation en ha	Année de mise en service	Observations
— Mohamed V	730	70.000	1967	Travaux de finition
— Canal Bou Areg ...	—	—	1968	
— Tunnel Tête morte	—	—	1969	
— Nakhla (confortement)	9	700	1968	
— El Kansara (surélévation)	297	28.000	1969	
— Moulay Youssef (Ait Aadel)	230	27.000	1970	
— Hassan Addakhil (Ziz)	380	15.000	1971	
— Mansour Eddahbi (Zaouia Nourbaz) ...	560	18.000	1972	
— Youssef Ben Tachfine (Tankist)	310	18.000	1973	
— Idriss 1er (Arabat)	1.270	80.000	1973	
— Bou Regreg	500	—	1974	
Total	4.286	256.700	—	

1.1.2. Etudes

Parallèlement à la mise en place de ce vaste réseau d'ouvrages destinés aussi bien à l'irrigation, qu'à la production de l'électricité ou encore à l'adduction d'eau potable, le patrimoine d'études de ressources en eau, de bassins et d'ouvrages a été renforcé.

Hydrologie :

45 stations hydrologiques sont venues renforcer le réseau national, 100 postes climatologiques destinés à l'étude hydrologique ont été équipés ou rééquipés et 5 nouveaux réseaux d'annonce de crues sont entrés en service permettant une meilleure protection de l'aval, de même, un annuaire hydrologique a été mis au point portant sur l'ensemble des bassins versants du Pays. Les Services des Ressources en Eau ont pu, durant le quinquennat, prospecter 14 régions, mettant en place 200 nouveaux points d'observation.

Hydrogéologie :

Les études de bilan d'exploitation des nappes ont porté sur 350 sujets dont les plus importants sont : le Projet Souss, le Projet de Développement du Rif Oriental, l'Alimentation en Eau du Pays jusqu'en l'an 2000 etc.. Les recherches d'eau par forages ont permis de mobiliser des ressources nouvelles dépassant 300 Mm3/an.

Etudes de Bassins :

Les études à caractère général ont porté sur les principaux bassins et plus particulièrement sur ceux de l'Oum-Er-Rbia, du Tensift, du Sebou et du Loukkos.

Etudes d'ouvrages :

Des études particulières ont concerné : le barrage de Sidi Chého et celui de Déchra El-Oued sur l'Oum-Er-Rbia, les barrages sur le Lakhdar et ses affluents, le barrage sur le B Regreg, la surélévation du barrage de Lalla Takerkoust, la l contre les crues dans le Gharb, l'équipement de la Seco tranche d'irrigation du Gharb, ainsi que les barrages du et du Koudiat El Ghorfa sur le Loukkos.

1.2. Coût des opérations

Le Plan Quinquennal 1968-1972 prévoyait un investiss de 745,8 Millions de DH pour le secteur de l'hydraulique ; mais c'est en fait 951,3 Millions de DH de crédits qui ont été ouverts pour la réalisation des opérations décrites plus haut, y compris les reports s'élevant à 13 Millions de DH. C'est donc un dépassement de 25 % des crédits qui a été enregistré, ceci donne une idée de la priorité dont a bénéficié ce secteur durant le quinquennat.

en 1.000 DH

	Crédits 1968-1972 y compris reports 1967	Emissions %
1 - Etudes générales - Grosses réparations et divers	72.520	81
2 - Achèvement d'ouvrages	289.660	98
3 - Aménagement d'ouvrages	21.324	100
4 - Réalisation de nouveaux ouvrages	545.097	92
5 - Etudes de nouveaux ouvrages	22.700	80
Total	951.301	93

1.3. Conclusion

Le quinquennat 1968-72 a donc connu un effort remarquable en matière d'équipement hydraulique du Pays. C'est ainsi que la superficie dominée par les grands ouvrages hydrauliques a atteint 400.000 ha à la veille du Plan 1973-1977.

Il apparaît donc logique d'orienter les efforts durant le quinquennat 1973-77 vers la mise en exploitation effective de ces ouvrages et l'intensification de la mise en valeur agricole avant d'entamer de nouvelles réalisations sauf dans le cas particulier de régions n'ayant pas bénéficié de cet effort et où les potentialités sont encore très grandes.

II. — ORIENTATIONS ET OBJECTIFS CHIFFRES

La politique d'équipement hydro-agricole du Pays sera poursuivie durant le quinquennat 1973-77 car elle a donné des résultats positifs ; mais elle sera davantage orientée vers la conservation et l'entretien du capital mis en place plus que vers la construction de nouveaux ouvrages.

L'avance prise par l'équipement en infrastructure, qui avait été, dans l'ensemble acceptée pour des raisons techniques, sera en partie absorbée, réduisant ainsi le décalage existant entre l'équipement en grands ouvrages et la mise en valeur agricole qui doit nécessairement suivre afin de tirer le maximum de profit des immobilisations importantes de capital faites durant le quinquennat 1968-1972.

70 % des crédits inscrits au Plan sont destinés aux travaux de grands ouvrages hydrauliques, mais ceci ne va guère à l'encontre des orientations ci-dessus, étant donné les travaux restant à réaliser sur les ouvrages en cours de construction.

Comme ouvrages nouveaux, il est prévu la construction de deux barrages sur le Loukkos (l'un de régularisation, l'autre de garde) et d'un barrage lamineur de crues sur le Souss-Amont.

Les études seront menées en vue de l'établissement des schémas directeurs pour l'ensemble des bassins versants et la construction de barrages nouveaux.

Les études des ressources en eau intéresseront l'ensemble du territoire.

III. — PROGRAMME D'ACTION 1973-1977

Le programme d'action pour le quinquennat 1973-1977 comporte :

— Equipement des services	5.660.000 DH
— Etudes à caractère général.....	41.480.000 DH
— Etudes particulières	39.300.000 DH
— Travaux neufs des grands ouvrages hydrauliques	428.000.000 DH
— Recensement, entretien et grosses réparations des ouvrages	43.500.000 DH
— Inventaire bilan et contrôle des ressources en eau	45.220.000 DH
Total	603.160.000 DH

3.1. Equipement des services

Un crédit de 5,66 millions de DH est destiné :

— au renforcement des implantations territoriales en matière de ressources en eau, par la construction et l'équipement de nouveaux locaux.

— à la création de services régionaux de l'hydraulique où seront regroupées les activités extérieures de la Direction de l'Hydraulique, notamment les services d'entretien et d'exploitation des grands ouvrages hydrauliques.

— au renouvellement d'une partie du parc automobile de la Direction de l'Hydraulique.

3.2 Etudes à caractère général

3.2.1. Etudes d'ensemble

a) Conventions d'Assistance technique

Il s'agit des renouvellements des conventions contractées par la Direction de l'Hydraulique avec les différents organismes en vue des prestations des services. Le coût total de ces conventions s'élève à 25,47 millions de DH.

b) **Alimentation en eau des villes**

Les études seront entreprises en vue de l'alimentation en eau potable des villes de Tanger et Tétouan pour une somme totale de **10,5 millions de DH.** Ces études consistent en la recherche de ressources d'eau qui pourraient être ensuite exploitées par l'Office National de l'Eau Potable.

c) **Topographie**

Elle concernera notamment, les bassins du Haouz, du Martil et du Nekor, la seconde tranche d'irrigation ainsi que la lutte contre les crues dans le Gharb. Le coût total s'élève **à 1,12 million de DH.** Cette opération constitue en partie l'achèvement d'études déjà enreprises au cours du dernier quinquennat.

3.2.2. **Bassins du Lakhdar et du Tensift**

Dans le cadre de l'aménagement du Haouz central, il sera entrepris l'étude générale de régularisation ainsi que les reconnaissances détaillées de sites de barrages sur les oueds Lakhdar, Tensift ou leurs affluents. Coût de l'opération : **2,89 millions de DH.**

3.2.3. — **Bassin du Souss**

Les études lancées en 1972 seront terminées en 1973 et 1974 et permettront le choix entre les deux sites possibles (Assoul ou Tarhzout) d'un barrage sur le Souss-Amont. Coût : **1.5 millions de DH.**

3.3. — **Etudes particulières**

3.3.1. — **Bassin de l'Oum-Er-Rbia**

Les études particulières porteront sur l'un des deux sites : Dechra El-Oued ou Sidi Chého, respectivement en amont et aval de l'Oum-Er-Rbia, elles compléteront celles déjà entreprises au cours du quinquennat précédent. Coût de l'opération : **2,1 millions de DH.**

3.3.2. — **Bassins du Lakhdar et du Tensift**

Les études seront entreprises en vue de la construction :

— d'un barrage de régularisation sur le Lakhdar,

— de la prise d'eau de Sidi Driss,

— et du canal de Rocade.

Le coût total de l'opération est de **3,8 millions de DH.**

De plus, un crédit de 2 millions de DH est réservé à l'étude des travaux restant à réaliser sur le barrage Moulay Youssef.

3.3.3. — Bassin du Sebou

a) **Bas Sebou contrôle des crues**

Les études sont en cours, elles comprennent :

— l'étude prospective des dégâts,
— l'étude des équipements hydrauliques susceptibles de diminuer économiquement les dégâts.

Crédit nécessaire : **4,7 millions de DH.**

b) **Bas Sebou, seconde tranche d'irrigation**

Les études lancées en 1972 concernent la prise d'eau de Mechraâ El Hjar et le barrage de garde, elles seront poursuivies et terminées en 1973 pour un crédit total de **2 millions de DH.**

3.3.4. — Bassin du Loukkos

Les études seront menées en vue de la construction du barrage de régularisation (Koudiat El Ghorfa), et du barrage de garde sur le Loukkos.

Coût de l'opération : **10,5 millions de DH.**

3.3.5. — Bassin du Souss

L'étude du barrage à construire sur l'Oued Souss sera entreprise en 1973-1974. Par ailleurs, à partir de 1974, sera entreprise l'étude de la construction d'un barrage sur l'Oued Issen. Coût total de l'opération : **14,2 millions de DH.**

3.4. — Travaux neufs sur les grands ouvrages hydrauliques

3.4.1. — Ouvrages en cours

a) **Barrage Idriss 1er**

Le barrage Idriss 1er s'intègre dans le projet général d'aménagement de la plaine du Gharb. La mise en service de cet ouvrage est prévue pour l'année 1973. En première phase, il régularisera les apports d'eau de l'Oued Innaouen et garantira l'irrigation de 80.000 Ha ; les crédits nécessaires à son achèvement s'élèvent à **19,6 millions de DH.**

b) **Barrage Youssef Ben Tachfine**

Le barrage Youssef Ben Tachfine est destiné à garantir l'irrigation de 18.000 Ha dans la plaine des Chtouka (Massa) et dans le périmètre de Tassila. La fin des travaux de construction est prévue pour 1973. Un crédit de 17,9 millions de DH est destiné à l'achèvement du barrage, de la station de pompage et du rétablissement des voies de communications.

c) **Barrage du Bou-Regreg**

Destiné à l'alimentation en eau potable de la zone côtière entre Kénitra et Casablanca, cet ouvrage dont la construction a été entamée en 1971, sera mis en service en 1974. Les crédits nécessaires pour son achèvement sont de **66,21 millions de DH.**

d) **Barrage Moulay Youssef**

Un crédit de **8 millions de DH** est réservé à la réalisation des derniers travaux nécessaires à l'achèvement du barrage.

e) **Barrage Mansour Eddahb**

Les derniers rétablissements de voies de communication seront réalisés en 1973, et nécessiteront un crédit de **0,3 million de DH.**

f) **Barrage Hassan Addakhil**

La construction du barrage étant achevée, un crédit de **5 millions de DH** est réservé au financement des travaux supplémentaires jugés utiles pour la sécurité de l'ouvrage.

3.4.2. — **Ouvrages nouveaux**

a) **Barrage Koudiat El Ghorfa**

— Situation géographique : sur le Loukkos à 10 km en amont de Ksar El-Kébir.

— Destination :

D'une capacité de retenue normale de 350 millions de m3, il aura pour rôle principal la régularisation des apports naturels de l'Oued Loukkos afin de garantir l'irrigation d'une superficie de 25.000 ha. En outre, il contribuera à la protection de la basse plaine contre les inondations dues aux crues.

— Calendrier des travaux : 1974 à 1977.

— Investissements : 130,28 millions de DH.

b) **Barrage de Garde**

— Situation géographique : à une dizaine de Km à l'embouchure de l'Oued Loukkos.

— Destination :

• constituer un écran contre la remontée des eaux salées dans la partie du Loukkos traversant la plaine.

• constituer une bâche facilitant les pompages d'alimentation des périmètres irrigables.

— Calendrier des travaux : 1974 à 1977.

— Investissements : 6,12 millions de DH.

c) Barrage du Souss-Amont

— Situation géographique :

Deux sites sont à l'étude :

* Le site d'Assoul situé à 20 km environ à l'amont du village d'Aoulouz.

* Le site de Tarhzout à proximité immédiate du village d'Aoulouz.

— Destination :

Le but de l'ouvrage est de retenir, les apports de crues qui actuellement vont se perdre à la mer, afin de les restituer selon un débit permettant l'infiltration dans la nappe phréatique de la plaine du Souss.

— Calendrier des travaux : 1975 à 1978.

— Investissements : 99,59 millions de DH au cours du Plan, le coût global étant estimé à 117,7 millions de DH.

d) Bas Sebou contrôle des crues

Les travaux seront entrepris durant les 3 premières années du Plan et correspondront à la première tranche de la construction des équipements de protection contre les inondations. Le coût de l'opération s'élève à 20 millions de DH.

e) Réserve pour règlement des expropriations et contentieux divers

Une provision de 55 millions de DH est réservée à cet effet.

3.5. — Recensement, entretien et grosses réparations des ouvrages hydrauliques

Afin de sauvegarder le capital en grands ouvrages hydrauliques dont dispose actuellement le Maroc, un programme d'entretien et de grosses réparations est prévu, il comporte les actions suivantes :

a) Recensement et archivage des ouvrages

Il s'agit du recensement exhaustif, bassin par bassin et région par région, de l'ensemble des grands ouvrages hydrauliques. Cet inventaire est constitué par des cartes, des plans et des fiches techniques définissant les principales caractéristiques des ouvrages.

En outre, on procédera à l'auscultation détaillée de chaque ouvrage dans son état actuel, ce qui suppose que le dossier complet des documents relatifs à cet ouvrage depuis l'origine, soit rassemblé. Pour ce faire, certains travaux de géologie, de géotechnique, de topographie, d'hydrologie, de géophysique... etc., doivent être réalisés.

b) **Etablissement de schémas directeurs**

Il s'agit de procéder à des études permettant l'établissement des schémas directeurs, de revoir les conditions d'exploitation et d'utilisation actuelles des ouvrages, et enfin, de proposer de nouvelles méthodes d'exploitation.

c) **Entretien des ouvrages**

Pour la plupart des ouvrages, aucun entretien n'a été effectué depuis plusieurs années. Le projet consistera en la remise en état de ces ouvrages en vue de les maintenir et de valoriser le capital investi dans le passé.

d) **Grosses réparations**

Les travaux de grosses réparations à entreprendre seront définis une fois établis les dossiers techniques complets des ouvrages concernés.

Investissements :

— Recensement et archivages des ouvrages, établissement de schémas directeurs	6.500.000 DH,
— Entretien des ouvrages	22.500.000 DH,
— Grosses réparations	10.000.000 DH,
— Dépenses diverses de fonctionnement.....	4.500.000 DH
Total	**43.500.000 DH.**

3.6. Inventaire bilan et contrôle des ressources en eau

3.6.1. Etude des eaux superficielles

Il est prévu de créer 25 stations nouvelles, ce qui portera le réseau de base hydrologique à 205 stations et 8 bassins expérimentaux. On procédera par ailleurs à la reconstruction de stations endommagées par les crues, et au déplacement de certaines stations existantes. De même sera poursuivie la modernisation et l'extension du réseau d'annonce des crues qui intéresse, outre la protection civile, la gestion optimale des grands barrages.

Les études hydroclimatologiques seront entreprises pour l'exploitation des résultats des mesures relevées par les stations, afin d'établir des annuaires, des monographies de bassins versants, des prévisions de crues ou d'apports. En outre, on procédera à des expertises pour des aménagements importants ou délicats, ainsi qu'à l'expérimentation et à l'introduction de techniques nouvelles.

Investissements :	**DH**
— Reconstruction de stations	2.950.000
— Achat de matériel	6.800.000
— Dépenses diverses de fonctionnement	840.000
Total	10.590.000

3.6.2. Etude des eaux souterraines

La prospection géophysique portera sur :

La nappe profonde de Jbel Hamra-Angads (alimentation d'Oujda - Aménagement agricole), la plaine de Guercif et celle du Guerrouaou le champ captant de Fès, plusieurs petites plaines du littoral méditerranéen (tourisme et agriculture), le bassin côtier d'Essaouira (étude générale à objectifs multiples), la plaine de Tazenakht, les bassins du Rhéris et du Guir (études générales d'aménagement).

Le carottage électrique et nucléaire des sondages d'eau sera poursuivi au même rythme que lors du Plan précédent (60 sondages par an en moyenne).

Les études des nappes aquifères au cours du Plan intéresseront l'ensemble des régions économiques du Pays. Elles nécessiteront outre les travaux topographiques, l'impression de cartes et d'annuaires hydrogéologiques, ainsi que la confection de modèles analogiques.

Des travaux de reconnaissances directes des nappes par puits, sondages, drains, seront nécessaires pour obtenir les données quantitatives indispensables à une exploitation rationnelle.

Sont prévues par ailleurs des études appliquées à caractère général telles que les études prévisionnelles de protection contre la pollution, l'étude de renouvellement des eaux souterraines par isotopes, les recherches statistiques, etc...

Investissements :	DH
— Travaux de géophysique	3.700.000
— Exécution de puits et sondages	24.800.000
— Travaux topographiques et cartes	1.850.000
— Simulation sur modèles	3.400.000
— Dépenses diverses de fonctionnement	880.000
Total	34.630.000

IV. — BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Eu égard à la nature particulière des interventions de la Direction de l'Hydraulique, des crédits de fonctionnement et des crédits pour des conventions d'assistance technique ont été inclus dans le budget d'équipement (Cf. tableaux récapitulatifs). De ce fait, le budget de fonctionnement ne doit pas connaître d'augmentations trop importantes durant le quinquennat.

Echéancier des dépenses d'Investissements

en 1.000 DH

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977	Total
1. **Equipement des services**						
Achat de terrain	350	300	—	—	—	650
Construction de bâtiments	300	1.100	810	—	—	2.210
Dépense de 1er établissement ...	—	100	200	—	—	300
Achat de véhicules	1.250	1.250	—	—	—	2.500
Total paragraphe 1	**1.900**	**2.750**	**1.010**	—	—	**5.660**
2. **Etudes à caractère général**						
Etudes d'ensemble						
a. - Conventions d'assistance technique	3.010	7.160	4.750	5.050	5.500	25.470
b. - Alimentation en eau des villes	610	890	3.600	2.800	2.600	10.500
c. - Topographie	220	250	250	200	200	1.120
Haouz-Lakhdar Tensift et affluents	90	2.300	500	—	—	2.890
Souss Massa	50	1.450	—	—	—	1.500
Total parargraphe 2	**3.980**	**12.050**	**9.100**	**8.050**	**8.300**	**41.480**
3. **Etudes particulières**						
Oum Er Bia						
Barrage sur l'Oum Er Bia	—	500	700	200	700	2.100

Echéancier des dépenses d'Investissements (suite)

1.000 DH

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Haouz - Lakhdar - Tensift et affluents						
a. - Barrage sur Lakhdar	—	—	1.350	810	540	2,700
b. - Canal de rocade-prise Sidi Driss	—	1.100	—	—	—	1.100
c. - Barrage Moulay Youssef	1,000	500	500	—	—	2.000
Sebou						
a. - Bas Sebou contrôle des crues	3.500	1.200	—	—	—	4.700
b. - Bas Sebou S.T.I.	—	2.000	—	—	—	2,000
Loukkos						
a. - Barrage de régularisation	1.000	1.000	2.500	2.500	2.000	9.000
b. - Barrage de garde	—	300	300	200	700	1.500
Souss Massa						
a. - Barrage dans le Souss ...	2.000	3.700	2,000	2.000	1.000	10.700
b. - Barrage d'Issen	—	2.600	700	200	—	3,500
Total paragraphe 3	7.500	12.900	8.050	5,910	4.940	39.300
4. Travaux neuf de grands ouvrages hydrauliques						
Ouvrages en cours						
a. - Barrage Idriss 1er	15.600	4.000	—	—	—	19.600

Echéancier des dépenses d'investissements (suite)

1.000 DH

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977	Total
b. - Barrage Youssef Ben Tachfine	13.900	3.000	1.000	—	—	17.900
c. - Barrage Bou Regreg	48.050	18.160	—	—	—	66.210
d. - Barrage Moulay Youssef ...	700	5.300	2.000	—	—	8.000
e. - Barrage Mansour Eddahbi	300	—	—	—	—	300
f. - Barrage Hassan Addakhil	350	4.650	—	—	—	5.000
Loukkos						
a. - Barrage de régularisation	5.000	6.500	32.780	47.040	38.960	130.280
b. - Barrage de garde	—	100	430	1.590	4.000	6.120
Souss Massa						
a. - Barrage dans le Souss	—	3.000	25.000	36.590	35.000	99.590
Sebou						
a. - Bas Sebou, contrôle des crues	—	12.000	8.000	—	—	20.000
Réserve pour règlement des expropriations et contentieux divers	15.000	25.000	15.000	—	—	55.000
Total paragraphe 4	**98.900**	**81.710**	**84.210**	**85.220**	**77.960**	**428.000**
5. Recensement, entretien et grosses réparations des ouvrages hydrauliques						
Recensement et archivage des ouvrages, établissement de schémas directeurs	500	1.500	1.500	1.500	1.500	6.500

Echéancier des dépenses d'Investissements (suite)

1000 DH

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Entretien des ouvrages	1.300	5.000	6.200	5.000	5.000	22.500
Grosses réparations	100	2.000	3.900	2.000	2.000	10.000
Dépenses diverses de fonctionnement	1.300	1.300	1.000	900	—	4.500
Total paragraphe 5	**3.200**	**9.800**	**12.600**	**9.400**	**8.500**	**43.500**
Inventaire, bilan et contrôle des ressources en eau, hydrologie						
a. - Reconstruction de stations	510	610	620	610	600	2.950
b. - Achat de matériel	800	1.600	1.500	1.500	1.400	6.800
c. - Dépenses diverses de fonctionnement	420	420	—	—	—	840
Total ligne 1	**1.730**	**2.630**	**2.120**	**2.110**	**2.000**	**10.590**
Hydrogéologie						
a. - Travaux de géophysique	500	1.100	800	800	500	3.700
b. - Exécution de puits et sondages	4.920	6.190	5.130	5.130	3.430	24.800
c. - Travaux topographiques et cartes	70	370	370	370	370	1.550
d. - Simulation sur modèles ...	900	700	700	700	700	3.700
e. - Dépenses diverses de fonctionnement	440	440	—	—	—	880
Total ligne 2	**6.830**	**8.800**	**7.000**	**7.000**	**5.000**	**34.630**
Total paragraphe 6	**8.560**	**11.430**	**9.120**	**9.110**	**7.000**	**45.220**
Total Direction de l'Hydraulique	**124.040**	**130.640**	**124.090**	**117.690**	**106.700**	**603.160**

CHAPITRE III

LE DERRO

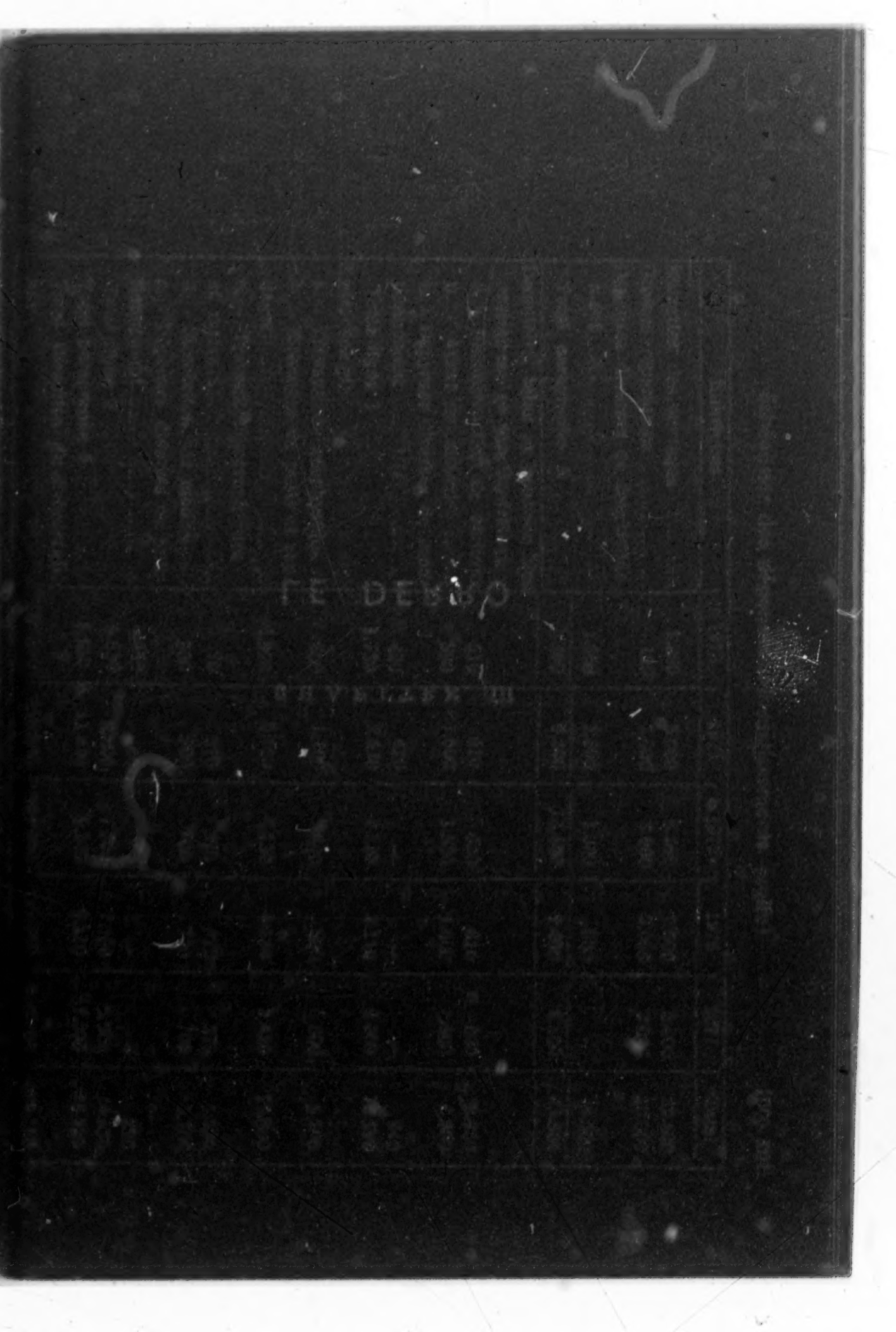

LE DERRO

Le D.E.R.R.O. applique un plan de développement intégré du Rif occidental qui a été élaboré en 1964. Ce programme de 25 ans a comme objectif :

— la lutte contre l'érosion des sols,

— l'augmentation du niveau de vie des populations dans une région particulièrement difficile et pauvre d'où l'aspect social du D.E.R.R.O.

Les opérations qu'il mène sont surtout agricoles et se font à l'intérieur d'unités de développement rural (U.D.R.) de plusieurs dizaines de milliers d'hectares. Dans une U.D.R., on définit des tranches de travaux qui couvrent des zones plus restreintes de 1.000 à 6.000 hectares environ appelées périmètres de développement intégré (P.D.I.).

En outre, le D.E.R.RO. est amené à proposer des aménagements de routes pour desservir des zones dans lesquelles des actions sont en cours ou prévues et l'équipement de petits périmètres hydroagricoles.

Tout un programme de formation professionnelle et d'études assure la continuité des travaux.

Ces derniers ont commencé en 1965. Après de nombreux tâtonnements, au cours du Plan 1968-1972 ils ont pris de l'ampleur en se rationalisant. Mais les possibilités d'investissement ne permettront pas de réaliser le plan initial en vingt cinq années comme cela était prévu.

I. — BILAN DU PLAN 1968-1972

a. — Cadre Physique :

Le programme initial qui prévoyait des actions de développement rural intégré dans sept périmètres choisis dans quatre unités de développement rural (U.D.R.) et dans deux périmètres de moyenne hydraulique a été modifié au cours du Plan à la suite des difficultés rencontrées dans la réalisation des deux périmètres de moyenne hydraulique. Au cours de l'année 1968 on a proposé un nouveau programme :

— Seize U.D.R. ont été retenues avec 30 périmètres de développement intégrés (P.D.I.), à l'intérieur de ceux-là, pour servir de cadre aux travaux d'aménagement.

— Poursuite des études dans les périmètres de moyenne hydraulique.

— Opérations forestières et aménagements routiers maintenus.

Ce report des crédits, rendus disponibles par les changements, sur des opérations nouvelles a permis toutefois d'investir approximativement le montant des capitaux prévus.

La majorité des actions a été réalisée à l'intérieur des P.D.I. avec en plus une pépinière pour assurer le programme des plantations.

C'est ainsi qu'il a été planté 8.500 ha de fruitiers, 9.000 ha de forêts et que 847 kms de chemins d'exploitations ont été construits. Ces aménagements des P.D.I. ont été complétés par une action de vulgarisation tant sur les cultures annuelles que sur l'entretien des plantations et l'aménagement de points d'eau.

Des actions de défense et restauration des sols (D.R.S.) sur les terrains agricoles ont porté sur 5.862 hectares contre 15.550 hectares proposés.

Le programme a été tellement modifié qu'il est difficile de dire qu'il a été réalisé. Cependant on peut regretter que les sept P.D.I. prévus initialement n'aient pas été terminés. Ceci aurait permis d'évaluer plus à fond les résultats économiques.

Tableau I - D.E.R.R.O. 1968-1972

réalisation physique

Principale Action	Prévision Plan	Réalisation
— Unité de développement rural (U)	4	16
Périmètre de développement intégré (U)	7	30
— Travaux de mise en valeur		
Aménagement des terrains (Ha) ...		1.131
Vulgarisaiton cult. annuelle (Ha) ...		5.044
Entretien plantations (Ha)		52.216
— D.R.S. reboisement		
Plantations fruitières (Ha)	3.050	8.555
Plantations forestières (Ha)	2.690	9.065
D.R.S. Agricole (Ha)	15.550	5.862
Aménagement ravins (Ha)		847
Parcours (Ha)	6.775	1.985
— Périmètre hydraulique		
Nekkor forage d'étude (U)		6
Equipement (Ha)	3.000	0
— Forêts plantation (Ha)	6.000	570
Aménagement	20.000	0
— Routes	pm	pm

b. — **Cadre comptable :**

Le D.E.R.R.O. au cours du Plan 1968-1972 aura utilisé 89 % de ses crédits. Au fur et à mesure que l'action se précisait dans sa forme actuelle, l'emploi des crédits s'est accéléré. La gestion est devenue de plus en plus efficace. En 1968, 542.000 DH sont émis contre 20,9 millions de DH en 1971 et 27,4 en 1972.

Bilan comptable simplifie

1.000 DH

	Crédits	Emissions	Engagements
1968	13.127	542	
1969	17.040	3.638	15.528
1970	17.495	15.255	27.276
1971	13.250	20.928	31.572
1972	15.480	27.435	27.600
Total Plan	76.392	67.798	
Report sur 1973			8.594

Le taux des dépenses est de 89 % ce qui est remarquable après un démarrage aussi lent.

Les crédits de reports correspondent aux reports des crédits des services centraux uniquement. Ils seront utilisés en 1973.

Bilan comptable 1968-1972

1.000 DH

Rubriques	Crédits prévus (1)	Crédits ouverts (2)	Crédits émis (3)	Taux de réalisation (3)/(2)
D.R.S.	35.665	30.665	27.668	0,90
D.M.V.	24.445	29.227	25.763	0,88
T.P.	22.000	16.500	14.367	0,87
Ensemble	82.110	76.392	67.798	0,89

D.R.S. : Dépenses en travaux et restauration des sols.

D.M.V. : Dépenses en travaux de mise en valeur.

T.P. : Dépenses en travaux routiers.

Au terme de l'année 1972, les investissements de l'Etat au titre du D.E.R.R.O. ont été les suivants :

— Plan 1965-1967	33,5 millions de DH.
— Plan 1968-1972	76,4 millions de DH.
Total	109,9 millions de DH.

A ces investissements s'ajoutent des sources extérieures, dons et travail des intéressés.

II. — LES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS 1973-1977

Les orientations générales du D.E.R.R.O. seront poursuivies au cours de ce Plan. Elles peuvent se résumer ainsi :

— Augmenter le niveau de vie de la population dans la région rifaine et développer l'emploi en aménageant les terrains agricoles et en créant des plantations arbustives qui permettront de développer la production végétale et animale.

— Lutter contre l'érosion qui détruit les sols et menace les ouvrages d'art par des reboisements et des travaux en terrasse.

— Faire régresser les cultures du Kif et les superficies cultivées brutes par l'intensification de la production à l'hectare, travaux ardus dans une région montagneuse. Le revenu par foyer qui s'en suivra passera de 680 DH actuellement à 900 DH malgré l'augmentation de la population.

Les objectifs du Plan sont de terminer les 29 périmètres de développement intégrés qui ont été commencés au cours des années antérieures et d'aménager un périmètre de moyenne hydraulique et des routes pour un montant de 100 millions de DH. Ces travaux créeront 10.000 emplois permanents dont 600 en périmètre irrigué et exigeront 1,5 millions de journées de travail par an en emplois occasionnels.

Seule la programmation simultanée de toutes les actions agricoles permet de faire évoluer les zones d'interventions, rapidement.

Toutefois à ce rythme d'investissement le programme initial du D.E.R.R.O. qui prévoyait d'investir 2,4 milliards de DH en vingt cinq ans à raison de 965 DH par hectare ne sera pas atteint. Des problèmes humains apparus lors de la mise en place du programme ont empêché le bon déroulement des travaux.

Des raisons d'équilibre dans les investissements ont également empêché d'y consacrer plus de capitaux. Toutefois dans le cadre d'une aide aux provinces les moins favorisées il est prévu une deuxième tranche de travaux qui viendra compléter le présent programme dont les grandes lignes sont :

L'aménagement de 8.000 hectares, l'entretien de 40.000 hectares de plantations, l'amélioration du bétail, l'aménagement de sources, la création de plantations forestières et fruitières et l'irrigation de 950 hectares.

III. — PROGRAMME D'ACTION

a. — Les périmètres de développement intégré :

Vingt neuf périmètres couvrant 108.130 ha seront terminés au cours du Plan. Ils se répartissent ainsi par région économique :

— Nord Ouest : 11 périmètres couvant 44.056 ha bruts.

— Centre Nord : 16 périmètres couvrant 59.747 ha bruts.

— Oriental : 2 périmètres couvrant 4.327 ha bruts.

Le montant des investissements dans le cadre du plan pour ces périmètres est de 83,6 millions de DH qui se répartissent comme suit :

1.000 DH

Région	Mise en valeur agricole	DRS reboisement	Total
Nord Ouest	21.032	12.450	33.482
Centre Nord	18.290	26.516	44.806
Oriental	2.612	2.706	5.318
Total	41.934	41.672	83.606

Ces dépenses comprennent des travaux de banquettes fruitières à entreprendre autour des périmètres de développement intégré.

Les programmes physiques et financiers sont exposés plus loin.

Les travaux d'investissement sont intégrés en ce sens que l'on s'attaque simultanément à l'amélioration du rendement des cultures, grâce à l'aménagement des sols et à la vulgarisation des engrais et des semences, à l'amélioration des performances des animaux d'élevage en agissant à la fois sur la nourriture et les fourrages et en améliorant le cheptel par des achats d'animaux, enfin on réduit l'érosion par des actions de défense et restauration des sols. Plus de 80 % des crédits sont consacrés à élever le niveau de vie dans les périmètres de développement intégré.

b. — **Le programme routier :**

La desserte des U.D.R. nécessitera la construction de 140 km de routes et chemins classés, ainsi que l'amélioration de 230 km de routes existantes. Les crédits nécessaires s'élèvent à 10 millions de DH.

— Région Centre Nord	5,6 M. DH.
— Région Nord Ouest	3,7 M. DH.
— Régions de l'Oriental	0,7 M. DH.

c. — **Périmètres de moyenne hydraulique :**

Il s'agit du Rhiss-Nekkor, lui même comprenant trois secteurs (Rhiss : 650 ha, Nekkor : 6.500 ha et un troisième secteur de 950 ha) et la plaine de Martil (8.500 ha dont 4.500 irrigables). L'aménagement du Rhiss a été retenu :

Secteur I Rhiss : Les travaux concernant les réseaux d'irrigation, le réseau de drainage, le réseau d'assainissement ainsi que la construction de pistes et d'ouvrages d'art et de protection contre les crues ; les crédits ouverts seront de 5 M. DH, 950 hectares seront équipés en fin 1977.

d. — **La formation professionnelle :**

Le Centre d'Al Ouamra continuera à former 36 animateurs ruraux par an. Les crédits nécessaires sont de 1 million de DH.

e. — **Les études et planification :**

La détermination et l'étude de 10 U.D.R. environ, ainsi que l'étude de nouveaux périmètres de développement intégré nécessiteront 900.000 DH qui se répartissent ainsi par région :

Centre Nord	504.000 DH
Nord-Ouest	333.000 DH
Oriental	63.000 DH

Indicateurs physiques du programme 1973-1977

(Dans les périmètres de développement intégrés rubrique 1 et 2)

Opérations	Unité	1973	1974	1975	1976	1977	Total
I - TRAVAUX DE MISE EN VALEUR							
Aménagements de terrains	1.000 ha	0,3	1,8	1,9	2,6	1,2	7,8
Vulgarisation	1.000 ha	1,5	4,5	4,5	3,5	2,5	16,5
Entretien de Plantations fruitières							
— Traditionnelles	1.000 ha	1,3	1,3	1,2	0,9	0,8	5,5
— En D.R.S.	1.000 ha	6,1	7,0	8,3	7,4	6,5	35,3
Amélioration de parcours		1,0	2,9	2,5	3,0	2,8	12,2
Achats d'animaux d'élevage							
— Bovins	tête	73	83	88	66	43	353
— Ovins caprins	tête	142	463	466	397	197	1.665
— Baudets	tête	1	3	3	3	3	13
Abris pour élevage	unité	185	240	248	221	185	1.079
— Logements	unité	8					8
— Hangars	unité	4	2				6
— Autres constructions	unité	29	21	22	20	16	108
Petite Hydraulique							
— Aménagement source	unité	21	45	41	30	21	158
— Irrigation	1.000 ha	0,1	0,6	0,5	0,2	0,1	1,5
— A.E.P.	unité	—	1				1

Indicateurs physiques du programme 1973-1977 (suite)

Opérations	Unité	1973	1974	1975	1976	1977	Total
II - D.R.S. REBOISEMENT							
Plantations fruitières							
— Avec cultures intercalaires	1.000 ha	2,2	4,3	6,0	4,8	4,5	21,
— Sans cultures intercalaires	1.000 ha	0,2	0,4	0,3	0,2	0,2	1,
Reboisement	1.000 ha	0,4	2,2	1,1	1,0	0,9	5,
D.R.S. Agricole	1.000 ha	0,5	3,1	2,5	1,6	1,3	9,
Aménagement de ravins	1.000 ha	1,3	4,8	3,4	2,4	2,2	14,
Pistes forestières	Km	17	52	14	14	14	111
III - FORMATION PROFESSIONNELLE	Stagiaire	36	36	36	36	36	180
IV - RESEAU ROUTIER							
— Construction	Km	15	50	40	25	10	140
— Amélioration	Km	30	25	45	50	80	230
V - PERIMETRE DE MOYENNE HYDRAULIQUE, RHISS	ha					950	950

Investissements 1973-1977

1.000 DH

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977	Total
I - TRAVAUX DE D.R.S.	**3.994**	**12.001**	**10.244**	**8.001**	**7.433**	**41.673**
D.R.S. Fruitière						
— avec culture	1.990	3.845	5.407	4.295	4.027	19.564
— sans autre culture	256	439	417	250	256	1.618
Reboisement	630	3.252	1.609	1.491	1.358	8.430
D.R.S. Agricole	200	1.252	983	632	508	3.575
Aménagement de ravins	578	2.173	1.548	1.053	1.004	6.356
Pistes forestières	340	1.040	280	280	280	2.220
II - TRAVAUX DE MISE EN VALEUR	**4.705**	**11.901**	**10.899**	**8.414**	**6.014**	**41.933**
Aménagement des terres	240	1.434	1.507	2.065	1.058	6.304
Vulgarisation	241	715	717	558	403	2.634
Entretien de Plantations	826	920	997	844	729	4.316
Parcours	679	2.012	1.782	2.100	1.982	8.555
Elevage (subventions)						
— Bovins	91	104	110	82	54	441
— Ovins caprins	27	89	90	77	38	321
— Baudets	1	3	2	3	2	11
— Abris	287	372	384	342	287	1.672

Indicateurs physiques du programme 1973-1977 (suite)

Opérations	Unité	1973	1974	1975	1976	1977	Total
II - D.R.S. REBOISEMENT							
Plantations fruitières							
— Avec cultures intercalaires	1.000 ha	2,2	4,3	6,0	4,8	4,5	21,8
— Sans cultures intercalaires	1.000 ha	0,2	0,4	0,3	0,2	0,2	1,3
Reboisement	1.000 ha	0,4	2,2	1,1	1,0	0,9	5,6
D.R.S. Agricole	1.000 ha	0,5	3,1	2,5	1,6	1,3	9,0
Aménagement de ravins	1.000 ha	1,3	4,8	3,4	2,4	2,2	14,1
Pistes forestières	Km	17	52	14	14	14	111
III - FORMATION PROFESSIONNELLE	Stagiaire	36	36	36	36	36	180
IV - RESEAU ROUTIER							
— Construction	Km	15	50	40	25	10	140
— Amélioration	Km	30	25	45	50	80	230
V - PERIMETRE DE MOYENNE HYDRAULIQUE, RHISS	ha					950	950

Investissements 1973-1977

1.000 DH

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977	Total
I - TRAVAUX DE D.R.S.	**3.994**	**12.001**	**10.244**	**8.001**	**7.433**	**41.673**
D.R.S. Fruitière						
— avec culture	1.990	3.845	5.407	4.295	4.027	19.564
— sans autre culture	256	439	417	250	256	1.618
Reboisement	630	3.252	1.609	1.491	1.358	8.430
D.R.S. Agricole	200	1.252	983	632	508	3.575
Aménagement de ravins	578	2.173	1.548	1.053	1.004	6.356
Pistes forestières	340	1.040	280	280	280	2.220
II - TRAVAUX DE MISE EN VALEUR	**4.705**	**11.901**	**10.899**	**8.414**	**6.014**	**41.933**
Aménagement des terres	240	1.434	1.507	2.065	1.058	6.304
Vulgarisation	241	715	717	558	403	2.634
Entretien de Plantations	826	920	997	844	729	4.316
Parcours	679	2.012	1.782	2.100	1.982	8.555
Elevage (subventions)						
— Bovins	91	104	110	82	54	441
— Ovins caprins	27	89	90	77	38	321
— Baudets	1	3	2	3	2	11
— Abris	287	372	384	342	287	1.672

Investissements 1973-1977 (suite)

1.000 DH

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Petit matériel	399	419	423	289	138	1.668
Logements	280					280
Hangars	180	90				270
Autres constructions	49	35	37	33	27	181
Petite hydraulique						
— Irrigation	880	4.538	3.825	1.271	771	11.285
— Aménagement source	525	1.125	1.025	750	525	3.950
— Eau potable		45				45
III - FORMATION PROFESSIONNELLE	200	200	200	200	200	1.000
IV - PERIMETRE MOYENNE HYDRAULIQUE		700	700	1.240	2.360	5.000
V - ETUDES	100	200	200	200	200	900
VI - ROUTES	1.000	2.500	2.500	2.000	2.000	10.000
TOTAL	9.999	27.502	24.743	20.055	18.207	100.506

LES INVESTISSEMENTS PRIVES

Les investissements privés se présentent sous différentes formes. Ils couvrent le coût du travail que les agriculteurs fourniront bénévolement pour réaliser le programme du D.E.R.R.O., les apports en capitaux lors de l'achat du bétail amélioré, les aides extérieures qui seront fournies par les Pays amis soit en nature soit sous forme d'une assistance technique. Ils représentent environ 25 % du montant des investissements publics dans les périmètres de développement intégrés soit 20,9 millions de DH.

Récapitulation des investissements :

Investissements publics	:	100,5 millions de DH
Investissements privés	:	20,9 millions de DH
Total		121,4 millions de DH

IV. — LES MESURES

Les techniques de mise en valeur sont maintenant au point. Leur mise en application présente cependant quelques difficultés liées à la forme de l'intervention. Le D.E.R.R.O., pour réaliser les aménagements programmés, demande aux services locaux de l'agriculture, des Eaux et Forêts, des Travaux Publics d'être les agents d'exécution. Or les subventions faites dans le cadre des P.D.I. aux fellahs sont plus élevées que celles que peuvent octroyer ces mêmes services dans le cadre de leurs activités. Si le D.E.R.R.O. a obtenu ce privilège vu les difficultés du milieu, les services techniques qui travaillent dans les mêmes zones devraient pouvoir obtenir les mêmes conditions. Le Code des Investissements agricoles doit être remanié pour légaliser la spécificité des actions menées dans le Rif quelque soit l'organisme d'intervention puisqu'il est maintenant prouvé que la vulgarisation agricole ne peut se faire qu'à ces conditions. La normalisation de l'aide à l'investissement est nécessaire si l'on veut rendre leur possibilité d'action aux services techniques de l'agriculture qui se trouvent dans la région.

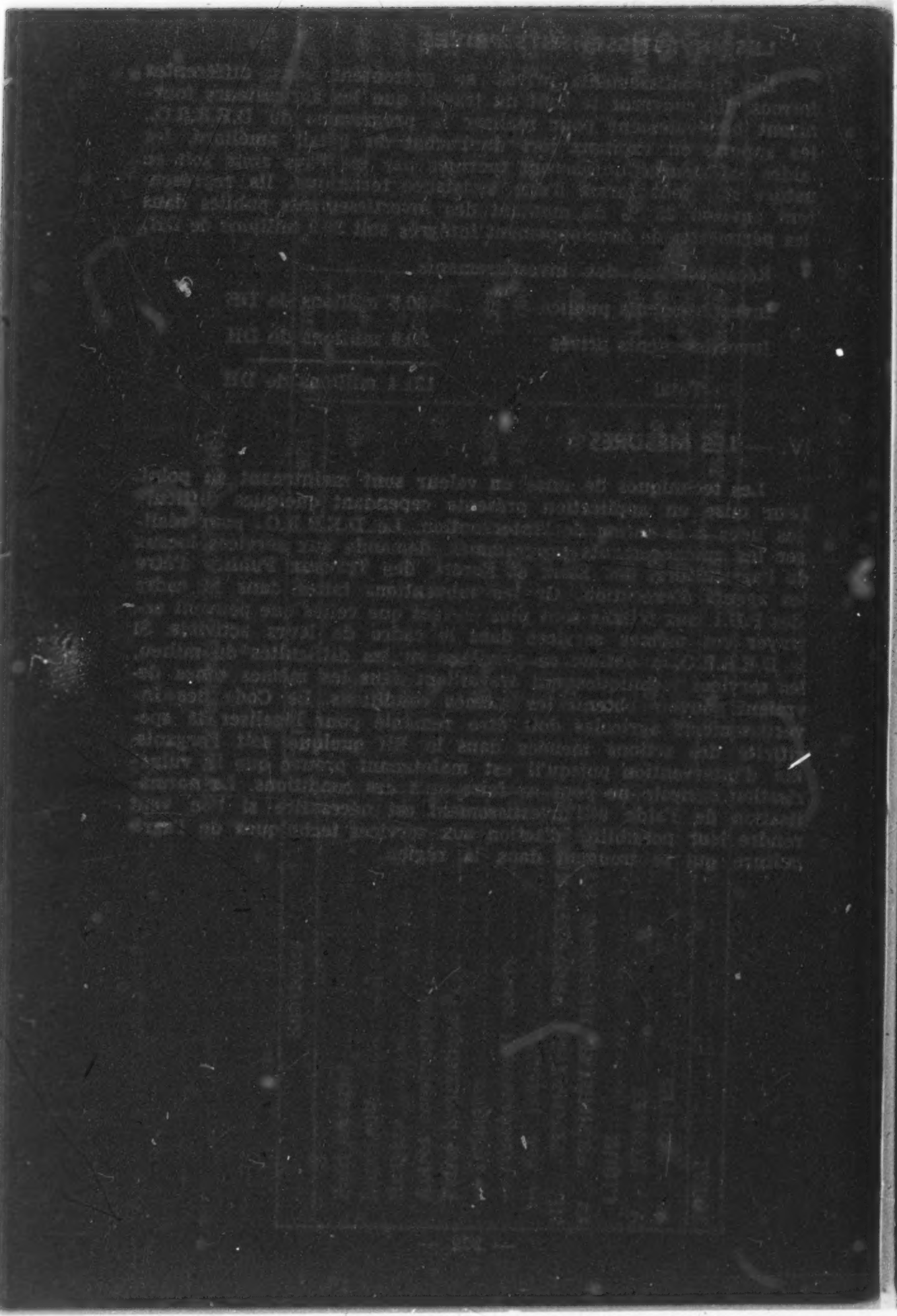

CHAPITRE IV

PROMOTION NATIONALE

PROMOTION NATIONALE

INTRODUCTION

Le chômage et le sous-emploi constituent les problèmes économiques les plus importants. Divers moyens pouvaient être utilisés pour améliorer la situation. Entre autre fut décidé la création de la P.N. en 1961.

A cet égard, la P.N. s'est fixée les objectifs suivants :

— de mobiliser la force de travail latente des hommes pour en faire un capital supplémentaire qui serait investi dans la réalisation des travaux rentables, productifs et techniquement simples.

— D'intensifier l'équipement de toutes les régions du Royaume et en particulier celui des zones marginales en vue de pallier aux disparités sociales ou régionales et ceci en recourant à des technologies à fort coefficient de main-d'œuvre et à faible utilisation de capital et de machine.

— De ralentir l'exode rural par l'amélioration des conditions de vie et de production des zones déshéritées et la promotion sociale de leurs habitants.

— D'associer la population à l'action de développement menée par l'Etat en la faisant participer à l'élaboration et à l'exécution de programmes d'intérêt national ou local.

Ces buts devaient être atteints par l'établissement de programmes, fruits d'une collaboration étroite entre les agents d'autorité, les services techniques et les représentants de la population.

Le financement est assuré, soit directement par les budgets normaux des Ministères (Projet 1ère partie) ; soit par un Compte Spécial géré par la P.N. (Projet 2ème partie)

I. — BILAN DU PLAN QUINQUENNAL 1968-1972

A. — Prévision du Plan 1968-1972

1. — Le programme d'action durant cette période prévoyait de réaliser 123 Millions de journées de travail. Ce programme se décompose suivant la nature des travaux et suivant l'organisme qui assure le financement.

a. — **Selon la nature des travaux**

La ventilation des travaux se présente de la façon suivante :

	En Millions de journées de travail	En pourcentage
— Mise en valeur agricole	73	60 %
— Infrastructure routière	33	26 %
— Equipement municipal et communal	17	14 %
TOTAL :	123	100 %

b. — **Selon les sources de financement**

		En Millions de journées de travail
— Budget des départements	1ère partie	72
— Budgets provinciaux et municipaux		15
— Compte spécial P.N.	2ème partie	36
	TOTAL :	123

2. — **Financement du programme**

a. — **Coût global**

	En Millions de DH.
— Salaire en espèce	246
— Petit encadrement	65
— Matériaux et transport	140,7
TOTAL :	451,7

A cette somme en espèce s'ajoute l'équivalent de 246 Millions de DH en blé pour les salaires en nature, soit un coût global de 697,7 Millions de DH.

b. — **Financement**

Sur ces 451,7 millions de DH, seule la somme de 119.700.000 DH devait être supportée par le compte spécial de la P.N. Le reste, soit 332 Millions de DH était à la charge des budgets normaux des Ministères utilisateurs de la méthode P.N.

B. — **Les réalisations de la P.N. de 1968 à 1972**

Durant cette période, la P.N. a réalisé 89.222.331 journées de travail (J.T.) soit 72 % des prévisions du Plan qui se décomposent en :

1ère Partie : 21.914.612 J.T.

2ème Partie : 67.307.719 J.T.

De ce fait, les services techniques et les budgets provinciaux et municipaux qui devaient réaliser une moyenne de 17.4 Millions de J.T. par an en 1ère partie n'ont exécuté que 4,4 Millions de J.T. environ, ce qui représente 25 % des prévisions du Plan.

Cela a poussé l'administration de la P.N. à substituer dans la mesure de ses moyens, les chantiers 2ème partie, à ceux de la 1ère partie.

Le tableau ci-dessous met en relief le nombre de journées de travail crée selon la nature des travaux effectués.

	1968	1969	1970
— Mise en valeur agricole	11.453.260	11.035.200	11.075.940
— Infrastructure	5.726.630	6.776.000	8.359.200
— Equipement	2.567.110	1.548.800	1.462.860
Total	19.747.000	19.360.000	20.898.000

	1971	1972	Total
— Mise en valeur agricole	8.129.201	5.199.577	46.893.178
— Infrastructure	5.785.463	3.897.236	30.544.529
— Equipement	3,527.051	2.678.803	11.784.624
Total	17.441.715	11.775.616	89.222.331

Ce qui représente par rapport aux prévisions :

— Mise en valeur agricole : 63,50 %
— Infrastructure : 91,00 %
— Equipement : 76,20 %

C'est ainsi, qu'au cours de cette période, la P.N. a mobilisé une moyenne annuelle de l'ordre de 18 Millions de journées de travail, ce qui correspond à l'emploi de plus de 89.000 ouvriers travaillant en permanence pendant 200 jours par an.

Pour ce qui est des sources de financement, les réalisations ont été les suivantes :

— 21.110.874 journées de travail soit 29,50 % des prévisions à la charge des budgets des départements techniques.

— 803.888 journées de travail soit 5,35 % des prévisions à la charge des budgets provinciaux et municipaux.

— 67.307.570 journées de travail soit 187 % des prévisions à la charge du budget de la P.N.

II. — LES DIFFICULTES RENCONTREES DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA P.N.

La réalisation du Plan Quinquennal 1968-1972 s'est heurtée à un certain nombre de difficultés qu'il importe de citer.

A — Lors de l'élaboraton des programmes

1. — Le choix et la préparation des projets à réaliser tendent de plus en plus à être faits par les autorités locales et par les techniciens des services provinciaux sans participation de la population.

Pour intéresser la population, parmi laquelle se recrute la main-d'œuvre, à l'exécution des travaux, il est nécessaire de l'associer d'avantage à l'élaboration des programmes.

2. — Les projets sont souvent mal choisis et ne respectent pas les normes de mise en valeur fixées par la P.N. qui a retenu les pourcentages suivants :

— 60 % de travaux de mise en valeur
— 25 % de travaux d'infrastructure
— 15 % de travaux d'équipement rural

3. — Le manque d'intégration et de complémentarité entre les projets proposés par les différents services techniques.

4. — Le manque de coordination entre les services techniques provinciaux et centraux.

5. — Les estimations des coûts sont très souvent faites d'une façon théorique et sans aucune étude préalable.

B. — Lors de l'exécution

1. — La main-d'œuvre

La main-d'œuvre agricole est saisonnière, et par conséquent en période de pointe, il est difficile de trouver de la main-d'œuvre en raison des salaires plus élevés servis par l'agriculture.

Toutefois, les mêmes difficultés apparaissent en dehors de ces périodes à cause de la simultaneité des chantiers P.N. et ceux des services techniques exécutés par les entreprises et de la discordance qui en résulte sur le plan des salaires servis respectivement par ces services techniques et par la P.N.

2. — Insuffisance des rendements

Cette insuffisance contribue pour beaucoup au retard apporté dans l'exécution des programmes.

On a essayé de pallier cet inconvénient, en établissant des normes de tâches journalières qui, malgré leur faible niveau sont rarement atteintes.

Cette faiblesse de rendement est due, d'une part à un certain manque dautorité sur les chantiers et à l'insuffisance de l'encadrement et d'autre part au fait que les ouvriers payés avec beaucoup de retard se désintéressent de leur travail ce qui rend parfois prohibitif le coût des travaux.

3. — Encadrement insuffisant

Depuis 1969, un agent d'autorité dirige chaque bureau provincial de la P.N. Il est chargé d'assurer la coordination des opérations d'établissement et l'exécution des programmes, de veiller à la bonne marche des chantiers et de tenir informé le service central de la P.N.

Malheureusement ces agents ne se consacrent pas uniquement à cette tâche. La P.N. est simplement l'une de leurs nombreuses activités et de ce fait, ils ne peuvent lui réserver tout le temps qu'exigerait une gestion efficace des chantiers.

4. — Retard dans la paie des ouvriers

La paie des ouvriers se fait parfois avec de sérieux retards comme il a été cité plus haut ce qui gêne ces derniers et les amène à se désintéresser des chantiers P.N.

Les raisons de ce retard sont les suivants :

— Procédures trop lentes des délégations de crédits
— Régisseurs insuffisants et non spécialisés
— Plafond d'encaisse réduit.

III. — LES ORIENTATIONS

En 1972, un nouveau mode de rémunération a été adopté par la P.N.

Il consiste à aligner les salaires des ouvriers P.N. sur le S.M.A.G. et à les servir intégralement en espèce.

Cette décision vise un triple objectif :

— Améliorer le rendement sur les chantiers et le choix des projets,
— Permettre aux masses rurales inemployées une juste rémunération en contrepartie des prestations de service au bénéfice des communautés locales,
— Faciliter l'intervention de la P.N. dans les agglomérations urbaines et suburbaines où le coût de la vie est notablement plus élevé que les zones rurales.

1. — L'extension du champ d'action de la P.N.

La P.N. doit poursuivre et améliorer son action dans les domaines où elle est déjà employée (Agriculture, Travaux Publics, Santé Publique), mais aussi, il serait souhaitable qu'elle s'oriente vers une intervention dans d'autres domaines (Equipements peu capitalistiques dans le Tourisme, Habitat Economique, Education Nationale, Jeunesse et Sports, Travaux Communaux et Municipaux etc...) et ceci, à condition que les travaux soient proposés

par les services techniques et intégrés, dans leur plan d'action et ce, afin de permettre leur bonne exécution et surtout pour pouvoir assurer leur bon fonctionnement ultérieur.

Par ailleurs, la P.N. doit maintenir la priorité réservée au milieu rural et aux zones marginales tout en intervenant aussi au niveau des centres autonomes, des centres délimités et des villes dans la mesure où les travaux proposés sont rentables.

2. — Le maintien des techniques labor-using

Vu l'abondance de la main-d'œuvre et le manque de capitaux existant sur le marché, il a été recommandé de maintenir l'orientation déjà en vigueur qui accorde la priorité aux chantiers utilisant le maximum de main-d'œuvre pour le minimum de capitaux.

Toutefois, il reste possible de faire des propositions de chantiers pour lesquels le taux des crédits accordés à l'achat de matériel et matériaux dépasse les normes prévues jusqu'à présent par la P.N. (25 % des crédits alloués de la paie des ouvriers) et cela sous la responsabilité des services techniques qui établissent les estimations.

Ce taux pourrait être flottant et varier suivant le type de travaux. Les services techniques en collaboration avec les autorités locales et la P.N. devraient établir des normes pour chaque type de travaux, ce qui servirait de base à toutes les estimations des chantiers à proposer.

3. — L'adoption d'un programme unique de P.N.

Les prévisions en matière de création de journées de travail qui étaient à la charge des services techniques et des budgets provinciaux n'ont pas été atteintes.

Pour remédier à cette situation, il a été décidé de définir un seul programme intégralement financé par un compte P.N. inscrit hors budget. Une partie sera exécutée par les services techniques en dehors de leur programme normal sur des crédits délégués aux gouverneurs et une autre partie réalisée directement par l'institution de la P.N. Toutefois, les ministères pourront utiliser la méthode P.N. dans la réalisation même de leur propre programme.

4. — Le choix des programmes P.N.

Le choix du programme P.N. quel que soit le cadre de sa réalisation, sera basé, en premier lieu sur les critères de la rentabilité économiques des projets et de leurs adaptation aux aspirations des populations à renforcer l'équipement technique, social et culturel de leur région.

C'est ainsi, qu'une attention particulière sera accordée, d'une part, à sa régionalisation, en vue d'atténuer au maximum les disparités existantes entre les régions du Royaume et, d'autre

part, à l'organisation et à l'encadrement des chantiers auxquels il donne lieu, afin d'en faire un cadre de promotion et de formation des salariés qui y seront engagés.

Par ailleurs, l'efficacité de la P.N. requiert une large participation des populations concernées et leur adhésion volontaire et enthousiaste, aussi bien au niveau de la conception qu'à celui de son exécution.

5. — L'amélioration de l'encadrement des chantiers

Le problème de l'encadrement a été étudié à trois niveaux :

— Au niveau du chantier, la qualité du travail et le rendement des ouvriers sont conditionnés par la qualité et l'efficacité de l'encadrement. Les services techniques devraient, en accord avec les autorités locales, doter les chantiers d'un encadrement technique valable.

— Au niveau de la Province, un agent d'autorité s'occupe en principe de la P.N. Pour l'élaboration des programmes, le contrôle de leur exécution, l'inspection des chantiers et le contrôle des régies, cet agent d'autorité disposera d'un noyau administratif qui formerait la section P.N. provinciale.

— Au niveau central, il est indispensable d'avoir un personnel qualifié et en nombre suffisant pour l'étude des projets de programmes, le contrôle de leur exécution, l'inspection des chantiers et des régies comptables.

6. — Coordination de la P.N. avec les organismes similaires :

Au sujet des relations de la P.N. avec les organismes similaires, tels que la relance communale, le développement communautaire et l'entraide nationale, il a été préconisé une étroite coordination et une certaine spécialisation de ces différents organismes afin que leurs actions soient complémentaires.

En effet, la réalisation intégrale des programmes suppose une parfaite concertation de tous les départements intéressés et une conjugaison harmonieuse de leurs efforts et de leurs moyens.

Enfin, pour faire face aux difficultés qui se sont posées à la P.N. et afin que celle-ci puisse jouer le rôle qui lui est assigné dans les meilleures conditions, les mesures suivantes ont été prises dont la première a été à la base des orientations ci-dessus citées :

1. — Adoption d'un nouveau mode de rémunération de la P.N.

En vue d'obtenir une meilleure efficacité dans la gestion des programmes et un meilleur rendement sur les chantiers deux décisions importantes viennent d'être prises :

— Alignement des salaires des ouvriers de la P.N. sur la S.M.A.G.

— Paiement des salaires entièrement en espèce. Le salaire entier de l'ouvrier étant à la charge du budget de l'Etat.

2. — Régularisation de la paie des ouvriers :

Les mesures suivantes visent à remédier au retard effectué dans le paiement des ouvriers :

— Augmentation du plafond de régies locales.

— Augmentation du nombre des régisseurs et sous-régisseurs.

— Spécialisation du travail de certains régisseurs.

— Délégations au gouverneur de la province en début d'année de la moitié des crédits du programme annuel.

En définitive ces mesures sont de nature à atténuer les difficultés déjà rencontrées dans le programme 1968-1972 et à assurer le succès du nouveau Plan.

IV. — LE PROGRAMME

A) Le programme d'action

Pour la période 1973-1977, il est prévu la réalisation d'environ 100 millions de journées de travail qui coûteront la somme de 500 millions de Dirhams comme salaires des ouvriers non spécialisés et permettront l'occupation de 100.000 ouvriers pendant 200 jours ouvrables par an. 10.778 emplois seront ainsi nouvellement créés par rapport au plan quinquennal 1968-1972 (100.000 - 89.222).

Selon la nature des travaux et suivant l'organisme qui assure le financement, ce programme se décompose comme suit :

1 — La nature des travaux

	En millions de journées de travail
— Mise en valeur agricole	50
— Infrastructure routière	20
— Equipement municipal et rural ...	30
Total :	100

2. — Les sources de financement

	En millions de journées de travail
— Budget des Ministères	54
— Compte spécial de la P.N.	46
Total :	100

B) **Financement du programme**

1. — **Coût global**

	En millions de DH.
— Salaire des ouvriers non spécialisés	500
— Salaires des caporaux et des chefs de chantiers	50,5
— Achat de petit matériel, des matériaux et frais de transport	100,5
Total :	651

2. — **Source de financement**

a. — **Compte Spécial de la P.N.**

	En millions de DH.
— Salaire des ouvriers non spécialisés	230
— Salaire des caporaux et des chefs de chantiers	23,5
— Achat de petit matériel, des matériaux et frais de transport	46,5
Total :	300

Ces crédits se ventilent de la manière suivante :

1.000 DH.

1973	1974	1975	1976	1977	Total
60.000	60.000	60.000	60.000	60.000	300.000

b. — **Budget des Ministères**

	En millions de DH.
— Salaire des ouvriers non spécialisés	270
— Salaire des caporaux et des Chefs de Chantiers	27
— Achat de petit matériel, des matériaux et frais de transport	54
Total :	351

Les 351 Millions de DH se répartissent par Ministère comme suit :

Ministère	En millions de DH.
— Agriculture (E.F.-D.M.V.-O.R.M.V.A.)	152,45
— Habitat (Logements Economiques)	52,50
— Travaux Publics (Equipements Routiers)	65,10
— Budgets Provinciaux et Municipaux	54,65
— Santé Publique	5,50
— Jeunesse et Sports	5,00
— Education Nationale	4,80
— Tourisme	11,50
Total :	351,00

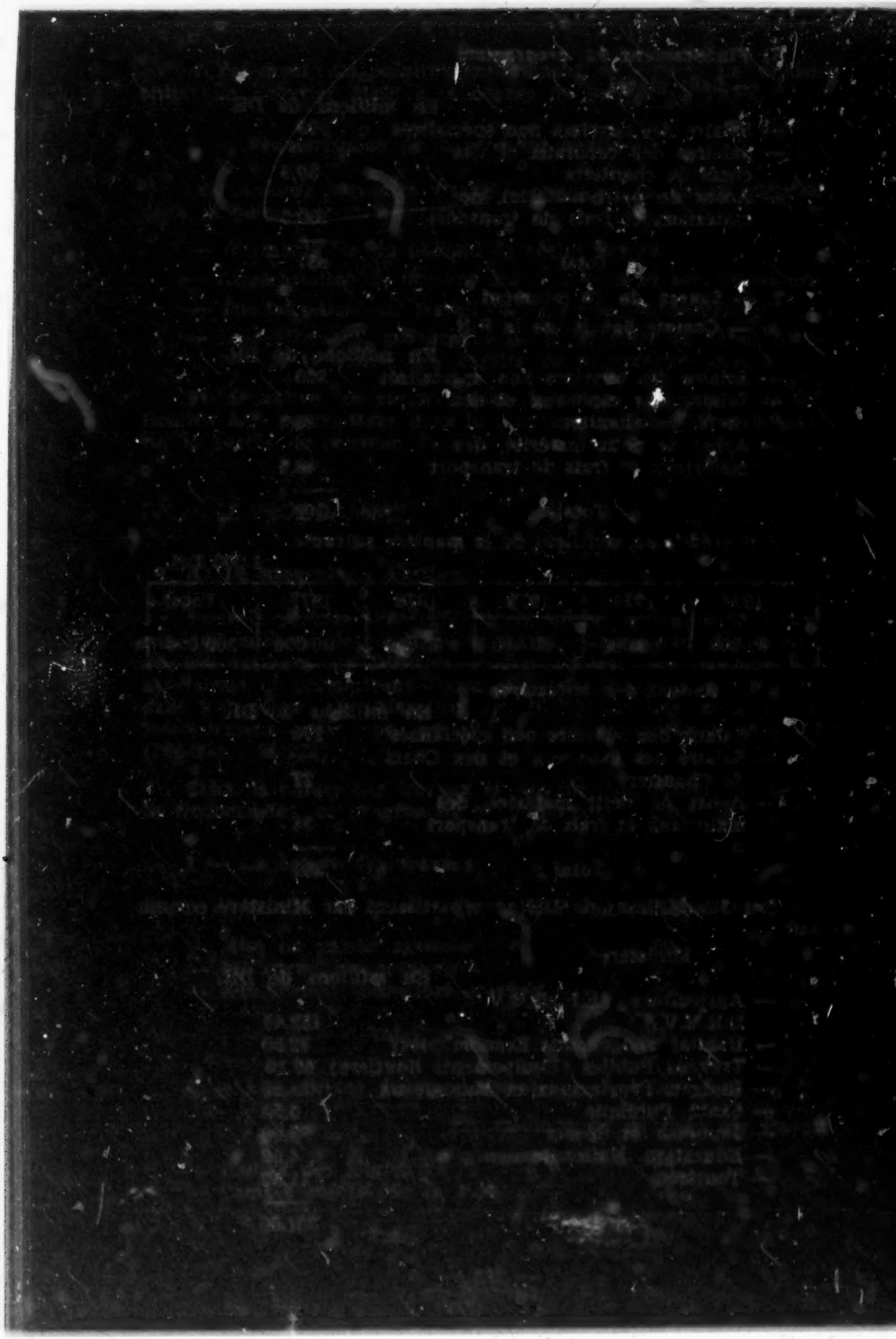

CHAPITRE V

TOURISME

TOURISME

PRESENTATION DU SECTEUR

L'option prioritaire accordée au Tourisme par les deux derniers Plans, et reprise par le Plan Quinquennal 1973-1977, trouve sa justification dans l'essor que connaît la demande internationale, dans les potentialités touristiques nationales à la fois importantes, variées et originales, et enfin dans les objectifs économiques et financiers.

Sur le plan économique, le tourisme favorise le développement des industries de transformation, et surtout des services (commerce, transports, hôtellerie, etc...).

Du point de vue financier, le tourisme est une exportation. L'objectif final est donc que les dépenses effectuées au Maroc soient aussi importantes que possible, et que les produits consommés soient autant que possible nationaux.

Le tourisme répond donc à trois impératifs majeurs :

— par ses recettes en devises, il facilite l'importation de biens d'équipement, indispensables à un développement économique rapide.

— par l'importance de la demande touristique vis-à-vis de nombreuses branches peu capitalistiques et le volume des investissements nécessaires, il contribue au développement de l'emploi.

— par la consommation sur place des produits finis, il valorise les produits bruts en conservant au Maroc, la valeur ajoutée des transformations (produits agricoles en particulier).

A - BILAN DU PLAN QUINQUENNAL 1968-1972

I. — Bilan physique

1. — Les entrées de touristes

en 1.000

	Prévisions			Réalisations			Réalisations en %		
	Croisières	Séjours	Total	Croisières	Séjours	Total	Croisières	Séjours	Total
1968	110	550	660	107	481	588	97	87	89
1972	150	1000	1150	71	1062	1133	47	106	98

L'objectif demande a été réalisé à 98 %, enregistrant ainsi un taux de progression annuel moyen de 17 %.

2. — Equipement hôtelier

L'achèvement du Plan Triennal a concerné l'aménagement et l'agrandissement de 1.094 lits à raison de 890 lits pour l'O.N.M.T. et 204 lits pour l'O.N.C.F.

Les réalisations du Plan Quinquennal 1968-1972 ont porté la capacité totale d'hébergement à 38.428 lits. Par ailleurs, 4.947 lits sont actuellement en chantier et seront exploitables à la fin de 1973, portant ainsi la capacité opérationnelle à 43.375 lits.

Le programme du secteur public portant création de 1.740 lits a été entièrement modifié et remplacé par un programme plus ambitieux de 2.354 lits. Ce changement, les complexités et les retards administratifs expliquent pour une grande part le faible taux de réalisation (8,5 %) de ce programme.

Equipement hôtelier

en lits

	Secteur public	Secteur semi-public	Secteur privé	Total
Prévisions	2.354	11.636	16.807	30.797
Réalisations	200	3.978	13.376	17.554
Taux de réalisation	8,5	34	80	57

Répartition de la Capacité totale par Catégorie

en lits

	5 étoiles	4 étoiles	3 étoiles	1 et 2 étoiles	Total
Prévisions (en lits)	7080	13150	17702	12645	50577
Structure (en %) ...	14	26	35	25	100
Réalisations (en lits)	5.924	8335	12964	11205	38428
Structure (en %) ...	15	22	34	29	100

3 — Equipement para-hôtelier

Les réalisations du Plan Quinquennal 1968-1972 en matière de camping-caravaning ont concerné 2.800 places. La superficie totale peut être estimée à 90 ha environ pour fin 1972. Ainsi la capacité opérationnelle totale est de l'ordre de 10.000 places qui, pour majorité (6.500 places), ont été réalisées ou rénovées au titre de l'achèvement du Plan Triennal 1965-1967.

4 — Aménagement et Infrastructure

En ce qui concerne le programme propre du tourisme, les réalisations ont, principalement porté sur :

— l'achèvement du Plan Triennal 1965-1967

— la participation à la réalisation du Royal Golf de Dar-Es-Salam.

Ces travaux réalisés entre 1968 et 1971 ont consommé 78 % du budget d'aménagement. Le reste des crédits s'étant avéré insuffisant à la réalisation des opérations arrêtées pour le quinquennat 1968-1972, un nouveau programme a été établi et réalisé à 36 % à la fin du Plan. Ce nouveau programme comporte :

a. — des opérations aéronautiques :

— aménagement de l'aéroport de Ouarzazate

— aménagement de l'aéroport de Ksar-Es-Souk.

b. — des équipements d'assainissement :

— complexe de Ksar-Seghir

— aménagement des zones d'Agadir et Taghazout

— complexe de la zone d'Al-Hoceima

— aménagement pour la S.N.A.B.T. et

— des réseaux divers.

5 — La formation Professionnelle

a. — Les établissements de formation

— Le transfert des établissements de formation hôtelière du Ministère de l'Education Nationale au Ministère du Tourisme s'est effectué le 1er Janvier 1970.

— La construction des trois écoles hôtelières prévues est actuellement dans sa phase finale.

— L'extension et le réaménagement des écoles hôtelières de Rabat, de Tanger et du Centre de Formation Professionnelle Hôtelière de Ben-Guerir sont achevés.

b. — Effectifs formés

— Formation de cadres pour Hôtellerie et Tourisme

Le Plan avait prévu la formation de 630 cadres moyens et supérieurs. Or, le retard dans la construction des trois écoles hôtelières s'est traduit par un déficit dans ce domaine.

— cadres supérieurs formés à l'étranger	124
— cadres moyens formés dans les écoles hôtelières	338
Total	462

— **Formation de cadres subalternes**

Les prévisions du Plan étaient basés sur un effectif de 1.200 par an. Or, la formation du Centre de Ben-Guerir s'étalant sur une période de 18 mois, un déficit a également été enregistré pour cette formation. En effet, seuls les effectifs suivants ont pu être formés.

— diplômés	1.240
— non diplômés	1.310
Total.....	2.550

La section hôtelière du lycée militaire de jeunes filles d'Ifrane a formé 58 employées.

Le total des employés subalternes formés durant la période quinquennale s'élève donc à 2.608 pour une prévision de 6.000 (soit un taux de réalisation de 43 %).

II. — Bilan comptable

Les crédits au titre de l'achèvement du Plan Triennal ont été répartis en :

O.N.M.T.	29.591.000 DH
O.N.C.F.	7.030.000 DH
Total	36.621.000 DH

1 — Equipement hôtelier

Investissements

1.000 DH

	Secteur public	Secteur semi-public	Secteur privé	Total
Prévisions	88.714	252.688	383.395	724.797
Réalisations	28.353	82.047	354.968	465.368
Taux de réalisations ...	32	32	93	64

Le changement du programme hôtelier du secteur public a porté sur les coûts de construction de 34.950.000 Dirhams (prévisions du Plan) à 79.500.000 Dirhams (prévisions du nouveau programme établi postérieurement par le Ministère du Tourisme). Par ailleurs, des réalisations non prévues initialement, pour un montant de 9.214.000 dirhams ont porté sur une période allant de 1968 à 1970.

— Encouragement à l'Investissement

Primes d'équipements

1.000 DH

Années	Nombre de lits agréés	Prévisions du Plan A	Primes octroyées B	Taux de réalisation (B/A) %	Primes débloquées
1968-1972	20.869	57.540	56.930	99	15.683

Activités du C.I.H.

Prêts

1.000 DH

Années	Prévisions	Prêts octroyés	Taux de réalisation %
1968 . 1972	380.658	206.971	54

2 — Equipement para-hôtelier

Equipement para-hôtelier

1.000 DH

	Prévisions	Réalisations (1)	Taux de réalisation %
— Collectivités locales ..	10.400	4.350	42
— Budget de l'Etat ...	12.400 (2)	7.850	63
TOTAL	22.800	12.200	54

(1) Estimations.

(2) Y compris l'achèvement du Plan Triennal pour un montant de 2.300.000 Dirhams.

3. — Aménagement et infrastructure

1.000 DH

	Prévisions	Réalisations
— Crédits affectés par l'Etat aux aménagements du Plan 1968-1972	47.000	
— Achèvement du Plan Triennal		14.981
— Réalisation du Royal Golf de Dar-Es-Salam		14.385
— Investissements prévus pour le nouveau programme établi par le Ministère du Tourisme	12.334	
— Investissements réalisés sur ce nouveau programme		4.492
— Renforcement des équipements de Tanger		4.220
TOTAL	59.334	38.078

4. — Formation professionnelle

Bilan des investissements pour la Formation Professionnelle.

1.000 DH

	Prévisions initiales	Investissements réalisés	Investissements en % des prévisions
A. - Opérations du Plan			
— Ecole hôtelière de Fès (création)	1.500	2.742	183
— Ecole hôtelière de Marrakech (création)	1.483	2.381	161
— Ecole hôtelière d'Agadir (création)	1.500	3.122	208
TOTAL	4.483	8.245	184
B. - Opérations intégrées au cours du Plan			
— Ecole hôtelière de Rabat (modernisation extension)	p.m.	740	—
— Ecole hôtelière de Tanger (modernisation extension)	p.m.	430	
— C.F.P. de Ben-Guerir(1)	500	500	100
TOTAL	4.983	9.915	—

(1) sur le budget de l'O.N.M.T. (Centre de Formation Professionnelle de Ben-Guerir).

Lors de la préparation du Plan, les crédits de la Formation Professionnelle étaient prévus au budget de l'Education Nationale. Ils ont par la suite été affectés au Tourisme. En pratique, les crédits fixés initialement se sont avérés insuffisants et ont dû être réévalués à deux reprises.

5. — **Les recettes**

L'évolution des recettes touristiques au Maroc est suivie de deux manières :

a. — au niveau comptable, les chiffres concernent les recettes effectives enregistrées par l'Office des Changes.

b. — au niveau de la Comptabilité Nationale, la méthode utilisée dite économique est basée sur :

— le nombre de touristes ...
— la durée de séjour
— la dépense journalière moyenne, et
— l'indice des prix.

Recettes globales

en millions de DH

	(1) Prévisions du Plan	(2) Recettes enregistrées par l'Office des Changes	(3) Estimations par les services du Tourisme	(4) Taux de réalisations (3) / (1) en %
1968-1972	2.420	1.655	3.169	131

B — ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Le Plan 1973-1977 comprend deux phases :

— Une première phase (1973-1974) sera réservée à la mise en place des mesures de réorganisation, à la réalisation et à l'achèvement des études fondamentales en vue de préciser la politique de développement touristique et ses projections régionales. Au cours de cette même phase, il sera procédé à l'achèvement des projets en cours et à la création de centres d'animation dans les stations existantes.

— La seconde phase (1975-1977) comprendra l'essentiel des réalisations prévues. Il est apparu prudent de concevoir des formules d'aménagement évolutives de manière à faciliter leur ajustement.

I. — Les orientations du secteur touristique

Sur la base des orientations générales du Plan 1973-1977, la politique à suivre consistera à favoriser un tourisme de masse (sans être tributaire de ce seul type), diversifier la clientèle, régionaliser les effets du tourisme et améliorer son apport sur le plan national.

Les aspects spécifiques de ces orientations concernent en particulier :

— l'aménagement et l'équipement des zones touristiques

— l'amélioration des structures d'accueil de toutes les professions touristiques (Administration, agence de voyages, restauration etc...) et la promotion d'une politique d'animation

— l'étude du tourisme interne. Elle visera à établir les facteurs socio-économiques de son développement, les formes de tourisme pratiquées, les zones concernées et enfin, son impact sur l'économie

— l'amélioration du rendement de toutes les professions touristiques

— la commercialisation du produit touristique par le développement d'une action mieux adaptée et plus intensive à l'étranger, en particulier au niveau de la publicité

— l'amélioration du système d'information statistique, et enfin

— l'adaptation de la formation professionnelle aux besoins de l'ensemble des activités du secteur touristique.

II. — Les objectifs

Les objectifs économiques et financiers, assignés au tourisme dans le Plan, supposent un effort sans précédent pour accroître l'offre touristique. Une meilleure organisation et une diversification des prestations touristiques centrées jusque-là sur l'hébergement et la restauration, doivent accompagner cet effort. Le touriste exige, en effet, un produit complet, qui lui procure des occupations conformes à ses goûts, tout au long de son séjour.

Les conditions nouvelles du tourisme, doivent donc être le transport à grande capacité (avions, ferries, etc...), et les centres de loisirs bien équipés. Les régions les plus concernées sont :

— la région d'Agadir et le Grand Sud
— la côte méditerranéenne (de Tanger à Nador), et
— les villes de séjour.

Cette concentration est d'autant plus souhaitable qu'on est soucieux de la rentabilisation de l'infrastructure et de la commercialisation du « produit Maroc ».

Caractéristiques des différents types de tourisme

Caractéristiques par type de Tourisme

Type de Tourisme	Taux de croissance durant le Plan %	Durée de séjour moyenne (en jours)	Dépenses par nuitées		
			Hébergement Restauration DH	Autres dépenses DH	Total DH
1 - Frontalier	3	1 (2)	20	50	70
2 - Croisière	15	1 (2)	10	50	60
3 - Visite à titre personnel	3	20	—	25	25
4 - Camping caravaning	25	14	15	45	60
5 - Affaires et Missions	7	3	70	60	130
6 - Séjour courte durée (charter)	(1)	2.5	55	45	100
7 - Séjour itinérant	25	9	60	60	120
8 - Séjour balnéaire	35	14	55	35	90

Ce tableau permet donc d'apprécier les conséquences économiques des différents types de tourisme, et ce, à divers titres :

— entrées des touristes

— recettes directes et indirectes

— type d'investissement à réaliser.

(1) Ce type de tourisme débutera en 1973.

(2) Arrivée et départ dans la même journée.

1. — **Objectifs de croissance de la demande**

Entrées de touristes (en 1.000)

Forme de tourisme	1969	1973	1974	1975	1976	1977	Total 1973-1977
Croisière	95	127	145	167	192	221	852
Séjour	621	1114	1302	1611	1982	2483	8492
Total	716	1241	1447	1778	2174	2704	9344

On a ainsi retenu un taux de croissance annuel de 21,6 % nettement au-dessus de celui des pays méditerranéens, qui est de l'ordre de 14 % environ.

2. — **Objectifs financiers**

Recettes touristiques

Recettes touristiques (tourisme international)
1.000.000 Dirhams

	1969	1973	1974	1975	1976	1977	1973-1977
Activités tourisitques	260	420	532	679	870	1126	3627
Autres secteurs	354	588	702	844	1027	1270	4431
Total	614	1008	1234	1523	1897	2396	8058

L'accent à mettre sur l'animation devrait procurer des recettes additionnelles importantes, mais compte-tenu de l'orientation vers le tourisme de masse, elles viendront compenser une réduction des recettes d'hébergement. Les estimations ci-dessus ont été faites sur la base des caractéristiques de la dépense en 1971, supposées rester stables au cours du Plan. Le taux de croissance à enregistrer sera donc de 23,5 %.

3. — **Capacité d'hébergement à l'horizon 1977**

a. — **Hébergement hôtelier**

L'objectif de nuitées à satisfaire en 1977, correspond à 98.375 lits, soit un taux de fréquentation moyen de 51 % pour le tourisme international.

On disposera fin 1973 (année réservée essentiellement à l'achèvement du Plan 1968-1972), à l'issue des travaux en cours, d'une capacité de 43.375 lits. Il faudrait donc construire au cours de ce Plan 55.000 lits.

Le programme d'investissement comportera deux tranches, l'une de 50.000 lits, l'autre de 5.000 lits environ. La réalisation de cette deuxième tranche, ne s'imposera que si la politique d'animation et d'investissement préconisée dans le chapitre « mesures » est mise en place. Si tel est le cas, ces 5.000 lits constitueront une réserve à répartir en fonction des insuffisances constatées dans les différentes régions.

Capacité d'hebergement à l'horizon 1977

en lits

		1 étoile	2 étoiles	3 étoiles	4 étoiles	5 étoiles	Total
Tourisme de passage	1973	4575	5.380	7.380	5.536	5.124	27.995
	1977	6.425	7.570	16.200	14.286	6.564	51.045
	73 - 77	1.850	2.190	8.820	8.750	1.440	23.050
Tourisme balnéaire nord	1973	—	1.130	5.060	2.300	600	9.090
	1977	—	1.130	10.400	8.910	600	21.040
	73 - 77	—	—	5.340	6.610	—	11.950
Tourisme balnéaire sud	1973	—	120	3.270	2.100	800	6.290
	1977	—	120	9.270	11.100	800	21.290
	73 - 77	—	—	6.000	9.000	—	15.000
TOTAL	1973	4.575	6.630	15.710	9.936	6.524	43.375
	1977	6.425	8.820	35.870	34.296	7.964	93.375
	73 - 77	1.850	2.190	20.160	24.360	1.440	50.000

Structure de l'hebergement par catégorie

en %

CATEGORIE	1 et 2 étoiles	3 étoiles	4 étoiles	5 étoiles	Total
Fin 1973	26	36	23	15	100
Fin 1977	16	38	37	9	100

b. — Hébergement para-hôtelier

Camping-caravaning

Les équipements à réaliser doivent satisfaire les clientèles du tourisme international et du tourisme intérieur. Pour la première, le facteur qualité est primordial : la différence de

prix résultant d'une différence de qualité est, en effet, minime comparée au coût du voyage d'accès. Cette clientèle préférera donc les campings de luxe du type camp de tourisme. L'argument prix sera plus déterminant pour la clientèle intérieure et son choix se portera plutôt sur les campings de catégorie moyenne, mais bon marché. Les perspectives de croissance de cette clientèle sont importantes.

On retiendra pour les nuitées du tourisme intérieur un pourcentage des nuitées du tourisme international passant graduellement de 20 % en 1972 à 30 % en 1977.

Le nombre de nuitées est calculé en prenant quatre mois d'ouverture et un taux d'occupation moyen pour ces quatre mois de 62,5 % de la capacité maximale mensuelle.

Capacité des campings

en ha

CATEGORIE	Fin 1972	Fin 1977	Variation 1973 - 1977
Moyenne	26	99	73
Luxe	74	241	167
Total	100	340	240

Le financement des investissements se fera selon les hypothèses résumées dans le tableau ci-dessous. Il est à remarquer que le taux de 37,5 % retenu pour les secteurs public et semi-public nécessite un renforcement considérable de l'encadrement technique.

Répartition des promoteurs par secteur

Secteur	Public	Semi-public	Privé	Total
Répartition des équipements (en %)	5	32,5	62,5	100
Nombre de lits à réaliser (en lits)	2.750	19.250	33.000	55.000

La grille moyenne pour le financement des investissements semi-public et privé a été établie comme suit :

— capital propre	30 %
— Avance	15 %
— prêt du C.I.H.	55 %
... Total	100 %

C — PROGRAMME D'ACTION

D'une manière générale, tant pour l'hébergement que pour l'aménagement, l'Etat prendra à sa charge tout ou partie des investissements que le secteur privé ne peut assumer. Les nouveaux investissements devant rentabiliser les équipements existants, les efforts porteront donc sur :

— Les zones à forte croissance (augmentation de la capacité d'hébergement par densification et extension, organisation des activités touristiques et des loisirs).

— Les liaisons intérieures, les routes et circuits touristiques.

1. — Capacité d'hébergement

a. — Hébergement hôtelier

La répartition géographique des unités d'hébergement à réaliser, a été établie selon :

— les prévisions globales des capacités nécessaires par région et par type de tourisme ;
— l'état actuel des capacités par région, et par localité, et
— les tendances de la demande et les vocations particulières de chaque région.

Seule la première tranche de 50.000 lits a été ventilée, la deuxième tranche de 5.000 lits devant être affectée selon les besoins dans les régions où l'équipement deviendrait insuffisant.

Les centres touristiques peuvent être classés en quatre groupes dont les saisons touristiques sont nettement distinctes et auxquels correspondent différents taux de fréquentation prévisionnels annuels.

— Tourisme itinérant (type Fès - Tanger)

Les hôtels sont ouverts toute l'année avec une pointe saisonnière en été. Le taux de fréquentation annuel est de 60 % environ.

— Tourisme itinérant (type Marrakech - Grand Sud)

Les hôtels sont ouverts toute l'année avec une pointe saisonnière de Novembre à Mai (taux de fréquentation annuel de 70 % pour Marrakech et de 50 % pour le Grand Sud).

— Tourisme balnéaire (type Méditerranée)

L'exploitation est limitée à 7 mois, d'Avril à Octobre, et le taux de fréquentation est de 45 %.

— Tourisme balnéaire (type Agadir)

Les hôtels sont ouverts toute l'année avec une saison de pointe au printemps et une basse saison en été (taux de 70 %).

La part de nuitées réservée au tourisme intérieur dans les prévisions varie de 10 à 40 %, selon les centres touristiques.

Pour chaque type de tourisme les caractéristiques précédentes permettent de déterminer la capacité théorique en lits, à partir des nuitées du tourisme international.

Une étude des régimes touristiques et de la répartition de flux, a conduit à la structure schématique suivante :

— **Deux zones balnéaires**

- la zone balnéaire Nord d'Arsilah à Saïdia
- la zone balnéaire Sud à partir d'Agadir.

— **Une zone d'interpénétration**

— Cette zone d'interpénétration pour le tourisme de passage recouvre tout le Pays, et peut être subdivisée en deux :

- la région centrale, délimitée par l'Atlantique, la Méditerranée, le Haut-Atlas, et qui groupe des centres urbains (Tanger, Fès, Meknès, Rabat, Casablanca et Marrakech), ainsi que des centres secondaires (Safi, Kénitra, Taza, etc...).
- le Grand Sud limité au Nord par le Haut et le Moyen Atlas.

Le type de clientèle des stations balnéaires se répartit par catégories entre les hôtels trois et quatre étoiles.

Capacité à réaliser dans les stations balneaires

(tranche de 50.000 lits)

REGIONS	CATEGORIES	1973 (1)	1974	1975	1976	1977	Total 1974-1977
Balnéaire Nord	3 étoiles	—	1.000	1.340	1.400	1.600	5.340
	4 étoiles	—	1.400	1.610	1.700	1.900	6.610
	S/Total	—	2.400	2.950	3.100	3.500	11.950
Balnéaire Sud	3 étoiles	1.786	1.100	1.400	1.600	1.900	6.000
	4 étoiles	662	1.800	2.200	2.400	2.600	9.000
	S/Total	2.448	2.900	3.600	4.000	4.500	15.000
Balnéaire Total	3 étoiles	1.786	2.100	2.740	3.000	3.500	11.340
	4 étoiles	662	3.200	3.810	4.100	4.500	15.610
	Total	2.448	5.300	6.550	7.100	8.000	26.950

(1) Achèvement du Plan Quinquennal 1968-1972.

Le tableau ci-dessous donne la ventilation par catégorie et années de la capacité à réaliser dans les centres urbains, les centres secondaires et le Grand Sud.

Capacité à réaliser pour le Tourisme de passage
(Tranche de 50.000 lits)

REGIONS	CATEGO-RIES en étoiles	1973 (1)	1974	1975	1976	1977	Total 1974 - 1977
Centres Urbains	1*	—	380	220	240	270	1.110
	2*	—	190	330	420	590	1.530
	3*	760	760	1.320	1.680	2.360	6.120
	4*	604	850	1.320	1.680	2.360	6.210
	5*	600	100	330	420	590	1.440
	S/Total	1964	2.280	3.520	4.440	6.170	16.410
Centres Secondai-daires	1*	—	210	120	130	140	600
	2*	—	90	130	140	150	510
	3*	—	380	380	440	490	1.690
	4*	230	130	190	220	260	800
	S/Total	230	810	820	930	1.040	3.600
Grand Sud	1*	—	40	30	30	40	140
	2*	—	40	30	40	40	150
	3*	200	280	210	240	280	1.010
	4*	105	480	360	420	480	1.740
	S/Total	305	840	630	730	840	3.040
	1*	—	630	370	400	450	1.850
	2*	—	320	490	600	780	2.190
	3*	960	1.420	1.910	2.360	3.130	8.820
	4*	939	1.460	1.870	2.320	3.100	8.750
	5*	600	100	330	420	590	1.440
	Total	2.499	3.930	4.970	6.100	8.050	23.050

(1) Achèvement du Plan 1968-1972.

Tableau récapitulatif de la capacité hôtelière

en lits

CATEGORIES	1973 (1)	1974	1975	1976	1977	1974 - 1977
1 étoile	—	630	370	400	450	1.850
2 étoiles	—	320	490	600	780	2.190
3 étoiles	2.746	3.520	4.650	5.360	6.630	20.160
4 étoiles	1.601	4.660	5.680	6.420	7.600	24.360
5 étoiles	600	100	330	420	590	1.440
Total	4.947	9.230	11.520	13.200	16.050	50.000

(1) Achèvement du Plan 1968-1972.

La tranche de 50.000 lits représente un accroissement de 115 % par rapport à la capacité fin 1973. La deuxième tranche de 5.000 lits affectée au cours du Plan selon les besoins, portera ce taux d'accroissement à 127 %, mais ne changera guère la structure par catégorie présentée dans la partie « objectifs ».

b. — Camping-caravaning

Capacité des campings

en ha

CATEGORIES	1973	1974	1975	1976	1977	1973 - 1977
Luxe	37	30	30	35	35	167
Moyenne	10	13	15	15	20	73
Reclassement	10	10	—	—	—	20
Total (création)	47	43	45	50	55	240

La localisation d'un camping doit répondre à sa destination, le séjour ou l'étape.

Le camping de séjour s'intègre le plus souvent dans un centre touristique et bénéficie de l'infrastructure et des « équipements lourds » et de ce centre (cinéma, tennis, etc...).

Le camping d'étape est situé soit sur des axes touristiques, soit en des lieux touristiques secondaires dont la visite n'excède guère une journée. Situé en dehors d'un centre touristique, son équipement doit être autonome. Un effort particulier portera sur le bloc sanitaire (douches) et la piscine.

2. — Coût de l'équipement d'hébergement

a. — Hébergement hôtelier

Le coût des investissements correspondant à la tranche des 50.000 lits est donné, avec la distinction entre équipements balnéaires et ceux des autres régions (prix unitaires différents).

Coût de la tranche de 50.000 lits

1.000 DH

Catégorie Localisation	1 étoile	2 étoiles	3 étoiles	4 étoiles	5 étoiles	Toutes catégories
Balnéaire Nord	—	—	117.480	178.470	—	295.950
Balnéaire Sud	—	—	132.000	243.000	—	375.000
Total balnéaire	—	—	249.480	421.470	—	670.950
Centres Urbains	9.990	19.125	119.340	147.488	46.800	342.743
Centres Secondaires	5.400	6.375	22.552	19.000	—	53.327
Grand Sud	1.555	2.334	23.338	50.537	—	77.764
Total passage	16.945	27.834	165.230	217.025	46.800	473.834
Total Général	16.945	27.834	414.710	638.495	46.800	1.144.784

Le tableau ci-dessous donne le coût total des 55.000 lits, équipements annexes inclus. Le coût des 5.000 lits supplémentaires est calculé, en supposant que la répartition par catégorie est la même que pour la tranche de 50.000 lits.

Coût total de l'équipement hôtelier

1.000 DH

CATEGORIE	1 étoile	2 étoiles	3 étoiles	4 étoiles	5 étoiles	TOTAL
Tranche 1 (50.000 lits)	16.945	27.834	414.710	638.495	46.800	1.144.784
Tranche 2 (5.000 lits)	1.695	2.783	41.471	63.850	4.680	114.479
Total	18.640	30.617	456.181	702.345	51.480	1.259.263

b. — **Camping-Caravaning**

Le calendrier des investissements pour les camping-caravaning résulte du programme de réalisation et des coûts correspondants par catégories.

Investissement dans les camping

1.000 DH

CATEGORIE	1973	1974	1975	1976	1977	1973-1977
Luxe	12.950	10.500	10.500	12.250	12.250	58.450
Moyenne	2.500	3.250	3.750	3.750	5.000	18.250
Reclassement	2.000	2.000	—	—	—	4.000
Total (création)	17.450	15.750	14.250	16.000	17.250	80.700

Calendrier des Investissements d'hébergement par type d'équipement

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
A - Equipement hôtelier						
1. - 1ère tranche (50.000 lits)						
a. - 40 % de l'investissement correspondant aux établissements à ouvrir l'année suivante.	87.797	106.280	120.144	147.869	—	462.090
b. - 60 % restant à investir l'année d'ouverture	—	128.825	156.549	177.344	218.932	681.650
2. - 2ème Tranche (.5000 lits).						
a. - 40 % de l'investissement.	—	—	23.104	23.105	—	46.209
b. - 60 % restant pour l'année d'ouverture.	—	--	—	34.657	34.657	69.314
Sous-Total équipement hôtelier.	87.797	235.105	299.797	382.975	253.589	1259263
B - Equipement para-hôtelier Camping-Caravaning	17.450	15.750	14.250	16.000	17.250	80.700
Total	105.247	250.855	314.047	398.975	270.839	1339963

Financement des équipements d'hébergement

1.000 DH

	Public	Semi-Public	Privé	TOTAL
EQUIPEMENT HOTELIER				
— Investissements publics	77.800	—	—	77.800
— Capital propre	—	119.295	238.590	357.885
— Prêt du C.I.H. et avance	—	273.968	549.610	823.578
Sous-Total	77.800	393.263	788.200	1.259.263
Camping-Caravaning	—	26.900	53.800	80.700
TOTAL	77.800	420.163	842.000	1.339.963

3. — Equipement d'infrastructure et d'aménagement

Aux niveaux régional et local, les caractéristiques des aménagements à réaliser doivent être étudiées de façon à aboutir à un développement qui correspond aux perspectives à venir. Ainsi, on entreprendra pour chaque zone d'aménagement, une étude de réalisation visant à établir, tant d'un point de vue touristique, que d'un point de vue global :

- Les vocations de la zone dans le développement
- les perspectives qualitatives et quantitatives de développement
- les fonctions à développer, et les structures correspondantes
- un schéma directeur d'aménagement et un programme de réalisation et enfin,
- la factibilité économique et financière du projet (et éventuellement de ses variantes).

Aussi des projets spécifiques ne peuvent être définis au stade actuel et on ne peut arrêter qu'un budget global au niveau de chaque centre, qui sera réparti ultérieurement selon les opérations définies par les études envisagées.

Investissements en aménagement et infrastructure

	(en 1.000 DH)
— Tanger	17.100
— Tétouan	4.156
— Al Hoceima	2.500
— Rabat-Casa	6.200
— Agadir	33.094
— Ifni	P.M.
— Marrakech	1.000
— Fès-Meknès	6.500
— Béni-Mellal	7.250
— Ouarzazate	2.400
— Ksar-Es-Souk	2.500
— Divers	4.300
Total	87.000

4. — Etudes

a) — Etudes fondamentales complémentaires

Le Plan comprend en toute première période, la réalisation des études fondamentales qui, en complétant les études déjà entreprises, permettront de déterminer les types de tourisme à développer en fonction des vocations de chaque région, d'établir une stratégie de développement à moyen et long terme, et enfin, d'ajuster et préciser le programme du Plan pour les années 1973-1977.

A ce titre, les études à entreprendre visent à établir avec précision les caractéristiques du marché touristique international, et la façon dont notre Pays doit modifier son offre pour tirer le meilleur parti de ce marché.

b. — Elles comprennent d'une part les études d'aménagement et d'équipement, d'autre part, les études nécessaires pour promouvoir la qualité du produit touristique, organiser les activités touristiques et rationaliser la commercialisation.

c. — Budget des études

— Etude d'animation	1.000.000 DH
— Demande touristique internationale, demande nationale, concurrence étrangère	1.500.000 DH
— Synthèse des études, stratégie nationale, ajustement des projets	500.000 DH
— Aménagement de zones, pour l'ensemble du Plan et la totalité des projets	4.000.000 DH
Total	7.000.000 DH

5. — Publicité

Part publicitaire des recettes touristiques

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	1973-1977
Recettes touristiques	1.008	1.234	1.523	1.897	2.396	8.058
Budget publicitaire	7	10	13	15	15	60

Le budget publicité s'élève à 60 millions de DH ce qui peut paraître faible pour un Pays au stade du lancement. Aussi, pour renforcer cet effort, un Fonds National de Publicité Touristique sera créé et auquel participeront les professionnels du Tourisme (hôteliers, agents de voyages, transporteurs touristiques etc...). Ce Fonds National qui financera les campagnes de publicité sur les marchés extérieurs sera géré par le département du Tourisme assisté d'un conseil où seront représentés les professionnels.

6. — Formation professionnelle

a. — Formation Hôtelière

Pour faire face à l'extension de la capacité d'hébergement les besoins sont évalués à 1.850 cadres et 3.800 subalternes. Cependant, compte tenu du recours au personnel étranger surtout au niveau « cadre » et de la formation « sur le tas », l'objectif retenu est la formation de 970 cadres et 2.500 subalternes.

La Formation Professionnelle Hôtelière sera assurée à trois niveaux dans trois types d'établissements :

— **cadres supérieurs** : formés à l'Institut Supérieur de Tourisme de Tanger

— **cadres moyens ou de maîtrise** : formés dans les Ecoles Hôtelières de Rabat, Tanger, Marrakech, Agadir et Fès

— **Subalternes** (qualifiés) : formés au Centre de Formation Professionnelle Hôtelière de Ben-Guerir dans le cadre du Service Militaire obligatoire (une promotion tous les 18 mois).

— **Cadres**

Prévisions de formation dans les écoles hôtelières

en nombre de diplômés

	Rabat	Tanger	Marra-kech	Fès	Agadir	Total
1973	30	50	—	—	—	80
1974	40	40	50	—	—	130
1975	40	50	50	—	—	140
1976	40	50	50	60	60	260
1977	40	40	50	60	60	250
Totaux	190	230	200	120	120	860

— **Subalternes**

Le Centre de Ben-Guerir formera durant la période du Plan 1973-1977 quatre promotions (4 contingents) de 500 subalternes soit un total de 2.000.

b. — **Formation tourisitque**

Octobre 1972 : création d'un Institut Supérieur du Tourisme à Tanger, qui comprend, en plus de la section « Gestion Hôtelière », une section de techniciens supérieurs du Tourisme qui formera les cadres des entreprises de voyages, d'accueil et d'encadrement, de transport, ainsi que le personnel d'animation et de renseignements.

Octobre 1973 : création d'une section « Tourisme » au sein de l'Ecole Hôtelière de Rabat. Cette section formera les cadres moyens (confectionneurs de titre de voyages, vendeurs dans les agences de voyages, guides régionaux, et employés du tourisme).

Prévisions de formation dans les professions du tourisme

en nombre de diplômés

	Section de Rabat (C. moyens)	Institut de Tanger	TOTAL
1973	—	—	—
1974	—	20	20
1975	—	20	20
1976	15	20	35
1977	15	20	35
TOTAUX	30	80	110

Investissements de la formation professionnelle

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
I - ACHEVEMENT DU PLAN 1968-1972						
— Ecole Hôtelière d'Agadir	955	—	—	—	—	955
— Ecole Hôtelière de Marrakech	141	—	—	—	—	141
— Ecole Hôtelière de Rabat	313	—	—	—	—	313
— Ecole Hôtelière de Tanger	438	—	—	—	—	438
— Ecole Hôtelière de Fès	1.265	—	—	—	—	1.265
— C.F.P. de Ben-Guérir	464	—	—	—	—	464
— Etudes	32	—	—	—	—	32
Sous-Total I	3.608	—	—	—	—	3.608
II - PROGRAMME DU PLAN 1973-1977						
— Section «Tourisme» de Rabat	246	104	—	—	—	350
— Ecole Hôtelière d'El-Jadida	—	817	1.067	784	—	2.668
— Institut Supérieur de Tanger (2ème Tranche)	300	418	400	—	—	1.118
Sous-Total II	546	1.339	1.467	784	—	4.136
Total Général	(1)4.154	1.339	1.467	784	—	7.744

(1) dont 3.608 : crédits de reports de l'année 1972.

Tableau Récapitulatif des Investissements publics

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
I - EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS						
— Achat de terrains et études	500	—	—	—	—	500
— Construction 1ère tranche	1500	—	—	—	—	1500
Sous-Total	2000	—	—	—	—	2000
II - ETUDES						
2.1. - **Etudes générales**						
— Demande touristique	—	750	750	—	—	1500
— Synthèse des études	—	—	200	200	100	500
— Animation	300	350	350	—	—	1000
2.2. - **Etudes d'Aménagement**						
— Restinga - Smir	—	150	—	—	—	150
— Al Hoceima	—	250	250	—	—	500
— Régions Casa-Rabat	—	250	750	—	—	1000
— Baie d'Agadir	150	—	—	—	—	150
— Marrakech	—	100	—	—	—	100
— Grand Sud	—	—	500	1000	—	1500
— Divers	—	200	200	200	—	600
Sous-Total études	450	2050	3000	1400	100	7000
III - FORMATION PROFESSIONNELLE						
3.1. - **Achèvement du Plan 1968-1972**						
— Ecole Hôtelière d'Agadir	955	—	—	—	—	955
— Ecole Hôtelière de Marrakech	141	—	—	—	—	141
— Ecole Hôtelière de Rabat	313	—	—	—	—	313
— Ecole Hôtelière de Tanger	438	—	—	—	—	438
— Ecole Hôtelière de Fès	1265	—	—	—	—	1265

Tableau Récapitulatif des Investissements Publics (suite)

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
— C.F.P. de Ben-Guérir	464	—	—	—	—	464
— Etudes	32	—	—	—	—	32
3.2. - **Programme 1973-1977**						
— Section «Tourisme» de Rabat	246	104	—	—	—	350
— Ecole Hôtelière d'El Jadida	—	817	1067	784	—	2668
— Institut Supérieur de Tanger	300	418	400	—	—	1118
Sous-Total Formation Professionnelle	4154	1339	1467	784	—	7744
IV - HEBERGEMENT HOTELIER						
3.1. **Achèvement du Plan 1968-1972**	35850	11150	—	—	—	47.000
3.2. - **Opérations nouvelles** (chaine 3 étoiles)	—	2000	15000	8800	5000	30800
Sous-Total Hébergement	35850	13150	15000	8800	5000	77800
V - PUBLICITE	9000	11250	12250	13250	14250	60000
VI ANIMATION	200	200	200	200	200	1000
VII - AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT	23.860	14630	15400	16170	16940	87.000
Total Général	75.514	42619	47317	40604	36490	242.544

D. — ACTIONS ET MESURES GENERALES

Les retards et insuffisances constatés dans la réalisation des objectifs du Plan Quinquennal 1968-1972, étaient le fait, essentiellement, d'un décalage entre l'importance des investissements prévus et l'ensemble des mesures à prendre pour les réaliser.

Le Plan 1973-1977, devant répondre à une demande potentielle toujours croissante, et par suite sauvegarder les avantages économiques notoires d'un développement touristique rapide, s'est vu assigné des objectifs encore plus ambitieux. Ces derniers, pour être atteints, nécessitent l'établissement d'un ensemble cohérent

de mesures. Les deux premièrs années du Plan sont à cet égard capitales pour la mise en place de ces mesures, sans lesquelles les conditions de séjour des touristes et l'image de marque du Maroc seraient rapidement compromises.

Ces mesures visent tous les facteurs de développement touristique :

— la protection et la valorisation du patrimoine national

— la politique des investissements

— l'organisation des activités touristiques

— la commercialisation du produit touristique, et

— la formation professionnelle.

1. — Protection et valorisation du patrimoine national

a. — Le patrimoine culturel et artistique

L'exploitation touristique des objets et des monuments anciens, ne doit, en aucun cas, être à l'origine de leur détérioration. Aussi, les mesures à prendre concernent :

— le classement des monuments

— l'application de la législation existante, pour la protection et la restauration des monuments, ainsi que l'établissement d'une législation permettant le contrôle des mobiliers historiques et artistiques.

— l'intensification de la mise en valeur des principaux sites archéologiques et des monuments historiques, et en particulier, la préservation de la ville de Fès et des Kasbahs du Sud.

b. — L'environnement

Le problème de la protection de l'environnement est complexe, et dépasse le cadre des attributions du Tourisme. Tout en constatant que le cadre naturel au Maroc conserve encore un certain équilibre écologique, il faut noter que de nombreuses dégradations se produisent (pollution des eaux et des plages, pollution atmosphérique par les usines, dégradations des sites touristiques etc...), qu'il convient d'étudier et d'enrayer dans les meilleurs délais.

Il paraît donc nécessaire que soit constitué un service ad hoc, chargé d'étudier ces problèmes en relation avec les différentes administrations concernées et les services de recherches de l'Université, et d'établir, à l'issue de ces études, la législation et la règlementation qui s'imposent.

2. — Politique des Investissements

Les objectifs volontairement ambitieux choisis pour la demande, exigent un ensemble de mesures de nature à stimuler l'offre nationale. Les obstacles actuels à un développement rapide sont d'ordre financier, technique et administratif.

a. — Promotion des investissements privés

Un service doit être créé au département du Tourisme (Bureau d'aide aux investisseurs), et sera chargé de :

— prospecter et conseiller les investisseurs et
— faciliter les rapports de l'investisseur avec les administrations intéressées (Ministères, C.I.H., etc...).

L'établissement de statistiques concernant les temps nécessaires aux diverses opérations de construction, et l'analyse des causes de retards permettront à ce service de réduire les délais de réalisation des projets.

Par ailleurs, la spécificité du secteur touristique impose la mise au point d'un Code des Investissements touristiques distinct de celui de l'industrie. La refonde du Code actuel doit s'inspirer de 'automaticité des avantages et de la modulation des avantages en fonction du degré d'intégration des projets dans le Plan de Développement.

b. — Rationalisation des investissements

Cette rationalisation doit répondre a plusieurs impératifs :

— une diminution des coûts
— une réalisation rapide des établissements et
— une participation plus large des industries nationales.

La méthode réside dans la standarisation des équipements et la diversification par le décor. La définition et l'application des mesures de rationalisation seront prises en charge par un Bureau National pour l'Investissement Hôtelier dont les différentes tâches seront :

— la documentation

— les études : architecture fonctionnelle, ensemble intégré d'établissements, dimension optimale, coût des matériaux et des équipements

— l'assistance et le contrôle technique des constructions (le C.I.H. pourrait avec profit déléguer ses compétences techniques et se réserver la partie financière).

3. — Organisation des activités touristiques

a. — Hébergement

Les mesures en matière de modernisation et d'entretien de l'équipement doivent viser :

— le financement de la modernisation des installations par l'octroi de subventions et de facilités fiscales (constitutions de réserves non imposables pour modernisation ou agrandissement).

— la promulgation de textes de lois régissant les statuts des propriétaires et locataires de manière à soutenir ces derniers dans leurs efforts de modernisation (60 % environ des hôtels sont en location).

— La récupération et le reclassement de vieux établissements moyennant un plan de modernisation.

— La formation technique des cadres hôteliers : ceux-ci doivent pouvoir contrôler la bonne marche des divers équipements techniques et professionnels et veiller au respect des normes d'entretin.

S'agissant de la gestion, son amélioration doit reposer sur une meilleure formation professionnelle. Des normes tenant compte de la taille et de la catégorie des établissements devraient fixer le nombre minimal d'employés qualifiés (diplômés des écoles hôtelières) ceci afin de garantir la qualité des prestations touristiques.

b. — **Animation**

Le tourisme moderne s'oriente de plus en plus vers les activités d'animation, but majeur du produit demandé, considérant l'hébergement et la restauration comme une infrastructure de base du produit touristique. Une étude de l'inventaire des installations d'animation au Maroc, démontre que cette activité fondamentale du tourisme est extrêmement insuffisante. C'est ainsi que dans plusieurs stations aussi bien balnéaires que de montagne et surtout dans les villes d'étape, les touristes après une journée de visites ou d'excursions ne trouvent pas certaines activités récréatives ou culturelles indispensables pour parachever une journée de loisirs.

Certains types d'animation sont donc à exploiter :

— **Monuments historiques** : mise en valeur par des illuminations adéquates (sons et lumières), avec éventuellement la généralisation des entrées payantes.

— **Musées** :

  — édition de brochures spéciales

  — création de nouveaux musées qui reproduisent une vie traditionnelle encore existante, mais en voie de disparition.

— **Folklore** :

  — création d'une Troupe Nationale de Folklore

  — regroupement des groupes folkloriques régionaux en associations et clubs.

— **Chasse touristique** :

Pour répondre à la demande sans cesse grandissante, il est prévu l'installation par le Ministère de l'Agriculture, de brigades de chasse, ainsi que la création de stations d'élevage et l'aménagement de terrains de chasse.

— **Pêche :**

— empoissonnement de grands barrages

— création de parcours touristiques de pêche.

— **Casinos et jeux** : révision de la règlementation actuelle sur le contrôle des changes interdisant l'exportation des gains aux jeux.

— **Yatching - Ski nautique** : construction de ports de plaisance.

Par ailleurs, sont à encourager la création et l'organisation par le privé d'activités d'animation. Une plus grande attention devrait être accordée par le C.I.H. à tout projet de création de telles activités, celà, en tenant compte évidemment de l'importance de la région considérée et de l'utilité d'un tel investissement.

c. — Les transports

— Transport aérien

● Réseau international : le taux d'occupation moyen des avions de ligne desservant le Maroc (y compris la R.A.M.) est de l'ordre de 54 % pour l'ensemble des passagers dont plus de la moitié est le fait des touristes. La part relative des touristes, passera à près de 70 % en 1977. L'action résidera dans le développement impératif du transport par charters, et la densification du réseau international en direction des principaux centres émetteurs de flux touristiques.

● Réseau intérieur : ses objectifs seront de servir à l'éclatement des groupes de touristes dans les centres touristiques à partir des aéroports internationaux, et de permettre l'excursionisme à partir des centres balnéaires.

— Transport maritime

● Le transport maritime dans le Détroit : la part nationale du trafic assuré par le seul bateau de la Limadet est beaucoup trop faible (5 % environ), d'où une perte de devises et un risque commercial énorme en cas de panne technique de ce bateau. L'achat d'un deuxième bateau est donc à prévoir.

● La liaison Sud-Europe-Maroc : des bateaux de type Massilia Eagle peuvent répondre au transport des touristes, et des agrumes dans les saisons complémentaires et sont donc parfaitement adaptables à ces lignes.

— Transport terrestre

● Les voitures de location : ce secteur peut ne pas faire appel aux investissements publics compte tenu du dynamisme de l'initiative du secteur privé. Cependant, il est nécessaire d'établir une législation et un système de contrôle. Cette législation doit donner aux compagnies, un statut de transporteur public. Elle définira les attributions de l'Administration pour la délivrance des agréments et l'application des règlements et contrôles.

● Les cars de tourisme : les actions à entreprendre à ce niveau consisteraient dans l'aide au développement des entreprises privées nationales, par l'adaptation de la règlementation, l'encouragement à l'investissement et la promotion commerciale.

● Les transports ferroviaires : il serait opportun de développer ce transport pour une mise en service de convois de capacité réduite (autorails rapides climatisés), un accroissement des fréquences, une amélioration générale de l'accueil et des services dans les voitures et les stations, et un établissement de contacts avec les compagnies privées de tranport routier en commun.

d. — **Les agences de voyages**

Les mesures à mettre en œuvre visent :

— la réorganisation et le regroupement des agences de voyages en une centrale de réservation

— l'amélioration des conditions de gestion par :

- la création de catégories de licence
- la révision du système d'allocation de devises aux agences de voyages marocaines pour une meilleure promotion des ventes à l'étranger
- la réglementation des tarifs des prestations et la coordination des efforts de tous les professionnels du tourisme.

e. — **Promotion générale de l'accueil**

Les autorités de la douane et de la police chargées du contrôle aux frontières doivent veiller à l'assistance et à la sécurité du touriste par :

- une politique d'accueil aux frontières
- la création d'une brigade touristique qui sera un corps de police spécialisé, à mettre en place dans les grands centres touristiques.

Institutions d'accueil à but non lucratif

● Syndicats d'initiatives : la Fédération Nationale des Syndicats d'Initiatives devra assurer la confection d'un annuaire des S.I., la direction et le contrôle direct d'un bureau national d'information.

● Le Comité des fêtes : il sera chargé de l'élaboration du calendrier des fêtes et de l'organisation des manifestations en étroite collaboration avec les S.I.

● Les associations de tourisme : elles ont une mission d'information et d'accueil.

● Les fédérations de clubs : elles seront amenées à coopérer à l'animation des stations et à l'organisation d'activités spécifiques.

● Comité Régional du Tourisme (C.R.T.) : il aura pour tâche, la coordination des initiatives de toute nature en faveur du tourisme dans chaque région touristique.

Les Délégations Régionales : comme représentants du département du tourisme, elles doivent veiller à favoriser l'accueil, promouvoir l'animation et assurer le contrôle.

4. — Commercialisation du produit touristique

Cette commercialisation doit reposer sur :

— un regroupement de l'offre à l'exemple d'une centrale de réservation groupant les hôteliers, les agences de voyages locales et les transporteurs.

— une meilleure action publicitaire, capable de seconder l'effort touristique entrepris. Les moyens d'action doivent s'adapter, autant que possible à leur finalité commerciale.

5. — Infrastructures et moyens administratifs

a. — Réorganisation administrative

Depuis sa création, le département chargé du Tourisme, n'a pas connu de définition légale de ses attributions. Celles-ci s'articulent autour de quatre fonctions essentielles :

— une fonction technique relative aux aménagements des zones touristiques, leur équipement tant au niveau de l'infrastructure qu'à celui de la superstructure.

— une fonction de règlementation et de contrôle répondant aux nécessités d'incitation, d'animation et d'encadrement de l'ensemble des activités professionnelles que recouvre ou requiert le secteur touristique.

— une fonction de promotion et de publicité, et enfin

— une fonction de formation et d'orientation professionnelles des cadres nécessaires à la gestion et à l'animation de cette industrie essentiellement productrice de services.

Les buts à atteindre par une réorganisation administrative sont :

— au niveau des objectifs : la réalisation du Plan Quinquennal et

— au niveau des moyens : la formation des cadres et la rentabilisation du budget administratif prévu à cet effet.

Or, la rentabilité est liée à l'efficacité des moyens, matériels et humains, qui doivent être adaptés aux missions à remplir qualitativement, quantitativement, et au niveau organisationnel.

La réalisation du programme du Plan nécessitera la réorganisation du département du Tourisme par :

— la définition des attributions des division et services existants, ainsi que des fonctions qu'ils devront assumer

— la définition de la nature et de l'importance des moyens nécessaires à la réalisation de ces fonctions

— l'organisation des moyens et la mise en place des structures adéquates

— l'adoption d'un mode de fonctionnement rationnel et de méthodes de travail efficientes.

6. — Budget de Fonctionnement du Département du Tourisme

Budget de fonctionnement

1.000 DH

Nature des dépenses	1973	1974	1975	1976	1977
1) Dépenses de personnel	12.538,2	13.732,8	14.834,3	15.583,6	16.100,2
2) Dépenses de matériel et Autres dépenses	7.646,5	9.020,5	10.070,5	10.745,0	11.818,0
Total Général	20.184,7	22.753,3	24.904,8	26.328,6	27.918,2

CHAPITRE VI

L'ENERGIE

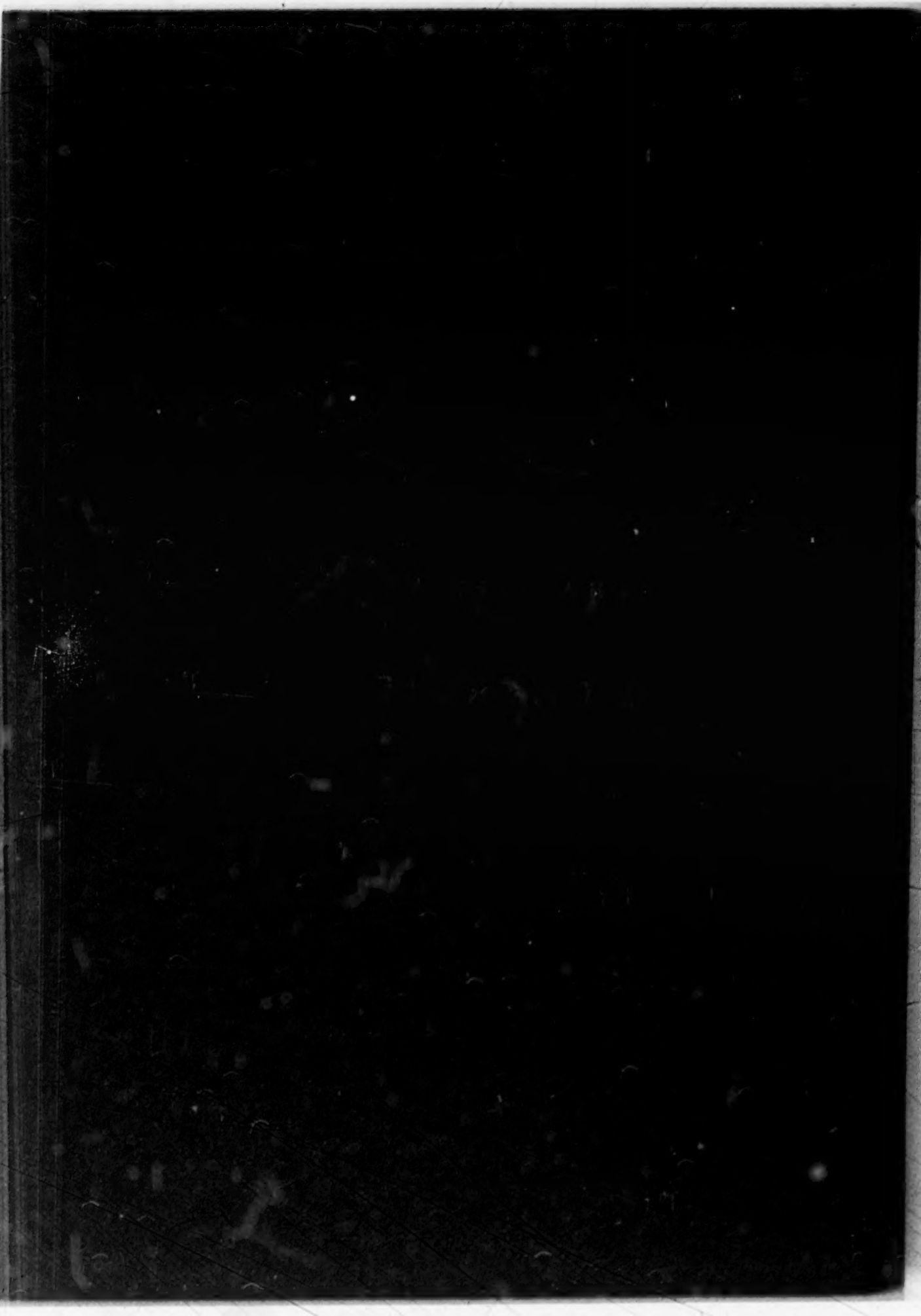

ENERGIE

INTRODUCTION

La consommation totale d'énergie primaire, dont le niveau est resté relativement bas pendant toute la durée du Plan Triennal 1965-1967 a amorcé une nette reprise à partir de 1968, passant de 2,597 Millions de tonnes d'équivalent charbon (T.E.C.) en 1965 à 2,841 Millions de TEC en 1967, puis à 3,622 Millions de TEC en 1970, reflétant ainsi les efforts accomplis en matière d'industrialisation.

Cependant, ces efforts devront être poursuivis et accélérés si l'on en juge par la consommation moyenne d'énergie primaire par tête d'habitant, qui n'était que de 0,233 TEC en 1970.

La structure de l'approvisionnement énergétique, a été caractérisée par une prépondérance de plus en plus marquée des produits pétroliers dont la part relative est passée progressivement de 67,6 % à 72,3 %.

La contribution du charbon est restée pratiquement stationnaire avec une valeur moyenne de l'ordre de 13 %.

La production d'électricité d'origine hydraulique subit les fluctuations de l'hydraulicité. On peut toutefois souligner que sa contribution qui a oscillé entre 13 et 19 %, accusera un fléchissement dans les années à venir, les moyens thermiques étant appelés à se développer pour faire face à l'accroissement de la consommation d'électricité.

I. — BILAN DU PLAN QUINQUENNAL 1968-1972

1. — Electricité

1.1. — Programme de l'O.N.E.

Les prévisions du Plan étaient basées sur une évolution de la demande de 7 %, le taux atteint a été de 7,7 % comme le montre le tableau suivant :

G.W.H

	1968	1969	1970	1971	1972	Taux de croissance
Prévisions du Plan	1.685	1.800	1.930	2.060	2.210	7 %
Réalisations totales	1.690	1.818	1.957	2.104	2.364	7,7 %
Dont O.N.E.	1.616	1.764	1.912	2.052	2.316	8,9 %

Les besoins sont couverts à raison de 97 % par l'O.N.E. et de 3 % par les autres producteurs.

Pour répondre à cette demande, et compte-tenu de certaines contraintes techniques, le programme initialement prévu par le Plan a dû subir certains changements :

— Réalisation de l'usine hydro-électrique d'Aït Aadel au lieu de celle d'Arabat. Ce choix a été dicté par des raisons techniques : nécessité d'exploiter le barrage d'Arabat à une côte basse, ce qui diminue la productivité et la rentabilité de l'usine associée.

— Construction anticipée du troisième groupe thermique de Jerrada en raison de l'économie escomptée sur le coût global de la centrale (utilisation de l'équipe de construction déjà en place).

— Report de l'installation de la centrale de Sidi Cheho du fait de l'ajournement du barrage et avancement en conséquence de la construction de la troisième tranche de Roches Noires.

Ces différentes modifications expliquent que la totalité des crédits inscrits au titre du programme de l'O.N.E. n'a pu être dépensée complètement.

Prévisions et réalisations du plan

	Prévisions	Réalisations	
		Total	%
Investissements en 1.000 DH.	588.463	550.888	93 %

Par ailleurs, l'O.N.E. a pu porter à hauteur de 53,3 % sa contribution au financement de ce programme, sous forme d'emprunts ou sous forme d'apports en fonds propres, alors que cette contribution était fixée initialement à 50 %.

1.2. — Electrifications rurales

Les électrifications rurales et des petits centres sont effectuées par plusieurs départements dont le principal est l'Office National de l'Electricité. Ainsi, l'O.N.E., a procédé au rattachement du réseau général de 15 à 20 centres en moyenne par année durant la période 1968-1972.

Quant aux autres départements comme les Ministères de l'Agriculture et de l'Intérieur, ils installent surtout des groupes électrogènes pour les besoins spécifiques de certaines régions.

L'état de l'exécution des crédits budgétaires alloués à l'O.N.E. est donné par le tableau suivant :

1.000 DH

Crédits disponibles 1968 - 1972	Réalisations au 31 Décembre 1972			
	Engagements	%	Emissions	%
15.000	13.661	91	13.403	89

En outre, cet Office assure, au moyen de crédits dégagés sur fonds spécial, l'extension et le renforcement des réseaux de distribution dans les centres pris en exploitation. Ce fonds spécial est alimenté par un prélèvement de 4,5 % sur les recettes des ventes d'énergie de l'O.N.E.

Les investissements effectués ont été les suivants :

	1968	1969	1970	1971	1972	TOTAL
Investissements en 1.000 DH.	7.458	8.176	8.880	9.439	9.786	43.739

2 — Produits Pétroliers

La consommation des produits pétroliers s'est avérée plus importante que prévue.

Il était prévu que la consommation passerait de 1.332.400 tonnes en 1968 à 1.632.900 tonnes en 1972. Ces chiffres ont été largement dépassés et la consommation est passée de 1.440.600 tonnes en 1968 à 1.942.500 tonnes en 1971, enregistrant un taux de croissance annuel moyen de 11 %.

En ce qui concerne la production, la mise en œuvre du pétrole brut dans les raffineries a été de 7.721.000 tonnes pour la période quinquennale, chiffre comparable aux prévisions du Plan (7.750.000 tonnes).

Pour les années 1970 et 1971 les réalisations ont été inférieures aux prévisions par suite du retard pris dans l'extension des capacités de raffinage, ce qui a nécessité de fortes importations de produits raffinés.

Importation des produits raffines

1.000 T.

PRODUITS	1968 - 1972
Propane	13,50
Butane	134,50
Carburéacteur	235,35
Lampant	63,20
Gasoil	208,85
Fuel-Oil	330,70

Afin de satisfaire la demande dans les meilleures conditions, d'une part certaines unités ont été surdimensionnées par rapport aux projets initiaux, d'autre part, l'extension de la capacité de raffinage réalisée a été plus importante que prévue.

En effet le Plan avait prévu de porter la capacité de 1.500.000 tonnes à 2.500.000 tonnes, mais les extensions réalisées : 400.000 tonnes pour la S.C.P. et 1.000.000 tonnes pour la S.A.M.I.R. ont porté la capacité de raffinage à 3 millions de tonnes environ.

Les projets de carburéacteur et de bitumes sont entrés en production aux dates prévues. Seule l'unité de lubrifiant n'a pas vu le jour par suite de sa non compétitivité et de son coût qui s'est révélé plus élevé (90 Millions DH au lieu de 36 Millions).

Ces modifications justifient l'écart des réalisations par rapport aux prévisions du Plan en matière d'investissements.

Prévisions et réalisations du plan

(Investissements privés et semi-publics)

1.000 DH

	Prévisions du Plan 1968 - 1972	Réalisations 1968 - 1972
Carburéacteur	2.000	2.924
Bitumes	14.000	13.587
Lubrifiants	36.000	700
Augmentation de la capacité + investissements dans le propane	16.000	126.031
Stockage	7.000	41.521
Total	75.000	184.763
Autres projets	—	208.669
Total Général	75.000	393.432

En ce qui concerne les prix des produits pétroliers, ils ont fait l'objet d'une révision en 1972 afin de fixer les prix de reprise en fonction de leur prix de revient réel et non plus en fonction d'un prix de revient conventionnel départ Caraïbes.

3. — Charbon

Les prévisions du Plan 1968-1972 se sont révélées optimistes aussi bien pour la production que pour la demande du charbon.

1.000 T.

RUBRIQUES	Prévisions du Plan 1968 - 1972	Réalisations	
		Total	%
Production	3.300	2.302,3	69,7
Ventes	3.295	2.500	75,8

Ces taux de réalisation s'expliquent par :

— la faiblesse des enlèvements de l'O.N.E. qui ont été moins importants que prévu, par suite de la bonne hydraulicité,
— le malaise social (grèves) qui a perturbé le fonctionnement de la mine de Jerrada,
— mais surtout le rendement qui a diminué, passant de 826 kg en 1968 à 727 kg en 1971.

Tous ces éléments ont contribué à augmenter le déficit de la mine.

Evolution du déficit

	1968	1969	1970	1971	1972
Déficit/tonne en DH	23,99	47,45	47,17	41,75	23,24

Le programme prévu d'équipement de la mine a subi des modifications importantes : changement dans les méthodes d'exploitation, mécanisation des chantiers de production et surtout préparation du siège V, opération non prévue dans le Plan, et qui n'entrera en production qu'en 1976.

On observe ainsi un écart important entre les prévisions et les réalisations :

	Prévisions du Plan	Réalisations	
		Total	%
Investissements (1.000 DH)	7.000	24.773	354

Les prix

En matière de prix, deux majorations de 10 % et 5 % sont intervenues respectivement en Avril 1971 et Septembre 1971 ; la première concernant les grains et classés à usage domestique, la seconde les fines et grains à usage industriel.

II. — ORIENTATIONS ET OBJECTIFS CHIFFRES

Le secteur énergétique, qui joue un rôle capital dans le développement économique de tout pays, doit être à même de répondre à la demande en énergie, à tout moment et dans les meilleures conditions de sécurité et de coût.

Cette orientation s'articule autour des objectifs suivants :

a) la satisfaction de la demande, quelle que soit l'hydraulicité.

b) la diversification des sources d'approvisionnement, notamment par le maintien de la mine de Jerrada et l'introduction du gaz naturel.

c) l'établissement d'un programme rationnel en matière de distribution des produits pétroliers, de raffinage et d'importation du pétrole brut notamment par :

— l'élargissement des sources d'approvisionnement en pétrole brut,
— l'exploitation optimum des installations existantes et la construction de nouvelles capacités de raffinage et de stockage principalement, dans le cadre d'une politique nationale appropriée.

d) la recherche d'une harmonisation plus poussée dans la politique de développement de l'ensemble des ressources énergétiques (électricité, anthracite, pétrole et gaz naturel).

Pour faire face aux besoins qui seront dus notamment à une demande accrue des secteurs industriels et miniers, un taux de croissance global de la consommation d'énergie de 7,8 % (1) a été retenu. Il se répartit entre les différents secteurs de la façon suivante :

— Electricité : 7 %.
— Produits pétroliers : 8,5 à 8,8 % suivant le niveau des enlèvements de fuel.
— Charbon : 8,4 %.

Ces objectifs de croissance seront détaillés par secteur plus loin.

---

(1) Cependant, ce taux ne tient pas compte de certains projets spécifiques industriels et des dernières modifications intervenues dans le programme de l'O.C.P.

III. — LE PROGRAMME D'ACTION

1. — Electricité

A. — Production et consommation d'électricité

L'objectif de croissance retenu se traduit par l'équilibre retracé dans le tableau ci-dessous entre l'offre et la demande d'électricité.

Prévisions de consommation et de production

GWH

	1973	1974	1975	1976	1977
Consommation prévue	2.520	2.650	2.880	3.080	3.290
Production hydraulique garantie					
Usines existantes en 1973	990	945	930	920	910
Usine Moulay Youssef	—	5	20	20	20
Production thermique nécessaire	1.530	1.740	1.930	2.140	2.360
Groupes à vapeur					
Roches Noires	570	570	630	930	930
Jerrada	880	970	1.150	1.150	1.150
Kénitra	—	—	—	—	60
Turbines à gaz	110	230	290	290	290
Diesels	100	100	80	60	60
Marges disponibles	+ 130	+ 130	+ 220	+ 290	+ 130

Pour définir un programme d'équipement il faut estimer en outre la puissance nécessaire pendant les heures de pointe :

M.W.

	1973	1974	1975	1976	1977
Puissance appelée en heures de pointe d'hiver	455	485	520	555	595
Puissance appelée en heures pleines d'hiver	355	380	405	435	465

B. — **Le programme d'action**

Le programme physique retenu pour répondre à ces besoins porte sur l'augmentation des moyens de production, l'extension du réseau de transport et divers aménagements complémentaires, ainsi que sur l'électrification d'un certain nombre de centres ruraux.

a. — **Moyens de productions**

Ces moyens peuvent être classés en trois séries d'ouvrages :

— **Ouvrage à terminer au cours du Plan** et dont la construction est en cours :

— Troisième tranche de Roches-Noires (un groupe de 60 MW);

— Usine hydro-électrique de Moulay-Youssef (2 groupes de 12 MW) ;

— Usine hydro-électrique de Mansour Ed-Dahbi (2 groupes de 5 MW) ;

— Troisième tranche de Jerrada (1 groupe de 55 MW).

— **Ouvrages à entreprendre** et à achever au cours du Plan :

— 2 turbines à gaz à Tanger et Agadir (2 x 20 MW) ;

— 1 groupe thermique à Kénitra (1 x 60 MW) ;

— **Ouvrages à entreprendre** au cours du Plan mais dont la mise en service interviendra au-delà du Plan :

— Deuxième groupe à Kénitra (1 x 60 MW) ;

— 2 groupes thermiques à Mohammédia (2 x 125 MW).

b. — **Réseaux de transport**

— **Réseau 225** : l'extension du réseau de transport 225 KV comprendra les lignes suivantes :

— le doublement de la ligne Jerrada - Oujda - Toulal ;
— le rabattement de la ligne existante Zaër-Tanger sur le poste de Fouarat ;
— la construction d'une nouvelle ligne Toulal-Fouarat ;
— la construction de la ligne Fouarat-Kénitra (2 lignes) ;
— la construction d'un nouveau poste 225/60 KV.

Des aménagements et extensions d'ouvrages 150 KV en 225 KV sont prévus. Ils concernent les postes d'Oujda, El Ouali, Toulal, Zaër, Tanger, Tit-Mellil, Roches-Noires et Kénitra.

Par ailleurs ,il est prévu la construction d'une liaison (2 lignes) aéro-souterraine 225 KV Tit-Mellil-Roches-Noires et une liaison 225 KV Toulal-Tétouan-Tanger.

— **Réseau 150 KV** : Le programme comprend la construction des lignes suivantes :

— Imfout-Sidi-Bouguedra-Tensift avec la construction du poste 150/60/22 KV de Sidi Bouguedra ;

— Khénifra-Ksar-Es-Souk, avec la construction d'un poste 150 KV dans la région de Ksar-Es-Souk.

— **Réseau 60 KV** : Il est prévu :

— L'aménagement des réseaux des régions de Casablanca, Rabat, Kénitra ;

— La création des postes d'Azrou, Khémisset, Guercif, Goulimine, Tinerhir, Boumeine du Dadès, El Kelâa des Mgouna;

— Les bouclages Taza-Guercif, Ouarzazate-Tinerhir-Ksar-Es-Souk, Fouarat-Souk-El-Arba.

c. — **Distribution**

Le programme retenu comprend la construction du réseau à moyenne tension 30, 22 et 5,5 KV, des travaux d'extension et de renforcement des réseaux de distribution ou de construction de locaux d'exploitation dans les centres importants ne bénéficiant pas de crédits du fonds spécial de l'ONE.

d. — **Aménagements complémentaires**

Cette rubrique comprend les études générales et les travaux d'aménagements complémentaires qui concernent les travaux de gros entretien, de renouvellement, de refonte ou de modernisation, et les petites extensions pour tenir en bon état de fonctionnement l'ensemble des installations existantes.

e. — **Les électrifications rurales**

L'objectif du Plan Quinquennal 1973-1977 est l'électrification du maximum de petits centres ruraux soit par leur rattachement au réseau général (Programme O.N.E.), soit par l'installation de groupes électrogènes (Programmes du Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire et du Ministère de l'Intérieur).

Le nombre de centres ruraux nécessitant l'électrification est de 409 - Une centaine d'entre eux seront effectivement desservis étant donné l'effort d'investissement accru qui sera fait durant le Plan 1973-1977.

Electrifications rurales

Zones d'interventions de chaque organisme

PROVINCES ET PREFECTURES	Ministère de l'Intérieur	Ministère de l'Agriculture		O.N.E.	TOTAL
	Nombre de Communes	Dans les Offices	Dans les zones bour	Nombre de Communes	
AGADIR	14		4	12	30
TARFAYA	2			2	4
OUARZAZATE	1			3	4
MARRAKECH	6		3	23	32
SAFI	5			8	13
EL JADIDA	14	12		12	38
SETTAT	9		2	18	29
KHOURIBGA	15		3	6	24
BENI-MELLAL	23		2	23	48
CASABLANCA	4		2	6	12
TANGER	7		2	—	9
TETOUAN	6		28	1	35
KENITRA	31		17	34	82
FES	39		2	20	61
TAZA	14		13	6	33
AL HOCEIMA	4			7	11
NADOR	11		7	9	27
OUJDA	1		1	23	25
MEKNES	17		10	12	39
KSAR-ES-SOUK	16	4	1	3	24
TOTAL	239	16	97	228	580

C. — Les investissements

a. — Le programme de l'O.N.E.

Le montant total des investissements nécessaires à la réalisation du programme de l'O.N.E. s'élève à 867,6 Millions de Dirhams pour la période quinquennale, montant auquel vien-

dront s'ajouter au-delà de 1977 près de 313 M. DH destinés à l'achèvement de certaines opérations qui ne seront nécessairement pas terminées à la fin du Plan.

En ce qui concerne le financement de cet investissement, l'O.N.E. s'attachera à augmenter son apport propre et à rechercher d'autres sources de financement, de façon à diminuer la dotation budgétaire.

b. — **Les électrifications rurales**

Les investissements retenus sont de quatre origines :

— les crédits budgétaires alloués à l'O.N.E. (26 M. DH) pour le rattachement des centres ruraux au réseau général.

— les investissements sur fonds spécial de l'O.N.E., qui est alimenté par des prélèvements de 4,5 % des recettes de ventes d'énergie de l'O.N.E. Ces crédits servent à l'extension et au renforcement des réseaux des centres déjà raccordés au réseau.

— les actions du Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire qui sont financées par des subventions du Budget Général et par les ressources des Collectivités Locales. Ces actions font partie des équipements communaux.

— enfin les investissements du Ministère de l'Intérieur qui sont financés comme pour le Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire, par des subventions du Budget et des Collectivités Locales.

Le détail de ces investissements et leur mode de financement sont présentés dans les tableaux qui suivent.

Investissements de l'O.N.E.

1.000 DH

	Plan Quinquennal 1973-1977						Au delà du Plan
	1973	1974	1975	1976	1977	TOTAL	
1) Ouvrages de production							
Mansour Ed-Dahbi	2.000	—	—	—	—	2.000	—
Moulay Youssef	13.200	9.000	—	—	—	22.200	—
Jerrada	15.000	—	—	—	—	15.000	—
Roches Noires	17.300	48.500	30.500	—	—	96.300	—
2 turbines à gaz (Agadir - Tanger)	18.000	18.000	—	—	—	36.000	—
Kénitra (deuxième groupe)	2.000	18.000	40.000	55.000	50.000	165.000	20.000
Mohammedia (2 groupes)	200	500	1.300	10.000	38.000	50.000	270.000
TOTAL 1	67.700	94.000	71.800	65.000	88.000	386.500	290.000
2) Réseau de transport							
225 KV	50.600	51.400	15.300	8.300	12.400	138.000	23.000
150 KV	2.900	5.500	22.400	14.800	16.500	62.100	—
60 KV	25.700	33.600	21.600	31.000	23.100	135.000	—
TOTAL 2	79.200	90.500	59.300	54.100	52.000	335.100	23.000
3) Distribution	8.500	11.500	13.000	15.000	17.000	65.000	—
4) Divers	15.000	15.000	16.000	17.000	18.000	81.000	—
TOTAL GENERAL	170.400	211.000	160.100	151.100	175.000	867.600	313.000

Financement du programme de l'O.N.E.

1.000 DH

RUBRIQUES	1973	1974	1975	1976	1977	TOTAL
— Crédits budgétaires (27,8 %)	48.137	58.363	44.290	41.800	48.410	241.000
— Crédits extérieurs (27,8 %)	47.370	58.655	44.508	42.000	48.650	241.183
— Auto-financement (ONE) (27,3 %) ...	46.519	57.603	43.700	41.250	47.770	236.842
— Emprunt obligatoire (17,1 %)	28.374	36.379	27.602	26.050	30.170	148.575
TOTAL	170.400	211.000	160.100	151.100	175.000	867.600

Electrifications rurales

1.000 DH

ORGANISMES	1973	1974	1975	1976	1977	Total
O.N.E.						
— Crédits budgétaires	6.000	5.000	5.000	5.000	5.000	26.000
— Fonds propres	10.700	11.400	12.200	13.600	14.890	62.790 (1)
MINISTERE DE L'AGRICULTURE						11.738
MINISTERE DE L'INTERIEUR						38.981 (2)
TOTAL						139.509

(1) Prévisions.

(2) Ventilation annuelle non disponible.

2. — Produits pétroliers

A. — L'évolution des besoins

a. — Le raffinage du pétrole

Les prévisions de consommation des produits raffinés ont été établies compte tenu des tendances passées et des perspectives d'évolution propres à chacun de ces produits.

Pour le fuel-oil, les besoins ont été déterminés par sondage auprès des principaux consommateurs.

Par ailleurs, il faut préciser que les prévisions retenues pour l'O.N.E. sont données dans une fourchette compte tenu des aléas de l'hydraulicité.

Produits pétroliers - Prévisions des besoins globaux

1.000 T.

PRODUITS	Taux d'augmentation %	1973	1974	1975	1976	1977
Propane	20	9,6	11,5	13,8	16,6	19,9
Butane	15	114,1	131,1	150,9	173,5	199,5
Essence « Super »	10,6	223,0	250,0	275,5	305,0	335,0
Essence « Ordinaire »		150,0	150,0	150,0	150,0	150,0
Essence (« Super » + Ordinaire)	6,9	373,0	400,0	425,0	455,0	485,0
A. T. K.	15	138,0	159,0	183,0	210,0	242,0
Essence Avion		6,0	6,0	6,0	6,0	6,0
Lampant	2,2	79,0	81,0	83,0	85,0	87,0
Gas-Oil intérieur	10	590.0	649,0	714,0	785,0	863,0
Fuel-Oil intérieur (1)	8,2/8,7	632,9/822,9	694,1/951,10	739,7/1026,7	796,8/1063,8	852,1/1149,1
Bitumes		51,0	51,0	51,0	51,0	51,0
Total raffiné 1		1993,6/2183.6	2182.7/2439,7	2366,9/2653,9	2578,9/2845,9	2805,5/3102,5
Lubrifiants	8	39,0	42,2	45,5	49,1	53,0
Paraffine	4	8,8	9,2	9,5	9,9	10,3
Soutes : Gas-Oil		32,3	32,3	32,3	32,3	32,3
Diesel		13,3	13,3	13,3	13,3	13,3
Fuel		40,0	40,0	40,0	40,0	40,0
Total raffiné 2		133,4	137,0	140,6	144,6	148,9
Total général raffiné		2127,0/2317,0	2319,7/2576,7	2507,5/2794,5	2723,5/2260,3	2954,4/3251,4
Total général brut équivalent	8,5/8,8	2290/2500	2500/2770	2700/3000	2930/3200	3.180/3.500

(1) Compte-tenu des aléas de l'hydraulicité, deux hypothèses sont avancées.

La capacité nominale actuelle du pays étant de 3 Millions de tonnes dont 2,2 Millions pour la S.A.M.I.R., et 0,8 Million pour la S.C.P., la saturation des raffineries existantes interviendra vers 1976-1977 comme le montre le tableau suivant :

Déficits prévus

1.000 T.

	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Besoins en brut							
minima	2.700	2.900	3.200	3.450	3,800	4.150	4,500
maxima	3.000	3.200	3,500	3.800	4.150	4,500	4.850
Capacité existante effective	2,900	2.900	2.900	2.900	2,900	2.900	2.900
déficits							
minima	—	—	360	550	900	1.250	1.600
maxima	100	300	600	900	1.250	1.600	1.950

Il convient de signaler qu'en raison de la progression élevée des consommations en propane et butane, les raffineries accuseront un déficit systématique en ces produits qui devra être couvert par des importations.

b. — **Moyens de conditionnement et de distribution**

Pour répondre aux besoins croissants du marché, les sociétés d'emplissage et de distribution des produits pétroliers doivent développer leurs moyens d'emplissage, de stockage, de transport et de distribution.

Le tableau suivant résume les extensions nécessaires.

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
1) **Produits autres que G.P.L.**						
Stockage (m3)	85,000	50.000	40.000	101000	38.000	314000
Transport	20	25	25	24	25	119
dont : wagons citernes	5	6	6	5	6	28
ensembles routiers	15	19	19	19	19	91
Réseau de distribution						
Nombre de points de vente	25	20	20	20	20	105
2) **G.P.L.**						
Capacité d'emplissage	0	0	0	0	0	0
Stockage en tonnes	2.750	3.150	3,680	4.230	4.880	18.690

B. — Les investissements

Pour faire face à cette situation qui, comme cela a été dit, accusera un déficit structurel en matière de capacité de raffinage vers la fin du Plan, il est nécessaire d'augmenter la capacité de production existante et les moyens de distribution et de stockage.

Cette augmentation de la capacité de production devra intervenir sous une forme qui devra être précisée par des études appropriées.

Aussi la création d'une troisième raffinerie est-elle envisagée, d'une capacité de 2,5 Millions de Tonnes. Elle sera localisée dans la région de Casablanca-Mohammedia et comportera les unités suivantes :

— une unité de distillation atmosphérique et de stabilisation des essences : 2,5 Millions de Tonnes,

— une unité de désulfuration pour carburéacteur : 400.000 Tonnes,

— un réforming-catalytique et un H.D.S. : 500.000 Tonnes,

— une unité de séparation des G.P.L. avec désulfuration des gaz et lavage des essences légères : 175.000 Tonnes.

La plus grande partie des installations prévues devra être terminée en 1976.

Le coût total est estimé à 320 M.DH dont 238 M.DH à engager au cours du Plan, répartis ainsi :

— investissements physiques	213 M. DH.
— fonds de roulement	16 M. DH.
— Intérêts intercalaires	9 M. DH.
	238 M. DH.

Le financement de ces investissements est assuré par des crédits budgétaires à concurrence de 80 M.DH et par emprunts.

Planning des investissements

1.000 DH.

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Crédits budgétaires ...	5000	25000	30000	20000	—	80000
Emprunts	—	15000	50000	58000	35000	158000
Total	5000	40000	80000	78000	35000	238000

En ce qui concerne les moyens de conditionnement et de distribution, un investissement de 225 M.DH environ sera effectué par des sociétés privées dont :

— 175 M.DH pour le transport et la distribution,

— 50 M.DH pour le stockage.

3. — Charbon

A. — Charbon local

Les réserves de la Mine de Jerrada ont été estimées entre 20 à 40 Millions de tonnes dont 7 Millions sont considérées comme très certaines.

Vers la fin du Plan les centrales thermiques de Jerrada seront appelées à fonctionner en régime de croisière, indépendamment des aléas de l'hydraulicité et consommeront alors 70 à 75 % de la production de la mine. Les produits autres que les fines : grains et classés sont destinés au besoin des industries, essentiellement des sucreries et du chauffage domestique.

La demande des différents agents consommateurs de charbon se présente comme suit :

Programme des ventes

1.000 T.

	Fines 0,6 mm			Grains 6/10		Classés 10/80		Total
	O.N.E (1)	Cimenteries	Divers	Sucreries	Divers	Marché local	Exportation	
1973	420	116	28	71	10	30	30	705
1974	480	116	28	78	10	30	35	777
1975	540	120	24	88	10	32	39	853
1976	610	120	24	90	11	33	43	931
1977	650	120	24	90	12	34	45	975

Les chiffres indiqués pour l'O.N.E. correspondent à une année moyenne.

(1) Compte-tenu du stock de 700.000 Tonnes de Schlamms qui entrent pour 15 % dans le mélange fourni à l'O.N.E.

Compte-tenu de l'évolution de la demande, le programme de production s'établit comme suit :

Programme de production

1.000 T.

Années	Fines	Grains	Classés	Total
1973	462	81	57	600
1974	527	88	65	680
1975	581	98	71	750
1976	620	104	76	800
1977	643	108	79	830

Pour accroître et moderniser la production de la mine de Jerrada des actions importantes devront être entreprises en ce qui concerne :

— le renouvellement du matériel amorti
— l'équipement du nouveau siège V
— la modernisation de la desserte des produits (convoyeur à bandes)
— l'introduction de la méthode rabattante
— la mécanisation de l'abattage
— l'amélioration des voies d'accès.

Ces actions se traduiront par une augmentation du rendement escompté qui passerait de 1.000 kg en 1975, date d'entrée en production du siège V, à 1.370 kg par ouvrier en poste en 1977.

Le montant des investissements s'élève à 75,4 M.DH dont 51,4 M.DH pour la période quinquennale.

1.000 DH.

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977	Total Plan
Travaux immobilisés ...	2400	4900	4800	—	—	12100
Equipement Siège V ...	6700	6000	6500	5800	4600	29600
Construction d'une cité ouvrière	1200	1300	1300	1300	1300	6400
Divers	800	500	1000	500	500	3300
Total	11100	12700	13600	7600	6400	51400

Les moyens de financement seront assurés par crédits budgétaires à raison de 15 M. DH., par autofinancement et par emprunts pour le reste.

Tableau de financement

1.000 DH.

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Crédit budgétaires	3.000	3.000	4 000	5000	—	15000
Autofinancement + emprunt	8.100	9.700	9.600	2.600	6.400	36.400

B. — Charbon d'importation

Les importations concernent le charbon gras utilisé en mélange avec l'anthracite local en vue de faciliter la combustion de ce dernier et les cokes destinés aux sucreries et aux fonderies. Les importations se situeront entre 30 et 50.000 tonnes.

4. — Le gaz naturel

Les réserves nationales sûres, estimées à 750 Millions de m3 pour les champs d'Essaouira et du Gharb sont trop peu importantes pour constituer une source d'énergie intéressante à long terme.

Dans le cadre de la politique de diversification des sources d'énergie, il est prévu l'importation de gaz naturel algérien.

A cet effet un gazoduc sera construit dans la région de l'Oriental, destiné à satisfaire les besoins économiques de cette région appelée à connaître un développement important durant les années à venir.

On trouvera les détails concernant cette opération dans le Chapitre « Mines ».

IV. — LES MESURES

Les mesures à prendre doivent tendre à assurer dans les meilleures conditions les besoins en énergie des différents secteurs économiques.

Il en résulte en particulier la nécessité de pratiquer une politique des prix cohérente avec les exigences du développement économique en vue d'assurer un équilibre dans l'utilisation des différents combustibles industriels.

S'il n'est pas prouvé qu'un faible prix de l'énergie constitue un facteur déterminant et suffise à lui seul à provoquer une industrialisation poussée, il n'en demeure pas moins vrai qu'une politique d'énergie à bon marché peut exercer un effet stimulant sur la croissance économique.

Ainsi, des détaxations pourront être accordées, comme par le passé, aux industries fortes consommatrices d'énergie (électricité ou produits pétroliers) dans le cadre de contrats spéciaux.

Mais il est nécessaire de connaître les coûts réels entraînés par ces subventions pour la collectivité.

1. — **Electricité**

A cet effet, une étude sur la tarification énergétique est en cours actuellement.

Par ailleurs, l'O.N.E. a entrepris une réforme de son système de comptabilité, en vue de dégager le prix de revient réel du KWh.

2. — **Produits pétroliers**

Afin d'adapter la législation à l'évolution du secteur un Dahir vient d'être publié. Les nouvelles dispositions permettent à l'Administration des Mines d'assainir et de mieux contrôler le secteur de la distribution notamment en matière de gaz de pétrole liquéfié. Les textes d'application en matière de prix, de stockage, de réseau de distribution etc.. doivent être élaborés.

Par ailleurs, il convient d'étudier la mise en œuvre des mesures suivantes :

— Rechercher des contrats d'approvisionnement à long et moyen termes,

— Unifier les prix de certains produits pétroliers, en introduisant un système de pondération des frais de transport,

— Réajuster les prix en fonction de l'évolution des cours internationaux et des charges et conditions réelles d'exploitation.

3. — **Charbon**

Dans ce domaine la principale mesure concerne la révision du prix de l'anthracite.

En effet, mis à part l'augmentation minime décidée en 1971, les prix du charbon de Jerrada sont bloqués depuis 14 ans, alors que les charges de la société ont augmenté :
— de plus de 55 % pour les salaires
— de 30 à 40 % pour le matériel consommable
— de 60 à 80 % pour le matériel d'équipement.

Pour remédier à cette situation, il convient de réviser les prix de vente de l'anthracite en fonction des coûts réels d'exploitation et compte tenu d'un équilibre de prix entre les différentes sources d'énergie. En attendant qu'une étude plus approfondie soit faite, une revalorisation de 25 % des prix des charbons industriels sera retenue, ainsi qu'une majoration de 10 % pour les qualités domestiques.

Par ailleurs, pour pouvoir atteindre les objectifs de production et de rendement prévus, les mesures suivantes sont à prendre :

a. — Efforts importants à fournir en matière de prévention médicale et technique, en particulier par l'institution d'un comité « silicose ».

b. — Politique incitative de salaires, de formation et de promotion, pour la stabilisation du personnel.

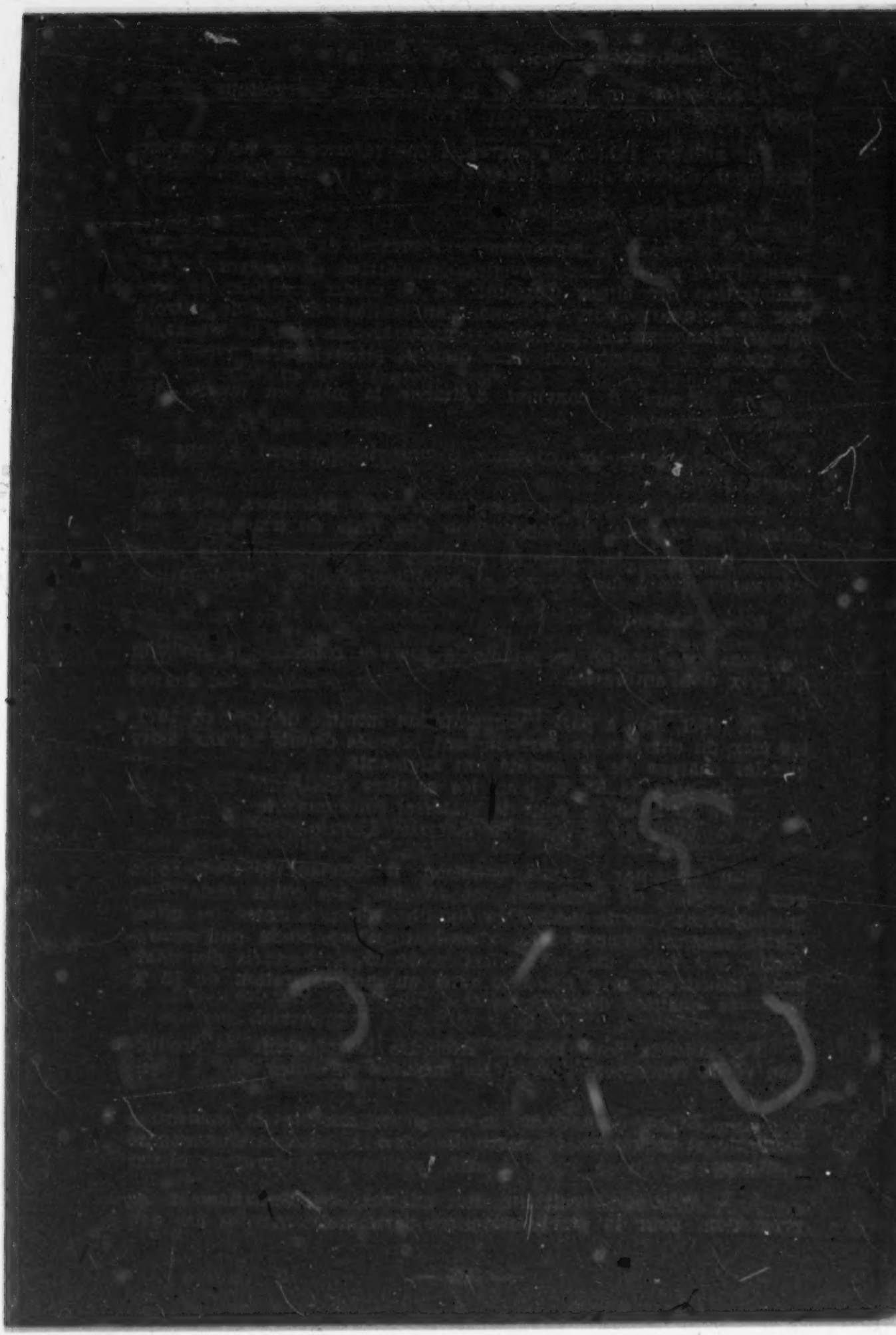

CHAPITRE VII

MINES

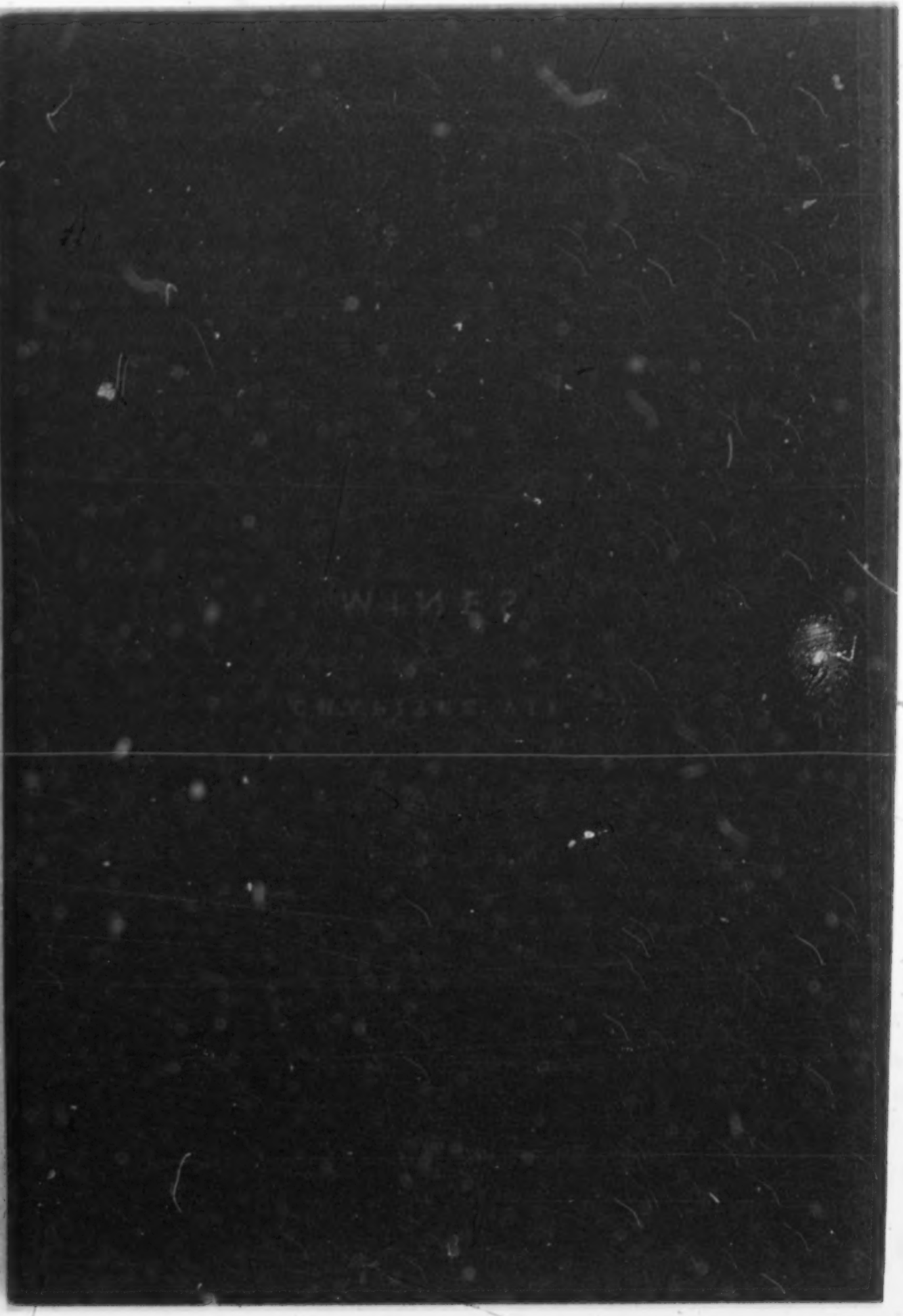

MINES

INTRODUCTION

Le secteur minier tient une place importante dans le commerce extérieur du pays. Il contribue pour 30 à 35 % de la valeur des exportations. Les phosphates à eux seuls représentent 23 % de la balance commerciale en 1971.

L'évolution de ce secteur se présente comme suit :

	1966	1967	1968	1969	1970	1971
Valeur ajoutée en % de la PIB	6,1	5,7	5,0	5,4	5,1	5,0
Exportations en 1.000 T — autres minerais ..	1553	1557	1238	1455	1366	1008
Exportations en 1.000 T — phosphates	9203	9346	10096	10297	11537	11868
Exportations en M. DH. — autres minerais ..	243	208	194	217	212	174
Exportations en M. DH. — phosphates	534	546	544	551	572	588
emplois	25648	24423	22720	21130	20856	19554

La chute du nombre d'employés est due, d'une part à l'épuisement ou à la fermeture de certaines mines, d'autre part à la mécanisation de l'exploitation des phosphates.

La baisse de la valeur des exportations s'explique surtout par la conjoncture du marché international qui offre des perspectives défavorables à l'exportation minière. Mais les mesures prises au cours du Plan quinquennal 1968-1972 ont permis une certaine relance du secteur. De même l'augmentation récente des prix des phosphates sur le marché international laisse prévoir de meilleures perspectives pour ce mineral.

I. — BILAN DU PLAN QUINQUENNAL 1968-1972

1. — Direction des Mines et de la Géologie

a. — Les réalisations physiques

Le programme d'action de la Direction des Mines et de la Géologie comportait plusieurs opérations :

Aides aux coopératives

L'aide a été apportée sous forme d'équipement des coopératives minières de Ouarzazate (C.M.O.), et de la CADET, et sous forme de recherche de cuivre dans les permis de la CMO en vue de relancer son activité.

Equipement administratif

Les crédits alloués ont été utilisés pour l'équipement du Laboratoire d'hydrocarbures de Casablanca, en vue de contrôler les produits pétroliers commercialisés.

Recherches systématiques

Parmi les réalisations on note la publication de 18 cartes géologiques, 27 volumes de notes et mémoires et 11 numéros de la revue Mines et Géologie.

Le programme physique arrêté par le Plan pour l'aéromagnétisme n'a été réalisé qu'à 80 % par suite de l'insuffisance des crédits accordés.

Bassins sédimentaires

Des études cartographiques et micropaléontologiques ont été réalisées dans le Rif, pour la recherche de l'eau profonde. Les sondages forés ont permis de connaître la constitution de nappes aquifères et des terrains sous-jacents.

Dans le domaine de la géothermie les études géologiques et l'inventaire des sources thermales effectués ont permis d'opter pour la région située au nord du Maroc Oriental. Un marché a été engagé pour effectuer des recherches complémentaires dans le Pré-Rif.

Enfin des études géochronologiques ont été réalisées dans les précambiens de l'Anti-Atlas, la Haute Moulouya et le Maroc Oriental.

Gîtes minéraux

Des travaux de prospections diversifiées ont porté sur l'ensemble des substances cachées en particulier : zinc, plomb, étain, antimoine, potasse et substances utiles. Ces travaux ont permis d'avancer la connaissance métallogénique des gîtes minéraux.

Formation Professionnelle

Les crédits d'équipement pour l'école de Rabat-Touissit ont été totalement utilisés comme prévu. Mais les travaux prévus pour l'école des mines de Rabat n'ont pas été achevés à cause de la récente décision de transformer cette école en Ecole d'Ingénieurs.

Commission interministérielle de l'énergie atomique

Au cours du Plan 1968-1972 une commission interministérielle de l'énergie atomique a été créée. Son but était :

— d'établir un programme d'action cohérent,
— de constituer un organisme chargé de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

La réalisation de ce programme devait s'effectuer avec l'aide de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique. Cependant aucun crédit n'a été retenu à cet effet.

b. — Les réalisations comptables

Les taux de dépenses s'élèvent à 99 % et à 64 % respectivement en matière d'engagements et d'émissions.

1.000 DH.

Rubriques	Crédits ouverts par les lois de finances 1968-72	Réalisations			
		Engagements		Emissions	
		Total	%	Total	%
Aides aux Coopératives	810	810	100	570	70
Recherches systématiques	7.866,5	7.866,5	100	5.728,5	72
Bassins sédimentaires	6.280	6.280	100	4.135	65
Gîtes minéraux	5.530	5.530	100	2.964	53
Laboratoire de Casablanca	100	100	100	68	68
Etudes énergétiques	230	230	100	—	0
Formation Professionnelle	500	491	98	323	64
Total	21.316,5	21.307,5	99	13.788,5	64

En ce qui concerne les mesures prévues par le Plan 1968-1972 certaines ont été adoptées :

— la taxe ad-valorem a été réduite à 0,5 % pour tout minerai sauf pour le plomb, le zinc, le cuivre et les phosphates ;

— Le code des investissements a été étendu au secteur minier pour certains avantages ;

— La récupération de la taxe sur les produits détruits au cours de la production a été autorisée ;

— Possibilité de cumuler les provisions pour reconstitution de gisements et pour achat de matériel et ce jusqu'à concurrence de 50 % du bénéfice avant impôts ;

— La suppression de la taxe sidérurgique.

2. — B.R.P.M.

2.1. — Les réalisations physiques

Trois catégories d'opérations ont été inscrites au Plan.

a. — Recherche minière

Les recherches entreprises ont eu pour résultat certaines découvertes qui font actuellement l'objet de projets spécifiques : Talaat N'Ouamane, Ouansimi, Tizert, Naour, Bleida, Assif Imider, Tirremi et El Hammam.

Quatre programmes de recherches régionales sont devenus des projets spécifiques de recherches minières en collaboration avec le P.N.U.D. ou avec d'autres pays étrangers.

En ce qui concerne la recherche minière privée, les travaux sont en cours à Allous, Bleida, Tensnift et Meridja.

De nouvelles réserves de cobalt ont été découvertes à Bouazza.

b. — Recherche pétrolière

Le programme prévu initialement a été réduit du fait, d'une part, d'un transfert d'intérêt de la recherche terrestre à la recherche off-shore et, d'autre part, d'une substitution partielle de l'effort des groupes privés à celui du B.R.P.M.

Bien que l'on n'ait enregistré, au cours de la période quinquennale, aucune découverte exploitable de pétrole, il est à noter toutefois, outre quelques résultats encourageants au large de Tarfaya et d'Agadir, la découverte de deux petits gisements de gaz dans le Gharb dont un est déjà en exploitation et l'autre en voie de l'être.

c. — Projets spécifiques

Le programme initial du Plan 1968-1972 a subi quelques modifications. Certains projets ont été abandonnés :

— **Tiouine** par suite de la dégradation du marché du manganèse métallurgique.

— **Khémisset** : la mise en exploitation du gisement de potasse de Khémisset s'est révélée non rentable dans le cadre du marché international de la potasse. Cependant un vaste gisement de sel (sel de Mohammédia) a été découvert au cours de la campagne de recherche de la potasse dans le bassin de Berrechid.

En revanche des projets nouveaux sont intervenus et ont pu être financés par le reliquat de crédits rendu disponible par ces différentes modifications. Il s'agit de :

— **Sidi-Lahcen** : où il a été nécessaire d'effectuer des recherches en vue d'augmenter les réserves de l'ancienne mine.

— **Naour** : gisement nouveau découvert dans le cadre de la recherche minière. Sa mise en exploitation s'effectuera au cours du Plan.

— **Talaat Nouamane** : l'exploitation du gisement a démarré en 1972 ; le minerai sera traité à la laverie d'Igherm.

— **Aouli Mibladen** : des recherches sont entreprises en vue de mettre en évidence des réserves de minerai susceptibles d'éviter la fermeture de cette mine.

— **Cendres de pyrrhotine** : des essais de valorisation des cendres de pyrrhotine de Safi ont été effectués. Les études se poursuivent.

— **Tizert** : gite de cuivre découvert dans l'Anti-Atlas, actuellement en cours de développement.

Projets en cours

— **El Hammam** : la construction de la route pour l'évacuation des produits sera achevée en 1973 et la mise en exploitation débutera en 1974.

— **Tazalaght** : le lancement a eu lieu en Novembre 1972, la production débutera fin 1973.

— **Bou-Madine** : Ce gisement qui pose de délicats problèmes de valorisation du minerai est en cours d'étude.

— **Allous** : la réalisation de ce projet en association avec un partenaire privé n'a pu encore démarrer.

— **Ouansimi** : la mine est en cours d'équipement. Le démarrage de la production est prévu pour le second Semestre de 1974.

— **Oumjerane** : le développement du champion filonien s'est poursuivi sans augmentation des réserves, la mise en exploitation des réserves reconnues pourra intervenir au cours du Plan.

Projets entièrement réalisés

— **Haute Moulouya** : le gisement de plomb de Zeida est en production depuis fin 1971.

— **Mines du Rif** : le démarrage des installations de concentration et de pelletisation du minerai est en cours.

— **Imiter** : les haldes argentifères sont exploitées depuis 1970.

2.2. — Le bilan comptable

Le tableau suivant donne le détail des réalisations comptables dont les taux sont satisfaisants.

1.000 DH.

Rubriques	Crédits Budgétaires					Crédits Privés		
	Crédits ouverts par les lois de finances 1968-1972	Réalisations				Prévisions 1968-72	Réalisations	
		Engagements		Emissions			Total	%
		Total	%	Total	%			
Recherche minière	29020	29701	102	29701	102	9685	17120	177
Projets spécifiques	129700	97704	75	97704	75	63845	154629	242
Recherche pétrolière	47930	45346	95	45346	95	74480	215273	289
Total	206.650	172751	84	172.751	84	148.010	387..022	261

3. — **Les autres mines en exploitation** (secteur privé et semi public)

Les prévisions et les réalisations en matière de production sont résumées dans le tableau suivant :

1.000 t

Substances	Prévisions du Plan	Réalisations	
		Total	%
Fer	4.387	3.653	83
Pyrite	140	—	0
Plomb	602	623	103
Zinc	246	200	81
Manganèse métallurgique	1.104	96	8
Manganèse chimique	402	507	126
Cuivre	52	57,4	110
Cobalt	34	54,1	159
Antimoine	12,3	17,9	145
Barytine	655	425	64
Argiles smectiques	200	84	42
Sel gemme	175	277	158
Pyrrhotine	3.250	1.892	58
Fluorine	150	—	0
Argent (kg)	47.800	68.000	142
Ghassoul	12,5	27,5	220
Etain	0,21	0,086	40

Dans l'ensemble les réalisations ont dépassé les prévisions du Plan. Cependant, pour la plupart des minerais, la production n'a pas suivi le rythme des investissements du fait que certaines mines ont effectué d'importants investissements de recherches qui n'ont pas donné de résultat satisfaisant : Aouli, Djebel Aouam, Touissit etc...

Prévisions et réalisations des investissements

1.000 DH

	Prévisions du Plan	Réalisations	
		Total	%
Fer	4.450	5.900	132
Plomb-zinc	48.400	48.700	100
Manganèse	13.770	11.466	83
Cuivre	6.500	11.230	172
Cobalt	1.440	19.900	1.381
Antimoine	3.700	4.600	124
Barytine	6.840	1.480	21
Argiles smectiques	150	220	146
Sel gemme	250	230	92
Pyrrhotine	6.010	27.460	456
Total	**91.510**	**131.186**	**143**

D'après les deux tableaux précédents, on distingue trois catégories de minerais :

● **Minerais pour lesquels** les investissements sont supérieurs aux prévisions contrairement aux productions : fer, zinc, fluorine, argiles smectiques et pyrrhotine. La faiblesse de la production s'explique par :

— Le retard pris par l'usine de pellétisation de fer ;

— L'épuisement de la mine de zinc de Touissit ;

— Le retard pris par la réalisation du projet de fluorine d'El Hammam.

— Les difficultés de ventes des engrais phosphatés qui ont réduit la production de la pyrrhotine. L'importance des investissements réalisés est due à l'installation, non prévue, d'un ensemble de manutention et d'une laverie pour la pyrrhotine.

● **Minerais pour lesquels** les réalisations en matière de production et d'investissements ont dépassé les prévisions du Plan : cobalt, cuivre, antimoine et argent. Ce dépassement s'explique par :

— la mise en valeur des gisements de cuivre de Tanfit et Tansrift non prévus au Plan ;
— la découverte du gisement de cobalt de Bou Azzer ;
— les cours très favorables pour l'antimoine ;
— la réalisation anticipée du projet d'Imiter pour l'argent.

● **Pour les autres minerais** l'investissement comme la production ont été inférieurs aux prévisions du Plan : barytine et manganèse. La faiblesse des réalisations du manganèse est due à la dégradation du marché de ce mineral.

4. — L'Office Chérifien des Phosphates

4.1. — Les réalisations physiques :

Les productions ont été satisfaisantes (89 % des prévisions) en dépit des difficultés rencontrées : grèves à Khouribga en 1968 et 1971, délais trop longs de livraison du matériel et procédure de dédouanement compliquée.

Prévisions et réalisations en matière de production

1.000 T

Qualités	Prévisions du Plan	Réalisations 1968-1972	Taux de réalisation
Phosphates 75/77 Khouribga	39.070	36.287	92
Phosphates calcinés	2.880	728	25
Phosphates 70/72 % Khouribga ...	6.250	9.198	147
Phosphates calcinés Youssoufia ...	1.000	23	2
Phosphates 70/72 % Youssoufia .	14.440	12.385	85
Phosphates 80/82 % Khouribga ..	4.750	2.851	60
Total Général	**68.390**	**61.472**	**89**

Par contre les ventes ont été handicapées jusqu'en 1971 par la concurrence très vive due à une surcapacité mondiale de production, à l'existence d'un stock important sur les carreaux des mines des producteurs américains et à une consommation plus faible que prévue.

Prévisions et réalisations en matière de ventes

1.000 T

Qualités	Prévisions du Plan	Réalisations 1968-1972	Taux de réalisation
Phosphates 75/77 % séchés	36.610	36.621	100
Phosphates calcinés	1.470	711	48
Phosphates calcinés lavés	2.750	—	0
Phosphates calcinés Youssoufia	1.000	—	0
Phosphates 70/72 % Khouribga	6.250	6.851	109
Phosphates 70/72 % Youssoufia	14.440	12.427	86
Phosphates 80/82 % Khouribga	4.750	2.971	62
Total Général	**67.270**	**59.581**	**88**

En conclusion, malgré les difficultés de commercialisation, l'O.C.P. a réussi à maintenir des taux de réalisation satisfaisants en matière de production et de vente, tout en différant une partie importante de son programme d'investissement.

Certes une partie des opérations en matière d'investissements est réalisée ou en cours d'achèvement. C'est le cas de :

— la mécanisation du fond, l'exploitation de la couche II Meraa et des usines de traitement, l'exploitation du centre de Daoui Sud, le centre de Youssoufia, l'extension de l'usine de séchage de Beni-Idir, la préparation d'une nouvelle recette et l'aménagement du port de Casablanca.

Cependant, certains projets ont été différés. Il s'agit :

— des essais de mécanisation de la recette 7 à Khouribga qui ont été abandonnés à la suite des résultats négatifs ;

— des découvertes Maâtis Tajor : ces découvertes ont continué à faire l'objet de marchés passés avec les entreprises au lieu de régies comme il a été prévu au Plan ;

— de la préparation de deux nouvelles recettes et aménagement de l'usine de Khouribga. Les réserves de la recette 2 ayant été augmentées, l'investissement envisagé n'a pas été réalisé.

L'aménagement de l'usine de traitement de Khouribga n'a pas été entrepris, un complément d'étude s'avérant nécessaire.

— du centre portuaire de Safi : les aménagements du port ont été différés en attendant l'achèvement de l'usine de calcination de Youssoufia ;

— du centre de Ben-Guérir : en raison de la saturation du marché des phosphates et des difficultés d'écoulement, le projet a été ajourné en attendant une conjoncture plus favorable.

4.2. — Le bilan comptable

Les différentes modifications intervenues dans le programme physique expliquent que 68 % seulement des crédits prévus ont été effectivement dépensés.

Prévisions et réalisations des investissements

1.000 DH.

Opérations	Prévisions du Plan 1968-1972	Réalisations	
		Total	%
Zone Khouribga, Oued Zem, Beni-Ider	463.640	343.727	74
Zône Youssoufia	93.450	75.251	80
Zône Casablanca	36.000	87.262	242
Zône Safi	7.500	97	1
Ben Guérir	97.000	—	0
Autres investissements	317.307	122.699	39
Total :	**917.897**	**629.036**	**68**

II. — ORIENTATIONS

La politique minière sera axée sur les objectifs suivants :

— **Développement du potentiel minier** par le biais de la recherche minière et pétrolière. Le recours aux organismes spécialisés et à la participation privée est à rechercher dans le domaine de la prospection.

Pour la recherche minière, sans être sélective, elle sera axée sur le plomb, le zinc, le cuivre, l'antimoine, le nickel et les substances utiles.

En ce qui concerne la recherche pétrolière, la participaiton privée est souhaitable dans la mesure où elle allège les dépenses de l'Etat.

— **Rationalisation de la production minière**

La production minière stagne et a même subi un certain déclin ces dernières années par suite de l'épuisement des minerais. Pour tirer profit au maximum des ressources existantes, une politique tendant à leur exploitation rationnelle doit être mise en œuvre : développement des mines actuellement en exploitation et encouragement des coopératives artisanales afin de tirer profit des petits gisements non exploitables industriellement.

— **Accroissement de la valorisation** des produits par traitement et enrichissement.

La valorisation demeure un des objectifs essentiels de la politique minière permettant d'une part d'obtenir des plus-values importantes et d'autre part de créer des activités induites. Elle permettra aussi d'atténuer les inconvénients inhérents aux fluctuations des cours sur le marché international dans un secteur presque totalement exportateur. Cependant la valorisation est très capitalistique et nécessite une formation très poussée du personnel d'encadrement. Elle ne doit être envisagée que dans la mesure où sa rentabilité est assurée.

— **Recherche de la compétitivité**

La presque totalité des produits miniers est destinée à l'exportation. Aussi, le Maroc se trouve-t-il directement confronté avec la concurrence internationale. La politique à suivre sera basée sur l'amélioration de la productivité et sur la recherche d'une baisse du **coût du transport** qui représente 13,4 % de la production minière totale. Cette diminution des coûts s'effectuera par le biais d'une libéralisation du transport par l'O.N.T.

Pour les phosphates, on assiste à une transformation du marché jusque-là soumis, depuis plusieurs années, à la pression des acheteurs, en un marché de vendeurs. Cette évolution permet le retour à la normalisation des prix de ventes qui ont subi

des baisses importantes dues à l'écart qui a existé entre l'offre et la demande et à la politique de vente au coût marginal pratiquée par plusieurs producteurs.

Pour les autres métaux, il importe de rechercher de nouveaux débouchés pour échapper à l'emprise de certains groupes internationaux.

III. — PROGRAMME D'ACTION 1973-1977

1. — Direction des Mines et de la Géologie

Le programme de la Direction des Mines et de la Géologie comporte 9 types d'opérations :

1.1. — Bâtiments administratifs

Pour son service central, la division de la géologie, compte construire trois bâtiments :

— Le premier bâtiment comprend des services centraux, un bureau de dessin et ateliers annexes, une bibliothèque, un service de documentation et 15 bureaux ;

— Le second bâtiment renfermera des laboratoires, une salle de collection, des salles de stockage, des ateliers de confection de plaques minces, et 10 bureaux de géologie.

— Le troisième bâtiment sera composé de 30 bureaux, 2 laboratoires, une salle de conférences et un atelier de photographie.

Les services régionaux d'Oujda et de Marrakech sont actuellement loués. Il est prévu de les transférer dans des bâtiments à construire.

La Division des Mines prévoit de construire 18 bureaux sur 440 m2, un centre de documentation et un bureau de documentation. Pour ses services extérieurs, il est prévu des extensions et de nouvelles créations à Ouarzazate, Agadir et Béni-Mellal.

1.2. Recherches systématiques

Les recherches comportent plusieurs projets :

Forages stratigraphiques

La complexité de la chaine rifaine et l'existence d'indices d'hydrocarbures ont amené la Division de la Géologie à prévoir l'exécution de sondages stratigraphiques destinés à :

— préciser la série stratigraphique
— étalonner les études stratigraphiques
— définir le potentiel minier, hydrogéologique et pétrolier d'une région donnée

— **Cartes géologiques** à petite et moyenne échelle.

Elles portent sur les zones prioritaires : Rif, Moyen-Atlas, Haut-Atlas de Béni-Mellal, le Maroc Central, l'Anti-Atlas et la région d'Ifni. Elles font la synthèse des observations géologiques faites dans une région. Elles constituent des documents de base pour la recherche minière et pétrolière et pour les travaux d'infrastructure.

— **Publication de notes et mémoires** du service géologique ; 25 mémoires et un ouvrage géologique du Maroc sont prévus.

— **Publication de la Revue « Mines et Géologie »**

Le principal but de cette revue est de faire connaître les activités du secteur minier.

— **Etudes océanographiques**

Il est prévu d'effectuer une campagne océanographique le long des côtes méditerranéennes, comportant l'établissement de profils bathymétriques continus et de magnétisme.

— **Aéromagnétisme**

La couverture systématique du territoire par les levés aéromagnétiques a été commencée par le Plan Quinquennal 1968-1972. Il est prévu de continuer ce travail pour couvrir les zones restantes.

— **Equipement géophysique**

Achat d'un appareillage géophysique pour l'exécution de prospections ponctuelles, la détermination des propriétés physiques des roches et pour les déterminations paléomagnétiques.

Par ailleurs, des essais de sismique profonde, de méthodes telluriques et de complément à la gravimétrie seront entrepris.

— **Etudes géochimiques**

Il est prévu l'équipement de la section de géochimie et des études géochimiques afin d'éviter d'effectuer des sondages plus onéreux.

1.3. — **Bassins sédimentaires**

Etudes géologiques et géophysiques dans le Rif.

En plus des études géologiques de surface, il est nécessaire de compléter la prospection par les méthodes de géophysique et sismique expérimentale afin de préciser les structures internes des nappes ayant un intérêt pétrolier immédiat.

— **Etude géologique et structurale du pays des Horsts et de la moyenne Moulouya**

Des études sédimentologiques, une couverture aérienne et une interprétation photogéologique sont prévues pour le pays des Horsts.

Pour la moyenne Moulouya, les travaux comportent de la photogéologie, des compléments de levés géologiques, des études sédimentologiques, des compléments de géophysique et un sondage d'étalonnage.

— **Equipements de laboratoires**

Equipement complémentaire pour les laboratoires de sédimentologie, de paléontologie et de géochronologie.

En plus, il est prévu la création d'un laboratoire de palynologie pour l'étude des spores et des pollens fossilifères, et d'un bureau d'immatriculation de sondage (fichier, indexage et traitement par ordinateur).

1.4. **Gites minéraux**

Il s'agit de faire l'inventaire des gites minéraux de procéder à des études de synthèse et d'effectuer certaines prospections intégrées en collaboration avec le B.R.P.M. Par ailleurs, il est prévu d'équiper les laboratoires de chimie, de minéralogie et de spectrographie et rayons X.

— **Plomb - Zinc** : Deux projets intégrés l'un dans le pays des Horsts, l'autre dans la moyenne Moulouya. Il est prévu aussi une prospection générale pour la découverte de nouveaux gites : Haut Atlas, Nord de Skoura, Massif de Tazekka et Béni-Snassen.

— **Cuivre** : Un projet intégré dans l'Anti-Atlas Occidental. Des études régionales et des prospections seront effectuées.

— **Etain, tungstène, molybdène,** prospection dans le Maroc Central et dans les Rehamna.

— **Terres rares, niobium et minerais radio-actifs**

La recherche des terres rares et du niobium s'effectuera sur le Tamazert et à Bou Azzer, et pour les minerais radioactifs à Timahdit, dans la région de Ouezzane, sur l'Anti-Atlas et dans les grès de Permien.

— **Cobalt-Nickel** : études géophysiques et géochimiques dans le Mifis et l'Atlas Central.

— **Antimoine** : Les recherches s'effectueront autour des gites actuellement exploités.

— **Substances utiles** : Il est prévu de continuer la prospection et l'inventaire de ces substances ainsi que les essais de traitement en laboratoire et à l'échelle semi-industrielle.

— **Ressources énergétiques**

Des recherches en vue de l'évaluation des ressources énergétiques naturelles seront entreprises.

Géotechnique : Le projet comprend des essais géotechniques des analyses de matériaux, l'établissement de cartes géotechniques et de restitution topographique et prises de vue aériennes.

1.5. **Aide aux coopératives minières**

L'aide s'effectuera sous forme d'assistance technique, géologique et par des travaux miniers. Elle concerne les coopératives de la CADET pour le plomb et le zinc, celle de Ouarzazate pour le cuivre, celles de Addana et du Haut Atlas oriental pour le plomb et le cuivre.

1.6. **Valorisation des minerais**

Les crédits retenus sont prévus pour effectuer des études sur le traitement des minerais d'antimoine et des substances utiles.

1.7. **Laboratoire Officiel de Casablanca**

Ce laboratoire sera équipé afin qu'y soient contrôlées les exportations minières et qu'y soient faites les études et les analyses pour la lutte contre les nuisances industrielles.

1.8. **Formation professionnelle**

— **Ecole des mines de Touissit** : le programme comporte l'équipement complémentaire des ateliers de mécanique et d'électricité et la construction et l'équipement d'un dortoir.

— **Ecole des mines de Marrakech** : le transfert de l'Ecole des mines de Rabat à Marrakech nécessite l'achat de terrain, la construction de salles de classes et de laboratoires et leur équipement. L'école des mines de Marrakech formera des adjoints techniques spécialisés.

— **Ecole de l'industrie minérale** : Installation de cette école dans les locaux de l'école des mines de Rabat afin de former des ingénieurs d'application en géologie et en mines.

Les crédits demandés serviront pour la construction de nouvelles salles de classes et d'un laboratoire de géologie.

— **Ecole des mines de Khouribga**

La capacité de formation de cette école devra être développée de façon à répondre aux besoins du secteur minier et notamment de l'O.C.P.

1.9. **Etudes**

— **Etudes relatives à l'énergie nucléaire**

La création d'un organisme exécutif pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire a été retenue. Cet organisme aura pour mission :

— de faciliter et améliorer le fonctionnement des laboratoires existants, qui expérimentent les techniques nucléaires.

— d'élaborer un programme à l'échelon du pays en matière d'applications domestiques de l'atome (Agronomie, Médecine, Mines et Recherche Scientifique...).

— d'assurer le contrôle et la sécurité dans le domaine des activités nucléaires.

— Etudes énergétiques générales

Des études seront réalisées dans les domaines suivants : extension de la capacité de raffinage, stockage souterrain dans le gisement de sel de Mohammedia, distribution des produits pétroliers et marché des lubrifiants et graisses.

Les coûts de toutes ces opérations entièrement financées par des crédits budgétaires sont indiqués ci-dessous.

Tableau récapitulatif des investissements

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total 1973-1977
1) Bâtiments administratifs						
Services centraux	1.060,56	1.119,48	1.178,40	1.237,32	1.296,24	5.892
Services extérieurs de la géologie	180	190	200	210	220	1.000
Division des Mines	139	147,44	155,20	162,96	171,40	776
Total 1	**1.379,56**	**1.456,92**	**1.533,60**	**1.610.28**	**1.687,64**	**7.668**
2) Recherches systématiques						
Forages stratigraphiques	513	541,5	570	598,5	627	2.850
Cartes géologiques	405	427.5	450	472.5	495	2.250
Notes et mémoires	153	161,5	170	178,5	187	850
Mines et géologie	45	47.5	50	52.5	55	250
Etudes océanographiques	270	285	300	315	330	1.500
Aéromagnétisme	1.530	1.615	1.700	1.785	1.870	8.500
Equipement géophysique	261	276	290	304	319	1.450
Etudes géochimiques	117	124	130	136	143	650
Total 2	**3.294**	**3.478**	**3.660**	**3.842**	**4.026**	**18.300**
3) Bassins sédimentaires						
Etudes géologiques et géophysiques dans le Rif	540	569,5	600	629,5	660	2.999
Pays des Horsts et Moyenne Moulouya	378	399	420	441	462	2.100
Equipement de laboratoire	225	238	250	263	275	1.251
Total 3	**1.143**	**1.206.5**	**1.270**	**1.333,5**	**1.397**	**6.350**

Tableau récapitulatif des investissements (suite)

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total 1973-1977
4) Gîtes minéraux						
Prospection générale	936	988	1.040	1.092	1.144	5.200
Substances utiles	142,2	150,1	158	165,9	173,8	790
Ressources énergétiques naturelles	180	190	200	210	220	1.000
Géotechnique	100,8	106,4	112	117,6	123,2	560
Total 4	**1.359**	**1.434,5**	**1.510**	**1.585,5**	**1.661**	**7.550**
5) Aide aux coopératives	**405**	**428**	**450**	**472**	**495**	**2.250**
6) Valorisation de minerais	**200**	**130**	**140**	**100**	**130**	**700**
7) Laboratoire de Casablanca	**100**	**200**	**200**	**200**	**100**	**800**
8) Formation professionnelle						
Ecole des mines de Touissit	435	300	—	—	—	735
Ecole des mines de Marrakech	675	710	750	790	235	3.160
Ecole de l'industrie minérale	350	750	450	200	50	1.800
Total 8	**1.460**	**1.760**	**1.200**	**990**	**285**	**5.695**
9) Etudes sur l'énergie						
Etudes sur l'énergie nucléaire	700	700	700	700	700	3.500
Autres études énergétiques	300	300	300	300	300	1.500
Total 9	**1.000**	**1.000**	**1.000**	**1.000**	**1.000**	**5.000**
TOTAL GENERAL	**10.340,56**	**11.093,92**	**10.963,60**	**11.133,28**	**10.781,64**	**54.313**

2. — B.R.P.M.

Le programme d'action du B.R.P.M. porte sur trois types d'opérations : les activités minières, la recherche pétrolière et les projets spécifiques.

2.1. — Recherche minière

Du fait des résultats favorables de cette recherche au cours du dernier Plan, il y a lieu de renforcer l'effort du B.R.P.M. dans ce domaine.

Son action portera sur neuf unités géologiques :

— Anti-Atlas oriental : ce domaine offre de bonnes perspectives minières en cuivre, argent, plomb et zinc ;

— Rif palézoïque : cette zone fera l'objet d'une exploration systématique par suite de ses possibilités en nickel, mercure, plomb, zinc, antimoine et substances utiles ;

— Maroc central : cette région est susceptible de renfermer des minéralisations en plomb, antimoine, fluorine, étain, wolfram ;

— Argana : le couloir d'Argana présente un grand potentiel en cuivre ;

— Anti-Atlas occidental : prospection générale sur les minéralisations du cuivre ;

— Haut Atlas de Marrakech : diverses minéralisations sont rencontrées dans le Haut Atlas et notamment sur le Tichka ;

— Bou Kerzia : (sur le prolongement du gisement de Oumjerane) cette région présente des perspectives de cuivre ;

— Pays des Horsts : c'est une des principales régions plombozincifères.

— Haut Atlas de Béni-Mellal ; l'exploration visera le cuivre et le nickel.

De plus, il faut citer la recherche minière spécifique qui sera effectuée dans le cadre de la coopération avec des tiers :

— Anti-Atlas avec le P.N.U.D.
— Maroc central avec la R.F.A.
— Rif palézoïque avec l'U.R.S.S.
— Anti-Atlas atlantique avec le Japon
— Mines d'Aouli.

A côté de cette recherche du B.R.P.M., il y a lieu de noter les prospections faites par les exploitants miniers privés titulaires de permis de recherches ou d'exploitation. Cette recherche ne constitue pas en général une expansion mais seulement un investissement de renouvellement ou construction de pistes minières. On estime cette recherche à 20 millions de DH.

2.2 — **Recherche pétrolière**

Le programme du B.R.P.M. comporte deux catégories de recherche pétrolière :

— **Domaine propre au B.R.P.M.**

Six secteurs ont été retenus :

— Domaine des Atlas : ce domaine n'a pas fait l'objet de recherches pétrolières jusqu'à présent, sauf sur ses bordures ;

— Maroc central et Meseta côtière : les prospections dans cette région se justifient par les indices de pétrole et de gaz trouvés dans les Doukkala ;

— Off-shore et littoral atlantique : les objectifs géologiques sont le mésozoïque et le tertiaire ;

— Off-shore et littoral méditerranéen : les objectifs sont les bassins tertiaires et principalement le miocène ;

— Sud Marocain : l'exploration portera sur le paléozoïque du Tafilalet ;

— Domaine rifain : cette région est attrayante par suite du caractère pétrolier de l'avant-pays, région de Sidi-Kacem ;

— **Domaines sous conventions**

Il s'agit des domaines qui seront explorés par le B.R.P.M. avec la participation du privé. Ces domaines sont :

— Doukkala et Guercif terrestres : réalisation alternative de la sismique et des forages. La quote-part du B.R.P.M. dans les dépenses est de 12,5 % et passera à 20 % à partir de 1975 ;

— Doukkala maritime : alternance des forages et de la sismique. La quote-part du B.R.P.M. est de 2 % ;

— Souss et Ifni maritime : le partenaire prend totalement à sa charge le risque de la recherche ;

— Tarfaya maritime et Tarfaya haute mer : il est prévu cinq forages et de la sismique ; le risque de la recherche est supporté en totalité par le partenaire ;

— Haute mer : le risque de la recherche sera supporté intégralement par les partenaires. Il est prévu d'effectuer une reconnaissance générale de la sismique et deux forages profonds ;

— Tanger-Rabat maritime : le partenaire prend totalement à sa charge le risque de la recherche.

2.3. — **Projets spécifiques**

Les gîtes individualisés qui ont dépassé le stade de la recherche minière générale deviennent des projets spécifiques. Les investissements demandés correspondent à l'équipement de la mine.

Les projets non terminés au cours du précédent Plan ont été retenus dans ce Plan.

Selon leur degré d'avancement on peut classer les projets spécifiques retenus en six catégories :

— Projets en cours de réalisation : Ouansimi, Talaat, El Hammam, Tazalaght ;

— Projets au stade avancé de préengineering : Sel de Mohammedia, Naour, Oumjerane, Bleida ;

— Projets liés à certains problèmes techniques ou commerciaux : Draâ Sfar, Allous, Cendres de pyrrhotine ;

— Projet au stade de la recherche : Tizert ;

— Projet Gara Djebilet : réalisation prévue en liaison avec l'Algérie ;

— Projets paraminiers où le B.R.P.M. est appelé à participer : fonderie de cuivre, fonderie de plomb, le gazoduc et le projet Chlore-Soude où la participation du B.R.P.M. sera déterminée ultérieurement ;

— D'autres projets sont inscrits pour mémoire et seront réexaminés lors des réajustements annuels du Plan : Bou Madine, Amadouz, Bou Kerzia et Tirremi.

Les tableaux qui suivent donnent le détail des investissements et leur mode de financement.

Echéancier des investissements

1.000 DH

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977	Total Plan	Quote part du BRPM
1) Recherche minière générale .	8.000	9.000	9.000	10.000	10.000	46.000	46.000
2) Recherche minière spécifique	11.038	10.701	4.728	—	—	26.467	20.448
3) Recherche minière privée	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	20.000	—
4) Projets spécifiques							
Tazalaght	2.500	—	—	—	—	2.500	2.500
Sel de Mohammedia	5.000	8.400	6.600	—	—	20.000	11.750
Naour	5.800	10.000	4.200	—	—	20.000	4.500
Bleida	13.650	19.890	5.460	—	—	39.000	6.581
Maider Oumjerane	6.480	19.080	10.440	—	—	36.000	8.100
Tizert	600	25.500	3.900	—	—	30.000	6.750
Draâ Sfar	321	6.741	3.638	—	—	10.700	2.408
Allous	405	25.515	14.580	—	—	40.500	6.379
Opérations de portefeuille	5.000	—	—	—	—	5.000	5.000
5) Projets paraminiers							
Fonderie du cuivre	600	19.800	24.600	15.000	—	60.000	13.500
Fonderie du plomb	1.500	49.500	60.000	39.000	—	150.000	33.750
Cendres de pyrrhotine	—	23.800	42.000	4.200	—	70.000	15.750
Gazoduc de l'Oriental	3.500	31.500	35.000			70.000	20.000
Société Algéro-Marocaine	2.500	3.000	5.000	5.000	5.000	20.500	20.500
Total (4 + 5)	47.856	242.726	215.418	63.200	5.000	574.200	157.468
6) Recherche pétrolière	79.840	94.810	109.780	99.800	114.770	499.000	123.140
Total Général	150.734	361.237	342.926	177.000	133.770	1.165.667	347.056

Echéancier des crédits budgétaires (1)

1.000 DH

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977	Total 1973-77
1) Recherche minière générale	8.000	9.000	9.000	10.000	10.000	46.000
2) Recherche minière spécifique	7.440	8.598	4.410	—	—	20.448
3) Recherche pétrolière	19.960	23.380	26.060	25.380	28.360	123.140
4) Projets spécifiques et paraminiers						
Tazalaght	2.500	—	—	—	—	2.500
Sel Mohammedia	3.000	5.000	3.750	—	—	11.750
Naour	1.312	2.250	938	—	—	4.500
Bleida	2.306	3.375	900	—	—	6.581
Maider Oumjerane	1.500	4.350	2.250	—	—	8.100
Tizert	188	5.625	937	—	—	6.750
Draâ Sfar	75	1.538	795	—	—	2.408
Allous	79	3.950	2.350	—	—	6.379
Opérations de portefeuille	5.000	—	—	—	—	5.000
Fonderie du cuivre	100	4.400	5.600	3.400	—	13.500
Fonderie du plomb	300	11.000	13.450	9.000	—	33.750
Cendres de pyrrhotine	—	5.250	9.400	1.100	—	15.750
Gazoduc de l'Oriental	1.000	9.000	10.000	—	—	20.000
Société Algéro-Marocaine	2.500	3.000	.5000	5.000	5.000	20.500
Total projets spécifiques et para miniers	19.860	58.738	55.370	18.500	5.000	157.468
Total B.R.P.M.	55.260	99.716	94.840	53.880	43.360	347.056

(1) Non compris les Crédits destinés à la construction des pistes minières comptabilisés ailleurs.

Financements des investissements

1.000 DH

Rubriques	Coût Total	Crédits budgétaires	Crédits bancaires	Privé	PNUD
1) Recherche minière générale	46.000	46.000	—	—	—
2) Recherche minière privée	20.000	—	—	20.000	—
3) Recherche minière spécifique	26.467	20.448	—	2.904	3.115
4) Recherche pétrolière	499.000	123.140	—	375.860	—
5) Projets spécifiques miniers					
Tazalaght	2.500	2.500	—	—	—
Sel Mohammedia	20.000	11.750	8.250	—	—
Naour	20.000	4.500	5.500	10.000	—
Bleida	39.000	6.581	8.044	24.375	—
Maider Oumjerane	36.000	8.100	9.900	18.000	—
Tizert	30.000	6.750	8.250	15.000	—
Draa Sfar	10.700	2.408	2.942	5.350	—
Allous	40.500	6.379	7.796	26.325	—
Opérations de portefeuille	5.000	5.000	—	—	—
6) Paraminiers					
Fonderie du cuivre	60.000	13.500	16.500	30.000	—
Fonderie du plomb	150.000	33.750	41.250	75.000	—
Cendres de pyrrhotine	70.000	15.750	19.250	35.000	—
Gazoduc de l'Oriental	70.000	20.000	50.000	—	—
Société Algéro-Marocaine	20.500	20.500	—	—	—
Total (5 + 6)	574.200	157.468	177.682	239.050	
Total Général	**1.165.667**	**347.056**	**177.682**	**637.814**	**3.115**

3. — Les Mines en exploitation

Les objectifs chiffrés en matière de production sont donnés dans le tableau ci-dessous.

	1973	1974	1975	1976	1977	Total (1.000 T)	Valeur carreau mine en 1.000 DH pour les 5 années
Fer	850	850	850	850	850	4.250	200.000
Manganèse chimique	100	100	100	100	100	500	80.000
Plomb	120	123,4	123,4	122,8	125,6	615,2	430.700
Zinc	4	12,4	12,4	33,6	33,6	96	40.200
Cuivre	23,6	28,5	37,6	65,3	73,3	228,3	205.500
Cobalt	8	8	8	8	8	40	48.000
Antimoine	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	17,5	21.000
Pyrrhotine	330	330	330	395	395	1.780	46.400
Pyrite (SEFERIF)	65	65	65	65	65	325	10.000
Argent	0,02	0,02	—	—	0.05	0,09	16.200
Barityne	100	100	120	130	140	590	30.000
Fluorine	—	73	73	73	73	292	58.400
Sel	60	60	60	65	1.065	1.310	19.000
Total en valeur (1.000 DH).	196.600	222.800	227.800	264.800	293.400	1.205.400	1.205.400

Les mines en exploitation font des investissements d'expansion : ouverture de nouveaux quartiers d'exploitation, usines de traitement et matériel de renouvellement. Le montant total prévu est de 63.285.000 DH. Le tableau suivant en donne le planning.

Investissements de mines existantes

1.000 DH

MINES	1973	1974	1975	1976	1977	Total Plan
SEFERIF (fer)	1.850	5.000	7.000	1.000	1.000	15.850
Mines d'Aoulit (plomb)	3.000	4.785	1.000	1.000	1.000	10.785
O.N.A. (cobalt, cuivre)	500	500	500	500	500	2.500
S.E.P.Y.K. (pyrrhotine)	2.600	2.600	2.600	2.600	2.600	13.000
C.A.D.E.T. (plomb-zinc)	1.280	1.280	1.280	1.280	1.280	6.400
S.O.D.I.M. (plomb-barytine)	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	5.000
Compagnie Royale Asturienne des mines	3.000	2.250	500	500	500	6.750
S.A.C.E.M. (manganèse)	500	500	500	500	500	2.500
S.O.M.E.M.I.C. (cuivre)	100	100	100	100	100	500
Total	13.830	18.015	14.480	8.480	8.480	63.285

O.C.P. - Prévision d'extraction

Millions de Tonnes

		1973	1974	1975	1976	1977	Total
KHOURIBGA	Fond	4,550	4,700	4,700	4,700	4,700	23,250
	Découverte	10,900	13,049	14,657	12,715	12,146	63,567
	Total	15,450	17,749	19,357	17,415	16,846	86,817
YOUSSOUFIA	Fond	3,300	3,750	4,450	4,950	5,650	22,100
	Découverte	0,600	0,850	0,450	0,450	0,450	2,800
	Total	3,900	4,600	4,900	5,400	6,100	24,900
BENGUERIR	Découverte	—	—	—	—	1,000	1,000
TOTAL	**Total**	**19,350**	**22,349**	**24,257**	**22,815**	**23,946**	**112,717**

4. — L'Office Chérifien des Phosphates

4.1. — Les objectifs de production et de ventes

Les nouvelles perspectives offertes par le marché mondial des phosphates et des engrais ont amené l'O.C.P. à se fixer des objectifs importants en matière d'extraction, de traitement, de commercialisation et de valorisation des phosphates.

a. — Extraction

L'extraction des phosphates passera de 16,5 millions de tonnes en 1972 à 23,9 millions de tonnes en 1977, accusant ainsi un taux d'accroissement moyen de 7,8 %.

Annuellement, ce programme se présente comme suit selon le mode et les différentes zones d'extraction.

b. — La commercialisation

Les ventes globales passeront de 14,16 à 26 millions de tonnes soit un taux d'accroissement de 13 % pour la période 1972-1977 contre 7,6 % pour la période 1967-1972.

Le marché à l'exportation reste le principal débouché (22,6 Millions de tonnes en 1977) mais les ventes locales augmenteront en pourcentage beaucoup plus vite que les exportations.

Le tableau suivant donne le programme de ventes des phosphates selon leurs destinations, marché intérieur ou exportations.

Prévisions des ventes 1973-1977

Milliers de Tonnes

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Exportations ..	16.329	18.772	19.979	21.109	22.602	98.791
Ventes locales	671	728	1.021	1.891	3.398	7.709
Total O.C.P. ..	**17.000**	**19.500**	**21.000**	**23.000**	**26.000**	**106.500**

c. — La valorisation

Comme le montre le tableau précédent les ventes locales qui représentent en quantité moins de 4 % en 1973 passeront à plus de 13 % de l'ensemble des tonnages commercialisés en 1977.

Ceci s'explique par la mise en œuvre d'une politique de valorisation locale accrue durant le Plan, axée sur :

— la réalisation par l'O.C.P. de deux usines de fabrication d'acide phosphorique : Maroc Phosphore I et II dont le chiffre d'affaires avoisinera en 1977 30 Millions de DH pour une production de près de 600.000 tonnes d'acide phosphorique entièrement exporté ;

— La réalisation par Maroc-Chimie de son plan de développement comportant :

— la mise en exploitation de l'atelier d'engrais complexes PK-NPK en 1974 ;
— l'adaptation des installations du sulfurique et du phosphorique pour atteindre la production optimum ;
— l'extension des installations existantes par la construction de nouvelles lignes
  * une ligne d'acide phosphorique et
  * une ligne d'engrais
— la mise en service en 1975 d'un atelier de sulfate d'ammonium dont l'importation actuelle nécessite des sorties de devises.

Le Plan doit permettre à Maroc-Chimie non seulement de participer à l'expansion du marché des engrais, mais également de diversifier sa production et d'améliorer son prix de revient.

Au cours de la période allant de 1973 à 1977, les ventes de Maroc-Chimie seront portées de 372.000 tonnes à 858.000 tonnes (nouvelles lignes fonctionnant à 70 % de leur capacité nominale) et son chiffre d'affaires passera de 125.000.000 de DH à 269.000.000 DH.

4.2. — **Les investissements nécessaires**

Pour réaliser les objectifs du Plan 1973-1977, il est nécessaire d'entreprendre les actions suivantes :

— Transformer l'usine de calcinations de Khouribga pour qu'elle fonctionne en simple séchage au rythme de 570.000 tonnes par an ;

— Construire de nouvelles usines d'enrichissement pour la couche 2 de la zone de Khouribga ;
— Ouvrir de nouveaux centres d'extraction à Ben Guerir (1ère tranche) ;
— Réaliser un huitième four sécheur à Youssoufia.

Par ailleurs, pour préparer la production des années 1978 et suivantes, un programme minimum d'investissements devra être réalisé durant le Plan 1973-1977 et consistant en :
— La transformation de l'usine de lavage de Kerkourih pour y traiter du phosphate de la couche 2 :

— Le développement de l'extraction et de la calcination du phosphate noyé noir de Youssoufia ;

— L'extraction des couches 1 et 2 de la recette 4 de Khouribga ;
— L'extraction et le traitement à Sidi-Hajjaj ;
— Le traitement de la couche 1 de la recette 4 et de Maâti ;

Les investissements correspondant à ce programme physique sont présentés dans le tableau suivant ; ils s'élèvent globalement à 1221,2 Millions de DH non compris les reports de 1972 sur 1973, soit 61 Millions de DH.

O.C.P. - Investissements (extraction)

1.000 DH

Rubriques	Reports	1973	1974	1975	1976	1977	Total (reports exclus)
Etudes et essais	—	21.084	15.000	15.000	15.000	15.000	81.084
Productif ordinaire I	5.863	19.717					19.717
Productif ordinaire II		170	11.575	22.344	18.660	12.261	65.010
Productif stratégique I	44.500	64.179					64.179
Productif stratégique II	—	16.300	53.600	16.000	6.250	6.000	98.150
Productif stratégique III	—	66.200	153.000	184.000	253.650	124.650	781.500
Social Habitat Secteurs médical, administratif et formation professionnelle	10.699	16.161	23.860	23.860	23.860	23.860	111.601
Total	61.062	203.811	257.035	261.204	317.420	181.771	1.221.241

Note : I Budget 1973 normal.

II Budget complémentaire pour améliorer les potentiels existants afin de permettre la production 1973-1977.

III Budget pour création des unités nouvelles devant entrer en service au cours du Plan 1973-1977 ou immédiatement après.

En plus de son programme d'extraction, l'O.C.P. compte réaliser deux usines de fabrication d'acide phosphorique pour un montant d'investissement local de 826 millions de DH. Maroc Phosphore I qui entrera en production au courant du deuxième semestre 1975 et Maroc Phosphore II prévue pour le début de 1977.

Pour le transport maritime de ce produit, il est envisagé de créer une société entre la COMANAV, l'O.C.P. et une compagnie étrangère. Deux à trois bateaux spécialisés seront acquis durant la période quinquennale pour un montant de 90,4 Millions de DH.

Par ailleurs, Maroc-Chimie doit investir pour la réalisation de son plan de développement environ 210 M. DH dont 20 Millions pour l'atelier N.P.K.

Les investissements relatifs à Maroc Phosphore et à Maroc-Chimie ont été comptabilisés dans le Chapitre « Industrie », et ceux relatifs aux navires dans le Chapitre « Marine Marchande ».

Par ailleurs, la mise en œuvre de ce vaste programme d'extraction, de traitement et de valorisation des phosphates nécessitera des investissements importants en matière d'infrastructure : électricité, eau, matériel de transport ferroviaire, aménagement portuaire, etc... Les investissements nécessaires, soit près de 50 Millions de DH, sont pris en compte par ailleurs.

IV. — LES MESURES

1. — Révision du Règlement Minier

Le Règlement Minier (Dahir du 16 Avril 1951) doit subir certaines modifications de forme et de fond pour en particulier rendre sa formulation conforme à l'organisation du Gouvernement et de l'Administration, pour sauvegarder les intérêts de l'Etat dans la recherche minière et éviter la spéculation sur les titres miniers.

D'autre part, le Code des Hydrocarbures sera révisé dans le sens d'une nouvelle définition du plateau continental et des pratiques nouvelles en matière de fiscalité dans les pays producteurs de pétrole.

2. — Archivage des sondages

Actuellement les sondages effectués ne sont pas classés, il importe d'instituer l'obligation de déclaration des sondages et de communication de leurs résultats afin de procéder à un classement national.

3. — Contrôle des exportation minières

Des dispositions réglementaires et techniques doivent être prises pour instituer un pesage et une analyse des exportations minières.

Par ailleurs, il y a lieu d'envisager la suppression des autorisations d'exportation visées par le service des mines et l'Office des Changes et son remplacement par un système d'approbation des contrats de vente.

4. — Encouragement des exportations minières

Suppression de la taxe ad-valorem qui continue à frapper les exportations de plomb, zinc, cuivre et des phosphates.

5. — Infrastructure minière

Les mines se trouvent souvent dans des régions reculées. La construction de pistes d'accès est très coûteuse. Il importe que l'Etat prenne partiellement en charge la contruction de ces pistes quand l'exploitation en question ou l'intérêt économique régional le justifie.

6. — Transport

Les frais d'approche de la mine au port représentent environ 13 % du prix de revient F.O.B. des minerais. Il est à noter que les entreprises minières arrivent à des prix de transport par leur propre moyen, nettement inférieurs à ceux de l'Office National des Transports. Il est proposé de libéraliser le transport en permettant aux exploitants miniers d'assurer le transport de leurs minerais d'autant plus que l'Office n'est pas intéressé d'effectuer ce transport sur des voies d'accès difficiles.

7. — Encouragement des coopératives

Encouragement de nouvelles coopératives minières pour le plomb, zinc et cuivre.

8. — Caisse de péréquation minière

Les oscillations des cours handicapent énormément la production minière. Afin d'éviter l'influence de ces cours, une caisse de péréquation minière est envisagée. Le système pourra être testé dans les coopératives minières.

9. — Formation Professionnelle

Le programme de formation professionnelle doit être poursuivi à la fois pour faire face aux créations d'emplois et pour suppléer à l'encadrement étranger.

V. — BUDGETS DE FONCTIONNEMENT

1. — Budget de fonctionnement de la D.M.G.

Le tableau ci-dessous donne l'évolution estimée du budget de fonctionnement de la Direction des Mines et de la Géologie pour la période quinquennale.

1.000 DH

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977
Personnel	5071	5223	5400	5562	5729
Matériel	2557	2634	2712	2793	2876
Total	7628	7857	8112	8355	8605

2. — Budget de fonctionnement du B.R.P.M.

Dans le cas du B.R.P.M. on ne peut parler de budget de fonctionnement au vrai sens du terme.

En effet les charges du Bureau, en dehors de celles concernant les travaux de l'entreprise, concourent dans leur quasi-totalité à la réalisation des investissements en matière de recherche.

Ces charges (frais de personnel, consommables, frais de transports...) affectables directement ou indirectement aux travaux réalisés par le B.R.P.M. concourent à la détermination du prix de revient des travaux de recherche.

On donne ci-après un tableau estimatif des dépenses. Ces dernières sont financées par les dotations budgétaires au titre des recherches minières et pétrolières et par les recettes propres au B.R.P.M. provenant des travaux effectués pour le compte de tiers.

Dépenses 1.000 DH

Natures	1973	1974	1975	1976	1977
— Achats de consommables ...	12000	12300	13500	14500	14500
— Frais de personnel	21000	22000	23000	24000	25000
— Impôts et taxes	200	350	350	350	350
— Travaux, fournitures et services extérieurs	11180	14180	14750	16000	16200
— Transports et déplacements	1600	1800	2000	2300	2500
— Frais divers de gestion ...	650	650	700	750	800
— Frais financiers	400	400	450	450	500
— Amortissements	4200	4300	4700	5000	5000
Total	51230	55980	59450	63350	64850

Recettes 1.000 DH

— Recherches minières	8000	9000	9000	10000	10000
— Recherches pétrolières ...	19960	23380	26060	25380	28360
— Production d'immobilisation	1000	1000	1000	1000	1000
— Travaux à l'entreprise et en convention	22270	22600	23390	26970	25490
Total	51230	55980	59450	63350	64850

INDUSTRIE

I. — SITUATION ACTUELLE ET BILAN DU PLAN QUINQUENNAL 1968-1972

1. — Situation actuelle

En 1969, l'industrie manufacturière non compris l'artisanat (1) occupe une place non négligeable dans l'économie nationale, puisqu'elle participe pour près de 11 % à la production intérieure brute et offre près de 127.500 emplois permanents.

Cependant, une analyse succincte de la structure industrielle montre que des actions sont à entreprendre pour augmenter le taux d'utilisation de la capacité de production qui ne dépasse pas globalement 60 % et améliorer les performances de chaque secteur :

Si les industries alimentaires sont les plus développées, elles restent les moins performantes. La sous-utilisation de la capacité de production est liée à des difficultés conjoncturelles d'approvisionnement en matières premières. Le coefficient d'incorporation de main-d'œuvre est faible, de même que la rentabilité brute du secteur.

Le secteur matériaux de construction, bâtiment et travaux publics est le second en importance et dégage les meilleures performances. Cependant, il reste encore à intensifier les investissements en cimenteries pour éviter les importations et à donner aux entrepreneurs du « bâtiment » le sens du prix de revient.

Le secteur industries textiles apparaît d'importance moyenne tant par son volume que par ses résultats. Il souffre d'une faible productivité ouvrière dans la filature et le tissage, ce qui nuit aux exportations.

Les industries de transformation des métaux sont gênées dans leur développement par plusieurs facteurs convergents : difficulté de recrutement de main-d'œuvre qualifiée stable, concurrence des produits importés.

Ce secteur partage la première place en termes de rentabilité brute avec les **industries chimiques** dont la capacité de production est pourtant mal utilisée. **La parachimie** donne de meilleurs résultats que la chimie industrielle. Ce secteur est en développement rapide.

---

(1) Entreprises employant moins de 10 personnes.

2. — Execution du plan 1968-1972

Le Plan quinquennal 1968-1972 s'était fixé pour objectif de porter le taux de croissance de la valeur ajoutée industrielle (artisanat compris) de 4 %, taux observé durant la période 1958-1968 à 5,5 % en 1972. A cet effet, l'accent devait être mis sur le choix des projets les plus rentables permettant de répondre aux orientations suivantes :

— promotion des industries légères
— encouragement des industries tournées vers les exportations
— développement de l'agro-industrie
— sélection rigoureuse des industries lourdes.

A) Etat de réalisation des investissements

Les investissements industriels inscrits au Plan Quinquennal 1968-1972, sous forme de projets identifiés, et susceptibles d'être réalisés par l'Etat ou le secteur privé, s'élèvent à un total de 1.356 millions de DH.

a) Projets étatiques

— **La sucrerie TADLA II**, inscrite pour un investissement de 100 millions de DH a été terminée en 1970.

— **Le complexe de transformation des métaux** qui devait être implanté dans les bâtiments de l'ex-usine « A.I.A. » (1), a été abandonné dans sa forme initiale pour faible rentabilité sur le plan national.

En revanche, la plupart des productions prévues dans ce complexe ont été réalisées par le secteur privé sous la forme de petits projets.

— **Maroc-Phosphore**, initialement inscrit comme projet privé sous le nom de complexe chimique de Mechraa Ben Abbou, ce projet n'a pas été réalisé. Sa réalisation est prévue pour fin 1975. Ce délai supplémentaire a été rendu nécessaire par la mise au point des infrastructures liées au complexe, par l'étude des prestations de services qui lui seront appliquées (prix de l'eau, de l'électricité, droits de péage au port, etc...), ainsi que par la recherche des moyens de financement.

b) Projets semi-étatiques

— **Le complexe textile de Fès** (COTEF) dont le démarrage de la production a été effectif fin 1971, est réalisé. L'ensemble de l'investissement qui se trouve déjà engagé, porte sur 130 millions de DH.

— **La sucrerie des Doukkala**, entamée dès 1968, a été achevée en 1969-70.

---

(1) A.I.A. : Ateliers Industriels de l'Aéronautique.

c) **Projets privés**

— **Faïence**, les investissements de 18 millions de DH prévus dans le secteur sont dépassés. Cependant, il convient de signaler qu'en plus du projet prévu par le Plan à Fès, et dont la première tranche est réalisée (pour 10 millions de DH) deux autres ont été réalisés à Kénitra et à Casablanca pour un investissement de 9 millions de DH.

— **Matières plastiques**, 28 millions de DH étaient prévus sous forme d'extensions des unités existantes, ou de créations de petites unités. Les investissements réalisés dans ce cadre sont de 35 millions de DH.

— **Cellulose du Maroc**, le Plan prévoyait l'extension de la capacité de cette usine à 110.000 tonnes. Un premier programme portant cette capacité à 60.000 tonnes/an est achevé.

— **Complexe Alfa**, la réalisation de ce projet se trouve différée pour des raisons de financement. L'état avancé des études de ce projet, permettra sa réalisation dans le cadre de l'actuel Plan, avec une participation étatique.

— **Papiers et cartons**, les prévisions du Plan portaient sur la création d'une unité papetière à Mohammédia ou à Kénitra (23 millions de DH) et sur l'extension de l'usine de Tétouan (pour 22 millions de DH). Si cette dernière se trouve effectivement réalisée, il n'en est pas de même pour la création projetée.

Cependant, le secteur du carton, pour lequel le Plan ne prévoyait aucune extension, a enregistré un important investissement (création de deux usines à Casablanca, extension de deux autres) permettant ainsi d'atteindre un chiffre global d'investissement pour cette branche de l'ordre de 39 millions de DH.

— **Cimenteries**, quatre extensions sur cinq prévues par le Plan pour un montant de 32 millions de DH, ont été réalisées pour un investissement de 27 millions de DH. La cinquième extension est engagée.

— **Textiles de Tétouan** 30 millions de DH, ce projet a été abandonné à cause de sa faible rentabilité.

— **Sucrerie raffinerie de la Moulouya - 125 millions de DH**

Son démarrage a eu lieu en Mai 1972. Les investissements réalisés sont actuellement de 90 millions de DH.

— **Jus de fruit - 16 millions de DH**. L'unité de production prévue dans le Gharb est partiellement réalisée. Si l'on tient compte des extensions opérées par les sociétés existantes, le montant total investi passe à environ 12 millions de DH

— **Petits projets**, ces petits projets, pour lesquels l'investissement prévisionnel ne dépassait pas 90 millions de DH, sont dans la plupart des cas réalisés. Les secteurs concernés, au nombre de 37, ont enregistré d'ailleurs, un investissement global de l'ordre de 292 millions de DH, dont 144 millions sous forme de projets identifiés par la Direction de l'Industrie (41 créations et 46 extensions).

Tableau 1

Récapitulatif de l'état de réalisation des investissements prévus dans le plan

1.000 DH

Projets	Prévisions	Réalisation au 31-12-72	
		En valeur	En %
Etatiques			
Tadla II	100.000	105.000	105,0
A. I. A.	40.000	—	—
Total 1	140.000	105.000	75,0
Semi-étatiques			
COTEF	100.000	130.000	130,0
Sucrerie Doukkala	60.000	70.000	116,7
Total 2	160.000	200.000	125,0
Maroc Phosphore	385.000	—	—
Privés			
Faïence	18.000	25.000	138,8
Matières plastiques ...	28.000	35.000	125,0
Cellulose	102.000	30.000	29,4
Traitement d'Alfa	185.000	—	—
Papiers et cartons	45.000	50.000	111,1
Cimenteries	32.000	30.000	93,7
Textile de Tétouan	30.000	—	—
Sucrerie raffinerie de la Moulouya	125.000	125.000	100,0
Jus de fruits	16.000	15.000	93,7
Petits projets	90.000	292.000	324,4
Total 3	671.000	602.000	89,7
Total Général	1.356.000	907.000	66,9

11 millions de DH ont été engagés en 1967.

Ce tableau appelle les commentaires suivants :

— les investissements privés se sont réalisés à peu près comme prévu (89,7 %) si l'on excepte le projet Maroc-Phosphore initialement prévu comme un projet privé ;

— les investissements semi-étatiques ont dépassé les prévisions principalement à cause de la modification du programme de fabrication de COTEF par rapport au projet initial ;

— paradoxalement, ce sont les investissements publics qui ont le plus mauvais taux de réalisation des prévisions, bien qu'ils soient, en principe, les moins aléatoires. Ceci met en évidence la nécessité d'un effort supplémentaire quant aux moyens d'études et de préparation de projets en vue d'obtenir plus de rigueur dans le processus décisionnel de l'Etat.

d) **Projets non prévus par le Plan**

— Projets étatiques

Le projet SUNAT (Tadla III) dont le coût total s'élève à 118 millions de DH, est entré en production pour la campagne 1971. Sa réalisation en dehors des prévisions du Plan a été effectuée dans le cadre de la révision du programme sucrier.

— Projets privés

Les investissements réalisés par le secteur privé en dehors des prévisions du Plan sont très importants et reflètent le dynamisme de ce secteur en ce qui concerne l'amélioration, la modernisation et surtout l'effort d'adaptation de ses moyens de production pour répondre aux exigences et à l'expansion du marché.

Ainsi, 49 sous-secteurs, pour lesquels aucune prévision sous forme de projets identifiés n'a été faite, ont enregistré un important investissement de l'ordre de 836 millions de DH, dont 422 millions étudiés par la Dircetion de l'Industrie.

Le tableau suivant donne les investissements non prévus au Plan, examinés par la Commission des Investissements durant la période 1968-1972.

1.000 DH

SECTEUR	VALEUR
— SUNAT (Tadla III)	118.000
— **Projets privés**	
Textiles	238.040
Alimentaire	275.420
Chimie	67.490
Sidérurgie	64.500
Electricité	40.110
Matériaux de construction	82.580
Divers	68.020
Total	954.160

Si l'on tient compte de ces investissements non prévus au Plan, le montant total des investissements effectués pendant le Plan 1968-1972 passe de 907 millions de DH à 1.861,16 millions de DH, soit un taux de réalisation financière de 137 % par rapport aux prévisions.

B) Les études économiques

Un crédit de 10 millions de DH a été ouvert pour la période 1968-72, pour la réalisation d'études économiques et industrielles par la Direction de l'Industrie et par le B.E.P.I.

Au 31-12-1972, 6.5 millions de DH ont été dépensés à cet effet. Les principales études effectuées portent essentiellement sur les domaines suivants :

— Sous-traitance en matière de véhicules automobiles
— Protection tarifaire et contingentaire des industries de transformation
— Possibilités d'implantation au Maroc de nouvelles usines de transformation
— Reconversion de la Manufacture Nationale d'Armes et de Munitions à des fins civiles
— Etudes sectorielles concernant les industries mécaniques et électriques, la confection, la bonneterie, la pharmacie etc...

C) Etat de réalisation des objectifs économiques

a) L'emploi

Près de 22.000 emplois directs devaient être créés durant la période 1968-72 aussi bien par les projets nouveaux que par les extensions d'entreprises déjà existantes. Le bilan des réalisations fait apparaître qu'environ 30.000 nouveaux emplois permanents ont été pourvus pour un investissement de 1.861,16 millions de DH. Le coût de création moyen d'un emploi industriel qui a été de 62.000 DH, reste encore trop élevé.

b) La valeur ajoutée

Pour pouvoir comparer les réalisations avec les prévisions du Plan 1968-72 on a regroupé le secteur industriel avec l'artisanat sauf l'artisanat textile. L'ensemble de ces branches a enregistré une croissance annuelle moyenne de la valeur ajoutée de 6,6 % durant la période 1968-72 alors que les prévisions pour la même période étaient de 5,1 %.

Ce dépassement est dû essentiellement au secteur des matériaux de construction pour lequel le taux de croissance effectif est de 10,4 % contre 5,4 % prévu. Il est dû aussi au développement des industries textiles et du cuir qui ont augmenté de 7,1 % contre une prévision de 6,0 %, à la chimie au sens large c'est-à-dire industrie chimique, parachimique et caoutchouc pour laquelle les prévisions ont été de 3,9 % et les réalisations de 6,0 %.

Quant aux secteurs qui se sont développés moins qu'il n'a été prévu par le Plan, ce sont d'abord les secteurs des agro-industries, des industries alimentaires et le montage des automobiles et camions.

Le tableau suivant résume les prévisions et les réalisations en matière de valeur ajoutée :

	Taux de croissance annuels moyens en volume	
	Prévisions	Réalisations
Industries agricoles et alimentaires (Secteurs 2-3-4-5-6)	6,8	5,1
Matériaux de construction (Secteur 10)	5,4	10,4
Autos-camions (Secteur 15)	6,8	5,3
Textiles, cuirs (sans artisanat textile) (Secteurs 17-18-19)	6,0	7,1
Chimie (Secteurs 21-22-23)	4,1	7,8
Papier et carton (Secteur 24)	3,9	6,0
Divers (Secteurs 13-14-16-20-25)	2,4	8,5
Total	5,1	6,6

c) Etat de réalisation des mesures

Des mesures ont été inscrites au Plan concernant le Centre d'Accueil des Investisseurs, le réexamen des moyens d'incitation aux investissements (fiscalité, code des investissements...), l'encouragement des exportations, la productivité et la législation de la propriété industrielle.

Quelques mesures ont été exécutées ou sont en cours de réalisation comme la refonte du Code des Investissements, l'élaboration du Code des Exportations, l'aménagement de l'appareil fiscal, et dans le domaine de la formation professionnelle, la création d'un Institut Supérieur du Commerce et d'Administration des Entreprises à Casablanca et d'une section « Industries Alimentaires » à l'Institut National d'Agronomie.

Les textes relatifs à la législation de la propriété industrielle et à l'amélioration de la productivité n'ont pas encore été publiés. Quant au centre d'accueil et d'orientation des investissements, il a été inactif ces dernières années. Cette situation doit être réexaminée dès la première année du Plan.

2. — Conclusion

L'importance des investissements non prévus au Plan montre la faiblesse des prévisions des investissements privés. Le développement sectoriel de l'industrie reste déséquilibré au profit des industries alimentaires et des industries textiles, en dépit des rendements économiques moyens de ces branches.

Cette situation s'explique essentiellement par le fait que ces branches jouissent en général d'une forte protection tarifaire et contingentaire, ce qui a entraîné le développement d'un grand nombre de petites unités marginales. Si des investissements doivent être faits dans ces branches, il est nécessaire de les orienter en vue de la modernisation et de la restructuration de ces dernières.

Quant aux industries d'équipement, de transformation des métaux et de biens de consommation, elles sont très insuffisamment dynamiques.

Le taux de croissance de la P.I.B. industrielle continue à lui assurer une croissance légèrement plus rapide que celle de la P.I.B. totale. Cependant, il n'est pas suffisant pour résoudre les problèmes de l'emploi. Les coefficients de réalisation du Plan qui apparaissent comme satisfaisants, doivent être considérés avec prudence, compte tenu de la modestie des objectifs qui avaient été choisis, en raison notamment du manque d'informations relatives à certains secteurs.

II. — ORIENTATIONS ET OBJECTIFS CHIFFRES

1. — Les orientations industrielles du Plan 1973-1977

a) Le développement des exportations

L'orientation dominante du Plan 1973-1977 pour l'industrie est **la promotion des exportations de produits manufacturés.**

En effet, l'étroitesse du marché intérieur ne permet pas un développement suffisant de notre industrie. Malgré l'existence d'un marché potentiel de plus de 15 millions d'habitants, les habitudes d'auto-consommation en milieu rural et la croissance lente des revenus réels réduisent considérablement le marché réel. Il faut donc exporter pour pouvoir augmenter l'activité de ce secteur de l'économie et ainsi créer des emplois. Les revenus procurés par ces nouveaux emplois élargiront à leur tour le marché intérieur. On trouvera plus loin l'ensemble des mesures qui seront prises afin de promouvoir ces exportations.

Cet objectif principal sera atteint par :

i) L'augmentation du taux d'utilisation de la capacité de production

On a vu dans la partie « Situation actuelle » que ces taux d'utilisation sont insuffisants dans la plupart des cas. Un objec-

tif de taux d'utilisation de 85 % a été fixé pour 1977 dans la plupart des branches et les projections de production et de valeur ajoutée par branche en ont tenu compte.

ii) **La rationalisation de la gestion**

L'exportation exige le maintien de prix de revient aussi bas que possible. Pour cela, une gestion rigoureuse est nécessaire, en particulier dans les domaines comptable et financier. Les problèmes actuels de gestion de stocks de matières premières et de produits finis ainsi que les problèmes de trésorerie fréquents qui mettent les entreprises dans des situations difficiles seront résolus par des actions de formation et d'information.

L'objectif est la rentabilisation des entreprises tout en maintenant des prix de revient compétitifs sur le marché mondial. L'exemple sera donné par l'Etat dans les entreprises publiques.

iii) **L'organisation de la promotion industrielle**

Cette organisation a pour but la mise en place d'un ensemble de textes administratifs, juridiques et institutionnels capable de supprimer la plupart des contraintes au développement industriel. Cette organisation doit se faire selon les directions suivantes :

— amélioration de l'efficacité de l'Administration
— amélioration de l'accueil et de l'orientation des investisseurs
— harmonisation des politiques agricole et industrielle
— amélioration de la productivité industrielle.

b) **La maximisation du nombre d'emplois industriels nouveaux, peu capitallistiques,** en favorisant la création de petites et moyennes entreprises, autant que possible. On propose ici à la fois un objectif et un moyen de l'atteindre. Evidemment, ce moyen n'est pas le seul, mais il mérite d'être souligné, spécialement dans le cadre d'une transition de l'artisanat utilitaire vers l'industrie.

Il reste néanmoins vrai que pour atteindre d'autres objectifs, il faudra aussi créer des emplois dont le coût est plus élevé.

c) **Le rôle de l'Etat**

La définition du rôle de l'Etat dans une politique industrielle est délicate, qu'il s'agisse d'une économie fortement industrialisée ou d'une économie en voie de développement.

L'Etat marocain a dû passer provisoirement de la fonction d'incitateur à celle de promoteur direct, se substituant au secteur privé, lorsque certaines activités ne pouvaient être confiées en tout ou en partie au secteur privé, ou lorsque l'activité de ce dernier était insuffisante.

La justification de son action est :

— l'insuffisance du volume des investissements privés dans certains secteurs,

— l'absence de tels investissements dans certaines régions déshéritées,

— la volonté de produire des biens d'intérêt stratégique, activités non rentables pour le secteur privé.

Des mesures d'incitation des investissements privés industriels sont prévues afin que l'Etat puisse céder progressivement ses participations à des partenaires privés.

L'Etat doit jouer enfin un rôle indirect dans l'industrie :

— formation professionnelle
— assainissement et réorganisation de certains secteurs
— production et tarification de l'énergie
— infrastructure des transports.

d) Régionalisation du développement industriel

Les entreprises nouvelles ont naturellement tendance à se concentrer là où existe déjà un tissu industriel. Généralement, c'est le cas près des grandes villes (marché concentré) ou près des points de sortie du Pays (marchés d'exportation). Il en est ainsi pour des raisons de commodité : existence de terrains déjà équipés en énergie et eau industrielle, ou que l'on peut facilement équiper (zone de Tanger) ; proximité de marchés, possibilité d'obtention des meilleures conditions de la part des transporteurs, minimisation des distances donc des coûts de transport, etc... La mise en place d'une politique économique régionale est amorcée à travers l'application du nouveau Code des Investissements Industriels.

2. — Les objectifs chiffrés

Le principal objectif correspondant à l'orientation centrale du Plan industriel, est **l'augmentation de 65 % des exportations de produits manufacturés**. Aux prix constants 1969, la valeur des exportations passera de 829 millions de DH en 1973 à près de 1.360 millions de DH en 1977, reflétant un taux de croissance annuel de 11 %.

Pour atteindre cet objectif, il faudra investir en projets nouveaux 3.600 millions de DH environ au cours du Plan. La valeur ajoutée industrielle passera alors de 3.144 millions de DH en 1973 à 4.567 millions de DH en 1977, augmentant à un rythme annuel de 9,8 %.

Le détail des valeurs ajoutées par branche industrielle est donné dans le volume I du Plan.

Cet important effort d'investissement entrainera la création de plus de 90.000 emplois nouveaux soit environ trois fois plus que pendant le Plan 1968-72.

III. — LE PROGRAMME D'ACTION 1973-1977

1. — Les projets

Le Plan n'ayant pas un caractère impératif quant à la réalisation des projets industriels par le secteur privé, on n'indiquera que les projets où l'Etat compte engager ses fonds, seul ou avec la participation du secteur privé. Cette participation sera recherchée autant que la manifesteront les initiatives privées.

Dans le cas contraire, l'Etat devra prendre en charge une part importante des investissements. Cette part pourra atteindre 70 %, puisque sur un total d'investissement de 3,6 milliards de DH, 2,6 milliards de DH seront financés par les secteurs public et semi-public et certains organismes étatiques.

La dotation budgétaire à prévoir au titre des participations de l'Etat au capital social des sociétés est de 423 millions de DH.

Par ailleurs, il convient de noter que dans le cadre du décollage de l'Oriental comme pôle de développement prioritaire, l'étude de l'implantation d'un complexe sidérurgique à Nador pourrait s'avérer concluante sous l'angle de la rentabilité économique et sociale d'un tel projet et, dans ce cas, conduire à une décision de réalisation de ce projet. Aussi ce dernier, au niveau actuel de son analyse, figure-t-il au Plan, pour mémoire et sans précision ni du coût ni de son mode de financement.

La liste des projets publics et semi-publics est présentée ci-dessous :

Projets publics ou réalisés par des organismes publics

	1.000 DH
— Projet de reconversion de la Manufacture Nationale d'Armes et de Munitions de Fès (MNAM)	21.000
— Maroc-Phosphore I et II	826.000
— Chlore Soude et P.V.C.	140.000
— Extension de Maroc-Chimie (dont 20 M. DH pour la chaîne N.P.K.)	211.000
— Usine de canne à sucre de Mechraa Bel Ksiri (SUNACAS)	85.000
— Sucreries à la SUNAT et à la SUNAB	25.000
— Tabacs	32.000
Total	1.340.000

Projets semi-publics

— Filature du Tadla	100.000
— Filature du Gharb	30.000
— Sous-traitance automobile	100.000
— Sous-traitance véhicules utilitaires	200.000
— Cimenterie maghrébine (CIMA)	250.000
— Verrerie de Meknès	7.000

— Fabrication de matériel électronique	16.000
— Confection de cuir	13.000
— Pâte d'Alfa	123.000
— Cellulose du Maroc	84.000
— Farine de sevrage (Casablanca, Agadir)	10.100
— Reconversion de la SONAFAP	1.900
— Industrie laitière	62.300
— Conserveries végétales	32.000
— Déshydratation de fruits et légumes	12.000
— Abattoirs industriels	20.000
— Transformation de dattes	12.000
— Chantiers navals	50.000
— Contre-plaqués et panneaux de particules ...	47.000
— Aliment de bétail et fourrages	52.000
— Conserveries de viande	20.000
— Installations de froid	25.000
Total	1.267.300
— Projet sidérurgique de Nador	P.M.

On trouvera la description de ces projets dans le fichier des projets industriels disponible à la Direction du Plan et du Développement Régional.

2. — Etudes Economiques

L'insuffisance du nombre de projets industriels **identifiés** et disponibles au moment de la préparation du Plan 1973-77 milite en faveur d'un accroissement substantiel des moyens d'études.

Un crédit de 20 millions de DH est inscrit pour la réalisation de ces études et réparti entre :

a) La **Direction de l'Industrie** pour 5 millions de DH qui prendra en charge un certain nombre d'études générales ou sectorielles.

b) **L'Office de Développement Industriel** O.D.I. (ex. B.E.P.I.) pour 15 millions de DH à qui seront confiées essentiellement des études de faisabilité des projets et des études promotionnelles.

3. — Création d'un Laboratoire National de l'Industrie et d'un Centre d'Outillage

La réussite du programme de développement industriel envisagé nécessite :

— une amélioration de la qualité,
— une continuité dans la qualité,
— un accroissement de la productivité.

Il est prévu à cet effet la création d'un **Laboratoire National de l'Industrie**, qui dans une première étape, aura à charge le contrôle et la surveillance de la qualité des produits textiles. Dans une seconde étape et à la suite d'une enquête de définition exacte et d'équipement, ce laboratoire débouchera sur un véritable **Institut de Productivité** qui, outre les contrôles

et essais, développera une activité d'arbitrage, d'assistance technique et de recherche au bénéfice des petites et moyennes entreprises.

Par ailleurs, sera créé également un **Centre d'Outillage** qui aura pour but de créer les conditions favorables au développement de la production de biens d'équipement nécessaires à l'industrie nationale. Ce centre, ainsi que le Laboratoire National seront réalisés avec une aide du P.N.U.D. évaluée à 6 millions de DH. La contribution du gouvernement marocain à ces deux importants projets est fixée à 7 millions de DH.

4. — Equipements administratifs

La construction de nouveaux locaux pour les services centraux de la Géologie permettra à la Direction de l'Industrie de renforcer ses moyens matériels et humains en occupant une partie des bâtiments ainsi libérés.

La transformation du B.E.P.I. actuel en Office de Développement Industriel nécessite la construction d'un bâtiment nouveau dont le coût est estimé à 3,5 millions de DH. Une dotation budgétaire de 1 million de DH sera prévue à cette effet, le reste étant financé par les moyens propres de l'O.D.I.

De plus, 3,332 millions de DH sont prévus pour la construction des bâtiments administratifs suivants :

— Services régionaux de l'Industrie (Tétouan et Casablanca)	712.000 DH
— Services régionaux du Commerce Intérieur et Extérieur	1.340.000 DH
— Construction de quartiers maritimes à Nador, Ifni et Tarfaya	1.000.000 DH
— Services des Instruments et Mesures (Marrakech et Meknès)	280.000 DH
Total	3.332.000 DH

IV. — LES MESURES

Elles ont pour but de mettre en place une structure administrative et juridique au sein de laquelle les objectifs industriels sont susceptibles d'être réalisés.

1. — Promotion des exportations

Un Code des Exportations a été préparé pour encourager l'expansion de l'exportation aussi bien des produits que le Maroc livre traditionnellement à l'étranger que des nouveaux produits susceptibles d'être exportés. De même une politique sélective sera menée dans le domaine du crédit pour encourager l'implantation des industries, et notamment celles orientées vers l'exportation.

D'autres mesures d'accompagnement sont prévues :

i) Assouplissement des procédures administratives

— Il sera créé des sous-délégations de l'Office des Changes à Fès et à Marrakech,

— Dans certaines limites, délégation sera donnée aux banques intermédiaires agréées pour délivrer aux exportateurs des allocations en devises pour voyages d'affaires.

ii) Centre d'information et de promotion du commerce extérieur

Ce Centre jouera le rôle de conseiller auprès des exportateurs, des importateurs, des chambres de commerce, des différents correspondants tels que banques, pouvoirs publics, fédérations professionnelles, O.C.E., etc... et des missions économiques, notamment pour toutes les actions tendant au développement des ventes, aux études de marchés, etc... Il organisera et stimulera les actions de propagande à l'étranger en faveur des productions marocaines (foires, expositions, colloques, visites).

Il sera responsable du contrôle de la qualité à l'exportation et de la formation des cadres professionnels du Commerce Extérieur.

A cet effet, il sera assuré du concours :

— d'un corps de Conseillers Economiques et Commerciaux à l'étranger.

— d'un réseau de Conseillers du Commerce Extérieur du Royaume du Maroc.

Conseillers Economiques et Commerciaux

Ces Conseillers, cadres spécialisés et dynamiques, chargés de prospecter les marchés et informer les administrations et les hommes d'affaires marocains et étrangers, se situeront au niveau des Ambassades du Maroc à l'Etranger au titre d'assesseurs de l'Ambassadeur pour les questions économiques et commerciales.

Ils pourront être secondés par des Attachés commerciaux en cas de besoin.

— Dans un premier temps, il est prévu l'installation de 15 Conseillers dans les Pays ou centres suivants : France, Bénélux, Allemagne, Italie, C.E.E., Royaume Uni, Espagne et Portugal, Algérie et Tunisie, U.S.A et Canada, U.R.S.S, Pays de l'Est, Pays Nordiques, Pays de l'Ouest Africain, Pays Arabes et Proche-Orient, Extrême-Orient.

Conseillers du Commerce Extérieur

Ces Conseillers seront des correspondants bénévoles du Conseil Supérieur des Exportations et du Centre d'Information et de Promotion du Commerce Extérieur, choisis pour leur com-

pétence, jouissant d'une grande notoriété dans les affaires d'Import-Export ou ayant contribué personnellement au développement du Commerce Extérieur, ils seront sélectionnés parmi les industriels, agriculteurs, négociants ou personnes ayant accompli des missions économiques à l'étranger.

iii) **Institution de la carte d'exportateur**

Pour compléter les mesures d'environnement destinées à promouvoir les exportations, la création d'une carte d'exportateur numérotée, a pour objet de répertorier les personnes physiques ou morales auxquelles divers avantages seront accordés et d'en assurer la gestion et le contrôle.

La validité de cette carte d'exportateur sera renouvelée annuellement en fonction des résultats obtenus à l'exportation, en particulier du respect des quotas imposés qui seront liés au bénéfice des mesures financières et fiscales.

Ces mesures tendent à rendre le produit marocain **plus compétitif sur le plan international** dans le domaine des **prix** qui dépendent de divers facteurs : marchés existants ou potentiels, moyens de production, capacité d'adaptation et d'innovation, échelle de la production, gestion, environnement général.

En même temps que les avantages de prix, la compétitivité englobe les **avantages de performance** où domine la qualité ; à qualité égale un produit peut être compétitif même à **prix supérieur** s'il est accompagné **d'avantages concurrentiels** : rapidité de livraison, renommée, arrangements particuliers de crédit, etc...

Il est aisé de constater la nécessité d'une action parallèle de promotion concernant la **normalisation internationale, le contrôle de qualité, l'amélioration de la productivité, le perfectionnement de la main-d'œuvre.**

Ces mesures seraient insuffisantes sans une offensive **psychologique** en faveur de la conquête des marchés extérieurs par l'expansion des exportations : c'est la raison des mesures d'**accompagnement** adoptées. Le nouveau système commercial mis en place par les pouvoirs publics dans le cadre de la promotion des exportations non seulement informera, conseillera, soutiendra les industries exportatrices mais assurera une condition bien souvent sous-estimée : **la présence permanente et dynamique** qui seule permet de suivre le client et le solliciter au lieu d'attendre ses demandes éventuelles. Il contrôlera également les circuits commerciaux des principaux produits d'exportation.

L'ensemble de ces mesures financières, fiscales et d'accompagnement s'appliquera naturellement aux industries et entreprises de dimension internationale et, pour le plus grand bénéfice du Pays aux **petites et moyennes entreprises** dont la diversité des produits, la souplesse et le dynamisme représentent un potentiel qui ne doit pas être sous-estimé dans le développement de l'économie du Maroc.

2. — Promotion des investissements

Création d'un Office de Développement Industriel (O.D.I.)

L'Office de Développement Industriel en association avec les autres organismes publics tels que la BNDE, la Caisse de Dépôts et de Gestion, la Caisse Nationale de Crédit Agricole, les filiales de la Société Nationale des Investissements, pourra être le partenaire qualifié pour toutes les participations étatiques envisagées dans le Plan 1973-1977.

Il pourra ainsi réaliser la coordination des différentes initiatives publiques en matière d'industrialisation et en assurer l'étude et la réalisation dans les meilleures conditions économiques et financières. Son action devra s'étendre à l'échelle régionale où il doit envisager une implantation progressive d'antennes à créer au fur et à mesure de son développement.

Il ne pourra jouer ce rôle rapidement que si les moyens humains sont rapidement définis et mis en place. Ils devront être renforcés par rapport à ceux du B.E.P.I. qui sera intégré à l'O.D.I.

3. — Promotion de l'environnement industriel

3. — Promotion de l'environnement industriel

a) Information économique

Le Secrétariat d'Etat au Plan établira un ensemble d'indicateurs qui permettront de suivre l'économie dans son ensemble et de prévoir l'évolution des diverses branches et en particulier de l'industrie. Ces indicateurs s'adresseront à la fois au Gouvernement et aux chefs d'entreprises.

Au niveau des entreprises, il serait également urgent qu'une information plus importante et de meilleure qualité soit diffusée : rapports comptables, structure du capital, bénéfice, prix et performances. Cette diffusion est de nature à introduire plus de concurrence entre les chefs d'entreprises pour atteindre des normes meilleures sur le plan des performances, de la rationalisation, de l'efficacité et de la compétitivité.

Il est nécessaire que les pratiques actuelles, caractérisées par le secret à tous les niveaux soient abandonnées au sein des entreprises elles-mêmes, où les divers responsables n'ont pas accès aux résultats financiers et ne peuvent par suite mesurer leur propre efficience.

Le rôle des banques dans cette action peut être déterminant. Elles sont en effet à même d'entreprendre des études de prospection industrielles, soit sectorielles, soit intersectorielles.

b) Normalisation industrielle et contrôle de la qualité

i) Normalisation industrielle

La Direction de l'Industrie au Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Mines et de la Marine Marchande, sera chargée au cours du Plan :

— de définir les normes marocaines (NM) compatibles avec les normes internationales, en collaboration avec le service de Normalisation Industrielle

— d'instaurer le label NM

— de mettre en place des mesures d'application de ces normes et de prévoir les procédures de contrôle

— de faire exécuter ces mesures.

ii) Législation de la propriété industrielle

L'Office de la Propriété Industrielle est chargé de mettre au point :

— une loi portant protection de la Propriété Industrielle en ce qui concerne les brevets industriels et l'arrêté d'application correspondant,

— une loi portant unification du régime de la Propriété Industrielle sur le territoire national.

iii) Contrôle de la qualité et des transactions commerciales

On assistera au renforcement du contrôle de la qualité par l'OCE et à l'extension de la compétence du Service des Poids et Mesures aux secteurs électrique, électrotechnique et électronique.

c) Formation Professionnelle et des Cadres

La mise en œuvre du Plan industriel nécessite la formation d'au moins 4.500 agents de maîtrise et cadres moyens.

Il est important que cette formation soit régionalisée en fonction des besoins locaux. La possibilité de réaliser des écoles de formation sera étudiée au début du Plan. Cet objectif de formation est ambitieux et ne sera probablement pas entièrement atteint à la fin du Plan. Cependant, la structure d'accueil doit être implantée dès maintenant.

En ce qui concerne la formation des cadres, un crédit de 4 millions de DH est prévu pour la construction de locaux destinés à l'Institut Supérieur de Commerce et d'Administration d'Entreprises (ISCAE) à Casablanca, qui occupe actuellement un bâtiment en location.

d) Aménagement et équipement des zones industrielles

La promotion de zones industrielles est un des facteurs les plus importants dans l'aménagement de structures d'accueil incitant à l'investissement industriel. Aussi l'Etat attachera un intérêt particulier aux interventions intégrées requises par ces zones.

Dans ce cadre, l'O.D.I., en collaboration avec les collectivités locales procèdera à une étude préliminaire des zones susceptibles de recevoir les aménagements nécessaires à cette fin.

V. — LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

1. — La Direction de l'Industrie

Il est prévu de renforcer l'effectif du personnel de la Direction de l'Industrie aussi bien à l'échelon central que régional.

Le budget de fonctionnement prévisionnel se présente comme suit :

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Personnel	1000	1500	1900	1900	1900	8200
Matériel	450	700	900	900	900	3850
Total	1450	2200	2800	2800	2800	12050

2. — L'O. D. I.

Ses effectifs seront entièrement marocanisés à la fin du Plan. Le budget prévisionnel ci-dessous suppose un renforcement d'effectifs dû aux nouvelles fonctions de l'O.D.I. qui aura lieu au cours du Plan

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Frais de personnel	2886	3260	3620	3980	4300	18046
Frais de gestion et de matériel	800	1050	1300	1550	1800	6500
Total	3686	4310	4920	5530	6100	24546

Tableau récapitulatif des crédits à la charge du budget de l'Etat

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
1 - **Projets** : Participation au capital social des sociétés	48.194	129.840	80.206	88.434	76.347	423.021
2 - **Etudes économiques :**						
— Direction de l'Industrie	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	5.000
— O.D.I.	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000	15.000
Total 2	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	20.000
3 - **Laboratoire National et Centre d'Outillage**	—	3.000	4.000	—	—	7.000
4 - **Bâtiments Administratifs**						
— Division des Mines et de la Géologie (1)	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
— Services extérieurs de l'Industrie (Casablanca et Tétouan)	143	142	142	142	143	712
— Direction du Commerce Extérieur (Service Régional de Casablanca) ...	20	20	20	20	20	100
— Direction du Commerce Intérieur (Services Extérieurs de toutes les provinces)	248	248	248	248	248	1.240
— Services des Instruments et Mesures (Marrakech et Meknès)	56	56	56	56	56	280
— Marine Marchande (Quartiers Maritimes de Nador, Ifni et Tarfaya) ...	200	200	200	200	200	1.000
— Bâtiments O.D.I.	180	190	200	210	220	1.000
Total 4	847	856	866	876	887	4.332
5 - **Formation** (ISCAE)	1.200	1.800	1.000	—	—	4.000
Total général	54.241	139.496	90.072	93.310	81.234	458.353

(1) 7,668 millions de DH sont comptabilisés à ce titre dans le chapitre « Mines ».

Industrie. Financement du programme

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Crédits budgétaires	54.241	139.496	90.072	93.310	81.234	458.353
Secteur privé (fonds propres)	121.596	142.590	122.453	76.874	89.426	552.939
Autofinancement des entreprises publiques	56.191	119.185	318.685	142.100	9.490	645.651
Crédits bancaires	223.480	463.089	656.319	370.870	259.641	1.973.399
Total	455.508	864.360	1.187.529	683.154	439.791	3.630.342

CHAPITRE IX

ARTISANAT

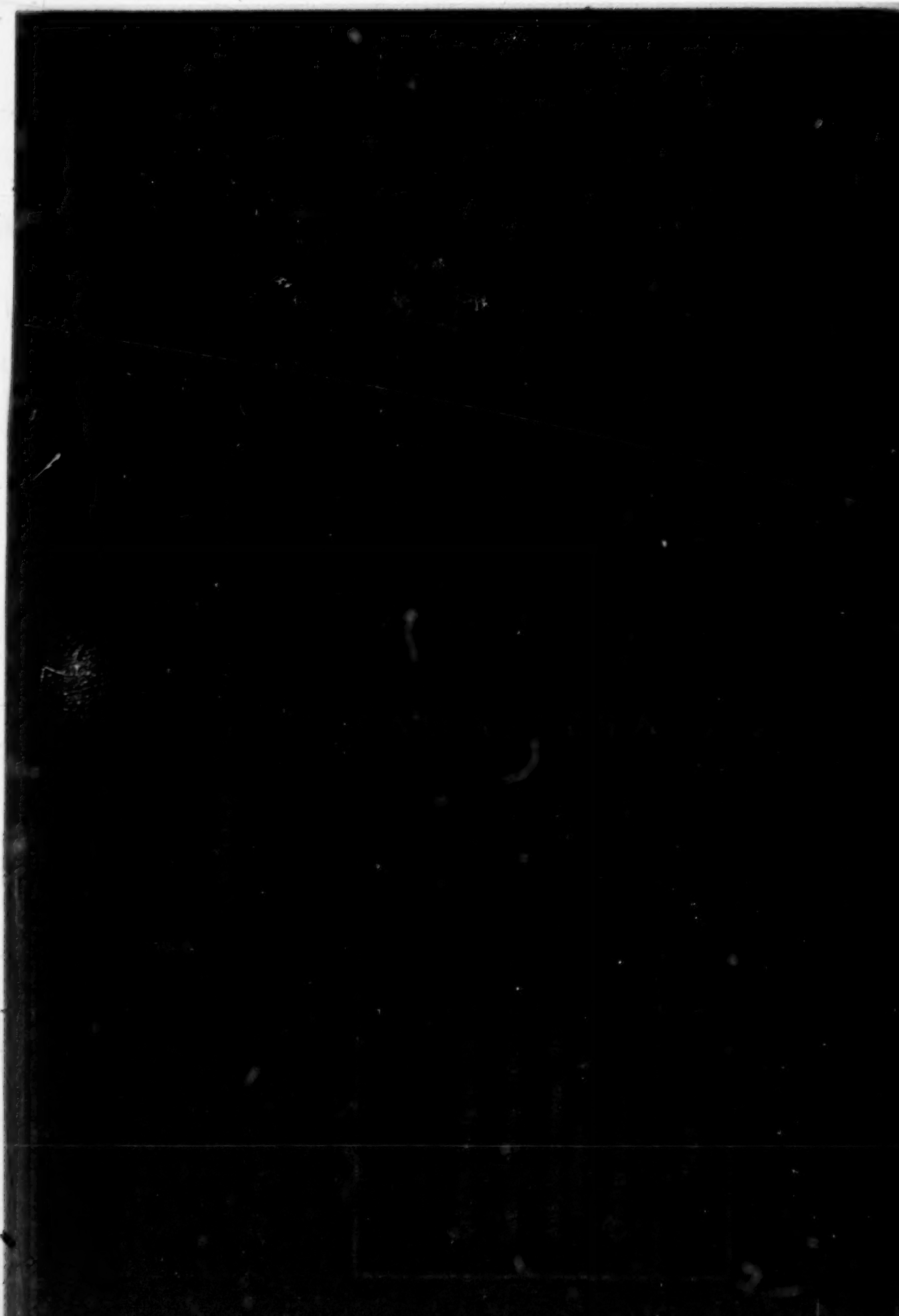

ARTISANAT

I. — INTRODUCTION

Les activités artisanales constituent un secteur difficile à appréhender ; les critères habituellement utilisés pour les définir sont peu satisfaisants. Ainsi la notion d'artisan est définie en prenant en considération la taille de l'entreprise et la force motrice utilisée. De même les activités professionnelles sont difficiles à analyser. Leur évolution est rapide du fait que beaucoup d'artisans changent d'activité. Ainsi dans le milieu rural les paysans exercent souvent un petit métier artisanal pendant la morte saison.

On peut diviser ces activités en 2 catégories :

— Artisanat de production qui comprend l'artisanat utilitaire traditionnel et une partie de l'artisanat d'innovation artistique ;

— Artisanat de services comprenant des artisans qui fournissent des services d'entretien et de réparation.

Le manque de données chiffrées ne permet pas de situer avec précision la place occupée par ce secteur dans l'Economie Nationale.

Cependant on estime que la valeur ajoutée des activités artisanale représente près de 20 % de la valeur ajoutée de « l'Artisanat et de l'Industrie » ou 2.8 % de la P.I.B.

En ce qui concerne le commerce extérieur, il ressort du tableau ci-dessous que les exportations ont augmenté en moyenne ; elles sont passées de 50,3 millions de DH en 1968 et 109,1 millions de DH en 1972. Cette augmentation est dûe essentiellement au développement des exportations de tapis (39 % de 1968 à 1972).

Exportation des produits artisanaux

1.000 DH

Produits	1968	1969	1970	1971	1972
— Maroquinerie	11.263	10.796	14.459	7.770	17.600
— Ouvrages en bois ...	68	167	127	61	215
— Vannerie ...	1.331	1.180	1.323	773	1.946
— Tapis	12.928	18.265	27.991	30.753	58.700
— Vêtements marocains	8.746	21.029	12.596	34.193	16.830
— Babouches	2.377	2.928	4.122	3.568	12.317
— Poterie	35	301	61	19	60
— Cuivre	997	995	655	447	205
— Artisanat divers	11.271	13.363	17.940	16.401	49
— Couvertures	1.350	1.405	1.580	790	1.200
Total	**50.366**	**70.429**	**80.854**	**94.775**	**109.122**

Source : O.C.E.

En matière d'organisation, la profession se heurte aux difficultés d'approvisionnement de production et de commercialisation. « L'opération coopérative » a été lancée pour remédier à ces difficultés ; ainsi trois sortes de coopératives ont été créées : les coopératives d'approvisionnement, les coopératives de production et les coopératives de vente.

Actuellement il existe 113 coopératives dont 72 seulement sont actives :

— 45 coopératives de production
— 17 coopératives d'approvisionnement
— 10 coopératives de vente.

Les raisons de ce faible dynamisme sont dues essentiellement à la concurrence de l'industrie et à l'insuffisance des capitaux.

Deux autres organismes ont été créés pour organiser les ventes sur les marchés locaux et extérieurs.

La Maison de l'Artisan, organisme public, prospecte de nouveaux marchés, organise des expositions et participe aux foires internationales.

La COOPARTIM regroupe des coopératives et des artisans qualifiés. Elle s'occupe surtout de la vente des produits de ses adhérents aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Maroc.

Ces deux organismes se heurtent à la concurrence tant sur le marché intérieur qu'extérieur.

Sur le marché local, l'extension de l'industrie (tissage, filature, industrie métallurgique etc...) qui réduit de plus en plus les activités artisanales, même dans le milieu rural, offre à la clientèle traditionnelle des produits équivalents à des prix plus avantageux. A l'extérieur, le Maroc se heurte à la concurrence d'autres pays qui exportent leurs produits à des prix inférieurs et souvent mieux adaptés aux goûts des consommateurs.

Dans le domaine de la formation artisanale, on vise surtout à reconvertir les activités les plus concurrencées et améliorer la qualification des artisans.

Il existe actuellement 63 centres de formation et un Institut de Cuir et de Textile ; ces centres connaissent des difficultés financières en ce qui concerne les dépenses de formation (primes pour les apprentis et matières premières) et d'encadrement. Il est à noter que l'effectif des apprentis s'est élevé en 1972 à 1.600 dont 225 élèves inscrits à l'Institut National du Cuir et du Textile de Fes.

II. — EXECUTION DU PLAN 1968-1972

1. — Execution physique

a. — Modernisation de l'Artisanat

Construction des ensembles artisanaux

La création d'ensembles artisanaux, expérience lancée au cours du Plan 1968-1972, vise à encourager la production en regroupant les coopératives dans des établissements aménagés et équipés convenablement de manière à refléter la situation artisanale de la région.

Cinq ensembles ont été retenus au Plan :

— Ensembles de Fès et de Tétouan : Les travaux sont achevés.

— Ensembles de Marrakech, Meknès et Agadir : les travaux n'ont commencé que fin 1972.

Création du Centre de Recherche et de Promotion Artisanale

Ce centre a été créé à Rabat en vue d'établir des dessins et modèles en tenant compte de l'évolution des exigences des marchés et de les diffuser auprès des artisans. Ce centre qui est déjà en fonctionnement, manque de cadres qualifiés.

Expositions commerciales

Cinq expositions commerciales ont été réalisées dans le cadre du Plan par la Maison de l'Artisan notamment à Bruxelles, Munich, Barcelone, Bari et New York.

Aide aux coopératives

L'aide aux coopératives a été distribuée sous forme d'équipements ou de subventions mettant à leur disposition un fonds de roulement. Néanmoins, cette aide reste insuffisante pour relancer toutes les coopératives existantes. En effet, on relève 41 coopératives inactives à cause des difficultés de financement.

Extension et création d'agences artisanales

L'agence de Taroudant a été achevée. En revanche les agences d'Azrou et de Ksar Es Souk n'ont pu être terminées, les crédits octroyés s'étant avérés insuffisants. Quant à l'agence de Khénifra, le terrain est déjà acquis et l'exécution est en cours.

b. — Formation Professionnelle

L'objectif du Plan 1968-1972 dans ce domaine consistait à intensifier l'effort de formation professionnelle par l'équipement des centres existants et la création de 2 autres centres. Ainsi on a renouvelé l'équipement de 7 centres de maroquinerie et de cordonnerie, 11 centres de textile et 10 centres de tannerie. En ce qui concerne l'extension de l'Institut National du Cuir et du Textile de Fes, elle a été achevée. Enfin 14 nouveaux centres d'apprentissage ont été créés au cours du Plan 1968-1972.

c. — Projets différés

Deux projets prévus au Plan 1968-1972 ont été différés dans le cadre des réductions budgétaires. Il s'agit du catalogue de l'Artisanat et de la centrale d'achat et de distribution des matières premières.

2. — Execution comptable

Le détail de l'exécution comptable est donné dans le tableau ci-dessous :

1.000 DH

Rubriques	Crédits disponibles 1968-1972 (1)	Engagements (2)	Emissions (3)	Taux de réalisation (3)/(1) %
Ensembles artisanaux	13.821	7.986	6.818	27,6
Centre de Recherche de Rabat	2.936	2.127	500	17
Catalogue de l'Artisanat	—	—	—	—
Expositions commerciales	1.508	140	73	4,8
Aide aux coopératives	600	401	350	58,3
Centrale d'achat et de distribution des matières premières	—	—	—	—
Création d'agences	3.361	1.479	853	25,3
Création et modernisation des centres de formation	9.401	8.664	5.069	53,9
Unité de production de Fès	965	965	649	67,2
Total	32.592	21.762	14.312	43,9

Ainsi, il apparaît que les résultats des réalisations du programme de la Direction de l'Artisanat sont peu satisfaisants : 14,3 millions de DH ont été émis soit 43,9 % des crédits disponibles.

Les retards dans les réalisations sont dûs surtout à la lenteur des formalités administratives.

III — ORIENTATIONS ET OBJECTIFS CHIFFRES

1. — Orientations

a. — Organisation et orientation de la production

En raison du développement industriel et l'amélioration du niveau de vie, un certain nombre d'activités artisanales n'ont pu

s'adapter et se sont trouvées dans une situation difficile. Ceci risque de s'aggraver si des mesures d'organisation et de reconversion ne sont pas prises ; ces mesures consistent à regrouper les artisans en entreprises suffisamment grandes, pratiquant des méthodes de gestion modernes et disposant du matériel et des fonds nécessaires ; de même les coopératives de production peuvent jouer un rôle important dans l'organisation de la production et dans l'orientation de l'activité des artisans vers les secteurs les moins concurrencés. Le Centre de Recherche de Promotion de l'Artisanat est habilité à organiser la recherche et l'innovation. Cela permettra d'orienter la production artisanale en fonction de la demande.

b. — Organisation de la commercialisation

Cette organisation de la commercialisation est nécessaire à deux stades : celui de l'approvisionnement en matières premières et celui de la vente des produits finis. En ce qui concerne l'approvisionnement, la politique à suivre vise la revalorisation de la matière première au Maroc afin que la profession n'encoure pas de pénurie et la stabilisation des prix, en ce domaine.

En ce qui concerne l'organisation de la vente des produits finis, l'objectif est de faciliter l'écoulement de la production ; à cet égard le renforcement de la Maison de l'Artisan et de la COOPARTIM doit permettre de mieux informer les clients par la prospection de nouveaux marchés et la participation aux foires et expositions tant nationales qu'internationales.

c. — Formation Professionnelle

La formation professionnelle doit se développer en fonction des impératifs de la profession. Dans le domaine de l'Artisanat de production, qui doit affronter une concurrence industrielle de plus en plus importante, la formation permettra d'assurer la reconversion des programmes enseignés actuellement dans les centres ; outre leur spécialité, on doit initier les apprentis aux techniques élémentaires de la comptabilité et de la commercialisation.

Dans les autres branches, la formation professionnelle contribuera à former des artisans plus qualifiés et capables de répondre aux exigences d'un marché en continuelle évolution.

Le recyclage des artisans est une possibilité à exploiter, particulièrement dans les ensembles intégrés ; il visera entre autres à inculquer à ceux-ci des méthodes élémentaires de gestion.

Pour les moyens de formation, la politique à mettre en œuvre est en premier lieu l'utilisation optimale de la capacité des centres existants et ensuite la création de nouveaux centres.

d. — Régionalisation du programme d'action

L'une des orientations générales du Plan 1973-1977 est l'atténuation des disparités régionales et la lutte contre la congestion des milieux urbains par le ralentissement de l'exode rural qui

pose des problèmes de plus en plus difficiles. Le développement des activités artisanales dans les différentes régions doit préparer un terrain favorable à l'implantation de petites entreprises artisanales appelées à se reconvertir en petites industries. En même temps le développement régional de l'artisanat sauvegardera l'originalité des produits artisanaux.

e. — Réorganisation de la Direction de l'Artisanat

La réalisation du programme inscrit au Plan est conditionnée par l'achèvement de la réorganisation de la Direction de l'Artisanat qui définira de façon précise ses attributions, et les moyens humains et financiers nécessaires à son bon fonctionnement.

2. — Objectifs chiffrés

Le manque de données statistiques ne permet pas d'établir les objectifs de production et d'investissement pour les différentes activités. Pour les exportations des produits artisanaux, les projections sont établies en fonction de leur évolution au cours de la dernière décennie.

Le tableau ci-dessous donne leur détail fin 1973 et fin 1977.

Exportations

1.000 DH

	1973	1977
Maroquinerie	17.416	30.321
Ouvrages en bois	370	820
Vannerie	774	508
Tapis	42.113	77.067
Vêtements marocains	7.900	17.500
Babouches	206	49
Poterie	667	1.477
Cuivre	2.040	5.143
Artisanat divers	9.183	20.340
Total	80.669	153.225

On aboutit à un taux de croissance annuel de 16 %.

La réalisation du programme de la Direction de l'Artisanat permettra de créer 2.645 emplois directs au cours de la période quinquennale dont 520 concernant seulement le fonctionnement des ensembles intégrés ou centres isolés. Le tableau ci-après donne la ventilation de l'emploi au cours de la période 1973-1977.

Rubriques	Agents de l'Administration	Ouvriers et artisans	Total
— Ensembles intégrés	442	1.884	2.326
— Centres non-intégrés	79	240	319
Total	521	2.124	2.645

En matière de formation, le programme créera, compte-tenu des places non-utilisées actuellement, 2.360 places pour l'ensemble des spécialités.

Type de formation	Capacité à la veille du Plan	Places nouvelles	Total
Cuir	545	350	895
Textile	855	1.650	2.505
Travail du bois	40	170	210
Poterie	100	70	170
Lapidaire	20	10	30
Verrerie	—	30	30
Bijouterie	—	40	40
Vannerie	—	20	20
Ferronnerie	—	20	20
Total	1.560	2.360	3.920

IV. — LE PROGRAMME D'ACTION

Les exigences et les conditions de viabilité, de rentabilité et par conséquent de développement des activités artisanales nécessitent le groupement des actions en vue d'une meilleure rationalisation des services rendus aux artisans. En effet les moyens financiers des artisans isolés sont très limités et ne leur permettent ni de s'approvisionner régulièrement en matières premières ni de stocker leur production.

D'autre part, la commercialisation est une tâche importante qui ne peut être assurée par des artisans individuels même sur le marché national.

Pour remédier à cette situation, les petits projets localisés dans une même agglomération ont été regroupés en ensembles intégrés. Ces derniers sont des établissements bien aménagés

contenant des agences ou des délégations représentant l'Administration de tutelle dans les différentes provinces, des centres de formation et des unités de production. Ce regroupement facilitera la réalisation des projets et permettra à ces ensembles de disposer de moyens techniques et financiers nécessaires pour affronter les difficultés d'approvisionnement et d'écoulement. De plus cette intégration facilitera toute intervention au stade d'orientation de la production et favorisera même l'introduction des méthodes de gestion appropriées dans ces unités.

La formation professionnelle dans ces ensembles aura le mérite d'être une formation à pied d'œuvre. Les apprentis en contact direct avec les problèmes auxquels se heurte la profession pourront profiter de l'expérience et de la compétence des artisans relevant de l'ensemble.

Le détail du programme qui se monte à 51 millions de DH se présente comme suit :

1. Achèvement des opérations 1968-1972	9.545.000 DH
2. Centres intégrés	27.857.000 DH
3. Centres non intégrés	5.555.000 DH
4. Autres opérations	8.043.000 DH
TOTAL	51.000.000 DH

1. — Achèvement des opérations du Plan 1968-1972

	1.000 DH
Ensemble de Meknès	2.500
Ensemble d'Agadir	2.600
Ensemble de Marrakech	2.400
Ensemble de Fes	500
Agence de Khénifra	500
Agence de Ksar-Es-Souk	745
Agence d'Azrou	300
Total :	9.545

2. — Ensembles intégrés

	1.000 DH
— Ensemble de Taza	2.400
— Ensemble 'El Hoceima	750
— Ensemble de Salé	800
— Ensemble de Chaouen	790
— Construction de Ksar El Kebir	290
— Ensemble de Kénitra	470
— Ensemble de Khemisset	700
— Ensemble de Ouezzen	527
— Ensemble de Casablanca	3.400
— Ensemble de Rabat	2.200

	1.000 DH
— Ensemble d'El Jadida	900
— Ensemble de Settat	1.180
— Ensemble de Beni-Mellal	475
— Ensemble d'Agadir	1.160
— Ensemble de Tan-Tan	1.200
— Ensemble d'Ouarzazate	600
— Ensemble de Ksar Es Souk	350
— Ensemble d'Oujda	2.250
— Ensemble de Nador	1.100
— Ensemble d'Essaouira	1.100
— Ensemble de Tanger	1.350
— Ensemble de Khouribga	460
— Ensemble de Meknès	1.900
— Ensemble de Zaouia-Sidi-Mokhtar	630
— Ensemble d'Azemmour	475
Total :	27.857

3 — Centres non intégrés

Dans le cadre de la politique de régionalisation, de nombreux centres de formation sont prévus dans les petites villes et agglomérations. En raison de leur localisation diffuse ils n'ont pu être présentés en ensembles intégrés ; le coût de leur réalisation se monte à 5,555 millions de DH répartis comme suit :

	1.000 DH
— Centre de tapis de Larache	150
— Centre de Tapis de Douar Cheikh Lamfadel	150
— Centre de Tannerie à Taourirt	666
— Centre de codonnerie à Shoul	334
— Centre de tapis à Taznakht	140
— Centre de broderie Bouknadel	190
— Centre de céramique El Oulja	420
— Centre de bijouterie à Tiznit	160
— Centre de tannerie à Azilah	545
— Centre de tannerie à Khénifra	390
— Centre de tannerie et de travaux artistiques à Taghzout	820
— Extension du centre de Sefrou	300
— Aménagement des centres de Lalla Rkia	50
— Aménagement de la tannerie de Marrakech	100
— Extension du Centre de filature de Marrakech	200
— Centre de teinture à Marrakech	400
— Aménagement des centres de Tétouan	150
— Délégation de l'Artisanat de Safi	240
— Aménagement des centres de Fès	150
Total :	5.555

4 — Centrale d'achat et de distribution de matière première

On prévoit la création d'une centrale d'achat et de vente de peaux brutes à Béni-Mellal. Celle-ci répondra au besoin de régulariser l'approvisionnement des artisans et de stabiliser les prix des matières premières. Le coût de ce projet se chiffre à 925.000 DH.

5. — Modernisation de l'Equipement des Centres d'Apprentissage

Les centres existants ne fonctionnent qu'à 60 % environ de leur capacité. Outre la pénurie d'instructeurs et le manque de moyens financiers, les équipements dont ils disposent sont vétustes ou inadaptés.

Pour relancer l'activité de ces centres il faut les doter des moyens en matériel indispensables à leur modernisation ; les crédits nécessaires s'élèvent à 2,618 millions de DH.

6. — Subvention aux Coopératives

Jusqu'alors les coopératives artisanales n'ont pu jouer le rôle qu'on leur avait assigné. Elles se sont heurtées aux problèmes d'organisation, de trésorerie et à la concurrence industrielle. Pour leur permettre de relancer leurs activités un crédit de 4 millions de DH est prévu pour la période quinquennale. Cette aide de l'Etat, se fera sous forme de fourniture de matériel d'équipement, de fonds de roulement et de financement des rencontres de coopératives.

7. — Matériel d'exposition

L'organisation des expositions localement et à l'étranger s'avère être l'un des moyens les plus efficaces pour toucher directement la clientèle du secteur.

Dans le cadre de ses activités promotionnelles, la Direction de l'Artisanat organisera des expositions dans les différentes régions et à l'étranger.

Cette opération nécessitera un crédit de 500.000 DH pour l'acquisition du matériel d'exposition.

V. — LES MESURES

Un certain nombre de mesures doivent être étudiées et mises en application, afin de faciliter l'exécution du programme d'action.

1. — Organisation du circuit d'approvisionnement

L'approvisionnement en matières premières des artisans isolés et des unités de production pose actuellement des problèmes dont les conséquences pèsent lourdement sur le triple plan de

la stabilité des structures de production, des coûts et de la qualité du produit livré à la consommation intérieure et extérieure. Il faut prévoir des structures permettant d'assurer une disponibilité permanente des matières premières, compte-tenu des besoins de l'artisan.

Les mesures préconisées sont :

— L'exonération des droits et taxes des matières premières non disponibles localement ou existant en quantité insuffisante.

— L'interdiction de l'exportation des matières premières pour lesquelles il existe un marché local.

— L'approvisionnement dans de meilleures conditions de prix à l'achat, et de distribution entre les utilisateurs en éliminant autant que possible du circuit les intermédiaires spéculateurs et les monopoles.

2. — Organisation de la profession

Organisation de la profession en promulgant le code de l'artisan et des textes garantissant la qualité des produits artisanaux.

Le code permettra d'identifier l'artisan qui devra être inscrit sur un registre tenu à jour au niveau de chaque délégation ou agence régionale. D'autres mesures d'encouragement peuvent être prévues dans le cadre de ce code : favoriser les artisans et les entreprises ou coopératives artisanales dans les adjudications ou les passations de marchés, imposer certains équipements mobiliers aux établissements publics ou privés.

D'autre part, des mesures législatives doivent être prises pour encourager certains articles de l'artisanat d'art : l'institution de l'estampille de l'Etat garantira l'originalité des produits et leur qualité. Cette mesure, en vigueur actuellement pour les tapis, sera étendue à d'autres articles comme la Jellaba de Ouezzane.

3. — Introduction des méthodes élémentaires de gestion dans l'artisanat :

L'artisanat, dans l'avenir, est appelé à affronter de plus en plus la concurrence industrielle sur les deux plans de la qualité et du prix de revient. Ainsi l'Administration de tutelle imposera aux ensembles intégrés et aux coopératives des méthodes élémentaires de gestion. On esssayera aussi d'introduire des éléments de gestion et de comptabilité dans les programmes enseignés dans les centres d'apprentissage.

4. — Organisation du crédit :

Le système du crédit bancaire tel qu'il est en vigueur n'a pas joué son véritable rôle de financement du secteur ; aussi une révision du crédit artisanal s'est-elle avérée nécessaire. Cette révision a porté sur l'assouplissement des formalités permettant d'accorder des crédits à taux d'intérêt réduit. L'organisation de

la profession et des unités de production préconisée devait pouvoir résoudre le problème des garanties requises et de l'utilisation productive des fonds empruntés.

5. — Encouragement des investissements :

L'artisanat est l'un des secteurs créateurs d'emplois au moindre coût. L'extension des avantages du Code des Investissements au secteur encouragera le développement de l'activité dans ce secteur. Cette mesure sera étudiée dès la première année du Plan et sera appliquée à des entreprises artisanales réunissant certaines conditions (taille, effectif etc...).

6. — Promotion des exportations :

Les articles à exporter doivent être soumis à un contrôle de qualité afin de ne proposer à la vente que des produits garantis et normalisés. Par ailleurs les mesures d'encouragement aux artisans et coopératives exportatrices doivent être accordées dans les mêmes conditions qu'aux entreprises exportatrices industrielles.

7. — Augmentation de la prime d'apprentissage :

Actuellement le taux de cette prime est de 2 DH par jour ouvrable, dans la ville où est situé le centre et de 3,75 DH si l'apprenti habite à 30 Km du centre. Ces montants se sont avérés inefficaces pour attirer les apprentis dans les centres. Pour accroître le taux de fréquentation des centres une augmentation est indispensable.

VI. — LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Afin de permettre à la Maison de l'Artisan de jouer pleinement son rôle, une subvention importante lui sera accordée, destinée à couvrir ses besoins de fonctionnement.

Quant à la Direction de l'Artisanat, la réorganisation prévue pour renforcer cet organisme, entraînera nécessairement une dotation supplémentaire en moyens de fonctionnement. Le tableau ci-dessous donne le budget nécessaire pour la période quinquennale 1973-1977.

Budget de fonctionnement

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
— Direction de l'Artisanat et services extérieurs						
matériel	4681	4051	4291	4487	4824	42686
personnel	3099	3564	4028	4593	5068	
— Chambres artisanales	600	650	700	750	800	3500
— Fonctionnement des créations projetées et de la Maison de l'Artisan						
personnel	293	379	469	887	1528	9601
matériel	249	355	497	1912	3032	
— Subventions de fonctionnement aux artisans	140	140	140	140	140	700
Total	9062	9139	10125	12769	15.392	56487

Récapitulatif du Budget d'Investissement de la Direction de l'Artisanat et Echéancier d'Execution

1.000 DH

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977	Total 1973-1977
1) ACHEVEMENT DU PLAN QUINQUENNAL (1968-1972)						
— Ensemble de Meknès :						2500
— Construction	1320	880	—	—	—	
— Matériel			300			
— Ensemble d'Agadir :						2600
— Construction	1100	800	200	—	—	
— Matériel				500		
— Ensemble de Marrakech :						2400
— Construction	1380	820	—	—	—	
— Matériel			200			
— Ensemble de Fès :						500
— Construction	300	—	—	—	—	
— Matériel	200	—	—	—	—	
— Ensemble de Khénifra						500
— Construction	270	230	—	—	—	
— Agence de Ksar-Es-Souk :						745
— Construction	245	500	—	—	—	
— Agence d'Azrou :						300
— Construction	300	—	—	—	—	
Total -I-	5.115	3.230	700	500	—	9.545
2) ENSEMBLES INTEGRES :						
— Ensemble de Taza :						2400
— Terrain	300	—	—	—	—	
— Construction	—	800	—	—	—	
— Matériel	—	—	600	700	—	
— Ensemble d'El Hoceima :						730
— Terrain	150	—	—	—	—	
— Construction	—	290	200	—	—	

Récapitulatif du Budget d'Investissement de la Direction de l'Artisanat et Echéancier d'Exécution (suite)

1.000 DH

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977	Total 1973-1977
— Matériel	—	—	110	—	—	
— Ensemble de Salé :						800
— Construction	250	250	—	—	—	
— Matériel	—	—	300			
— Ensemble de Chaouen :						790
— Terrain		90				
— Construction			250	250		
— Matériel					200	
— Ensemble de Ksar-El-Kébir						290
— Terrain	40					
— Construction		220				
— Matériel			30			
— Ensemble de Kénitra :						470
— Terrain	100					
— Construction		300				
— Matériel			70			
— Ensemble de Khémisset :						700
— Construction		200	200			
— Matériel				300		
— Ensemble de Ouezzane :						527
— Terrain	37					
— Construction		200	120	100		
— Matériel					70	
— Esemble de Casablanca :						3400
— Terrain :	800					
— Construction		1000	1000			
— Matériel				600		
— Ensemble de Rabat :						2600
— Terrain	508					

Récapitulatif du Budget d'Investissement de la Direction de l'Artisanat et Echéancier d'Exécution (suite)

1.000 DH

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977	Total 1973-1977
— Construction		900	600			
— Matériel				600		
— Ensemble d'El Jadida :						900
— Terrain	60					
— Construction			250	250		
— Matériel					340	
— Ensemble de Settat :						1180
— Terrain	80					
— Construction		300	300			
— Matériel				300	200	
— Ensemble de Béni-Mellal :						475
— Terrain :	50					
— Construction		175	175			
— Matériel				75		
— Ensemble dAgadir :						1160
— Terrain			60			
— Construction				300	300	
— Matériel					500	
— Ensemble de Tan-Tan :						1200
— Terrain		80				
— Construction			300	300		
— Matériel					520	
— Ensemble d'Ouarzazate :						600
— Terrain		50				
— Construction			250	150		
— Matériel					150	
— Ensemble de Ksar-Es-Souk :						350
— Construction			100	100		
— Matériel					150	

Récapitulatif du Budget d'Investissement de la Direction de l'Artisanat et Echéancier d'Exécution (suite)

1.000 DH

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977	Total 1973-1977
— **Ensemble d'Oujda :**						2250
— Terrain	250					
— Construction		500	340			
— Matériel				500	660	
— **Ensemble de Nador :**						1100
— Terrain	300					
— Construction		300	200			
— Matériel				300		
— **Ensemble d'Essaouira :**						1100
— Construction		800				
— Matériel			300			
— **Ensemble de Tanger :**						1350
— Terrain	300					
— Construction			500	400		
— Matériel					150	
— **Ensemble de Khouribga :**						460
— Terrain		75				
— Construction			160	150		
— Matériel				75		
— **Ensemble de Meknès :**						1900
— Construction	350	350				
— Matériel			600	600		
— **Ensemble de Zaouya-Sidi-Mokhtar :**						630
— Terrain	30					
— Construction		200				
— Matériel			200	200		
— **Ensemble d'Azemmour :**						475
— Terrain	50					

Récapitulatif du Budget d'Investissement de la Direction de l'Artisanat et Echéancier d'Exécution (suite)

1.000 DH

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977	Total 1973-1977
— Construction		200	150			
— Matériel			75			
Total -II-	3.647	7.280	7.440	6.250	3.240	27.857
3) CENTRES NON INTEGRES :						
— Centre de tapis à Larache :						150
— Terrain		20				
— Construction		100				
— Matériel			30			
— Centre de tapis de Douar Cheikh Lamfadel :						150
— Terrain	20					
— Construction		100				
— Matériel		30				
— Centre de Tannerie à Taourirt :						666
— Terrain	36					
— Construction		150	60			
— Matériel				420		
— Centre de cordonnerie à Shoul :						334
— Terrain	24					
— Construction		140				
— Matériel			170			
— Centre de tapis de Taznakht :						140
— Terrain			10			
— Construction				100		
— Matériel					30	
— Centre de Broderie de Bouknadel :						190
— Terrain	20					

Récapitulatif du Budget d'Investissement de la Direction de l'Artisanat et Echéancier d'Exécution (suite)

1.000 DH

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977	Total 1973-1977
— **Ensemble d'Oujda :**						2250
— Terrain	250					
— Construction		500	340			
— Matériel				500	660	
— **Ensemble de Nador :**						1100
— Terrain	300					
— Construction		300	200			
— Matériel				300		
— **Ensemble d'Essaouira :**						1100
— Construction		800				
— Matériel			300			
— **Ensemble de Tanger :**						1350
— Terrain	300					
— Construction			500	400		
— Matériel					150	
— **Ensemble de Khouribga :**						460
— Terrain		75				
— Construction			160	150		
— Matériel				75		
— **Ensemble de Meknès :**						1900
— Construction	350	350				
— Matériel			600	600		
— **Ensemble de Zaouya-Sidi-Mokhtar :**						630
— Terrain	30					
— Construction		200				
— Matériel			200	200		
— **Ensemble d'Azemmour :**						475
— Terrain	50					

Récapitulatif du Budget d'Investissement de la Direction de l'Artisanat et Echéancier d'Exécution (suite)

1.000 DH

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977	Total 1973-1977
— Construction		200	150			
— Matériel			75			
Total -II-	3.647	7.280	7.440	6.250	3.240	27.857
3) CENTRES NON INTEGRES :						
— Centre de tapis à Larache :						150
— Terrain		20				
— Construction		100				
— Matériel			30			
— Centre de tapis de Douar Cheikh Lamfadel :						150
— Terrain	20					
— Construction		100				
— Matériel		30				
— Centre de Tannerie à Taourirt :						666
— Terrain	36					
— Construction		150	60			
— Matériel				420		
— Centre de cordonnerie à Shoul :						334
— Terrain	24					
— Construction		140				
— Matériel			170			
— Centre de tapis de Taznakht :						140
— Terrain			10			
— Construction				100		
— Matériel					30	
— Centre de Broderie de Bouknadel :						190
— Terrain	20					

Récapitulatif du Budget d'Investissement de la Direction de l'Artisanat et Echéancier d'Exécution (suite)

1.000 DH

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977	Total 1973-1977
— Construction		150				
— Matériel			20			
— Centre de céramique El Oulja :						420
— Terrain	20					
— Construction		200				
— Matériel		200				
— Centre de Bijouterie à Tiznit :						160
— Terrain		15				
— Construction			70	60		
— Matériel				15		
— Centre de tannerie à Azilah :						545
— Terrain		20				
— Construction			175			
— Matériel				350		
— Centre de tannerie de Khénifra :						390
— Construction		140				
— Matériel			250			
— Centre de tannerie et de travaux artistiques à Taghzout :						820
— Terrain	40					
— Construction		200	150			
— Matériel				430		
— Extension du Centre de Sefrou :						300
— Construction		100				
— Matériel		200				
— Aménagement des centres de Lala Rkia :						50
— Construction			50			

Récapitulatif du Budget d'Investissement de la Direction de l'Artisanat et Echéancier d'Exécution (suite)

1.000 DH

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977	Total 1973-1977
— Aménagement de la tannerie de Marrakech :						
— Construction	100					100
— Extension du Centre de Filature de Marrakech :						
— Matériel		200				200
— Centre de teinture à Marrakech :						
— Matériel		400				400
— Aménagement des centres de Fès :						
— Construction		150				150
— Aménagement des centres de Tétouan :						
— Construction				150		150
— Délégation artisanale à Safi :						
— Terrain	40					240
— Construction		200				
Total -III-	300	2.715	985	1.525	30	5.555
4) Renouvellement de l'équipement des centres	918	400	400	200	700	2.618
5) Aide aux coopératives et rencontres :	800	800	1.000	700	700	4.000
6) Centrale d'achat et de vente de peaux brutes à Béni-Mellal						925
— Terrain		45				
— Construction			380			
— Matériel				500		
7) Matériel d'exposition :						500
— Matériel	200		300			
Total Général	10.980	14.470	11.205	9.675	4.670	51.000

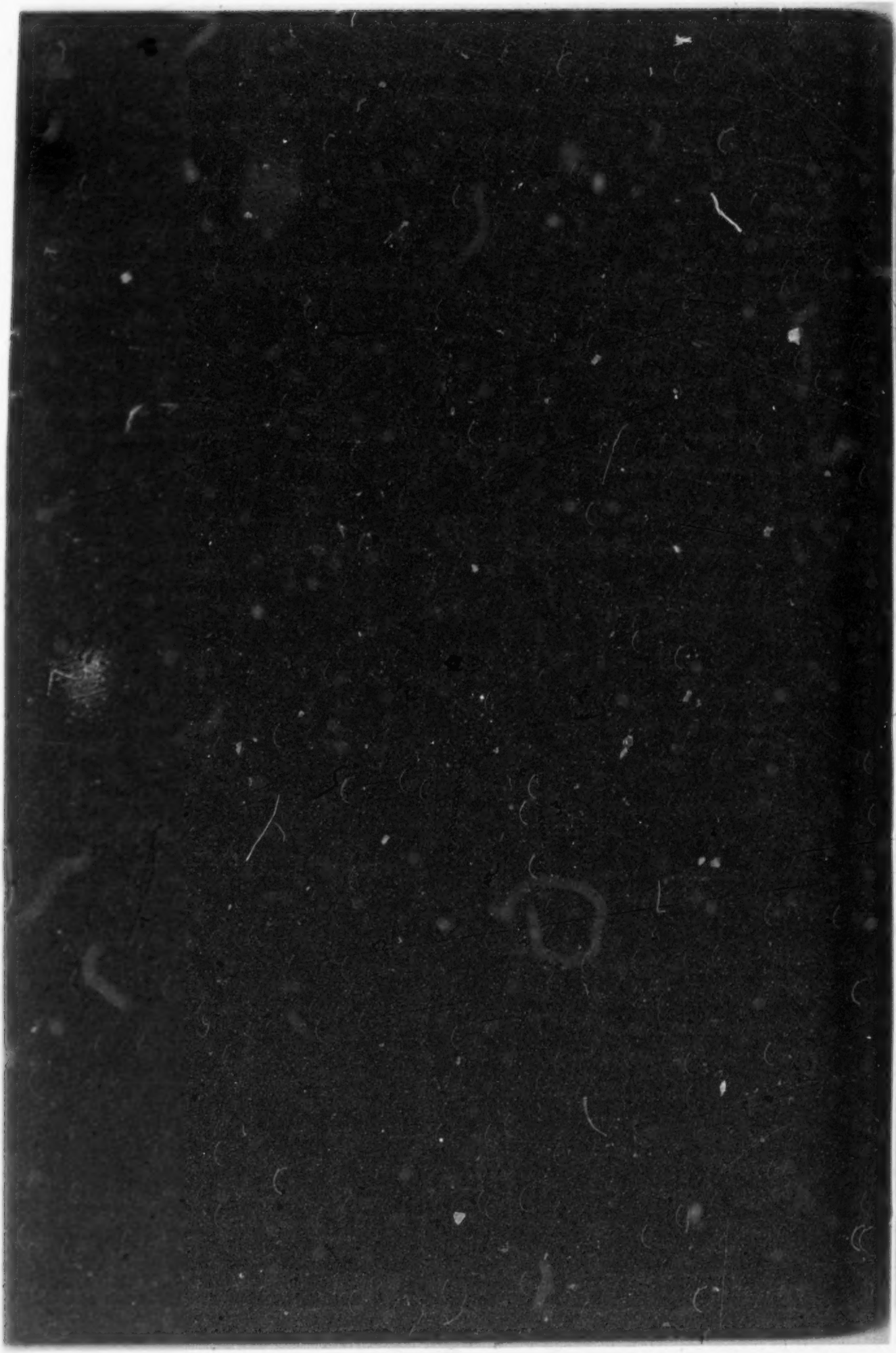

CHAPITRE X

PECHES MARITIMES

PECHES MARITIMES

I. — SITUATION ACTUELLE

Les eaux qui baignent les côtes marocaines sur 2.000 km environ, sont très riches en espèces halieutiques aussi bien pélagiques (sardines, anchois, maquereaux etc.) que benthiques (soles, pageots, rougets, crevettes etc.).

De récentes estimations montrent que le Maroc peut tirer plus de 500.000 tonnes de poisson des zones de pêche atlantiques et méditerranéennes. Cependant, la flotte actuellement en activité ne permet de débarquer annuellement que 250.000 tonnes de poisson. Un effort important doit donc être fait pour moderniser et développer les moyens de pêche.

1. — Situation du secteur

La pêche marocaine se compose de deux activités bien distinctes, la pêche pélagique, dite « industrielle » dont la presque totalité des prises est destinée à l'industrie, et la pêche de poissons démersaux, dite « fraîche » dont le produit est destiné à la consommation en frais.

Les prises s'élèvent en moyenne à 210.000 t pour la première catégorie et à 40.000 t pour la seconde.

La pêche occupe une place éminente dans l'économie nationale, surtout par ses conserves. En effet la production brute se chiffre par près de 90 millions de DH dont 42 millions pour la pêche fraîche. Par ailleurs l'exportation des produits de l'industrie des pêches a rapporté plus de 165 millions de DH pour la campagne 1970-1971. De ce point de vue, l'industrie du poisson se situe au troisième rang, derrière les phosphates et les agrumes et primeurs.

Dans le domaine de l'emploi, la pêche occupe plus de 10.000 marins et plus de 25.000 ouvriers dans les usines de conserves.

La pêche pélagique dite « industrielle » est pratiquée par une flottille de pêche côtière, composée essentiellement de 280 sardiniers.

Les ports de l'Atlantique Sud (Safi, Essaouira, Agadir) sont les véritables ports de pêche pélagique. Ils utilisent en moyenne plus de 80 % du tonnage.

La pêche fraîche est pratiquée d'une part par 120 chalutiers et 103 chalutiers-sardiniers et d'autre part, par une foule de petites embarcations à rames (2.669) ou à moteur (452) qui utilisent divers modes de pêche.

Les principaux ports de pêche fraîche sont par ordre d'importance décroissante : Casablanca, Agadir, Tanger, Safi et Kénitra.

Les chalutiers sont aussi des bateaux de petit tonnage (40 tx de jauge brute en moyenne) ayant une puissance motrice de 200 à 300 CV et dont la majorité se situe dans la même fourchette d'âge que les sardiniers (10 à 15 ans).

D'une façon générale la flottille marocaine de pêche, exception faite des quelques unités acquises depuis la création de l'O.N.P., est constituée par des unités côtières incapables de pratiquer la pêche au large, ou loin de ses ports d'attache.

∴

Le poisson non consommé en frais (89 %) est destiné aux usines de transformation : conserveries, usines de congélation, usines de farine de poisson, usines de salaison.

L'industrie de la conserve dispose de 46 unités de production groupant 73 usines actuellement en activité principalement dans les ports du Sud (Safi, 50 %, Agadir 35 % et 15 % pour les ports restants).

Les investissements bruts s'élevaient en 1969 à 35 millions de DH.

La valeur brute de la production atteignait, la même année, près de 136 millions de DH et la valeur ajoutée près de 33 millions de DH.

Le secteur de la farine de poisson se compose de 17 usines dont 7 à Agadir, 6 à Safi, 3 à Essaouira et 1 à Casablanca. Il possède une capacité théorique de production (300 jours de travail) de 103.000 tonnes de farine de poisson et de 15.000 tonnes d'huile de poisson.

L'industrie de la congélation qui, jusqu'en 1967 groupait 24 usines de congélation et de réfrigération du poisson dont la capacité de production était largement suffisante vis-à-vis des débouchés, ne dispose actuellement que de 5 usines en fonctionnement à Agadir, à cause du manque de débouchés non concurrentiels de l'industrie de la conserve.

∴

Dans le domaine du **poisson de marée**, la poussée démographique a entraîné un fléchissement dans le taux de la consommation individuelle annuelle qui est passé de 2 kg à 1,80 kg de poisson de marée en 1970.

Par ailleurs, l'analyse des statistiques globales de consommation de poisson frais (poisson bleu compris) permet de constater que la population urbaine (1/3 de la population totale) consomme sept fois plus de poisson que la population rurale et que les plus fortes consommations sont le fait des populations de la zone Nord.

Pour ce qui est du poisson industriel, l'analyse des statistiques permet de faire les remarques ci-après :

— La consommation des conserves de sardines atteint une moyenne annuelle de 150.000 caisses, soit environ 7 % de la production totale.

— Le thon, connait par contre, un écoulement plus large sur le marché local.

— Le maquereau, dont les apports sont très variables d'une année à l'autre, a un écoulement modeste sur le marché local.

— La farine, comme l'huile de poisson, est fort peu consommée sur le marché local ; le principal débouché, pour la farine est constitué par les usines fabriquant des aliments composés pour le bétail. L'huile, obtenue par pressage des tourteaux de poisson est surtout utilisée par l'industrie de la peinture, du vernis et par la savonnerie.

— Les produits congelés ont un écoulement également très faible sur le marché marocain.

— Il en est de même du poisson salé.

Les exportations de poisson de marée plafonnent aux environs de 3.000 tonnes pour une valeur de l'ordre de 13.200.000 DH. Cette situation est due aux faibles apports actuels de la pêche.

Par ailleurs, ce marché absorbe la plupart de la production de conserves et de produits congelés.

Pour les conserves de sardines on peut faire les remarques suivantes :

— La production varie en règle générale entre 2.000.000 et 2.500.000 caisses.

— Les exportations absorbent de 80 à 100 % de la production (et même parfois la dépassent par résorption des stocks des campagnes précédentes). Mais, quantitativement, la même stabilité, voire la même stagnation pour le niveau de la production, affecte celui des exportations.

— Géographiquement, les débouchés les plus importants sont constitués par les achats de la C.E.E. (60 %) et plus particulièrement de la France, dont le contingent en franchise de droits, a eu l'influence que l'on verra plus loin sur le développement et le comportement de l'industrie.

Les autres conserves sont peu importantes et présentent une grande irrégularité aussi bien à la production qu'à l'exportation.

Pour la farine de poisson on constate une certaine régression des tonnages exportés qui sont retombés au-dessous du palier de 25.000 tonnes, après avoir largement dépassé celui de 35.000 tonnes.

Géographiquement, les ventes sont orientées principalement vers la France, la R.F.A. et les Pays de l'Europe de l'Est.

⁂

La description de la situation de ce secteur serait incomplète si l'on ne faisait pas le point des difficultés rencontrées par la pêche d'une part et l'industrie de transformation du poisson d'autre part.

La pêche fraîche s'est cantonnée dans l'exploitation abusive de fonds côtiers et dans la capture d'espèces peu rémunératrices.

De plus, elle souffre de difficultés de gestion, d'organisation et d'adaptation.

Ces difficultés sont dues à la baisse de la qualité du poisson pêché, à la faible consommation à l'intérieur du Royaume, aux lourdes charges qui pèsent sur l'armement et enfin au peu d'aide que trouve cette profession de la part des pouvoirs publics.

L'industrie marocaine de transformation du poisson connait depuis quelques années un certain nombre de problèmes de structure et de conjoncture. Certains de ces problèmes concernent plus particulièrement des secteurs spécifiques tels que celui de la conserve, de la congélation ou des sous-produits.

L'industrie de la conserve marocaine s'est développée nettement au lendemain de la seconde guerre mondiale ; elle a pu s'imposer sur les marchés extérieurs par la qualité de ses produits et ses prix rendus compétitifs grâce à l'appoint apporté par un contingent admis en franchise sur le territoire douanier français.

Ce contingent a placé cette industrie dès sa naissance sur un mauvais départ. En outre les modalités de sa répartition ont favorisé la multiplicité des usines et par conséquent la diminution progressive du quota de chaque industriel entraînant la baisse de la rentabilité de son investissement.

Cet ensemble de faits a conduit cette profession à un certain marasme caractérisé par une sous-exploitation des usines (60 % de leur capacité), des prix de revient peu compétitifs sur un certain nombre de marchés, une stagnation de la production, et enfin par un manque d'investissement dans l'équipement et la modernisation des usines.

En resumé, cette industrie, créée dans un contexte particulier, destinée au départ à un marché privilégié, arrive difficilement à se dégager du pôle d'attraction que constitue le contingent et à affronter les conditions normales du marché international.

A ces problèmes de structure de base, il faut ajouter les problèmes relatifs à l'approvisionnement en matière première et certains problèmes de conjoncture.

Notre pêche à la sardine est en effet pratiquée par des sardiniers de petites dimensions travaillant d'une façon artisanale le long de la côte marocaine, pendant les quelques mois de l'année durant lesquels les bancs de poissons migrateurs se rapprochent des ports de débarquement. Il en résulte une trop grande irrégularité dans les tonnages débarqués, trop abondants pendant quelques jours pour être absorbés en totalité par les conserveries, et insuffisants pendant le reste de la saison pour permettre une exploitation rentable des usines.

En outre cette irrégularité touche aussi la qualité du poisson qui se dégrade au fur et à mesure de l'éloignement des bancs, car les sardiniers exploités actuellement ne disposent d'aucun moyen de conservation.

Toute planification de la production et par conséquent de la commercialisation devient donc difficile sinon impossible, ce qui compromet grandement notre maintien sur les marchés conquis.

Enfin, notre flottille s'adonne presque uniquement à la capture de la sardine, ne pêchant les autres espèces de surface

tels que les thonidés, le maquereau et l'anchois qu'accidentellement lorsqu'elles se trouvent à sa portée. Ainsi nos conserveries ont une production presque monobranche et leur rentabilité basée sur la commercialisation d'un produit unique est des plus vulnérables.

Parmi les problèmes conjoncturels il y a lieu de citer l'augmentation subie depuis quelques mois par certains éléments du prix de revient de la conserve, tels que le fer blanc et les cartons, et certaines difficultés rencontrées dans la commercialisation.

A part ce contexte traditionnel de l'industrie de la conserve, signalons certains éléments nouveaux apparus depuis deux ans environ, les uns favorables à la production marocaine, les autres défavorables.

La défaillance de certains concurrents du Maroc par manque d'approvisionnement en sardines, ouvre des possibilités nouvelles de marché pour la conserve marocaine.

Mais pour satisfaire les nouveaux clients, le Maroc doit faire face à des problèmes inconnus il y a quelques années.

Pour des raisons encore mal connues, la sardine a fui les zones traditionnelles de pêche proches du port de Safi et s'est maintenue pendant une bonne partie des trois dernières saisons, loin des lieux de transformation, inaccessibles aux sardiniers de petites dimensions.

Le deuxième élément est l'institution envisagée au sein de la C.E.E. du « marché bleu » devant réglementer l'admission des produits de la pêche sur le territoire douanier de la Communauté.

Le problème des usines de farine de poisson est le même que celui des conserveries : le manque d'approvisionnement suffisant et régulier en matière première. Cette industrie qui ne permet pas une revalorisation maximum du poisson, a l'inconvénient d'amenuiser les stocks. Elle ne peut être que le complément de celle de la conserve. Elle ne peut disposer d'un approvisionnement propre que dans la mesure où les espèces capturées sont de faible valeur dont l'exploitation intense peut favoriser la reconstitution des stocks d'autres espèces cotées. C'est le cas du saurel et de la bécasse de mer.

∴

La profession de marins et d'armateurs à la pêche connaît une situation difficile qui découle de celle des marchés intérieur et extérieur.

Cette situation se trouve aggravée par l'exploitation peu rationnelle que pratiquent les armateurs.

En effet, l'absence d'organisation de la profession entraîne des exploitations individualisées et coûteuses, et ne permet pas l'élaboration d'une politique d'adaptation du secteur à l'évolution du marché.

En outre le système actuel de partage du produit de la pêche (40 % pour l'armateur et 60 % pour les marins) limite considérablement les possibilités de rentabilisation de la fottille et crée des problèmes juridiques complexes.

Pour compléter cette description de la situation de la pêche à la veille du Plan, il est important de dire quelques mots des potentialités des eaux marocaines.

L'évaluation des ressources a été faite par zone, et par type de pêche : pêche benthique et pêche pélagique.

Compte tenu de la mise en exploitation de nouvelles zones de pêche, plus profondes, ou plus éloignées, les potentialités suivantes ont pu être précisées.

La pêche pélagique représente la plus grande part de nos ressources et alimente les industries de transformation ; elle concerne les espèces suivantes en bancs souvent de grande densité (sardines, maquereaux, anchois).

L'analyse des stocks des différentes espèces pélagiques permet de définir les potentialités par espèce :

Espèces	Production actuelle	Potentialités
Sardines	190.000 T	305.000 T
Maquereaux	25.000 T	60.000 T
Anchois	5.000 T	25.000 T
Total	220.000 T	390.000 T

La pêche benthique peut se pratiquer dans trois zones : la zone traditionnelle de Nador à Ifni, la zone du talus continental, la zone Sud au-delà d'Ifni.

Les potentialités sont résumées dans le tableau ci-après :

	Production actuelle	Potentialités
Pêche benthique		
Zône traditionnelle		
Talus Continental		
Zone Sud	28.000 T	50.000 T
Pêche côtière		
Autres types de pêche		
Céphalopodes		
Grands crustacés	2.000 T	50.000 T
Espèces semi-pélagiques		
Total	30.000 T	100.000 T

II. — EXECUTION DU PLAN 1968-1972

1. — Exécution physique

Les opérations inscrites au Plan Quinquennal sont restées en suspens dans l'attente de la création de l'Office National des Pêches. En effet, celles-ci devaient être incluses dans un plan d'ensemble concernant la promotion de tout le secteur de l'industrie des pêches.

2 — Réalisation des opérations non inscrites au Plan

L'Office National des Pêches dont seule l'étude de la création était prévue par le Plan, a vu effectivement le jour le 21 Février 1969. Depuis cette date, deux tâches aussi importantes qu'ardues ont été réalisées : d'une part, doter l'Office des moyens en personnel et en matériel nécessaires à son bon fonctionnement, et d'autre part, se livrer à une étude approfondie du secteur de la pêche, de manière à déterminer avec certitude les causes de son marasme et les remèdes qu'exige sa promotion.

La réalisation de ces deux tâches a été terminée au courant de l'année 1971.

C'est ainsi que le conseil d'administration de l'Office a approuvé au mois de Septembre 1971 un programme qui se résume dans les cinq points principaux suivants :

- Réorganisation de l'armement actuel et promotion sociale du marin et de l'armateur ;
- Elaboration des mesures d'encouragement propres au secteur de la pêche ;
- Augmentation et diversification de la production ;
- Développement de la commercialisation du poisson à l'intérieur du Royaume ;
- Mise au point et exécution d'un programme de recherches scientifiques.

Ce programme a d'ores et déjà été exécuté dans sa majorité, notamment en ce qui concerne la mécanisation du travail à bord des bateaux de pêche, la modernisation de la flottille, l'augmentation et la diversification de la production.

Dans le domaine de la mécanisation du travail à bord, la quasi-totalité des sardiniers a été équipée de power-blocks avec le concours financier de l'O.N.P.

La modernisation de la flottille, l'augmentation et la diversification de la production ont connu une part non négligeable de réalisation.

Sans entrer dans le détail des actions de l'O.N.P. dans ce domaine, la flotte marocaine a été dotée des premiers bateaux de pêche hauturière, notamment un thonier congélateur océanique, et de deux chalutiers hauturiers. Ce sont là les premiers gros navires de la flotte de pêche marocaine et les premiers investissements importants qui aient été faits dans ce domaine.

Ces nouvelles acquisitions représentent en tonnage brut 15 % d'augmentation par rapport à la flotte actuelle.

L'Office a aussi pris contact avec des investisseurs nationaux et étrangers qui ont pu être intéressés à la pêche marocaine.

Les sociétés constituées ou envisagées, intéressent soit la pêche hauturière, soit les grands complexes de pêche.

Dans ce cadre, quatre sociétés mixtes ont été constituées et ont commencé l'exécution de leur programme.

Les deux premières sociétés mixtes ont été constituées avec des groupes japonais avec la participation de l'O.N.P. et de professionnels marocains pour la pêche industrielle au chalut, des céphalopodes, au moyen de dix grands bateaux hauturiers modernes.

La troisième société mixte groupe un établissement public espagnol, l'I.N.I., et l'O.N.P. Des partenaires de la profession privés du secteur de la pêche pourront se joindre ultérieurement à cette société. Cette société s'intéressera à la pêche hauturière au chalut et à la pêche océanique des thonidés.

La quatrième société a été constituée entre des industriels français de la conserve du poisson d'une part, et l'O.N.P. et l'O.C.E. d'autre part. Il est prévu que des actions de ces deux établissements publics seront rétrocédées en totalité ou en partie, aux professionnels marocains. L'objet de la société est la pêche et la transformation de la sardine au Maroc.

Ainsi, on peut constater que durant ses trois dernières années d'existence, l'Office :

— a créé l'appareil administratif indispensable au développement des pêches,
— a fait une étude détaillée du secteur et a proposé un plan pour son développement,
— a entrepris une action de sensibilisation et d'intéressement des capitaux au secteur de la pêche,
— a entrepris une action de modernisation et de diversification de la production marocaine, soit par association avec le privé, soit par encouragement à l'initiative privée.

Enfin, il faut signaler une activité importante de l'O.N.P. dans le domaine de la recherche scientifique et des études économiques. Il s'agit de l'étude et de la mise sur pied d'un projet qui a été accepté et financé par le P.N.U.D. et qui se trouve en exécution depuis le mois d'Octobre 1972, sous la responsabilité de l'O.N.P. et de la F.A.O.

Le projet vise particulièrement à effectuer un large programme de recherche d'évaluation des stocks halieutiques des eaux marocaines, et d'études économiques concernant l'armement, l'industrie de transformation, et la commercialisation des produits de la mer.

Cependant deux opérations importantes n'ont pas vu le jour :

— La création de coopératives de pêche qui devaient recevoir une aide de l'Etat en vue d'acquérir une dizaine de bateaux.
— La construction par l'O.N.P. d'un certain nombre de points de vente destinés à la commercialisation du poisson frais.

L'Office a estimé plus judicieux d'assurer une plus grande disponibilité de poisson en portant l'essentiel de ses efforts sur la modernisation et l'extension des moyens de pêche. Par ailleurs la commercialisation doit constituer une opération d'ensemble incluant le conditionnement des produits, leur distribution et leur commercialisation.

3. — Exécution Comptable

Le tableau suivant retrace le bilan comptable du Plan et ce à partir de 1970. Il en ressort qu'un retard important a été enregistré dans les émissions de crédits : moins d'un quart des crédits disponibles ont été utilisés au 31 Décembre 1972.

Ce retard est dû au fait que l'Office n'est entré en activité qu'en 1972 après la réunion de son conseil d'administration en Septembre 1971.

Exécution du budget de l'O.N.P.

1.000 DH.

	Crédits disponibles 1970-1972 (1)	Engagements 1970 1972 (2)	Emissions 1970-1972 (3)	(3)/(1) %
Frais d'établissement				
— concours divers ...	1.000	720	649	64,9
Infrastructure et matériel				
— Musée océanographique	326	50	—	—
— Matériel et outillage	1.065	1.065	340	31,9
— Matériel de transport	390	390	362	92,8
— Acquisition de bateaux de pêche	2.560	2.560	—	—
— Commercialisation du poisson frais	1.350	—	—	—
Etudes générales et particulières				
— Participation au projet PNUD	1.000	1.000	632	63,2
— Etudes générales	750	750	—	—
Total	**8.441**	**6.535**	**1.983**	**23,5**

(1) L'Office a été créé en 1969 et n'a reçu de crédit qu'en 1970.

III. — LES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS CHIFFRES

1. — Orientations

La politique de promotion du secteur des pêches pendant le Plan Quinquennal, sera axée sur l'exploitation rationnelle des ressources halieutiques, leur revalorisation optimale, l'adaptation des produits de l'industrie de la pêche au marché international, et le développement de la consommation du poisson à l'intérieur du Pays :

a) exploitation rationnelle des ressources afin de sauvegarder les potentialités globales des zones de pêche et de permettre une exploitation continue avec un rendement maximum.

b) revalorisation optimale de la matière première par la prise de mesures de conservation des tonnages pêchés, notamment par l'acquisition de bateaux équipés de systèmes de froid, afin que leur majeure partie soit utilisée pour la fabrication de produits de grande valeur. L'industrie des sous-produits ne devrait être alimentée que par les déchets des conserveries et les poissons impropres à l'alimentation humaine.

c) adaptation au marché international afin de profiter des grandes possibilités de commercialisation offertes à nos produits de l'industrie du poisson. Il s'agit non seulement de déterminer la demande internationale mais de prendre en parallèle des mesures pour réduire les prix et améliorer la qualité et la variété des produits.

d) développement de la consommation du poisson à l'intérieur du Pays, nécessité aussi bien du point de vue nutritionnel qu'économique.

2. — Objectifs

Les objectifs du Plan découlent des orientations générales mentionnées ci-dessus. Ils tendent à satisfaire les possibilités de commercialisation du marché national et international ; ils consistent aussi à promouvoir les secteurs de la pêche hauturière sur la base d'une exploitation rationnelle déterminée par une recherche scientifique adaptée ; enfin l'un des objectifs importants du Plan est de doter l'armement actuel et futur des cadres nécessaires. Le détail de ces objectifs est précisé dans les développements ci-dessous.

a) Marché intérieur

— Poisson de marée

Avec un objectif de consommation de 8,5 kg de poisson par tête et par an dans le milieu urbain et 2 kg en milieu rural, les besoins du marché intérieur en 1977, seront de 90.000 tonnes à 100.000 tonnes.

— **Poisson transformé**

Le marché intérieur n'absorbe actuellement que 7 % de la production en sardine et 20 % en thon. Le maquereau et les sous-produits sont en presque totalité exportés. L'objectif fixé est de porter la consommation à 250.000 caisses de conserves, 8.000 tonnes de farine et 870 tonnes d'huile de poisson.

b) **Marché extérieur**

— **Poisson de marée**

Les exportations de poisson de marée plafonnent actuellement aux environs de 3.000 tonnes avec une valeur de l'ordre de 13.200.000 DH.

Les possibilités offertes sur les marchés extérieurs permettent l'écoulement de 10.000 tonnes de poisson frais.

— **Poisson transformé**

Les tendances actuelles des marchés européens et les conséquences prévisibles de l'entrée en application du « marché bleu » au sein de la C.E.E. permettent une augmentation de 50 % de nos ventes de conserves de poisson en Europe.

D'autres perspectives d'augmentation des ventes de conserves sur les marchés d'Afrique et d'Amérique du Sud peuvent aussi être retenues. L'augmentation se chiffre entre 50 à 70 %.

Ainsi, on peut commercialiser 3.250.000 caisses dans un avenir assez proche et même les dépasser au cours du prochain Plan.

Pour la farine de poisson, les perspectives de commercialisation sont importantes, le Maroc n'intervenant que pour un pourcentage insignifiant dans le marché mondial de la farine, bien qu'il produise une qualité de farine très appréciée.

Enfin, les perspectives de commercialisation de la sardine congelée sont liées aux décisions qui seront prises par nos clients actuels à la suite de l'établissement du « marché bleu ». Il a donc été jugé prudent de maintenir le statut-quo dans ce secteur jusqu'à la prise de ces décisions. Cependant un développement modeste devra, entre temps, être tenté surtout vers les pays qui ne risquent pas de concurrencer nos conserves.

Le tableau ci-après résume les objectifs de la commercialisation aussi bien à l'intérieur du pays que sur le marché extérieur

Désignation		Commercialisation à la veille du Plan	Pêche à la veille du Plan (en tonnes)	Commercialisation à la fin du Plan	Pêche à la fin du Plan (en tonnes)
Poisson de marée	marché intérieur	45.000 T	45.000	100.000 T	100.000
	Exportations	3.000 T	3.000	10.000 T	10.000
Conserve	Marché intérieur	150.000 caisses	3.750	250.000 caisses	6.250
	Exportations	2.200.000 caisses	55.000	3.250.000 caisses	81.250
Congélation	Marché intérieur	néant	néant	néant	néant
	Exportations	5.000 T	6.500	5.000 T	6.500
Farine de poisson	Marché intérieur	4.600 T	18.500	8.000 T	32.000
	Exportations	26.600 T	106.500	40.000 T	160.000
Huile de poisson	Marché intérieur	Négligeable	—	870 T	
	Exportations	6.000 T	—	9.000 T	
Total			238.250		396.000

(1) 1 caisse = 17,5 kg de poisson mis en boîte.

IV. — PROGRAMME D'ACTION

Pour réaliser les objectifs de développement décrits plus haut, il est nécessaire d'agir sur un certain nombre de facteurs intéressant les trois stades de la production, de la transformation et de la commercialisation. Le programme d'action comprendra les moyens techniques, les moyens humains et enfin un certain nombre de mesures.

1. — Les moyens techniques

a) La Commercialisation

La commercialisation est le premier facteur important sur lequel il faut agir et qui constitue la base de la planification du développement des pêches mêmes.

Le Marché Local

Le développement de la consommation à l'intérieur du Maroc nécessite un équipement nouveau ; les besoins aux premiers stades sont de :

— 33 camionnettes d'exposition - vente, desservant les souks hebdomadaires

— 34 camions de transports réfrigérés (8 à 10 tonnes)

— 29 points de vente fixes réfrigérés

— 6 dépôts frigorifiques

— 100 containers pour transport par voie ferrée.

Cependant, le poisson étant peu ou mal connu des ménagères et de tous, ses qualités nutritionnelles étant ignorées, il convient d'entreprendre une éducation à la base en vue d'amener le marocain à consommer au moins les 5,200 kgs par an préconisés.

L'éducation des masses devra se faire avant tout à l'école par des cours d'hygiène alimentaire et des cours de diététique ainsi que par l'exposition d'affiches et de slogans.

L'éducation des masses se fera par des causeries et des démonstrations à la radio, à la télévision et au cinéma.

Pour ce qui est des conserves de poisson il est à remarquer que sur une production de 2.000.000 à 2.500.000 caisses, il n'est commercialisé au Maroc que 120.000 à 150.000 caisses par an.

Afin d'étendre les possibilités de ce marché, les dispositions suivantes seront mises en œuvre :

— créer une marque spéciale pour le marché intérieur

— la commercialiser à des prix à la portée des petites bourses

— établir un contrôle strict sur la qualité des conserves

— faire une campagne de publicité promotionnelle, notamment auprès des collectivités.

L'augmentation escomptée durant la période du Plan est de l'ordre de 25 à 30 %.

Les investissements nécessaires sont les suivants :

	Coût : 1.000 DH
— 33 camionnettes d'exposition	2.000
— 34 camions de transport	5.500
— 29 points de vente	600
— 6 dépôts frigorifiques	3.000
— 100 containers	900
Total	12.000

Le Marché extérieur

Dans le domaine de l'exportation du poisson et des produits de l'industrie des pêches, diverses actions doivent être entreprises.

Le Maroc se trouve à la porte du marché européen où il peut facilement exporter du poisson frais très apprécié particulièrement par la France, l'Italie, la Suisse et l'Espagne.

Par ailleurs, le poisson frais en provenance du Maroc, bénéficie de certains avantages sur les pays de la C.E.E.

Avec l'équipement prévu, le Maroc peut tripler les tonnages exportés actuellement et atteindre 10.000 tonnes de poisson frais.

Un effort particulier sera fait pour la capture des céphalopodes et des crustacés dont la demande par les principaux pays importateurs du monde s'accroît sans cesse.

Une infrastructure de commercialisation sera mise en place au fur et à mesure de l'augmentation des prises.

Compte-tenu des connaissances actuelles des différents marchés de la conserve, certaines mesures seront mises en œuvre dès le début du Plan, pour étendre l'écoulement de nos produits.

Une action publicitaire et promotionnelle ainsi qu'une action de diversificaton de la production sont nécessaires.

Sur les marchés à faible pouvoir d'achat, le principal moyen de pénétration est la baisse du prix de vente.

Une action à la baisse sur les composants du prix de revient notamment sur l'emballage et les taxes d'une part et une production accrue d'autre part auraient pour conséquence une baisse appréciable de ce prix de revient et permettraient au Maroc de se placer avantageusement dans ces pays à faible pouvoir d'achat mais à potentiel de consommation considérable.

Parallèlement à cette action de baisse sur le prix de vente, une prospection plus étendue, notamment sur des pays lointains tels que le Vietnam, le Japon, l'Afrique et l'Amérique du Sud est également à entreprendre.

b) L'armement

L'armement artisanal au chalut, une fois consolidé et surtout aidé par certaines mesures d'encouragement, pourra à la fin du Plan améliorer d'environ 10 % sa production actuelle pour atteindre au maximum 33.000 tonnes de poisson benthique.

La solution d'avenir ne pouvant donc en aucun cas se trouver au niveau de l'utilisation des petites unités, il faudra s'acheminer vers l'adoption des nouvelles méthodes et conceptions qui ont fait leur preuve dans le domaine de la pêche.

Dans le domaine de la pêche pélagique côtière, le programme comportera trois actions principales :

— La modernisation de la flottille actuelle : cette modernisation consistera principalement à mécaniser le travail à bord des sardiniers en les équipant d'un système mécanique de relevage de filet, et à améliorer la manipulation et la conservation du poisson par l'emploi de caisses adaptées et de moyens de réfrigération.

Ainsi modernisée, la flottille actuelle pourrait facilement voir sa production augmenter de plus de 40 % et atteindre 136.500 tonnes de poisson usinable.

— L'acquisition d'unités modernes : cette adaptation de la flottille actuelle n'est qu'un palliatif. La solution rationnelle consiste à nous doter de sardiniers modernes, de jauge assez importante, capables de suivre la sardine dans sa migration.

— L'extension des conserveries : la flottille actuelle une fois modernisée et les unités nouvelles à acquérir devront mettre à la disposition des conserveries, des tonnages de poisson pélagique estimés à 152.500 tonnes.

Il est donc nécessaire d'agrandir certaines usines du port d'Agadir, proches des lieux de pêche, ou d'en créer des nouvelles plus modernes pouvant produire 200.000 à 300.000 caisses par an chacune (chiffres de production considérés comme les plus rentables).

Ainsi, il serait nécessaire d'implanter 7 à 8 nouvelles usines.

Dans le domaine du poisson blanc et pour élever la production au niveau où elle doit être à la fin de 1977, il convient d'utiliser un armement nouveau capable de produire le complément de 45.000 tonnes. Les besoins sont estimés à 36 chalutiers de 150 tonneaux de jauge brute chacun.

Enfin en ce qui concerne la grande pêche en matière de poisson pélagique, le but sera de diversifier la production des conserveries, actuellement quasi monobranche, et par conséquent vulnérable. Cette diversification se fera par la pêche océanique des thonidés.

Cette diversification de la production peut être amorcée par l'acquisition, de 10 thoniers océaniques dont les prises peuvent être estimées à 20.000 tonnes.

Les besoins en investissements s'établissent comme suit :

1.000 DH

	Nombre	Coût y compris le fonds de roulement
— Chalutiers de pêche au large	36	79.200
— Chalutiers crevettiers	6	14.520
— Chalutiers hauturiers	5	16.500
— Chalutiers céphalopodes	5	13.750
— Sardiniers	21	46.200
— Thoniers	10	110.000
Total	83	280.170

c) Recherches Scientifiques et Equipement Administratif

Afin de réaliser les objectifs mentionnés ci-dessus, l'O.N.P. aura besoin de moyens techniques et de moyens humains. Il y a donc lieu de prévoir l'acquisition d'un bateau de recherches scientifiques et l'équipement de laboratoires à Casablanca et à Agadir.

Le bateau de recherches en particulier est l'élément de base du travail de recherche.

Dans le cadre du développement futur de la pêche, l'équipement administratif de l'O.N.P. comportera notamment l'édification des bâtiments et leurs équipements, à savoir la Direction Générale de Casablanca.

2. — Moyens humains

a) Personnel navigant

Le cycle minimal de deux années d'études pour le personnel d'encadrement à prévoir ainsi que l'exigence des conditions de navigation pour la délivrance des titres impliquent la prévision sur une période au moins quinquennale.

Le tableau ci-après exprime les besoins en cadres au cours du Plan.

TITRES	Nombre
Brevet de capitaine de pêche	10
» de patron de pêche	125
» de patron de pêche côtière	95
» d'officier mécanicien de 1ère classe	10
» d'officier mécanicien de 2ème classe	30
» d'officier mécanicien de 3ème classe	190
» de lieutenant mécanicien de 1ère classe	16
Spécialiste de congélation	30
» de réfrigération	75
Certificat spécial de radio-télégraphiste	15
Certificat général	6
Ramendeurs	100
Matelots	1.240
Total	1.942

b) Personnel scientifique

L'Institut des Pêches entreprend actuellement des études de recherches océanographiques et biologiques. Cependant, faute d'encadrement, cet Institut est loin de répondre aux besoins de la profession. Son rendement tant en moyens humains que techniques est nécessaire.

Les besoins en cadres scientifiques se chiffrent comme suit :

	Chercheurs	Assistants
Océanographie		
— Physique	—	1
— Biologie		
— Benthique	1	—
— Pélagique	—	1
— Lagunaire	1	1
— Planctonologie	1	1
Biochimie	—	—
Bactériologie	1	1
Technologie	1	—
Total	5	5

3 — Financement des investissements

Afin de pallier l'insuffisance de l'initiative privée dans ce secteur où des actions de restructuration profonde et de modernisation sont nécessaires, un effort financier important sera consenti par l'Etat.

— Une politique de participation de l'O.N.P., en relation avec le secteur privé national vis-à-vis du capital étranger, en vue de créer des sociétés de pêche disposant de moyens modernes et efficaces.

— Des subventions importantes sous forme de primes d'équipement. Au total, sur un montant d'investissement de 308,57 millions de DH relatif aux moyens de pêche, de transformation et de commercialisation du poisson, l'Etat prendra en charge près de 89,800 millions de DH sous forme de participation au capital des sociétés ou sous forme de subventions à l'équipement. Le reste sera financé par apport du secteur privé et par emprunt.

Tableau de Financement des Investissements

. 1.000 DH

PROJETS	Investissements (fonds de roulement compris)	Capital Social			Montant de la prime d'équipement	Crédits Bancaires
		Total	Participations			
			de L'O.N.P.	du Secteur Privé		
— Chalutiers de pêche au large	79.200	24.000	6.100	17.900	10.800	44.400
— Chalutiers crevettiers	14.520	4.400	2.000	2.400	1.980	8.140
— Chalutiers hauturiers	16.500	5.000	500	4.500	3.750	7.750
— Chalutiers céphalopodes	13.750	4.166	500	3.666	3.125	6.459
— Sardiniers	46.200	14.000	2.200	11.800	10.500	21.700
— Thoniers	110.000	33.333	12.400	20.933	24.845	51.822
— Commercialisation	13.200	11.100	11.100	—	—	2.100
Total :	293.370	95.999	34.800	61.199	55.000	142.371
	100 %	32,7	11,9 %	20,8 %	18,8 %	48,5 %
Budget de l'O.N.P.	15.200					
Total Général :	308.570					

V. — MESURES

L'objectif du développement du secteur de la pêche que s'assigne le Plan Quinquennal, compte tenu de la place de choix qu'il occupe dans l'économie du Pays, et conformément à la priorité qui lui est conférée, est très élevé eu égard aux réalisations des années précédentes. Il implique que l'industrie de la pêche au Maroc connaisse un essor comparable à celui qui s'est produit, dans un passé récent, dans des pays voisins. Cet objectif n'est pas hors de portée, mais il suppose que les conditions de production, de transformation et de commercialisation soient portées à un niveau compétitif ; c'est dire l'importance majeure qui doit être reconnue aux moyens et mesures associés à cet objectif.

Si ceux-ci ne sont pas rapidement élaborés et mis en œuvre, l'objectif du Plan Quinquennal, risque de ne pas être atteint. Les mesures à promouvoir comportent les aspects suivants :

— Conservation des ressources halieutiques ;

— Mesures d'encouragement aux investissements ;

— Promotion des exportations ;

— Promotion sociale des marins ;

— Unification et coordination.

1. — Conservation des ressources

Les mesures pratiques visant à mettre en œuvre les principes envisagés dans les objectifs du Plan en vue d'assurer la conservation des stocks et leur exploitation rationnelle se résument comme suit :

La liste ci-dessous est une énumération des principales mesures pratiques proposées.

Mesures d'intérêt général :

a) Extension de la zone sur laquelle s'exerce la souveraineté nationale dans le domaine de la pêche maritime.

Les eaux territoriales marocaines ne s'étendaient que sur 12 milles de la côte, alors que certaines espèces se trouvent au-delà de cette limite. Les bateaux étrangers qui pêchaient souvent dans les zones limitrophes ont causé une destruction qui commence à se faire sentir dans la zone centrale, au large de Safi. Pour remédier à cette situation, un certain nombre de mesures législatives et réglementaires viennent d'être prises. Ainsi les eaux territoriales ont été étendues de 12 à 70 milles.

b) Dispersion de l'effort de pêche en incitant l'armement et les pêcheurs à exploiter les zones inhabituelles.

c) Protection des espèces par l'interdiction de la pêche de jeunes immaturés, l'établissement de zones de cantonnement, l'interdiction de certains engins et le contingentement de certaines espèces.

2. — Mesures d'encouragement aux investisseurs

L'effort de modernisation et d'équipement de la flottille se traduira, bien entendu par des investissements financiers relativement importants.

Les investissements intéressés par ce secteur devraient être encouragés par un crédit à long terme spécialisé, un Code des Investissements consistant, et un régime fiscal adapté au particularisme du secteur.

Crédit Maritime

L'Etat accorde aux organismes de crédit, qui acceptent de consentir des prêts aux armateurs à la pêche, une ristourne d'intérêt et une couverture partielle des crédits ouverts.

Instituée par le Dahir du 22 Avril 1953 tel qu'il a été modifié et complété notamment par le Décret du 29 Octobre 1962, la ristourne a été fixée aux taux maximum de 4 % l'an sans que cela ait pour effet de faire descendre le taux effectif de l'intérêt à la charge de l'emprunteur au-dessous de 3 % l'an.

La durée d'octroi des ristournes est fixée à cinq ans renouvelables si la durée des emprunts excède celle pour laquelle aura été consentie la ristourne avec une limite maximum de quinze ans. Mais en pratique la durée des prêts ne dépasse que très rarement cinq ans.

D'une façon générale on peut affirmer que l'institution a manqué son objectif essentiel lequel était « d'assurer la reconversion de la flotte » et d'aider à son développement dans le sens nécessité par l'évolution économique des industries de la pêche.

Le remède devrait être recherché dans la création d'un organisme spécialisé, d'une Caisse Nationale de Crédit Maritime (C.N.C.M.) à l'image de la Caisse Nationale de Crédit Agricole.

Les avantages du régime proposé sont nombreux : la C.N.C.M. serait un organisme spécifique ayant ses ressources propres et ayant pour seul but de soutenir le développement des pêches, tel que préconisé par le Gouvernement.

La C.N.C.M., unique organisme habilité à octroyer les crédits maritimes serait ainsi très proche des professionnels du monde de la pêche. Elle serait parfaitement consciente des véritables problèmes du secteur et de ses possibilités de développement. Elle pourrait ainsi statuer d'une façon rapide et efficace sur les dossiers qui lui sont présentés.

Régime fiscal appliqué au secteur

En plus des difficultés dans lesquelles se débat cette profession, difficultés relatives au caractère artisanal de l'exploitation, celle-ci subit de lourdes charges aussi bien en matière d'impôts que de taxes.

En matière d'impôts, l'armement est, à peu de chose près, assimilé au secteur industriel.

Le défaut du système actuel réside dans le fait d'avoir été établi par analogie avec le secteur terrestre.

Il s'avère nécessaire d'élaborer un régime fiscal propre à l'armement tenant compte de son particularisme et de son importance dans l'économie nationale et de la volonté délibérée de promotion de ce secteur.

Enfin une multitude de taxes frappent le poisson et les produits de l'industrie du poisson.

3. — Promotion des exportations

L'exportation constitue le principal débouché des produits de l'industrie du poisson dont le développement constitue l'un des objectifs du Plan. La conjoncture internationale est très favorable aux produits marocains ; cependant la promotion de nos exportations reste conditionnée par une action énergique dans les domaines suivants :

— marocanisation de la profession ;

— modernisation des unités de production ;

— réduction des prix de revient ;

— assouplissement des méthodes de commercialisation.

4. — Mesures d'aspect social

Création de coopératives

Vu le caractère saisonnier et artisanal du secteur de la pêche, le manque d'organisation des armateurs et des marins, il est prévu la création de coopératives de marins-pêcheurs. Celles-ci exploiteront des bateaux modernes qui leur permettront d'allonger la saison de pêche et de diversifier la production.

Sécurité sociale

D'autres mesures sociales seront examinées :

— extension de la sécurité scolale à tous les marins,

— création d'une caisse de chômage et d'une caisse de secours,

— création de villages de pêcheurs.

VI. — LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Pour mener à bien l'ensemble du programme proposé, l'O.N.P. verra comme on vient de le signaler, ses effectifs en personnel et ses équipements administratifs, augmenter. Ce qui nécessitera un budget de fonctionnement important à partir de 1973 comme cela est indiqué dans le tableau suivant :

Budget de Fonctionnement Prévisionnel de l'O.N.P.

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Personnel	4003	4608	5267	5875	6483	26236
Charges d'exploitation et matériel	1835	2180	2496	2807	3132	12450
Total	**5838**	**6788**	**7763**	**8682**	**9615**	**38686**
Nombre d'agents	245	261	297	333	369	

Tableau Récapitulatif des Investissements

1.000 DH

PROJETS	1973	1974	1975	1976	1977	Total
— Bâtiments de pêche	49.310	57.995	54.913	57.435	60.517	280.170
— Commercialisations	2.375	2.370	2.376	3.155	2.923	13.200
— Formation professionnelle (1)	P.M.	P.M.	P.M.	P.M.	P.M.	P.M.
— Surveilllance des côtes (2)	P.M.	P.M.	P.M.	P.M.	P.M.	P.M.
— Budget d'équipement de l'O.N.P. (3)	2.540	2.840	4.040	3.190	2.590	15.200
Total	**54.226**	**63.205**	**61.329**	**63.780**	**66.030**	**308.570**

(1) Cette rubrique est prévue dans le programme de l'infrastructure.

(2) Cette rubrique est prévue dans le budget de la Défense.

(3) Non compris les prises de participation.

Budget d'Equipement de l'Office National des Pêches (1)

1.000 DH

Opérations	ECHEANCIER DES CREDITS					
	1973	1974	1975	1976	1977	Total
1) Concours divers						
— Engins de propulsion, matériel divers	300	400	350	350	600	2.000
Sous-total 1	**300**	**400**	**350**	**350**	**600**	**2.000**
2) Infrastructure et matériel						
— Musée océanographique	200	300	200	—	—	700
— Matériel et outillage	300	300	150	100	150	1.000
— Matériel de transport	—	100	100	—	100	300
— Navire de recherche océanographique	—	—	1.000	1.000	1.000	3.000
— Equipements administratifs	500	500	1.000	500	500	3.000
Sous-total 2	**1.000**	**1.200**	**2.450**	**1.600**	**1.750**	**8.000**
3) **Etudes générales et particulières**						
— Etudes générales	240	240	240	240	240	1.200
— Participation du projet PNUD	1.000	1.000	1.000	1.000	—	4.000
Sous-total 3	**1.240**	**1.240**	**1.240**	**1.240**	**240**	**5.200**
4) Participation au capital des Sociétés de pêche et de commercialisation	6.800	6.900	6.650	7.500	6.950	34.800
Sous-total 4	**6.800**	**6.900**	**6.650**	**7.500**	**6.950**	**34.800**
Total Général	**9.340**	**9.740**	**10.690**	**10.690**	**9.540**	**50.000**

(1) Non compris les primes d'équipement (55 M. DH).

CHAPITRE XI

LES EQUIPEMENTS URBAINS ET RURAUX

LES EQUIPEMENTS URBAINS ET RURAUX

INTRODUCTION

Entre les deux recensements de la population effectués l'un en 1960, l'autre en 1971, la population du Maroc a augmenté d'un tiers, passant de 11,6 à 15,4 millions d'habitants et ceci malgré une forte augmentation de l'émigration et une diminution non moins sensible de l'implantation étrangère.

Le taux de croissance démographique est mal connu, aucune enquête spécifique n'ayant jusqu'ici été menée pour le déterminer. Il est couramment admis que ce taux doit se situer entre 28 et 32 pour mille.

Dans le même temps, la répartition de la population se modifiait considérablement. La population rurale n'a progressé en moyenne que de 1,8 % entre 1960 et 1971 alors que la population urbaine musulmane croissait de 4,28 %. Le taux d'urbanisation est ainsi passé de 29 à 35 % en 11 années (1).

Ces moyennes recouvrent des disparités importantes : les villes de l'intérieur croissent moins vite que les villes côtières et les villes moyennes de moins de 100.000 habitants progressent plus vite (5,3 %) que les grandes. Les taux extrêmes sont enregistrés pour Marrakech, Oujda et Tétouan (2,9 %) et Salé (6,7 %).

Le Maroc comptait en 1960, huit villes de plus de 100.000 habitants, onze dépassent maintenant cette taille. Casablanca, pour sa part, représente, avec 1,5 million d'habitants, quelques 27,7 % de la population urbaine du pays bien que son taux de croissance se situe au niveau de la moyenne nationale (4,1 %).

Les moyennes établies sur 11 ans ne donnent pas une image exacte de la situation, les courbes qui rendent compte de certains phénomènes n'étant certainement pas linéaires mais devant s'infléchir vers le haut. Il en est ainsi de l'exode rural qui affectait le 1/4 de la croissance naturelle en milieu rural en 1960 et intéresse maintenant plus du 1/3 de cette croissance. C'est dire que les problèmes de planification urbaine qui se po-

---

(1) La population urbaine du pays est estimée à 5,4 millions d'habitants. On entend par population urbaine essentiellement celle des agglomérations érigées en préfecture, municipalité ou centre autonome. La population de quelques centres délimités est également comptée comme urbaine.

sent actuellement au pays vont connaître, dans le proche avenir, une acuité plus vive encore et que des mesures drastiques sont d'ores et déjà indispensables pour contrôler, dans la mesure du possible, une explosion urbaine qui ne peut qu'entraîner des modifications sociales de première importance.

Le Plan 1973-77 a été établi en considérant l'évolution prévisible des besoins en habitat jusqu'en 1987 ; il constitue, pour la première fois, une véritable stratégie d'intervention en faveur de l'habitat du grand nombre, stratégie se développant sur trois quinquennats successifs.

En matière d'habitat rural, il se contente de poursuivre les actions entreprises durant le Plan 1968-72 en les améliorant à la lumière de l'expérience acquise récemment. Par contre, en matière d'habitat urbain, il est en rupture complète avec le passé tant en ce qui concerne les types d'intervention que le volume des investissements consentis.

Il en est de même dans le domaine de l'urbanisme où, grâce à une législation en complète refonte, il engage le pays dans la voie d'un urbanisme moderne tenant le plus grand compte et des besoins de l'économie et des aspirations de la population.

Le Plan 73-77 fait également, pour la première fois, une place à la préoccupation de conserver et d'améliorer l'environnement bâti. Il se préoccupe, par ailleurs, d'assurer la formation des cadres nécessaires à son exécution.

Avant de détailler les options et programmes qu'il propose, il est indispensable de faire le bilan du Plan 1968-72 et de dresser un panorama de la situation de l'habitat à la veille du prochain quinquennat.

I. — ETAT DES REALISATIONS AU COURS DU PLAN QUINQUENNAL 1968-1972

1. — Les orientations et objectifs

Le Plan 1968-1972 a consacré aux zones rurales l'essentiel des moyens accordés au secteur de l'habitat. Le monde urbain, quant à lui, était à peu près complètement négligé. Depuis plus de vingt ans, le montant global des crédits affectés au secteur construction n'avait jamais été aussi bas. Cette politique de désengagement était fondée sur la volonté de consacrer l'essentiel des moyens de l'Etat à des investissements productifs, créateurs d'emplois.

La priorité accordée à l'habitat rural se justifiait comme mesure d'accompagnement de la mise en valeur agricole, action elle-même prioritaire dans les Plans qui se sont succédés depuis l'indépendance du pays. L'espoir de freiner l'exode rural était

clairement affirmé, ainsi que celui de voir le secteur privé augmenter ses actions dans les villes sous le seul effet de la demande.

Ces options se traduisaient, au niveau des programmes, par un effort sans précédent au profit de l'habitat rural (60.000 logements et 30.000 rénovations), effort à peu près entièrement dirigé vers les zones de mise en valeur agricole intensive. Cette action a été appuyée par le Programme Alimentaire Mondial (P.A.M.). Les rations distribuées étaient destinées à encourager l'auto-construction puisque, si l'Etat prenait en charge l'exécution des lotissements, il laissait le soin de la construction des habitations aux populations sous la surveillance des autorités locales et avec l'appui technique des services de l'Urbanisme et de l'Habitat.

Tous les crédits affectés au programme, hormis les crédits d'étude, devaient être remboursés à tempérament par les attributaires. Ces remboursements, effectués dans les caisses des communes rurales concernées, devaient être destinés à l'entretien et à l'amélioration des réseaux établis et aussi à la poursuite du programme au cours des Plans quinquennaux suivants.

Enfin, le programme prévoyait une coordination des actions de tous les départements ministériels au profit de centres choisis en fonction d'une nécessaire restructuration de l'espace rural concerné. Les départements de l'Agriculture et des Travaux Publics étaient plus spécialement chargés de réaliser les adductions d'eau et d'électricité au profit des villages retenus.

En ville, le programme était limité à une seule forme d'action : la livraison de lots équipés, d'ailleurs en nombre très modeste eu égard aux besoins (20.000).

Le secteur privé était sensé répondre à la demande se manifestant.

2. — Les réalisations physiques

a. — Habitat rural

Les projets portaient sur la réalisation de :

— 60.000 habitations de type traditionnel dans les zones de mise en valeur de la Basse Moulouya, du Tadla, des Abda Doukkala, du Rharb, de la Tessaout Amont, du Souss-Massa et, accessoirement, dans quelques zones bour, arrière pays rural entre Casablanca et Kénitra, plateau de Fès-Meknès et Rif Oriental.

— 30.000 rénovations de logements situés dans les ksours des vallées présahariennes du Draâ et du Ziz, elles-mêmes zones de mise en valeur agricole. L'idée de préserver un patrimoine architectural remarquable motivait également cette partie du programme.

Le tableau ci-dessous indique les réalisations opérées :

Habitat rural : Objectifs et Réalisations du Plan 1968-1972

OPERATIONS	Objectifs 1	Réalisations 2	2/1
— Habitations de type traditionnel	60.000	20.000	33 %
— Rénovations totales	30.000	3.000	10 %
Total	90.000	23.000	

Le pourcentage des réalisations apparait modeste. Trois raisons essentielles permettent de l'expliquer. D'abord, un retard dans le démarrage du programme, ensuite un manque de cohérence dans les crédits accordés aux départements ministériels concernés, et enfin une augmentation des coûts qui a freiné les réalisations en fin de Plan.

Le programme appuyé par le P.A.M., n'a pu débuter qu'avec l'arrivée des rations alimentaires en Juin 1969, donc avec un an et demi de retard.

Les études entreprises, selon une démarche originale qu'il a fallu d'abord mettre au point, pour définir les centres hiérarchisés choisis pour l'action, n'étaient terminées à cette date que pour une seule région, celle de la Basse-Moulouya. Si bien que le programme n'a pu s'étendre à l'ensemble du Royaume que très progressivement. Si le nombre de logements prévus en Basse-Moulouya, première zone touchée (5.000), a été sensiblement atteint fin 1972, les réalisations sont insignifiantes dans le Souss, zone où les actions n'ont pu débuter que durant la dernière année du Plan.

Le retard s'explique également par deux autres facteurs. Le programme, qui exige une participation financière non négligeable des bénéficiaires, suppose leur adhésion à celui-ci. Si cette adhésion est actuellement acquise dans la quasi-totalité des zones de mise en valeur il n'en a pas été ainsi immédiatement au démarrage du programme. C'est le succès de celui-ci, succès qui s'est affirmé au fil des années, qui a entraîné progressivement les hésitants à y participer. Enfin, l'expérience a prouvé que parfois le programme était en avance sur les besoins. Ceci s'est produit dans les zones en cours de mise en valeur (Nador - Tessaout Amont et, à un moindre degré, certaines régions du Rharb) et particulièrement là où celle-ci est en retard.

Dès l'origine, le programme a buté sur un manque de cohérence entre les crédits affectés à la réalisation des divers éléments du programme. C'est ainsi qu'il s'est avéré que ni le dé-

partement de l'Agriculture, ni celui des Travaux Publics ne détenaient les crédits budgétaires indispensables pour amener eau et électricité aux villages retenus. Aussi a-t-il été décidé de prélever les crédits nécessaires sur le budget d'étude et de lotissement. Ceci a eu un double effet. Le retard constaté dans les alimentations a retardé l'adhésion des populations au programme. La diminution des crédits-lotissements s'est répercutée sur le volume de lots à équiper. De leur côté, les communes rurales n'ont pas mis, comme le programme l'escomptait, des terrains à sa disposition. Les crédits ont dû également être prélevés sur ceux du Ministère de l'Intérieur (part TPS).

L'augmentation de certaines dépenses, soit consécutives à une croissance des prix, soit résultant d'une sous-estimation initiale, a eu un effet semblable à la cause précédente. Il faut noter à cet égard une majoration de prix de 25 % en moyenne sur le ciment et le fer, une sous-estimation du coût de traitement et de magasinage des denrées du P.A.M., une sous-estimation importante des travaux de rénovation et aussi des études. Un dernier facteur a contribué à alourdir les coûts. Une partie importante des réalisations s'est déroulée en milieu semi-urbain ; ceci a exigé l'exécution de réseaux d'assainissement non prévus initialement car non nécessaires dans de petits centres ruraux.

Charges nouvelles et augmentations ont finalement empêché le programme de se développer comme prévu en fin de plan. Il a été nécessaire en 1972, notamment dans le Rharb, de décourager des adhésions qu'il avait été pourtant difficile et long de susciter.

b. — **Habitat urbain**

Selon les orientations du Plan, il convient d'examiner les réalisations d'Etat et celles du secteur privé.

L'Etat projetait de réaliser 20.000 lots en milieu urbain. Seuls 7.100 ont pu être financés effectivement. Le pourcentage de réalisation est de 35 %. Il a été uniquement limité par le manque de moyens financiers, plus de 40 % des crédits accordés ayant été consacrés au paiement du personnel en régie (ouvriers et agents administratifs) à l'ex-D.U.H.

Si l'action de l'Etat s'est avérée insuffisante, le secteur privé a contribué par un effort qui est loin d'être négligeable, à éviter que la crise du logement ne prenne un tour trop dramatique.

Entre 1968 et 1971, le secteur privé a financé, sans aide de l'Etat et presque sans prêts à la construction, 50.526 logements environ. C'est ce qui ressort du tableau suivant qui analyse les autorisations de construire.

Autorisations de construire délivrées par les Municipalités

Nombre de logements	1968	1969	1970	1971	Totaux
Villas	1.015	1.190	1.425	1.538	5.168
Immeubles ...	2.410	3.584	5.035	5.750	16.779
Habitat individuel	5.982	7.164	7.481	7.952	28.579
Total	**9.407**	**11.938**	**13.941**	**15.240**	**50.526**

Le rythme annuel moyen des réalisations est de 12.630 logements. Il dépasse 15.000 en 1971.

3. — Bilan comptable et coût des réalisations

a. — Habitat rural

Les crédits affectés au programme d'habitat rural étaient divisés en deux parties :

— Budget de l'Etat : 30 Millions DH ramenés à 27.162.646 DH en cours de plan.

— Crédits TPS : 70 Millions DH gérés par les Autorités Locales.

Le tableau suivant donne le détail des dépenses du budget de l'Etat. Les crédits sont engagés à 86 % et consommés à 55 %. Ils devaient être affectés aux études et expérimentations, à la fourniture d'éléments préfabriqués pour aider l'auto-construction et, enfin, à la réalisation de lotissements en complément des crédits TPS.

Cette dernière rubrique a été remplacée par deux autres : adduction d'eau potable et alimentation électrique deuxième catégorie, la D.U.H. prenant à cet égard le relais des départements de l'Agriculture et des Travaux Publics.

Les études constituent l'essentiel du programme d'Etat, 12,9 Millions DH engagés soit 13,3 % du programme de l'habitat rural. Il convient de remarquer à cet égard que certaines études réalisées concernent le moyen terme (15 ans). Il en est ainsi des schémas d'armature rurale établis pour toutes les zones de mise en valeur et dont l'existence garantit l'exécution cohérente des prochains Plans. Il en est de même pour les plans de développement des centres qui ont été touchés par le programme.

Le coût moyen des réalisations a subi une forte augmentation pour les raisons diverses qui ont déjà été exposées.

— Logement dans les zones de mise en valeur : coût réel 2.450 DH pour une estimation de 1.400 DH.

— Rénovation : coût réel 1.090 DH pour une estimation de 300 DH. Cette forte croissance s'explique par la construction non prévue d'étables communautaires permettant de sortir les bêtes des logements. Elle explique aussi que le programme, bien qu'accueilli avec enthousiasme par les populations, ait été limité à 3.000 actions expérimentales.

Plan quinquennal 1968-1972
Exécution du programme d'habitat rural

OPERATIONS	Crédits en millions de DH	
	Accordés	Engagés
– Frais de premier établissement ...	0,60	0,60
– Etudes générales - Expérimentations - Vulgarisation - Essais en laboratoire - Topographie - Etudes de lotissements et de VRD	9,98	9,40
— Matériel et préfabrication	0,44	0,34
— Adduction d'eau potable	6,30	4,88
— Alimentation électrique (deuxième catégorie)	6,31	4,89
— Achat et fonctionnement de véhicules	0,43	0,43
— Personnel en régie et fonctionnement des services techniques	3,10	2,89
Totaux :	27,16	23,43

b. — **Habitat urbain**

Les crédits accordés, 58.813.163 DH, ont été engagés à 98 %. Les rubriques, personnel en régie et personnel technique temporaire, ont consommé près de 40 % des crédits accordés. Outre le fait qu'environ la moitié de ces dépenses aurait dû être supportée par le budget de fonctionnement, il faut noter que le volume du personnel en activité est issu d'une période où l'Etat réalisait des logements économiques soit à l'entreprise, soit en régie. Les compressions indispensables n'ont pas été faites en 1968, au moment où le programme d'habitat était réduit à très peu de choses et ne nécessitait plus un même nombre d'ouvriers.

De son côté, le secteur privé a investi 1.287 Millions DH entre 1968 et 1971 dans l'habitat. Les Banques Populaires ont financé annuellement entre 25 et 30 Millions de DH de prêts à l'habitat économique (1.780 prêts en 1970). Le coût unitaire moyen d'un logement est de 25.000 DH.

Plan quinquennal 1968-1972
Valeur des constructions d'après les autorisations de construire

(en millions de DH)

— Villas	50	70	176	191	487
— Immeubles	47	94	101	106	348
— Habitat individuel ...	83	104	125	140	452
Total	180	268	402	437	1.287

Plan quinquennal 1968-1972
Execution du programme d'habitat urbain

OPERATIONS	Crédits (en millions de DH)	
	Accordés	Engagés
— Achats de terrains	0,31	0,09
— Equipement de lotissements	28,12	27,03
— Personnel en régie et personnel technique temporaire	24,78	24,69
— Construction de logements (Cité de Zaoula N'Ourbaz)	5,70	5,71
Totaux :	58,81	57,52

c. — Urbanisme

L'établissement de plans d'aménagement n'a pas suivi les besoins d'une urbanisation en forte croissance. C'est d'ailleurs notamment pour doter l'Etat de nouveaux instruments d'intervention, mieux adaptés aux besoins, qu'a été étudiée une « Loi-cadre de l'aménagement urbain et rural » qui, dans le domaine de l'urbanisme, va dans l'avenir bouleverser les pratiques en vigueur.

Un premier schéma-directeur, s'appliquant à l'agglomération de Rabat-Salé a été entrepris. Il sera terminé courant 1973. Les études interdisciplinaires ont été, à cette occasion, introduites dans la pratique courante de l'urbanisme. Elles l'ont été dans celles de l'aménagement au profit des zones de mise en valeur agricole et aussi dans des études de portée générale qui ont intéressé l'habitat rural, les bidonvilles, des enquêtes sur les migrations, etc...

Un règlement parasismique a été étudié. Il reste à le publier.

Un service de documentation regroupant bibliothèque, documents, photographies, diapositives, a été constitué. Il est régulièrement fréquenté par les spécialistes et les étudiants des facultés.

Plan quinquennal 1968-1972
Execution du programme d'urbanisme

OPERATIONS	Crédits (en millions DH)	
	Accordés	Engagés
— Topographie		3,671
— Etudes de plans et de VRD		2,165
— Fonctionnement des services techniques		1,790
— Réglement parasismique et divers		0,170
Totaux :	7,796	7,796

d. — Récapitulation des crédits budgétaires et des investissements

Le tableau ci-après groupe les crédits accordés en distinguant ceux qui par nature sont remboursables (vente de lots équipés dans l'urbain, action au profit de l'habitat rural). Il tient compte de l'intervention des Banques Populaires au profit de l'habitat économique.

Crédits Budgétaires et Investissements

Millions DH

	Investissements non remboursables (1)	Investissements remboursables			Dotation budgétaire totale (5) = (1) + (4)	Investissements totaux (6) = (1) + (2)
		Investissements (2)	Remboursements entre 68 et 72 (3)	Dotation (4) = (2) — (3)		
A - Budget de la Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat (DUH)						
I. Aménagement urbain	32,2	35,6 (a)	9,0 (a)	26,6	58,8	67,8
II. Aménagement rural	23,6 (b)	3,6	—	3,8	27,4	27,2
III. Etudes générales d'urbanisme	7,0				7,0	7,0
Total (DUH)	62,8	39,2	9,0	30,4	93,2	102,0
B - Budget du Ministère de l'Intérieur (Habitat Rural)	14,8	55,2	—	55,2	70,0	70,0
C - Prêts HBM (montants approximatifs)		140,0	15,0	125,0	—	140,0
Total Général	**77,6**	**234,4**	**24,0**	**210,6**	**163,2 (c)**	**312,0 (d)**

(a) — Approximatif. Les remboursements ont été consacrés à l'achat de terrains et au démarrage d'un programme durgence fin 1972, afin d'amorcer le Plan 73-77.
(b) — Une partie de ces crédits a été affectée à des études générales et de ruralisme.
(c) — Prêts HBM exclus.
(d) — Il faut y ajouter les investissements du secteur privé, soit environ **1.700 Millions DH.**

Au total, les investissements se chiffrent à environ **2 MILLIARDS DE DIRHAMS**

4. — Enseignements tirés de l'exécution du Plan 1968-72

a. — Habitat rural

Sur le vu des logements construits dans les centres ruraux ou semi-urbains avec l'appui du PAM, une constatation s'impose. Les dépenses consenties par les attributaires, sans être somptuaires, sont cependant supérieures à ce qui était attendu et voulu par l'Etat. L'aide de ce dernier n'a pas été suffisante pour amener les fellahs modestes à participer au programme. L'effort personnel exigé de chacun s'est avéré trop élevé et seules des familles relativement aisées ont pu le consentir et tirer ainsi profit de l'effort de la puissance publique.

Autre constatation : le programme a été orienté de préférence sur les gros centres ruraux plutôt que sur les petits. C'est dire que les schémas d'armature rurale (SAR) qui prévoient un réseau hiérarchisé de centres sont exécutés « par le haut ». Ce phénomène, qui n'a d'ailleurs pas d'inconvénients, est un peu le corrolaire du précédent. Il n'est pas de nature à compromettre la réalisation des SAR qui s'avèrent des instruments efficaces de restructuration de l'espace rural et donc d'aménagement, qui assurent une rentabilisation optimale des équipements installés par tous les départements et facilitent la coordination des efforts.

Même si le programme n'a été réalisé qu'au tiers, en trois années pleines seulement, il doit être considéré comme un succès. C'est du moins l'avis du PAM qui n'a pu réussir un tel programme dans aucun pays ayant reçu son appui. C'était la première fois au Maroc que l'auto-construction était sollicitée sur une si grande échelle. C'est aussi un fait nouveau que d'essayer de regrouper des populations rurales en fonction des besoins de la mise en valeur et d'exiger, en sus d'un effort personnel important, le remboursement quasi intégral de l'aide de l'Etat. A ce propos, il faut bien constater que jusqu'ici les communes n'ont pas encore sollicité ces remboursements. Il est indispensable qu'elles le fassent.

Au regard de l'objectif initial qui était de limiter l'exode rural, il est trop tôt pour faire un bilan. La forte croissance des villes intermédiaires entre 1960 et 1971 montre que certains

remparts existent entre la campagne et la grande ville. Les centres ruraux, dotés de services et devenant petit à petit des centres vivants, voire des pôles de modernité dans l'espace de la tradition, pourront-ils jouer ce rôle de relais sinon de rempart ? Il serait hasardeux de l'affirmer. Les puissantes motivations, notamment économiques de l'exode, rendent celui-ci inéluctable. Et il faut bien dire que l'exode rural est à la fois le signe et le garant du développement.

Quoiqu'il en soit, le programme d'habitat rural est un facteur d'équilibre et de progrès dont la rentabilité est certainement supérieure à la stricte rentabilité financière. Il devra être orienté dans l'avenir vers des classes plus populaires. Pour cela, l'effort consenti par l'Etat sera à la fois amplifié et diversifié. Des formules souples s'adaptant aux conditions locales spécifiques doivent être recherchées. Il est également indispensable que la coordination des efforts soit renforcée afin que tous les départements mettent en œuvre conjointement les schémas d'armarture rurale, charte d'action à long terme.

b. — Habitat urbain et urbanisme

Dans les villes, malgré l'effort du secteur privé, la situation s'est alourdie et la crise du logement est générale. Le manque de moyens financiers a amené l'Etat à conserver en stock des terrains urbanisables. Cette rétention des sols, de la part des plus grands propriétaires fonciers, a augmenté la pénurie génératrice de hausse et de spéculation. C'est dire que la crise du logement a frappé plus durement encore les populations les plus modestes. Les bidonvilles se gonflent désormais de familles ayant un emploi stable et moyennement rémunérateur en même temps que les logements de médinas se subdivisent et se surpeuplent.

Il convient aussi de souligner que dans le domaine de la planification urbaine, les actions n'ont pas répondu aux besoins. Les conséquences en sont lourdes pour l'avenir : anarchie dans l'occupation actuelle du sol, manque de réserves pour l'avenir, non utilisation optimale des ressources.

Ce sont précisément ces différents problèmes que l'Etat s'attachera à résoudre, à la lumière de l'expérience du passé, durant le Quinquennat 1973-1977.

II. — ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PLAN QUINQUENNAL 1973-1977

1. — Options générales

L'insuffisance de l'intervention de l'Etat en matière d'habitat urbain durant les cinq dernières années a manifestement conduit à une détérioration de la situation. Pour redresser cette situation, il est indispensable d'accorder une priorité nette aux villes au cours du Plan 1973-1977.

Tenir compte de la réalité en accordant à l'habitat urbain l'essentiel des ressources mobilisables, et ceci pour faire face aux problèmes sociaux et politiques les plus urgents et les plus évolutifs, ne justifie pas pour autant que soit totalement négligé le monde rural, au moins dans sa partie la plus dynamique.

Bien que les phénomènes migratoires diminuent les besoins ruraux, ceux-ci restent sérieux. Le taux de croissance résiduel, 1,8 %, s'applique en effet à une population qui représente encore 64,9 % de la population totale du Pays. Tout compte fait, la population rurale continue à croître de 200.000 personnes environ par an.

Consacrer l'intégralité des moyens disponibles à satisfaire les besoins des agglomérations urbaines risquerait d'ailleurs de favoriser un mouvement de migration qui, s'il est inéluctable, doit être aussi progressif et aussi contrôlé que possible. C'est dire qu'il convient de ne pas sous-estimer l'intérêt de toute action qui serait de nature à freiner un courant déjà très important et en particulier les actions d'équipement d'infrastructure ou socio-culturels.

Ces équipements qui représentent un niveau minimal de service indispensable devraient d'ailleurs progressivement être accordés à la population rurale à la fois dans un souci d'équité et dans celui d'assurer les besoins du développement.

La première option du Plan 1973-77 sera donc de porter l'effort sur les agglomérations urbaines, sans pour autant, dans un souci d'équilibre et d'équité, négliger le monde rural. Les zones de mise en valeur, plus que toutes autres, justifient des actions d'accompagnement propres à assurer leur plein effet aux investissements consentis par ailleurs.

Une deuxième option concerne les catégories de population qui seront touchées préférentiellement aussi bien dans le rural que dans l'urbain.

D'une manière générale, l'Etat s'emploiera à mettre en œuvre une catégorie intermédiaire propre à assurer aux plus démunis un logement hygiénique et décent dans des quartiers où les services élémentaires de la vie urbaine seraient distribués. L'effort sera strictement limité aux couches modestes ayant un revenu mensuel par famille inférieur à 1.000 DH. Cependant, il serait illusoire d'espérer satisfaire les plus pauvres tant que les classes moyennes n'auront pas obtenu leur propre logement. C'est dire qu'un décalage devra s'inscrire entre la satisfaction des besoins des classes solvables et les autres. La programmation des actions doit, compte tenu de l'importance des besoins à satisfaire, s'étaler sur plusieurs Plans. Le tout est de mettre en œuvre un processus irréversible grâce auquel le problème du logement finira par se régler de lui-même. Ce processus fait obligatoirement appel à la constitution de fonds de roulement auto-alimentés par les remboursements des bénéficiaires et autorisant automatiquement la poursuite des actions.

Ceci entraine une troisième option : celle de limiter l'effort non remboursable de l'Etat. Les services offerts doivent être strictement remboursés par leurs bénéficiaires. Le délai de ce remboursement peut par contre être modulé en fonction des revenus de ceux-ci. Une exception sera faite au profit des bidonvillois n'ayant pas de revenus fixes, dans le but de mettre un terme à la prolifération de ce sous-habitat et même dans l'espoir de le faire progressivement regresser.

L'expérience du programme d'habitat rural a montré l'intérêt que présente l'auto-construction comme moyen de mobiliser les énergies vacantes. Il y sera fait recours systématiquement au profit des classes pauvres. Cette méthode a, en outre, l'intérêt de sécuriser les attributaires car elle sous-entend l'accession à la propriété. Ceci est une autre option du prochain Plan. L'ensemble du programme d'Etat est destiné à faire de chacun un propriétaire de son logement. Le secteur locatif est laissé à l'initiative du secteur privé. Ceci suppose qu'une très grande initiative soit laissée aux particuliers. Le rôle de l'Etat sera essentiellement, en fournissant du terrain équipé, de favoriser le développement de l'entregent privé. Ceci est une condition de la bonne exécution du Plan. L'Etat ne peut tout faire seul. Le secteur privé doit développer son activité dans le cadre de la politique décidée sous le contrôle et l'incitation du secteur public.

Telles sont les options générales qui orientent la stratégie d'intervention à moyen terme tant en ce qui concerne l'habitat urbain que l'habitat rural. Ces options supposent une analyse préalable du cadre spatial dans lequel les actions doivent se développer. Ceci fait l'objet d'un troisième paragraphe de ce chapitre et qui a trait aux études générales, à l'urbanisme et au ruralisme.

2. — Milieu urbain

Pour préciser les objectifs à court et moyen terme, il est d'abord nécessaire de faire le bilan des besoins et de prévoir l'évolution de ceux-ci dans le temps.

a. — Situation à la veille du Plan - Besoins prospectifs

Ainsi que cela a été indiqué dans la partie relative à l'exécution du Plan ; les besoins en logements n'ont cessé d'augmenter ; le passif est donc particulièrement important.

La crise du logement est aujourd'hui générale. Elle intéresse toutes les villes, grandes, moyennes ou petites et toutes les classes de revenus hormis les plus aisées.

Le passif est essentiellement composé de 200.000 baraques abritant autant de familles bidonvilloises et d'environ 110.000 logements vétustes ou insalubres dans les médinas. De plus, cette estimation ne tient pas compte de l'existence de nombreux douars clandestins péri-urbains, notamment dans les régions centrales et méridionales du pays.

Le parc immobilier se détériore également par non renouvellement et un état prospectif des besoins doit prévoir ce renouvellement au maximum en 50 années. Le parc actuel comprend environ 750.000 logements en dur.

La croissance urbaine, addition de la croissance démographique et de l'exode rural, a été en moyenne de 4,28 % entre 1960 et 1971. Il faut prévoir qu'elle atteigne environ 4,5 % à l'avenir, les migrations ayant tendance à augmenter.

Ces trois facteurs permettent de tracer un modèle prospectif des besoins en logements à court et moyen terme. Encore faut-il ventiler ces besoins entre les couches de populations classées selon leur revenu puisqu'aussi bien les actions engagées devront tenir compte des possibilités financières de chacun.

L'enquête sur la consommation des ménages permet de connaître la répartition des ménages par classe de revenu en 1971. Il est juste d'espérer une modification de cette répartition dans le temps compte tenu de l'évolution du niveau de vie espérée du développement.

Dans ces conditions, la répartition des ménages est la suivante par périodes quinquennales successives :

Répartition des ménages ayant un revenu inférieur à 1.500 DH

en %

Revenus mensuels (DH)	0-175	175-350	350-1000	1000-1500	Total 0-1500
Proportion par rapport à la population urbaine totale (%)					
Moyenne 1973-1977	14	23	37	12	86
Moyenne 1978-1982	11	19	38	13	81
Moyenne 1982-1987	7	15	39	13	74

Dans ces conditions, les besoins en logements urbains sont Les suivants jusqu'en 1987 :

Besoins cumulés en logements

Nombre de logements nécessaires	Classes de revenus en DH			Totaux
	350-1500	175-350	0-175	
Dès 1973	95.600	92.000	204.000	391.600
d'ici 1977	223.100	142.600	234.800	600.500
d'ici 1982	426.500	207.200	272.200	905.900
d'ici 1987	694.500	273.200	303.000	1.270.700

Ce tableau cumule les besoins issus du passif existant, de la croissance urbaine et du nécessaire renouvellement du parc.

b. — **Objectifs**

Il s'agit aujourd'hui d'abandonner les opérations ponctuelles, même spectaculaires, au profit d'une action globale qui intéresse la totalité des besoins de toutes les couches de population. En un mot, il convient d'orienter l'effort de l'Etat au bénéfice de l'habitat du grand nombre.

Ceci suppose que des actions diversifiées, adaptées aux moyens de chacun, soient proposées aux familles à la recherche d'un logement.

Les types d'actions prévues au Plan sont les suivants :

— revenus compris entre 1.000 et 1.500 DH mensuels : actions dites de semi-standing, réservées à l'activité du secteur privé, essentiellement du locatif.

— revenus compris entre 350 et 1.000 DH mensuels : actions dites HBM (habitat à bon marché).

— revenus compris entre 175 DH (revenu minimum garanti) et 350 DH : actions dites ZEP 5 (zones à équipement progressif équipées en 5 ans).

— revenus compris entre 80 et 175 DH : actions dites ZEP 15 (zones à équipement progressif équipées en 15 ans).

— revenus inférieurs à 80 DH mensuels : actions dites « trames d'accueil » (TA). Ces actions sont en fait marginales et sont inscrites au Plan pour permettre la résorption effective de certains bidonvilles ou pour effectuer des opérations-tiroir.

L'option principale retenue par le Plan 1973-1977 est de satisfaire en un Plan les besoins des populations solvables (revenus supérieurs à 175 DH) et en trois Plans les besoins des classes pauvres.

L'évolution des réalisations serait ainsi la suivante :

Evolution des réalisations par quinquennat

Revenus en DH	350-1.500		175-350			0-175
Types d'actions / Quinquennats	Locatif (Secteur privé)	Accession à la propriété (Etat) HBM	ZEP 5			ZEP 15 + TA
			Lot	Surélévations	Total des logements	
1973-1977	75.000	120.000	70.000	50.000	120.000	72.000
1978-1982	100.000	125.000	30.000	50.000	80.000	120.000
1983-1987	125.000	130.000	35.000	30.000	70.000	100.000

Les déficits en logements seront ramenés aux chiffres suivants en 1977 en fonction du revenu des familles :

— HBM (350 - 1500 DH) : de 223.100 à 28.100.

— ZEP 5 (175 - 350 DH) : de 142.600 à 22.600.

— ZEP 15 + TA (0 - 175 DH) : de 234.800 à 162.800.

Seules les familles n'ayant pas un emploi stable connaîtront encore de grosses difficultés en 1977. Il leur faudra attendre 1987 pour posséder un logement en dur. Cependant, la surélévation des logements dans les ZEP 5, l'abandon par les plus riches des logements vétustes, ou simplement traditionnels, sont autant de facteurs qui devraient permettre une amélioration plus rapide des conditions d'habitat des plus pauvres.

3. — Milieu rural

a. — Situation à la veille du Plan

Selon les critères retenus, 60 ou 90 % de l'habitat rural peuvent être considérés comme défectueux, vétustes, insalubres, ou précaires. Il ne peut être question, compte tenu de la priorité accordée aux agglomérations urbaines, de s'employer à rénover ou remplacer de manière significative cet habitat, ni même à en améliorer les éléments de confort, eux aussi très déficients.

En négligeant ce passif et le nécessaire renouvellement du parc, si l'on désirait faire face aux seuls besoins nouveaux qui apparaissent dans la totalité de l'espace rural, il conviendrait encore de réaliser 220.000 logements au cours du Plan 1973-1977. Cet effort est lui aussi hors de portée.

Le programme d'habitat devant être orienté vers les zones de mise en valeur intensive, il est intéressant de noter les besoins en logements dans ces seules zones en tenant compte des réalisations qui y ont été opérées pendant la période quinquennale précédente.

Parc de logements à prévoir en 1977 dans les périmètres de mise en valeur

Provinces	Périmètres ORMVA	Nombre de logements en 1977	Nombre de communes
Ouarzazate	Draâ	31.225	
Ksar Es Souk	Ziz	59.459	10
Total des zones concernées par les rénovations		90.684	10
Agadir	Souss-Massa	103.627	27
Marrakech ...	Haouz	87.396	
El Jadida	Abda Doukkala	80.402	19 17
Béni Mellal ...	Tadla	64.570	13
Kénitra	Rharb	94.914	19
	Loukkos	8.544	2
Tétouan	Loukkos	14.950	4
	Basse Moulouya	15.405	5
Nador	Basse Moulouya	10.813	3
Total des zones concernées par l'habitat rural		480.621	109

Ce parc est, et sera essentiellement constitué de demeures traditionnelles. Il est impossible d'envisager sa modernisation systématique. Celle-ci n'aurait d'ailleurs aucun sens. L'impact des programmes futurs doit cependant concerner un pourcentage relativement uniforme du parc existant.

Entre 1970 et 1972, les réalisations du PAM ont intéressé environ 4 % du parc dans les zones de mise en valeur intensive et 3 % de celui-ci dans les zones d'application du programme de rénovation.

b. — **Objectifs**

Plutôt que d'éparpiller les actions possibles, qui resteraient alors à l'échelle du territoire en actions ponctuelles, il est retenu de concentrer les efforts sur les zones les plus dynamiques, en pleine mutation économique et pour lesquelles une restructuration du peuplement est indispensable, c'est-à-dire les zones de mise en valeur agricole.

Cependant, un programme particulier d'amélioration de l'environnement socio-culturel doit être mené dans les zones bour. Enfin, des mesures de protection du patrimoine architectural doivent être prises dans les ksours présahariens et le programme de rénovation déjà amorcé, poursuivi.

Dans les zones de mise en valeur agricole se trouvent réunis :

— les conditions les plus favorables de réussite, le niveau de vie progressant et autorisant les familles à consacrer une part croissante de leur revenu au logement ;

— les besoins les plus imprécieux, le remembrement rural et les modifications des modes de culture nécessitant souvent des changements de résidence ;

— les facteurs de développement les plus significatifs, facteurs qui exigent l'émergence de pôles d'attraction, de services et de modernité capables de soutenir, d'entraîner le développement.

Dans ces zones, les actions proposées, 4.000 lots équipés, représentent environ 8,5 % du parc immobilier de 1977. Si l'on y ajoute les réalisations du Plan précédent, c'est environ 19,5 % de ce parc qui auront été touchés par les programmes successifs. Ce pourcentage devrait être suffisant pour assurer une fluidité du marché surtout si les actions sont effectivement orientées vers la satisfaction des besoins des classes modestes.

L'objectif sera donc, comme dans l'urbain, de limiter l'action aux populations ayant un revenu inférieur à 1.000 DH ce qui doit correspondre, dans le rural, à une consommation de l'ordre de 800 DH. L'enquête de 1971 sur la consommation des ménages permet d'établir le tableau suivant :

Répartition des ménages suivant la consommation en milieu rural

Consommation mensuelle (DH)	100-200	200-400	400-800
Proportion par rapport à la population rurale totale (%)	24,7	31,9	17,4

Comme en ville, à chacune de ces classes correspond un type d'action particulier :

— revenu compris entre 400 et 800 DH mensuels. Actions dites « Lotissements complets ». Cette classe peut être assimilée à la classe HBM.

— revenu compris entre 200 et 400 DH mensuels. Actions dites « Lotissements économiques ». Assimilable aux ZEP 5.

— revenus compris entre 100 et 200 DH mensuels. Actions dites « Lotissements progressifs ». Assimilable aux ZEP 5.

La ventilation des actions entre types est sensiblement proportionnelle à celle des classes de revenus :

Lotissment complet	10.000
Lotissement économique	18.000
Lotissement progressif	12.000

Plus encore que de logements, les populations rurales ont besoin de services. Le programme ne prend sa signification que s'il est l'occasion de concentrer les efforts de tous les ministères concourant à l'aménagement rural (agriculture, éducation nationale, santé publique, travaux publics, intérieur...) au profit des centres choisis dans le cadre d'une restructuration de l'espace rural. Les schémas d'armature rurale déjà établis pour ces zones faciliteront cette coordination des actions et assureront une correcte spatialisation des programmes des différents départements. Les autres options du programme d'habitat rural sont à rapprocher de celles retenues pour l'habitat urbain :

— Utilisation préférentielle de l'auto-construction. Ceci se justifie en milieu rural par deux considérations supplémentaires : existence d'un chômage cyclique, qualité et pérennité des traditions dans l'art de bâtir, au moins dans certaines régions.

— Remboursement, voire préfinancement des dépenses d'équipement. Aide particulière non remboursable au profit des plus défavorisés.

— Les remboursements seront effectués dans les Caisses Locales de Crédit Agricole dont le réseau est dense et qui sont en rapport constant avec le monde paysan. Des crédits budgétaires alimenteront, en outre, les Caisses pour leur permettre de servir des prêts à la construction. Un fonds de roulement sera ainsi constitué pour poursuivre l'aide à l'habitat au-delà de 1977.

— L'auto-construction sera appuyée par le programme alimentaire mondial.

Dans les zones bour, s'il ne peut être envisagé de construire ou de préparer des lotissements compte tenu de l'immensité des besoins, il est par contre souhaitable de créer des centres d'équi-

pement judicieusement répartis qui serviront de pôles de croissance et de modernité, de centres culturels, sociaux et de services et qui draineront une population actuellement très dispersée.

Les communes rurales sont d'une taille acceptable et leurs limites en général judicieuses, eu égard aux besoins de l'économie ou des relations individuelles.

Des études menées récemment, soit dans l'arrière pays rural de la zone littorale Casablanca-Kénitra, soit à l'échelle de la quatrième région qui groupe les provinces de Casablanca-Settat-El Jadida-Khouribga et Beni-Mellal, ont montré l'extrême disparité qui existe actuellement entre l'équipement de communes voisines de populations analogues. Que dire alors des disparités existant entre régions ?

Dans un seul souci d'équité, il apparaît déjà comme indispensable de traiter de la même façon et avec les mêmes égards des populations qui vivent dans des conditions analogues.

Les impératifs de l'aménagement du territoire autant que les besoins du développement culturel et social, imposent, par ailleurs, la création de centres vivants, équipés des services de base et capables à la fois de drainer les populations avoisinantes et de les fixer.

Enfin, le choix de tels centres doit favoriser une utilisation optimale et efficiente des ressources disponibles en évitant gaspillage et dispersion des efforts. Il est actuellement impossible d'espérer fournir l'eau à domicile ou l'électrification à des populations dispersées en une infinité de groupuscules humains.

Laisser chaque département ministériel implanter ses équipements selon ses propres normes, conduit à écarteler l'espace rural entre trop de pôles attractifs. Un choix rationnel des centres à équiper permettra une concentration et une coordination des actions de chacun, facilitera la spatialisation des programmes des départements ministériels qui concourent à l'aménagement rural.

La totalité des communes rurales du pays (600) ne peut être touchée au cours d'un seul plan, même si certaines d'entre elles possèdent déjà un centre, voire une petite ville équipée.

L'objectif proposé est de parfaire ou d'exécuter cet équipement d'un centre par commune rurale dans les dix années à venir, soit en deux Plans quinquennaux successifs.

Il convient de remarquer qu'en cette matière, le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement ne pourra jouer qu'un rôle de coordination. Il effectuera, cependant, l'étude des Schémas d'armature rurale et celle des plans de développement.

Enfin, **dans les zones présahariennes,** principalement dans les vallées du Draâ et du Ziz, et en sus de l'équipement des communes relevant du programme décrit ci-dessus, il est à la fois nécessaire de protéger le patrimoine architectural et d'améliorer l'hygiène des habitations et celle des Ksours eux-mêmes.

Il suffit de se reporter aux affiches touristiques distribuées dans le monde entier par notre Pays pour se convaincre de l'attrait des Kasbahs et des Ksours. Une fois au Maroc, le touriste cherche à comparer l'image répandue à la réalité.

S'il est vrai que la beauté des sites et de l'architecture est incontestable, il convient cependant de sauvegarder cette image de marque et même l'améliorer.

Cette rénovation qui intéresse les populations au premier chef doit utiliser les ressources de la méthode du développement communautaire, les crédits accordés à ce titre pour acheter les matériaux n'étant pas remboursables.

Les familles vivant dans les zones concernées sont au nombre de 90.000 environ.

Le programme présenté en 1968 au P.A.M. à ce titre portait sur 30.000 familles et 3.000 d'entre elles ont été touchées durant le Plan actuel.

Compte tenu du coût relativement élevé de ces opérations, le Plan prévoit d'étaler sur trois quinquennats la rénovation totale des Ksours. Les réalisations toucheraient ainsi 12.000 familles entre 1973 et 1977 ce qui portera à 16,6 % le nombre des familles concernées depuis 1968.

4. — Etudes générales - Urbanisme - Ruralisme

L'explosion démographique, l'explosion urbaine ne posent pas seulement des problèmes d'habitat. L'organisation du peuplement, l'ordonnance des villes sont elles-mêmes bouleversées par le phénomène.

Le taux de croissance urbaine que connait le Pays pose des problèmes angoissants de planification. Faute de disposer d'instruments cohérents de prévision et d'encadrement des initiatives dans chaque agglomération, l'Etat était conduit jusqu'ici à laisser se développer une urbanisation qui prenait dans bien des cas une allure non planifiée. Pressé de prendre des décisions urgentes, au jour le jour, manquant du recul nécessaire pour envisager de manière suffisamment prospective les options d'aménagement, ne possédant pas les études socio-économiques de base indispensables à la préparation des décisions, obligé d'utiliser des procédures désuètes et longues pour donner force légale à ses projets, le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement remplissait de moins en moins bien son rôle de guide des initiatives, de gardien de l'intérêt général, de responsable du bon fonctionnement des agglomérations ou de protecteur du paysage et de l'environnement urbain.

Cette situation ne saurait se prolonger sans que de graves conséquences n'apparaissent à long terme et qui compromettraient le développement harmonieux de nos cités. Si les villes demeurent encore belles et bien agencées, c'est aux anciennes structures, qui ont su à temps prendre de larges options d'urbanisme, que nous le devons. Des crédits importants y ont été alors consacrés.

Il est nécessaire de faire de même aujourd'hui pour prévoir le doublement de toutes les agglomérations dans les 12 ou 15 années qui viennent dans un contexte social et économique lui aussi en plein bouleversement.

C'est dans cette optique que des options en matière d'aménagement urbain et rural ont été étudiées et sont actuellement soumises à l'examen du gouvernement. Elles font l'objet de deux textes important :

— **un projet de loi portant charte de l'aménagement du territoire** qui, notamment, replace urbanisme et ruralisme dans un contexte plus large, fixe les instruments régionaux d'aménagement (schéma de structure et d'orientation S.S.O.) et annonce les instruments d'urbanisme.

— **un projet de Dahir portant loi, concernant l'aménagement des communes urbaines et rurales qui notamment** fixe les modalités d'exécution de Schémas-Directeurs (SD), de Plans d'Utilisation des Sols (P.U.S.), définit la notion de « zone à protéger » et de « périmètre sensible ».

La voie est maintenant préparée pour des actions d'envergure. Le Plan prévoit de doter le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement de moyens nécessaires à leur exécution. En matière d'urbanisme, l'avenir est intimement dépendant du sérieux apporté, 15 ans avant l'apparition des problèmes, à leur définition et à leur résolution. Des études prospectives, économiques, sociales, qui n'ont jamais été entreprises jusqu'ici, sont dorénavant nécessaires pour assurer un développement harmonieux et équilibré de nos cités.

Il faut remarquer qu'il n'y a aucune commune mesure entre le coût de telles études, pourtant complexes, et celui engendré par le laisser aller, par la non planification urbaine ou par une mauvaise utilisation de l'espace. Le coût de fonctionnement d'une agglomération est étroitement dépendant de sa structure et donc tributaire de la qualité des études d'urbanisme.

De même, les études portant sur l'organisation de l'espace rural, autrement dit, le « ruralisme », sont de nature à éviter le gaspillage des ressources de l'Etat en apportant cohérence aux interventions des départements ministériels concernés, en assurant la mise en place progressive d'une armature de centres ruraux répondant aux impératifs de l'économie et du développement.

III. — LE PROGRAMME D'ACTION 1973-1977

Une grande partie des actions engagées au cours du Plan sera remboursées, avant la fin de celui-ci par leurs bénéficiaires. C'est dire que les programmes devront être analysés sous deux angles, celui des crédits nécessaires à leur exécution et celui des investissements auxquels ils conduisent. De plus, ce programme concerne non seulement le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement mais aussi d'autres départements ministériels et surtout le secteur bancaire.

A — Effort à la charge du budget

1. — Habitat urbain

L'intervention de l'Etat sera limitée essentiellement à la mise sur le marché de terrains à bâtir, complètement ou sommairement équipés. Des prêts seront consentis pour la construction des logements au profit des populations ayant un emploi permanent (revenus supérieurs à 175 DH mensuels). Pour les autres, une aide spécifique non remboursable est prévue.

a. — Classe moyenne - Revenu mensuel supérieur à 350 DH Actions dites HBM

L'équipement des lotissements sera entièrement préfinancé par les attributaires. Le solde correspondant au prix du terrain est remboursé à la livraison du lot. De cette manière, le programme projeté (120.000 logements) ne nécessite aucun crédit budgétaire.

Le terrain nécessaire à l'activité de l'année la plus chargée sera avancé sur le stock de terrain du « Fonds National d'Achat et d'Equipement de Terrains » (FNAET).

Les attributaires seront groupés en « Amicales », coopératives informelles qui participeront au choix des solutions techniques et à celui des entreprises. Ces amicales constitueront le lieu de dialogue entre l'Etat-promoteur et les clients. Elles veilleront elles-mêmes au respect des clauses de préfinancement et de remboursement par chacun de leurs membres. Le système est actuellement expérimenté avec des fonctionnaires et semble donner toute satisfaction. L'amicale pourra confier la réalisation de logements collectifs ou pavillonnaires groupés à un établissement public (ERAC) ou à tout mandataire de son choix (promoteur privé).

Le Plan prévoit que 40 % des logements le seront en immeubles collectifs. Cette formule est la pus économique à la fois pour les particuliers et la collectivité car elle diminue et la charge foncière et l'importance des réseaux primaires (voirie, collecteurs, adduction d'eau et d'électricité). Pour favoriser le collectif, l'Etat financera une partie des études architecturales concernant les immeubles dans le but notamment d'y recaser les bidonvillois les plus fortunés.

Le programme sera essentiellement réalisé **par 7 Etablissements Régionaux de Construction et d'Aménagement (ERAC)**, établissements publics à caractères industriel et commercial, qui recevront chacun une subvention de démarrage de 1,5 million de DH (2 millions de DH pour Casablanca).

HBM - Investissements - Crédits

Millions DH

Pour 120.000 lots	Investissements		Crédits budgétaires
	Remboursables	non remboursables	
— Achat et équipement de terrains	492,7	—	néant (1)
— Lutte contre les bidonvilles (études d'immeubles collectifs)		12,0	12,0
— Contrôle et surveillance		1,2	1,2
— Subventions aux ERAC		11,0	11,0
Totaux :	492,7	24,2	24,2
Investissement Total ...	516.9		

(1) Prélèvement de 310 ha sur le stock actuel de terrain d'une valeur de 34.7 Millions DH.

Les attributaires d'un lot auront automatiquement droit à un prêt HBM dont le montant et les modalités d'octroi seront fonction de leurs revenus.

b. — **Classe modeste - Revenu mensuel compris entre 175 et 350 DH - Actions dites ZEP 5**

Les lots situés dans les « zones à équipement progressif (ZEP) » sont livrés avec un équipement incomplet. Dans les ZEP 5, cet équipement est progressivement complété au cours de 5 annés. Au départ, assainissement et alimentation en eau arrivent à domicile, l'éclairage public est réalisé. A l'année 3, l'électricité est amenée à domicile et, enfin, à l'année 5 la voirie complète est réalisée. Les lots ont une surface de 80 à 100 m2.

Toutes les dépenses relatives au terrain, aux études et à l'équipement sont remboursées dans la même période, 5 ans,

grâce à un apport initial de 1.500 DH à la livraison du lot, et à 60 mensualités de 50 DH. Par le jeu de ces remboursements, les crédits nécessaires à la mise sur le marché de 70.000 lots entre 1973 et 1977 sont limités à 54,3 millions de DH et au prélèvement sur stock de 330 ha. En moins de 10 années, le fonds de roulement s'auto-alimente.

Dès la prise de possession du lot, l'attributaire choisit un modèle de logement qu'il a le droit de construire immédiatement. Il reçoit un prêt de 3.000, 5.000 ou 7.000 DH selon son revenu, prêt qu'il remboursera en 20 ans avec un différé d'amortissement de 6 ans de telle sorte que le remboursement du lot ne s'additionne pas avec celui du prêt. Au total, et pour un prêt moyen de 5.000 DH, l'attributaire règle 50 DH par mois pendant 20 ans pour rembourser le lot et aide à la construction.

Les surélévations sont favorisées et le Plan prévoit qu'à l'année 3 celles-ci seront systématiquement engagées. Un prêt complémentaire de 3.000 DH peut alors être consenti au propriétaire du lot si ses revenus sont suffisants ou à un copropriétaire s'associant au premier, copropriétaire qui serait bien souvent un membre de la famille.

Dans les ZEP 5, les logements seront ou bien auto-construits ou bien édifiés à l'aide de petites entreprises traditionnelles. Le programme mobilisera ainsi la capacité de production d'un secteur archaïque mais abondant en main-d'œuvre, peu coûteux dans ses interventions et utilisant des traditions artisanales à préserver.

Urbain - ZEP 5 - Investissements - Crédits

Millions DH

Pour 70.000 lots	Investissements		Crédits budgétaires
	Remboursables	non remboursables	
— Achat et équipement de terrains ...	264,9	—	47,1 (1)
— Lutte contre les bidonvilles (travaux en régie)		2,5	2,5
— Contrôle, surveillance et gestion ...		3,9	3,9
Totaux	264,9	6,4	54,3
Investissement total ...	271,3		

(1) Compte tenu des 330 ha pris sur sotck d'une valeur de 37 Millions DH.

c. — **Classe pauvre - Revenu mensuel inférieur à 175 DH**
Actions dites ZEP 15

L'équipement initial d'une ZEP 15 comprend l'assainissement complet, un embryon de voirie, des bornes fontaines et un éclairage public de sécurité. Les lots ont une surface de 80 à 100 m2. L'équipement est complété en 11 ans. Eau à domicile à l'année 5. Electricité à domicile à l'année 8. Voirie complète à l'année 11.

Le prix du terrain et de l'équipement complet est remboursé en 15 ans à raison de 15 DH par mois les 5 premières années, puis 20 DH les 5 suivantes et enfin 25 DH.

Toutefois, les dépenses d'établissement du réseau sommaire d'eau et de l'éclairage ne sont pas remboursables. Elles sont financées par les régies municipales grâce à **l'établissement d'une taxe affectant le KWh et le m3 d'eau distribués dans la ville aux populations dont la consommation dépasse un minimum à fixer.**

De plus, une aide à la construction, non remboursable, est accordée aux attributaires. Ceux-ci seront appelés à travailler en commun à l'édification de leur propre maison.

Ils recevront pour ce faire pendant 200 jours un salaire « Promotion Nationale » (5 DH par jour de travail) et des rations alimentaires assurant la nourriture journalière d'une famille de 5 personnes (rations du programme alimentaire mondial) ; tout ou partie du salaire pourra être remplacé par des matériaux de construction. Autre solution envisagée : la mise en commun de la valeur des salaires pour constituer une coopérative d'achat de matériaux ou d'équipements. Enfin, les chantiers seront organisés en vue d'assurer une formation professionnelle sous l'égide du Ministère du Travail. Les attributaires qui se verraient attribuer un emploi dans le secteur public ou privé à la fin du chantier, pourraient, quelque temps après, obtenir un prêt pour compléter ou surélever leur logement.

Ces actions sont coûteuses pour le budget (77 Millions DH d'aide au titre de la lutte contre les bidonvilles). Il faut près de 15 années pour constituer un fonds de roulement suffisant. Il est prévu de commencer le ZEP 15 à partir de 1975.

Les investissements pour 60.000 lots sont évalués à 136,1 Millions DH, remboursements déduits, auxquels il faut ajouter 750 ha de terrain.

Urbain - ZEP 15 - Investissements - Crédits

Millions DH

Pour 60.000 lots	Investissements		Crédits budgétaires
	Remboursables	Non remboursables	
— Achat et équipement de terrains ...	133,2		56,3 (1)
— Lutte contre les bidonvilles (Etudes et aide à la construction)		77,1	77,1
— Contrôle, surveillance, gestion		2,7	2,7
Totaux	133,2	79,8	136,1
Investissement total ...	213,0		

(1) Compte tenu des prises sur stocks d'une valeur de 66,1 Millions DH. (156 ha et apurement de 600 ha en cours d'acquisition).

d. — **Trames d'accueil**

Les trames d'accueil sont prévues moins pour satisfaire une catégorie spéciale particulièrement démunie de la population que pour constituer un volant de lots sommairement équipés et utilisables transitoirement dans le cadre d'opérations tiroirs.

Equipement initial et surface des lots sont identiques dans les ZEP et les trames d'accueil. Ces dernières pourront être placées ultérieurement dans le stock de ZEP 15.

Elles seront louées pour 6 DH et bénéficieront, comme les ZEP 15, de l'apport des régies municipales pour l'alimentation sommaire en eau et électricité. Certains travaux de terrassement seront exécutés avec l'aide de la Promotion Nationale.

Urbain - Trames d'accueil - Investissements - Crédits

Millions DH

12.000 T.A.	Investissements		Crédits budgétaires
	Remboursables	non remboursables	
— Achat et équipement de terrain ...	30,0		18,7 (1)
— Lutte contre les bidonvilles (Etudes et travaux en régies)		3,1	3,1
— Contrôle, surveillance, gestion		0,8	0,8
Totaux	30,0	3,9	22,6
Investissement Total ...	33,9		

(1) Compte tenu des prises sur stock d'une valeur de 10,3 Millions DH (20 ha et apurement de 100 ha en cours d'acquisition).

e. — **Environnement**

L'accélération considérable des interventions en matière d'habitat exige un apport correspondant de la part des municipalités et des régies pour réaliser les équipements d'infrastructure primaire chaque année, 1.000 ha supplémentaires environ devront s'urbaniser.

Les investissements prévus par l'Office National de l'Eau Potable, par l'Office National de l'Energie et par les régies municipales sont conformes aux besoins de l'urbanisation. Les municipalités, de leur côté, doivent pouvoir faire face aux dépenses de grande voirie et d'éclairage public. Par contre, en matière d'assainissements généraux : réseaux d'égoûts, traitement des eaux usées, traitement des ordures ménagères, les disponibilités sont insuffisantes et pour résorber le passif existant et pour suivre les besoins de l'urbanisation.

Une dotation particulière de 87 Millions DH est prévus au budget du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement pour réaliser ces grands réseaux d'assainissement. Cette solution a, en outre, l'avantage de donner au Ministère chargé de l'urbanisme les moyens de mettre en œuvre les schémas-directeurs des agglomérations en fixant, grâce à un grand équipement structurant, le sort des zones qu'il compte ouvrir à l'urbanisation. Ces crédits seront remboursés au cours des quinquennats suivants grâce à la perception des taxes de premier établissement.

Il convient, par ailleurs, d'étudier des modèles d'habitat adaptés au mode de vie des populations et aussi de publier le règlement parasismique.

Urbain - Environnement - Investissements
Crédits

Millions DH

Opérations	Investissements		Crédits budgétaires
	Remboursables	Non remboursables	
— Assainissements généraux	87,0	0,4	87,4
— Expérimentation de modèle d'habitat ...		2,2	2,2
— Règlement parasismique		0,1	0,1
Totaux	87,0	2,7	89,7
Investissement total ...	89,7		

f. — Localisation des programmes

Le programme d'habitat urbain intéresse toutes les agglomérations érigées en préfectures, municipalités, centres autonomes ou centres délimités.

Il a été ventilé :

— en fonction de la population en 1971 pour répartir le passif et le renouvellement du parc,

— en fonction de la croissance de population de 1971 à 1977 telle qu'elle peut être estimée d'après les résultats des deux derniers recensements, pour répartir les besoins nouveaux.

Les actions intéressant les différentes régions et provinces seront présentées dans le Volume III.

g. — **Récapitulation des crédits et des investissements**

. Habitat urbain

Millions DH

Opérations	Nombre d'actions	Investissements		Crédits budgétaires
		Remboursables	Non remboursables	
— HBM ...	120.000	492,7	24,2	24,2
— ZEP 5	70.000	264,9	6,4	54,3
— ZEP 15	60.000	133,2	79,8	136,1
— TA ...	12.000	30,0	3,9	22,6
— Environnement		87,0	2,7	89,7
Totaux : ...	262.000	1.007,8	117,0	326,0 (1)
Investissement total		1.124,8		

(1) Déduction faite de la valeur des terrains sur stocks : (816 ha et apurement de 700 ha), soit 148,1 Millions DH.

2. — **Habitat rural**

Sauf en ce qui concerne le programme d'environnement qui présente des caractères particuliers, le programme d'habitat rural est calqué sur celui qui vient d'être analysé pour les agglomérations urbaines. Il n'intéresse que les zones de mise en valeur agricole. Il s'agit essentiellement pour l'Etat de fournir du terrain équipé.

a. — **Classe moyenne - Revenu mensuel supérieur à 400 DH Action dite « Lotissement complet »**

L'Etat équipe des lots de grande taille (250 à 280 m2) correspondants aux besoins de la vie rurale. L'attributaire préfinance la moitié des dépenses, terrain compris, et règle le solde à la livraison. Le programme n'exige aucun crédit budgétaire sinon l'avance de terrains.

Un prêt de 5.000 DH, financé par le budget, est en outre servi par la Caisse Nationale de Crédit Agricole. La durée du remboursement est limitée à 5 ans. Le taux d'intérêt est fixé à 4 %.

Rural - Lotissements complets

Millions DH

Pour 10.000 lots	Investissements		Crédits budgétaires
	Remboursables	Non remboursables	
— Achat et équipement de terrains ...	41,0	—	1,0
— Aide à la construction (Subvention à la CNCA)	50,0	—	22,0
— Contrôle et surveillance	—	0,4	0,4
Totaux :	91,0	0,4	23,4
Investissement total ...	91,4		

b. — Classe modeste - Revenu mensuel compris entre 200 et 400 DH - Action dite « lotissement économique ».

L'Etat équipe des lots de 200 m2 en deux tranches. La première comprend l'alimentation à domicile en eau et électricité et un embryon de voirie. A l'année 5, la voirie complète est exécutée. L'assainissement se fait par puits perdus.

Le remboursement s'effectue, pour partie au comptant (1.000 DH), et pour partie en 60 mensualités de 30 DH.

Dès attribution du lot, un prêt de 2.000 DH remboursable en 12 ans avec différé d'amortissement de 5 ans et portant intérêt à 3 % (mensualités de 30 DH) est consenti par la CNCA, grâce à une dotation initiale de l'Etat.

Ce prêt sert à l'achat des matériaux de construction. L'auto-construction est encouragée par la fourniture de 600 rations alimentaires distribuées par le PAM, rations qui couvrent la période de construction du logement et la participation communautaire aux travaux d'édilité.

Rural - Lotissements économiques

Millions DH

Pour 18.000 lots	Investissements		Crédits budgétaires
	Remboursables	Non remboursables	
— Achat et équipement de terrains ...	43,6	—	25,2
— Aide à la construction (Subvention à la CNCA)	36,0	2,2	38,2
— Contrôle et surveillance		0,7	0,7
Totaux :	79,6	2,9	64,1
Investissement total ...	82,5		

c. — **Classe pauvre - Revenu mensuel compris entre 100 et 200 DH - Action dite « Lotissement à équipement progressif ».**

Les lots réalisés en 10 ans restent de grande taille. Trois tranches de travaux sont prévues :

— Année 1 : Bornes-fontaines, éclairage public et embryon de voirie.

— Année 5 : Electricité à domicile.

— Année 10 : Eau à domicile et voirie complète.

Le remboursement, effectué en 15 ans à raison de 10 DH par mois, ne couvre que les 2/3 des dépenses.

Aucun prêt n'est accordé, mais 600 rations PAM sont distribuées par maison construite.

Rural - Lotissements progressifs

Millions DH

Pour 12.000 lots	Investissements		Crédits budgétaires
	Remboursables	Non remboursables	
— Achat et équipement de terrains ...	16,7	—	14,7
— Aide à la construction (PAM)		1,4	1,4
— Contrôle et surveillance		0,3	0,3
Totaux :	16,7	1,7	16,4
Investissement total ...	18,4		

d. — **Environnement**

Cette rubrique recouvre deux types d'action. L'équipement d'un centre par commune rurale bour et la rénovation des ksours.

● **Le Programme d'équipement** consiste, dans 300 communes environ réparties sur l'ensemble du territoire :

— à réaliser les adductions d'eau et d'électricité dans les centres choisis
— à créer un réseau d'assainissement
— à aménager des zones de décharge contrôlées pour les ordures ménagères
— à créer un réseau principal de voirie
— à assurer l'implantation, dans les centres retenus, de tous les équipements prévus par les autres départements ministériels en fonction de leur propre politique : écoles, dispensaires, centres de travaux, coopératives, maisons communales, agences postales, administrations communales, foyers féminins, ensembles sportifs, etc...

Ces actions mobiliseront les crédits accordés à tous les ministères concernés et, en particulier, la part de la T.P.S. repartie par le Ministère de l'Intérieur, les subventions des Ministères des Travaux Publics et de l'Agriculture en matière d'électrification ou d'adduction d'eau, ainsi que les disponibilités des communes elles-mêmes.

Les études générales de ruralisme seront effectuées par le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement qui sera responsable de l'animation de cette politique et de la coordination des actions.

● **La rénovation entreprise** récemment sera étendue à 12.000 familles.

Cette action s'appliquera essentiellement aux vallées présahariennes du Draa, du Dadès, du Ziz et du Rhéris ainsi qu'à des localités dispersées dans la province d'Agadir. Elle sera appuyée par le Programme Alimentaire Mondial, les denrées distribuées assurant le paiement des ouvriers dans l'esprit du développement communautaire .

Il s'agit essentiellement :

— Sur le plan de l'hygiène :

- d'empierrer les rues pour éviter la poussières, vecteur de maladies, notamment oculaires
- de bétonner les margelles de puits et de couvrir ceux-ci pour éviter leur pollution par les animaux
- de construire des étables communautaires afin d'éviter la cohabitation des hommes et des bêtes
- d'introduire des fosses sèches dans les habitations
- de débarrasser les ruines dont la présence est néfaste pour la santé des habitants.

— Sur le plan de la sauvegarde des monuments :

- d'entretenir les murs d'enceinte
- de refaire l'enduit de certaines maisons ou Kasbahs
- de protéger le bas des murs
- de refaire l'étanchéité de certaines terrasses et de protéger les hauts des murs contre les infiltrations
- de reconstruire certaines maisons en matériaux traditionnels
- de donner une affectation à certains monuments après rénovation (artisanat - tourisme - maison communale).

Les réalisations expérimentales effectuées durant le Plan 1968-1972 montrent qu'il convient de consacrer, en plus des études, environ 1.200 DH de crédits budgétaires par famille aux travaux de renovation. Ces crédits ne sont pas remboursables.

Rural - Environnement

	Millions DH
Rénovations	15,2
Etudes	0,7
Contrôle	0,4
Total des crédits et des investissements	16,3

e. — **Localisation des programmes**

Le programme d'habitat est ventilé entre les zones de mise en valeur - Basse Moulouya - Tadla - Rharb - Abda Doukkala -

Souss et Massa - Loukkos - Haouz - au prorata de la population de 1977. La partie du périmètre de Basse Moulouya située dans la province d'Oujda bénéficie tout de même du programme malgré les nombreuses actions qui y ont été menées durant le Plan précédent.

La rénovation est concentrée dans les vallées du Draâ et du Ziz et pourra intéresser quelques centres isolés dans la province d'Agadir.

f. — **Récapitulation des crédits et des investissements**

Habitat rural

Millions DH

Opérations	Nombre d'actions	Investissements		Crédits budgétaires du MUHE
		Remboursables	Non remboursables	
— Lotissements complets	10.000	91,0	0,4	23,4
— Lotissements économiques	18.000	79,6	2,9	64,1
— Lotissements progressifs	12.000	16,7	1,7	16,4
— Environnement (Rénovations)	12.000	—	16,3	16,3
Totaux	52.000	187,3	21,3	120,2
Investissement total		208,6		

3. — **Etudes générales - Urbanisme - Ruralisme**

a. — **Etudes générales**

Il s'agit avant tout de préparer les programmes du ministère par une analyse des contraintes liées au milieu, à la conjoncture économique et de programmer les actions.

Urbanisme, ruralisme, habitat, environnement, chacun de ces termes recouvre des actions qui intéressent l'Homme et ne peuvent aboutir sans son adhésion ; d'où la nécessité de connaître les besoins dans leur réalité intime, sociologique et économique.

Des études de marché s'imposent pour connaître la demande ; des études fondamentales ou d'application en découlent pour assurer la livraison de produits qui répondent aux aspirations profondes des clients.

Les études générales porteront donc :

— sur la connaissance du milieu et des besoins, de nombreuses enquêtes sont à mener à ce titre.

— sur la recherche technologique, notamment, pour mettre à la disposition des couches de population pratiquant l'auto-construction, des procédés économiques et simples, pour favoriser l'utilisation de matériaux locaux et pour définir des normes et introduire la coordination modulaire.

— sur l'économie des projets exécutés par l'Etat ou des promoteurs privés.

— sur l'urbanisme et l'architecture afin de favoriser l'introduction de modèles.

— sur la législation et la règlementation en matière d'urbanisme, de construction, d'épargne et aussi d'organisation des professions d'architecte, d'ingénieur-conseil, de dessinateur, de promoteur...

— sur la documentation et l'information.

Le Plan réserve un crédit de **7 Millions DH** à ces études.

b. — **Etudis d'urbanisme**

L'importance de ces études visant à assurer aux zones d'extension une bonne articulation fonctionnelle avec le domaine actuellement bâti, a déjà été soulignée.

Quels que soient les programmes retenus au bénéfice de l'habitat, les études d'urbanisme sont fondamentales pour préparer un avenir cohérent aux agglomérations.

Ces études sont, en l'occurence, d'autant plus urgentes que les actions d'habitat seront d'une ampleur sans précédent durant le Plan. Pour assurer la valorisation de 1.000 hectares de sol par an et préparer les actions de 1978, il est impératif d'étudier de nombreux « plans d'utilisation du sol » (P.U.S.) outils opérationnels destinés à guider la valorisation des secteurs à urbaniser.

De telles études ne réduiraient en rien les risques d'incohérence si elles n'étaient dominées en amont par une réflexion s'appliquant à la totalité de l'agglomération. Cette réflexion doit normalement déboucher sur des options générales consignées dans un Schéma-Directeur (S.D.), schéma qui doit également veiller dans son volet « opérationnel », à programmer les grands équipements urbains à mettre en œuvre.

Il n'est certes pas possibles de faire aboutir durant le Plan une telle réflexion pour la totalité des agglomérations urbaines du Pays. Il est cependant prévu un effort important puisque 11 agglomérations seront étudiées en plus de Rabat-Salé.

Là où un schéma-directeur ne pourra être établi, il sera cependant indispensable de mener des enquêtes socio-économiques suffisantes pour déceler les mécanismes qui commandent l'expan-

sion urbaine, proposer un zonage de l'utilisation du sol et s'assurer que les réalisations du Plan ne compromettent pas dans l'avenir l'expansion équilibrée de l'agglomération.

Ces études sommaires, qui prendront la forme d'un diagnostic et se traduiront par un plan de zonage, devront donc s'appliquer systématiquement à chaque agglomération. Elles constitueront les prémisses d'un véritable schéma-directeur et leurs conclusions seront directement exploitables plus tard, au moment de l'établissement de celui-ci.

Ajoutons, pour mémoire, que les schémas-directeurs eux-mêmes doivent être dominés par des études régionales du type S.S.O. **La maîtrise d'ouvrage de ces schémas étant dévolue aux services du Plan et du Développement Régional, les crédits nécessaires ne sont pas chiffrés ici.**

Urbanisme - Crédit

	Millions DH
• Etude de 11 schémas-directeurs	19,5
• Etudes de plans d'aménagement et d'utilisation du sol	11,2
• Etudes de plans de zonage	0,9
Total	**31,6**

c. — **Etudes de ruralisme**

Ces études portent sur l'établissement de schémas d'armature rural (S.A.R.) et de plans de développement.

Les S.A.R. doivent permettre de définir rationnellement les centres à équiper à moyen terme. S'attachant à effacer les disparités injustifiées dans l'équipement des communes, ils se présentent comme des sous-programmes d'aménagement pouvant être intégrés plus tard à des S.O.S. Outil de cohérence et de programmation, le S.A.R. contribue à éviter tout gaspillage dans les investissements sociaux affectés au monde rural. Un tel schéma vient d'être étudié pour la troisième région. Une équipe interdisciplinaire peut couvrir le territoire en moins de deux années pour peu qu'elle dispose de photographies aériennes, de moyens d'enquêtes, de cartographie et de publications.

Les plans de développement doivent intéresser la quasi-totalité des centres qui seront touchés soit par le programme d'habitat rural en zone de mise en valeur, soit celui d'équipement des centres en zone bour. Plus de 300 plans devront ainsi être exécutés.

RURALISME - CREDITS (Millions DH)

• Etude de schémas d'armature rurale	0,3
• Etude de plans de développement	1,8
Total	**2,1**

d. — **Environnement**

Il s'agit dans ce domaine, pour le Ministère qui en est chargé, essentiellement de coordonner les actions de tous les départements intéressés et aussi d'informer. Les études à mener le seront dans le cadre des activités habituelles de chaque département. En ce qui concerne le milieu bâti, l'ensemble du Plan prévoit les mesures propres à assurer sa sauvegarde et son amélioration. Un crédit de **1,5 millions DH** est prévu à ce titre.

e. — **Frais de premier établissement**

Il s'agit d'installer dans les 8 Délégations du Ministère, à la Division de l'Urbanisme et de l'Environnement et à la Division des Etudes Générales et des Programmes, des équipes interdisciplinaires constituées d'ingénieurs, urbanistes, géographes, sociologues et juristes. Afin de mettre en œuvre le vaste programme de réalisation prévu au Plan et de contribuer aux études générales et d'urbanisme.

Un crédit de **2,5 millions DH** est prévu à cet effet.

f. — **Localisation des programmes**

Cette localisation est étroitement liée aux programmes d'action prévus par le Plan. Hormis les études générales et d'environnement, tous les crédits sont affectés à des agglomérations, centres ou provinces bien définis.

Les villes qui doivent être couvertes par un schéma-directeur complet sont citées ci-dessous. Des justifications sommaires sur chaque choix sont données.

— **CASABLANCA** : Cette agglomération rassemble près du 1/3 de la population urbaine du Pays. Son activité économique et son dynamisme sont sans égal dans le Royaume. Les plans d'aménagement de secteurs existants réclament une étude en amont permettant de régler le problème de leur articulation. D'ailleurs certains problèmes ne peuvent être envisagés qu'à l'échelle de la ville : transports de surface, métropolitain, voies de dégagement, autoroutes urbaines, formes de l'urbanisme, zonage ; pour ne citer que quelques problèmes qui se posent déjà avec acuité à la métropole industrielle.

— **FES** - Ecartelée entre trois pôles, médina ancienne, ville moderne, nouvelle médina, la situation de Fès est particulièrement alarmante. Une quatrième zone d'extension est vraisemblablement nécessaire. Comment organiser cet ensemble disparate ? Quelles fonctions assigner à une médina qui se surpeuple et dont la population change de nature à une vitesse considérable ? A quels principes devrait s'astreindre une rénovation de la ville ancienne ? Autant de questions qui, ajoutées aux problèmes démographiques et économiques, réclament une réponse urgente.

— **MARRAKECH** - Le problème de la médina se pose en des termes semblables à ceux de Fès quoique de manière moins angoissante. Le développement du tourisme réclame, par contre, un statut d'occupation de la palmeraie, le choix de zones d'extension et des mesures de protection de l'environnement.

— **MEKNES** - La ville est bloquée par les terrains militaires. Il paraît impossible d'assurer son expansion sans le transfert de la base. C'est la ville qui possède en pourcentage le plus de bidonvilles (80.000, soit pus de 30 % de la population). Un schéma-directeur est là aussi indispensable.

— **TANGER** - L'extension du port, la création d'une zone franche industrielle, le déplacement de la voie ferrée, la présence du complexe touristique de la baie, la relance promise de l'activité, autant de facteurs qui ne peuvent être étudiés séparément et doivent s'intégrer dans un schéma général d'aménagement suffisamment prospectif.

— **KENITRA** - Un peu comme à Meknès, la ville est étouffée par la présence d'une base trop proche qui bloque son extension, par les bidonvilles impressionnants, et en plus par un bassin inondable du Sebou qui limite les possibilités d'urbanisation.

— **NADOR** - C'est avec Salé l'agglomération qui a la plus forte croissance. Les terrains y sont aussi chers qu'à Casablanca tant la spéculation y est forte. Les possibilités touristiques compliquent encore le problème de l'extension de la ville.

— **KHOURIBGA** - La présence de la voie ferrée, l'existence de gros bidonvilles, l'intégration du secteur O.C.P., rendent urgente une étude approfondie de la ville.

— **SAFI** - L'expansion industrielle et portuaire de cette cité dynamique pose des problèmes particuliers et les terrains à urbaniser sont rares. Des extensions doivent y être prévues.

— **AGADIR** - Si la ville est maintenant reconstruite, il convient de prévoir son extension et l'intégration d'Inezgane. Le tourisme y est florissant ; mais les bidonvilles y sont nombreux, preuve que le dynamisme économique pose de nombreux problèmes d'aménagement. Sa croissance est parmi les plus fortes du pays.

— **BENI-MELLAL** - Au centre d'une région riche, cette ville doit progressivement être érigée en véritable capitale régionale. Sa fonction rurale sera progressivement complétée par une fonction plus industrielle (industrie agricole) qui s'ajoutera à son rôle administratif.

g. — Récapitulation des crédits

Etudes générales - Urbanisme - Ruralisme

	Millions de DH
• Etudes générales	7,0
• Urbanisme	31,6
• Ruralisme	2,1
• Environnement	1,5
• Frais de 1er établissement	2,5
Total des crédits	**44,7**

4. — Formation Professionnelle

Le volume des programmes du Plan 1973-1977, est considérable surtout si on le compare à l'activité du Plan précédent. Les démarches envisagées pour affronter les problèmes sont totalement nouvelles, notamment en matière d'urbanisme. Les cadres feront cruellement défaut en début de Plan. Le recours à l'assistance technique s'imposera. Il est d'ores et déjà indispensable de préparer l'avenir en accordant une attention particulière au problème de la formation des cadres, qu'ils soient supérieurs ou moyens. C'est l'objet de cette partie du chapitre du Plan qui prévoit la création de deux écoles :

— Un Institut National d'Aménagement destiné à la formation des cadres supérieurs,

— Une école de formation des cadres techniques destinée à la formation des cadres intermédiaires, adjoints techniques spécialisés notamment.

a. — L'Institut National d'Aménagement de Marrakech

Jusqu'à ces dernières années, les plans d'urbanisme étaient étudiés par les seuls architectes, ces derniers ayant en général reçu une formation complémentaire en urbanisme. Il apparaît de plus en plus nécessaire de confier ces études non plus à un homme mais à une équipe capable de prendre en compte l'ensemble des problèmes sociaux et économiques, qui conditionnent le développement urbain et agissent directement dans l'agglomération étudiée ou dans la région dont elle constitue un des pôles de croissance.

Cette mutation dans la manière d'aborder les études d'urbanisme, qui est une réalité depuis une dizaine d'années dans les pays développés, va devenir réalité dans notre pays dès le début du Plan quinquennal.

Le texte en préparation sur l'aménagement des communes urbaines et rurales n'a pas d'autre objet.

Une équipe pluridisciplinaire constituée de spécialistes formés à leur seule discipline ne peut espérer remplir correctement son rôle que dans la mesure où chaque membre de l'équipe a été préalablement préparé au travail en groupe, d'une part, et sensibilisé aux problèmes spécifiques posés par l'aménagement et l'urbanisme, d'autre part.

Quand cette préparation ou cette formation particulière n'a pas eu lieu, elle s'effectue spontanément sur le « tas », au détriment de l'efficacité initiale de l'équipe.

C'est pourquoi, urbanistes, ingénieurs, économistes, juristes, géographes, sociologues, statisticiens, qui envisagent de faire carrière dans les domaines de l'aménagement ou de l'urbanisme, doivent recevoir en commun un enseignement spécifique, post-universitaire.

Cet enseignement sera prodigué dans un institut national dit « Institut d'Aménagement ». Les besoins en « Aménagistes » pour les prochaines années ont été chiffrés à 500, en tenant compte à la fois des besoins du secteur public et du secteur privé. Les promotions devront donc être d'une cinquantaine de spécialistes par an.

Le futur enseignement sera du niveau du troisième cycle. Il sera ouvert :

a. — à des étudiants marocains licenciés de :

— géographie
— sociologie
— philosophie
— sciences économiques
— sciences politiques
— diplômé de l'Ecole Mohammadia d'Ingénieurs, sections, génie civil, topographie, mines
— diplômés de l'I.N.S.E.A. (ingénieurs statisticiens)
— élèves architectes entrant en 5ème année au moins.

b. — à des fonctionnaires marocains sur dossier ou tout mode de sélection à déterminer.

La durée de l'enseignement serait de deux ans. La sanction des études serait un diplôme de l'Institut d'Aménagement équivalent au doctorat universitaire du troisième cycle.

L'enseignement sera à la fois théorique et pratique. son objet sera essentiellement :

— d'amener une sensibilisation de l'ensemble des étudiants à la problématique générale de l'aménagement.

— d'assurer l'acquisition des bases d'un langage commun à chaque étudiant, condition indispensable d'un travail collectif. Ceci suppose des cours d'initiation dans chaque discipline concernée.

Les études seront partagées entre, cours magistraux, séances de tutoring (cours donné par un étudiant d'une spécialité à ses condisciples d'autres spécialités), stages dans des organismes spécialisés, rédaction de mémoires en groupes, études de cas.

Un crédit de 3.5 Millions DH est réservé à la construction des bâtiments et à l'achat du matériel.

b. — **L'Ecole de Formation des Cadres Techniques**

Les buts de cette Ecole sont plus classiques. Il s'agit d'y former essentiellement des cadres techniques intermédiaires du niveau adjoints-techniques, topographes, dessinateurs-projecteurs. Actuellement, la pyramide hiérarchique des différents services du ministère est pratiquement l'inverse de ce qu'elle devrait être : il y a plus d'architectes et d'ingénieurs que d'adjoints techniques ou de dessinateurs projeteurs du type chefs d'agences.

La même pénurie existe dans les municipalités et préfectures.

L'Ecole formera ces cadres non seulement pour les besoins du M.U.H.E. mais aussi pour ceux des collectivités locales, dans la mesure où elles participeront au contrôle, à la gestion du domaine urbain et à son aménagement. La formation sera adaptée au domaine de l'habitat et de l'urbanisme.

Un crédit de 5,0 Millions DH est prévu pour la création de l'Ecole.

3. — **Récapitulation**

Formation professionnelle

	Millions DH
• Institut National d'Aménagement	3,5
• Ecole de Formation des Cadres Techniques	5,0
Total	**8,5**

B. — Efforts à la charge des autres départements et du secteur bancaire

L'action du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement qui fournira essentiellement du terrain équipé sur le marché doit être appuyée par d'autres départements et surtout par le secteur bancaire dont la mission de prêteur est capitale pour la réussite du plan logement.

1. — **Effort à la charge des autres départements**

Cet effort se situe sur deux plans : celui de la lutte contre les bidonvilles, celui de l'Environnement rural.

Nous avons indiqué que l'équipement initial sommaire, en eau (bornes-fontaines) et en éclairage public des ZEP 15 et des Trames d'Accueil serait effectué directement par les régies municipales. L'effort qui leur est demandé n'est pas négligeable : **30,2 Millions DH** pour l'ensemble du Plan. **Ces investissements seront financés grâce au rendement d'une taxe qui frappera les fortes consommations particulières en eau et en électricité, ou seulement en électricité.** Le secteur industriel ne sera pas touché par cette taxe. Les modalités de son application sont encore à l'étude.

La Promotion Nationale qui sera utilisée pour aider la construction des logements dans les ZEP 15 et pour l'infrastructure des Trames d'Accueil devra, de son côté, financer le petit matériel nécessaire aux travaux. Son apport est estimé à **9,7 Millions DH**. Il n'est pas remboursable.

Au total, c'est un effort extérieur au Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement de **39,9 Millions DH** qu'il convient d'imputer à la lutte contre les bidonvilles urbains.

L'apport des autres départements au profit de l'équipement d'environ 300 centres ruraux n'est pas chiffré. Il s'agit, en fait, d'une concentration coordonnée des efforts des différents ministères (Intérieur, Agriculture, Travaux Publics) au profit de centres choisis en commun.

Par ailleurs, les mêmes départements doivent jouer un rôle essentiel dans les zones de mise en valeur où se développera le programme d'habitat rural, afin d'assurer les adductions d'eau et l'amenée du courant électrique dans les centres choisis.

La cohérence des actions et des crédits affectés à chaque département en appui du programme rural doit donc faire l'objet d'une attention particulière au stade de l'exécution.

2. — Efforts du secteur bancaire

Le programme d'habitat urbain ne prend tout son sens que dans la mesure où l'attributaire d'un lot HBM ou ZEP 5 peut obtenir automatiquement le déblocage d'un prêt à la construction auprès des Banques Populaires, conformément aux dispositions de la législation en vigueur. Si la masse annuelle de crédits était insuffisante, l'exécution du programme quinquennal serait lourdement compromise. Il n'en va pas de même pour l'habital rural où une subvention de l'Etat prévue au Plan permettra à la CNCA de constituer le fonds de roulement nécessaire.

a. — Banques Populaires

Les prêts HBM à distribuer ont été calculés sur la base d'une valeur immobilière totale de l'ordre de **21.000 DH.**

Le montant des prêts sera limité à 60 % de cette valeur. Le prêt moyen accordé sera donc de **12.600 DH**

Si l'Etat fournit 120.000 lots sur le marché d'ici 1977, les Banques Populaires auront au maximum à servir 110.000 prêts. En effet, un décalage s'opère entre la fourniture du lot et le démarrage de la construction.

Sur ces bases, le secteur HBM mobilisera un investissement de **1.386 Millions DH** sur lequel le capital remboursé est évalué à 144,5 Millions DH, le remboursement total atteignant 287.2 Millions DH compte tenu des intérêts versés.

Des prêts d'un montant fixe et égal à 3.000, 5.000 ou 7.000 DH seront servis aux attributaires de ZEP 5. En moyenne, les prêts seront donc de 5.000 DH. Cependant, au moment de la surélévation du logement (année 3), un second prêt de 3.000 DH pourra être accordé afin de favoriser la densification des lotissements. Le Plan prévoit que cette surélévation sera systématique et permettra la construction de 120.000 logements sur les 70.000 lots fournis. Un différé d'amortissement de six années étant accordé aux attributaires de prêts, aucun remboursement n'est à envisager d'ici 1977.

Le total des prêts à consentir se monte à **475 Millions DH.**

Récapitulation des prêts HBM

Millions DH

	Nombre de prêts	Investissements remboursables	Liquidités nécessaires
• HBM	110.000	1.386,0	1.098,8 (1)
• ZEP 5 ...	120.000	475,0	475,0
Totaux	230.000	1.861,0	1.573,8 (1)

(1) Si l'on tient compte seulement des remboursements en capital, ces chiffres doivent être augmentés de : 142,7 Millions DH.

Le total serait ainsi porté à : **1.716,5 Millions DH.**

Les Banques Populaires devront gérer en fin de Plan 230.000 dossiers supplémentaires.

Le montant moyen annuel des prêts consentis doit être porté à plus de 370 Millions DH, ce chiffre est à comparer au volume qui ne dépasse pas 30 Millions DH.

Les moyens à mettre en œuvre pour résoudre le problème de trésorerie que pose la réalisation du plan logement, et ce dans le cadre de l'équilibre financier global concerneront : l'utilisation de l'épargne logement, la mobilisation de l'épargne intérieure, l'appel aux capitaux extérieurs, le financement sur les fonds de certains Organismes tels que la Caisse de Dépôts et de Gestion.

b. — **C.N.C.A.**

La charge imposée aux caisses locales de la C.N.C.A. se résume durant le Plan 1973-1977 à la gestion des prêts qu'elle accordera sur la subvention reçue et aussi à la gestion des remboursements effectués pour leur lot par les bénéficiaires du programme d'habitat. En fin de Plan, la C.N.C.A. devra ainsi gérer 30.000 dossiers de plus.

C. — Récapitulation des investissements et des crédits

1. — Crédits et investissements du Plan 1973-77

Millions DH

	Investissements		Crédits budgétaires
	Remboursables	Non remboursables	
A - Budget du MUHE			
• Habitat urbain ...	1.007,8	117,0	326,9
• Habitat rural ...	187,3	21,3	120,2
• Etudes générales - Urbanisme - Ruralisme	—	44,7	44,7
• Formation Professionnelle	—	8,5	8,5
* Total MUHE ...	1.195,1	191,5	500,3
B - Autres départements (Habitat urbain)			
• Intérieur (Régies Municipales)	30,2	—	—
• Promotion Nationale		9,7	9,7
* Total Autres départements	30,2	9,7	9,7
C - Secteur Bancaire (Habitat Urbain)			
• Banque Populaire	1.861,0	—	1.573,8
			Crédits et liquidités
Totaux généraux ...	3.086,3	201,2	2.083,8
A - Investissement public			
Total	3287,5		

A ces investissements publics, il convient d'ajouter l'effort financier des particuliers et du secteur privé :

— Particuliers dans le cadre du programme d'Etat 555 Millions DH

— Privé et particuliers en dehors du programme d'Etat (75.000 logements) 1.875 Millions DH

Total privé : 2.430 Millions DH

Total général des investissements : environ 5.700 Millions DH.

Ce tableau doit être comparé à celui qui donne les mêmes renseignements pour la période 1968-1972.

Globalement, les investissements sont multipliés par 2,85. Mais les seuls investissements publics ont plus que décuplé alors que les crédits non remboursables ne progressent que dans le rapport 2,6.

Les conclusions suivantes doivent en être tirées :

- Les entreprises devraient pouvoir faire face à cette croissance des actions (3 fois l'activité actuelle) surtout si l'on considère qu'une partie importante du programme d'habitat urbain mobilisera et l'énergie des bénéficiaires et le secteur artisanal du bâtiment.

- La faible progression des investissements non remboursables par rapport au total montre que le Plan limite au strict indispensable les dépenses à fonds perdu.

Par ailleurs, la structure des dépenses dans l'urbain montre à l'évidence que le caractère social du Plan est affirmé. Les seules dépenses non remboursables sont à imputer à la lutte contre les bidonvilles et essentiellement à l'aide à la construction accordée aux attributaires de lots dans les ZEP 15).

2. — Localisation des investissements

Provincialiser les crédits budgétaires n'aurait pas de sens, le jeu des remboursements au FNAET réduisant ou annulant parfois les crédits à débloquer. On trouvera dans le Volume III, une provincialisation des investissements qui affecte la quasi-totalité de ceux-ci (hormis les études générales de portée nationale).

Cette ventilation est strictement dépendante d'une spatialisation des actions.

3. — Projets finançables par l'extérieur

L'effort demandé à l'Etat, bien qu'il soit minimisé à l'extrême par celui escompté des particuliers eux-mêmes, est cependant très important. Aussi, il semble nécessaire de faire état des possibilités considérables ouvertes par la coopération internationale.

Les contacts pris à cet effet avec la Banque Internationale pour la Construction et le Développement, avec l'Agence Internationale pour le Développement, et la coopération bilatérale montrent que de larges possibilités s'offrent pour le financement du programme.

4. — Evolution des crédits budgétaires et des prêts bancaires jusqu'en 1992

Le Plan 1973-77 se présente comme un Plan exceptionnel. L'effort important qu'il représente pour l'Etat ira progressivement en s'amenuisant au cours des quinquennats futurs grâce aux

remboursements effectués. Cette décroissance est cependant réduite par la nécessité de renforcer les actions ZEP 15 à partir de 1977 pour aboutir à la satisfaction totale des besoins dans 15 années.

L'exécution des programmes indiqués au tableau précédent nécessitera des crédits qui sont récapitulés ci-après.

Evolution des crédits budgétaires et des prets HBM pendant 4 quinquennats

Millions DH

	1973-1977	1978-1982	1983-1987	1988-1992
A - Crédits du MUHE				
I - Habitat urbain ...	475,0	353,7	271,1	127,5
II - Habitat rural ...	120,2	54,3	33,3	32,2
III - Etudes générales - Urbanisme - Ruralisme	44,7	32,5	23,0	23,0
IV. - Formations professionnelle	8,5	—	—	—
* Totaux A ... ..,	648,4	440,5	327,4	182,7
Nota : — à déduire pour 1973-1977 : Terrains pris sur stock ...	148,1			
Reste —	500,3			
B - Prêt H B (Banque Populaire) Remboursements en capital déduits	1.716,5	1.251,9	698,2	337,6
* Total A + B ...	2.364,9	1.692,4	1.025,6	520,3
Soit en % du Plan 1973-1977	100	72	43	22

IV. — LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT - (à titre indicatif)

On ne peut espérer décupler les investissements contrôlés par le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement sans, parallèlement, le renforcer, sinon proportionnellement à ses activités, du moins très sérieusement. Tous les postes du budget de fonctionnement sont concernés : matériel et personnel.

Certaines charges doivent varier sensiblement en fonction du nombre de cadres en place, d'autres sont directement liées aux investissements et doivent progresser proportionnellement à ceux-ci.

Le tableau suivant donne la ventilation des crédits par grande rubrique budgétaires :

Récapitulation des crédits de fonctionnement

	Millions DH
• Matériel	22,1
• Formation administrative et professionnelle	1,9
• Personnel	85,7
Total Fonctionnement	109,7

V. — LES MESURES

Avant d'indiquer les mesures qui devront être prises en cours de Plan pour assurer la bonne exécution de celui-ci, on signalera d'abord celles qui viennent d'être prises ou qui sont sur le point de l'être.

- La plus importante mesure prise récemment est la création par la Loi de Finances 1973 du « Fonds National d'Achat et d'Equipement de Terrains (FNAET) ». Tous les crédits remboursables du futur Plan transiteront par ce fonds. De sa gestion dépendra la réussite du Plan.

- Un texte essentiel et indispensable à l'engagement des actions prévues au Plan a été soumis au Gouvernement fin 1972. Il s'agit d'un Dahir relatif à « l'aménagement des communes urbaines et rurales ». Ce texte définit les nouveaux instruments d'urbanisme : shémas-directeurs, plans d'utilisation des sols, notamment, et introduit la notion de « zones à équipement progressif » (ZEP).

- Enfin, la création des Etablissements régionaux d'aménagement et de construction (ERAC) est également attendue en 1973, conformément aux propositions du présent Plan.

Cet arsenal juridique devra être rapidement complété par les mesures suivantes :

- Textes législatifs de base :

  — Promulgation de la charte de l'Aménagement du Territoire

  — Réforme du régime général de l'expropriation.

- Textes particuliers pour renforcer les moyens d'action du M.U.H.E. :

  — Association de l'Etat et des particuliers pour la mise en valeur de terrains urbains destinés à l'habitat économique et modification corrélative de la procédure d'expropriation.

— Réforme du régime des prêts HBM pour favoriser les petits emprunteurs et allourdir la charge des plus gros et aussi pour favoriser les surélévations de logements.

— Institution de l'épargne-logement.

— Définition de la promotion immobilière et des formes de contrat possibles notamment quand l'Etat est promoteur. Adaptation du régime des prês HBM à ces formes de promotion.

— Publication du règlement parasismique.

— Publication d'un règlement national de voirie et d'hygiène, uniformisant et mettant à jour les prescriptions imposées aux constructeurs et lotisseurs.

— Publication d'un code de l'urbanisme.

— Modification des normes applicables à l'habitat économique.

— Textes relatifs à la maîtrise du marché foncier, conformément aux dispositions du Titre II du projet de Loi-cadre de l'aménagement urbain et rural : droit de préemption - effets des plans d'utilisation des sols sur la propriété privée - taxe sur les terrains à bâtir, non bâtis.

— Révision de la fiscalité des collectivités locales compte tenu de ses implications sur l'urbanisme.

— Réglementation de la profession d'architecte et des bureaux d'ingénieurs.

• Textes portants sur l'organisation et les structures :

— Création d'organismes centraux et régionaux permanents en faveur de la protection de l'environnement.

— Création d'une commission interministérielle permanente pour l'application des schémas d'armature rurale et la coordination des actions d'équipement des communes rurales.

— Réorganisation du M.U.H.E. et création de Services d'Etudes Générales organisés en équipes pluridisciplinaires dans les délégations régionales.

• Mesures portant sur la formation :

— Création de l'Institut National d'Aménagement de Marrakech et de l'Ecole de Formation des Cadres Techniques de Rabat.

— Organisation, sous l'égide du Ministère du Travail, de Centres de Formation de la Main-d'Oeuvre (maçons-ferrailleurs) et notamment dans le cadre des chantiers de Promotion Nationale ouverts au profit des ZEP 15 (formation sur le tas). Si l'on tient compte des programmes de construction des autres départements ministériels, il faudra former environ 40.000 ouvriers spécialisés dans le bâtiment d'ici 1977.

VI. — LES EFFETS ATTENDUS DU PLAN - 1973-1977

Les investissements prévus d'ici 1977 vont avoir un effet important sur l'activité des entreprises de construction et de matériaux de construction, sur l'emploi et donc sur l'ensemble de l'économie.

1. — Activité des entreprises de construction et de Génie Civil

Il convient de distinguer les travaux de lotissement et ceux de construction de logement.

a. — Les travaux de viabilité

C'est dans ce domaine que les entreprises seront le plus sollicitées. Un total de 365.000 lots devront être équipés dont plus de la moitié complètement (en tenant compte des logements construits par le secteur privé).

C'est aussi le travail le plus simple. Il se résume à des terrassements, des fouilles, la pose de tuyaux, l'érection de poteaux électriques, la pose de lignes et enfin à des travaux de voirie.

Toutes les entreprises de travaux publics sont en mesure d'accomplir ce travail. La faible technicité qui caractérise la viabilité permet l'utilisation de manœuvres sans spécialité. C'est en particulier dans ce domaine que les chômeurs des bidonvilles bénéficieront d'une priorité d'embauche.

b. — La construction de logements

Le Plan proposé cherche à valoriser le potentiel du secteur traditionnel tout en assurant la promotion progressive d'entreprises modernes de taille suffisante.

Le secteur traditionnel aura à s'employer au bénéfice des attributaires de ZEP 5, voire de ZEP 15, et aussi dans le programme d'habitat rural. Le manque de maçons peut gêner les programmes dans certaines régions et des centres de formation accélérée devront être ouverts.

Pour assurer presque le triplement de la construction de logements de type économique, la capacité des entreprises modernes de construction devra être sensiblement renforcée.

Douze à quinze entreprises sont techniquement capables d'entreprendre des chantiers de 1.000 ou 2.000 logements. La reconstruction d'Agadir a été menée à bien dans les délais prévus essentiellement avec les moyens des entreprises locales. De nombreuses entreprises des travaux publics de taille moyenne ont, dans le passé, construit des logements par petites quantités (100 à 500 unités par an).

Dans la phase de démarrage du Plan, un appoint non négligeable pourra être apporté par des entreprises étrangères, no-

tamment celles qui utilisent des procédés modernes de préfabrication et qui seraient ainsi susceptibles de favoriser la transformation progressive de l'industrie locale du bâtiment.

Cette éclosion d'entreprises modernes doit par ailleurs se trouver favorisée par les dispositions de la Loi-cadre qui prévoit de faire bénéficier du régime de la promotion immobilière toute entreprise ayant une capacité de production de 50 unités logements par an. Cette disposition doit susciter la transformation progressive du secteur traditionnel et la formation de petites entreprises modernes.

En tout état de cause, la profession sera consultée pour que les goulots d'étranglement soient mis en évidence. Il est essentiel de mettre les professionnels au courant des dispositions du présent Plan le plus rapidement possible pour les amener à se préparer à agir, à s'organiser, et à investir.

— L'industrie des matériaux de construction

Le bâtiment est un secteur à fortes ramifications dans l'industrie. Accélérer la construction de logements exige obligatoirement des actions en amont, susceptibles de satisfaire une demande accrue de matériaux.

Des problèmes se poseront sans doute. Il est sain qu'il en soit ainsi. Bien des industries seront entraînées en avant par le Plan proposé et verront leur activité croître de manière significative.

L'industrie du ciment sera la plus sollicitée car même l'autoconstruction de logements embryonnaires fera appel à ces matériaux, notamment sous forme d'agglomérés. Or, cette industrie, qui progresse déjà au rythme de 14 % l'an, connaît des difficultés. Le Pays importe depuis deux ans du ciment et cet inconvénient se prolongera donc en attendant la réalisation des extensions d'usine (Casablanca - Agadir - Meknès) et la construction de nouvelles usines à Marrakech et Oujda. Les besoins du Plan du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement en ciment sont évalués à 3,4 millions de tonnes soit le double de la consommation totale du Pays en 1968 (1,6 million de tonnes).

Les briquetteries ne tournent pas au maximum de leur capacité. Des projets d'installations nouvelles existent pourtant qui pourront trouver maintenant de meilleures justifications.

Les utilisateurs se plaignent déjà de la mauvaise qualité et des délais de livraisons du verre à vitre. Cette branche devra faire un effort particulier au cours du Plan pour satisfaire la demande.

Les autres matériaux de base sont actuellement importés. Il s'agit du fer à béton, du bois, et de certaines tuyauteries.

Les différentes branches du Bâtiment, des Travaux Publics et des matériaux de construction sont appelés à connaître un essor important pour faire face à la demande.

3. — L'emploi

Le plan proposé assurera la création d'environ 400.000 années-travail durant les 5 prochaines années dans le seul secteur du bâtiment et du génie civil. Il convient d'ajouter à ce chiffre, les emplois créés en amont dans l'industrie et l'artisanat ainsi que ceux créés dans le secteur tertiaire (commercialisation des produits, études, conception des ouvrages, contrôles administratifs, etc...). Dans ces conditions, le nombre d'années-travail devrait approcher 650.000 ce qui correspond à la création de **130.000 emplois permanents** pendant le Plan.

L'impact du programme envisagé sur l'emploi sera donc considérable. Il est normal que se posent certains problèmes au niveau de l'encadrement d'abord, au niveau d'une certaine main-d'œuvre spécialisée ensuite.

La main-dœuvre spécialisée et le personnel d'encadrement à tous les niveaux feront donc l'objet d'une demande soutenue par les secteurs publics et privés du bâtiment et des travaux publics. Pour répondre à cette demande, et sous réserve de certaines tensions inévitables sur le marché de l'emploi, un vaste effort de formation professionnelle sera entrepris.

Urbanisme - Habitat : Tableau récapitulatif

1.000 DH

RUBRIQUES	1973	1974	1975	1976	1977	Total
TOTAL GENERAL	**77.313**	**98.570**	**125.530**	**112.500**	**89.000**	**502.913**
HABITAT URBAIN	**42.300**	**51.300**	**93.500**	**78.300**	**61.500**	**326.900**
● Achat, équipement terrain	**26.300**	**14.600**	**34.100**	**28.300**	**19.600**	**122.900**
ZEP 5	15.900	6.600	22.900	2.200	300	47.900
ZEP 15	10.400	5.000	9.800	21.200	9.900	56.300
Trames d'accueil	—	3.000	1.400	4.900	9.400	18.700
● Lotissement	**100**	**300**	**800**	**1.100**	**1.500**	**3.800**
ZEP 5	100	300	500	600	700	2.200
ZEP 15	—	—	200	400	600	1.200
Trames d'accueil	—	—	100	100	200	400
● Lutte bidonville	**2.900**	**7.200**	**28.900**	**28.400**	**27.300**	**94.700**
H.B.M.	1.000	3.000	3.000	3.000	2.000	12.000
ZEP 5	1.100	1.100	300	—	—	2.500
ZEP 15	600	2.500	25.000	24.500	24.500	77.100
Trames d'accueil	200	600	600	900	800	3.100
● Contrôle et surveillance	**5.500**	**7.400**	**1.000**	**900**	**1.000**	**15.800**
H.B.M.	5.200	7.000	—	—	—	12.200
ZEP 5	300	300	400	300	400	1.700
ZEP 15	—	—	500	500	500	1.500
Trames d'accueil	—	100	100	100	100	400

Urbanisme - Habitat : Tableau récapitulatif (suite)

1.000 DH

RUBRIQUES	1973	1974	1975	1976	1977	Total
● Environnement	**7.500**	**21.800**	**28.700**	**19.600**	**12.100**	**89.700**
Assainissement	7.200	21.200	28.100	19.000	11.500	87.000
Modèle habitat	200	500	500	500	500	2.200
Surveillance d'étude	100	100	100	100	100	500
HABITAT RURAL	**24.713**	**31.900**	**18.200**	**25.700**	**22.300**	**122.813**
● Achat, équipement terrain	**6.200**	**9.300**	**7.600**	**10.400**	**7.400**	**40.900**
Lotissement complet	1.000	—	—	—	—	1.000
Lotissement économique	4.800	5.200	3.900	7.000	4.300	25.200
Lotissement progressif	400	4.100	3.700	3.400	3.100	14.700
● Aide à la construction	**16 813**	**18.800**	**6.700**	**11.000**	**10.900**	**64.213**
Lotissement complet (1)	12.613	12.000	—	—	—	24.613
Lotissement économique	4.200	6.400	6.400	10.600	10.600	38.200
Lotissement progressif	—	400	300	400	300	1.400
● Contrôle et surveillance	**200**	**300**	**300**	**400**	**200**	**1.400**
Lotissement complet	100	100	100	100	—	400
Lotissement économique	100	100	100	200	200	700
Lotissement progressif	—	100	100	100	—	300
● Environnement	**1.500**	**3.500**	**3.600**	**3.900**	**3.800**	**16.300**
Rénovation	1.500	3.400	3.500	3.800	3.700	15.900
Contrôle et surveillance		100	100	100	100	400

(1) Construction de 220 Logements à Tan-Tan inclus en 1973 pour 2.613.000 DH.

Urbanisme - Habitat : Tableau récapitulatif (suite)

1.000 DH

RUBRIQUES	1973	1974	1975	1976	1977	Total
ETUDES GENERALES	**9.700**	**12.200**	**11.400**	**6.200**	**5.200**	**44.700**
Information achat	100	100	100	100	100	500
Etude du milieu	600	600	600	600	600	3.000
Etude technologique	500	500	500	500	500	2.500
Etudes diverses	200	200	200	200	200	1.000
● Urbanisme						
Etude de schémas directeurs	2.800	4.700	6.000	3.500	2.500	19.500
Etude plan aménagement	3.500	3.500	3.100	1.000	1.000	12.100
● Ruralisme						
Etude de schémas	100	100	100	—	—	300
Topographie	200	200	200	—	—	600
Etudes Plan développement	700	200	300	—	—	1.200
Etude environnement	300	300	300	300	300	1.500
Dépenses 1er établissement	700	1.800	—	—	—	2.500
FORMATION PROFESSIONNELLE	**600**	**3.170**	**2.430**	**2.300**	**—**	**8.500**
Institut Marrakech	350	2.000	1.150	—	—	3.500
Formation cadres techniques	250	1.170	1.280	2.300	—	5.000

CHAPITRE XII

LES ADDUCTIONS D'EAU POTABLE

LES ADDUCTIONS D'EAU POTABLE

I. — INTRODUCTION

A. — Situation actuelle

1. Conditions de l'approvisionnement en eau

Les conditions de l'approvisionnement en eau du milieu urbain sont relativement satisfaisantes pour les grandes villes, suffisantes pour les villes moyennes et peu satisfaisantes pour les petits centres ; quant au milieu rural, il est très insuffisamment alimenté. La satisfaction des besoins est de mieux en mieux assurée au fur et à mesure que l'importance des agglomérations augmente, à quelques exceptions près ; dans les cas les plus défavorisés (qui sont déjà bien individualisés) les mesures adéquates à prendre sont en acte.

2. Dotations individuelles

Les dotations individuelles exprimées en litres par habitant et par jour varient de 100 à 180 pour les grandes villes, de 70 à 175 pour les villes moyennes et de 50 à 170 pour les petits centres ; le milieu rural ne dispose que de 10 l/hab x jour. Il convient de noter que pour ces dotations individuelles la fourchette est beaucoup plus réduite si l'on doit tenir compte de l'amélioration de rendement qui s'impose pour certaines agglomérations.

3. Consommation

La consommation globale d'eau potable à l'échelle nationale englobant les utilisations domestiques (domestiques proprement dites et administratives), industrielles (industrielles proprement dites, commerciales et touristiques) est d'environ 800.000 mètres cubes par jour. Le milieu rural, qui représente 70 % de la population marocaine consomme 150.000 mètres cubes (soit 19 %). Le milieu urbain qui ne représente que 30 % des habitants du Royaume en consomme 650.000 mètres cubes (soit 79 %). Ces chiffres mettent très clairement en évidence l'insuffisance de l'alimentation en eau potable des populations rurales.

4. Ressources

L'alimentation en eau potable se fait pour 70 % à partir des eaux d'origine souterraine et 30 % à partir des eaux de surface. L'équipement de ces ressources est presque toujours à la limite de la saturation. Citons l'exemple de Casablanca dont un équipement important est en cours de réalisation pour satisfaire aux besoins de plus en plus croissants.

B. — Situation future

1. Dotations individuelles

Le tableau ci-dessous indique l'évolution prévue pour les dotations moyennes individuelles aux échéances 1980, 1990 et 2000.

Population desservie	Dotations individuelles (l/hab x jour)		
	1980	1990	2000
Grandes villes	175	220	230
Villes moyennes	115	130	140
Petits centres	75	85	105
Milieu rural	37	62	100

2. Besoins

La prévision des besoins en eau potable englobant les utilisations domestiques (domestiques proprement dites et administratives), industrielles (industrielles proprement dites, commerciales et touristiques) est représentée par le graphique ci-après qui met également en relief les 3 échéances : 1977, 1985 et 2000.

De l'examen de ce graphique, il ressort que les besoins journaliers nationaux aux échéances 1977, 1985 et 2000 sont respectivement de 1.235.000, 2.170.000 et 4.606.000 m3, soit respectivement 1,6 fois, 2,9 fois et 6,0 fois les consommations journalières de 1972.

Ce graphique révèle en outre que les besoins du milieu urbain aux échéances 1977, 1985 et 2000 sont respectivement 3,3 fois, 2,5 fois et 2,2 fois les besoins du milieu rural aux dates correspondantes, contre le chiffre de 5,6 fois en 1972.

Ces chiffres montrent que la disproportion entre les conditions d'approvisionnement en eau des milieux rural et urbain s'atténue au fur et à mesure que les années s'écoulent et cela suite à la réalisation d'un équipement des ressources en milieu rural bien plus important que celui qui existe actuellement.

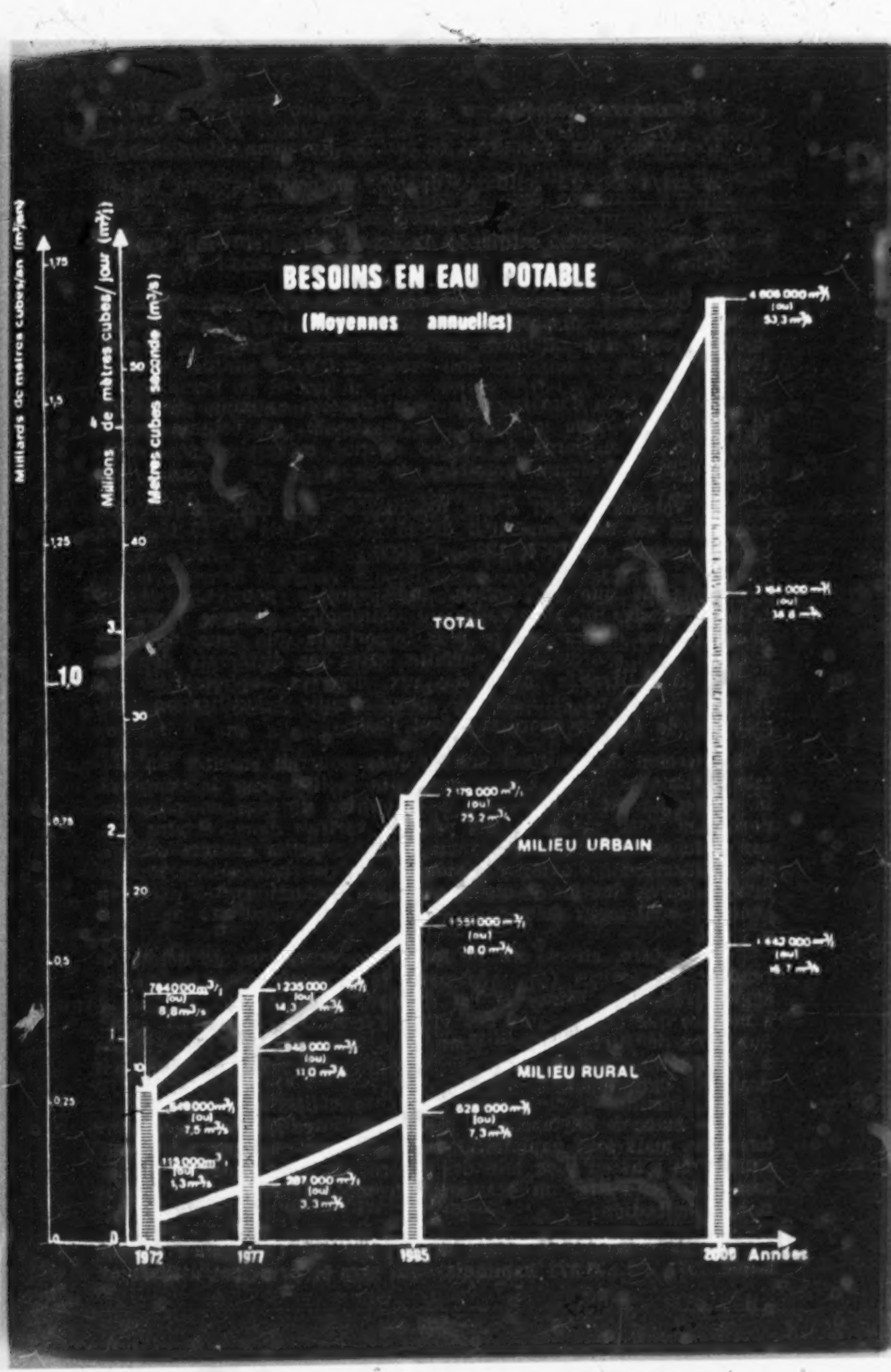
BESOINS EN EAU POTABLE
(Moyennes annuelles)
Milliards de mètres cubes/an (m³/an)
Millions de mètres cubes/jour (m³/j)
Mètres cubes seconde (m³/s)
1,75
1,5
1,25
1,0
0,75
0,5
0,25
0
50
40
30
20
10
3
2
1
TOTAL
MILIEU URBAIN
MILIEU RURAL
4 606 000 m³/j
(ou)
53,3 m³/s
3 464 000 m³/j
(ou)
40,8 m³/s
2 178 000 m³/j
(ou)
25,2 m³/s
1 554 000 m³/j
(ou)
18,0 m³/s
1 442 000 m³/j
(ou)
16,7 m³/s
1 235 000 m³/j
(ou)
14,3 m³/s
948 000 m³/j
(ou)
11,0 m³/s
784 000 m³/j
(ou)
9,8 m³/s
649 000 m³/j
(ou)
7,5 m³/s
628 000 m³/j
(ou)
7,3 m³/s
287 000 m³/j
(ou)
3,3 m³/s
113 000 m³/j
(ou)
1,3 m³/s
1972
1977
1985
2000 Années

3. Ressources globales

L'ensemble des ressources en eau du Royaume est estimé à :

— 110 m3/s soit 3,5 milliards de m3/ an pour les eaux souterraines ;

— 160 m3/s soit 21,5 milliards de m3/an pour les eaux superficielles.

Globalement donc entre les eaux des nappes et les eaux de surface, le Maroc dispose de 25 milliards de m3/an d'où il faut déduire environ 2 milliards de m3/an d'eaux salées ou saumâtres.

Compte tenu d'un taux de régularisation optimum de 70 %, le Maroc peut donc mobiliser, au maximum, un volume annuel global de 16 milliards de m3/an destiné intégralement à l'ensemble des utilisations possibles de l'eau.

Le volume annuel d'eau mobilisable par l'exploitation des ressources est donc supérieur de 35 fois, 20 fois et 10 fois aux besoins prévus en 1977, 1985 et 2000.

Signalons que l'irrigation, indispensable pour une exploitation intensive et rationnelle du patrimoine agricole marocain nécessite des débits encore plus importants que ceux de l'eau potable. Une coordination parfaite entre les différents départements administratifs intéressés aux diverses exploitations hydriques doit donc être assurée, pour aboutir à l'utilisation optimale de ce bien primordial qu'est l'eau.

L'examen des chiffres sus-indiqués pourrait susciter un certain optimisme quant à une apparente facilité pour le repérage, la production et le transport de quantités de plus en plus importantes d'eau potable. Cela peut se vérifier dans certains cas, par exemple en milieu rural ou pour les petits centres urbains où l'utilisation est assez dispersée et où, par conséquent, les débits unitaires des différents moyens de production (les puits en général) sont assez faibles.

Par contre, au cas où de fortes concentrations de débits se rendent nécessaires (ce phénomène se présente dans toutes les agglomérations urbaines et est d'autant plus évident au fur et à mesure que l'importance des villes s'accroît), il faut faire appel aux eaux de surface, étant donné que les ressources souterraines à exploitation économique, car voisines des grandes villes, ont déjà été entièrement exploitées.

Les eaux de surface sont plus abondantes que les eaux souterraines mais leur exploitation est plus coûteuse car elles sont situées de plus en plus loin des centres de consommation et nécessitent, en outre, un traitement complet (décantation, filtration, stérilisation).

Citons l'exemple frappant de la ville de Casablanca (population 1971 : 1.506.373 habitants) qui sera le principal utilisateur

de l'aménagement du Bou Regrag actuellement en cours de réalisation et qui consiste en un ensemble d'équipements comprenant notamment un barrage pouvant stocker 500 millions de m3 en 1ère étape, une tour de prise, une galerie, une station de pompage, une station de traitement, une conduite d'adduction de 82 km de long pour le transport de l'eau jusqu'aux portes de la ville, dont le coût global est de l'ordre de 500 millions de DH (190 étant imputés au seul barrage).

Citons également le cas des petites villes de Khémisset et Tiflet (population 1971 : 21.811 et 14.142 habitants), pour l'alimentation desquelles il faut, à partir du lac d'El Kansara, refouler l'eau sur une hauteur de 400 m, poser une conduite de 32 km de long et une autre de 20 km de long reliant Tiflet à Khémisset. L'ensemble de cet aménagement (stations de pompage, de traitement, conduites + équipement) coûtera environ 21 millions de DH. Dans certains cas, faute de ressources naturelles la seule solution possible est celle du dessalement des eaux souterraines saumâtres (notamment dans les Régions du Sud, du Centre Sud et de l'Oriental) ou de l'eau marine.

Du point de vue qualitatif, on peut affirmer que les eaux souterraines et les eaux superficielles sont acceptables pour l'alimentation. Il y a quelques exceptions : un exemple est celui des eaux saumâtres assez répandues dans les zones désertiques et dans certaines régions le long de la côte du pays ; un autre exemple est celui des eaux riches en fluorures dans le Plateau des Phosphates ou celui de certaines eaux nitratées. Dans ces cas, il faut prévoir des procédés de traitement appropriés pour aboutir à une alimentation correcte de toutes les populations concernées.

Il reste toujours en vue la disponibilité des eaux de mer lorsque la rentabilité de leur équipement devient compétitive.

Il savère que même aujourd'hui, dans des cas spécifiques bien précis, la seule solution possible soit celle de dessaler l'eau de mer, malgré le coût élevé de cette opération, ce qui est le cas déjà en exploitation pour le centre de Tarfaya.

4. Coûts :

Les investissements nécessaires pour aboutir à la satisfaction des besoins sont estimés à :

— court terme 1973 - 1977 : 1,235 milliards DH dont
0,750 pour le milieu urbain et 0,230 pour le milieu rural ;
— moyen terme 1978 - 1985 : 1,364 milliards DH dont
0,770 pour le milieu urbain et 0,594 pour le milieu rural ;
— long terme 1986 - 2000 : 2,781 milliards DH dont
1,365 pour le milieu urbain et 1,416 pour le milieu rural ;

Les investissements annuels par habitant dans les mêmes périodes sont indiqués ci-dessous :

1972 - 1977 : 13,00 DH ;
1978 - 1985 : 6,60 DH ;
1986 - 2000 : 5,40 DH.

Le chiffre unitaire est très élevé dans la période 1972-1977 (court terme), car il y a un retard très important à rattraper dans l'équipement des ressources et dans le renouvellement des ouvrages. Par contre, les chiffres unitaires relatifs au moyen et au long terme ont des valeurs proches, ce qui est l'indice de situations correspondantes assez équilibrées.

Les chiffres cités ci-dessus concernent l'ensemble des ouvrages de production et de distribution : ils doivent être considérés comme des ordres de grandeur et, en tout état de cause, ils ne représentent que des valeurs minimum. En effet, nous le répétons, les estimations sont précises pour les centres ayant fait l'objet d'études spécifiques ; pour les autres centres et pour le milieu rural, les estimations ont été élaborées sur la seule base possible, c'est-à-dire par l'introduction de critères de proportionnalité qui ne peuvent pas tenir compte de tous les éléments en jeu : quelquefois une étude spécifique montre la nécessité de construire un barrage et les coûts d'investissement prévus s'en trouvent modifiés et se révèlent nettement sous-évalués.

Signalons enfin, qu'il faut ajouter aux chiffres sus-cités les montants des frais d'exploitation qui sont globalement du même ordre de grandeur que les investissements, mais répartis dans le temps de façon plus uniforme.

C. — Moyens

Un tel programme nécessite de très importants moyens humains, techniques et financiers aussi bien pour la conception des ouvrages que pour leur réalisation et leur gestion. Le chemin à parcourir est déjà bien entamé dans tous les secteurs vitaux concernés.

Citons tout d'abord le Plan quinquennal 1973-1977 qui s'inspire dans sa quasi totalité des plans directeurs établis au sein du projet Eau Potable. Rappelons que des agglomérations urbaines importantes du Royaume ont fait l'objet d'études d'approvisionnement en eau dont une partie dans le cadre du projet.

Du point de vue de l'organisation, signalons l'institution très récente de l'Office National de l'Eau Potable (O.N.E.P.). En effet, la nécessite d'une planification rationnelle et organique dans le domaine très délicat de l'eau potable a amené les Autorités à créer cet Office, dont la charge primordiale est celle d'aboutir à l'équipement et à l'exploitation optimale et viable des ressources pour la production de l'eau potable.

Cet Organisme est en train de se doter de moyens nécessaires et suffisants pour suivre, avec autorité et compétence aussi bien les projets dont la réalisation est dans son stade final, ceux dont les travaux correspondants sont en cours ainsi que pour élaborer, par ses propres ressources et par son propre personnel, les études des futurs ouvrages.

II. — REALISATIONS DU PLAN 1968-1972

A. — Exécution comptable :

Il ressort des principaux tableaux d'investissements annexés à la fin de ce paragraphe que les travaux effectués au cours du quinquennat 1968-1972 ont été importants et ont coûté 238,5 millions de DH. La réalisation des travaux a incombé à plusieurs départements ou organismes différents

	1.000 DH
— ONEP	88.368
— Ministère de l'Intérieur	83.800
— Ministère de l'Agriculture	48.900
— Ministère des travaux publics	17.477
Total	238.535

1 - Tableau d'execution du Programme Confié à l'O.N.E.P. 1968-1972

1.000 DH

RUBRIQUES	Crédits 1968-72 y compris reports 1967	Engagements 1968-1972	Emissions 1968-1972
GRANDES ADDUCTIONS			
— AGADIR	11.410	11.410	8.900
— OUEZZANE	6.000	10.900 (1)	2.502
— OUED-ZEM	1.500	250	250
— SAIDIA	1.500	33	33
— KHEMISSET	10.100	10.300 (1)	2.230
— BERKANE	1.342	1.342	1.342
— SAFI	2.300	2.300	2.300
— BENGUERIR	600	300	150
— TETOUAN	270	270	270
— ZONE COTIERE	5.800	5.870 (1)	5.870
AUTRES ADDUCTIONS			
— ETUDE ET RECHERCHES	2.305	2.305	1.882
— P.N.V.D.	2.900	2.900	2.900
— DIVERS PETITS CENTRES	7.167	5.900	4.000
TOTAL - I -	53.194	54.080	32.629
ADDUCTION ZONE COTIERE :			
RABAT - SALE - CASA - BOU-REGREG	13.014 10.086	13.014 10.086	13.014 10.086
Total - II -	23.100	23.100	23.100
TOTAL I + II	76.294	77.180	55.729

N.B. : Les engagements en dépassement par rapport aux crédits ouverts 1968-72 comprennent des compléments de crédits prévus par la loi des finances 1972 sur l'exercice 1973 pour les opérations indiciées (1).

2 - Tableau d'execution du Programme Confié au Ministère de l'Intérieur

Régies antonomes	74 Millions DH
Collectivités locales	9,8 Millions DH
Total	83,8 Millions DH

3 - Tableau d'execution du Programme Confié au Ministère de l'Agriculture

1.000 DH

OPERATIONS	Crédits 1968-72 y compris reports 1967	Engagements 1968-1972	Emissions 1968-1972
Actions en Zone Bour			
Etudes	2.300	2.300	1.800
Points d'eau	4.100	4.100	4.100
Travaux	46.327	46.327	43.000
Total	52.727	52.727	48.900

4 - Tableau d'execution du Programme Confié au Ministère des Travaux Publics et des Communications

1.000 DH

RUBRIQUES	Crédits 1968-72 y compris reports 1967	Engagements (1) 1968-1972	Emissions 1968-1972
Marrakech-Ouarzazate	598,0	598,0	598,0
Casa-Béni-Mellal-Safi	7.918,0	7.232,0	7.232,0
Kénitra	256,0	26,1	26,1
Meknès	81,0	71,1	71,1
Fès	338,0	296,4	296,4
Taza	72,0	72,0	72,0
Oujda-Nador	297,0	37,0	37,0
Tétouan-Al-Hoceima-Tanger	1.540,0	1.382,0	1.311,0
Agadir-Tarfaya	278,0	278,0	278,0
Adduction-Oum-Er-Rebia El Jadida	16,0	16,0	16,0
Oum-Er-Rebia-Casa	196,0	196,0	196,0
Boujniba-Khouribga	3.418,0	3.376,0	3.376,0
Oued-Sebou	87,0	87,0	87,0
Oued-Sebou	843,0	843,0	843,0
Etudes générales et recherches	3.038,0	3.038,0	3.038,0
S.A.E.M.			
Total	18.976,0	17.548,6	17.477,6

(1) Les chiffres relatifs à la rubrique engagements ne sont pas toujours connus avec précision, on suppose alors qu'ils sont presque égaux au montant des émissions.

B. — **Exécution physique :**

Les réalisations effectuées en matière d'adduction d'eau ont été le fait de l'Office National de l'Eau Potable (Ex R.E.I.) ;

du Ministère des Travaux Publics et des Communications ;
du Ministère de l'Agriculture, et enfin
du Ministère de l'Intérieur.

a — **Réalisations entreprises par l'O.N.E.P.**

— Les grandes adductions ont concerné principalement les Centres suivants :

— **Agadir** : La première tranche des travaux de la nouvelle adduction a été achevée à la fin de 1969.

Après la mise en service de l'adduction Est, une campagne de forage a été lancée au cours de l'année 1970. Le débit total obtenu aux essais sur les 7 forages réalisés en 1970 est de 180 litres par seconde. Quatre autres forages exécutés au courant de l'année 1971 ont permis de porter le débit final exploitable à 320 l/s.

— **Ouezzane** : Compte tenu des difficultés rencontrées quant à l'approvisionnement de la ville en eau, une campagne de forages a été menée dans la plaine de Bou Agba entre 1968 et 1970, laquelle a permis d'obtenir la mise à jour d'un débit moyen de 50 l/s par deux forages artésiens. Ce débit a été porté à 70 l/s après la reprise des forages en 1971 (3 forages).

Six puits ont été forés dont trois se sont révélés productifs. Les essais de pompage en cours laissent espérer la possibilité d'exploiter un débit compris entre 40 et 50 l/s.

— **Boujad** : L'alimentation de ce centre sera assurée à court terme, comme pour Oued Zem par puits ou forage. Les travaux de fonçage de trois puits en cours.

— **Saïdia** : La campagne de forages et les essais de débit ont été achevés à la fin de l'année 1971. Les débits exploitables à partir des forages d'Alchoun et Sidi Rahmoun sont respectivement de 80 à 70 l/s.

— **Khémisset** : Mise en place d'une adduction qui est dimensionnée pour véhiculer un débit maximal de 190 l/s (16.400 m3/j), le débit étant porté ultérieurement au débit final de 380 l/s (32.800 m3/j).

— **Berkane** : Les travaux réalisés ont été les suivants :

— La création d'un réseau haut de distribution ;

— La construction d'un réservoir de 1.000 m3 pour le réseau haut ;

— La pose d'une conduite d'adduction et d'une conduite principale de distribution pour le réseau haut ;

— L'équipement du nouveau forage a été achevé en Septembre 1972.

— **Safi** : La consultation pour l'exécution des travaux de l'adduction de Safi à partir de la retenue du canal des Abda-Doukkala (stations de traitement et de pompage) a été lancée à la fin de l'été 1969. Cependant, des difficultés d'ordre administratif ont fait que la station de traitement n'a pu être terminée qu'en Juillet 1972. D'autre part, le lot « conduites » adjugé fin 1969, avait été achevé en 1970.

— **Tétouan** : L'état du canal du Nakhala nécessitait d'importants travaux de remise en état, ainsi il a été procédé à l'aménagement des tronçons les plus sains, et à la construction de siphons, ou de conduites en charges pour éviter les zones de passage les plus critiques.

— **Centres Côtiers Témara, Mohammedia, Skhirat** :

Les travaux ont débuté en Février 1970. Ils ont porté sur l'installation de plus de 30 Km de conduites et la construction de trois réservoirs semi-enterrés de 5.000 m3, et 3.500 m3 de capacité. Les travaux ont été menés dans des délais minima de façon à permettre l'alimentation des centres côtiers dès Juillet 1970. La construction des réservoirs a été achevée en été 1971.

— **Divers petits Centres**

Sont regroupées sous cette rubrique l'ensemble des opérations du Plan Quinquennal qui ne pouvaient, de par leur faible importance, être individualisées, telles que :

— Mechra Bel Ksiri :

Les travaux concernant le fonçage de trois forages de reconnaissance éventuellement exploitables ont débuté au mois de Mai 1971.

Un premier forage de 300 m de profondeur vient d'être achevé, qui a mis en évidence l'existence des deux nappes superposées.

D'après les essais de pompage, le débit exploitable de ce forage est de 30 l/s.

— Sidi Yahya

Les travaux de fonçage et d'équipement du forage n° 2 ont été achevés en 1970. Néanmoins l'exploitation du forage n'est pas encore intervenue en raison des venues de sable dans le forage. Des travaux de rechemisage sont en cours.

— Sidi Allal Tazi

Suite à l'étude d'adaptation de la station de traitement actuelle, une première phase de réaménagement de la station existante a été entreprise au cours de l'été 1970 et a permis de porter le débit de 3 à 8 m3/heure et d'améliorer la qualité de l'eau traitée.

— Benslimane :

Les travaux d'amélioration des captages de Aïn Ksob et Aïn Saidia et de la capacité de transport de la conduite ont été exécutés au cours de l'année 1971.

— Marrakech : Fonçage de 3 puits

- Puits de Guich,
- Puits Ourika et Agdal : le fonçage de ces 2 puits est en cours.

— Taounate :

Un puits a été foncé au cours de l'année 1971. Le débit exploitable étant de 10 l/s, des travaux complémentaires sont prévus sur ce puits afin de porter son débit à 20 l/s.

— Mehdia : Il a été procédé à :

- La pose d'une conduite d'adduction d'une conduite maîtresse de distribution (travaux achevés en Août 1971).
- La construction d'un réservoir de 750 m3 semi-enterré activée en Octobre 1971.

— Ahermoumou :

L'O.N.E.P. a modifié le mode de prise d'eau de la source existante. Un puits de 10 m de profondeur a été creusé à la place du drain prévu par l'étude. Les travaux de cette adduction ont été achevés à la fin de l'été 1972.

b — **Réalisations entreprises par le Ministère des Travaux Publics et des Communications**

L'action du Ministère des Travaux Publics a embrassé les centres suivants :

— **Province de Marrakech** :

Mise en place des stations de pompage et de traitement de l'Oukaïmeden et des trois réservoirs ainsi que l'appareillage et la conduite de refoulement.

— **Provinces de Casablanca, Béni-Mellal, Safi, et El Jadida** :

- Tit-Mellil : les travaux pour les équipements hydrauliques, mécanique et électrique de la station de pompage et du local de stérilisation, ainsi que la pose d'une conduite de refoulement ont été entrepris au cours de l'année 1971.

- Khémis des Zemamra : les travaux de branchement aérien du poste de transformation de la station de pompage sont terminés.

- Sidi Smaïl : la construction d'un réservoir surélevé de 200 m3 à Sidi Smaïl a été achevée en 1972.

● Jemâa Shaïm et autres petits centres de la région de Safi ont été achevés : la retenue d'eau et 4 ouvrages annexes.

— Géni-civil et équipement d'une station de pompage,

— Géni-civil et équipement d'une station de traitement,

— La construction d'un réservoir surélevé de 900 m3 et d'une chambre de vannes avec appareillage.

— Province de Kénitra :

L'adduction de la Zaouia de Sidi Kacem liée au Centre de Sidi Kacem ne pourra pas être réalisée.

— Province de Fès :

Des forages pour la recherche d'eau ont été réalisés à Boulemane mais se sont révélés négatifs. Par contre l'adduction d'eau du centre de Tissa a été réalisée.

— Provinces d'Oujda - Nador :

Les études pour l'adduction d'eau des centres de Touissit, Boubker et Zaïo sont terminées, les travaux ont été entrepris à partir du second semestre de 1972.

— Provinces de Tétouan, Al-Hoceïma, et Tanger :

Les travaux pour l'adduction des centres de Fnideq, Jebha et Targuist ont été réalisés en 1972.

c — Réalisations entreprises par le Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire.

Les actions du Ministère de l'Agriculture en zone bour ont été essentiellement orientées vers les réalisations de travaux d'alimentation en eau potable.

D'autre part, certains centres déjà pourvus d'une infrastructure de base élémentaire et dotés d'un plan de développement, ont été équipés de réseaux de distribution d'eau potable.

A noter également que les efforts consentis en faveur des équipements de Souks ont considérablement diminué par rapport au Plan précédent.

Les chantiers exécutés au cours du Plan se répartissent ainsi :

— Point d'eau et adduction d'eau	1.241
— Equipement de Souks	460
— Divers	213
	1.914

Les difficultés rencontrées, tiennent non seulement à l'insuffisance des moyens en personnel et en matériel déjà évoquée mais aussi à l'absence d'études disponibles et de programmation à moyen terme.

D'autre part, en l'absence de plans directeurs, la programmation des actions à entreprendre s'est trop souvent inspirée des désirs exprimés par les populations, et ne s'inscrit pas encore dans le cadre d'un aménagement rationnel de l'espace rural.

Ainsi des investissements importants continuent à être réalisés dans des centres d'intérêt secondaire, ce qui conduit à une dispersion des moyens, tant financiers que matériels, au détriment d'agglomérations appelées à connaître un développement plus important. Par ailleurs, dans un même centre, les équipements ne sont pas toujours réalisés en respectant un ordre de priorité logique.

d — Réalisations entreprises par le Ministère de l'Intérieur

Les réalisations ont été soit le fait des régies autonomes, soit le fait des collectivités locales.

— Régies autonomes (autofinancement)

Les investissements réalisés par les différentes régies autonomes en matière de réseau d'eau (premier établissement) pour le Plan 1968-1972 s'élèvent à 74 Millions de DH.

— Collectivités locales

Les travaux réalisés par les collectivités locales en matière d'adduction d'eau et ossature principale de distribution au cours du Plan s'élèvent à 9,8 Millions DH.

III. — ORIENTATIONS ET OBJECTIFS CHIFFRES

Malgré l'effort consenti par les pouvoirs publics en matière d'adduction d'eau au cours du Plan 1968-1972, la situation de ce secteur reste très préoccupante. En effet, elle se caractérise par :

— Une tendance accélérée à la saturation des installations existantes en raison de l'importance de l'accroissement démographique.

— La faiblesse de la consommation relevée dans la plupart des centres due à l'insuffisance des installations aussi bien d'adductions que de distribution.

Les statistiques à la fin de 1970 donnent pour les centres de l'O.N.E.P. une consommation de 62 litres environ par habitant et par jour et un taux de branchement de 48,5 %. Ces deux valeurs restent donc faibles et ce, malgré les taux d'accroissement enregistrés au cours de la période de 1968-1972 et qui sont respectivement de 8,3 et 8,4 %.

Ce sont des considérations d'ordre social qui ont caractérisé en grande partie l'élaboration du Plan 1973-77 en matière d'adduction d'eau.

— En effet, compte tenu du caractère vital de l'eau et de tout le bien être social qu'elle est susceptible d'engendrer tant du point de vue hygiénique, que du point de vue nécessité physiologique il a été jugé **indispensable de lancer un programme de grande envergure visant à approvisionner le maximum de centres en eau, mais surtout là où les besoins se font de plus en plus urgents.**

C'est dans cette optique qu'a été décidée une action prioritaire en faveur du milieu urbain sans pour autant négliger le milieu rural.

En effet, les besoins des populations urbaines passeront de 6,6 m3/s en 1970 à 37 m3/s en l'an 2.000 avec une valeur intermédiaire de 18 m3/s en 1985. Ces besoins correspondent à ceux qui se manifesteront réellement dans le cadre d'un développement possible et équilibré des réseaux, et en prenant comme objectif une desserte quasi-totale des populations en l'an 2.000.

Les besoins des populations rurales évalués à 7 m3/s en 1985, 17 m3/s en l'an 2000, et stables ensuite, sont par contre plus théoriques ; ils correspondent au débit nécessaire à une desserte complète, ce que ne justifient actuellement, ni le niveau de vie, ni la stabilité et la pérennité de l'habitat.

L'accroissement des besoins en eau potable tient compte :

— de l'accroissement des populations

— de l'accroissement de la consommation de chaque habitant

— des prévisions de développement touristique et industriel, lorsqu'il s'agit d'industries implantées en milieu urbain et alimentées par les réseaux d'eau potable.

Pour les centres urbains, cela se traduit pratiquement par le souci de développer ou d'améliorer selon les cas les installations existantes, surtout là où cela a paru le plus urgent.

Les prévisions d'équipement ont été faites séparément pour les centres urbains, et pour les communes rurales.

Les centres urbains sont au nombre de 73, chacun d'eux a fait l'objet de prévisions d'équipement pour l'adduction et la distribution. Pour les agglomérations rurales, les prévisions ont été établies par province en fonction de la population rurale de chacune et du coût moyen du litre/seconde installé (variable d'une province à l'autre).

IV. — PROGRAMME D'ACTION

1. — Importance du programme

Le programme d'action en matière d'adduction qui a été mis sur pied dans le cadre du Plan Quinquennal 1973-1977 est un programme de grande envergure qui se propose d'intervenir aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

— **Pour le milieu rural**

Il convient de préciser que c'est aux Départements de l'Agriculture, de l'Intérieur et enfin de l'O.N.E.P. qu'incombe la tâche d'entreprendre les travaux en matière d'adduction d'eau.

Le montant global des crédits nécessaires à la réalisation d'un tel programme s'élève à quelques 222 Millions DH dont 39 Millions DH pour le Ministère de l'Agriculture, 163 Millions DH pour le Ministère de l'Intérieur, et enfin 20 Millions DH pour l'O.N.E.P. dont 6,39 Millions DH pour les centres ruraux et 14,16 Millions DH pour autres centres délimités).

— **Pour le milieu urbain**

Les régies et l'O.N.E.P. étant les principaux organismes devant intervenir en milieu urbain. Le montant de crédits nécessaires à la réalisation du programme qui se trouve à leur actif s'élève à 701,645 Millions DH dont 218,9 Millions DH à la charge des régies afin d'entrependre :

- des travaux d'adduction et de stockage pour 58 Millions DH.
- des travaux de distribution pour 98,9 Millions DH.
- et enfin des travaux relatifs au réseau secondaire de distribution pour 62 Millions DH pour les régies.

Les 482,245 Millions DH à la charge de l'O.N.E.P. dont 152,4 Millions DH seront financés par emprunt extérieur assureront :

— des travaux d'adduction d'eau potable pour 107,895 Millions DH.

— une action en zone côtière Casablanca-Rabat pour 334,5 Millions DH.

— des travaux de D.E.P. ossature principale pour 10,1 Millions DH.

— l'achèvement du Plan 1968-72 pour 24,7 Millions DH.

— études générales et projet eau potable pour 5 Millions DH.

2. — Présentation du programme

Le programme en matière d'adduction d'eau ainsi conçu est un programme très vaste, car non seulement il vise la réalisation des actions en matière d'alimentation en eau potable (A.E.P.), mais aussi des actions en matière de distirbution (D.E.P.).

— Pour les A.E.P. l'action concerne des travaux de captage, et aussi la mise en place des stations de traitement et de pompage ainsi que des réservoirs d'arrivée. Ce sont surtout des opérations nouvelles devant s'inscrire dans le cadre de l'intervention

en milieu urbain. En effet les centres concernés ont fait l'objet de répartition entre les 7 grandes régions économiques avec cependant, une disparité quant au nombre de centres prévus dans chaque région, et par voie de conséquence quant au montant de crédit nécessaire.

L'intervention en matière d'adduction dans l'ensemble des régions revêt une importance particulière, en ce sens qu'elle consiste non seulement à répondre à la satisfaction des besoins des régions, mais aussi à un certain nombre de considérations d'ordre économique voire même touristique.

Cependant, le projet qui a retenu le plus l'attention des responsables est celui de la zone côtière Casablanca-Kénitra.

Compte tenu de l'ampleur de l'activité économique et de l'importance de la concentration urbaine, il a paru indispensable d'y concenter tout l'effort d'investissement nécessaire en vue de la satisfaction des besoins qui se font de plus en plus urgents. Par ailleurs, le projet Bou-Regreg est considéré comme étant l'élément moteur de tout le programme qui est prévu pour desservir la zone visée en eau potable. En effet plus de 334.5 Millions DH lui ont été consacrés, ce qui représente plus de 50 % du montant global des crédits.

— En revanche, les D.E.P. (distribution d'eau potable) comprennent toutes les conduites issues du ou des réservoirs d'arrivée. Elles se subdivisent en deux parties :

- Les ossatures principales de distribution qui forment le réseau primaire.

- Le réseau secondaire et tertiaire défini comme étant l'ensemble des canalisations comprises entre le réseau primaire et les compteurs placés sur les branchements des utilisateurs.

Les travaux de distribution sont appelés à embrasser 39 centres urbains pour un montant de crédit de 10,15 Millions DH et 25 centres ruraux pour 6,39 Millions DH.

Une action dans les centres délimités est également prévue, elle touche 15 centres, pour un montant de crédit de 14,16 Millions DH.

Récapitulatif du programme d'action des adductions d'eau pour le quinquennat 1973-1977

1.000 DH

DEPARTEMENTS	1973	1974	1975	1976	[illegible]	Plan	Autre financement	Total Général
I - MILIEU RURAL								
A - Ministère de l'Agriculture (1)								
— Financement sur budget	—	—	—	—	—	27.300	—	27.300
— Financement sur recettes, collectivités locales	—	—	—	—	—	—	11.221	11.221
B - Ministère de l'Intérieur subvention d'équipements collectivités locales	—	—	—	—	—	162.814	—	162.814
C - O.N.E.P. (Centres ruraux)	2.875	1.585	1.490	[illegible]45	200	6.395	3.905	10.300
(Autres centres délimités)	1.105	5.455	4.600	1.900	1.100	14.160	10.740	24.900
Total I	**3.980**	**7.040**	**6.090**	**2.145**	**1.300**	**210.669**	**25.866**	**236.535**

(1) Voir Chapitre « Agriculture »

Récapitulatif du programme d'action des adductions d'eau pour le Quinquennat 1973-1977 (suite)

1.000 DH

DEPARTEMENTS	1973	1974	1975	1976	1977	Total Plan	Autre financement	Total Général
II - MILIEU URBAIN								
A - Gestion par les collectivités locales (Régies)								
— Adduction et Stockage	—	—	—	—	—	—	58.000	58.000
— Ossature distribution	—	—	—	—	—	—	98.900	98.900
— Réseau secondaire des distributions	—	—	—	—	—	—	62.000	62.000
B - Gestion par O.N.E.P.								
— Adduction eau potable	11.180	35.155	34.440	20.770	6.350	107.895	35.560	143.455
— Zone côtière Casablanca-Rabat	70.000	102.500	55.400	41.200	14.600	283.700	—	283.700
— Intérêts intercalaires	8.600	12.100	14.600	15.500	—	50.800	—	50.800
— Achèvement Plan 1968-1972	8.970	16.930	—	—	—	25.900	—	25.900
— D.E.P. Ossature principale	600	2.950	3.500	1.850	1.250	10.150	2.600	12.750
Projet eau potable et Etudes générales	2.000	2.000	1.000	—	—	5.000	4.600	9.600
Total II	**101.350**	**171.635**	**108.940**	**79.320**	**22.200**	**483.445**	**261.660**	**745.105**
Total I + II	**105.330**	**178.675**	**115.030**	**81.465**	**23.500**	**694.114**	**287.526**	**981.640**
Maroc phosphore	1.000	4.000	4.000	650	—	9.650	—	9.650
Total Général	**106.330**	**182.675**	**119.030**	**82.115**	**23.500**	**703.764**	**287.526**	**991.290**

Plan quinquennal 1973-1977

Financement du programme des adductions d'eau à la charge de l'O.N.E.P.

1.000 DH

OPERATIONS	1973	1974	1975	1976	1977	Total	Emprunt BIRD	Charge Etat
— Alimentation de la zône côtière ...	70.000	102.500	55.400	41.200	14.600	283.700	152.400	131.300
— Intérêts intercalaires	8.600	12.100	14.600	15.500	—	50.800	—	50.800
— Achèvement du Plan 1968-1972 ..	8.970	16.930	—	—	—	25.900	—	25.900
— A.E.P. Centres Urbains	11.180	35.155	34.440	20.770	6.350	107.895	—	107.895
— D.E.P. Ossatures principales Centres Urbains	600	2.950	3.500	1.850	1.250	10.150	—	10.150
— Centres Ruraux O.N.E.P.	2.875	1.585	1.490	245	200	6.395	—	6.395
— Autres Centres délimités	1.105	5.455	4.600	1.900	1.100	14.160	—	14.160
— Projet Eau Potable et Etudes Générales	2.000	2.000	1.000	—	—	5.000	—	5.000
Total Général O.N.E.P.	105.330	178.675	115.030	81.465	23.500	504.000	152.400	351.600
Maroc phosphore ..	1.000	4.000	4.000	650	—	9.650	—	9.650
Total général	106.330	182.675	119.030	82.115	23.500	513.650	152.400	361.250

I. - Achèvement du plan quinquennal 1968-1972

1.000 DH

REGIONS	1973	1974	1975	1976	1977	Total Plan
Agadir	3.490	1.610	—	—	—	5.100
Région (1)	3.490	1.610	—	—	—	5.100
Région (2)	150	150	—	—	—	300
Oued-Zem	600	600	—	—	—	1.200
Bou-Regreg Casablanca	34.300	63.300	35.000	28.350	7.300	168.250
Total Région (3)	34.900	63.900	35.000	28.350	7.300	169.450
Khémisset	2.130	9.870	—	—	—	12.000
Ouezzane	2.500	3.600	—	—	—	6.100
Bou-Regreg (Rabat)	44.300	52.300	35.000	28.350	7.300	167.250
Total Région (4)	48.930	65.770	35.000	28.350	7.300	185.350
Région (5)	—	—	—	—	—	—
Région (6)	100	100	—	—	—	200
Région (7)	—	—	—	—	—	—
Total Général	87.570	131.530	70.000	56.700	14.600	360.400

Plan Qinquennal 1973-1977

I. - Récapitulatif par rubrique et par région

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Montant Plan	Autre financement
I							
Achèvement du Plan 1968-72							
1	3.490	1.610	—	—	—	5.100	—
2	150	150	—	—	—	300	—
3	34.900	63.900	35.000	28.350	7.300	169.450	—
4	48.930	65.770	35.000	28.350	7.300	185.350	—
5	—	—	—	—	—	—	—
6	100	100	—	—	—	200	—
7	—	—	—	—	—	—	—
Total	87.570	131.530	70.000	56.700	14.600	360.400	—
II							
AEP Centres Urbains							
1	190	2.540	1.500	1.990	—	6.220	1.300
2	3.200	9.190	7.650	5.500	—	25.540	7.590
3	1.650	3.730	3.450	2.430	300	11.560	3.330
4	4.250	9.330	13.240	6.950	1.500	35.270	10.050
5	600	1.735	3.050	350	4.050	9.785	6.300
6	790	5.430	2.100	900	—	9.220	1.300
7	500	3.200	3.450	2.650	500	10.300	5.690
Total	11.180	35.155	34.440	20.770	6.350	107.895	35.560

Plan Qinquennal 1973-1977

- Récapitulatif par Rubrique et par Région (suite)

1.000 DH

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977	Montant Plan	Autre Financement
III							
AEP Centres ONEP							
1	—	200	350	200	—	750	50
2	—	500	500	250	300	1.550	450
3	—	900	1.000	550	400	2.850	850
4	600	900	1.000	300	450	3.300	500
5	—	—	50	100	—	150	100
6	—	350	350	100	50	850	150
7	—	100	200	350	50	700	500
Total	600	2.950	3.500	1.850	1.250	10.150	2.600
IV							
Centres ruraux ONEP							
1	—	200	—	150	200	550	650
2	—	—	—	—	—	—	300
3	—	—	100	95	—	195	50
4	1.990	1.385	910	—	—	4.285	1.975
5	760	—	—	—	—	760	480
6	125	—	480	—	—	605	450
7	—	—	—	—	—	—	—
Total	2.875	1.585	1.490	245	200	6.395	3.905

Plan Qinquennal 1973-1977

I. - Récapitulatif par Rubrique et par Région (suite)

1.000 DH

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977	Montant Plan	Autre Financement
V							
Autres Centres délimités							
1	—	1.950	1.100	400	250	3.700	3.200
2	100	1.050	600	300	250	2.300	1.600
3	200	700	500	300	200	1.900	2.000
4	155	675	650	275	80	1.835	450
5	220	450	550	225	70	1.515	700
6	300	500	800	200	200	2.000	1.800
7	130	130	400	200	50	910	990
Total	1.105	5.455	4.600	1.900	1.100	14.160	10.740
Non réparti projet eau potable + études générales	2.000	2.000	1.000	—	—	5.000	4.600
Total Général	105.330	178.675	115.030	81.465	23.500	504.000	57.405
Adduction Eau Maroc phosphore	1.000	4.000	4.000	650		9.650	
Total Plan	106.330	182.675	119.030	82.115	23.500	513.650	

Les chiffres romains représentent les rubriques :

I - Achèvement du Plan quinquennal 1968-1972
II - A.E.P. - Centres Urbains
III - D.E.P. - Centres O.N.E.P.
IV - Centres Ruraux O.N.E.P.
V - Autres centres délimités

Les chiffres arabes représentent les régions économiques.

II. - Adduction d'eau - O.N.E.P.

A E P des centres urbains (opérations nouvelles)

1.000 DH

CENTRES	1973	1974	1975	1976	1977	Total Plan	Autre Financement
AGADIR							
AGADIR Ville	—	—	—	740	—	740	100
IFNI	150	500	500	750	—	1.900	1.000
INEZGANE	—	—	—	—	—	—	
TIZNIT	—	—	1.000	500	—	1.500	200
TAROUDANT	—	—	—	—	—	—	
TOTAL AGADIR	150	500	1.500	1.990	—	4.140	1.300
OUARZAZATE							
OUARZAZATE Ville	40	2.040	—	—	—	2.080	—
TOTAL OUARZAZATE	40	2.040	—	—	—	2.080	—
TOTAL REGION I	190	2.540	1.500	1.990	—	6.220	1.300
MARRAKECH							
MARRAKECH Ville	2.000	4.000	4.000	2.000	—	12.000	490
DEMNATE	—	—	—	—	—	—	

II. - Adduction d'eau - O.N.E.P.

A E P des centres urbains (opérations nouvelles) (suite)

1.000 DH

CENTRES	1973	1974	1975	1976	1977	Total Plan	Autre Financement
EL KELAA	—	290	—	—	—	290	—
TOTAL MARRAKECH	2.000	4.290	4.000	2.000	—	12.290	490
SAFI							
SAFI Ville	300	400	1.750	600	—	3.050	2.000
ESSAOUIRA	900	3.000	600	2.000	—	6.500	4.100
JEMAA SHAIM	—	—	—	—	—	—	
TAMANAR	—	700	800	—	—	1.500	200
YOUSSOUFIA	—	800	500	900	—	2.200	800
TOTAL SAFI	1.200	4.900	3.650	3.500	—	13.250	7.100
TOTAL REGION II	3.200	9.190	7.650	5.500	—	25.540	7.590
EL-JADIDA							
EL-JADIDA Ville	—			—	—		
AZEMMOUR	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL EL JADIDA	—	—	—	—	—	—	—
SETTAT							
SETTAT Ville	250	800	750	—	—	1.800	1.200
BEN AHMED	400	—	—	—	—	400	500
BERRECHID	—	400	—	—	—	400	—

II. - Adduction d'eau - O.N.E.P.

A E P des centres urbains (opérations nouvelles) (suite)

1.000 DH

CENTRES	1973	1974	1975	1976	1977	Total Plan	Autre Financement
BEN SLIMANE	—	—	—	—	—	—	—
EL GARA	100	70	—	—	—	170	—
TOTAL SETTAT	750	1.270	750	—	—	2.770	1.700
KHOURIBGA							
KHOURIBGA Ville	—	700	—	—	—	700	300
OUED ZEM-BOUJAD	—	250	1.000	1.700	300	3.250	750
TOTAL KHOURIBGA	—	950	1.000	1.700	300	3.950	1.050
BENI-MELLAL							
BENI-MELLAL VILLE	400	700	1.700	—	—	2.800	100
FQUIH BEN SALAH	500	810	—	—	—	1.310	—
KASBA TADLA	—	—	—	—	—	—	480
TOTAL BENI-MELLAL	900	1.510	1.700	—	—	4.110	580
CASABLANCA							
CASABLANCA Ville	—	—	—	—	—	—	—
MOHAMMEDIA	—	—	—	730	—	730	—
TOTAL CASABLANCA	—	—	—	730	—	730	—
TOTAL REGION III	1.650	3.730	3.450	2.430	300	11.560	3.330

II. - Adduction d'eau - O.N.E.P.

A E P des centres urbains (opérations nouvelles) (suite)

1.000 DH

CENTRES	1973	1974	1975	1976	1977	Total Plan	Autre Financement
TANGER							
TANGER Ville	3.000	6.000	6.000	3.800	—	18.800	1.200
TOTAL TANGER	3.000	6.000	6.000	3.800	—	18.800	1.200
TETOUAN							
TETOUAN Ville	1.000	2.000	3.700	1.300	—	8.000	5.000
CHAOUEN	—	—	—	150	—	150	150
ACILA	—	—	100	500	—	600	500
LARACHE	—	—	—	—	500	500	1.000
KSAR-EL-KEBIR	250	250	1.000	—	—	1.500	1.000
MARTIL	—	—	200	200	—	400	—
TOTAL TETOUAN	1.250	2.250	5.000	2.150	500	11.150	7.650
KENITRA							
KENITRA Ville	—	—	—	—	—	—	—
KHEMISSET	—	—	—	—	—	—	—
OUEZZANE	—	—	—	—	—	—	—
SIDI KACEM	—	—	2.000	1.000	1.000	4.000	1.200
SIDI SLIMANE	—	480	—	—	—	480	
SOUK EL ARBAA	—	600	240	—	—	840	
MECHRA BEL KSIRI	—	—	—	—	—	—	

II. - Adduction d'eau - O.N.E.P.

A E P des centres urbains (opérations nouvelles) (suite)

1.000 DH

CENTRES	1973	1974	1975	1976	1977	Total Plan	Autre financement
MEHDIA	—	—	—	—	—	—	
TOTAL KENITRA	—	1.080	2.240	1.000	1.000	5.320	1.200
RABAT-SALE							
RABAT Ville	—	—	—	—	—	—	
SALE Ville	—	—	—	—	—	—	
TOTAL REGION IV	4.250	9.330	13.240	6.950	1.500	35.270	10.050
FES							
FES Ville	100	100	1.600	150	4.050	6.000	3.000
SEFROU	100	100	—	—	—	200	500
BHALIL	—	—	200	200	—	400	200
IMMOUZER	—	—	—	—	—	—	—
MOULAY YACOUB	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL FES	200	200	1.800	350	4.050	6.600	3.700
TAZA							
TAZA Ville	250	1.300	850	—	—	2.400	700
GUERCIF	150	235	—	—	—	385	
TOTAL TAZA	400	1.535	850	—	—	2.785	700

II. - Adduction d'eau - O.N.E.P.

A E P des centres urbains (opérations nouvelles) (suite)

1.000 DH

CENTRES	1973	1974	1975	1976	1977	Total Plan	Autre financement
AL HOCEIMA							
AL HOCEIMA Ville	—	—	400	—	—	400	1.600
TARGUIST	—	—	—	—	—	—	300
TOTAL AL HOCEIMA	—	—	400	—	—	400	1.900
TOTAL REGION V	600	1.735	3.050	350	4.050	9.785	6.300
OUJDA							
OUJDA Ville	—	1.300	—	600	—	1.900	400
BERKANE	—	1.300	1.300	—	—	2.600	500
AHFIR	—	—	—	—	—	—	
SAIDIA	590	2.000	—	—	—	2.590	
TAOURIRT	200	330	—	—	—	530	
JERRADA		500	500	—		1.000	
TOTAL OUJDA	790	5.430	1.800	600	—	8.620	900
NADOR							
NADOR Ville + SEGANGAN	—	—	300	300	—	600	400
TOTAL NADOR	—	—	300	300	—	600	400
TOTAL REGION VI	790	5.430	2.100	900	—	9.220	1.300

II. - Adduction d'eau - O.N.E.P.

A E P des centres urbains (opérations nouvelles) (suite)

1.000 DH

CENTRES	1973	1974	1975	1976	1977	Total Plan	Autre financement
MEKNES							
MEKNES Ville	500	3.000	3.250	1.500	—	8.250	3.750
MOULAY IDRISS	—	—	—	—	—	—	350
EL HAJEB	—	—	—	—	—	—	
IFRANE	—	—	—	—	—	—	
AZROU	—	—	—	—	—	—	
KHENIFRA	—	—	—	1.150	500	1.650	650
TOTAL MEKNES	500	3.000	3.250	2.650	500	9.900	4.750
KSAR-ES-SOUK							
KSAR-ES-SOUK Ville	—	—	—	—	—	—	—
MIDELT	—	—	—	—	—	—	940
GOULMIMA	—	—	—	—	—	—	
ERFOUD	—	—	—	—	—	—	
RICH	—	200	200	—	—	400	
TOTAL KSAR-ES-SOUK	—	200	200	—	—	400	940
TOTAL REGION VII	500	3.200	3.450	2.650	500	10.300	5.690
TOTAL GENERAL	11.180	35.155	34.440	20.770	6.350	107.895	35.560

Plan quinquennal 1973-1977

III - D.E.P. - Ossature Principale des Centres Urbains O.N.E.P.

1.000 DH

PROVINCES CENTRES	1973	1974	1975	1976	1977	Total Plan	Autre Financement
AGADIR							
INEZGANE	—	—	50	50	—	100	50
TIZNIT	—	100	100	50	—	250	—
TAROUDANT	—	—	100	100	—	200	—
TOTAL AGADIR	—	100	250	200	—	550	50
OUARZAZATE							
OUARZAZATE ville	—	100	100	—	—	200	—
TOTAL OUARZAZATE	—	100	100	—	—	200	—
TOTAL REGION I	—	200	350	200	—	750	50
MARRAKECH							
DEMNATE	—	—	50	50	—	100	—
EL KELAA	—	—	—	50	—	50	50
TOTAL MARRAKECH	—	—	50	100	—	150	50

Plan Quinquennal 1973-1977

III. - D.E.P. - Ossature Principale des Centres Urbains O.N.E.P. (suite)

1.000 DH

PROVINCES CENTRES	1973	1974	1975	1976	1977	Total Plan	Autre Financement
SAFI							
SAFI ville	—	500	400	100	300	1.300	400
YOUSSOUFIA	—	—	50	50	—	100	—
TOTAL SAFI	—	500	450	150	300	1.400	400
TOTAL REGION II	—	500	500	250	300	1.550	450
SETTAT							
BENAHMED	—	100	100	—	—	200	—
BERRECHID	—	—	100	50	50	200	—
BENSLIMANE	—	—	—	50	50	100	100
EL GARA	—	50	50	—	—	100	—
TOTAL SETTAT	—	150	250	100	100	600	100
KHOURIBGA							
OUED ZEM - BOUJAD	—	200	200	100	100	600	200
TOTAL KHOURIBGA	—	200	200	100	100	600	200
BENI MELLAL							
BENI MELLAL ville	—	300	300	100	200	900	300
FQUIH BEN SALAH	—	100	100	100	—	300	—
KASBA TADLA	—	100	100	100	—	300	200

Plan Quinquennal 1973-1977

III. - D.E.P. - Ossature Principale des Centres Urbains O.N.E.P. (suite)

1.000 DH

PROVINCES CENTRES	1973	1974	1975	1976	1977	Total Plan	Autre Financement
TOTAL BENI MELLAL	—	500	500	300	200	1.500	500
CASABLANCA							
MOHAMMEDIA	—	50	50	50	—	150	50
TOTAL CASABLANCA	—	50	50	50	—	150	50
TOTAL REGION III	—	900	1.000	550	400	2.850	850
KENITRA							
KHEMISSET	400	400	450	100	350	1.700	—
OUEZZANE	—	100	200	100	—	400	100
SIDI KACEM	100	100	100	50	50	400	200
SIDI SLIMANE	100	100	100	50	50	400	200
SOUK EL ARBA	—	100	100	—	—	200	—
MECHRA BEL KSIRI	—	100	50	—	—	150	—
TOTAL KENITRA	600	900	1.000	300	450	3.300	500
TOTAL REGION IV	600	900	1.000	300	450	3.300	500
FES							
IMMOUZER	—	—	50	—	—	50	—
MOULAY YACOUB	—	—	—	50	—	50	50
TOTAL FES	—	—	50	50	—	100	50

Plan Quinquennal 1973-1977

III. - D.E.P. - Ossature Principale des Centres Urbains O.N.E.P. (suite)

1.000 DH

PROVINCES CENTRES	1973	1974	1975	1976	1977	Total Plan	Autre financement
TAZA							
GUERCIF	—	—	—	50	—	50	50
TOTAL TAZA	—	—	—	50	—	50	50
TOTAL REGION V	—	—	50	100	—	150	100
OUJDA							
BERKANE	—	200	200	50	50	500	100
AHFIR	—	50	50	—	—	100	—
SAIDIA	—	—	—	50	—	50	50
TAOURIRT	—	100	100	—	—	200	—
TOTAL OUJDA	—	350	350	100	50	850	150
TOTAL REGION VI	—	350	350	100	50	850	150
MEKNES							
EL HAJEB	—	—	—	100	—	100	—
IFRANE	—	—	—	—	—	—	100
AZROU	—	—	50	50	50	150	100
KHENIFRA	—	100	100	50	—	250	50
TOTAL MEKNES	—	100	150	200	50	500	250

Plan Quinquennal 1973-1977

III. - D.E.P. - Ossature Principale des Centres Urbains O.N.E.P. (suite)

1.000 DH

PROVINCES CENTRES	1973	1974	1975	1976	1977	Total Plan	Autre financement
KSAR-ES-SOUK							
KSAR-ES-SOUK ville	—	—	—	50	—	50	100
MIDELT	—	—	—	50	—	50	100
GOULMINA	—	—	—	50	—	50	50
ERFOUD	—	—	50	—	—	50	—
TOTAL KSAR-ES-SOUK	—	—	50	150	—	200	250
TOTAL REGION VII	—	100	200	350	50	700	500
TOTAL GENERAL	600	2.950	3.500	1.850	1.250	10.150	2.600

Plan quinquennal 1973-1977
IV. - Centres ruraux O.N.E.P.

1.000 DH

PROVINCES CENTRES	1973	1974	1975	1976	1977	Total Plan	Autre Financement
AGADIR							
AIT MELLOUL	—	200	—	—	—	200	300
TOTAL AGADIR	—	200	—	—	—	200	300
OUARZAZATE							
ZAGORA	—	—	—	150	200	350	350
TOTAL OUARZAZATE	—	—	—	150	200	350	350
TOTAL REGION I ....., ...	—	200	—	150	200	550	650
MARRAKECH							
IMLIL	—	—	—	—	—	—	100
IMIN TANOUT	—	—	—	—	—	—	200
TOTAL MARRAKECH	—	—	—	—	—	—	300
SAFI	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL REGION II	—	—	—	—	—	—	300
CASABLANCA							
ELLOUIZIA	—	—	100	—	—	100	50

Plan Quinquennal 1973-1977

IV. - Centres ruraux O.N.E.P. (suite)

1.000 DH

PROVINCES CENTRES	1973	1974	1975	1976	1977	Total Plan	Autre Financement
AIN HARROUDA	—	—	—	95	—	95	—
TOTAL CASABLANCA	—	—	100	95	—	195	50
TOTAL REGION III	—	—	100	95	—	195	50
KENITRA							
ARBAOUA	95	—	—	—	—	95	—
SIDI YAHIA	280	—	—	—	—	280	200
ALLAL TAZI	300	—	—	—	—	300	260
MAAZIZ	105	—	—	—	—	105	—
TIFLET	1.000	885	910	—	—	2.795	655
TOTAL KENITRA	1.780	885	910	—	—	3.575	1.115
RABAT							
AIN AOUDA	—	—	—	—	—	—	160
BOUKNADEL	210	—	—	—	—	210	—
BOUZNIKA	—	500	—	—	—	500	700
SKHIRAT	—	—	—	—	—	—	—
TEMARA	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL RABAT	210	500	—	—	—	710	860
TOTAL REGION IV	1.990	1.385	910	—	—	4.285	1.975

Plan Quinquennal 1973-1977

IV. - Centres ruraux O.N.E.P. (suite)

1.000 DH

PROVINCES CENTRES	1973	1974	1975	1976	1977	Total plan	Autre financement
FES							
MISSOUR	150	—	—	—	—	150	—
KARIA BA MOHAMED	200	—	—	—	—	200	100
MOULAY BOUCHTA	60	—	—	—	—	60	70
TOTAL FES	410	—	—	—	—	410	170
TAZA							
AHERMOUMOU	200	—	—	—	—	200	110
MATMATA	150	—	—	—	—	150	200
TOTAL TAZA	350	—	—	—	—	350	310
TOTAL REGION V	760	—	—	—	—	760	480
OUJDA							
BERGUENT	—	—	250	—	—	250	200
NAIMA	—	—	—	—	—	—	100
DEBDOU	125	—	—	—	—	125	—
EL AIOUN	—	—	230	—	—	230	150
TOTAL OUJDA	125	—	480	—	—	605	450
TOTAL REGION VI	125	—	480	—	—	605	450
TOTAL GENERAL	2.785	1.585	1.490	245	200	6.395	3.905

Plan Quinquennal 1973-1977
V - Autres centres délimités

1.000 DH

PROVINCES ET REGIONS	1973	1974	1975	1976	1977	Total Plan	Autre Financement
AGADIR	—	1.000	800	200	200	2.200	2.200
OUARZAZATE	—	950	300	200	50	1.500	1.000
TOTAL REGION I	—	1.950	1.100	400	250	3.700	3.200
MARRAKECH	50	1.000	500	200	200	1.950	1.050
SAFI	50	50	100	100	50	350	550
TOTAL REGION II	100	1.050	600	300	250	2.300	1.600
CASABLANCA	50	200	100	100	50	500	400
BENI-MELLAL	50	200	200	100	50	600	900
SETTAT	100	300	200	100	100	800	700
TOTAL REGION III	200	700	500	300	200	1.900	2.000
KENITRA	125	575	400	200	50	1.350	350
TETOUAN	30	100	150	75	—	355	100
TANGER	—	—	100	—	30	130	—
TOTAL REGION IV	155	675	650	275	80	1.835	450

Plan Quinquennal 1973-1977

V - Autres centres délimités (suite)

1.000 DH

PROVINCES ET REGIONS	1973	1974	1975	1976	1977	Montant Plan	Autre financement
FES	100	300	300	100	50	850	250
TAZA	100	100	200	100	0	500	400
AL HOCEIMA	20	50	50	25	20	165	50
TOTAL REGION V	220	450	550	225	70	1.515	700
OUJDA	100	200	400	100	100	900	1.000
NADOR	200	300	400	100	100	1.100	800
TOTAL REGION VI	300	500	800	200	200	2.000	1.800
MEKNES	70	100	200	100	—	470	500
KSAR-ES-SOUK	60	30	200	100	50	440	490
TOTAL REGION VII	130	130	400	200	50	910	990
TOTAL GENERAL	1.105	5.455	4.600	1.900	1.100	14.160	10.740

Récapitulation du programme des adductions d'eau à la charge de l'O.N.E.P. par région économique

REGION I

1.000 DH

RUBRIQUES	1973	1974	1975	1976	1977	Total Plan	Autre Financement
1) Achèvement du Plan 1968-1972 ...	3.490	1.610	—	—	—	5.100	—
2) Adduction centres urbains	190	2.540	1.500	1.990	—	6.220	1.300
3) Ossature principale	—	200	350	200	—	750	50
4) Centres ruraux O.N.E.P.	—	200	—	150	200	550	650
5) Autres centres	—	1.950	1.100	400	250	3.700	3.200
Total	**3.680**	**6.500**	**2.950**	**2.740**	**450**	**16.320**	**5.200**

REGION II

RUBRIQUES	1973	1974	1975	1976	1977	Total Plan	Autre Financement
1) Achèvement du Plan 1968-1972 ...	150	150	—	—	—	300	—
2) Adduction centres urbains	3.200	9.190	7.650	5.500	—	25.540	7.590
3) Ossature principale	—	500	500	250	300	1.550	450
4) Centres ruraux O.N.E.P.	—	—	—	—	—	—	300
5) Autres centres	100	1.050	600	300	250	2.300	1.600
Total	**3.450**	**10.890**	**8.750**	**6.050**	**550**	**29.690**	**9.940**

REGION III

RUBRIQUES	1973	1974	1975	1976	1977	Total Plan	Autre Financement
1) Achèvement du Plan 1968-1972 ...	3.900	63.900	35.000	28.350	7.300	169.450	—
2) Adduction centres urbains	1.650	3.730	3.450	2.430	300	11.560	3.330
3) Osature principale	—	900	1.000	550	400	2.850	850
4) Centres ruraux O.N.E.P.	—	—	100	95	—	195	50
5) Autres centres	200	700	500	300	200	1.900	2.000
Total	**36.750**	**69.230**	**40.050**	**31.725**	**8.200**	**185.955**	**6.230**

REGION IV

RUBRIQUES	1973	1974	1975	1976	1977	Total Plan	Autre Financement
1) Achèvement du Plan 1968-1972 ...	48.930	65.770	35.000	28.350	7.300	185.350	—
2) Adduction centres urbains	4.250	9.330	13.240	6.950	1.500	35.270	10.050
3) Ossature principale	600	900	1.050	300	450	3.300	500
4) Centres ruraux O.N.E.P.	1.990	1.385	910	—	—	4.285	1.975
5) Autres centres	155	675	650	275	80	1.835	450
Total	**55.925**	**78.060**	**50.850**	**35.875**	**9.330**	**230.040**	**12.975**

REGION V

RUBRIQUES	1973	1974	1975	1976	1977	Total Plan	Autre Financement
1) Achèvement du Plan 1968-1972	—	—	—	—	—	—	—
2) Adduction centres urbains	600	1.735	3.050	350	4.050	9.785	16.300
3) Ossature principale	—	—	50	100	—	150	100
4) Centres ruraux O.N.E.P.	760	—	—	—	—	760	480
5) Autres centres	220	450	550	225	70	1.515	700
Total	**1.580**	**2.185**	**3.650**	**675**	**4.120**	**12.210**	**7.580**

REGION VI

RUBRIQUES	1973	1974	1975	1976	1977	Total Plan	Autre Financement
1) Achèvement du Plan 1968-1972 ...	100	100	—	—	—	200	—
2) Adduction centres urbains	790	5.430	2.100	900	—	9.220	1.300
3) Ossature principale	—	350	350	100	50	850	150
4) Centres ruraux O.N.E.P.	125	—	480	—	—	605	450
5) Autres centres	300	500	800	200	200	2.000	1.800
Total	**1.315**	**6.380**	**3.730**	**1.200**	**250**	**12.875**	**3.700**

REGION VII

RUBRIQUES	1973	1974	1975	1976	1977	Total Plan	Autre Financement
1) Achèvement du Plan 1968-1972 ...	—	—	—	—	—	—	—
2) Adduction centres urbains	500	3.200	3.450	2.650	500	10.300	5.690
3) Ossature principale	—	100	200	350	50	700	500
4) Centres ruraux O.N.E.P.	—		—	—	—	—	—
5) Autres centres	130	130	400	200	50	910	990
Total	630	3.430	4.050	3.200	600	11.910	7.180
Total régions	**103.330**	**176.675**	**114.030**	**81.465**	**23.500**	**499.000**	**52.805**
Non réparti (projet eau potable + études)	2.000	2.000	1.000	—	—	5.000	4.600
Total	**105.330**	**178.675**	**115.030**	**81.465**	**23.500**	**504.000**	**57.405**
Maroc Phosphore	1.000	4.000	4.000	650	—	9.650	—
Total général	**106.330**	**182.675**	**119.030**	**82.115**	**23.500**	**513.650**	**57.405**

II. - Plan Quinquennal 1973-1977

A.E.P. des centres urbains-description physique annexe

1.000 DH

CENTRES ET EQUIPEMENTS PREVUS	Total Opération	Total Plan
AGADIR		
— Agadir ville : adduction à partir de la forêt d'Admine	840*	740
— Ifni	2.900	1.900
— Inezgane	—	—
— Tiznit	1.700	1.500
— Taroudant	—	—
OUARZAZATE		
— Ouarzazate ville	2.080	2.080
● Conduite de refoulement 0 200 L = 4.000 m		
● Conduite gravitoire 0 300 L = 5.000 m		
● Réservoir capacité 1.500 m3		
TOTAL REGION I	7.520	6.220
MARRAKECH		
* Marrakech ville	12.690	12.000
— Conduite équipée d'un 10ème de chambres de rupture et de régulation ou :		
— Soit une régulation par 2 chambres brise-charge munie d'un réservoir tampon		
— Réservoir de 37.000 m3 de capacité		
* Demnate	—	—
* El Kelaâ des Sraghna	290	290
— Réservoir de 1.000 m3 de capacité		
SAFI		
* Safi ville	5.050	3.050
— Conduite de raccordement à la station de traitement 0 400 L = 1.000 m		
— Réservoir 5.000 m3 de capacité		
Essaouira	10.600	6.500
— adduction des sources palmiers et lerroux		

* Crédits d'études (étude géophysique et campagne de forage).

II. - Plan Quinquennal 1973-1977

A.E.P. des centres urbains - description physique annexe (suite)

1.000 DH

CENTRES ET EQUIPEMENTS PREVUS	Total Opération	Total Plan
— 1 station de pompage et 1 centre de traitement		
— Conduite 0 250 — 350 = 9.800 m		
—Réservoir de 2.500 m3		
* Jemaâ Shaim	—	—
* Tamanar	1.700	1.500
* Youssoufia	3.000	2.200
— exécution d'un 3ème forage		
— réservoir de 1.100 m3 de capacité		
TOTAL REGIONAL II	**20.350**	**13.250**
EL JADIDA		
* El Jadida Ville	—	—
— doublement progressif de la station de pompage et la station de traitement de l'adduction actuelle.		
* Azemmour	—	—
SETTAT		
* Settat ville	3.000	1.800
— Conduite d'adduction peralongue de 1.500 m et 0 250		

II. - Plan Quinquennal 1973-1977

A.E.P. des centres urbains - description physique annexe (suite)

1.000 DH

CENTRES ET EQUIPEMENTS PREVUS	Total Opération	Total Plan
* Ben Ahmed	900	400
— Station de reprises S		
— Puits P1		
— Puits P2		
— Puits P3		
— Conduites		
* Berrechid	400	400
— Réservoir de 800 m3 de capacité		
* Ben Slimane	—	—
— Réservoir de 800 m3 de capacité		
* El Gara	170	170
— Réservoir de 500 m3 de capacité		
KHOURIBGA		
* Khouribga ville	1.000	700
— Réservoir de 2.000 m3		
* Oued-Zem - Boujad	4.000	3.250
— Station de prise de 175 l/s station de traitement		
— Station de traitement d'un débit de 160 l/s		
— 2 Stations de refoulement		
BENI-MELLAL		
* Béni-Mellal ville	2.900	2.800
— Réservoir semi-enterré de 2.000 m3		
— 2 réservoirs semi-enterrés de 1.000 m3		
* Fkih Ben Salah	1.310	1.310
— Station de pompage		
— réservoir de 1.000 m3		
* Kasba Tadla	480	—
— réservoir de 1.000 m3		
CASABLANCA		
* Casablanca ville	—	—
* Mohammédia		
— Réservoir semi-enterré de 4.500 m3	730	730
TOTAL REGIONAL III	14.890	11.560

II. - Plan Quinquennal 1973-1977

A.E.P. des centres urbains - description physique annexe (suite)

1.000 DH

CENTRES ET EQUIPEMENTS PREVUS	Total Opération	Total Plan
TANGER		
* Tanger ville	20.000	18.000
— Station de traitement de 50.000 m3/j		
— Bache de reprise à Goulsa		
— Station de refoulement		
— conduites d'adduction 0 700 L = 27.500 m		
TETOUAN		
* Tétouan ville	13.000	8.000
— Doublement de la station de traitement		
— reconstruction de la station de pompage		
— réservoirs : 2.000 m3, 4.000 m3, 8.000 m3		
* Larache	1.500	500
— conduite d'adduction 0 400 L = 2.000 m		
* Chaouen	300	150
* Asila	1.100	600

II. - Plan Quinquennal 1973-1977

A.E.P. des centres urbains - description physique annexe (suite)

1.000 DH

CENTRES ET EQUIPEMENTS PREVUS	Total Opération	Total Plan
* Ksar-El-Kébir	2.500	1.500
— fonçage de 4 puits.		
— réservoir remplacé par 1 bache de 200 m3		
— rénovation de la conduite en frette 0 350		
* Martil	400	400
KENITRA		
* Kénitra ville	—	—
* Khémisset	—	—
* Ouezzane	—	—
* Sidi Kacem	5.200	4.000
— Adduction à l'étude		
* Sidi Slimane	480	480
— Réservoir surelevé de 1.000 m3		
* Souk-El-Arba	840	840
— adduction à partir d'un forage de 80 m de profondeur		
— réservoir surelevé de 1.200 m3		
* Mechra Bel Ksiri	—	—
— réservoir surelevé de 2.500 m3		
RABAT-SALE		
Rabat ville	—	—
Salé-ville	—	—
TOTAL REGIONAL IV	45.320	32.270
FES		
* Fès ville	9.000	6.000
— Réfection des adductions d'AIn-Bou-Rkaiz, Ain Chkef et Ain Amir		
— Conduite d'amenée, gravitoire L = 7.200 m 0 250 à 700 mm		
* Sefrou	700	200
— 300 m de conduite 0 200 en amiante		
* Bhalil	600	400

II. - Plan Quinquennal 1973-1977

A.E.P. des centres urbains-description physique annexe (suite)

1.000 DH

CENTRES ET EQUIPEMENTS PREVUS	Total Opération	Total Plan
* Imouzer	—	—
* Moulay Yacoub	—	—
TAZA		
* Taza ville	3.100	2.400
— Mise en service de 2 forages l'un de 100l/s alimentant le R1, l'autre de 130l/s alimentant le R3.		
— Construction d'un reservoir de 1300m3 semi enterré en R1.		
* Guercif	385	385
— réservoir surelevé de 750 m3		
* Al Hoceima	2.000	400
— 1 puits de 30 l/s		
— conduite d'adduction 0 150 m 200		
— 1 station de pompage		
— réservoir enterré de 600 m3		
* Targuist	300	—
TOTAL REGION V	16.085	9.785

II. - Plan Quinquennal 1973-1977
A.E.P. des centres urbains - description physique annexe (suite)

1.000 DH

CENTRES ET EQUIPEMENTS PREVUS	Total Opération	Total Plan
OUJDA		
* Oujda ville	2.300	1.900
— amélioration du captage de la source de Sidi . hia		
— Réservoir de 3.000 m3		
* Berkane	3.100	2.650
— adduction nouvelle à partir du canal Triffas		
— conduite de refoulement 0 350 L = 2.750 m		
— réservoir de 2.000 m3		
* Ahfir	—	—
— Construction d'un réservoir surélevé de 1.000 m3		
* Saïdia	2.590	2.590
— Adduction à partir de 4 forages		
— Réservoir semi-enterré de 3.000 m		
* Taourirt	530	530
— Réservoir semi-enterré de 1.000 m3		
NADOR		
Nador ville - Segangan	1.000	600
REGIONAL REGIONAL VI	10.520	9.220
MEKNES		
* Meknès ville	12.000	8.250
— Adduction		
— Réservoir de 6.000 m3		
* Moulay Idriss	350	—
* El Hajeb	—	—
* Ifrane	—	—
* Azrou	—	—

II - Plan Quinquennal 1973-1977

A.E.P. des centres urbains - description physique annexe (suite)

1.000 DH

CENTRES ET EQUIPEMENTS PREVUS	Total Opération	Total Plan
* Khénifra	2.300	1.650
— Equipement électro-mécanique des puits avec 2		
— Pose d'une conduite d'adduction gravitoire L = 14 Km, 0 200		
— Réservoir semi-enterré de 3.000 m3		
KSAR-ES-SOUK		
* Ksar-Es-Souk ville		
— Réservoir surélevé de 1.200 m3		
* Midelt	940	—
— adduction à partir du puits conduite		
conduite de L = 10 Km 0 100		
* Goulmima	—	—
* Erfoud	—	—
* Rich	400	400
TOTAL REGION VII	15.990	10.300
TOTAL PARTIEL	143.455	107.895

CHAPITRE XIII

EQUIPEMENTS ROUTIERS

EQUIPEMENTS ROUTIERS

I. — EXECUTION DU PLAN QUINQUENNAL 1968-1972

1. — Réalisations physiques

Parmi les principales réalisations en matière de programme routier, il y a lieu de noter les travaux suivants :

— Travaux neufs

R.P. 32 - Agadir - Mengoub. Au cours du Plan 1968-1972, il a été procédé à l'étude et à la réalisation de certaines sections de la route : travaux d'ouverture de la plate forme sur 80 km, construction et revêtement de chaussée sur 34 Km.

R.P. 501 - Marrakech - Agadir par le col de Tizi N'Test - Les travaux ont porté sur l'exécution de la chaussée sur 36 Km - Il ne reste plus que 20 Km de chaussée à construire pour atteindre le col.

R.S. 512 - Tan Tan - Tarfaya - Les travaux de la chaussée sont terminés sur une longueur de 45 Km. Par ailleurs les études de l'ensemble de l'itinéraire sont achevées soit de Bou-Izakarn à Tarfaya, 100 km. Une nouvelle section de 20 Km est en cours de construction.

R.S. 511 - Marrakech - Agadir par Imin-Tanoute. Cette liaison a vu l'achèvement et l'aménagement de la plate forme et des ouvrages d'art, ainsi que la construction de chaussée revêtue sur 36 Km.

R.S. 133 - Khouribga - Béni-Mellal. Il a été procédé à la construction de chaussée sur 21 Km.

R.P. 21 - Meknès Ksar-Es-Souk - Les travaux neufs effectués sur cette liaison ont consisté en la construction de la plate-forme et de la chaussée sur la déviation aux abords du barrage Hassan Addakhil sur 30 km.

La construction du pont des Aït Athmane sur le Ziz et la construction du pont de Ksar-Es-Souk.

— Grosses réparations

— S'agissant des grosses réparations et de la maintenance, un important programme a été réalisé à la suite des dégâts dûs

---

R.P. : Route Princiale.
R.S. : Route Secondaire.

aux inondations de crues de l'hiver de l'année 1969. Ce sont 500 Km de routes principales et secondaires qui ont été traités au cours du Plan 1968-1972.

Ces travaux ont porté aussi bien sur les reprofilages de chaussée, les confortements de plate-forme par la construction de murs de soutènement ou d'enrochement, que les réparations de dégâts proprement dites.

En matière d'itinéraires touristiques. Les travaux ont porté sur :

— La R.S. 704 Tanger-Fnideq - Construction complète de 44,5 Km de chaussée.

— La R.S. 608 - études du tracé - Par contre les travaux d'ouverture de plate-forme sont prévus pour le Plan 1973-1977.

— Le CT. 2516 - confortement et recalibrage avec la construction de 8 Km de chaussée.

— La RS 32 - construction d'une chaussée revêtue sur 14 Km.

Le programme des chemins tertiaires consiste dans le recalibrage de chaussée, la rectification de tracé, le revêtement de certaines sections et la construction d'ouvrages d'art Ces travaux ont porté sur plus de 1.500 Kms répartis entre les différentes provinces du Royaume.

En outre un important programme de travaux en matière de polygones betteraviers a été réalisé.

Ces travaux ont consisté principalement en la construction et le confortement des dessertes des polygones par des chemins tertiaires afin de permettre l'évacuation des récoltes vers les usines de traitement.

Les travaux de construction et d'entretien des chemins tertiaires ont porté sur près de 500 Km.

Enfin, et dans le cadre des études de préparation du Plan 1973-1977 de développement économique et social, il a été réalisé une étude d'ensemble pour les équipements routiers en vue d'établir un plan de transports national.

2. — Coût des opérations

Les crédits prévus dans le Plan 1968-1972 ont été réévalués en cours d'exécution pour faire face aux dommages causés par les inondations de 1969, à certaines opérations nouvelles telles que l'achèvement de certains secteurs de la R.P. 32 entre Ksar-Es-Souk et Mengoub, le lancement des travvaux de la liaison Marrakech-Agadir R.S. 511, et à l'augmentation du programme des polygones betteraviers de 20 à 57,1 million de DH, compte-tenu du développement de la culture betteravière.

C.T. : Chemin tertiaire.

C'est ainsi que les crédits totaux prévus de 162.764 millions DH sont passés à 273.456 millions DH en fin de Plan.

1.000 DH

	Crédits ouverts 1968 1972	Engagements	%	Emissions	%
1 - Programme général RP et RS					
— travaux neufs ...	20.338	20.338	100	20.062	98
— grosses réparations	46.004	46.004	100	43.706	95
2 - Projet routier					
— travaux neufs ...	34.375	34.375	100	34.007	99
— grosses réparations	37.596	37.596	100	37.568	99
3 - Etude des transports	7.000	7.000	100	3.417	41
4 - Acquisition de matériel	16.950	16.950	100	16.593	98
5 -Construction de chemins tertiaires ...	48.910	44.333	100	43.882	89
6 - Polygones betteraviers	57.100	57.100	100	56.520	98
7 - Itinéraires touristiques	13.865	13.865	100	13.642	98
8 - Routes et chemins liés à des projets spécifiques	1.500	315	21	315	21
9 - Pistes d'accès aux gisements miniers ...	238	83	35	83	35
Total	**283.876** (1)	**277.959**	**97,9**	**269.795**	**95**

(1) Y compris 10.420 millions DH de crédits de reports.

3. — Conclusion

Comme il apparait à travers les données précédentes, l'exécution du programme routier s'est faite dans d'excellentes conditions, toutefois, la sous-évaluation du coût du maintien du réseau national a nécessité une réévaluation importante de la rubrique budgétaire réservée à cet effet.

De manière plus générale, grâce à l'effort entrepris durant le quinquennat 1968-1972 dans le cadre des orientations arrêtées dans le Plan, le réseau routier national s'est enrichi de 1806 km supplémentaires de routes principales, secondaires et tertiaires revêtues ; soit un accroissement total de 9 %.

Mais cet accroissement n'a pas profité de manière équitable à toutes les régions du Pays, compte tenu du niveau de développement économique propre de chacune d'elle.

II. — ORIENTATIONS ET OBJECTIFS CHIFFRES

La politique suivie en matière d'infrastructure durant le Plan quinquennal 1968-1972 a donné des résultats satisfaisants, il est donc normal de reconduire les orientations qui en sont à la base ; en effet, le Maroc dispose d'un réseau routier tout à fait adapté aux besoins économiques, il s'agit, par conséquent, de ne pas entreprendre de nouvelles immobilisations importantes de capital dans ce domaine.

Il faut maintenir notre infrastructure routière en bon état, et subordonner les projets nouveaux à leur liaison avec des projets productifs des autres secteurs. Les techniques utilisées pour la construction des routes doivent tenir compte de l'impératif essentiel de **créer le maximum d'emploi**. Par ailleurs, l'implantation de nouveaux réseaux doit tenir compte de la volonté d'un aménagement national du territoire.

— Compte-tenu de ces éléments, le programme routier donne la priorité aux crédits consacrés aux grosses réparations dont l'évaluation a été faite de manière que la maintenance du réseau actuel soit assurée dans les meilleures conditions.

— Les crédits consacrés aux itinéraires touristiques, aux polygones betteraviers et aux pistes minières sont subordonnés aux projets sectoriels qui s'y rapportent.

— Les chemins tertiaires seront implantés selon un plan relativement rationnel d'aménagement du territoire, visant à limiter les déséquilibres régionaux.

III. — LE PROGRAMME D'ACTION DU PLAN 1973-1977

Le programme établi en fonction des orientations et des objectifs précédents, se ventile de la manière suivante :

	en 1.000 DH
Travaux neufs :	
— Routes principales	8.000
— Routes secondaires	24.360
Maintenance :	
— Routes principales	114.700
— Routes secondaires	21.380
— Projet routier (achèvement)	18.200
— Itinéraires touristiques	32.430
— Chemins tertiaires	57.310

— Polygones betteraviers	44.050
— Acquisition de matériel	18.000
— Pistes minières et projet spécifique - Fès Saïs	1.570
Total	340.000
Première tranche du projet spécifique de l'autoroute Casablanca Rabat	72.000

1. — Routes principales et secondaires

I-1 — Travaux neufs

Comme il a été précisé dans les orientations, les travaux neufs en matière de routes principales ont été limités à quelques opérations d'intérêt national :

— Autoroute Casablanca Rabat 1ère tranche	72.000
— Travaux de construction sur la RP 32	6.000
— Etude factibilité Casablanca - Agadir, et Rabat-Fès	2.000
Total	80.000

Le programme des routes secondaires est plus important. Il a pour objectif de faciliter les échanges économiques régionaux et les liaisons ont été choisies en conséquences.

	en 1.000 DH
— RS 104 de Settat à El Borouj (Etude)	60
— RS 114 Casablanca-Berrechid	8.600
— RS 501 Marrakech-Taroudant	2.000
— RS 512 Tan Tan Tarfaya,	9.000
— RS 511 liaison Agadir Aït Melloul	1.000
— RS 604 Imzourène - chemins des Tamsamane-ouverture	3.700
Total	24.360

I-2 — Maintenance

Cette opération étant considérée comme la sauvegarde du patrimoine national en matière de réseau routier, elle bénéficie d'importants crédits au cours du Plan 1973-77, soit environ 40 % du programme total.

	en 1.000 DH
— Maintenance routes principales	114.700
— » » secondaires	21.380
Total	136.080

2. — Projet routier

Il s'agit de l'achèvement des opérations lancées au cours du Plan 1968-1972 dans le cadre des prêts de la Banque Mondiale.

	en 1.000 DH
2.1 — Travaux neufs-RS 511 - Chemaia-Agadir	14.650
2.2 — Grosses réparations	1.900
2.3 — Etude des transports	200
2.4 — Acquisition de matériel routier (achèvement)	1.450
Total	18.200

3. — Itinaireres touristiques

Ce programme, plus important que celui du Plan 1968-1972 par le nombre d'opération et les crédits qui lui sont accordés, a été arrêté selon une distribution régionale appropriée. Cette répartition tient compte de 5 régions touristiques principales.

— La côte nord	en 1.000 DH
* CT 8304 ... de Ouled Laou à Dar Akaba	2.000
* Liaison Martil — Cabo Negro	2.900
* RS 608 Tétouan — à Torres de Alcala	9.000
Total Nord	13.900
— Côte Atlantique	
* CT 6531-6537 Safi-Souira Kédima	480
* RS 704 Tanger-Fnideq Travaux de confortement	2.000
Total Côte Atlantique	2.480
— Moyen Atlas	
* CT 4656 de Boulmane-Bou Iblane (27 km)	2.000
* RS 303 AÏn-beuh aux sources de l'Oum-Er-Rbia	2.100
* Circuit touristique de Fès Nord (expropriation)	650
* CT 4700 accès au refuge de Taffert	2.500
* RS 31 Taza à Sidi Abdallah par Bab Bou Idir	3.500
Total Moyen Atlas	10.750
— Haut Atlas	
* CT 6038 d'Arrounf d'Asni à Tamatert	300
— Anti-Atlas	
* CT 6901 Gorges du Dadès de Boulmane à M'Semrir (50 Km)	2.000
* RS 509 d'Agadir à Tafraout par Biougra	3.000
Total Anti-Atlas	5.000
Total général des itinéraires touristiques	32.430

4. — Les Chemins tertiaires

Le programme des chemins tertiaires retenu par le Plan 1973-1977 a pour objet :

— de désenclaver certaines régions rurales ;

— de remettre en bon état de fonctionnement certaines liaisons dégradées à la suite des hivers trop agressifs des années précédentes,

— et enfin de faciliter l'équilibre interrégional par le choix judicieux des opérations à réaliser.

C'est par conséquent un crédit de 57 millions DH qui est prévu pour ces opérations, se répartissant de la manière suivante entre les différentes régions économiques.

Régions Economiques	Sud	Tensift	Centre	Nord Ouest	Centre Nord	Oriental	Centre Sud	Total
Crédits en 1000 DH	9500	7020	9220	6260	9100	7925	8285	57310
%	16,6	12,2	16,1	10,9	15,8	13,8	14,3	99,9%

5. — Les polygons betteraviers

Afin de permettre l'évacuation des produits agricoles (betteraves, canne à sucre. etc...) vers les centres de traitement (sucreries notamment) ; un important programme de routes de liaisons et de dessertes à l'intérieur des périmètres, est retenu pour le Plan 1973-1977. Le programme se ventile de la façon suivante entre les différents polygones.

	en 1.000 DH
— Polygone du Gharb P.T.I. (1)	19.385
— Polygone du Moulouya	3.460
— Polygone de Doukkala	7.405
— » Tassaout	2.800
— » Massa	6.000
— » Tadla	5.000
Total	44.050

6. — Projets Spécifiques

Accès aux gisements miniers 1.370 millions DH

(1) P.T.I. : Première tranche d'irrigation

A titre de participation pour aider les sociétés minières dans l'ouverture des pistes pour l'exploitation ou les études des gisements miniers, un investissement de 1.370 millions DH est prévu à cet effet. Il s'agit du gisement d'El Hammam.

Investissement du secteur privé :

— Parallèlement à l'action de l'Etat, le secteur privé intervient dans le cadre des ouvertures de pistes pour l'accès aux gisements miniers. Cet investissement est évalué à plus de 3,30 millions DH.

— Infrastructure aéronautique de Fès-Saïs (expropriation). Un crédit de 200.000 DH est prévu pour régler le reliquat des indemnités pour expropriation de l'emprise de la déviation de la RP 24.

7. — Acquisition de matériel

Il s'agit de matériel routier et de déneigement. Un effort important a été effectué au cours du Plan 1968-1972 dans le cadre du projet routier. Ces acquisitions sont destinées à remplacer le matériel actuel devenu trop ancien et dont l'entretien est devenu onéreux.

— Matériel de travaux publics 18.000.000 DH

8. — Programme routier du D.E.R.R.O.

Un programme d'ouverture de chemins d'exploitation et d'aménagement de chemins existants est prévu par le Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire. En outre le M.A.R.A. prend en charge les crédits pour cette opération.

9. — Etudes et expérimentations

Un certain nombre d'essais seront réalisés dans le cadre des études et expérimentations. Les investissements prévus pour ces rubriques sont inscrits dans le programme général du Ministère des Travaux Publics et des Communications.

Tableau Récapitulatif du Programme Routier

1.000 DH

Opérations	1973	1974	1975	1976	1977	Total
1 - Programme général :						
— Travaux neufs ...	2.510	9.450	65.800	18.000	8.600	104.360
— Maintenance ...	26.900	48.330	38.550	17.250	5.050	136.080
Total	29.410	57.780	104.350	35.250	13.650	240.440
2 - Projet Routier	18.200	—	—	—	—	18.200
3 - Itinéraires touristiques ..	5.550	5.600	4.180	6.700	10.400	32.430
4 - Constructions et Maintenance de chemins tertiaires	12.570	22.690	12.555	6.595	2.900	57.310
5 - Polygones bettraviers ...	13.900	6.660	4.100	4.100	15.290	44.050
6 - Autres projets spécifiques	320	600	650	—	—	1.570
- Acquisition du matériel ..	2.500	2.500	2.500	2.500	8.000	18.000
Total Général	82.450	95.830	128.335	55.145	50.240	412.000

IV. — BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le Ministère des Travaux Publics et des Communications estime que l'entretien ordinaire des routes, le fonctionnement du personnel et du matériel nécessiteront une dépense annuelle de 72 Millions de Dirhams durant le quinquennal 1973-77, (enveloppe théorique maximale).

Par ailleurs, l'évolution des dépenses pour travaux routiers ordinaires (bornage, signalisation, induits d'usures...) fait ressortir un taux de croissance annuel de 2 %.

Celui des dépenses pour le personnel occasionnel est 1,5 %.

Sans atteindre le montant théorique annuel de 72 millions de Dirhams, le Ministère des Travaux Publics et des Communications propose que les crédits réservés à l'entretien des routes principales et secondaires augmentent durant le quinquennat au rythme de 5 % par an.

V. — SERVICES GENERAUX DU MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

1. — Formation des cadres

Le M.T.P.C. et les organismes sous sa tutelle (O.N.E, O.N.C.F., R.A.M.) assurent la formation de presque la totalité des techniciens du secteur de l'infrastructure. Pour faire face à l'expansion du secteur et aux besoins de la marocanisation, 2369 agents devront être formés durant la période du Plan.

Cette formation est assurée par trois établissements principaux :

— L'Ecole nationale des travaux Publics de Casablanca (E.N.T.P.C.) formera des ingénieurs dans différentes disciplines du génie civil et mécanique générale.

Un crédit de 12,4 millions DH est prévu pou rla construction de l'Ecole pour une capacité de 360 places (125 étudiants par an).

— L'Ecole des Travaux Publics (E.T.P.C.) forme des adjoints techniques et des conducteurs de chantiers. Son extension et son équipement sont prévus au Plan pour un investissement de 1,400 millions de dirhams. Le centre de formation de l'aéronautique civile qui forme des adjoints techniques spécialisés, des agents qualifiés en matière de télécommunication, météorologie et circulation aérienne. Un crédit de 4,3 millions DH est prévu pour son extension et son équipement au cours du Plan 1973-1977.

L'échelonnement des investissements est donné par le tableau suivant :

1.000 DH

Ecoles	1973	1974	1975	1976	1977	Total
E.N.T.P. (1)	5.371	4.987	2.642	—	—	13.000
E.T.P.C.	120	1.077	203	—	—	1.400
C.E.T.A.C.M.	1.668	1.138	1.394	100	—	4.300
Total	7.159	7.202	4.239	100	—	18.700

(1) Le chiffre de l'année 1973 comprend un crédit de 600.000 DH ouvert au titre de l'année 1973 en 1972.

2. — Travaux d'assainissement

Un crédit de 11,92 millions DH a été retenu pour permettre au Ministère des travaux publics d'effectuer certains travaux d'assainissement de merjas, de dayas et des rectifications de lits d'oueds ainsi que de lancer les études pour l'aménagement de la vallée du Bou-Rregreg.

3. — Equipements administratifs

1) Extension du bâtiment du service central du M.T.P.C. Un crédit de 830.000 DH est prévu à cet effet.

2) Direction des routes - Construction de bâtiments : 500.000 dirhams.

3) Construction d'un immeuble pour l'arrondissement de Rabat. Un crédit de 1.650.000 DH est prévu pour cette opération.

4) Construction d'un parc pour matériel à Oujda : 210.000 dirhams.

L'échelonnement durant les années du Plan de ces investissements est donné par le tableau suivant :

1.000 DH

Opérations	1973	1974	1975	1976	1977	Total
1 - Extension du bâtiment Central						
— Bâtiments	—	—	80	700	—	780
— Dépenses de premier établissement ...	—	—	—	50	—	50
Total 1	—	—	80	750	—	830
2 - Direction des routes						
— Bâtiments	500	—	—		—	500
3 - Arrondissement de Rabat						
— Bâtiments	—	500	1.000	—	—	1.500
— Dépenses de premier établissement	—	—	—	150	—	150
Total 3		500	1.000	150	—	1.650
4 - Parc d'Oujda	210	—	—	—	—	210
Total Général	710	500	1.080	900	—	3.190

4. — Etudes et expérimentations

Un certain nombre d'études et d'essais seront réalisés au cours du Plan 1973-1977. Ces études intéressent aussi bien la résistance des matériaux utilisés dans les constructions de génie civil que les travaux de simulation sur modèles réduits. Un crédit de 1 million DH est prévu à cet effet et se ventile comme suit :

1.000 DH

1973	1974	1975	1976	1977	Total
200	200	200	200	200	1.000

5. — Achèvement des travaux de la zone franche industrielle de Tanger

Afin de permettre sa mise en exploitation et lui conférer le rôle que lui a assigné le législateur, le Plan quinquennal a prévu pour l'achèvement des opérations d'aménagement et d'équipement de cette zone un crédit de 23 millions DH se ventilant entre les rubriques suivantes :

1.000 DH

- Travaux de remise en état et travaux neufs 12.835
- Participation au renforcement du réseau RAID 2.500
- Etudes 250
- Ouvrage de franchissement de la RP 38 .... 2.500
- Assainissement et canalisation Oued Moghgha 2.660
- Indemnités pour expropriation et occupation temporaire 2.255

La ventilation annuelle des crédits est la suivante :

en 1.000 DH

Opérations	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Achèvement des équipements	7.710	7.235	5.800	—	—	20.745
Indemnités d'expropriation		1.000	1.255	—	—	2.255
Total	7.710	8.235	7.055	—	—	23.000

En outre il sera procédé à la mise en place des mesures législatives et règlementaires qui doivent régir la zone ainsi que l'organisme qui prendra en charge sa gestion une fois équipée.

Tableau récapitulatif des programmes généraux

1.000 DH

Opérations	1973	1974	1975	1976	1977	Total
I - Ecoles de Formation (1)	7.159	7.202	4.239	100	—	18.700
II - Travaux d'assainissement (3) ...	475	5.590	1.070	1.130	1.870	12.135
III - Equipements administratifs (2)...	710	500	1.080	900	—	3.190
IV - Etudes et expérimentations	200	200	200	200	200	1.000
V - Zone franche industrielle de Tanger	7.710	8.235	7.055	—	—	23.000
Total général	**18.254**	**21.727**	**13.644**	**2.330**	**2.070**	**58.025**

(1) dont 1 million DH au titre du Chiffre Indicatif de Planification (PNUD). En outre le chiffre de 1973 comprend un crédit de report de 600.000 DH au titre de l'E.N.T.P.C.

(2) Il s'agit des services centraux du Ministère des Travaux Publics et de bâtiments administratifs pour routes. Les autres équipements administratifs - DA - DH - STR - ONCF - ONE sont inclus dans les programmes sectoriels.

(3) Le chiffre de l'année 1973 comprend un report de crédit de 215.000 DH de l'année 1972 sur 1973.

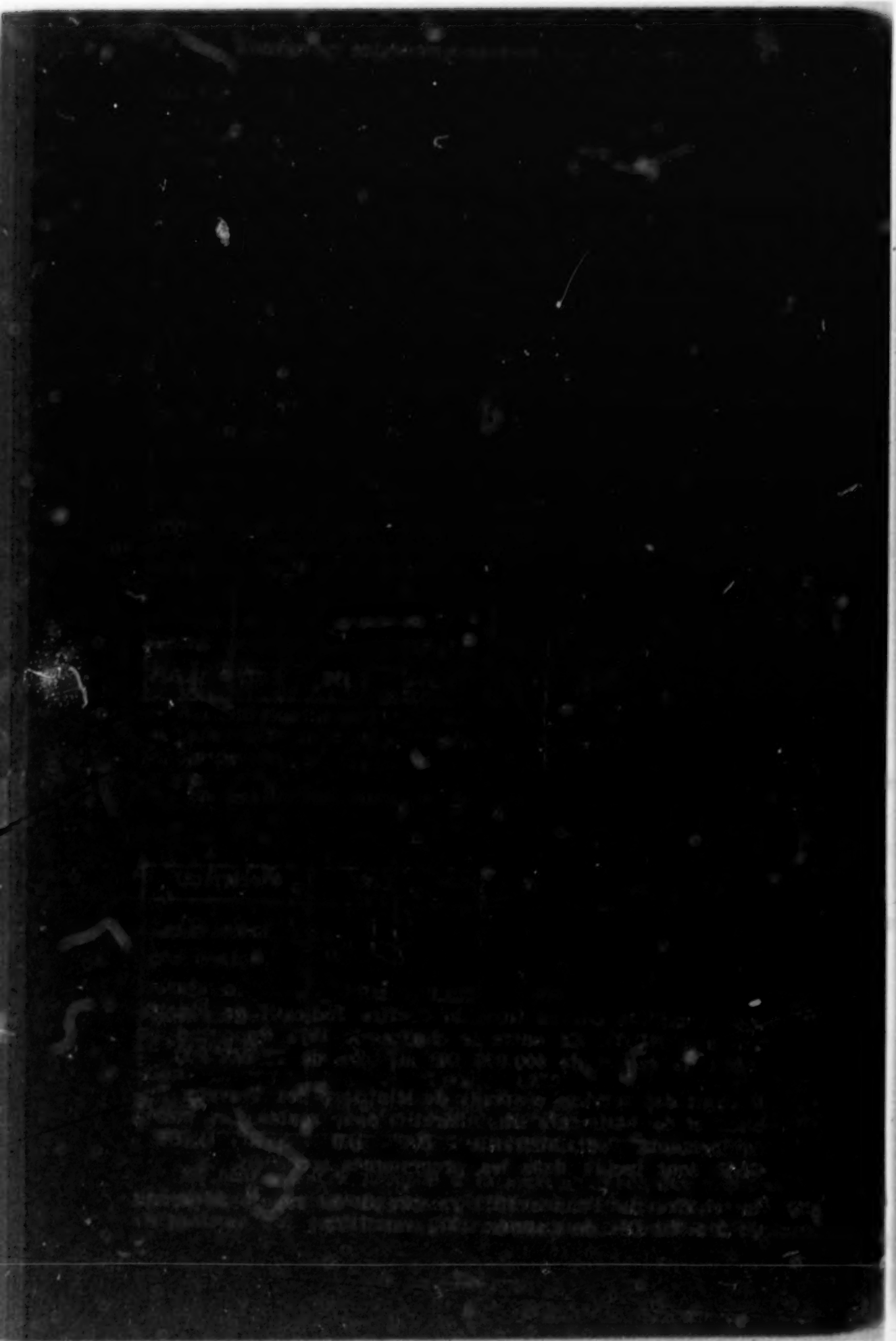

CHAPITRE XIV

LES TRANSPORTS ROUTIERS

LES TRANSPORTS ROUTIERS

I. — TRANSPORTS ROUTIERS INTER URBAINS

1. — Situation à la veille du Plan 1973-1977

a. — Introduction

Le Plan Quinquennal 1968-1972 a été une période de réflexion et d'études sur le système de transports terrestres et plus particulièrement sur le transport routier.

De par sa structure et la règlementation en vigueur actuellement, le secteur des transports routiers se subdivise en trois sous-secteurs qui sont :

— le secteur public qui effectue le transport public de voyageurs et de marchandises. Il est réglementé et contrôlé par l'Etat sur le plan de la répartition des trafics et de la fixation des tarifs. L'organisme qui assure la coordination de l'exploitation de ce secteur en matière de transports de marchandises est l'Office National des Transports.

— le parc privé constitué de véhicules de plus de 5,5 tonnes de poids total en charge (PTC). Ce parc est soumis à certaines contraintes dont notamment l'obligation de disposer d'un permis de circuler. En outre il est tenu de s'acquitter d'une redevance dite « Taxe de coordination ».

— le parc constitué de véhicules de moins de 5,5 tonnes de P.T.C. qui n'est soumis à aucun contrôle et de ce fait, effectue du transport dit « clandestin ».

Les études menées jusqu'alors ont montré que, les distorsions les plus importantes qui caractérisent ce secteur proviennent de la disparité d'application de la législation et de la réglementation. Cette situation dans laquelle il existe à la fois des secteurs de concurrence et des secteurs contrôlés se caractérise par **des blocages au niveau des secteurs contrôlés où les offres et les demandes de services sont assez rigides.**

En outre, les interventions que l'Etat a effectuées jusqu'à présent ne pouvaient pas réaliser l'optimum économique étant donné qu'elles étaient prises pour faire face à des situations conjoncturelles.

Il en résulte que le Plan 1973-1977 s'attachera à mettre en place des conditions rationnelles d'exploitation de ce secteur.

b. — **Transports en commun de voyageurs**

Au 31 Décembre 1970, le parc de véhicules de transport public comprenait 1976 véhicules dont 286 de première catégorie, 1.556 de deuxième et troisième catégorie et 134 de quatrième catégorie.

La capacité offerte était de 96.000 places environ.

Le développement de ce parc s'est fait à un rythme assez lent, dû probablement à la concurrence accrue des voitures particulières et des taxis clandestins.

Un autre facteur entrant en ligne de compte est le vieillissement du parc, insuffisamment renouvelé.

En outre, l'inexistence de gares routières dans la presque totalité des villes se traduit par un désordre très marqué du mouvement des autocars et des voyageurs dans les aires de stationnement et le manque de confort pour l'usager.

c. — **Transport de marchandises**

c. 1. — **Le transport public**

Le transport public de marchandises est assuré principalement par des véhicules lourds qui ne représentent que 11 % du parc et réalisent une part relativement faible du tonnage transporté. Pour l'ensemble de l'économie 28 % environ.

A la fin de l'année 1970, l'ensemble du parc se composait de 2.250 véhicules correspondant à un total de charge utile de 20.000 tonnes environ. Le parc réel en service et travaillant sous contrôle de l'O.N.T. ne représente que 75 % environ de ce tonnage.

L'étude sur les structures industrielles a montré que malgré un bilan créditeur, la capacité offerte reste insuffisamment utilisée (rendement moyen 61 %) alors que l'économie semble souffrir d'insuffisance des moyens de transport. Ce paradoxe trouve son explication dans plusieurs raisons, dont notamment le système de tarification actuellement en vigueur qui est compliqué et non opérationnel du fait de l'application d'une série de majorations successives et des compléments pour retour à vide qui généralement obligent les utilisateurs à s'adresser à des transporteurs clandestins pour des tarifs de loin plus compétitifs.

Par ailleurs, on assiste à une stagnation relative du parc de véhicules de plus de 5,5 tonnes de poids total en charge au profit des véhicules de moins de 5.5 tonnes du poids total en charge.

La raison en est que la dernière catégorie n'étant pas soumise au permis de circuler, paie moins de taxe et se déplace de ce fait sans autorisation spéciale.

c. 2. — **Le transport privé**

Il assure plus de 72 % du transport en tonne-kilométrique sur le réseau principal et secondaire et probablement plus sur le réseau tertiaire.

Situation de l'ensmeble du parc utilitaire en 1970

Catégorie Poids total en charge (P.T.C.)	Activité professionnelle	Véhicules Nombre	Véhicules % dans la catégorie	Charge utile Tonne	Charge utile %
Plus de 5,5 T avec permis de circuler	Agriculture	775	14,5	9.100	11,9
	Commerce	1.527	29,2	23.100	30,3
	Industrie	3.020	56,3	44.000	57,8
Sous Total ...		5.322	100,0	76.200	100
Plus de 5,5 T sans permis de circuler (1) ...	—	17.430	—	91.000	—
De 2 à 5,5 tonnes	—	32.396	—	61.600	—
Moins de 2 tonnes	—	29.139	—	16.700	
Total		84.287	—	245.500	—

Dans l'ensemble, les transports publics, et les transports privés travaillent dans des conditions similaires du point de vue du taux de remplissage et de circulation à vide. Cependant, sur le plan financier, le parc privé de plus de 5,5 tonnes de P.T.C. est celui qui donne les meilleurs résultats, son exploitation correspond à celle d'une entreprise privée.

(1) Il s'agit des véhicules d'agriculteurs ne quittant pas la ferme, des véhicules de carrières, des véhicules d'entreprise non en circulation et des véhicules agréés.

Le tableau suivant résume ces conditions d'exploitation

	Parc Public	Parc de plus de 5.5 T de PTC	Privé de moins de 5,5 T de PTC	Observations
% par rapport au parc en circulation	10,98	27,9	61,1	résultat de l'enquête de 1970 réalisée par le Ministère des Travaux Publics
Taux de véhicule circulant à vide	42,76	37,0	42,5	41 % pour tout le parc
Part du tonnage transporté en TK ...	28.4 %	32,4 %	39,2	—
P.T.C. moyen en tonnes	21,84	13,43	4,74	à la limite de la C.U. légale

2. — Exécution du programme du Plan 1968-1972

a. — Les investissements

— Réalisation de l'Office National des Transports : dans le cadre de son équipement en tant qu'organisme de coordination, l'O.N.T. a investi plus de 7 millions DH pour la construction de gares routières, l'équipement technique et l'achat de matériel.

— Participation des collectivités locales à la construction de gares routières : la construction des gares routières s'était faite conjointement par l'O.N.T. et les collectivités locales. Cette participation est évaluée à près de 5 millions DH.

b. — Les mesures réglementaires et législatives

Suite aux recommandations du Plan 1968-1972 en matière de réglementation de la circulation routière, tous les textes prévus ont été publiés ou sont à l'étude. Citons notamment :

— la révision de la réglementation de la circulation des véhicules de transports privés de marchandises ;

— la règlementation des voitures louées sans chauffeur ;

— la fixation du nombre de places des autocars de tourisme et leur réglementation ;

— le texte prévoyant la cogestion Municipalités-ONT, pour l'exploitation des gares routières ;

— l'arrêté fixant les caractéristiques et les conditions d'aménagement des véhicules dits « voitures de grande remise ».

Concernant le code de la route, ont été prises des mesures propres à limiter les conséquences des accidents de la circulation dont, notamment l'obligation de faire porter sur le certificat de conduite le groupe sanguin, et la limitation des vitesses maximales sur les véhicules utilitaires.

Un projet de refonte du code de la route est à l'étude actuellement par les Départements intéressés.

c. — Le trafic

Les taux d'accroissement prévus par le Plan 1968-1972 qui étaient de 6 % ont été dépassés. Le taux d'accroissement du trafic est de l'ordre de 7 à 10 % compte tenu de l'augmentation de la production agricole (agrumes, betteraves...) et de l'accroissement des échanges économiques interrégionaux.

3. — Orientations et objectifs

Le fonctionnement actuel du secteur moderne de l'économie marocaine est celui d'une économie de marché. Et si l'Etat a été conduit à imposer dans certains secteurs clefs de l'économie, un encadrement pour y limiter les méfaits de la concurrence et y disposer d'un contrôle suffisant (c'est le cas actuellement du secteur des transports terrestres), il faut reconnaître d'une façon générale que les prix se forment par le jeu de l'offre et de la demande et que ce sont ces prix qui orientent le choix des agents économiques.

Cependant, pour que la loi de l'offre et de la demande puisse jouer librement, il est nécessaire que l'environnement économique soit concurrentiel. Or les conditions actuelles de concurrence dans les transports sont faussées au départ :

— Il se trouve des situations de monopole assez fréquentes, c'est le [illegible] de l'O.N.C.F. pour certaines marchandises et sur certaines l[illegible]s ou de certaines entreprises de transports de voyageurs dans les régions isolées.

— Les entreprises de transports publics de marchandises ne sont pas de taille homogène et l'artisanat y représente 85 %.

— L'organisation des entreprises de transport n'est pas assez avancée pour s'adapter aux exigences de l'économie générale, connaître le coût des transports et déterminer un tarif économique.

— La structure du commerce n'est pas encore bien assise.

— La diversité des conditions d'accès à la profession est une caractéristique de ce secteur. Elle intervient aussi bien par la cœxistence du transport public et du transport pour compte propre, que par le montant du capital initial nécessaire.

Il s'ensuit donc que l'intervention assez généralisée de l'administration dans le secteur des transports reste nécessaire et que toute libéralisation non préparée et non justifiée par des données économiques et sociales objectives pourrait conduire à une anarchie et une perte économique certaine. Les structures actuelles restent implicitement admises et peuvent servir de cadres aux différentes mesures proposées.

Par ailleurs, l'encadrement dans le secteur s'impose, étant donné le caractère spécifique du « marché des transports » qui présente surtout par sa fluidité des caractéristiques différentes des autres marchés de telle sorte qu'il ne peut lui être appliqué sans risque les principes généraux qui sont estimés valables dans les autres domaines.

En effet, le transport intervient dans les prix de chaque chose, répond à des besoins individuels et aussi à des besoins collectifs.

L'Etat a donc intérêt à :

— disposer d'un puissant système de transport de voyageurs et de marchandises cohérent et bien organisé,

— coordonner ces transports de manière à ce qu'ils se complétent,

— développer et améliorer le système afin d'abaisser les prix et accroître l'efficacité des ivestissements faits dans ce secteur et par la même le Revenu National.

En définitive, compte tenu de ce qui précède, nous admettons que si l'intervention de la puissance publique doit être maintenue dans ce secteur, elle doit l'être avec le souci de la conduire à son développement dans le cadre d'une économie de marché par une action régulatrice et une coordination élargie à tous les transports terrestres.

Cette coordination, basée sur des données économiques appréhendées par une information continue nécessitera la mise en place d'un support neutre intégré dans l'administration de tutelle.

Ce support devra veiller dans un premier stade, à la poursuite de la mise en œuvre des mesures retenues par le Plan Quinquennal 1968-1972 qui restent valables jusqu'à ce que la rentabilité optimale du système soit atteinte.

4. — Le programme d'action

a. — Les investissements

— Le service de transports routiers - STR : au cours du Plan 1973-1977 le STR procédera à la construction d'un immeuble de direction, ainsi que d'un centre mécanographique.

Le coût de cette opération est de 2.350 millions DH.

— L'Office National des Transports O.N.T. : dans le cadre de son équipement et du renouvellement de son matériel, l'O.N.T. réalisera un investissement de 15,663 millions DH.

Les collectivités locales participeront à raison de 11,250 millions DH pour la construction de gares routières de voyageurs dans 9 villes du Royaume et notamment à Meknès, Kénitra, Oujda, Agadir...

Les investissements du secteur agrée de transports de voyageurs et de marchandises pour le quinquennat sont estimés à plus de 275 millions DH. Ils sont destinés au renouvellement et à l'extension du parc de véhicules utilitaires de transport de marchandises et de voyageurs.

b. — Les mesures

La mise en place de textes récents intéressant les transports n'autorise pas encore leur critique fondamentale ainsi que leur remise en cause étant donné que leur application n'a pu se faire faute de moyens administratifs suffisants et de contrôle efficace.

Cependant, des ajustements de textes nécessaires pour corriger certaines tendances néfastes à l'équilibre du secteur et certaines déviations par rapport aux objectifs poursuivis par la réglementation en vigueur.

— Contrôle du montage de véhicules — Etant donnés les surcharges trop fréquentes et leurs effets néfastes sur les chaussées et l'état du véhicule, une action doit être entreprise par le Département de l'Industrie et le Service des Transports Routiers auprès des constructeurs afin que les véhicules soient conformes au P.T.C. déclaré.

— La préparation du cadre économique. Pour développer les transports dans un cadre économique rationnel et améliorer ses conditions d'exploitation, il est nécessaire :

- d'orienter les investissements (action sur crédit) pour l'achat de véhicules utilitaires et leur répartition par secteur de l'économie,
- de procéder à la formation technique des transporteurs pour les amener à constituer des entités valables et dynamiques,
- de réorganiser les coopératives de transport public afin de renforcer leur capacité financière,

● de simplifier les procédures administratives en pratique dans les services, en rapport avec les transporteurs.

● de mener une étude globale de tarification aussi bien des transports ferroviaires que routiers afin de déterminer les conditions optimales d'exploitation du secteur.

c. - **Coordination et actions sur les transports publics**

Actuellement, l'O.N.T. apparaît comme un partenaire de l'ONCF, centrant son activité surtout sur le transport public de marchandises. Et la coordination effective jusqu'alors est à caractère tarifaire. Aussi pour arriver à une coordination généralisée, il est nécessaire de procéder à un réajustement de la législation en vigueur et mettre en place les organes nécessaires.

Dans cette optique, l'O.N.T. doit développer la politique de création de gares routières de voyageurs et de marchandises dont il assure l'exploitation en collaboration avec les collectivités locales.

d. - **Restructuration du service des transports routiers**

Durant le Plan 1973-1977, le STR devra procéder à la décentralisation de son action en créant des délégations régionales afin de répondre avec célérité aux besoins tant des transporteurs que de contrôle technique.

Avec l'évolution du secteur des transports, le STR doit exercer un contrôle technique stricte sur les véhicules et la circulation routière.

e. - **Prévention des accidents de la circulation routière**

Les révisions effectuées au cours du Plan 1968-1972 pour améliorer le code de la sécurité routière ont abouti aux propositions des mesures suivantes qui doivent être prises dont notamment,

— les mesures de prévention portant sur le conducteur :

Permis de conduite temporaire, limitations de vitesse pour les conducteurs novices pendant la durée du permis provisoire, réglementation de l'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur.

— les mesures de prévention portant sur les véhicules :

Contrôle technique annuel des véhicules ayant plus de 10 ans d'âge, ceinture de sécurité, etc..

Création d'un comité national de prévention de la circulation routière - ce comité doit exercer une action continue en vue de renforcer la sécurité routière.

f. - Transports internationaux

De part ses relations avec l'extérieur et sa position géographique, le Maroc doit entrer dans le cadre du système des transports internationaux afin de faciliter les échanges interrégionaux et développer le commerce extérieur.

II. — LES TRANSPORTS URBAINS

Les transports urbains en commun qui jouent un rôle vital dans la vie économique et sociale des villes, sont actuellement assurés suivant 2 modes d'exploitation à savoir : la régie-autonome ou la permission de voierie.

a. — Les Régies autonomes

Depuis 1965-1966 les services concédés ont été transformés en régies autonomes (Casablanca, Rabat, Salé, Tanger, Marrakech, Meknès et Fès). Ces régies qui ont hérité de la part des anciennes sociétés concessionnaires d'une situation déficitaire et d'un matériel généralement vétuste se trouvent à l'exception de certaines d'entre-elles placées devant deux difficultés essentielles :

— Situation financière en déséquilibre constant ne permettant pas d'assurer le renouvellement du matériel roulant. Si certaines régies comme celle de Fès connaissent une situation budgétaire équilibrée, ou même bénéficiaire comme celle de Meknès, ces régies ne tarderont pas à éprouver les mêmes difficultés car elles doivent procéder au renouvellement de leur matériel, à la construction d'ateliers généraux et à l'extension continue du parc en fonction de l'augmentation des besoins.

— Insuffisance de véhicules en regard de la demande née de l'augmentation du trafic des voyageurs sous l'influence démographique et le développement de l'urbanisme et de l'habitat. Cette insuffisance a été à l'origine de nombreuses pannes et de détériorations du matériel dont la conséquence rejaillit sur les disponibilités du parc, la sécurité des usagers, la régularité et la rapidité du service de transport.

Pour remédier à cette situation, une politique de transport urbain devra être mise en œuvre. A cet effet, il convient, pour ce qui concerne l'équilibre budgétaire :

— de supprimer la gratuité et limiter les abonnements aux élèves et aux ouvriers,

— de revoir les points d'arrêt des grands taxis,

— les tarifs sont gelés partiellement et ce, en dépit de l'augmentation des charges d'exploitation. Les comptes d'exploitation ont tendance à être de plus en plus déficitaires.

Pour remédier à cette situation et moderniser l'équipement des villes, il est nécessaire que les municipalités apportent l'aide nécessaire à l'établissement de l'équilibre économique et financier des régies.

En outre la potilique financière et de subvention de l'Etat doit mettre l'accent sur le crédit à l'équipement à long terme par l'allongement de la durée d'amortissement des emprunts du fonds d'équipement communal F.E.C. en répartissant les annuités de remboursement sur 10 ans au lieu de 5 ans.

S'agissant de la gestion, il est nécessaire que le département de tutelle entreprenne un certain nombre de mesures afin :

— d'unifier et standardiser les modes d'exploitation des régies (perception des tickets, économie des transports, dimension de l'entreprise...) ;

— de promouvoir les études tant sur le plan technique que commercial et industriel (étude du véhicule type, étude des difficultés de l'urbanisme et de la circulation, étude de l'augmentation de la vitesse commerciale, étude du bruit et des gaz d'échappement, étude des systèmes des abris, tarification...) ;

— de former et de sélectionner le personnel ainsi que d'uniformiser son statut ;

— de regrouper certains achats (carburants, pièces de rechange, etc...) et de permettre la communication des inventaires des pièces détachées.

— Dotation de la ville de Casablanca d'un moyen de transport rapide

La circulation sur certaines artères de la ville a atteint son degré de saturation à telle enseigne que même une augmentation du volume du parc sur ces artères conduirait à une asphyxie générale du trafic. Un moyen de transport rapide devra donc être mis en place le plus tôt possible.

Une étude de faisabilité réalisée au cours du Plan 1968-1972 a conduit à la solution de métro-souterrain dont le trajet sera dans un premier stade de 10 à 12 Km.

Cependant, la ville de Casablanca ne disposant pas de schéma directeur de croissance urbaine, il est difficile de préjuger dès à présent de l'orientation future des activités économiques de la ville et par la même occasion, de la localisation des populations.

En outre, le coût de cette opération (infrastructure) est assez élevé (224 millions DH). Il est nécessaire que au cours du Plan 1973-1977, la municipalité de Casablanca et la régie autonome de transports urbains (RATC) puissent trouver des solutions valables pour le financement d'une telle opération.

b. — Les autorisations de voierie

Les transports qui restent dans certaines villes confiés à des sociétés dans le cadre d'autorisation de voierie de municipalité (Oujda, Taza, Kénitra, Khouribga, Safi, Agadir...) doivent en principe être assurés par des régies autonomes conformément au Décret n° 2-64-294 du 22 Joumada I 1384 (29 Septembre 1964) relatif aux régies communales dotées de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

Mais, en attendant d'atteindre ce but, pour les sociétés les moins dynamiques il y a lieu de procéder à une standardisation des cahiers des charges avec l'objectif de garantir les conditions principales de l'usage de ce genre de transport, à savoir : la sécurité, le confort, la régularité et le caractère de service social.

Programme d'investissement plan 1973-1977

A - Budget de l'Etat

Service des transports routiers

1.000 DH

Opérations	1973	1974	1975	1976	1977	Total
1) Direction du S.T.R.						
— Achat de terrain	200	—	—	—	—	200
— Bâtiment ...	—	250	1.750	—	—	2.000
— Dépense de l'établissement	—	—	—	150	—	150
Total 1	200	250	1.750	150	—	2.350
2) Equipement mécanographique	180	—	—	—	—	180
Total Général	380	250	1.750	150	—	2.530

B. - Investissement semi-public et privé I. - Office national des transports — 1.000 DH

Désignation des Opérations	ANNEES					Total	Observations
	1973	1974	1975	1976	1977		
1) Terrain et construction							
Gares routières de marchandises							
Rabat	501					501	
Tanger	420					420	
Tétouan		470				470	
Ksar-Es-Souk		420				420	
Al Hoceïma		420				420	
Total partiel	921	1.310				2.231	
Gares routières de voyageurs							(1) les dotations indicatives représentent la part de l'O.N.T. (50%) du montant de l'édification des gares routières de voyageurs. L'autre moitié revient à chaque collectivité locale concernée suivant l'accord réalisé avec le Ministère de l'Intérieur.
Meknès	1.000					1.000	
Kénitra			1.000			1.000	
Marrakech		1.250				1.250	
Casablanca				2.500		2.500	
Rabat					1.750	1.750	
Fès			1.500			1.500	
Oujda				1.000		1.000	
Agadir					500	500	
Tanger		750				750	
Total partiel	1.000	2.000	2.500	3.500	2.250	11.250	
2) Matériel et outillage	26	26	26	26	25	129	
3) Matériel roulant	152	152	152	152	152	760	
4) Equipement technique	144	144	144	144	147	723	
5) Formation professionnelle	120	120	120	120	120	600	
Total	2.363	3.752	2.942	3.942	2.694	15.693	

Investissements semi-publics et privés (suite)

II. - Collectivités locales

1.000 DH

Désignation des opérations	ANNEES					
	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Participation des collectivités locales à la construction des gares routières pour voyageurs	1.000	2.000	2.500	3.500	2.250	11.250

III. - Investissements privés

1.000 DH

Désignation des opérations	ANNEES					
	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Renouvellement du parc de véhicules utilitaires	55.000	55.000	55.000	55.000	55.000	275000
Total général I + II + III	58.363	60.752	60.442	62.442	59.944	301943

CHAPITRE XV

EQUIPEMENTS FERROVIAIRES

EQUIPEMENTS FERROVIAIRES

I. — EXECUTION DU PLAN QUINQUENNAL 1968-1972

1 — Réalisations physiques

Le réseau de chemin de fer national nécessite un entretien permanent pour le maintenir en état de répondre aux besoins du pays ; c'est pourquoi un des objectifs du Plan Quinquennal 1968-1972 a été la maintenance du réseau. Dans ce cadre, plusieurs opérations ont été réalisées :

— consolidation des voies sur les lignes situées aux alentours de Casablanca, Marrakech, Meknès et Taza. De même, ont été confortées et consolidées les voies situées dans la zone argileuse et inondable du Rharb et du Loukkos, aux abords de Kénitra.

— la voie Yosssoufia-Safi a fait l'objet, quant à elle d'un renouvellement complet sur 43 Km.

— par ailleurs, le ballast a été renouvelé sur 38 km durant le quinquennat, cette opération est souvent accompagnée de travaux de consolidation de plateformes, d'organisation de l'écoulement des eaux.

Pour mener à bonne fin ces travaux, un important outillage a été acheté et mis en place (22 tirefonneuses mécaniques, 20 wagons de déchargement automatique, 1 bourreuse légère etc...).

Une importance particulière a été accordée à l'aménagement des passages à niveaux gardés et à la construction d'ouvrages d'art pour éviter certains passages particulièrement difficiles, notamment à Ksar-el-Kébir, Salé, Casablanca-Oasis et Marrakech. De même les équipements de plusieurs gares et embranchements ont été améliorés, particulièrement à Marrakech, Khouribga, Casablanca-voyageurs, Casablanca-port, Rabat-Agdal, Sidi-Slimane et Sidi Kacem.

Dans certaines gares, telles Meknès et Sidi-Kacem, il a été procédé au renouvellement des têtes de faisceaux un peu partout. Des travaux concernant les voies mères et les embranchements, les installations de télécommunications et les tractions électriques déjà en place ont été entrepris sur plusieurs points du réseau.

Parallèlement à la mise en place et au renouvellement de cette importante infrastructure, il a été procédé au renouvellement d'une partie non négligeable du matériel roulant. C'est ainsi que 7 locomotives électriques, 14 locomotives diesel électriques,

16 voitures de voyageurs dont 3 avec couchettes et, 7 fourgons générateurs sont venus renforcer la capacité de transport de l'Office National de Chemin de Fer. Concurrement à ces équipements, un important matériel de transport des marchandises a été également mis en service : 1.315 wagons de différents types et calibres, dont 336 achetés au réseau Méditerranée-Niger.

En outre 130 wagons divers et 20 locomotives de manœuvre ont été commandés mais ne seront livrés qu'en 1973-1974.

Malgré cet équipement important, le matériel en usage sur nos voies ferroviaires reste assez ancien ; la moyenne d'âge des locomotives électriques est de 32 ans, celle des locomotives diesel électriques de 17 ans tandis que l'âge moyen du matériel remorqué est supérieur à vingt ans.

2. — Coût des opérations

Les investissements prévus pour ce secteur s'élevaient à 175,4 millions DH, mais c'est en fait 241 millions DH qui ont été investis soit un dépassement de 37 % environ. Cet investissement a été financé à concurrence de 72.5 millions DH sur le compte d'exploitation de l'ONCF soit 30 % environ, ce qui répond en partie au vœu émis dans le Plan quinquennal 1968-1972 de voir cet office adopter un mode de gestion se rapprochant de celui d'une entreprise privée industrielle et commerciale.

L'importance de ces crédits s'explique par les achats massifs d'équipements destinés au renouvellement du matériel roulant. En effet, l'ONCF a dû réserver 43 % de ses investissements à l'achat du matériel signalé plus haut, alors que le projet de desserte de la mine de Ben-Guérir prévu pour 70 millions DH a été abandonné du fait du report de l'exploitation du gisement phosphatier de ce centre.

3. — Conclusion

L'infrastructure de base a été maintenue dans des conditions permettant de répondre aux besoins croissants du trafic ferroviaire, spécialement en transport de marchandises, en conformité donc avec les objectifs fixés dans le cadre du Plan Quinquennal 1968-1972.

Par ailleurs, un effort particulier de rajeunissement du matériel moteur et remorque a été entrepris, bien que le résultat reste modeste, puisque la moyenne d'âge du matériel en place reste trop élevée par rapport aux normes traditionnellement acceptées dans ce domaine.

En matière de financement des équipements, l'Office a réalisé un progrès important dans la voie d'une gestion plus économique et plus proche de celle d'une entreprise privée, mais il reste beaucoup à faire dans ce domaine, car cet organisme est pris entre deux impératifs : celui d'une tarificatiin assurant un

excédant des recettes sur les dépenses et celui non moins important de mettre à la disposition du public le plus défavorisé un service à tarif réduit inférieur au prix d'équilibre.

D'un autre côté, les chemins de fer marocains souffrent de la concurrence des transports routiers, ce qui explique que dans l'ensemble, le taux de croissance du nombre de tonnes/an ait été inférieur au taux prévu (4 % contre 5 %).

Cette concurrence se fait sentir encore plus fortement dans le transport de voyageurs pour lesquels les chemins de fer sont handicapés du fait de leur manque de matériel.

II. — ORIENTATIONS ET OBJECTIFS CHIFFRES DU PLAN QUINQUENNAL 1973-1977

Compte tenu des enseignements du passé récent, et de l'analyse des différentes activités des chemins de fer marocains, il apparaît que les principaux axes de l'action à mener dans ce secteur peuvent être résumés ainsi :

— Les chemins de fer marocains devront accentuer progressivement leur spécialisation dans le transport des marchandises pondéreuses comme les minerais et particulièrement les phosphates qui vont connaître un grand essor durant le Quinquennat 1973-1977.

Le taux de croissance du nombre de tonnes/an devra dépasser 6 % par an en moyenne, ce qui permettra d'atteindre 3.824 millions de tonnes/km en 1977, tandis que les recettes correspondantes s'accroîtraient de 4,6 % par an en moyenne.

— dans le domaine du transport de voyageurs, les programmes devront être moins ambitieux et concerneront en priorité les lignes les plus rentables. La croissance du transport de voyageurs mesurée en termes de voyageurs/km ne pourra pas dépasser un taux de 3,6 % par an en moyenne et les recettes correspondantes le taux de 3,8 % par an en moyenne.

— partant de ces deux axes généraux, l'ONCF devra par ailleurs continuer à œuvrer pour l'amélioration de sa gestion, par la réorganisation et l'adoption de méthodes susceptibles d'augmenter le rendement qu'il tire des équipements importants dont il dispose, particulièrement en accélérant la rotation de son matériel roulant.

— en matière de gestion financière, l'Office augmentera sa contribution au financement des équipements qu'il compte acquérir durant le prochain Quinquennat, sans pour autant abandonner son caractère de service public.

On procédera éventuellement à un relèvement progressif des tarifs voyageurs sans dépasser le taux de 3 % par an sur la période quinquennale ; par ailleurs, l'Etat compensera les

réductions tarifaires effectuées au bénéfice de certaines couches sociales. De même la prise en charge par des Administrations Etrangères des pensions de leurs ressortissants entrainerait une économie importante pour l'O.N.C.F., de l'ordre de 70 millions DH.

L'Office pourra recourir également aux crédits que pourraient lui accorder ses fournisseurs dans le cadre de contrats d'achat, comme cela a été le cas durant le précédent Quinquennat.

L'ensemble des mesures préconisées plus haut pourraient permettre à l'Etat de réduire sa participation aux crédits d'investissement de l'Office à moins de 50 %.

III. — PROGRAMME QUINQUENNAL D'ACTION 1973-1977

Le montant total des crédits affectés à l'équipement des chemins de fer s'élève à 402,2 millions DH. Ces crédits se répartissent de la manière suivante :

Installations fixes	123,400	millions	DH
Matériel roulant	200,100	»	»
Paiement des échéances	49,000	»	»
Maroc phosphore	29,700	»	»
	402,200	»	»

La part consacrée au matériel roulant à acquérir représente près de 56 % du montant total du programme.

1. — installations fixes

Cette rubrique comprend une série d'opérations nécessaires au bon fonctionnement et à la sécurité du réseau ferroviaire. Il s'agit notamment :

1.1. — Terrains et infrastructure

Cette rubrique couvre le paiement des terrains acquis par l'Office, le bornage et la limitation d'emprises, la protection des zones inondables ou exposées à des glissements de terrains, la consolidation de divers souterrains et ouvrages d'art et divers autres travaux. Crédit nécessaire : 6 millions DH.

1.2. — **Renouvellement de voie entre Casablanca et Marrakech** : Il s'agit du renouvellement de 68 km de voie entre Sidi El Aïdi et Marrakech pour une dépense de 30 millions DH.

1.3. — **Renouvellement de sections entre Casablanca - Sidi Kacem et Tanger** : Cette opération concerne le renouvellement du ballast, le renforcement du travelage et des soudures sur 75 km entre Casablanca et Rabat et sur 14 km entre Sidi Kacem et Tanger. Crédit nécessaire : 19 millions DH.

1.4. — **Outillage - passage à niveau** : Il s'agit de l'aménagement de divers passages à niveau et de l'acquisition d'outillage divers pour l'entretien des voies comprenant notamment :

2 draisines de contrôle ou de chantier, 2 boureuses mécaniques, 1 grue routière de 10 tonnes, 2 palans électriques et l'outillage divers. La dépense envisagée est de 3 millions DH.

1.5. — **Travaux de gares, embranchements et télécommunications**. La dépense envisagée est de 25 millions DH.

Il s'agit des améliorations et renouvellements concernant les équipements dont dispose le service de l'exploitation :

— Construction d'un poste d'aiguillage et acquisition d'une grue routière à Casablanca-port.
— Construction de voies supplémentaires à Youssoufia, Sidi Slimane et Tanger.
— Acquisitions diverses : portique de manutention, chariots élévateurs, camions...
— Renouvellement des têtes de faisceaux avec équipements de signalisation de manœuvres des aiguilles à Meknès, Sidi Kacem et Casablanca-Roches-Noires.
— Ouverture d'une nouvelle gare de croisement entre Kénitra et Sidi Yahia.
— Allongement des voies d'évitement entre Casablanca et Sidi Kacem de 9 gares pour permettre la circulation des trains longs.
— Amélioration des installations de télécommunications.
— Construction de diverses voies-mères et embranchements particuliers.

1.6. — **Amélioration des installations de traction électrique.**

La dépense envisagée est de 8 millions DH pour :

— Remplacer les groupes convertisseurs d'une sous-station de traction par des redresseurs au silicium.
— Construire 3 nouvelles sous-stations dont une à Sebaâ-Aïoun pour remplacer la sous-station de Meknès.

1.7. — **Construction d'un immeuble de direction :**

Depuis plus de 40 ans, la Direction et les Services Centraux des chemins de fer sont installés provisoirement dans un immeuble à usage d'habitation pris en location. Compte tenu de l'accroissement important des effectifs du personnel central et de l'exiguité des espaces offerts, il a été décidé de procéder au cours de ce Plan à la construcution d'un immeuble d'une surface utile de 9.000 m2 pour un coût de 6,5 millions DH.

1.8. — **Construction, aménagement et équipement des bâtiments de service, pour un montant de 10 millions DH.**

Les opérations envisagées intéressent plusieurs gares et notamment celles de Casablanca, Rabat, Khouribga, Meknès et Safi.

Il s'agit aussi bien de constructions nouvelles que de l'aménagement et l'équipement des bâtiments existants.

1.9. — **Construction de logements**

L'ONCF dispose actuellement, pour loger son personnel de 2.350 logements répartis sur l'ensemble du réseau. Mais ce nombre est encore insuffisant pour pouvoir mettre en place le personnel conformément aux besoins des services et aux buts sociaux que poursuit cet organisme.

Un programme nouveau de construction de près de 96 logements est prévu au Plan 1973-1977 localisés dans les grands centres comme Casablanca, Safi et Khouribga et 18 logements dans les petites localités telles Bidane (4), Lalla Chouta (4), les Skhours des Rehamna (1), etc...

Le coût global de l'opération est de 7 millions DH.

1.10. — **Installations sociales**

Les familles du personnel des chemins de fer disposent d'un ensemble d'installations sociales comprenant :

— Des Centres de séjour

— Des installations sportives

— Des centres médicaux.

Mais d'une manière générale, ces installations, peu développées, sont insuffisantes et ne permettent pas de donner satisfaction à l'ensemble des demandes du personnel de l'ONCF. Ainsi il a été décidé de procéder à l'extension et à la modernisation des centres existants ainsi que la création de centres nouveaux afin de créer un climat social plus propice aux obligations du personnel des chemins de fer. La dépense envisagée au cours du Plan est de 4 millions DH.

1.11. — **Renouvellement de la ligne Youssoufia-Safi.**

Un crédit de 4,9 millions DH est prévu.

Cette dotation permettra d'achever les travaux de renouvellement entrepris au cours du Plan précédent.

2.2 — Renouvellement et renforcement du matériel moteur et remorqué.

Pour procéder d'une part au renouvellement du matériel devenu assez ancien et répondant aux normes modernes de rendement et faire face d'autre part à l'accroissement du trafic il est prévu d'acquérir durant ce Plan :

2.1. — **17 locomotives électriques** de grande puissance pour une dépense totale de 49 millions DH et dont le délai de recouvrement est de 17 ans.

2.2. — **10 locomotives diesel électriques** de grande puissance évaluées à 26 millions DH.

2.3. — **10 locomotives de manœuvre** pour une dépense de 10 millions DH.

2.4. — **45 voitures à voyageurs** réparties de la façon suivante :

11 voitures de 1ère classe
30 voitures de 2ème classe
4 voitures couchettes.

La dépense prévue est de 33 millions DH.

2.5. — **200 wagons tremies pour le transport des phosphates** : Cette acquisition fait suite à l'augmentation des transports des phosphates prévue par l'O.C.P.

Le coût de cette acquisition est de 18 millions DH.

2.6. — **100 wagons divers** répartis de la façon suivante :

420 wagons couverts
120 wagons trémies
400 wagons plats
60 wagons spéciaux.

La dépense totale envisagée est de 60 millions DH.

2.7. — **Equipements et outillage pour l'entretien du matériel roulant** 4.1 millions DH.

Il s'agit de :

Machines outils
Matériel de manutention et de levage
Outillage divers.

3 — Paiement des échéances

Il s'agit du paiement des échéances concernant le matériel roulant commandé au cours des Plans 1965-1967 et 1968-1972. Ces échéances correspondent aux acquisitions faites pour les opérations suivantes :

		dont Plan 1973-77
	(en millions DH)	
— Locomotives	42.2	29.0
— Voitures et fourgons	3.3	3,2
— Wagons	16.8	16.8
	62.3	49.0

La dépense envisagée pour le Plan 1973-77 est de 49,0 millions DH.

4 — Projet - Maroc-Phosphore

Dans le cadre de la réalisation du projet Maroc-Phosphore, les investissements ferroviaires sont estimés à 6.4 millions DH.

Pour la construction des voies de desserte et l'implantation d'une nouvelle gare surplombant le complexe, et 23,3 millions DH de matériel roulant soit au total 29,7 millions DH.

4.1. — **Gare et voie :**

— Liaison usine port, coût : 2,6 millions DH ;
— Gare haute, coût : 3,2 millions DH ;
— Voie intérieure au port, coût : 0,6 million DH ;

4.2. — **Matériel roulant**

— Locomotive de traction, coût : 5 millions DH ;
— Locomotive de manœuvre, coût : 1 million DH ;
— 125 wagons trémies (3 essieux) : 125 millions DH ;
— 32 wagons citernes : 4,8 millions DH.

5 — Comptes d'exploitation

Les comptes d'exploitation prévisionnels de l'O.N.C.F. ont été établis sur la base de la reconduction de la situation actuelle : C'est-à-dire une croissance annuelle de la masse salariale de 3 % en moyenne, une augmentation des dépenses pour matières et travaux de 2 %, aucune compensation tarifaire n'étant versée par l'Etat ni augmentation de tarifs accordée.

Les résultats des comptes prévisionnels permettent de dégager une capacité d'autofinancement de 132,5 millions DH (compte tenu de l'arrêté des comptes 1972).

Si l'on sait que le programme des investissements de l'O.N.C.F. se chiffre à 402,20 millions DH y compris Maroc-Phosphore dont 169,70 millions DH sont pris en charge par l'Etat. Il reste 132,50 millions DH pouvant être pris en charge par l'O.N.C.F.

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Investissements totaux	79.354	95.030	85.860	73.190	68.766	402.200
Autofinancement (excédent d'exploitation et amortissement)	32.104	36.730	24.910	22.790	15.966	132.500
Charges de l'Etat	47.250	58.300	60.950	50.400	52.800	269.700

Remarquons que la participation de l'O.N.C.F. au financement de son propre équipement, comme il a été signalé précédemment, peut être augmenté dans des proportions appréciables dans la mesure où seraient prises certaines dispositions dont

notamment le relèvement de 3 % par an, pendant la période du Plan, des tarifs voyageurs et la compensation des réductions tarifaires effectuées par les chemins de fer à certaines administrations publiques. Ceci permettrait une recette supplémentaire cumulée durant le Quinquennat de 29 millions DH.

En outre, la prise en charge par les administrations étrangères des pensions mixtes entraînerait une économie supplémentaire pour l'O.N.C.F. de 70 millions DH.

Enfin, le recours aux crédits fournisseurs permettra de différer en partie le paiement des acquisitions de matériel moteur et remorqué pour environ 45 millions DH. L'effort financier du budget de l'Etat pour ce plan pourrait être alors de l'ordre de 125.700 millions DH.

Ainsi l'ensemble des mesures proposées par l'O.N.C.F. permettraient d'une part d'alléger l'effort financier de l'Etat et d'autre part de permettre une gestion plus rationnelle et commerciale de nos chemins de fer.

Plan Quinquennal 1973-1977
Programme d'investissement des Chemins de Fer

1.000 DH

Opérations	Echéancier des dépenses					
	1973	1974	1975	1976	1977	Total
I - Installations fixes						
1 - Terrains et infrastructures	1.200	1.200	1.200	1.200	1.200	6.000
2 - Renouvellement de voie entre Casablanca-Marrakech 88 kms (Sidi El Aidi - Marrakech)	6.000	6.000	6.000	6.000	6.000	30.000
3 - Renouvellement de sections entre Casablanca-Sidi Kacem-Tanger	4.000	4.000	4.000	4.000	3.000	19.000
4 - Outillage et passage à niveau	1.200	500	700	300	300	3.000
5 - Gares, embranchement et télécommunications	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	25.000
6 - Installations de traction électrique	2.000	1.000	1.500	1.500	2.000	8.000
7 - Immeuble de direction	150	1.150	3.000	2.200	—	6.500
8 - Bâtiments de service	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	10.000
9 - Logements	2.150	2.150	2.100	600	—	7.000
10 - Installations sociales	500	1.000	1.200	1.300	—	4.000

Plan Quinquennal 1973-1977

Programme d'investissement des Chemins de Fer (suite)

1.000 DH

Opérations	Echéancier des dépenses					
	1973	1974	1975	1976	1977	Total
11 - Renouvellement voie Youssoufia-Safi	4.900	—	—	—	—	4.900
Total I	29.100	24.000	26.700	24.100	19.500	123.400
II - Matériel moteur et remorque						
1 - Acquisition de 17 locomotives électriques	5.200	9.000	9.000	11.000	14.800	49.000
2 - Acquisition de 10 locomotives diesel électriques	2.000	5.000	5.000	7.000	7.000	26.000
3 - Acquisition de 10 locomotives de manœuvre	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	10.000
4 - Acquisition de 45 voitures à voyageurs	4.800	6.600	6.600	6.600	8.400	33.000
5 - Acquisition de 200 wagons trémies à phosphates	2.050	6.050	3.850	6.050	—	18.000
6 - Acquisition de 1.000 wagons divers	6.000	20.000	13.000	10.000	11.000	60.000
7 - Acquisition d'équipement et d'outillage pour l'entretien	600	850	850	850	950	4.100
Total II	22.650	49.500	40.300	43.500	44.150	200.100

Plan Quinquennal 1973-1977

Programme d'investissement des Chemins de Fer (suite)

1.000 DH

Opérations	Echéancier des dépenses					
	1973	1974	1975	1976	1977	Total
III - Paiement des échances	**23.554**	**8.840**	**5.910**	**5.590**	**5.106**	**49.000**
IV - Maroc phosphore						
1 - Gare et voie	1.400	2.500	2.500	—	—	6.400
2 - Matériel roulant	2.650	10.200	10.450	—	—	23.300
Total IV	**4.050**	**12.700**	**12.950**			**29.700**
Total Général	**79.354**	**95.040**	**85.860**	**73.190**	**68.756**	**402.200**
Autofinancement	32.104	36.730	24.910	22.790	15.966	132.500
Crédits budgétaires						
dont	47.250	58.310	60.950	50.400	52.790	269.700
— Subventions ONCF	43.200	45.610	48.000	50.400	52.790	240.000
— Maroc-Phosphore	4.050	12.700	12.950	—	—	29.700

CHAPITRE XVI

LES EQUIPEMENTS AEROPORTUAIRES ET LE TRANSPORT AERIEN

LES EQUIPEMENTS AEROPORTUAIRES ET LE TRANSPORT AERIEN

I. — EXECUTION DU PLAN QUINQUENNAL 1968-1972

L'exécution des projets prévus au Plan a été, dans l'ensemble très satisfaisante. Elle a permis la mise en place des infrastructures et des équipements nécessaires pour faire face à l'augmentation importante du trafic aérien, tant du développement touristique que du développement économique national.

1. — L'évolution du trafic aérien

Par trafic aérien, il faut entendre d'une part, le trafic aérien contrôlé par les services de la circulation aérienne et d'autre part, le trafic réalisé par les deux compagnies nationales Royal Air Maroc et sa filiale Royal Air Inter.

a) le trafic contrôlé par les services de la navigation aérienne

Le trafic contrôlé comprend, d'une part, le trafic des aéroports et d'autre part le trafic dans l'espace aérien placé sous la responsabilité du Maroc. Ce contrôle est assorti d'une assistance en la fourniture de renseignements diffusés par le Service de la Météorologie Nationale.

En ce qui concerne le trafic des aéroports, on a assisté durant le quinquennat 1968-1972 à une très forte augmentation du nombre de passagers 23 % par an en moyenne), dépassant largement le taux prévu de 10 % par an en moyenne.

Cette expansion remarquable est due au développement du trafic touristique qui est venu s'ajouter au trafic normal.

b) Le trafic des compagnies nationales

Le nombre de passagers transportés par la RAM a augmenté de 8 % annuellement durant les quatre premières années du Plan Quinquennal 1968-1972, tandis que le nombre de passagers/km évoluait au rythme de 12.4 % par an en moyenne. Ces deux taux montrent bien le remarquable essor de cette compagnie nationale de transports.

La Compagnie Royal Air Inter, spécialisée dans les vols à l'intérieur du Pays a connu une expansion rapide, le taux de croissance des passagers a été de 21 % et celui des passagers/km de 23 %, la R.A.I. n'a commencé ses activités qu'à la fin du quinquennat.

2. — Réalisations physiques

Aérodromes principaux

— Rabat-Salé.

Il a été réalisé pour cet aéroport les bâtiments divers, le parc d'observations météorologiques et le balisage haute intensité.

— Agadir-Inezgane.

Il n'était prévu dans le Plan pour cet aérodrome que le balisage et le réseau électrique ; en plus de l'exécution de ce programme, il a été procédé à l'allongement et au renforcement de la piste qui a été portée à 2910 m. Cet aménagement de l'aire de mouvement était indispensable pour la réception des longs courriers.

— Marrakech

Les opérations prévues au Plan ont été réalisées. Il s'agit notamment des bâtiments techniques et de l'installation d'un ILS (1) qui s'imposait par suite de l'augmentation du trafic et de l'utilisation de Marrakech comme aéroport de dégagement des aéroports côtiers par temps de brouillard.

— Casablanca-Nouasseur

L'étude de l'aérogare définitive, le transfert de la zone industrielle de la Royal Air Maroc (ZIRAM) et l'installation d'un ILS mis en service en Juin 1972 ont été réalisés avec une réévaluation totale de 5.850.000 DH. Par contre les travaux de reconversion ont été effectués dans la limite des crédits prévus dans le Plan.

— Tanger-Boukhalf

L'augmentation du trafic due à l'aménagement touristique de Tanger et de la région Nord-Ouest du Maroc nécessitait l'utilisation d'avions gros porteurs. Dans ces conditions il était indispensable de prévoir l'aménagement d'une piste pouvant recevoir tous les types d'avions actuels. C'est ainsi que la construction d'une nouvelle piste a été décidée au cours du Plan, étant donné l'impossibilité de procéder à l'extension de l'ancienne piste (situation géographique). Elle a été en outre dotée d'un ILS et d'un balisage lumineux haute tension.

— Fès-Saïss

Par suite du développement économique de la région de Fès et de la nécessité de disposer d'un aéroport de dégagement des aéroports côtiers par temps de brouillard il s'est avéré indispensable de procéder à l'allongement et au renforcement de la piste

---

(1) ILS : Instrumental Landing System.

au cours du Plan. La piste a été portée de 2.000 à 3.200 m fin Septembre 1972. Parallèlement à cette opération ont été réalisés la construction et l'équipement d'un bloc technique.

Aérodromes secondaires

— Ifrane

La longueur de la piste a été portée de 1.400 m à 2.100 m, et un bloc technique a été mis en place, afin de lui permettre de recevoir les appareils assurant le trafic touristique de cette région.

— Ksar-Es-Souk

La construction d'une piste de 1.700 x 30 m et d'une aire de manœuvre a permis la desserte de la province et la satisfaction des nombreuses demandes d'organisation de circuits touristiques aériens dans le Sud marocain.

— Ouarzazate

Il a été procédé à la construction d'une piste de 1.700 x 30 m, d'une aire de manœuvre et d'une aérogare.

Equipements aéronautiques

— Centre de Contrôle Régional et Bureau Central des Télécommunications.

L'une des plus importantes opérations réalisées dans le cadre des équipements aéronautiques est la construction du CCR-BCT de Nouasseur, destiné à remplacer le CCR-BCT de Casablanca-Anfa. Tous les travaux ont été terminés, et la mise en service a eu lieu au cours de l'année 1972.

— Equipements divers

Les annexes au CCR-BCT et aux installations de Radar ont été acquises.

— Service de l'infrastructure aéronautique (SIA) et service de recherche et de sauvetage (SAR)

Les opérations faites à ce titre ont consisté essentiellement en l'acquisition et la mise en place d'équipement pour le SIA.

Achat de véhicules spéciaux

Il s'agit de véhicules destinés à assurer les divers services de sécurité, de secours, d'entretien et de dépannage sur les aérodromes.

Réseau électrique

Installations et équipements divers sur les aérodromes.

Etudes

Il s'agit d'études techniques relatives à l'aéroport de Casablanca-Nouasseur.

Equipements météorologiques

Ces opérations ont consisté en la construction de stations météorologiques à Ksar-Es-Souk, Nouasseur, Tétouan, Meknès et Nador, le transfert ou l'aménagement de parcs météorologiques, l'équipement de stations et ateliers par l'acquisition d'instruments et d'appareils divers.

Les réalisations des compagnies Royal Air Maroc et Royal Air Inter.

Il s'agit notamment de l'achat de deux appareils triréacteurs du type Boeing 727/200 et de la construction d'un hôtel 4 étoiles à Agadir par la RAM.

3. — Exécution comptable

L'ensemble des crédits alloués initialement par le Plan à la Direction de l'Air était de 89 millions DH ; ce montant apparu par la suite comme insuffisant pour faire face aux besoins créés par la forte progression du trafic aérien, surtout celle du trafic international ; aussi les crédits ont-ils été augmentés de 78 % en cours d'exécution du Plan. Cette augmentation couvre aussi bien la réévaluation des opérations prévues par le Plan que l'intégration de nouvelles opérations. Les Aérodromes de Ksar-Es-Souk et de Ouarzazate ont été financés sur des budgets autres que celui de l'aviation civile, (Ministère de l'Intérieur et Infrastructures Touristiques).

1.000 DH

Opérations	Crédits ouverts 1968-1972	Engagements	%	Emissions	%
1 - Aérodromes	120.050	117.346	98	112.926	94
2 - Equipements aéronautiques	30.000	29.742	99	28.752	96
3 - Equipements météorologiques	3.600	3.231	90	3.231	90
4 - Opérations financées sur d'autres budgets (Intérieur Tourisme)	5.500	5.500	100	5.500	100
Total	**159.150**	**155.819**	**98**	**150.409**	**95**

4. — Les mesures prises et les difficultés rencontrées

Parmi les mesures prises au cours du Plan Quinquennal 1968-1972, il faut signaler :

La promulgation du Décret portant réglementation des redevances à percevoir sur les aérodromes et fixant leur montant, et l'étude d'un plan de développement à long terme du transport aérien. Parmi les difficultés rencontrées au cours de l'exécution du Plan, il faut souligner l'insuffisance des crédits de fonctionnement. En effet, les crédits de fonctionnement se rapportant aux véhicules n'ont pas évolué suivant les besoins du transfert de l'aérogare de Casablanca à Nouasseur. Ceux affectés aux grosses réparations n'ont pas permis le maintien en bon état du patrimoine national en infrastructure aéronautique, de même les crédits de fonctionnement réservés aux services techniques de l'aéronautique civile et ceux de la météorologie nationale n'ont pas progressé selon les besoins résultant du développement des installations mises en place au cours du quinquennat 1968-1972.

II. — ORIENTATIONS ET OBJECTFS CHIFFRES

Le Maroc dispose d'une large infrastructure aéronautique :

— 8 aéroports internationaux pouvant recevoir des jets dont 5 dimensionnés pour les longs courriers.

— 30 aéroports locaux harmonieusement répartis sur l'ensemble du territoire.

Il n'est donc pas nécessaire d'étendre davanatge cette infrastructure durant le Plan Quinquennal 1973-1977.

L'effort va porter sur :

— Les équipements aéronautiques pour assurer l'exploitation des aéroports existants et la sécurité de la navigation aérienne.

— Le renforcement et la modernisation de l'infrastructure et de l'équipement météorologique.

Mais il importe que le Pays dispose de quelques ouvertures de qualité internationale sur l'extérieur, sans pour autant généraliser cette orientation à l'ensemble des aéroports marocains.

Les objectifs chiffrés

— Le taux de croissance du trafic des passagers prévu pour le quinquennat est de 16 % par an en moyenne ; taux supérieur au taux mondial, mais justifié par le développement du flux touristique prévu pour la même période. Le taux de croissance du trafic de frêt prévu est également du même ordre de grandeur, en raison des prévisions d'exportations de primeurs et d'agrumes par voie aérienne de l'Office de Commercialisation et d'Exportation.

Prévisions de trafic	1973	1977	Taux de croissance/an 1973-77
— Trafic des passagers (nombre)	1.876.000	3.400.000	16
— Mouvements commerciaux (nombre d'avions)	42.800	61.400	9,5
— Frêt aérien (en T)	14.900	26.040	15

— Les objectifs des compagnies nationales de transport aérien (RAM et RAI) sont les suivants :

— l'augmentation du matériel volant
— développement de l'infrastructure au sol de Nouasseur.
— construction d'un hôtel à Marrakech et à Agadir.

Les prévisions de trafic de la RAM sont données ci-dessous :

Prévisions du trafic passagers (nombre)	1973	1977	Taux de croissance/an 1973-77
— Lignes régulières ...	404.000	630.000	11,8
— Charters	41.000	85.200	20
— Trafic total	445.000	715.200	12,6

III. — LE PROGRAMME D'ACTION 1973-1977

Le programme retenu au titre de l'Aviation Civile se chiffre à 181.665 millions DH. Il comporte la réalisation d'opérations classées dans les trois grandes rubriques suivantes :

	1.000 DH
1 — Infrastructure aéronautique	
Opération domaniale	3.000
Aérodromes internationaux	122.065
Aérodromes d'intérêt national ou régional	4.350
ZIRAM	6.000
2 — Equipements aéronautiques	32.800
3 — Equipements météorologiques	13.450
Total	181.665

1. — Infrastructures aéronautiques

a) **Opérations domaniales**

Frais d'indemnités d'occupation temporaire et d'acquisition de terrains 3.000.000 DH

b) **Aérodromes Internationaux**

— Agadir-Inezgane

Les investissements les plus importants sont consacrés à l'extension de l'aire de stationnement et la construction d'une nouvelle aérogare. Ces installations sont justifiées par le fait que la capacité du parking actuel est insuffisante et compte tenu du fait que l'évolution du trafic passagers sera particulièrement rapide (21 % par an) dans cet aéroport.

Le tableau ci-dessous donne l'affectation des crédits accordés :

	1.000 DH
Extension de l'aire de stationnement	1.850
Construction d'une nouvelle aérogare	9.700
Construction d'un bloc technique	550
Construction d'une aérogare de frêt	800
Viabilité de la nouvelle zone civile	1.300
Construction de 5 logements	370
Total	14.570

— Al-Hoceima - Côte du Rif

2,945 millions DH seront affectés à la stabilisation de la piste et à l'aménagement de l'aérogare :

	1.000 DH
Stabilisation des accotements de la piste	2.700
Aménagement et extension de l'aérogare	245
Total	2.945

— Casablanca-Nouasseur

Les installations provisoires destinées au trafic des passagers seront remplacées par une nouvelle aérogare qui permettra de recevoir les passagers suivant les normes internationales. L'aérogare pourra recevoir un trafic estimé à 1.200.000 passagers en 1977, 3.000.000 en 1985 et sera extensible à 4.000.000 en 1990. 1990.

Le montant total des crédits consacrés à l'équipement de cet aéroport se ventile de la manière suivante :

	1.000 DH
Construction d'une nouvelle aérogare	52.000
Viabilité de la nouvelle aérogare	10.800
Renforcement de l'aire de mouvement	9.400
Renforcement du parking avions	3.050
Extension du bâtiment SSIS	200
Extension du hangar frêt	2.000
Construction de 10 logements	750
Total	78.200

— **Fès-Saïss**

Le seul projet prévu pour cet aérodrome est la clôture générale :

Clôture générale de l'aéroport	500.000 DH

— **Marrakech-Menara**

L'investissement le plus important est l'allongement et le renforcement de la piste et la construction d'un poste de stationnement. Cette opération est justifiée par le fait que la vocation de Marrakech sur le plan touristique et l'utilisation de son aéroport comme aéroport de dégagement des aérodromes côtiers en cas de brouillard ; ceci impose qu'il puisse recevoir les avions du type Boeing 707.

Le tableau ci-après résume l'ensemble des investissements prévus :

	1.000 DH
Aire de mouvement : renforcement et allongement de la piste existante, construction d'un poste de stationnement, clôture de l'aérodrome, déviation de la ligne HT et déplacement de l'installation ILS.	7.600
Construction d'un bâtiment « moyens généraux » et d'un bâtiment « service de piste »	1.750
Total	9.350

— **Oujda-Angads :**

Pour recevoir le Boeing 727/200 la portance de la piste d'envol sera augmentée et sa longueur portée de 2470 m à 3000 m. Les autres réalisations concernent l'extension du parking avions, l'aménagement de l'aérogare, la clôture et la construction de bâtiments.

Le détail de l'emploi des crédits consacrés à ces différentes opérations est donné dans le tableau ci-dessous :

	1.000 DH
Aire de mouvement : extension et renforcement de la piste, construction de 2 postes de stationnement, clôture générale et déplacement ILS.	7.800
Aménagement et réfection de l'aérogare	1.600
Construction d'un bâtiment « Moyens Généraux »	1.400
Total	10.800

— **Rabat-Salé**

1,700 millions DH seront affectés à l'extension du parking avions et la clôture :

Extension du parking avions et clôture	1.700.000 DH

— **Tanger-Boukhalef**

L'aérodrome de Tanger aura à faire face à une augmentation du trafic des passagers dû au développement touristique. Les installations actuelles destinées à ce trafic seront insuffisantes dans un avenir prochain, et il est nécessaire d'étudier la construction d'une nouvelle aérogare. Les autres opérations concernent la contsruction d'une nouvelle aire de mouvement.

Le montant total des crédits se ventile selon le schéma suivant :

	1.000 DH
Construction d'une nouvelle aire de mouvement (travaux complémentaires) balisage haute tension et ligne d'approche	2.000
Etude d'une nouvelle aérogare	2.000
Total	4.000

c) **Aérodromes d'intérêt national ou régional**

Sont concernés les aérodromes de Ksar-Es-Souk, de Nador et de Ouarzazate, où il s'agit de mettre en place les installations indispensables à l'exploitation, la répartition des crédits consacrés à ces aéroports est la suivante :

	1.000 DH
— Ksar-Es-Souk	800
— Ouarzazate	450
— Nador - Taouima	3.100
Total	4.350

d) **Zone industrielle de la compagnie Royal Air Maroc**

Extension des installations de la ZIRAM à Nousseur	6.000.000 DH

2. — Equipements aéronautiques

Afin d'assurer le contrôle de la circulation aérienne, et de faire face à l'augmentation des appareils survolant la zone d'information marocaine (FIR- (1) suivant en cela les recommandations de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale, les crédits accordés aux équipements aéronautiques sont relativement importants, soit **32.800 millions DH**.

Dans le cadre de ces opérations de contrôle de la circulation aérienne et de la couverture VHF (Very high frequencies - très hautes fréquences) de l'espace aérien du Maroc, le réseau des stations existantes sera amélioré et complété par l'installation de trois antennes avancées à Casablanca, Oujda et dans le Sud.

La couverture de radar sera de même complétée par l'installation d'un radar secondaire à Merchich (réalisation particlle prévue au cours du Plan).

En second lieu, diverses aides seront réalisées à l'approche et à l'atterrissage. Il s'agit entre autre d'installer un ILS à Rabat-Salé et à Fès-Saïss, et d'un balisage HI (2) avec ligne d'approche à Agadir, Marrakech et Fès.

En troisième lieu, il sera procédé à l'acquisition des véhicules utilitaires et des véhicules spéciaux, en vue de faire face à toutes les exigences de sécurité des aéroports.

Le détail de l'emploi des crédits accordés est donné dans le tableau suivant :

	1.000 DH
CCR-BCT Radar et divers	1.200
Couverture VHF de la FIR du Maroc	3.500
Couverture Radar	500
Aides à la navigation aérienne	17.600
Télécommunications	1.500
Véhicules utilitaires	2.500
Véhicules spéciaux	5.000
Equipement du service de l'information aéronautique	1.000
Total	**32.800**

3. — Equipements météorologiques

Il s'agit notamment de l'équipement de stations météorologiques et de renouvellement d'un centre régional des télécommunications. En plus des contraintes à caractère strictement national, ces orientations résultent, avant toute chose, des obligations contractées par le Maroc sur le plan international. Le montant total des équipements météorologiques est de **13,450 millions DH** affectés comme suit :

	1.000 DH
Réseau de stations d'observations météorologiques et climatologiques	5.650
Télécommunications	6.500
Analyses et prévisions	500
Maintenance	800
Total	**13.450**

(1) Fly information région.

(2) haute intensité.

IV. — MESURES ET REFORMES

1. — Taxes de survol

Les mesures proposées concernent surtout l'instauration d'une taxe de survol. Cette taxe qui pourra entrer en vigueur à partir de 1973, entrainera une recette supplémentaire pour la première année de 4 millions DH ; compte-tenu de la croissance du trafic, cette recette sera de l'ordre de 7 millions DH en 1977.

L'ensemble des taxes qui seront perçues (aérodromes et survol) au cours du Plan 1973-1977 par la Direction de l'Air se chiffre à 134 millions DH, soit tout le budget de fonctionnement et une partie du budget d'investissement.

2. — Prévisions des recettes

Le montant prévisionnel des recettes peut être estimé de la façon suivante :

1.000 DH

Années	Taxe d'aérodromes	Taxe de survol	Total
1973	15.870	4.000	19.870
1974	18.250	4.600	22.850
1975	20.990	5.290	26.280
1976	24.140	6.080	30.220
1977	27.760	7.000	34.760
Total	**107.010**	**26.970**	**133.980**

V. — BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte tenu des difficultés rencontrées lors de l'exécution du Plan Quinquennal 1968-1972, il a été jugé utile de faire une évaluation de l'évolution possible du budget de fonctionnement de la Direction de l'Air.

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Matériel ...	12.354	12.589	13.246	13.888	14.540	66.617
Personnel	7.278	7.652	8.026	8.400	8.774	40.130
Total	**19.632**	**20.241**	**21.272**	**22.288**	**23.314**	**106.747**

VI. — LES COMPAGNIES NATIONALES DE TRANSPORT AERIEN

1. — La Compagnie Royal Air Maroc

Compte tenu du taux de croissance (des trafics voyageurs et frêt) constaté au cours du quinquennat précédent et des pré-

visions arrêtées pour le prochain quinquennat, la RAM a prévu des investissements importants en matériel volant et en équipement hôtelier.

L'accroissement de la flotte s'effectuera suivant le calendrier suivant :

Mise en service d'un troisième Boeing 727/200 en 1973.
Mise en service d'un quatrième appareil en 1975.
Mise en service d'un cinquième appareil en 1976.
Mise en service d'un sixième appareil en 1977.

Le Conseil d'Administration a également retenu la possibilité d'achat d'un septième appareil, si l'expansion du trafic le justifie.

Le type de ces appareils sera fonction de la situation du marché.

L'acquisition de cet équipement se fera sur la base de 20 % par autofinancement et 80 % par prêts bancaires.

— Poursuivant la politique hôtelière amorcée avec la construction de l'hôtel Atlas à Agadir, la RAM envisage de construire un hôtel à Marrakech (4 étoiles et de 528 lits) ainsi qu'un second hôtel à Agadir.

Les charges financières qui résulteront de ce programme sont résumées dans le tableau suivant :

Investissements prévus par la Royal Air Maroc

1.000 DH

Opérations	1973	1974	1975	1976	1977	Total
— Avions	34.682	—	35.930	37.680	39.613	147.905
— B.F.E. (Taxe à l'achat) et l'équipement commercial	1.492	—	1.566	1.645	1.727	6.430
— Réacteurs	—	—	1.806	1.896	—	3.702
— Rechanges	1.560	—	1.896	998	799	5.253
Total	37.734	—	41.198	42.219	42.139	163.290
Hôtel à Marrakech et Agadir						42.000
Total général						205.290

2. — La Compagnie Royal Air Inter

L'extension du réseau et la progression du trafic, estimé à 190.000 passagers en 1977, imposeront à cette compagnie la mise en service d'un 3ème appareil dès 1973.

Les études en cours permettront de déterminer le choix de l'appareil le plus adéquat :

— Soit un appareil Fokker 27

— Soit une Caravelle SE 210 cédée par la RAM pour la desserte du secteur Sud.

En ce qui concerne les secteurs à faible trafic la compagnie étudie la possibilité d'acquérir un appareil de faible capacité (15-20 sièges).

Tableau récapitulatif des investissements publics aéroportuaires

1.000 DH

Opérations	1973	1974	1975	1976	1977	Total
— Infrastructures aéronautiques	**16.350**	**41.850**	**38.945**	**33.810**	**4.460**	**135.415**
1. Opérations domaniales	500	500	1.000	500	500	3.000
2. Aéroports internationaux :						
— Agadir Inezgane	50	2.100	8.050	4.170	200	14.570
— Al Hoceima	700	2.000	245	—	—	2.945
— Casablanca Nouasseur	3.150	26.300	26.000	22.250	500	78.200
— Marrakech Menara	5.600	2.000	—	750	1.000	9.350
— Oujda Angads	1.900	5.900	600	1.140	1.260	10.800
— Rabat Salé	500	1.200	—	—	—	1.700
— Tanger Boukhalef	2.000	—	—	1.000	1.000	4.000
3. Aerodromes régionaux :						
— Ksar es Souk	—	800	—	—	—	800
— Nador Taouima	1.000	1.050	1.050	—	—	3.100
— Ouarzazate	450	—	—	—	—	450
4. Zone industrielle de la R.A.M.	—	—	2.000	4.000	—	6.000

Tableau récapitulatif des investissements publics aéroportuaires (suite)

1.000 DH

Opérations	1973	1974	1975	1976	1977	Total
— Equipements aéroronautiques	**4.400**	**8.450**	**10.850**	**1.400**	**1.700**	**32.800**
— C.C.R. BCT radar	1.200	—	—	—	—	1.200
— Couverture VHF de la FIR du Maroc	200	800	2.500	—	—	3.500
— Couverture Radar	—	—	—	100	400	500
— Aide à la navigation	1.000	5.200	4.100	5.500	800	16.600
— Télécommunications	—	—	1.500	—	—	1.500
— Equipements divers	—	450	250	300	—	1.000
— Véhicules spéciaux	1.500	1.500	1.000	1.000	—	5.000
— Véhicules utilitaires	500	500	500	500	500	2.500
— Equipements météorologiques	**700**	**2.300**	**3.750**	**5.700**	**1.000**	**13.450**
— Réseau de station d'observation	500	1.000	1.550	1.600	1.000	5.650
— Télécommunications	—	1.000	2.000	3.500	—	6.500
— Analyse et prévisions	—	—	—	500	—	500
— Maintenance	200	300	200	100	—	800
Total général	**21.450**	**52.600**	**53.545**	**46.910**	**7.160**	**181.665**

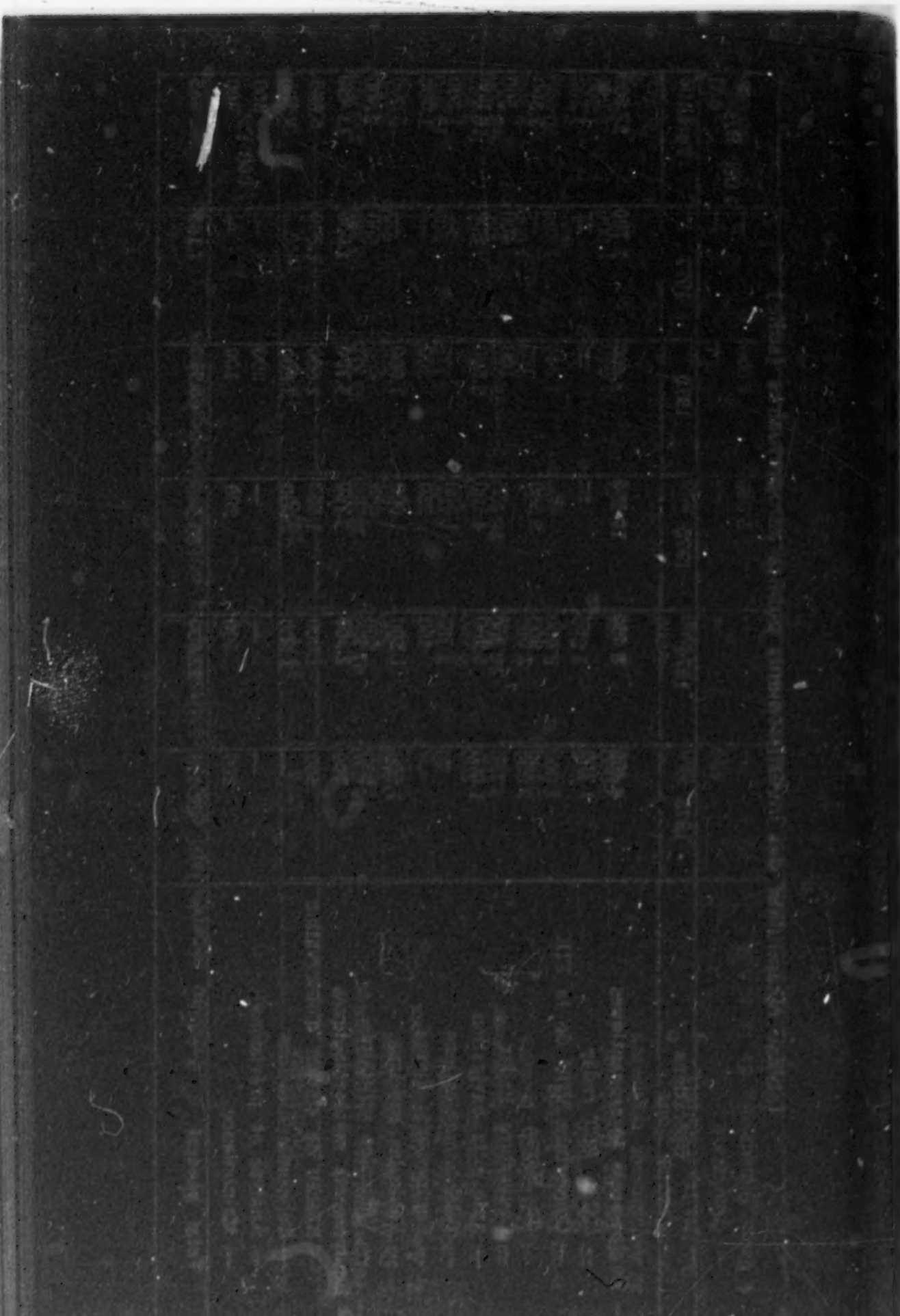

CHAPITRE XVII

EQUIPEMENTS PORTUAIRES

EQUIPEMENTS PORTUAIRES

I. — EXECUTION DU PLAN 1968-1972

1. — Réalisations physiques

Les réalisations les plus importantes effectuées au cours du Plan Quinquennal 1968-1972 sont rappelées brièvement ci-dessous. Certaines opérations non prévues initialement dans le Plan ont pu être incorporées au cours de son exécution, à l'occasion des révisions annuelles.

Casablanca

Un programme échelonné sur toute la durée du Plan a permis d'assurer la protection de la jetée Moulay Youssef (ex-Delure) par des rechargements continus en blocs artificiels. Par ailleurs, on a pu procéder à l'approfondissement des souilles, en bordure du quai à phosphates, à celui du bassin d'évitage et de la passe, ainsi qu'à l'aménagement de trois appontements pour car-ferry. Les autres opérations réalisées ont porté sur la protection contre l'incendie, l'achat d'outillage (grues de quai notamment) et de véhicules utilitaires.

Une étude générale de l'extension du port a été effectuée et servira de base aux divers équipements prévus dans l'avenir.

Tanger

Au cours du Plan ont été réalisés l'achèvement d'un appontement pour car-ferry, l'étude d'un plan directeur de l'extension du port, la construction d'une halle aux poissons, la construction d'une nouvelle gare maritime et enfin des aménagements et l'acquisition d'outillages divers.

Safi

La mise en exploitation de l'important gisement phosphatier de Ben-Guerir ayant été ajournée, il s'en est suivi l'ajournement de l'extension du port de Safi, mais ceci n'a pas empêché l'étude technique du plan d'extension de ce port. Par ailleurs, des travaux importants de maintenance et d'équipement ont été réalisés tels que le bétonnage du noyau de la grande jetée et le renforcement de sa protection extérieure par des rechargements en blocs artificiels. Dans le domaine de l'équipement du port, un important programme d'achat a été réalisé : remorqueur, grues de différents calibres, chariots élévateurs, tracteurs, camions, vedettes de pilotage etc...

Agadir

L'opération la plus importante qui a été réalisée au cours du Plan est le prolongement sur 200 m du quai sud sur la côte - 9,00. Cette extension a permis de doubler la capacité du quai en acostages, superficie de terre plein et magasins. Les autres opérations ont concerné le renforcement de la jetée Ouest, les dragages d'entretien, l'étude d'un nouveau quai, la construction de magasins et de bâtiments d'exploitation, et enfin, l'achat de grues de quai, de remorqueurs et d'engins divers de manutention.

Kénitra

L'achat d'une drague, les travaux de dragages, la construction d'un hangar à minerais, et des réparations importantes du quai de Meknès sont les principales opérations réalisées au cours du Plan.

Ports secondaires

Au cours du Plan ont été réalisés des travaux de dragages à El Jadida, Essaouira et Larache, l'amélioration de l'infrastructure et la construction d'un nouveau port de pêche à Jebha.

2. — Les améliorations de la gestion

Afin d'augmenter le coefficient d'utilisation des quais et les moyens de manutention à Casablanca un certain nombre de restructurations et de modifications du régime de travail ont été effectuées. C'est ainsi qu'a été instauré le travail en deux shifts de 8 heures chacun avec un réaménagement des taxes en 1970 pour le Port de Casablanca, rendant au budget annexe son équilibre financier et lui permettant de participer au programme d'équipement par autofinancement. En outre, un projet d'Arrêté Ministériel fixant les taxes à percevoir dans les autres ports est approuvé pour mettre les taxes de péage sur navires, voyageurs et marchandises dans les autres ports au même niveau que celui de Casablanca.

3. — Exécution comptable

Le tableau ci-après donne une brève récapitulation des différents investissements effectués durant le quinquennat. Le niveau total des investissements réalisés et financés sur la dotation budgétaire est inférieur à ce qui a été prévu (124 millions DH) du fait du report du projet de mise en explication de Ben-Guérir.

1.000 DH

	Reports	Crédits ouverts 1968-1972	Crédits disponibles	Engagements	%	Emissions	%
1. Ports Nationaux							
Casablanca	—	31.290	31.290	27.090	87	25.916	83
Safi	4.602	19.890	24.492	24.452	100	22.604	92
Tanger	—	8.569	8.569	8.569	100	8.569	100
2. Ports Régionaux							
Agadir	—	19.555	19.555	19.555	100	18.628	95
Kénitra	—	12.080	12.080	12.080	100	11.038	
3. Ports Locaux	2.295	7.778	10.073	10.073	100	9.457	94
Totaux	6.897	99.162	106.059	101.819	96	96.212	91

Par ailleurs, il était prévu que des organismes tels que la R.A.P.C. allaient prendre en charge 26,765 millions DH d'investissements. En fait, les réalisations se montent à près de 30 millions DH. C'est donc 126 millions DH qui ont été investis en équipements portuaires durant le quinquennat 1968-1972.

4. — Conclusion

L'exécution du programme portuaire est satisfaisante puisque toutes les opérations retenues dans le Plan ont été réalisées à l'exception de l'extension du port de Safi qui a été ajournée pour les raisons explicitées plus haut.

En matière d'évolution du trafic, le tonnage manipulé, **importation et exportation**, a été en augmentation constante pour les ports de Casablanca, Mohammedia et Agadir, tandis qu'il restait stationnaire pour Kénitra et subissait des fluctuations pour Safi du fait des fluctuations des exportations de phosphates, elles-mêmes dépendant de l'évolution du marché international, il en est de même pour Tanger mais pour des raisons différentes, la cause relève d'un autre poste : les marchandises diverses.

Pour les ports secondaires, compte-tenu de leur faible trafic, le tonnage manipulé est très variable d'une année à l'autre et dépend d'éléments souvent imprévisibles.

Le programme d'investissement a donc répondu à l'accroissement du trafic sans pour autant entraîner des immobilisations coûteuses pour l'Etat, respectant ainsi les principaux axes d'orientation tracés dans le Plan Quinquennal 1968-1972, à savoir :

— assurer la maintenance des installations existantes et sauvegarder le patrimoine en procédant aux réparations importantes et au renouvellement du matériel en temps utile.

— n'engager d'opérations d'extension que si leur nécessité est clairement démontrée et si toutes les solutions techniques permettant une utilisation intensive des installations existantes ont été exploitées.

— satisfaire aux impératifs du développement des secteurs productifs.

II. — ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PLAN QUINQUENNAL 1973-1977

Etant donné l'évolution rapide des techniques en matière de transport maritime, il ne sera procédé à la réalisation d'aucune opération de grande envergure en matière d'équipement portuaire, sans qu'elle soit précédée d'une étude en donnant les justifications précises et l'intégrant dans le plan directeur de l'équipement du port.

En d'autres termes, les taxes d'orientation du précédent quinquennat seront encore suivies durant la période couverte par le Plan 1973-1977. Exception faite du port de Nador dont l'aménagement répond aux exigences d'une politique de régionalisation dans le cadre de laquelle le choix de l'Oriental comme pôle prioritaire de développement a été opéré.

Pour répondre à ces principes de base, un certain nombre d'objectifs concernant l'organisation des ports et leur gestion, sont fixés afin de maintenir les ports nationaux à un niveau de viabilité satisfaisant pour les différents types d'armements qui les fréquentent.

Depuis 1966 le trafic de marchandises a évolué à un taux de 4 % par an. Cette évolution se maintiendra en toute probabilité, étant donné l'évolution du commerce extérieur du pays, par conséquent les ports devront faire face à un trafic de près de 24 millions de tonnes en 1977 dont Casablanca aura à assurer près de 15 millions de tonnes, ou peut-être un peu moins, et Safi près de 4 millions de tonnes.

En outre, l'évolution des moyens de transport impose aux responsables des ports une attitude prospective ; les équipements doivent constamment être adaptés aux nouvelles techniques afin de ne pas perdre une partie de la clientèle qui fréquente les ports nationaux.

Le trafic « voyageurs » est concentré principalement à Tanger et à Casablanca, mais il est probable que la part de Casablanca

va diminuer, par contre, le port de Tanger s'oriente de plus en plus vers le trafic « voyageurs ». Un certain nombre d'équipements portuaires ont été réalisés pour accroître les potentialités de ce port. Le trafic s'est accru à un rythme annuel de 16 % durant la période de 1966 à 1970. Ce rythme sera vraisemblablement maintenu étant donné les objectifs que le Maroc s'assigne en matière de développement du tourisme. Il importe donc de doter le port de l'ensemble des équipements nécessaires pour qu'il puisse faire face au développement du trafic touristique transitant par ce port et qui sera de l'ordre de 1,8 million de passagers en 1977.

III. — PROGRAMME QUINQUENNAL D'ACTION 1973-1977

192 millions de dirhams seront investis par le Budget de l'Etat en matière d'infrastructure portuaire. Les divers organismes de gestion des ports compléteront cet investissement sur leurs ressources propres, soit 58 millions DH. Le programme proposé consiste surtout en des travaux de maintenance et d'équipements portuaires. Concernant l'aménagement du port de Nador les crédits (en cours d'estimation) ainsi que le mode de financement seront arrêtés ultérieurement.

Les études relatives aux extensions futures de quelques ports dont Casablanca et Agadir sont en cours et se poursuivront au cours du Plan 1973-77.

Programme à la charge du Budget de l'Etat

	1.000 DH
Casablanca (autofinancé)	81.859
Phares et balises (pour tous les ports)	2.000
Mohammedia	1.400
Tanger	14.880
Safi	14.500
Agadir	38.750
Kénitra	20.563
Ports secondaires	8.500
Projets scientifiques pour Safi :	
Installations pour Maroc-Phosphore	9.800
Total	192.252

Investissements à la charge des Régies d'aconages

	1.000 DH
Casablanca	39.419
Mohammedia	8.580
Safi	4.080
Tanger	6.000
Total	58.079

La ventilation des investissements par port est donnée ci-après :

a — Casablanca

Bien que l'évolution du trafic maritime au port de Casablanca ait été considérable, et bien qu'il soit vraisemblable que cette évolution se maintienne pendant les années à venir, les possibilités d'une utilisation plus intensive des installations existantes ne sont pas complètement épuisées, par conséquent, l'extension du port a été différée. Mais, afin de permettre une utilisation optimum des surfaces pour absorber l'augmentation des tonnages manipulés et une adaptation des équipements portuaires à l'évolution des moyens de transport, la réalisation de certains aménagements est nécessaire : ces aménagements de surface comprennent le Môle Tarik, le Môle du Commerce, le Môle des Agrumes et la Jetée des Phosphates. Les autres opérations de maintenance et constructions nouvelles comprennent essentiellement la protection de la jetée Moulay Youssef, le renouvellement des équipements de cette jetée, de la cale de halage et du parc à minerais, et la construction du poste « E » en bordure de la jetée Moulay Youssef. Les investissements seront pris en charge en partie par la R.A.P.C. (1).

Les tableaux ci-après résument l'ensemble des investissements à Casablanca.

A la charge de l'Etat entièrement autofinancé par le Budget Annexe.

	1.000 DH
Maintenance des ouvrages	
Dragage quais des phosphates	500
Protection de la Jetée Moulay Youssef et Jetée des phosphates	12.205
Renouvellement des équipements de la Jetée Moulay Youssef, de la cale de halage et du parc à minerais	9.260
Restructuration (aménagement des surfaces)	30.940
Réseaux de distribution d'eau et d'électricité HT	2.524
Voies et terre-pleins	1.400
Renouvellement de magasins	2.250
Constructions nouvelles	
Superstructure et réseaux divers	3.150
Poste « E » en bordure de la jetée Moulay Youssef et réalisation des équipements annexes	13.200
Extension	
Etudes relatives aux travaux d'extension du port	1.000
Outillage	
Renouvellement matériel flottant et matériel roulant	5.200

(1) R.A.P.C. : Régie d'acconage du port de Casablanca

Phares et balises	230
Total	81.859

A la charge de la R.A.P.C.

	1.000 DH
Matériel roulant, grues de quai	
Acquisition de 33 grues de quai	4.400
Grosses réparations	4.500
Auto-grues	2.000
Elévateurs	
Renouvellement	2.400
Extension	1.520
Révision générale	300
Tracteurs	
Renouvellement	5.100
Extension	1.000
Révision Générale	240
Containers	
Engin de manutention horizontale	1.000
Remorques	1.400
Véhicules	405
Engins flottants	
Remorqueurs 200 CV	500
Chalands 300 tonnes	600
Matériel fixe et outillage	8.945
Matériel de bureau	250
Bâtiments	2.000
Provisions pour révision des parcs	2.859
Total	39.419

Phares et balises

Le total des investissements en phares et balises dans l'ensemble des ports, autres que celui de Casablanca, et la côte marocaine s'élève à 2 millions DH.

b — Mohammédia

Les investissements prévus pour ce port concernent la consolidation de la digue Nord, le matériel et les équipements, certains ouvrages d'infrastructure et de superstructure.

A la charge de l'Etat

	1.000 DH
Consolidation de la digue Nord	1.400

A la charge de la R.A.P.C.

Matériel et équipements

Engins flottants, installations pétrolières, matériel de manutention de tracteurs et de levage	5.355

Ouvrages d'infrastructure

Clôture, terre-plein, cale de halage, quais, digue	2.825

Superstructure

Halle aux poissons, bureaux, garages	400
Total	8.580

c — Tanger

L'importance de Tanger comme premier port de trafic « voyageurs » exige l'aménagement des passerelles et des postes d'accostage P.M. 300 et P.M. 400, (point métrique), ainsi que le prolongement du quai d'escale.

Les investissements prévus dans ce port sont résumés ci-après :

A la charge de l'Etat

	1.000 DH
Maintenance	
Dragages	700
Aménagement des passerelles	500
Réparation de l'appontement	400
Aménagement gares maritimes	550
Aménagement des postes d'accostage P.M. 300 et P.M. 400	3.000
Amélioration de l'enceinte douanière	1.200
Aménagement terre-plein et gare routière	200
Constructions nouvelles	
Prolongement du quai d'escale	1.000
Equipements divers (chaussées - réseau téléphonique)	2.330
Outillage	
Acquisition de matériel flottant (remorqueur, ponton grue)	5.000
Total	14.880

A la charge de la R.A.P.C.

Equipements, matériel flottant et roulant	6.000.000 DH

d — Safi

Les travaux de maintenance sont les opérations les plus importantes des investissements d'infrastructure dans le port de Safi. Les opérations nouvelles concernent principalement les installations de superstructure pour le projet Maroc-Phosphore.

Les travaux se répartissent comme suit :

A la charge de l'Etat	1.000 DH
Maintenance des ouvrages	
Travaux de dragage	2.000
Grosses réparations des jetées et des quais	2.000
Voies de garage pour grues de quai	400
Aménagement du môle oblique	2.300
Terre-pleins	1.000
Cale de halage et chantiers navals	2.000
Etude d'un plan d'aménagement	300
Constructions nouvelles	
Eclairage public	500
Magasins pour engrais en sacs	P.M.
Outillage	
Carénage et grosses réparations du matériel flottant	2.000
Acquisition de matériel roulant et de matériel de manutention	2.000
Total	14.500
Installations pour Maroc-Phosphore	9.800
Total	24.300

A la charge de la R.A.P.C.	1.000 DH
Equipement	
Auto-grues, tracteurs, élévateurs payloaders, camions, chariots	2.080
Entretien	
Révision des grues	2.000
Total	4.080

e — Agadir

Il s'agit principalement de la construction de 350 m de quai à une profondeur de 4,00 sur 400 m et de 5,00 sur 210 m pour le port de pêche et de la construction d'un quai pour agrumes à une profondeur de 9,00 m. S'agissant de la maintenance des ouvrages existants, des crédits ont été alloués pour les travaux de dragage, les grosses réparations des jetées et quais, et la réfection de la cale de halage.

A la charge de l'Etat

	1.000 DH
Maintenance des ouvrages	
Travaux de dragages	3.000
Réfection de la cale de halage	1.500
Grosses réparations des jetées et quais	1.200
Construction	
Construction de quais	13.000
Construction d'un magasin	900
Extension de l'éclairage public	150
Construction d'un quai pour agrumes	10.000
Construction d'un poste Roll on - Roll off	2.500
Extension	
Etude de l'extension du port	1.000
Outillage	
Acquisition de matériel de manutention	4.000
Remise en état des engins flottants	1.500
Total	38.750

f — Kénitra

Les travaux porteront surtout sur la maintenance - dragages renforcement et outillage. Les investissements sont donnés ci-après :

A la charge de l'Etat

	1.000 DH
Maintenance des ouvrages	
Gestion de la drague	2.000
Renforcement du quai de Meknès	3.800
Epis de calibrage dans le chenal du Sebou	3.000
Grosses réparations sur superstructure	1.500
Constructions nouvelles	
Electrification du Port (2ème tranche)	200
Outillage	
Achat d'une drague	8.063
Acquisition d'engins de manutention	2.000
Total	20.563

f — Ports secondaires

L'ensemble de cette rubrique est récapitulé ci-dessous :

A la charge de l'Etat

	1.000 DH
— El Jadida	
Approfondissement de la darse	1.000
Acquisition d'outillages divers	250

— **Essaouira**

Aménagement divers	200
Acquisition d'outillages divers	400

— **M'Diq**

Aménagement divers	400
Acquisition d'outillages divers	250
Prolongement du quai principal et construction d'un bâtiment	800

— **Larache**

Travaux de dragage	950
Acquisition d'outillages divers	250

— **Al-Hoceima**

Construction de murs de quai	2.000
Acquisition d'outillages divers	500
Aménagement quai pour Marine Royale	1.500
Total	8.500

IV. — AMELIORATION DE LA GESTION DES PORTS

1. — Mesures susceptibles d'améliorer la gestion des ports

Parallèlement à la révision des taxes qui a été mise en place en Janvier 1973 un certain nombre de mesures destinées à accroitre le rendement des installations et à améliorer leur gestion sont à l'étude en vue de leur mise en place durant le Plan. Elles concernent les trois grands groupes d'activité des ports :

— la gestion du domaine portuaire
— le service à la marchandise
— le service au navire.

1-1. — **La gestion du domaine portuaire** revêt un caractère industriel et commercial qui justifie l'autonomie financière et l'unité de gestion ; la création **d'un office des ports** pourrait répondre à ces impératifs. Il aurait pour attributions :

— la détermination de la politique générale en matière d'investissement, la conception des ouvrages et la surveillance de leur réalisation, ainsi que celle à suivre en matière d'équipement en matériel lourd.
— les études économiques et financières se rapportant aux différents ports nationaux, ainsi que celles concernant l'organisation du personnel et sa formation.
— les taxes et statistiques.

1-2. — **Le service à la marchandise** qui comprend :

— La manutention à bord, actuellement réalisée par des entreprises spécialisées.

— La manutention à terre et le magasinage qui sont confiés à la R.A.P.C. dans les ports de Casablanca, Mohammedia, Tanger, Safi et Agadir.

— L'aconage qui est libre à Kénitra, mais réalisé en régie directe par l'Etat dans les autres ports.

Les résultats positifs obtenus par la R.A.P.C. dans le port de Casablanca ont permis d'étendre progressivement la gestion de cet organisme aux autres ports ; le regroupement des manutentions à terre sous une seule autorité est donc pratiquement réalisé mais devrait être concrétisé par la mise en place d'une direction générale des régies d'aconage.

1.3. — Le service rendu aux navires :

— le pilotage

— le remorquage

— l'avitaillement

— les réparations, cale de halage, forme de radoub.

Dans une première phase, seules les deux premières activités (pilotage et remorquage) devraient être réétudiées en vue d'une organisation au sein de deux entreprises qui couvriraient les besoins de l'ensemble des ports.

2. — Problèmes devant être étudiés durant le Plan

Un ensemble de problèmes importants devront faire l'objet d'études particulières, détaillées durant le quinquennat en vue d'améliorer la gestion des ports et d'augmenter la rentabilité des équipements en place.

2.1. — Recherche d'une utilisation plus rationnelle des surfaces de stockage des marchandises

L'expérience montre que l'étude d'un plan directeur du port peut conduire à des gains substantiels de surface de stockage, comme cela a été démontré à Casablanca ; en conséquence, il est recommandé que chaque port dispose d'un plan directeur d'ici 1977 ; ce plan doit être conçu en vue de définir :

— les réaménagements possibles des installations existantes pour les adapter aux nouvelles méthodes de manutention ;

— les aménagements complémentaires réalisables dans les limites actuelles des ports ;

— les extensions nécessaires car la plupart de nos ports seront saturés dans leurs infrastructures actuelles à la fin du Plan 1973-1977.

Comme ce Plan doit préciser davantage la spécialisation des différents ports en fonction de leur situation géographique, de

l'arrière pays et de leur infrastructure existante, une possibilité de spécialisation, nécessairement révisable après les études qui seront entreprises, pourrait être la suivante :

— Tanger : Transports touristiques.
— Kénitra : Trafic de produits agricoles.
— Mohammedia : Port pétrolier.
— Safi : Port minéralier.
— Agadir : Port de pêche et d'exportation de produits agricoles.
— M'Diq Al-Hoceima : Port de plaisance.
— Casablanca : Port polyvalent, il conserverait l'essentiel de son trafic avec plusieurs postes spécialisés : phosphaphates - céréales - agrumes etc...

Les plans directeurs sont nécessaires pour poursuivre dans le futur l'équipement de nos ports ; toutefois, l'évolution rapide des techniques dans le domaine des transports maritimes et donc l'incertitude qui en découle doit être prise en compte dans l'établissement de ces études de manière à permettre des adaptations éventuelles au progrès technique.

2.2. — Réduction du délai de stationnement des marchandises

La recherche de surfaces de stockage de marchandises étant devenue une préoccupation essentielle dans tous les ports du pays, entraînant des coûts importants, il est indispensable de réduire le délai de stationnement des marchandises dans les ports. Cette mesure peut entraîner des gains importants pour l'Economie Nationale, d'autant plus que les mesures à prendre ne sont pas très coûteuses, il s'agit :

— d'accélérer les formalités douanières
— de mettre en place une délégation du Ministère du Commerce à Casablanca notamment.

2.3. — Une optimisation du matériel

L'utilisation du matériel de manutention et d'aconage dans les différents ports doit faire l'objet d'une unité de gestion et de conception afin d'optimiser son rendement.

2.4. — Les dragages

Ils occupent une place prépondérante dans l'entretien portuaire et sont conduits actuellement avec les moyens propres à chaque port - ce système laisse beaucoup à désirer et revient finalement fort cher. La mise en place d'un **Office des Ports** devrait apporter une unité de conception et de gestion. Cependant, une étude est nécessaire pour examiner le problème des dragages dans son ensemble, elle devrait porter sur :

— les besoins
— les équipements et
— le mode d'exploitation.

V. — DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions des dépenses de fonctionnement des ports sont données dans le tableau de la page suivante.

Les recettes pour la période 1973-1977 peuvent être estimées comme suit :

	1.000 DH
— Casablanca	101.750
— Safi	1.275
— Agadir	520
— Kénitra	4.000
Total	107.545

C'est-à-dire, pour l'ensemble des ports, on peut prévoir à peu près l'équilibre financier pour le quinquennat. Mais il faut noter que si le port de Casablanca dégage un excédent de recettes qui lui permet de financer son programme d'équipement. les autres ports sont nettement déficitaires malgré l'augmentation récente des taxes de péage. une subvention d'équilibre d'environ 6 à 7 millions DH par an est nécessaire pour assurer le financement de fonctionnement.

Pour les régies d'aconage les prévisions sont les suivantes :

1.000 DH

	Recettes	Dépenses	Balance
— Casablanca	312.375	279.305	33.070
— Tanger	56.140	63.035	6.895
— Safi	22.290	19.035	3.255
— Agadir	36.516	36.174	342
Total	427.321	397.549	29.772

Prévisions des dépenses de fonctionnement

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Casablanca						
Personnel	5.160	6.100	6.400	6.720	7.060	31.440
Matériel	9.340	9.650	9.980	10.320	10.670	49.960
Total	14.500	15.750	16.380	17.040	17.730	81.400
Circonscription du sud						
Personnel	1.460	1.523	1.586	1.647	1.708	7.924
Matériel	1.965	2.061	2.158	2.260	2.362	10.806
Total	3.425	3.584	3.744	3.907	4.070	18.730
Kénitra						
Personnel	442	555	615	675	735	3.022
Matériel	2.460	2.495	2.645	2.685	2.765	13.050
Total	2.902	3.050	3.260	3.360	3.500	16.072
Larache Al Hoceïma M'diq						
Personnel	110	120	130	140	150	650
Matériel	690	720	750	780	810	3.750
Total	800	840	880	920	960	4.400
Total général...	21.627	23.224	24.264	25.227	26.260	120.602

Tableau Récapitulatif des Investissements Publics Portuaires

1.000 DH

PORTS	Ventilation des crédits					Total
	1973	1974	1975	1976	1977	
Casablanca						
— Maintenance des ouvrages	5.600	17.924	14.900	10.060	10.595	59.079
— Construction nouvelle	6.000	5.100	3.900	1.350	—	16.350
— Extenisons	—	100	500	400	—	1.000
— Outillage	470	1.000	1.100	1.100	1.530	5.200
— Phares et balises Casablanca	90	80	20	20	20	230
Total Casablanca	**12.160**	**24.204**	**20.420**	**12.930**	**12.145**	**81.859**
Phares et balises (autres ports et côtes marocaines)	600	400	300	300	400	2.000
Mohammedia	500	900	—	—	—	1.400
Total Mohammedia	**500**	**900**	—	—	—	**1.400**
Tanger						
— Maintenance	1.650	750	2.000	1.350	800	6.550
— Construction nouvelle	300	400	700	300	1.630	3.330
— Outillage	—	1.000	2.000	2.000	—	5.000
Total Tanger	**1.950**	**2.150**	**4.700**	**3.650**	**2.430**	**14.880**
Safi						
— Maintenance des ouvrages (1)	2.375	2.415	2.335	1.535	1.905	10.565
— Construction nouvelle	100	200	200	—	—	500
— Outillage	980	760	800	840	880	4.260
Total Safi	**3.455**	**3.375**	**3.335**	**2.375**	**2.785**	**15.325**

(1) - Le chiffre de l'année 1973 comprend un crédit de report de 825.000 DH de l'année 1972 sur 1973 se ventilant comme suit :

— Maintenance : 56.500 DH.

Tableau Récapitulatif des Investissements Publics Portuaires (suite) — 1.000 DH

Ports	Ventilation des crédits					Total
	1973	1974	1975	1976	1977	
Agadir						
— Maintenance des ouvrages	1.650	1.150	700	1.100	1.100	5.700
— Construction nouvelle	950	9.750	13.050	2.350	450	26.450
— Outillage	1.100	600	600	1.350	1.850	5.500
— Extension	300	700	—		—	1.000
Total Agadir	**4.000**	**12.200**	**14.350**	**4.800**	**3.400**	**38.750**
Kénitra						
— Maintenance des ouvrages (2)	4.145	2.900	1.400	1.400	1.900	11.745
— Construction nouvelle	200	—	—	—	—	200
— Outillage	8.463	400	200	600	400	10.063
Total Kénitra	**12.808**	**3.300**	**1.600**	**2.000**	**2.300**	**22.008**
Ports Secondaires						
El Jadida	280	200	520	125	125	1.250
Essaouira	160	100	100	120	120	600
M'Diq	350	400	200	300	200	1.450
Larache	200	350	300	200	150	1.200
Al Hoceima	760	1.200	500	800	740	4.000
Total Ports secondaires	**1.750**	**2.250**	**1.620**	**1.545**	**1.335**	**8.500**
Total général I	**37.223**	**48.779**	**46.325**	**27.600**	**24.795**	**184.722**
Projet spécifique pour Safi, installation pour Maroc phosphore	—	—	4.800	5.000	—	9.800
Total général II	**37.223**	**48.779**	**51.125**	**32.600**	**24.795**	**194.522**

(2) : Le chiffre de l'année 1973 comprend un crédit de report de 1.445.000 DH de l'année 1972 sur l'année 1973.

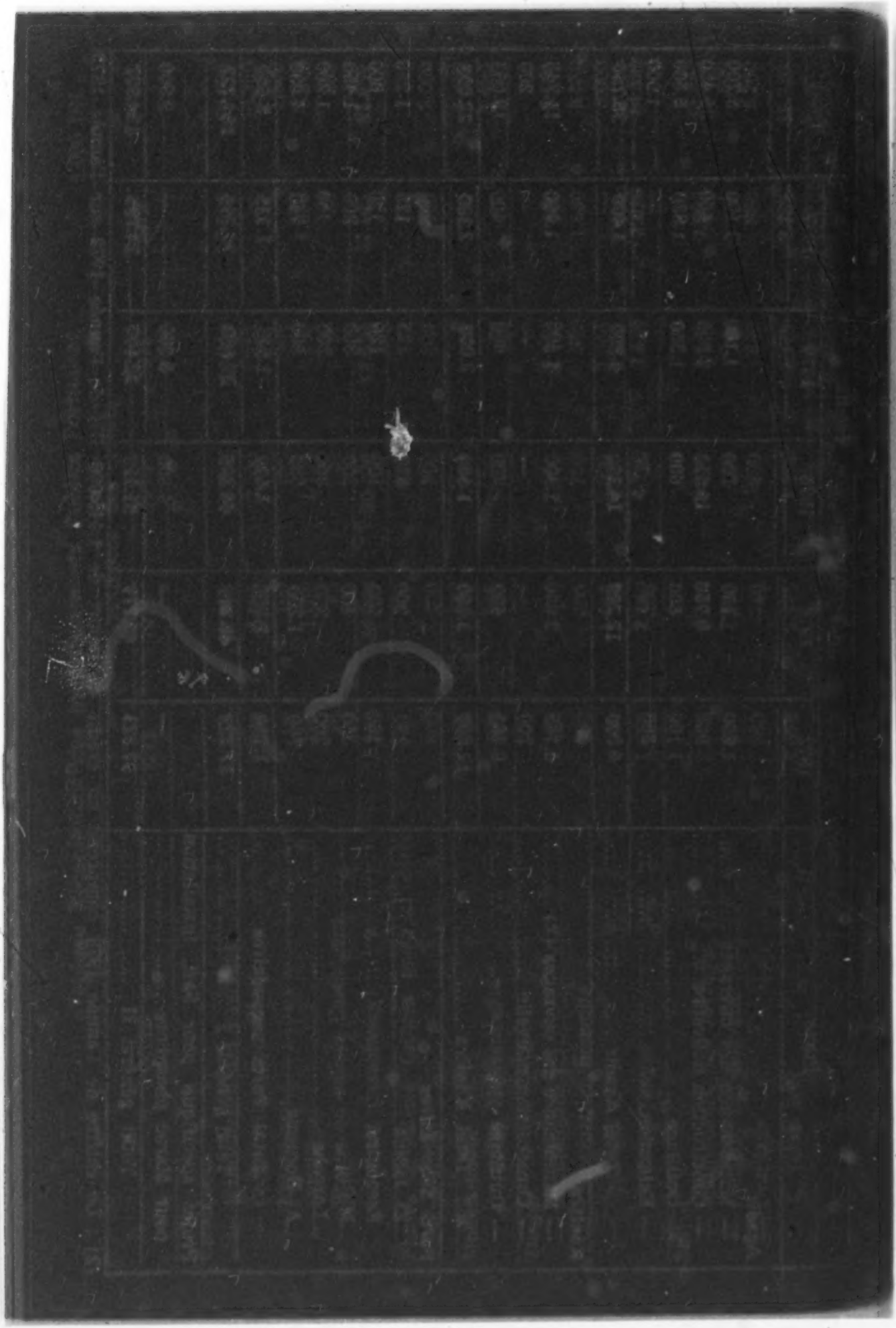

CHAPITRE XVIII

MARINE MARCHANDE ET TRANSPORTS MARITIMES DE VOYAGEURS

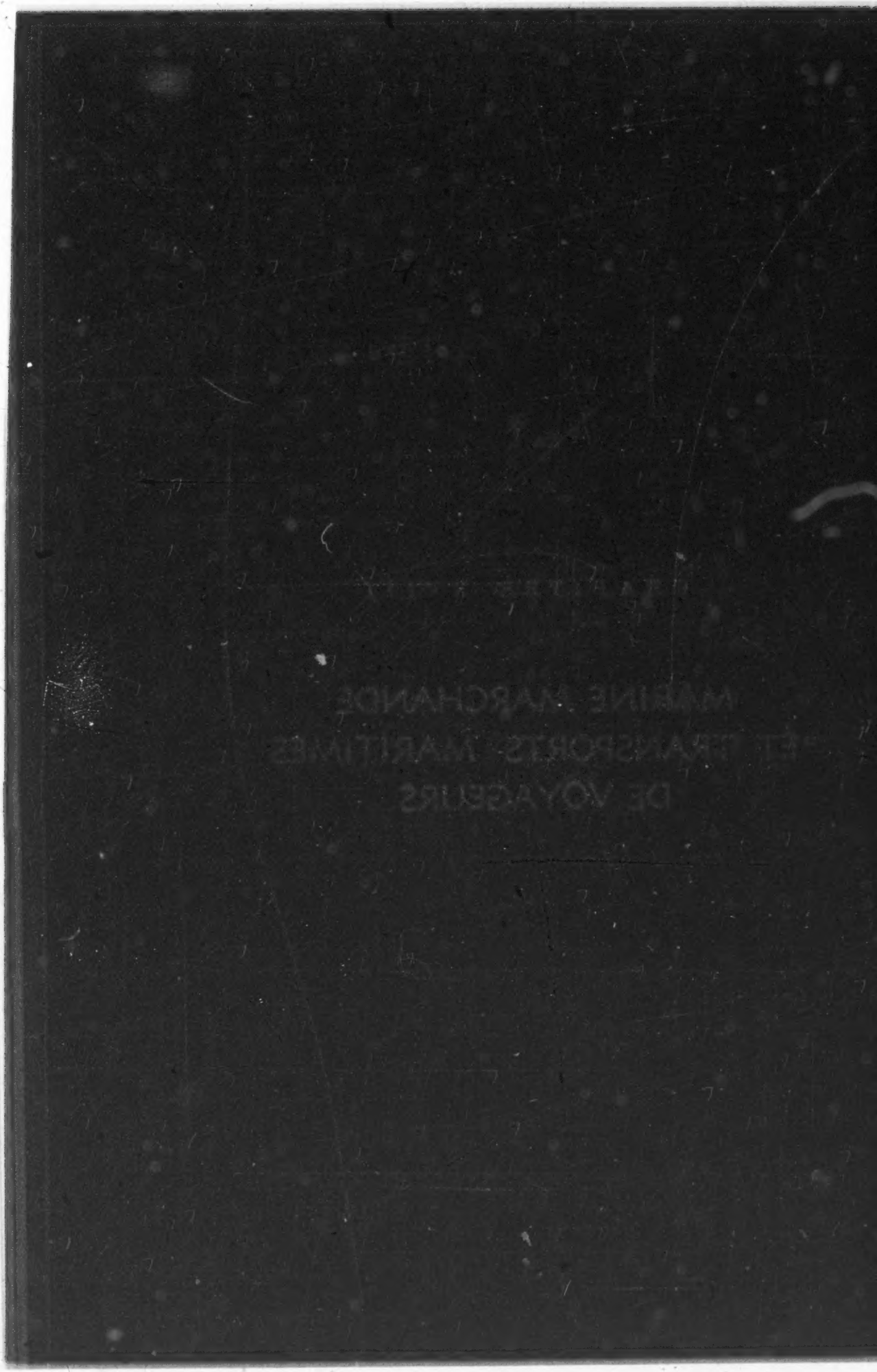

MARINE MARCHANDE ET TRANSPORTS MARITIMES DE VOYAGEURS

I. — EXECUTION DU PLAN QUINQUENNAL 1968-1972

1. — Réalisations physiques

La Direction de la Marine Marchande s'occupait jusqu'en 1970 des problèmes de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes. Avec la création de l'Office National des Pêches en 1970, la réalisation de certaines opérations a été confiée à l'Office National des Pêches.

Pour ce qui concerne la Direction de la Marine Marchande la réalisation des opérations qui lui incombent se présente comme suit :

— Construction et équipement du quartier maritime d'Al-Hoceima. Cette opération, inscrite au budget du Ministère des Travaux Publics dans le cadre des opérations d'équipements administratifs, a été réalisée.

— Achèvement de la construction de la vedette de sauvetage. Cette opération a été entièrement exécutée à la fin 1972.

— Ecole d'apprentissage - bateau école. Cette opération a été exécutée et le bateau est en service actuellement.

2. — Coût des opérations

Compte tenu des changements qui ont affecté le programme, le coût des opérations était de 4.586 millions DH dont près de 4 millions DH ont été émis à la fin du Plan. Le détail de ces opérations est donné par le tableau suivant :

1.000 DH

OPERATIONS	Crédits disponibles 1968-1972 (1)	Engagements au 31-12-72 (2)	Emissions au 31.12.72 (3)	(3) (1) %
1. vedette de sauvetage ...	1.636	1.400	1.005	61
2. Ecole d'apprentissage-Bateau école :				
— Règlement du reliquat du marché	2.027	2.027	1.996	98
— Avenant pour supplément de travaux	700	700	694	100
3. Quartier maritime d'Al-Hoceïma :				
— Construction	179	179	179	100
— Equipement	44	44	44	100
Total	**4.586**	**4.350**	**3.918**	**76**

3. — Situation de la flotte marchande et du transport maritime des voyageurs

La flotte nationale comprend 20 navires représentant une jauge de 41.648 tonneaux (représentant un port en lourd de plus de 53.000 tonnes), composés par 60 % d'unités ayant plus de 10 ans d'âge. Ces navires appartiennent à diverses entreprises, dont la plus importante est la Compagnie Marocaine de Navigation dans laquelle l'Etat a une participation majoritaire.

La structure de la flotte marchande nationale est la suivante :

Organismes	Nombre de navires	Jauge en tonneaux
Compagnie Marocaine de Navigation COMANAV	6	24.881
Société Marocaine de Navigation Maritime NAVIMAR	2	3.044
Société Marocaine de Navigation Fruitière SOFRUMA	1	3.214
Compagnie Chérifienne d'Armement C.C.A.	1	1.755
Compagnie Générale Marocaine d'Armement GGMA	2	2.883
Consortium Maritime Franco-Marocain CMFM	1	869
Navale Chérifienne	1	1.106
Shell/Mobil	1	730
Limadet (voyageurs) et MAFER	2	2.883
Transtour (voyageurs)	3	283
Totai	**20**	**41.648**

A la veille du Plan Quinquennal 1968-1972 la flotte marocaine comprenait 29 unités. Cette régresion est due surtout au retrait de six navires de la compagnie « Royale Marocaine de Navigation », après quelques mois d'exploitation, à la vente par la COMANAV de deux navires et à la disparition en mer d'un troisième.

La participation du pavillon marocain aux échanges extérieurs n'a pas connu une évolution significative durant le Plan 1968-1972. En effet, cette participation oscille entre 2,27 % et 5.83 % pour un tonnage global (import + export) de 17 millions de tonnes en 1971.

En outre le recours à l'affrètement extérieur s'est soldé par une sortie de devises équivalant à 60 millions de DH.

Les mêmes difficultés rencontrées par l'armement au transport de marchandises se posent également à la flotte de transport de passagers. En fait, le développement du transport maritime de passagers n'a pas connu l'évolution qu'exige l'industrie touristique du Maroc.

En effet, seules trois compagnies nationales disposent d'unités affectées au transport de passagers sur des lignes régulières : la Limadet et la MAFER (Marocaine de Ferryboat) qui exploitent

chacune un ferry-boat et la Transtour trois hydro-glisseurs. La capacité offerte par les compagnies nationales représente moins de 15 % de la capacité totale offerte par l'ensemble des compagnies assurant de façon régulière la liaison Maroc-Europe. Parmi ces compagnies la Trasméditeranea, société espagnole, assure à elle seule près de 80 % du trafic.

4. — Les causes de cette situation

Les causes de cette situation sont de diverses natures. Elles sont caractéristiques des difficultés que connaît toute industrie naissante.

Les taux de frêt et d'assurance que proposent les compagnies étrangères sont souvent plus intéressants que ceux qu'offrent les compagnies nationales. En effet, la concurrence est vive sur le marché des frêts du fait des surcapacités importantes. La grande puissance et la plus longue expérience des compagnies étrangères leur ont permis de comprimer leurs coûts plus que n'y ont réussi encore les jeunes compagnies marocaines. Les tarifs pratiqués par les assurances au Maroc sont nettement élevés comparés aux tarifs anglais par exemple.

II. — ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Les orientations à imprimer à ce secteur, compte tenu de la situation actuelle, sont les suivantes :

— Rendre la flotte nationale compétitive sur les plans des tarifs, de l'efficacité et de la qualité du service rendu ;

— Conférer à notre marine marchande un rôle important dans les échanges commerciaux ;

— Réduire le déficit de la balance des paiements des transports maritimes.

III. — PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU SECTEUR PRIVE ET SEMI-PUBLIC

Les projets d'équipement des armements maritimes inscrits dans ce Plan permettent de prévoir un développement relativement important de la flotte marchande marocaine.

Cependant les compagnies de transport maritime attachent une importance particulière aux mesures fiscales et réglementaires qui seront mises en place. En effet le développement de la flotte nationale tant de marchandises que de voyageurs ne peut se faire que dans le cadre d'une révision substantielle des conditions de crédit du marché financier et des encouragements par le budget de l'Etat.

Les programmes d'investissement établis par les différents armements se présentent comme suit :

	1.000 DH
COMANAV	
4 Navires roll on roll off	26.000
1 Navire roll on roll off car-ferry	24.000
2 Grands navires frigorifiques	40.000
2 Navires climatisés palettisables	10.000
1 Pétrolier de 75.000 T	100.000
1 O.B.O. de 30 à 40.000 T (1)	40.000
2 Navires spécialisés, acide phosphorique	90.400
Total	330.400
NAVIMAR	
2 Navires frigorifiques	20.000
SOFRUMA	
1 Navire réfrigéré palettisable ..... 6.000 -	8.000
1 Navire réfrigéré palettisable ..... 4.000 -	5.000
LIMADET MAFER	
1 Car-ferry roll on roll off	24.000
C. G. M. A.	
1 Navire roll on roll off	12.000
SHELL	
1 tanker	10.000
Total général	409.400

Le financement du programme des investissements interviendra d'une part sur crédits budgétaires (augmentation de capital, primes et subventions) et d'autre part par apport de fonds propres privés, autofinancement, crédits locaux et extérieurs :

— Crédits budgétaires (augmentation de capital, primes et subventions)	100.000
— Fonds propres privés	23.350
— Auto-financement	28.300
— Crédits locaux et extérieurs	257.750
Total	409.400

(1) O.B.O. (Oil-Bulk-Ore) Navire pouvant être utilisé pour le transport du pétrole et du mineral.

IV. — LES MESURES

Afin de permettre une participation effective de la marine marchande nationale au transport maritime de marchandises, un comité de coordination des activités maritimes a été chargé d'étudier la situation actuelle et de proposer les solutions adéquates.

Les différentes mesures présentées ont pour objectif de renforcer tant sur le plan de l'équipement que de l'organisation. les structures de la flotte marchande ainsi que d'améliorer son exploitation.

Ainsi, comme mesure principale, le comité propose d'instituer un Code des Investissements spécifique au secteur maritime. Les principales dispositions de ce Code sont :

1. — Prime d'équipement

a) une prime d'équipement qui serait accordée automatiquement lors de l'achat d'un navire neuf ou d'occasion ayant moins de 5 ans d'âge ; ou après expertise pour un navire entre 5 et 10 ans d'âge ;

b) une prime de sélectivité, qui ne serait accordée qu'à certains types de navire et ce, pour influencer la structure par âge et par type de la flotte nationale. Les taux des primes d'équipement et de sélectivité seront fixés par Dahir.

2. — Conditions de crédit

Les principales mesures doivent tendre à :

a) maintenir le taux d'intérêt à un niveau raisonnable, du même ordre que celui dont bénéficient les armements étrangers dans leurs pays respectifs.

b) faire en sorte que la durée du remboursement corresponde à celle de l'amortissement technique ; il est nécessaire de différer les premiers remboursements pour ne pas handicaper les débuts d'exploitation de l'unité envisagée.

S'agissant du transport maritime de voyageurs et compte tenu de la situation difficile que traverse ce secteur actuellement, le comité de coordination a proposé des mesures semblables dans le cadre du Code des Investissements maritimes. Par ailleurs sera examinée la possibilité de créer des lignes exploitées par une entreprise semi-publique, en l'occurence la COMANAV. Une telle entreprise garantira une capacité suffisante, et une concurrence efficace dans le secteur maritime, en mettant à profit son organisation et son expérience ainsi qu'une programmation adéquate des équipements par l'utilisation d'armements polyvalents.

En outre, une action de décongestionnement doit être menée au niveau du Détroit en créant des lignes directes Maroc-Europe.

V. — FORMATION PROFESSIONNELLE

Un important programme de formation professionnelle devra être élaboré sur des bases nouvelles pour faire face aux besoins en matière de personnel qualifié.

L'ensemble de ces besoins sera assuré par la formation au Maroc et à l'Etranger de plus de 1.200 personnes de qualifications différentes.

Les investissements en matière de formation s'élèvent au total à 10 millions DH pour la période 1973-1977, répartis de la façon suivante :

— Nouvelle école d'Al Hoceima	1.000.000 DH
— Ecole d'apprentissage maritime d'Agadir	2.000.000 DH
— Ecole Nationale des Officiers de la Marine Marchande	7.000.000 DH

Tableau récapitulatif des investissements publics et privés

1.000 DH

OPERATIONS	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Acquisition de bateaux	**31.350**	**27.000**	**140.000**	**95.500**	**105.550**	**409.400**
— Auto financement	—	—	—	5.700	22.600	28.300
— Subventions publiques	10.000	14.000	40.000	10.000	26.000	100.000
— Crédits bancaires	21.350	13.000	100.000	68.200	55.200	257.750
— Crédits privés	—	—	—	11.600	11.750	23.350
Ecole de Formation professionnelle	**1.800**	**1.900**	**2.000**	**2.100**	**2.200**	**10.000**
— Agadir	360	380	400	420	440	2.000
— Al Hoceima	180	190	200	210	220	1.000
— Casablanca	1.260	1.330	1.400	1.470	1.540	7.000

CHAPITRE XIX

POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

A la veille du Plan Quinquennal 1973-1977, le Ministère des P.T.T., service public à caractère industriel et commercial, dispose d'un réseau de télécommunications relativement moderne, et d'une infrastructure postale assez dense.

Cependant, l'expansion très importante du trafic et l'accroissement de la demande d'abonnements téléphoniques nécessitent des efforts d'investissement continus.

L'intervention de l'Etat en matière des P.T.T. pourra paraître particulièrement importante, mais elle est nécessaire pour satisfaire les priorités économiques et sociales de la Nation.

I. — EXECUTION DU PLAN QUINQUENNAL 1968-1972

Le Plan Quinquennal 1968-1972 visait essentiellement l'extension et la modernisation du réseau des postes et télécommunications, la lutte contre l'isolement rural, ainsi que la formation des cadres.

Pour mener à bien ce programme, un crédit initial de 135 millions DH avait été accordé.

L'accroissement du trafic téléphonique consécutif à l'automatisation des relations interurbaines et internationales et l'augmentation de la demande d'abonnements dans les grandes villes, nécessitant une augmentation rapide de la capacité des installations, ce qui a porté cette enveloppe à 174,4 millions DH, et correspond à une réévaluation de 28,8 % des prévisions du Plan.

En outre des crédits d'engagement s'élevant à 45.420.000 DH ont été accordés par la loi des Finances 1972 au titre des années 1973 et 1974.

1. — Exécution physique

Les réalisations du programme quinquennal des P.T.T. ont porté sur les opérations suivantes :

Opérations	Localisations et renseignements divers
1 - Commutation	
— Autorisation du réseau téléphonique	Berkane, Al Hoceima, Tétouan et son complexe touristique, Taza, Nouaceur.
— Automatisation du réseau télex	Relations automatiques avec 69 pays
— Extension et création de centraux	Casablanca-El Fida, Agadir, Rabat Souissi.
— Extension du C.T.4.	Casablanca et Oujda.
— C.I.D.A. (1)	Casablanca.
2 - Transmissions	
— Lutte contre l'isolement rural	Desserte de 114 communes rurales
— Réseaux souterrains	Opération intéressant plusieurs villes du pays.
— Système de courants porteurs	Intéressant tout le pays.
— Faisceaux hertziens	Tétouan-Berkane, Meknès-Midelt.
— Câbles téléphoniques coaxiaux	Casablanca-Rabat et Midelt-Ksar-Es-Souk ; Berkane-Oujda Equipements 6 Mhz câble Rabat-Tanger-Tétouan.
— Station terrienne	Souk Arbaâ d'El Shoul
3 - Mécanographie	Acquisition de machines à affranchir et à enregistrer le courrier, des machines pour émettre des mandats et distribuer les timbres pour Rabat et Casablanca.
4 - Mécanographie	Location d'un ordinateur IBM 360/30. Construction de la 1ère tranche du complexe mécanographique à Rabat
5 - Bâtiments postaux	Construction de 20 bureaux de postes et 3 Sous Directions Régionales.
6 - Parc automobile	Acquisition des véhicules prévus.

(1) C.T.4. : Centre de transit à 4 fils.
C.I.D.A. : Centre international de départ et d'arrivée.

2. — Exécution comptable

L'ensemble des crédits alloués ont été engagés et les émission ont porté sur 75 % environ.

1.000 DH

Période	Reports	Loi des Finances	Crédits disponibles	Engagements		Emissions	
				Total	%	Total	%
1968 1972	323	174.426	206.800	203.237	98,3	154.677	74,8

3. — Conclusion

D'une façon générale, l'exécution du programme quinquennal en matière de postes et télécommunications s'est déroulée conformément aux prévisions du Plan.

En effet, les projets initialement inscrits au Plan ont tous été réalisés.

Les projets nouveaux, accordés en 1971 et 1972 sont tous engagés et seront réalisés au plus tard le premier semestre de l'année 1974.

En ce qui concerne les objectifs, la réalisation est également satisfaisante. Ainsi l'extension du réseau et l'automatisation ont été menées à bien, et les taux d'augmentation des recettes téléphoniques et ceux du nombre d'abonnés au télex ont été largement dépassés.

En effet le taux d'accroissement moyen annuel des recettes téléphoniques de 3 % prévu par le Plan a été dans la réalité d'environ 14 % durant le Quinquennat 1968-1972. De même, le taux d'accroissement moyen annuel d'abonnements au télex retenu par le Plan est passé de 11 % à 16 % pour la même période.

Néanmoins, le nombre d'abonnés au téléphone n'a augmenté que de 4 % en moyenne par an. Ceci s'explique par la saturation des réseaux des grandes villes. Ainsi, à Casablanca, on estime à 5.000 le nombre de demandes d'abonnement en instance, soit environ 5 % du nombre total des abonnés en 1972.

S'agissant du second objectif, à savoir la mécanisation des services financiers, la presque totalité des opérations prévues est traitée sur ordinateur. La comptabilité générale, les chèques postaux et le contrôle des mandats seront mécanisés durant le Plan 1973-1977.

Quant à la lutte contre l'isolement rural, 114 nouvelles communes ont été raccordées au réseau général.

En matière de formation, l'Ecole Nationale des Postes et Télécommunications a formé durant le quinquennat écoulé 482 techniciens et 1.142 exploitants.

Les réalisations ont permis d'atteindre des normes techniques et financières relativement satisfaisantes.

Le nombre d'abonnés téléphoniques est passé à environ 100.000 dont 82 % sont reliés au réseau interautomatique.

Le réseau télex intégralement automatisé dans le régional intérieur et permettant d'atteindre sans intervention humaine 69 réseaux étrangers, comptait 1.187 abonnés au 31-12-1972.

Le réseau postal et financier compte environ 560 établissements à travers tout le pays.

Le service des Chèques Postaux et celui de la Caisse d'Epargne ont vu le nombre de leurs comptes progresser chacun de 8 % l'an.

Ce développement des Postes et Télécommunications s'est traduit par des résultats d'exploitation en progression continue qui ont permis non seulement l'auto-financement des projets du Plan mais également le versement au Budget Général d'excédents nets se montant à 139 millions DH.

Compte d'exploitation du Ministère des P.T.T. 1968-1972

1.000 DH

Rubriques	1968	1969	1970	1971	1972	Total
Recettes d'exploitation	133.266	145.013	182.506	186.165	199.775	846.725
Dépenses d'exploitation	97.640	102.877	109.980	117.251	127.693	555.441
Bénéfice d'exploitation	35.626	42.136	72.526	68.914	72.082	291.284
Auto-financement	19.278	32.608	31.165	27.160	41.560	151.771..
Bénéfice net	16.348	9.528	41.361	41.754	30.522	139.513
Investissement non compris dans l'auto-financement (1)	—	817	21.838	—	—	22.655
Versements nets au trésor	16.348	9.528	41.361	41.754	30.522	139.513

Les crédits couverts par les lois de finances se montent à 174.4 millions DH, auxquels s'ajoutent environ 32 millions DH au titre de reports de 1967.

(1) L'autofinancement de ces investissements s'effectue dans la rubrique charges financières des Lois de Finances.

II. — ORIENTATIONS ET OBJECTIFS CHIFFRES

A. — Orientations

Les P.T.T. visent à mettre à la disposition de tous les secteurs prioritaires, un réseau national et international de postes et de télécommunications capable d'acheminer, dans d'excellentes conditions de sûreté et de rapidité, les communications téléphoniques et télégraphiques, ainsi que les échanges postaux et financiers.

En effet, service public à caractère commercial, les P.T.T. comptent poursuivre les orientations suivantes :

— être partout à la disposition du public
— être en mesure de répondre à la demande
— assurer un service de qualité irréprochable.

B. — Objectifs du Plan Quinquennal 1973-1977

Le Plan Quinquennal vise la réalisation des objectifs suivants :

1 — Lutte contre l'isolement

Du point de vue des télécommunications, il s'agit de raccorder au réseau général les 151 communes encore isolées. Du point de vue postal, il est prévu principalement la construction de 30 recettes rurales et bureaux de quartier, 5 garages et magasins régionaux, ainsi que l'aménagement et l'extension de 21 bureaux. Des agences postales seront créées dans les communes desservies par des transports publics s'il existe un trafic postal suffisant.

2 — Extension et modernisation du réseau

Cet objectif est primordial par son incidence sur le fonctionnement des entreprises et des administrations en général et sur l'équilibre du Budget Annexe des P.T.T. en particulier, il consiste à réaliser les opérations suivantes :

● Extension des réseaux automatiques

Elle correspond à la mise en service de 1.600 lignes supplémentaires en Télex et d'environ 63.000 équipements pour les abonnements téléphoniques urbains.

● Extension des réseaux souterrains

Il s'agit de construire des lignes souterraines nécessaires pour relier les usagers aux Centraux.

L'expansion des villes et l'industrialisation de leur périphérie exigent une extension importante de ces réseaux.

3 — Automatisation rurale

La finalité de ce programme est d'automatiser l'ensemble des réseaux manuels qui desservent environ 13.000 abonnés.

En raison de la nécessité de ne pas supprimer trop d'emplois, seule la moitié de ces réseaux sera automatisée ce qui néanmoins portera le pourcentage des abonnés reliés à l'automatique à environ 90 %.

4 — Amélioration de la gestion des services financiers et postaux

Dans le but de généraliser la mécanisation des services financiers (comptabilité générale, articles d'argent...) il sera procédé à la location d'un ordinateur plus puissant, ainsi qu'à l'achèvement de la construction du complexe mécanographique.

Parallèlement, la mécanisation postale sera poursuivie en vue de doter les grandes villes de machines à affranchir et à enregistrer le courrier, de distributeurs automatiques de timbres-poste et de bascules pour colis, ainsi qu'à édifier un centre de tri à Casablanca.

5 — Formation des cadres

Dans le but de porter la capacité de formation à 800 étudiants par année en matière de postes, de télécommunications et de l'audiovisuel, il est prévu de construire et d'équiper un Institut et de le doter d'un internat.

III. — PROGRAMME D'ACTION

1. — Programme d'investissement

Pour concrétiser ces objectifs, plus de 363 millions DH sont alloués au Ministère des P.T.T. pour les opérations nouvelles retenues pour ce Plan. Leur répartition se présente ainsi :

— Télécommunications	334.000.000 DH
— Bâtiments postaux	8.600.000 DH
— Informatique	3.971.000 DH
— Ecole des P.T.T.	16.513.000. DH
	363.084.000 DH

A ces crédits, s'ajoutent les crédits d'engagement accordés en 1972 (45,42 millions DH) et le montant de l'échéance dûe pour la station terrienne (1,2 millions DH), portant ainsi, l'enveloppe totale à 409,70 millions DH.

Il convient de souligner que le Ministère des P.T.T. finançant les investissements sur ses ressources d'exploitation a évalué le coût des différentes opérations sans y inclure de charges financières. Si certaines opérations sont en réalité financées par des prêts consentis par des organismes extra-nationaux, les charges découlant de ces prêts devront être réglées par le Budget Général.

Le programme des opérations **nouvelles** correspond aux projets suivants :

1.1. **Commutation**

a — **Extension du réseau automatique télex**

Cette opération consiste à augmenter la capacité des centraux existants, à édifier de nouveaux centraux à Kénitra, à Tétouan et à Fès, ainsi qu'à l'acquisition des téléimprimeurs nécessaires à 1.600 abonnements nouveaux.

L'opération est estimée à 26 millions DH.

b — **Extension du réseau téléphonique automatique**

— **Extension des centraux**

L'ensemble de ces projets comprend la création de 39.000 lignes nouvelles, ainsi que la mise en service de 24.000 lignes au titre des opérations engagées durant le Plan 1968-1972.

— Centraux de Casablanca	26.000 lignes
— Centraux de Rabat-Salé	15.400 lignes
— Centraux de Fès	8.000 lignes
— Central d'Agadir	2.000 lignes
— Centraux de Meknès	2.000 lignes
— Central de Marrakech	2.000 lignes
— Centraux d'Oujda	1.000 lignes
— Central de Kénitra	4.000 lignes
— Centraux de Tétouan et groupement	300 lignes
— Centraux de Berkane et Al Hoceima	600 lignes
— Centraux de Béni-Mellal et Fquih Ben Saleh	1.200 lignes
— Central de Safi	500 lignes

— **Création de centres de transit 4 fils (CT 4), création et extension des centres nodaux et extension du centre international de départ et d'arrivée de Casablanca (C.I.D.A.).**

Ces créations et extensions s'avèrent indispensables par suite de la croissance du trafic interurbain et international.

Les créations de centres de transit intéressent les grandes villes suivantes : Rabat, Casablanca, Fès, Meknès et Oujda.

En matière de centres nodaux, il sera procédé à l'extension du centre nodal d'Agadir et à la création d'un nouveau centre à Larache.

Quant au Centre International de départ et d'arrivée, sa capacité sera portée à 357 circuits de départ et 357 circuits d'arrivée. Cette extension permettra la mise en service de relations internationales automatiques avec les pays suivants : Algérie, Allemagne Fédérale, Belgique, Espagne, Italie, Royaume-Uni, Suisse et Tunisie.

Le coût global de ces objectifs nouveaux se monte à 130 millions DH.

c — **Automatisation rurale**

Cette opération vise à automatiser l'ensemble des Centres exploités manuellement.

Etant donné l'insuffisance relative de crédits d'équipement et l'incidence de l'automatisation sur la diminution de la main-d'œuvre banale seuls les 25 réseaux qui laissent apparaître une rentabilité directe et indirecte plus grande seront automatisés dans le cadre de ce Plan.

Le coût engendré est de 50 millions DH.

1.2. **Transmissions**

a — **Faisceaux hertziens et câbles coaxiaux**

Dans le but d'améliorer les relations interurbaines et internationales d'une part, et de permettre l'écoulement du trafic sans cesse croissant d'autre part, il sera procédé :

— au remplacement des faisceaux Casablanca-Béni-Mellal-Khouribga-Tadla.

— à l'extension des faisceaux de circuits Casablanca-Marrakech-Safi-Agadir.

— à l'extension du câble Rabat-Meknès-Fès-Oujda ainsi que du câble Rabat-Casablanca III.

— et à l'acquisition des circuits dans le câble Maroc-France.

Cette opération coûtera 82,040 millions DH.

a — **Systèmes à courants porteurs**

Ce projet a pour but d'améliorer et d'augmenter la capacité des liaisons téléphoniques de certaines communes rurales en équipant les artères aériennes de systèmes à courants porteurs. Son coût est de 700.000 DH.

c — **Réseaux souterrains**

Pour éviter les nombreux et fréquents dérangements que provoque la desserte par rames aériennes, il sera procédé d'une part, à leur mise en souterrain progressive, et d'autre part à la rénovation des réseaux vétustes de Tanger, Tétouan, Larache, Al Hoceima et Nador.

A cet effet 30 millions DH sont retenus.

d — **Desserte de communes rurales et circuits locaux**

Le raccordement des communes non encore reliées au réseau téléphonique est une nécessité sociale et politique. Il participera à l'amélioration des conditions de vie dans la campagne.

Pour ce faire, 151 nouvelles communes isolées seront desservies. Le coût se monte à 10 millions DH.

e — **Stations radioélectriques**

A la suite des décisions de la conférence administrative mondiale des radiocommunications maritimes stipulant l'adoption de nouvelles techniques d'émission à partir de 1974, il est prévu d'acquérir 15 émetteurs et 23 récepteurs répondant aux nouvelles spécifications.

Le coût de cette normalisation est de 2,1 millions DH.

f — **Station terrienne**

Cette opération consiste à aménager la station terrienne en vue de recevoir les programmes audiovisuels en couleur, ainsi qu'au remboursement des dernières annuités dûes pour l'édification de cette station.

Le coût global est évalué à 4,360 millions DH (y compris l'échéance de 1972).

1.3. **Bâtiments postaux**

Cet ensemble de projets comprend l'achèvement de 3 opérations en cours de réalisation, la création de 21 recettes rurales, 9 bureaux de quartier et 2 inspections provinciales, ainsi que l'extension et l'aménagement de 18 centres et 5 garages et magasins.

Ces projets sont évalués à 7,870 millions DH.

1.4. **Mécanisation postale et centre de tri**

Il s'agit de réaliser un centre de tri à Casablanca et d'acquérir des machines à affranchir et à enregistrer, 1 machine à oblitérer à grand rendement, 5 machines comptables, 3 bascules pour colis, 10 machines à compter et 2 machines à rendre la monnaie.

Le coût de ces deux opérations est estimé à 730.000 DH.

1.5. **Informatique**

Dans ce cadre, il sera procédé à la location d'un second ordinateur et du matériel de traitement ainsi qu'à l'achèvement du complexe mécanographique où seront groupés tous les services à mécaniser.

Le projet est évalué à 3,971 millions DH.

1.6. **Construction d'un Institut des Postes et Télécommunications et de l'Audio-visuel**

Il s'agit de construire et d'équiper une nouvelle école des P.T.T., et de la doter d'un internat et de terrains de sport afin de permettre la formation de 800 étudiants non seulement en matière de postes et télécommunications mais également en techniques audio-visuelles.

Le projet est estimé à 16,513 millions DH.

L'échelonnement de l'ensemble des crédits et leur spécification sont donnés dans l'échéancier ci-joint en annexe.

2. — Le budget de fonctionnement

Les répercussions du programme d'équipement sur le budget de fonctionnement résultent des créations d'emploi, de l'entretien du réseau et de la location du matériel mécanographique.

Le tableau suivant retrace à titre indicatif les dépenses de fonctionnement supplémentaires durant le quinquennal 1973-1977.

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Personnel	1069	3124	4873	6216	7246	22528
Entretien	1252	3618	6178	9101	11814	31963
Location de l'ordinateur et versements initiaux	2500	1600	2260	1560	1560	9480
Total	4821	8342	13311	16877	20620	63971

Le programme de fonctionnement global incluant les répercussions supplémentaires du programme d'investissement ainsi que l'évolution normale des dépenses antérieures au Plan est donné dans le tableau suivant :

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Répercussion 1973-1977	4821	8342	13311	16877	20620	63971
Evolution normale (5%)	134000	140000	148000	157000	168000	747000
Total	138821	148342	161311	173877	188620	810971

3. — Les mesures institutionnelles

Les réformes législatives et réglementaires susceptibles de concourir à la réalisation du programme d'investissement peuvent être résumées ainsi :

3.1. Réforme des structures du Ministère

Elle consiste à mieux répartir les tâches entre les 4 directions suivantes :

— Direction des Télécommunications

— Direction du Budget et du Matériel

— Direction des Postes et Services Financiers

— Direction des Affaires Administratives.

3.2. Création d'une agence comptable

Il s'agit de centraliser toutes les opérations de recettes et de dépenses par un agent comptable détaché aux P.T.T. en vue d'éviter les retards entraînés par l'actuelle centralisation des recettes par la Trésorerie Générale.

3.3. Création d'une société étatique des investissements de télécommunications

Cette société étatique sera chargée du financement à crédit et de l'installation des équipements en matière de télécommunications.

Le fonctionnement de la société pourra être assuré d'abord par un détachement du personnel du Ministère des P.T.T., ensuite par le recrutement direct du personnel et sa formation dans l'école des P.T.T. ou à l'Etranger.

Le moyen de financement permettra aux P.T.T. de bénéficier des avantages suivants :

— accroissement du rythme d'investissement sans que le budget général en souffre à moyen terme ;

— introduction d'un esprit d'entreprise ;

— allègement du budget annexe par suite des détachements de personnel ;

— accroissement des recettes de télécommunications.

4. — Compte d'exploitation prévisionnel 1973-1977

millions DH.

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Recettes d'exploitation	220	245	274	307	345	1391
Dépenses d'exploitation	139	148	161	174	188	810
Bénéfice d'exploitation	81	87	113	133	157	581
Auto-financement	37,7	79,9	113.0	132.4	46,7	409,7
Résultat net	43.3	17,1	—	0.6	110.3	171,3

Sur l'ensemble du quinquennat 1973-1977, le bénéfice total d'exploitation peut couvrir le programme d'investissement et permettre le versement d'un excédent net estimé à 171.3 millions DH au Budget Général.

Tableau récapitulatif des investissements

1.000 DH

Opérations	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Construction des Bâtiments postaux	1.340	1.950	2.360	1.880	740	8.270
Mécanisation postale	150	180	—	—	—	330
Faisceaux hertziens, câbles coaxiaux, multiplex	9.300	10.000	23.440	28.000	11.300	82.040
Système à courants porteurs	—	—	700	—	—	700
Réseaux souterrains	2.000	11.000	10.000	10.000	4.000	37.000
Communes rurales et circuits locaux	1.400	2.650	2.650	2.100	1.200	10.000
Stations radioélectriques	—	2.100	—	—	—	2.100
Station terrienne	2.560	1.800	—	—	—	4.360
Centraux de Rabat-Salé et Témara	4.680	10.720	13.400	7.000	—	35.800
Centraux de Fès	1.120	1.810	14.670	2.000	2.000	21.600
Centraux de Casablanca et de Mohammedia	4.700	10.400	5.800	43.300	17.500	81.700
Central d'Agadir	600	—	2.200	1.000	—	3.800
Centraux de Meknès	—	1.100	—	3.800	—	4.900
Centraux d'Oujda	—	100	—	900	—	1.000

Tableau récapitulatif des investissements (suite)

1.000 DH

Opérations	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Centraux de Tétouan et groupement	—	500	—	—	—	500
Central de Kénitra	200	1.300	—	—	—	1.500
Central de Marrakech	500	2.800	—	—	—	3.300
Central de Safi	—	—	100	700	—	800
Central d'El Jadida	—	—	300	—	—	300
Central de Larache	100	—	400	—	—	500
Centraux de Berkane et Al Hoceima	—	1.200	—	—	—	1.200
Centraux de Béni-Mellal et Fquih Ben Salah	—	200	—	1.600	—	1.800
Automatisation rurale	1.300	7.000	18.200	20.900	2.600	50.000
Matériel téléphonique et divers	1.000	2.000	2.000	2.000	1.000	8.000
Téléimprimeurs télex	3.000	6.000	5.000	2.000	2.200	18.200
Centraux télex	363	589	3.568	1.740	1.540	7.800
Ecole Nationale des postes et télécommunications	18	3.475	6.940	3.475	2.605	16.513
Informatique	1.720	1.000	1.331	—	—	4.051
Matériel de traitement	1.640	—	—	—	—	1.640
Total P.T.T.	**37.691**	**79.874**	**113.059**	**132.395**	**46.685**	**409.704**

Echéancier des crédits d'engagement accordés par la loi de finances 1972 au titre des années 1973 et suivantes

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
1. Commutation						
Central de Mohammedia				3.600	—	3.600
» Casablanca-Gare	1.200			2.300	8.500	12.000
» Casablanca-El Fida	300			1.000	1.500	2.800
C.I.D.A. et Centres nodaux	1.000	3.000		1.000	1.500	6.500
Central de Kénitra	200	1.300				1.500
» Salé	500	2.700				3.200
» de Rabat Suissi	300		500	2.000		2.800
» de Meknès		200		800		1.000
» de Marrakech	500	2.800				3.300
2. Transmissions						
Réseaux souterrains	1.000	6.000				7.000
3. Complexe mécanographique	1.720	—				1.720
Total	**6.720**	**16.000**	**500**	**10.700**	**11.500**	**45.420**

Nota : Les crédits sont compris dans l'enveloppe globale spécifiée dans le tableau récapitulatif précédent.

CHAPITRE XX

INFORMATION

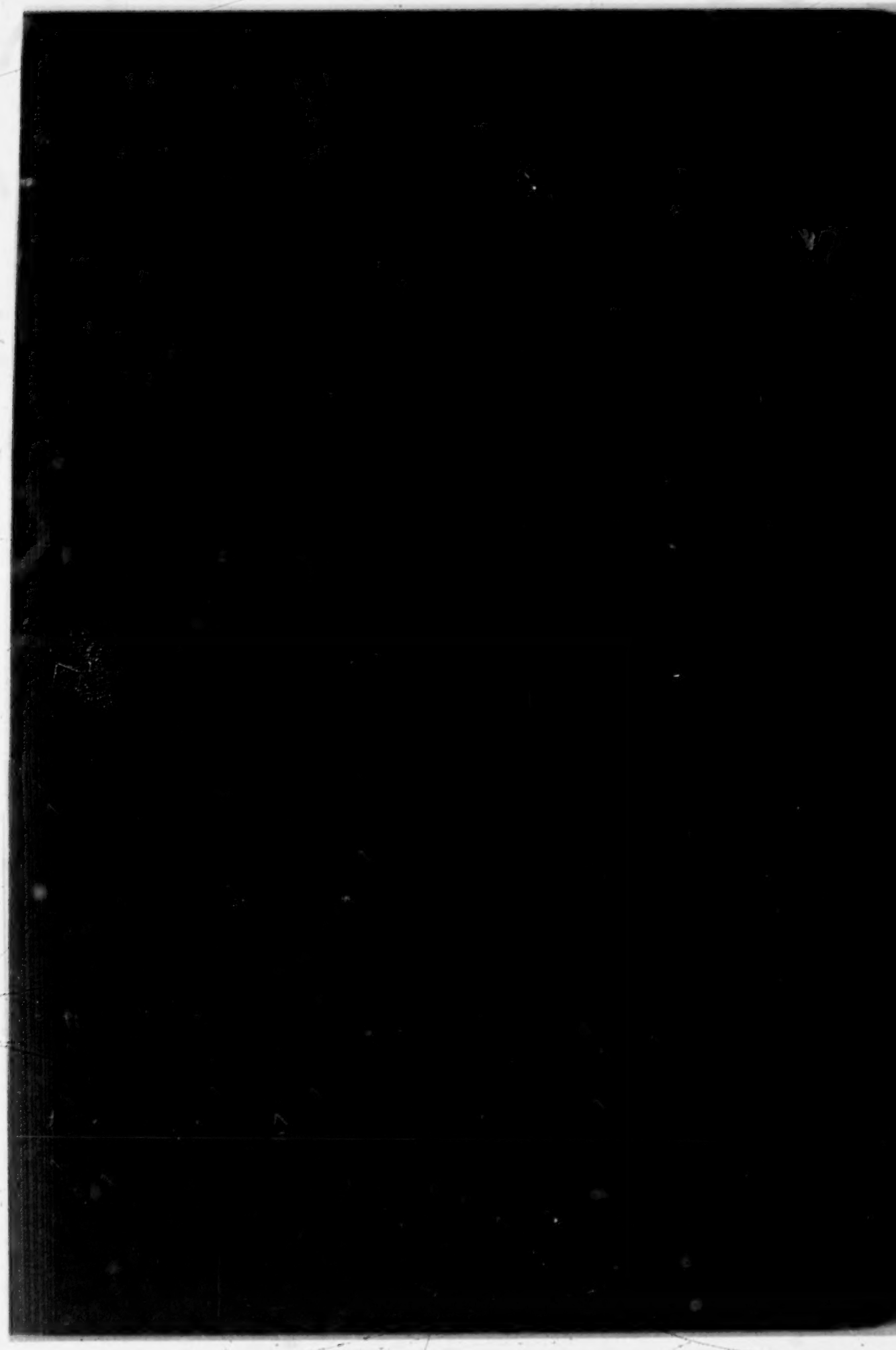

INFORMATION

A. — EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

Dans le cadre du Plan 1973-1977, le Ministère de l'Information procèdera à l'extension et à l'aménagement de ses locaux, afin de répondre à l'accroissement du personnel ainsi qu'au souci d'organiser et de moderniser le traitement de la documentation.

Le coût nécessaire est évalué à 3 millions DH.

B. — FORMATION SPECIALISEE

La construction du Centre National de Journalistes a été entreprise en 1972 afin de faire face aux besoins sans cesse croissants en journalistes nationaux.

A cet effet un montant total de 2,235 millions DH a été alloué.

Néanmoins ces crédits se sont avérés insuffisants notamment en matière des gros œuvres.

Aussi le Plan 1973-1977 a retenu le complément de crédit nécessaire à l'achèvement de ce projet soit 700.000 DH.

Budget d'équipement 1973-1977

1.000 DH

Opérations	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Equipements administratifs	250	1250	1500	—	—	3000
Centre National de Journalistes	700	—	—	—	—	700
Total	**950**	**1250**	**1500**	**—**	**—**	**3700**

Budget de fonctionnement 1973-1977

(présenté à titre indicatif)

1.000 DH

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Personnel	2450	2700	2900	3000	3200	14250
Matériel	2000	2100	2300	2500	2800	11700
Total	**4450**	**4800**	**5200**	**5500**	**6000**	**25950**

RADIODIFFUSION ET TELEVISION

I. — EXECUTION DU PLAN 1968 - 1972

Les objectifs poursuivis par le Plan Quinquennal 1968-1972 ont été les suivants :

— Couverture totale du territoire par la Radiodiffusion.

— Couverture par la Télévision.

1. — Exécution Physique

La couverture du pays par les programmes de radiodiffusion a été obtenue par l'extension du centre émetteur ondes longues d'Azilal et par le renforcement du réseau ondes moyennes à Tanger, Agadir, Ksar-Es-Souk, Ouarzazate et au Rharb.

En matière de télévision, l'implantation de faisceaux hertziens et de centres émetteurs ont permis de desservir les régions suivantes :

— Béni-Mellal et Plaine du Tadla ;

— Haute Moulouya et Ksar-Es-Souk ;

— « Zones d'ombre » : Essaouira, El Jadida, Chaouène, Azrou et Sidi Bennour.

Ainsi, les réalisations du Plan Quinquennal 1968-1972 ont permis de couvrir l'ensemble du pays par les programmes de radiodiffusion en ondes longues. En ondes moyennes certaines régions dépendant des provinces de Tétouan, Al Hoceima, Oujda, El Jadida, Ksar-Es-Souk et Tarfaya demeurent mal desservies. En ondes courtes, les équipements au terme du Plan, ne permettent de couvrir qu'une partie de l'Afrique, de l'Europe et du Moyen-Orient.

En ce qui concerne la Télévision, les réalisations du Plan ont permis d'étendre la couverture à 80 % de la population. Seules les régions d'El Jadida, Safi, Tarfaya, Ouarzazate, Goulimine, Sidi Ifni et de Figuig, restent non desservies.

2. — Exécution Comptable

Si le programme physique n'a pas subi de modification, les crédits alloués ont été par contre réévalués d'environ 2 millions DH afin de faire face à quelques compléments d'équipements imprévus (adduction d'eau, installation de groupes électrogènes...).

La situation des engagements et des émissions, assez satisfaisante, est retracée dans le tableau suivant :

1. 000 DH

Période	Reports	Loi de Finances	Crédits disponibles	Engagements		Emissions	
				Total	%	Total	%
1968-72	—	36.055	36.055	36002	99	29173	81

II. — ORIENTATIONS ET OBJECTIFS CHIFFRES

A) Orientations :

La politique de la R.T.M., durant le quinquennal 1973-1977 consistera principalement à :

— étendre la couverture du territoire par la télévision
— améliorer l'écoute et la vision ;
— adapter les moyens de production au réseau d'émission
— améliorer les programmes.

B) Objectifs Chiffrés

Les orientations retenues seront concrétisées par la réalisation des objectifs suivants :

1) Extension de la Couverture par la Télévision

La couverture de la télévision sera étendue à toute la province d'Oujda, ainsi qu'à toutes les zones d'ombre des émetteurs principaux.

Pour ce faire, il sera procédé, d'une part à l'extension de l'émetteur de télévision de Boukhouali et d'autre part à l'implantation d'une dizaine de réémetteurs satellites.

2) Amélioration Technique de l'Ecoute

L'objectif vise d'une part à étendre le transport de la modulation de radiodiffusion par les faisceaux hertziens à toutes les grandes agglomérations du pays et d'autre part à généraliser la desserte en ondes moyennes.

3) Amélioration de la Vision

Dans le but de diversifier les sources de programme, il sera procédé à un doublage des liaisons hertziennes avec le Maghreb et l'Espagne, ainsi qu'à une expérimentation de la couleur.

4) Adaptation des Moyens de Production au Réseau d'Emission

L'objectif consiste à mettre à la disposition de la R.T.M. des unités de production répondant à ses besoins.

5) **Amélioration des programmes**

La R.T.M. s'attachera à améliorer et diversifier ses programmes. En plus des émissions récréatives qui devront être plus sélectives et mieux adaptées au contexte social, des actions à caractère socio-éducatif et scolaire seront entreprises.

Parallèlement les informations nationales seront enrichies par la réalisation sur place de reportages radiodiffusés et télévisés en vue de couvrir toute l'activité du pays.

En outre, des études des tendances et des goûts seront réalisées afin de réformer et de moderniser les programmes.

L'ensemble de ce programme permettra de couvrir toute la population en ondes moyennes et environ 90 % de la population par la télévision.

En plus, on s'attend à ce que le parc de télévisiseurs s'étende de 250.000 unités en 1973 à 450.000 à la fin de 1977.

III. — PROGRAMME D'ACTION 1973 - 1977

1. — Investissements prévus

1.1. — Maison de la radiodiffusion-télévision

Ce projet consiste en un complexe de studios, de régies, de salles techniques, de locaux administratifs et artistiques suffisamment nombreux et fonctionnels pour permettre de planifier, de produire et de réaliser des programmes de radiodiffusion et de télévision conformes aux exigences des auditeurs et des téléspectateurs.

L'estimation du coût de ce projet est de : **70 millions DH.**

1.2. — Extension du réseau de radiodiffusion en ondes moyennes

Le projet qui s'évalue globalement à 58,450 millions DH vise le renforcement des centres suivants :

1.2.1. — Centre d'Agadir

Dans le but de desservir convenablement la province de Tarfaya, ainsi que les régions présahariennes du Sud, la capacité du Centre Emetteur d'Aït Melloul sera portée à 600 Kilowatts pour la chaine nationale.

1.2.2. — Centre de Sbaâ Aïoun

Les équipements du Centre de Sbaâ Aïoun, installés depuis plus de 20 ans devront être renouvelés et renforcés.

Ainsi il sera procédé à l'implantation des émetteurs suivants :
— un émetteur de 1.200 kilowatts pour la chaine nationale.
— un émetteur de 600 kilowatts pour la chaine internationale.
— un émetteur de 40 kilowatts pour la chaine dialectes.
Le coût est évalué à 25,3 millions DH.

1.2.3. — Centre Emetteur de Tanger

Le centre de Tanger est actuellement équipé d'un émetteur de 200 kilowatts en ondes moyennes pour diffuser les programmes de Radio-Tanger. Néanmoins, pour couvrir confortablement le bassin méditerranéen par la chaîne nationale, il est indispensable d'implanter un émetteur de 1.000 kilowatts.

Le projet est évalué à 19,380 millions DH.

1.2.4. — Emetteurs de Secours

Afin d'assurer le fonctionnement permanent du réseau ondes moyennes, les principales stations suivantes seront dotées d'émetteurs de secours :

— Saâ Aïoun, Agadir, Azilal, Oujda et Ksar-Es-Souk.

Le coût de l'opération est de 1,5 millions DH.

1.2.5. — Travaux complémentaires des Centres Emetteurs ondes moyennes de Témara, Ouarzazate et Ksar-Es-Souk

Ces Centres émetteurs réalisés dans le cadre du Plan Quinquennal 1968-1972 disposent respectivement des puissances suivantes : 25 kilowatts, 15 kilowatts et 15 kilowatts.

Afin d'assurer un bon fonctionnement à ces stations, il s'avère nécessaire d'entreprendre un complément de travaux.

Le projet est évalué à 2,370 millions DH.

1.3. — Transport de la modulation des trois chaînes de radiodiffusion par l'intermédiaire de faisceaux hertziens

Les programmes de radiodiffusion sont acheminés entre les studios de la Maison de la R.T.M. de RABAT et les différents centres émetteurs par l'intermédiaire de circuits permanents mis à la disposition de la R.T.M. par le Ministère des P.T.T.

Ces circuits de qualité téléphonique, ne sont pas conformes aux normes internationales de radiodiffusion et affectent ainsi la qualité de l'écoute chez l'auditeur.

Par ailleurs, ces équipements de conception très ancienne posent de sérieuses difficultés d'exploitation.

Dans le but de remédier à cette situation, il sera nécessaire de compléter le réseau de faisceaux hertziens de la R.T.M. par l'adjonction des équipements capables de véhiculer 3 programmes de radiodiffusion.

La réalisation d'un tel projet permettra d'étendre le transport de la modulation de radiodiffusion par faisceaux hertziens à toutes les grandes agglomérations du Royaume.

L'estimation du coût de ce projet est de : 4 millions DH.

1.4. — Doublage des liaisons hertziennes avec l'Algérie et l'Espagne

Les liaisons eurovision qui raccordent le réseau national au réseau espagnol ne permettent pas dans les conditions actuelles de recevoir un programme de l'Europe et d'envoyer en même temps un programme marocain vers l'Europe.

Afin d'augmenter les possibilités d'échange de programmes de la R.T.M. avec les différents organismes de télévision de l'Europe et notamment en matière d'actualité, il sera procédé au doublage de cette liaison.

Par ailleurs, le réseau marocain vient d'être raccordé au réseau algérien dans le cadre de la Maghreb-vision.

Etant donné l'évolution rapide des échanges de programmes de la Maghreb-vision, il sera nécessaire de procéder au doublage de la liaison bilatérale qui raccorde actuellement les deux réseaux.

L'estimation du coût de ces deux opérations est de **1.2 Millions DH**.

1.5. — Extesnion du centre-émetteur de télévision de Boukhouali

Le Centre de télévision de Jebel Boukhouali, équipé d'un émetteur de 2 kilowatts ne permet pas de desservir toute la province d'Oujda, à cause de la complexité du relief et de la grande distance (150 kms) qui sépare les deux relais de Tazekka et de Boukhouali.

Aussi, sera-t-il procédé à l'élargissement du champ d'action de la station de Boukhouali, en portant sa capacité à 20 kilowatts et en implantant 4 relais intermédiaires à Guercif, El Aioun, Sidi Yahia et Guerbouz, et en doublant la liaison hertzienne entre Tazekka et Boukhouali.

Ce projet est estimé à **9.3 Millions DH**.

1.6. — Moyens de reportage

Dans le but d'assurer les grands reportages à caractère national et international et de couvrir l'ensemble des activités régionales, l'acquisition d'importants moyens de reportage s'avère nécessaire :

- 10 Caméras sonores ;
- 1 Unité de développement et de montage ;
- 6 projecteurs ;
- 2 voitures équipées de relais hertziens ;
- 2 voitures équipées de sources d'énergie ;
- 10 tables de montage ;
- 4 voitures de reportage équipées VHF ;
- 5 voitures légères de reportages pour les stations régionales ;
- 2 voitures relais équipées de BLU ;
- 2 voitures de reportages de télévision équipées de 2 caméras et d'un magnétophone.
- 1 Car de reportage.

Ce projet est évalué à **7,1 millions DH.**

1.7. — Unité de production de télévision en couleur

Le réseau marocain de télévision est assez moderne pour supporter l'introduction de la couleur.

La réalisation de ce projet permettra justement de faire des essais et surtout de familiariser le personnel avec cette nouvelle technique dont l'avénement est prévu pour le quinquennat suivant.

Le coût de l'opération est estimé à **6 Millions DH.**

1.8. — Centre Hassan II de Radio-Télévision Educative

La R.T.M. compte mener une action socio-éducative et de vulgarisation.

A cet effet la présente opération consiste, à équiper le studio actuel d'AIn-Chok et à construire un autre studio et des salles de cours et à les équiper.

L'évaluation de ce projet est de : **14 Millions DH.**

1.9. — Réfection du studio de Rabat et complément d'équipement des studios de Télévision.

Le but du présent projet est de mettre à la disposition de la R.T.M. les moyens d'enregistrement nécessaires à améliorer sa production : réfection du studio de Rabat et acquisition de 3 magnétoscopes.

Cette opération est estimée à : **2,7 millions DH.**

1.10. — Réémetteurs de télévision pour couvrir les zones d'ombre

L'installation de réémetteurs satellites est justifiée par l'existence d'obstacles naturels qui empêchent le signal émis par l'émetteur principal de couvrir toute sa zone d'action normale.

Le coût de ce projet est évalué à : **1 million DH.**

1.11. — Travaux complémentaires du Centre Emetteur ondes longues d'Azilal

Le centre émetteur d'Azilal dispose actuellement d'une puissance de 800 kilowatts.

Afin d'assurer un bon fonctionnement à cette importante station, il s'avère nécessaire d'entreprendre un complément de travaux.

L'estimation de ce projet est de : **2,5 millions DH.**

1.12. — Complément d'équipement et d'infrastructure des liaisons hertziennes

Ce projet consiste à compléter les liaisons hertziennes installées dans le cadre du Plan Quinquennal 1968-1972. Il s'agit notamment des liaisons du Nord, de la Haute Moulouya et de Taflialet, de Béni-Mellal et de Zerhoune Boukhouali.

Le coût global de cette opération est estimé à : **7,790 millions DH.**

L'échancier des invetissements est donné ci-joint en annexe.

2. — Répercussion des investissements sur le budget de fonctionnement

Les répercussions du programme d'investissement sur le budget de fonctionnement sont estimées à 137 millions DH. Elles concernent la création de 890 emplois nouveaux, l'entretien du matériel, la consommation d'énergie et les frais divers.

Leur échelonnement dans le temps est retracé dans le tableau ci-joint présenté dans le Plan à titre indicatif.

1.000 DH

Désignation	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Répurcussion du budget d'équipement sur le fonctionnement	3836	5229	7963	55409	64953	137390
Budget de fonctionnement global	33836	35229	37963	85409	94953	287390

3. — Les ressources propres de la Radiodiffusion Télévision Marocaine

Les recettes de la R.T.M. proviennent des produits de la redevance de télévision et de la publicité.

Au terme du Plan Quinquennal 1973-1977, on estime à 87 millions DH l'augmentation de ces recettes.

Leur répartition et leur échelonnement dans le temps sont présentés ainsi :

1.000 DH

Type de Recettes	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Redevances	9000	10500	12000	13500	15000	60000
Publicité T.V.	2500	3000	3500	4500	6000	19500
Publicité radio	1500	1500	1500	1500	1500	7500
Total	13000	15000	17000	19500	22500	87000

Il y a lieu de remarquer que l'ensemble de ces recettes couvrira à peine le tiers du budget de fonctionnement de la R.T.M.

4. — Compte d'exploitation prévisionnel 1973-1977

1.000 DH

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Recettes d'exploitation	13000	15000	17000	19500	22500	87000
Dépenses de fonctionnement	33836	35229	37963	85409	94953	287390
Dépenses d'investissement	32527	44733	43700	39700	23380	184040
Dépenses totales	66363	79962	81663	125109	118333	471430
Dépenses financées par le Budget Général	53363	64962	64663	105609	95833	384430

Budget d'investissement

1.000 DH

Désignation des projets	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Maison de la Radiodiffusion Télévision	3.400	10.100	14.600	25.600	16.300	70.000
Extension du Réseau de Radiodiffusion en ondes moyennes						
a — Complément d'équipement des stations réalisées dans le Plan 1968-1972	1.620	750	—	—	—	2.370
b — Emetteurs de secours	1.500	—	—	—		1.500
c — Centre d'Ait Melloul (Agadir)	1.460	5.440	3.000	—	—	9.900
d — Centre de Sebaâ-Aloun	2.500	6.800	12.000	4.000	—	25.300
e — Centre de Tanger	400	2.800	6.200	5.800	4.180	19.380
Transport de modulation des trois chaînes de Radio par l'intermédiaire des faisceaux hertziens	—	1.000	2.000	1.000	—	4.000
Doublage des liaisons hertziennes avec l'Algérie et l'Espagne	—	1.200	—	—	—	1.200
Extension du Centre Emetteur de Télévision de Boukhouali	1.000	5.600	2.700	—	—	9.300

Budget d'investissemnt (suite)

1.000 DH

Désignation des projets	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Moyens de reportage	4.857	2.243	—	—	—	7.100
Unité de production de télévision en couleur	3.000	3.000	—	—	—	6.000
Centre Hassan II de Radio Télévision Educative	2.800	2.800	3.000	2.900	2.500	14.000
Réfection du Studio de Rabat et complément d'équipement des studios de télévision	2.700	—	—	—	—	2.700
Réémetteur pour couvrir les zones d'ombre des émetteurs principaux	—	—	200	400	400	1.000
Travaux complémentaires du centre émetteur ondes longues d'Azilal	1.100	1.400	—	—	—	2.500
Complément d'équipement et d'infrastructure des liaisons hertziennes	6.190	1.600	—	—	—	7.790
Total	32.527	44.733	43.700	39.700	23.380	184.040

CHAPITRE XXI

ACTIVITES CINEMATOGRAPHIQUES

ACTIVITES CINEMATOGRAPHIQUES

I. — SITUATION ACTUELLE DU CINEMA

1. — Structure et situation du cinéma

Les activités cinématographiques comportent les branches suivantes :

— distribution des films,
— exploitation des salles de cinéma,
— production cinématographique,
— industrialisation.

1.1. — Distribution

Actuellement la distribution des films est exercée par 23 firmes dont quelques-unes seulement sont actives.

Tous les distributeurs sont groupés en Chambre Syndicale, ils sont à la fois importateurs et distributeurs, voire quelquefois exploitants. Ils procèdent soit par l'achat ferme des droits d'exploitation, soit au pourcentage sur les recettes.

L'importation de 800 à 1.000 films chaque année entraine une importante sortie de devises.

Par ailleurs, les accords entre les firmes nationales et les firmes internationales de distribution portent généralement sur un programme de films et non sur des films individuels, ce qui se traduit par l'importation d'un nombre important de films de qualité moyenne ou médiocre.

1.2. — Exploitation

Le nombre de salles d'exploitation de films à caractère commercial est de l'ordre de 255 salles totalisant plus de 150.000 sièges, ce qui correspond au plus à 1 fauteuil pour 100 habitants.

Ce taux reste deux fois inférieur aux propositions de l'U.N.E.S.C.O. pour les pays en voie de développement ; en outre, il n'est d'aucune commune comparaison avec les taux existants dans les pays développés : 58 fauteuils pour 100 habitants en Angleterre et 1 fauteuil pour un habitant aux U.S.A.

L'exploitation cinématographique connait ainsi des difficultés dues essentiellement :

— à la faiblesse du nombre de spectateurs,
— aux choix de films,
— au développement du réseau de télévision.

1.3. — Production cinématographique

La production de films dits longs métrages reste très faible aussi bien par le C.C.M. que par les particuliers.

En effet, les producteurs privés hésitent à s'engager dans le financement des films tant que leur production est taxée de la même manière que le film importé et tant qu'ils ne sont pas assurés de l'exploitation de leurs films dans les salles nationales.

1.4. — Industrialisation

L'infrastructure cinématographique se limite à un complexe laboratoire auditorium équipé pour le développement de films en noir et blanc.

Malgré son fonctionnement à plein rendement, le complexe ne permet pas de satisfaire toute la demande.

2. — Exécution du programme quinquennal 1968-1972 du C.C.M.

Le C.C.M. a été doté pour la première fois, d'un programme d'équipement quinquennal en 1968-1972 visant :

— l'aménagement d'un laboratoire et d'un auditorium ;
— l'achèvement de la salle de cinéma du C.C.M.
— l'achat de terrain et l'extension de locaux administratifs.

A l'exception de l'extension de locaux administratifs, tous les autres projets ont été réalisés intégralement.

Du point de vue financier, l'enveloppe initialement accordée s'est avérée insuffisante. Aussi 920.000 dirhams de crédits nouveaux ont été alloués.

La situation satisfaisante des engagements et des émissions est retracée dans le tableau suivant :

1.000 DH

Période	Crédits disponibles	Emissions		Engagements	
		Total	%	Total	%
1968-1972	1.870	1.323	71	1.323	71

II. — ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PLAN 1973-1977

1. — Orientations générales :

Le cinéma n'est pas une simple distraction mais c'est un art susceptible d'éduquer, d'élever le niveau culturel et la conscience artistique de la société, d'exprimer les valeurs culturelles nationales et de faire connaître la beauté touristique de notre pays.

Parallèlement à ces avantages le cinéma est une industrie créatrice d'emplois et de revenus ainsi qu'une activité génératrice de devises.

Dans cette optique, le Maroc, dont la position géographique, le potentiel humain et technique et les possibilités climatiques sont favorables, devra s'orienter vers l'encouragement d'une production cinématographique valable aussi bien sur le plan artistique que sur le plan économique.

Pour ce faire, les actions suivantes s'avèrent nécessaires :

1:1. — **Institution d'un fonds de soutien à la production cinématographique :**

Ce fonds consiste essentiellement en une caisse d'avance sur recettes à intérêt modéré afin de permettre aux producteurs nationaux de disposer au départ d'une partie des capitaux à investir.

Les ressources de la caisse proviendront de l'institution d'une taxe spéciale d'exploitation, ne frappant que les films importés.

Il conviendra toutefois, d'exempter de la dite taxe les films étrangers introduits au Maroc et doublés ou traduits sur place en langue nationale, ainsi que les films étrangers projetés dans les Ciné-Clubs.

Un fonds de concours de l'Etat qui sera constitué par le versement à la caisse d'un pourcentage des sommes perçues au titre des taxes sur les films étrangers exploités au Maroc, devra contribuer aussi au démarrage d'une production cinématographique nationale.

1.2. — **Le quota**

Ce système consiste à faire obligation à tous les exploitants de salles du Royaume de réserver une partie de leur programmation trimestrielle à la production nationale.

Cette mesure permettra d'assurer un marché local aux films nationaux, de contribuer à l'épanouissement de notre culture et de garantir le remboursement des prêts à la caisse du fonds de soutien.

2. — Orientations et objectifs :

Le C.C.M. devra axer ses activités sur le **démarrage d'une production cinématographique nationale.** Il devra prendre l'initiative en se lançant dans la production et la co-production de films de valeur internationale et susceptibles de produire un effet d'entraînement de la production nationale privée.

Parallèlement le C.C.M. devra veiller à la réalisation des objectifs suivants :

2.1. — Compléter l'infrastructure industrielle actuelle

Actuellement l'industrie cinématographique comprend un laboratoire pour le développement en blanc et noir qui a été réalisé dans le cadre du Plan Quinquennal 1968-1972.

Compte tenu des avantages tirés de cette réalisation, il est prévu de construire et d'équiper un laboratoire pour le développement en couleur.

2.2. — Préserver le patrimoine national :

Les archives nationales constituées de documents filmés de tous les numéros des « actualités marocaines » et de nombreux courts métrages, sont actuellement stockées dans des conditions qui garantissent mal leur conservation.

A cet effet, il est prévu de construire un centre de conservation de films doté des équipements adéquats.

2.3. — Mettre sur pied les réformes juridiques

Il s'agit de définir les tâches du Centre Cinématographique en fonction de l'évolution de ce secteur, d'apporter une aide à la production, d'octroyer du crédit à la construction de salles, ainsi que d'actualiser la législation en vigueur.

III. — PROGRAMME D'ACTION 1973 - 1977

1. — Budget d'investissement du C.C.M. :

Le total des crédits d'inevstissements alloués au Centre Cinématographique s'élève à 12.260.000 DH répartis ainsi :

1.1. — Participation du C.C.M. dans la réalisation de films

Le projet consiste à accorder au C.C.M. un crédit de 6.000.000 DH en vue de participer à la production de films.

Cette subvention d'équipement devrait être fructifiée afin d'assurer dans le futur, l'autofinancement des activités du C.C.M.

1.2. — Acquisition du matériel de production

Ce matériel est destiné à renouveler l'équipement nécessaire à la production des « Actualités Nationales » ainsi qu'à l'acquisition de matériel adéquat à la production de films de longs métrages. Le coût de cette opération est évalué à 3.000.000 de DH.

1.3. — Complexe cinématographique pour le développement en couleurs

Actuellement, tous les travaux en couleurs sont effectués à l'étranger, à des prix élevés réglés en devises, nécessitant souvent le déplacement de techniciens pour suivre les opérations sur place.

Le présent projet permettra d'éviter ces difficultés d'autant plus que le premier objectif du Plan est d'amorcer un développement rapide et important de la production.

Le coût total est estimé à : 2.626.000 DH.

1.4. — Archives du film - Rabat

Le projet consiste à aménager et à équiper les bâtiments nécessaires à la conservation des archives nationales filmées.

L'opération est estimée à : 634.000 DH.

2. — Investissement privé

L'ensemble des investissements privés en matière d'activités cinématographiques est évalué à plus de 16 millions DH qui se ventilent ainsi :

2.1. — La Cité du cinéma

Ce projet dont la localisation est prévue à Marrakech, comprendra des studios de prise de vue et de son, des plateaux pour décor, une vaste aire de tournage ainsi que des équipements pour les différents corps de métiers.

L'édification de cette cité incitera de jeunes réalisateurs et producteurs marocains à se lancer dans le tournage de longs métrages et encouragera l'accroissement du rythme de productions et co-productions étrangères.

Le coût à financer intégralement par le privé est estimé à : 9.081.000 DH.

2.2. — Production de films :

La partie finançable par le secteur privé en matière de productions de films est estimée à 3 millions DH.

2.3. — Construction de salles de cinéma

Les investissements privés escomptés en salles de cinéma sont évalués à 4.000.000 DH.

Echéancier des investissements publics du C.C.M.

1.000 DH

Opérations	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Participation du C.C.M à la réalisation de films	1500	1500	1000	1000	1000	6000
Achat de matériel de production	900	900	400	600	200	3000
Complexe cinématographique pour la couleur	—	1000	1626	—	—	2626
Archives nationales du film cinématographique	5	120	509	—		634
Total Général	**2405**	**3520**	**3535**	**1600**	**1200**	**12260**

Budget de fonctionnement du C.C.M.
(à titre indicatif)

1.000 DH

Opérations	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Incidences des investissements sur le fonctionnement	100	199	1105	1210	1803	4417
Dépenses de fonctionnement actuelles	2500	2500	2500	2500	2500	12500
Total	**2600**	**2699**	**3605**	**3710**	**4303**	**16917**

Echéancier des investissements cinématographiques privés

1.000 DH

Opérations	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Cité du Cinéma	—	280	1560	7241	—	9081
Production de films	400	500	600	700	800	3000
Salles de cinéma	600	700	800	900	1000	4000
Total Général	**1000**	**1480**	**2960**	**8841**	**1800**	**16081**

CHAPITRE XXII

EDUCATION

EDUCATION

INTRODUCTION

L'éducation est le moyen le plus efficace que les sociétés humaines aient trouvé pour assurer la transmission des connaissances et du savoir faire d'une génération à l'autre, et d'une civilisation à l'autre. Sous sa forme institutionnelle, l'enseignement assure les conditions du progrès social, et contribue à la promotion des classes les plus défavorisées.

Il est en même temps un facteur primordial du développement dans la mesure où il élève les qualifications professesionnelles à tous les niveaux, et forme les cadres moyens et supérieurs nécessaires à l'essor économique du pays.

A tous ces titres, il constitue le ciment de l'unité nationale et la clef des progrès futurs, mais il est aussi le lieu de tous les conflits de civilisation, de générations, de classes sociales et de doctrines. Problème essentiel de la cité, il est donc naturel qu'il suscite les passions.

Phénomène mondial, la crise de l'éducation suggère une remise en question de l'ensemble du système éducation-formation, et un processus continu de réformes. Mais l'expérience du Maroc comme celle des autres pays montre à l'évidence la nécessité de prendre en considération l'interdépendance des différents ordres et niveaux d'enseignement, et par conséquent les répercussions de tout changement sur l'équilibre de l'ensemble. Il en résulte que les mutations nécessaires doivent être réalisées sans improvisation, et que le changement lui-même doit faire l'objet d'une stricte programmation.

L'analyse des déséquilibres du système d'éducation et la définition de nouveaux objectifs à long terme, conduisent ainsi à envisager des réformes fondamentales mais prenant appui, dans un premier temps, sur les structures actuelles.

Ainsi les améliorations proposées à court terme sont importantes et vont dans la voie des réformes aussi loin que le permettent les ressources humaines et financières qu'il est possible d'assurer à l'éducation durant le quinquennat.

Mais l'essentiel du programme d'action consiste en la **mise en place d'instruments de réforme permettant de programmer la réalisation des objectifs fondamentaux** qui ont toujours orienté la politique nationale d'éducation et dont le programme du Plan confirme la permanence, à savoir essentiellement la généralisation, l'arabisation, la marocanisation de l'enseignement, grâce à un système d'éducation étroitement lié à la vie active, plus efficace, rénové dans sa structure et dans ses moyens d'action.

I. — BILAN DU PLAN QUINQUENNAL 1968-1972

Elaboré à partir des principes généraux rappelés dans l'introduction, le Plan Quinquennal 1968-72 accordait une place prioritaire à la formation des cadres, à l'amélioration du système d'enseignement général et technique, à la réorganisation du système administratif, et à l'adaptation de l'enseignement au milieu rural.

1. — BILAN PHYSIQUE

1.1. — L'enseignement primaire

A ce niveau d'enseignement, le Plan Quinquennal 1968-72 a vu se réaliser 3 de ses objectifs : l'unification des structures, la marocanisation, et, dans une large mesure, l'arabisation. Le problème primordial demeure celui de la généralisation de l'enseignement primaire. A mesure qu'elle s'est étendue aux zones rurales, la scolarisation s'est heurtée à des obstacles de plus en plus sérieux : dispersion de l'habitat, conditions de vie faites aux maîtres, attitudes et motivations des populations.

Le tableau ci-après donne, pour la période 1968-72, l'évolution des effectifs scolarisés à ce niveau.

Evolution des effectifs de l'enseignement primaire de 1967-68 à 1971-72.

	1967-68	1968-69	1969-70	1970-71	1971-72
Enseignement Public	1.040.044	1.065.602	1.088.020	1.121.970	1.171.307
Enseignement Privé	65.193	58.731	54.790	53.307	60.629
Total	1.105.237	1.124.333	1.142.810	1.175.277	1.231.936

Conformément aux directives du Plan, des mesures ont été prises en vue de restaurer la qualité de l'enseignement. Certains programmes ont été révisés. Les classes à mi-temps ont été presque totalement supprimées et le nombre d'heures de présence a été augmenté grâce à une modification des horaires et à une réduction des congés.

Mais la nécessité de limiter les phénomènes de redoublement et d'abandon, conduit à poser le problème de l'adaptation permanente et, à long terme, de la structure et de la finalité de l'enseignement primaire.

En ce qui concerne la formation des cadres, le bilan montre que le nombre des instituteurs, notamment des titulaires, est en augmentation rapide, cependant que le nombre des moniteurs diminue.

Le programme de formation s'est accompagné d'un programme de perfectionnement et de recyclage dans les Centres Régionaux de Perfectionnement Pédagogique et les Centres d'Animation Pédagogique.

1.2. — L'enseignement secondaire

Au niveau du second degré, l'expansion prévue des effectifs a été réalisée malgré la diminution des admissions en Classe d'observation jusqu'en 1970-71. L'unification s'opère normalement sans mesure brutale de suppression, et 90 % des effectifs globaux sont scolarisés dans l'enseignement public moderne. Le tableau ci-après donne pour la période 1968-1972 l'évolution des effectifs scolarisés dans l'enseignement secondaire :

	1967-68	1968-69	1969-70	1970-71	1971-72
Enseignement Public	238.199	257.378	263.833	268.350	284.376
Enseignement Privé	29.432	30.114	29.360	30.500	29.048
Total	**267.631**	**287.492**	**293.193**	**298.850**	**313.424**

L'arabisation des matières de l'enseignement secondaire se poursuit régulièrement. Elle a été réalisée notamment en Histoire et Géographie au premier cycle et en Philosophie au second cycle. Mais les progrès futurs demeurent liés à la marocanisation du corps enseignant.

Les modifications les plus profondes subies par l'enseignement secondaire sont dues à la réorganisation des filières de formation permettant, conformément aux indications du Plan, de repousser à la fin du premier cycle et après la première année du second cycle, l'orientation vers les enseignements spécialisés.

En application du Plan 1968-1972, l'enseignement technique du premier cycle n'est plus organisé par le Ministère de l'Education Nationale depuis Octobre 1970.

La formation technique du second cycle a été confiée à plusieurs ministères. Le Ministère de l'Education Nationale conserve une compétence en matière de formation industrielle et commerciale.

La suppression des sections techniques non spécialisées est entamée, et leur extinction totale est prévue pour 1974. Une

classe de reconversion permet d'amener les titulaires du Diplôme de Technicien au niveau du Baccalauréat de Technicien institué en 1971.

En ce qui concerne le personnel enseignant, la croissance des effectifs scolarisés impose un effort accru de formation et s'inscrit parmi les préoccupations essentielles de l'Etat.

A cet effet, un vaste programme de formation de professeurs de premier cycle a été conçu, et dès 1970 les premiers Centres Pédagogiques Régionaux ont été ouverts. Par ailleurs le statut de l'Ecole Normale Supérieure a été modifié pour répondre aux exigences de marocanisation du second cycle.

Pour le personnel de l'enseignement technique, aucune formation pédagogique n'existe actuellement, mais l'admission d'ingénieurs d'application à l'Ecole Normale Supérieure est prévue par le Décret portant réorganisation de l'Ecole (décret n° 2.70.454 du 7 octobre 1970).

Parallèlement à la mise en place du dispositif de formation, des mesures ont été prises en vue de la revalorisation de la fonction enseignante. D'autre part, la formation continue du personnel est assurée grâce à la création en 1968 d'un corps de conseillers pédagogiques, à l'organisation de cours et de stages de recyclage, notamment en mathématiques, et à la diffusion d'une documentation pédagogique spécialisée.

1.3. — Les enseignements supérieurs

Le Plan Quinquennal s'est limité à des orientations générales que le Colloque d'Ifrane (Mars 1970) et les commissions qui en sont issues ont précisées ; les principes retenus sont les suivants : priorité à la formation des cadres supérieurs, orientation de l'enseignement vers les secteurs scientifiques, liaison étroite entre la recherche, l'enseignement et la production. Les mesures d'application ont intéressé notamment l'orientation des étudiants, la politique d'attribution des bourses et la réorganisation de l'Université. L'expansion des effectifs étudiants s'accompagne d'une progression des disciplines scientifiques, encore insuffisante. Par ailleurs, la réforme du statut du personnel enseignant, intervenue en 1970, devrait permettre une accélération du rythme de marocanisation. Enfin, la normalisation des formations (licence en 4 ans) est en voie d'achèvement et le système des annuités remplace celui des certificats. L'Institut de Sociologie a été supprimé et l'Ecole Mohammedia d'Ingénieurs a été transformée en Ecole d'Ingénieurs de Conception. Un Institut Pédagogique National vient d'être créé à la place du Centre d'Etudes et de Recherches Appliquées en Pédagogie prévu par le Plan.

2. — BILAN FINANCIER ET COMPTABLE

L'effort consenti par l'Etat en matière d'enseignement, de formation des cadres et de formation technique a été considérable. Ainsi, les dépenses de fonctionnement des Ministères de l'Education représentent plus de 24 % du budget de l'Etat.

Le premier degré absorbe 43,9 % des crédits, le second degré 40,5 %, le troisième degré 12,4 % et l'enseignement originel 3,2 %.

2.1. — L'enseignement primaire

L'analyse du budget de fonctionnement révèle une diminution des dépenses réelles par élève, et particulièrement des dépenses en matériel, ce, qui a compromis la conservation du patrimoine immobilier de l'Etat et le maintien de la qualité de l'enseignement.

Les crédits d'équipement dépassent de 9 % les prévisions. Les émissions et le report prévu sur 1973 représentent respectivement 88 et 12 % des dotations du Plan.

Les constructions scolaires réalisées représentent 103 % des prévisions initiales.

2.2. — L'enseignement secondaire

L'analyse du budget de fonctionnement montre que l'augmentation des salaires s'est faite, comme pour l'enseignement primaire, au détriment du matériel. La détérioration du patrimoine immobilier et les retards accumulés du fait de l'insuffisance des crédits d'équipement, se sont traduits par un arriéré estimé après enquête à plus de 125 millions DH.

Les crédits d'équipement dépassent les prévisions de 39 %. Les émissions et le report prévu sur 1973 représentent respectivement 84 et 16 % des dotations du Plan.

Les réalisations physiques sont de l'ordre de 92 % pour les salles de classe et atteignent 115 % pour les internats et les équipements scientifiques.

2.3. — L'enseignement supérieur

Dans le budget de fonctionnement, l'augmentation des dépenses de transfert s'est opérée au détriment du personnel et du matériel.

Pour les équipements, les crédits ouverts représentent 523 % des prévisions. Les émissions et le report prévu sur 1973 correspondent respectivement à 83 % et 17 % des dotations.

En ce qui concerne les réalisations physiques, malgré l'introduction d'un programme complémentaire qui, à la suite du Colloque d'Ifrane, est venu bouleverser de fond en comble les

prévisions du Plan, les constructions programmées initialement auront été réalisées, à l'exception de l'Ecole Normale Supérieure, dont les travaux sont en cours.

2.4. — Formation des cadres, Enseignement originel Services communs aux enseignements secondaire et supérieur

La situation comptable révèle que les crédits alloués ont dépassé les prévisions respectivement de :

— 182 % pour la formation des cadres
— 44 % pour l'originel
— 10 % pour les services communs.

En conclusion, à tous les niveaux d'enseignement se manifeste une insuffisance très nette des crédits en matériel. La dégradation qui en résulte est incompatible avec l'objectif majeur du Plan relatif à l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

Enfin, l'actuelle nomenclature budgétaire ne permettant pas une étude directe et précise des coûts unitaires de fonctionnement, il paraît souhaitable d'envisager une réforme du plan comptable.

Les crédits ouverts au budget d'équipement, dépassent à tous les niveaux, l'enveloppe budgétaire accordée en 1968 dont l'insuffisance était rapidement devenue évidente ; d'où la nécessité impérieuse de mieux adapter désormais les moyens aux réalités.

L'importance relative de l'apport et l'évolution générale des pourcentages émissions-dotations révèlent une faible capacité de consommation des crédits, elle-même imputable à la lourdeur des procédures ; il conviendrait donc de remanier la règlementation en vigueur pour faciliter l'exécution du Plan.

La capacité moyenne de réalisation des équipements scolaires est restée très inférieure à la programmation établie pour les premières années du Plan. La solution adoptée, à savoir le recours à un organisme privé, doit être considérée comme provisoire.

3. — LES MESURES ADMINISTRATIVES

Le Plan Quinquennal avait signalé la nécessité de disposer d'organes de gestion et de contrôle mieux équipés. Mais, en ce qui concerne la structure propre de l'administration centrale, aucune mesure n'avait été prévue. Toutefois, un projet de restructuration de l'ancien Ministère de la Culture, de l'Enseignement Originel, Supérieur et Secondaire a été présenté par un organisme spécialisé. Enfin, un Décret a fixé le statut des Lycées et Collèges, qui se voient conférer une certaine autonomie en matière de gestion.

II. — PROGRAMME D'ACTION 1973-1977

La permanence des problèmes qui se posent dans les mêmes termes depuis plusieurs années, malgré le ralentissement de la progression des effectifs, et malgré toutes les mesures prises, impose des solutions radicales et urgentes.

En dépit des résultats positifs incontestables, des déséquilibres persistent actuellement.

1 - LE PLAN COMME INSTRUMENT DE REFORME

Il faut en conclure que la situation actuelle est susceptible d'une analyse mettant en cause non plus seulement le fonctionnement interne du système d'éducation, mais sa nature et sa fonction au sein du système économique et social de notre pays.

Quelle que soit en effet l'importance des réformes retenues dans une perspective à court terme, elles ne pourront constituer qu'une première étape, propre à atténuer les tensions présentes. S'en contenter serait se condamner à retrouver, dans le prochain bilan quinquennal, les mêmes déséquilibres structurels et les mêmes perspectives d'impasse, mais plus proches et plus graves.

La crise de l'éducation exige une remise en question du système d'éducation dans son ensemble, c'est-à-dire une entreprise d'une toute autre envergure, dont les étapes seront sommairement les suivantes :

— Mise en place des organismes de réforme.
— Définition d'un programme et d'un calendrier de recherches.
— Elaboration d'alternatives pour le développement et la restructuration du système d'éducation.
— Expérimentation progressive des réformes proposées.
— Mise en place des nouvelles structures.

2 - DEFINITION D'UNE STRATEGIE POUR LE PLAN QUINQUENNNAL 1973-1977

Les réformes fondamentales qui s'imposent, ont pour enjeu le potentiel économique, social et humain du pays et **ne peuvent être le fruit de l'improvisation.**

L'introduction progressive de mesures novatrices et constamment cohérentes nécessitent une stricte programmation du changement. Dictée par les impératifs du développement à long terme, la stratégie implique :

prévisions du Plan, les constructions programmées initialement auront été réalisées, à l'exception de l'Ecole Normale Supérieure, dont les travaux sont en cours.

2.4. — Formation des cadres, Enseignement originel Services communs aux enseignements secondaire et supérieur

La situation comptable révèle que les crédits alloués ont dépassé les prévisions respectivement de :

— 182 % pour la formation des cadres
— 44 % pour l'originel
— 10 % pour les services communs.

En conclusion, à tous les niveaux d'enseignement se manifeste une insuffisance très nette des crédits en matériel. La dégradation qui en résulte est incompatible avec l'objectif majeur du Plan relatif à l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

Enfin, l'actuelle nomenclature budgétaire ne permettant pas une étude directe et précise des coûts unitaires de fonctionnement, il paraît souhaitable d'envisager une réforme du plan comptable.

Les crédits ouverts au budget d'équipement, dépassent à tous les niveaux, l'enveloppe budgétaire accordée en 1968 dont l'insuffisance était rapidement devenue évidente ; d'où la nécessité impérieuse de mieux adapter désormais les moyens aux réalités.

L'importance relative de l'apport et l'évolution générale des pourcentages émissions-dotations révèlent une faible capacité de consommation des crédits, elle-même imputable à la lourdeur des procédures ; il conviendrait donc de remanier la règlementation en vigueur pour faciliter l'exécution du Plan.

La capacité moyenne de réalisation des équipements scolaires est restée très inférieure à la programmation établie pour les premières années du Plan. La solution adoptée, à savoir le recours à un organisme privé, doit être considérée comme provisoire.

3. — LES MESURES ADMINISTRATIVES

Le Plan Quinquennal avait signalé la nécessité de disposer d'organes de gestion et de contrôle mieux équipés. Mais, en ce qui concerne la structure propre de l'administration centrale, aucune mesure n'avait été prévue. Toutefois, un projet de restructuration de l'ancien Ministère de la Culture, de l'Enseignement Originel, Supérieur et Secondaire a été présenté par un organisme spécialisé. Enfin, un Décret a fixé le statut des Lycées et Collèges, qui se voient conférer une certaine autonomie en matière de gestion.

II. — PROGRAMME D'ACTION 1973-1977

La permanence des problèmes qui se posent dans les mêmes termes depuis plusieurs années, malgré le ralentissement de la progression des effectifs, et malgré toutes les mesures prises, impose des solutions radicales et urgentes.

En dépit des résultats positifs incontestables, des déséquilibres persistent actuellement.

1 - LE PLAN COMME INSTRUMENT DE REFORME

Il faut en conclure que la situation actuelle est susceptible d'une analyse mettant en cause non plus seulement le fonctionnement interne du système d'éducation, mais sa nature et sa fonction au sein du système économique et social de notre pays.

Quelle que soit en effet l'importance des réformes retenues dans une perspective à court terme, elles ne pourront constituer qu'une première étape, propre à atténuer les tensions présentes. S'en contenter serait se condamner à retrouver, dans le prochain bilan quinquennal, les mêmes déséquilibres structurels et les mêmes perspectives d'impasse, mais plus proches et plus graves.

La crise de l'éducation exige une remise en question du système d'éducation dans son ensemble, c'est-à-dire une entreprise d'une toute autre envergure, dont les étapes seront sommairement les suivantes :

— Mise en place des organismes de réforme.
— Définition d'un programme et d'un calendrier de recherches.
— Elaboration d'alternatives pour le développement et la restructuration du système d'éducation.
— Expérimentation progressive des réformes proposées.
— Mise en place des nouvelles structures.

2 - DEFINITION D'UNE STRATEGIE POUR LE PLAN QUINQUENNNAL 1973-1977

Les réformes fondamentales qui s'imposent, ont pour enjeu le potentiel économique, social et humain du pays et **ne peuvent être le fruit de l'improvisation.**

L'introduction progressive de mesures novatrices et constamment cohérentes nécessitent une stricte programmation du changement. Dictée par les impératifs du développement à long terme, la stratégie implique :

— Un programme d'urgence, visant au développement et à la restauration du système actuel à tous les niveaux d'enseignement.

— La mobilisation des organismes de recherche concernés par le développement des ressources humaines, en vue d'élaborer, d'éprouver et de mettre en place les réformes pédagogiques, administratives et structurelles imposées par le développement à long terme.

L'exécution du Plan révèle qu'une même analyse avait conduit en 1968 à la création d'organismes responsables de la réforme de l'enseignement, que leur fonctionnement n'a pu être assuré, et que les projets les plus novateurs ont dû être partiellement ou totalement abandonnés. Cette carence est imputée au fait que le programme d'action de 1968 n'avait pas prévu pour ces organismes, de cadre administratif et qu'aucun programme ni calendrier de travail n'avaient été établis.

Le Programme du Plan 1973-1977 y remédie.

Les difficultés qui subsistent seront surmontées et l'ensemble du programme d'action sera mené à bonne fin dans le cadre du Plan Quinquennal 1973-1977.

III. — ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

1. — PROGRAMME PHYSIQUE

1.1. — L'éducation de base

Malgré l'effort entrepris en matière de scolarisation depuis l'indépendance, le niveau d'analphabétisme reste élevé, comme le montrent les résultats du dernier recensement de la population (76 % d'analphabètes).

Une action d'envergure nationale sera entreprise dans ce domaine. La lutte contre l'analphabétisme doit être organisée à l'échelon de chaque province, cercle et commune par la mobilisation des jeunes pendant les vacances, et des adultes alphabétisés. Cette entreprise, pour être efficace doit tenir compte des expériences les plus récentes : « Armée du Savoir » en Iran, expérience du Mali, etc... ainsi que des motivations et des besoins des populations concernées (alphabétisation fonctionnelle).

Cette action devra bénéficier de l'appui technique du Ministère de l'Education Nationale, qui fournira les moyens pédagogiques et les locaux en dehors des heures de classe.

Un « Bureau National de l'Alphabétisation », composé de représentants de différents organismes publics et privés sera placé auprès du Ministère de l'Education Nationale et assisté d'une commission interministérielle responsable de la coordination des actions entreprises par les différents secteurs concernés.

Ce « Bureau National » sera doté de moyens lui permettant de mettre en place l'infrastructure nécessaire au déroulement des campagnes d'alphabétisation (manuels, journaux, radio, T.V., cinéma, etc...) et pourra faire appel tant à la collaboration d'organismes nationaux (O.C.P., Coopératives Agricoles, etc...), qu'à l'assistance technique internationale spécialisée dans ce domaine.

L'objectif à long terme restant l'alphabétisation de la totalité de la population, il est envisagé de toucher pendant le Plan environ 2,5 millions d'analphabètes.

Outre ses avantages sur le plan social, le bénéfice sur le plan économique d'une telle entreprise est attesté par l'expérience de nombreux pays.

1.2. — L'enseignement préscolaire

A la suite du Discours Royal du 9 octobre 1968, un enseignement préscolaire coranique moderne a été instauré. Il dispense aux élèves des rudiments d'enseignement coranique, d'édu-

cation civique, de calcul, de langage et de lecture. Cet enseignement, placé sous le contrôle d'une commission composée des représentants des Ministères de l'Intérieur, des Affaires Islamiques et de la Jeunesse et des Sports, a connu un grand succès puisqu'il regroupe 300.000 enfants.

Les conditions de fonctionnement de cet enseignement sont bonnes là où l'autorité locale a pris les choses en main et fait assurer une rémunération régulière du fquih ; elles le sont souvent moins dans d'autres localités où l'école fait quelquefois l'objet d'un commerce prospère, n'obéissant à aucune norme pédagogique ni hygiénique.

Dans ce domaine, il semble avant tout nécessaire d'appliquer la règlementation existante.

Il est proposé de normaliser et développer l'action des écoles coraniques par le canal des autorités locales. Ceci pourra se faire grâce à la diffusion, par l'Education Nationale, de directives pédagogiques et de principes normatifs simples d'hygiène que l'autorité locale sera chargée d'appliquer.

L'enseignement privé qui ne scolarise que 10.000 enfants sera encouragé par les moyens d'incitation disponibles, sans subvention directe de l'Etat, tels que l'élargissement du crédit à la construction. Cet encouragement sera assorti d'un contrôle pédagogique renforcé en matière d'horaires, de programmes et de langue d'enseignement, ainsi que d'un contrôle des droits de scolarité.

Enfin, l'ensemble du préscolaire pourra bénéficier des interventions des aides internationales telles que le Programme Alimentaire Mondial et l'UNICEF.

1.3. — L'enseignement primaire

1.3.1. — Généralisation

La généralisation d'un enseignement primaire rénové est un objectif prioritaire de la nation.

La période quinquennale 1973-1977 est la première phase d'un programme à plus long terme, qui permettra de réaliser cet objectif vers 1995. A cet effet, le taux de scolarisation des enfants âgés de 7 ans devra passer durant ce quinquennat, de 44 à 52 %.

1.3.2. — Réduction des disparités régionales

Les principaux obstacles à la généralisation sont le fait du milieu rural. Les écoles autonomes situées pour la plupart en milieu urbain regroupent 828.000 élèves contre seulement 388.000 en milieu rural. Des incitations seront recherchées durant le quinquennat dans le développement des cantines, des internats, des écoles intégrées, et par une rationalisation plus poussée de l'implantation des écoles (Recherches en matière de carte scolaire).

A plus long terme, la généralisation en milieu rural relève d'une stratégie nouvelle tenant compte des contraintes démographiques et naturelles.

1.3.3. — Rénovation de l'enseignement primaire

Indépendamment de réformes plus importantes à long terme, la rentabilisation du système actuel peut être accrue grâce à des mesures d'application immédiate :

a. — Mesures d'ordre pédagogique

Les principales mesures concernent :

— la suppression définitive des classes à mi-temps et la résorption en 15 ans des classes à roulement.

— la réforme des programmes et des horaires afin de donner une place plus importante aux disciplines de base.

— la réforme de l'enseignement donné dans les Ecoles Régionales d'Instituteurs.

— la multiplication des jardins d'enfants et des autres activités préscolaires destinées à favoriser le processus d'intégration de l'école au contexte social et à la vie.

b. — Accélération des flux d'effectifs

Les taux de redoublement seront abaissés progressivement de façon à ramener à 7 ans, contre 9 ans actuellement, la durée moyenne de la scolarité des élèves ayant achevé le cycle primaire. Cette amélioration de l'écoulement des effectifs se traduira par un accroissement, au niveau de la dernière année du cycle, du nombre d'élèves sortants. Les sorties supplémentaires d'élèves non admis dans l'enseignement secondaire seront compensées par des possibilités nouvelles de préformation professionnelle, tant par l'ouverture de centres appropriés que par l'instauration de l'apprentissage obligatoire.

Les économies réalisées grâce à la réduction du redoublement seront affectées en priorité à la mise en place de l'infrastructure nécessaire à cette préformation.

1.3.4. — Abaissement des coûts de construction

L'extension prévue de la scolarisation correspond à la construction de 5.687 salles de classe, à l'ouverture de 960 cantines et de 750 places d'internat. La résorption du roulement et des classes à mi-temps représente 4.000 locaux supplémentaires.

Un des principaux obstacles à une plus rapide extension de l'enseignement primaire étant le coût actuel des constructions, une commission technique étudiera, sans délais, les moyens d'abaisser les coûts unitaires grâce à une révision des normes de construction et à de nouvelles dispositions en matière de passation des marchés.

1.3.5. — Evolution des effectifs

Evolution prévue des effectifs de l'enseignement primaire de 1972-73 à 1977-78.

	1972-73	1973-74	1974-75	1975-76	1976-77	1977-78
Nouveaux inscrits en première année	228200	245000	262000	279000	296000	313000
Effectifs globaux	1216000	1272500	1334200	1401500	1449700	1477300

1.4. — L'enseignement secondaire

Deux impératifs majeurs ont été pris en considération pour la définition des objectifs immédiats du programme d'action :

— donner au maximum d'enfants, le maximum de chances de promotion intellectuelle et sociale en élargissant l'accès à l'enseignement secondaire ;

— accroître l'efficacité interne et externe de cet enseignement.

Le programme à court terme tend donc au développement immédiat de la capacité d'accueil et à l'amélioration du rendement de l'enseignement secondaire.

Parallèlement, l'établissement d'un programme de recherches et d'expérimentation constitue le point de départ d'une entreprise de rénovation profonde du système à long terme.

1.4.1. — Organisation de l'enseignement secondaire

a. — La Classe d'Observation, qui n'a plus de fonction spécifique, perd désormais cette appellation, et sera dénommée première année. Le premier cycle comportera comme auparavant 4 annéesd'études, de la première à la quatrième année.

b. — Le premier cycle n'ayant pas pour fonction de dispenser une formation professionnelle, les élèves seront orientés en nombre croissant, à l'issue de la quatrième année, vers l'enseignement du second cycle, et en particulier vers les **sections scientifiques.** Cette mesure, applicable dès 1975, nécessite une augmentation préalable des heures consacrées à l'enseignement des sciences au premier cycle, et la construction de salles spécialisées en nombre suffisant. En 1977, les taux d'orientation à la fin du premier cycle seront les suivants :

— 40 % des élèves seront orientés vers les sections scientifiques,
— 20 % seront orientés vers les sections littéraires,
— 40 % des élèves restants redoubleront ou quitteront le premier cycle.

L'extension du second cycle, résultant à la fois d'un plus large recrutement à la base et d'une amélioration du mouvement des effectifs engagés, confirmera sa double fonction de formation de cadres moyens techniques et de préparation à l'enseignement supérieur.

c. — Les élèves non admis au second cycle, ou contraints d'abandonner leurs études en cours de scolarité, auront la possibilité d'accéder à un système de formation professionnelle et spécialisée, dont tous les éléments resteront en dehors de l'Education Nationale. Ces formations, qui seront restructurées et développées, devront être en mesure d'accueillir le maximum d'élèves quittant l'enseignement général et d'offrir à ces derniers, à chaque niveau, des possibilités de promotion au niveau supérieur, soit directement, soit après une période de travail dans une entreprise.

d. — L'enseignement technique, il devra nécessairement conduire ses élèves vers des types de baccalauréat débouchant tous sur l'enseignement supérieur.

Les sections menant à des diplômes techniques seront, soit aménagées de manière à conduire elles aussi à un baccalauréat, soit transférées auprès d'organismes chargés de la formation professionnelle. Les effectifs de ces sections seraient en fin de Plan de l'ordre de 1.500 élèves.

Les moyens en matériel et en personnel étant jusqu'à présent communs aux diverses sections, seuls ceux relatifs à certaines spécialités (textile - froid - génie civil - horlogerie) peuvent être transférés.

Les modalités pratiques de transfert seront étudiées avec beaucoup de soin.

L'amélioration des écoulements prévue dans l'enseignement secondaire, l'augmentation du rapport d'orientation « scientifiques/littéraires », et surtout la généralisation de l'initiation à la technologie dans le premier cycle, amèneront nécessairement un accroissement des effectifs de l'enseignement technique à la fin du Plan 1973-77.

Aussi et afin d'assurer la revalorisation de cet enseignement, il convient de ne plus y orienter les candidats du fait de leur incapacité à suivre un enseignement général. L'orientation devra se faire au vu des prédispositions décelées chez les candidats.

Etant donné l'évolution prévue des effectifs et les taux d'orientation envisagés, quelque 7.000 bacheliers (mathématiques et technique - sciences économiques - mécanique - électronique) seront formés.

Par ailleurs, 3.000 élèves seront reconvertis avant Juin 1975 à un baccalauréat de technicien (type de baccalauréat en extinction).

1.4.2. — Extension de l'enseignement secondaire

Le nombre des nouvelles inscriptions au premier cycle de l'enseignement secondaire progressera au rythme de 12 % par an, ce qui permet de concilier l'accroissement global des effectifs et la marocanisation du personnel enseignant. Cette progression fera passer les inscriptions de 61.100 en 1972-73 à 107.700 en 1977-78. Les effectifs globaux atteindront près de 491.000 à la fin du Plan, soit une augmentation de 186.000 unités.

Evolution prévue des effectifs de l'enseignement secondaire de 1972-73 à 1977-78 (tous types d'enseignement) :

	1972-73	1973-74	1974-75	1975-76	1976-77	1977-78
Premier cycle	241530	257750	273290	307900	342390	381750
Second cycle Lettres	31810	36080	39760	39910	41070	42990
Second cycle Sciences et Technique	30940	34620	39800	44740	53190	65980
Total	**304280**	**328450**	**358850**	**392550**	**436650**	**490720**

1.4.3. — Amélioration du rendement scolaire

Outre les mesures d'ordre pédagogique telles que l'arabisation, l'aménagement des programmes et des horaires, l'amélioration des manuels scolaires, l'adaptation des filières de formation, etc... le dispositif mis en place pour réduire les déperditions et accroître l'efficacité de l'enseignement secondaire comprend essentiellement :

— l'amélioration de l'encadrement pédagogique (création de Centres Pédagogiques Régionaux et intensification du contrôle pédagogique et du recyclage) ;

— la réduction progressive du nombre moyen d'élèves par classe ;

— l'augmentation des crédits destinés à l'achat de matériel pédagogique ;

— l'augmentation des crédits destinés aux transferts (bourses et subventions) ;

— la restauration du patrimoine immobilier et mobilier (cf. Arriéré : paragraphe 2.2.1.).

Les résultats escomptés correspondent à une diminution des taux de redoublement et d'abandon, à une augmentation des taux de promotion, et à une réduction du coût de l'élève formé.

Evolution prévue des taux de redoublement et de promotion (1)

	C.O.		1° AS		2° AS		3° AS			4° ASL		4°AS/Sc		5° AS L		5° AS/Sc		6° AS L		6° AS Sc	
	R	P	R	P	R	P	R	Or L.	Or Sc	R	P	R	P	R	P	R	P	R	S	R	S
71-72 à 72-73	13	80	15	73	15	72	33	20	21	13	67	19	63	9	78	11	83	35	65	27	73
76-77 à 77-78	8	87	10	83	10	82	20	20	40	8	77	14	73	7	85	6	90	30	70	22	78

R : taux de redoublement

P : taux de promotion

Or. L. : taux d'orientation vers les sections littéraires

Or. Sc. : taux d'orientation vers les sections scientifiques

S : taux de sortie

(1) sauf en 6° A.S., le total des taux de redoublement et de promotion est inférieur à 100. La différence représente les abandons, les arrêts d'études, et les transferts vers les E.R.I. ou les écoles professionnelles dépendant d'autres Ministères.

En ce qui concerne la production du système, elle ne dépend jusqu'en 1977, que de l'écoulement des effectifs déjà engagés, et du taux de réussite. Les résultats attendus sont les suivants :

Baccalauréats et diplômes de technicien

1973	:	6.110
1974	:	9.590
1975	:	13.980
1976	:	14.200
1977	:	15.080

1.4.4. — Enseignement Originel

L'enseignement originel, qui participe à la formation des cadres du pays, recevra, dans l'immédiat et conformément aux Directives Royales, les moyens d'action nécessaires à son extension, et à l'amélioration de sa qualité.

Une commission a élaboré les programmes relatifs au cycle secondaire de cet enseignement. Cela permettra de renforcer le rôle joué par cet enseignement dans la préservation de la personnalité marocaine et dans la défense des valeurs spirituelles et culturelles arabo-islamiques.

1.4.5. — Enseignement Privé

Il sera procédé à des études ayant pour objet d'estimer les possibilités et les conditions de développement de l'enseignement privé, et de rassembler les données nécessaires à la préparation d'un code des investissements dans ce domaine en vue d'alléger ultérieurement les charges de l'Etat, qui devra conserver ses prérogatives en matière de contrôle pédagogique.

1.4.6. — Programme d'action à long terme

D'autres actions seront entreprises en vue de résoudre les problèmes liés aux déséquilibres structurels, c'est-à-dire inhérents au système éducationnel lui-même. La préparation de réformes fondamentales a pour préalable un programme de recherches et d'expérimentation défini par ailleurs.

1.5. — L'enseignement supérieur

1.5.1. — Développement de l'enseignement supérieur

La période quinquennale 1968-1972 a été caractérisée par un accroissement rapide des effectifs de l'enseignement supérieur. Cette extension va sans doute encore s'accentuer au cours des années à venir du fait que les plus fortes promotions enregistrées dans l'enseignement secondaire atteignent actuellement la fin du second cycle.

Actuellement 15.000 étudiants environ, en grande majorité regroupés à Rabat, bénéficient d'une formation supérieure, soit à l'Université, soit dans les Grandes Ecoles. Ils seront très certainement de 100.000 en 1990.

Cet accroissement, satisfaisant dans la mesure où il permet d'envisager une production rapidement accrue des cadres moyens et supérieurs dont le Pays a besoin, pose avec une acuité nouvelle les problèmes liés à l'insuffisante capacité d'accueil de l'Université.

Afin d'éviter les concentrations excessives, il convient de limiter à leur niveau actuel les effectifs de l'enseignement supérieur à Rabat, le chiffre optimum se situant entre 12.000 et 15.000 étudiants. L'extension de l'infrastructure tiendra compte de la nécessité de décentraliser et de régionaliser les institutions.

1.5.2. — Réorganisation des structures universitaires

Le développement des enseignements littéraires et juridiques, dont les débouchés à moyen terme ne sont pas évidents, prend des proportions sans rapport avec les besoins du développement économique, tout au moins dans la forme sous laquelle ils sont conçus actuellement.

Une restructuration des enseignements supérieurs sera entreprise. Elle se situera à des niveaux et dans des secteurs différents :

a. — A l'Université, il conviendra de procéder à l'étude d'un nouveau découpage de l'enseignement visant à remplacer le système classique des années d'études, (cloisonné et trop lourd) par un système de modules (plus souple, plus économique et pédagogiquement plus efficace) où l'enseignement est assuré et sanctionné dans des ensembles dits « unités de valeur ». Ce système facilitera une pluri-disciplinarité des études et la création de troncs communs. Ceci permettra une rentabilisation des équipements, en particulier dans les enseignements à base scientifique.

La restructuration de l'Université sera faite.

b. — Les enseignements supérieurs dépendant des divers Ministères techniques s'étant multipliés sous forme d'écoles et d'instituts, il sera créé une instance de coordination de ces enseignements afin d'utiliser au mieux les moyens disponibles.

Pour l'ensemble des formations supérieures, il est recommandé que toutes les réformes proposées soient orientées vers un système continu permettant, par des structures appropriées, un rendement maximum des flux engagés dans l'enseignement supérieur. Les structures devront consister en un système de passerelles, introduisant davantage de souplesse dans le transfert d'une catégorie d'études à une autre. Dans ce même but, une

année de reconversion du surplus des littéraires en scientifiques est envisagée.

Les enseignements supérieurs, enfin, doivent être en mesure d'encourager au sein de l'Univrsité et des Grandes Ecoles une recherche scientifique aussi bien fondamentale qu'orientée. Les efforts actuels sont trop dispersés et trop isolés.

Une instance de coordination de la recherche scientifique à l'échelle nationale sera créée.

1.6. — La formation des cadres de l'enseignement

La formation des cadres est incontestablement l'action prioritaire du Ministère de l'Education Nationale. Elle doit d'une part répondre aux objectifs de marocanisation, d'arabisation et de généralisation et d'autre part au désir de lier davantage l'école au milieu.

1.6.1. — L'Enseignement Primaire

L'écoulement plus rapide des flux d'élèves se traduira par une diminution théorique des besoins en maîtres supplémentaires pour la durée du Plan. Mais le développement de la capacité de production reste nécessaire afin de permettre l'élargissement du programme de perfectionnement entrepris depuis 1968 en faveur des enseignants insuffisamment qualifiés et le recyclage des maîtres exerçant dans les zones rurales.

Au total le programme quinquennal de formation répondra aux besoins suivants :

Formation initiale en E.R.I.

Les besoins en maîtres nouveaux seront les suivants compte tenu de l'évolution des effectifs scolarisés, d'une amélioration du rapport élève-maître et d'un renouvellement annuel de 1 % des effectifs des instituteurs pour le remplacement du personnel rayé des cadres (démissions, transferts, décès, retraites, etc...).

Besoins en maîtres nouveaux de 1973 à 1977 :

	1973	1974	1975	1976	1977	Total quinquennal
Total des besoins en maîtres nouveaux	2063	2242	1728	1165	1180	8378

A cette augmentation des besoins en maîtres qualifiés correspond le programme de formation initiale ci-après, établi en tenant compte d'un taux de déperdition de 3 % des effectifs

par année d'études et d'une capacité d'accueil dans les E.R.I. déjà existantes de 2.200 places par an. Le déficit prévisible de 1973-74 devra être compensé par un recrutement direct (la deuxième année des E.R.I. compte en effet 965 élèves en 1972-1973).

Evolution prévue des effectifs des Ecoles Régionales d'Instituteurs de 1973-74 à 1977-78 :

	1973-74	1974-75	1975-76	1976-77	1977-78
1ère année	2.250	1.850	1.200	1.200	1.200
2ème année	1.600	2.180	1.750	1.160	1.160
Effectif total d'élèves-maîtres	3.850	4.030	2.950	2.360	2.360

L'accroissement de la capacité d'accueil sera obtenu par extension des Ecoles Régionales d'Instituteurs présentant des possibilités d'agrandissement et par la construction d'écoles modèles. Les places disponibles à partir de 1975 seront utilisées, au même titre que les Centres Régionaux de Formation Permanente, pour le recyclage et le perfectionnement des maîtres.

Formation Permanente et Perfectionnement

Durant le Plan 1973-1977 plus de 10.000 instituteurs bénéficieront d'une formation complémentaire dans les 3 Centres Régionaux de Formation Permanente existants, les 2 nouveaux Centres prévus dans le cadre du Plan, et, dans la limite des places disponibles, dans les Ecoles Régionales d'Instituteurs.

Formation des Formateurs

La marocanisation du corps professoral des E.R.I. exigera le recrutement de 517 professeurs du second cycle, dans les domaines suivants :

Besoins en professeurs du second cycle pour les E.R.I. :

	Lettres	Mathématiques et Sciences	Psycho-pédagogie	Socio-Economie-Histoire Géographie	Divers	Ensemble des disciplines
Total des besoins	84	88	173	88	84	517

En outre, 317 inspecteurs et inspecteurs-adjoints seront nécessaires à l'encadrement pédagogique et administratif des maîtres.

1.6.2. — L'Enseignement Secondaire

En 1972-73, l'enseignement secondaire public moderne compte 14.045 enseignants, dont 6.273 étrangers.

De son côté l'enseignement originel compte 530 enseignants, dont 50 étrangers.

Sur les 14.574 enseignants de l'enseignement secondaire public, plus de 7.000 n'ont pas les titres leur permettant d'être classés dans les catégories de professeurs de premier ou de second cycle.

Le programme de formation des cadres nationaux tient compte à la fois des impératifs de la marocanisation, des besoins nouveaux créés par l'extension de l'enseignement, du renouvellement continu du corps enseignant (retraites, décès, transferts, etc...) et de la nécessité du perfectionnement des enseignants insuffisamment formés.

Estimation des besoins en personnel enseignant secondaire :

	1973-74	1974-75	1975-76	1976-77	1977-78
Premier cycle	11.780	12.950	14.490	16.110	17.960
Second cycle	4.030	4.680	5.060	5.640	5.920
Total	15.810	17.630	19.550	21.750	23.880

a. — Programme de formation pour le Premier Cycle

L'objectif de formation, soit l'achèvement de la marocanisation du personnel enseignant au premier cycle avant 1980, suppose un programme strictement planifié de construction de nouveaux Centres Pédagogiques Régionaux, dont l'ouverture sera conforme au calendrier suivant :

Calendrier d'ouverture des Centres Pédagogiques Régionaux :

Octobre 1973	Octobre 1974	Octobre 1975
1 C.P.R. à Casablanca	4 C.P.R. à — Rabat — Casablanca — Agadir — Safi	6 C.P.R. (programme BIRD) à : — Oujda — Tanger — Fès — Meknès — Kénitra — Marrakech
	Extension du C.P.R. de Aïn Sebaâ	I.C.P.R. à Mohammedia (Technologie) I.C.P.R. pour l'éducation physique

b. — **Programme de formation pour le second Cycle**

Compte tenu de la seule production attendue de l'Ecole Normale Supérieure, et du maintien en service de tout le personnel actuellement affecté au second Cycle quelle que soit sa qualification, les effectifs du personnel marocain passeraient de 2.090 en 1973-74 à 3.140 en 1970-80, soit un pourcentage d'enseignants marocains voisins de 40 %.

La recherche d'autres formules de formation et de recrutement est donc un impératif. Des dispositions ont été prises en accord avec la Fonction Publique tendant à faciliter le recrutement et la promotion du personnel enseignant (1). D'autres mesures d'incitation devront être envisagées, en vue d'attirer un nombre suffisant d'étudiants vers la carrière enseignante.

En particulier, l'orientation plus large des élèves vers les sections scientifiques se traduira par un besoin accru en professeurs de Sciences et Mathématiques et une diminution des professeurs de Lettres.

Il conviendra d'organiser en conséquence l'équilibre du recrutement à l'Ecole Normale Supérieure.

Cette dernière ne pouvant suffire à la satisfaction des besoins, de nouvelles mesures transitoires devront être prises en accord avec la Fonction Publique pour faciliter le recrutement direct au niveau de la troisième année de licence et des sorties prématurées des écoles d'ingénieurs ou des formations scientifiques à l'étranger.

La création de sections de formation de professeurs de second cycle dans les Centres Pédagogiques Régionaux devra être envisagée.

En ce qui concerne l'enseignement technique également, la marocanisation du corps enseignant devra être réalisée de façon accélérée.

Jusque là inexistante, une politique de formation du personnel enseignant marocain devra être définie et mise en œuvre.

1.7. — Recherches et expérimentations

Un programme planifié de recherches devra conduire, conformément aux finalités de l'éducation, préalablement revues et clairement exprimées en accord avec le Conseil Supérieur de l'Enseignement, à la définition d'objectifs à long terme, à la préparation, à la programmation, et à l'expérimentation des réformes pédagogiques, administratives et structurelles nécessaires à la rénovation du système éducation-formation. A cet effet, un crédit d'équipement de 10.154.000 DH a été prévu.

(1) Cf. Bulletin Officiel n° 3144 du 31 janvier 1973.

1.7.1. — **Programme de recherches à entreprendre :**

— recensement de l'ensemble des besoins « éducation-formation-culture » ;

— inventaire des offres « d'éducation-formation-culture » sous toutes les formes actuelles ;

— étude critique des formules actuelles sur le plan de l'opportunité et de la rentabilité ;

— recherches pour un meilleur emploi des ressources inventoriées (normes de construction, gestion, programmes, etc...) ;

— développement d'une politique de régionalisation en matière d'éducation (réduction des disparités, rationalisation de la carte scolaire, etc...) ;

— recherche de sources de financement nouvelles ;

— expérimentation élargie de la formation des maîtres par programmes télévisuels ;

— étude des possibilités d'extension à l'enseignement secondaire des enseignements scientifiques par télévision ;

— conception, expérimentation et équipement d'un studio central de télévision scolaire ;

— équipement d'une cellule régionale (Délégation) - magnétothèque - vidéothèque ;

— adaptation, expérimentation des méthodes d'enseignement programmé ;

— expériences d'utilisation de technologies éducatives nouvelles ;

— conception et mise en place d'un établissement expérimental pour suivre les expériences de mise au point et d'adaptation de ces technologies éducatives ;

— conception, et mise à l'épreuve de manuels d'alphabétisation ;

— expérimentation d'ateliers éducatifs pilotes au niveau secondaire ;

— expérimentation de jeux éducatifs pour l'enseignement primaire ;

— élaboration et mise à l'épreuve de modèles permettant la généralisation d'un enseignement adapté aux réalités nationales ;

— développement des techniques de gestion mécanographiques.

1.7.2. — **Calendrier**

La première tranche de travaux devra couvrir la période de Mai à Septembre 1973. Elle consisterait à :

— recenser les moyens humains disponibles pour animer les recherches prévues ;

— préciser le programme des recherches, les délais à respecter et les modalités d'exécution.

Une seconde période d'une durée de deux ans (Octobre 1973 - Octobre 1975) devra permettre, compte tenu des résultats des recherches entreprises, de proposer des alternatives éducatives aux différents organismes consultatifs concernés et en particulier au Conseil Supérieur de l'Enseignement.

La dernière étape consistera à programmer les transformations décidées et à préparer le plan d'éducation suivant sur des bases nouvelles.

2. PROGRAMME FINANCIER

2.1. — L'Enseignement Primaire

L'hypothèse de croissance retenue se traduit par l'évolution suivante des effectifs scolarisés, par année civile (soit les deux tiers des effectifs d'une année scolaire et le tiers des effectifs de l'année scolaire suivante) :

	1973	1974	1975	1976	1977
Effectifs du premier degré d'enseignement (par année civile)	1.234.800	1.293.000	1.356.600	1.417.600	1.459.000

	de 1972 à 1973	de 1973 à 1974	de 1974 à 1975	de 1975 à 1976	de 1976 à 1977	Total Quinquennal
Accroissement annuel des effectifs scolarisés	48600	58200	63600	61000	41400	272800

Les besoins en classes supplémentaires, calculés à partir d'un rapport élèves par classe de 36 et compte tenu du roulement des élèves dans 50 % des classes, sont estimés dans le tableau ci-dessous :

	en 1973	en 1974	en 1975	en 1976	en 1977	Total Quinquennal
Création de classes supplémentaires (par année civile)	1350	1617	1767	1695	1150	7579
Nombre de salles de classe nécessaires (roulement de 60 %)	1013	1213	1326	1272	863	5687

En outre, le programme définitif de construction prendra en compte la résorption progressive des classes à roulement et les besoins en logements des enseignants.

a. — Les classes à roulement

50 % des élèves sont scolarisés dans des classes à roulement en raison du coût trop élevé des constructions scolaires ; 9.500 locaux nouveaux sont nécessaires pour résorber le roulement existant. En outre, l'exécution du Plan Quinquennal, dans l'hypothèse de scolarisation retenue, laisse apparaître un déficit de 2.500 locaux entraînant la mise en roulement des classes correspondantes. Ainsi 12.000 salles de classe devraient être construites pour absorber définitivement le roulement, dont 75 % s'exerce en milieu urbain et 25 % en milieu rural.

Le programme de résorption en 15 ans est celui qui a été retenu, il correspond à la construction de 4.000 classes supplémentaires durant le quinquennat, soit 800 par an.

b. — Les logements de fonction

Les bilans des Plans passés ont montré que la dispersion géographique de groupements de classe non constituées en écoles complètes nuisait au bon fonctionnement du processus pédagogique, notamment par l'instabilité ou l'absentéisme du personnel enseignant non logé sur place et par la dégradation des locaux, faute de gardiennage et des aménagements nécessaires.

En conséquence, ne seront construites notamment en zone rurale, que des écoles dotées d'un logement de fonction.

c. — **Logements de fonction**

	1973	1974	1975	1976	1977	Total quinquennal
Logements de fonction liés à la construction des écoles à 20 classes (1)	40	45	85	172	172	514

(1) Compte tenu de l'infrastructure scolaire actuelle et des besoins nouveaux liés à la croissance des effectifs.

Salles de classe

	1973	1974	1975	1976	1977	Total quinquennal
Constructions correspondant à la croissance des effectifs (1)	1602	1013	1120	1089	863	5687
Résorption du roulement en 15 ans	800	800	800	800	800	4000
Total	2402	1813	1920	1889	1.663	9687

(1) Prix de revient d'un logement de fonction : 35.000 DH.
Programme d'investissement correspondant à ces constructions.

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total quinquennal
Logements de fonction (1)	1400	1600	3000	6000	6000	18000
Salles de classes (2)	62452	47138	49920	49114	43238	251862
Total	63852	48738	52920	55114	49238	269862

(1) La dotation 1973 est celle prévue du budget. Elle permettra de prendre une avance sur la réalisation.
(2) Coût moyen de construction d'une salle de classe durant le Plan 1968-72 : 3/4 en « dur » à 30.500 DH - 1/4 en « préfabriqué » à 12.500 DH.

d. — Programme d'investissement lié à la formation des cadres

Le coût moyen d'une place d'internat (extension ou création) inclut l'achat éventuel du terrain.

(Voir détail du programme de formation au chapitre 3.4.)

1.000 DH

	Total quinquennal
Ecoles Régionales d'Instituteurs et Institutrices (E.R.I.)	
Réalisation de 4.260 places d'internat	51.355
Centres Régionaux de Formation Permanente (C.R.F.P.)	
Création de 2 C.R.F.P. (550 places d'internat)	4.850
Total	56.205

e. — Programme d'investissement lié aux mesures socio-éducatives

1.000 DH

	Total quinquennal
Cantines scolaires :	
— Ouverture et aménagement de 960 cantines scolaires	24.294
Internat :	
— Réalisation de 750 places d'internat	4.350
Total	28.644

f. — Récapitulation du prorgamme d'investissement
Répartition annuelle

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total quinquennal
Construction	63852	48738	52920	55114	49238	269862
Formation des cadres	33582	22623	—	—	—	56205
Cantines scolaires	4400	4600	4860	5000	5434	24294
Internats	—	—	2000	2350	—	4350
Total	101834	75961	59780	62464	54672	354711

Dépenses de fonctionnement

L'évaluation des budgets de fonctionnement pour la période 1973-1977 a été établie à partir d'une projection du coût unitaire moyen sur la base des hypothèses suivantes :

Amélioration de la structure du coût unitaire

Au cours des Plans précédents les dépenses en personnel ont cru plus vite que le total des dépenses de fonctionnement. La détérioration de la structure du coût unitaire s'est opérée au détriment des dépenses en matériel.

L'amélioration proposée restaure le coût unitaire dans sa structure de 1962. Elle accorde 90 % du coût moyen aux dépenses en personnel et 10 % aux dépenses en matériel. Par ailleurs, cette structure correspond aux normes internationales généralement retenues.

Augmentation de la valeur absolue du coût unitaire moyen (C.U.)

Cette augmentation tient compte de l'avancement normal du personnel, de l'amélioration des qualifications ainsi que du développement des cantines coopératives et jardins scolaires et de la création des internats.

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Stucture du C.U.
C.U. Personnel	311	314	317	320	323	90 %
C.U. Matériel	15	20	25	30	36	10 %
C.U. Moyen	326	334	342	350	359	100 %

Création de postes budgétaires nouveaux

Les budgets de fonctionnement proposés autorisent l'ouverture des postes budgétaires supplémentaires suivants, pour la période quinquennale :

1.000 DH

Nature Destination	Elèves maîtres (bourses)	Instituteurs et Professeurs du premier cycle	Professeurs du second cycle	Inspecteurs	Personnel administratif (évaluation globale)
Formation initiale en E.R.I et recyclage	20.000		517		—
Enseignement		14.000			—
Inspection				307	—
Formation permanente		750	46	5	—
Recherche appliquée		30	10	5	—
Total	20.000	14.780	573	317	1.700

Evolution des dépenses de fonctionnement de 1973 à 1977

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Taux annuel de croissance
Dépenses annuelles de fonctionnement	403000	432000	464000	496000	524000	7 %

2.2. — Enseignement secondaire

2.2.1. — Programme d'investissement

Le programme d'investissement retenu couvre :

— l'arriéré, c'est-à-dire les crédits permettant de rattraper les retards accumulés pendant la période quinquennale 1968-1972;

— les constructions nouvelles (locaux scolaires, internats et logements de fonction) justifiées par l'accroissement des effectifs ;

— les éléments du second projet BIRD - AID - Enseignement - Formation se rapportant à l'enseignement secondaire.

a — L'arriéré

L'insuffisance du programme d'investissements, pour la période quinquennale 1968-1972, s'est traduite par une sérieuse dégradation du patrimoine immobilier géré par l'Education Nationale, et un sous-équipement en mobilier et matériel.

Une enquête récente, menée par la Direction de la Planification, a permis de déterminer le montant des investissements nécessaires à la restauration de ce patrimoine (Cf. Annexe n° III - Arrêté de l'Enseignement Secondaire).

Les crédits consacrés aux réparations ainsi qu'aux constructions complémentaires au sein des établissements scolaires existants, et aux équipements nécessaires se répartissent comme suit.

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total 1973-77
Grosses réparations	5600	5000	—	—	—	10600
Petites réparations	861	—	—	—	—	861
Constructions suplémentaires ou achèvement de locaux scolaires	12400	32400	22400	—	—	67200
Mobilier et matériel	16325	17014	6300	—	—	39639
Total	**35186**	**54414**	**28700**	—	—	**118300**

b. — **Les constructions nouvelles**

Le nombre de locaux à construire pour accueillir les effectifs supplémentaires a été calculé à partir du nombre de classes nouvelles ouvertes chaque année.

La répartition en salles de classe pour l'enseignement général et salles de classe spécialisées résulte des horaires officiels par discipline à chaque niveau.

Le nombre d'internats à construire a été calculé de façon à permettre le maintien du pourcentage actuel d'élèves internes.

Programme de construction

Calendrier et coûts.

Locaux d'enseignement

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Enseignement général	215	746	802	940	1180	3883
Coût (1000 DH)	8772	30437	32723	38352	48144	158428
Enseignement spécialisé	339	186	184	219	277	1205
Coût (1000 DH)	28917	15866	15695	18681	23628	102787
Bibliothèques	32	20	20	20	20	112
Coût (1000 DH)	1600	1000	1000	1000	1000	5600
Coût total (1000 DH)	**39289**	**47303**	**49418**	**58033**	**72772**	**266815**

Internats

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Nombre d'internats (250 places)	7	9	10	10	14	50
Coût (1000 DH)	10150	13050	14500	14500	20300	72500

Logements

1 : de fonction

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Nombre	38	90	99	118	169	514
Coût (1000 DH)	2280	5400	5940	7080	10140	30840

2 : de professeurs

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Nombre		100	100	100	200	500
Coût (1000 DH)		6000	6000	6000	12000	30000
Total 1 + 2 (1000 DH)	2280	11400	11940	13080	22140	60840

Constructions nouvelles récapitulation

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total 1973-77
Locaux Enseignement	39289	47303	49418	58033	72772	266815
Internats	10150	13050	14500	14500	20300	72500
Logements fonction	2280	5400	5940	7080	10140	30840
Logements professeurs	—	6000	6000	6000	12000	30000
Total	51719	71753	75858	85613	115212	400155

c. — Blocs scientifiques et matériel pour l'enseignement général et technique

Réalisé avec l'aide financière de la Banque Mondiale (A.I.D.) le projet « Enseignement-Formation » permettra la construction et l'équipement de 6 blocs scientifiques dans des établissements secondaires existants, l'équipement en matériel de 10 établissements d'enseignement technique et de 13 Lycées d'enseignement commercial.

Les projets « Education » A.I.D.-BIRD représenteront, pour l'enseignement secondaire, les investissements suivants :

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total 1973-77
Enseignement général (1)	7837	—	—	—	—	7837
Enseignement technique	8586	—	—	—	—	8586
Total	**16423**	—	—	—	—	**16423**

(1) y compris le reliquat du premier Projet Education.

d. — **Autres investissements**

— **Enseignement Technique**

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total 1973-77
Initiation à la Technologie	97.875	97.875	195,750	228.375	326,250	946.126
Equipement spécial pour le second cycle	1874,690	2246,125	2290.012	3218.012	3444.413	13.073,24
Total arrondi	**1973**	**2344**	**2486**	**3446**	**3771**	**14020**

— **Enseignement Originel**

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total 1973-77
Aménagement et créations	10000	10000	12617	—	—	32617

e. — **Récapitulation des investissements pour l'enseignement secondaire** (non compris la formation des cadres et les bâtiments administratifs)

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total 1973-77
Arriéré	35186	54414	28700	—	—	118300
Projet MOR 266	16423	—	—	—		16423
Constructions nouvelles	51719	71753	75858	85613	115212	400155
Enseignement Technique	1973	2344	2486	3446	3771	14020
Total	105301	128511	107044	89059	118983	548898

2.2.2. **Dépenses de fonctionnement** (y compris le reliquat du premier projet Education)

Les dépenses de fonctionnement se répartissent en 3 catégories :

— Personnel enseignant et administratif

— Matériel commun et matériel spécifique

— Transferts (bourses et subventions).

2.2.2.1. **Dépenses en personnel**

Compte tenu de la situation réelle enregistrée en 1972-1973, et des besoins estimés pour la période quinquennale 1973-1977, le nombre théorique de postes budgétaires à créer annuellement s'établit comme suit :

Rubriques	1973	1974	1975	1976	1977
Personnel enseignant	1.240	1.820	1.920	2.200	2.140
Personnel administratif	200	250	280	380	430
Personnel de secrétariat et de service	210	260	290	400	450
Total	1.650	2.330	2.490	2.980	3.020

A moins de changements importants dans les salaires moyens propres à chaque catégorie, l'ensemble des dépenses en personnel correspondant à l'évolution prévisible du personnel enseignant et administratif (établissements scolaires, services administratifs centraux et régionaux) seront les suivants, en millions de dirhams.

1973	1974	1975	1976	1977
420	480	520	600	620

2.2.2.2. — Dépenses en matériel et en entretien

Les dépenses en matériel administratif ont été estimées à partir du coût unitaire de 1971.

Les prévisions de dépenses en matériel pédagogique corrigent la dégradation signalée dans le bilan (Cf. paragraphe 4.2.). **L'amélioration proposée doit être considérée comme un élément déterminant dans la réalisation de l'objectif de restauration de la qualité de l'enseignement.**

Matériel et entretien.

1.000 DH

Type de dépenses	1973	1974	1975	1976	1977
Matériel commun	6.384	6.860	7.437	8.094	8.946
Matériel spécifique	7.902	8.492	9.206	10.020	11.074
Total	**14.286**	**15.352**	**16.643**	**18.114**	**20.020**

2.2.2.3 — Transferts : Bourses et subventions

Le volume global des bourses (1) et subventions a été calculé en fonction de l'augmentation des effectifs pendant la période 1973-1977. Il tient compte également, en la projetant, de l'augmentation annuelle moyenne du coût unitaire enregistrée depuis 1968.

Transferts.

1.000 DH

1973	1974	1975	1976	1977	1978
24.924	27.722	31.106	35.039	40.083	46.288

(1) non compris les allocations des étudiants des C.P.R.

2.2.2.4. — Total des dépenses de fonctionnement (1)

millions de DH

	1973	1974	1975	1976	1977
Total	460	523	566	653	680
Evolution indiciaire	100	113	123	142	148

(1) non compris la formation des cadres.

2.3. — Enseignement supérieur

2.3.1. — Investissements

Les investissements prévus concernent les achèvements et extensions en cours d'une part, et d'autre part la création d'un nouvel ensemble universitaire.

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Université Mohammed V						
Faculté de Médecine-extension	9.000	9.610	—	—	—	18.610
Faculté de Sciences : extension	2.000	7.320	—	—	—	9.320
Service physique du Globe	1.000	1.255	—	—	—	2.255
Ecole Mohammédia d'Ingénieurs	2.000	1.000	—	—	—	3.000
CURS et Institut d'Arabisation	—	1.000	1.000	—	—	2.000
Faculté des Lettres de Fès	3.000	2.650	1.000	—	—	6.650
Nouvel ensemble universitaire						
Faculté de Médecine	—	5.000	15.000	15.000	15.000	50.000

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Faculté de Sciences (2 unités)	—	20.000	20.000	20.000	20.000	80.000
Faculté de Droit et de Sciences Economiques	—	—	500	2.000	2.730	5.230
Faculté de Droit (nouvelle)	—	2.000	3.000	—	—	5.000
Faculté de lettres (nouvelle)		—	1.000	4.000	5.000	10.000
Université Karaouiyne						
Charia-Fès ...	200	2.300	835	—	—	3.335
Marrakech ...	200	2.170	1.000	—	—	3.370
Oussoul Ed Dine Tétouan ...	200	2.300	835	—	—	3.335
Cités universitaires	6.700	3.300	15.000	15.000	10.000	50.000
Total	24.300	59.905	59.170	56.000	52.730	252.105

Estimation des dépenses de fonctionnement de l'Enseignement Supérieur.

1.000 DH

1973	1974	1975	1976	1977
97.300	107.500	118.800	131.400	145.300

L'extension et l'implantation de nouvelles facultés seront réalisées, compte tenu de l'option arrêtée de la décentralisation progressive et continue de l'enseignement supérieur.

2.4. — Formation des cadres

2.4.1. — Investissement

2.4.1.1. — Enseignement Primaire

Le programme d'investissement pour la formation des cadres de l'enseignement primaire concerne :

— le développement de la capacité d'accueil des Ecoles Régionales d'Instituteurs, soit 4.260 places supplémentaires ;

— la création de deux Centres Régionaux de Formation Permanente, de 275 places chacun, à Rabat et à Marrakech.

Les investissements s'élèvent globalement à 56.205.000 DH.

2.4.1.2. — **Enseignement Secondaire**

Le programme de formation comporte :

— l'ouverture de 12 Centres Pédagogiques Régionaux. 6 de ces Centres seront financés par un prêt de la Banque Mondiale (A.I.D.) ;
— la construction des nouveaux bâtiments et l'équipement de l'Ecole Normale Supérieure ;
- la construction et l'Equipement de l'Institut Pédagogique National.

Centres Pédagogiques Régionaux

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total 1973-77
Achèvement du C.P.R. de Casablanca ...	3.029	—	—	—	—	3.029
Construction et équipement de 4 nouveaux C.P.R. (Enseignement général)	12.000	12.000	3.000	—	—	27.000
6 C.P.R. - Projet 266 MOR	1.850	35.790	—	—	—	37.640
Extension du C.P.R. d'Ain Sebaâ	1.000	1.500	—	—	—	2.500
Construction et équipement d'un nouveau C.P.R. (Education Physique) ...	—	2.000	4.000	2.600	—	8.600
Construction et équipement d'un nouveau C.P.R. (Enseignement Technique)	500	5.000	2.400	—	—	7.900
Total	18.379	56.290	9.400	2.600	—	86.669

Ecole Normale Supérieure (1).

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total 1973-77
Construction	115	1.165	1.000	—	—	2.280
Matériel	—	500	671	—	—	1.171
Total	115	1.665	1.671	—	—	3.451

(1) compte tenu de la réévaluation des coûts accordée par la BIRD.

Institut Pédagogique National

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total 1973-77
Construction	50	1002	—	—	—	1052
Matériel	—	500	708	—	—	1208
Total	50	1502	708	—	—	2260

Récapitulation des investissements pour la formation des cadres

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total 1973-77
Enseignement du premier degré	33582	22623	—	—	—	56205
Centres Pédagogiques Régionaux ...	18379	56290	9400	2600	—	86669
Ecole Normale Supérieure ...	115	1665	1671	—	—	3451
Institut Pédagogique National	50	1502	708	—	—	2260
Total	52126	82080	11779	2600	—	148585

2.4.2. — Fonctionnement

2.4.2.1. — Enseignement Primaire

Les dépenses de fonctionnement liées à la formation des cadres de l'enseignement primaire ont été intégrées à l'ensemble des dépenses de fonctionnement du premier degré.

2.4.2.2. — Enseignement Secondaire

Centres Pédagogiques Régionaux

1.000 DH

Catégories de dépenses	1973	1974	1975	1976	1977
Personnel ...	1.400	1.500	3.466	11.084	11.084
Matériel	286	678	1.343	1.978	1.976
Bourses	2.740	6.348	18.360	36.710	36.710
Total	4.426	11.526	23.169	49.772	49.772

Ecole Normale Supérieure

Catégories de dépenses	1973	1974	1975	1976	1977
Personnel ...	1.720	860	860	860	860
Matériel	3.100	1.556	1.556	1.556	1.556
Bourses	4.340	1.861	1.861	1.861	1.861
Total	9.160	4.277	4.277	4.277	4.277

Institut Pédagogique National

Catégories de dépenses	1973 (1)	1974	1975	1976	1977
Personnel ...	237	357	596	596	596
Matériel	132	297	329	329	329
Total	369	654	925	925	925

(1) dans l'hypothèse d'un fonctionnement à plein temps.

Récapitulation des dépenses de fonctionnement pour la formation des cadres dans l'Enseignement Secondaire

Catégories de dépenses	1973	1974	1975	1976	1977
Personnel ...	3.357	2.717	4.922	12.540	12.540
Matériel	3.518	2.531	3.228	3.863	3.863
Bourses	7.080	11.209	20.221	38.571	38.571
Total arrondi	14.000	16.500	28.400	55.000	55.000

2.5. — Recherches et expérimentations

Cette nouvelle rubrique budgétaire, dont la nécessité n'est plus à démontrer si l'on veut éviter les carences du Plan précédent dans ce domaine, concerne essentiellement la recherche

en matière d'éducation.

Les crédits inscrits sous cette rubrique représentent 0.8 % des investissements du Plan 1973-1974 pour le secteur Education.

Ces crédits d'un montant de 10.154 millions DH sont destinés :

1. — à passer des contrats de sous traitance pour certaines études et enquêtes, ainsi qu'à certains travaux mécanographiques ;
2. — à l'achat de matériel de calcul, de reproduction, de documentation et de transport pour le projet de développement planifié de l'éducation (MOR/73/542) mené avec le concours de l'UNESCO ;
3. — à équiper un ou plusieurs établissements pilotes pour tester les nouvelles technologies éducatives ;
4. — à financer les matériels et équipements nécessaires pour une campagne expérimentale d'alphabétisation.

Crédits « Recherches et Expérimentations »

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Equipement Projet MOR/73/542	150	—	—	—	—	150
Alphabétisation	50	100	150	—	—	300
Sous traitance et enquête ...	126	500	1100	1000	540	3268
Expérimentations pédagogiques	174	400	750	2000	3114	6438
Total	500	1000	2000	3000	3654	10154

— Bâtiments et logements administratifs

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total 1973-77
Immeubles pour le nouveau Ministère	700	2000	3300	—	—	6000
Délégations ...	1310	900	915	—	—	3125
Total provisoire	2010	2900	4215	—	—	9125

2.6. — Récapitulation du Programme Financier

2.6.1. — Investissements

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total 1973-77
Enseignement Primaire	68252	53338	59780	62464	54672	298506
Enseignement Secondaire ...	105301	128511	107044	89059	118983	548898
Enseignement Originel	10000	10000	12617	—	—	32617
Enseignement Supérieur ...	24300	59905	59170	56000	52730	252105
Formation des Cadres 1° degré	33582	22623	—	—	—	56205
Formation des Cadres 2° degré	18544	59457	11779	2600	—	92380
Recherches et Expérimentations	500	1000	2000	3000	3654	10154
Bâtiments administratifs	2010	2900	4215	—	—	9125
Total	262489	337734	256605	213123	230039	1299990

2.6.2. — Fonctionnement

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977
Enseignement Primaire (1)	403.000	432.000	464.000	496.000	524.000
Enseignement Secondaire (1)	470.000	539.500	594.500	708.000	735.000
Enseignement Supérieur ...	97.300	107.500	118.800	131.400	145.300
Total	970.300	1.079.000	1.177.300	1.335.400	1.404.300

(1) y compris la formation des cadres.

3 — MESURES ET RECOMMANDATIONS

3.1. —Alphabétisation

Une étude des problèmes posés par l'alphabétisation a été entreprise par le Ministère de l'Education Nationale. Les deux premières années du quinquennat seront consacrées à des expérimentations dans les zones représentatives du Royaume. Compte tenu des résultats, une campagne nationale d'alphabétisation pourra être entreprise et progressivement généralisée.

Les crédits nécessaires à ces expérimentations sont prévus dans la rubrique « Recherches et Expérimentations » du budget d'investissement.

3.2. — Enseignement prescolaire

Le Ministère de l'Education Nationale diffusera auprès des autorités locales responsables les directives générales concernant l'enseignement prescolaire (pédagogies, normes d'hygiène, etc...).

Il étudiera et définira les possibilités d'interventions des pouvoirs publics dans le domaine de l'enseignement préscolaire privé (crédits à la construction, contrôle pédagogique, etc...).

Il étudiera l'éventualité d'un recours à l'aide internationale, et rédigera les requêtes qu'il conviendrait d'adresser dans ce cas aux instances compétentes (Programme Alimentaire Mondial, UNICEF, etc...).

3.3. — Action pédagogique

L'Institut Pédagogique National dirigera et coordonnera les recherches appliquées en matière de pédagogie. Il élaborera la documentation sur les méthodes, les horaires et les programmes, et contribuera à la révision des manuels scolaires. Il participera à la formation et au perfectionnement des maîtres, et du personnel responsable de l'encadrement et de l'animation pédagogiques des professeurs (encadrement administratif et technique, orientation, etc...).

A l'échelon régional, des centres de documentation pédagogique, en liaison avec l'infrastructure de la formation des cadres, auront pour tâche de diffuser l'information et le matériel pédagogique compte tenu des particularités locales, de promouvoir l'action et l'animation pédagogiques, de fournir par des études et enquêtes sur le terrain un support concret aux travaux de l'organisme central.

Certaines recherches pourront être confiées à des commissions spécialisées, temporaires ou permanentes, créées au fur et à mesure des besoins par le Ministère de l'Education Nationale.

Parmi les problèmes à résoudre, les plus urgents concernent :

— la recherche d'une meilleure utilisation des horaires en vue d'un renforcement des disciplines de base ;

— l'étude des dispositions à prendre en vue de limiter la pratique de redoublement, l'objectif étant de ramener à 7 années, en fin de Plan, la durée maximum de présence dans le cycle primaire ;

— l'accès à l'enseignement secondaire : il conviendra de réexaminer d'une part la procédure de passage du CM 2 à la Classe d'Observation et en particulier le fait que le seuil d'admission, exprimé en points, varie pour une même session d'une localité à une autre, et d'autre part la nature des épreuves. Il est en effet possible d'améliorer l'accès à l'enseignement secondaire en introduisant systématiquement des questions d'intelligence dans les épreuves de l'examen, en évitant les questions de connaissances évaluant des mécanismes dont l'acquisition dépend de l'âge.

En ce qui concerne le problème non moins urgent des manuels scolaires, une solution sera recherchée en vue de mieux contrôler le marché du livre.

3.4. — Arabisation

Les progrès de l'arabisation dépendent de la marocanisation des cadres.

Au niveau secondaire, l'arabisation est déjà amorcée pour l'Histoire, la Géographie et la Philosophie.

Les actions engagées seront poursuivies et s'étendront aux autres disciplines où la marocanisation est possible. Dans cette perspective une Commission sera chargée de l'exploitation des travaux déjà réalisés au Maroc :

— le lexique des sciences et techniques entrepris par l'Institut d'Arabisation et le Bureau Permanent d'Arabisation ;

— le système Lakhdar de typographie arabe qui permettrait la rédaction de manuels pour les diverses disciplines en une langue autorisant une lecture courante sans erreurs de voyellation, donc de sens.

3.5. — Action éducative et sociale

— Cantines scolaires

Pour l'enseignement primaire, la proportion des bénéficiaires de la cantine scolaire doit passer à 33 % de la population scolaire, soit environ 50 % des effectifs fréquentant les écoles rurales et 25 % des effectifs des écoles urbaines

La teneur calorique moyenne par jour et par rationnaire doit passer à 1.200 calories (900 actuellement).

La durée de fonctionnement de la cantine doit atteindre au moins 140 jours par an.

— Internats primaires

Seront réouverts, à titre expérimental, certains internats primaires fermés depuis 1965 par suite de la généralisation des écoles satellites, dans les provinces de Tétouan, Agadir et Tarfaya. Leur nombre serait de 5 environ avec une capacité d'accueil de 120 à 150 internes par école.

— Généralisation de l'éducation nutritionnelle

Il est décidé d'introduire cette matière à tous les niveaux du cycle primaire. Cette généralisation exige la mise au point d'un programme de sensibilisation des maîtres, des élèves-maîtres et des élèves inspecteurs, ainsi que l'élaboration du matériel pédagogique adéquat.

— Extension du programme des jardins scolaires et des centres de petit élevage

Durant les 5 années du Plan l'effort sera porté sur la mise en valeur des jardins scolaires qui n'ont pu être exploités par manque de personnel d'encadrement et par insuffisance de crédits. 528 instituteurs seront formés à cet effet.

Le nombre de centres de petit élevage passera de 134 à 250. Le personnel d'encadrement nécessaire sera formé.

— Développement des activités des coopératives scolaires.

Le nombre des coopératives scolaires atteindra 2000 en 1977 et celui des animateurs s'élèvera à 4000 (deux par coopérative). Quant aux ateliers éducatifs, leur nombre doit passer à 700 à la fin de la même année. Aussi est il décidé d'accélérer le rythme des stages d'initiation et de formation des enseignants.

— Augmentation du nombre des bénéficiaires des colonies de vacances

Ce nombre devra atteindre au moins 25 % de la population scolaire en 1977. Le Ministère de l'Education Nationale fournira les locaux nécessaires (Ecoles en montagne ou au bord de la mer).

— Création d'une assistance sociale scolaire

Pour assurer les élèves, distribuer les secours et des fournitures scolaires, créer éventuellement des centres de rééducation pour les enfants handicapés, etc... les ressources de cet organisme proviendront des crédits réservés aux frais occasionnés par les accidents scolaires et d'une participation des parents.

— Bourses

Au niveau secondaire, un effort est à faire pour créer, au bénéfice des plus démunis, des bourses de trousseau s'ils sont

internes, des bourses de demi-pension pour les externes, des bourses de fournitures scolaires (gérées par l'intendance) pour les uns et les autres.

3.6. — L'éducation réligieuse, morale et civique

Au niveau primaire, cet enseignement doit être mieux adapté à l'âge et au niveau intellectuel des élèves ; le dogmatisme, toujours préjudiciable aux jeunes esprits, doit en être banni. Un effort de clarification, de simplification est nécessaire. Les leçons devront s'appuyer plus systématiquement sur la pratique.

Au niveau secondaire, les programmes de l'enseignement religieux ont été révisés. Ils répondent aux besoins actuels mais ils devront être enseignés par des professeurs spécialisés, formés par l'enseignement originel.

L'éducation civique doit être rattachée à l'enseignement de l'Histoire et prise en charge par les professeurs de cette discipline.

On constate que les professeurs, dans leur ensemble, ne se sentent responsables que de l'enseignement de leur spécialité et non plus de l'éducation morale des élèves d'une façon globale. Cet aspect humain et moral de la profession d'enseignant, inséparable de la fonction d'éducation, devra faire partie de la formation permanente du corps enseignant dès qu'elle sera organisée.

3.7. — Formation des cadres

3.6.1. - Enseignement primaire

— Horaires et programmes

Les programmes et les horaires des E.R.I. seront aménagés de manière à préparer les instituteurs susceptibles de s'adapter aux conditions du milieu où ils seront appelés à exercer, notamment en milieu rural, leur formation sera adaptée aux tâches qui leur seront confiées dans les zones rurales.

Le concours d'entrée devra se situer au niveau du Baccalauréat au moins, ce qui permettra d'étaler la formation pédagogique de l'E.R.I. sur les deux années d'étude et de garantir une meilleure qualification professionnelle du jeune maître.

Les programmes seront remaniés en fonction du niveau de recrutement des élèves-maîtres. Une commission comprenant des professeurs, des directeurs d'Ecoles Régionales d'Instituteurs et des inspecteurs procèdera à l'adaptation du contenu des progammes.

— Formation des Inspecteurs

Il apparait nécessaire non seulement d'augmenter le nombre des inspecteurs, mais aussi de relever le niveau des candidats.

La durée de formation des inspecteurs-adjoints a été portée à deux ans à partir du 1er Octobre 1972. Le contenu et la durée de formation des inspecteurs devront être revus dans les années à venir.

— Formation des formateurs

Pour la formation des formateurs, il est indispensable de créer un cadre de « Professeurs d'Ecole Régionale ». Les candidats seront recrutés au niveau de professeur du premier cycle et bénéficieront d'une formation pédagogique spéciale.

— Cadre et moyen d'action

a. - au niveau national

Le Centre de Formation des Inspecteurs sera doté d'un service spécial chargé de la formation permanente. Le service comprendra un certain nombre de sections à concevoir en fonction des besoins, entre autres :

— Section du contrôle pédagogique ; contrôle et mise au point des techniques et des procédés pédagogiques, de l'enseignement des diverses disciplines, de l'application des programmes et des horaires ;

— Section de la production et de la documentation pédagogique dont relèvent la Radio et la Télévision scolaire ;

— Section de la formation par correspondance ;

— Section de la formation du personnel chargé de l'encadrement et de l'animation pédagogique au niveau des centres régionaux et des écoles ;

— Section des activités éducatives.

b. - au niveau des Délégations

2 centres de 275 places d'internat chacun (régime général des études) seront construits l'un à Rabat, l'autre à Marrakech. En 4 ans, 6.600 stagiaires supplémentaires seront pris en charge durant un trimestre dans ces deux nouveaux centres. La capacité d'accueil des 3 établissements existants restera de 3.500 stagiaires. Ainsi plus de 10.000 instituteurs bénéficieront d'un recyclage et participeront à la formation permanente des cadres. C'est pourquoi chaque centre devra disposer des moyens d'action nécessaires, et qu'un effort sérieux devra être consacré à la documentation pédagogique et aux moyens d'enseignement.

c. - au niveau de l'école

L'école doit donner lieu à des expériences à quantifier et à commenter lors de séminaires hebdomadaires réguliers. Ces expériences viendront à leur tour enrichir la théorie qui leur aura donné naissance (idées reçues au niveau du C.R.F.P. et du Centre National de Formation Permanente) pour éviter que l'école ne reçoive des directives pédagogiques à sens unique.

d. - programme de formation continue des maitres par la télévision

L'expérience de formation continue des maitres par la télévision, qui a débuté en 1971-72, se prolongera en 1972-73 par un programme d'action comportant 25 heures d'émission destinées au personnel enseignant des écoles primaires.

Il a été décidé d'intégrer définitivement la télévision scolaire au système éducatif afin d'assurer le perfectionnement à distance des enseignants. Une cellule de production sera implantée au Centre de Formation des Inspecteurs. Le personnel d'administration et le personnel technique nécessaires seront mis à sa disposition pour assurer la production destinée aux 35.000 instituteurs répartis dans le Royaume.

3.6.2. - **Enseignement Secondaire**

Pour atteindre les objectifs fixés, à savoir :

— pourvoir les nouveaux postes créés par l'accroissement des effectifs-élèves ;
— marocaniser les postes tenus par des étrangers ;
— assurer le renouvellement continu (retraites, décès, transferts, etc...) ;

le Ministère de l'Education Nationale mettra en place l'infrastructure nécessaire.

Cette infrastructure comprend :

— **L'Institut Pédagogique National** qui est chargé :

- d'entreprendre les recherches nécessaires pour mener à bonne fin la réforme des programmes, des méthodes et techniques d'enseignement ;
- d'informer et documenter les cadres enseignants au niveau des établissements ;
- d'effectuer les expériences nécessaires ;
- de diffuser les directives pédagogiques adoptées.

— **L'Ecole Normale Supérieure** qui doit assurer la formation pédagogique des futurs professeurs de second cycle recrutés sur concours après une licence d'enseignement.

— **Les Centres Pédagogiques Régionaux** dont la mission consiste à former et perfectionner les professeurs de premier cycle tant en ce qui concerne les connaissances générales que dans le domaine pédagogique.

— **La Production**

L'E.N.S. qui pourra fournir à partir de 1975 environ 300 professeurs du second cycle chaque année, comportera sept sections ; langue et philosophie en arabe, langue française, autres langues étrangères, mathématiques, sciences naturelles, histoire et géographie, physique et chimie.

Les C.P.R. pourront fournir annuellement environ 1.700 professeurs du premier cycle à partir de 1976 et 3.400 à partir de 1977. A l'exception des C.P.R. spécialisés (éducation physique et technologie) chaque C.P.R. comprendra au moins deux, et au plus, quatre sections différentes. Ils seront implantés de manière à couvrir les besoins des différentes zones.

Dans la mesure où ces établissements de formation ne suffiront pas à couvrir les besoins, un recrutement direct sera effectué.

Enseignement Technique

La formation de professeurs pour l'enseignement technique doit être entreprise.

La formation des enseignants pour cet ordre d'enseignement se fera dans un C.P.R. spécialisé.

Trois niveaux de recrutement sont à retenir :

Premier niveau : Professeurs du premier cycle :

— Promotion directe par concours ouverts aux instituteurs, pour les spécialités où ce personnel existe actuellement ;

— Admission sur titre, en vue de la formation en 2 années scolaires au niveau du baccalauréat.

Deuxième niveau : Professeurs du second cycle :

— Promotion des professeurs du premier cycle : formation en une année après le concours ;

— Admission sur titre, en vue d'une formation d'une année pour :

— Brevet de Technicien Supérieur

— Ingénieur d'Application

— Licence es-Sciences Economiques.

Troisième niveau : Ingénieur Enseignant :

Admission sur titre d'Ingénieur d'Application . formation pédagogique en une année.

Orientation scolaire

Le Ministère de l'Education Nationale poursuivra et développera l'action entreprise pour la formation des conseillers afin de disposer d'un corps de conseillers qualifiés et en nombre suffisant.

3.8. — Recherches et expérimentations

Sous la présidence du Ministre de l'Education Nationale des commissions seront créées. Leur secrétariat technique aura pour tâche :

— de définir les finalités et les objectifs à long terme du système éducation-formation dans son ensemble, en fonction des objectifs généraux du Pays ;

— d'établir un programme et un calendrier de travail précis pour l'ensemble des recherches et expérimentations concernant le développement et la réforme de l'éducation nationale ;

— d'établir ou de faciliter les liaisons organiques ou techniques avec les organismes ou services chargés, en dehors de l'Education Nationale, de recherches similaires dans le domaine du développement des ressources humaines ;

— d'étudier et de transmettre avec avis aux autorités responsables, tout projet tendant à modifier le contenu, les méthodes, les structures pédagogiques ou administratives de l'éducation nationale.

Le programme de recherches et d'expérimentations prendra normalement appui sur les organismes qui existent déjà au sein de l'Education Nationale, à savoir :

— le Conseil Supérieur de l'Enseignement qui a une existence légale avec le dahir n° 170.236 du 3 octobre 1970 (B.O. n° 3.026 du 28 Octobre 1970) ;

— l'Institut Pédagogique National créé par décret n° 271.585 du 27 décembre 1971 (B.O. n° 3.088 du 5 janvier 1972) ;

— la Direction de la Planification, responsable du Projet de Développement Planifié de l'Education (Projet MOR/72/542/A/01/13).

En outre, des groupes de travail ou commissions spécialisées seront créés chaque fois que le besoin s'en fera sentir.

A la demande de ces groupes et commissions, il pourra être fait appel à toute personnalité, même étrangère à l'Education Nationale, susceptible, par sa compétence, de participer aux travaux de recherche.

Les dépenses relatives à la recherche et aux expérimentations dans les différents domaines de l'éducation seront mentionnées dans le Budget de l'Education Nationale. Une nouvelle rubrique est ouverte au budget d'équipement et devra l'être également au budget de fonctionnement.

3.9. — Evaluation

La réalisation des objectifs retenus dans le Plan implique que les distorsions ou inadaptations qui risquent de se produire en cours d'exécution soient sans retard signalées, analysées, expliquées et corrigées. Le besoin de régulation ne peut être satisfait qu'à partir d'un mécanisme d'évaluation cohérent, systématique et permanent.

A cet égard, il sera fait en sorte que la Direction de la Planification soit dotée des moyens humains et matériels lui permettant de procéder à l'ensemble des travaux jugés nécessaires dans ce domaine.

3.10 — Les coûts unitaires et les méthodes de gestion

Au rythme où se développe l'enseignement dans notre Pays, il est très difficile d'assurer son financement si les normes et les coûts actuels sont maintenus.

En conséquence, il est décidé de réunir dans les plus brefs délais une commission technique composée de tous les départements ministériels intéressés et des représentants de l'ordre des architectes et des entrepreneurs pour rechercher ensemble comment réaliser les équipements au moindre coût.

Une telle mesure est indispensable à la réalisation des objectifs de généralisation et d'amélioration de la qualité de l'enseignement.

Les recherches porteront en particulier :

— sur la possibilité de normaliser les constructions ;

— sur la diminution des coûts au mètre carré ;

— sur l'amélioration des procédures (Révision de la législation en matière de passation des marchés pour en raccourcir les délais, Décentralisation, etc...) ;

— sur la possibilité, en accord avec les départements concernés, d'une participation des collectivités, et des organismes tels que la Promotion Nationale et les Forces Armées Royales.

CHAPITRE XXIII

FORMATIONS SPECIALISEES

FORMATIONS SPECIALISEES

INTRODUCTION

Depuis l'indépendance, les différents Plans ont suivi une politique de formation professionnelle et de formation des cadres déterminée par les besoins en encadrement et avec le souci de répondre à ces besoins dans les meilleures conditions.

En effet, toute mise en place d'un système cohérent de formation nécessite un effort constant et durable d'ajustement et d'amélioration dont les effets ne peuvent être ressentis que lorsque ces tâches d'enseignement et de formation seront arrivées à un régime de croisière.

Certes, un tel effort aura toujours une limite, celle des possibilités d'investissement du Pays et de ses disponibilités en ressources humaines et financières. Cependant, une rationalisation judicieuse des ressources affectées à ce domaine, d'une part, et l'amélioration du rendement de la formation ainsi que l'utilisation des techniques de gestion et des méthodes pédagogiques les plus adaptées et les plus productives, d'autre part, permettront, à n'en point douter, de donner à l'effort déjà immense de l'Etat dans ce domaine une dimension nouvelle.

Ce sont là les objectifs assignés, en matière de formation, au Plan 1973-1977, et c'est à leur lumière que doivent s'apprécier les programmes d'action.

Il faut cependant constater, par delà les améliorations et les résultats appréciables déjà atteints, que les efforts à réaliser en matière de qualité, d'adaptation, de gestion et d'organisation restent importants.

I. — BILAN DU PLAN 1968-1972 ET EVALUATION DE LA SITUATION A LA VEILLE DU PLAN 1973-1977

Les buts de la politique de formation ont été fixés, dans le Plan 1968-1972, davantage en termes qualitatifs, ce qui impliquait un certain nombre de réformes et une restructuration de l'appareil de formation. L'action de l'Etat devait ainsi viser essentiellement l'amélioration du rendement du système, l'élimination des doubles emplois de la formation, le développement des structures de formation professionnelle au niveau de l'entreprise, l'orientation de la formation vers les secteurs prioritaires, la coordination générale de la formation, l'amorce d'un système de formation adapté au milieu rural.

1. Exécution physique

1.1. Aspect quantitatif

1.1.1. Réalisation

Le transfert de certaines formations à d'autres organismes de tutelle, le report de certains programmes et l'inscription de nouveaux programmes intervenus au cours du Plan ont modifié dans le temps et dans le contenu les réalisations initialement prévues par le Plan.

En exceptant toutefois ces modifications qui ont engendré, dans certains cas, un retard, il convient de souligner que les programmes prévus ont été réalisés.

L'ensemble des porgrammes concernait la création de places d'accueil (extension ou créations nouvelles) et l'amélioration de la structure existante (extension ou modernisation de l'équipement).

La capacité des établissements à la veille du Plan 1968-1972 n'ayant pu être déterminée, la spécificité des différents programmes réalisés au cours du Plan ne permet pas une mesure directe du taux de réalisation. La situation à la veille du Plan 1973-1977 a cependant pu être dégagée pour la majorité des organismes de tutelle :

a) à la veille du Plan, il existe un total de 215 établissements assurant soit une formation, soit un recyclage, soit du perfectionnement.

b) le nombre de places actuellement recensées s'élève à 13.978.

1.1.2. Formation

Les perspectives de formation s'élevaient à 25.950 agents. Au total 29.307 agents ont été formés, 650 de ceux-ci ont été formés à l'étranger. Ces résultats ne comprennent pas les agents formés par le Ministère de l'Enseignement, par la Défense Nationale, par le Ministère des Finances et par le Ministère de la Culture et ne comprennent qu'une partie de ceux formés par le Ministère de l'Intérieur.

La distribution des agents formés en fonction des niveaux est la suivante :

Niveau	Effectif formé	%
Cadres	1.853	6,3
Agents de maîtrise	5.804	19,8
Agents qualifiés	11.324	38,7
Agents spécialisés	10.326	35,2
Total	**29.307**	**100**

Nota : Cadre : (Ingénieur d'Application par exemple) (échelle 10 et 11 pour la Fonction Publique). L'agent de maîtrise (Adjoint Technique par exemple), (échelle 7, 8 et 9 de la Fonction Publique).

Bilan de la formation

Organisme de tutelle	Cadres	Agents de maîtrise	Agents qualifiés	Agents spécialisés	Total
— Secrétariat d'Etat au Plan, au Développement Régional et à la Formation des Cadres	107	91	—	—	198
— Secrétariat d'Etat à la Promotion Nationale, à l'Entraide Nationale et à l'Artisanat	—	150		2.325	2.475
— Ministère des Affaires Administratives	390			375	765
— Ministère du Tourisme	124	338	2.608	—	3.070
— Ministère de l'Intérieur	183	172	590	390	1.335
— Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Mines et de la Marine Marchande	241	863	478	992	2.574
— Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire	333	1.221	743	—	2.297
— Ministère des Travaux Publics	443	1.719	3.078	—	5.240
— Ministère des P.T.T.	32	390	866	349	1.637
— Ministère du Travail et des Affaires Sociales	—	312	858	5.895	7.065
— Ministère de la Santé Publique	—	548	2.103	—	2.651
Total	1.853	5.804	11.324	10.326	29.307

Nota (suite) : Agent qualifié (agent technique, ouvrier qualifié par exemple), (échelle 5 et 6 pour la Fonction Publique).

Agent spécialisé, (ouvrier spécialisé, employé de bureau par exemple), (échelle 3 et 4 pour la Fonction Publique).

1.2. Aspect qualitatif

Les différents départements participant à la formation ont cherché, chacun en ce qui le concerne, à améliorer les conditions de formation.

La coordination entre ces différents organismes de tutelle n'a cependant pas été suffisante pour permettre d'établir des règles communes correspondant à l'ajustement des niveaux de recrutement et de formation. Il en est résulté, en général, une action incomplètement coordonnée, ce qui a eu pour effet de rendre disparate la signification des niveaux de formation atteints ainsi que les diplômes qui leur correspondent. Si l'autonomie de la formation au sein de ces organismes a pour but de permettre aux agents qu'ils forment d'avoir la meilleure compétence recquise, il n'en reste pas moins vrai que la comparaison entre agents formés par ces divers organismes se fait sur titre et non sur compétence et entraine la majorité de ces organismes à une surenchère du niveau des titres. Ceci conduit paradoxalement à exiger des candidats de plus en plus de connaissance et à charger de plus en plus leurs programmes de formation.

Cette situation de fait a abouti à un taux d'utilisation des établissements de formation professionnelle de 68 % (moyenne globale). Ce taux d'utilisation relativement faible des locaux traduit :

— Une sévérité de recrutement au départ (beaucoup d'établissements ne voient leurs places d'accueil occupées que partiellement).

— Des programmes de formation trop ambitieux et trop théoriques (la déperdition en cours d'étude est relativement importante).

1 — Exécution comptable

2.1. Investissements

Pour les investissements consacrés aux formations spécialisées, le Plan 1968-1972 avait prévu une dotation de 37.273.000 DH. Les réévaluations et les programmes nouveaux inscrits au cours de la période quinquennale ont porté cette somme au montant de 37.273.000 DH + 16.256.000 DH soit 53.529.000 DH, et ont été souvent décidés pour répondre à des exigences conjoncturelles sans être intégrés à une orientation ni à un programme à long terme.

Les émissions, au cours de la même période s'élèvent à 45.013.000 DH soit une réalisation globale des programmes de 84 %, contre 57 % au cours du Plan Triennal.

Les dépenses d'investissements représentent ainsi 0.75 % des dépenses publiques d'équipement.

2.2. Fonctionnement

Le budget de l'Etat consacré aux dépenses de fonctionnement des formations spécialisées s'est élevé à 168,24 millions DH. Le taux moyen de croissance des crédits de fonctionnement étant de 14,5 % par an, de 24,8 millions DH en 1968 à 41.6 millions DH en 1972. Durant la même période, le taux moyen de croissance de la part des crédits affectés aux bourses était de 20,5 % par an.

Le coût moyen d'une année d'étude (investissement non compris) a pu être évalué à :

Niveau	Coût absolu	Cœfficient
Cadre	17.700 DH	5
Agent de maîtrise	11.500 DH	3,3
Agent qualifiés	8.900 DH	2,5
Agent spécialisés	3.500 DH	1

3. Les mesures

La nécessité d'adapter et d'harmoniser la politique d'enseignement et de formation aux exigences du développement économique et à la réalité nationale impliquait la réorganisation de l'appareil de formation professionnelle et technique d'une part, la coordination et le contrôle de l'ensemble des activités d'autre part.

La réorganisation de l'appareil de formation professionnelle et technique concernait :

— le niveau du premier cycle : la formation professionnelle a été transférée au Ministère du Travail et des Affaires Sociales.

— le niveau du deuxième cycle : l'enseignement technique agricole a été transféré au Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire et l'enseignement hôtelier a été transféré au Ministère du Tourisme. Le recrutement des candidats à la formation d'agents de maîtrise a été fixé au niveau de la sixième Année Secondaire.

— le niveau supérieur : la décision de relever le niveau et d'améliorer le rendement a été prise par la majorité des organismes de tutelle.

Concernant la coordination et le contrôle de l'ensemble des activités, l'organisme chargé de la coordination et du contrôle de l'ensemble des activités n'a pu être mis sur pied au cours du Plan.

Malgré les efforts réalisés dans certains secteurs en vue d'uniformiser l'appareil de formation par la suppression des doubles emplois et des formations parallèles, il est incontestable que tous les objectifs assignés par le Plan dans ce domaine n'ont pas été atteints entièrement.

Enfin, le Plan avait prévu l'apprentissage obligatoire, l'orientation obligatoire des étudiants et des élèves en fonction des objectifs prioritaires et l'attribution des bourses en fonction de l'orientation. Les textes réglementaires devant concrétiser ces mesures n'ont pu voir le jour.

4 — Les difficultés

4.1 Structures et Organisation

L'absence d'une coordination et d'une concertation structurées entre organismes de tutelle n'a pas permis de répondre à la pleine efficacité du système en place. Ces organismes ont pour la plupart limité leurs efforts à la satisfaction des besoins propres à leur administration, souvent en fonction de la conjoncture. Ceci a conduit les organismes de tutelle à une certaine autonomie préjudiciable à la cohérence au niveau global de la formation. Le Ministère du Travail n'a pu, ainsi, fournir le nombre de cadres prévus, la suppression de la formation professionnelle dispensée par le Ministère de l'Education Nationale s'étant effectuée trop rapidement et ce sans transfert de matériel, de locaux ni de personnel.

La réalisation de projets a été partiellement retardée par certaines difficultés administratives, d'autres projets ont été différés à cause de difficultés d'acquisition de terrain, ou par manque d'adjudicataires.

4.2 L'appareil de formation

Les difficultés rencontrées dans la formation proprement dite ont deux causes essentielles :

Difficultés de recrutement :

Les difficultés liées au recrutement ont été :

— Celles inhérentes à la faiblesse et au manque d'homogénéité des connaissances acquises lors de l'enseignement général ; un meilleur ajustement des programmes entre enseignement et formation spécialisée s'avère nécessaire, sinon vital, dans ce domaine.

— Celles dues à l'absence d'information sur les carrières ouvertes par la formation spécialisée. Cette absence d'information entraine soit une pénurie de candidats dans certaines branches de la formation soit une inadaptation des candidats au type de formation auquel ils accèdent. Par ailleurs, l'orientation effectuée de manière peu rationnelle entraine des changements fréquents d'établissement.

Les effets dûs à l'inadaptation des candidats sont de différents ordres :

— Abandons et déperditions au cours de la formation diminuant considérablement le rendement de la formation ;

— Les élèves qui quittent cet enseignement deviennent des déclassés, ce qui est autant nuisible pour les intéressés que pour la société, cette situation allant à l'encontre du développement tant économique que social.

Le manque de places d'internat limite les possibilités de recrutement et crée des inégalités de recrutement sur le plan géographique.

Difficultés de la formation :

a) **Difficultés qualitatives**

Les programmes de formation

La teneur des programmes inadaptés au niveau des candidats et le manque d'instructeurs freinent l'efficacité de la formation ; ces difficultés ne pourront être aplanies que par la remise à jour des programmes de formation.

Cependant, l'amélioration, la rénovation ou la réforme des programmes de formation ne pourront être entreprises que si la cohérence « ressources - formation - débouchés » est assurée. L'absence de coordination entre enseignement général et formations spécialisées, d'une part, le manque d'intérêt porté à la formation par les employeurs, d'autre part, s'avèrent clairement être les principaux obstacles à lever pour assurer l'amélioration des programmes de formation.

b) **Difficultés d'ordre budgétaire et financier**

Le manque de places, l'exiguïté ou la vétusté de certains locaux, le manque de places d'internat, un matériel partiellement insuffisant ou inadapté sont souvent la cause du rendement faible de la formation.

Par ailleurs, l'absence d'autonomie financière de certains établissements complique les délais d'acquisition du matériel pédagogique et professionnel nécessaire, la rémunération des professeurs, le recrutement de vacataires nuisent à une bonne gestion des établissements.

Conclusions

Si les objectifs n'ont pu être atteints dans leur ensemble au cours du Plan, les résultats tant sur le plan quantitatif que qualitatif ont conduit à une amélioration de la situation.

Toutefois, il convient de souligner que, dans le domaine des formations spécialisées, des efforts immenses restent à déployer afin :

— d'harmoniser les niveaux de recrutements des différents organismes de formations spécialisées avec les niveaux de formation des « ressources » dégagées à différents seuils par l'enseignement général.

— d'adapter les programmes aussi bien de l'enseignement général (souvent trop généraux) que ceux des formations spécialisées (trop ambitieux et théoriques), et ce en vue de les faire concourir à une préparation rapide et adaptée des recrues à la vie productive.

— d'optimaliser l'utilisation des capacités de formations disponibles ou à créer et de l'encadrement en place, et ce aussi bien pour diminuer le coût de la formation, en accroître le rendement, que pour assurer une meilleure répartition géographique des établissements.

— d'assurer une gestion uniformisée, souple et efficace, à l'ensemble des établissements de formations spécialisées et de doter leurs cadres d'un statut en rapport avec la mission qui leur est dévolue.

Aussi, le Plan 1973-1977 définit-il des orientations nouvelles en matière de formations spécialisées et fixe un planning de réformes et d'actions en vue de mettre en place les institutions et les rouages susceptibles d'assurer une mise en valeur des ressources humaines du pays davantage en rapport avec les exigences de développement à long terme de notre économie et de notre société.

II. — ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

1. Orientations et objectifs qualitatifs

Depuis l'indépendance, les Plans successifs de développement économique et social ont prévu une politique de formation des cadres et de formation professionnelle élaborée à partir de la notion des besoins appréhendés par référence à des projections effectuées à partir des structures en place.

A la lumière des résultats obtenus, et quel que soit par ailleurs l'effort réel déployé par l'Etat dans ce domaine, force est de constater aujourd'hui que cet effort a souvent été dominé par le souci de répondre aux besoins d'encadrement de l'Administration des différents secteurs dans leur structure actuelle, ou d'endiguer la croissance du flot des recrues. Ce souci a conduit à des actions, menées souvent en ordre dispersé et dont la finalité, par delà le niveau d'efficacité qu'elles ont revêtu, ne correspondait pas à une vision et à une stratégie globale de formation en rapport avec les transformations à long terme des structures socio-économiques du pays et qui pourraient seules fonder et permettre la promotion d'un système cohérent d'éducation et de formation.

Aussi, est-il aujourd'hui impérieux : que les différents programmes de formation des cadres et de formation professionnelle à retenir dans le cadre du Plan 1973-1977 et des Plans futurs procèdent d'une stratégie nouvelle qui, à défaut d'une appréciation quantitative et qualitative de cette évolution à long terme de notre économie et de notre société, et en attendant que cette appréciation soit mise au point, doit viser à développer au maximum la formation dans le but de la mise en valeur des ressources humaines.

Pour cela, il convient tout en tenant compte (beaucoup moins en termes quantitatifs qu'en termes de structure) des besoins au cours du Plan des différents secteurs de l'économie, tels que le niveau actuel des connaissances permet de les appréhender, de chercher à former le maximum des ressources humaines disponibles.

Une telle optique s'inscrit dans une conception où la formation est considérée comme une valeur dont la disponibilité doit répondre aux besoins créés par le développement mais peut également être un facteur d'accélération de ce développement.

Il est évident, toutefois, qu'une telle optique, par définition provisoire, implique pour être dépassée que les actions et programmes quinquennaux dans ce domaine soient conçus comme de simples réajustements de tranches à moyen terme d'un plan à long terme, l'objectif doit être la définition de la structure socio-professionnelle de la population active telle qu'elle doit se présenter à l'issue d'une évolution à long terme de l'économie et de la société marocaine.

C'est dire que le Plan 1973-1977 s'attelera à promouvoir les études de base et mettra en place les institutions et les rouages susceptibles d'une part de maximiser l'exploitation de l'infrastructure, de l'équipement et de l'encadrement disponible en vue d'atteindre l'objectif de mise en valeur maximale des ressources humaines, d'accroître le rendement et l'efficacité du système de l'enseignement et de la formation et d'adapter ses programmes aux fonctions concrètes créées par le développement du pays au cours du Plan, d'autre part, de définir et de préciser les objectifs à long terme qui doivent guider l'action de l'Etat dans ce domaine.

A ces fins, le Plan 1973-1977 s'attelera à :

2.2. — Maximiser la Mise en Valeur des Ressources Humaines et pour cela à assurer :

2.1 L'organisation de l'activité de la formation

L'organisation de l'activité de la formation, en effet, permet seule d'assurer la cohérence de cette activité. L'organisme interministériel chargé de cette organisation aura à mettre en œuvre une politique coordonnée en matière de formation.

— Il veillera notamment à ce que la formation soit assurée dans tous les domaines où les besoins en cadres correspondant à l'ensemble des objectifs du Plan sont nécessaires, et dans tous les domaines où les besoins en cadres conditionnent l'équilibre entre les différents secteurs économiques ou socio-culturels, lorsque celui-ci est dépendant de la structure socio-professionnelle. Ceci impliquera le choix de développement de certains types de formation ou la création de nouveaux types de formation.

— Il veillera à l'harmonisation des valeurs des formations acquises compte tenu des finalités professionnelles. Ceci impliquera la hiérarchisation des formations en tenant davantage compte de la compétence de fait des agents formés que de la compétence de droit liée à un diplôme.

— Il veillera à ce que les structures en place permettent de former non seulement les cadres correspondant aux besoins propres du secteur assurant la formation mais également à ceux des autres secteurs. Ceci impliquera la coordination des différents plans de formation des organismes de tutelle.

— Il veillera, enfin, à ce qu'une orientation rationnelle des élèves au cours de leurs études leur permette de choisir les activités qui répondent le plus à leurs **aptitudes** et à leurs **vocations** :

Aptitudes compte tenu des besoins des différents secteurs ou compte tenu de l'équilibre nécessaire entre les activités.

Vocation compte tenu des aspirations des intéressés.

Cette orientation, ou une réorientation éventuelle, ne peut être fructueuse que s'il y a « consensus » entre les élèves et les responsables de l'éducation et de la formation. Ceci implique :

a) une information des carrières ouvertes compte tenu des besoins de la Nation.

b) l'instauration de passerelles permettant aux élèves une réorientation éventuelle en cours d'études sans perdre le bénéfice des connaissances ou compétences acquises.

Ces deux actions doivent être concomittantes pour préserver son sens réaliste et efficient à l'orientation.

2.2 L'amélioration de la qualité de la formation

La formation professionnelle demeure l'un des instruments essentiels d'une politique de l'emploi. A ce titre elle doit adapter en permanence les travailleurs aux nouvelles fonctions exigées pour le développement économique, fournir les cadres indispensables « à l'entreprise », contribuer à l'élévation du niveau culturel des travailleurs, favoriser une meilleure mobilité professionnelle, jouer le rôle d'incitation et d'entrainement. Toutes ces actions nécessitent une efficacité de la formation. L'amélioration de l'efficacité de la formation implique l'amélioration ou la réforme des programmes d'enseignement et de formation :

— D'enseignement, parce que la formation des cadres puise la majorité de ses recrues dans les ressources issues de l'enseignement général et à ce titre la valeur de ces ressources conditionne le contenu des programmes.

— De formation parce que la formation des cadres est liée par sa finalité à la compétence (nécessaire) des agents formés et à ce titre implique l'adaptation des programmes dans leur contenu à l'objectif d'acquisition de cette compétence.

L'amélioration de la qualité de la formation est donc liée en amont à l'ajustement aux programmes de l'enseignement ; en aval à la connaissance des profils de postes dans les différents secteurs d'activité.

2.3 L'accroissement des possibilités de formation

Dans le cadre du développement économique et social du pays, la mise en valeur des ressources humaines a non seulement un aspect qualitatif mais également quantitatif. La formation du « plus grand nombre » résultera de :

a) L'utilisation dans les meilleures conditions des structures de formation existantes.

b) La réalisation d'une nouvelle structure de formation permettant de répondre aux meilleures conditions de formation, et ce au moindre coût. La formation au sein de cette structure se fera sur trois niveaux :

— Formation d'agents de maîtrise avec recrutement au niveau de la 7ème A.S. de l'enseignement général (niveau 4).

— Formation d'agents qualifiés avec recrutement aux niveaux des 4ème, 5ème et 6ème A.S. de l'enseignement général (niveau 3.)

— Formation d'agents spécialisés avec recrutement aux niveaux des 2ème et 3ème A.S. de l'enseignement général (niveau 2).

Les études qui seront entreprises à ce sujet permettront de préciser ces différents niveaux.

Le programme d'action qui sera engagé pour la mise en place de cette structure a, notamment, pour but d'assurer en plus de l'accroissement de la capacité de formation, la distribution de cette capacité de manière à supprimer les disparités régionales.

c) La prise en charge progressive par le secteur privé de la formation professionnelle (ouvriers spécialisés et apprentis) et sa contribution au financement de la formation professionnelle. Ce type de formation correspond au niveau 1 de la nouvelle structure.

2.4 La promotion de nouvelles formules de formation :

Il sera procédé au cours du Plan à la mise en route de nouvelles formules de formation ayant pour but de promouvoir l'enseignement technologique grâce à une véritable revalorisation de cet enseignement.

Les études pour l'instauration d'instituts technologiques seront entreprises dès le début du Plan.

Ces études auront pour but de définir les modalités d'une réforme de la structure de formation. L'effort d'industrialisation prévu dans le cadre de ce Plan nécessite une transformation dans les structures de l'économie et exige par ce fait que se développe parallèlement une formation professionnelle liée à cette transformation.

Il s'agit de promouvoir des filières de formation mieux adaptées aux réalités nationales et répondant aux impératifs d'accélération de la formation, d'ouverture de la formation au plus grand nombre, d'adaptation des agents formés à l'évolution structurelle et qualitative des différents types d'activité. Afin d'accélérer le démarrage d'une telle réforme, il sera procédé à la réalisation d'un petit nombre d'instituts technologiques pilotes. Ils fonctionneraient dans des conditions provisoires en attendant que l'ensemble du système soit réglementé et mis sur pied. L'avantage d'une telle solution serait de ne pas retarder la formation et de tirer les enseignements des résultats de fonctionnement pour ajuster les conditions finales des établissements concernés. Modification des méthodes d'enseignement et de la structure de cet enseignement, écourtement de la durée de formation seront appliqués dans ces Instituts. L'accès à ces établissements sera largement ouvert.

3. Mettre en œuvre un programme d'études et d'actions nécessaire pour la définition d'objectifs à long terme d'éducation et de formation

Pour cela, il sera procédé à l'étude d'une refonte globale du système de l'éducation et de la formation, et ce en vue d'assurer :

3.1 Une continuité et une cohérence entre les différents types de valorisation des ressources humaines

Une confusion apparente entre la finalité du rôle éducatif et celle du rôle de formation a, en effet, longtemps maintenu la valeur attachée à l'ensemble des formations spécialisées à un degré inférieur à celle attachée à l'enseignement général. Ceci provient du fait que l'enseignement général organisé étant plus ancien, il s'y attache traditionnellement un prestige qui fait encore défaut aux diverses formations spécialisées.

Ceci conduit paradoxalement :

— à apprécier davantage les agents issus de l'enseignement général que ceux ayant une formation spécialisée.

— à opposer l'enseignement général aux formations spécialisées.

Il importe de dissocier le concept éducatif (qui est l'apanage de l'enseignement général) de celui de la formation professionnelle dont la finalité est la préparation à la vie active professionnelle (la formation professionnelle étant elle assurée par divers organismes de tutelle).

Il convient de constater que seule l'association des connaissances générales acquises grâce à l'enseignement général et des compétences professionnelles acquises grâce à la formation spécialisée permet d'atteindre la meilleure efficacité des agents formés entrant dans la vie active.

Il s'agit donc d'assurer la continuité entre ces deux types de valorisation. Car les établissements de formations spécialisées puisent leurs recrues aux différents niveaux de l'enseignement général, pour les amener aux niveaux de compétence recquise pour la vie active.

Ceci implique :

— d'une part, une révalorisation des formations spécialisées,

— d'autre part, une exploitation des ressources de l'enseignement à tous les niveaux,

et enfin

— et enfin une adaptation de l'enseignement global afin qu'il prépare plus à la vie active, et ce faisant, il réduira d'ailleurs la désaffection constatée pour les formations spécialisées.

A cet égard, il convient de souligner l'impérieuse nécessité qui s'attache à l'association des organismes de tutelle des différentes formations spécialisées aux travaux de la commission chargée de la réforme de l'enseignement général et ce à chaque fois que les programmes et les manuels de l'Education Nationale sont à l'étude.

3.2 L'établissement d'une hiérarchisation des niveaux de formation

Il importera de prendre en considération l'organisation hiérarchique des différentes professions liées par une dépendance ordonnancée. La connaissance des profils de poste, les tâches qui sont attribuées à l'agent en poste permettront de classer par niveau de compétence les différentes professions.

Cet ordonnancement des tâches, donc des « compétences de fait » devra permettre une remise en cause objective des échelles

actuellement adoptées. Il importera cependant de s'entourer de toutes les précautions nécessaires pour permettre une évolution progressive de la grille des échelles liées au diplôme vers la grille des échelles liées aux compétences de fait.

3.3 La planification de la formation

Afin d'assurer la cohérence entre les programmes de formation, il est indispensable d'entreprendre une étude prospective à long terme afin de canaliser les orientations de la formation et de permettre de préparer - avec une période de plan d'avance - les plans de formation, de manière à assurer une préparation des plans tenant compte de la mise en valeur des ressources humaines.

La planification de la formation devra être réalisée dans cet esprit et être achevée deux ans avant la fin de ce plan.

C'est sous le bénéfice de ces orientations que les objectifs quantitatifs du Plan Quinquennal 1973-1977 sont établis, encore qu'il convienne bien de préciser que plus que les objectifs chiffrés, l'effort de ce Plan se mesurera plutôt en termes de réformes et de mesures dont la réalisation intégrale et coordonnée conditionnera largement la mise en œuvre des orientations et de la stratégie nouvelles préconisées dans le domaine des formations spécialisées.

4 Objectifs chiffrés

L'effort à déployer pour atteindre les objectifs chiffrés du Plan 1973-1977 vise à former le plus grand nombre d'agents possible, afin d'assurer aux différents secteurs d'activité, les moyens de répondre aux options de croissance économique et sociale retenues. C'est dire qu'il s'agit là d'objectifs minima compatibles avec les crédits affectés à la formation et avec le niveau de conception et de réalisation des réformes du système de formation qu'il sera possible de mettre en œuvre au cours de ce Plan.

Le Plan de formation suivant est prévu :

Niveaux	1973	1974	1975	1976	1977	Total
(5) Cadres ...	700	800	1000	1200	1500	5200
(4) Agents de maîtrise	1300	1800	2100	2400	3500	11100
(3) Agents qualifiés	3500	4100	4000	5100	7500	24200
(2) Agents spécialisés	4800	3900	6100	9300	11700	35800
Total	10300	10600	13200	18000	24200	76300

Comme il ressort de ce tableau, quelques 76.300 agents seront formés et parmi eux pourront être comptés près de 7 % de cadres et 47 % d'agents spécialisés.

Plan de formation par organisme de tutelle

Organismes de tutelle	Niveau 5 Cadres	Niveau 4 Agents de Maitrise	Niveau 3 Agents Qualifiés	Niveau 2 Agents Spécialisés	Total
1. Cour Royale, Services rattachés	190	—	—	—	190
2. Secrétariat d'Etat au Plan au Développement Régional et à la Formation des cadres	305	543	516	—	1364
3. Secrétariat d'Etat à la Promotion Nationale à l'Entraide Nationale et à l'Artisanat	—	153	488	4742	5383
4. Ministère des Affaires Administratives ...	698	—	125	250	1073
5. Ministère de l'Information	65	—	—	—	65
6. Ministère du Tourisme	80	860	2030	—	2970
7. Ministère de la Justice	640	175	750	—	1565
8. Ministère de l'Intérieur	612	1826	1292	4024	7754
9. Ministère de l'Urbanisme	206	—	—	—	206
10. Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Mines et de la Marine Marchande ...	511	665	1816	1850	4842
11. Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire	809	1580	2667	8560	13616
12. Ministère des Travaux Publics	651	672	1044	—	2367
13. Ministère des P.T.T.	40	422	1427	405	2294

Plan de formation par organisme de tutelle (suite)

Organismes de tutelle	Niveau 5 Cadres	Niveau 4 Agents de Maîtrise	Niveau 3 Agents Qualifiés	Niveau 2 Agents Spécialisés	Total
14. Ministère de l'Education Nationale ...	254	—	—	—	254
15. Ministère du Travail et des Affaires Sociales — Travail	—	1748	6278	6409	14435
Jeunesse et Sports ...	—	220	390	1404	2014
16. Ministère de la Santé Publique	108	1532	3313	—	4953
17. Divers Ministères	( )	( )	( )	( )	( )
18. Non affecté	—	741	2040	8160	10941
Total	**5169**	**11137**	**24176**	**35804**	**76286**

4.1 Structure de la population active liée aux options de croissance du Plan

Sur la base des taux de croissance retenus pour l'évolution de la structure professionnelle de la population, les effectifs employés selon les niveaux de formation se répartissent au début et en fin de Plan comme suit :

Niveaux	Estimés en 1973	Taux de croissance %	Estimés en 1977	Accroissement absolu
Cadres	44.000	11,1	67.000	23.000
Agents de maîtrise	164.000	6,0	207.000	43.000
Agents qualifiés	245.000	9,0	346.000	101.000
Agents spécialisés	1.426.000	1,6	1.517.000	91.000
Agents d'exécution	1.981.000	7,2	2.618.000	637.000
Total	**3.860.000**	**5,4**	**4.755.000**	**895.000**

4.2 Nombre d'agents à former

Le nombre d'agents à former se répartira comme suit, compte tenu des entrées en activité professionnelle enregistrées pour les différents niveaux de formation, et des renouvellements dûs à la prise en considération de la mortalité professionnelle au cours de la période quinquennale :

Niveaux de formation	Accroissement	Renouvellement	Total
Cadres	23.000	3.000	26.000
Agents de maîtrise	43.000	12.000	55.000
Agents qualifiés	101.000	14.000	115.000
Agents spécialisés	91.000	111.000	202.000
Total	**258.000**	**140.000**	**398.000**

C'est ainsi que le **nombre total d'agents à former**, correspondant d'une part à l'accroissement et d'autre part au renouvellement, **s'élèvera au cours du Plan à 398.000 agents.**

Les différents départements chargés de la formation mettront sur le marché 81.900 agents formés dans les établissements placés sous leur tutelle tel qu'il ressort des programmes présentés par ces départements et des modifications apportées à ces programmes en vue de maximiser le rendement des établbissements de formation concernés, dans le cadre des différentes structures de formation.

Ces agents se répartiront comme suit :

— 10.800 cadres (dont 5.600 issus de l'Enseignement général)
— 11.100 agents de maîtrise
— 24.200 agents qualifiés
— 35.800 agents spécialisés.

La formation « sur le tas » s'adressera aux éléments qui auront quitté l'enseignement général aux niveaux de C.M.2, ou 1ère A.S., et ce, aussi bien pour répondre à l'objectif de mise en valeur maximum des ressources humaines que pour répondre aux besoins des différents secteurs au cours du Plan. Cependant, sur la base d'un taux de réussite de 90 %, et du fait que les possibilités d'apprentissage ne sont pas toujours localisées aux mêmes endroits que les candidats disponibles, la formation « sur le tas » ne fournira que quelques 192.900 agents appelés à pallier à l'insuffisance de la formation d'agents spécialisés dans des centres de formation.

Niveaux d'étude	Elèves	Disponibilité	Taux de réussite	Agents formés
1ère A.S.	19.300	100 %	90 %	17.400
C.M.2.	300.000	65 %	90 %	175.500
Total	**319.300**			**192.900**

Ainsi donc **l'ensemble des agents formés**, soit au sein des établissements de formation, soit « sur le tas », représentent **un effectif total de 274.800 agents** (81.900 + 192.900) dont 228.700 agents spécialisés et assimilés (35.800 + 192.900).

Les déperditions de la formation spécialisée permettront de combler les déficits des niveaux inférieurs et correspondent donc à un apport de :

— 12.500 agents de maîtrise

— 2.300 agents qualifiés

— 1.800 agents spécialisés

La comparaison entre la population active à former et les perspectives de formation laisse apparaître un déficit de 106.600 agents (398.000 — 291.400).

Ce déficit se répartit comme suit :

Niveaux	A former	Formés « sur le tas » ou dans les établissements de formation	Déficit ou excédent
Cadres	26.000	10.800	— 15.200
Agents de maîtrise	55.000	23.600	— 31.400
Agents qualifiés	115.000	26.500	— 88.500
Agents spécialisés	202.000	230.500	+ 28.500
Total	**398.000**	**291.400**	**— 106.600**

4.3 La promotion interne

Il est prévu de combler ce déficit de 106.600 agents par le recours à la promotion interne. Un système de substitution, dans les différents niveaux de qualification, sera mis en application.

Le calcul des effectifs à promouvoir est basé sur la nécessité de combler le déficit enregistré dans un niveau de qualification, par la promotion d'un effectif égal pris dans le niveau immédiatement inférieur.

Promotion	Déficit	Ressources provenant de la promotion
15.200 agents de maîtrise	—	15.200 cadres
46.600 agents qualifiés	— 15.200	31.400 agents de maîtrise
135.100 agents spécialisés	— 46.600	88.500 agents qualifiés
106.600 agents d'exécution	— 135.100	— 28.500 agents spécialisés
303.500 agents au total	— 196.900	106.600 agents au total

C'est ainsi que 15.200 agents de maîtrise seront promus au niveau cadres, 46.600 agents qualifiés au niveau agents de maîtrise, 135.100 agents spécialisés au niveau agents qualifiés et 106.600 agents d'exécution au niveau agents spécialisés.

La promotion interne aura donc concerné au total quelques 303.500 agents soit 8 % des agents en fonction au début du Plan. Dans le détail, elle aura touché 9 % des agents de maîtrise, 19 % des agents qualifiés, 9 % des agents spécialisés et 5 % des agents d'exécution en fonction, au début du Plan.

5. Les Equilibres

5.1 Emplois - formation

Pour assurer l'équilibre emplois-formation nécessaire pour atteindre les seuls objectifs de croissance retenus dans le cadre du Plan, les établissements de formation devront donc former 81.900 agents (dont 5.600 du ressort de l'Education Nationale), 16.600 agents seront récupérés sur les déperditions des formations spécialisées, 192.900 agents seront à former sur le tas, 303.500 agents devront faire l'objet d'une promotion interne.

Equilibre formation - Emplois

NIVEAUX	Formation «sur le tas»	Formation dans les établissements	Recrutements des déperditions de la Formation Spécialisée	Promotion interne	Total	Agents nécessaires	Déficit ou excédent
Cadres	—	10.800 (1)	—	15.200	26.000	26.000	—
Agents de maîtrise	—	11.100	12.500	31.400	55.000	55.000	—
Agents qualifiés	—	24.200	2.300	88.500	115.000	115.000	—
Agents spécialisés	192.900	35.800	1.800	— 28.500	202.000	202.000	—
Total	**192.900**	**81.900**	**16.600**	**106.600**	**398.000**	**398.000**	—

(1) dont 5.600 par l'Education Nationale.

5.2 Formations ressources

L'exploitation des ressources issues de l'enseignement général et correspondant aux niveaux de recrutement des formations spécialisées représentent une masse de 567.100 personnes dont 7.200 de l'enseignement supérieur, 114.500 du second cycle, 145.400 du premier cycle et 300.000 de l'enseignement primaire.

Sur ce total environ 91.000 seront recrutés pour une formation dans une école, 214.000 pourront faire l'objet d'une formation « sur le tas ».

Du fait de la mise en place de la nouvelle structure les recrutements aux niveaux qui lui correspondent permettront de passer d'un rapport de 1 à 3 entre la première et la dernière année du Plan.

Année	Recrutements			
	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Total
1973	1.000	4.400	1.900	7.300
1974	1.100	4.500	1.900	7.500
1975	2.500	8.400	7.500	18.400
1976	2.800	9.000	8.000	19.800
1977	3.200	10.000	8.700	21.900
Total	**10.600**	**36.300**	**28.000**	**74.900**

Equilibre ressources - Formations

Niveaux de recrutement	Perspectives de recrutement			Ressources	Taux d'exploitation
	Dans les établissements de formation	Formation «sur le tas»	Total		
Niveau 5 (Cadres) Licenciés et diplômés supérieurs ...	1.600	—	1.600	7.200	22 % (1)

Equilibre ressources - Formations (suite)

Niveaux de recrutement	Perspectives de recrutement			Ressources	Taux d'exploitation %
	Dans les établissements de formation	1.800(3) Formation « sur le tas »	Total		
Bacheliers ...	5.100	—	5.100	58.900	12 (2)
Niveau 4 (Maîtrise)					
Bacheliers ..		—	1.800	(")	(")
7è AS	(3) 10.600	—	10.600	18.200	58
Niveau 3 (Qualifiés)					
6è AS	1.200	—	1.200	9.100	13
5è AS	5.900	—	5.900	28.300	21
4è AS	29.200	—	29.200	53.100	55
Niveau 2 (Spécialisés)					
3è AS	10.300	—	10.300	31.000	33
2è AS	17.700	—	17.700	34.500	51
Niveau 1					
1è AS	7.500 (4)	19.300	26.800	26.800	100
CM2		195.000	195.000	300.000	65
Total	90.900	214.300	305.200	567.100	54

(1) Les 78 % restant entrent directement dans la vie active.

(2) Les 88 % restant entrent dans l'Enseignement Supérieur.

(3) Ces recrutements correspondent aux programmes de recrutement de la structure en place.

(4) Ces recrutements correspondent aux programmes de recrutement de la structure en place pour la formation d'agents spécialisés.

5.3 Formation des instructeurs

Un total de 4.600 instructeurs est nécessaire pour répondre au plan de formation des différents organismes de tutelle.

1.800 instructeurs étant en poste à la veille du Plan, les besoins supplémentaires s'élèvent donc à 2.800 instructeurs ; cet effectif supplémentaire devant lui même être majoré de 570 instructeurs dans le cadre de la marocanisation totale des postes. Les besoins globaux sont donc de 3.370 instructeurs.

Au cours du Plan, la formation de quelques 900 instructeurs est prévue. Il conviendra donc, pour assurer l'équilibre, de recourir à **l'auto-assistance technique** pour quelques 2.470 instructeurs dans l'optique d'une marocanisation totale, auto-assistance dont le mode de mobilisation est défini dans la partie « Mesures et Moyens ».

L'équilibre se fait donc comme indiqué par le tableau ci-après :

Instructeurs nécessaires	Instructeurs existants	Instructeurs formés	Total des instructeurs disponibles	Etrangers à remplacer	Auto-assistance	Total	Déficit
4600	1800	900	2700	570	2470	4600	—

Bien qu'il ne permette d'atteindre le but de formation de l'ensemble des agents nécessaires pour la satisfaction des objectifs au développement économique et social retenus, qu'au prix d'une formation sur le tas et d'un recours à la promotion interne, il n'en reste pas moins vrai que l'effort de formation prévu dans ce programme est plus que le double (2,6 fois) de celui de la période quinquennale précédente.

Ce n'est toutefois pas uniquement par référence aux objectifs quantitatifs qu'il convient d'évaluer l'effort prévu, dans ce domaine, au cours de ce Plan. Les actions programmées doivent mettre en œuvre une véritable refonte du système de formation en vue de revaloriser la formation professionnelle et de la mettre en parfaite concordance, en amont avec l'enseignement général et en aval avec les nécessités de l'activité professionnelle.

Par ailleurs, la définition d'une véritable réforme globale des systèmes et méthodes d'enseignement et de formation, fondée sur une étude prospective à long terme de la structure de la population active, tracera le cadre général où s'inscriront des programmes de formation, plus ambitieux et adaptés à l'essor à long terme de notre économie et de notre société.

III — PROGRAMME D'ACTIONS

Le programme correspond à deux types d'actions :

— Celles prévues par les organismes de tutelle pour répondre à leurs objectifs de formation.

— Celles correspondant au programme supplémentaire à structure normalisée.

1. Programme correspondant aux objectifs des organismes de tutelle

La réalisation des plans de formation des différents organismes de tutelle implique une disponibilité en places d'accueil nécessaires à cette formation.

Les crédits d'investissement et d'équipement inscrits à cet effet s'élèvent à 202.036.000 DH. Ces crédits cités ici pour mémoire sont déjà inclus dans l'enveloppe des différents Ministères.

Ces crédits sont destinés à :

— augmenter le nombre de places pédagogiques, leur nombre passera de 13.978 en début de Plan à 26.110 en fin de Plan soit une augmentation de 87 % correspondant à 12.132 places supplémentaires.

— augmenter le nombre de places d'internat ; leur nombre passera de 8.572 en début de Plan à 18.890 en fin de Plan, soit uneaugmentation de 121 % correspondant à 10.383 places supplémentaires.

— améliorer l'équipement soit par l'extension des aménagements spécifiques soit par la modernisation de l'équipement spécifique.

La localisation des nouveaux projets n'est mentionnée qu'à titre indicatif. Cette localisation fera l'objet, cas par cas, d'une décision veillant à garantir, notamment, la juste répartition territoriale.

1.1 Cour royale, Services rattachés et Défense Nationale

Les crédits d'investissement affectés à Dar El Hadit El Hassania s'élèvent à 2.000.000 DH.

Les crédits affectés à la Défense Nationale concernent seulement l'année 1973 et serviront à la modernisation des équipements de l'Académie Royale Militaire, de l'Ecole Royale des Services de Santé Militaire et de l'Ecole de la Marine Royale. Le montant des crédits est de 2.520.000 DH.

1.2 Secrétariat d'Etat au Plan, au Développement Régional et à la Formation des Cadres

Les crédits d'investissement, 4.400.000 DH, inscrits au titre de la formation correspondent à deux affectations :

1.2.1 Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée

Les crédits affectés à l'I.N.S.E.A. 3.700.000 DH concernant :

a. — La création de la Division d'Ingénieurs d'Etat, l'extension de la Division d'Ingénieurs d'application et le démarrage du futur Centre de Formation de l'Informatique qui nécessitent la construction de salles de classes, de salles techniques, de bureaux de professeurs et du matériel d'équipement.

b. — La construction d'un internat d'une capacité de 250 lits, d'un logement administratif et d'un terrain de sports.

La capacité de l'établissement passera de 360 places pédagogiques à 420 places et 250 places d'internat.

1.2.2 Création de l'Ecole Nationale des Sciences de l'Information

Des crédits de 700.000 DH ont été réservés pour une éventuelle installation d'une section au sein du Centre de Formation de Journalistes.

Cette école formera des spécialistes de la formation de la bibliothéconomie, de l'archivistique et de la reprographie à différents niveaux.

1.3 Secrétariat d'Etat à la Promotion Nationale, à l'Entraide Nationale et à l'Artisanat

Sur la part des crédits d'investissement de cette Administration, 25.203.000 DH sont affectés à la formation proprement dite.

Ils permettront de réaliser 2.360 places supplémentaires réparties dans 96 Centres.

Ces Centres seront soit intégrés au sein d'ensembles, soit isolés. Certains de ces Centres sont associés à la production.

Ces crédits permettront, par ailleurs, la modernisation de l'équipement de centres existants.

Le nombre de places passera ainsi de 1.560 places en début de plan à 3.920 places en fin de plan soit un accroissement de 151 % de la capacité d'accueil.

1.4 Ministère des Affaires Administratives

Les crédits d'investissements, 1.500.000 DH, inscrits au titre de la formation professionnelle correspondent à la création d'un internat pour l'Ecole Nationale d'Administration Publique.

1.5 Ministère de l'Information

Les crédits d'investissements, 700.000 DH, sont affectés à l'achèvement du Centre de Formation des Journalistes.

La capacité d'accueil de cet établissement sera de 100 places.

1.6 Ministère du Tourisme

Le programme de ce Ministère comporte deux types d'actions :

— Achèvement des projets du Plan Quinquennal 1968-1972, les crédits inscrits à ce titre s'élèvent à 3.608.000 DH.

— Construction de la deuxième tranche de l'Institut Supérieur de Tourisme de Tanger, création d'une section de Tourisme à l'Ecole Hôtelière de Rabat, création d'une Ecole Hôtelière à El Jadida, les crédits inscrits à ces titres s'élèvent à 4.136.000 DH.

Le total des crédits inscrits au titre de la formation hôtelière et de tourisme s'élèvent à 7.744.000 DH.

1.7 Ministère de la Justice

Deux projets sont inscrits au titre de ce Ministère. Les crédits d'investissements s'élèvent à 1.494.000 DH.

a) Extension de l'Institut National des Etudes Juridiques dont la capacité passera de 65 places à 150 places. Le montant des investissements prévus à ce titre s'élève à 500.000 DH.

b) Création du Centre de Formation des Cadres Pénitentiaires à Salé. La construction de ce centre, d'une capacité de 200 places, est prévue sur le terrain du complexe pénitentiaire de Rabat-Salé. Le montant des investissements prévus à ce titre s'élève à 994.000 DH.

1.8 Ministère de l'Intérieur

Le montant des crédits d'investissement, 14.541.000 DH, est inscrit au titre de l'achèvement de l'Académie Royale de Police pour 10.541.000 DH, du démarrage du Centre Technique de la Police pour 500.000 DH, de l'extension du Centre de Formation des Forces Auxiliaires de Ben Slimane pour 3.000.000 DH et de la création de 30 foyers féminins pour 500.000 DH.

La capacité totale sera accrue de 2.020 places.

1.9 Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement

Les crédits d'investissement 8.500.000 DH, sont affectés : à la création de l'Institut d'Aménagement Panafricain, il aura une capacité de 150 places pédagogiques et 130 places d'internat (pour une sortie annuelle de 75 diplômés) ; à la création d'une Ecole Technique de Formation d'Agents Qualifiés et de Maîtrise. Elle aura une capacité de 500 places (pour une sortie annuelle de 240 techniciens).

1.10 Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Mines et de la Marine Marchande

Le montant global des investissements affectés à la formation s'élève à 19.695.000 DH, et représente :

a) Département du Commerce :

Construction de l'Institut Supérieur du Commerce et de l'Administration d'Entreprise pour un montant de 4.000.000 DH.

Cet Institut aura une capacité d'accueil de 300 places pédagogiques et 300 places d'internat.

b) Département de l'Industrie et des Mines :

Le programme d'action comprend 3 projets :

— Transformation de l'Ecole des Mines de Rabat (60 places) qui deviendra l'Ecole Nationale des Industries Minérales, la capacité de l'Ecole sera de 200 places pour un investissement de 1.800.000 DH.

— Création de l'Ecole des Mines de Marrakech en remplacement de l'Ecole des Mines de Rabat, la capacité de cet établissement sera de 200 places, le montant des investissements est de 3.160.000 DH.

— Extension de l'Ecole Pratique des Mines de Touissit et la modernisation de l'équipement. L'investissement s'élève à 735.000 DH.

La capacité de l'Ecole passera de 90 à 150 places.

Extension de l'Ecole de Maîtrise Minière de Khouribga-Boujniba ; sa capacité passera pour le niveau de maîtrise de 90 à 110 places.

c) Département de la Marine Marchande :

Le programme d'action comprend 3 projets :

— Remplacement de l'Ecole Nationale des Officiers de la Marine Marchande, exiguë et inadaptée, par une nouvelle école, d'une capacité de 270 places correspondant à un investissement de 7.000.000 DH.

— Extension du Centre de Formation d'Agadir pour la formation des officiers de la Pêche, accroissement de 40 places pour un investissement de 2.000.000 DH.

— Création du Centre de Formation Professionnelle Maritime d'El Hoceima, d'une capacité de 84 places pour un investissement de 1.000.000 DH.

1.11 Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire

Le montant global des investissements affectés à la formation professionnelle s'élève à 29.957.000 DH, et correspond au programme de la Direction de l'Enseignement Agricole et de la Formation Professionnelle. Ce programme vise à atteindre la capacité recquise pour une formation annuelle en régime de croisière de 1.260 agents ; la capacité d'accueil des établissements dépendant de la D.E.A.F.P. passera de 1.847 places pédagogiques à 2.962, de 1.734 places d'internat à 2.962.

Le programme détaillé est présenté au chapitre relatif aux actions de ce Ministère.

1.12 Ministère des Travaux Publics

Les crédits d'investissements, 18.100.000 DH, correspondent aux projets propres au Ministère des Travaux Publics : La construction de l'Ecole Nationale des Travaux Publics qui fonctionne actuellement en hébergement à Aïn Sebaâ aura une capacité d'accueil de 760 places (125 par an) et nécessite un investissement de 12.400.000 DH (auquel s'ajoute 1.000.000 DH au titre de l'aide étrangère C.I.P.).

— L'extension de l'Ecole des Travaux Publics et des Communications de Rabat dont la capacité passera de 112 à 216 places pour un montant de crédits de 1.400.000 DH.

— Le transfert du centre de Formation Technique de l'Aviation Civile et de la Météorologie, qui passera au cours du transfert d'une capacité de 130 places à 140 places. Les crédits affectés à cette opération ainsi qu'au renouvellement de son équipement s'élèvent à 4.300.000 DH.

1.13 Ministère des P.T.T.

Les 16.513.000 DH de crédits d'investissements alloués au Ministère des P.T.T. pour la formation sont affectés à la construction de l'Ecole Nationale des Postes, des Télécommunications et de l'Audio-Visuel. Cette Ecole qui atteindra une capacité de 840 places d'accueil assurera la formation des agents des P.T.T., de la R.T.M. et du C.C.M.

Il est à noter que l'Ecole actuelle ne pourra être supprimée qu'en fin de plan. Le programme de formation prévu par ce Ministère nécessitant l'utilisation de ces deux Ecoles pour la durée de ce plan.

1.14 Ministère de l'Education Nationale

Les crédits affectés au Ministère de l'Education Nationale au titre des Formations Spécialisées représentent 3.000.000 DH. Ils correspondent à la création d'un internat et à l'équipement de l'Ecole Mohammedia d'Ingénieurs.

1.15 Ministère du Travail et des Affaires Sociales

a) Département du Travail

Le montant des crédits d'investissement, 32.159.000 DH, affectés à ce Département au titre de la Formation Professionnelle est affecté à quatre secteurs :

— Formation de l'Industrie et du Bâtiment

— Formation de Secrétariat et Comptabilité

— Formation des Tailleurs

— Formation des Agents Sociaux.

1) Formation de l'Industrie et du Bâtiment

Les crédits prévus à ce titre s'élèvent à 27.696.000 DH et correspondent à la création de 1.527 places dans 10 différents centres et à la finition d'un centre.

La capacité de l'ensemble des centres de l'Industrie et du Bâtiment (16 centres) passe de :

Maîtrise : 253 à 373 places soit 120 places supplémentaires.

Qualifiés : 343 à 1.452 places soit 1.109 places supplémentaires.

Spécialisés : 983 à 1.274 places soit 292 places supplémentaires.

Au total : 1.579 à 3.100 places soit 1.527 places supplémentaires.

2) Formation de secrétariat et comptabilité

Les crédits prévus à ce titre s'élèvent à 2.408.000 et correspondent à la création de 696 places dans 7 centres différents.

La capacité de l'ensemble des centres de Secrétariat et Comptabilité (7 centres) passe de :

Qualifiés : 0 à 252 places soit 252 places supplémentaires.

Spécialisés : 90 à 534 places soit 444 places supplémentaires.

Au total : 110 à 806 places soit 696 places supplémentaires.

3) Formation des tailleurs

Les crédits prévus à ce titre s'élèvent à 1.285.000 DH. et correspondent à la création de 396 places dans 9 différents centres.

La capacité de l'ensemble des centres de formation des tailleurs (9 centres) passe de :

Qualifiés : 520 à 820 places soit 300 places supplémentaires.

Spécialisés : 345 à 441 places soit 96 places supplémentaires.

Au total : 865 à 1.261 places soit 396 places supplémentaires.

4) Formation d'agents sociaux

Les crédits prévus à ce titre s'élèvent à 770.000 DH. et correspondent à la création d'un Institut de Formation des Agents Sociaux. Nombre de places créées 126 pour la formation et le recyclage d'agents de maîtrise.

L'évolution du nombre de places en fonction des disciplines est la suivante :

	1973	1977
Industrie et Bâtiment :		
Mécanique	803	1.409
Travail des métaux	225	528
Electricité	258	560
Bâtiment	40	230
Instructeurs	253	373
S/Total	1.579	3.100
Secrétariat et Comptabilité :		
Employés de bureau	90	534
Employés de Banque comptabilité d'assurances et direction	0	252
Instructeurs	20	20
S/Total	110	806
Tailleurs :		
Ouvriers qualifiés	520	820
Ouvriers spécialisés	345	441
S/Total	865	1.261
Agents sociaux :		
Agents sociaux	0	126

b) Départements Jeunesse et Sports

Le montant des crédits d'investissements, 2.010.000 DH affecté à ce Département au titre de la formation professionnelle

est destiné à l'extension de l'Institut Royal de Formation des cadres et correspond à un accroissement de capacité de 130 places.

1.16 Ministère de la Santé Publique

Les crédits d'investissements, 7.000.000 DH, affectés au Ministère de la Santé Publique seront consacrés à la construction d'un collège National de Santé à Rabat.

Cette école est prévue pour une capacité de 800 places dont 600 places d'internat (l'enseignement est dispensé actuellement dans des locaux mal adaptés et n'appartenant pas à ce Ministère).

1.17 Ministère des Finances

Un crédit de 5.000.000 DH est affecté à ce Ministère au titre de la formation professionnelle.

2. Programme complémentaire à structure normalisée

Ce programme doit tendre à recruter l'ensemble des ressources de l'enseignement général restant disponibles.

Un crédit de 120.000.000 DH est inscrit au titre de cette opération, il correspond à la création de 13.200 places d'accueil supplémentaires. Ces places réparties en fonction de l'équilibre entre les différents niveaux de formation, seront affectées après étude de répartition, entre différents types de formation conformément à l'équilibre entre les différentes activités.

Compte tenu de la mise en route de cette opération les effets attendus ne seront effectifs, qu'à partir de la dernière année du Plan. (Pour l'ensemble de l'appareil de formation spécialisée de recrutement aux nivaux correspondants de l'enseignement général passera de 21 % à 62 % des ressources disponibles entre la première et la dernière année du Plan).

Programme complementaire

Niveaux	Places créées	Recrutements prévus	Agents formés	Crédits d'investissements
Niveau 4 (Agent de maitrise)	2.600	3.620	740	35.200.000
Niveau 3 (Agent qualifiés)	5.300	8.290	2.040	53.000.000
Niveau 2 (Agent spécialisés) ...	5.300	14.480	8.160	31.800.000
Total	13.200	26.390	10.940	120.000.000

Ce programme, régionalisé en fonction des effectifs de l'enseignement secondaire, fera l'objet, projet par projet, d'une décision concernant l'implantation la plus judicieuse pour supprimer les disparités territoriales.

3. Récapitulatif du programme d'actions

Au cours du Plan la capacité totale d'accueil passera de 13.978 places à 39.310 places soit un accroissement de 281 % correspondant à 25.232 places supplémentaires pour un crédit d'investissement global de 231.936.000 DH.

La capacité de production (à terme) d'agents formés passera de 6.900 en première année du Plan à 17.900 en dernière année du Plan soit un accroissement de capacité de production de 260 %.

3.1 Le fonctionnement

Les crédits de fonctionnement au titre de la formation s'élèvent à 652,3 millions (estimation) pour l'ensemble des organismes de tutelle assurant une formation spécialisée (exception faite de la Défense Nationale).

Le taux moyen de croissance annuelle est de 34 % pour une progression de la formation de 24 % au cours de la même période.

Certaines dépenses de fonctionnement n'ayant pas fait l'objet de prévisions de la part des organismes de tutelle ont été estimées par prolongation de tendances du dernier Plan Quinquennal, ou ont été estimées à partir de la croissance du nombre d'années - élèves assurées par les organismes de tutelle.

Ventilation par organisme de tutelle des crédits d'investissement annualisés

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
1. C.R. S.R. et D.N.	2.520	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	2.520
Dar El Hadit	800	1.200	—	—	—	2.000
Sous/Total	3.320	1.200	—	—	—	4.520
2. Secrétariat d'Etat au Plan : INSEA	1.428	2.272	—	—	—	3.700
ENSI	200	400	100	—	—	700
Sous/Total	1.628	2.672	100	—	—	4.400
3. Secrétariat d'Etat à la Promotion Nationale à l'Entraide Nationale et à l'Artisanat	4.195	7.433	5.760	4.965	2.850	25.203 (sur 45.575 au total
4. Ministère des Affaires Administratives						
ENAP	750	750	—	—	—	1.500
5. Ministère de l'Information						
C.F.J.	700	—	—	—	—	700
6. Ministère du Tourisme						
Achèvement du Plan 1968-1972	3.608	—	—	—	—	3.608
Ecole de Tourisme de Rabat	246	104	—	—	—	350
Ecole d'El Jadida	—	817	1.067	784	—	2.668
Institut Supérieur de Tanger	300	418	400	—	—	1.118
Sous/Total	4.154	1.339	1.467	784	—	7.744

Ventilation par organisme de tutele des crédits d'investissement annualisés (suite)

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
7. Ministère de l'Intérieur						
Centre d'Instruction de Ben Slimane ...	540	570	600	630	660	3.000
Centre de Formation de la Police ...	100	100	100	100	100	500
Académie Royale de Police	6.247	4.294	—	—	—	10.541
30 foyers féminins	90	95	100	105	110	500
S/Total	6.977	5.059	800	835	870	14.541
8. Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement						
Ecole des Cadres Techniques	250	1.170	1.220	2.360	—	5.000
Institut	350	2.000	1.150	—	—	3.500
S/Total	600	3.170	2.370	2.360	—	8.500
9. Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Mines et de la Marine Marchande						
ISCAE	1.240	1.840	920	—	—	4.000
ENIM	350	750	450	200	50	1.800
EMM	675	710	750	790	235	3.160
E.P. de Touissit	435	300	—	—	—	735
ENOMM	1.260	1.330	1.400	1.470	1.540	7.000
E.P. d'Agadir	360	380	400	420	440	2.000
E.P. d'El Hoceima	180	190	200	210	220	1.000
S/Total	4.500	5.500	4.120	3.090	2.485	19.695

Ventilation par organisme de tutelle des crédits d'investissement annualisés (suite)

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
10. Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire						
1. Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II	5.277	3.343	2.423	1.273	1.270	13.586
2. Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès	920	1.040	430	465	365	3.220
3. Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs de Salé	630	630	—	—	—	1.260
3. Ecole royale forestière de Salé	449	891	—	—	—	1.340
4. E.G.R.T.P. de Meknès	880	216	280	320	—	1.696
5. Ecole d'Horticulture de Meknès	115	225	75	15	15	445
6. Ecole d'Agriculture de Ellouizia	205	45	35	15	15	315
7. Ecole d'Agriculture de Souihla	102	70	95	15	15	297
8. Ecole de Mécanique Agricole de Bouknadel	235	45	30	30	30	370
9. Ecole Royale d'Elevage du Fouarat	370	592	327	—	—	1.289
10. Ecole d'Agriculture de Zraïb	840	815	40	15	15	1.725
11. Centre de Formation de la Chaouia	214	206	205	178	190	993
12. Centre de Formation de Tiflet	370	371	162	177	140	1.220
13. Centre de Formation de Sahel Boutahar	156	220	115	80	70	641
14. Centre de Formation Agricole de Taroudant	400	100	—	—	—	500

Ventilation par organisme de tutelle des crédits d'investissement annualisés (suite)

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
15. Centre de Formation Agricole du Gharb	400	400	400	—	—	1.200
16. Centre de Formation Agricole du Tadla	400	400	400	—	—	1.200
Sous-Total	11.963	9.609	5.017	2.583	2.125	31.297
11. Ministère des Travaux Publics et des Communications						
ENTP	4.771	4.987	2.157	485	—	12.400
ETPC	120	1.077	203			1.400
CFTACM	1.668	1.138	903	591	—	4.300
S/Total	6.559	7.202	3.263	1.076		18.100
12 Ministère des P.T.T.						
S/Total	18	3.475	6.940	3.475	2.605	16.513
13. Ministère de l'Education Nationale						
EMI	1.045	856	535	282	282	3.000
14. Ministère du Travail et des Affaires Sociales						
a) Travail						
— INFCT (ext)	150	3.020	700	—	8	3.878
— C.Q.P. de Rabat (ext)	150	1.325	1.050	—	8	2.533
— C.F.O. d'El Jadida (cr)	—	200	—	950	1.158	2.308

Ventilation par organisme de tutelle des crédits d'investissement annualisés (suite)

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
— C.F.P. de Béni-Mellal (cr)	—	200	800	1.100	—	2.100
— C.Q.P. de Meknès (ext)	500	—	1.480	—	2.458	4.438
— C.Q.P. d'Agadir (ext)	1.000	200	570	1.250	—	3.020
— C.Q.P. de Tanger (trans)	—		360	825	958	2.143
— C.Q.P. de Kénitra (ext)	1.100	1.060	950	—	—	3.110
— C.Q.P. de Marrakech (ach)	300	—	—	—	—	300
— C.S.C. de Safi (cr)	—	200	—	—	—	200
— C.F.B. de Casa (trans.)	100	680	700	—	8	1.488
— I.N.S.C. de Casablanca (trans.)	—	300	—	—	—	300
— C.S.C. d'Agadir (cr)	—	200	—	—	—	200
— C.S.C. de Tanger (cr)	—	200	—	—	—	200
— INFT de Rabat (cr)	—	200	875	—	160	1.235
— C.S.C. de Rabat (cr)	—	—	200	950	358	1.508
— C.Q.P. de Safi (ext)	—	180	650	—	—	830
— C.Q.P. d'El Hay Mohammadi (ext)	—	250	240	550	—	1.040
— C.F.T. d'Oujda (cr)	—	50	—	—	—	50
— I.F.A.S. de Rabat (cr)	—	—	—	670	100	770
— C.Q.P. de Fès (ext)	508	—	—	—	—	508
S/Total	3.808	8.265	8.575	6.295	5.216	32.159
b) Jeunesse et Sports	—	1.770	240	—	—	2.010
15. Ministère de la Santé Publique						
S/Total	100	1.000	3.000	2.000	900	7.000

Ventilation par organisme de tutelle des crédits d'investissement annualisés (suite)

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
16. Ministère de la Justice						
I.N.E.J.	500	—	—	—	—	500
C.F.C.P.	—	400	594			994
S/Total	500	400	594			1.494
17. Ministère des Finances						
S/Total	500	2.000	2.500	—	—	5.000
Total (Affecté)	51.317	61.700	45.281	27.745	17.333	203.376
Non affecté	5.000	40.000	25.000	25.000	25.000	120.000
Total Général	**56.317**	**101.700**	**70.281**	**52.745**	**42.333**	**323.376**

IV. — MOYENS ET MESURES

Au cours du Plan 1973-1977, le Maroc s'assignera comme tâche de fournir un effort encore plus grand afin de former le maximum possible d'agents et de répondre ainsi aux exigences de son développement. Toutefois la dimension nouvelle et fondamentale que prendra cet effort se manifestera dans la mise en œuvre de réformes et de mesures qui viseront à modifier, dans son contenu, dans ses méthodes et dans sa finalité, l'ensemble du système d'éducation et de formation. Ces mesures et ces réformes qui sont exposées ci-dessous seront annualisées et entreront en application selon un ordre rationnel permettant tout en améliorant au cours du Plan les rendements et l'efficacité des programmes retenus, de doter le Pays d'un plan à long terme de formation adapté aux exigences de son développement et à ses réalités nationales et dont les orientations et les objectifs constitueront un cadre où s'inscriront les futurs Plans à moyen terme.

1. — Moyens et mesures visant une mise en valeur maximum des ressources humaines au cours du Plan.

Au cours du Plan l'effort de promotion des cadres et agents recquis s'accomplira dans le cadre d'une rentabilisation des recrutements, des investissements, des programmes et de la gestion afin qu'il soit possible de former le plus grand nombre avec la qualité recquise et au moindre coût possible. Pour cela il convient de :

1.1 Rationaliser la gestion des formations spécialisées et en diminuer le coût et ce en :

— limitant les déperditions et les redoublements par l'adaptation des programmes aux niveaux des recrues, la réglementation des redoublements et l'instauration de passerelles de reconversion ;

— utilisant au maximum les infrastructures et les équipements existants (utilisation des mêmes locaux spécialisés par plusieurs établissements de formation) ;

— augmentant les effectifs par classe, les taux d'occupation actuels pour certains types de formation et appliquant une même méthode de contrôle (avec l'année-élève comme base d'établissement des dépenses de fonctionnement). A cet égard la capacité des établissements sera déterminée sur la même base.

— assurant aux établissements de formation une autonomie de gestion financière. Sur ce Plan il est prévu d'uniformiser la gestion des établissements. Les règles qui les régissent seront normalisées et formalisées dans des textes. De même, seront réglementées les conditions d'ouverture des établissements de formation (tant publics que privés) et ce pour éviter les chevauchements de pro-

jets et les disparités de programmes visant le même type de formation, ce qui assurera une cohérence des formations et une hiérarchie des niveaux de formations basée sur la compétence nécessaire correspondante.

1.2 Assurer une utilisation optimale des ressources affectées aux investissements

et ce par le recours à des marchés-type, ce qui implique la définition de programme-type, la normalisation des infrastructures et des équipements, et la promulgation de textes définissant les modalités d'intervention des bureaux d'études et des groupements d'architectes dans la réalisation des programmes d'investissement.

1.3. Assurer une orientation rationnelle et efficace des ressources disponibles

A cet égard, il convient de constater que seule une orientation des élèves de l'enseignement général tenant compte de leurs **aptitudes** d'une part et de leurs **vocations** de l'autre permettront d'accroître l'efficacité des formations spécialisées et de revaloriser cette dernière. Ceci implique :

— Une large information des intéressés sur les carrières ouvertes compte tenu des besoins de la nation.

— L'instauration de passerelles permettant une réorientation éventuelle en cours d'étude sans perdre le bénéfice des connaissances ou compétences acquises.

Par ailleurs il convient que les dispositions soient prises au niveau de l'enseignement général afin que des examens et concours éventuels, donnant accès aux centres de formation, soient organisés au sein des établissements secondaires, afin de disposer de candidats choisis sur des bases de formation et de niveaux homogènes, selon une répartition géographique tenant compte des exigences du développement régional.

1.4 Ajuster les programmes de formation aux qualifications concrètes recquises et à l'objectif de former le plus grand nombre

Les programmes de formation ne peuvent être établis qu'après définition :

a) **des profils de poste**, avec « connaissances » et « compétences » qui sont nécessaires pour l'accomplissement des tâches lieés à ces postes.

b) du niveau de recrutement avec « connaissances recquises » correspondant à ce niveau.

C'est à partir de ces éléments que peuvent être déterminés les contenus des différents programmes. Ces contenus doivent obligatoirement être **traités** en fonction du niveau des élèves d'une part, des seules connaissances et compétences nécessaires, d'autre part.

Durée des études et nombre de disciplines enseignées se déduisent des contenus des programmes et permettent de déterminer la capacité optimale des établissements de formation et compte tenu du nombre d'agents à former, le nombre d'établissements nécessaires correspondant.

Ce n'est que par l'application, dans l'ordre des phases de ce processus que peuvent être établis les contenus des programmes de formation.

Les techniques d'enseignement à retenir pour l'application de ces programmes dépendent également des contenus de ceux-ci.

L'élaboration de ces programmes nécessite la participation de l'ensemble des intéressés (branche d'activité, enseignants et enseignés) sous la tutelle d'un service ayant à charge de coordonner les travaux et veiller au respect du planning pour atteindre les objectifs fixés.

1.5 Mobiliser toutes les potentialités afin d'assurer l'autosuffisance en matière d'encadrement des formations spécialisées

Les programmes de formation sont largement tributaires, pour être réalisés, de la disponibilité des instructeurs nécessaires pour assurer la formation.

Dans l'immédiat, et pour ne pas bloquer les possibilités de formation des cadres, il importe de prendre des mesures fortes pour ne pas déboucher sur une crise.

Ainsi le corps constitué, c'est-à-dire tous les cadres et agents de maîtrise en poste, devra être mis à contribution pour assurer une part de la formation. Actuellement 208.000 cadres et agents de maîtrise sont en fonction, il convient que 28.600 d'entre eux, soit environ 14 % de l'effectif, assurent chacun pour sa part, 2 heures de cours par semaine, pour combler le déficit en instructeurs. Il s'agit d'une **auto-assistance technique** permettant de répondre aux besoins en instructeurs nécessaires pour assurer la réalisation du plan de formation.

L'intérêt d'une mesure de ce genre est de permettre d'étendre les établissements de formation professionnelle dans des zones où jusqu'à présent aucune formation ne pouvait être assurée (possibilité de régionaliser le développement et possibilité accrue pour beaucoup d'élèves de continuer leur formation).

La mise sur pied d'une telle opération nécessite l'établissement d'une stratégie permettant d'atteindre l'objectif recherché :

— Progressivement (mais le plus rapidement possible) ;

— Sans heurts (compromis entre corps enseignants et corps constitués ajustement pour assurer la continuité) ;

— Au moindre coût

— Avec le maximum d'efficacité (rendement de la formation) ;

— Avec le maximum de cohérence (régionalisation).

Le recours à l'auto-assistance technique ne doit être considéré que comme une solution provisoire qui devra nécessairement être remplacée par un programme élargi de formation d'instructeurs. Les différents départements ministériels assurant une formation devront collaborer à la mise sur pied de ce système de formation des instructeurs.

Un statut du corps enseignant de la formation spécialisée sera établi. Ce statut devra tenir compte éventuellement des conditions particulières liées à une situation temporaire d'utilisation dans le corps enseignant de cadres extérieurs auxquels il s'avérera nécessaire de recourir.

1.6 Promouvoir de nouvelles méthodes et techniques d'enseignement

Il sera procédé au cours du Plan à la mise en route de nouvelles formules de formation ayant pour but de promouvoir l'enseignement technologique grâce à une véritable revalorisation de cet enseignement. Il s'agit de promouvoir des filières de formation mieux adaptées aux réalités nationales et répondant aux impératifs d'accélération de la formation, d'ouverture de la formation au plus grand nombre, d'adaptation des agents formés à l'évolution structurelle et qualitative des différents types d'activité, afin d'accélérer le démarrage d'une telle réforme, il sera procédé à la réalisation d'un petit nombre d'instituts technologiques pilotes. Ils fonctionneraient dans des conditions provisoires en attendant que l'ensemble du système soit règlementé et mis sur pied. L'avantage d'une telle solution serait de ne pas retarder la formation et de tirer les enseignements des résultats de fonctionnement pour ajuster les conditions finales d'établissement.

De nouvelles méthodes d'enseignement et des structures plus adaptées aux besoins liés à des programmes moins ambitieux, moins théoriques seront expérimentées dans ces instituts. L'accès dans ces établissements sera plus largement ouvert et moins conditionné par le système traditionnel exigeant une accumulation quantitative des connaissances.

2. — Mesures particulières

Par ailleurs, il sera fait recours à de nouvelles techniques d'enseignement, davantage adaptées à une formation axée sur le concret et la préparation à la vie productive.

2.1 Recours à la promotion interne et à la formation « sur le tas »

Il convient que les entreprises (privées ou publiques) recourent dans une large mesure à la promotion interne qui pré-

sente l'avantage de recruter les agents nécessaires à l'expansion au plus bas niveau possible, et de faire bénéficier d'une promotion les agents en fonction. Cette solution répond à l'orientation de développement social du Plan et peut permettre d'améliorer le développement économique dans la mesure où les responsables des entreprises associent leurs agents à l'activité de leurs entreprises en donnant à ces agents les responsabilités qui correspondent à leurs compétences et leurs expériences : la promotion est un « avancement » à l'expérience et à la compétence.

Les agents recrutés, au plus bas niveau, devront bénéficier de la possibilité d'une formation « sur le tas » et il conviendra que les responsables des entreprises s'assurent de la possibilité de recyclage et de perfectionnement pour les agents déjà en fonction.

L'entrée sur le marché de l'emploi, occasionnée par la formation « sur le tas » permettra, en assurant la relève, la promotion interne des agents en activité qui absorberont ainsi le déficit de formation aux niveaux plus élevés. Cette formation « sur le tas » s'appliquera aux ressources de l'enseignement en assurant une exploitation importante.

Il importera que les mesures régissant les conditions d'apprentissage et réglementant ce dernier voient le jour. Ces mesures y sont indissolublement liées.

2.2 La continuité des programmes

Une attention toute particulière devra être portée à la continuité entre programmes d'éducation de l'enseignement général et programmes de formations spécialisées.

A ce titre la Commission de l'Enseignement Général chargée de la réforme de l'enseignement devra comprendre les représentants des organismes de tutelle chargés de la formation professionnelle afin que les programmes et les manuels étudiés par l'Education Nationale soient liés autant par leurs besoins que par leur contenu et par leur technique d'enseignement à la formation professionnelle et au développement des connaissances technologiques. Des mesures devront être prisés pour garantir la concertation entre l'Education Nationale et les organismes utilisateurs des « ressources » issues de l'Enseignement Général.

Il importe d'autre part que les relations entre formateurs et utilisateurs soient effectivement instaurées de manière à garantir une meilleure efficacité à la formation et un ajustement des programmes aux exigences des utilisateurs.

2.3 Le rôle du secteur privé dans la formation

Comme il a été signalé, le secteur privé, par la formation « sur le tas », sera amené à participer à la formation professionnelle (ouvriers spécialisés et apprentis) et devra, à terme, la prendre en charge et ce de façon progressive.

Par ailleurs, la participation directe du secteur privé au financement de la formation professionnelle devra être concrétisée. Un fonds spécial de formation professionnelle devra être créé à cet effet. La contrepartie de cet effort du privé sera concrétisée sous forme de participation de ce dernier à la définition des programmes, voire dans une mesure à déterminer à la gestion des établissements de formation.

2.4 **La formation « non contrôlée »**

Des autorisations de création de centres d'apprentissage déguisés peuvent être obtenues par de petites entreprises qui cherchent à bon compte une main-d'œuvre et lui assure une formation spécifique « clandestine » sans débouché réel.

Un Décret devra mettre fin à cet état de chose en abrogeant les autorisations données et ne les reconduisant que dans le cas où le centre d'apprentissage serait conforme aux règles liées à sa finalité.

3. — Moyens et mesures correspondant à la préparation pour le long terme d'une structure professionnelle de la population active.

Afin de s'assurer la cohérence entre les programmes de formation, il est indispensable d'entreprendre une étude prospective à long terme afin de cerner les orientations de la formation et de permettre de préparer - avec une période de Plan d'avance - les plans de formation, de manière à assurer une préparation des plans tenant compte de la mise en valeur des ressources humaines.

La planification de la formation devra être réalisée dans cet esprit et être achevée deux ans avant la fin de ce Plan.

Cette étude s'attachera, d'une part, à la détermination de la structure professionnelle à long terme et établira un ordre préférentiel lié à l'urgence des besoins et au degré d'utilité des fonctions dans le cadre du développement économique et social.

Cette étude portera, d'autre part, sur les types de formation nécessaires (programmes, hiérarchisation, durées etc...).

Une réforme plus fondamentale des programmes tiendra compte, en premier lieu, des profils de poste qu'il convient d'établir en toute priorité. Elle permettra d'ajuster le contenu de la formation afin d'atteindre les objectifs fixés au moindre coût et avec le maximum d'efficacité, c'est-à-dire de permettre surtout d'enseigner ce qui est nécessaire pour accomplir les tâches correspondant au niveau de compétence, de limiter le nombre de disciplines enseignées afin de garantir une meilleure utilisation des locaux et rendre possible le travail à plein temps des instructeurs, de déterminer les types d'enseignement visant soit à la polyvalence, soit à la spécialisation fine, soit à des types intermédiaires suivant les types de tâches correspondant à la fonction. Une Commission « ad hoc » devra coordonner choix et actions.

Une normalisation des niveaux de formation sera entreprise parallèlement en vue de permettre de fixer sans ambiguïté en amont, le niveau de fonction auquel peut (ou doit) correspondre l'agent ainsi formé.

Une proposition de grille de salaire devrait être établie parallèlement pour permettre l'alignement des agents en fonction de leur compétence de fait.

Un système combiné de formation proprement dite, de recyclage, de perfectionnement et d'apprentissage sera mis au point afin d'ouvrir aux bénéficiaires de la formation à différents niveaux, l'accès à une fonction de compétence plus élevée (indépendamment de l'obtention d'un diplôme).

De telles investigations, les ajustements des programmes auxquels elles donneront lieu au cours du Plan 1973-1977, tout comme les enseignements qu'elles permettront de mettre en œuvre dans le futur, doivent aller de pair et en étroite relation avec l'étude et la réforme de l'enseignement général, l'objectif final étant la mise en place, au cours du quinquennat des institutions, des réformes et des études nécessaires à la promotion d'un système national d'enseignement et de formation dont la cohérence et l'adaptation aux besoins fondamentaux du développement de notre Pays lui assurent stabilité et efficacité.

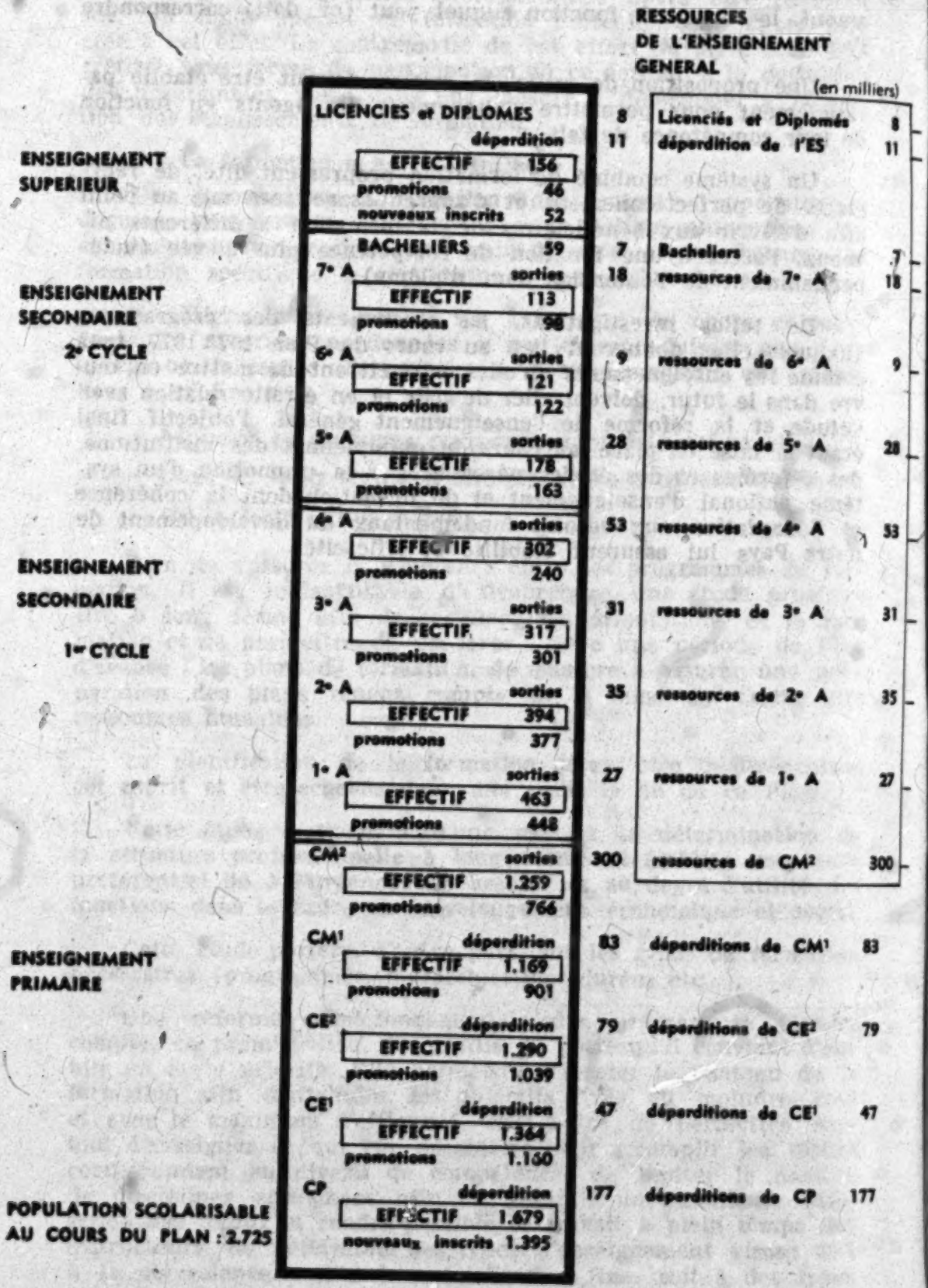
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
LICENCIES et DIPLOMES
déperdition
EFFECTIF 156
promotions 46
nouveaux inscrits 52
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
2e CYCLE
BACHELIERS 59
7e A sorties
EFFECTIF 113
promotions 98
6e A sorties
EFFECTIF 121
promotions 122
5e A sorties
EFFECTIF 178
promotions 163
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
1er CYCLE
4e A sorties
EFFECTIF 302
promotions 240
3e A sorties
EFFECTIF 317
promotions 301
2e A sorties
EFFECTIF 394
promotions 377
1e A sorties
EFFECTIF 463
promotions 448
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
CM2 sorties
EFFECTIF 1.259
promotions 766
CM1 déperdition
EFFECTIF 1.169
promotions 901
CE2 déperdition
EFFECTIF 1.290
promotions 1.039
CE1 déperdition
EFFECTIF 1.364
promotions 1.160
CP déperdition
EFFECTIF 1.679
nouveaux inscrits 1.395
POPULATION SCOLARISABLE AU COURS DU PLAN : 2.725
RESSOURCES DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL
(en milliers)
8 Licenciés et Diplomés 8
11 déperdition de l'ES 11
7 Bacheliers 7
18 ressources de 7e A 18
9 ressources de 6e A 9
28 ressources de 5e A 28
53 ressources de 4e A 53
31 ressources de 3e A 31
35 ressources de 2e A 35
27 ressources de 1e A 27
300 ressources de CM2 300
83 déperditions de CM1 83
79 déperditions de CE2 79
47 déperditions de CE1 47
177 déperditions de CP 177

FORMATIONS SPECIALISEES

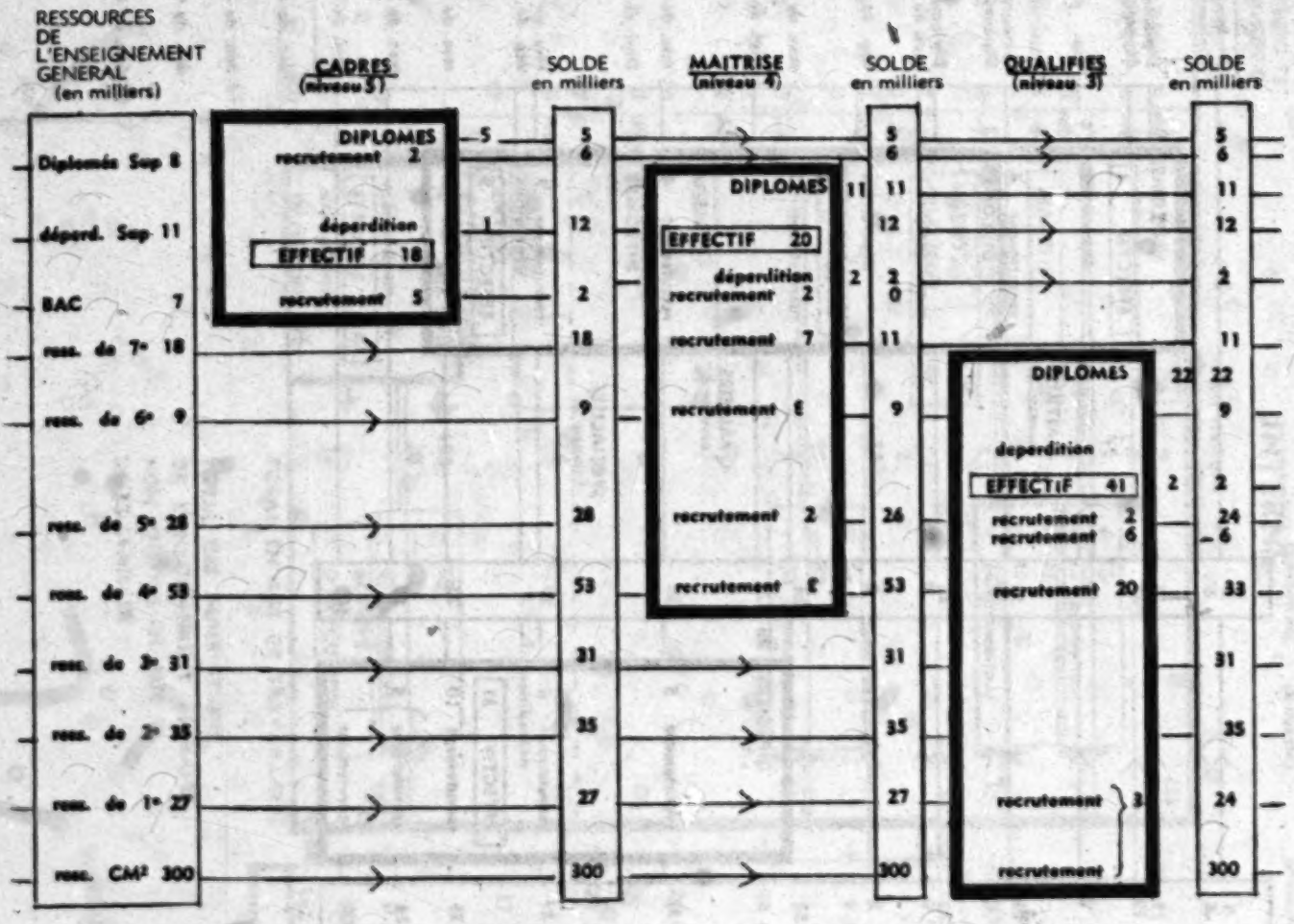

FORMATIONS SPECIALISEES

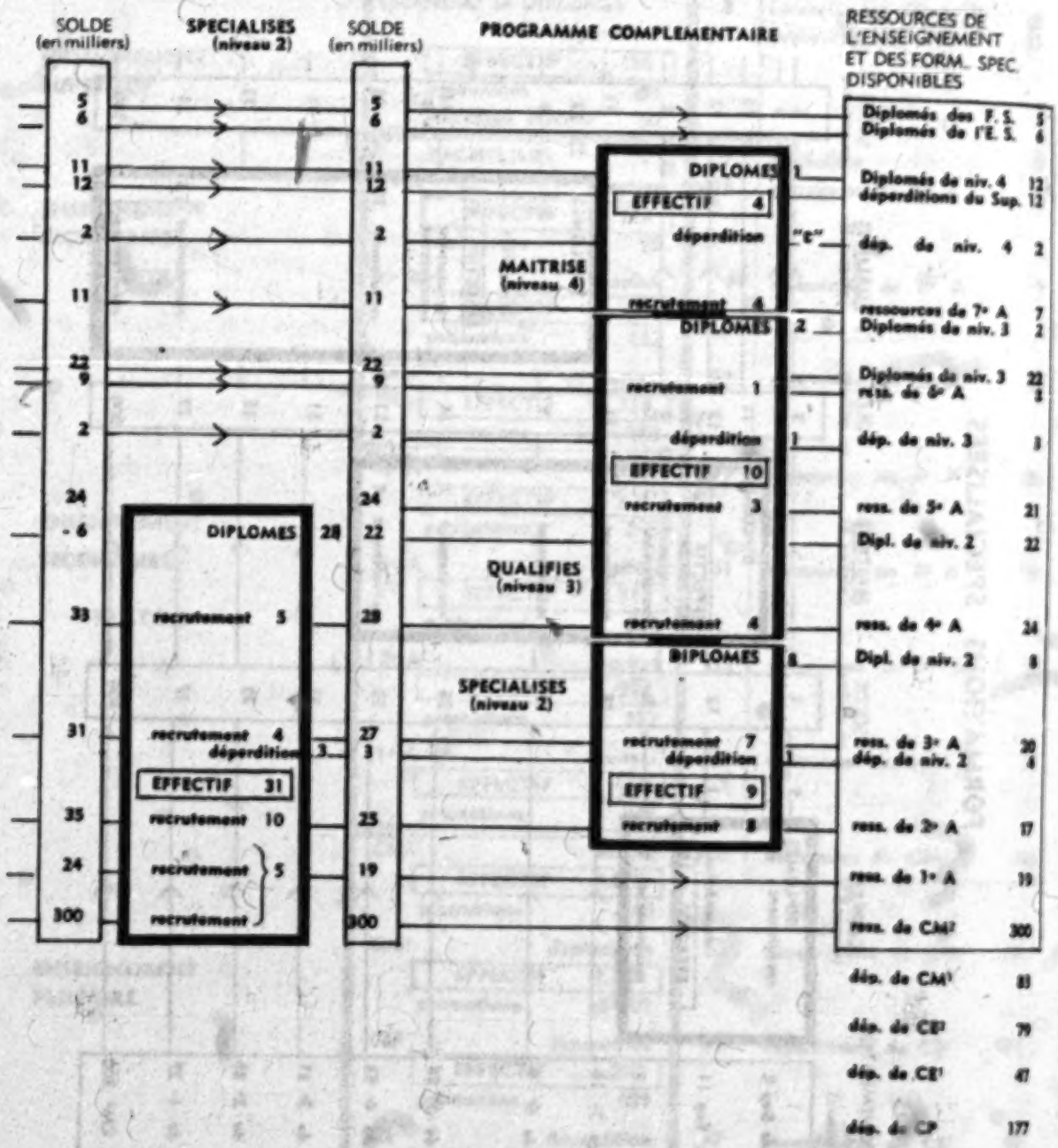

ENTREE EN ACTIVITE APPRENTISSAGE ET PROMOTION INTERNE

(en milliers)

RESSOURCES DE L'ENS. GENERAL ET DES FORM. SPE. DISPONIBLES

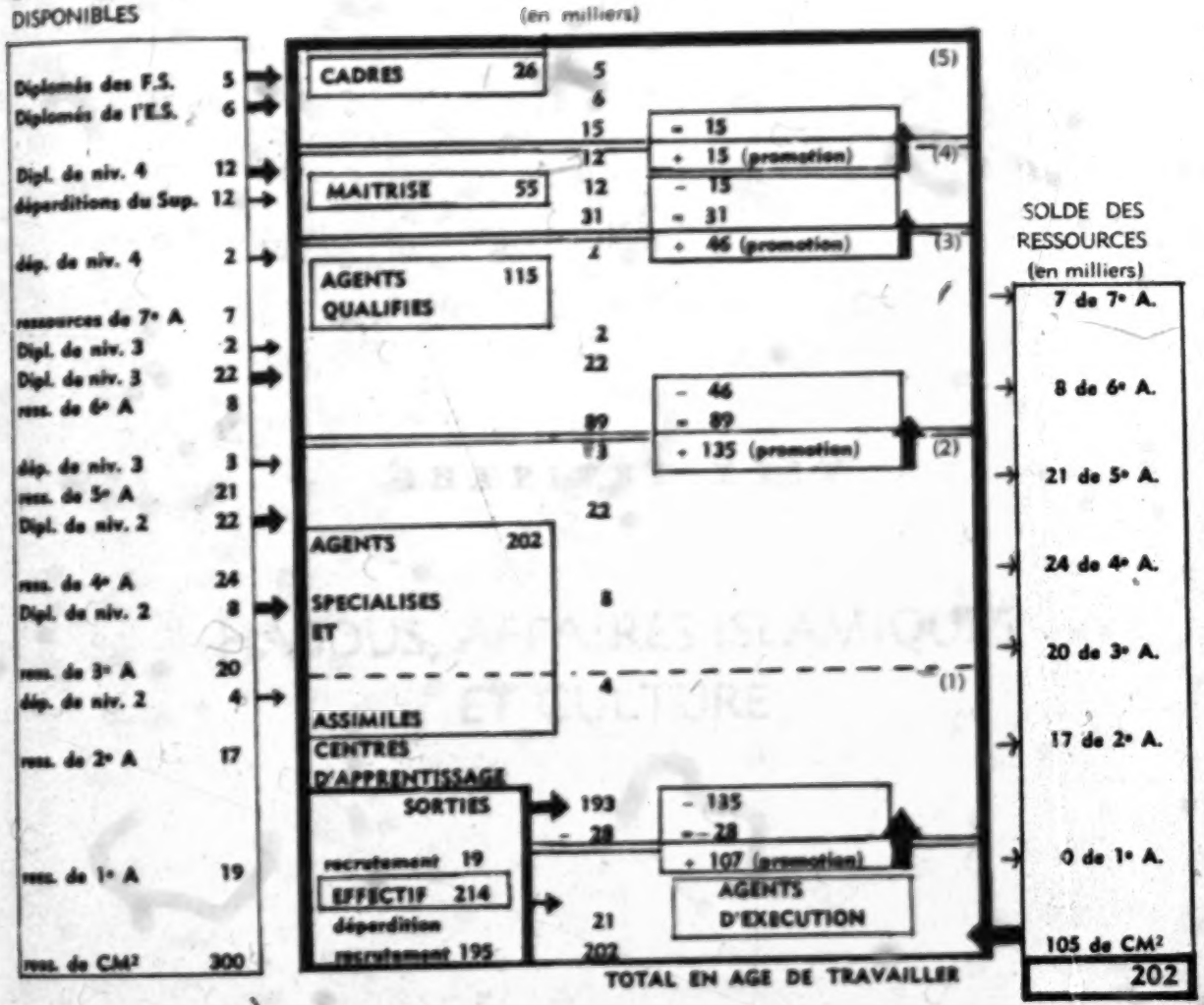

TOTAL EN AGE DE TRAVAILLER

dép. de CM1 83

dép. de CE2 79

dép. de CE1 47

dép. de CP 177

TOTAL DES DEPERDITIONS DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE NON ENCORE EN AGE DE TRAVAILLER :

386

TOTAL DES AGES DE 7 ANS NON SCOLARISES

1.330

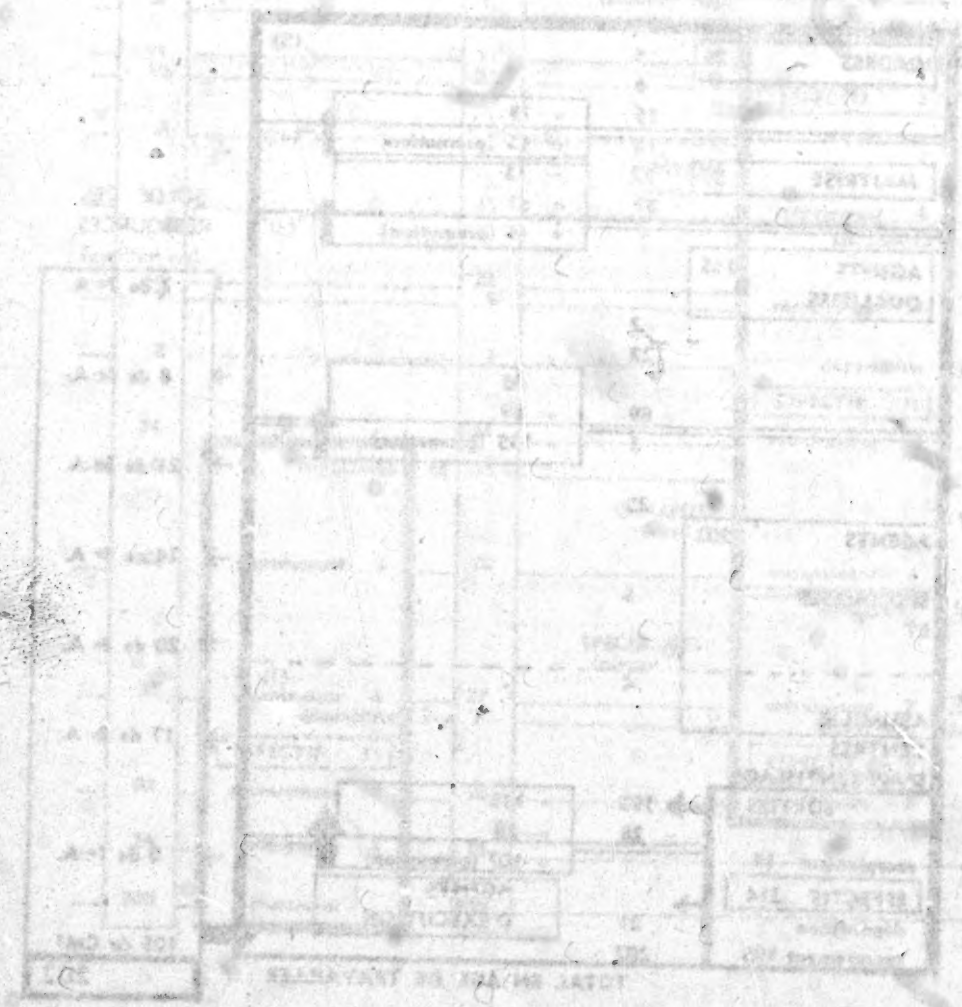

CHAPITRE XXIV

HABOUS, AFFAIRES ISLAMIQUES ET CULTURE

CHAPITRE XXIV

HABOUS, AFFAIRES ISLAMIQUES
ET CULTURE

HABOUS, AFFAIRES ISLAMIQUES ET CULTURE

Les équipements dans le domaine de la culture n'ont pas constitué une priorité au cours du Plan Quinquennal 1968-1972. Ces 5 années ont été mises à profit pour une réflexion sur les problèmes culturels du Pays. La nouvelle période quinquennale devra donc être un nouveau départ, permettant de résoudre ces problèmes et, ainsi assurer dans les meilleures conditions les réalisations futures.

I. — BILAN DU PLAN QUINQUENNAL 1968-1972 ET SITUATION ACTUELLE

1. — Bilan comptable

Le montant des crédits alloués au secteur des Affaires Culturelles par le Plan Quinquennal 1968-72 s'élevait à 2.000.000 DH. Au cours de l'exécution du Plan, il s'est avéré que ces crédits étaient nettement insuffisants, et de ce fait, il leur fut ajouté un crédit supplémentaire de 800.000 DH. Pendant cette même période, 89.000 DH ont été inscrits, en sus, pour l'enseignement originel.

Sur le total des crédits disponibles, soit 2.889.000 DH, les émissions se sont élevées à 2.255.978 DH, soit 74 % du crédit ouvert au titre du Plan.

Les crédits réservés au département des Habous et Affaires Islamiques pour la période 1968-72 s'élevaient à 2.000.000 DH. Au cours de l'exécution du Plan, il s'est avéré que les crédits engagés et émis se sont montés à respectivement 76,6 % et 76,2 % par rapport aux crédits disponibles.

2. — Bilan physique

Le Plan Quinquennal 1968-72 prévoyait la réalisation de 2 Maisons de la Culture, l'une à Rabat, en cours d'achèvement, l'autre à Tétouan dont, seul le gros œuvre a été réalisé.

La lecture publique a bénéficié de l'ouverture de centres du livre.

Dans le cadre des recherches archéologiques, les chantiers de Chellah, Témara, Taforalt, et Sijilmassa ont été poursuivis. Les études du matériel archéologique ont fait l'objet de publications.

De nombreux chantiers de restauration des monuments historiques des villes de Rabat, Meknès, Marrakech, Safi, El Jadida et Tanger ont été entrepris et menés à bien.

En ce qui concerne les Habous et Affaires Islamiques, le programme qui devait être réalisé comportait :

— La construction des bâtiments administratifs,

— Les édifices du culte,

— L'achèvement des opérations du Plan Triennal.

En fait, les crédits pour les bâtiments administratifs ont été annulés, ce qui explique la différence entre les dépenses et les crédits disponibles.

3. — Difficultés rencontrées au cours de l'exécution du Plan

3.1. — Difficultés d'ordre structurel et organique

Le département des Affaires Culturelles n'étant pas doté des structures nécessaires à la mise en œuvre d'une politique culturelle efficace, de nombreuses lacunes ont été enregistrées.

3.2. — Difficultés d'ordre humain

L'efficacité de l'action culturelle est subordonnée à l'existence d'un personnel qualifié chargé de promouvoir et animer les activités culturelles, ainsi que d'enseignants spécialisés ayant pour mission d'assurer la formation artistique.

Le secteur de la culture connaît une grande pénurie de cadres et les quelques éléments dont il dispose ne possèdent pas toujours la formation spécifique requise.

II. — ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PLAN QUINQUENNAL 1973-77

1. — La politique culturelle

La politique culturelle constitue l'un des éléments essentiels du développement social et économique. Elle concerne tous les aspects (enseignement, formation, information, travail, loisirs, mode de vie, urbanisme, logement et environnement) et s'adresse à l'ensemble de la population sans distinction d'âge ni de milieu social, elle doit inclure en particulier dans son action toute la jeunesse et le monde du travail.

En effet, il ne s'agit plus de limiter cette culture à une élite, l'ensemble de la population doit pouvoir accéder et participer à la vie culturelle.

Cette politique culturelle est concrétisée par un ensemble de pratiques sociales, conscientes et délibérées, d'intervention ou

de non intervention de l'Etat, dont le but est de satisfaire l'ensemble des besoins culturels de la Nation par l'emploi optimal de toutes les ressources matérielles et humaines de la société.

Ces besoins culturels sont le plus souvent à l'état latent, la population ne pouvant désirer que ce qu'elle connaît. Il faut donc mettre cette population en présence de faits culturels qui représenteront pour elle une tentation permanente de participation. Il faut également s'efforcer d'intégrer la culture dans la vie quotidienne de la population et en faire le facteur essentiel de l'épanouissement de la personnalité du citoyen et par voie de conséquence contribuer de façon efficace au développement économique et social du Pays.

Il est désormais prouvé que la culture a une influence bienfaisante sur les moyens de production dont dispose l'homme, et sur l'homme lui-même. Seule cette culture peut doter l'individu des moyens qui lui permettront de se libérer de toute servitude et d'édifier son destin en ayant conscience de sa dignité et de ses responsabilités.

Pour assurer la mise en œuvre des moyens propres à assurer cette culture, l'Etat se doit de définir et peser sa démarche planificatrice dans ce domaine. Cette planification n'implique pas que l'Etat veuille imposer sa propre conception de la culture, au contraire elle implique une responsabilité nouvelle de l'Etat qui doit tenter de réaliser les conditions optimales d'une civilisation dans laquelle les valeurs culturelles seront essentielles.

L'intégration des activités et des moyens culturels dans la planification représente une importante action complémentaire au développement économique et social du Pays.

2. — Les préalables de la politique culturelle

La définition d'une doctrine culturelle consiste en une structuration des actions entreprises dans ce domaine afin de l'intégrer dans la planification du développement économique et social du Pays. Il a été reconnu que, pour cela, l'intervention des pouvoirs publics est indispensable.

Il faut donc s'attacher à mettre en place une organisation simple et évolutive : au niveau national, un Comité National de la Culture, et au niveau régional, des Services Régionaux Culturels.

D'une façon générale, ce Comité National aura un rôle de réflexion et d'étude, d'orientation et d'incitation ainsi que d'information et de coordination.

Les Services Régionaux Culturels, proches des besoins culturels exprimés ou latents de la population locale, rempliront des fonctions complémentaires : inventaire des besoins et relais de l'action culturelle nationale et locale.

La création de telles structures favorisera l'élaboration et la mise en place de la politique culturelle. En effet, la définition d'une véritable politique culturelle ne doit pas être seulement la préoccupation de quelques personnes. Il ne s'agit pas d'imposer les valeurs d'une culture ou de dispenser à la majorité une culture « d'élite » qui lui sera inaccessible, mais de permettre à chacun, quelle que soit son origine sociale ou sa condition économique d'épanouir sa personnalité et de participer pleinement à la vie culturelle nationale. Cette action doit donc être continue et entraîner la participation de l'ensemble de la population.

III. — OBJECTIFS ET PROGRAMME D'ACTION

1. — Objectifs

L'objectif recherché se traduira par un effort de diffusion, d'organisation et de mise en place d'infrastructure dans le but de rendre les biens culturels accessibles à tous par des voies autres que celles de la connaissance acquise par les méthodes traditionnelles de l'enseignement.

1.1. — Elévation du niveau culturel

Il ne faut en aucune façon abaisser délibérément le niveau de l'action culturelle sous prétexte de se mettre à la portée du plus grand nombre, cela constitue en réalité la meilleure façon de lui enlever son pouvoir d'attraction et son rayonnement.

Il faut donc s'attacher à retenir des programmes culturels diversifiés susceptibles d'intéresser l'ensemble des tranches d'âges et la totalité des secteurs d'activités (et donc d'intérêts de la population), tout en s'efforçant de garder pour objectif la recherche et la création d'une expression parfaite dans le domaine du théâtre, de la musique, du cinéma, des arts et des variétés ainsi que de la connaissance humaine, scientifique et littéraire.

1.2. — Diffusion auprès de toutes les catégories sociales

Il est certain que les catégories sociales les moins favorisées sur le plan intellectuel et matériel rencontreront certaines difficultés pour accéder à l'action de diffusion culturelle.

Afin de remédier à cet état de fait, il faudra donc, de façon permanente, élargir et diversifier l'audience de l'action culturelle au moyen d'organismes de relation avec le public. Ces organismes auront pour tâche de contacter les individus dans leur milieu social et de les encourager à participer aux diverses actions culturelles en leur diffusant certaines informations de vulgarisation.

2. — Programme d'action

Ce programme vise à mettre en œuvre un ensembe de moyens propres à assurer :

2.1 — **La diffusion culturelle à l'aide :**

a) de la Radiodiffusion, de la télévision et des caravanes cinématographiques.

Ces moyens audio-visuels doivent être mobilisés pour l'éducation des masses (alphabétisation, hygiène et santé, civisme et travail) et pour sensibiliser la population dans les domaines de l'histoire, de la géographie, des arts plastiques, musicaux, chorégraphiques, théâtraux et folkloriques, ainsi que sur les problèmes de l'environnement, de l'urbanisme, de l'habitat et de la protection de la nature.

Au cours du quinquennat, il faudra donc former au sein de chaque département et organisme, des cellules techniques en mesure d'élaborer et de réaliser des programmes éducatifs et culturels dans les domaines qui les concernent.

Un calendrier et des horaires d'émissions, les niveaux et les progressions des différents programmes seront déterminés de façon précise afin de toucher au mieux les diverses couches de la population.

b) de causeries, de conférences, de séminaires et d'exposés dans les différents domaines.

c) de la lecture publique

Un effort de promotion de la lecture publique sera entrepris par la diffusion du livre auprès de tous les citoyens. Un réseau de bibliothèques et de centres du livre sera implanté sur l'ensemble du Royaume et intégré aux complexes culturels. Ces infrastructures seront complétées par la mise en circulation de bibliobus qui permettront de toucher les populations les plus isolées.

Des brochures seront élaborées, d'une lecture simple et facile, destinée à une très large diffusion. Ces brochures permettront de toucher le plus grand nombre de citoyens afin de leur apporter les connaissances essentielles qui favoriseraient leur épanouissement.

d) de l'implantation de complexes culturels

Le complexe culturel constitue un moyen nouveau et approprié pour la mise en œuvre d'un programme culturel polyvalent. Il regroupera dans son cadre architectural et suivant son importance :

— Une maison de la culture (type A ou B) ou un centre culturel.
— Une Bibliothèque (principale ou secondaire) ou un centre de lecture.
— Une école, ou une école préparatoire, des Arts Plastiques et Arts Appliqués, ou une section d'initiation.
— Un conservatoire, ou un conservatoire préparatoire, de musique et d'Art Chorégraphique, ou une section d'initiation.
— Une école d'Art Théâtral, ou une section d'initiation.

Dans certains cas, suivant le découpage régional et provincial, les complexes culturels disposeront d'un musée régional, ainsi que d'une annexe provinciale des archives nationales. Ils abriteront également les services culturels régionaux.

Lorsque tous ces établissements, qui ont des vocations bien spécifiques, seront implantés dans un même cadre architectural, on se trouvera alors en présence d'un véritable complexe culturel vivant et rayonnant par la juxtaposition et le brassage des divers et nombreux domaines de la culture qu'il regroupera.

On distinguera ainsi, en fonction de l'importance démographique et des phénomènes de concentrations urbaines :

— Des complexes culturels de première catégorie (C.C.1) pour 30.000 adhérents et plus.
— Des complexes culturels de deuxième catégorie (C.C.2) pour 15.000 adhérents et plus.
— Des complexes culturels de troisième catégorie (C.C.3) pour 5.000 adhérents et plus.

L'objectif de chaque unité qui compose le complexe culturel s'établit de la façon suivante :

— La maison de la culture sert de cadre à une action culturelle dont le but est de rendre les biens de la culture accessibles à tous par des voies autres que celles de la connaissance acquise à l'aide des méthodes traditionnelles de l'enseignement.

Elle doit également offrir à tous, la faculté de participer librement et activement aux satisfactions que nous procure la culture.

Le centre culturel doit répondre aux mêmes définitions, mais à une échelle plus modeste, il représente l'unité culturelle de base.

La maison de la culture et le foyer culturel doivent avant tout représenter pour l'ensemble de la population « **Une source permanente de tentations culturelles** ».

Ils doivent tous deux s'efforcer dans leurs actions d'enlever à la culture le visage austère qu'elle avait jusqu'à présent et d'offrir au public, en un même lieu, dans un cadre attrayant, largement et librement ouvert à tous à des conditions peu onéreuses toute la gamme des satisfactions culturelles.

— La bibliothèque principale ou secondaire et le centre du livre.

Ils doivent viser essentiellement le développement de la lecture publique et au besoin de lecture des citoyens quel que soit leur niveau de formation ou de domaine qui les intéresse. En effet, la lecture représente un des secteurs les plus efficaces pour une action de diffusion culturelle.

— Les archives provinciales, annexe des archives nationales, auront pour tâche de collecter, indexer, traiter, classer et conserver les archives de la Province.

Ces archives doivent représenter, tant sur le plan international que national une source exceptionnelle d'études et de recherches. Ces archives provinciales faciliteront la tâche des chercheurs qui auront à les utiliser et ce grâce à leur classement scientifique. Ils constitueront un des éléments essentiels de notre patrimoine historique.

— L'école, ou l'école préparatoire, des arts plastiques et arts appliqués.

Le conservatoire, ou conservatoire préparatoire de Musique et d'Art Chorégraphique,

l'école de Théâtre,

les sections d'initiation artistique,

les écoles des Métiers d'Arts Traditionnels,
dispenseront un enseignement ou une initiation artistique appropriés dont le but est de former des artistes en mesures d'assurer la continuité de l'action de créativité artistique ainsi que de pouvoir disposer des cadres indispensables aux nombreux secteurs tels que : l'architecture, le désign, la décoration, l'ameublement, l'imprimerie...

— Les mesures

Un effort particulier sera entrepris afin de réorganiser, de moderniser et d'équiper les musées existants. Des créations nouvelles seront réalisées et notamment un musée d'arts modernes à Casablanca, ainsi que des musées à caractère spécifique dans d'autres villes.

Tout en cherchant à mettre en œuvre un ensemble de moyens propres à assurer une conservation efficace ainsi que l'étude scientifique des objets de collection, on s'attachera à rendre ces établissements particulièrement visants en les dotant de salles de projection, de bibliothèques spécialisées, de salles d'expositions temporaires et de laboratoires d'études afin de pouvoir assurer une animation permanente complétant de façon intéressante les diverses actions de diffusion culturelles.

e) Les Missions Culturelles à l'étranger

Ces missions ont pour but d'assurer l'encadrement culturel et socio-éducatif des ressortissants marocains établis à l'étranger ainsi que le rayonnement de notre culture dans les autres pays.

Afin de répondre à ces deux impératifs, il est prévu l'ouverture d'Instituts islamiques et culturels suivant une répartition géographique qui tiendra compte de l'importance et de la concentration des diverses colonies marocaines à l'étranger, ainsi que des accords culturels particuliers avec certains pays.

Ces centres dispenseront des cours pour les enfants nationaux ainsi que pour les adultes marocains et étrangers. Le con-

tenu pédagogique de ces cours permettra aux intéressés d'acquérir rapidement la langue arabe, et de ce fait avoir accès à notre culture. Ils auront essentiellement pour tâche de soustraire les ouvriers migrants à la solitude et au dépaysement préjudiciables à leur santé morale.

Evidemment, ces centres disposeront d'une bibliothèque, d'une salle d'expositions et d'un auditorium afin d'assurer une animation et une diffusion culturelles à caractère national.

2.2. — La protection, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine culturel.

L'action pour les 5 années du Plan consistera en la poursuite des fouilles archéologiques entreprises et en l'ouverture d'autres chantiers sur de nouveaux sites.

Le patrimoine archéologique ou ethnographique fera systématiquement l'objet d'études approfondies, de restauration et de publication dans le cadre des laboratoires de recherches qui seront créés au sein de chaque musée ainsi que de l'institut de recherches ethnographiques et folkloriques qui doit voir le jour à l'échelon central.

Le recensement, le classement, la restauration, la mise en valeur et la revitalisation des principaux sites archéologiques et des monuments historiques seront poursuivis et intensifiés.

Un effort particulier sera consenti pour la préservation de la ville de Fès ainsi que les Kasbas du Sud.

2.3. — La recherche, l'enseignement et la création artistique

Des actions seront entreprises en vue d'encourager la création artisitique sous tous les aspects : littérature, arts plastiques, musicaux, chorégraphiques, théâtraux, cinématographiques et traditionnels. Il est nécessaire pour cela d'aider les artistes en leur accordant des bourses d'étude et de travail, en attribuant des prix et des récompenses, en les assistant socialement et en mettant en place une législation efficace pour protéger leur propriété artistique et littéraire.

Un ensemble de moyens sera mis en œuvre pour assurer la formation artistique. Cette formation artistique sera dispensée dans le cadre des écoles d'Arts Plastiques et Arts Appliqués, des conservatoires de Musique et d'Art Chorégraphique et des écoles d'Art Théâtral qui seront intégrés aux complexes culturels.

D'autre part, l'enseignement des Métiers de l'Art traditionnel sera réorganisé et revalorisé. L'école de Tétouan sera modernisée et équipée, deux établissements nouveaux seront créés.

A l'échelon national, un Institut Royal des Arts sera ouvert en vue de dispenser un enseignement supérieur pour les Arts Plastiques, le dessin, l'urbanisme, l'architecture, la musique, la danse, le théâtre, ainsi que la recherche ethnographique et folklorique.

Les crédits d'équipement prévus pour l'ensemble du secteur culturel se répartissent ainsi :

1.000 DH

Opérations	Crédits
1 - Culture	
— Création de 4 complexes culturels de première catégorie	14.800
— Extension d'un complexe culturel de première catégorie	2.300
— Création de 3 complexes culturels de deuxième catégorie	1.770
— Extension d'un complexe culturel de deuxième catégorie	2.500
— Création de 4 complexes culturels de troisième catégorie	1.980
— Création d'un musée	1.700
— Extension et aménagement de 12 musées	2.700
— Création d'une bibliothèque nationale	5.750
Total	33.500
2 - Habous et Affaires Islamiques	
— Edifices de culte	12.000
— Bâtiments administratifs	2.000
Total	14.000
Total général	47.500

2.4. — **Formation des cadres**

a) Formation du personnel de l'Archéologie

Il sera crée à la Faculté des Lettres une chaire d'archéologie préhistorique, classique et musulmane.

b) Formation du personnel des Monuments Historiques et des Sites

Les architectes et techniciens de restauration seront formés dans le cadre de l'Ecole Supérieure des Arts Plastiques et Arts Appliqués de l'Institut Royal des Arts.

c) Formation du Personnel des Musées

Les conservateurs et techniciens des Musées seront formés dans le cadre du centre d'études et de recherches ethnographiques et folkloriques de l'Institut Royal des Arts de Rabat.

d) Formation du personnel des bibliothèques, archives et manuscrits

Les conservateurs, bibliothécaires, documentalistes et archivistes seront formés dans le cadre d'une section spécialisée qui sera ouverte au Centre de Formation de Journalistes.

e) Le Personnel des complexes culturels

Les directeurs et les animateurs recevront une formation au cours de stages qui seront organisés dans le cadre du complexe culturel de Rabat.

Le personnel technique sera formé à l'Ecole Supérieure de Théâtre et dans les diverses sections spécialisées de l'Ecole Supérieure des Arts Plastiques et Arts Appliqués de l'Institut Royal.

f) Formation des Professeurs de l'enseignement artistique

Ces professeurs seront formés dans le cadre de l'Ecole Supérieure des Arts Plastiques et Arts Appliqués, du Conservatoire Supérieur de Musique et d'Art Chorégraphique ainsi que de l'Ecole Supérieure de Théâtre de l'Institut Royal des Arts de Rabat. Le personnel enseignant des Métiers de l'Art Traditionnel seront formés dans le cadre des établissements de ce secteur d'enseignement.

2.5. — Mesures

Les lignes directrices des mesures organisationnelles et législatives à prendre pour les 5 années du Plan sont les suivantes :

a) D'ordre organisationnel

— Définition des structures administratives de l'organisme chargé des Affaires Culturelles.
— Institution à l'échelon national d'un Comité de la culture.
— à l'échelon régional de services régionaux
— à l'étranger : de Missions Culturelles
— Mise en place d'un organisme national d'études, de recherches et documentation culturelles.

b) D'ordre législatif et règlementaire

Promulgation d'un statut particulier du personnel travaillant dans le cadre des Affaires Culturelles.

Révision et extension de la législation en vue de protéger les sites archéologiques et historiques, les objets mobiliers historiques et artistiques ainsi que les œuvres littéraires et artistiques.

Mise en place d'une législation dans le domaine des bibliothèques, des archives et des manuscrits.

Mise en place de programmes, de cycles d'études et de diplômes dans l'enseignement artistique.

Mise en place d'une caisse nationale de l'action culturelle.

3. — Crédits de fonctionnement

Pendant la période du Plan, une progression importante de crédits de fonctionnement sera indispensable à la réalisation des objectifs fixés plus haut.

Tableaux récapitulatifs

Prévision des besoins en personnel pour les projets retenus

Catégories de personnel	1973	1974	1975	1976	1977	Total
1. Administration						
— Directeurs de Complexes Culturels ...			2	2	7	11
— Intendants			2	2	7	11
— Secrétaires			8	8	28	44
2. Fonctionnement						
— Dessinateurs			4	4	10	18
— Agents techniques			20	25	75	120
— Agents de service ...			15	20	60	95
3. Animation						
— Animateurs			15	10	35	60
4. Bibliothèques						
— Conservateurs			2	2	8	12
— Bibliothécaires			6	6	15	27
— Documentalistes ...			10	10	25	45
5. Ecoles d'Arts Plastiques						
— Professeurs			20	20	35	75
6. Conservatoire de musique						
— Professeurs			15	20	40	75
7. Ecole de Théâtre						
— Professeurs			12		12	24
8. Ecole d'Arts traditionnels						
— Professeurs				27	54	81
9. Musées						
— Conservateurs		4	4	2	2	12
10. Monuments historiques						
— Architectes		4	2	2	2	10

(Non compris le développement des services existants)

Budget d'équipement des complexes culturels

1.000 DH

Opérations	1973	1974	1975	1976	1977	Total
1 - Culture	**4.670**	**14.700**	**8.600**	**3.350**	**2.180**	**33.500**
Complexes culturels de première catégorie	**1.690**	**7.300**	**4.500**	**2.100**	**1.510**	**17.100**
Complexe de Casablanca	80	1.800	1.200	800	420	4.300
Complexe de Meknès	55	1.500	1.000	500	415	3.500
Complexe de Fès	500	1.500	1.000	300	200	3.500
Complexe de Marrakech	55	1.500	1.000	500	445	3.500
Extension du complexe culturel de Rabat	1.000	1.000	300			2.300
Complexes culturels de deuxième catégorie	**1.070**	**2.000**	**1.100**	**100**		**4.270**
Complexe d'El Jadida	20	300	200			520
Complexe d'Essaouira	20	300	200			520
Complexe de Kénitra	30	400	200	100		730
Extension du complexe de Tétouan	1.000	1.000	500			2.500
Complexes culturels de troisième catégorie	**80**	**1.100**	**800**			**1.980**
Complexe d'El Hoceima	20	300	200			520
Complexe de Taza	20	200	200			420
Complexe de Mohammédia	20	300	200			520
Complexe de Settat	20	300	200			520
Total	**2.840**	**10.400**	**6.400**	**2.200**	**1.510**	**23.350**

Budget d'équipement des Musées, Bibliothèques et archives nationales

1.000 DH

Opérations	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Musées	**1.750**	**1.800**	**700**	**150**		**4.400**
Musée de Casa (Création)	50	1.000	500	150		1.700
Musée de Rabat						
— Oudaias	100	100				200
— Chellah	300	200	100			600
— Antiquités	100	50				150
— Bab Rouah	100					100
Musées de Fès						
— Batha	100					150
— Borj Nord Armes	100					100
Musées de Marrakech						
— Bedi	300	100	100			500
— Dar Sidi Said	100					100
Musée de Borj Meknès	100					100
Musée de Citadelle El Jadida	100	100				200
Musée de Kechla-Safi	200	.100				300
Musée archéologique et ethnologique de Tétouan	100					100
Musée de Kasbah de Tanger		100				100
Bibliothèques et archives nationales						
Bibliothèques et archives nationales - Rabat	80	2.500	1.500	1.000	670	5.750
Total	1.830	4.300	2.200	1.150	670	10.150
Habous et Affaires Islamiques	2.150	4.300	2.920	2.480	2.150	14.000
Edifices de culte	2.150	3.600	2.220	1.880	2.150	12.000
Bâtiments administratifs		700	700	600		2.000
Total général	**6.820**	**19.000**	**11.520**	**5.830**	**4.330**	**47.500**

Développement des dépenses de fonctionnement des projets retenus

1.000 DH

Rubriques	1975	1976	1977	Total
— Personnel	1.755	8.150	10.990	20.895
— Matériel Equipement	85	295	483	863
— Fonctionnement divers ...	365	1.290	1.570	3.223
— Eau Chauffage-Electricité ...	56	202	277	535
— Entretien	46	225	380	650
— Fonctionnement véhicules...	12,5	37,5	54	104
Total (non compris le développement des dépenses de fonctionnement des services existants)	2.318,5	10.199,5	13.756	26.274

CHAPITRE XXV

JEUNESSE ET SPORTS

JEUNESSE ET SPORTS

Dans un pays où la moitié de la population est constituée par les jeunes de moins de 20 ans, une attention toute particulière doit être réservée aux problèmes de la masse juvénile, dont les besoins socio-éducatifs, devenus pressants, se sont accrus à un rythme accéléré au cours de la dernière décennie.

Cet état de fait met en relief la nécessité de se pencher d'une manière résolue sur les besoins de cette jeunesse, définir par approches successives une dynamique ainsi que les moyens assortis à mettre en œuvre pour la réaliser.

Dans ce domaine, s'il est admis que l'Etat devra consacrer des crédits importants en matière d'équipement plus importants que ceux qui ont été alloués jusqu'à présent, il convient de multiplier les efforts en vue d'harmoniser les moyens et les mesures prévus dans le programme d'action, à travers une politique sociale concertée entre les différents organismes intéressés en vue de réaliser l'efficience souhaitée.

I. — BILAN DU PLAN QUINQUENNAL 1968-1972

1. —Bilan comptable

Les crédits retenus pour la jeunesse et les sports au titre du quinquennat précédent s'élevaient à 19.761.000 DH, avec les 550.000 DH alloués à l'équipement administratif, le crédit total retenu était de 20.311.000 DH. Quant aux crédits effectivement ouverts, ils s'élevaient à 21.381.000 DH. L'octroi des crédits supplémentaires, à des titres divers, aura permis au département de la jeunesse de réaliser davantage d'opérations qu'il n'en était prévu.

Sur un montant des crédits disponibles de 24.510.000 DH, y compris les reports du Plan triennal, les émissions s'élèvent à 17.882.000 DH, soit 74 %, et les engagements à 23.675.000 DH, soit 98 % des crédits disponibles.

L'analyse détaillée de l'exécution du Plan montre qu'un effort remarquable a été consacré à partir de l'année 1971. Les difficultés rencontrées au début ont entraîné un retard d'exécution des opérations inscrites pour les années 1968 et 1969. Une des principales difficultés qui a été à l'origine de ce retard est la modification d'orientation au cours du Plan.

En effet, le changement d'orientation s'est traduit par une diminution des crédits alloués à l'Education surveillée et l'Education de base au profit du sport, ce qui ressort dans le pourcentage d'écart (34 %) des prévisions du Plan par rapport aux dotations des Lois de Finances. Mais le pourcentage d'écart de l'ensemble du programme témoigne d'une augmentation raisonnable de 8 % due à l'insuffisance de l'enveloppe financière.

Exécution du plan quinquennal 1968-1972
Bilan comptable

1.000 DH

Rubriques budgétaires	Reports du Plan triennal	SITUATION GLOBALE DES CREDITS 1968-1972						
		Crédits prévus par le Plan 1968-1972	Crédits ouverts par les Lois de Finances	Crédits disponibles	Emissions		Engagements	
					Crédits	%	Crédits	%
Education surveillée	825	6.030	3.970	4.795	4.571	95	3.676	78
Camps et centres d'accueil	328	1.186	2.008	2.336	2.290	98	2.155	92
Education de base	1.013	4.551	4.111	5.124	4.994	97	4.105	80
Sports	963	7.894	10.892	11.855	11.820	99	7.946	67
Bâtiments administratifs (1)	—	(550)	(400)	(400)	—			
Total	3.129	20.311	21.381	24.110	23.675	98	17.882	74

(1) Il a été tenu compte des crédits annulés.

2. — Bilan physique

2.1 — Aspect qualitatif

L'analyse de la situation actuelle montre que qualitativement les objectifs retenus dans le Plan n'ont pas été atteints et ce pour des raisons diverses :

— Manque d'adéquation entre le programme d'action inscrit et les objectifs retenus, qui consistent à « intégrer l'activité des jeunes dans la communauté nationale, complètant leur éducation, et leur fournir des possibilités de loisirs et de formation physique... »

— Le programme d'action s'est heurté en outre à des difficultés diverses d'exécution notamment la disponibilité des terrains qui a souvent fait défaut, la participation très timide des collectivités locales, la modification de l'orientation tendant à diminuer la part consentie à l'Education surveillée au profit du sport, etc...

— Par ailleurs, les mesures d'accompagnement n'ont vu qu'un début d'exécution.

— Enfin, la conception quelque peu traditionnelle de l'action elle-même, limitée en général au rôle de complément ou de correcteur des mécanismes à chaque secteur (rebuts scolaires délinquants, jeunes inadaptés, chômeurs ou sous-employés...).

2.2 — Aspect quantitatif

Malgré ces difficultés qui ont constitué un frein à l'exécution normale des opérations inscrites au Plan, un effort particulier a été mené les dernières années du quinquennat, ce qui a épongé le retard d'exécution accumulé.

a) Education surveillée

Les projets réalisés dans ce domaine sont le centre d'observation de Sidi Maârouf, le centre d'observation de Témara, les centres de rééducation de Nador et de Larache, le centre d'observation et de rééducation d'Oujda n'a été réalisé qu'à 50 %. Celui de Marrakech a connu un retard d'exécution dû au départ de l'entrepreneur.

Les établissements de rééducation et de réadaptation sociale enregistrent un mouvement d'effectifs bénéficiaires de 1.750 annuellement.

b) Camps et Centres d'accueil

Ont été réalisés la Maison de jeunes de Taza, la colonie urbaine d'Azemmour, le centre d'accueil d'association de Rabat, le Centre National de l'Education Populaire dEl Qbière de Rabat, l'équipement des camps mobiles.

On enregistre annuellement plus de 30.000 jeunes bénéficiaires (Jeunesse et Sports), et 55.000 bénéficiaires de l'ensemble de vacances.

c) Education de base

Dans ce domaine, ont été réalisés les projets suivants : les Maisons de jeunes d'Azemmour et d'Arcila, la finition des Maisons de jeunes d'Agadir, de Takkadoum, de Tabriket, et des communes pilotes. Ont été réalisés aussi les ensembles socio-éducatifs de Nador, de Ksar Es-Souk, de Marrakech et le centre d'Education populaire de Rabat.

Les foyers féminins réalisés sont ceux de Nador, de Taza et de Sidi Slimane. Quant au foyer féminin de Safi, ses travaux ont été arrêtés en raison du départ de l'entrepreneur ; ces mêmes difficultés ont été rencontrées par le centre d'éducation populaire de Marrakech.

L'effectif régulier bénéficiant des activités de foyers féminins est de l'ordre de 18.000 jeunes filles et femmes.

d) Sport

Parmi les projets réalisés certains méritent d'être signalés notamment la piscine de Safi, la couverture de la piscine de Taza, les stades de Nador, d'Al Hoceima, le terrain omnisport d'Oujda, les ensembles sportifs de Tétouan et de Mohammédia.

La première tranche de la salle des sports de Casablanca est réalisée, par contre les autres salles de sports ont connu une défaillance d'exécution de la part des entrepreneurs. Les matériels des sports nautiques et de masse ont été entièrement réalisés ; le projet de l'Oukaimeden a été réalisé dans les délais.

Une première tranche de Centre National des Sports de la Chènerale a été réalisée.

II. — ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PLAN

Les orientations doivent matérialiser une véritable politique socio-éducative et sportive en adéquation avec l'ensemble des moyens et mesures à mettre en œuvre, en vue d'atteindre les objectifs fixés dans les différents domaines d'activités de la jeunesse et des sports, et ce dans les directions suivantes :

— Une politique globale et intégrée en matière de jeunesse doit être, d'une part, basée sur des objectifs d'éducation de masse dans le cadre d'une animation éducative, continue et permanente, elle-même subordonnée à la mise en place des structures participatives, et d'autre part articulée avec la politique économique et sociale d'ensemble visant le même but d'intégration et de promotion sociale des jeunes.

— Une politique sportive nationale visant des objectifs d'unification, de développement et de promotion des différents sports

scolaires, universitaires, civils et militaires ; ce qui nécessite une action de grande envergure et de concert avec les organismes sportifs, dans le souci de faire bénéficier toute la jeunesse d'une formation sportive conforme à ses besoins. La mise en œuvre d'une telle politique permettra de dégager les performances brillantes pour les compétitions internes, et la formation d'une élite appelée à représenter le Maroc dans les compétitions internationales.

Il n'est pas inutile de préciser davantage la toile de fond de la politique socio-éducative et sportive qui comporte des volets suivants :

1. — Animation éducative

Dans le domaine de la jeunesse masculine et féminine, l'utilisation fructueuse du « troisième temps » est subordonnée à l'organisation permanente des activités récréatives et de loisirs éducatifs et promotionnels. Ces activités doivent donc s'inscrire dans le cadre institutionnel d'une animation éducative, continue et permanente.

Cette animation éducative consiste à organiser les diverses activités extra-scolaires dans une ambiance naturelle propre à répondre aux besoins de communication, de compréhension naturelle et d'épanouissement de la personnalité du jeune. Elle vise en outre à développer le sens de la solidarité, le goût de la participation et de l'entraide dans la vie collective.

Elle s'effectuera dans les locaux socio-éducatifs publics, les maisons de jeunes, les centres d'accueil, dans les camps et les colonies de vacances... Pour renforcer cette action, il importe d'encourager la création et l'animation d'amicales ou d'associations éducatives au sein même des établissements secondaires et universitaires, en vue de remplir utilement le « troisième temps ».

Par ailleurs, une animation institutionnelle et permanente devra être menée par des équipes interdisciplinaires faisant intervenir l'ensemble des organismes d'animation, notamment la Jeunesse et les Sports, l'Education Nationale, le développement communautaire, ainsi que les mass-média, les associations, les clubs publics et privés... Cette coordination concrétisée sur le terrain, assurera d'une part les liaisons internes d'un groupe d'actions socio-éducatives entreprises au profit d'une catégorie de jeunes, d'autre part les liaisons entre les actions menées par les différents groupes d'animation éducative.

1.1. — Organisation des activités éducatives

Les modes d'exercice d'une animation éducative seront conçus en fonction des programmes expérimentaux, adaptés aux réalités locales et répondant aux besoins de chaque catégorie de jeunes. C'est ainsi que les programmes d'activités des maisons de jeunes seront établis par les jeunes eux-mêmes qui en seront les animateurs.

Les établissements socio-éducatifs serviront de centres d'intérêts aussi bien pour les jeunes que pour les associations et les mouvements de jeunesse qui contribueront à leur animation.

Outre les moyens d'intervention directs pour étendre l'action des établissements et centres relevant de sa compétence, le département apportera un appui particulier aux initiatives des collectivités publiques pour assurer l'animation locale et aux associations pour la réalisation des programmes éducatifs agréés. Pour stimuler davantage la participation des jeunes, un effort conjoint sera mené en vue d'organiser des activités itinéraires, notamment des tournées d'équipes éducationnelles dans les centres de jeunesse et les camps de vacances (semaines régionales, séminaires, colloques, rencontres...).

A ce titre, le pouvoir organisateur de l'Etat veillera à ce que cette animation éducative se déroule dans une atmosphère imprégnée de rapports associatifs et d'une mise en communication des jeunes eux-mêmes.

1.2. — Structures participatives

Si l'animation éducative permet d'un côté d'accroître l'effectif des bénéficiaires, et de l'autre, de rentabiliser le personnel, les locaux et les crédits disponibles, il n'en demeure pas moins vrai que l'intéressement d'un plus grand nombre de jeunes aux activités, et leur adhésion même à toute initiative d'intéressement, passe avant tout par la mise en place des structures participatives. Car la participation des jeunes à l'élaboration comme à l'exécution de ce qui les touche est devenue une condition primordiale à leur adhésion à la politique adoptée et au rétablissement de la confiance en leurs propres possibilités.

Aussi doivent être associés à toutes les activités permanentes de jeunesse et de sports, les groupements intéressés, et, des structures de cogestion, ou d'autres formes de participation, sont à expérimenter dans les établissements socio-éducatifs et les installations sportives.

Un début d'application de ce principe consiste notamment à instituer des conseils de maisons de jeunes, formés par les jeunes eux-mêmes et des comités de tutelle constitués par les représentants des élus locaux, attachés et sensibilisés aux problèmes de la jeunesse, des autorités et des cadres du département de la jeunesse et des sports. Celui-ci s'engagera dans cette voie, tout en gardant, dans un premier temps, la possibilité d'intervention de l'administration en vue d'assurer la bonne marche des activités socio-éducatives et sportives.

En d'autres termes, il s'agira de faire confiance aux jeunes en leur accordant plus de responsabilité, car non seulement cette attitude permet de préparer l'avenir des jeunes, mais elle leur permet également de particip directement et effectivement à cette préparation.

2. — Intégration sociale des jeunes

Le présent Plan prendra en considération la première exigence d'une réelle intégration sociale du jeune en âge d'activité, ce qui lui permettrait de s'assurer d'un revenu décent pour subvenir à ses besoins. L'insertion des jeunes dans la vie active doit donc s'effectuer grâce à l'élaboration d'une programmation globale de pré-formation, aboutissant à une formation professionnelle intégrée dans le cadre des programmes d'action sectoriels.

Parallèlement, les secteurs économiques et sociaux contribueront, en collaboration avec le développement de la jeunesse et des sports à la création et à l'organisation des activités susceptibles de fournir des occupations intéressantes à la jeunesse non organisée, à savoir les jeunes désœuvrés et délinquants.

2.1. — Jeunesse désœuvrée

L'accent sera mis, en général, sur les moyens d'information et de formation à mettre en œuvre pour permettre à cette catégorie de jeunes de s'organiser en coopératives, et lui donner l'occasion d'apprendre à s'organiser et surtout à prendre conscience de ses possibilités, de la nécessité d'un effort collectif et organisé pour la participation au développement du Pays.

Le cas des chantiers de jeunes constitue en particulier l'une des activités principales qui devra réaliser l'objectif d'intégration, grâce à une préformation par équipes de jeunes et une initiation gestuelle aux travaux manuels débouchant sur divers « petits métiers » dans la maçonnerie, la ferronerie, la mécanique, l'électricité, la menuiserie...

Ces chantiers de jeunes seront organisés par le département de la Jeunesse et des Sports en collaboration avec les autres départements ministériels : Intérieur, Agriculture, Travail, Promotion Nationale et les organismes nationaux et internationaux intéressés. Cette expérience, en cours de lancement, sera suivie avec toute l'attention voulue.

Aussi l'intervention des organismes intéressés, dont les compétences risquent d'être disséminées entre plusieurs services, devrait-elle s'opérer d'une façon coordonnée quant aux programmes de préformation, à l'encadrement et à la définition des objectifs.

Il ressort toutefois des travaux de la commission, dans ce domaine, que ce type d'action à l'évidence ne pourra se limiter à n'être qu'un palliatif, à n'apporter que des réponses individuelles et très partielles à des problèmes collectifs.

Seule pourrait être efficace une approche globale au niveau de l'ensemble des problèmes de la jeunesse, tenant étroitement compte de l'interdépendance entre l'économique et le social. Cela implique que les activités socio-éducatives et culturelles n'auront de chance de succès auprès de l'audience juvénile, que

si elles s'inscrivent dans des politiques concomittantes ayant pour préoccupation l'amélioration de la qualité de vie de la famille marocaine.

2.2. — Jeunesse délinquante et inadaptée

En ce qui concerne les jeunes inadaptés, des actions spécifiques devront être également menées pour prévenir la délinquance juvénille, qui a connu ces dernières années un taux en constant accroissement, et lutter contre elle, pour leur assurer une vie meilleure et pour veiller au placement dans les institutions sociales et éducatives des enfants abandonnés.

Par ailleurs, des solutions d'ensemble seront préconisées qui s'inspireront des méthodes pédagogiques modernes de rééducation des jeunes délinquants. Cette action spécifique réclame en outre des complémentarités : l'action en faveur de la jeunesse inadaptée n'a de sens et d'efficacité que si on lie étroitement les actions de type sanitaire, aux actions de type éducatif et social.

Du même coup, le département de la Jeunesse et des Sports mènera une action de prévention. Cette prévention doit englober tous les cas où le refus de la vie de groupe, la déviation du groupe et la ségrégation psychologique risquent de précipiter l'inadaptation sociale des jeunes. Cette mission devrait prévenir la récidive par un traitement de réadaptation puis de resocialisation de délinquants, en collaboration avec l'administration pénitentiaire. Une telle action devrait être menée, de préférence, dans le cadre d'une éducation en milieu ouvert, sous la surveillance et l'assistance éducative des délégués permanents.

3. — Promotion des sports

Le Plan 1973-1977 tirant des leçons de réussites mais aussi des échecs enregistrés au cours des dernières années, définit à partir du bilan et de la permanence de certains problèmes, des orientations essentielles ayant trait à la promotion, l'unification et l'élévation du niveau des sports. Et ce dans le souci de faire bénéficier bien entendu toute la jeunesse du Pays d'une formation sportive grâce à laquelle les éléments les plus doués pourront se préparer à représenter le Pays dans les confrontations internationales. A cet effet, le développement d'une action sportive de masse conditionne l'émergence d'une élite, qui devra être nombreuse et croissante, à laquelle une véritable morale sportive devra être inculquée. L'existence d'une telle élite constitue un attrait puissant sur les performances sportives.

Pour atteindre les objectifs assignés, il importe que l'action sportive soit d'une part unifiée à l'échelon national, et d'autre part, fasse l'objet d'une concertation avec les organismes publics et privés œuvrant dans ce domaine.

Dans cette optique, un travail étendu est à mener au cours du quinquennat. Les différentes activités sportives seront notamment développées, coordonnées et unifiées.

3.1. — Développement de la base sportive à l'école

Une politique sportive nationale ne s'attend plus à la spontanéité des quelques performances, en dehors de l'environnement scolaire. C'est à l'école que devra être donné le goût du sport, de la lutte et de la compétition.

Il devient indispensable de mettre l'accent sur le développement progressif des activités sportives tout au long du cheminement scolaire des jeunes générations.

A ce sujet, des mesures seront prises, en collaboration avec l'Education Nationale, pour introduire l'enseignement de l'éducation physique dans le cycle primaire, renforcer la formation des instituteurs par une formation sportive appropriée, réserver un après-midi par semaine spécialement pour le sport scolaire et universitaire, rendre obligatoire le sport à l'université, former des animateurs au sein des établissements scolaires, organiser des championnats.

3.2. — Développement des sports dits civil et militaire

Si le développement du sport à l'école est essentiel, il est évident que l'on ne saurait négliger les autres formes d'activités sportives et en particulier les sports civil et militaire.

Dans ce domaine, des réformes profondes de structures et de méthodes s'imposent comme l'encouragement de grands clubs omnisports et d'associations sportives à partir d'une formule de clubs corporatifs ou de grands clubs financés par les collectivités ou les municipalités.

Le département de la Jeunesse et des Sports fournirait des éducateurs et spécialistes, en liaison avec les organismes sportifs (organismes ministériels et provinciaux, fédérations, ligues, associations), il élaborera un programme de formation et de perfectionnement de tous les cadres sportifs, dirigeants, officiels et entraîneurs.

Enfin, les sports de base seront généralisés, gymnastique, athlétisme, football, natation, rugby, volley-ball, basket-ball, sans négliger pour autant, les autres disciplines.

Pour réaliser et mettre en œuvre cette politique propre à promouvoir les sports, il convient de conjuguer les efforts, de regrouper tous les moyens disponibles en hommes et en matériel. Il devient nécessaire qu'une collaboration plus étroite soit établie entre les collectivités publiques et privées, et qu'une forme d'intervention de l'Etat et des collectivités locales soit définie en vue d'assurer le contrôle et l'entretien permanent du patrimoine socio-éducatif et sportif.

III. — PROGRAMME D'ACTION

Le programme d'action arrêté a été établi en conformité avec les orientations et compte tenu d'une politique de program-

mation ayant pour souci constant l'augmentation du coefficient d'utilisation des installations socio-éducatives et sportives grâce à l'organisation des activités permanentes et diversifiées.

C'est ainsi que le programme d'action vise la réalisation des projets d'intérêt national, régional ou provincial, dont la nécessité et la priorité ont été véritablement constatées. Un fonds de concours a été réservé à la réalisation des projets à caractère local. Ce fonds sera réparti en tenant compte de la programmation quinquennale des fonds des collectivités locales dans le cadre d'une régionalisation judicieuse.

Le total des crédits d'investissement alloués à la Jeunesse et aux Sports s'élève à 81.529.000 DH pour les opérations prévues au titre du Plan Quinquennal 1973-1977. On notera que ces crédits d'équipement prévoient l'achèvement de projets qui ont connu des difficultés d'exécution, évalués à 1.975.000 DH ; ils se répartissent ainsi entre les sous-secteurs :

1.000 DH

SOUS-SECTEURS	Crédits	%
Jeunesse	18.333	23
Education surveillée	10.017	12
Promotion féminine	3.557	5
Sports	31.344	38
Fonds de concours	12.600	16
Formation des cadres	2.010	2
Bâtiments administratifs	3.668	4
Total	81.529	100

1. — Jeunesse

Le programme d'action s'attachera à améliorer les conditions d'accueil, de formation et d'organisation des activités éducatives en tenant compte des besoins et centres d'intérêts des jeunes. Il s'adressera aussi bien à la jeunesse organisée qu'à la jeunesse non organisée avec une paricipation concertée des institutions d'encadrement, notamment les associations de jeunesse.

A cet effet, un programme annuel sera établi en collaboration avec les groupements nationaux de jeunesse et soumis à l'avis du Conseil National de la Jeunesse et des Sports. Des subventions seront accordées aux groupements de jeunesse présentant les critères appropriés à l'octroi de l'aide.

L'effort qui sera entrepris durant le quinquennat dans ce domaine s'orientera vers l'extension des équipements existants d'une part, et la construction de nouveaux établissements de jeunesse d'autre part. Le total des crédits d'investissement alloués à ce titre s'élève à 21,773 millions DH et se répartit ainsi :

	1.000 DH
— Maisons de jeunes	5.031
— Camps de vacances	3.876
— Centres d'accueil	9.266
— Fonds de concours	3.600
Total	21.773

1.1. — Maisons de jeunes

Elles serviront de cadre à une action éducative permanente, de centres d'intérêts au niveau local, de rayonnement au niveau de la province et un siège pour les associations qui viennent contribuer à leur animation.

La réorganisation des maisons de jeunes est en voie de généralisation ; car il devient nécessaire de procéder à une remise à jour continuelle des programmes, d'expérimentation de méthodes et de matériels nouveaux.

En outre, un programme général sera établi en liaison avec les collectivités locales en vue de déterminer l'apport de chaque partie concernée dans l'équipement de ces établissements et quant à l'intéressement des jeunes aux activités éducatives et sportives (concours, prix, encouragement et subventions).

Les crédits d'équipement des maisons de jeunes sont ventilés comme suit :

	1.000 DH
— 4 maisons de jeunes (type A)	2.736
— 2 maisons de jeunes (type B)	870
— 2 maisons de jeunes (type C)	435
— 1 ensemble socio-éducatif (finition)	990
Total	5.031

1.2. — Camps de vacances

Ils poursuivront les mêmes objectifs éducatifs et de loisirs que les maisons de jeunes pendant les vacances scolaires. Grâce à un changement de lieu et de climat, ils permettent d'élargir les horizons des jeunes d'âge compris entre 10 et 15 ans, et leur faire connaître les lieux propices de camping du Pays.

Du fait de la stagnation des effectifs bénéficiaires dans les camps, le quinquennat connaîtra un effort matériel et humain en vue d'une extension des colonies de vacances dans les secteurs public et privé, une modernisation du matériel d'équipement des camps existants, ainsi que la création des camps mobiles. Il est utile de rechercher par ailleurs l'infrastructure en jachère dans d'autres secteurs, susceptible de servir de support aux activités récréatives de plein air.

Dans cette perspective, l'infrastructure actuelle mérite d'être repensée dans le sens d'un groupement judicieux répondant aux besoins propres de chaque catégorie de bénéficiaires, sous l'égide du département de la Jeunesse et des Sports.

Les crédits alloués à l'équipement des camps et colonies de vacances sont ventilés comme suit :

	1.000 DH
— 4 camps de vacances	1.503
— 1 camp international de vacances	773
— Camps mobiles	900
— Restauration et renouvellement du matériel	700
Total	3.876

1.3. — Centres d'accueil

Ils constituent le lieu de séjour et de rencontres des jeunes appelés à se déplacer ou à accueillir les groupes de jeunes nationaux ou étrangers. Ils serviront de support aux activités éducatives et d'échanges culturels « connaissance du Maroc ». Ces centres serviront par la même occasion de centres provinciaux ou régionaux de formation aussi bien dans le domaine de la jeunesse, que dans celui des sports.

Aussi, est-il apparu nécessaire de consacrer des crédits importants pour réaliser des centres d'accueil en nombre suffisant.

	1.000 DH
— 3 centres d'accueil (de 40 lits)	1.062
— 6 centres d'accueil (de 80 lits)	4.474
— 2 centres d'accueil (200 lits)	2.668
— 4 véhicules (50 places)	432
— Unités mobiles audio-visuelles	630
Total	9.266

Ces crédits se traduiront par une augmentation de capacité d'accueil de 1.000 lits.

2. — Education surveillée

La lutte contre la délinquance juvénille devra être menée parallèlement à l'action socio-éducative et préventive, elle même liée à d'autres actions de type sanitaire, d'assistance, de protection et de défense sociales.

Face à la recrudescence de la délinquance, le quinquennat verra la réalisation d'un centre d'observation par province, « foyers » de délinquance et d'un centre de rééducation par région. L'importance de ces centres varie en fonction de la densité de la population des provinces.

Outre des moyens consentis, des mesures d'urgence devront être prises afin d'éviter dans les lieux de détention provisoire tout contact du mineur avec des délinquants confirmés qui risquent d'influencer défavorablement son comportement ultérieur.

L'accent sera également mis au cours du Plan d'une part sur le développement des moyens et des mesures de prévention par l'augmentation des délégués à la liberté surveillée, des enquêteuses familiales et assistantes sociales, des brigades de mineurs, l'encouragement des organismes sociaux agissant dans le même but et la spécialisation des juges de mineurs.

S'agissant de la formation des cadres de rééducation, elle devrait porter sur des connaissances psychologiques, sociologiques, pédagogiques, médicales... qui éclairent leur action, et les rendent aptes à faire une exacte appréciation des rapports techniques afférents au comportement du mineur. Une telle formation doit être doublée de stages pratiques auprès des centres d'observation, de rééducation et des foyers d'action sociales.

Pour ne pas être incomplète, la réintégration sociale des jeunes délinquants et inadaptés devra être accompagnée d'une politique d'éducation sociale et familiale de l'ensemble de la population, faisant intervenir d'une manière concertée les services intéressés de la Justice, de l'Entraide Nationale, des Habous et des Affaires Islamiques et de l'Education Nationale.

Les crédits d'équipement prévus pour l'éducation surveillée se répartissent ainsi :

	1.000 DH
5 centres d'observation et de rééducation	7.007
1 centre d'observation et de rééducation (filles)	1.600
Extension des centres de rééducation et d'observation	900
Total	9.507

Les constructions et l'extension des équipements de rééducation projetées aboutiront à accroître le nombre de places de 650 lits.

3. — Promotion féminine

L'action dans ce domaine est orientée en général vers l'éducation de la jeunesse féminine en vue de lui faire prendre conscience de son véritable rôle au sein du foyer et dans la société et lui inculquer une formation ménagère et manuelle aussi bien en milieu urbain que rural. Cette éducation est d'autant plus indispensable qu'elle permettra l'évolution du foyer traditionnel vers un foyer équilibré, conciliant les nécessités de la vie moderne et les grandes constantes de la civilisation nationale.

En effet, les programmes socio-éducatifs, des foyers féminins, propres à promouvoir la femme, seront révisés dans le sens de dispenser une formation ménagère complète, adaptée au milieu, et d'initier la jeune fille ayant un certain niveau d'instruction à la vie professionnelle touchant le secteur moderne (hôtellerie, commerce, éducation familiale...).

Etant donné que les différents foyers relevant du développement communautaire de l'Union des femmes marocaines et d'autres organismes, poursuivent le même objectif que ceux du département de la Jeunesse et des Sports, il est nécessaire que celui-ci, vu l'expérience qu'il a acquise dans ce domaine, assure une collaboration et une coordination étroite entre les différents organismes dont dépendent ces foyers, et ce grâce à un partage de responsabilité au niveau de la formation générale des monitrices et à celui de la création et du fonctionnement de ces centres.

Par ailleurs, l'action des volontaires et de participation de la femme aux projets nationaux sera encouragée. A cet effet, la formation des instructrices, des animatrices, des volontaires se poursuivra en vue de répondre aussi bien aux besoins ressentis dans ce domaine au niveau des organismes publics et privés, qu'au besoin de la promotion de la femme elle-même.

C'est à juste titre que le programme d'action prévoit la réalisation des foyers féminins de types provincial et régional qui serviront d'ailleurs de lieu d'éducation, de formation et de perfectionnement de cadres féminins, et éventuellement de support de base pour d'autres activités d'animation éducative.

Les crédits destinés à la promotion féminine s'élèvent à 5.282.000 DH, se répartissent ainsi :

	1.000 DH
6 foyers féminins régionaux	2.282
4 foyers féminins (type A)	1.200
Fonds de concours	1.800
Total	5.282

4. — Sports

Partant du principe d'équilibre entre le sport de masse et le sport d'élite, le programme d'action mettra en œuvre un ensemble de moyens et de mesures susceptible d'élver le niveau du sport sur les plans qualificatif et quantitatif. Autrement dit, il vise à réaliser des équipements polyvalents et des équipements destinés à la haute compétition pour les disciplines essentielles, et consacrer des crédits relativement importants en vue de faire bénéficier une grande partie de la jeunesse.

Toutefois pour atteindre les objectifs escomptés, il importe que l'action sportive soit unifiée et fasse l'objet d'une concertation avec les organismes nationaux et internationaux ayant part à la vie sportive, et c'est d'autant plus nécessaire que le sport

tend à devenir un véritable service public. Le département de la Jeunesse et des Sports aura à en assurer la responsabilité et la tâche qu'il devra accomplir est donc double : une action concertée d'orientation, de coordination, de soutien et de contrôle, une action directe au profit de la jeunesse non organisée.

Cet effort s'exercera notamment dans les directions suivantes :

4.1. — Sport Scolaire

Le département de la Jeunesse et des Sports souligne parmi ses préoccupations l'élargissement de la base sportive scolaire. Il s'agit de rendre obligatoire la pratique de l'éducation physique dans tous les établissements scolaires, du cycle primaire jusqu'au cycle universitaire avec les horaires différents.

A ce sujet, le département de la Jeunesse et des Sports mettra en place les formes d'action susceptibles de promouvoir les sports scolaires, notamment par la création d'une section chargée de maintenir une liaison continue avec l'Education Nationale et les établissements de formation spécialisée.

Des mesures seront alors prises afin que, dès le début du Plan, puisse être effectué l'aménagement de l'espace et des locaux convenables à la pratique de l'éducation physique, veiller à ce que toute création d'une infrastructure scolaire, ou du programme d'habitat, prévoit des installations sportives nécessaires à l'éducation sportive, facteur indispensable à l'équilibre intellectuel.

— Dans le primaire, l'instituteur aura à assurer les cours d'éducation physique à raison d'une heure par jour. Une formation sportive devra être dispensée dans les Ecoles régionales d'instituteurs, pour mettre en application cette mesure dès le début du quinquennat, des stages de recyclage des instituteurs seront organisés.

— Dans le secondaire, il devra être prévu dans les programmes, l'enseignement du sport et de l'éducation physique à raison de trois heures par semaine et un après-midi réservé à la pratique obligatoire du sport.

— Dans le supérieur, le sport sera introduit sous forme « d'heures-crédits », où chaque étudiant serait astreint à un certain nombre d'heures par an. Dans certains établissements techniques, le sport sera obligatoire.

4.2. — Sport Civil

Dans ce domaine, deux actions sont envisagées. Une action pour les sports d'élite, qui consiste à prendre des mesures en vue de mettre en place les grands clubs omnisports sous l'impulsion des autorités des collectivités locales, lesquelles apporteront leur aide tant dans le fonctionnement des clubs que des réalisations des équipements sportifs. Une autre action auprès

des masses, touchera la grande majorité des jeunes, et ceci grâce à des clubs qui seront constitués sous la conduite des ligues et des cadres du département. Cette action est destinée à promouvoir parmi les minimes et les cadets notamment, un ensemble d'activités propres à élargir la base sportive civile.

A ce titre, une liaison permanente devra être instaurée et maintenue avec les services extérieurs des organismes intéressés (Education Nationale, Agriculture, Intérieur) pour mettre en place et promouvoir les compétitions rurales, intercercles, des compétitions urbaines, organiser des séjours sportifs, des séjours de neige, de nautisme, etc... et permettre d'une manière générale l'émergence de toutes les formes daction susceptibles d'éviter qu'il y ait une chute de l'activité physique au sortir de l'école.

Parallèlement à cet effort, et outre les projets sportifs, déjà retenus, une part du fonds de concours sera consacrée aux projets d'intérêt local pour aider les collectivités locales à équiper des terrains sommaires et organiser des compétitions des jeunes.

4.3. — Sport Militaire

Avec l'ensemble des sports, le sport militaire constitue un volet important dans le cadre de la politique sportive nationale. Les mesures de prospection, d'encadrement, du fonctionnement et de développement de ce sport feront partie intégrante des programmes techniques de préparation aux jeux internes et internationaux.

Toute action d'organisation et de promotion de ce sport est rendue plus facile, vu le cadre où il doit se dérouler. Il convient seulement d'amener les militaires à pratiquer l'éducation physique et le sport, et d'entreprendre une action progressive et l'organisation d'un championnat militaire.

Les crédits inscrits au titre des sports, 37.314.000 DH permettront de compléter et d'améliorer les équipements sportifs existants. Ils sont ventilés comme suit :

	1.000 DH
5 piscines couvertes	8.158
3 salles de sports couvertes	5.216
3 stades d'athlétisme	4.140
1 stade omnisport	500
Centre national des sports	10.100
Matériel de sports de masse	2.000
Fonds de concours	7.200
Total	37.314

Un complexe sportif de 70.000 places est inscrit pour mémoire.

5. — Achévement des projets socio-éducatifs et sportifs du Plan 1968-1972

Certaines opérations ont été exécutées en partie ou arrêtées pour défaillance des entrepreneurs. Cette série d'opérations nécessite des crédits relativement importants pour les achever ; ils sont inscrits au titre de la Loi des Finances 1973, et se répartissent ainsi :

	1.000 DH
— Jeunesse	**160**
Centre d'éducation populaire de Marrakech	160
— Education surveillée	**510**
Centre de rééducation de Marrakech	310
Centre de rééducation d'Oujda	200
— Promotion féminie	**75**
Foyer féminin de Safi	75
— Sports	**1.230**
Salle de Sports de Meknès	350
Salle de Sports de Marrakech	350
Salle de Sports d'Oujda	350
Couverture de la piscine Bellevue	80
Couverture de la piscine Taza	100
Total	1.975

6. — Formation des cadres

La formation des cadres dans le domaine de la Jeunesse et des Sports est un des volets de la polititque de formation et de valorisation des ressources humaines.

Outre la formation des cadres statutaires et du recyclage du personnel en fonction, elle s'adresse de façon intensive à l'encadrement des projets socio-éducatifs et sportifs, des associations et groupements de jeunesse, aux organisations et fédérations sportives, aux organismes à but social.

Aussi, un accent tout particulier sera porté sur la réalisation des centres de formation au niveau national qu'au niveau régional ou provincial.

C'est ainsi que l'Institut Royal - Centre Yacoub El Mansour, formera des instructeurs et des éducateurs. La capacité d'accueil de ce centre augmentera de manière à répondre aux besoins d'animation éducative.

Tandis que le centre de promotion féminine de Youssoufia assurera la formation des cadres féminins statutaires, le recyclage et le perfectionnement des cadres de l'action féminine en général, du développement communautaire, de la ligne de protection de l'enfance, de l'union des femmes, etc...

Un programme d'action complémentaire en matière de formation, de recyclage et de stages est envisagé pour répondre aux besoins des mouvements et des associations et d'autres orga-

nismes ayant part à la vie socio-éducative et sportive locale. A cette fin, une utilisation polyvalente des centres d'accueil, des foyers féminins régionaux etc... sera assurée avec l'appui des collectivités locales.

Par ailleurs, le Centre National de la Chêneraie jouera un rôle important dans la formation de l'élite sportive, la préparation des sélections nationales et le déroulement des compétitions internationales au Maroc.

Le quinquennat enregistrera la formation de près de 1.000 cadres statutaires et le perfectionnement de 7.000 cadres des autres organismes publics et privés ayant une action éducative sociale et sportive.

Les crédits réservés à la formation des cadres de la Jeunesse et des Sports seront affectés à l'extension et à la rénovation des équipements existants :

	1.000 DH
Centre Yacoub El Mansour	1.020
Centre de Youssoufia (Promotion féminine)	990
Total	2.000

7. — Participation des collectivités locales

Afin que le Plan Quinquennal 1973-1977 surmonte les difficultés rencontrées par le Plan précédent, il y a lieu de lever certains préalables liés à la participation des collectivités locales.

En effet, la participation des collectivités locales est un instrument indispensable à l'exécution et au soutien des programmes d'action socio-éducatifs et sportifs. Pour rendre cette participation effective, le département de la Jeunesse et des Sports envisage l'orientation suivante :

7.1. — Fonds de concours

Le fonds de concours sera prévu comme une rubrique budgétaire de subventions pour les trois sous-secteurs, jeunesse, promotion féminine et sports afin de réaliser avec la participation locale des projets socio-éducatifs et sportifs d'intérêt local, étant entendu que les projets à caractère national, régional ou provincial seront financés entièrement sur le budget de l'Etat.

A cet effet les principes de l'octroi des crédits doivent être respectés à savoir une participation mixte réglementée d'une part, et tenant compte des conditions suivantes, d'autre part.

— Une localisation à l'avance des projets que le département de la Jeunesse et des Sports entend réaliser conjointement avec les collectivités locales. Chaque projet doit faire l'objet d'une fiche technique.

— L'ensemble des projets d'intérêt local doivent s'insérer dans le programme d'action de la Jeunesse et des Sports.

7.2. — Acquisition et Aménagement des Terrains

L'importance du nombre des opérations projetées suppose que soient mises en œuvre des mesures et des démarches destinées à l'acquisition et à l'aménagement des terrains nécessaires aux équipements socio-éducatifs et sportifs, ceci se fera par le prélèvement sur les domaines des collectivités locales.

IV. — MESURES

1. — Texte organisant et fixant les attributions du département de la Jeunesse et des Sports

Compte tenu de l'accroissement des tâches liées à l'exécution du Plan, et du fait que les services de la Jeunesse et des Sports continuent à étendre le champ de leurs activités, l'organisation du département actuelle devra être progressivement modifiée durant la période quinquennale. L'harmonisation de l'ensemble de ses structures, administratives et techniques, nécessite des mesures législatives et réglementaires définissant les attributions du département.

2. — Charte de la Jeunesse

Elle consiste à définir les rapports entre les services de la jeunesse et les organismes privés œuvrant dans ce domaine.

3. — Charte des Sports

Elle réglementera la création et l'utilisation des équipements sportifs et l'exercice des activités sportives.

4. — Texte créant un fonds national pour l'équipement sportif et l'équipement de la jeunesse

Il a pour but de soulager l'effort de l'Etat en ce qui concerne le financement des équipements sportifs et de la jeunesse. Les sources d'alimentation de ce fonds seront déterminées ultérieurement.

5. — Révision du statut particulier du personnel de l'administration de la Jeunesse et des Sports

Le statut actuel doit et mérite d'être adapté aux nouveaux objectifs et implique ainsi sa refonte. Cette refonte veillera particulièrement à ajuster les missions, attributions et fonctions des cadres de la jeunesse et des sports à leurs compétences de fait.

V. — REPERCUSSIONS SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

En matière de Jeunesse et des Sports, il existe une étroite liaison entre le budget d'équipement et de fonctionnement. En effet, on ne peut rentabiliser les équipements réalisés que dans

la mesure où l'on peut disposer, tant pour les services centraux que pour les services extérieurs, du personnel qualifié et du matériel nécessaire.

Les dépenses annuelles du fonctionnement s'élèveront à la fin du quinquennat, en 1977, à 35 millions DH contre 23 millions DH en 1972, soit une augmentation moyenne de 10 % par an.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement durant la période quinquennale permettra le recrutement du personnel nécessaire à l'encadrement et à l'équipement en matériel des projets inscrits dans le Plan.

N.B. Nomenclature Plan-Finances

La nomenclature suivie par le département des Finances ne correspond pas dans sa présentation à la réalité des activités exercées par le département de la Jeunesse et des Sports. Cette nomenclature reconduite d'une façon routinière entraîne une non-conformité de l'imputation budgétaire aux actions analysées dans le programme d'action, et une discordance entre dotation budgétaire globale, selon les prévisions du Plan, et son utilisation par le département de la Jeunesse et des Sports et les services du Plan.

Ces incohérences ne permettent pas d'apprécier l'efficience de telle ou telle action de manière à déterminer objectivement la catégorie des actions sociales à encourager, et celle devant faire l'objet d'un regroupement ou d'une reconversion.

Il convient alors d'adopter une nomenclature Plan-Finances qui individualise bien les activités liées aux sous-secteurs de la Jeunesse et des Sports ci-après.

Budget d'équipement de la jeunesse

1.000 DH

Opérations	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Jeunesse	**2.907**	**7.769**	**3.916**	**3.752**	**3.429**	**21.773**
Maison des jeunes	**1.370**	**1.346**	**836**	**684**	**795**	**5.031**
Maison de jeunes d'El Jadida (A)				573	111	684
Maison de jeunes de Fès (A) ....,		573	111			684
Maison de jeunes de Meknès (A)					684	684

Budget d'équipement de la jeunesse (suite)

1.000 DH

Opérations	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Maison de jeunes d'Oujda (A)			573	111		684
Maison de jeunes d'Al Hoceima (B) ...		359	76			435
Maison de jeunes d'Azrou (B)		359	76			435
Maison de jeunes de Midelt (C)	190	27				217
Maison de jeunes d'Erfoud (C)	190	28				218
Ensemble socio-Educatif de Rabat (finition)	990					990
Camps de vacances	**1.173**	**1.590**	**225**	**225**	**653**	**3.876**
Camp international de Bouznika		773				773
Camp de vacances de Taghazout		290				290
Camp de vacances de Haouzia	483					483
Camp de vacances d'Immouzer		302				302
Camp de vacances my Bousselham ...					428	428
Restauration renouvellement du matériel	700					700

Budget d'équipement de la jeunesse (suite)

1.000 DH

Opérations	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Camps mobiles		225	225	225	225	900
Centres d'accueil	354	3.933	1.955	1.943	1.081	9.266
Centre d'accueil d'Agadir			300	54		354
Centre d accueil de Béni-Mellal				300	54	354
Centre d'accueil de Marrakech	354					354
Centre d'accueil d'Ifrane		687	120			807
Centre d'accueil de Ksar-Es-Souk		600	107			707
Centre d'accueil de Safi					707	707
Centre d'accueil de Tétouan				600	107	707
Centre d'accueil de Fès			650	123		773
Centre d'accueil d'Oujda		900	161			1.061
Centre d'accueil de Tanger				650	123	773
Centre d'accueil de Casablacna		1.350	257			1.607
4 cars (50 places)		216		216		432
Unités mobiles audio-visuelles		180	360		90	630
Fonds de concours		900	900	900	900	3.600

Budget d'équipement de l'éducation surveillée

1.000 DH

Opérations	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Education surveillée	**1.932**	**2.908**	**2.005**	**2.200**	**462**	**9.507**
Centre d'observation et de rééducation d'Agadir		1.245	355			1.600
Centre de rééducation de Casablanca ...				1.245	355	1.600
Centre d'observation et de rééducation de Fès		1395	405			1.800
Centre d'observation et de rééducation de Marrakech ...	1.032	268				1.300
Centre de rééducation de Nador	300					300
Centre d'observation et de rééducation de Tétouan			1.245	355		1.600
Centre d'observation et de rééducation d'Oujda	600					600
Centre de rééducation de Meknès				600	107	707

Budget d'équipement de la promotion féminine

1.000 DH

Opérations	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Promotion féminine		1.080	1.543	1.396	1.063	5.282
Foyer Féminin régional Agadir		130	37			167
Foyer Féminin régional - Béni Mellal				353	70	423
Foyer féminin régional - Fès			353	70		423
Foyer féminin régional - Meknès				353	70	423
Foyer féminin régional - Tétouan			353	70		423
Foyer féminin régional - Oujda					423	423
Foyer féminin (A) - Rabat ...				250	50	300
Foyer féminin (A) - Al Hoceima			250	50		300
Foyer féminin (A) - Ouarzazate		250	50			300
Foyer féminin (A) - Tanger		250	50			300
Fonds de concours		450	450	450	450	1.800

Budget d'équipement des sports

1.000 DH

Opérations	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Sports	9.745	11.636	8.913	4.556	2.464	37.314
Piscine couverte-Casablanca	62	2.500	3.000			5.562
Piscine couverte-Meknès ..		21	314	314	—	649
Piscine couverte-Oujda		21	314	314		649
Piscine couverte-Taza		21	314	314		649
Piscine couverte-Tétouan ...			21	314	314	649
Salle couverte Casablanca ...		1.000	1.250			2.250
Salle couverte-Fès		854	1.000			1.854
Salle couverte-Safi		12	500	600		1.112
Stade omnisport-Béni Mellal				500		500
Stade d'athlétisme-Casa ...		2.250				2.250
Stade d'athlétisme - Meknès		315				315
Stade d'athlétisme - Fès ..		1.575				1.575
Centre National des Sports Rabat	9.233	967				10.100
Matériel de masse	450	400	400	400	350	2.000
Complexe sportif - Rabat						P.m.
Fonds de concours		1.800	1.800	1.800	1.800	7.200

Tableau des achèvements de projets 1968-1972

1.000 DH

Opérations	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Achèvements de projets	1.975					1.975
Jeunesse	160					160
Centre d'éducation populaire de Marrakech	160					160
Education surveillée	510					510
Centre de rééducation de Marrakech ...	310					310
Centre de rééducation d'Oujda	200					200
Promotion féminine	75					75
Foyer féminin de Safi	75					75
Sports	1.230					1.230
Salle de Sports de Meknès ...	350					350
Salle de Sports de Marrakech	350					350
Salle de Sports d'Oujda	350					350
Couverture de la piscine Bellevue	80					80
Couverture de la piscine Taza	100					100

Bâtiments administratifs

1.000 DH

Opérations	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Extension du Ministère		2.000	500			2.500
Inspection provinciale de Al Hoceima		260	32			292
Inspection provinciale de Tanger				260	32	292
Inspection provinciale de Khouribga ..			260	32		292
Inspection provinciale de Settat		260	32			292
Total		2.520	824	292	32	3.668

Tableau récapitulatif du budget d'équipement de la jeunesse et des sports

1.000 DH

Sous Secteurs	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Jeunesse	3.067	7.769	3.916	3.752	3.429	21.933
Education surveillée	2.442	2.908	2.005	2.200	462	10.017
Promotion féminine	75	1.080	1.543	1.596	1.063	5.357
Sports	10.975	11.636	8.913	4.556	2.464	38.544
Formation des cadres		1.770	240			2.010
Bâtiments administratifs ...		2.520	824	292	32	3.668
Total	16.559	27.683	17.441	12.396	7.450	81.529

CHAPITRE XXVI

SANTE PUBLIQUE ET PLANIFICATION FAMILIALE

SANTE PUBLIQUE
ET PLANIFICATION FAMILIALE

Les problèmes sanitaires prennent de plus en plus d'importance en raison de l'accroissement démographique considérable constaté au cours des dernières années.

En effet, la demande de services sanitaires ne cesse d'augmenter du fait de la difficulté pour la majeure partie de la population de satisfaire par ses propres moyens ses besoins en soins médicaux indispensables, alors qu'ils sont de mieux en mieux perçus et de plus en plus fortement exprimés.

Par ailleurs, le degré de spécialisation des soins qui concernent aussi bien les personnes aisées que les catégories de la population les moins nanties exige des investissements dépassant les ressources financières privées.

Ceci montre la nécessité d'une intervention de plus en plus importante de l'Etat dans le domaine sanitaire d'une part pour satisfaire la demande de la population et d'autre part pour s'attaquer aux divers facteurs ou conditions favorisant les maladies, d'en réduire l'incidence et de diminuer ainsi la part du revenu national englouti directement ou indirectement par le coût de la maladie.

I. — BILAN DU PLAN QUINQUENNAL 1968-1972 ET SITUATION A LA VEILLE DU PLAN 1973-1977

Le programme quinquennal 1968-1972 était axé sur quatre points essentiels :

- Accentuation de la formation du personnel médical et paramédical ce qui se matérialisait notamment par la construction du centre hospitalier universitaire de Rabat.
- Maintenance et modernisation du patrimoine hospitalier.
- Développement du réseau de diagnostic, de soins ambulatoires et de prévention.
- Intégration de la planification familiale dans les activités de Santé Publique.

A — Exécution physique du programme

Le centre hospitalier universitaire de Rabat

Le programme prévu se décomposait ainsi :

a — Extension de l'hôpital Avicennes par :

— La surélévation de l'hôpital
— La création d'un nouveau bloc opératoire
— La construction de circulations verticales dans des tours latérales qui comprennent également des bureaux et des salles de travaux pratiques.

b. — **La maternité universitaire et l'hôpital d'enfants**

c. — **Les services généraux comprenant une centrale thermique, les ateliers et la buanderie préfectoraux.**

d. — **L'extension de l'hôpital Er-Razi de Salé par la création de 80 lits d'hospitalisation et d'un service de cuisine.**

De toutes ces opérations, seule la construction des tours latérales et de huit salles d'opération est terminée, les autres opérations sont en cours de réalisation.

Le programme de prévention :

L'organisme à qui a été confiée la réalisation du programme de prévention n'a pu l'exécuter comme prévu. Les crédits ont été reversés à la Santé Publique en 1970, le retard ainsi accumulé et l'augmentation des prix ont eu pour conséquence une réduction importante des réalisations comme le montre le tableau ci-dessous :

Formations sanitaires	Programme prévu	Programme réalisé
Centres de Santé urbains	5	1
Centres de Santé ruraux	5	—
Dispensaires urbains	55	32
Dispensaires ruraux	122	82
Centre de diagnostic	1	1
Logements de médecins	14	1
Logements d'infirmiers	1.645	300

Ces formations étant bien entendu dotées des équipements et des moyens de transport nécessaires à leur fonctionnement.

La modernisation du patrimoine hospitalier et l'achèvement des projets du Plan triennal

Les travaux de modernisation ont touché un grand nombre de formations, il s'agit de petites opérations dispersées dans les divers hôpitaux et dont il est très difficile d'établir la liste complète.

Par ailleurs, les formations du Plan triennal achevées sur des crédits du Plan Quinquennal, figurent sur la liste suivante :

Provinces	Formations	Nombre de lits
Ksar-Es-Souk	Hôpital de Ksar-Es-Souk ...	140
Ouarzazate	Hôpital d'Ouarzazate	180
Fès	Hôpital de Sefrou	120
Fès	Hôpital de Rafsai	80
Al-Hoceima	Hôpital d'Al-Hoceima	250
Tétouan	Extension de l'hôpital Tétouan	100
Casablanca	Hôpital Averroes. Service Chirurgie réparatrice	100
Kénitra	Hôpital de Roumani	80
Kénitra	Hôpital de Souk-El-Arbaâ	120
Nombre total de lits		1.170

La planification familiale :

Les crédits consacrés à cette opération devaient permettre d'atteindre l'objectif d'une insertion de 500.000 appareils intra-utérins et la formation de 600 animatrices et animateurs durant la période quinquennale, mais ces crédits ont été affectés à la construction du Centre National de Planification Familiale.

Le nombre d'insertions d'A.I.U. n'a atteint que 68.500 au 31 Décembre 1972 et le programme de formation d'animateurs a été abandonné. Ce retard s'explique surtout par l'inexistence d'un programme d'information et d'éducation de la population avec la participation de tous les Ministères intéressés.

B — Exécution comptable du programme

La dotation consacrée par le Plan 1968-1972 au programme sanitaire s'est élevée globalement à la somme de 101.453.000 DH à laquelle il faut ajouter une réévaluation de 17.950.000 DH accordée au titre du Centre Hospitalier Universitaire de Rabat soit au total un crédit de 119.403.000 DH dont 92.817.000 DH ont été ouverts par les Lois de Finances 1968-1972, les reports 1967-1968 s'élèvent à 11.643.000 DH ce qui donne au total un crédit disponible de 104.460.000 DH.

Sur ce crédit 84.691.000 DH ont été engagés et 59.903.000 DH ont été émis soit respectivement 84 % et 58 % des crédits disponibles ce qui dénote un retard important en particulier dans les émissions (voir tableau P. 841).

C — Les difficultés rencontrées lors de l'éxécution du Plan Quinquennal 1968-1972

L'exécution du Plan Quinquennal 1968-1972 ne s'est pas faite sans quelques difficultés qui méritent d'être soulignées :

— **Terrains d'implantation** : La recherche des terrains d'implantation des formations surtout en milieu urbain a constitué un véritable goulet d'étranglement et a retardé considérablement l'exécution du programme.

— **Etude des projets** : L'étude des projets est confiée habituellement à des cabinets d'architectes désignés par le Ministère. Etant donné la complexité des hôpitaux, leur étude architecturale nécessite une spécialisation très poussée ce qui rend le choix des architectes limité.

En général, ne sont retenus que ceux dont les cabinets sont les mieux équipés et les plus connus et qui travaillent souvent pour l'ensemble des administrations ; il en résulte une certaine saturation de ces cabinets qui entraîne une grande lenteur dans l'établissement des projets.

D — La situation à la veille du Plan 1973-1977

En partant des résultats obtenus par l'exécution du programme quinquennal 1968-1972, la situation sanitaire du Pays se présente ainsi :

La capacité hospitalière a très peu évolué au cours des 5 dernières années. Le Maroc dispose actuellement de 21.214 lits dans divers hôpitaux. Rapporté à la population, ce chiffre montre que le Pays dispose actuellement d'un lit pour 724 habitants. Il y a lieu de signaler que ce chiffre englobe les lits d'accouchement ceci réduit considérablement le rapport présenté ci-dessus, dans le cas où l'on ne tient compte que des lits destinés aux malades.

Quoique plus systématisé et reposant sur des critères démographiques, le réseau de centres de santé et dispensaires dénote les mêmes insuffisances numériques. Les normes retenues par les Plans successifs soit un centre de santé pour 45.000 habitants et un dispensaire pour 15.000 habitants sont loin d'être respectées. Tout comme pour l'infrastructure hospitalière les disparités régionales sont assez importantes.

Centres de Santé			Dispensaires			Nombre d'habitants par	
Urbains	Ruraux	Total	Urbains	Ruraux	Total	centre de santé	dispensaire
68	134	202	147	450	597	75.759	25.679

Exécution comptable du plan 1968-1972

1.000 DH

Opérations	Reports de 1967 sur 1968	Crédits ouverts par les lois de finances 1968-1972	Crédits Disponibles 1968-1972	Engagements 1968-1972	%	Emissions 1968-1972	%
1 - Ministère de la Santé Publique	73	1.200	1.273	901	71	832	65
2 - Centre Hospitalier Universitaire	—	29.650	29.650	24.436	82	12.882	43
3 - Hôpitaux généraux et spéciaux	5.035	2.085	7.120	7.082	99	6.460	91
4 - Hôpitaux provinciaux	271	—	271	269	99	215	79
5 - Hôpitaux territoriaux et centres de Santé	2.204	—	2.204	2.070	94	1.460	66
6 - Formations rurales	473	508	981	976	99	967	98
7 - Réseau urbain de Prévention	1.951	10.078	12.029	6.802	56	5.775	48
8 - Réseau rural de Prévention	—	15.545	15.545	13.900	89	11.473	74
9 - Equipement des formations sanitaires	243	—	243	242	99	242	99
10 - Aménagement et Modernisation d'hôpitaux	409	22.186	22.595	18.591	82	11.838	52
11 - Reconstruction du complexe hospitalier d'Agadir	984	1.000	1.984	1.984	100	1418	71
12 - Lutte contre les fléaux sociaux	—	4.965	4.965	4.965	100	4.765	96
13 - Planification familiale	—	5.600	5.600	2.473	44	1.576	28
Total	**11.643**	**92.817**	**104.460**	**84.691**	**81**	**59.903**	**57**

En matière de formation des Cadres, la Faculté de Médecine de Rabat a sorti ses premières promotions en 1968-69. Elle a formé jusqu'à présent près de 240 médecins mais tous ne sont pas à la Santé Publique, le plus grand nombre choisit la carrière universitaire. Ainsi le plus gros du corps médical de Santé Publique est composé de médecins étrangers de nationalités et de formations diverses. Le nombre actuel de médecins de Santé Publique atteint 538 dont 135 marocains, si l'on ajoute à ce chiffre celui des médecins privés soit 567 dont 173 marocains on aboutit à un nombre total de 1.105 médecins dont 308 marocains soit 27 % du total, rapporté à la population ce chiffre montre que le pays dispose d'un médecin pour près de 14.000 habitants et d'un médecin marocain pour près de 50.000 habitants.

La situation est plus satisfaisante en ce qui concerne les cadres paramédicaux bien que les chiffres actuels restent en deçà des besoins : ainsi sur 2.370 infirmiers diplômés d'Etat et 9.446 infirmiers brevetés nécessaires, le Ministère de la Santé dispose seulement de 1.436 diplômés d'Etat et de 7.553 brevetés soit respectivemnt 60 % et 80 % des besoins.

Ces moyens comme on le voit, bien qu'importants, restent quand même insuffisants pour faire face à une situation dont la dominante est faite de maladies transmissibles, de malnutrition, de maladies de l'enfance.

Parallèlement à l'action d'hospitalisation et de soins ambulatoires, des programmes spéciaux sont établis visant à la lutte contre la tuberculose, l'éradication du paludisme, l'assainissement du milieu, la protection sanitaire des mères et des enfants, la lutte contre les maladies transmissibles, la lutte contre la malnutrition, contre les troubles mentaux ; ils ont permis de réaliser des progrès très appréciables, on leur doit la baisse très sensible de la mortalité, l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance et l'absence d'épidémies.

II. — LES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS DU PLAN QUINQUENNAL 1973-1977

1. — Développement et normalisation de l'infrastructure sanitaire :

La mise au point d'une véritable stratégie de Santé Publique assurant un encadrement permanent de la population et permettant une intervention rapide et efficace nécessite au préalable une hiérarchisation et une normalisation des activités ainsi que l'étude et la définition des circuits que peut suivre tout habitant selon le cas qui le concerne.

Ainsi l'action qui s'exerce en faveur de la santé des habitants peut prendre deux aspects : ambulatoire ou par hospitalisation :

— **L'action ambulatoire** s'exerce soit au domicile de l'intéressé par l'intermédiaire d'infirmiers itinérants, soit au niveau du dispensaire, soit enfin au niveau du centre de santé. Pour cette action les normes retenues par le Plan Quinquennal 1968-1972 seront reconduites : soit un infirmier itinérant pour 5.000 habitants constituant un sous-secteur, un dispensaire pour un secteur sanitaire de 15.000 habitants et un centre de santé pour une circonscription sanitaire de 45.000 habitants.

L'infirmier itinérant effectue des visites systématiques chaque jour selon un circuit quotidien et des thèmes programmés d'investigation lui permettant de contrôler environ 1.000 foyers par mois. Ce système de visites est surtout développé en milieu rural car la population y est très dispersée et éloignée des formations sanitaires.

Les dispensaires et les centres de santé sont standardisés selon le milieu urbain ou rural. Les normes de personnel médical et paramédical nécessaire pour chaque établissement ont été fixées.

— **L'action par hospitalisation** : Le réseau hospitalier entrera pour la première fois dans un processus de normalisation systématique aux échelons de zones, de provinces et de régions ce qui en fera un véritable « réseau » hospitalier national.

Il s'agira selon les normes fixées de créer un hôpital de zone pour près de 180.000 habitants soit quatre circonscriptions sanitaires, un centre hospitalier provincial au niveau de chaque province ; un centre hospitalier régional au niveau de chaque région économique et enfin un centre hospitalier universitaire qui est un hôpital de niveau national auprès de chaque Faculté de Médecine.

Le nombre de lits et de personnel médical et paramédical par spécialité et pour chacun de ces quatre types de centres hospitaliers ont également été normalisés.

L'action par hospitalisation concerne deux catégories de patients :

- Ceux dont l'état de santé empêche tout déplacement, ou nécessite des soins trop assidus pour être faits à l'occasion des visites à domicile.
- Ceux dont l'état nécessite des moyens de diagnostic et de traitement tels que seul un hôpital en possède.

L'hôpital se trouve ainsi défini comme un centre de diagnostic et de traitement hautement spécialisé et qui prolonge l'action des services de soins ambulatoires. Il prépare en outre leur action ultérieure en leur renvoyant un convalescent fortement amélioré, dont la maladie est bien étiquetée avec un traitement bien défini qu'il peut suivre à domicile, dans son dispensaire de secteur, éventuellement au centre de santé et de toute

façon le médecin-chef de circonscription et le major du dispensaire sont tenus au courant des modalités de sa sortie de l'hôpital. Le séjour à l'hôpital doit être réduit au minimum indispensable :

— Pour que chaque lit serve au plus grand nombre possible de malades.
— Pour que le malade retrouve le plus vite possible son milieu naturel.

En plus du service rendu au malade, l'hôpital a d'autres rôles tout aussi importants tels que centre de référence, centre de formation et de perfectionnement, centre de recherche.

Ainsi le dispensaire, le centre de santé et l'hôpital constituent les trois étapes les plus importantes du circuit sanitaire, le développement de l'infrastructure sanitaire doit donc s'opérer parallèlement pour le réseau ambulatoire systématisé de dispensaires et de centres de santé et pour le réseau hospitalier compte tenu des normes fixées.

2. — Accentuation de la formation du personnel médical et paramédical :

Le problème de la formation et du recrutement du personnel médical se pose avec une acuité particulière ; la Faculté de Médecine a formé jusqu'à présent 240 médecins, elle pourra en former en moyenne 100 par an au cours des prochaines années, les besoins resteront cependant énormes et le Ministère de la Santé continuera à trouver ses cadres médicaux par le biais de l'assistance technique.

Ainsi en supposant que tous les médecins formés pendant la durée du Plan fassent carrière dans la Santé Publique, on ne peut compter à la fin du Plan que sur un effectif de 500 médecins pour un besoin dépassant 700 médecins supplémentaires, compte non tenu de ceux qui feront des spécialités.

En réalité les médecins formés ne passent pas plus de 3 ans en moyenne au Ministère de la Santé. Ils préfèrent presque tous travailler dans le secteur privé qui leur offre une situation matérielle beaucoup plus avantageuse. Cette instabilité ne va pas sans inconvénient majeur sur le plan de développement des programmes et de la continuité des travaux.

Enfin la formation dispensée actuellement à la Faculté de Médecine est peu adaptée aux besoins de la santé publique, les médecins formés sont surtout destinés au secteur privé donc à l'exercice médical individuel, ils ne peuvent affronter les problèmes de la Santé Publique sans une formation complémentaire.

Pour faire face à tous ces problèmes, le Plan Quinquennal 1973-1977 visera :

— à former et recruter davantage de médecins marocains
— à mieux les préparer aux tâches de la Santé Publique
— à les retenir dans les cadres
— à mettre en place un système d'osmose et de complémentarité entre médecine privée et médecine publique.

Afin de former un plus grand nombre de praticiens, l'extension du Centre Hospitalier Universitaire de Rabat, la construction de 2 Facultés de Médecine à Rabat et à Casablanca et d'un Centre Hospitalier Universitaire à Casablanca sont retenues par le Plan Quinquennal 1973-1977. Ainsi la Faculté de Médecine de Rabat pourra former à partir de 1973, 100 médecins par an, celle de Casablanca ne pourra cependant sortir ses premiers médecins qu'en 1979 ou 1980.

En ce qui concerne la formation du personnel paramédical, la situation est plus satisfaisante en effet, la capacité actuelle des établissements existants qui atteint 2.160 places pourra faire face à 70 % des besoins estimés à 6.550 infirmiers soit près de 4.500 infirmiers au cours de la période quinquennale.

Le tableau ci-joint donne les besoins de la santé publique en personnel technique en 1977 :

Médecins	Médecins santé publique	959
	Agrégés	96
	Assistants	202
	Total	1.257
Adjoints de santé cadristes	Assistantes sociales	178
	Majors	769
	Moniteurs	142
	Sages femmes	23
	Total	1.112
Adjoints de santé diplomés d'Etat	Infirmiers	1.645
	CAP d'Anesthésie	183
	CAP d'Obstétrique	387
	CAP de Psychiatrie	372
	Préparateurs en Pharmacie	68
	Techniciens d'Assainissement	334
	Techniciens de laboratoire	518
	Techniciens de Radiologie	150
	Techniciens de rééducation	23
	Techniciens de Statistiques	73
	Total	3.753
Adjoints de santé brevetés et aides sanitaires	Infirmiers	10.438
	Aides Techniciens d'Assainissement	—
	Bacilloscopistes	58
	Microscopistes	217
	Manipulateurs Radiophotos	51
	Aides Techniciens de laboratoire	—
	Total	10.784
Ingénieurs sanitaires		
Ingénieurs d'application		38
Ingénieurs statisticiens		
Ingénieurs électroniciens		
Pharmaciens		119
Dentistes		80

3. — Poursuite de la politique d'intégration de la Planification Familiale dans les activités de la Santé Publique :

En tant que priorité nationale, la Planification Familiale sera préparée et soutenue au cours du Plan 1973-1977 par un programme gouvernemental d'information, de motivation et d'éducation de toute la population. Ce programme sera soutenu par toutes les administrations intéressées et en particulier l'Information, l'Intérieur, l'Education Nationale, la Jeunesse et Sports.

La Santé Publique n'en réalisera que la partie médicale qui trouve ses motivations aux niveaux individuel, familial et national et de ce fait s'inscrit exactement dans les buts et objectifs du programme de la Santé Publique, ceux-ci visant à réaliser un état de parfait équilibre physique, mental et social de toute la population.

L'exécution médicale pratique du programme de planification familiale continuera à faire partie intégrante des activités des services de Santé Publique à tous les niveaux et à ce titre mobilisera en permanence tout le personnel de toutes les formations à l'occasion de chaque prestation sanitaire.

III. — LE PROGRAMME D'ACTION

Le total des crédits d'investissements alloués à la Santé Publique au titre du Plan Quinquennal 1973-1977 s'élève à 303.025.000 DH.

1.000 DH

Opérations	Investissements
— Centre hospitalier universitaire de Rabat	54.000
— Centre hospitalier universitaire de Casablanca	40.000
Centres hospitaliers régionaux	
Centre hospitalier régional d'Agadir	5.000
Centre hospitalier régional de Fès	5.000
Centre hospitalier régional de Marrakech	6.000
Centre hospitalier régional de Meknès	5.000
Centre hospitalier régional d'Oujda	5.000
Centres hospitaliers provinciaux	
Centre hospitalier provincial de Béni-Mellal ...	6.000
Centre hospitalier provincial d'El Jadida	3.000
Centre hospitalier provincial de Kénitra	5.000
Centre hospitalier provincial de Ksar-Es-Souk ...	5.000
Centre hospitalier provincial de Ouarzazate ...	5.000
Centre hospitalier provincial de Settat	5.000
Centre hospitalier provincial de Khouribga ...	5.000
Centre hospitalier provincial de Taza	5.000
Centre hospitalier provincial de Tanger	5.000
Centre hospitalier provincial de Tétouan	5.000
Centre hospitalier provincial d'Al Hoceima ...	2.500
Centre hospitalier provincial de Nador	2.500
Centre hospitalier provincial de Safi	5.000
— Hôpitaux de zone	
Hôpital de zone de Casablanca « Crêtes »	6.000
Hôpital de zone de Casablanca «Roches-Noires»	6.000
— Hôpital de zone d'Essaouira	3.600
— Aménagements et modernisation d'hôpitaux	9.400
— Réseau urbain de prévention	
— Réseau rurale de prévention	80.000
— Laboratoires	1.700
— Logements de médecins d'hôpitaux	1.400
— Ambulances d'hôpitaux	1.500
— Dispensaire anti-tuberculeux	1.400
— Collège National de Santé Publique	7.000
— Planification Familiale	6.025
Total	303.025

A — Santé Publique

— Centres Hospitaliers Universitaires

Le Plan Quinquennal 1973-1977 verra l'achèvement du Centre Hospitalier Universitaire de Rabat et la réalisation d'une première tranche d'un Centre Hospitalier Universitaire à Casablanca. les crédits alloués à ces 2 Centres s'élèvent à 54 millions DH pour le C.H.U. de Rabat et de 40 millions DH pour celui de Casablanca.

Le nombre de lits à créer dans chacun des deux C.H.U. se répartit ainsi :

C.H.U. de Rabat

— 240 lits d'obstétrique
— 500 lits de pédiatrie et de chirurgie infantile
— 60 lits de chirurgie osseuse
— 330 lits d'urgence

Total : 1.130 lits

C.H.U. de Casablanca

— 240 lits de médecine générale
— 300 lits de pédiatrie, chirurgie infantile
— 220 lits de psychiatrie
— 120 lits de réhabilitation
— 120 lits de cancérologie.

Total : 1.000 lits

— Centres hospitaliers régionaux

Le Plan de systématisation et de normalisation prévoit un centre hospitalier régional, au niveau de chacun des chefs lieux de régions économiques. Ce centre hospitalier dispose non seulement des services spécialisés existants à l'échelon provincial mais aussi de services permettant de traiter des affections dont la fréquence dans le Pays est moins importante.

Le nombre de lits à créer par hôpital régional est le suivant :

• Centre hospitalier régional d'Agadir	488 lits
• Centre hospitalier régional de Fès	465 lits
• Centre hospitalier régional de Marrakech	504 lits
• Centre hospitalier régional de Meknès	260 lits
• Centre hospitalier régional d'Oujda	642 lits
Total	2.359 lits

Toutefois il convient de souligner qu'une première tranche seulement de ce programme sera réalisée au cours de la période quinquennale et que le nombre de lits est donné à titre très indicatif.

En ce qui concerne Rabat et Casablanca, chefs-lieu des régions du Nord et du Centre, les Centres Hospitaliers Universitaires jouent à la fois le rôle de centre hospitalier National et Régional.

— Centres hospitaliers régionaux

L'opération concerne 13 centres hospitaliers régionaux et se traduit par une augmentation de la capacité des services et par la création de services spécialisés à compétence provinciale.

L'objectif à atteindre consiste à atténuer les disparités et inégalités existant entre les différentes provinces :

Nombre de lits à créer par centre hospitalier

Centre hospitalier provincial de Béni-Mellal	214 lits
Centre hospitalier provincial d'El Jadida	116 lits
Centre hospitalier provincial de Kénitra	228 lits
Centre hospitalier provincial de Ksar-Es-Souk	219 lits
Centre hospitalier provincial d'Ouarzazate	160 lits
Centre hospitalier provincial de Settat	187 lits
Centre hospitalier provincial de Taza	120 lits
Centre hospitalier provincial de Tanger	234 lits
Centre hospitalier provincial de Tétouan	144 lits
Centre hospitalier provincial de Nador	182 lits
Centre hospitalier provincial d'Al Hoceima	126 lits
Centre hospitalier provincial de Khouribga	200 lits
Centre hospitalier provincial de Safi	175 lits
Total :	2.305 lits

Pour les centres hospitaliers provinciaux la même observation que celle formulée ci-dessus, pour les centres hospitaliers régionaux est à signaler.

— Les Hôpitaux de Zone

L'hôpital de zone représente en matière hospitalière l'unité fonctionnelle minimum. C'est l'échelon le plus périphérique, au contact plus immédiat de la population et qui doit assurer les soins courants tant médicaux que chirurgicaux. La capacité optimum d'un tel hôpital doit être de 200 lits.

Le Plan Quinquennal 1973-1977 retient 3 hôpitaux de zone dont 2 à Casablanca (Crêtes et Roches-Noires) et 1 à Essaouira.

— Le réseau de prévention

Les normes de 1 dispensaire pour 15.000 habitants et de 1 centre de santé pour 45.000 habitants sont reconduites mais ne peuvent être respectées pour l'ensemble des provinces. Cependant le programme retenu se propose :

— de contrôler les disparités existant entre provinces
— de rendre les points médicaux (centres de santé et dispensaires) accessibles à toutes les populations surtout rurales.

— de créer des unités fonctionnelles complètes, c'est-à-dire le centre de santé avec ses 3 dispensaires et ces derniers avec les logements pour le personnel quand il s'agit d'un milieu rural.

Le programme de prévention se ventile comme suit :

Réseau Urbain

Centres de santé urbains	10
Dispensaires urbains	131

Réseau Rural

Centres de santé ruraux	18
Dispensaires ruraux	125
Logements de médecins	59
Logements d'infirmiers	1.534

Ces établissements sont bien entendu dotés de l'équipement et du matériel nécessaires à leur fonctionnement.

— Complément d'équipement et modernisation

Cette rubrique est prévue pour compléter l'équipement des services existants, ou pour rénover des installations dont l'état de vétusté ne permet plus un fonctionnement efficace et rapide.

Des hôpitaux mieux équipés, dotés de moyens de diagnostic et de traitement plus modernes ont une rapidité de rotation des lits plus grande et desservent, pour une même capacité en lits, un plus grand nombre d'habitants. Les taux d'occupation augmentent, la durée moyenne de séjour diminue et l'hôpital cesse d'être un simple dépôt de malades.

Dans la même rubrique, il sera procédé à une normalisation des services hospitaliers existants par une redistribution des lits et une réorientation des équipements plus conforme à la régionalisation des activités. Les crédits réservés à cette rubrique s'élèvent à 9,4 millions DH.

— Les dispensaires anti-tuberculeux (D.A.T.)

Les dispensaires anti-tuberculeux sont en fait des centres de diagnostic de la tuberculose, ils constituent une véritable plaque tournante de la lutte contre cette maladie. En effet, c'est à ce niveau que sont confirmés tous les cas dépistés dans les centres de santé grâce à des moyens radiographiques et baciloscopiques. C'est à partir de là que les malades sont orientés soit vers l'hospitalisation, soit vers un traitement ambulatoire appliqué dans les circonscriptions. Chaque province doit posséder au moins un D.A.T., cette norme est déjà réalisée, sauf pour les provinces de Béni-Mellal, El Jadida, Settat et Taza.

Ces quatre dispensaires anti-tuberculeux seront réalisés au cours de la période 1973-1977. Le coût de chaque D.A.T. est de 350.000 Dirhams. Le crédit réservé à cette rubrique est donc de 1.400.000 Dirhams.

— Les laboratoires

Les laboratoires deviennent de plus en plus un instrument indispensable à l'exercice de la médecine. Dans ce domaine, comme dans celui de l'hospitalisation, une étape préalable est représentée par la normalisation et la hiérarchisation des laboratoires et en définissant à chaque niveau de l'action médicale le niveau de laboratoire correspondant ; on trouvera ainsi des laboratoires de niveau de zone, de niveau provincial, régional et national, des laboratoires de tuberculose et enfin des laboratoires de Santé Publique qui au niveau de chaque province assurent la surveillance épidémiologique, le contrôle de l'Hygiène alimentaire, de l'eau de boisson et l'Hygiène de l'environnement.

Un crédit de 1,7 millions DH a été retenu pour cette rubrique, il servira à la construction de deux laboratoires provinciaux à Kénitra et Béni-Mellal.

— Les logements de médecins d'hôpitaux

Ils trouvent leur justification dans la nécessité de fixer les médecins ou de leur offrir des conditions convenables surtoût en milieu rural où ils ne disposent d'aucune autre possibilité de se loger, à noter aussi que les services de garde et permanences médicales, l'activité continue et ininterrompue des services d'urgence et de soins intensifs rendent nécessaire la présence des médecins sur les lieux et justifie la construction de logements dans les hôpitaux. Un crédit de 1.400.000 DH a été retenu à cette fin. Il servira à la construction de 14 logements de médecins répartis ainsi : Nador (1), Al Hoceima (2), Tanger (2), Midelt (1), Marrakech (1), Taroudant (1), Tiznit (1), Souk-el-Arbaâ (2), Souk Sebt des Ouled Nemma (1), Oued Zem (1), Ouezzane (1).

— Les ambulances d'hôpitaux

Malgré l'extension que connaitra le réseau de Santé Publique au cours du Plan, il ne couvrira pas intégralement toutes les agglomérations, des movens d'évacuation restent indispensables pour amener les malades au lieu des soins le plus proche s'il s'agit d'une urgence ou au niveau de traitement le plus indiqué pour les malades déjà pris en charge par une formation sanitaire. La systématisation du réseau hospitalier définit par elle-même, le circuit que doivent suivre de tels malades et crée l'obligation d'assurer leur transport.

Le crédit réservé à cette rubrique est de 1.5 millions DH, il servira à l'achat de 7 ambulances hospitalières qui seront affectées aux chefs lieux des régions économiques.

— Le Collège National de Santé Publique

Le Service Central de Formation Professionnelle, l'Ecole des Cadres et les Ecoles Nationales de Techniciens n'ont actuellement aucun établissement à leur disposition propre et aménagé à cette fin. Les élèves de différentes spécialités et de niveaux

divers étudient dans des locaux inadaptés à la formation dispensée. C'est pour ces raisons qu'un Collège National de Santé Publique regroupant tous ces établissements a été retenu par le Plan. Un crédit de 7 millions DH a été alloué à cette opération.

— Le budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement du Ministère de la Santé Publique qui atteint 222 millions DH en 1972 passera en 1977 à près de 397 millions DH dont 246 millions DH pour le personnel et 151 millions DH pour le matériel, le taux moyen d'accroissement annuel atteindrait ainsi 12,3 %.

B — Planification Familiale

L'objectif fondamental du Plan Quinquennal 1973-1977 porte sur l'éducation, l'information et la motivation de la population en matière de planification familiale de façon à promouvoir l'utilisation consciente et volontaire des méthodes contraceptives.

Le but est de préparer un excellent climat au sein de la population afin que cellec-i puisse comprendre par elle-même la nécessité d'organiser la famille sous l'angle de l'équilibre et de l'harmonie. Et pour parvenir à ces résultats, il est indispensable de conjuguer les efforts de la Santé Publique avec ceux des autres Ministères et du secteur privé.

— Le programme médical

Le programme médical poursuivra l'utilisation des appareils intra-utérins et des contraceptifs oraux et des efforts seront entrepris en vue d'une meilleure utilisation des condoms.

Des services de planification familiale seront étendus progressivement à toutes les fonctions hospitalières de Santé Publique. Un programme post-partum - post abortum sera mis sur pied dans les maternités, 3 centres pilotes seront créés (Kénitra - Fès - Marrakech). Ils auront pour but de stimuler les activités de planification familiale dans la région qu'ils desservent.

Une coopération selon des modalités qui restent à définir sera établie entre la Santé Publique et les médecins du secteur privé.

Des services de planification familiale seront établis dans les formations sanitaires des organismes d'Etat et des grands offices nationaux.

En ce qui concerne l'estimation du nombre d'acceptrices à recruter au cours de la période quinquennale 1973-1977, l'hypothèse d'une réduction du taux de natalité de 49 °/$_{oo}$ en 1972 à 43 °/$_{oo}$ en 1977 a été retenue.

Nombre d'acceptrices

Années	
1973	70.220
1974	64.570
1975	74.300
1976	84.770
1977	97.530
Total	391.390

— Le programme d'information et d'éducation

Parallèlement à l'étoffement du programme d'action médicale, le futur Plan Quinquennal mettra en œuvre une vigoureuse campagne d'éducation, d'information et de motivation en matière de planification familiale :

Pour ce faire, le programme d'action doit être conduit par :

— Le Ministère de la Santé Publique.

— Les autres Ministères représentés à la Commission Supérieure de la Population.

— Les organismes privés.

L'action du Ministère de la Santé Publique en ce domaine portera sur les points suivants :

• à l'échelon central

— renforcement du service d'Education Sanitaire et création d'une unité de communication.

— renforcement de l'enseignement de la planification familiale dans les écoles d'Etat.

— revalorisation de l'enseignement de la planification familiale à la Faculté de Médecine.

• à l'échelon périphérique

— recyclage permanent du personnel médical et para-médical au niveau des provinces et préfectures, et au niveau central.

— Formation d'animateurs polyvalents, plus particulièrement orientés vers une action de stimulation et de coordination des activités de planification familiale.

Autres Ministères

A chaque Ministère représenté au sein de la Commission Supérieure de la Population, il sera demandé de participer activement et de façon concrète à la réalisation du programme de planification familiale.

Coopération avec le secteur privé :

Une collaboration avec le secteur privé ne peut être que fructueuse, et les modalités d'application d'une telle coopération seront particulièrement envisagées avec les médecins privés, l'Association Marocaine de Planification Familiale, l'Union Nationale des Femmes Marocaines et les foyers féminins.

— Les implications budgétaires

Le total des crédits d'investissement alloués au programme de planification familiale au cours de la période quinquennale 1973-1977 atteint 6.025.000 DH. Ces crédits serviront à l'achèvement de la construction du Centre National de Planification Familiale, à la création d'une unité de communication, d'une unité de formation de recyclage, d'une unité d'évaluation et de recherche et à la mise en place d'un programme post partum - post abortum.

Il faut signaler que le coût des contraceptifs qui atteint 5.657.000 DH ainsi que celui correspondant à la formation des animateurs sont comptabilisés dans le budget de fonctionnement ce dernier est évalué en 1977 à 9.332.000 DH.

C — Les mesures

Adaptation de la formation médicale aux besoins de la Santé Publique

Afin de mieux adapter la formation médicale aux besoins du Pays, il sera procédé au cours de la période quinquennale 1973-1977 à la réorganisation de la Faculté de Médecine et à la révision de ses programmes. En effet, l'appartenance de cet établissement à deux administrations (Education Nationale et Santé) crée une ambiguïté à laquelle il faut remédier. La Faculté de Médecine devra dans les années futures fournir au Ministère de la Santé la plus grande part des cadres médicaux dont aura besoin ce département. De ce fait c'est au Ministère de la Santé que doit incomber la gestion de la Faculté de Médecine ainsi que celle des centres hospitaliers universitaires.

Mesures permettant de retenir les médecins dans les cadres de la Santé Publique

Le transfert de la Faculté de Médecine du Ministère de l'Education Nationale au Ministère de la Santé résoudra dans une large mesure le problème du maintien des médecins dans les cadres du Ministère. En effet le système des autres établissements de formation spécialisée sera appliqué à la Faculté de Médecine, ainsi les élèves médecins désirant faire partie des cadres du Ministère de la Santé Publique après l'obtention de leur diplôme, devront signer un contrat dont la durée reste à déterminer. La Faculté de Médecine qui prendra le nom d'Ecole de Santé Publique et dont les programmes seront revus et adaptés aux besoins, pourra ainsi former des médecins pour le secteur public et pour le privé.

Collaboration du secteur médical privé

Les deux mesures mentionnées ci-dessus ne pourront avoir leur effet qu'au cours de la période post-quinquennale. Dans l'immédiat et afin de résoudre provisoirement le problème du recrutement des médecins, le Ministère de la Santé devra continuer à faire appel au secteur médical privé et à l'assistance technique étrangère.

Le secteur médical privé représente en 1973 près de 567 médecins dont 173 marocains très inégalement répartis selon les villes.

En effet, près des deux tiers du total exercent dans les grandes villes qui groupent à peine 17 % de la population. La participation du secteur privé devra continuer à se faire selon le système actuel des conventions ; il s'agit en effet, d'une coopération fort utile mais qui ne touche malheureusement en général que le secteur hospitalier, les médecins privés étant rarement installés dans les petites villes ou en milieu rural, ils ne peuvent donc collaborer au sein du réseau de prévention.

Cependant, une orientation des installations médicales pourra se faire, par le biais de facilités financières accordées aux médecins telles que primes d'installation, exonérations fiscales, et même éventuellement dispense de service civique.

Quoiqu'il en soit, une meilleure intégration du secteur privé dans la poursuite des objectifs de Santé Publique doit être recherchée par un échange d'informations dans les deux sens, tout médecin dans sa pratique de sa clientèle privée, peut appliquer certaines mesures s'inscrivant dans les programmes de Santé Publique. Il peut participer à des enquêtes, à des évaluations de situation épidémiologique, à la prise en charge de certains éléments de la population dans le même esprit que la Santé Publique et bénéficier en retour de toute l'infrastructure de la Santé Publique où il retrouvera informations, perfectionnement, recyclage, etc...

Contrôle des cabinets médicaux privés par le Ministère de la Santé Publique

L'installation des cabinets médicaux privés n'est actuellement soumise à aucun contrôle ni visa du Ministère de la Santé, seul le Secrétariat Général du Gouvernement et les bureaux municipaux d'hygiène se chargent respectivement de la fourniture des autorisations d'exercer et du contrôle sanitaire. Les cabinets médicaux privés qui doivent de plus en plus être planifiés et régionalisés selon les besoins de la population seront soumis à partir de 1973 à un contrôle de la part du Ministère de la Santé aussi bien sur le plan de l'installation que sur celui des conditions sanitaires.

Revision du statut du personnel paramédical de la santé publique

Le statut du personnel paramédical de la Santé Publique devra être revu en fonction du niveau de formation requis et des études techniques nécessaires pour l'accession aux divers grades et en comparaison avec les cadres des autres Ministères ayant le même niveau de formation, des qualifications équivalentes et assurant les mêmes responsabilités.

Exécution des projets

Toutes dispositions pour l'élaboration et le contrôle de l'exécution des projets devront être prises notamment par la création d'une cellule technique. C'est là une condition nécessaire pour l'exécution du programme.

Programme Quinquennal 1973-1977

Santé publique

1.000 DH

Opérations	Crédits retenus					Total
	1973	1974	1975	1976	1977	
— Centre hospitalier universitaire de Rabat	**35.765**	**11.600**	**4.635**	**2.000**	**—**	**54.000**
— Centre hospitalier universitaire de Casablanca	**1.000**	**4.000**	**10.000**	**15.000**	**10.000**	**40.000**
— Centres hospitaliers régionaux	**1.400**	**4.100**	**12.000**	**6.600**	**1.900**	**26.000**
● Centre hospitalier régional d'Agadir	200	600	3.000	900	300	5.000
● Centre hospitalier régional de Fès	500	1.000	2.500	700	300	5.000
● Centre hospitalier régional de Marrakech	100	1.500	3.000	1.000	400	6.000
● Centre hospitalier régional de Meknès	500	500	2.000	1.500	500	5.000
● Centre hospitalier régional d'Oujda	100	500	1.500	2.500	400	5.000
— Centres hospitaliers provinciaux	**4.350**	**18.500**	**24.000**	**8.750**	**3.400**	**59.000**
● Centre hospitalier provincial de Béni-Mellal	700	1.500	2.500	1.000	—	6.000
● Centre hospitalier provincial d'El Jadida	150	500	1.500	850	—	3.000
● Centre hospitalier provincial de Kénitra	700	1.500	2.000	800	—	5.000
● Centre hospitalier provincial de Ksar Souk	500	2.000	2.000	500	—	5.000
● Centre hospitalier provincial d'Ouarzazate	500	2.000	2.000	500	—	5.000
● Centre hospitalier provincial de Settat	500	2.000	2.000	500	—	5.000
● Centre hospitalier provincial de Khouribga	100	1.000	2.000	1.000	900	5.000
● Centre hospitalier provincial de Taza	100	1.000	2.000	1.000	900	5.000
● Centre hospitalier provincial d'Al Hoceima	100	1.000	1.000	400	—	2.500
● Centre hospitalier provincial de Nador	300	1.000	1.000	200	—	2.500
● Centre hospitalier provincial de Safi	100	2.000	2.000	500	400	5.000
● Centre hospitalier provincial de Tanger	500	2.000	2.000	500	—	5.000
● Centre hospitalier provincial de Tétouan	100	1.000	2.000	1.000	900	5.000

Programme Quinquennal 1973-1977
Santé publique (suite)

1.000 DH

Opérations	Crédits retenus					Total
	1973	1974	1975	1976	1977	
— Hôpitaux de zone	**700**	**4.000**	**5.000**	**4.100**	**1.800**	**15.600**
● Hôpital de zone de Casablanca « Roches-Noires »	100	1.000	2.000	2.000	900	6.000
● Hôpital de zone de Casablanca « Crêtes »	100	1.000	2.000	2.000	900	6.000
● Hôpital de zone d'Essaouira	500	2.000	1.000	100	—	3.600
— Modernisation	**9.400**	—	—	—	—	**9.400**
— Laboratoires	**100**	**800**	**800**	—	—	**1.700**
● Kénitra	50	400	400	—	—	850
● Béni-Mellal	50	400	400	—	—	850
— Logements de médecins d'hôpitaux	**100**	**400**	**500**	**400**	—	**1.400**
— Ambulances d'hôpitaux	**100**	**1.000**	**400**	—	—	**1.500**
— Dispensaires Anti-Tuberculeux	—	**1.000**	**200**	**200**	—	**1.400**
● Béni-Mellal	—	250	50	50	—	350
● El Jadida	—	250	50	50	—	350
● Settat	—	250	50	50	—	350
● Taza	—	250	50	50	—	350
— Prévention	**11.292**	**23.291**	**21.658**	**13.530**	**10.229**	**80.000**
● Réseau urbain	6.907	8.291	6.658	6.530	6.831	35.217
● Réseau rural	4.385	15.000	15.000	7.000	3.398	44.783
— Collège national de santé publique	**100**	**1.000**	**3.000**	**2.000**	**900**	**7.000**
— Planification familiale	4.025	1.000	1.000	—	—	6.025
Total santé publique 1973-1977	**68.332**	**70.691**	**83.193**	**52.580**	**28.229**	**303.025**
— Achèvement du Plan Quinquennal 1968-1972						
— Extension du Ministère	**2**	—	—	—	—	**2**
— Centre hospitalier universitaire de Rabat	**7.984**	—	—	—	—	**7.984**
— Réseau rural de prévention	**780**	—	—	—	—	**780**
— Modernisation d'hôpitaux	**3.755**	—	—	—	—	**3.755**
— Planification familiale	**1.787**	—	—	—	—	**1.787**
Total Achèvement du Plan Quinquennal 1968-1972	**14.308**	—	—	—	—	**14.308**
Total général santé publique	**82.640**	**70.691**	**83.193**	**52.580**	**28.229**	**317.333**

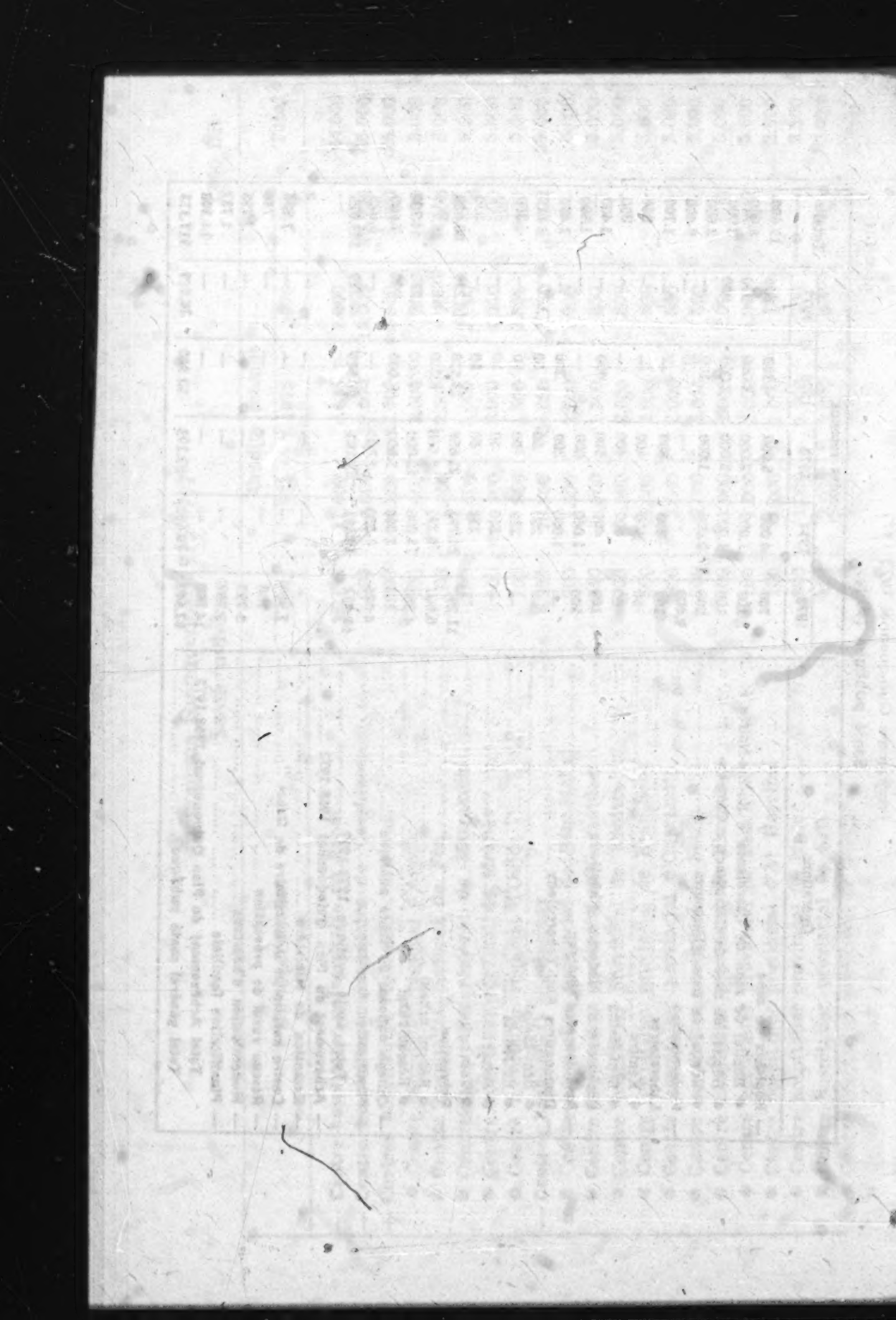

CHAPITRE XXVII

LA JUSTICE

CHAPITRE XXVII

LA JUSTICE

LA JUSTICE

Dans le domaine de la justice, un effort particulier est prévu, en application des Directives Royales du 4 Août 1971. Un programme d'équipement important et des mesures de réformes adéquates, ont été conçus en vue d'établir une justice saine, rapide, empreinte d'équité et garantissant les droits de tous les citoyens. Dans les Plans précédents, les crédits prévus, bien qu'appréciables n'ont pas permis de rattraper le retard accumulr en matière d'équipement et de locaux en raison de l'augmentation considérable du nombre des affaires due à lévolution démographique et au développement économique et social. Cette situation concerne aussi bien les juridictions que les établissements pénitentiaires.

I. — EXECUTION DU PLAN 1968-1972

1 — Bilan comptable

Pour la période 1968-1972, le département de la justice a disposé d'un montant de crédits de 11 millions DH, dont 8,9 pour les services judiciaires et 2,1 pour l'administration pénitentiaire. Le bilan est dans l'ensemble satisfaisant, puisque 93 % des crédits disponibles ont été engagés et 92 % émis.

2 — Bilan physique

En ce qui concerne les services judiciaires, la plupart des projets ont été achevés, à l'exception des tribunaux régionaux de Rabat et Fès qui ont fait l'objet de crédits supplémentaires à la suite de transformations qui se sont avérées nécessaires ; ces 2 juridictions pourront être mises en service en 1973. Il convient de remarquer que des modifications ont dû être apportées au programme initial prévu par le Plan quinquennal 1968-1972 ; c'est ainsi que la construction de la Cour Suprême a été abandonnée en raison du transfert de la Cour d'Appel de Rabat à Casablanca ; ce projet est repris dans le Plan 1973-1977. De même, le tribunal du sadad de Tanger a été remplacé par le tribunal régional de Fès.

Pour l'administration pénitentiaire, en revanche, des difficultés ont été rencontrées, en raison de la pénurie des terrains, et surtout de l'insuffisance des crédits alloués qui ont été de 2.1 millions DH alors que le Plan 1968-1972 avait prévu un montant de 3.9 millions DH. Cependant, les opérations entamées sont en voie d'achèvement. Celles qui nécessitent des crédits supplémentaires

figurent dans le programme 1973-1977 ; logements pour le personnel de surveillance, prisons civiles de Taza, Tanger, Safi et Ouarzazate, pénitentiers de l'Outita et Ali Momen. En ce qui concerne en particulier le projet de Rabat-Salé les travaux de construction ont été arrêtés en raison du caractère non fonctionnel du projet initial ; dans le cadre du programme 1973-1977, un complexe pénitentiaire a été prévu.

II. — ORIENTATIONS

La situation actuelle dans le domaine de la justice se caractérise par l'insuffisance des effectifs et des locaux, la nécessité d'entreprendre une œuvre de réorganisation, de refonte de textes et de formation pour améliorer la qualité du personnel.

Le fonctionnement normal des juridictions est entravé tant au civil qu'au pénal par des difficultés qui résultent en premier lieu de l'insuffisance des effectifs tant au niveau des magistrats que des greffiers. Les solutions qui ont été adoptées, pour acceptables qu'elles soient, n'ont donné que peu de résultats positifs. Le recours au personnel du Ministère de l'Intérieur présente plusieurs inconvénients et ne peut constituer qu'une solution provisoire. L'accroissement rapide du nombre des affaires, qui est dû à la pression démographique et au développement économique et social impose un recrutement continu du personnel et une accélération du rythme de construction des bâtiments et ce aussi bien pour les juridictions que pour les établissements pénitentiaires.

En matière de réorganisation ; l'action doit concerner essentiellement l'adminitsration centrale du Ministère de la Justice et l'organisation judiciaire. Dans le cadre de la refonte générale des structures, il apparaît qu'un certain nombre de modifications doivent être apportées à l'organisation actuelle de l'administration et qu'il convient en conséquence de substituer au texte actuellement en vigueur de nouvelles dispositions plus conformes aux diverses tâches assumées par le département de la justice, compte tenu notamment des réformes intervenues au cours des années passées ; à cet égard, il convient de fixer l'organisation et les attributions de l'Inspection du Ministère, qui a été instituée en 1960 afin qu'elle puisse jouer efficacement son rôle. La réorganisation judiciaire a pour objet de rapprocher la justice des justiciables et de normaliser les ressorts judiciaires et administratifs ; l'objectif à réaliser à long terme est de doter chaque province d'un tribunal régional et chaque chef-lieu de cercle d'un tribunal du Sadad.

L'organisation actuelle compte 3 cours d'appel, 2 chambres détachées, 16 tribunaux régionaux, 31 tribunaux du sadad et 184 annexes, alors qu'il est prévu de transformer la chambre détachée de Rabat en cour d'appel et de porter le nombre des tribunaux régionaux à 20, celui des tribunaux du sadad à 70, mais de supprimer, en revanche 49 annexes.

La formation sera poursuivie et accentuée afin d'améliorer la qualification du personnel : l'extension des activités de l'Institut des Etudes Judiciaires permettra d'assurer à côté de la formation des magistrats, celle des adouls, des avocats et des greffiers ; une formation spéciale pourrait être envisagée pour les magistrats du chraâ dont le nombre est en diminution.

Cependant, pour établir une justice efficace, l'action ne doit pas se limiter seulement à la réalisation d'un programme d'équipement et à la formation des cadres ; elle doit concerner également la réforme des textes en fonction de notre réalité et dans le sens d'une grande simplification. C'est dans ce but qu'ont été créées des commissions groupant des magistrats, des professeurs de droit et hauts fonctionnaires ; les études sont assez avancées et les textes pourront voir le jour au fur et à mesure de leur mise au point.

III. — PROGRAMME D'ACTION

Le programme d'équipement adopté qui est bien supérieur à celui prévu dans le Plan quinquennal 1968-1972, traduit un réel effort pour assurer le fonctionnement normal des services judiciaires et pénitentiaires ; il constitue une étape importante dans la réalisation de l'objectif visé à long terme et qui est l'adaptation de l'équipement aux besoins croissants.

Le montant des crédits prévus est de 102,7 millions DH dont 55 pour les services judiciaires et 47,7 pour l'administration pénitentiaire. Le détail du programme est donné plus loin.

IV. — LES MESURES

En matière d'adaptation des textes et de réorganisation un certain nombre de mesures peuvent être mises en œuvre dans un délai relativement court, compte tenu de l'avance des études. Elles portent essentiellement sur les points suivants :

1 — Procédure civile

Cette réforme vise, bien entendu, la protection des particuliers ainsi que la simplification de la procédure afin de lui assurer toute la célérité souhaitable. Le projet de texte englobe aussi bien l'exécution des jugements et arrêts que la notification et la délivrance des grosses.

2 — Procédure pénale

Les réformes concernent à la fois une libéralisation de la procédure toutes les fois où elle s'avère nécessaire, et un ensemble de mesures assurant la promptitude de la répression dans l'intérêt de la société.

3 — La refonte des textes concerne également l'enregistrement, la protection des mineurs ainsi que la Moudouana.

4 — Situation des magistrats, chefs de juridictions et statut de la magistrature : des décisions ont déjà vu le jour et tendent à :

- La détermination de critères stricts pour leur nomination et leur affectation.
- La réforme du statut de la magistrature.
- L'amélioration de la situation des magistrats.

5 — Réorganisation de l'administration : concernant l'administration centrale, un certain nombre de critères ont été définis ; ils ont permis dans une large mesure de déterminer les besoins du ministère de la justice. C'est dans ce cadre qu'ont été fixées l'organisation et les attributions de l'Inspection des Cours et Tribunaux dont le projet de texte a été préparé.

6 — Organisation judiciaire : un projet de texte a été mis au point : il convient maintenant de le concrétiser progressivement en fonction des moyens qui seront disponibles, le principe de base étant évidemment de rapprocher la justice des justiciables.

7 — En ce qui concerne l'administration pénitentiaire, la réforme du délai de mise en garde permettra sans doute de décongestionner sensiblement certains établissements pénitentiaires.

8 — Profession d'avocat : l'assainissement nécessitera sans doute le réexamen du Décret Royal du 19 Décembre 1966 portant loi sur l'organisation du barreau de l'exercice de la profession d'avocat.

9 — Enfin, en ce qui concerne le Code des sociétés civiles et commerciales des modifications seront apportées compte-tenu des directives qui ont été élaborées par une commission interministérielle groupant des représentants de tous les départements qui s'intéressent au droit des sociétés.

Exécution du plan 1968-1972

Bilan comptable

1.000 DH

Opérations	Crédits disponibles	Engagements	%	Emissions	%
I - Les juridictions					
Cour Suprême	100	53		53	
Tribunal Régional de Rabat	2.964	2.964		2.901	
Tribunal Régional de Fès	2.000	2.000		1.948	
Autres Tribunaux	3.555	3.555		3.124	
Institut National des Etudes Judiciaires	115	115		115	
Codification de la législation	245	245		245	
Total	8.979	8.932	99,4	8.386	93,3
II - L'Administration Pénitentiaire					
Construction de logements pour le personnel de surveillance	80	80		80	
Prison civile de Taza	100	100		100	
Prison civile de Tanger	100	100		100	
Prison civile de Rabat-Salé	1.000	557		557	
Pénitencier d'Ali-Moumen	190	190		190	
Pénitencier de l'Outita	170	170		170	
Prison civile de Ouarzazate	20	20		20	
Prisons civiles de Tanger et Safi	116	116		116	
Achat de gros matériel	130	130		130	
Equipement d'une imprimerie à la maison centrale de Kénitra	200	200		200	
Total	2.106	1.663	79	1.663	79
Total Général	11.085	10.595	95,5	10.049	90,6

Répartition des crédits
Services judiciaires

1.000 DH

Opérations	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Tribunal Régional de Rabat	600					600
Tribunal Régional de Fès	600					600
Tribunal Social de Kénitra	300	300				600
Tribunal Social de Khémisset	300	300				600
Tribunal Social de Sefrou	300	300				600
Tribunal Social de Taza	300	300				600
Tribunal Social de Khouribga	300	300				600
Tribunal Social de Tiznit	300	300				600
Codification	190					190
Cour Suprême	800	1.500	1.700	500	500	5.000
Cour Spéciale de Justice			200	400	400	1.000
Tribunal Régional de Safi	500	500	800	700		2.500
Cour d'Appel et Tribunal du Sadad de Rabat			700	1.500	1.800	4.000
Tribunal du Sadad de Tanger			150	400	450	1.000
Tribunal du Sadad de Moulay Driss Zerhoun			150	400	450	1.000
Tribunal du Sadad de Sidi Kacem			150	400	450	1.000
Tribunal du Sadad de Kelaâ			150	400	450	1.000
Tribunal du Sadad de Sidi Bennour			150	400	450	1.000
Tribunal Régional de Nador			500	1.000	1.000	2.500

Répartition des crédits
Services judiciaires (suite)

1.000 DH

Opérations	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Tribunal du Sadad de Zagora	150	400	450			1.000
Tribunal du Sadad de Figuig	150	400	450			1.000
Annexe de Tarfaya	100	300	250			650
Tribunal du Sadad d'Essaouira			150	400	450	1.000
Tribunal du Sadad d'Oujda			150	400	400	1.000
Tribunal du Sadad de Ouarzazate	150	500	350			1.000
Tribunal du Sadad de Settat	150	500	350			1.000
Tribunal du Sadad de Taroudant	200	150				350
Tribunal du Sadad de Casablanca (1)	750	500				1.250
Tribunal du Sadad de Casablanca (2)	750	500				1.250
Institut National d'Etudes Judiciaires	500					500
Bâtiments administratifs	1.000					1.000
Tribunal du Sadad de Souk El Arbaâ	150	400	350	100		1.000
Tribunal du Sadad de Ksar El Kébir	150		400	350	100	1.000
Tribunal Régional de Kénitra	500	1.500	1.000	500	150	3.650
Tribunal Régional de Khouribga	500	1.500	1.000	500	150	3.650
Tribunal Régional d'Al Hoceima	500	1.500	1.000	500	150	3.650
Tribunal du Sadad de Khénifra	150	400	350	100		1.000
Tribunal du Sadad de Berkane	150	400	350	100		1.000
Tribunal du Sadad de Ouezzane	150	400	350	100		1.000
Tribunal du Sadad d'Ifrane	150	400	350	100		1.000
Tribunal du Sadad d'Azrou	150	400	350	100		1.000
Tribunal du Sadad de Béni-Mellal	150	400	350	100		1.000
Total	11.090	14.350	12.650	9.450	7.400	54.940

Répartition des crédits
Administration penitentiaire

1.000 DH

Opérations	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Pénitencier Agricole d'Ali Moumen	436	285	282	307	82	1.392
Pénitencier Agricole de l'Outita	418	350	740	265		1.773
Pénitencier de Rabat-Salé	1.000	1.817	1.815	1.315	553	6.500
Prison de Karia Ba Mohamed	78	66	70	70	70	354
Prison de Taza	150	140	30	30	20	370
Pénitencier de l'Adir	160	440	50			650
Maison Centrale de Kénitra	120	260	60	60		500
Prison d'Ifrane		503	480	200	117	1.300
Prison d'Oujda		600	400	183	117	1.300
Complexe pénitencier de Casablanca	2.250	1.850	1.850	1.850	2.200	10.000
Prison de Mohammedia	300	200	200	200	100	1.000
Prison de Settat	300	400	430	300	70	1.500
Prison d'El Jadida	300	400	480	200	120	1.500
Prison de Souk El Arbaâ		150	400	450		1.000
Prison de Tanger	300	950	650	100		2.000
Prison d'Ouarzazate	150	400	350	100		1.000
Prison de Safi	300	450	650	100		1.500
Prison d'Agadir	300	800	720	180		2.000
Maison Centrale de Ben Slimane	250	750	2.000	1.000	1.000	5.000
Pénitencier Agricole du Tadla				2.500		2.500
Pénitencier Agricole de Berkane					2.500	2.500
Service Central						
Etudes : Tanger - Safi - Ouarzazate	134					134
Garage, atelier et magasins		500	300	200		1.000
Centre de formation des cadres pénitentiaires		400	594			994
Total	6.946	11.711	12.551	9.610	6.949	47.767
Total Général	18.036	26.061	25.201	19.060	14.349	102.707

N.B. : dans la Loi des Finances 1973, le crédit d'engagement de 1974, retenu pour le pénitencier de l'Adir est sous-estimé et doit être rectifié.

V. — BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Pour compléter ce programme de construction de bâtiments, une augmentation appréciable du budget de fonctionnement s'avère nécessaire. Pour les années à venir, les dépenses de fonctionnement pourraient être les suivantes :

Le tableau concernant les prévisions budgétaires pour le fonctionnement est présenté à titre indicatif.

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977
Personnel	75.919	84.270	93.540	103.829	115.525
Matériel	15.995	17.435	19.005	20.715	22.579
Total	91.914	101.705	112.545	124.544	138.104

Par ailleurs, en ce qui concerne les recettes de l'administration pénitentiaire, elles pourront varier régulièrement entre 150.000 DH et 300.000 DH selon les possibilités offertes par les occasions de vente, notamment par la foire de Casablanca qui a lieu une fois tous les deux ans. Les chiffres prévisionnels sont les suivants :

1.000 DH

1973	1974	1975	1976	1977	Total
300	150	300	150	300	1.200

CHAPITRE XXVIII

L'INTERIEUR, LA SURETE NATIONALE LES FORCES AUXILIAIRES

L'INTERIEUR, LA SURETE NATIONALE ET LES FORCES AUXILIAIRES

Pour les services du Ministère de l'Intérieur, un programme important de construction et d'équipement a été prévu dans le Plan 1968-1972. Dans les prochaines années, un effort analogue est encore nécessaire en vue de doter l'administraiton de l'Intérieur des moyens adéquats.

I. — EXECUTION DU PLAN 1968-1972

Les crédits disponibles au cours de la période 1968-72 (66,2 millions DH) ont été nettement supérieurs aux prévisions du Plan 52,3 millions DH). Les résultats comptables ont été les suivants :

1.000 DH

Rubriques	Crédits disponibles	Engagements	%	Emissions	%
Bâtiments administratifs	22.753	18.574		13.676	
Logements	32.916	26.709		24.974	
Achat de matériel pour les liaisons radiophoniques	7.950	6.546		6.546	
Protection civile	1.847	1.547		1.547	
Développement communautaire	765	614		614	
Total	66.231	53.990	81	47.357	71

En ce qui concerne l'acquisition du matériel pour les transmissions, la prdouction civile et le développement communautaire, le programme prévu a été réalisé normalement.

En revanche, en matière de construction de bâtiments administratifs, un certain retard a été constaté ; les difficultés rencontrées proviennent soit de la sous-estimation des coûts, soit de la modification des projets, soit, encore des procédures d'appel d'offres. Mais dans l'ensemble, les réalisations sont en bonne voie d'achèvement ; les quelques opérations nécessitant encore

des crédits, seront achevées dès le début du Plan 1973-1977 ; c'est le cas notamment de la construction des bureaux du Service Central, des Secrétariats généraux de Taza et Béni-Mellal, et de quelques Centres de Commandement.

II. — PROGRAMME D'ACTION 1973-1977

Le programme pour les 5 prochaines années est détaillé dans le premier tableau ; il comporte les principales opérations suivantes :

	1.000 DH
— Bâtiments administratifs	21.500
— Logements	15.246
— Matériel de liaisons radiophoniques	10.000
— Protection Civile	2.500
— Développement communautaire	500
— Avance de l'ex-caisse centrale de l'ex-zone Nord	254
Total	50.000
— Reconstruction d'Agadir	25.000
— Equipement des collectivités locales	500.000
Total général	575.000

Pour les collectivités locales, il s'agit d'une subvention qui est prélevée sur la T.P.S., elle est programmée dans le volume VIII relatif au dévelopemment régional.

En ce qui concerne la reconstruction d'Agadir, en plus des 25 millions DH pour terminer les travaux restés inachevés à la suite de la suppression du Haut Commissariat à la Reconstruction d'Agadir, des crédits sont prévus en matière d'aménagements touristiques et de l'habitat. (chapitre Tourisme et Habitat).

Le second tableau indique la répartition régionale des crédits pour les services du Ministère.

Programme d'action 1973-1977

1.000 DH

Opérations	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Bâtiments administratifs :	3.870	4.085	4.300	4.515	4.730	21.500
— Achat de terrains	90	95	100	105	110	500
— Construction Sièges de Provinces (Tétouan, Safi, Ouarzazate, Tarfaya)	800	1.900	4.000	3.400	—	10.100
Postes de commandement (40)	1.600	1.600	—	800	2.400	6.400
Construction de bureaux	1.200	300	—	—	2.000	3.500
— Dépenses de 1er établissement	180	190	200	210	220	1.100
Logements de Gouverneurs (3), Caïds (7) et Secrétaires (228)	2.744	2.897	3.049	3.202	3.354	15.246
— Achat de terrains	90	95	100	105	110	500
— Construction	2.600	2.745	2.889	3.034	3.178	14.446
— Ameublement (logements de Gouverneurs)	54	57	60	63	66	300
Matériel pour les liaisons radiophoniques	1.800	1.900	2.000	2.100	2.200	10.000
Protection civile du Territoire	450	475	500	525	550	2.500
— Matériel roulant	337	355	374	393	411	1.870
— Autres matériels	113	120	126	132	139	630
Développement communautaire						
— Equipement de 30 foyers féminins	90	95	100	105	110	500
Avance de l'ex-caisse centrale de crédit et de prévoyance à l'ex-zone Nord	254					254
Total	9.208	9.452	9.949	10.447	10.944	50.000
Reconstruction d'Agadir	4.500	4.750	5.000	5.250	5.500	25.000
— Assainissement	1.530	1.615	1.700	1.785	1.870	8.500
— Distribution d'eau	1.530	1.615	1.700	1.785	1.870	8.500
— Voirie	1.440	1.520	1.600	1.680	1.760	8.000
Equipement des collectivités locales (subvention)	100.000	100.000	100.000	100.000	100.000	500.000
Total Général	113.708	114.202	114.949	115.697	116.444	575.000

Investissements Régionalisés
Plan Quinquennal 1973-1977

1.000 DH

Provinces	Bâtiments Administratifs	Logements	Matériel pour les liaisons radiophoniques	Protection Civile	Equipement Communautaire	Total
1 — Kénitra	591	1.049	400	89,7	22,8	2.152,5
2 — Meknès	439,1	507,6	350	25	38	1.360,2
3 — Fès	1.142	957	600	34	38	2.771
4 — Taza	327,8	848,8	300		28,5	1.505,1
5 — Oujda	479	699	350	168,3	28,5	1.724,8
6 — Ksar-Es-Souk	708,6	998,6	450	35	38	2.230,2
7 — Ouarzazate	3.077,4	1.240,4	500	—	38	4.855,8
8 — Marrakech	1.142	957	450		28,5	2.577,5
9 — Safi	2.935,8	965,8	250	174.15	28,5	4.354.25
10 — Agadir	546	765	350	65,7	38	1.764,7
11 — El Jadida	715,4	424,4	200	65,15	19	1.423,95
12 — Khouribga	208,2	549,2	250	30	19	1.056,4
13 — Settat	362,4	890,4	300	30	19	1.801,8
14 — Tétouan	3.580,8	1.106,8	400	165		1.252,6
15 — Béni-Mellal	324,2	832,2	300	25	28,5	1.509,9
16 — Al Hoceima	238,4	466,4	300	93,3	19	1.117,1
17 — Nador	417,6	507,6	350	65	20,9	1.361,1
18 — Tarfaya	2.821	491	300	145	19	3.776
19 — Tanger	185	112	200	35	9,5	541,5
20 — Préfecture de Rabat-Salé	207,4	323,4	350	30,7	9,5	921
21 — Préfecture de Casablanca	250,4	528,4	350	30	9,5	1.168,3
Service Central (1)	600	26	2.700	1.194	0,3	4.520,3
Total	21.500	15.246	10.000	2.500	500	49.746

(1) non compris les 254.000 DH pour l'avance de l'ex-caisse de l'ex-zone-Nord.

III. — BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement au cours du quinquennat et estimé comme suit : (tableau indicatif)

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977
Personnel ...	49.491	51.471	53.529	55.671	57.897
Matériel	126.922	128.192	129.474	130.768	132.076
Total	176.413	179.663	183.003	186.439	189.973

DIRECTION GENERALE DE LA SURETE NATIONALE

Au cours de la période 1968-1972, un programme appréciable concernant les locaux de service, les logements et l'équipement en matériel a été réalisé ; il est prévu, dans les prochaines années de poursuivre le même effort en vue de doter la Direction Générale de la Sûreté Nationale de moyens suffisants lui permettant de mener à bien sa mission.

I. — EXECUTION DU PLAN 1968-1972

Les crédits effectivemnet alloués (40,2 millions DH) ont été utilisés conformément au programme initiativement établi ; il convient de noter qu'ils sont nettement supérieurs à ce qui avait été prévu (32 millions DH). Le bilan comptable ci-dessous montre que la totalité des crédits ont été engagés et la majeure partie émise.

1.000 DH

	Crédits disponibles	Engagements	%	Emissions	%
— Locaux de service	17.605	15.742		15.742	
— Logements	12.590	10.527		10.527	
— Académie Royale de police	7.450	7.450		5.014	
— Achat de matériel pour les liaisons radiophoniques	2.100	1.866		1.866	
— Achat de matériel spécial	473	473		413	
Total	20.218	36.058	89,6	33.562	83,5

La plupart des opérations ont été achevées. Certaines, cependant, n'ont pu être réalisées ou entamées, en raison de la

sous-estimation des coûts ou des difficultés dans l'acquisition des terrains ; c'est le cas principalement de quelques hôtels de police dont la construction prévue à Rabat, Casablanca, Tanger et Figuig a été ajournée ; de même l'acquisition d'une vedette de surveillance côtière n'a pu avoir lieu ; enfin, quelques projets en cours nécessitent des crédits supplémentaires pour être menés à terme (Académie Royale de Police, Centrale de Brigade de Sécurité, logements de fonction. L'ensemble de ces opérations figure dans le programme des prochaines années.

II. — PROGRAMME D'ACTION 1973-1977

Le programme proposé concerne essentiellement :

— Les locaux de service,
— L'équipement en matériel,
— La formation du personnel,
— Le logement,
— Les travaux d'entretien et d'aménagement.

Le total des crédits s'élève à 87,5 millions DH, montant nettement plus élevé que ce qui avait été retenu au cours du Plan précédent. Les crédits se répartissent ainsi par rubrique :

	1.000 DH
— Locaux de service	30.448
— Logements	9.900
— Travaux d'aménagement	1.545
— Formation professionnelle	500
— Annuités et intérêts C.I.F.M.	3.190
— Matériel et équipement	29.917
Total	75.500
— Direction générale de la surveillance du territoire	12.000

Les détails des opérations sont indiqués dans le tableau suivant :

Programme d'action 1973-1977

1.000 DH

Opérations	1973	1974	1975	1976	1977	Total
1. Locaux de service						
— Académie Royale de Police	6.247	4.294				10.541
— Centrale de Brigade de Sécurité	1.200					1.200
— Sûretés régionales (Béni-Mellal, Tétouan, Kénitra et Fès)	90	1.100	2.390	3.220	2.400	9.200
— Commissariats de circonscription (Inezgane, Salé et Figuig)	—	90	700	1.080	230	2.100
— Complexe central (garage-atelier-magasin)			700	900	240	1.840
— Bâtiments pour CM.I. (Casablanca et Rabat)	400	2.050	1.850	200	—	4.500
— Tour de contrôle			500			500
— Station Relai (Radio)	367					367
— Travaux urgents et imprévus	200					200
Total	8.504	7.534	6.140	5.400	2.870	30.448
2. Logements						
— Logements pour chefs sûreté régionale (Béni-Mellal, Kénitra, Tétouan et Fès)	30	300	330	540		1.200
— Logements à Rabat	—		1.700	600	260	2.560
— Logements pour fonctionnaires (Inezgane et Figuig)	—	150	300	110	60	620
— Logements pour éléments C.M.I. (Casablanca et Rabat)	—	—	1.000	1.260	260	2.520

Programme d'action 1973-1977 (suite)

1.000 DH

OPERATIONS	1973	1974	1975	1976	1977	Total
— Logements pour cadres Académie Royale de Police	—	2.900				2.900
— Villa de fonction pour le Directeur Général de la Sûreté Nationale	100					100
Total	130	3.350	3.330	2.510	580	9.900
3. Equipement en matériel radio	1.850	3.445	1.145	635	570	7.645
4. Matériel d'identification judiciaire et de laboratoire scientifique	317	299	302	297	285	1.500
5. Travaux de reconstruction et d'aménagements						
— Locaux de service	843					843
— Logements	702					702
Total	1.545					1.545
6. Matériel roulant et engins spéciaux	3.760	2.199	1.700	1.221	1.120	10.000
7. Renouvellement d'équipement dans les locaux de services	1.500					1.500
8. Formation professionnelle	100	100	100	100	100	500
9. Annuités des amortissements et intérêts C.I.F.M.	638	638	638	638	638	3.190
10. Armement et matériel de sûreté	1.340	1.797	1.979	2.713	1.443	9.272
11. Direction générale de la surveillance du territoire	3.000	6.000	1.000	1.000	1.000	12.000
Total général	22.684	25.362	16.334	14.514	8.606	87.500

III. — BUDGET DE FONCTIONNEMENT

En matière de fonctionnement, les dépenses connaîtront également une augmentation appréciable. Le budget de fonctionnement prévisionnel pour le Plan Quinquennal 1973-1977 se présente ainsi :

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977
Personnel ...	121.420	126.277	131.328	136.581	142.044
Matériel	30.482	32.311	34.250	36.305	38.483
Total	151.902	158.588	165.578	172.886	180.527

LES FORCES AUXILIAIRES

Si la réalisation du programme prévu par le Plan 1968-1972, a permis d'améliorer la situation des Forces Auxiliaires, les moyens restent cependant insuffisants au regard des tâches multiples. Un effort important d'équipement et de réorganisation permettra à ces forces de répondre aux exigences actuelles.

I. — EXECUTION DU PLAN 1968-1972

Les résultats sont dans l'ensemble très satisfaisants ; la totalité des crédits disponibles ont été utilisés comme l'indique le tableau ci-après :

1.000 DH

Rubriques	Crédits disponibles	Engagements	%	Emissions	%
— Achat de terrains et de bâtiments administratifs	3.002	3.002		3.002	
— Construction et aménagement de bâtiments administratifs ...	16.899	16.899		16.899	
Achat de matériel ...	700	700		700	
Total	20.601	20.601	100	20.601	100

Près de 2.100 logements, une dizaine de bâtiments administratifs ainsi que des travaux importants d'aménagement et d'entretien ont été réalisés. Au total, le programme prévu a été entièrement exécuté.

II. — PROGRAMME 1973-1977

Dans les années à venir, parallèlement à l'amélioration de l'équipement, une action de réorganisation sera menée. En effet, depuis l'indépendance, les Forces Auxiliaires n'ont subi, aucune modification importante dans leurs structures, ni dans les effectifs. Il s'agit, en même temps que l'augmentation et le rajeunissement des effectifs, de mettre sur pied de nouvelles unités statiques urbaines et d'intervention, et de renforcer, par ailleurs, des Makhzens administratifs existants.

Le programme d'action 1973-1977 en matière d'équipement concerne essentiellement :

— L'amélioration des conditions de logement du personnel et la construction de nouvelles casernes.

— L'achat de matériel spécial.

— La formation des cadres.

Le tableau ci-dessous indique les différentes opérations prévues ; le montant des crédits s'élève à 50 millions DH.

Programme d'action 1973-1977

1.000 DH

Opérations	1973	1974	1975	1976	1977	Total
1) Achat de terrains pour la construction	**900**	**3.122**	**978**			**5.000**
— Complexe des Forces Auxiliaires à Rabat	504	1.736	560			2.800
— Cité des Forces Auxiliaires à Rabat	396	1.386	418			2.200
2) Equipement	**1.206**	**1.273**	**1.340**	**1.407**	**1.474**	**6.700**
— Complexe des Forces Auxiliaires à Rabat	486	513	540	567	594	2.700
— Caserne en cours de construction	720	760	800	840	880	4.000
3) Etudes des projets	**90**	**95**	**100**	**105**	**110**	**500**
4) Complexes des Forces Auxiliaires à Rabat	**1.471**	**1.553**	**1.634**	**1.716**	**1.798**	**8.172**
— Logements des officiers	612	646	680	714	748	3.400
— Bâtiments administratifs	576	608	640	672	704	3.200
— Magasins, garages et ateliers	283	299	314	330	346	1.572
5) Achèvement des casernes en cours de construction	**997**	**1.051**	**1.106**	**1.161**	**1.215**	**5.530**
— Equipement de la casrene du 4e M.M. Ben Ahmed	185	195	205	215	225	1.025
— Logements cadres (7) et équipement de la caserne du 24e M.M. Kénitra	184	194	204	214	224	1.020
— Logements cadres (7) et Mokhaznis (100), et équipement de la caserne du 25e M.M. Tétouan	364	384	404	424	444	2.020

Programme d'action 1973-1977 (suite)

1.000 DH

Opérations	1973	1974	1975	1976	1977	Total
— Logements cadres (7) et Mohkaznis (100), et équipement de la caserne du 27e M.M. Al Hoceima	176	185	195	205	214	975
— Logements de fonction et 2 immeubles administratifs à Rabat	88	93	98	103	108	490
6) Logements cadres et Mokhaznis	**2.427**	**2.563**	**2.697**	**2.831**	**2.967**	**13.485**
— Makhzen Mobile à Aïn Horrouda	726	767	807	847	888	4.035
— Logements (50) à Tanger	135	143	150	157	165	750
— Logements (400) pour Makhzens administratifs et gardes municipales dans différentes provinces	1.080	1.140	1.200	1.260	1.320	6.000
— Logements (30) pour différentes unités F.A.	378	399	420	441	462	2.100
— Logements (40) pour G.M. Agadir	108	114	120	126	132	600
7) Aménagement des Makhzens Mobiles						
— 10 Makhzens Mobiles dans différentes provinces	731	772	813	853	894	4.063
8) Construction d'une Ecole de Formation à Ben Slimane	540	570	600	630	660	3.000
9) Dépenses de 1er établissement	99	104	110	116	121	550
10) Matériel spécial	2.528	118	118	118	118	3.000
Total	**10.989**	**11.221**	**9.496**	**8.937**	**9.357**	**50.000**

III. — BUDGET DE FONCTIONNEMENT :

Pour compléter l'effort d'équipement et de construction, il est prévu une augmentation importante du budget de fonctionnement pour le quinquennat 1973-77, les prévisions se présentent ainsi :

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977
Personnel ...	103.316	153.636	157.115	160.570	167.514
Matériel	11.237	39.689	35.092	38.459	47.850
Total	114.553	193.325	192.207	199.029	215.364

CHAPITRE XXIX

PLANIFICATION ET STATISTIQUES

PLANIFICATION ET STATISTIQUES

Au cours de la période quinquennale 1968-1972, un programme de grande envergure a été réalisé en matière de travaux statistiques et d'études économiques et sociales. Cet effort, sera poursuivi dans les prochaines années, compte-tenu des besoins prioritaires des utilisateurs et de la planification qui nécessite des informations chiffrées de plus en plus précises et nombreuses. De même, en matière de documentations, une action continue sera menée sous la direction du Centre National de Documentation (C.N.D.), en vue de préserver et d'enrichir le patrimoine national.

I. — EXECUTION DU PLAN 1968-1972

Les crédits dont a disposé le département du Plan, du Développement Régional et de la Formation des Cadres ont atteint 27 millions DH contre 16 initialement prévus. Cette différence est due à des réévaluations qui ont porté essentiellement sur les enquêtes et études spécialisées. Les résultats du bilan comptable sont résumés dans le tableau ci-dessous.

1.000 DH

Opérations	Crédits disponibles	Engagements	%	Emissions	%
Equipements administratifs et INSEA ...	4.133	4.003		4.003	
Centre National de Documentation ...	630	585		585	
Etudes spécialisées	22.290	18.740		18.740	
Total	**27.053**	**23.328**	**86,2**	**23.328**	**86,2**

Les principales opérations prévues dans le Plan quinquennal 1968-1972, ont été réalisées de façon satisfaisante : il s'agit du recensement général de la population et de l'habitat, de l'en-

quête de consommation et budgets familiaux, du recensement industriel ; de même, la préparation du recensement agricole est dans une phase assez avancée, et les enquêtes courantes et périodiques ont été améliorées et étendues.

Le recensement de la population devait en premier lieu, fournir à la date du recensement la population légale du Maroc, déterminer ses structures selon l'âge et les hauteurs géographiques et donner des renseignements sur sa répartition selon l'activité et le taux de scolarisation. Il devait également apporter toute une série d'information sur les phénomènes migratoires, d'habitat et l'état civil.

L'opération a été exécutée en juillet 1971 avec la collaboration de l'ensemble de l'administration. La population légale fut connue trois mois après. Les premiers dépouillements, sur un sondage au dixième, ont permis de sortir des estimations sur les principales données nécessaires. Le dépouillement exhaustif doit durer encore jusqu'au début de 1974.

L'enquête de consommation avait pour objectif de déterminer la structure des dépenses des ménages résidant au Maroc. Les données devaient être présentées par province et par région économique selon le milieu urbain et le milieu rural. Le dépouillement de cette enquête dont la réalisation a duré une année, a permis de disposer des premiers résultats (dépenses par produits et selon les catégories socio-économiques, urbain et rural). La suite de l'analyse concernera l'alimentation, l'habitation, les coefficients d'élasticité, etc.

Le recensement industriel a été achevé et les différents rapports publiés donnent, en ce qui concerne les secteurs étudiés (industrie, mines, énergie, bâtiments et travaux publics, transport, commerce de gros et artisanat) :

— les structures de production par branche,
— les productions et les capacités de production par branche
— les structures de l'emploi par branche
— les équipements existants et les flux des investissements réalisés pendant la période de référence, ainsi que le tableau économique inter-branche pour 1969.

L'ensemble de ces enquêtes et études constitue ainsi une source d'information appréciable. Il convient d'ajouter également qu'un travail important a été accompli par le C.N.D. dans le domaine de la documentation. Enfin, l'extension et l'aménagement de certains bâtiments administratifs ont permis de satisfaire les besoins les plus urgents en locaux.

II. — ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Les orientations pour le quinquennat 1973-1977 concernent essentiellement le développement des études économiques et de la collecte des informations statistiques pour les besoins de la

planification et la politique économique et sociale. De même, la documentation et le mouvement coopératif feront l'objet d'une attention particulière.

1. — Etudes économiques et collecte des statistiques

En matière de planification, des progrès appréciables ont été réalisés au cours des années passées, tant sur le plan des méthodes que celui des objectifs. Ils résultent de l'amélioration des connaissances des problèmes économiques et sociaux, enrichies par l'expérience des Plans précédents.

Pour les années à venir, il s'agit de poursuivre les études d'analyse et de synthèse de façon approfondie afin d'assurer, dans les meilleures conditions, la préparation et le contrôle d'exécution des futurs Plans de développement tant au niveau national que régional.

Ces travaux, ainsi que la concertation permanente avec les différents agents économiques, faciliteront sans doute la coordination et la cohérence sectorielles et régionales, le contrôle effectif des réalisations du secteur public et la connaissance de celles du secteur privé. Les ajustements et les mesures nécessaires pourront être ainsi éventuellement formulés de façon précise et adéquate.

Dans le cadre de la politique de régionalisation, il sera procédé à la définition des principales options d'aménagement du territoire et d'action régionale et leur insertion dans le plan national de développement économique et social. A cette fin, il est nécessaire d'établir des schémas de structures et d'orientation des différentes régions économiques. Ces schémas qui sont de véritables chartes de l'aménagement et de l'équipement des régions, conduiront à l'élaboration de tranches régionales du Plan, qui seront définies comme étant des projections géographiques au niveau des régions, des objectifs prévus par le Plan en matière d'investissements publics.

Le département du Plan devra animer ces études, et assurer leur coordination tant dans le cadre du Plan de Développement que de la politique d'aménagement du territoire et d'action régionale ; il veillera également à la coordination des programmes des différents départements ministériels qui concourent à l'exécution des schémas de structures et d'orientation et plus généralement de toutes les décisions gouvernementales relatives à l'aménagement du territoire.

Dans le domaine de l'information statistique, le but est d'assurer un développement intégré de tous les travaux statistiques. Cette intégration sera recherchée non seulement au niveau de la Direction de la Statistique, mais également au niveau des autres départements techniques qui ont l'habitude de fournir des statistiques sous-produits de leurs activités courantes ou de réaliser des enquêtes spécifiques. L'action portera aussi sur la formation de statisticiens économistes ; l'extension des activités

de l'INSEA (création d'un troisième cycle) permettra de former les cadres nécessaires dont le nombre actuel s'avère insuffisant compte-tenu des besoins.

2. — La documentation

Une récente enquête a permis de conclure que dans ce secteur, la situation reste peu satisfaisante, en raison du manque de personnel suffisant et compétent, et de matériel technique adapté. Des progrès ont été cependant réalisés depuis la création du C.N.D. qui a utilisé d'emblée les méthodes modernes de traitement des informations. Ce centre est aujourd'hui à même de pouvoir conseiller, orienter et coordonner les activités documentaires du Pays. Cependant une plus large diffusion et vulgarisation s'avèrent sans doute nécessaires.

D'une façon générale, il est préconisé pour améliorer la situation de créer un réseau national de documentation, concernant tous les domaines, pouvant s'intégrer dans les circuits internationaux et permettant au Pays de bénéficier immédiatement de l'évolution technique mondiale et de connaître ses ressources. Il est donc nécessaire de fournir un effort particulier, car il faudra non seulement rattraper le retard accumulé, mais encore faire face aux besoins accrus en raison de l'évolution démographique et de l'augmentation du taux de scolarisation.

En ce qui concerne la gestion documentaire, elle devra dans les dix années à venir être centralisée de façon optimale, du fait de la faiblesse des moyens humains, de l'évolution des techniques documentaires et de la nécessité d'une ouverture sur l'extérieur. L'utilisation sera par contre décentralisée au maximum.

3. — Mouvement coopératif

En raison du rôle que peut jouer le mouvement coopératif dans le progrès économique et social, il convient de concevoir un programme adéquat dont la réalisation sera confiée au Bureau pour le Développement de la Coopération. Celui-ci qui a été créé par Dahir est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, et placé sous la tutelle administrative du Premier Ministre.

Il peut apporter son concours dans la gestion des coopératives et la révision comptable, dans la documentation et l'information, dans la formation des cadres et des coopérateurs, et enfin dans l'élaboration d'un cadre juridique correspondant aux aspirations des coopérateurs.

III. — PROGRAMME D'ACTION

Le programme à réaliser dans les 5 années du Plan comporte une série d'enquêtes et études ainsi que l'équipement du C.N.D., de l'INSEA et le mouvement coopératif. Le détail des crédits figure dans le tableau ci-dessous.

1. — Achèvement de l'analyse des enquêtes et recensements

Les travaux de dépouillement et d'analyse seront essentiellement axés sur les grandes opérations réalisées au cours des années 1968-1972. Ces travaux doivent permettre l'analyse complète des résultats du recensement général de la population et de l'haitat, de l'enquête de consommation et du recensement industriel. En ce qui concerne le recensement agricole, dont l'objet est de rassembler des statistiques sur les structures du secteur agricole par un dénombrement et une étude des exploitations dans l'ensemble du Pays et pour une campagne donnée, il sera réalisé en 1973-1974. De même, les statistiques générales qui sont des sous-produits des activités courantes des autres départements ministériels peuvent être d'un grand intérêt ; il conviendra ainsi d'exploiter de façon continue et systématique toutes les informations contenues dans la documentation administrative.

2. — Réalisation de diverses enquêtes nouvelles

Ces enquêtes s'avèrent en effet nécessaires dans certains domaines pour lesquels les informations disponibles sont peu nombreuses ou bien inexistantes.

a) Enquête sur l'emploi

Une enquête spécifique sera envisagée ; elle permettra de préciser les perspectives de l'évolution de la main-d'œuvre ; le sous-emploi, la mobilité professionnelle et géographique de la main-d'œuvre, le niveau d'instruction et de formation, les variations saisonnières, l'âge, l'ancienneté dans la profession, les salaires.

Cette enquête a été prévue par le Plan quinquennal 1968-1972 mais les moyens matériels n'ont pas permis de la réaliser.

b) Enquête sur le commerce intérieur et les services

Ce secteur tertiaire constitue un domaine où les informations statistiques sont actuellement les plus anciennes et les moins adaptées.

L'objectif de l'enquête proposée est d'étudier, pour ce secteur, les structures, les circuits commerciaux, les marges commerciales, l'emploi et les salaires.

c) Enquête sur les prix

La plupart des indices actuels étant très anciens, de nouveaux indicateurs seront élaborés en vue de permettre de suivre, de façon précise, l'évolution des prix et d'éclairer les décisions en matière de politique économique, monétaire et financière. L'étude qui sera menée portera en particulier sur les indices du coût de la vie en milieu urbain et rural.

d) Fichier général des établissements industriels et artisanaux

Ce fichier, préparé et mis à jour de façon continue, constituera une base de sondage pour les enquêtes ultérieures. De plus, il permettra de disposer d'information sur la répartition régionale des unités économiques et de l'emploi.

e) Système de traitement des statistiques fiscales

Le but essentiel de l'exploitation des documents fiscaux est d'obtenir annuellement, les divers comptes des entreprises ainsi qu'une description du patrimoine de ces entreprises par catégorie d'immobilisation.

f) Enquête sur la construction

Les statistiques relatives aux investissements réalisés par le secteur bâtiment sont tirées des autorisations de construire. Ces statistiqus présentent des lacunes importantes.

L'enquête qui sera menée, portera essentiellement sur les points suivants :

— les délais de réalisation par type de construction et le taux de non réalisation ;
— les prix du m2 par catégorie et par région ;
— la possibilité d'extension et de généralisation du permis d'habiter.

g) Enquête sur la nutrition.

Des enquêtes ont été entreprises en ce domaine, mais elles restent partielles.

Cette enquête aura pour objectif principal de déterminer les éléments de base de la nutrition au Maroc (calories, vitamines, etc...).

h) Enquête démographique à passages répétés.

Les divers taux démographiques actuels sont calculés à partir des résultats des recensements de la population, ils sont, par conséquent, peu précis. Une enquête démographique spécifique sera réalisée en vue de les préciser.

3. — Schémas de structures et d'orientation

L'objet de ces études est d'atténuer les disparités inter-régionales, accroître les potentialités des régions et rendre harmonieux leur développement économique et social tant au niveau régional que national.

Afin d'établir les schémas de structures et d'orientation, le département du Plan aura à procéder à un certain nombre d'études, à rechercher, classifier, ordonner les données indispensables

à leur élaboration, à établir les documents de synthèse représentant bilan, possibilités et potentialités propres à chaque région, ainsi que le tableau des équilibres inter et intra-régionaux, comportant les objectfs et programmes de chaque région.

Ces schémas se distinguent ainsi des programmes sectoriels en ce sens qu'ils harmonisent entre eux, les divers programmes ; ils servent d'instrument coordinateur des actions des différents secteurs avec une finalité globale d'équilibre socio-économique et culturelle.

4. — Le Centre National de Documentation

En matière de documentation, l'action envisagée porte essentiellement sur la formation et l'équipement. Selon les estimations qui ont pu être faites, il faudrait dans l'immédiat un documentaliste pour 100 cadres et un bibliothécaire pour 10.000 alphabétisés. Actuellement, les seuls organismes ayant à leur actif des essais de formation sont l'INSEA, le C.N.D. et la Direction des Bibliothèques ; d'une façon générale, la formation reste insuffisante et mal adaptée. Compte-tenu du nombre de services documentaires existants, les besoins actuels seraient de l'ordre de 1.000 techniciens de différents niveaux. Ce chiffre justifie la création d'une Ecole Nationale des Sciences de l'Information qui formera des documentalistes, ainsi que des bibliothécaires, des archivistes et des reprographes, professions connexes, où le manque de cadres est également fortement ressenti. Il est prévu d'associer cette école au Centre de Formation de Journalistes.

5. — L'I.N.S.E.A.

Un crédit de 3,7 Millions DH est prévu pour la construction d'un internat, l'équipement et la création d'une section d'informatique et d'un cycle supérieur (cf. chapitre Formations spécialisées).

6. — Le Bureau pour le Développement de la Coopération

En ce qui concerne le mouvement coopératif, un montant de 2,6 Millions DH permettra au Bureau pour le Développement de la Coopération d'assurer la formation de cadres coopératifs, d'organiser des séminaires pour la diffusion et la vulgarisation de ce mouvement et surtout de créer une coopérative modèle de consommation dont le but est de défendre le consommateur contre la spéculation et la hausse des prix.

7. — Autres opérations d'infrastructures

Des crédits sont également prévus pour la construction de bâtiments administratifs qui permettront de regrouper les services du département et d'améliorer les conditions de travail des

services extérieurs, de même il est prévu de développer le centre informatique en vue de faire face aux travaux de dépouillement et d'analyse.

IV. — MESURES

Les mesures à prendre concernent essentiellement l'organisation de la coordination des travaux statistiques et le rôle des services extérieurs.

a) L'organisation statistique est actuellement caractérisée par l'existence d'une direction des statistiques jouant le rôle de coordinateur et de promoteur de la plupart des études et enquêtes réalisées dans le Pays, ainsi que des services de statistiques spécialisés relevant des différents départements techniques.

Cette situation qui peut être favorable à une coopération fructueuse doit être accompagnée d'un contrôle méthodologique très strict et d'une coordination étroite. A cet égard, le Comité de Coordination des Etudes Statistiques (CO.CO.E.S.) doit se renforcer et étendre son activité à tous les domaines.

b) Les services extérieurs

Le développement des travaux statistiques nécessite le renforcement des délégations régionales.

Ces délégations seront chargées de l'exécution de l'ensemble des opérations proposées par l'administration centrale, ainsi que de la préparation et l'exécution du Plan de Développement au niveau régional, elles constitueront à cet égard les secrétariats permanents des assemblées régionales consultatives.

c) Le système informatique

L'utilisation du système informatique connait actuellement un développement important, tant dans l'administration publique que dans le secteur privé. Une restructuration et une coordination en ce domaine s'avèrent nécessaires. Un véritable plan informatique sera élaboré et mis en œuvre.

Programme d'action 1973-1977

1.000 DH

OPERATIONS	1973	1974	1975	1976	1977	Total
I. - DIRECTION DES STATISTIQUES						
1°) Bâtiments administratifs	700	1.800	2.500	—	—	5.000
— Service central	400	1.000	1.600	—	—	3.000
— Services extérieurs	300	800	900	—	—	2.000
2°) Centre Informatique	—	2.800	200	500	—	3.500
3°) Etudes et enquêtes	2.682,2	2.194	2.935	1.262	702	9.775,2
— Recensement industriel	1.075	—	—	—	—	1.075
— Recensement agricole	1.246	1.250	—	—	—	2.496
— Autres enquêtes						
• Enquêtes sur les prix	52,2	124	109	104	102	491,2
• Traitement des statistiques fiscales	130	130	95	95	50	500
• Fichier des établissements	175	141	141	141	141	743
• Enquête sur le commerce intérieur et les services	—	281	1.530	164	25	2.000
• Enquête sur l'emploi	—	50	438	448	184	1.120
• Enquête sur la construction	—	22	198	30	—	250
• Enquête sur la nutrition	—	—	—	200	200	400
• Enquête démographique	—	196	424	80	—	700
4°) C.E.R.E.D	700	700	700	700	700	3.500
Total I	4.082,2	7.494	6.335	2.462	1.402	21.775,2
II. - C.N.D.						
— Bâtiments administratifs	400	700	300	—	—	1.400
— Dépenses connexes à la réalisation du C.N.D.	30	30	30	—	—	90
— Etudes et publication des résultats	270	270	270	270	270	1.350
— Matériel et fournitures	—	—	—	50	—	50
— Ecole Nationale des Sciences de l'information	125	175	150	—	—	450
Total II	825	1.175	750	320	270	3.340

Programme d'action 1973-1977 (suite)

1.000 DH

OPERATIONS	1973	1974	1975	1976	1977	Total
III. - DIRECTION DU PLAN						
— Bâtiments administratifs	512,7	—	—	—	—	512,7
— Etudes économiques	472	2.000	—	—	—	2.472
— Publication du Plan	300	—	—	—	—	300
— Coût des experts	183	90	90	90	90	543
Total III	1.467,7	2.090	90	90	90	3.827,7
IV. - I.N.S.E.A.						
— Internat et extension de la capacité de l'INSEA	1.448	2.141	—	—	—	3.589
— Equipement sportif	—	131	—	—	—	131
Total IV	1.448	2.272	—	—	—	3.720
V - B.D.C.O.						
— Formation	—	500	500	500	330	1.830
— Information	—	100	100	100	185	485
— Coopératives modèles	—	100	200	—	—	300
Total V	—	700	800	600	515	2.615
VI - LOGEMENTS	700	1.000	1.000	—	—	2.700
VII - FONDS DE RELATIONS PUBLIQUES	3.000	—	—	—	—	3.000
Total Général	11.522,9	14.731	8.975	3.472	2.277	40.977,9

V. — FINANCEMENT EXTERIEUR

Le montant de l'aide extérieure en matière d'études pour le quinquennat est estimé à 12.697 Millions DH dont 1,8 accordés par le PNUD. Ce montant se répartit ainsi :

	1.000 DH
— Direction du Plan	8.040
— Direction des Statistiques	3.374
— C.N.D.	883
— INSEA	400
Total	12.697

L'aide PNUD (chiffre indicatif de planification) est de 540.000 DH pour la Direction du Plan, 883.000 DH pour le CND, et 400.000 DH pour l'INSEA.

VI. — BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement prévisionnel au cours du quinquennat 1973-1977 est estimé comme suit pour l'ensemble du département :

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977
Personnel ..	5.934	6.409	6.921	7.475	8.073
Matériel	4.056	4.339	4.643	4.968	5.316
Total	9.990	10.748	11.564	12.443	13.389

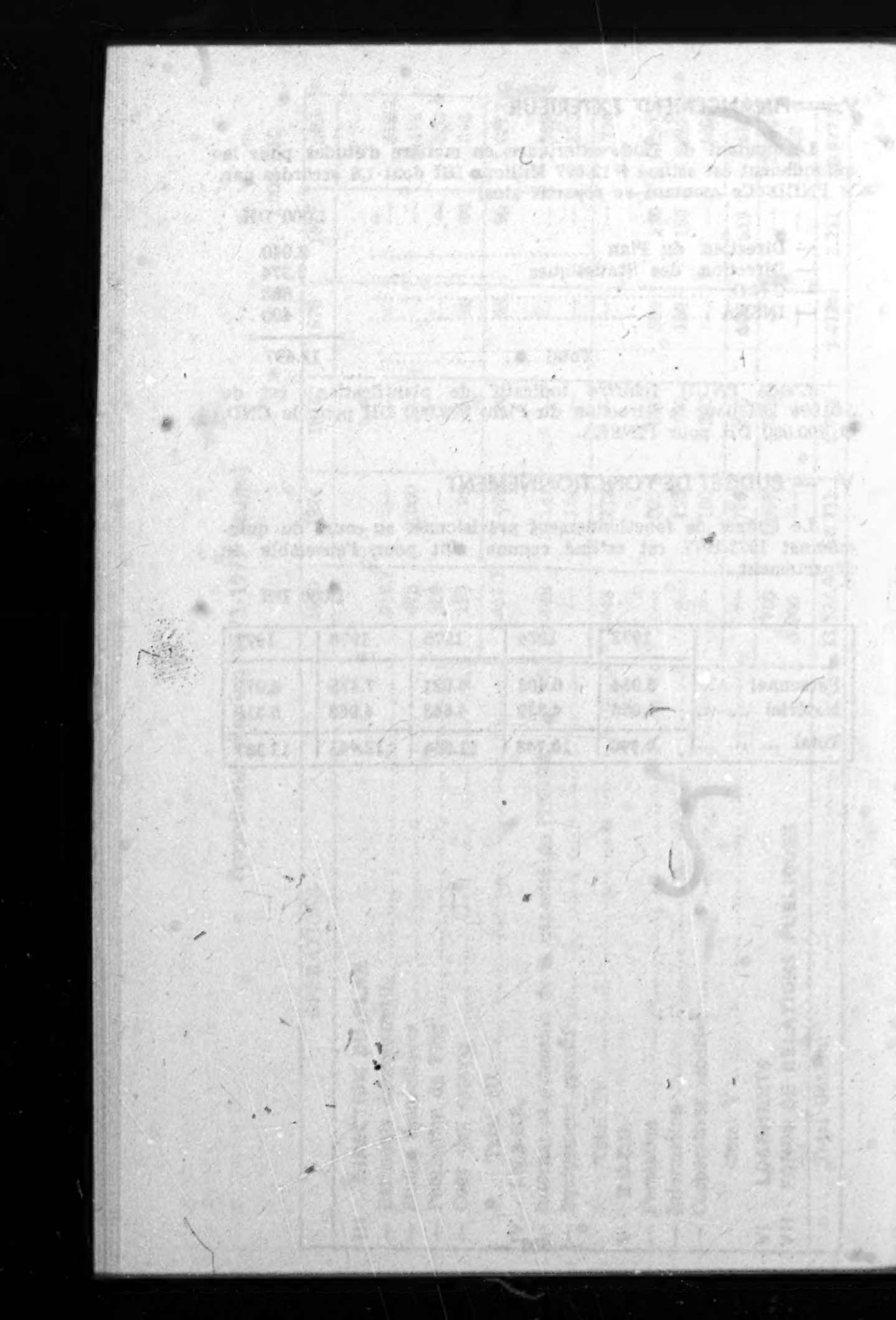

CHAPITRE XXX

LA REFORME ADMINISTRATIVE

LA REFORME ADMINISTRATIVE

La réforme administrative, dont la nécessité a été soulignée dans les Directives Royales du 4 Août 1971, constitue l'une des orientations de base fixées par le Plan. L'action en ce domaine doit viser à mettre en place une administration moderne et saine, permettant d'agir avec toute l'efficacité désirable.

L'importance de la réforme administrative tient au rôle prépondérant joué par l'administration en tant que moyen d'action de l'Etat, dans les domaines économique et social. C'est ainsi que dans le cadre de la planification du développement, l'Etat constitue le principal centre de décision, de conception et d'exécution, de contrôle et d'orientation ; il fixe des objectifs impératifs pour les secteurs public et semi-public en fonction des priorités et des moyens disponibles, et indique des perspectives de croissance et d'investissement pour le secteur privé. L'importance de l'intervention de l'Etat est concrétisée par la réalisation de la totalité ou de la majeure partie des investissements dans tous les secteurs économiques et sociaux, en particulier en matière d'infrastructure, d'enseignement et de santé. Cependant, l'Etat a pour tâche non seulement de réaliser ou d'encourager des investissements, mais également de modifier le cadre institutionnel, législatif et réglementaire afin qu'il soit adapté aux exigences du développement.

A cet égard, les mesures prévues par le Plan Quinquennal 1968-1972 avaient essentiellement pour objet de mettre en œuvre un processus de réforme et d'entreprendre les études nécessaires. Les aspects importants qui devaient être étudiés étaient les suivants :

— La déconcentration administrative
— La réforme des structures des administrations publiques
— La simplification des procédures et des circuits administratifs
— La réforme des statuts du personnel de l'Etat et des établissements publics.

Le bilan des résultats acquis paraît en-deçà de ce qui aurait dû être réalisé. Les causes de cette insuffisance sont diverses, dont les plus importantes sont le manque de moyens nécessaires, le fait que les départements qui devaient mettre en œuvre une telle réforme n'ont pas été clairement indiqués, et surtout la manière dont le problème a été abordé ; si le cadre général a

été délimité, peu de mesures précises ont été présentées. La réforme administrative, qui est une œuvre de longue haleine, ne peut être conçue et réalisée que progressivement.

Il s'agit pour les années à venir de poursuivre avec une nouvelle impulsion le processus déjà entamé, de délimiter une série de mesures bien définies et de les réaliser dans le cadre des grandes lignes de la réforme administrative. Une analyse objective permettrait de constater que l'Administration présente une série de déficiences plus ou moins graves, touchant aussi bien l'aspect institutionnel que l'aspect fonctionnel. Ces déficiences tiennent d'une part à la nature même de toute l'Administration et à l'évolution socio-économique, et d'autre part, aux conditions spécifiques du Pays. Les principes directeurs et les actions à envisager doivent concerner aussi bien la Fonction Publique que les structures et les techniques administratives. Sur ces deux plans, un certain nombre de mesures s'inspirant des hautes directives royales, ont déjà vu le jour ; il s'agit notamment :

— De la réforme du régime des retraites et pensions civiles,

— De la réforme du régime des retraites et pensions militaires,

— Du statut du personnel de la R.T.M., de la Direction Générale de la Sûreté Nationale, des Forces Auxiliaires,

— De multiples mesures tendant à permettre l'assainissement de l'Administration (justice, intérieur)

Les réformes qui vont être entreprises dans les prochaines années concernent deux domaines essentiels

1) La Fonction Publique,

2) L'organisation et le fonctionnement de l'Administration.

I. — DANS LE DOMAINE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Les mesures préconisées, dont l'étude est suffisamment avancée pour qu'elles puissent être concrétisées dès les premières années du Plan, concernent la refonte du Statut général de la Fonction Publique, l'extension de la Réforme des cadres, la réforme du régime de rémunération, la formation et le recyclage des fonctionnaires.

1. — Refonte du Statut général de la Fonction Publique

Un avant-projet de Statut Général de la Fonction Publique est déjà établi ; son étude et sa mise au point doivent se poursuivre. Il ne s'agit pas de remettre en cause l'ensemble du système actuel, mais de préciser certaines dispositions existantes et de combler les lacunes dont l'expérience a révélé la présence :

a) **La mutation ou le détachement** ne sont ni une sanction disciplinaire, ni un moyen d'amélioration de situation ; il s'agit de mesures de bonne gestion administrative, permettant d'assurer la mobilité, la souplesse nécessaire au bon fonctionnement de l'administration. Les règles de l'une et de l'autre devront être précisées en vue de mettre fin aux errements du passé.

b) **La moralisation de la Fonction Publique** résultera de certains réaménagements du Statut général, concernant :

— Le contrôle de l'acquisition par les agents de l'Etat de biens immobiliers : il s'agit de soumettre ces acquisitions à autorisation préalable de l'administration, en vue d'un véritable contrôle de moralité pour éviter les opérations frauduleuses ;

— Le renforcement des sanctions et l'accélération de la procédure disciplinaire ;

— La règlementation de l'exercice d'autres activités en dehors de l'activité principale.

c) **La nomination à certains emplois** : un projet de texte est mis au point, il a pour objet de fixer les conditions de nomination aux emplois d'administration centrale (Secrétaire Général, Directeur, Chef de Division, Chef de Service et Chef de Bureau) ; d'autres projets seront étudiés pour fixer les conditions de nomination aux emplois similaires des services extérieurs.

2. — L'extension de la réforme des cadres

L'extension de la réforme des cadres sera poursuivie. La réforme des cadres intervenue en Avril 1967 a constitué une étape importante vers une meilleure adaptation de l'Administration nationale aux besoins du Pays. Cette importante mesure n'a pas cependant concerné l'ensemble des cadres de l'Etat par suite des particularités que présentent certains corps de fonctionnaires. Elle doit donc être étendue aux autres corps, ainsi qu'à des corps nouveaux de fonctionnaires qui font actuellement défaut à l'Administration, tels que celui des informaticiens.

3. — La réforme du régime de rémunération

Le régime actuel de rémunération est très complexe et porte les signes d'un vieillissement certain. Une réforme s'avère nécessaire, elle doit viser à instaurer un système simple et juste afin de favoriser l'efficacité de l'appareil administratif. La rémunération d'un fonctionnaire doit couvrir d'une part son activité et les charges normales inhérentes à ses fonctions et, d'autre part, les charges réelles et les prestations à caractère spécial ou extraordinaire non couvertes par le traitement. Ceci amène à préconiser les mesures suivantes :

— Réforme de la structure du traitement ;

— Réforme de la grille indiciaire ;

— Réforme des régimes indemnitaires, en distinguant les indemnités qui couvrent des charges réelles, les indemnités représentatives de frais et les allocations destinées à tenir compte de certaines qualifications ou de sujétions particulières.

— Réforme du régime des allocations spéciales et du capital décès ;

— Réglementation du cumul de rémunération.

4. — La formation et le recyclage des cadres

La qualité de la formation professionnelle et morale des agents joue un rôle primordial dans le fonctionnement de l'Administration. Il convient donc d'instituer un système de formation permanente des agents pendant toute la durée de leur activité professionnelle, ce qui implique une réorganisation totale des méthodes de perfectionnement et de recyclage, l'élaboration de cycles d'études appropriés et la mise en place des établissements nécessaires.

De même, un plan d'ensemble devrait être élaboré qui vise l'insertion progressive d'un enseignement de l'organisation et des techniques administratives dans les écoles aussi bien de niveau supérieur que moyen.

Pour qu'un tel enseignement soit profitable, il y a lieu d'en adapter le contenu aux différentes écoles, selon leur niveau et la nature de leurs études de base. C'est là un travail à faire en collaboration avec les départements de tutelle de ces écoles.

Telles sont les principales mesures et études concernant la fonction publique. En ce qui concerne les institutions et les procédures, le problème est plus complexe et des solutions ne peuvent être précisées qu'à la suite d'études assez longues et approfondies.

II. — DANS LE DOMAINE DES INSTITUTIONS ET DES PROCEDURES ADMINISTRATIVES :

Sur le plan institutionnel, l'Administration joue évidemment un rôle capital dans la marche de l'appareil étatique. C'est la raison pour laquelle, l'accent a toujours été mis sur la réforme des structures et des procédures chaque fois qu'il s'est agi de réformes administratives. Des tentatives ont été faites dans le passé, mais les résultats ont été peu positifs en raison de l'insuffisance des moyens mis en œuvre.

Sur le plan des institutions, une réforme des structures devra :

a) être conçue, tout d'abord, comme une **réorganisation de l'administration en fonction du découpage administratif général du pays.** Cette réorganisation sera opérée dans le cadre de la

politique de déconcentration et de décentralisation déjà préconisée dans le Plan quinquennal 1968-1972. Mais une déconcentration ou une décentralisation suppose qu'il existe des cadres, qui, tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif, sont adaptés à ces objectifs. De plus, il est nécessaire de veiller à ce que les services extérieurs des différents départements à caractère social ou technique aient une implantation régionale ou locale, dans toute la mesure du possible, identique ; tout programme de développement suppose une action concertée d'un ou plusieurs services techniques différents ; cette concertation n'est possible que dans la mesure où ces services recouvrent territorialement les mêmes réalités. Il ne peut y avoir de coordination à un échelon quelconque, si cette unité d'implantation des services n'existe pas.

b) **la réforme des structures doit, en second lieu, être conçue comme une remise en ordre** ; il faut définir les tâches à accomplir, les répartir, c'est-à-dire définir les attributions, les compétences de chaque service, éliminer aussi, avec les conflits de compétence, les doubles-emplois. Cette remise en ordre suppose la fixation de certains critères.

— Il est nécessaire, en effet, de cerner avec précision le contenu de certaines cellules administratives de base : directions, divisions, services, bureaux et autres services extérieurs (délégations, circonscriptions régionales, etc...).

L'importance de telle ou telle cellule de base dépend aussi bien de l'importance des effectifs que du niveau de responsabilité qu'elle suppose et donc des qualifications requises.

— Il est tout aussi nécessaire d'établir, pour chaque cellule de base ou service, une véritable loi des cadres afin que soient fixés, d'une façon rationnelle et objective les besoins de ces cellules en personnel.

— Il faudrait, enfin, tendre à la création du plus grand nombre possible de services communs, soit à plusieurs services d'un Ministère, soit à plusieurs départements. De même, la répartition des bâtiments administratifs revêt une importance particulière ; cette répartition devra être revue et établie selon des critères rationnels en vue d'assurer une utilisation optimale.

Sur le plan des procédures, des circuits, et des techniques, la réforme consistera, tout d'abord, dans une vaste et véritable révision de la législation et de la réglementation, et, ensuite à simplifier au maximum tout ce qui peut l'être.

Cette simplification des procédures doit être recherchée, en priorité, dans l'activité institutionnelle de l'Administration, dans les rapports des services entre eux. Il ne peut être question, par exemple, de supprimer tout contrôle des actes administratifs, mais on peut certainement éviter que les contrôles se juxtaposent sans se compléter. Il est certain par exemple, que dans la

gestion du personnel, les services de la Fonction Publique ou ceux du budget, le contrôle des engagements de dépenses et la trésorerie générale effectuent le même contrôle dans certains cas : le circuit suivi par une décision s'allonge sans véritable profit.

La simplification des procédures doit, en second lieu, être recherchés dans l'activité fonctionnelle de l'Administration, dans les rapports de celle-ci avec les administrés. A cet égard, d'importantes mesures sont prévues en matière de fonctionnement de l'appareil judiciaire. (cf. chapitre Justice).

De même, des techniques nouvelles, susceptibles d'améliorer la gestion et de permettre à l'administration d'adapter ses moyens à ses objectifs, devront être introduites progressivement.

Ainsi, des améliorations peuvent sans doute être apportées en ce qui concerne la préparation du budget de l'Etat ; une véritable liaison est nécessaire entre le budget de fonctionnement et le budget d'investissement.

La réforme des structures et des procédures est une œuvre dont seules les grandes lignes viennent d'être énumérées. Il est néanmoins impératif que les moyens d'intervention adéquats soient mis en place dès à présent et que les phases d'étude, soient raccourcies au maximum pour céder le pas aux réalisations qui d'ailleurs doivent entrer en application dès leur mise au point.

A cet égard certaines mesures seront concrétisées dès les premières années du Plan.

— Pour faciliter l'étude des structures et des procédures, l'organisation administrative sera stabilisée, de façon provisoire, par l'adoption de textes définissant les attributions et l'organisation des différentes administrations publiques ; la plupart de ces textes sont mis au point et, leur approbation pourra avoir lieu incessamment. Les réaménagements nécessaires seront apportés ultérieurement à la lumière des études qui seront entreprises.

1. — Dans les rapports du public avec l'administration, les formalités destinées à l'obtention de certaines prestations doivent être simplifiées et faire l'objet d'un contrôle sévère (état-civil, hospitalisation, remboursement de frais médicaux et pharmaceutiques par les mutuelles, etc...).

2. — Il sera procédé à un réexamen du contrôle des activités de l'Etat. En effet, il ne suffit pas de poser des règles de recrutement, de rémunération et d'assurer la formation nécessaire ; il est tout aussi important de vérifier que l'ensemble des règles édictées est convenablement appliqué. Un contrôle permanent doit permettre de lutter, par voie d'inspection, contre la négligence, le laisser-aller et le manque de conscience professionnelle. En particulier, les mesures à prendre en ce domaine, donneront lieu à une réorganisation de :

— l'Inspection Générale de l'Administration dont les attributions seront définies par texte,

— la Commission Nationale des Comptes qui doit bénéficier des moyens humains et juridiques pour juger très rapidement les comptes, et mettre en cause, éventuellement, la responsabilité des ordonnateurs.

— la Commission des Marchés qui doit être organisée et disposer des moyens nécessaires en vue d'un contrôle économique et administratif ; un projet de texte a été mis au point et pourra être adopté incessamment.

La réforme administrative est ainsi une œuvre de longue haleine dont la réalisation devra sans doute s'étaler sur une longue période et dont seules les grandes lignes et les mesures prioritaires viennent d'être exposées. Les moyens suffisants en personnel et matériel seront mis en place dans les plus courts délais. A cet égard, il convient de créer les organismes appropriés et les doter des moyens nécessaires pour mener les études sur les structures et le fonctionnement de l'Administration et de proposer les mesures de réforme. C'est là une condition nécessaire pour l'application convenable des différentes mesures préconisées.

La réforme administrative est l'une des actions prioritaires à entreprendre au cours de la période quinquennale 1973-1977. Aucun programme de développement, même techniquement parfait, ne saurait atteindre ses objectifs si l'Administration est déficiente. Qu'il s'agisse de la Fonction Publique, des structures ou des procédures, des transformations importantes devront être opérées afin que l'Administration puisse fonctionner dans les meilleures conditions d'efficacité et de productivité.

CHAAPITRE XXXI

EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

A. — MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

I. — Exécution du Plan 1968-1972

Les crédits d'investissement qui avaient été prévus dans le Plan 1968-1972 étaient destinés dans la majeure partie à l'achèvement des opérations déjà entamées lors du Plan Triennal. Ces opérations ont nécessité en fait un montant de crédit de 5,4 millions DH contre 3,8 initialement prévus. L'ensemble du programme a été entièrement réalisé comme l'indique le tableau ci-dessous :

1.000 DH

Opérations	1968-1972				
	Crédits disponibles	Engagements	%	Emissions	%
— Services du Ministère.	1.424	1.295	90,9	1.295	90,9
— Représentations à l'étranger.	3.926	3.915	99.7	3.915	99.7
Total	5.350	5.210	97,3	5.210	97,3

II. — Programme d'action 1973-1977

Pour les 5 années du Plan, l'effort portera essentiellement sur des acquisitions immobilières à l'étranger, étant donné leur rentabilité certaine. Pour faciliter le financement de ces opérations, il sera sans doute fait appel au crédit bancaire ; de même la vente de certains bâtiments à Paris permettra une économie appréciable (8 millions DH).

Le programme d'action adopté pour le Ministère des Affaires Etrangères est détaillé dans le tableau suivant :

1.000 DH

Opérations	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Service Central						
Bâtiments administratifs ...	1.750					1.750
Services Extérieurs						
Acquisitions immobilières	3.000	4.000	2.000	2.000	2.000	13.000
Travaux d'aménagement	1.430	500	500	500	500	3.430
Machines à chiffrer	116	—	—	—	—	116
Postes émetteurs		500	500	500	500	2.000
Total	6.296	5.000	3.000	3.000	3.000	20.296

III. — Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement prévisionnel pour le Quinquennat 1973-1977 est établi de la manière suivante :

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977
Personnel	33.053	33.989	35.348	36.762	38.233
Matériel	29.392	32.156	33.764	35.452	37.225
Total	62.445	66.145	69.112	72.214	75.458

B. - MINISTERE DES FINANCES

Ce chapitre ne concerne que les locaux de service et les logements de fonction. En raison de l'augmentation des effectifs et de la réorganisation du Ministère, la poursuite de la construction de bâtiments intéressant toutes les régions du Pays s'avère nécessaire pour compléter les réalisations faites au cours de la période 1968-1972.

I. — Exécution du Plan 1968-1972

Les crédits alloués effectivement au cours des années 1968 1972 ont atteint 12,4 millions DH alors qu'il avait été prévu initialement 5 millions DH. Ceci est dû à la réévaluation des projets qui avaient été sous-estimés. Les résultats comptables sont les suivants:

1.000 DH

Opérations	1968-1972				
	Crédits disponibles	Engagements	%	Emissions	%
Locaux de service et logements de fonction.	12.412	10.778	86,8	9.295	74,8

La plupart des projets sont en bonne voie d'achèvement. Ceux qui n'ont pu être entamés ou menés à terme en raison de l'insuffisance des crédits ou des difficultés d'acquérir des terrains sont inscrits dans le programme 1973-1977.

II. — Programme d'action 1973-1977

Le programme prévu concerne la construction de locaux aussi bien pour l'administration centrale que les services extérieurs ; il a été établi pour faciliter :

— La nouvelle organisation du Ministère des Finances (centralisation des questions administratives et personnel, création du bureau des constructions, création d'une division des affaires économiques).

— L'augmentation des effectifs.

— La nécessité de regrouper tous les services dont certains sont dispersés.

— La réforme concernant la séparation de l'ordonnateur et du comptable.

Le total des crédits prévus s'élève à 27,7 millions DH ; la répartition entre les différents services se présente ainsi :

	1.000 DH
— Service central	4.500
— Administration des douanes	2.800
— Trésorerie générale	5.000
— Division des impôts	10.000
— Ecole des finances	5.000
— Achèvement du Plan 1968-1972	422
Total	**27.722**

Le tableau ci-dessous indique le détail des opérations prévues :

Programme d'action 1973-1977

1.000 DH

Opérations	1973	1974	1975	1976	1977	Total
1) Service administratif central :						
— Immeuble annexe	763	806	848	890	933	4.240
2) Administration des douanes :						
— Zouj-Bghal	72	76	80	84	88	400
— Ahfir	68	72	76	80	84	380
— Farkhana	32	34	36	38	40	180
— Marrakech - ville	52	55	58	61	64	290
— Tiznit	117	123	130	137	134	650
— Safi - Port	10	10	11	12	12	55
— Goulimine	110	116	122	129	143	610
— Tétouan - ville	18	19	20	21	22	100
— Kénitra	18	19	20	21	22	100
— Agadir	6	7	7	7	8	35
Total 2	503	531	560	589	617	2.800
3) Trésorerie Générale						
A — Recettes des finances						
— El-Jadida	56	59	63	66	69	313
— Ouarzazate	56	59	63	66	69	313
— Nador	56	59	63	66	69	313
— Ksar-Es-Souk	56	59	63	66	69	313
— Settat	56	59	63	66	69	313
Total A	280	295	315	330	345	1.565

Programme d'action 1973-1977 (suite)

1.000 DH

Opérations	1973	1974	1975	1976	1977	Total
B. — Perceptions						
— Karia Ba Mohamed	38	41	43	45	48	215
— Erfoud	39	41	43	45	47	215
— Souk El Arbaâ	48	50	53	56	58	265
— Zayo	33	35	37	39	41	185
— Aknoul	37	39	42	44	46	208
— Taïnest	32	34	35	37	39	177
— Azilal	34	36	38	40	42	190
— Béni-Mellal	44	47	49	51	54	245
— Casablanca - El Fida	55	58	61	64	67	305
— Ben Guérir	37	39	41	43	45	205
— Salé Tabriket	45	47	50	53	55	250
— Casablanca - Beauséjour	53	56	59	62	65	295
— Tahala	32	34	36	38	40	180
— Rabat Mabella	45	47	50	53	55	250
— Oujda Médina	45	47	50	53	55	250
Total B	617	651	687	723	757	3.435
Total 3	897	946	1.002	1.053	1.102	5.000

Programme d'action 1973-1977 (suite)

1.000 DH

Opérations	1973	1974	1975	1976	1977	Total
4) Division des impôts						
A — Division						
— Brigade de recherches Casablanca	122	129	136	143	150	680
B — Impôts urbains						
— Immeubles Casablanca	2.163	172	182	190	200	2.907
— Rabat extérieur	52	55	58	61	64	290
— Safi	26	28	29	30	32	145
— Marrakech	40	43	45	47	50	225
— Fès	36	38	40	42	44	200
— Meknès	45	48	50	52	55	250
— Béni-Mellal	26	28	29	30	32	145
— Ksar-Es-Souk	31	33	35	37	39	175
Total B	2.419	445	468	489	516	4.337
C — Impôts ruraux						
— Béni-Mellal	39	41	43	45	47	215
— Berrechid	33	35	37	39	41	185
— Taourirt (logement)	18	19	20	21	22	100
— Settat	22	24	25	26	28	125
— Tétouan	37	39	41	43	45	205
Total C	149	158	166	174	183	830

Programme d'action 1973-1977 (suite)

1.000 DH

Opérations	1973	1974	1975	1976	1977	Total
D — Taxes sur le chiffre d'affaires						
— Fès	20	21	22	24	25	112
— Casablanca	108	114	120	126	132	600
— Oujda	22	24	25	26	28	125
— Rabat extérieur	38	40	42	44	47	211
— Marrakech	22	24	25	26	28	125
— Meknès	20	21	22	24	25	112
Total D	230	244	256	270	285	1.285
E — Enregistrement et timbre						
— Rabat extérieur	92	98	103	108	113	514
— Meknès	55	62	66	69	72	328
— Khouribga	36	38	40	42	44	200
— Midelt	36	38	40	42	44	200
— Taroudant	36	38	40	42	44	200
— Berkane	54	57	60	63	66	300
— Azrou	36	38	40	42	44	200
— Béni-Mellal	18	19	20	21	22	100
— Casablanca	45	47	50	53	55	250
— Sidi-Kacem	36	38	40	42	44	200
— Taourirt	36	38	40	42	44	200
Total E	484	511	539	566	592	2.692
F — Service des domaines	32	33	35	37	39	176
Total 4	3.436	1.520	1.600	1.679	1.765	10.000
5 — Ecole des Finances	500	2.000	2.500	—	—	5.000
6 — Achèvement du Plan 1968-1972	447	71	52	55	57	682
Total Général	6.546	5.874	6.562	4.266	4.474	27.722

III. — Budget de fonctionnement (à titre indiratif)

Une augmentation importante est également prévue pour les dépenses de fonctionnement.

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977
Personnel	88.415	94.604	101.227	108.312	115.894
Matériel	16.405	17.390	18.433	19.539	20.711
Total	104.820	111.994	119.660	127.851	136.605

C. - AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Pour la période quinquennale 1968-1972, le Ministère des Affaires administratives n'a bénéficié que d'un faible montant de crédit (150.000 DH) qui a été consacré à l'aménagement du quartier administratif.

Pour les 5 années du Plan 1973-77, en revanche, un crédit assez élevé (8.9 millions DH), est prévu en vue d'augmenter les moyens de ce département qui aura à faire face à des tâches importantes, en particulier dans le cadre de la réforme administrative. Le programme comporte la construction du Ministère, d'un internat à l'E.N.A.P. et l'aménagement et l'équipement de l'Imprimerie Officielle. Les crédits sont ventilés dans le tableau suivant :

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
— Bâtiments administratifs (construction du Ministère)	750	1.230	1.720			3.700
— Internat de l'E.N.A.P.	200	650	650			1.500
— Imprimerie officielle Aménagement	100	387	513			1.000
Equipement	674	1.110	926			2.710
Total	1.724	3.377	3.809			8.910

En ce qui concerne le budget de fonctionnement du Ministère, il pourra connaître une augmentation importante. Les chiffres prévisionnels ont été établis ainsi :

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977
Personnel	8.887	9.331	9.331	10.287	10.802
Matériel	5.201	5.409	5.626	5.851	6.085
Total	14.088	14.740	15.423	16.138	16.887

Pour l'imprimerie officielle, il est prévu une amélioration appréciable du compte d'exploitation, en raison de l'augmentation importante des recettes.

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977
Recettes	2.676	3.038	3.447	3.913	4.440
Fonctionnement	2.251	2.425	2.613	2.816	3.037
Personnel	1.281	1.358	1.439	1.525	1.617
Matériel	970	1.067	1.174	1.291	1.420

D. - MINISTERE DU TRAVAIL

I. — Exécution du Plan quinquennal 1968-1972

Le Plan Quinquennal 1968-1972 avait ouvert au titre des bâtiments administratifs du Ministère du Travail un crédit de 1,230 millions DH. Ces crédits devaient servir à :

— La construction d'un Service de la Main-d'œuvre (560.000 DH).

— La construction d'un service social (160.000 DH).

— Le remboursement des annuités de l'emprunt consenti par la Caisse Marocaine des Retraites pour la construction des Bourses de travail à Rabat et Casablanca (510.000 DH).

Sur ces crédits seuls 950.000 DH ont été ouverts par les lois de Finances 1968-1972, le reste soit 280.000 DH a été annulé au cours du Plan. Ainsi la construction d'un service social et d'un service de la main-d'œuvre a été abandonnée au profit du centre de rassemblement des émigrants de Kénitra qui est en cours d'achèvement.

L'exécution comptable des crédits se présente ainsi :

1.000 DH

Opérations	Crédits disponibles	Engagements	%	Emissions	%
Bâtiments Administratifs	440	306	69	300	68
Remboursement des annuités concernant les bourses de travail	510	406	79	386	75
Total	950	712	75	686	72

II. — Programme d'action

Un crédit d'Investissement d'un montant total de 34.975.000 DH est affecté au département du travail et de la formation professionnelle du Ministère du Travail, des Affaires Sociales et de la Jeunesse et des Sports.

1. — Construction, extension, équipement et modernisation des établissements de formations professionnelles

Les crédits affectés à ce titre s'élèvent à 32.159.000 DH. Le programme correspondant est détaillé au chapitre des Formations Spécialisées.

2. — Construction d'un bâtiment du département du travail pour l'ensemble des services centraux

Les services centraux du Ministère du Travail sont actuellement disséminés à travers la capitale ; en outre, le nombre de bureaux dont dispose ce département est insuffisant en comparaison avec l'effectif des fonctionnaires.

Pour remédier à cette situation, le Plan Quinquennal 1973-1977 prévoit la construction d'un bâtiment administratif unique pour l'ensemble des services centraux qui comprendra 150 bureaux.

Les crédits réservés à cette opération s'élèvent à 2.25 millions DH dont 450.000 DH pour l'achat de terrain.

3. — Achat de véhicules

Il est prévu l'achat de 7 véhicules répartis ainsi :

Inspection des lois sociales en Agriculture de :		
Tétouan	1 véhicule	8.000 DH
Marrakech	1 véhicule	8.000 DH
Safi	1 véhicule	8.000 DH
Fès	1 véhicule	8.000 DH
Settat	1 véhicule	8.000 DH
Service central de la Formation Professionnelle	1 véhicule	8.000 DH
Bureau du matériel et des marchés	1 véhicule	8.000 DH
Total :		**56.000 DH**

3. — Subventions pour construction de bourses de travail

Il s'agit du remboursement des 2 emprunts consentis par la Caisse Marocaine des Retraites pour la construction de deux bourses à Casablanca et Rabat. Il convient de signaler que 510.000 DH ont déjà été remboursés au cours du Plan Quinquennal 1968-1972.

Remboursement annuel	Casablanca	82.200 DH
»	Rabat	19.800 DH
	Total :	**102.000 DH**
Remboursement pour les 5 années du Plan		510.000 DH

Récapitulatif des crédits d'investissement du Ministère du Travail, des Affaires Sociales de la Jeunesse et des Sports

(Département du Travail et de la Formation Professionnelle)

1.000 DH

	1973	1974	1975	1976	1977	Total
Formation Professionnelle	3.808	8.285	8.575	6.295	5.216	32.159
Bâtiment central						
— Achat de terrain		450				450
— Construction			1.800			1.800
Total :		450	1.800			2.250
Achat de véhicules	56					56
Subvention pour Bourses de travail						
Casablanca	82,2	82,2	82,2	82,2	82,2	411
Rabat	19,8	19,8	19,8	19,8	19,8	99
Total :	102,0	102,0	102,0	102,0	102,0	510
Total Général	3.966	8.817	10.477	6.397	5.318	34.975

Achevé d'imprimer
sur les presses de
l'imprimerie EDDAR EL BEIDA
47, Rue de Provins
CASABLANCA

END

FILMED BY THE IDC CAMERA UNIT: Leiden.

1975

REDUCTION RATIO 1 : 16

IDC

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

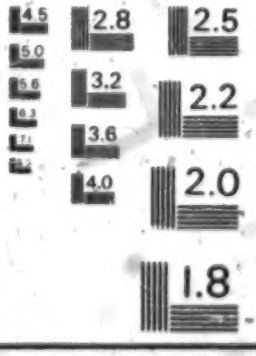

INTER DOCUMENTATION COMPANY AG
POSTSTRASSE 14 ZUG SWITZERLAND

ROYAUME DU MAROC

PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT D'ETAT AU PLAN, AU DEVELOPPEMENT REGIONAL ET A LA FORMATION DES CADRES

Plan de développement économique et social 1973 - 1977

Volume III

DEVELOPPEMENT REGIONAL

Direction du Plan et du Développement Régional

3A1048

VOLUME 3

DEVELOPPEMENT REGIONAL

VOLUME III

ERRATA

PAGES	Au lieu de	Lire
15 - Tarfaya, 2ème colonne	140	2
- Région économique I, 2ème colonne	2	140
- Total général, 3ème colonne	28	29
26 - Colonne population en 1960, ligne Ouarzazate	434 480	434 476
34 - 2ème colonne : le potentiel à long terme, ligne Office du Haouz	(-)	90
39 - Ligne Safi, colonne total	10 276	15 276
- Ligne région II, colonne total	30 548	35 548
- Ligne Khouribga, colonne total	14 763	14 723
- Ligne région III, colonne total	187 053	187 013
40 - Ligne Rabat, colonne total	34 289	34 279
- Ligne région IV, colonne total	81 608	81 598
- Ligne Al-Hoceïma, colonne total	3 423	3 323
- Ligne région V, colonne total	28 529	28 429
- Ligne Oujda, 6ème colonne	3 730	3 7[illegible]
- Ligne région VI, 6ème colonne	5 127	5 135
44 - Ligne région V, colonne total	4 400	4 410
52 - Ligne région III, 4ème colonne	10 081	10 021
- Ligne total général, 1ère colonne	32 451	32 466
- Ligne total général, 4ème colonne	34 190	34 130
64 - Tableau de la population par groupe d'âges, année 1985, 3ème colonne	14 422	12 422
67 - Tableau des migrations en dessous de la ligne 6 - Centre-Sud.	-	7- Oriental, cercles non attractifs : - 57 % - cercles attractifs + II, total - 40 - pourcentage:5,9%

- Ligne report, colonne total	880 850	880 852
- Ligne Enseignement Primaire colonne province d'Agadir	22 143	22 148
- Ligne total Enseignement, colonne province d'Agadir	49 054	49 060
112- 2ème Tableau		
- Colonne recensement 1960- milieu rural, ligne province de Marrakech	895	989
- Colonne Recensement 1971 - milieu rural, ligne province de Marrakech	704	1 188
- - Colonne Recensement 1971 - milieu rural, ligne province de Safi	1 188	704
122- Tableau		
- Colonne total ateliers, ligne secteur : cuir	2 351	2 354
- Colonne total main-d'oeuvre, ligne secteur : vannerie	942	945
- Ligne total secteurs :		
Colonne ateliers : Essaouira	351	354
Colonne total ateliers	10 888	10 889
Colonne main d'oeuvre : Safi	2 471	2 474
Colonne total main d'oeuvre	18 788	18 781
123- 2ème tableau (infrastructure)		
- Ligne province de Safi, colonne Chemins tertiaires revêtus	558	585
124- 1ère ligne	% 182,4	182,8
- Ligne 8	le port d'Essaouira	le port de Safi
- Ligne 18	le port de Safi	le port d'Essaouira
131- 4ème ligne du tableau (T. P.) Colonne total	190 274	190 272
145- Tableau	Unité = 100 qx	Unité = 1000 qx
147- Tableau dernière colonne, titre : % de la production de la province/ensemble du Maroc	% de la production de la province/ensemble du Maroc	% de la production de chaque province dans la région

148- Unité :	Unité : 100 têtes	Unité : 1000 têtes
151- Tableau	-	Unité : en KW/h
152- § I ligne 2	Les inciocences qu'elle présente	Les incidences qu'elles présenten'
154- Tableau	-	Unité : en km
172- Tableau : utilisation des terres	Utilisation des terres	Utilisation des terres (campagne 1970-71)
174- Tableau : animaux adultes en milliers de têtes	Animaux adultes en milliers de têtes	Animaux adultes en milliers de têtes (campagne 1970-71)
177- 1er paragraphe, 2ème ligne	Phosphate biolcique	Phosphate bicalci-que
180- Tableau dernière colonne, ligne total régional	2 970	297,0
186- Tableau, colonne total		
- Ligne pr. Kénitra	567	866
- Ligne pr. Rabat	1 362	962
- Ligne pr. Tanger	566	567
- Ligne pr. Tétouan	1 962	1 362
190- Ligne travail, affaires sociales, jeunesse et sports colonne total	18 421	18 921
195-1er Tableau		
Colonne total recensement 1960, ligne province d'Al-Hoceïma	191	192
207- 1er tableau		
- Ligne province d'Al-Hoceïma		
Colonne 1971-72, privé	094	194
- Ligne province de Fès, colonne		
1972-1973, Total	87 927	87 921
209- 1er tableau		
Colonne : Total		
- Ligne pr. Al-Hoceïma	41 343	1 527
- Ligne pr. Fès	10 229	41 343
- Ligne pr. Taza	1 527	10 229

213- Colonne pr. Al-Hoceïma		
- Ligne jeunesse et sports	12 368	1 027
- Ligne Enseignement	1 027	12 368
227- 2ème tableau, colonne nombre de classes		
- Ligne Nador	954	926
- Ligne Oujda	926	1 954
228- 1er tableau		
- 1ère colonne	dont filles	provinces
- dernière colonne	effectifs	dont filles
229- 2ème ligne	dont les dispensaires	et les dispensaires
238- 2ème ligne après le tableau	2 145 agglomérations	2 080 agglomérations
239- 1er tableau : Colonne total général		
- Ligne Meknès	743 137	753 137
- Ligne Ksar-Es-Souk	472 620	471 620
- Ligne total régional	1 224 737	1 224 757
Colonne total population active, ligne total national	3 981 303	3 980 518
244- Tableau - colonne : cercles 2ème ligne	-	* El-Hajeb
245- Rubrique statistique d'élevage (entre 2ème et 3ème ligne)	-	bovins * plus de 18 mois
247- Lignes 6 et 7	en bas du lycée poste	en bas du lycée Moulay Ismaïl (permuter les lignes 6 et 7)
248- 1ère ligne	les réseaux du gisement	les réserves du gisement
254- 2ème tableau - colonne dispenseires ruraux, ligne % région/pays	0,1	10,1

SOMMAIRE

Première partie

Orientations générales

Pages

Chapitre I : Cadre et institutions du développement régional 12

Chapitre II : La situation comparée des régions et provinces 21

Chapitre III : Les orientations et les objectifs 59

Chapitre IV : Les moyens et mesures 79

Deuxième partie

Développement économique et social par région

Chapitre I : Développement économique et social de la région I : **le Sud** 89

Chapitre II : Développement économique et social de la région II : **le Tensift** 109

Chapitre III : Développement économique et social de la région III : **le Centre** 133

Chapitre IV : Développement économique et social de la région IV : **le Nord-Ouest** 165

Chapitre V : Développement économique et social de la région V : **le Centre Nord** 191

Chapitre VI : Développement économique et social de la région VI : **l'Oriental** 215

Chapitre VII : Développement économique et social de la région VII : **le Centre Sud** 233

Tableaux récapitulatifs : Répartition des investissements publics par province et par région économique.. 261

PREMIERE PARTIE

ORIENTATIONS GENERALES

CHAPITRE I

CADRE ET INSTITUTIONS DU DEVELOPPEMENT REGIONAL

A — LE DEVELOPPEMENT REGIONAL

La politique de développement régional se propose entre autres buts d'aménager le territoire, ce qui constitue une condition physique essentielle au développement économique et social, ainsi que d'adapter aux contextes régionaux spécifiques la politique de planification nationale.

Découlant ainsi d'un effort d'analyse et de synthèse de l'espace national, la régionalisation se propose de donner au pays un cadre de développement qui permette la localisation judicieuse des investissement, le regroupement d'intérêts communs ou complémentaires et d'amorcer le processus de décentralisation administrative.

De ce point de vue, l'une des composantes essentielles du Plan 1973-77 et qui constitue l'une des innovations les plus importantes dans sa conception, est certainement l'introduction de la politique de développement régional en particulier par la prise en compte des multiples caractéristiques démographiques, économiques et sociales de chacune des sept Régions Economiques constituant le Royaume.

Il s'agit là d'une nouvelle et importante étape dans l'histoire de la planification marocaine.

Cette politique se fonde, entre autres, sur les quatre objectifs essentiels suivants :

a. — favoriser le développement économique général par une localisation plus judicieuse des hommes, des activités et des équipements ;

b. — contribuer au développement social par une réduction des disparités entre les régions ;

c. — permettre d'accroître et de protéger les richesses naturelles et d'améliorer la qualité de l'environnement ;

d. — associer la population à l'œuvre de développement tant dans les phases de conception et d'élaboration du Plan que dans celle de l'exécution.

1. — Découpage régional

Afin d'être apte à servir de cadre et de support à la croissance économique, la région doit remplir deux conditions essentielles qui doivent être satisfaites par le découpage régional :

— avoir une masse suffisante, et ce par la prise en considération du poids démographique des provinces la constituant, de son volume économique et de ses potentialités.

— avoir une bonne cohérence interne concrétisée principalement par la présence d'un pôle de développement régional, d'un réseau urbain hiérarchisé, d'une cohésion administrative acceptable et d'un réseau de transports structuré.

La réunion de ces deux conditions peut s'opérer sur la base de critères multiples et permet ainsi de parvenir à un découpage régional qui rende possible le développement des différentes régions qui rempliront chacune des fonctions nécessaires à l'épanouissement des groupes humains qui les composent et partant celui de la collectivité nationale.

2 — Les critères du découpage régional

Il existe plusieurs critères qui permettent de déterminer le découpage régional, on peut citer :

— l'influence du réseau urbain et sa répartition dans l'espace géographique,

— les potentialités d'irrigation à l'intérieur des bassins versants ;

— la répartition de la densité de la population rurale;

— la circulation routière et ferroviaire, et d'une manière générale, l'état des infrastructures ;

— la valeur ajoutée industrielle.

3. — Les contraintes du découpage régional

Notre pays, au cours de son histoire, s'est donné différentes structures administratives qui résultaient des conditions historiques et politiques.

Le découpage régional doit tenir compte de l'organisation administrative actuelle en incluant dans chaque région économique un nombre entier de provinces et de la nécessité de réaliser l'unité des provinces du Nord et du Sud du Royaume.

D'un autre côté, l'aménagement futur du territoire devra introduire un rééquilibre régional en faveur de la Zone Sud et de la région du Rif qui se sont développées moins rapidement que le reste du pays. C'est ainsi que le port d'Agadir et la façade méditerranéenne constituent de toute évidence des atouts importants dans le développement de ces deux régions.

B — LE CADRE LEGISLATIF ET LES INSTITUTIONS

Le dahir n° 1.71.77 du 22 Rebia II 1391 (16 juin 1971) constitue l'un des éléments de base de la politique de développement régional.

Les 7 Régiosn Economiques créées sont constituées par un ensemble de provinces qui, tant sur le plan géographique qu'économique et social, entretiennent — ou sont susceptibles d'entretenir — des relations de nature à stimuler leur développement et de ce fait appellent un aménagement d'ensemble. Ainsi, la région constitue un cadre d'action économique dans lequel des études seront

entreprises et des programmes réalisés en vue d'un développement harmonieux et équilibré des différentes parties du Royaume.

Les Régions économiques se présentent comme suit :

1. Région du Sud : — Provinces d'Agadir, Ouarzazate et Tarfaya
2. Région du Tensift : — Provinces de Marrakech et Safi
3. Région du Centre : — Provinces d'El Jadida, Settat, Khouribga, Béni-Mellal, Casablanca (Préf.)
4. Région du Nord-Ouest : — Provinces de Tanger, Tétouan, Kénitra et Rabat (Préf.)
5. Région du Centre Nord : — Provinces de Fès, Taza, Al Hoceima
6. Région de l'Oriental : — Provinces de Nador et Oujda
7. Région du Centre Sud : — Provinces de Meknès et Ksar Es Souk

Afin de mener à bonne fin les actions prévues, les institutions suivantes ont été créées :

— au niveau central : Un Comité Interministériel pour l'Aménagement du Territoire.

Une Autorité gouvernementale chargée du Développement Régional.

Une Commission Nationale du Développement Régional.

— au niveau régional : Une Assemblée Régionale Consultative dans chacune des régions.

Un Secrétariat Régional Permanent auprés de chacune des Assemblées Régionales.

Une Délégation Régionale de l'Autorité gouvernementale chargée du Plan et du Développement Régional.

Découpage administratif :

Provinces	Nombre de cercles	Nombre de Communes	Nombre de Municipalités	Nombre de Centres Autonomes	Superficie Km2
Agadir	5	98	1	3	53.000
Ouarzazate	3	40	—	1	55.700
Tarfaya	—	140	—	—	34.150
Région Economique I	8	2	1	4	142.850
Marrakech	6	85	1	2	27.800
Safi	3	40	2	3	13.670
Région Economique II	9	125	3	5	41.470
Beni-Mellal	5	44	—	3	14.100
El Jadida	4	26	2	—	6.000
Khouribga	2	21	1	2	4.250
Settat	4	48	1	4	12.100
Casablanca	1	10	2	—	1.200
Région Economique III	16	149	6	9	37.650
Tanger	—	4	1	—	365
Tétouan	6	62	5	1	10.060
Kénitra	5	64	2	6	19.820
Rabat-Salé	1	10	2	1	530
Région Economique IV	12	140	10	8	30.775
Al Hoceima	3	21	1	1	3.555
Fès	5	61	2	3	17.940
Taza	5	34	1	1	22.460
Région Economique V	13	116	4	5	43.955
Nador	3	28	1	1	6.130
Oujda	4	36	1	5	42.400
Région Economique VI	7	64	2	6	48.530
Meknès	4	31	2	4	13.500
Ksar-Es-Souk	5	43	1	4	100.000
Région Economique VII	9	74	3	8	113.500
Total Général	**74**	**808**	**28**	**45**	**458.730**

1. — Le Comité Interministériel pour l'Aménagement du Territoire (CIAT)

La planification nationale qui définit la croissance sectorielle doit, pour assurer le développement général à long terme, se doter d'une technique relativement nouvelle qui est l'aménagement du territoire. L'établissement des perspectives chiffrées à long terme n'a de sens en effet que si la localisation des actions projetées est appliquée d'une façon concrète dans un cadre physique cohérent.

Dans plusieurs domaines d'activité, l'établissement de perspectives quinquennales s'avère insuffisant et il devient de plus en plus nécessaire d'effectuer des prévisions à plus long terme, d'autant plus que le perfectionnement des techniques actuelles (sur le plan théorique et pratique) permet de mener à bien cette opération. Il en va ainsi de l'ensemble des grands thèmes sur lesquels repose l'activité économique et sociale du pays et, plus généralement, ceux qui affectent l'espace quotidien dans lequel vit chaque citoyen (Agriculture, Industrie, Habitat et Urbanisme, Modes de transports, Activités culturelles et loisirs, etc...).

Le Décret royal n° 938.68 du 11 Joumada I 1388 (6 Août 1968) portant création du Comité Interministériel pour l'Aménagement du Territoire répond à cette nécessité.

En effet, cet organe chargé de mettre en place cette nouvelle technique et de déterminer l'ensemble des moyens et mesures à mettre en œuvre dans ce domaine, tant au niveau national que régional, doit également assurer une coordination plus efficace entre les différents départements.

Cette coordination est en effet essentielle pour la mise en œuvre de projets et de programmes qui exigent une approche pluridisciplinaire nécessitant la collaboration de plusieurs ministères aussi bien au niveau de la conception que de l'exécution.

Dans le cadre des attributions spécifiques de ce comité auquel est confiée la charge de mettre en œuvre des projets dont les objectifs s'inspirent du souci d'éta-

blir un équilibre harmonieux entre les différentes régions du Royaume, il lui appartient d'examiner et d'adopter les propositions relatives aux projets spécifiques de développement régional.

2. — L'autorité gouvernementale chargée du développement régional

Le Dahir du 16 Juin 1971 a créé une Direction du Développement Régional, rattachée depuis à l'Autorité gouvernementale chargée du Plan. Cette Direction a pour mission de promouvoir et de coordonner les travaux, études et actions concernant les régions et, d'une manière générale, d'œuvrer à l'expansion des économies régionales.

Elle constitue de ce fait l'organe administratif de coordination entre le niveau régional et le niveau central et à ce titre, elle est chargée de :

— Régionaliser le Plan Quinquennal ;

— Mettre en place les divers instruments de planification régionale ;

— Proposer des réformes de l'administration et notamment en matière de décentralisation et de déconcentration administrative ;

— Effectuer les études et les recherches ;

— Suivre l'exécution régionalisée du Plan ;

— Etudier et présenter à l'approbation du Comité Interministériel de l'Aménagement du Territoire tous programmes et actions permettant d'atteindre les objectifs assignés au développement régional et à l'aménagement du territoire.

3. — La Commission Nationale du Développement Régional

Créée lors de l'élaboration du Plan Quinquennal 1973-77, la C.N.D.R. est l'une des deux commissions de synthèse du Plan. Elle a été chargée de veiller à la définition d'une politique de développement régional et d'en déterminer les moyens et modalités d'application et à

ce titre, elle a coordonné les travaux des Assemblées Régionales Consultatives.

Les quatre thèmes suivants ont été étudiés :

— la localisation des activités économiques des équipements ;

— l'environnement et le milieu naturel et humain ;

— l'organisation et le fonctionnement de l'administration ;

— les études et les recherches à entreprendre.

4 — Les Assemblées Régionales Consultatives

Ces assemblées comprennent les représentants des Assemblées provinciales et préfectorales et les représentants des Chambres d'agriculture, d'artisanat, du commerce et de l'industrie.

Les Gouverneurs des préfectures et provinces comprises dans le ressort de la région, leurs collaborateurs et les chefs des services extérieurs des départements ministériels assistent aux séances des commissions de l'assemblée.

L'Assemblée Régionale Consultative donne son avis sur tous les programmes de développement économique et social et d'aménagement du territoire intéressant la Région.

Elle est tenue au courant de l'état d'avancement de leur exécution ainsi que des raisons qui retardent ou gênent leur réalisation.

Enfin, elle peut présenter toutes suggestions concernant la réalisation de projets éocnomiques et sociaux qui contribuent à l'essor de la Région.

Ces Assemblées ont été invitées, dans le cadre de l'élaboration du Plan 1973-77, à établir un projet de programme d'investissements et qui se rapproche autant que faire se peut d'un plan de développement régional intégré.

A ce propos, chacune des Assemblées Régionales a constitué quatre Commissions composées d'élus locaux et de représentants de l'administration locale :

— Commission des Activités Productives ;

— Commission de l'Infrastructure ;

— Commission Sociale ;

— Commission de Synthèse.

Les rapports régionaux ainsi élaborés ont été étudiés par les Commissions sectorielles nationales et la Commission Nationale du Développement Régional et ont permis de tenir compte des points de vue de chaque région lors de l'élaboration du Plan.

L'établissement des monographies régionales a été également un apport appréciable qui a permis au niveau national de disposer des informations locales.

Les propositions d'investissement et les mesures formulées par les régions ont été largement intégrées dans le projet de Plan et ont permis ainsi de déterminer les enveloppes régionales, compte tenu des contraintes nationales et du nécessaire équilibre inter-régional.

CAPITRE II

LA SITUATION COMPAREE DES REGIONS ET PROVINCES

A — LES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET LA POPULATION

1 — L'évolution des populations régionales entre 1960 et 1971

La population est à la fois la fin et le moyen du développement.

La connaissance des structures démographiques et de leur évolution, non seulement au niveau de chacune des régions économiques, mais également au niveau de chacune des provinces et préfectures, sont donc à la base du travail de planification tant au niveau national que régional.

D'un autre côté, les données et les prévisions démographiques peuvent également servir d'indicateurs explicatifs des phénomènes passés concernant le dynamisme régional, les migrations rurales, et de la croissance urbaine, ou d'indicateurs prédictifs servant de guide pour la définition de politiques (aménagement urbain et rural) ou pour la répartition des crédits (équipements et services publics par exemple).

Ainsi l'évolution de la population et l'analyse de ses principaux mouvements géographiques constitue l'un des révélateurs les plus importants de l'évolution économique et sociale.

Les populations légales, c'est-à-dire les populations recensées, ramenées à leur lieu de résidence habituelle, sont connues par les recensements de 1960 et 1971 pour les différentes unités administratives.

Le tableau suivant décrit l'évolution des populations des diverses provinces et préfectures durant les onze années inter-censitaires.

Les provinces et préfectures se sont donc accrues durant ces 11 années selon des rythmes variables, du fait principalement des évolutions contrastées des zones rurales et des zones urbaines.

En effet, les populations rurales se sont accrues de 1 730 000 personnes en 11 ans pendant que les populations urbaines connaissaient une augmentation de 2 020 000 personnes.

Il apparaît ainsi que la population urbaine croit beaucoup plus vite que la population rurale puisqu'en valeur relative la première s'est accrue de 59,6 % (4,4 % par an) et la seconde 21 % (1,8 % par an).

Ces évolutions globales se retrouvent par ailleurs au niveau des diverses provinces composant les régions économiques. Leurs populations ne s'accroissent pas de façon identique mais toutes voient leur population urbaine évoluer plus vite que celle du milieu rural.

Population selon le milieu de résidence par Régions et Provinces :

Provinces	Total 1971	Urbain	Rural	Taux d'urbanisation
Agadir	1.168.010	170.600	997.410	14,6
Ouarzazate	522.376	29.048	493.328	5,6
Tarfaya	24.161	11.826	12.335	44,9
Total Région I	1.714.547	211.474	1.503.073	12,3
Marrakech	1.558.541	393.118	1.165.423	25,2
Safi	897.946	193.619	704.327	21,6
Total Région II	2.456.487	586.737	1.869.750	23,9
Béni-Mellal	663.691	117.296	546.395	17,6
El Jadida	590.923	92.185	498.738	15,6
Khouribga	328.304	143.170	185.134	43,6
Settat	670.769	112.947	557.822	16,8
Casablanca	1.719.421	1.582.531	136.890	92,0
Total Région III	3.973.108	2.048.129	1.924.979	51,5
Kénitra	1.345.975	308.477	1.037.498	22,1
Rabat	641.714	539.056	102.658	84,0
Tanger	215.502	187.894	27.608	87,2
Tétouan	796.278	278.882	517.396	35,0
Total Région IV	2.999.469	1.314.309	1.685.160	43,8
Fès	1.071.416	383.904	687.512	35,8
Taza	578.556	73.218	505.338	12,7
Al Hoceima	246.594	22.496	224.098	9,1
Total Région V	1.896.566	479.618	1.416.948	25,3
Oujda	633.828	315.188	318.640	49,7
Nador	480.517	44.176	436.341	9,2
Total Région VI	1.114.345	359.364	754.981	32,2
Meknès	753.117	363.499	389.618	48,2
Ksar-Es-Souk	471.620	46.595	425.025	10,0
Total Région VII	1.224.737	410.094	814.643	33,5
Total Général	**15.379.259**	**5.409.725**	**9.969.534**	**35,1**

On note les taux élevés d'accroissement annuel des régions du Centre et du Nord-Ouest, qui, portant sur des masses initiales importantes font que 60 % de l'excédent total concerne ces deux régions (1,2 million sur 2 millions).

Le taux de croissance de la population de la ville d'Agadir doit être considéré néanmoins avec prudence puisque la population d'Agadir en 1960 avait été considérablement réduite en raison du séisme.

Cela étant, le taux de croissance des populations urbaines est systématiquement plus élevé que celui des populations rurales dans toutes les régions. On peut noter en particulier les taux des deux régions du Centre et du Nord-Ouest qui se situent parmi les plus élevés, les plus faibles étant ceux du Centre Sud et du Tensift.

En vue de passer en revue plus en détail les transformations profondes qui modifient les conditions du peuplement du pays, il y a lieu d'effectuer l'analyse des mouvements migratoires et des transferts importants qui sont en cours au bénéfice de certaines régions et au détriment d'autres.

2 — Les mouvements migratoires

L'étude des mouvements migratoires présente un intérêt particulier pour la définition d'une politique de développement régional. Elle s'ajoute aux autres informations d'ordre économique et sociologique en vue de servir d'indicateur de la force ou de la faiblesse de la croissance économique et fournit de ce fait d'utiles renseignements sur les aspirations des populations.

Le but de l'analyse est de disposer d'une meilleure connaissance du phénomène migratoire pour servir de base à une intervention volontariste, puisque d'une façon générale les régions handicapées se caractérisent par un exode important et constant de la population tandis que les régions d'arrivée sont celles où les conditions de vie sont plus proches des besoins ressentis.

Le recensement de 1971 fournit à cet égard d'utiles

renseignements sur les migrations internes. La confrontation de la répartition de la population selon le lieu de résidence avec les résultats du recensement de 1960 permettent de saisir l'importance des mouvements migratoires lorsque l'on tient compte de l'accroissement naturel constaté durant les 11 années.

Interrogées sur leur lieu de naissance, les personnes habitant le milieu urbain ont répondu dans 32 pour cent des cas, qu'elles étaient nées en milieu rural et qu'elles étaient par la suite venues habiter le milieu urbain. Il est à noter en outre que, dans toutes les onze villes de plus de 100 000 habitants, on retrouve toujours cette même proportion. Le cas extrême est celui de la ville de Safi (35%).

D'une façon générale on estime que plus de 90 000 personnes quittent annuellement le milieu rural pour se rendre dans les centres urbains.

Estimation des migrations 1960-71

Provinces	Population en 1960	Population en 1971	Taux d'accroissement annuel moyen (1)	Estimation	
				Effectifs absolus (2)	Taux annuels
Agadir (sans Ifni) ...	857.893	1.168.010	2,8	— 3.250	— 0,3
Ouarzazate ...	434.480	522.376	1,7	— 50.000	— 0,6
Tarfaya .. .	18.361	24.161	2,5	— 40	— 0,1
Marrakech ...	1.237.196	1.558.541	2,1	— 76.510	— 0,5
Safi	739.477	897.946	1,8	— 90.170	— 0,8
Casablanca .	1.100.379	1.719.421	4,1	+ 267.300	+ 1,5
El Jadida .. .	489.637	590.923	1,7	— 51.300	— 0,9
Settat	545.725	670.769	1,9	— 45.750	— 0,7
Khouribga .. .	236.777	328.304	3,0	+ 16.530	+ 0,4
Béni-Mellal .	474.001	663.691	3,1	+ 35.350	+ 0,5
Rabat-Salé ...	388.087	641.714	4,7	+ 132.310	+ 2,1
Kénitra	995.913	1.345.975	2,8	+ 28.550	+ 0,2
Tanger	164.246	215.502	2,5	— 2.010	— 0,1
Tétouan .. .	647.271	796.278	1,9	— 52.400	— 0,7
Fès	830.999	1.071.416	2,3	— 22.500	— 0,3
Taza	445.745	578.556	2,4	— 9.480	— 0,2
El Hoceima .	191.495	246.594	2,3	— 6.140	— 0,3
Nador	347.566	480.517	3,0	+ 20.100	+ 0,4
Oujda	523.130	633.828	1,8	— 53.000	— 0,8
Meknès .. .	577.137	753.117	2,5	— 8.200	— 0,2
Ksar-Es-Souk –	380.949	471.620	2,0	— 29.100	— 0,6
Total :	**11.626.470**	**15.379.259**	**2,6**	**0**	**0**

(1) Hypothèse : le taux d'accroissement annuel réel est supposé uniforme : 2,6 %

(2) Le mouvement migratoire est égal à la différence entre l'accroissement réel et l'accroissement naturel

L'ampleur de cet exode se manifeste plus précisément lorsque l'on compare les deux composantes de la croissance démographique à savoir : la croissance naturelle et le mouvement migratoire.

L'effectif des migrants représente approximativement le tiers de l'accroisement naturel de la période considérée. Les conséquences de ces mouvements sont :

— un accroissement urbain rapide des villes, difficile à maîtriser ;

— la prolifération des bidonvilles avec une aggravation des problèmes socio-économiques ;

— l'accentuation de la concentration de la population côtière comprise entre Casablanca et Kénitra. Il est à noter à cet égard qu'une personne sur quatre, qui quittent le milieu rural, se dirige vers Casablanca ;

— le dépeuplement des régions défavorisées en particulier des zones frontalières et du Rif.

L'analyse du solde migratoire du milieu rural et urbain permet ainsi de classer les provinces selon les trois catégories suivantes :

Classement des provinces selon le taux de migration

Catégorie	Provinces	Taux de migration
Provinces à forte migration (défavorisées)	El Jadida	— 0,9
	Safi	— 0,8
	Oujda	— 0,8
	Tétouan	— 0,7
	Settat	— 0,7
	Ouarzazate	— 0,6
	Ksar-Es-Souk	— 0,6
Provinces moyennes	Marrakech	— 0,5
	Fès	— 0,3
	Al Hoceima	— 0,3
	Agadir	— 0,3
	Meknès	— 0,2
	Taza	— 0,2
	Tanger	— 0,1
	Tarfaya	— 0,1
Provinces attractives (favorisées)	Kénitra	+ 0,2
	Khouribga	+ 0,4
	Nador	+ 0,4
	Béni-Mellal	+ 0,5
	Casablanca	+ 1,5
	Rabat-Salé	+ 2,1

1. — Provinces favorisées (taux de migration positif):
2. — Provinces moyennes (taux de migration négatif entre 0 et — 0,5) ;
3. — Provinces défavorisées (taux de migration négatif entre — 0,6 et — 0,9).

3 — Les causes des mouvements migratoires.

L'analyse des causes des mouvements migratoires nécessite des enquêtes approfondies d'ordre sociologique et économique.

Néanmoins, il est possible, d'ores et déjà, à partir des statistiques démographiques disponibles, d'effectuer un certain nombre d'observations significatives qui permettent de dégager les règles de comportement général des mouvements démographiques.

Les conditions sociales et économiques existantes dans le milieu rural ainsi que celles des foyers d'accueil situés dans les centres urbains, influencent de façon significative l'ensemble des mouvements démographiques.

Ainsi l'analyse de l'accroisement urbain et rural, tant au niveau régional qu'au niveau provincial, permet d'observer une interdépendance très étroite entre l'exode rural et l'accroissement urbain.

Outre le fait que les villes jouent un rôle attractif vis-à-vis du monde rural, grâce à leurs potentialités et à la variété des services offerts, elles contribuent également à fixer les populations rurales lorsqu'elles leurs permettent de satisfaire leurs besoins sur place.

Or, dans le cas de notre pays, on note que l'exode de la population rurale se fait indépendamment des villes environnantes. La taille de ces villes ou leur situation géographique n'intervient ni dans le sens d'une accélération ni dans le sens d'un freinage de l'exode. A cet égard, le cas des villes côtières (Casablanca et Rabat) est significatif.

Il ne semble pas que l'exode rural puisse être freiné dans l'avenir uniquement en améilorant le niveau des services publics dans les villes proches des populations rurales, mais l'orientation des flux migratoires vers des régions situées en dehors de la zone côtière : Casablanca, Kénitra devrait néanmoins être possible. Les métropoles régionales, grâce à un regain de dynamisme devraient pouvoir jouer ce rôle.

a — La croissance démographique et l'industrie

On peut penser que la localisation des emplois industriels permet d'orienter les flux migratoires vers des zones préférentielles de développement.

La comparaison entre le taux d'accroissement moyen annuel urbain et le taux d'industrialisation en 1969 permet de remarquer la faible corrélation qui existe entre ces deux termes. Il semblerait en effet que l'industrialisation n'influe que très faiblement sur l'accroissement urbain.

Pour illustrer cette observation, on peut donner l'exemple d'une ville de 10.000 habitants ayant un taux d'industrialisation de 2,5 % (représentatif des villes marocaines). Si le taux en question était porté à 3,5 % soit 1 % de plus (corespondant à 100 emplois nouveaux) par une politique volontaire, l'accroisement de la population totale ne s'accroitrait, au cours des années suivantes, que de 12 habitants chaque année. L'effet est donc peu important.

L'exemple de la ville de Tanger est également éloquent. Cette ville occupait 6.352 employés (en 1969) dans l'industrie et la quatrième place au Maroc après Casablanca, Rabat et Khouribga. Malgré ce fait favorable, Tanger n'a pas connu d'essor démographique.

b — La croissance démographique et le tertiaire (Commerce et services)

La comparaison entre les taux d'accroissement urbains et les structures d'emploi dans le secteur tertiaire (commerce, transports, services, activités diverses) montre que la corrélation est assez forte entre l'exode et le développement de ces emplois du tertiaire pour les phénomènes de l'accroisement urbain.

c — La croissance démographique et la mise en valeur agricole

Les activités économiques rurales les plus intensives se trouvent localisées dans les grands périmètres irriguées (ORMVA). En séparant ces Offices des autres zones agricoles, on obtient schématiquement deux sous-ensembles.

— un milieu rural traditionnel.
— un milieu rural moderne.

Les six cercles ruraux formant le milieu rural moderne sont les suivants :

— Inezgane	+ 18.700	Estimation des mouvements migratoires
— Srarhna Zemrane	+ 960	
— Béni Mellal	+ 600	
— Fquih Ben Salah	+ 24.870	
— Sidi Slimane	+ 16.000	
— Louta	+ 11.240	

On constate, et ceci est important, que les six cercles irrigués font partie des neuf cercles n'ayant pas connu d'exode rural. La mise en valeur du milieu rural exerce une attractivité importante des périmètres irrigués conduisant ainsi les flux migratoires des zones rurales défavorisées vers les zones irriguées.

La mise en valeur agricole moderne exerce également une influence sur les villes environnantes. Le taux d'accroissement de celles-ci est de 6,2 contre 3,9 % pour les villes entourées d'un milieu rural traditionnel.

Il s'en suit l'importance de la mise en valeur agricole sur la canalisation de l'exode rural, et le caractère attractif que jouent les périmètres irrigués.

B — LA POPULATION ACTIVE

La population active marocaine se monte à quelques quatre millions d'individus soit 26 % de la population totale. Pour près de 40 %, elle est, dans le milieu urbain, concentrée dans des centres d'activités commerciales, administratives, de transport ou de services. Par contre, en milieu rural, elle est à 73 % occupée dans l'élevage et les cultures.

La distinction par secteur d'activité est très différenciée suivant les régions économiques. C'est ainsi que les deux régions du Sud et du Centre Nord ont des populations qui sont à plus de 60 % agricoles.

Le Centre et l'Oriental sont par contre les deux régions où la population active occupée dans le secteur industriel est la plus fréquente (plus de 20 %).

S'agissant du secteur "services", ce sont les deux mêmes régions, plus celle du Nord Ouest qui dépassent le niveau moyen national (21 %).

Répartition de la population active selon le secteur d'activité en pourcentage

Provinces	Agri-culture	Indus-trie	Servi-ces	non définis	Total
Agadir	66,6	13,6	15,3	4,5	100
Ouarzazate	64,4	18,0	13,8	3,8	100
Tarfaya	47,7	15,0	32,0	5,3	100
Total Région I	65,7	14,9	15,1	4,3	100
Marrakech	62,3	17,0	14,7	6,0	100
Safi	66,6	15,8	12,5	5,1	100
Total Région II	63,9	16,5	13,9	5,7	100
Béni-Mellal	68,4	12,1	14,0	5,5	100
El Jadida	70,6	12,2	11,5	5,7	100
Khouribga	44,4	23,2	18,6	13,8	100
Settat	71,4	10,3	11,8	6,5	100
Casablanca	5,7	34,7	40,7	18,9	100
Total Région III	39,4	22,8	25,5	12,3	100
Kénitra	63,1	12,0	16,6	8,3	100
Rabat	12,8	26,7	48,0	12,5	100
Tanger	9,5	32,6	43,6	14,3	100
Tétouan	56,0	15,3	18,4	10,3	100
Total Région IV	45,6	17,8	26,3	10,3	100
Fès	54,6	18,9	19,2	7,3	100
Taza	72,2	10,9	12,6	4,3	100
Al Hoceima	67,2	16,3	12,3	4,2	100
Total Région V	61,2	16,3	16,4	6,1	100
Oujda	37,2	25,7	24,9	12,2	100
Nador	39,6	32,9	18,5	9,0	100
Total Région VI	38,2	28,6	22,2	11,0	100
Meknès	47,5	19,4	23,1	9,9	100
Ksar-Es-Souk	60,9	23,1	11,7	4,3	100
Total Région VII	52,6	20,8	18,8	7,8	100
Total Général	**51,7**	**19,2**	**20,9**	**8,2**	**100**

C — L'AGRICULTURE

Sur le plan de la production agricole proprement dite, et notamment de la production céréalière, des différences sensibles sont relevées entre les différentes régions. Toutefois il convient de noter à ce sujet que si les deux facteurs habituellement invoqués, à savoir les superficies cultivées et les rendements, sont parfois tenus responsables de l'atténuation des différences constatées, il n'en demeure pas moins qu'ils en accusent parfois les écarts. Tel est le cas par exemple des céréales de printemps ou des légumineuses dans la région du Centre Sud ou encore celui des céréales d'hiver dans la région de l'Oriental.

Combinés, ces deux facteurs font des régions du Tensift et du Centre les deux régions « grenier » du Maroc. En effet c'est là que l'on trouve et les rendements élevés et les superficies cultivées les plus étendues.

Il convient de noter toutefois que dans des régions qui auraient pu être de grandes régions céréalières, l'attrait des cultures industrielles ou de l'arboriculture a été plus fort; ce sont d'ailleurs généralement des régions irriguées.

Périmètres irrigués 1968 - 1972

Offices	Potentiel (milliers d'ha.)		Superficie en ha.		Acct. 68-72
	Equip. exist.	Long terme	1968	1972	
MOULOUYA Oriental (Mohammed V)	61	61	16 350	43 000	26 650
GHARB Nord Ouest (El Kansera)	28	240	21 440	36 500	15 060
(Arabat)	80	—	—	—	—
TADLA Centre (Bine el Ouidanel	89	110	44 000	62 500	18 500
DOUKKALA Centre (Imfout)	60	90	12 120	22 500	10 380
HAOUZ Tensift (Aïn Aadel)	28	—	—	12 000	12 000
TAFILALET Centre Sud (Hassan Dakhil)	22	22	800	22 000	21 200
OUARZAZATE Sud (Zaoula N'ourbaz)	19	19	—	19 000	19 000
SOUS MASSA Sud (Youssef Ben Tachfine)	19,5	40	—	—	—
LOUKKOS Nord-Ouest (Koudiat et Rhorfa)	—	32	—	—	—
Total	406,5	704	94 710	217 500	122 790
Traditionnel		40			
Petite hydraulique		260			
Total		1 004			

Campagne agricole 1970 - 1971

Provinces	Superficies en hectares		
	Céréales d'hiver	Céréales de printemps	Légumineuses
Marrakech	810.100	6.500	13.400
Safi	479.100	171.600	37.800
Total Région II ..	1.289.200	178.100	51.200
Béni-Mellal	265.600	1.900	23.000
El Jadida	218.300	136.900	—
Khouribga	149.800	—	1.000
Settat	498.100	66.600	99.600
Casablanca	—	—	—
Total Région III ..	1.131.800	205.400	123.600
Kénitra	485.900	49.800	88.900
Rabat	—	—	—
Tanger / Tétouan	72.300	40.800	18.400
Total Région IV ..	558.200	90.600	107.300
Fès	252.800	23.600	50.700
Taza	152.300	8.700	26.800
Al Hoceima	17.100	400	1.400
Total Région V ..	418.200	32.700	78.900
Oujda	—	—	—
Nador	65.700	—	1.400
Meknès	175.800	5.200	33.900
Ksar-Es-Souk	—	—	—

Campagne agricole 1970 - 1971

Provinces	Production en quintaux		
	Céréales d'hiver	Céréales de printemps	Légumineuses
Marrakech	10.341.000	65.800	148.700
Safi	5.442.600	1.173.200	256.400
Total Région II	15.783.600	1.239.000	405.100
Béni-Mellal	3.693.000	49.500	169.200
El Jadida	2.404.100	1.326.200	352.700
Khouribga	2.214.600	—	10.200
Settat	4.786.800	697.800	616.400
Casablanca	—	—	—
Total Régions III	13.098.500	2.073.500	1.148.500
Kénitra	4.630.900	71 00	408.300
Rabat	—		—
Tanger / Tétouan	553.700	529.800	134.700
Total Région IV	5.184.600	1.242.700	543.000
Fès	4.043.100	237.100	539.500
Taza	1.726.900	85.100	381.400
Al Hoceima	198.300	5.100	9.500
Total Région V	5.968.300	327.300	930.400
Oujda	—	—	—
Nador	634.600	—	7.200
Total Région VI	—	—	—
Meknès ..	2.857.700	93.800	143.600
Ksar-Es-Souk	—	—	—
Total Région VII	—	—	—
Région Sud — province Oujda — province Ksar Es-Souk	4.784.700	161.800	188.900

Campagne agricole 1970 - 1971

Provinces	Rendements en qx/ha.		
	Céréales d'hiver	Céréales de printemps	Légumineuses
Marrakech	12,8	10,1	11,1
Safi	11,4	6,8	6,8
Total Région II	12,2	7,0	7,9
Beni-Mellal	13,9	26,1	7,4
El Jadida	11,0	9,7	14,3
Khouribga	14,8	—	10,2
Settat	9,6	10,5	6,2
Total Région III	11,6	10,1	9,3
Kénitra	9,5	14,3	4,6
Rabat	—	—	—
Tanger Tétouan	7,6	13,0	7,3
Total Région IV	9,3	13,7	5,1
Fès	16,0	10,0	10,6
Taza	11,6	9,8	14,2
Al Hoceima	11,6	12,7	6,8
Total Région V	14,3	10,0	11,8
Oujda	—	—	—
Nador	9,6	—	5,1
Meknès	16,2	18,0	4,2
Ksar-Es-Souk	—	—	—
Région Sud — province Oujda Province Ksar-Es-Souk	10,09	5,9	3,15

D — L'INDUSTRIE

Sur le plan industriel, le seul chiffre donnant la proportion d'ouvriers employés dans la région du Centre par rapport à l'ensemble des employés du secteur industriel est à lui seul suffisamment éloquent : 47 % soit près de 190.000 persones dont plus des 4/5 sont dans la préfecture de Casablanca.

En effet, c'est dans cette préfecture que l'on retrouve le plus grand nombre d'établissements, industriels et aussi ceux qui occupent le plus de main-dœuvre : près de la moitié des établissements de plus de 50 employés sont à Casablanca (355 établissements sur un total de 764).

Cette très forte concentration ne se rencontre dans aucune des autres régions économiques et cela n'est pas sans avoir de répercussion sur les niveaux de production industrielle d'une part et les niveaux de consommation d'énergie d'autre part.

C'est ainsi que des différences régionales importantes sont enregistrées dans les niveaux de consommation d'énergie : près de 50 % dans la région du centre avec 947 millions de kw/h en 1972 et moins de 90 millions de k w/h dans la région du Sud pour la même année.

Cependant il est à noter que dans les autres régions, tout en étant comparativement plus faible qu'il n'est dans la région du Centre, le niveau de consommation d'énergie reste appréciable.

Industrie : établissements et emploi

Provinces	Etablissements			Employés				% pour la population totale
	— 10 Employés	10 à 50	+ 50 Employés	— 10 Employés	10 à 50	+ 50 Employés	Total	
Agadir	2.397	85	46	11.985	1.217	5.848	19.050	1,6
Ouarzazate	123	3	3	615	48	1.812	2.475	0,5
Tarfaya	—	—	—	—	—	—	—	—
Total Région I ..	2.520	88	49	12.600	1.265	7.660	21.525	
Marrakech	2.834	75	39	14.170	1.441	4.661	20.272	1,3
Safi	1.243	37	59	6.215	808	8.253	10.276	1,6
Total Région II ..	4.077	112	98	20.385	2.249	12.914	30.548	
Béni-Mellal	1.063	10	10	5.315	205	1.440	6.960	1,1
El Jadida	554	23	8	2.770	565	761	4.096	0,6
Khouribga	890	35	5	4.450	624	9.649	14.763	4,5
Settat	771	19	3	3.855	407	180	4.442	0,6
Casablanca	11.081	981	355	55.405	20.871	80.516	156.792	9,1
Total Région III ..	14.359	1.068	381	71.795	22.672	92.546	187.053	

Industrie : établissements et emploi (suite)

Provinces	Etablissements			Employés				% pour la population Totale
	— 10 Employés	10 à 50	+ 50 Employés	— 10 Employés	10 à 50	+ 50 Employés	Total	
Kénitra	2.112	68	37	10.560	1.526	6.207	18.293	1,3
Rabat	3.286	126	46	16.430	2.294	15.555	34.289	5,3
Tanger	1.476	82	34	7.380	1.712	6.223	15.315	8,0
Tétouan	1.400	72	38	7.000	1.501	5.210	13.711	1,7
Total Région IV —	8.274	348	155	41.370	7.033	33.195	81.608	
Fès	3.089	188	37	15.445	3.442	5.063	23.950	2,3
Taza	191	5	1	955	71	130	1.156	0,5
Al Hoceima .. .	474	21	6	2.370	403	550	3.423	0,8
Total Région V	3.754	214	44	18.770	3.916	5.743	28.529	
Oujda	1.738	49	12	8.690	1.132	3.738	13.560	2,2
Nador	635	15	1	3.175	304	1.397	4.876	1,1
Total Région VI .	2.373	64	13	11.865	1.436	5.127	18.436	
Meknès	2.318	106	24	11.590	1.976	4.941	18.507	2,4
Ksar-Es-Souk .. .	543	11	—	2.715	147	—	2.862	0,5
Total Région VII .	2.861	117	24	14.305	2.123	4.941	21.369	
Total Général .	**38.218**	**2.011**	**764**	**191.090**	**40.694**	**162.134**	**393.918**	**2,6**

Production de l'O.N.E. à la fin de l'année 1972 (non compris celle des groupes auxil.)

en 1.000 Kwh.

Provinces	Hydraulique	Thermique	Total
Agadir	—	5 684	5 684
Ouarzazate	—	—	—
Tarfaya	—	—	—
Total Région I	—	5 684	5 684
Marrakech	12 457	—	12 457
Safi	—	—	—
Total Région II	12 457	—	12 457
Béni-Mellal	1 158 352	—	1 158 352
El Jadida	210 750	—	210 750
Khouribga	—	—	—
Settat	—	—	—
Casablanca		161 530	161 530
Total Région III	1 369 102	161 530	1 530 632
Kénitra	46 541	8 242	54 783
Rabat	—	—	—
Tanger	—	—	—
Tétouan	—	—	—
Total Région IV	46 541	8 242	54 783
Fès	20 271	—	20 271
Taza	2 196	—	2 196
Al Hoceima	—	—	—
Total Région V	22 467	—	22 467
Oujda	—	463 558	463 558
Nador	120 080	—	120 080
Total Région VI	120 080	463 558	583 638
Meknès	2 845	—	2 845
Ksar-Es-Souk	—	—	—
Total Région VII	2 845	—	2 845
Toutes régions	**1 573 492**	**639 014**	**2 212 506**

Consommation d'énergie

Provinces	Vente d'énergie en million de Kwh 1972.		
	Haute Tension	Basse Tension	Total
Agadir	63,7	16,3	80,0
Ouarzazate	1,8	1,4	3,2
Tarfaya	—	—	—
SUD	65,5	17,7	83,2
Marrakech	87,0	4,3	91,3
Safi	60,3	3,7	64,0
Tensift	147,3	8,0	155,3
El Jadida	16,1	1,7	17,8
Settat	54,3	7,3	61,6
Khouribga	165,3	6,4	171,7
Béni Mellal	19,2	9,6	28,8
Casablanca	666,0	0,9	666,9
CENTRE	920,9	25,9	946,8
Tanger	71,2	—	71,2
Tétouan	34,5	0,3	34,8
Kénitra	117,3	13,5	130,8
Rabat	171,4	1,0	172,4
NORD OUEST	394,4	14,8	409,2
Fès	110,1	4,6	114,7
Taza	2,1	4,6	6,7
Al Hoceima	2,1	2,2	4,3
CENTRE NORD	114,3	11,4	125,7
Oujda	81,0	22,3	103,3
Nador	11,6	4,1	15,7
ORIENTAL	92,6	26,4	119,0
Meknès	111,0	7,8	118,8
Ksar-Es-Souk	21,9	3,9	25,8
CENTRE SUD	132,9	11,7	144,6
Total Général	**1 867,9**	**115,9**	**1 983,8**

E — TOURISME

Moins grands sont les écarts dans le domaine du tourisme. En effet, l'exploitation des potentialités existantes dans ce domaine a fait porter dans toutes les régions, les différentes actions entreprises, et si actuellement il est encore relevé des différences régionales qui peuvent paraître importantes, la continuation du programme d'équipement entamé, en atténuera l'ampleur dans les années à venir.

Pour l'instant la région du Nord Ouest reste la plus équipée avec près de 40 % de la capacité hôtelière totale. Cette situation est due à l'importance des villages de vacances des provinces de Tétouan et de Tanger.

La région qui reste la moins équipée est celle du Centre Sud qui ne représente avec ses 2.140 lits que 6 % de la capacité hôtelière totale.

Il convient toutefois de noter à ce sujet que la région a vu croître sa capacité d'accueil de façon considérable durant le Plan 1968-72, ce qui n'a pas manqué d'avoir des retombées appréciables sur certains secteurs et notamment celui de l'artisanat.

Capacité hotelière au 31-12-72

Provinces	5 et 4 étoiles	1, 2 et 3 étoiles	Villages Vacances	Total	%
Agadir	2 338	1 421	900	4 659	
Ouarzazate	756	32	200	988	
Tarfaya	—	—	—	—	
Total Région I	3 094	1 453	1 100	5 647	15,54
Marrakech	2 179	1 887	432	4 498	
Safi	140	182	—	322	
Total Région II	2 319	2 069	432	4 820	13,27
Béni Mellal	105	238	—	343	
El Jadida	65	202	—	267	
Khouribga	—	107	—	107	
Settat	—	—	—	—	
Casablanca	2 049	2 460	—	4 509	
Total Région III	2 219	3 007	—	5 226	14,38
Kénitra	144	378	—	522	
Rabat	1 414	1 335	—	2 749	
Tanger	2 562	1 706	805	5 073	
Tétouan	352	674	4 272	5 298	
Total Région IV	4 472	4 093	5 077	13 642	37,55
Fès	1 489	905	—	2 394	
Taza	—	150	—	150	
Al Hoceima	546	120	1 200	1 866	
Total Région V	2 035	1 175	1 200	4 400	12,11
Oujda	—	266	—	266	
Nador	192	—	—	192	
Total Région VI	192	266	—	458	1,26
Meknès	282	1 518	—	1 800	
Ksar-Es-Souk	255	86	—	341	
Total Région VII	537	1 604	—	2 141	5,89
Total Général	**14 868**	**13 667**	**7 809**	**36 334**	**100,00**

F — LES EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE

L'existence des équipements d'infrastructure est une condition fondamentale pour assurer le bon fonctionnement de l'économie et la desserte de la population urbaine et rurale.

Il s'agit ici de l'ensemble des moyens de communication (routes, voies ferrées, aéroports, téléphone, télévision, radio, etc...) ainsi que des autres équipements dont la mise en place incombe au secteur public ou semi-public tels que l'Energie, l'Alimentation en Eau et les réseaux d'Assainissement.

D'une façon générale le réseau existe, en particulier le réseau routier est étendu et moderne. Il assure une grande part du trafic de marchandises et de voyageurs.

Le réseau ferroviaire est essentiellement tourné vers la desserte des centres miniers et le transport des produits extraits vers les ports.

Les liaisons aériennes ont à leur disposition 8 aéroports de classe internationale ainsi que de nombreuses pistes d'attérissage réparties dans toutes les régions et qui assurent les liaisons intérieures du trafic aérien léger.

Le port de Casablanca attire la part la plus importante du trafic maritime. Une augmentation constante du tonnage manipulé a été observée également à Mohammédia et Agadir. Il restait stationnaire à Kénitra et subissait de nombreuses fluctuations à Safi.

D'une façon générale, la dispersion de la population principalement rurale ne lui permet pas de bénéficier de l'ensemble des infrastructures existantes. La situation comparée des provinces se caractérise par une grande diversité de situation et des disparités souvent importantes existent entre les diverses provinces.

La mesure objective de l'isolement rural s'effectue à l'aide de plusieurs indicateurs.

L'un de ces indicateurs est l'indice d'accessibilité. La méthode utilisée pour l'établir consiste à déterminer, pour chaque point, la distance la plus courte à l'une des composantes du réseau de transport. L'indice 100 %

indique que la population totale d'une région donnée se situe à l'intérieur d'une bande de 5 km de chaque côté de la route.

Le tableau suivant dégage la classification des régions d'après l'importance de l'indice d'accessibilité.

Régions	Indice moyen %
1. le Centre	80
2. le Nord Ouest	76
3. le Centre Nord	57
4. le Tensift	54
5. l'Oriental	38
6. le Centre Sud	37
7. le Sud	36

En fait cet indice moyen se révèle insuffisant pour exprimer la grande diversité des situations observées à l'intérieur de chacune des régions économiques.

Le tableau suivant indique d'une façon détaillée la somme de la longueur totale des chemins tertiaires non revêtus ou des pistes qui séparent chaque chef-lieu communal du réseau principal (route primaire et secondaire) par région et par province. Certaines communes rurales sont reliées au réseau par une piste ou un chemin tertiaire non revêtu selon les distances suivantes, sélectionnées comme exemples limites :

Provinces d'Agadir	ASSA	— 120 km
Ouarzazate :	AKKA IGU'IREN	— 170 km
	FOUM ZGUID	— 100 km
	M'HAMID	— 100 km
	TARHBALT	— 100 km
Béni Mellal :	ANERGUI	— 90 km
Taza :	BERKINE	— 70 km
Ksar es Souk	ACHIF	— 100 km
	AIN CHOUATAR	— 80 km
	BENI TAJJITE	— 720 km
	IMILCHIL	— 130 km
	TALSINNT	— 130 km
	OUTERBALE	— 100 km

Réseau régional de chemins tertiaires

Provinces	Longueur en Km.	Indice provincial	Indice Régional
Agadir	1 829	58	
Tarfaya	190	6	
Ouarzazate	1 140	36	
LE SUD	3 159	100	42
Marrakech	890	94	
Safi	57	6	
LE TENSIFT	947	100	13
Casablanca			
El Jadida			
Settat	87	17	
Khouribga	43	8	
Béni Mellal	382	75	
LE CENTRE	512	100	7
Rabat	0	0	
Kénitra	133	29	
Tanger		0	
Tétouan	330	71	
LE NORD OUEST	463	100	6
Fès	471	49	
Taza	319	33	
Al Hoceima	182	18	
LE CENTRE NORD	972	100	13
Nador	80	56	
Oujda	64	44	
L'ORIENTAL	144	100	2
Meknès	68	5	
Ksar Es Souk	1 235	95	
LE CENTRE SUD	1 301	100	17
Total Général	7 498	—	100

Infrastructure

Régions	Réseau routier		Téléphone		
	Réseau routier pour		Lignes Téléphoniques disponibles		Taux de desserte 10 000 hab.
	1 000 hab.	1.000 Km2	Nombre	%	
Sud	4,0	43,0	2 080	1,9	9
Tensift	2,6	162,6	5 080	4,7	14
Centre	2,3	238,6	47 720	44,4	98
Nord Ouest ..	2,6	254,0	36 860	34,3	94
Centre Nord ..	3,8	165,5	8 040	7,5	30
Oriental	3,5	78,4	3 800	3,5	24
Centre Sud ..	5,3	57,8	4 000	3,7	25
Total	**3,3**	**112,8**	**107 580**	**100,0**	**54**

G — L'ENSEIGNEMENT

a — L'enseignement du premier degré

Une grande diversité caractérise la situation existante entre les différentes provinces composant les régions économiques du Royaume. C'est ainsi que l'on observe des écarts importants d'une région à l'autre et principalement pour les enfants de 7 à 14 ans dans les zones urbaines et rurales.

En fait, la description des situations régionales est très complexe. Outre les disparités constatées entre les zones urbaines et rurales et l'important écart entre le taux de scolarisation des garçons et des filles, on doit également tenir compte de la qualité de l'équipement existant : nombre de classes, nombre d'enseignants, équipements annexes (cantines scolaires, matériel pédagogique), logements des enseignants.

Le nombre d'élèves inscrits par local scolaire est très variable d'une région à l'autre. Des raisons d'ordre matériel, pédagogique et sociologique contribuent à expliquer la grande diversité des situations ainsi constatées.

La situation géographique des locaux scolaires, leur accessibilité difficile dans les zones rurales, l'absence ou l'insuffisance des systèmes de ramassage scolaire, sont des facteurs, qui ajoutés à l'attitude des populations (parents et élèves) ont une grande influence sur les taux de fréquentation observés.

Les deux tableaux suivants indiquent la population scolarisée dans les différentes provinces, les coefficients de scolarisation dans le milieu urbain et rural durant l'année scolaire 1972-73, ainsi que le nombre d'élèves par classe.

On remarque que les coefficients régionaux de scolarisation sont moins dispersés dans les zones urbaines (de 57 à 68 %) que dans les zones rurales, et que la hiérarchie des taux globaux se trouve ainsi modifiée du fait du poids dissemblable des populations rurales et urbaines d'une région à l'autre. De cette façon le coefficient de l'Oriental vient en tête pour les zones urbaines (au lieu du Centre pour les taux globaux), le Centre Sud restant en dernière position malgré un taux relativement important de 57 %.

Dans les zones rurales, le Centre Sud est le mieux placé, ce qui ne permettait pas de discerner le taux global moyen de 41 %.

Population scolarisable en 1972 - 1973 Enseignement primaire . public

Provinces	Nombre d'enfants 7 à 14 ans (en milliers)			Effectifs scolarisés			% Scolarisé		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Taux global
Agadir	38,2	203,6	241,4	25 112	36 043	61 155	65,7	17,7	25,3
Ouarzazate	6,5	104,8	111,3	4 172	21 456	25 628	64,1	20,4	23,0
Tarfaya	2,6	2,9	5,5	609	986	1 595	23,4	34,0	29,0
Total Sud	47,3	311,3	358,6	29 893	58 485	88 378	63,1	18,7	24,6
Marrakech	92,7	271,5	364,2	56 268	23 412	79 680	60,6	8,6	21,8
Safi	45,5	158,9	204,4	30 609	11 917	42 526	67,2	7,4	20,8
Total Tensift	138,2	430,4	568,6	86 877	35 329	122 206	62,8	8,2	21,4
Béni Mellal	28,9	123,7	152,6	14 516	27 334	41 850	50,2	22,0	27,4
El Jadida	23,0	121,2	144,2	13 622	9 987	23 609	59,2	8,2	16,3
Khouribga	34,8	47,5	82,3	26 127	8 685	34 812	75,0	18,2	42,2
Settat	27,4	134,1	161,5	16 306	18 410	34 716	59,5	13,7	21,4
Casablanca	368,8	36,2	405,0	255 781	11 770	267 551	69,3	32,5	66,0
Total Centre	482,9	462,7	945,6	326 352	76 186	402 538	67,5	16,4	42,5

Population scolarisable en 1972 - 1973 Enseignement primaire public (suite)

Provinces	Nombre d'enfants 7 à 14 ans (en milliers)			Effectifs scolarisés			% Scolarisé		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Taux global
Kénitra	73,3	240,1	313,4	56 381	36 459	92 840	76,9	15,1	29,6
Rabat	118,3	24,5	142,8	81 408	9 508	90 916	68,8	38,8	63,6
Tanger	42,7	6,8	49,5	21 213	1 264	22 477	49,6	18,5	45,4
Tétouan	65,0	126,0	191,0	31 292	11 535	42 827	48,1	9,1	22,4
Total Nord Ouest	299,3	397,4	696,7	190 294	58 766	249 060	63,5	14,7	35,7
Fès	92,5	162,6	265,1	54 356	31 339	85 695	58,7	19,2	33,5
Taza	18,7	130,8	149,5	14 904	16 746	31 650	79,7	12,8	21,1
Al Hoceima	5,5	58,6	64,1	4 152	7 477	11 629	75,4	12,7	18,1
Total Centre Nord	116,7	352,0	468,7	73 412	55 562	128 974	62,9	15,7	27,5
Oujda	81,3	69,5	150,8	54 594	20 519	75 113	66,8	29,5	49,8
Nador	11,8	114,7	126,5	9 368	26 527	35 895	79,3	23,1	28,3
Total Oriental	93,1	184,2	277,3	63 962	47 046	111 008	68,7	25,5	40,0
Meknès	87,0	86,3	173,3	47 494	28 685	76 179	54,5	33,2	43,9
Ksar-Es-Souk	11,3	90,1	101,4	9 258	28 406	37 664	81,9	31,5	37,1
Total Centre Sud	98,3	176,4	274,7	56 752	57 091	113 843	57,7	32,3	41,4
Total Pays	**1 275,8**	**2 314,4**	**3 590,2**	**827 542**	**388 465**	**1 216 007**	**64,8**	**16,7**	**33,8**

Année Secondaire 1972 - 1973 — Enseignement public
— Nombre d'élèves par classe
— Nombre d'enseignants

Provinces	Nombre de classes	dont classes à roulement	Nombre d'élèves par classe	Nombre d'enseignants
Agadir	1 944	452	32	2 045
Ouarzazate	974	514	26	1 007
Tarfaya	38	12	42	41
Total Région I	2 956	978	30	3 093
Marakech	2 333	1 742	34	2 464
Safi	1 297	938	33	1 349
Total Région II	3 630	2 680	34	3 813
Béni Mellal ..	1 294	722	32	1 372
El Jadida	720	442	33	767
Khouribga	832	523	42	872
Settat	955	384	35	1 004
Casablanca ..	5 900	5 289	45	6 006
Total Région III	9 701	7 360	41	10 081
Kénitra	2 532	1 588	37	2 658
Rabat	2 235	1 740	41	2 354
Tanger	558	440	40	606
Tétouan	1 234	396	35	1 406
Total Région IV	6 559	4 164	38	7 024
Fès	2 419	1 194	35	2 549
Taza	955	624	33	1 019
El Hoceima ..	345	104	34	385
Total Région V	3 719	1 922	35	3 953
Oujda	1 954	1 419	38	2 068
Nador	926	644	39	972
Total Région VI	2 880	2 063	38	3 040
Meknès	2 028	1 306	38	2 142
Ksar-Es-Souk ..	993	232	38	1 044
Total Région VII	3 021	1 538	40	3 186
Total Général	**32.451**	**20.705**	**37**	**34 190**

b — L'enseignement du second degré

Les effectifs d'élèves scolarisés dans l'enseignement public et privé du second degré ont évolué comme suit depuis 1968 :

Année scolaire	1968-69	267.631	élèves
«	1969-70	287.438	»
«	1970-71	298.880	»
«	1971-72	313.424	»
«	1972-73	334.952	»

A la différence de l'enseignement primaire, il n'est guère possible de distinguer les effectifs d'origine rurale et ceux d'origine urbaine. Il serait nécessaire pour cela d'établir des statistiques dans chaque établissement en faisant apparaître le domicile de chaque élève. En règle générale, ces établissements se trouvent dans les centres urbains.

Afin de mesurer les écarts relatifs entre les différentes régions, il est possible de recourir à l'indicateur s'exprimant par le rapport : $\frac{\textit{élèves scolarisés}}{\textit{population urbaine.}}$

La population urbaine de référence choisie pour calculer cet indicateur de scolarisation est celle des jeunes, âgés de 12 à 19 ans.

L'indicateur de scolarisation pour l'année scolaire 1970-71 ne doit pas être assimilé à un taux de scolarisation. Son utilisation n'a d'autre but que de mesurer les disparités existantes entre les régions.

Année scolaire 1970-71	Population de 12 à 19 ans	Ruraux 12 à 19 ans	Urbains 12 à 19 ans	Effectifs scolarisés	Coefficient	
					Urbain	Total
1. Sud	294	258	36	9 083	25,2	3,1
2. Tensift	421	320	101	30 573	30,3	7,3
3. Centre	681	330	351	111 205	31,7	16,3
4. Nord Ouest	515	289	226	63 506	28,1	12,3
5. Centre Nord	326	243	83	36 732	44,3	11,3
6. Oriental	191	129	62	21 118	34,1	11,1
7. Centre Sud	216	146	70	26 663	38,1	12,3
Total	**2 644**	**1 715**	**929**	**298 880**	**32,2**	**11,3**

Enseignement secondaire 1972 - 1973 — Effectifs

Provinces	Public	Privé	Total
Agadir	8 948	113	9 061
Ouarzazate	2 268	—	2 268
Tarfaya	206	—	206
Total Région I	11 422	113	11 535
Marrakech	22 110	965	23 075
Safi	10 773	70	10 843
Total Région II	32 883	1 035	33 918
Béni Mellal	12 820	—	12 820
El Jadida	7 650	—	7 650
Khouribga	9 264	—	9 264
Settat	8 139	—	8 139
Casablanca	70 401	15 844	86 245
Total Région III	108 274	15 844	124 118
Kénitra	23 141	613	23 754
Rabat	25 939	5 944	31 883
Tanger	4 497	1 776	6 273
Tétouan	8 702	545	9 247
Total Région IV	62 279	8 878	71 157
Fès	31 160	315	31 479
Taza	8 440	—	8 440
Al Hoceima	1 316	—	1 316
Total Région V	40 916	315	41 231
Oujda	19 835	198	20 033
Nador	2 405	—	2 405
Total Région VI	22 240	198	22 438
Meknès	21 859	1 671	23 530
Ksar-Es-Souk	7 025	—	7 025
Total région VII	28 884	1 671	30 555
Total Général	**306 898**	**28 054**	**334 952**

H — LA SANTE PUBLIQUE

Les problèmes sanitaires qui prennent de plus en plus d'importance en raison de l'accroissement démographique nécessitent une action à la fois individuelle et collective que seul l'Etat peut planifier, animer et diriger.

C'est ainsi que la régionalisation constitue un moyen important pour appréhender les situations sanitaires existantes au niveau des diverses régions, permettant ainsi au niveau national, de définir des orientations et des objectifs qui soient conformes avec les besoins à moyen et à long terme.

L'analyse de la situation sanitaire du Maroc, se présente ainsi :

1. La capacité hospitalière n'ayant que peu évolué, il s'est en suivi une insuffisance globale du nombre de lits disponibles dans les différents hôpitaux. Le Maroc dispose actuellement de 21 214 lits dans les divers hôpitaux ainsi que de 1.704 lits d'attente répartis dans les différents Centres de Santé surtout ruraux. Rapportés à la population, ces chiffres montrent que le pays dispose actuellement d'un lit pour 724 habitants.

La capacité hospitalière d'une région ne saurait avoir de sens que dans la mesure où elle est rapportée à la population totale de cette même région. Le rapport étant de 724 personnes par lit au niveau national, quatre régions à savoir, le Sud, le Centre, l'Oriental et le Centre Nord, sont en deça de ce niveau ; les trois autres ayant par contre un meilleur niveau d'équipement sanitaire (la meilleure situation étant celle du Centre Sud avec 500 habitants par lit).

Les hôpitaux ont enregistré en moyenne 350.000 entrées par an. Ainsi on peut constater qu'un habitant sur 44 peut postuler à un lit d'hôpital. Ce chiffre englobe bien entendu les lits d'accouchement, ce qui réduit les deux rapports mentionnés.

La capacité hospitalière n'est toutefois pas le seul indicateur existant dans ce domaine, les consultations dans les hôpitaux et centres de santé ainsi que la densité géographique des médecins sont également des indices révélateurs.

S'agissant des consultations, une régression qui n'est pas pour étonner, a été relevée au cours des dernières années. Cette régression est à imputer à celle des maladies à déclaration obligatoire, elle même dûe au développement des notions élémentaires d'hygiène.

Par ailleurs la densité géographique des médecins, qui exprime pour une région donnée le nombre de médecins pour 100.000 habitants, fait apparaître des disparités importantes entre les différentes provinces.

C'est ainsi qu'une forte concentration est notée dans la province de Tanger (26,4) et dans les préfectures de Casablanca (20,0) et de Rabat-Salé (26,9).

Il n'en est point de même dans les provinces de Marrakech (3,8) Agadir (3,3) et Béni-Mellal (1,9) où cette densité est particulièrement faible.

2. Quoique plus systématisé et reposant sur des critères démographiques, le réseau ambulatoire (réseau de Centres de Santé et de Dispensaires) tant dans le milieu urbain que dans le milieu rural, dénote également des insuffisances numériques. Les normes retenues par les divers plans (un centre de santé pour 45.000 habitants et un dispensaire pour 15.000 habitants) continuent de constituer un objectif à long terme.

Tout comme pour l'infrastructure hospitalière, les disparités régionales sont assez importantes, ainsi que le montrent les deux tableaux suivants :

Capacité hospitalière en 1971

Provinces	Total	Lits Hôpitaux	Autres formations médicales	Nombre d'habitants par lit
Agadir	1 648	1 381	267	709
Ouarzazate	449	313	136	1 163
Tarfaya	20	—	20	1 208
Total Région I	2 117	1 694	423	810
Marrakech	1 764	1 659	105	883
Safi	925	917	8	971
Total Région II	2 689	2 576	113	914
Béni Mellal	310	205	105	2 140
El Jadida	503	503	—	1 175
Khouribga	50	50	—	6 566
Settat	2 709	2 606	103	248
Casablanca	3 553	3 553	—	484
Total Région III	7 125	6 917	208	557
Kénitra	866	693	173	1 554
Rabat	1 962	1 912	50	480
Tanger	567	567	—	380
Tétouan	1 362	1 272	90	585
Total Région IV	4 757	4 444	313	630
Fès	1 836	1 599	237	684
Taza	382	264	118	1 515
Al Hoceima	349	309	40	707
Total Région V	2 567	2 172	395	739
Oujda	839	729	110	755
Nador	307	287	20	1 565
Total Région VI	1 146	1 016	130	972
Meknès	1 947	1 898	49	387
Ksar-Es-Souk	570	497	73	827
Total Région VII	2 517	2 395	122	486
Total Général	**22 918**	**21 214**	**1 704**	**671**

Réseau ambulatoire 1971

Provinces ou Préfectures	Centres de Santé			Dispensaires			Nombre d'habitants par	
	Urbains	Ruraux	Total	Urbains	Ruraux	Total	Centre de Santé	Dispensaire
Agadir	1	16	17	3	43	46	6 870	25 394
Al Hoceima	1	5	6	2	21	23	41 099	10 721
Béni Mellal	1	7	8	—	22	22	83 000	30 000
Casablanca	17	—	17	36	—	36	101 000	47 700
El Jadida	2	5	7	3	15	18	84 400	32 800
Fès	8	10	18	9	32	41	59 407	26 107
Kénitra	2	15	17	5	60	65	79 175	20 707
Khouribga	1	2	3	1	8	9	109 000	36 300
Ksar-Es-Souk	—	6	6	—	28	28	78 600	16 800
Marrakech	6	11	17	18	46	64	91 679	24 352
Meknès	6	10	16	12	18	30	47 000	25 100
Nador	1	6	7	2	13	15	68 645	32 034
Ouarzazate	—	5	5	—	27	27	104 475	19 347
Oujda	3	8	11	9	13	22	57 621	28 810
Rabat	7	—	7	19	—	19	91 673	33 774
Safi	3	7	10	9	21	30	89 795	29 931
Settat	1	6	7	—	31	31	95 800	21 600
Tanger	2	1	3	5	2	7	71 834	30 786
Taza	1	8	9	2	23	25	64 284	23 142
Tétouan	5	6	11	12	27	39	66 348	20 417
Total	**68**	**134**	**202**	**147**	**450**	**597**	**75 759**	**25 675**

CHAPITRE III

LES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS

A — LES ORIENTATIONS GENERALES

Jusqu'à présent, dans les Plans précédents, les efforts avaient été concentrés sur les aspects nationaux de la programmation économique et sociale, par la formulation d'objectifs et d'actions pour les divers secteurs de l'économie. Dans le but de prendre en considération l'aspect spatial du développement, le Plan Quinquennal 1968-72 a marqué une phase transitoire qui, par l'inscription de projets localisés, avait visé déjà une nouvelle optique de développement, la planification régionale.

A la suite de cet effort, il s'est avéré nécessaire de promouvoir une politique de régionalisation et de prévoir son application dans l'actuel Plan qui est donc un Plan régionalisé.

Planifier le développement régional, c'est donner une dimension géographique aux actions de développement économique et social permettant ainsi une croissance optimale et équilibrée.

L'idée-clef de la régionalisation du Plan est d'élargir les horizons de la planification nationale; en effet, régionaliser le Plan et planifier les divers secteurs de l'économie, ce n'est pas faire deux choses distinctes, mais au contraire, c'est appréhender un seul problème sous deux angles différents. C'est ainsi que la planification régionale tout en tenant compte des contraintes nationales permet d'approfondir et d'enrichir le contenu du Plan par les différents aspects régionaux et locaux.

En vue d'atteindre cet objectif, les institutions mises en place devaient répondre à la nécessité de concevoir et de mettre en œuvre des plans et des programmes de développement économique et social dans des conditions satisfaisantes.

D'une part, les institutions régionales ont été étroitement associées à la conception du Plan durant les diverses étapes de son élaboration jusqu'à sa mise au point définitive et, d'autre part, en vue d'une plus grande déconcentration, ces mêmes institutions en surveilleront l'exécution durant ses différentes phases et assureront ainsi une meilleure coordination entre le niveau central et le niveau local.

S'agissant des objectifs fondamentaux assignés à la régionalisation, les orientations suivantes qui ont été à la base de l'élaboration de programmes, sont de nature à permettre leur pleine réalisation.

a — Favoriser le développement économique général par une localisation plus judicieuse

L'analyse de l'évolution démographique et la croissance attendue des divers secteurs de l'activité économique conduisent l'Etat à favoriser par des mesures adéquates le développement des diverses régions défavorisées.

En effet, la localisation des activités économiques doit tenir compte de deux catégories d'impératifs qui ne sont pas facilement conciliables : l'intérêt de l'opération (entreprise industrielle, projet de mise en valeur agricole) et l'intérêt de la collectivité. La recherche d'un développement harmonieux de l'ensemble du territoire conduit ainsi à inclure l'aspect géographique et à favoriser la décentralisation des activités économiques jusqu'à présent assez concentrées, afin de tenir compte également des futures conditions de peuplement.

Par ailleurs, la localisation des équipements (infrastructures routières, établissements d'enseignement, hôpitaux, etc...) a pour but de fournir aux populations et aux activités les divers services dont elles ont besoin, et de permettre, par la création des conditions propices, le développement des activités productives.

Il s'agit, d'ajuster le niveau des services offerts aux besoins réels ou prévisibles, de déterminer l'ensemble des réalisations à effectuer dans les zones d'aménagement.

b — Contribuer au développement social par une réduction des disparités entre les régions

Le développement social doit aller de pair avec le développement économique. En vue d'assurer ce développement, les divers services publics à la charge de la collectivité doivent répondre aux besoins de la population ainsi qu'à la distribution géographique de la demande exprimée par les usagers. La répartition des ressources disponibles tiendra compte des caractéristiques des besoins exprimés et du déséquilibre entre les différents niveaux des services offerts dans les différentes régions. La réduction des disparités entre les régions constitue de ce fait un objectif permettant aux différents usagers de prétendre à une égalité des droits (enseignement primaire, santé, par exemple).

c — Permettre de protéger et d'accroitre les richesses naturelles et améliorer la qualité de l'environnement

La protection et l'accroissement des richesses naturelles, la lutte pour la qualité de l'environnement, revêtent une importance particulière dans toute politique de développement économique et sociale, et partant de la spatialisation des actions, compte tenu des contraintes et considérations géographiques et régionales.

Pays neuf à bien des égards, nous possédons, sur les pays déjà développés, l'avantage de n'avoir pas souffert de tous les méfaits de la civilisation industrielle, mais cet atout peut être perdu si une politique d'envergure n'arrête pas à temps la dégradation de notre environnement.

Les grands thèmes de l'environnement au Maroc sont étroitement liés à des considérations régionales et locales.

Que ce soient les phénomènes de base comme la croissance rapide de la population ou la profilération urbaine, brutale dans son expansion, accrue par l'exode

rural ou les répercussions propres aux différentes formes de pollution et de dégradations de la nature, tous font partie intégrante de la contrainte régionale.

L'exploitation irrationnelle et abusive des ressources naturelles, la naissance de nouveaux modes de peuplement et leurs conséquences dans le domaine de la pollution sont des phénomènes localisés : l'érosion prend une place prédominante parmi les nuisances dans la région montagneuse du Nord-Ouest (Rif Occidental), les contraintes en matière d'assainissement sont particulièrement virulentes sur la zone côtière atlantique entre Casablanca et Kénitra. Chaque problème occupe ainsi une place particulière en fonction de considérations spatiales et il y a une hérarchie des nuisances en fonction de ces mêmes considérations.

Le Maroc a intérêt à s'attaquer à quelques poblèmes fondamentaux posés dans ce domaine, soit parce qu'il va de la conservation de richesses naturelles vitales pour l'avenir du développement, de la création de structures favorables à l'amélioration des conditions de vie des générations futures et que des actions précoces à cet égard sont moins coûteuses que des actions tardives pour faire face à des dommages parfois irréparables.

La création d'un Ministère de l'environnement, répond à la nécessité de mettre en œuvre ces orientations et objectifs. Des programmes concrets d'action ont été définis et sont développés dans les différents chapitres sectoriels concernés (Volume II). D'autres programmes seront définis et mis en œuvre durant le Plan par le département chargé de l'environnement en liaison avec les différents Ministères intéressés.

La sauvegarde et la qualité de l'environnement seront en conséquence des soucis permanents dans la mise en œuvre des différents projets de développement.

d — Associer les populations à l'œuvre de développement

Le Plan de développement économique et social ne peut atteindre ses objectifs que par une prise de conscience collective et à tous les niveaux des droits et des obligations de chacun.

La mise en place des institutions régionales répond en premier lieu à cet objectif. Leurs attributions doivent répondre à une triple finalité :

— Coordonner les initiatives publiques et privées (administrations et élus locaux),

— Stimuler le développement économique et social de la région et participer à l'œuvre de vulgarisation du Plan;

— Contrôler les différentes phases d'exécution du Plan .

B — LA LOCALISATION DES HOMMES

La planification concerne évidemment le futur. L'observation des mouvements passés n'est que l'histoire des faits pouvant nous être utiles pour prévoir ce qui pourrait ou ce qui devrait se passer demain. C'est ainsi qu'au niveau national, des perspectives démographiques à long et moyen terme ont été établies (1970-1990). Les enseignements généraux de ces perspectives seront rappelés tout d'abord, avant d'en tirer des conséquences au niveau régional.

1 — L'évolution probable de la population totale

La population marocaine s'accroît rapidement. Elle aura probablement doublé en 25 ans. Cette évolution s'explique par de forts taux de natalité et une baisse constante du taux de mortalité.

Outre le niveau global de cette population deux caractéristiques sont particulièrement significatives :

— la répartition de la population par groupes d'âges;

— et l'évolution de cette population selon les régions et à l'intérieur de chacune des régions selon les milieux urbain et rural, elles peuvent être décrites comme suit :

Population par groupes d'âges

(Milliers d'habitants)

Années	Population totale	Groupes d'âges			Pourcentages		
		0-14	15-65	+ 65	0-14	15-65	+ 65
1971 (1)	15 379	7 188	7 807	384	46,7	50,8	2,5
1973 (2)	16.100	7 475	8 215	410	46,5	51,0	2,5
1978 (2)	18 914	8 606	9 797	511	45,5	51,8	2,7
1985 (2)	23 262	10 165	14 422	675	43,7	53,4	2,9
1999 (2)	35 186	14.602	19 458	1 126	41,5	55,3	3,2

(1) recensement 1971 - estimation de la population par groupe d'âge.

(2) projections.

On voit que la population est très jeune puisque plus de 45 % de la population a moins de 15 ans. A long terme, un fléchissement lent du taux de fécondité (qui peut être plus accusé par une politique de planification familiale) fait baisser ce pourcentage. Par ailleurs, toujours à long terme, les classes d'âge de plus de 65 ans progressent constamment avec l'allongement de l'espérance de vie.

Les conséquences les plus importantes de cette évolution concernent surtout la jeunesse et l'emploi. On le verra plus loin avec plus de détail, mais dans l'ensemble la croissance des effectifs à scolariser est le fait le plus significatif : entre 1973 et 1978 la population de 7 à 14 ans passera de 3.505.000 à 4.130.000 soit 620.000 de plus en 5 ans ou un accroissement de 120.000 par an.

Quant aux populations urbaines et rurales elles évolueront probablement comme suit :

Population urbaine et rurale

(milliers d'habitants)

Années	Population			Pourcentage	
	Totale	Rurale	Urbaine	Rurale	Urbaine
1971	15 379	9 976	5 403	64,9	35,1
1973	16 100	10 200	5 900	63,3	36,7
1978	18 914	11 197	7 717	59,2	40,8
1985	23 262	12 492	10 770	53,7	46,3
1999	35 186	15 306	19 880	43,5	56,5

Les conséquences les plus importantes de ces évolutions sont les suivantes :

La population urbaine croît plus vite que la population rurale conformément aux tendances observées dans le passé, notamment entre 1960 et 1971.

De ce fait la population urbaine représentera à peu près la moitié de la population totale dans 20 ans, au lieu de 30 % en 1960. Certes, la population rurale s'accroîtra de près de 4 millions d'habitants en 20 ans. Mais la population urbaine s'accroîtra de 8 millions dans le même temps soit deux fois plus en valeur absolue.

Cette évolution mérite plus d'attention puisqu'elle aura de nombreuses répercussions soicales : elle nécessitera un effort d'équipement soutenu dans les zones rurales et considérable dans les villes, où le nombre d'emplois à créer devra être important.

2 — L'évolution probable des populations régionales

Théoriquement il est possible d'établir des perspectives infléchies en fonction de décisions de la puissance publique, dont la volonté pourrait consister par exemple à freiner par des mesures appropriées certaines zones ou régions et accélérer la croissance d'autres parties du territoire. Des maquettes prospectives pourraient ainsi dessiner des schémas volontaires du peuplement du territoire. Cette approche n'est cependant valable que dans

un horizon à très long terme, compte tenu de la lenteur des évolutions de structure.

Les évaluations qui suivent extrapolent les tendances du passé; les ordres de grandeur obtenus ne peuvent s'écarter sensiblement, en cinq ans, de ce que sera finalement la réalité.

Un tableau de synthèse de ces extrapolations est fourni ci-après. Il décompose les évolutions par région pour les années 1973 et 1978. Pour chaque région la population est ventilée selon qu'il s'agisse d'urbains ou de ruraux.

Evolution de la population par région

Régions	Population en milliers			Pourcentage	
	Totale	Rurale	Urbaine	Rurale	Urbaine
1. Sud	1 781	1 550	231	86,9	13,1
2. Tensift	2 545	1 903	642	74,7	25,3
3. Centre	4 191	1 946	2 245	46,6	53,4
4. Nord-Ouest	3 165	1 720	1 445	54,4	45,6
5. Centre Nord	1 975	1 455	520	73,4	26,6
6. Oriental	1 157	775	382	66,8	33,2
7. Centre Sud	1 286	851	435	65,8	34,2
Total 1973	16 100	10 200	5 900	63,3	36,7
1. Sud	1 990	1 690	300	85,0	15,0
2. Tensift	2 870	2 042	828	71,2	28,8
3. Centre	5 110	2 160	2 950	42,3	57,7
4. Nord-Ouest	3 805	1 912	1 893	50,3	49,7
5. Centre Nord	2 270	1 592	678	70,2	29,8
6. Oriental	1 335	856	479	64,2	35,8
7. Centre Sud	1 534	945	589	61,7	38,3
Total 1978	18 914	11 197	7 717	59,2	40,8

On voit que pour l'ensemble du Maroc, la population rurale passerait de 10.200.000 habitants en 1973 à 11.197.000 en 1978 soit un gain de 997.000 habitants.

En fait, certains cercles ruraux (attractifs) pourraient connaître un accroissement de population important du fait de la mise en valeur agricole.

On estime ainsi que 90.000 ruraux pourraient se diriger vers ces cercles situés dans les périmètres irrigués mais néanmoins 670.000 autres ruraux quitteraient la campagne pour aller vers les villes.

Si les tendances observées dans le passé se poursuivaient dans l'avenir, les mouvements migratoires des diverses régions se répartiraient ainsi pendant la période 1973-77.

Régions	Migrations (milliers d'habitants)		Total	Pourcentage de la popu-rurale 1973
	Cercles non attractifs	Cercles attractifs		
1. Sud	— 117	+ 23	— 94	6,0
2. Tensift	— 162	+ 2	— 160	8,4
3. Centre	— 154	+ 33	— 121	6,1
4. Nord Ouest	— 117	+ 18	— 99	5,7
5. Centre Nord	— 93	+ 2	— 91	6,2
6. Centre Sud	— 60	+ 1	— 59	6,7
	— 760	+ 90	— 670	6,5

L'évolution probable de la population et ses mouvements prévisibles peuvent enfin être ventilés par tranches d'âge caractéristiques. La répartition de ces effectifs en urbains et ruraux est également indispensable.

Grâce à ces prévisions et au titre d'hypothèses de départ, certains travaux décentralisés (niveau régional, provincial ou local) peuvent être effectués.

Ces travaux permettent aussi de mener à bien certaines opérations de répartition, notamment des équipements sociaux à partir de la demande.

Ces prévisions tendantielles ont par ailleurs été corrigées pour tenir compte de la situation actuelle, des disparités qu'engendre cette situation et enfin de l'aspect volontaire d'atténuation des déséquilibres.

C — LOCALISATION DES ACTIVITES

Les critères et paramètres qui ont été pris en considération pour la programmation de la localisation des

activités, qu'il s'agisse des activités productives des infrastructures ou des équipements sociaux, sont multiples.

Si certains critères ont pu être quantifiés, en liaison notamment avec la demande des services, d'autres sont qualitatifs voire politiques. Tous s'inscrivent dans cet objectif fondamental d'entreprendre et de poursuivre progressivement un aménagement rationnel et volontaire du territoire.

Certes les clés et paramètres de répartition ne peuvent négliger les contraintes techniques et les potentialités qui font que pour la collectivité la localisation, de certaines activités économiques notamment, s'imposent dans certaines provinces et régions.

Bien que la répartition des activités entre secteurs productifs, secteurs d'infrastructure et secteurs socio-culturels, revête un caractère quelque peu arbitraire du fait des nombreuses interdépendances, il est néanmoins ùtile de dresser selon cette distinction les orientations qui ont présidé à la définition et la spatialisation des programmes.

1 — Localisation des activités productives

La localisation de la population est fortement déterminée par celle des activités économiques. C'est en effet principalement pour trouver un emploi que les jeunes se dirigent vers telle ou telle localité. Une politique de planification régionale doit donc être directive et relativement volontaire à l'égard des activités économiques.

Mais le problème qui se pose à cet égard est de double nature et contradictoire : la réduction des disparités régionales nécessite plutôt une répartition équilibrée et donc dispersée des activités, tandis que les impératifs de la croissance économique exigent plutôt, une forte concentration. Cette concentration est surtout valable dans les secteurs de l'industrie moderne qui joue un rôle d'enraînement à l'égard des autres secteurs.

En outre, la localisation des activités économiques

s'effectue sous l'influence de nombreux facteurs. Ceux-ci peuvent faire partie de deux grandes catégories. La première subordonne le choix de la localisation à des critères économiques. Ce choix dépend de l'intérêt de l'entreprise ou, quand il faut choisir entre plusieurs entreprises, de l'intérêt de la nation, en cherchant à maximiser le taux de rentabilité. L'intérêt de la nation peut s'exprimer d'ailleurs à l'aide d'autres critères : créer le plus d'emplois possibles par exemple, ou investir dans les secteurs améliorant la balance des échanges avec l'extérieur.

Mais une seconde préoccupation apparaît de plus en plus nécessaire. Elle consiste à s'interroger sur le choix de la meilleure localisation du point de vue politique et régional. Une politique d'aménagement du territoire a pour but en particulier d'énoncer les principes permettant de formuler ces choix et de définir les orientations retenues au cours d'une période déterminée (long et moyen termes).

Le choix de la localisation des activités économiques contribuant au meilleur développement à l'échelle nationale et régionale doit de toutes les manières tenir compte de la nécessité d'assurer le maximum de services, au moindre coup, pour la collectivité. Mises à part les activités sectorielles dont la localisation s'impose d'elle-même (gisements miniers, ports, environnement technico-économique) il s'agit en tenant compte de l'ensemble des considérations ainsi exposées, de répondre systématiquement à l'interrogation, au sujet de la localisation des activités au cours de la réalisation du Plan et de ne pas conférer à cette question à caractère subsidiaire.

α — Localisation des activités agricoles

Dans la quasi totalité des régions économiques se trouvent situés un ou plusieurs périmètres irrigués, ou des actions intégrées de mise en valeur sont entreprises par des offices régionaux de mise en valeur agricole (ORMVA).

Les infrastructures mises en place et le développement progressif des superficies mises en valeur permettront d'atteindre l'objectif fixé à long terme, celui du million d'hectares.

L'introduction de cultures nouvelles, plus rémunératrices, les perspectives importantes pour l'exportation de la production, les effets favorables sur le peuplement de ces zones constituent avec l'accroissement de l'offre d'emploi et l'augmentation corrélative du niveau de vie, les éléments moteur du développement de zones.

Les actions intégrées prévues, en plus de l'aménagement de l'espace, s'articuleront autour de la mise en place d'un nombre important d'unités agro-industrielles, lesquelles pourront exercer un effet de polarisation sur les activités des autres secteurs et contribueront, de ce fait au développement du milieu rural à l'intérieur de chacune des régions du Royaume. Ce sont ces considérations qui avaient conduit l'Etat à réaliser les ouvrages hydroagricoles et les périmètres irrigués dans les zones présahariennes du Sud du Pays. Ce sont ces mêmes considérations qui ont conduit à retenir l'aménagement du Loukkos en priorité dans le Plan 1973-77.

Cependant ,on estime que les zones de mise en valeur ne rassemblent que le 1/5 de la population rurale. Plus de 8 milions de personnes vivent dans le reste du territoire rural.

Celui-ci comprend également d'autres étendues fertiles en zone bour. Les cultures céréalières ou l'élevage y ont une importance particulière. Parmi ces zones dont les potentialités sont exploitées depuis longtemps on peut citer :

— le Gharb (parties non touchées par l'irrigation),

— la Chaouia,

— les Doukala,

— la plaine du Sais,

— l'Abda.

Dans le cadre de la politique de développement régional et des objectifs fondamentaux définis, une action particulière sera mise en œuvre en faveur des zones bour, compte tenu du rôle essentiel qu'elles peuvent jouer quant à l'équilibre économique et social de chaque région.

b — Localisation de l'Industrie

Elle répond en premier lieu à des impératifs techniques ou économiques.

La situation est comme nous l'avons vue dans le chapitre précédent caractérisée par une très forte concentration industrielle (la région du Centre qui produit plus de 65 % de la valeur ajoutée industrielle, renferme en effet, plus de la moitié des établissements industriels de plus de 10 employés).

L'un des moyens de stabiliser la croissance de cette zone au profit des autres régions consistera à inciter les industries nouvelles à s'implanter dans les aufres régions économiques lorsque les contraintes techniques le permettent. Diverses dispositions d'ordre législatif et règlementaire pourront favoriser cette incitation telles que le Code des Investissements, les primes progressives d'équipement et les avantages fiscaux.

L'objectif de développement des autres régions est tributaire des localisations industrielles principalement dans celles où la croissance urbaine accélérée doit répondre aussi aux impératifs de l'équilibre de l'emploi.

Parallèlement, les activités artisanales continueront à bénéficier d'une action soutenue dans un domaine où les particularités régionales peuvent conduire à des productions de plus en plus spécialisées.

Concernant les activités énergétiques et minières, elles sont en premier lieu liées à des contraintes géographiques. Cependant, là comme ailleurs une politique d'aménagement répondant tant à des critères économiques que sociaux conduit à retenir en priorité la valorisation sur place de ces substances.

c — Le tourisme

L'aménagement des diverses zones touristiques contribuera d'un autre côté à l'expansion des économies régionales. Les façades méditerranéenne et atlantique ainsi que les provinces du Sud constituent des sites privilégiés pour le développement d'une activité en plein

essor et où les objectifs nationaux sont particulièrement importants.

La répartition régionale de l'infrastructure touristique et les réalisations qui pourront être entreprises par le secteur privé durant le quinquennat devront répondre à une demande potentielle exigente ainsi qu'à la nécessaire adaptation des réalisations aux impératifs régionaux du développement.

A ce propos la plupart des régions du pays présentent à des titres divers des potentialités certaines sur le plan touristique.

L'Etat étant appelé à réaliser les infrastructures là où elles n'existent pas et à jouer le rôle de promoteur dans certaines zones difficiles à lancer.

2 — Localisations des infrastructures

Si les infrastructures doivent répondre en premier aux exigences du développement des activités productives qu'elles conditionnent dans une large mesure, il n'en demeure pas moins qu'elles obéissent à d'autres critères, on peut citer notamment :

— le désenclavement de certaines communes, les grands axes de circulation routière pour répondre à la fois aux exigences administratives, politiques, sociales et aux aspirations de la population. Les routes principales, secondaires et le réseau des chemins tertiaires répondent à ces préoccupations ;

— l'égalité et l'équité de tous les citoyens quelle que soit leur résidence géographique au regard de certains services publics : Radiodiffusion, Télévision, Postes et Téléphone, Elestricité, Eau Potable.

Ainsi le choix des programmes, d'infrastructures et leur spatialisation, s'est fait en considération de ces différents paramètres. Certes il n'a pas été possible et il n'est pas possible en l'espace d'un Plan de faire face à tous les besoins et de répondre pleinement à tous ces objectifs. Néanmoins, un effort impor-

tant sera consenti par l'Etat dans ce domaine comme en témoigne l'ampleur des investissements consentis et leur régionalisation.

3 — Localisation des équipements sociaux et culturels

Si les activités économiques et en partie les infrastructures doivent répondre comme nous l'avons vu aux notions de rentabilité économique appréciée tant à l'échelle de l'entrepreneur qu'à l'échelle de la Nation, il n'en va pas de même des équipements sociaux et culturels.

En effet, pour ces derniers, l'égalité des droits et devoirs des citoyens amènent l'Etat qu'elles qu'en soient les conséquences financières à veiller, dans la mesure des moyens disponibles, à la satisfaction des besoins en suivant des règles strictes d'équité.

De ce point de vue les caractéristiques de la population et du peuplement constituent sans nul doute les critères objectifs à prendre en considération. Ces critères caractéristiques diffèrent de la nature du service, tout comme ils doivent tenir compte du fait que les potentialités des régions les différencient sur un plan sociologique, géographique ou technique.

Ainsi pour les activités d'enseignement, de formation, de santé, de jeunesse, de culture, de justice, de services administratifs et d'une manières générale ce qu'on pourrait regrouper sous le vocable d'activités socio-culturelles, l'Etat se doit d'égaliser les chances et de répondre aux besoins par l'application des règles de l'équité.

Cela suppose évidemment que la situation au départ est empreinte d'équité, ce qui n'est pas le cas comme l'a montré la situation comparée des différentes provinces.

Dès lors trois éléments sont alors à prendre en considération pour régionaliser le Plan :

— une norme que l'on se propose d'atteindre compte tenu des besoins et des moyens ;
— le niveau des services existants à l'heure actuelle,

ou en d'autres termes l'ampleur des disparités;

— les voies et moyens et surtout l'horizon temporel pour rapprocher le niveau actuel de la norme future.

4 — Les pôles de développement

Dans d'autres secteurs, le contrôle de la localisation des activités échappe aux pouvoirs publics. On peut donc estimer que la localisation de certains établissements créés par l'administration peut jouer un rôle de catalyseur dans le cadre d'une plus grande décentralisation administrative (université, hôpital régional par exemple).

Si l'on tient compte de l'expérience du passé il faut souligner que d'une façon générale seules des implantations massives sont capables d'engendrer des courants nouveaux (comme ce fut le cas à Casablanca) ; il apparaît ainsi que seule une politique de concentration des efforts sur une région ou une ville de plus de 100.000 habitants, pourra assurer ainsi un développement préférentiel d'autres régions du Royaume.

Dans cet ordre d'idées, il est permis également de penser que le jumelage de zones fortes au point de vue agricole soit en zones bour, soit en zones irriguées, dans lesquelles s'effectuent des investissements importants dans tous les domaines (barrages, infrastructures routières, équipements socio-culturels) et de pôles urbains renforcés par une politique d'implantation d'industries nouvelles, aurait des effets cumulatifs susceptibles de multiplier les effets constatés jusqu'à présent).

La prise en compte des considérations qui pécèdent, conduit donc à la nécessité de sélectionner un ou plusieurs pôles de développement qui seraient susceptibles de connaître dans l'avenir une croissance, telle qu'elle viendrait atténuer le déséquilibre existant à l'heure actuelle au profit de la zone côtière Casablanca-Kénitra.

L'établissement d'indicateurs comparatifs concernant la localisation des différents ensembles régionaux répondant à un certain nombre de critères, la prise en compte des potentialités géographiques, démographiques, écono-

miques et infrastructurelles, permettent de désigner les cinq villes d'Oujda, Agadir, Marrakech, Fes et Tanger comme étant aptes à constituer les futurs pôles de développement autour desquels pourraient se cristalliser un certain nombre d'actions intégrées génératrices d'une croissance soutenue.

Ces pôles de développement pourront connaître dans l'avenir une expansion croissante, on pourrait dire auto-entretenue, du fait des multiples conditions objectives qui permettent de prévoir dès à présent l'avenir des zones ainsi définies.

Néanmoins, le choix définitif d'un pôle de développement issu d'une politique d'aménagement volontaire du territoire ne pourrait être effectué qu'à la suite de nombreuses études, nécessitant des équipes de recherches pluridisciplinaires et ce, compte tenu de l'importance de la décision à prendre vis-à-vis de l'équilibre de l'activité nationale à long terme.

Parmi les possibilités explorées, il apparait cependant que le pôle de développement de l'Oriental pourrait bénéficier d'une priorité au cours du Plan Quinquennal 1973-77 et faire l'objet d'une attention particulière en raison de ses caractéristiques spécifiques et des nombreuses potentialités qu'il recèle, auxquelles s'ajoutent les différents projets à réaliser au cours du quinquennat (agro-industrie, mines, énergie, aménagement possible de la zone Saïdia - Nador, aménagement du port de Nador projet de cimenterie en cours d'exécution, voie ferrée, transformation de l'alfa en pâte à papier, possibilité d'utilisation du gaz, sidérurgie, etc...).

Outre le fait que le choix de ce pôle permettrait de résoudre le problème du milieu rural dans le Rif Occidental, il faut souligner enfin l'avantage qu'il pourrait constituer en tant que pôle de développement sur la façade méditerranéenne.

D'autre part la région d'Agadir, eu égard aux possibilités et potentialités importantes et au développement rapide qu'elle a connu, peut également être considérée comme un pôle possible et probable de développement à moyen terme.

D — L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

La réalisation de l'ensemble des objectifs décrits dans ce chapitre, qu'il s'agisse de la localisation des hommes, des équipements ou des activités ne peut être valablement effectuée que dans la mesure où elle s'insère dans une programmation à long terme et dans un cadre physique cohérent.

L'Aménagement du Territoire répond à cette préoccupation. La métropole, la ville, le village ou d'une manière générale la cité est par essence le lieu où les différentes activités s'exercent pour les hommes et par les hommes qui la composent.

Dès lors on mesure toute l'importance attachée à l'aménagement de l'espace urbain et rural dans l'aménagement du territoire.

Celui-ci repose de toute évidence sur une vision prospective à long terme, intégrant l'ensemble des critères qualitatifs et quantitatifs fournis par les diverses disciplines de l'analyse et de la prévision (Démographie, Economie, Sociologie, Statistique, Urbanisme, etc...).

Pour ce faire, des options fondamentales en matière d'aménagement urbain et rural ont été étudiées et ont fait apparaître la nécessité de pévoir une nouvelle législation adaptée au développement des agglomérations et partant la mise en place de nouveaux instruments d'aménagement et d'urbanisme. Il s'agit de la Charte de l'aménagement du territoire et de la loi cadre de l'aménagement urbain et rural.

Ainsi et à l'échelon régional le schéma de structure et d'orientation dégagera les orientations fondamentales d'aménagement, en fonction des perspectives de développement économique et social et des potentialités régionales ou locales des territoires et des agglomérations auxquelles il s'applique.

Le projet de loi concernant l'aménagement des communes urbaines et rurales fixera les modalités d'exécution des nouveaux instruments d'urbanisme qui sont les schémas directeurs, les plans d'utilisation des sols et les plans de développement relatifs au développement des agglomérations rurales.

Le schéma directeur établi à partir du schéma de structure et d'orientation, dégagera sous la forme d'un programme global à long terme et réalisables par étapes, les actions d'aménagement correspondant aux orientations retenues.

Les plans d'utilsation des sols, les zones à protéger, les périmètres sensibles, fixeront les modalités d'exécution des schémas directeurs.

Le programme d'action préconisé prévoit l'établissement de onze schémas directeurs (voir Volume II). Il s'agit des villes suivantes, dont la situation particulière, en tenant compte de leurs caractéristiques propres de développement, nécessite dès à présent des mesures prioritaires : Casablanca, Fès, Marrakech, Meknès, Tanger, Kénitra, Nador, Khouribga, Safi, Agadir et Béni-Mellal.

Le regroupement des interventions de l'Etat en vue de prévenir tout gaspillage des ressources disponibles, doit également éviter les actions dites de « saupoudrage » dans un milieu caractérisé par une trop grande dispersion et où la majeure partie des centres ruraux, y compris dans les régions côtières, manquent d'un certain nombre d'équipements essentiels. La Région du Centre renferme 60 % des communes rurales ne disposant pas de la moitié des équipements élémentaires.

Il faut donc opérer une approche nouvelle basée sur une macro-sélection des centres ruraux à aménager en priorité, et intégrant l'approche régionale dans sa méthodologie.

Le schéma d'armature rurale réalisé par le MUHE pour la Région du Centre et qui sera disponible pour l'ensemble des régions économiques dès 1975 répond à ces impératifs.

La distinction des équipements caractéristiques est faite entre :

— le milieu urbain et rural ;

— la gestion sectorielle (Ministère de tutelle) ;

— la fréquence des besoins à satisfaire (quotidiens, moins fréquents, rares) ;

— les groupes d'usagers.

Il faut souligner qu'une grande partie des équipements caractéristiques (socio-culturels et édilitaires) sont dûs à l'initiative privée et que de ce fait celle-ci a un important rôle à jouer pour la mise en œuvre des programmes qui seront arrêtés d'un commun accord avec les Assemblées Consultatives Régionales lorsque les programmes seront mis au point. Dans un centre rural, on peut relever par exemple les équipements ou services suivants qui relèvent pour la plupart du secteur tertiaire (centre commercial, pharmacie, station d'essence, hammam, garage de réparations automibiles, café, cinéma, etc...).

Ainsi la classification des communes en fonction de leurs équipements et la nécessité de grouper la population des centres équipés comporte des avantages importants sur les plans économiques, sociologiques et financiers.

Ces études appelées schémas d'armature rurale (ou SAR) sont donc de nature à apporter une meilleure cohérence aux interventions de l'Etat en assurant une mise en place progressive d'une armature de centres ruraux répondant aux impératifs du développement.

CHAPITRE IV

LES MOYENS ET MESURES

A — LES MOYENS FINANCIERS

Afin de réaliser les différents objectifs assignés au développement régional et dans le cadre des orientations et choix nationaux, des programmes seront mis en œuvre dans les différentes régions et provinces du Royaume.

Ces programmes qui intéresseront l'ensemble des secteurs de l'activité économique et soicale sont détaillés par région et province dans les différents fascicules de ce volume.

1 — Les investissements incombant au secteur privé

Ces investissements sont donnés à titre indicatif dans la mesure où il est difficile pour ne pas dire impossible de programmer par province et région les réalisations probables. Toutefois, ainsi que cela a été signalé, par des incitations appropriées l'Etat encouragera la constitution de l'épargne et son utilisation pour le financement de projets locaux ou régionaux.

2 — Les investissements à financer sur les ressources propres des collectivités locales

Selon leurs possibilités propres et les moyens à mettre en œuvre pour augmenter ces ressources, les collectivités sont appelées à financer ou à participer au financement de projets locaux dont l'intérêt répond aux souhaits de la population.

Ainsi la nécessité de coordonner ces réalisations avec celles qui seront financées par d'autres sources a amené le Ministère de l'Intérieur, tuteur des collectivités, à demander à celles-ci de procéder à une programmation quinquennale des projets à mettre en œuvre. Cette programmation globale fera, bien entendu au fur et à mesure de l'exécution l'objet de budgets annuels qui introduiront tous les aménagements jugés nécessaires.

3 — Les investissements à financer sur le budget général de l'Etat

Tous les investissements régionalisables l'ont été, en outre on s'est attaché à donner quelques indications qui doivent revêtir le caractère d'enveloppe globale pour certains investissements qui n'ont pu faire l'objet d'une localisation précise (habitat, enseignement...).

D'autre part, et c'est notamment le cas de certains investissements qui ont un caractère national, leur localisation dans une province ou région déterminée ne signifie pas pour autant qu'ils doivent être considérés comme faisant partie de l'enveloppe régionale.

4 — Les investissements financés sur subvention au titre de la taxe sur les produits et services

Pour la première fois les réalisations à financer sur la part de la subvention TPS au titre de l'équipement allouée aux différentes collectivités a fait l'objet d'une programmation quinquennale.

Cette programmation répond au double souci de coordonner les différentes interventions afin d'éviter les doubles emplois et, d'autre part, pour opérer une affectation plus volontariste au profit des collectivités les plus démunies.

5 — Les programmes spéciaux régionaux

La création d'un fonds spécial de développement régional est l'une des innovations les plus impotantes du Plan Quinquennal 1973-1977 et constituera un instru-

ment financier efficace pour l'atténuation des déséquilibres.

Ce fonds spécial sera doté d'un crédit global de trois cents millions de Dirhams (300 millions de DH.) durant le quinquennat soit 60 millions de Dirhams par an. Il servira à financer des programmes spéciaux portant sur des interventions spécifiques et principalement dans les provinces deshéritées.

Ce fonds spécial sera déposé dans un compte spécial du trésor et financera des programmes proposés par les régions ou par les autorités centrales après étude du dossier par l'autorité gouvernementale chargée du développement régional et approbation du Comité Interministériel de l'Aménagement du Territoire.

Les modalités d'exécution de ces projets et les procédures budgétaires seront arrêtées par le C.I.A.T. compte tenu de la nature des projets.

B — LES REFORMES ET MESURES

Le renforcement des institutions régionales est dicté par la nécessité d'adapter les structures existantes afin qu'elles soient aptes à mettre en œuvre les objectifs retenus et qui sont particulièremnt ambitieux.

La réforme des institutions et des procédures administratives qui sera effectuée au niveau central prévoira également le renforcement des institutions régionales et des administrations provinciales dans le sens d'une plus grande déconcentration administrative.

Les différentes Assemblées Régionales Consultatives ont été invitées à présenter des propositions de réforme dans ce domaine. Elles seront prises en compte lors de de l'examen d'ensemble de cette question par les diverses instances gouvernementales.

Des études approfondies seront réalisées en vue de la création de sociétés de développement régional, et une Société Nationale de Développement Régional. Enfin des sociétés d'investissements privées régionales seront encouragées afin qu'elles puissent épauler dans leur région l'action de l'Etat en matière de régionalisation.

LES ETUDES

Tout en considérant les étapes et les acquis importants franchis jusqu'à présent par l'ensemble du mécanisme de notre planification, il faut se rendre compte que la planification régionale est un domaine de recherche plus récent. Les bases théoriques devront donc être approfondies et devront permettre de tirer parti de l'accroissement et de la précision de l'information statistique disponible.

Dès lors, on comprend la difficulté de dresser dès à présent une liste exhaustive des différentes études qui pourraient être entreprises durant le quinquennat.

Néanmoins, on peut d'ores et déjà déterminer trois grands domaines où des études particulières au niveau national fourniraient les bases de la définition des orientations à long et moyen terme et de ce fait permettraient au niveau régional de pallier aux insuffisances constatées jusqu'à présent.

Les différents domaines d'application seraient les suivants :

a. Etudes portant sur le choix des méthodes théoriques de la planification régionale.

b. Etudes démographiques approfondies (évolution démographique, mouvements migratoires et leurs causes etc...).

c. Etudes sur la répartition régionale des activités productives et de leur motivation (plusieurs secteurs pourraient être étudiés).

D'un autre côté, il y a lieu de souligner ici la relation étroite qui existe entre l'aménagement du territoire et la planification régionale. Un programme important d'élaboration de schémas de structure et d'orientation sera réalisé.

L'important programme d'études qui sera mis en œuvre par le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement tiendra compte de cette réalité (schémas Directeur, schémas d'armature rurale).

Bien entendu, les études de grande envergure nécessiteront une prise de conscience collective tant au niveau de l'administration que des différents secteurs concernés (semi-public et privé) en vue de conjuguer tous les efforts pour leur assurer pleine réussite. Les moyens techniques et humains importants devraient être réunis pour les mener à bonne fin.

L'EXECUTION REGIONALISEE DU PLAN

La régionalisation des différents investissements a permis de localiser des opérations à prévoir et à tenir compte des impératifs de la réduction des disparités régionales.

Elle permet, en outre, un contrôle d'exécution à la fois physique et financier. Cette exécution nécessitera un dynamisme accru de tous les agents économiques aussi de la part de l'administration centrale et locale.

Pour faciliter le contrôle de l'exécution du Plan au niveau régional, les Secrétaires Généraux des Assemblées Régionales détiendront des états récapitulatifs annuels indiquant les montants de crédits annuels et leur source de financement, réservés à la Région et il est permis de penser que ces différents instruments pourront faciliter le contrôle dans une large mesure, pallier aux insuffisances constatées durant les derniers Plans et permettre d'opérer à temps voulu les corrections et les révisions des objectifs qui seront nécessaires.

Enfin, les Assemlbées Régionales Consultatives pourront, au cours de leurs réunions périodiques, s'enquérir de l'état d'avancement des travaux d'exécution du Plan ainsi que des raisons qui retardent ou gênent leur réalisation.

C'est à travers les effets escomptés des programmes mis en œuvre, des résultats de politique tracées, beaucoup plus qu'à travers un simple contrôle d'exécution comptable des budgets que les objectifs assignés pourront être atteints.

LES FINANCES LOCALES

La réforme des finances locales, actuellement en cours d'étude permetra de mieux tirer parti des potentialités existantes et de rationaliser la gestion des budgets provinciaux en établissant des liaisons souples entre le niveau central et local (budgets primitifs et additionnels des collectivités locales).

Les propositions formulées par les Assemblées Régionales Consultatives seront prises en compte lors des différents stades de l'élaboration de la réforme.

C — CONCLUSION

L'objectif poursuivi par la politique de développement est de créer de véritables solidarité et complémentarités entre les différentes provinces composant la région économique.

Au fur et à mesure du re forcement des instances régionales de planification on pourra alors envisager une déconcentration de la programmation, puis de la décision au niveau régional, provincial et local.

Elle consistera à faire choisir par les régions, à l'intérieur d'une enveloppe finanicère déterminée au niveau national les projets de leurs compétences qu'elles voudraient voir réaliser au cours du Plan.

Pour parvenir à ce stade, il s'agira, d'assurer la réussite des objectifs tracés dans le cadre du quinquennat. Cela suppose une mobilisation de toutes les volontés et en particulier du secteur privé, lequel pourra apporter une collaboration effective aux efforts mis en œuvre par l'Etat pour assurer la réussite de la politique du développement régional.

Le découpage régional pourra être adopté progressivement par toutes les administrations et le secteur privé, tout en remédiant à l'insuffisance quantitative et qualitative des Cadres au niveau régional et provincial.

Il s'agit également de doter chaque Région des services extérieurs correspondant aux divers départements ministériels et de les étoffer suffisamment pour leur permettre d'accomplir leurs tâches pour l'ensemble des actes de gestion et d'administration.

L'activité des services extérieurs sera coordonnée par les Gouverneurs.

En dehors de cette organisation, la possibilité de mettre en place, auprès de chaque région économique, un contrôle régional des engagements de dépenses est actuellement à l'étude. Il permettra d'éviter les retards relatifs aux longues procédures administratives et budgétaires qui retardent quelquefois les différentes réalisations physiques.

La décentralisation doit s'accompagner de l'adaptation des structures administratives au cadre régional tracé assurant la bonne fin des opérations prévues.

DEUXIEME PARTIE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL PAR REGION

CHAPITRE I

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA REGION I

LE SUD

I — INTRODUCTION

La région du Sud comprend trois provinces : Agadir, Ouarzazate et Tarfaya. Elle occupe une superficie totale de 142.850 Km2 (53.000 Km2 pour la province d'Agadir, 55.700 Km2 pour celle de Ouarzazate et 34.150 Km2 pour celle de Tarfaya). Cette superficie représente 31 % de la superficie totale du Pays.

Le relief comprend trois grandes unités :

— Les montagnes (Haut-Atlas, l'Anti-Atlas et le Siroua) ;

— Les hauts plateaux serpentés par l'Oued Drâa qui y creuse des gorges profondes avant de se perdre dans les Hamadas et les plateaux de Tarfaya ;

— L'immense plaine du Souss de forme triangulaire est draignée en son milieu par l'oued de même nom et la petite plaine de Ouarzazate entourée de montagnes et de plateaux.

La situation géographique et le relief imposent à la région du Sud quatre types de climats :

— montagnard au nord.

— continental au centre,

— saharien à l'est et au sud.

— océanique à l'ouest.

La pluviométrie est faible et varie de 80 mm sur les plateaux et les Hamadas à 240 mm dans la plaine du Souss.

La région groupe plus de 25 % de l'ensemble des douars au Maroc. La population est de ce fait en majorité rurale.

L'économie de la région repose essentiellement sur le tourisme, la pêche et l'exploitation minière.

Découpage administratif :

Provinces	Nombre de Cercles	Nombre de Communes	Nombre de douars
— Agadir	5	98	6.052
— Tarfaya	—	2	11
— Ouarzazate	3	40	1.859
Région	8	140	7.922

II — POPULATION

2-1 — Evolution de la population totale entre les deux recensements 1960 et 1971

Entre les deux recensements la population du Sud a évolué selon le tableau suivant :

Provinces	Recensement		Augmentation absolue	% d'augmentation	Taux annuel %
	1960	1971			
— Agadir	857.893	1.168.010	310.117	36,2	2,85
— Ouarzazate	434.486	522.376	87.890	20,2	1,7
— Tarfaya	18.361	24.161	5.800	31,6	2,55
Région	1.310.740	1.714.547	403.807	30,8	2,45

Les populations de la région augmentent à des rythmes différents selon la province.

Le taux annuel étant de 2,6 % pour tout le pays, Agadir augmente donc à un rythme supérieur, Ouarzazate à un rythme inférieur alors que Tarfaya suit l'évolution moyenne. Dans l'ensemble, la région du Sud accuse un taux inférieur à la moyenne nationale. Toutefois, le poids de la population du Sud par rapport à la population totale du Maroc, reste inchangé durant les deux recensements et égal à 11,2 %.

2-2 — Répartition de la population du Sud selon le milieu de résidence

en 1.000 Hab.

Provinces	Recensement 1960			Recensement 1971			% d'augmentation		
	U	R	T	U	R	T	U	R	T
— Agadir ..	58	800	858	171	997	1.168	194,8	24,6	36,1
— Ouarzazate .	9	425	434	29	493	522	222,2	16,0	20,2
— Tarfaya ..	2	16	18	12	12	24	500,0	25,0	33,3
Région Sud	69	1.241	1.310	212	1.502	1.714	207,3	21,0	30,8
Total Maroc	3.411	8.215	11.626	5.410	9.969	15.379			

La population urbaine a connu une très forte augmentation comme le montre le tableau ci-dessus. Cette augmentation n'est pas due seulement à une urbanisation réelle de la population mais aussi à un changement de définition du centre urbain durant le dernier recensement.

Si nous prenons les centres considérés comme urbains dans les deux recensements, nous constatons que leur population a augmenté de 117 % au lieu de 207,3 % comme le montre le tableau précédent. Dans ce même raisonnement nous remarquons que la population urbaine de la province de Tarfaya a connu une légère diminution contrairement à son augmentation de 500 % due au changement de définition du centre de Tan-Tan considéré en 1960 comme rural et en 1971 comme urbain.

En 1960 la population urbaine a représenté les 5,2 % de la population de la région et en 1971 les 12,3 %.

La région a une densité de population (12 hab/Km2) très faible par rapport à la densité du pays (33 hab/Km2). Aucune province de la région n'atteint la moyenne nationale et la province de Tarfaya fait moins d'un habitant au Km2.

2-3 — L'habitat et son occupation

Aucune ville de la région n'atteint les 100.000 habitants. Agadir, la plus importante ville ne groupe que

61.192 habitants. Huit centres ont des populations comprises entre 10 et 25.000 habitants.

L'habitat rural est en majorité groupé en petits douars sauf dans la province de Tarfaya où le nomadisme domine.

Les constructions en pisé dominent l'habitat rural. Dans la province de Tarfaya, la tente en poils de chameaux est très répandue à la campagne.

La région du Sud compte 314.329 ménages. Près de 62 % de ces ménages vivent dans des habitations de 1 ou 2 pièces.

Répartition des menages par pièces d'habitation

en pourcentage

Provinces	Nombre de pièces par logement		
	1	2	3 et +
— Agadir	23,8	36,2	40,0
— Ouarzazate	29,1	36,1	34,8
— Tarfaya	51,6	24,0	24,4
Total Sud	25,7	36,0	38,3

2-4 — Population active et type d'activité

Répartition de la population en :
— actifs occupés,
— chômeurs,
— scolaires,
— inactifs.

Les définitions sont celles du recensement de 1971.

Population selon le type d'activité

Provinces	Répartition en %				
	Actifs occupés	Chômeurs	Scolaires	Inactifs	Total
— Agadir	25,5	1,1	7,5	65,9	100
— Ouarzazate ..	21,7	1,4	5,9	71,0	100
— Tarfaya	24,6	4,2	14,9	56,3	100
Total Sud	24,3	1,2	7,1	67,4	100
Maroc	24,0	2,3	11,0	62,7	100

2-5 — Répartition de la population active par secteur d'activité

en pourcentage

Provinces	Secteurs d'activité				
	Primaire	Secondaire	Service	Non défini	Total
— Agadir	66,6	13,6	15,3	4,5	100
— Ouarzazate ..	64,4	18,0	13,8	3,8	100
— Tarfaya	47,7	15,0	32,0	5,3	100
Total Sud	65,7	14,9	15,1	4,3	100
Total Maroc ..	51,7	19,2	20,9	8,2	100

La remarque importante à retenir de ce tableau est l'importance relative du secteur primaire dans la région du Sud par rapport à l'ensemble du pays.

III — LES SECTEURS PRODUCTIFS

3-1 — Agriculture

En dehors de la plaine du Souss et quelques petites plaines intérieures, les possibilités agricoles de la région du Sud sont très limitées et soumises aux exigences du climat, des précipitations et à la nature des sols.

La superficie des terres agricoles de la région couvre près de 534.000 ha dont 450.000 ha dans les deux provinces d'Agadir et Tarfaya et 84.000 ha dans celle de Ouarzazate.

3-1-1 — Les cultures

Utilisation des terres

— Cultures maraîchères et agrumes	25.000 ha
— Arboriculture (Oliviers et palmiers)	42.000 ha
— Céréales et autres cultures	383.000 ha
— Jachères	83.500 ha

REGION N° 1

LE SUD

INVESTISSEMENTS PUBLICS (suite)

Unité : 1.000 DH

Provinces / Secteurs	Agadir	Ouarzazate	Tarfaya	Total
Report	466.279	172.189	42.384	680.850
SANTE PUBLIQUE	11.611,4	7.693	—	19.304,4
P.T.T.	25.051	5.390	460	30.901
TRAVAUX PUBLICS	244.520	18.864	13.070	276.454
● Routes	29.940	9.250	9.000	48.190
● Ports	38.750	—	—	38.750
● Aéroports	18.220	730	—	18.950
● Hydraulique	138.940	3.580	3.070	145.590
● O.N.E.P.	12.190	4.130	—	16.320
● O.N.E.	4.980	554	—	5.534
● Electrification Rurale	—	620	1.000	1.620
● Assainissements et études	1.500	—	—	1.500
TRAVAIL, AFFAIRES SOCIALES, JEUNESSE ET SPORTS	5.831	300	—	5.931
● Travail	3.220	—	—	3.220
● Jeunesse et Sports	2.411	300	—	2.711
ENSEIGNEMENT	49.054	15.122	669	64.851
● Primaire	22.143	8.211	182	30.541
● Secondaire	15.946	6.911	487	23.344
● Originel	2.055	—	—	2.055
● Formation des Cadres Primaires	2.170	—	—	2.170
● Formation des Cadres Secondaires	6.741	—	—	6.741
AFFAIRES ISLAMIQUES HABOUS, CULTURE	—	480	—	480
PROGRAMME SPECIAL DE FORMATION	4.000	—	—	4.000
TOTAL GENERAL	808.152,4	220.038	56.583	1.082.773,4

CHAPITRE II

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA REGION 2

LE TENSIFT

I — INTRODUCTION

La région du Tensift n'est autre que l'ancienne province de Marrakech qui se décompose actuellement en deux provinces : celle de Marrakech et celle de Safi.

La région du Tensift est un triangle de 41.470 km2 (27.800 km2 pour la province de Marrakech et 13.670 km2 pour celle de Safi). Cette superficie représente les 9 % de la superficie du royaume.

Le côté Ouest du triangle est baigné par l'Océan Atlantique, celui du Nord-Est est bordé par la région du centre et celui du Sud-Ouest par la région du Sud

Le relief est varié et comprend aussi bien les plaines et les plateaux que les montagnes. Ce relief comprend trois grandes unités :

— Les montagnes du Haut-Atlas se dressent en forme de bouclier vers le Sud et le Sud-Est.

— Les plaines intérieures et le long du littoral atlantique.

— Les hauts plateaux arides

— Le climat est dans l'ensemble aride sauf le long du littoral.

La population de la région, à prédominance rurale, groupe le 1/5ème de la population totale du pays. Cependant elle possède 2 grandes villes dépassant 100.000 habitants.

Ses potentialités sont multiples tant du point de vue agricole que touristique.

Le complexe chimique de Safi et les conserveries sont les principales activités industrielles de la région.

Le découpage administratif est le suivant :

Provinces	Cercles	Communes	Nombre de douars
Marrakech	6	85	4.280
Safi	3	40	2.173
Région	9	125	6.453

Les grandes zones agricoles sont le Massa, la plaine de Ouarzazate, la plaine du Souss et la plaine de Tiznit-Goulimine.

— **Le Massa**

Irrigué par les eaux du barrage Youssef Ben Tachfine, le périmètre du Massa couvre 24.000 ha dont 18.000 ha irrigués se répartissant comme suit :

— Tomates	2.800 ha
— Autres maraîchères	3.600 ha
— Fourrages	7.600 ha
— Orge	4.000 ha
Total	18.000 ha

— **Souss**

La plaine couvre une superficie de 447.000 ha, 60.000 ha sont irrigués dont 18.000 en exploitation moderne.

— **Plaine de Tiznit-Goulimine**

Elle est orientée surtout vers l'élevage.
La mise en valeur touche 16.000 ha dont 5.000 ha en irrigué et 11.000 ha en bour.

— **La production**

Les chiffres de la production ne sont pas disponibles. Il faut remarquer toutefois que la plaine du Souss exporte 132.000 tonnes d'agrumes et 18.000 tonnes de maraîchages par an environ.

3-I-2 — L'arboriculture

L'arboriculture est très diversifiée. Les plantations fruitières couvrent près de 81.000 ha dont 55.000 ha dans la province d'Agadir et 26.000 ha dans celle de Ouarzazate.

La part de la province de Tarfaya est très négligeable.

3-1-3 — L'élevage

Les chiffres datent de 1970

— Bovins	239.900
— Ovins	1.313.990
— Caprins	2.390.380
— Camelins	46.000
— Equidés	60.000

Les productions de l'élevage sont estimées à :

5.230	tonnes	de	viande de bovins
1.622	»	»	d' ovins
2.308	»	»	de caprins
615	»	»	de camelins
3	»	»	de porcins
360	»	»	de volaille
13.577	tonnes	de	laine

48.835.000 litres de lait dont 3.976.000 seulement sont consommés dans la région.

3-1-4 — La forêt

La forêt couvre une superficie totale dans la région de prés de 1.228.000 ha dont 1.007.000 ha dans les provinces d'Agadir et Tarfaya et 221.000 ha dans la province de Ouarzazate.

3-1-5 — L'hydraulique

La région est drainée par trois cours d'eau :

— Oued Draâ dans la province de Ouarzazate ;

— Oued Souss et Oued Massa dans la province d'Agadir

La région possède deux grands barrages construits au cours du Plan 1968-72 :

— Le barrage Youssef Ben Tachfine sur l'Oued Massa, il portera l'irrigation sur 18.000 ha à prédominance maraîchère ;

— Le barrage Mansour Ed-Dehbi. Cet ouvrage est construit durant le Plan 1968-1972 et permettra la mise en valeur de 19.000 ha environ.

3-2 — Industrie, mines, énergie et artisanat

3-2-1 — Industrie

L'industrie de la région du Sud est dominée par les industries alimentaires et des matériaux de construction. Les premières créent les 60 % de la valeur ajoutée du secteur et les secondes 30 %.

La principale activité industrielle de la région est l'industrie du poisson. Elle comprend :

— 17 usines de conserve,
— 5 ateliers de congélation,
— 8 usines de sous-produits dont une fabrique de la farine de poisson (S.O.N.A.F.A.P.)

Ces entreprises créent aux environs de 2.600 emplois permanents.

Les autres activités industrielles sont :

— Cimenteries,
— Usines d'emballage,
— Distilleries de roses.

3-2-2 — Mines

L'activité minière de la province est dominée par les recherches effectuées par le B.R.P.M.

Dans la province de Tarfaya, seules les recherches pétrolières au large de Tarfaya retiennent l'attention.

Quant à la province de Ouarzazate, elle présente des sous-sols riches en minerais de toute sorte. On y trouve du manganèse chimique (96.000 t en 1972), du cobalt (11.440 t en 1972), du cuivre (5.680 t) et de l'argent.

3-2-3 — Energie

La province d'Agadir est alimentée par le réseau national et une centrale thermo-électrique à Agadir d'une puissance de 9 à 10 MW et de production annuelle de 6 Millions de kwh (en 1972).

La province de Ouarzazate est alimentée par l'O.N.E. à partir du Tensift par une ligne mise sous tension à la fin de 1970.

Zagora est également alimentée par l'O.N.E. au moyen de groupes.

Les autres centres sont alimentés par des générateurs gérés par les communes rurales.

Une fois achevée, l'usine hydro-électrique du barrage Mansour Ed-Dehbi fournira une production annuelle de 20 millions de kwh.

La province de Tarfaya est alimentée de trois centrales appartenant au Ministère de l'Intérieur et entretenues par l'O.N.E.

Il y a deux centrales à Tan-Tan d'une production annuelle d'environ 160.000 kwh et une centrale à Tarfaya d'une production de 37.000 kwh, ce qui porte la production annuelle de la province à 197.000 kwh.

3-2-4 — Artisanat

Le cuir est la matière première essentielle de l'artisanat dans la région du Sud. Le cuir occupe les tanneurs, les sacochiers, les babouchiers, les fabricants de chaussures et relieurs.

A ce travail du cuir s'ajoutent d'autres activités artisanales comme les textiles (filature, tissage de Djellaba et de tapis...), le travail du bois, des matières végétales, des métaux, la céramique et la poterie. Ces deux dernières sont assez répandues dans la région.

Les plus grands centres artisanaux sont :

Ouarzazate, Tazanakht, Taroudant, Tiznit et Tafraoute.

II — POPULATION

2-1 — Evolution de la population totale entre les 2 recensements 1960 - 1971

Entre les 2 recensements la population du Tensift a évolué de la façon suivante :

Provinces	Recensements		Augmentation absolue	% d'augmentation	Taux annuel
	1960	1971			
Marrakech	1.237.196	1.558.541	321.345	25,9	2,15
Safi	739.477	897.946	158.469	21,4	1,80
Région	1.976.673	2.456.487	479.814	24,2	2,00

La population du Tensift augmente à un taux (2 %) inférieur à la moyenne nationale.

La population de la province de Marrakech évolue plus vite que celle de la province de Safi mais son taux d'augmentation est toujours inférieur à la moyenne nationale.

En 1960 la population du Tensift représentait les 17,0 % de la population totale du pays. En 1971 ce chiffre devient 15,9 %.

2-2 — Répartition de la population du Tensift selon le milieu de résidence

En 1.000 hab.

Provinces	Recensement 1960			Recensement 1971			% d'augmentation		
	U	R	T	U	R	T	U	R	T
Marrakech ..	268	696	1.237	393	704	1.559	46,6	20,3	26,0
Safi	122	618	740	194	1.166	898	59,0	13,9	21,3
Total Tensift	390	1.587	1.977	587	1.870	2.457	50,5	17,5	24,2
Total Maroc ..	3.411	8.215	11.626	5.410	9.969	15.379	58,6	21,3	32,3

Entre les deux recensements les populations (urbaine, rurale et totale) du Tensift ont augmenté à un rythme plus faible que les populations de tout le pays. Seule la population urbaine de la province de Safi connait une évolution égale à la moyenne nationale pour ce type de population.

En 1960 la population urbaine représentait les 20 % de la population totale de la région. En 1971 ce poids devient 24 %.

La population du Tensift dispose en 1971 d'une forte densité de population : 59,2 habitants au km2.

2-3 — L'habitat et son occupation

La ville de Marrakech fait plus de 332.000 habitants. C'est la 3ème ville du Maroc après Casablanca et Rabat. Safi est la seconde ville du Tensift avec plus de 129.000 habitants et Essaouira arrive en 3ème position avec 30.000 habitants.

L'habitat groupé est le plus rencontré dans le milieu rural.

Les constructions en pisé sont les plus répandues Ces constructions sont très souvent à un seul niveau sauf en montagne où les raisons climatiques exigent la séparation des hommes et des bêtes par des constructions à étages.

Répartition des ménages par pièces d'habitation

(En pourcentage)

Provinces	Nombre de pièces par logement			Total
	. 1	2	3 et +	
Marrakech ...	29	39	32	100
Safi	31	41	28	100
Total Tensift ..	30	39	31	100

Près de 70 % des ménages vivent dans des logements de 1 ou 2 pièces.

2-4 — Population active et type d'activité

Répartition de la population en :

— Actifs occupés
— Chômeurs
— Scolaires
— Inactifs

Les définitions sont celles du recensement de 1971.

Répartition de la population par type d'activité

en pourcentage

Provinces	Secteurs d'activité				
	Actifs occupés	Chômeurs	Scolaires	Inactifs	Total
Marrakech ..	26,0	1,8	7,3	64,9	100
Safi	27,8	1,4	7,7	63,1	100
Total Tensift ..	26,6	1,6	7,5	64,3	100
Total National	24,0	2,3	11,0	62,7	100

2-5 — Répartition de la population active par Secteur d'activité

en pourcentage

Provinces	Secteurs d'activité				
	Primaire	Secondaire	Services	Non définie	Total
Marrakech	62,3	17,0	14,7	6,0	100
Safi	66,6	15,8	12,5	5,1	100
Total Tensift ..	63,9	16,5	13,9	5,7	100
Total Maroc ..	51,7	19,2	20,9	8,2	100

Dans le Tensift, le secteur primaire est relativement très important. Il occupe près de 64 % de la population active de la région, la moyenne nationale étant de 51,7 %.

III — LES SECTEURS PRODUCTIFS

3-1 — Agriculture

L'agriculture est toujours le secteur dominant des activités économiques de la région du Tensift. Les céréales d'hiver tiennent la première place.

3-1-1 — Les cultures

Utilisation des terres (campagne 1970-71)

1.000 ha

Provinces / Cultures	Marrakech	Safi	Total région	% par rapport à la superficie totale de la région	Taux pour l'ensemble du pays
Terres ensemencées	797,3	688,3	1.485,6	31,3	28,3
Plantation fruitière	87,3	6,8	94,1	2,0	21,9
Jachères	245,4	134,6	380,0	8,0	20,8
Reboisement	2,9	5,5	8,4	0,2	4,4
Total	1.132,9	835,2	1.968,1	41,5	25,6

Distribution des cultures céréalières

Les céréales d'hiver occupent 1.289 milliers d'ha dans la région et les céréales de printemps 178 milliers d'ha. Parmi les céréales, l'orge couvre la plus grande superficie suivi du blé dur puis le blé tendre et enfin le maïs. Les légumineuses couvrent près de 51.200 ha. et les fèves viennent en tête.

La densité du réseau routier est d'environ 162,4 km pour 1.000 km2, le chiffre national étant de 112,8.

4-1-2 — Le réseau ferroviaire

Il comprend la ligne Casablanca-Marrakech, Ben Guerir-Youssoufia-Safi. Il est formé en totalité d'une seule ligne.

4-2 — Ports

L'infrastructure portuaire comprend les ports de Safi et d'Essaouira.

Le port d'Essaouira :

— Une longueur de quais de 2.000 m. dont 1.290 m. sont réservés au commerce.

— Des plans d'eau de 43 ha.

— Une superficie des moles et terres pleines de 220.000 m2.

— 1.000 m2 de hangars

— 250.000 qx de capacité des doks-silos

— des entrepots frigorifiques de 180.000 m3.

Le port de Safi :

— 2.000 m. de quais
— 2,5 ha. de plan d'eau
— 15.000 m2 de moles et terres pleines
— 1.700 m2 de hangars

Le port ne possède ni dok-silo, ni hangar ni entrepot frigorifique.

4-3 — Infrastructure aéroportuaire

L'aéroport de Marrakech dispose :

a) — d'une piste d'envol de 2.333 m. de long sur 45 m. de large.

— Une aérogare internationale
— Une aire de stationnement pour quadrireacteurs avec de 2 postes.
— Une tour de contrôle

b) — L'aéroportde Safi couvre 260 ha. et comprend :
— Une bande d'envol de 1.690 m. de longueur sur 50 m. de largeur.
— Une aérogare avec tour de contrôle

c) – L'aérodrome d'Essaouira a une bande d'envol de 1.900 m. sur 50 m.

4-4 — Télécommunications et Mass-Media

4-4-1 — P. T. T.

— 23 établissements postaux,
— 2 centres urbains avec 6.500 équipements dont celui de Marrakech avec 5.000 équipements et celui de Safi avec 1.500 équipements.
— 2 centres de Télex
— 1 centre de transit interurbain
— 2 centres de télégraphe
— Une station LGD ou Hertzienne
— 2 centraux pentatelex

4-4-2 — R. T. M.

— 2 stations radio avec 2 relais OM de kw
— 1 studio radio
— 2 stations T.V.
— 1 studio T.V.

La couverture T.V. n'est pas totale dans la province de Safi.

V — SECTEURS SOCIAUX

5-1 — Enseignements et formations

5-1-1 — Enseignement primaire

a) — Comparaison des effectifs de deux années scolaires consécutives.

Evolution des effectifs entre 1971-72 et 1972-73

Provinces	1971 - 1972			1972 - 1973		
	Public.	Privé	Total	Public.	Privé	Total
Marrakech	77.027	2.606	79.633	79.680	3.336	83.016
Safi	41.275	726	42.001	42.526	391	42.917
Total régional	118.302	3.332	121.634	122.206	3.727	125.933
Total national	1.171.307	60.629	1.231.936	1.216.007	59.850	1.275.857

b) — Répartition des effectifs scolarisés selon le milieu de résidence.

Enseignement primaire public

Provinces	Effectifs scolarisés 1972 - 1973		
	Urbain	Rural	Total
Marrakech	56.268	23.412	79.680
Safi	30.609	11.917	42.526
Total régional	86.877	35.329	122.206
Total national	827.542	388.465	1.216.007

En comparant les deux provinces de la région on constate que l'effectif de l'enseignement primaire évolue beaucoup plus vite à Marrakech qu'à Safi. Dans son ensemble la région a un taux d'augmentation relativement important.

c) — Personnel enseignant et classes de l'enseignement public.

Personnel enseignant et nombre de classes de l'enseigement primaire public 1972-1973

Provinces	Personnel			Classes		
	Hommes et Femmes	Femmes	dont instituteurs titulaires	Nombre de classes	dont classes de roulement	Nombre d'élèves par classe
Marrakech ..	2.464	417	1.687	2.333	1.742	34
Safi	1.349	208	773	1.297	938	33
Total régional .	3.813	625	2.460	3.630	2.680	34
Total national .	34.190	6.098	22.067	32.466	20.705	37

5-1-2 — Enseignement secondaire 1972 - 1973

Effectif par type d'enseignement

Provinces	Public		E.R.I.	Total	dont nombre de filles
	Moderne	Originel			
Marrakech —	20.517	1.219	374	22.110	6.871
Safi	10.773	—	—	10.773	3.120
Total région ..	31.290	1.219	374	32.883	9.991
Total Maroc ..	297.616	6.660	2.622	306.898	90.837

2-5 — Le nombre de ménages selon le nombre de pièces d'habitation :

en pourcentage

Provinces ou préfecture	Nombre de pièces par logement		
	1	2	3 et +
El Jadida	37	39	24
Beni-Mellal .. .	34	40	26
Pré. Casablanca	34	41	25
Khouribga	34	39	27
Settat	34	42	24
Total régional	34	40	26

Le tableau ci-dessus renseigne sur la répartition de la population de la région du Centre suivant le nombre de pièces d'habitation.

On constate aisément qu'environ les 3/4 des ménages constituant cette population ne disposent que d'une ou deux pièces d'habitation. Ceci s'explique en grande partie par :

— Un accroissement urbain rapide des villes difficiles à maîtriser ;

— La prolifération des bidonvilles avec une aggravation des problèmes socio-économiques qui en résultent ;

— L'accentuation de la concentration de la population dans cette région.

III — LES SECTEURS PRODUCTIFS

3-1 — Agriculture

La région du centre présente le taux le plus élevé de terres cultivables, soit 55,5 %. La moyenne nationale des terres cultivables étant de 17 %. Le taux des terres ensemencées est également le plus élevé, soit 42,2 % contre une moyenne nationale de 11 %.

Le potentiel Agricole de la région sera étudié suivant les quatre rubriques :

— l'utilisation des terres ;

— les rendements des cultures annuelles ;

— la production agricole ;

— l'élevage.

Utilisation des terres : Campagne Agricole 1970-71

en ha.

Provinces	Terres ensemencées	Plantations fruitières	Jachères	Reboisement privé	Total	% des terres de labour dans la Province
El Jadida	405 000	20 000	123 900	3 400	552 300	76,7
Settat	708 500	6 300	170 400	1 800	887 000	72,7
Khouribga	151 400	400	64 700	—	216 500	50,7
Beni - Mellal ..	322 600	32 600	76 800	300	423 300	29,4
Total régional	1 587 500	59 300	435 800	5 500	2 088 100	53,7
% régional ..	42,2	1,6	11,6	0,1	55,5	
% national ..	11,0	1,0	5,0	—	17,0	

Telle est la répartition des terres cultivables de la région entre terres ensemencées, plantations fruitières, jachères et reboisement privé pour la campagne agricole 1970-1971.

Le domaine forestier de la région couvre une superficie de 970 000 ha., ce domaine est très réduit dans la province de Settat où il ne couvre que 34 000 ha. Il est très important ailleurs, et, notamment dans la zone du Moyen Atlas méridional de la province de Beni-Mellal où la forêt couvre une superficie d'environ 370 000 ha.

Sur une superficie d'environ 37 650 km2, 53,70 % sont réservés aux terres de labour. Celles-ci ont été estimées pour la campagne agricole 1970-1971 à 2 023 300 ha dont 1.587.500 ha sont ensemencés et 435.800 ha laissés en jachère.

Les terres de labour représentent 76,7 % de l'espace géographique de la province d'El Jadida. Celle-ci compte environ 9,7 % des terres cultivées du pays. Cependant l'intensité des cultures est variable d'une zone à l'autre ; ce sont les conditions naturelles qui expliquent dans une large mesure les différences.

La province de Khouribga couvre une superficie géographique de 4 260 km2 dont 50,7 % sont réservés aux terres de labour. Pour des raisons climatiques et pédologiques, l'agriculture est dominée par les céréales d'hiver. Le reste de la superficie de cette province a une vocation surtout pastorale et forestière.

Les terres de labour dans la province de Settat représentent 72,7 % de sa superficie totale. Les céréales et légumineuses représentent respectivement 80 % et 14 % de l'ensemble des terres ensemancées.

Cette concentration ou ce manque de diversification est dû à la nature des sols et à l'absence de l'irrigation.

La province de Beni-Mellal s'étend sur une superficie géographique de 13 580 km2 dont environ 30 % seulement sont cultivables. Ce faible pourcentage s'explique par la présence de massifs montagneux. L'Agriculture y est extensive, non irriguée et entièrement traditionnelle. C'est une montagne, à vocation pastorale (ovins, caprins) et arboricole. La plaine du Tadla est favorisée

par la constitution pédologique et géologique du sol, par l'irrigation à partir des barrages de Bin El Ouidane et de Kasba Zidania, un climat suffisamment pluvieux et enfin l'intervention d'organismes de l'Etat en matière d'encadrement, de semences et d'équipement.

Les superficies réservées aux céréales

Les superficies réservées aux céréales dans la région du centre s'étendent sur 1 337 200 ha, dont 205 400 ha, réservés aux céréales de printemps et 1 131 800 ha aux céréales d'hiver.

Superficie des quatre principales céréales

Campagne agricole 1970-1971

en ha.

Provinces	Blé dur	Blé tendre	Orge	Maïs	Total	Part de chaque Province en %
El Jadida	63 800	16 800	134 300	136 900	351 800	41,6
Settat	239 600	54 400	187 200	66 000	547 200	26,7
Khouribga	47 700	19 800	82 300	—	149 800	11,4
Beni-Mellal	129 300	23 600	112 300	1 900	267 100	20,3
Total régional ..	480 400	114 600	516 100	204 800	1 315 900	100
Total national ..	1 517 000	489 000	1 998 000	453 000	4 457 000	—
% Région/pays	31,7	23,4	25,4	45,2	29,5	—

La superficie des quatre principales céréales est de l'ordre de 547.000 ha dans la province de Settat représentant ainsi plus de 41 % de la superficie territoriale de la région destinée à cette spéculation. La province d'El Jadida occupe la seconde place avec 26,7 % suivie de la province de Beni-Mellal 20,3 % et de la province de Khouribga 11,3 %.

Au niveau de la région, l'orge couvre une superficie de 516.000 ha, soit 25,4 % de la superficie totale du pays destinée à cette spéculation.

5-2 — Santé publique

5-2-1 — Capacité hospitalière

Provinces	Lits d'Hopitaux	Lits d'autres formations	Total	Population 1971	Nombre d'habitants par lit
Marrakech	1.659	105	1.764	1.558.541	884
Safi	917	8	925	897.946	970
Total région ..	2.576	113	2.689	2.456.487	914
Total Maroc ..	21.214	1.704	22.918	15.379.259	671

Le nombre d'habitants par lit dans la région du Tensift est plus important que la moyenne nationale. Ce chiffre est élevé dans les deux provinces, mais Safi est relativement la plus défavorisée.

5-2-2 — Système ambulatoire

Provinces	Centre de santé			Dispensaires			Nombre d'habitants par :	
	U	R	T	U	R	T	Centre de santé	Dispensaire
Marrakech ..	6	11	17	18	46	64	91.679	24.352
Safi	3	7	10	9	21	30	89.795	29.931
Total région ..	9	18	27	27	67	94	90.981	26.133
Total Maroc ..	69	134	203	148	451	599	75.759	25.675

Le nombre d'habitants par équipement dans le Tensift est supérieur à ceux de toutes les autres régions du pays.

5-3 — Jeunesse et sports

Infrastructure existante à la veille du Plan 1973- 1977.

Equipements / Provinces	Marrakech	Safi	Total région
A) JEUNESSE			
— Maisons de jeunes	4	4	8
— Centres d'acceuil	1	1	2
— Camps de vacances	1	1	2
— Colonies urbaines	—	—	—
B) AFFAIRES SOCIALES			
— Foyers féminins	10	10	20
— Centre d'observation	1	—	1
– Centre de prééducation	1	—	1
C) SPORTS			
— Terrains de foot-ball	14	12	26
— Terrains de basket-ball	5	8	13
— Terrains de volley-ball	5	8	13
— Terrains de hand-ball	3	6	9
— Terrains d'athlétisme	1	2	3
— Courts de Tennis	5	10	15
— Piscines	4	1	5

INVESTISSEMENTS PUBLICS

Unité : 1.000 DH

Secteurs \ Provinces	Marrakech	Safi	Total
PLAN FORMATION DES CADRES	270	—	270
OFFICE DES PECHES	784	4 351	5 135
ARTISANAT	3 780	1 340	5 120
PROMOTION NATIONALE	12 000	6 000	18 000
TOURISME	1 100	—	1 100
JUSTICE	1 000	5 000	6 000
INTERIEUR	34 449	24 454	58 903
● Bâtiments Administratifs	2 578	4 354	6 932
● Sûreté Nationale	180	90	270
● Subventions Collectivités locales	31 691	20 010	51 701
HABITAT	49 200	14 155	63 355
FINANCES	845	200	1 045
INDUSTRIE, MINES MARINE MARCHANDE	16 572	22 034	38 606
● Bâtiments Administratifs	199	59	258
● Mines et Géologie	3 660	—	3 660
● B.R.P.M.	11 725	21 975	33 700
● Projets Industriels	988	—	988
AGRICULTURE	176 177	33 657	209 834
● O.R.M.V.A	89 094	—	89 094
● Etudes DMV	4 000	—	4 000
● Enseignement Agricole	297	—	297
● Elevage	15 191	6 513	21 704
● Recherche Agronomique	2 311	135	2 448
● Eaux et Forêts	16 898	9 341	26 239
● Zone Bour DMV	31 789	15 475	47 264
● Conservation Foncière	13 541	1 537	15 078
● Direction Affaires Economiques	3 056	656	3 712
Sous total	296.177	111.191	407.368

REGION N° 2

LE TENSIFT

INVESTISSEMENTS PUBLICS (suite)

Unité : 1.000 DH

Secteurs \ Provinces	Marrakech	Safi	Total
Report	296.177	111.191	407.368
SANTE PUBLIQUE	13.069,2	13.639,2	26.708,4
P.T.T.	14.420	7.055	21.475
TRAVAUX PUBLICS	98.243	92.029	190.274
● Routes	22 610	9 250	31 860
● Ports	—	25.725	25.725
● Aéroports	12 260	700	12 960
● O.N.C.F.	15 892	24 274	40 166
● Hydraulique	24 750	6 150	30 900
● O.N.E.P.	14 390	24.950	39.340
● O.N.E.	6.141	—	6.141
● Electrifications rurales	2 200	980	3 180
TRAVAIL, AFFAIRES SOCIALES JEUNESSE ET SPORTS	2.782	2.932	5.714
● Travail	308	1.038	1 346
● Jeunesse et Sports	2.474	1.894	4 368
ENSEIGNEMENT	80 825	46 299	127 124
● Primaire	21 829	13 322	35 151
● Secondaire	39.937	21 176	61 113
● Supérieur	3 370	—	3 370
● Originel	4 820	—	4 820
● Formation des Cadres Primaires	4.595	5 063	9 658
● Formation des Cadres Seond.	6 274	6 738	13 012
AFFAIRES ISLAMIQUES, HABOUS, CULTURE	4 880	1 640	6 520
PROGRAMME SPECIAL DE FORMATION	8 270	4 540	12 810
TOTAL GENERAL	518.866,2	279.325,2	797.991,4

Superficie des légumineuses

Campagne agricole 1970-1971

en ha.

Provinces	Fèves	Pois-Chiches	Petits pois	Lentilles	Autres	Total	% à l'ensemble du pays
El Jadida	18 600	1 500	3 400	—	1 200	24 700	5,8
Settat	33 500	22 600	28 000	12 700	2 800	99 600	23,3
Khouribga ..	100	—	600	300	—	1 000	0,2
Beni-Mellal ..	6 400	8 100	5 900	1 900	700	23 000	5,4
Total régional	58 600	32 200	37 900	14 900	4 700	148 300	34,7
Total national	190 000	108 000	70 000	28 000	31 000	427 000	100
% Région/pays	30,8	29,8	54,1	53,2	15,2	34,7	—

Les superficies destinées aux légumineuses sont de l'ordre de 148.300 ha soit 34,7 de l'ensemble des superficies nationales réservées à cette spéculation.

Par rapport à la région du Centre, ces superficies représentent 9,3 % des terres ensemencées.

La province de Settat représente à elle seule plus de 67 % de la superficie destinée aux légumineuses dans la région.

Les autres cultures

Les cultures maraîchères couvrent environ 47 700 ha sur un total national de 120.000 ha soit 39,8 %.

La betterave couvre 20.600 ha et le coton 15.300 ha représentant ainsi plus de la moitié de la superficie de l'ensemble du pays réservée aux cultures industrielles.

Les cultures fourragères occupent environ 19.000 ha.

La production agricole

La région du Centre produit environ le tiers de la production céréalière du pays. Il y a lieu de signaler la présence de plaines très fertiles : il s'agit de la Chaouia, des Doukkala et du Tadla. La province de Settat produit à elle seule environ 40 % de cette production. Les provinces d'El Jadida et de Beni-Mellal fournissent respectivement 25 % et 21 % de la production totale céréalière de la région.

Evolution de la production des céréales au cours des quatre dernières campagnes agricoles

L'intérêt de déterminer une moyenne annuelle de production sur 4 années ou plus est, d'éviter les fluctuations de production entre les bonnes et mauvaises années.

Unité = 100 qx

Provinces	Campagnes Agricoles				Production moyenne annuelle	Part de chaque province en %
	1967 - 68	1968 - 69	1969 - 70	1970 - 71		
El Jadida	5 496	3 730	3 064	3 730	4 005	24,6
Settat	10 062	5 541	5 230	5 485	6 581	40,3
Khouribga	2 885	2 102	1 896	2 215	2 275	13,9
Beni-Mellal .. .	4 959	2 765	2 338	3 742	3 451	21,2
Total régional ...	23 402	14 138	12 536	15 172	16 312	100 %
Total Maroc ...	68 895	43 700	40 733	53 447	51 694	—
% Région/Maroc	34,0	32,3	30,8	28,4	31,5	—

La production des quatre principales céréales est d'environ 15 millions de quintaux soit un peu moins du 1/3 de la production nationale. Sur les 15 millions de quintaux, 35,5 % sont produis par la province de Settat 25 % par la province de Beni-Mellal et 24,7 % par la province d'El Jadida.

Production des quatre principales céréales campagne agricole 1970-1971

Unité = 1 000 qx.

Provinces	Blé dur	Blé tendre	Orge	Maïs	Total des quatre céréales	Part de chaque province en %	% de la production de la province / ensemble Maroc
Settat	2 050,3	440,7	2 142,2	692,4	5 325,6	35,5	10,3
El Jadida	629,2	146,8	1 598,8	1 326,2	3 701,0	24,7	7,2
Khouribga	545,2	231,8	1 437,6	—	2 214,6	14,8	4,3
Beni-Mellal ..	1 560,9	426,4	1 704,6	49,5	3 741,4	25,0	7,3
Total régional	4 785,6	1 245,7	6 883,2	2 068,1	14 982,6	100 %	29,1 %
Ensemble du Maroc	16 415,0	5 466,0	25 719,0	3 899,0	51 499,0	—	100
% Région/pays	29,1	22,8	26,7	53,0	29,1	—	—

La production du blé dur représente environ 29 % de la production nationale de cette spéculation. 53 % de la production nationale de maïs est produite par la région du centre.

La production des légumineuses :

Comme pour les céréales, la région du centre produit le 1/3 de la production des fèves du pays, un peu plus du 1/3 de la production des lentilles et 73 % de la production nationale des petits pois.

Evolution de la production des légumineuses au cours des quatre dernières campagnes agricoles.

Provinces	Campagnes Agricoles				Production moyenne annuelle	% de la production de la province/ ensemble Maroc
	1967 - 68	1968 - 69	1969 - 70	1970 - 71		
El Jadida	371 400	233 800	198 400	352 700	289 075	24,6
Settat	728 000	645 700	922 500	616 400	728 150	61,9
Khouribga	6 000	5 200	2 900	10 200	6 075	0,5
Beni-Mellal	159 200	112 800	173 800	169 200	153 750	13,0
Total régional	1 264 600	997 500	1 296 800	1 148 500	1 177 050	100
Total Maroc	3 959 000	2 942 000	3 935 000	3 348 000	3 546 000	—
% de la Région/pays	32,0	34,0	33,0	34,3	33,2	—

Les Autres Cultures :

La région du centre produit environ la 1/2 de la production de betterave du pays soit 8,2 millions de quintaux répartis entre la province de Beni-Mellal (6,3 millions de quintaux) et la province d'El Jadida (1,9 millions de quintaux).

La production du coton au niveau de la région est de l'ordre de 166 000 quintaux.

On trouve deux coopératives artisanales dans la région :

— Coopérative de tapissiers à Tafraout,
— Coopérative de tisseuses à Tazanakht.

L'artisanat est une ressource non négligeable pour plusieurs centres de la région.

3-3 — Tourisme

Situation de la capacité hôtelière au 31 Dècembre 1972

en lit

Provinces	5 et 4 étoiles	3 et 2 étoiles	1 étoile	Villages de vacances et centres balnéaires	Total 1972	Total 1960
— Agadir	2.338	1.123	298	900	4.659	1.470
— Ouarzazate	756	32	—	200	988	532
— Tarfaya	—	—	—	—	—	—
Total régional	3.094	1.155	298	1.100	5.647	2.002
Total national	14.868	10.556	3.111	7.809	36.344	19.780
%	20,8	10,9	9,5	14,1	15,5	10,1

Dans la région du Sud, les lits de grand tanding sont les plus dominants. Les hôtels de cinq et quatre étoiles groupent plus de la moitié de la capacité hôtelière de la région.

IV — INFRASTRUCTURE

4-1 — Réseau routier

Réseau principal

Ce réseau principal est d'une longueur, dans la région, de 1.356 kms environ dont 1.186 kms sont revêtus.

Réseau secondaire

La longueur de ce réseau secondaire dans la région est d'environ 707 kms de route dont 360 kms revêtus.

Réseau tertiaire

Il mesure environ 8.700 kms de chemins dont 705 kms seulement sont revêtus.

4-2 — Les ports

Le port d'Agadir est le principal débouché maritime de la région du Sud.

Sa vocation est triple : commerce, pêche et tourisme.

Il est utilisé pour l'exportation des agrumes et des primeurs du Souss. Mais sa principale activité est la pêche. En effet Agadir est devenue depuis quelques années le premier port sardinier du Maroc et aussi le premier port de pêche avec 110.000 tonnes en 1970 de poissons débarqués.

Le port est équipé sur 1.360 m de quai avec 13 engins de levage et 18.400 m2 de hangars et de magasins.

4-3 — Aéroports

Aéroport Agadir-Inezgane

C'est un aéroport international. Il dispose d'une piste d'envol de 2.910 m de longueur et 50 m de largeur.

Il est doté d'équipements modernes (I.L.S. - V.O.R.).

Aéroport de Ouarzazate

Sa piste fait 1.700 mètres de longueur et 30 mètres de largeur.

Les aéroports secondaires

Ces aéroports disposent du balisage diurne, de l'entretien des pistes d'envol, des clôtures et des bâtiments annexes.

On peut citer :

— Aéroport de Sidi-Ifni,
— Aéroport de Taroudant,
— Aéroport de Zagora,
— Aéroport de Tan-Tan,
— Aéroport de Tarfaya.

4-4 — Télécommunications et Mass Média

Infrastructure existante à la veille du Plan 1973-1977 :

— Centraux automatiques : Il existe un seul à Agadir équipé de 2.000 lignes et relié au réseau général par le centre de transit à quatre fils de Casablanca ;

— Multiples manuels mixtes : deux multiples extensibles :

— l'un à Agadir,
— l'autre à Inezgane.

— 30 centres sont dotés d'autocommutateurs ruraux ,
— 60 standars à batterie locale ;
— Liaisons inter-urbaines.

Agadir dispose de liaisons avec l'ensemble des autres lignes de la région.

Ouarzazate et Taroudant sont dotées de circuits directs les reliant à Marrakech.

— Une liaison radio-maritime est assurée par la station d'Agadir-Radio qui établit des communications entre les navires en mer et le réseau général. Agadir est aussi reliée par radio à Ifni et Tarfaya.

Un central Télex est équipé de 100 lignes à Agadir

Le service postal est assuré par 29 recettes et 30 agences postales. A signaler que 55 communes rurales sur 134 ne sont pas encore dotées de téléphone.

V — SECTEURS SOCIAUX

5-1 — Enseignement et formation

5-1-1 — Primaire

a. — Comparaison des effectifs de deux années scolaires consécutives :

Effectifs scolarisés dans le Primaire

Provinces	1971 - 1972			1972 - 1973		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Agadir	57.788	599	58.387	61.155	148	61.303
Ouarzazate	24.474	—	24.474	25.628	—	25.628
Tarfaya	1.361	—	1.361	1.595	—	1.595
Total régional	83.623	599	84.222	88.378	148	88.526
Total national	1.171.307	60.629	1.231.936	1.216.007	59.950	1.275.857

L'enseignement primaire a augmenté faiblement.

Les effectifs scolarisés représentent un faible pourcentage par rapport aux chiffres nationaux.

b. — Répartition des effectifs scolarisés selon le milieu de résidence en 1972-1973.

Provinces	Population scolarisée dans le 1er degré		
	Urbain	Rural	Total
Agadir	25.112	36.043	61.155
Ouarzazate	4.172	21.456	25.628
Tarfaya	609	986	1.595
Total régional	29.893	58.485	88.378
Total national	827.542	388.465	1.216.007

Superficies des principales céréales et légumineuses 1970-1971

1.000 ha

Cultures	Marrakech	Safi	Total région
Blé dur	165,5	96,1	261,6
Blé tendre	156,5	59,1	215,6
Orge	488,0	321,1	809,1
Maïs	6,5	171,6	178,1
Fèves	10,7	19,5	30,4
Pois chiches ..	0,1	4,3	4,4
Petits pois	1,6	10,8	12,4
Lentilles	1,0	2,5	3,5

Productions et rendements

Evolution de la production des céréales durant les 3 dernières campagnes :

a) — Evolution de la production de céréales

En 1.000 qx.

Campagnes / Provinces	1968-1969	1969-1970	1970-1971	Production moyenne annuelle
Marrakech	8.194,4	6.437,1	10.406,8	8.346,1
Safi	5.565,6	4.504,4	6.615,8	5.561,9
Région	13.760,0	10.941,5	17.022,6	13.908,0
Ensemble Maroc	43.700,0	40.733,0	53.450,0	51.694,0
% de la région par rapport à l'ensemble Maroc	31,5	26,9	31,8	26,9

b) — Production des 4 principales céréales durant la campagne 1970 - 1971

En 1.000 qx.

Province \ Céréales	Blé dur	Blé tendre	Orge	Maïs	Total des 4 céréales	% de la province par rapport au Maroc
Marrakech . . .	1.993,9	1.631,2	6 715,9	65,8	10.406,8	20,2
Safi	793,5	526,7	4.108,6	1.173,2	6.602,0	12,8
Total Région . . .	2.787,4	2.157,9	10.824,5	1.239,0	17.008,8	33,0
Total Maroc . . .	16.415,0	5.466,0	25.719,0	3.899,0	51.499,0	
% de la région par rapport au Maroc	17,0	39,5	42,1	37,8	33	

c) — La production des légumineuses est d'environ 405.100 qx pour la campagne agricole 1970-71 ce qui représente près de 13 % de la production nationale. Les fèves tiennent la première place et ont donné durant la campagne 1970-1971 près de 342.000 qx.

d) — Les cultures maraichères couvrent 14.400 ha, la province de Marrakech en possède 8.100 ha tous irrigués.

3-1-2 — L'arboriculture

On distingue les plantations denses et les plantations dispersées.

Les plantations denses couvrent plus de 94.000 ha. en 1970-1971 dont 87.300 ha. dans la province de Marrakech.

α) — Plantations denses :

Evolution de 1967 à 1971

En ha.

Espèces \ Campagnes	1966-1967	1967-1968	1968-1969	1969-1970	1970-1971
Vignes	1.300	2.500	3.300	3.800	4.500
Oliviers	38.800	47.300	55.000	54.500	58.900
Agrumes	4.000	4.300	4.700	4.400	4.900
Arbres à noix	8.800	10.200	12.000	13.100	(1) 14.100
Autres	10.900	10.900	12.200	12.200	11.700
Total	63.800	75.200	87.200	88.000	94.100

(1) Toute la superficie est comprise dans la province de Marrakech.

3-1-3 — L'élevage

Evolution de 1968 à 1971

en 1.000 têtes

Espèces \ Campagne	1967-1968	1968-1969	1969-1970	1970-1971
Bovins	437,0	454,7	508,1	516,6
Ovins	2.474,8	2.497,1	2.611,8	2.661,9
Caprins . . .	1.211,4	1.166,1	1.226,2	1.065,7
Camelins . . .	42,1	48,4	49,7	51,2
Total U.G.B. .	1.023,0	1.052,6	1.133,5	1.126,9

A l'exception des caprins le reste du cheptel suit une augmentation des effectifs d'une façon continue.

3-1-4 — La forêt

Parmi ies plantations forestières, on distingue les denses et les dispersées. Les premières couvrent 3.100 ha environ dont 2.900 ha dans la province de Safi et 200 ha dans celle de Marrakech. Les dernières comptent près de 256.000 arbres dont 200.000 dans la province de Marrakech et 56.000 dans celle de Safi. Les eucalyptus sont les plus répandus.

3-1-5 — L'hydraulique

La plaine du Haouz constitue une large bande encaissée entre l'Atlas au Sud et les Djebilet et inclinée de l'Est à l'Ouest. Elle reçoit de ce fait des eaux surtout de l'Atlas. Elle est drainée par de nombreux ruisseaux et fleuves comme le Tensift et le Tassaout donnant naissance à des périmètres irrigués plus ou moins importants comme ceux de Kelaa des Srarhna de Freïta, de Sidi Rahal et surtout du Haouz.

Alors que la population urbaine ne représente que 12 % de la population totale de la région, les écoles urbaines scolarisent 34 % des effectifs.

Personnel enseignant et nombre de classes de l'enseignement primaire public 1972-1973

Provinces	Personnel			Classes		Nombre d'élèves par classe
	Hommes et femmes	Femmes	Dont Instituteurs titulaires	Nombre de classes	Dont classes à roulement	
Agadir	2.045	113	1.148	1.944	452	32
Ouarzazate . . .	1.007	15	227	974	514	26
Tarfaya	41	2	10	38	12	42
Total régional .	3.093	130	1.385	2.956	978	30
Total national .	34.190	6.098	22.067	32.466	20.705	37

5-1-2 — Enseignement secondaire 1972 - 1973
Effectifs par type d'enseignement.

Provinces	Public		E.R.I.	Total	Dont nombre de filles
	Moderne	Originel			
Agadir	7.876	933	139	8.948	1.497
Ouarzazate	2.179	—	89	2.268	185
Tarfaya	206	—	—	206	33
Total Sud	10.261	933	228	11.422	1.715
Total Maroc	297.616	6.660	2.622	306.898	90.837

5-2 — Santé publique

Capacité hospitalière

Provinces	Lits d'hôpitaux	Lits d'autres formations	Total	Population 1971	Nombre d'habitants par lits
Agadir	1.381	267	1.648	1.168.010	709
Ouarzazate	313	136	449	522.376	1.163
Tarfaya	—	20	20	21.161	1.208
Total Sud	1.694	423	2.117	1.714.547	810
Total Maroc	21.214	1.704	22.918	15.379.259	671

Les deux provinces de Ouarzazate et de Tarfaya sont, d'après le présent tableau nettement défavorisées par rapport à la moyenne nationale.

Le nombre d'habitants par lit dans la province d'Agadir est légèrement inférieur au chiffre du pays, mais dans son ensemble la région du Sud a une moyenne très supérieure à la nationale.

Système ambulatoire

On entend par système ambulatoire les dispensaires et les centres de Santé, qu'ils soient ruraux ou urbains.

Système ambulatoire

Provinces	Centres de Santé			Dispensaires			Nombre d'habitants par :	
	U	R	T	U	R	T	Centre de Santé	Dispensaire
Agadir	1	16	17	3	43	46	6.870	25.394
Ouarzazate	—	5	5	—	27	27	104.475	19.347
Tarfaya	1	—	1	1	1	2	24.162	12.080
Total Sud	2	21	23	4	71	75	74.545	22.860
Total Maroc	69	134	203	148	451	599	75.759	25.675

En ce qui concerne les soins para-médicaux, la région du Sud est mieux située par rapport à la moyenne nationale malgré certaines différences entre ces trois provinces.

5-3 — Jeunesse et sports

A la veille du Plan 1973-1977, l'infrastructure de la Jeunesse et des Sports est la suivante :

Provinces / Equipements	Agadir	Ouarzazate	Tarfaya	Total Sud
A. — **JEUNESSE**				
— Maisons de Jeunesse	7	2	1	10
— Centres d'accueil	2	1	—	3
— Camps de vacances	2	—	—	2
— Colonie urbaine	1	—	—	1
B. — **AFFAIRES SOCIALES**				
— Foyers féminins	10	—	2	12
C. — **SPORTS**				
— Terrains de foot-ball	15	—	3	18
— Terrains de basket-ball	7	—	2	9
— Terrains de volley-ball	7	—	1	8
— Terrains de hand-ball	3	—	—	3
— Terrains d'athlétisme	1	—	—	1
— Courts de tennis	21	—	—	21
— Piscines	6	—	2	8

REGION N° 1

LE SUD

INVESTISSEMENTS PUBLICS

Unité : 1.000 DH

Secteurs / Provinces	Agadir	Ouarzazate	Tarfaya	Total
PLAN FORMATION DES CADRES	**270**	—	—	**270**
OFFICE DES PECHES	**14.176**	**723**	—	**14.899**
ARTISANAT	**3.920**	**740**	**1.200**	**5.860**
PROMOTION NATIONALE	**11.150**	**36.260**	**9.000**	**56.410**
INFORMATION	**9.900**	**230**	—	**10.130**
● Radio et Télévision	9.900	230	—	10.130
TOURISME	**41.840**	**10.995**	**6.446**	**59.281**
JUSTICE	**2.950**	**3.000**	**650**	**6.600**
INTERIEUR	**90.572**	**19.962**	**16.231**	**126.765**
● Bâtiments Administratifs	1.765	4.856	3.776	10.397
● Sûreté Nationale	1.365	—	—	1.365
● Forces Auxiliaires	600	—	—	600
● Reconstruction d'Agadir	25.000	—	—	25.000
● Subventions Collectivités locales	61.842	15.106	12.455	89.403
HABITAT	**30.805**	**8.289**	**2.948**	**42.042**
FINANCES	**1.671**	**313**	—	**1.984**
INDUSTRIE, MINES, MARINE MARCHANDE	**58.708**	**14.987**	**1.369**	**75.064**
● Bâtiments Administratifs	359	59	459	877
● S.R.P.M.	53.830	10.190	—	64.020
● Projets Industriels	2.519	4.738	910	8.167
● Marine Marchande	2.000	—	—	2.000
AGRICULTURE	**200.317**	**76.690**	**4.540**	**281.547**
● O.R.M.V.A.	154.265	55.882	—	210.147
● Enseignement agricole	500	—	—	500
● Elevage	11.423	4.729	2.405	18.557
● Recherche Agronomique	1.387	820	—	2.207
● Eaux et Forêts	9.912	4.875	250	15.037
● Zones Bour DMV	14.511	9.359	1.885	25.755
● Conservation Foncière	6.144	845	—	6.989
● Direction des Affaires Economiques	2.175	180	—	2.355
Sous Total	466.279	172.189	42.384	680.852

3-2 — Industrie, Mines, Energie et Artisanat

3-2-1 — L'industrie

Les industries alimentaires, aussi bien d'origine maritime que d'origine agricole, sont les plus importantes.

A MARRAKECH

21 huileries,

5 usines d'huiles de grignon,

1 raffinerie d'huile d'olives,

20 usines de conditionnement et d'emballage de fruits,

4 minoteries industrielles,

1 usine de torrefaction de café,

1 usine de pasteurisation du lait,

2 usines de bière et jus de fruits.

Marrakech produit 40 % des huiles du Maroc. La ville même groupe 40 % de la fabrication marocaine de conserve et compte près de 25 % des usines de conserve du Maroc.

A SAFI

A Safi 87 usines produisent essentiellement des conservices de poissons, de légumes et de fruits. Le complexe chimique de Safi constitue la plus importante unité d'industrie chimique du Pays.

La compagnie chérifienne des textiles à Safi est une entreprise non moins appréciable.

3-2-2 — Les mines

La production minière est très diversifiée :

— Le phosphate de Youssoufia tient une place importante. En 1972 la production s'est élevée à 3.269 milliers de tonnes. Le minerai est valorisé par le complexe chimique de Safi.

Dans la région, on trouve d'autres minerais surtout dans la province de Marrakech tels que : Pyrrhotine de Kettara (430.000 tonnes). Barytine (92.000 tonnes), Zinc (1.100 tonnes), Cuivre, sel, Plomb.

3-2-3 — L'énergie

Ce secteur comprend 2 usines hydro-électriques :

— usine du barrage Lalla Takarkoust de puissance 8.800 kw, la production en 1972 s'est élevée à 23,5 millions de kwh par an.

— usine du barrage Youssef Ben Tachfine de puissance 24 megawatts et de production annuelle de 50 millions de kwh par an.

a) 2 usines thermiques à Safi et Essaouri de puissance respective de 2.380 kw et 16.000 kw.

b) gisements de gaz : production 1972 : 40.637 milliers de m3.

c) 1 gisement de pétrole dont la production a été de 22.000 tonnes en 1972.

3-2-4 — L'artisanat

L'artisanat tient une place importante dans l'économie du Tensift.

Il se trouve un peu partout mais se localise surtout dans les trois villes : Marrakech, Safi et Essaouira.

L'enquête artisanale effectuée par l'INSEA en 1967 a révélé que ce secteur groupe 1(ateliers dont 8.710 à Marrakech, 1.625 à Safi et 351 à Essaouira. Cet artisanat occupe 18.788 artisans dont 15.926 à Marrakech, 2.471 à Safi et 391 à Essaouira. Le textile et le cuir dominent.

Résultat de l'enquête 1967 (INSEA)

Secteurs	Ateliers				Main d'œuvre			
	Mar. rakech	Safi	Essa. ouira	Total	Mar. rakech	Safi	Essa. ouira	Total
Filature	1.960	735	28	2.723	2.157	806	28	2.991
Couture et tricotage	1.912	305	81	2.298	4.452	551	20	5.023
Autres textiles	963	298	55	1.316	2.499	483	75	3.057
Cuir	2.226	74	54	2.351	3.996	70	62	4.128
Bois	390	88	110	588	854	129	165	1.148
Métaux	358	38	21	417	717	77	33	827
Terre	69	53	5	127	166	313	8	487
Vannerie	702	28	—	730	907	38	—	942
Divers	130	6	—	136	178	7	—	185
Total	8.710	1.625	351	10.686	15.926	2.471	391	18.788

Ces chiffres ne couvrent pas les provinces mais consernent seulement les 3 villes de Marrakech, Safi et Essaouira.

3-3 — Tourisme

Dans la région du Tensift tous les reliefs et climats se rencontrent. On passe des montagnes à la côte en traversant plaines et plateaux, et, des chaleurs brûlantes aux froids montagneux avant de retomber dans le doux climat d'Essaouira.

Les villes de Marrakech, Safi et Essaouira constituent des centres touristiques d'intérêt national. Marrakech est de renommée mondiale grâce à ses sites naturels et ses monuments historiques.

L'infrastructure hôtelière se présente de la manière suivante au 31 Décembre 1972.

Capacité hôtelière à la veille du plan

Situation au 31.12.72

Provinces	5 et 4 Etoiles	3 et 2 Etoiles	1 Etoile	Villages de vacances et Centres Balnéaires	Total 1972	Total 1960
Marrakech . . .	2.179	1.700	187	432	4.498	2.368
Safi	140	108	74	—	322	165
Total régional	2.319	1.808	261	432	4.820	2.533
Total national .	14.868	10.556	3.111	7.809	36.344	19.780
% Région/pays	15,6	17,1	8,4	5,5	13,3	12,8

IV — L'INFRASTRUCTURE

4-1 — Réseau routier et ferroviaire

4-1-1 Le réseau routier se présente comme suit :

Type de routes / Provinces	Routes principales		Routes secondaires		Chemins tertiaires	
	longueur totale	dont revetue	longueur totale	dont revetue	Longeur totale	dont revetue
Marrakech . . .	602	601	514	408	2.759	538
Safi	437	437	218	218	2.208	556
Total région . .	1.039	1.038	732	626	4.967	1.103

CHAPITRE III

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA REGION 3

LE CENTRE

I — INTRODUCTION

La région économique du Centre regroupe la préfecture de Casablanca ainsi que les provinces d'El Jadida, Settat, Khouribga et Beni Mellal.

Le découpage administratif de cet ensemble régional est le suivant :

Provinces ou préfecture	Nombre de Cercles	Nombre de Communes	Douars
El Jadida	4	26	1 697
Settat	4	48	1 316
Khouribga	2	21	297
Beni Mellal ..	5	44	844
Pré. Casablanca	1	10	111
Total de la région	16	149	4 265

Cette région occupe une place importante du point de vue peuplement qui atteint plus de 25,5 % de la population totale du pays, Elle couvre une superficie géographique de 37.650 km2 soit 8,6 % du territoire national.

La densité de peuplement quoique variable d'une zone à une autre, est très élevée : plus de 105 habitants au km2 (au même titre que la région du Nord-Ouest). La moyenne nationale est légèrement supérieure à 33 habitants au km2.

En dehors de l'importance démographique de la région et son infrastructure qui constituent des aspects

La production animale

Le tableau ci-dessous donne l'effectif global du cheptel de la région. Dans ce tableau les pourcentages sont calculés par rapport à l'ensemble du troupeau de la région exprimé en U.G.B. (Unité Gros Bétail) qu'on définit comme suit :

— 1 U.G.B. = 1 bovin = 1 camelin

— 0,15 U.G.B. = 1 caprin = 1 ovin

Unité : 100 têtes

Provinces	Bovins	Ovins	Caprins	Camelins	Total du cheptel en U.G.B.	Part de chaque province en % U.G.B.
El Jadida	238,2	332,9	1,0	14,8	302,9	28,7
Settat	255,9	641,2	60,9	20,8	382,0	36,2
Khouribga .. .	68,8	233,7	43,6	5,8	116,2	11,0
Beni-Mellal .. .	95,7	715,4	332,8	0,8	253,7	24,1
Total région ...	658,6	1 923,2	438,1	42,0	1 054,8	100
Total Maroc ..	2 718,0	1 120,0	5 023,0	146,0	5 285,5	—
% Région/pays	24,2	17,3	8,7	28,7	20,0	—

Le registre des impôts ne donne que l'effectif des animaux imposables, c'est-à-dire ceux qui ont dépassé un certain âge :

— Bovins : plus de 18 mois

— Ovins : après sevrage,

— Camelins : plus de deux ans.

l'Hydraulique

La région du centre dispose de 8 barrages dont les plus importants sont :

— Bin El Ouidane (superficie irriguée = 62.300 ha et production d'électricité : 363 millions de kwh par an)

— Kasba Zidania (superficie irriguée : 30 000 ha et production annuelle d'électricité : 18 millions de kwh)

— Im-fout (superficie irriguée : 11.000 ha et production annuelle d'électricité : 200 millions de kwh)-

Comme on peut le constater, presque la totalité de ces barrages sont destinés à l'irrigation.

Les superficies irriguées sont environ 140 000 ha et les potentialités d'irrigation de la région s'élèvent à 240 000 ha.

3-2 — Industrie, Energie, Mines

La région économique du centre est caractérisée par:

— Une forte concentration des établissements industriels, énergétiques et miniers ;

— Proportion élevée des salaires versés ;

— Proportion élevée de la main-d'œuvre employée.

L'Energie

L'importance de la région dans le domaine de la production de l'énergie est liée à l'évolution très rapide des consommations en haute et basse tension des usages d'énergie électrique d'origine hydraulique, ou thermique.

Uusines	Production (1 million de KWH) 1972	Puissance installée (KW)
Bin-El-Ouidane	363	135 000
Afouyer	577	93 600
Kasbah Zidania	18	7 120
Sidi Maâchou	95	20 800
Daourat	116	17 000
Im-Fout	200	31 200
Roches noires	161	92 000
U. de secours d'El Jadida	—	1 620
Total	1 530	398 340

La production d'énergie électrique dans cette région s'élève à environ 70 % de la production nationale.

La consommation d'énergie, bien qu'elle soit un indicateur important de la conjoncture économique, n'est cependant pas liée d'une façon rigoureuse au volume de la production industrielle comme l'indique le tableau ci-dessous. D'abord cette consommation n'est pas seulement le fait de l'industrie, mais aussi de l'agriculture, des transports, des services et ménages.

Le tableau ci-dessous nous renseigne sur l'évolution de la consommation apparente d'énergie :

Evolution et comparaison des consommations en haute et basse tension des usages de l'Energie

Groupes d'activités économiques	Consommations		% d'accroissement
	1969	1970	
1) **Consommation en haute tension**			
— Pêche, Agriculture	7 481	8 904	+ 19,0
— Source d'énergie et distribution d'eau	36 485	39 402	+ 7,9
— Extraction, préparation, 1ères transformations minières	118 988	125 398	+ 5,3
— Industrie mécanique et électrique	16 790	17 908	+ 6,6
— Bâtiments et travaux publics ..	70 881	75 450	+ 6,4
— Industrie chimique et parachimique	22 756	26 221	+ 15,2
— Alimentation - Industrie du froid	59 586	66 935	+ 12,3
— Industries textiles et annexes—	64 631	67 749	+ 4,8
— Cuir, bois, papiers, plastiques, autres — — — — — — — — —	25 154	28 271	+ 12,3
— Transports - transmissions	54 133	57 915	+ 6,9
— Commerce - hôtellerie	10 417	11 389	+ 9,3
— Prestations et services	10 298	10 416	+ 1,1
— Administration et divers	10 657	14 016	+ 31,5
Total consommation en haute tension	508 257	549 974	+ 8,2
2) **Consommation en basse tension**			
— Force motrice	21 263	21 402	
— Eclairage public	17 411	14 458	
— Autres éclairages et usagers domestiques	185 183	186 444	
Total consommation en base tension	223 857	225 304	+ 0,6
Total des consommation de la région	**732 114**	**775 278**	**+ 5,8**

importants du développement régional, la région du Centre présente un potentiel agricole également important. En effet, l'espace géographique réservé aux cultures présente 55 % du territoire régional contre une moyenne nationale de 17 %. Cet ensemble contient la production céréalière la plus élevée du pays : plus de 30 % de la production nationale des céréales et la moitié de la production nationale de betterave. L'importance des cultures irriguées conduit à des rendements moyens élevés.

Sur le plan touristique la région du centre présente elle aussi beaucoup d'atouts ; 20 % des hôtels homologués de l'ensemble du pays sont localisés dans cette région. La préfecture de Casablanca compte à elle seule 86 % de la capacité de la région.

En ce qui concerne le développement industriel plusieurs facteurs ont contribué à l'essor industriel de cette région :

— la présence d'une infrastructure portuaire et aéroportuaire d'importance nationale ;

— la facilité des communications routières et ferroviaires ;

— l'abondance de la main-d'œuvre ;

— l'importance du marché de consommation.

L'importance des activités économiques et la présence des ports de Casablanca et Mohammadia qui assurent près de 70 % du trafic maritime national, font de la région du centre et notamment la zone de Casablanca, le principal centre de l'infrastructure routière et ferroviaire du pays. La région du centre possède 12 % des routes principales du pays et 20 % des routes secondaires.

II — POPULATION

La région du centre rassemble à elle seule plus de 25,5 % de la population du pays dont voici quelques caractéristiques

2-1- — Evolution de la population de la région depuis le recensement de 1960 et sa répartition proportionnelle en 1960 et 1971

Provinces ou préfecture	Population totale en		Accroissement % 1971-1960
	1960	1971	
El Jadida	489 637	590 923	20,7
Settat	545 725	670 769	22,9
Khouribga	236 777	328 304	38,7
Beni-Mellal	474 001	663 691	40,0
Pré. Casablanca	1 100 379	1 719 421	56,3
Total de la région	2 846 519	3 973 108	39,5
Total national	11 626 470	15 379 259	32,3

Ces résultats montrent qu'au 20 Juillet 1971 la région économique du centre comptait 3.973.108 habitants, soit 25,7 % de la population totale du pays.

En l'espace de 11 ans, la population de la région s'est accrue de 39,5 % contre 32,3 % pour l'ensemble de la population du pays ; mais cet accroissement varie entre deux limites il est de 56,3 % pour la préfecture de Casablanca et de 20,7 % pour la province d'El Jadida.

L'un des aspects de l'évolution démographique est la migration. La région du centre et notamment la ville de Casablanca constitue un foyer d'accueil de la population venant d'autres zones : soit de la même région, soit d'autres régions économiques du pays.

2-2 — Répartition de la population du centre selon le milieu de résidence urbain et rural

Provinces ou préfecture	Population 1971			% de la population urbaine
	Urbain	Rural	Total	
El Jadida	92 185	498 738	590 923	15,6
Settat	112 947	557 822	670 769	16,8
Khouribga	143 170	185 134	328 304	43,6
Beni - Mellal ..	117 296	546 395	663 691	17,6
Pré. Casablanca	1 582 531	136 890	1 719 421	92,0
Total régional	2 048 129	1 924 979	3 973 108	51,5
Total national	5 409 725	9 969 534	1 537 259	35,1
% Région/pays	38,0	19,3	25,7	—

La proportion de la population urbaine (51,5 % de la population total de la région), la plus forte du pays, est particulièrement influencée par la Préfecture de Casablanca qui compte 77 % de toute la population urbaine de la région. Au niveau de la région ce taux d'urbanisation varie entre 15,6 % pour la province d'El Jadida à 92 % pour la préfecture de Casablanca.

Plus des 3/4 de la population urbaine de la région est concentrée à Casablanca et presque 3/4 de la population rurale vit dans des habitations totalement dispersées ou éclatées dans de petits groupements.

2-3 — Population totale de la région selon le type d'activité

Les actifs occupés, chômeurs, population scolaire et la population inactive.

Provinces ou préfecture	Population active			Scolaires	Inactifs	Population totale
	Actifs occupés	Chômeurs	Total			
El Jadida	161 390	9 900	171 290	41 020	378 613	590 923
Settat	151 030	11 940	162 970	49 310	458 489	670 769
Khouribga	64 580	11 210	75 790	45 890	206 624	328 304
Beni-Mellal	153 250	8 090	161 330	50 440	451 921	663 691
Pré. Casablanca ..	391 260	72 090	463 350	369 990	886 081	1 719 421
Total régional ..	921 510	113 220	1 034 730	556 650	2 381 728	3 973 108
Total pays	3 631 579	348 939	3 980 518	1 674 468	9 724 273	15 379 259
% région/pays	25,4 %	32,4 %	26,1 %	33,2 %	24,5 %	25,7 %

2-4 — Répartition de la population active suivant les trois secteurs d'activité : Agriculture, Industrie et services

Provinces ou préfecture	Agriculture	Industrie	Services	Travailleurs non classés	Population Totale
El Jadida ..	121 020	20 920	19 840	9 510	171 290
Settat	116 430	16 810	19 300	10 430	162 970
Khouribga ..	33 660	17 620	14 140	10 370	75 790
Beni-Mellal ..	110 350	19 640	22 680	8 660	161 330
Pré. Casablanca	26 770	160 930	188 900	86 750	463 350
Total régional	408 230	235 920	264 860	125 720	1 034 730
Total national .	2 047 211	762 442	826 917	324 733	3 961 303
% région/pays	20,0	31,0	32,0	39,0	26,1

Consommation en haute et basse tension des usagers de l'énergie selon le découpage administratif de la région.

Provinces ou Préfecture	Consommation en haute tension			Consommation en basse tension		
	1969	1970	%	1969	1970	%
El Jadida . . .	4 774	8 589	+80,0	5 445	5 794	+ 6,4
Settat . . .	55 759	63 209	+13,3	6 726	6 343	— 5,7
Khouribga . . .	65 871	113 760	+72,7	5 060	5 088	+ 0,6
Beni-Mellal . . .	63 514	23 522	—62,8	7 303	8 048	+10,2
Pré. Casablanca	318 339	340 894	+ 6,9	119 323	200 031	+ 0,3
Total régional	508 257	594 974	+ 8,2	223 957	225 304	+ 0,6

La production minière

Par la variété et l'importance des ressources minières exploitées, les incidences qu'elle présente sur divers autres secteurs économiques comme les transports, le trafic portuaire, la production énergétique, l'activité minière et pétrolière, la région du Centre tient une place prépondérante dans l'économie du pays.

En progression pour une partie des substances extraites, la production minière réalisée en 1970 dénote une activité satisfaisante. Elle s'est marquée par la prédominance des phosphates qui représentent à eux seuls, pour l'ensemble du pays 69 % de la valeur globale de la production minière et 83 % du tonnage des minerais exportés.

Evolution de la production des phosphates :

Années	Phosphates (Tonnes)		
	Khouribga	Ensemble du Maroc	% Khouribga
1968	8 017 575	10 511 789	76,3
1969	8 439 277	10 662 390	79,1
1970	9 257 380	11 782 369	78,6
1971	9 478 000	12 027 000	78,8
1972	12 170 000	15 104 000	80,5

En dehors des phosphates, d'autres gisements sont exploités : il s'agit des gisements de sel-gemme dans la province de Settat, de l'oxyde de fer, de l'antimoine et du manganèse dans la province de Khouribga.

3-3 — L'artisanat

En dehors de la préfecture de Casablanca l'activité artisanale se réduit à de petits travaux familiaux destinés en grande partie à l'autoconsommation.

3-4 — Tourisme

La capacité hôtelière de la région

La région du Centre compte 55 hôtels homologués dont 44 se trouvent dans la préfecture de Casablanca.

La capacité hôtelière est de 5 226 lits classés dont :

— 42 % des lits sont de haut standing
— 45 % des lits réservés au tourisme moyen
— 13 % des lits réservés au tourisme de masse

Provinces ou Préfecture	5 et 4 étoiles	3 et 2 étoiles	1 étoile	Villages de vacances et centres balnéaires	Total 1972	Total 1960
Beni-Mellal . . .	105	182	56	—	343	100
Pr. Casablanca	2 049	2 107	353	—	4 509	2 869
El Jadida . . .	65	60	142	—	267	—
Khouribga . . .	—	—	107	—	107	—
Settat	—	—	—	—	—	164
Total régional	2 219	2 349	658	—	5 226	313
Total national	14 868	10 556	3 111	7 809	36 344	19 780
% Région/pays	14,9	22,3	21,2	—	14,4	15,8

Il convient de noter que la capacité hôtelière de la région a connu un accroissement de plus de 67 % en l'espace de 12 ans.

IV — INFRASTRUCTURE

4-1 — Les Transports

Le Réseau routier

Provinces ou Préfecture	Routes principales		Routes secondaires		Chemins tertiaires		Total		Réseau routier pour	
	Longueur Totale	Couvertes	Longueur Totale	Couvertes	Longueur Totale	Couvertes	Longueur Totale	Couvertes	1 000 hab.	1 000 km.2
El Jadida	199	199	343	343	1 291	1 102	1 833	1 644	3,10	305
Settat	192	192	622	609	2 652	1 284	3 466	2 085	5,16	289
Khouribga	153	153	70	70	730	228	953	451	2,90	238
Beni-Mellal	241	241	231	206	1 675	619	2 147	1 066	3,83	153
Pré. Casablanca	134	111	226	226	214	144	574	481	0,33	478
Total régional	919	896	1 492	1 454	6 562	3 377	8 973	5 727	2,25	238,6
Total national	7 632	7 126	7 603	6 012	36 628	11 608	51 532	24 746	3,35	112,8
% Région/pays	12,0	11,6	20,5	24,2	18,0	28,5	17,4	23,0	—	—

Le nombre de kilomètres de routes et chemins pour 1 000 km2 s'établit pour la région du centre à 238,6 km, la moyenne nationale étant de 112,8 km pour 1 000 km2. Cela explique l'exceptionnelle densité du réseau et de son trafic.

Les axes les plus importants et les plus chargés convergent depuis le Gharb, Fès et Meknès, depuis le Tadla et la région de Marrakech vers Casablanca.

Les provinces d'El Jadida, Settat et Khouribga sont couvertes par le réseau le plus dense de toutes les provinces ; cela correspond à une population importante et à l'existence d'une grande activité dans les domaines de l'Agriculture, de l'Industrie et des Mines.

La route longeant le Moyen Atlas draine un trafic notable dans une région peuplée. Cependant, les productions, agricoles du Tadla trouvent plutôt leur débouché vers Casablanca.

Le réseau ferroviaire

Le réseau ferroviaire est composé de 154 km de doubles voies et 163 km de voies simples. Les lignes sont à traction électrique. Le transport des phosphates de Khouribga au port de Casablanca et la desserte des mines de fer de la région constituent la principale utilisation de ces lignes.

4-2 — l'Infrastructure aéroportuaire

Deux aérodromes de première importance sont localisés dans la région économique du centre. Il s'agit des aérodromes d'Anfa et de Nouasseur.

Transport aérien pendant l'année 1971

Aérodromes	Mouvements des appareils	Mouvement des passagers	Frêt (en tonnes)	Courrier (en tonnes)
Casa-Anfa	2 026	39 382	16,0	—
Casa-Nouasseur	11 960	458 713	9 627,5	1 081,6
Total de la région	13 986	498 095	9 643,5	1 081,6
Total national.	35 732	1 124 145	11 141,7	1 294,3
% Région/pays	39,1	44,3	86,5	83,5

a — **L'Aérodrome d'Anfa** possède une piste d'atterrissage d'une longueur de 2 100 mètres et d'une largeur de 47 mètres.

b — **L'Aérodrome de Casa-Nouasseur** possède une piste d'atterrissage d'une longueur de 3 720 mètres et d'une largeur de 60 mètres.

L'analyse du trafic aérien par aérodrome met en évidence la place importante qu'occupe Casa-Nouasseur aussi bien en ce qui concerne les mouvements d'appareils et de passagers que le frêt et le courrier (83,5 % du total du courrier transporté).

c — **Les aérodromes secondaires**

— L'Aérodrome de Tit-Mellil,
— L'Aérodrome de Beni-Mellal fréquenté surtout par les avions d'Agricolair,
— l'Aérodrome d'El Jadida.

4-3 — L'Infrastructure portuaire

La région du Centre est dotée de trois ports :
— Le port *d'El Jadida* ayant 75 mètres de quais et 5 500 m2 de Hangars et magasins ;
— le port de *Mohammadia* ayant 326 mètres de quais et 3 200 m2 de hangars et de magasins ;
— le port de *Casablanca*, le plus important du pays avec 7 115 mètres de quais, plus de 120 engins de levage et 158.000 m2 de hangars et de magasins.

Le trafic des marchandises et le mouvement des passagers

Les Ports	Embarquement (en 1 000 T.)				Débarquement (en 1 000 T.)				Nombre de passagers
	1970	%	1971	%	1970	%	1971	%	
Casablanca .	10 784,8	76,2	10 685,6	74,4	2 609,8	57,6	3 071,5	59,1	10 917
Mohammadia .	137,9	1,4	197,4	1,4	1 332,3	29,4	1 366,5	26,3	—
El Jadida — —	17,0	—	1,5	—	—	—	0,6	—	—
Total régional.	10 939,7	77,6	10 884,5	75,8	3 942,1	87,0	4 438,6	85,4	10 917
Total national.	14 041,9	100	14 354,5	100	4 534,1	100	5 197,8	100	476 723
% Région/pays	80	—	76	—	87	—	85	—	2,3

4-4 — Les Télécommunications

RT.M. : plusieurs stations émettrices sont implantées dans la région. La couverture Radio et TV est totale.

P.T.T. : La région du Centre est le centre principal des télécommunications tournées tant vers l'intérieur du pays que vers l'étranger.

V — SECTEURS SOCIAUX

5-1 — L'Education Nationale

L'Enseignement primaire

Effectifs scolarisés dans le primaire

Provinces ou préfecture	1971 - 1972			1972 - 1973		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
El Jadida	23 538	1 201	24 739	23 609	1 018	24 627
Settat	34 728	900	35 628	34 716	875	35 591
Khouribga	33 306	440	33 746	34 812	—	34 812
Béni Mellal ..	40 715	405	41 120	41 850	320	42 170
Pré. Casablanca	257 442	28 220	285 662	267 551	29 574	297 125
Total régional	389 729	31 166	420 895	402 538	31 787	434 325
Total national	1 171 307	60 629	1 231 936	1 216 007	59 850	1 275 857

Il ressort de ce tableau que seule la Province de Khouribga et la Préfecture de Casablanca ont connu un taux d'accroissement de leurs effectifs scolarisés proche du taux d'accroissement national.

La scolarisation selon le milieu de résidence

Provinces ou Préfecture	Population scolarisée dans le 1er degré		
	Urbain	Rural	Total
El Jadida	13 622	9 987	23 609
Settat	16 306	18 410	34 716
Khouribga	26 127	8 685	34 812
Beni-Mellal	14 516	27 334	41 850
Pré. Casablanca .	255 781	11 770	267 551
Total Régional . .	326 352	76 186	402 538
Total National .	827 542	388 465	1 216 007

Les effectifs apparaissent inégalement répartis selon les différentes unités administratives composant la région du centre.

Bien que la population rurale de la région représente 48,5 % de la population totale de la région, la population rurale scolarisée ne dépasse pas 19 % par rapport à la population totale scolarisée de la région.

Personnel enseignant et nombre de classes de l'enseignement public 1972-1973

Provinces ou Préfecture	Personnel			Classes		
	Hommes et Femmes	Femmes	dont instituteurs titulaires	Nombre de Classes	dont classes de roulement	Nombre d'élèves par classe
El Jadida	767	130	474	720	442	33
Khouribga	872	128	459	832	523	42
Settat	1 004	110	487	955	384	35
Beni - Mellal ..	1 372	94	815	1 294	722	32
Pré. Casablanca	6 066	1 519	4 162	5 900	5 289	45
Total régional	10 081	1 481	6 397	9 701	7 360	41
Total national	34 190	6 098	22 067	32 466	20.705	37

On constate que le nombre d'élèves par classe est supérieur à la moyenne nationale (41 élèves par classe dans la région contre 37 pour l'ensemble du Maroc).

Casablanca et Khouribga ont respectivement 45 et 42 élèves par classe alors que pour les autres provinces de la région, ces chiffres restent inférieurs à la moyenne nationale.

Enseignement secondaire (1972-73)

Provinces ou Préfecture	Public		E R I	Total	dont nombre de filles
	Moderne	Originel			
El Jadida	7 155	404	91	7 650	2 101
Settat	8 038	—	101	8 139	1 857
Khouribga	9 264	—	—	9 264	2 089
Beni - Mellal .	12 710	—	110	12 820	2 093
Pré. Casablanca	70 056	—	345	70 401	25 359
Total régional	107 223	404	647	108 274	33 499
Total national	297 616	6 660	2 622	306 898	90 837

Ces effectifs représentent plus de 35 % de l'ensemble des effectifs scolarisés au niveau du pays. L'influence de la préfecture de Casablansa est importante puisque cette dernière groupe près des 2/3 des effectifs scolarisés de la région.

Il est à noter l'importance de l'effectif féminin scolarisé à Casablanca.

5-2 — Santé Publique

Le nombre de dispensaires et de centres de santé suivant le milieu urbain ou rural.

Provinces ou Préfecture	Centres de Santé			Dispensaires			D.A.T.	Nombre de médecins
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total		
El Jadida	2	5	7	3	15	18	1	21
Settat	1	6	7	—	31	31	1	27
Khouribga	1	2	3	1	8	9	—	10
Beni-Mellal	1	7	8	—	22	22	—	14
Pré. Casablanca	17	—	17	36	—	36	5	331
Total régional ..	22	20	42	40	76	116	7	403
Total national	69	134	203	148	451	599	22	1 110
% région/pays	31,8	15	20,6	27	16,8	19,3	31,3	36,3

Le nombre d'habitants par dispensaire, centre de santé et médecin

Provinces ou Préfecture	1 Dispensaire	1 Centre de Santé	1 Médecin
El Jadida	32 800	84 400	28 100
Settat	21 600	95 800	21 800
Khouribga	36 400	109 400	32 800
Beni-Mellal .. .	30 100	83 000	47 000
Pré. Casablanca .	47 700	101 100	5 200
Total régional ...	34 200	94 600	9 800
Total national ...	25 675	75 759	13 800

Le nombre d'habitants par dispensaire, centre de santé et médecin est largement supérieur aux normes fixées par la Santé Publique.

La capacité hospitalière

Provinces ou Préfecture	Situation à la veille du Plan 1968-72	Situation en 1971		Total	Nombre d'habitants par lit
		Lits d'hôpitaux	Lits d'autres formations		
El Jadida	499	503	—	503	1 174
Settat	2 575	2 606	103	2 709	247
Beni - Mellal .	296	205	105	310	2 140
Khouribga ...	50	50	—	50	6 566
Pré. Casablanca	3 402	3 553	—	3 553	484
Total régional	6 822	6 917	208	7 125	557
Total national	21 803	21 214	1 704	22 918	671

L'infrastructure globale des lits (6 917) des véritables hôpitaux auxquels il faut ajouter 208 lits d'attente répartis dans les différents centres de santé surtout ruraux, présente plus de 31 % de l'infrastructure hôspitalière totale du pays.

Rapportée à la population totale de la région, la capacité hospitalière est dans l'ensemble satisfaisante : 1 lit pour 557 habitants.

La répartition est très inégale selon les différentes unités administratives de la région.

5-3 — Jeunesse, Promotion féminine et éducation surveillée les équipements existants :

Equipements	Provinces				Préfecture de Casa	Total de la Région
	El Jadida	Settat	Khouribga	Beni-Mellal		
A) Jeunesse						
— Camps	1	—	—	1	1	3
— Colonies urbaines	1	—	—	—	2	3
— Centres d'accueil	—	—	—	1	1	2
— Maisons de jeunes	3	1	2	5	7	18
B) Promotion Féminine						
— Foyers Féminins	3	4	2	9	9	27
C) Education surveillée						
— Centres d'observations	—	—	—	—	2	2
— Centres de rééducations	—	2	—	1	1	4
— Foyers d'action sociale	—	—	—	—	1	1
D) Terrains de sport						
— Foot-ball	5	3	7	4	21	40
— Basket-ball	6	2	7	5	7	27
— Hand-ball	1	3	2	—	1	7
— Autres terrains	4	5	5	6	14	34
— Piscines	1	3	2	8	5	19
— Tennis	1	5	5	4	14	29

INVESTISSEMENTS PUBLICS

REGION N° 3

Unité : 1.000 DH.

Provinces / Secteurs	Beni-Mellal	El Jadida	Khouribga	Settat	Casablanca	TOTAL
PLAN FORMATION DES CADRES	—	—	—	—	380	380
OFFICE DES PECHES	805	247	82	61	11 770	12 955
ARTISANAT	1 400	1 375	480	1 180	3 400	7 815
PROMOTION NATIONALE	7 500	6 000	1 850	6 000	4 800	26 150
INFORMATION	3 300	—	—	—	14 000	17 300
● Radio et Télévision	3 300	—	—	—	14 000	17 300
TOURISME	7 250	9 831	—	—	3 100	20.181
JUSTICE	3 500	3 150	4.250	8 892	13 500	33 292
INTERIEUR	35 450	21 568	11 785	27 494	18 048	114 345
● Bâtiments Administratifs	1 510	1 424	1 058	1 802	1 168	6 960
● Sûreté Nationale	2 600	10	47		4 880	7 537
● Forces Auxiliaires	—	—	—	4 025	4 035	8 060
● Subventions aux Collectivités locales	31 340	20 134	10 682	21 667	7 965	91 788
HABITAT	15 051	8 170	114 42	7 295	123 100	165 058
FINANCES	895	313	209	623	5 037	7 068
INDUSTRIE, MINES						
MARINE MARCHANDE	38 733	13 145	4 876	2 999	353 833	413 586
● Formation des Cadres	—	—	—	—	4 000	4 000
● Bâtiments Administratifs	59	59	59	59	516	752
● Etudes Economiques Laboratoire	—	—	—	—	7 000	7 000
● Mines et Géologie	—	—	—	—	800	800
● B.R.P.M.	15 150	9 192	4 617	2 940	14 717	46 816
● Produits Pétroliers					80 000	80 000
● Projets Industriels	23 524	3 894	—	—	139 800	167 218
● Marine Marchande					107 000	107 000
AGRICULTURE	125 994	152 031	8 937	61 228	17 236	365 426
● O.R.M.V.A.	63 779	115 538	—	—	—	179 317
● Etudes D.M.V.	—	2 500	—	—	—	2 500
● Enseignement Agricole	1 200	—	—	993	315	2 508
● Elevage	17 450	20 401	4 197	13 821	7 524	63 393
● Recherche Agronomique	11 136	2 008	—	—	1 188	14 332
● Eaux et Forêts	6 557	412	2 059	7 524	3 551	80 103
● Zone Bour - D.M.V.	18 011	7 973	2 344	36 565	1 947	66 840
● Conservation Foncière	7 224	2 203	—	1 515	1 410	12 352
● Direction Affaires Economiques	637	996	337	810	1 301	4 081
Sous-total	239 878	215 830	43 883	115 772	568 204	1 183 566

INVESTISSEMENTS PUBLICS (suite)

REGION N° 3

LE CENTRE

Unité : 1000 DH

Secteurs / Provinces	Beni-Mellal	El Jadida	Khouribga	Settat	Casablanca	Total
Report	239 878	215 830	43 882	115 772	568 204	1 183 566
SANTE PUBLIQUE	10940,0	7125,8	6817,0	9897,0	63.928,0	98707,8
P.T.T.	7 120	4 626	4 080	6 760	159 632	182 218
TRAVAUX PUBLIQUES	31 170	16 030	7 450	27 434	468 286	550 370
● Routes	14 240	13 685	300	14 602	52 688	95 515
● Ports	—	1 250	—	—	83 259	84 509
● Aéroports	—	—	—	—	87 230	87 230
● O.N.C.F.	—	—	781	6 076	13 536	20 393
● Hydraulique	6 050	695	124	2 586	3 650	13 105
● O.N.E.P.	6 560	—	6 050	4 170	169 175	185 955
● O.N.E.	—	—	—	—	40 468	40 468
● Formations Spécialisées	—	—	—	—	17 300	17 300
● Electrifications Rurales	3 680	400	195	—	120	4 395
● Assainissements et Etudes	640	—	—	—	860	1 500
TRAVAIL, AFFAIRES SOCIALES JEUNESSE ET SPORTS	3 377	3 475	292	300	20 386	27 830
● Travail	2 100	2 308	—	8	7*117	11 533
● Jeunesse et Sports	1 277	1 167	292	292	13 269	16 297
ENSEIGNEMENT	40 088	22 554	24 444	28 854	212 673	328 613
● Primaire	12 878	6 412	7 151	16 218	51 741	94 400
● Secondaire	27 210	13 394	17 005	12 348	124 935	194 892
● Originel	—	2 460	—	—	—	2 460
● Bâtiments Administratifs	—	288	288	288	—	864
● Formation des Cadres Primaires	—	—	—	—	7 234	7 234
● Formation des Cadres Secondaires	—	—	—	—	28 763	28 763
AFFAIRES ISLAMIQUES, HABOUS, CULTURE	480	1 230	240	520	7 420	9 890
PROGRAMME SPECIAL DE FORMATION	16 990	8 080	11 080	9 080	—	45 230
TOTAL GENERAL	350 043	278 950,8	98 285	198 617	1.500.529	2.426.424,8

CHAPITRE IV

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA REGION 4

LE NORD-OUEST

I — INTRODUCTION

La région du Nord-Ouest est constituée par la préfecture de Rabat-Salé et les trois provinces de Kénitra. Tanger et Tétouan.

Cette région occupe une superficie de 30.775 km2 ce qui représente environ 6,7 % du territoire national. Elle est peuplée de 2 999 469 habitants (recensement de 1971) à concurrence de 97 hab./km2.

La région est composée d'une vaste plaine encadrée au Nord et au Sud par un relief mouvementé : trois zones géographiques diversifiées mais complémentaires se présentent :

— le Rif Occidental,
— les plaines du Gharb,
— les plateaux des Zemmours et Zaërs.

Le territoire régional s'étend tout au long de la côte atlantique au nord de Casablanca et sur une partie de la côte méditerranéenne. Cette situation privilégiée a favorisé l'essor du développement industriel et touristique. Mais l'économie repose surtout sur l'agriculture qui reste la principale activité de la population. Les nombreux centres urbains qui se partagent une activité commerciale active ont fait de cette région l'une des zones les plus peuplées du pays : cinq villes ont plus de 100.000 habitants (Rabat, Salé, Kénitra, Tétouan, Tanger).

La ville de Rabat, siège du Gouvernement et des ambassades et centre universitaire, forme avec la vieille cité de Salé la deuxième agglomération du Maroc après celle de Casablanca.

Découpage administratif

Provinces	Cercles	Communes	Douars
Kénitra	5	64	2 361
Rabat	1	10	157
Tanger	—	4	60
Tétouan	6	62	1 752
Total	12	140	4 330

II — POPULATION

La population de la région se montait le 20 Juillet 1971 à 2.999.469 habitants ce qui représente 19,5 % de la population du Maroc. Elle s'est accrue de près de 804.000 habitants en Onze ans, soit de 36,6 %.

2-1 — Evolution de la population totale entre 1960-1971

Provinces et préfecture	1960	1971	Variation 1960-71		Taux d'accroissement annuel moyen
			absolu	%	
Kénitra	995 913	1 345 975	350 062	35,1	2,8
Rabat-Salé	388 087	641 714	253 627	65,4	4,7
Tanger	164 246	215 502	51 256	31,2	2,5
Tétouan ..	647 271	796 278	149 007	23,0	1,9
Région	2 195 517	2 999 469	803 952	36,6	2,5
Maroc	11 626 470	15 379 259	3 752 789	32,3	2,6
%	18,9	19,5	21,4	—	—

La région du Nord-Ouest a donc un poids démographique important dans le pays : deuxième position après celle du centre

De 1960 à 1971, l'accroissement aussi bien de sa population urbaine (464 000 habitants environ), que de sa population rurale (322 000 habitants environ), la classe au deuxième rang après la région du centre. Cependant les populations ont évolué différemment selon les provinces et le milieu de résidence. La population rurale continue à croitre (23,6 % en 11 ans) mais à un rythme moins élevé que la population urbaine (55,7 % en 11 ans).

La préfecture de Rabat-Salé a connu une expansion importante : 65,4 % en 11 ans, suivie de la province de Kénitra : 35,1 %. Ces pourcentages élevés s'expliquent, en grande partie, par l'évolution rapide des populations urbaines, notamment des villes de Rabat (avec 374 809 habitants en 1971 contre 227 445 en 1960), de Salé (qui compte maintenant 155 557 habitants contre 75 799 en 1960) et de Kénitra (avec 139 206 habitants contre 86 775 en 1960).

Cependant l'acroissement de la population de la province de Tétouan reste faible (23,0 % en 11 ans) par rapport aux moyennes régionale et nationale. Il est vraisemblable que la population a émigré de cette province durant les onze dernières années.

Le taux d'accroissement annuel moyen dans la région est de 2,5 % alors que le taux moyen national est de 2,6 %. Selon le milieu de résidence, les taux sont respectivement 3,4 % dans les villes et 1,8 % dans la campagne de la région. Ainsi en milieu urbain, le taux reste nettement inférieur au taux moyen national (4,4 %) à cause du faible accroissement de la population urbaine à Tanger et à Tétouan.

2-2 — Répartition de la population selon le milieu de résidence entre 1960-1971

(en milliers d'habitants)

Provinces et préfecture	1960			1971			Accroissement en %		
	Urbains	Ruraux	Total	Urbains	Ruraux	Total	Urbains	Ruraux	Total
Kénitra	188	808	996	308	1.038	1 346	63,8	28,4	35,1
Rabat-Salé	303	85	388	539	103	642	77,8	21,1	65,4
Tanger	142	22	164	188	28	216	32,3	18,1	31,2
Tétouan	200	447	647	279	517	796	39,5	15,6	23,0
Total régional	833	1 362	2 195	1 314	1 686	3 000	55,7	23,6	36,6
Total national	3 411	8 215	11 626	5 410	9 969	15.379	58,6	21,3	32,3
%	24,4	16,6	18,9	24,3	16,9	19,5	—	—	—

Ainsi le taux d'urbanisation dans la région est assez fort : 43,8 % ; (le taux pour l'ensemble du pays n'est que 35,1 %). La concentration urbaine est importante dans la zone Rabat-Salé-Kénitra qui constitue un lieu d'attraction des populations.

2-3 — Répartition de la population selon le type d'activité

(En pourcentage)

Provinces et préfecture	Actifs occupés	Chômeurs	Scolaires	Inactifs	Total
Kénitra	24,5	2,3	10,2	63,0	100,0
Rabat-Salé	25,9	3,4	19,3	51,4	100,0
Tanger	24,6	4,2	14,9	56,3	100,0
Tétouan	25,3	2,8	10,1	61,8	100,0
Région	25,0	2,8	12,5	59,7	100,0
Maroc	24,0	2,3	11,0	62,7	100,0

Si le pourcentage de la population active occupée oscille entre 24,5 % et 25,9 %, celui, de la population en chômage varie entre 2,3 % et 4,2 %. Ces différences sont plus accusées quand il s'agit du milieu urbain ou rural ou du sexe féminin ou masculin.

En milieu urbain, le pourcentage de la population active occupée varie de 19,7 % (province de Tétouan) à 26,4 % (Préfecture de Rabat-Salé), celui de la population en chômage varie de 3,8 % (préfecture de Rabat-Salé) à 5,2 % (province de Tétouan).

En milieu rural ces variations sont respectivement de 23,4 % (préfecture de Rabat-Salé) à 28,2 % (province de Tétouan) ; et de 1,5 % (toute la région sauf la provinces de Tanger) à 3,0 % (province de Tanger).

2-4 — Population active occupée par grand secteur d'activité

(en pourcentage)

Provinces	Agri-culture	Indus-trie	Services	Travail-leurs non classés	Total
Kénitra	63,1	12,0	16,6	8,3	100
Rabat	12,8	26,7	48,0	12,5	100
Tanger	9,5	32,6	43,6	14,3	100
Tétouan	56,0	15,3	18,4	10,3	100
Région	45,6	17,8	26,3	10,3	100
Maroc	51,7	19,2	20,9	8,2	100

Source : Résultats du recensement général de la population de 1971 (dépouillement d'un échantillon représentant 1/10).

Le pourcentage de la population active occupée dans le secteur agricole est inférieur à la moyenne nationale, car il est influencé par la présence de grandes villes dans la région (Rabat, Salé, Kénitra, Tétouan et Tanger).

Dans la préfecture de Rabat-Salé et la Province de Tanger, les populations sont occupées essentiellement dans les secteurs secondaire et tertiaire. Dans les deux autres provinces, l'agriculture demeure la principale activité des populations.

III — LES SECTEURS PRODUCTIFS

3-1 — L'agriculture

La région est composée de zones géographiques très diversifiées mais l'ensemble est bien arrosé et comporte des terres généralement riches. On distingue deux grandes zones agricoles : le Gharb et la zone rifaine.

— Le Rif et le Pré-Rif : Les terres sont relativement fertiles et très arrosées. Les terres cultivables varient de 15 à 18 % selon les zones.

La chaîne rifaine se poursuit vers l'est et comporte également une importante zone forestière d'eucalyptus.

De nombreuses oliveraies agrémentent les côteaux et de grandes étendues de palmier-nain alimentent les usines de crin végétal.

— Au sud du Pre-Rif se trouve la plaine du Gharb, une des plus riches plaines du pays (78 % des terres sont cultivables). Autrefois, pays d'élevage extensif, le Gharb est aujourd'hui une région de cultures intensives ; aux cultures traditionnelles, (céréales, légumineuses) de nouvelles cultures et plantations se sont jointes : betteraves sucrières, riz, coton, tournesol et agrumes.

Au sud du Gharb, l'immense forêt de chênes de la Mamora fournit du liège à l'exportation et aux usines de transformation.

On doit signaler qu'au nord de la plaine du Gharb, 60 000 ha. environ sont reboisés d'acacia à tanin et surtout d'eucalyptus, alimentant en matière première une importante usine de cellulose installée dans la région. On peut, donc, dire que le potentiel agricole de la région est important et diversifié. La superficie irrigable est estimée à plus de 270.000 ha, la superficie irriguée s'étend sur 63.200 ha (situation fin 1972), et s'élèvera à 80.300 ha à la fin de 1977.

Utilisation des terres

En 1.000 ha

Provinces	Total superficie cultivable	Terres ensemencées	Arboriculture	Jachère	Densité de pop. rurale par ha. cultivable
Kénitra - Rabat	1 012,8	710,2	60,1	242,5	1,1
Tanger - Tétouan	182,7	138,3	5,9	38,5	3,0
Total régional	1 195,5	848,5	66,0	281,0	1,4
%	100,0	71,0	5,5	23,5	—

3-1-1 — Cultures annuelles

Dans l'ensemble les productions ont connu une augmentation sensible malgré la baisse des rendements des céréales et des légumineuses. Mais cette baisse est compensée par l'extension des superficies réservées à ces cultures.

Les céréales constituent la principale spéculation agricole ; 75 % des terres ensemencées dans la province de Kénitra et 82 % dans la province de Tétouan.

A Kénitra, les superficies réservées aux cultures industrielles ne cessent d'augmenter : plus de 28.000 ha dont près de 21.000 ha occupés par la betterave à sucre et 2.000 ha environ par le coton. Les productions de ces deux cultures sont respectivement 695.900 quintaux et 24.300 quintaux.

Cultures annuelles

Cultures	Kénitra - Rabat		Tanger - Tétouan		Total Régional	
	Superficie (1000 ha)	Production (1000 qx)	Superficie (1000 ha)	Production (1000 qx)	Superficie (1000 ha)	Production (1000 qx)
Céréales d'hiver	485,9	4.630,9	72,3	553,7	558,2	5 184,6
Céréales de printemps	49,8	712,9	40,8	529,8	90,6	1 242,7
Légumineuses	88,9	408,3	18,4	134,7	107,3	543,0
Oléagineux	14,7	126,7	5,3	37,9	20,0	164,0
Cultures industrielles	28,4	—	2,1	535,2	30,5	
Cultures diverses	20,5	—	0,3	—	20,8	—
Cultures Fourragères	9,2	—	1,1	—	10,3	—
Cultures Maraîchères	19,2	—	3,5	—	22,7	—

3-1-2 — Arboriculture :

Les plantations fruitières couvrent une superficie de 66.000 ha dont 61.000 ha dans la province de Kénitra. Elle n'a pas varie depuis quelques années. Les agrumes occupent 27.000 ha et fournissent la production la plus élevée de toutes les régions.

Les superficies réservées à l'olivier et à la vigne sont respectivement 15.100 ha et 11.900 ha.

3-1-3 — Elevage

L'élevage est considéré comme la deuxième ressource des paysans après l'agriculture. Son développement est favorisé par l'existance des forêts, des terrains de pacage et des possibilités d'extension des cultures fourragères dans la plaine du Gharb.

Animaux adultes en milliers de têtes

Provinces	Bovins	Ovins	Caprins	Camelins	Porcins	Total (U.G.B.)
Kénitra - Rabat	487,7	1 011,8	146,8	0,8	1,6	663,3
Tanger - Tétouan	227,9	321,9	347,3	—	0,1	328,3
Total	715,6	1 333,7	494,1	0,8	1,7	991,6

3-1-4 — Hydraulique :

La région possède cinq barrages qui, outre l'alimentation en eau des villes, servent à irriguer plus de 36.000 hectares.

Barrages	Capacité de retenue en $10^6 m^3$	Irrigation (Ha)	Eau potable
El Kansera	227	36 500	
Ali Thelat	25	1 400	
Grou	18		Rabat
Nakhla	9,2		Tétouan, Martil, Smir
Ouazzane	0,4		Ouezzane

3-2 — L'industrie, l'énergie et les mines :

3-2-1 — Industrie

Quoique l'industrialisation de la région du Nord-Ouest reste peu comparable à celle de la région du centre il faut cependant noter qu'elle arrive au deuxième rang national et se particularise par une dispersion géographique des unités de production.

C'est ainsi que les principales villes et localités de la région de Kénitra sont le siège d'industries très diverses bien qu'elles ne produisent que 10 % de la valeur ajoutée créée à Casablanca.

L'industrialisation de la zone de Tétouan est beaucoup moins forte et surtout caractérisée par une structure plus au moins déséquilibrée entre les différentes branches industrielles : Les industries alimentaires représentent 58 % de la valeur ajoutée industrielle.

La zone de Tanger bénéficie d'une politique d'encouragement (code des investissements et prime d'équipement) le potentiel industriel a été relativement développé.

Les particularités de la répartition géographique des différentes industries et leur importance sont les suivantes :

— L'important ensemble de chênes-liège de la forêt de Mamora qui alimente en liège une dizaine de bouchonneries et fabriques d'agglomérés et autres produits à base de liège. Ces unités sont réparties sur une grande partie de la région : préfecture de Rabat-Salé, Kénitra, Sidi Slimane, Tanger, Tétouan, Chaouen.

— Le crin végétal est traité dans une quarantaine d'usines de la région.

— Les plantations d'eucalyptus fournissent la matière première pour une importante usine de cellulose à Sidi Yahia du Gharb qui en plus de l'exportation, alimente l'usine d'emballage en carton à Kénitra et une usine de papier à Tétouan.

La région alimente ainsi, en grande partie, le pays en amballage de carton et papier.

— Les plantes aromatiques distillées plus ou moins artisanalement dans une dizaine de localités.

Les produits agriocles sont transformés dans des petites, moyennes et quelques grandes usines. On peut signaler :

— Trois sucreries : Mechra-Bel Ksiri, Sidi Allal Tazi et Sidi Slimane qui traitent la totalité de la récolte des betteraves sucrières de la région et une partie de celle de la région du Centre. Le sucre brut est raffiné en partie à Tétouan, le reste étant acheminé vers Casablanca.

— Une importante minoterie à Rabat dont les pâtes alimentaires approvisionnent de nombreuses provinces.

— Une raffinerie d'huile alimentaire (huile de graines) à Kénitra. Par ailleurs on peut mentionner une série d'huileries d'olives de moindre envergure (à Ouezzane, Roumani, Sidi Slimane).

— De nombreuses caves de vinification se trouvent dispersées dans la région. Les boissons non alcolisées sont fabriquées à Tanger.

— Un complexe agro-industriel à Larache qui traite les produits agricoles dans ses propres usines : minoterie, conserveries, usine de jus de fruits, pimenterie, usine de concentré de tomates...

— Une importante raffinerie de pétrole à Sidi Kacem, une usine de produits chimiques (phosphate biolcique, soude, acide chlorydrique) à Tétouan, une autre à Rabat (engrais pulvérisés), ainsi qu'une entreprise de matériel agricole à Skhirat et une autre traitant le mobilier métalique à Rabat. Plusieurs autres usines peuvent être signalées : des pièces mécaniques aux savons, des matériaux de construction aux chaussures.

Quant à l'industrie textile, elle est assez développée dans la région : une quarantaine d'usines dont la moitié est à Tanger ensuite à Rabat, Tétouan et Kénitra (tissage, filature etc...).

On peut ajouter enfin, une trentaine d'usines et ateliers de bonneterie, de confection, de lingerie et de textiles divers dont la plupart sont installés à Tanger, les autres se répartissent entre Rabat, Tétouan et Kénitra.

La pêche n'est pas très développée aussi bien dans le nord que dans le sud. Elle est représentée par quelques pêcheries et conserveries de poissons, notamment à Kénitra, Tanger et Larache. Les algues sont traitées dans deux usines (Kénitra et Tanger).

3-2-2 — Energie :

La presque totalité est constituée par la production électrique. Elle provient de plusieurs usines :

Usines	Origine	Production annuelle Mkw en 1972
Usine d'El Kansara	Hydraulique	46,5
Usine de Sidi Kacem I	Thermique	8,2
Usine de Sidi Kacem II	Thermique	
Usine de Taourart	Hydraulique	47
Usine de Tétouan	Thermique	18
Usine de Tanger	Thermique	19

Quant au pétrole, on en produit de faibles quantités dans la région de Sidi Kacem. Il est traité dans la raffinerie de cette ville même (production 1971 : 8.420 t.)

3-2-3 — Mines :

Le sel gemme (à Souk El Arba du Gharb) et l'antimoine (Kénitra et Tétouan) sont exploités dans la région.

On signale aussi la présence d'une carrière de marbre à Tiflet et d'un gisement de potasse à Khémisset.

3-3 — Tourisme :

La région jouit d'une importance particulière du point de vue touristique. Sa proximité de l'Europe et sa côte méditerranéenne ensoleillée attire de nombreux touristes.

Plusieurs centres balnéaires, hôtels de luxe ou villages de vacances accueillent les visiteurs à Tanger, Tétouan, Taïfor, Restinga, Smir etc...

Capacité hôtelière au 31 décembre 1972

en lit

Provinces ou préfecture	5 et 4 Etoiles	3 et 2 Etoiles	1 Etoile	Villages de vacances et centres balnéaires	Total 1972	Total 1960
Kéntira	144	378	—	—	522	476
Rabat - Salé	1 414	1 090	245	—	2 749	1 658
Tanger	2 562	1 100	606	805	5 073	3 468
Tétouan	352	443	231	4 272	5 298	1 587
Total régional	4 472	3 011	1 082	5 077	13 642	7 189
Total national	14 868	10 556	3 111	7 809	36 344	19 780
%	30,1	28,5	34,8	65,0	37,5	36,3

IV — INFRASTRUCTURE

4-1 — Routes et Chemins de Fer

en km.

Réseau routier	Longueur totale	Construite	Revêtue
Routes principales	1 412	1 404	1 403
Routes secondaires	1 926	1 687	1 668
Tertiaires	4 471	2 296	958
Total	7 809	5 387	4 029

Le nombre de kilomètres de routes (totales) pour 1 000 habitants est de 2,6 alors que la moyenne nationale est 3,3. Ce taux est respectivement de 1,8 km et 1,4 km pour la longueur construite.

Le nombre de kilomètres de routes pour 1 000 km2 s'élève à 254 quand la moyenne nationale n'est que de 112,8 km.

Il est à signaler aussi que près de 400 km de voies ferrées relient Rabat à Tanger, par Sidi Kacem : la ligne Sidi Kacem-Tanger est équipée de Diesel.

4-2 — Ports :

Les ports de la région sont au nombre de quatre, un cinquième, celui de Jebha, est au stade de l'étude.

Situation au 31 Décembre 1971

Ports	Kénitra	Tanger	Larache	M'Diq	Martil
Longueur des Quais	870 m	1 100 m	380 m	620 m	300 m
Engins de levage	33	22	3	2	—
Plans d'eau (en ha)	225	100	30	4,5	3
Moles et terre-pleins (1000 m2)	50	300	13,2	35,5	15
Hangars et magasins (1000 m2)	16	27	3,2	0,2	—

Trafic Maritime (1970-1971) des ports de Tanger et Kénitra

(1000 tonnes)

Ports	1970 Nombre de navires (E+S)	1970 Jauge nette	1970		1971	
			Embarquement	Débarquement	Embarquement	Débarquement
Tanger	5 225	6 848	119,4	131,5	128,6	137,0
Kénitra	1 337	632	741,3	136,6	257,4	160,0
Total régional	6 562	7 480	860,7	268,1	386,0	2 970
Total national	22 431	32 696	10 041,9	4 534,1	14 354,5	5 197,8
%	29,3	22,9	3,3	5,9	2,7	5,7

Il est à signaler aussi, qu'en ce qui concerne le trafic des voyageurs par voie de mer, le port de Tanger constitue le principal port-voyageurs du Maroc.

En 1970 — entrées 409 623 soit 98,0 % du total national.

— sorties 465 806 soit 97,7 % du total national.

En 1971 — entrées 427 884 soit 96,4 % du total national.

— sorties 370 178 soit 96,4 % du total national.

4-3- — Aéroports :

La région posséde deux aérodromes internationaux (Rabat-Salé et Tanger) et deux aérodromes secondaires (Kénitra et Tétouan); trois terrains pour liaisons intérieures (Rabat-ville, Khémisset, Ouezzane) sont à mentionner.

Infrastructure aéronotique :

a) Aérodrome de Rabat-Salé :

Il possède deux pistes de longueur 3.500 m. et 1.868 m. et de largeur 45 m. chacune.

L'aéroport est assez bien équipé :

— balisage nocturne (haute tension)
— I.L.S.
— Station météo-principale
— Capacité de l'aérogare : 350.000 passagers par an,

b) Aérodrome de Tanger - Boukhalef.

Il peut recevoir tous les avions en circulation actuellement.

Il possède aussi deux pistes de longueur 3.500 m. et 2.000 m. et de largeur 45 m. chacune.

Il est doté d'équipements modernes : balisage nocturne (haute tension), I.L.S. La capacité de l'aérogare s'élève à 700.000 passagers par an.

Trafic aérien (1971) des aéroports de Tanger et Rabat-Salé

Aéroports	Mouvements des appareils	Mouvements des passagers	Frêt (en tonnes)	Postes (en tonnes)
Rabat - Salé	6 049	96 351	722,4	122,7
Tanger	6 510	263 409	251,4	61,8
Total régional	12 559	359 760	973,8	184,5
Total national	35 732	1 124 145	11 141,7	1 294,3
%	35,1	32,0	8,7	14,3

4-4 — Télécommunications :

α — P. T. T.

Transmissions (1971) :

Câbles coaxiaux à grande distance

Câbles à quartes :

L'infrastructure essentielle des liaisons internationales est surtout composée par le câble coaxial sous-marin Tétouan - Perpignan équipé de système à 96 + 96 voies.

Les liaisons par satellites sont assurées par la station terrienne de Souk El Arba des Sehouls. Elle a une capacité de 132 circuits dont 124 téléphoniques ou support de télégraphie harmonique. Elle est reliée à Rabat par un câble coaxial à 2 paires équipé à 300 voies.

Les liaisons avec l'Espagne et l'Italie sont assurées par un faisceau hertzien Tanger-Seville de capacité égale à 600 voies (actuellement équipé à 120 voies).

Commutation (1971)

— Centraux automatiques : 35.400 lignes dont 26 506 en service.

— Centres télégraphiques : 24 Directions exploitées à Rabat, 5 à Tanger et 3 à Tétouan.

— Réseau télex : 300 lignes à Rabat et 200 à Tanger.

b. — R.T.M.

La couverture radio et T.V. est totale.

V — SECTEURS SOCIAUX

5-1 — Enseignements :

5-1-1 — Enseignement Primaire :

Les effectifs de l'enseignement primaire ont atteint, durant l'année scolaire 1971-72, 258.772 élèves. Ce chiffre est de 266.724 en 1972-73 soit 21 % du total national.

Les filles représentent 37,5 % de ces effectifs : c'est une des régions où les filles sont le plus scolarisées.

Répartition des effectifs du 1er degré par type d'enseignement en 1971-1972 et 1972-1973.

Effectifs scolarisés dans le primaire

Provinces ou Préfecture	1971 - 1972			1972 - 1973		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Kéntira	91 375	2 043	93 418	92 840	1 888	94 728
Rabat	86 625	8 997	95 622	90 916	9 225	100 141
Tanger	21 162	4 091	25 253	22 477	3 750	26 227
Tétouan	41 122	3 357	44 479	42 827	2 801	45 628
Total régional	240 375	18 488	258 772	249 060	17 664	266 724
Total national	1171 307	60 629	1231 936	1216 007	59 850	1275 857

Il faut signaler enfin les disparités qui existent entre les provinces de la région : Rabat et Tanger possèdent les taux de scolarisation les plus élevés. Les provinces de Kénitra et de Tétouan ont des taux inférieurs à la moyenne nationale.

Répartition des effectifs scolarisés selon le milieu de résidence : secteur primaire public

Provinces ou préfecture	Effectifs scolarisés 1972-73		
	Urbain	Rural	Total
Kénitra	56 381	36 459	92 840
Rabat	81 408	9 508	90 916
Tanger	21 213	1 264	22 477
Tétouan	31 292	11 535	42 827
Total régional	190 294	58 766	249 060
Total national	827 542	388 465	1 216 007

Si l'on suppose que la population scolarisable est proportionnelle à la population totale, le taux de scolarisation dans la Région sera de même ordre que la moyenne nationale ; mais ce taux reste insuffisant dans la province de Tétouan, notamment dans le milieu rural.

Personnel enseignant et nombre de classes de l'enseignement primaire public 1972-1973

Provinces ou préfecture	Personnel			Classes		Nombres d'élèves par classe
	Hommes et femmes	Femmes	dont instiut-teurs titulaires	nombre de classes	dont classes à roulement	
Kénitra	2 658	391	1 733	2 532	1 588	37
Rabat - Salé	2 354	806	1 654	2 235	1 740	41
Tanger	606	157	565	558	440	40
Tétouan	1 406	276	1 080	1 234	396	35
Total régional	7 024	1 630	5 032	6 559	4 164	38
Total national	34 190	6 098	22 067	32 466	20 705	37

Quoique le nombre d'élèves par classe dans la région est presque égal à la moyenne nationale, le nombre de classes à roulement est très important, ce qui représente un inconvénient pour le rendement de l'instituteur et des élèves.

5-1-2 — Enseignement Secondaire :

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, la région du Nord-Ouest est assez bien équipée comparativement à d'autres régions du Royaume.

Les effectifs scolarisées (dans le 2e degré) s'élevaient en 1972-73, à 62 279 élèves (y compris le privé) contre 64 197 en 1971-72.

Il faut signaler aussi le pourcentage élevé des effectifs de l'enseignement privé dans la région 9.722 élèves soit le 1/3 environ des effectifs dans l'enseignement privé au Maroc.

A noter, enfin, que les effectifs du secondaire ne cessent de regresser d'année en année dans la province de Tétouan (8.702 élèves en 1972-73 contre 9.111 en 1971-72).

Effectifs de l'Enseignement Secondaire-Public 1972-73

Provinces ou Préfecture	Public		E.R.I,	Total	dont filles
	Moderne	Originel			
Kénitra	22 984	—	157	23 141	5 786
Rabat - Salé	25 773	--	166	25 939	10 378
Tanger	4 237	150	110	4 497	1 641
Tétouan	7 528	1 174	—	8 702	2 462
Total régional	60 522	1 324	433	62 279	20 267
Total national	297 616	6 660	2 622	306 898	90 837

5-1-3 — Enseignement Supérieur :

La région groupe la majorité des effectifs de l'enseignement supérieur. En 1971-72, sur 15.148 étudiants au Maroc, 11.695 sont dans les facultés ou les écoles supérieures de la région.

Par ailleurs, la concentration des effectifs à Rabat est particulière.

On distingue l'enseignement dispensé à l'Université Mohammed V, à l'Université Quarouiyne et dans les autres établissements supérieurs.

a) Université Mihamed V.

Les effectifs s'élèvent à 14.977 (en 1971-72 dont 10 411 sont dans la région du Nord-Ouest.

Etablissements	Total régional	Total national
Faculté des lettres	2 799	4 548
E. N. S.	853	1 617
Faculté de Droit	4 041	6 094
Faculté des Sciences	881	881
Faculté de Médecine	1 621	1 621
E. M. I.	216	216
Total	10 411	14 977

b) Université Quaraouiyne :

On y dispènce l'enseignement supérieur originel. La région du Nord-Ouest groupe deux établissements : Dar-El-Hadit à Rabat et Oussoul-Ed-Dine à Tétouan. Durant l'année scolaire 1971-72 on trouvait dans le premier 38 étudiants, dans le second 222. Les effectifs totaux dans lés différents établissements de cette université étaient de 970.

c) Les autres établissements d'enseignement supérieur :

Ils sont tous installés à Rabat sauf l'Ecole Nationale d'Agriculture qui est à Meknès :

— E.N.A.P. : 271 étudiants
— Institut Agronomiques - Hassan II : 371 étudiants
— I.N.S.E.A. : 241 étudiants
— Certificat Préparatoire aux études vétérinaires : 56 étudiants
— Ecoles des Mines : 40 étudiants

5-2 — Santé publique :

La région est assez bien équipée dans ce domaine. Le nombre de lits pour 10.000 habitants s'établit à 15,9 (ensembe du pays 15,0).

Cependant, des disparités provinciales sont à noter.

Capacité hospitalière

Provinces ou Préfecture	Nombre de lits d'hôpitaux	Nombre de lits d'autres formations	Total	Population en milliers	Nombre de lits pour 10 000 habitants
Kénitra	693	173	567	1 346	6,4
Rabat	1 912	50	1 362	642	30,6
Tanger	567	—	866	216	26,3
Tétouan	1 272	90	1 962	796	17,1
Total régional	4 444	313	4 757	3.000	15,9
Total national	21 214	1 704	22 918	15 379	15,0
%	21,3	18,4	21,1	19,4	—

A remarquer l'insuffisance de l'équipement sanitaire dans la province de Kénitra, de même quand il s'agit du personnel médical : en 1969 on estimait à 26.900 le nombre d'habitants par médecin, contre 8.700 habitants dans la région du Nord Ouest et 13.400 dans l'ensemble du Maroc. Pour la même année, le nombre d'habitants par médecin est astimé à 2.900 dans la préfecture de Rabat-Salé et respectivement 3.400 et 13.000 dans les provinces de Tanger et de Tétouan.

Système ambulatoire : (Centres de Santé et Dispensaires)

Province ou Préfecture	Centres de Santé			Dispensaires			Nombre d'habitants par :	
	Urb.	Rur.	Total	Urb.	Rur.	Total	Centre de Santé	Dispensaires
Kénitra — — .	2	15	17	5	60	65	79 175	20 707
Rabat — — —	7	—	7	19	—	19	91 673	33 774
Tanger — — —	2	1	3	5	2	7	71 834	30 786
Tétouan — —	5	6	11	12	27	39	66 348	20 417
Total régional	16	22	38	41	89	130	78 933	23 072
Total national	69	134	203	148	451	599	75 759	25 675

5-3 — La Jeunesse et les Sports (1971)

	Désignation	Kénitra	Rabat	Tanger	Tétouan	Total régional
Equipement Social	Salles de conférence	—	1	—	1	2
	Foyers féminins	11	10	4	14	39
	Centres d'observation	—	1	1	—	2
	Camps de vacances	1	4	—	1	6
	Centres de rééducation	—	1	—	1	2
	Foyers culturels	—	1	1	—	2
	Centres d'accueil	1	—	1	1	3
	Maisons de jeunes	5	4	1	6	16
	Colonies urbaines	1	1	—	—	2
Equipement Sportif	Terrains de foot-ball	19	7	3	6	35
	Terrains de hand-ball	1	2	1	1	5
	Terrains de basket-ball	8	11	3	5	27
	Terrains de volley-ball	3	5	2	2	12
	Terrains d'athlétisme	4	2	1	—	7
	Terrains de rugby	—	1	1	—	2
	Courts de tennis	11	35	8	3	57
	Piscines	4	8	—	2	14
	Bases nautiques	1	3	—	1	5

REGION N° 4

LE NORD-OUEST

INVESTISSEMENTS PUBLICS

Unité : 1.000 DH

Secteurs \ Provinces	Kénitra	Rabat	Tanger	Tétouan	TOTAL
PLAN FORMATION DES CADRES	270	4 170	—	—	4 440
OFFICE DES PECHES	348	244	1 878	934	3 404
ARTISANAT	1 697	4 494	1 350	1 925	9 466
PROMOTION NATIONALE	21 000	7 500	7 500	28 440	64 440
INFORMATION	3 990	1 500	21 730	1 268	28 488
● Radio et Télévision	3 990	800	21 730	1 268	27 788
● Centre de Formation Jour.	—	700	—	—	700
TOURISME	—	3 450	18 218	4 306	25 974
JUSTICE	11 123	11 100	3 000	1 000	26 223
INTERIEUR	80 518	44 030	21 125	65 682	211 355
● DERRO	11 019	—	2 320	24 546	37 885
● Bâtiments Administratifs	2 153	921	541	5 253	8 868
● Sûreté Nationale	16 041	10 983	10	2 615	29 649
● Forces Auxiliaires	1 020	16 362	750	2 020	20 152
● Subventions Collectivités locales	50 285	15 764	17 504	31 248	114 801
HABITAT	32 241	46 728	16 066	20 238	115 273
FINANCES	565	6 515	—	305	7 385
INDUSTRIE, MINES MARINE MARCHANDE	96 150	5 826	59	15 279	117 314
● Bâtiments Administratifs	59	59	59	415	592
● Mines et Géologie	—	1 800		500	2 300
● B.R.P.M.	45 883	2 967	—	6 200	55 050
● Projets Industriels	50 208	1 000	—	8 164	59 372
AGRICULTURE	382 178	40 770	15 466	162 843	601 257
● O.R.M.V.A.	269 073	—	—	99 570	368 643
● Etudes D.M.V.	1 750	—	—	—	1 750
● Enseignement Agricole	3 709	16 556		—	20 265
● Elevage	18 246	7 818	2 012	14 598	42 674
● Recherche Agronomique	4 685	4 689	2 547	—	11 921
● Eaux et Forêts	29 952	8 824	750	29 445	68 971
● Zones Bour	45 819	780	2 938	17 852	67 389
● Conservation Foncière	7 915	740	600	721	9 976
● Direction Affaires Econ.	1 029	1 363	6 619	657	9 668
Sous-Total	630 080	176 327	106 392	302 220	1 215 019

REGION N° 4

LE NORD-OUEST

INVESTISSEMENTS PUBLICS (suite)

Unité : 1.000 DH

Secteurs / Provinces	Kénitra	Rabat	Tanger	Tétouan	Total
Report	630 080	176 327	106 392	302 220	1 215 019
SANTE PUBLIQUE	9190,2	64 788	6 867	8 030	88.875,2
P.T.T.	24 155	55 596	7 265	3 846	90 862
TRAVAUX PUBLICS	174 631	301 471	82 715	210 500	769 317
● Routes	37 090	36 000	2 150	35 955	111 195
● Ports	22 008	—	14 880	2 650	39 538
● Aéroports	30	4 100	5 100	—	9 230
● O.N.C.F.	7 604	8 851	4 530	—	20 985
● Hydraulique	30 224	76 010	8 675	158 330	273 239
● O.N.E.P.	31 645	167 960	18 930	11 505	230 040
● O.N.E.	45 640	—	4 980	—	50 620
● Formations Spécialisées	—	1 400	—	—	1 400
● Electrification Rurale	p.m.	—	—	—	p.m.
● Assainissement et Etudes	390	5 500	470	2 060	8 420
● Equipements Administratifs	—	1 650	—	—	1 650
● Zone Franche			23 000		23 000
TRAVAIL, AFFAIRES SOCIALES JEUNESSE ET SPORTS	3 536	8 288	3 708	3 387	18 421
● Travail	3 110	6 145	2 343	8	11 606
● Jeunesse et Sports	428	2 143	1 365	3 379	7 315
ENSEIGNEMENT	73 229	123 132	28 662	42 063	267 106
● Primaire	23 715	20 353	5 191	12 857	62 116
● Secondaire	38 178	47 320	9 321	13 873	108 692
● Supérieur et EMI	—	35 185	—	3 335	38 520
● Originel	—	—	2 525	6 955	9 480
● Bâtiments Administratifs	—	288	288	—	576
● Formation des Cadres Primaires	5 063	7 488	5 063	5 063	22 677
● Formation des Cadres Secondaires	6 273	12 498	6 274	—	25 045
AFFAIRES ISLAMIQUES, HABOUS, CULTURE	1 090	10 330	2 534	2 882	16 836
PROGRAMME SPECIAL DE FORMATION	16 170	—	3 090	4 450	23 710
TOTAL GENERAL	932 083,2	739 932	241 233	577 396	2.490.646,2

CHAPITRE V

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA REGION 5

LE CENTRE-NORD

Aérodrome d'Al Hoceima

— Longueur de la piste : 2.160 m, largeur : 45 m.

— Capacité de l'aérogare : 300.000 passagers par an.

— Station météo.

— V. O. R.

Le trafic aérien

Aéroports	Mouvement des avions (A+D)	Nombre de passagers	Frêt (A+D) en tonnes	Poste (A+D) en tonnes
1970 :				
Fès	2.093	18.248	29,7	7,3
Al Hoceima	773	18.588	4,2	—
1971 :				
Fès	2.472	21.853	10,7	4,0
Al Hoceima	655	21.762	—	—

4-3 — Infrastructure portuaire :

La région du Centre-Nord ne possède qu'un seul port, sur la Méditerranée, celui d'Al Hoceima : la longueur des quais mesure 700 m, 510 m2 de magasins et de hangars et quelques entrepôts frigorifiques.

4-4 — Télécommunications :

La région est moyennement équipée mais un net déséquilibre est marqué entre les 3 provinces. En effet, on rencontre, à Fès plus que la moitié des équipements en télécommunications P.TT. et R.T.M. .

4-4-1 — P. T. T.

Transmissions

Câbles coaxiaux :

— Câble Fès-Meknès équipé de système à 300 voies (la liaison Fès-Rabat et Fès-Meknès est assurée respectivement par 6 et 2 groupes primaires à 12 voies).

Faisceau hertzien :

— Il est équipé de système à 600 voies entre Tétouan - Al Hoceima - Nador - Berkane (la liaison Tétouan - Al Hoceima se fait par 3 groupes primaires à 12 voies).

Câble à quartes :

Casa-Rabat-Fès-Oujda : de Casablanca à Fès les câbles sont équipés de systèmes à 2 et 3 voies, sur le tronçon Fès-Oujda, 4 quartes ont été dépupinisées dont 3 ont été équipées de systèmes à 12 voies.

Commutation :

Centraux automatiques :

— Al Hoceima - téléphones (500 lignes dont 333 occupées),
— Fès-Batha (2.000 lignes dont 1.582 occupées).
— Fès-téléphones (4.000 lignes dont 3.485 occupées).
— Satellite de Fès ,500 lignes dont 471 occupées).
— Taza téléphones (1.040 lignes dont 547 occupées).

Centres équipés en autocommutateurs :

— 7 (équipements 1.542, abonnés 516).

Centres équipés de standards :

— non disponible - (abonnés 925).

Central télégraphique à Fès :

2 directions sont exploitées.

Centres nodaux :

49 joncteurs de départ et 44 joncteurs d'arrivée (dont 43 seulement en service). A signaler que 59 joncteurs sont en extension (29 de départ et 30 d'arrivée) 24 nouveaux à Al Hoceima (12 de départ et 12 d'arrivée) et 73 autres à Taza (38 de départ et 35 d'arrivée).

Bureaux de poste :

39 dont 24 à Fès.

Agences postales :

50 dont 27 à Taza.

4-4-2 — R. T. M.

— Couverture radio : Totale
— Studio radio : 2 à Fès (centre basse fréquence)
— Couverture T.V. : quasi-totale
— Station T.V. : 1 relais à Fès et 1 relais à Taza (0,5 kw) ; 1 relais à Al Hoceima mis récemment en service (1 kw).

V — SECTEURS SOCIAUX

5-1 — Enseignement :

5-1-1 — Enseignement Primaire

La région avait un taux de scolarisation de 43,7 % en 1967 contre 37,5 en 1963. Dans la région c'est Fès qui possède le taux le plus élevé : 44 % (Taza 30,2 %

et Al Hoceima 17,4 %), la moyenne nationale était de 38,3 %).

La scolarisation de la jeune fille reste encore limitée dans la région 17,1 % en 1967 quand la moyenne nationale est 21,3 %.

Durant l'année scolaire 1972-1973 l'effectif total s'élevait à 131.200 contre 127.983 en 1971-1972 soit une augmentation de 2,5 %. Le pourcentage des filles reste encore inférieur à la moyenne nationale.

Effectifs scolarisés dans le primaire

Provinces	1971 - 1972			1972 - 1973		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Al Hoceima ..	10.803	694	10.997	11.629	—	11.629
Fès	83.502	2.460	85.962	85.695	2.226	87.927
Taza	31.024	—	31.024	31.650	—	31.650
Total régional	125.329	2.654	127.983	128.974	2.226	131.200
Total national	1.171.307	60.629	1.231.936	1.216.007	59.850	1.275.857

Répartition des effectifs scolarisés selon le milieu de résidence : secteur public 72-73

Provinces	Population scolarisée dans le 1er degré		
	Urbain	Rural	Total
Al Hoceima	4.152	7.477	11.629
Fès	54.356	31.339	85.695
Taza	14.904	16.746	31.650
Total régional	73.412	55.562	128.974
Total national	827.542	388.465	1.216.007

I — INTRODUCTION

La région du Centre-Nord réunit les provinces de Fès, de Taza, et d'Al Hoceima. Seule cette dernière est bordée par la mer (port et plages). Au sud, la région est limitée par la chaîne du Haut Atlas qui s'allonge vers le Nord-est, à l'Est par les plateaux steppiques de l'Oriental et à l'Ouest par la plaine de Meknès, le bassin du Sebou et les massifs du Rif Occidental.

La région occupe une superficie de 43.955 Km2 ce qui représente 9,6 % du territoire national.

La région du Centre-Nord est constituée de zones naturelles très variées :

— La plaine du Saiss
— Le Pré-Rif et le piémont du Moyen Atlas
— Le Rif et le Moyen Atlas
— Les plaines de Guercif et de la Moulouya
— La petite plaine d'Al-Hoceima.

La densité de la population s'élève à 43 habitants au km2.

En ce qui concerne l'agriculture, la région occupe une place prépondérante vu la diversité géographique. Les céréales occupent la première place parmi les cultures annuelles. La zone du Pré-Rif représente un taux élevé de plantations fruitières.

L'industrie se concentre à Fès, les textiles et l'industrie alimentaire occupent le premier rang.

Découpage administratif

Provinces	Cercles	Communes	douars
Al Hoceima .. .	3	21	448
Fès	5	61	2.263
Taza	5	34	1.487
TOTAL	13	116	4.198

II — POPULATION

La population de la région se montait le 20 juillet 1971 à 1.896.566 habitants, ce qui représente 12,3 % de la population du Maroc. Elle s'est accrue depuis 1960, de 428.327 habitants, soit 29,2 % en onze ans.

2-1 — Evolution de la population totale entre 1960 et 1971

Provinces	1960	1971	Variation 1960 - 1971		Taux d'accroissement annuel moyen
			absolue	%	
Al Hoceima ..	191.495	246.594	55.099	28,9	2,3
Fès	830.999	1.071.416	240.417	28,8	2,3
Taza	445.745	578.556	132.811	29,8	2,4
Total régional	1.468.239	1.896.566	428.327	29,2	2,3
Total national .	11 626.470	15.379.259	3.752.789	32,3	2,6
%	12,6	12,3	11,4		

La population de la région s'accroit donc selon un rythme moins rapide que la moyenne nationale (2,3 % contre 2,6 %). Le taux d'accroissement annuel moyen régional est influencé par l'accroissement de la population urbaine qui est de 4,0 % alors que le taux moyen national est de 4,4 %. Quant au milieu rural le taux (1,8 %) est au même niveau que le taux moyen national (1,7 %).

2-2 — Répartition de la population selon le milieu de résidence

(en milliers d'habitants)

Provinces	Récensement 1960			Récensement 1971			Accroissement %		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Al Hoceima .	14	178	191	23	224	247	64,2	25,8	28,8
Fès	260	571	831	384	687	1.071	47,7	20,3	28,9
Taza	38	408	446	73	506	579	92,1	24,0	29,8
Total régional	312	1.157	1.469	480	1.417	1.897	53,8	22,5	29,2
Total national	3.411	8.215	11.626	5.410	9.969	15.379	58,6	21,3	32,3
%	9,1	14,0	12,6	8,9	14,2	12,3			

L'urbanisation reste donc faible dans la région du Centre Nord 25,3 % alors que le taux d'urbanisation moyen national est de 35,1 %.

Dans les provinces de Taza et d'Al-Hoceima la faiblesse du taux d'urbanisation s'explique par l'éloignement des centres industriels et commerciaux. Par ailleurs la structure de la propriété foncière, la présence d'activités non-agricoles en milieu rural et le manque d'offre d'emploi en milieu urbain ont contribué à la fixation des populations dans les campagnes.

2-3 — Répartition de la population selon le type d'activité en pourcentage (1971)

Provinces	Actifs occupés	Chômeurs	Scolaires	Inactifs	Total
Al Hoceima . .	22,8	1,0	5,6	70,6	100
Fès	25,8	2,0	11,3	60,9	100
Taza	22,9	1,7	7,8	67,6	100
Total régional	24,4	1,8	9,5	64,3	100
Total national	24,0	2,3	11,0	62,7	100

Un enfant urbain a quatre fois plus de chance d'aller à l'école qu'un enfant de la campagne.

Les effectifs scolaires de la région représentent 11 % de l'ensemble national respectant le poids de la population de la région dans le national.

Personnel enseignant et nombre de classes de l'enseignement primaire public en 1972-1973

Provinces	Personnel			Classes		Nombre d'élèves par classe
	Hommes et Femmes	Femmes	dont institut. titulaires	Nombre de classes	dont classes à roulement	
Al Hoceima ..	385	19	216	345	104	34
Fès	2.549	683	1.854	2.419	1.194	35
Taza	1.019	79	486	955	624	33
Total régional..	3.953	781	2.556	3.719	1.922	35
Total national..	34.190	6.098	22.067	32.466	20.705	37

5-1-2 — Enseignement Secondaire :

Les effectifs de l'enseignement secondaire se concentrent à 75 % dans la province de Fès.

Le total des effectifs de la région s'élève à 53.099 élèves, durant l'année scolaire 1972-1973 contre 37.267 en 1971-72.

Effectifs de l'enseignement secondaire 72-73

Provinces	public		E.R.I.	Total	dont filles
	Moderne	Originel			
Al Hoceima ..	1.462	65	—	41.343	211
Fès	38.139	2.630	574	10.229	10.183
Taza	10.229	—	—	1.527	1.789
Total régional..	49.830	2.695	574	53.099	12.183
Total national..	385.926	8.222	3.587	397.735	90.837

5-1-3 — Enseignement Supérieur 1971-1972

Faculté	Effectifs
Faculté des lettres	1.649
— E.N.S.	764
— Autres	885
Faculté Ech-charia	438
Total	2.087

Fès, seule ville universitaire de la région, groupe 14 % des effectifs supérieurs.

L'enseignement est dispensé exclusivement en arabe.

5-2 — Santé Publique :

Les équipements sanitaires peuvent être considérés en général, comme peu satisfaisants, comparativement aux autres régions du pays. Il faut noter que la province de Taza reste la moins équipée de la région.

Par ailleurs l'insuffisance du personnel médical dans la région se fait sentir avec accuité notamment dans la province de Taza (34.700 habitants par médecin).

En 1969, le nombre d'habitants par médecin s'élevait à 21.400 dans la région alors que la moyenne nationale était de 13.400 habitants.

5-2-1 — Capacité hospitalière (1971)

Provinces	Nombre de lits d'hôpitaux	Nombre de lits d'autres formations	Total	Population en milliers	Nombre de lits pour 10.000 habitants
Al Hoceima	309	40	349	247	14,1
Fès	1.599	237	1.836	1.071	17,6
Taza	264	118	382	579	6,6
Total régional	2.172	395	2.567	1.897	13,5
Total national	21.214	1.704	22.918	15.379	15,0

La capacité hospitalière de la région est en stagnation ces dernières années. Si des efforts d'agrandissement ou de création de nouvelles formations sanitaires et d'affectation de personnel médical supplémentaire ne sont pas entrepris dans un proche avenir, les provinces de Taza et d'Al Hoceima verront s'accentuer l'insuffisance de leur capacité hospitalière.

Toutefois, en ce qui concerne le système ambulatoire, la région est assez bien équipée relativement au reste du pays.

5-2-2 — Système ambulatoire (Centres de Santé et dispensaires)

Provinces	Centres de Santé			Dispensaires			Nombre d'habitants par :	
	Urbains	Ruraux	Total	Urbains	Ruraux	Total	C. Santé	Disp.
Al Hoceima .	1	5	6	2	21	23	41.099	10.721
Fès	8	10	18	9	32	41	59.467	26.107
Taza	1	8	9	2	23	25	64.284	23.142
Total régional	10	23	33	13	76	89	57.471	21.309
Total national	69	134	203	148	451	599	75.759	25.675

5-3 — La jeunesse et les sports

	Désignation	Al-Hoceima	Fès	Taza	Total
Equipement social	— Maisons de jeunes	1	3	1	5
	— Foyers féminins	1	10	6	17
	— Centres d'accueil	—	1	—	1
	— Colonies de vacances	—	1	1	2
	— Camps de vacances	—	1	1	2
	— Centres d'observation	—	1	—	1
	— Centres de rééducation	—	—	1	1
	— Foyers d'action sociale	—	1	—	1
Equipement sportif	— Terrains de football	1	10	5	16
	— Terrains de basket-ball	2	8	4	14
	— Terrains de hand-ball	—	1	1	2
	— Terrains de volley-ball	2	5	2	9
	— Terrains d'athlétisme	1	3	2	6
	— Courts de tennis	1	7	4	12
	— Piscines	1	6	2	9

Le pourcentage de la population active occupée, dans la région se situe au même niveau que la moyenne nationale ; mais celui de la population en chômage reste nettement inférieur au pourcentage calculé pour tout le pays.

Cependant, ces pourcentages sont très variables selon les provinces et le milieu de résidence.

2-4 — Population active occupée par grand secteur d'activité en pourcentage (1971)

Provinces	Agric.	Indus.	Serv.	Trav. non classés	Total
Al Hoceima ..	67,2	16,3	12,3	4,2	100
Fès	54,6	18,9	19,2	7,3	100
Taza	72,2	10,9	12,6	4,3	100
Total régional	61,2	16,3	16,4	6,1	100
Total national	51,7	19,2	20,9	8,2	100

Le pourcentage de la population occupée dans l'agriculture demeure nettement supérieur à la moyenne nationale, ce qui confirme le caractère agricole de la région du Centre-Nord. Toutefois, on doit faire une distinction entre la province de Fès et le reste de la région ; car la répartition de la population active occupée selon les grands secteurs économiques, approche de la répartition constatée dans l'ensemble du pays. Dans les provinces de Taza et d'Al Hoceima, en l'absence d'activité industrielle satisfaisante, la population s'adonne essentiellement à l'agriculture, qui demeure la principale activité économique et la principale ressource.

III — SECTEURS PRODUCTIFS

3-1 — Agriculture :

3-1-1 — Potentialités agricoles

Le potentiel des terres cultivables est important dans la province de Fès et le Pré-Rif mais faible dans la province d'Al Hoceima.

De ce fait, la région présente de grandes différences entre ses zones géographiques :

Les plaines :

Les plaines de Saïss et d'Al Hoceima constituent les zones agricoles les plus riches de la région. En effet, les terres sont assez fertiles et les cultures sont diversifiées (céréales, légumineuses, etc...).

Les plaines de Guercif et de la Moulouya sont plus arides et seule l'irrigation permet des cultures.

Le Piémont et le Pré-Rif :

Ils correspondent aux zones de transition entre la plaine de Saiss et les deux chaînes montagneuses du Rif et du Moyen Atlas (présence d'oueds et de sources). On y pratique des céréales et de l'arboriculture.

Le Rif et le Moyen-Atlas :

On y pratique de l'élevage et de l'arboriculture.

Utilisation des terres (1970-1971)

Provinces	Total des superficies cultivables (ha)	Terres ensemencées (ha)	Plantations fruitières (ha)	Jachère (ha)	Densité de pop. rurale par ha. Cult.	% des terres cultiv.
Al Hoceima	26.100	17.200	3.800	5.100	8,6	7,4
Fès	555.500	322.100	62.300	171.100	1,2	31,0
Taza	299.900	171.800	23.600	104.500	1,7	13,4
Total	881.500	511.100	89.700	280.700	1,6	20,1

Les cultures annuelles (1970-1971)

Cultures	Al Hoceima		Fès		Taza		Total	
	Superficie 1.000 ha	Prod. 1.000 qx	Superficie 1.000 ha	Prod. 1.000 qx	Superficie 1.000 ha	Prod. 1.000 qx	Superficie 1.000 ha	Prod. 1.000 qx
— Céréales d'hiver	17,1	198,3	252,8	4.043,1	148,3	1.726,9	418,2	5.968,3
— Céréales de printemps	0,4	5,1	23,6	237,1	8,7	85,1	32,7	327,3
— Légumineuses	1,4	9,5	50,7	539,5	26,8	381,4	78,9	930,4
— Oléagineux .	—	—	0,8	3,4	0,2	1,0	1,0	4,4
— Cultures Fourragères .	—	—	5,5	—	2,4		7,9	
— Cultures Maraîchères. .	0,3	—	7,7	—	2,8		10,8	
— Cultures Industr. .. .	0,5	—	0,6	—	—		1,1	
— Cultures Diverses .. .	—	—	1,4		—		1,4	

Les principales productions sont constituées par les céréales qui occupent 79 % des terres cultivées et l'essentiel de la production. Les rendements sont variables selon les régions naturelles. Les plus forts rendements sont enregistrés dans la plaine du Saïss et la plaine d'Al Hoceima. Les légumineuses occupent la deuxième place et sont produites surtout dans la province de Fès et de Taza.

L'expansion des plantations fruitières retient l'attention. Elles occupent 90.000 ha environ (plantations denses seulement) dont 65.800 ha sont occupés par l'olivier, 5.700 ha par les agrumes, et plus de 1.000 ha par la vigne. Les productions d'agrumes et d'olives sont importantes, notamment dans la province de Fès.

Les plantations dispersées se montent à 3 millions de pieds environ (composées essentiellement d'oliviers) et correspondent à une superficie de 24.600 ha environ.

3-1-2 — Le cheptel (1970-1971)

Provinces	Bovins	Ovins	Caprins	Camelins	Total U.G.B.
Al Hoceima	27.200	51.600	102.200	—	50.270
Fès	217.500	883.200	294.900	2.600	396.815
Taza	84.700	656.900	474.300	1.100	255.480
Total	329.400	1.591.700	871.400	3.700	702.565 U. G. B.

L'élevage est pratiqué surtout dans les zones de collines et montagnes (Rif et Moyen Atlas). Il est surtout extensif.

Dans certaines zones il constitue la principale ressource économique (les plaines de la Moulouya et de Guercif où les pluies sont insuffisantes, le Rif : dans la montagne).

3-1-3 — L'hydraulique :

La région ne possède que des « barrages de prise » sur les fleuves pour l'alimentation d'usines hydroélectriques à Fès, Sefrou et Taza totalisant une puissance de 5.170 kw.

REGION N° 5

LE CENTRE NORD
INVESTISSEMENTS PUBLICS

Unité : 1.000 DH

Secteurs \ Provinces	Fès	Taza	Al Hoceima	TOTAL
PLAN FORMATION DES CADRES ..	270	—	—	270
OFFICE DES PECHES	847	582	726	2.155
ARTISANAT	950	2.400	1.570	4.920
PROMOTION NATIONALE	24.000	19.800	11.450	55.250
INFORMATION	—	2.000	1.268	3.268
● Radio et Télévision	—	2.000	1.268	3.268
TOURISME	3.500	—	3.000	6.500
JUSTICE	1.554	970	3.650	6.174
INTERIEUR	66.183	34.244	28.598	129.025
● DERRO	19.648	20.310	16.512	56.470
● Bâtiments Administratifs	2.771	1.505	1.117	5.393
● Sûreté Nationale	2.680	40	—	2.720
● Forces Auxiliaires	—	—	975	975
● Subventions Collectivités locales	41.084	12.389	9.994	63.467
HABITAT	29.593	5.006	1.847	36.446
FINANCES	527	565	—	1.092
INDUSTRIE, MINES MARINE MARCH.	19.789	17.894	1.559	39.242
● Bâtiments Administratifs	59	59	59	177
● Mines et Géologie	—	—	500	500
● B.R.P.M.	11.950	15.235	—	27.185
● Projets Industriels	7.780	2.600	—	10.380
● Marine Marchande	—	—	1.000	1.000
AGRICULTURE	78.791	39.195	17.084	135.070
● Enseignement Agricole	641	—	—	641
● Elevage	11.883	6.141	2.572	20.596
● Recherche Agronomique	3.434	—	—	3.434
● Eaux et Forêts	9.997	9.498	7.896	27.391
● Zones Bour DMV	51.749	20.756	6.090	78.595
● Conservation Foncière	457	2.800	110	3.367
● Direction Affaires Economiques	630	—	416	1.046
Sous total	226.004	122.656	70.752	419.412

REGION N° 5

LE CENTRE NORD
INVESTISSEMENTS PUBLICS (suite)

Unité : 1.000 DH

Secteurs \ Provinces	Fès	Taza	Al Hoceima	Total
Report	226.004	122.656	70.752	419.412
SANTE PUBLIQUE	**10.997,2**	**9.042,2**	**3.240**	**23.279,4**
P.T.T.	**31.584**	**4.720**	**903**	**37.207**
TRAVAUX PUBLICS	**65.284**	**30.042**	**14.970**	**110.296**
● Routes	18.180	19.080	4.090	41.350
● Ports	—	—	4.000	4.000
● Aéroports	5.350	—	3.625	8.975
● O.N.C.F.	1.479	295	—	1.774
● Hydraulique	27.510	1.332	2.690	31.532
● O.N.E.P.	7.960	3.685	565	12.210
● Formations Spécialisées	—	—	—	—
● Electrification Rurale	4.605	5.650	—	10.255
● Asainissements et études	200	—	—	200
TRAVAIL, AFFAIRES SOCIALES, JEUNESSE ET SPORTS	**7.927**	**749**	**1.027**	**9.703**
● Travail	516	—	—	516
● Jeunesse et Sports	7.411	749	12.368	9.187
ENSEIGNEMENT	**89.057**	**28.487**	**1.027**	**129.912**
● Primaire	17.139	8.477	4.370	29.986
● Secondaire	52.245	14.947	5.185	72.377
● Supérieur	9.985	—	—	9.985
● Originel	3.415	—	2.525	5.940
● Bâtiments Administratifs	—	—	288	288
● Formation des Cadres Primaires	—	5.063	—	5.063
● Formation des Cadres Secondaires	6.273	—	—	6.273
AFFAIRES ISLAMIQUES, HABOUS, CULTURE	**4.194**	**636**	**1.168**	**5.998**
PROGRAMME SPECIAL DE FORMATION	**12.900**	**3.270**	—	**16.170**
TOTAL GENERAL	**447.947,2**	**199.602,2**	**104.428**	**751.977,4**

CHAPITRE VI

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA REGION 6

L'ORIENTAL

Par contre un important barrage Idriss 1er est en construction ; il aura une capacité de 1.430 millions de m3, fournira 47 millions de kw/h par an et irriguera 38.000 ha. La construction d'un autre barrage celui de Guis est prévue. Il servira à l'irrigation de la région d'Al Hoceima.

3-2 — Industrie, mines et énergie :

L'industrialisation reste encore faible dans la région à l'exception de la ville de Fès où se concentre la quasi-totalité des entreprises. La province d'Al Hoceima ne possède que quelques conserveries de poissons de petite envergure.

La province de Taza comporte quelques industries alimentaires constituées essentiellement par des huileries d'olives artisanales « maasra », des fabriques de matériaux de construction et quelques usines de crin végétal et d'alfa. On peut mentionner aussi l'exploitation des mines de sel gemme, fer, plomb et zinc.

La province de Fès groupe les principales entreprises fabriquant des produits variés ; les entreprises appartiennent essentiellement à 3 secteurs : l'huilerie d'olive, le textile et les chaussures.

Les méthodes de production d'huile sont diverses, partant de l'écrasement par la meule en pierre, des « maasra » jusqu'aux unités intégrées les plus modernes.

Les autres industries alimentaires (olives de table, câpres, concerves de fruits et légumes, boissons) sont relativement plus variées (vins, boissons alcoolisées et non alcoolisées).

L'industrie textile occupe une place de première importance, plus de la moitié de la valeur ajoutée industrielle de la province est créée par 10 usines de textiles (dont 7 sont consacrées à la filature et au tissage).

Les autres industries sont constituées dans la plupart par des minoteries, tanneries, fabrication de matériaux de construction, entreprises métallurgiques, topographie et caves de vinification. On peut ajouter aussi l'usine de mise en bouteille d'eau thermale de Sidi Ha-

razem (12.000.000 de cols en 1970) ; les 2 fabriques de tubes et fuseaux en carton destinés aux filatures et un atelier spécialisé dans la taille des pierres semi-précieuses.

Quant à l'énergie, la région n'a pas une production importante. La presque totalité de la production énergétique est constituée par l'électricité, les quelques usines de secours qui alimentent la région en énergie totalisent une puissance de 5.170 kw.

Provinces	Usines	Puissance en kw	Production en kwh
Al Hoceima	Usine d'Al Hoceima (thermique).	1.700	
Taza	Barrages de prise.	640	25.000.000
Fès	Fès-amont et Fès aval (hyd)	3.090	
	Usine secours de Fès ther)	800	18.000.000
	Usine de Sefrou.	470	

Après l'achèvement du barrage Idriss 1er, la centrale électrique fournira 47 millions de kwh en première phase et 90 millions en deuxième phase.

3-3 — Tourisme :

La situation géographique de la région (bordée par la Méditerranée au Nord), ses monuments historiques pittoresques (Fès et sa région) lui confèrent une vocation touristique certaine. L'affluence touristique dans la ville de Fès et les Centres périphériques (Sidi Harazem, Moulay Yacoub) et la zone touristique d'Al Hoceima attirent beaucoup de visiteurs.

Le nombre d'hôtels homologués s'élève à 31 dont 9 sont des hôtels de haut standing (4 et 5 étoiles).

Le nombre de lits dans la région dépasse 4.400, soit 12,1 % du total national (contre près de 3.000 lits en 1960).

Nombre de lits dans les hôtels classés au 31.12.72

Provinces	5 et 4 Etoiles	3 et 2 Etoiles	1 Etoile	Villages de vacances et centre Baln.	Total 1972	Total 1960
Al Hoceima	546	—	120	1.200	1.866	1.530
Fès	1.489	655	250	—	2.394	1.331
Taza	—	80	70	—	150	100
Total régional	2.035	735	440	1.200	4.410	2.961
Total national	14.868	10.556	3.111	7.809	36.344	19.780
%	13,7	7,0	14,1	15,4	12,1	15,0

IV — INFRASTRUCTURE

Du point de vue infrastructure, la région est assez bien équipée comparativement à d'autres régions du Royaume. Le trafic reste cependant limité notamment vers l'Est et le Nord.

4-1 — Le réseau routier :

La région est dotée d'un réseau satisfaisant surtout dans la province de Fès. Le réseau dessert outre les riches plaines agricoles du Saïss, le Moyen-Atlas-Nord et surtout le Rif et l'Oriental par le col de Taza.

L'axe Fès-Taza-Oujda constitue l'artère principale du réseau.

Réseau routier : 1971

Catégories	Longueur totale (km)	Longueur construite	Longueur revêtue
Routes principales	899	899	899
Routes secondaires	1.704	1.444	1.313
Chemins tertiaires	4.678	1.536	979
Total régional	7.281	3.879	3.191

La densité du réseau routier (longueur totale) s'établit à 165,5 km (la moyenne nationale étant de 112,8 km).

Le nombre de kilomètres de routes pour 1.000 habitants s'élève à 3,8 km (la moyenne nationale étant de 3,35 km). Mais ce taux n'est que de 2,0 km et 1,4 km respectivement pour la région et pour l'ensemble du pays, si l'on ne tient compte que de la longueur construite.

En ce qui concerne l'infrastructure ferroviaire, la région est traversée sur 147 km par une ligne à voie unique : Sidi-Kacem, Fès, Taza, Oujda.

4-2 — Infrastructure aéroportuaire

La région dispose de 2 aéroports de première importance Fès-Saïss et Souani (Al Hoceima) et 3 terrains de liaisons intérieures (2 à Taza et 1 à Missour).

Aérodrome Fès-Saïss :

Son extension est achevée en 1972.

— La piste mesure actuellement 3.200 m sur 45 m et capable d'accueillir tous les avions en circulation actuellement.

— Capacité de l'aérogare : 100.000 passagers par an.

— Balisage nocturne.

— Station météo de renseignement et d'observation.

I — INTRODUCTION

La région de l'Oriental comprend les provinces d'Oujda et de Nador.

L'Oriental couvre plus de 48.530 km2 (10,6 % de la superficie totale du Maroc) dont 42.400 Km2 pour la province d'Oujda et 6.132 km2 pour la province de Nador.

Le relief comprend trois grandes unités :

— Les montagnes du Rif oriental,

— Les plaines surtout le long du littoral,

— et les plateaux s'étendant vers le Sud.

Deux types de climat dominent :

— Le climat méditerranéen au Nord nuancé par les montagnes, surtout sur les versants sud du Rif ;

— Le climat continental nuancé au Sud par une influence présaharienne.

La pluviométrie est irrégulière et insuffisante pour les cultures et la moyenne annuelle varie de 350 mm au Nord à 100 mm au Sud.

Les écarts de températures augmentent à mesure que l'on descende vers le Sud où l'on peut passer des minima de 10° aux maxima de + 50°.

La population en partie rurale se concentre au Nord.

L'agriculture qui constitue la principale ressource de la région est dominée par l'élevage et les cultures modernes.

Découpage administratif

Provinces	Cercles	Communes	Douars
Nador	3	28	760
Oujda	4	36	753
Total	7	64	1.513

II — POPULATION

2-1 — Evolution de la population totale entre les deux recensements 1960-1971 :

Entre les deux recensecents, la population de l'Oriental a évolué comme l'indique le tableau suivant :

Provinces	Recensements		Augmentation absolue	Augmentation relative	Taux annuel
	1960	1971			
Nador	347.566	480.517	132.951	38,2	3
Oujda	523.130	633.828	110.698	21,2	1,75
Total régional	870.696	1.143.345	243.649	27,9	2,27

La population de l'Oriental augmente à un rythme inférieur à la moyenne nationale qui est d'environ 2,6 % par an. Le taux de la région est de 2,27 quoique la province de Nador atteint presque 3 % par an.

Le poids de la population régionale par rapport à la population nationale baisse légèrement entre 1960 et 1971 et passe de 7,5 à 7,2 % environ.

2-2 — Répartition de la population de l'Oriental selon le milieu de résidence.

en 1.000 habitants

Provinces	Recensements						% Augmentation		
	1960			1971					
	U	R	T	U	R	T	U	R	T
Nador	19,4	328,2	347,6	44,2	436,3	480,5	127,8	32,9	38,2
Oujda	237,2	285,9	523,1	315,2	318,6	633,8	32,8	11,4	21,1
Total région	256,6	614,1	870,7	359,4	754,9	1114,3	40,0	22,9	29,1
Total Maroc	3.411,0	8.215,5	11.626,5	5.410	9.969	15.379	58,6	21,3	32,3

La population aussi bien urbaine que rurale de la province de Nador a enregistré en 11 ans, un net accroissement dépassant largement les moyennes nationales

Dans son ensemble la population rurale de l'Oriental a augmenté plus vite que le reste du rural national. Par contre la population urbaine a connu une sensible diminution.

La population orientale est inégalement répartie. La densité de la région est de 23 habitants au km2 quoique celle de Nador dépasse 78 au km2.

2-3 — L'habitat et son occupation

Oujda, la plus grande ville de la région fait 175.500 habitants environ.

Trois villes ont une population comprise entre 30.000 et 50.000 habitants et trois autres centres ont des populations comprises entre 10.000 et 20.000 habitants.

17 villes et centres sont considérés comme urbains et groupent une population d'environ 359.400 habitants.

L'habitat rural est en majorité dispersé et se présente sous forme de petites constructions en pisé isolées les unes des autres. Les constructions à un seul niveau sont les plus dominantes et se composent d'une cour centrale pour le bétail et des pièces latérales pour l'habitation.

Ces habitations ne dépassent pas souvent une à deux pièces.

Répartition des ménages par pièces d'habitation :

Provinces	Nombre de pièces par logement		
	1	2	3 et +
Nador	34,6	37,3	28,1
Oujda	41,8	36,7	21,5
Total régional	38,7	37,0	24,0

2-4 — Population active et type d'activité

Répartition de la population active en :

— actifs occupés,
— chômeurs,
— scolaires,
— inactifs.

Les définitions retenues pour ces composantes sont celles du recensement de 1971 :

Provinces	Répartition en pourcentage				
	Actifs occupés	Chômeurs	Scolaires	Inactifs	Total
Nador	15,8	2,5	8,7	73,0	100
Oujda	17,7	3,2	16,1	63,0	100
Total régional	16,8	2,9	12,7	67,6	100
Total national	24,0	2,3	11,0	62,7	100

2-5 — Répartition de la population active par secteur d'activité.

Répartition en pourcentage.

Provinces	Secteurs d'activité				
	Primaire	Secondaire	Services	Non définis	Total
Nador	39,6	32,9	18,5	9,0	100
Oujda	37,2	25,7	24,9	12,2	100
Total régional	38,2	28,6	22,2	11,0	100
Total national	51,7	19,2	20,9	8,2	100

Le secteur agricole constitue la principale activité de la région, mais son pourcentage reste faible par rapport à la moyenne nationale.

III — SECTEURS PRODUCTIFS

3-1 — Agriculture

— L'agriculture de l'Oriental est géographiquement spécialisée. L'élevage de caprins se localise dans les régions montagneuses du Nord.

L'agriculture moderne et l'élevage de bovins occupent la région des grandes plaines de la basse Moulouya.

— Les cultures d'orge de légumineuses et surtout l'élevage d'ovins sont la spécialité des hauts plateaux.

3-1-1 — Les cultures

Utilisation des terres

L'enquête agricole ne couvre pas la province d'Oujda. Aussi ne disposons-nous pas de données chiffrées sur l'agriculture de cette province.

Les terres ensemencées de la province de Nador ont été estimées à 68.700 ha durant la campagne agricole 1970-1971 dont 65.700 ha réservés aux céréales.

3-1-2 — L'arboriculture

Les plantations fruitières de la province de Nador ont couvert en 1970-71 une superficie de 5.600 ha dont 2.900 ha pour les oliviers.

3-1-3 — L'élevage

C'est le secteur principal de l'agriculture de l'Oriental. L'espèce ovine domine et constitue la principale ressource des populations des hauts plateaux.

Cet élevage est en particulier extensif et doit parcourir souvent de longues distances à la recherche de la nourriture et des points d'eau.

3-1-4 — La forêt

La forêt couvre l'ensemble des massifs montagneux de la région, soit une superficie de 470.000 ha en espèces ligneuses.

La nappe alfatière s'étend sur près de 2.000.000 ha dans les hauts plateaux.

La production de bois de chauffage s'élève à 20.000 stères par an et celle de l'alfa à 70.000 tonnes. Les possibilités de la nappe alfatière sont d'environ 150.000 t.

3-1-5 — L'hydraulique

Le plus grand cours d'eau de la région est l'Oued Moulouya qui draine les plus importantes plaines agricoles de l'Oriental.

Son débit est d'environ 1 milliard de m3 par an mais connaît de grandes variations selon les années.

Les autres oueds, Oued Isly, Oued Za, Oued Kiss et Oued Neckor, constituent un réseau de moindre importance mais participent, malgré tout, à l'extension des zones irriguées dans la région.

La région possède deux grands barrages :

— Le Barrage Mohammed V sur l'oued Moulouya est de type accumulateur. Il a une retenue utile de 500 à 700 milliards de m3 et irrigue près de 2.500 ha sur la

rive gauche (la superficie irrigable dépasse 20.000 ha). La puissance de la centrale hydroélectrique est de 23.000 kw et sa production est de 85 Millions de kwh/an.

— Le Barrage de Mechraâ Hamadi sur l'oued Moulouya est de type dérivation. Il est destiné à l'irrigation et sa retenue est de 42 Millions de m3.

3-2 — Industrie, Mines, Energie et Artisanat

3-2-1 — L'industrie

L'industrie de l'Oriental est faible. Elle comprend :

— des industries alimentaires,
— des industries de métaux,
— de l'industrie chimique et des explosifs,
— de l'industrie du bois (fabrication des caisses d'emballage d'agrumes),
— une usine de coton à Berkane.

Les revenus industriels sont très faibles par rapport à la moyenne nationale.

3-2-2 — Les mines

Elles comprennent les minerais de fer, d'anthracite, de plomb, de zinc et des argiles smectiques.

Les plus importants sont le fer avec une production de 234.200 t en 1972 contre 623.300 t en 1971 et l'anthracite avec près de 547.000 t produite en 1972.

3-2-3 — L'énergie

— Les charbons de Jerada :

Le minerai est surtout de l'anthracite. Les réserves sont estimées à 100 millions de tonnes. C'est le premier gisement maghrébin. La capacité est de 700.000 tonnes, mais la production annuelle a atteint pour la première fois en 1972, 547.000 t. Les emplois tournent autour de 4.300 personnes.

II — POPULATION

2-1 — Evolution de la population de la région depuis le recensement de 1960 et sa répartition :

Provinces	Population totale en :		Variation 1960-1971 en %	Taux d'accroissement moyen annuel	Présentation proportionnelle de cette population 1960 - 1971 en %	
	1960	1971				
Meknès	577.137	753.117	30,5	2,5	4,9	5,1
Ksar-Es-Souk	380.949	471.620	23,8	2,0	3,3	3,1
Total de la région	958.086	1.224.737	28,0	2,5	7,8	8,2
Total national	11.626.470	15.379.259	32,3	2,6	100	100

Ces résultats montrent qu'au 20 juillet 1971 la région économique du Centre-Sud comptait 1.224.737 habitants soit 8,2 % de la population totale du pays.

Ce peuplement est relativement peu nombreux puisqu'il ne représente que 8 % environ de la population totale du pays.

2-2 — Répartition de la population du Centre-Sud selon le milieu de résidence (urbain et rural) :

Provinces	Population en 1971			% de la population urbaine
	Urbain	Rural	Total	
Meknès	363.499	389.618	753.117	48,2
Ksar Es Souk	46.595	425.025	471.620	10,0
Total régional	410.094	814.643	1.224.737	33,5
Total national	5.409.725	9.969.534	15.379.259	35,1
% région/pays	7,5	8,1	8,0	—

La population urbaine croît plus vite que la population rurale. En effet le développement économique et l'évolution des mentalités provoquent d'importants mouvements de population sur ce territoire, notamment des campagnes vers les villes : ces mouvements migratoires expliquent en grande partie la différence des taux de croissance observés dans ces zônes urbaines et rurales.

La population urbaine de la région qui s'évaluait, en 1960 à 260.000 habitants s'élève actuellement à 410.094 habitants. Ainsi donc le taux d'urbanisation est passé de 27 % en 1960 à 33,5 % en 1971. Au niveau national ce taux est passé de 29 % à 35 %.

La proportion de la population urbaine est particulièrement influencée par la province de Meknès qui compte plus de 88 % de la population urbaine de toute

la région. La totalité de cette population est répartie entre 11 villes et centres automones abritant 322.455 habitants.

2-3 — Evolution du peuplement des 11 villes de la Région :

Provinces	Villes	Population en :		% d'accroissement 1960-71
		1960	1971	
MEKNES	Meknès	175.943	248.369	41,1
	Ifrane	3.260	6.014	84,4
	Azrou	14.143	20.756	46,7
	El Hajeb	7.817	12.601	46,1
	Khénifra	18.503	25.526	37,9
	My. I. Zerhoun	8.146	9.189	12,8
KSAR ES SOUK	Erfoud	4.491	5.400	20,2
	Goulmima	1.804	4.056	124,8
	Ksar Es Souk	6.554	16.775	155,9
	Midelt	6.504	15.879	144,1
	Rich	2.455	4.485	82,8
TOTAL ..		249.620	369.050	47,8

La population rurale de la région du Centre-Sud est de 814.643 habitants et répartie entre 2.145 agglomérations rurales présentant les caractéristiques suivantes :

— 900 agglomérations ayant des habitations groupées,

— 570 agglomérations ayant un type d'habitat éclaté c'est-à-dire que les habitations sont groupées, mais réparties entre les sous-douars ou fragments composant le douar,

— 610 agglomérations ayant un type d'habitat dispersé, c'est-à-dire que les habitations sont très éloignées les unes des autres.

2-4 — Population totale de la région selon le type d'activité, les actifs occupés, chômeurs, population scolaire et la population inactive :

Provinces	Population active			Scolaires	Inactifs	Total général
	actifs occupés	Chômeurs	Total			
Meknès	166.750	19.540	186.290	102.980	463.867	743.137
Ksar Es Souk	102.429	9.253	111.682	32.855	327.083	472.620
Total régional	269.179	28.793	297.972	135.835	790.950	1.224.737
Total national	3.631.579	348.939	3.961.303	1.674.468	9.724.273	15.379.259
% région/pays	7,4	8,2	7,5	8,1	8,1	8

2-5 — Répartition de la population active suivant les trois secteurs : Agriculture, Industrie, Services :

(en pourcentage)

Provinces	Agriculture	Industrie	Services	Travailleurs non classés	Total
Meknès	47,5	19,4	23,1	9,9	100
Ksar Es Souk	60,9	23,1	11,7	4,3	100
Total régional	52,6	20,8	18,8	7,8	100
Total national	51,7	19,2	20,9	8,2	100

— **L'énergie thermique :**

Le charbon de Jérada alimente une centrale thermique à Oujda d'une puissance de 24.500 kw. La production de Jerada en 1972 a été de 438 Millions de kwh.

— **L'énergie d'origine hydraulique :**

L'usine de Mechraâ Klila est d'une puissance de 23.000 kw et sa production annuelle est de 85 Millions de kwh.

3-2-4 — L'Artisanat

L'artisanat est très négligeable. Le travail de l'alpha donne naissance à un artisanat familial qui se développe très timidement.

3-3 — Tourisme

Capacité hôtelière au 31-12-1972

par lit

Provinces	5 et 4 étoiles	3 et 2 étoiles	1 étoile	Villages de vacances et centres balnéaires	Total 1972	Total 1960
Oujda	—	157	109	—	266	362
Nador	192	—	—	—	192	312
Total régional	192	157	109	—	458	674
Total national	14.868	10.556	3.111	7.809	36.344	19.780
%	1,3	1,5	3,5	0	1,3	3,4

IV — INFRASTRUCTURE

4-1 — Réseau Routier

— **Réseau principal :**

Le réseau s'étend sur 787 km.

— **Réseau secondaire :**

Le réseau secondaire relativement dense dans la province de Nador, compte un grand nombre de routes. Ce réseau fait au total, une longueur de 623 kms dans toute la région.

— **Réseau tertiaire :**

Il totalise une longueur de 2.397 kms de chemins tertiaires.

La densité du réseau routier est de 78,4 kms pour 1.000 km2 si l'on considère seulement les routes secondaires et principales, et, de 62 kms pour 1.000 km2 pour l'ensemble.

Les moyennes nationales sont respectivement 34 kms et 12,8 kms pour 1.000 km2.

4-2 — Réseau ferroviaire

Il comprend :

— La ligne Fès-Algérie utilisée pour les voyageurs et le transport des marchandises. Cette ligne fait 150 kms environ dans l'Oriental.

— La ligne Guenfouda-Hassi Blal longue de 45 kms sert à l'évacuation du Charbon de Jerada.

— La ligne Oujda-Bouarfa longue de 280 kms relie Oujda aux gisements miners de Bou-Arfa.

Toutes ces lignes sont à voie unique.

4-3 — Les ports

Le port de Nador est le seul port de la région. Il est équipé sur 233 m de quai.

4-4 — Les aéroports

L'Oriental est doté de deux aérodromes relativement importants et de plusieurs petits aérodromes, surtout, dans les centres miniers :

— Oujda-Angad est le plus important. Equipé pour le trafic intérieur et international, situé à 10 kms d'Oujda, il possède une station de météo de renseignement et d'observation et une aérogare ;

— Nador-Taouma dispose d'une piste de 1.200 m de long et 45 m de large.

4-5 — Télécommunications et Mass Média

4-5-1 — P. T. T.

Du point de vue P.T.T., la région de l'Oriental vient d'être dotée d'un centre automatique reliant Oujda au reste du pays. La région dispose :

— d'un centre automatique urbain de 2.500 équipements,
— d'un centre de télex de 45 équipements,
— et d'autres équipements téléphoniques.

4-5-2 — R. T. M.

La couverture radio est totale mais celle de la T.V. n'est que partielle.

V — SECTEURS SOCIAUX

5-1 — Enseignemest et formation

5-1-1 — Enseignement primaire

a — Comparaison des effectifs de deux années scolaires consécutives :

Provinces	1971 - 1972			1972 - 1973		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Nador	32.533	—	32.533	35.895	—	35.895
Oujda	72.154	1.543	73.697	75.113	1.708	76.821
Total régional	104.687	1.543	106.230	111.008	1.708	112.716
Total national	1.171.307	60.629	123.936	1.216.007	59.850	1.275.857

On constate que les effectifs scolaires ont augmenté de 6,1 % en une année.

En 1972-73 la région groupe 8,8 % de l'ensemble des effectifs nationaux.

b — Répartition des effectifs scolarisés selon le milieu de résidence : 1972-1973

Provinces	Effectifs scolaires		
	Urbain	Rural	Total
Nador	9.368	26.527	35.895
Oujda	54.594	20.519	75.113
Total régional	63.962	47.046	111.008
Total national	827.542	388.465	1.216.007

Quoique la population de la région est en majorité rurale, les effectifs urbains scolarisés représentent 57,6 %.

c — Personnel enseignant, classes et nombre d'élèves par classe en 1972 - 73

Provinces	Personnel			Classes		Nombre d'élèves par classe
	Hommes et Femmes	Femmes	dont instituteurs Titulaires	nombre de classes	dont classes à roulement	
Nador	972	57	514	954	644	39
Oujda	2.068	316	1.579	926	1.419	38
Total régional	3.040	373	2.093	2.880	2.063	38
Total national	34.190	6.098	22.067	32.466	20.705	37

2-6 — Répartition des ménages par pièces d'habitation :

Provinces	Nombre de pièces par logement			
	1	2	3 et +	Total
Meknès	46 %	33 %	21 %	100 %
Ksar-Es-Souk	35 %	38 %	27 %	100 %
Total régional	42 %	35 %	23 %	100 %

Le nombre de ménages selon le nombre de pièces d'habitation nous renseigne sur la structuration de l'habitat. On constate que les 3/4 de la population ne disposent que d'une ou deux pièces d'habitation.

III — SECTEURS PRODUCTIFS

3-1 — Agriculture :

3-1-1 — L'utilisation des terres :

Campagne 1970-71

	Superficie (ha.)		
	Meknès	Ksar Es Souk	Total de la région
Terres ensemencées	234.000	42.000	276.000
Plantations fruitières	38.000	16.000	54.000
Jachères	128.000	23.000	151.000
Total terres cultivables ..	400.000	81.000	481.000
Forêts	335.000	165.000	500.000

Le taux d'utilisation des sols est l'un des plus bas de toutes les régions du pays. La moyenne nationale étant de 17 %.

La Province de Meknès a une vocation agricole certaine. Son agriculture est très diversifiée et caractérisée par des spécialités régionales (arboriculture, céréales et élevages) : Par contre dans la Province de Ksar Es Souk l'eau est l'élément déterminant de son économie agricole. L'extension de l'agriculture est liée comme pour la province de Ouarzazate à l'existence de l'eau. Les ressources agricoles de cette province sont constituées en un premier lieu par l'arboriculture, le palmier dattier est par excellence l'arbre le plus répandu dans des basses vallées.

3-1-2 — Les productions céréalières :

A Meknès les productions végétales dominent nettement les productions animales, les céréales ont une place de choix.

Province de Meknès - Campagne 1970 - 1971

Cultures	Superficie en ha	Production en qx
Blé dur	107.700	1.624.600
blé tendre	27.100	588.300
orge	40.700	642.200
maïs	5.200	93.800
Total	180.700	2.948.900

A Ksar Es Souk les céréales occupent une place prépondérante parmi les cultures annuelles.

3-1-3 — Les légumineuses :

En plus de sproductions céréalières, la province de Meknès est depuis longtemps le fief de la production des légumineuses. L'importance des surfaces qui leurs sont consacrées varie avec la dimension des exploitations, mais aussi et surtout avec leur place dans l'assolement et la main-d'œuvre disponible.

Province de Meknès - Campagne 1970 - 1971

Cultures	Superficie en ha	Production en qx
fèves	7.100	80.400
pois-chiches	21.500	—
petits pois	2.500	29.800
lentilles	2.500	31.800
Total	33.600	142.000

3-1-4 — L'arboriculture

L'arboriculture occupe une place importante dans l'économie de la province de Ksar Es Souk. Le milieu naturel permet d'avoir un éventail assez ouvert allant des arbres à pépins à Midelt jusqu'au palmier dattier à Erfoud et Rissani.

Malgré l'importance économique qu'il présente, l'olivier reste l'arbre le plus rustique (manque d'entretien, absence du fumure, de techniques culturales...) on note dans les différents cercles 300.000 oliviers constituant le principal revenu des exploitations (rendement moyen de 20 kg/arbre).

Le palmier dattier :

L'importance du palmier dattier dans la région est incontestable ; c'est l'arbre providence du Tafilalet. Son aire de culture s'étend sur les cercles de Ksar-Es-Souk, Erfoud et Goulmima. Le nombre d'arbres total serait de l'ordre de 900.000 répartis en plusieurs variétés.

Arbres divers :

En raison de leur nombre relativement moins important, les autres espèces fruitières n'avaient pas en milieu fellah, il y a quelques années, un caractère spéculatif. Les fruits étaient destinés surtout à la consommation familiale. Par la suite, les plantations ont pris de l'importance et certaines régions comme Midelt et Rich connaissent actuellement une activité assez intéressante du point de vue de la commercialisation des fruits.

L'arboriculture dans la province de Meknès :

Les arbres fruitiers ont couvert durant la campagne agricole 1970-71 une superficie de 37.800 ha dont 15.400 ha réservés à la vigne.

a. — *La vigne :* La vigne de Meknès occupait une place solide dans la viticulture marocaine et même européenne. Or actuellement on assiste à une diminution considérable des superficies du vignoble. Les causes essentielles de la réduction de cette culture est sans conteste le manque de débouchés et l'importante baisse des exportations vers l'Europe.

b. — *L'olivier* : (1.600 ha) reste toujours une des principales vocations de la province.

c. — *Autres cultures fruitières :* Les agrumes, pommiers, poiriers, pruniers ont couvert en 1970-71 une superficie de 6.400 ha.

3-1-5 — Les cultures maraîchères et industrielles :

Meknès, dans un sens général, n'a pas la vocation maraîchère. Cependant les agriculteurs recherchent, dans cette spéculation des compensations non négligeables aux dégâts causés à la céréaliculture par certains facteurs climatiques. Pour cette raison, ils veillent attentivement à l'état sanitaire de leurs parcelles et leurs appliquent les traitements insecticides et fongicides.

A M'haya et Bittit, l'oignon et la pomme de terre font l'objet d'une activité importante. Les autres cultures maraîchères sans avoir l'importance de la pomme de terre, donnent lieu à une production non négligeable.

Parmi les plantes industrielles citons pour mémoire : la betterave, le tournesol, le carthame, le tabac et quelques plantes à essence (menthe, géranium).

3-1-6 — Les richesses forestières :

La forêt couvre approximativement 500.000 ha se décomposant comme suit :

5-1-2 — Enseignement secondaire :

Effectifs par type d'enseignement 1972-1973.

Enseingement Public					Effectifs
dont filles	Moderne	Originel	ERI	Total	
Nador	2.266	139	—	2.405	316
Oujda	19.522	145	168	19.835	5.023
Total régional	21.788	284	168	22.240	5.339
Total national	297.616	6.660	2.622	306.898	90.837

5-2 — Santé Publique

5-2-1 — Capacité hospitalière

Provinces	Lits d'hôpitaux	Lits d'autres formations	Total	Population 1971	Nombre d'habitants par lit
Nador	287	20	307	480.517	1.565
Oujda	729	110	839	633.828	754
Total régional	1.016	130	1.146	1.114.345	972
Total national	21.214	1.704	22.918	15.379.259	671

Le nombre d'habitants par lit dans la province de Nador est plus que le double du chiffre national

Un grand contraste oppose les deux provinces et, dans l'ensemble, la région est très défavorisée par rapport au reste du pays.

5-2-2 — Système ambulatoire :

Cettte rubrique groupe les centres de santé dont les dispensaires aussi bien urbains que ruraux.

Provinces	Centres de santé			Dispensaires			Nombre d'habitants par	
	U	R	T	U	R	T	Centre de Santé	Dispen-saire
Nador	1	6	7	2	13	15	68.645	32.034
Oujda	3	8	11	9	13	22	57.621	28.810
Total régional	4	14	18	11	26	37	61.908	30.117
Total national	69	134	203	148	451	599	75.759	25.675

Comparativement à d'autres régions du pays, celle de l'Oriental est avantagée au point de vue Centres de Santé mais désavantagée, en ce qui concerne les Dispensaires.

5-3 — Jeunesse et Sports

Situation à la veille du Plan

EQUIPEMENT \ PROVINCES	Nador	Oujda	Total
A — **Jeunesse**			
Maisons de Jeunes	2	3	5
— Centres d'accueil	1	1	2
— Camps de vacances	1	2	3
B — **Affaires Sociales**			
Foyers féminins	6	10	16
C — **Sports**			
Terrains de foot-ball	6	13	19
» de basket-ball	1	5	6
» de volley-ball	1	2	3
» de hand-ball	1	2	3
» d'athlétisme	—	1	1
Courts de tennis	—	14	14
Piscines	2	7	9

REGION N° 6

L'ORIENTAL

INVESTISSEMENTS PUBLICS

Unité : 1000 DH

SECTEURS \ PROVINCES	Oujda	Nador	TOTAL
PLAN FORMATION DES CADRES	**270**	—	**270**
OFFICE DES PECHES	**405**	**486**	**891**
ARTISANAT	**2.916**	**1.100**	**4.016**
PROMOTION NATIONALE	**7.500**	**10.800**	**18.300**
INFORMATION	8.400	1.268	**9.668**
● Radio et Télévision	8.400	1.268	9.668
TOURISME	—	—	—
JUSTICE	**6.800**	**2.500**	**9.300**
INTERIEUR	**22.207**	**20.215**	**42.422**
● DERRO	—	6.151	6.151
● Bâtiments Administratifs	1.725	1.361	3.086
● Sûreté Nationale	1.235	—	1.235
● Subventions Collectivités Locales	19.247	12.703	31.950
HABITAT	**25.229**	**7.923**	**33.152**
FINANCES	**1.935**	**498**	**2.433**
INDUSTRIE, MINES, MARINE MARCH	**135.244**	**33.574**	**168.818**
● Bâtiments Administratifs	59	359	418
● Mines et Géologie	3.335	500	3.835
● B.R.P.M.	40.100	—	40.100
● Charbon	15.000		15.000
● Projets Industriels	76.750	32.715	109.465
AGRICULTURE	**121.698**	**30.861**	**152.559**
● O.R.M.V.A.	75.135	14.410	89.545
● Enseignement Agricole	1.725	—	1.725
● Elevage	16.236	2.829	19.065
● Recherche Agronomique	96	1.655	1.751
● Eaux et Forêts	8.898	4.085	12.983
● Zones Bour DMV	17.322	6.504	23.826
● Conservation Foncière	1.254	145	1.399
● Direction Affaires Economiques	1.032	1.233	2.265
Sous-total	332.604	109.225	441.829

REGION N° 6

L'ORIENTAL

INVESTISSEMENTS PUBLICS (suite)

Unité 1.000 DH

SECTEURS / PROVINCES	Oujda	Nador	Total
Report	332.604	109.225	441.829
SANTE PUBLIQUE	7.872,4	5.189	13.061,4
P.T.T.	9.228	1.270	10.498
TRAVAUX PUBLICS	49.740	21.301	71.041
● Routes	16.260	10.225	26.485
● Ports	—	P.M. (1)	—
● Aéroports	10.835	3.100	13.935
● O.N.C.F.	1.027	—	1.027
● Hydraulique	5.483	4.676	10.159
● O.N.E.P.	10.875	2.000	12.875
● O.N.E.	4.150	—	4.150
● Assainissements et études	600	1.300	1.900
● Electrifications Rurales	300	—	300
● Equipements Administratifs	210	—	210
TRAVAIL, AFFAIRES SOCIALES, JEUNESSE ET SPORTS	4.017	300	4.317
● Travail	50	—	50
● Jeunesse et Sports	3 967	300	4 267
ENSEIGNEMENT	52.915	14.893	67.808
● Primaire	11.749	8.375	20.124
● Secondaire	27.305	3.705	31.010
● Originel	2.525	2.525	5.050
● Bâtiments Administratifs	—	288	288
● Formation des Cadres Prim.	5.063	—	5.063
● Formation des Cadres second.	6.273	—	6.273
AFFAIRES ISLAMIQUES, HABOUS, CULTURE	890	344	1.234
PROGRAMME SPECIAL DE FORMATION	6.990	—	6.990
TOTAL GENERAL	464.256,4	152.522	616 778,4

(1) Estimation en cours.

Provinces	Cercles	Superficie (ha)
MEKNES	Meknès Banlieue	2.000
		38.000
	Azrou	125.000
	Khénifra	170.000
KSAR ES SOUK ..		
	Midelt	140.000
	Rich	25.000
Total de la région		500.000

La province de Ksar Es Souk compte également plus de 500.000 ha de nappes alfatières qui font partie du domaine privé de l'Etat et sont soumises au régime forestier au même titre que les forêts domaniales. Elles se trouvent surtout concentrées dans la vallée de la Haute Moulouya.

Ces massifs forestiers et ces nappes Alfatières sont d'une grande importance sur le plan régional :

— Ils contribuent à l'approvisionnement de la région et des autres régions limitrophes en bois d'œuvre (15 % de la production nationale) et en combustibles ligneux ;

— Ils constituent des zônes vitales pour le cheptel bovin, ovin et caprin de la région,

— Par leurs espaces verts et leurs possibilités Cynégétiques, ces massifs constituent un des principaux attraits touristiques de la région et forment un des piliers du développement du secteur tertiaire.

Répartition des forêts à l'intérieur de la région :

Géographiquement la majeure partie des forêts (et surtous les forêts de cèdres et chêne vert) appartiennent aux domaines du Moyen Atlas ; le reste se rattachant au domaine du Haut Atlas, du Plateau Central et par une très faible part au Prérif (Zerhoun).

La production forestière :

Les forêts de la région donnnent des produits variés qui peuvent être classés dans les catégorie suivantes :

— bois de chauffage .. .. . 120.000 stéres
— charbon de bois .. .. .. 35.000 qx.
— bois d'œuvre .. .. 6.000 m3.
— liège à tanin .. .. 7.000 stères
— alfa .. .. 1.000 tonnes

3-1-7 — L'élevage :

La région du Centre-Sud est une région à élevage par excellence. En plus du fait qu'elle est le berceau de la race ovine de montagne, on y trouve toutes les autres espèces animales, dont un élevage intensif auprès des agglomérations urbaines pour espèce bovine.

Statistique d'élevage :

Ne sont recensés que les animaux imposables c'est-à-dire ceux qui ont dépassé un certain âge :

— Ovins et caprins : après sevrage
— Camelins : plus de deux ans.

Provinces / Races	Meknès	Ksar Es Souk	Total de la Région
Bovins — — —	295.000	32.465	327.465
Ovins — — —	1.850.000	605.176	2.455.176
Caprins — —	295.000	504.290	799.290
Equidés — —	145.000	92.270	237.270
Volailles — —	140.000	193.500	333.500

L'Aviculture est pratiquée d'une façon familiale. La station avicole de Meknès peut livrer aux éleveurs environ 130.000 poussins par jour.

3-1-8 — L'hydraulique :

Parallèlement à de petits ouvrages de dérivation et d'autres équipements hydrauliques de portée moyenne, la région dispose d'un grand barrage : le barrage Hassan Ed-Dakhil qui permettra dans un proche avenir l'irrigation de 18.000 ha dans la vallée du Tafilalet.

Ce barrage a pour but essentiel de protéger le Tafilalet contre la brutalité des crues de l'Oued Ziz et d'assurer en un premier stade l'irrigation permanente de 7.000 à 9.000 ha.

3-2 — Industrie, Mines et Energie :

3-2-1 — L'industrie :

L'évolution de la production industrielle peut être suivie en première approximation à travers les variations de la consommation d'énergie. Cette consommation d'énergie a connu ces denières années un accroissement de 7 à 8 % dans les villes de Meknès. Ceci est dû au fait que l'industrie dans cette ville connaît un essort important ces derniers temps. Les industries alimentaires (minoteries, malteries, brasseries, caves, huileries) se développent grâce à l'existence d'un marché de consommation urbain très important et à la situation géographique de la province (axe-routes Casablanca, Kénitra, Meknès, Oujda).

La consommation du ciment elle aussi est un bon indicateur de développement. La cimenterie de Meknès a connu une très forte activité à partir de 1969. Ses ventes se sont élevées à 302.000 tonnes en 1969 soit 26 % de la consommation totale du pays. En 1972, cette production a atteint 490.300 t.

Cette cimenterie alimente les provinces de Meknès, Ksar Es Souk, Fès, Taza, Oujda ainsi que la partie limitrophe de la province de Kénitra.

Evolution de la consommation du ciment dans la province de Meknès :

Cette consommation est passée de 27.500 tonnes en 1965 à 50.000 tonnes en 1969.

L'administration a directement participé à de nombreuses réalisations par le biais de la Promotion Nationale. Cette action a contribué à augmenter la consommation du ciment.

Quant à la province de Ksar Es Souk, l'industrie proprement dite est presque inexistante.

3-2-2 — L'énergie :

La ville de Meknès est alimentée actuellement par deux postes principaux, tous deux interconnectés sur le réseau 60 kv (O.N.E.) qui s'étend à travers le Pays.

Les deux postes alimentant Meknès sont :

— Le poste de Sidi Bouzekri à l'Est qui est un

— Le poste du Zerhoun situé en bas du Lycée poste d'interconnection 60 kv. Sa puissance est de 400 kw. Moulay Ismaïl qui est uniquement un poste interconnecté mais alimente les 9/10 de la ville.

Dans la province de Ksar Es Souk en plus de la construction de la ligne haute tension Bine El Ouidane - Midelt réalisée au cours du Plan Triennal 1965-67, l'Office National de l'Eléctricité a entrepris au titre du Plan 1968-72 les travaux suivants :

— La ligne Foum Rhiour - Erfoud 73 km : mise en service : octobre 1969.

— La ligne Foum Rhiour - Goulmima 63 km : mise en service : janvier 1971.

— La ligne Erfoud - Rissani 20 km : mise en service : avril 1970.

— La ligne Goulmima - Tinejdad 22,5 km : mise en service : janvier 1971.

L'Office National de l'Electricité envisage également la construction d'une centrale hydro-électrique au barrage Hassan Ed-Dakhil.

3-2-3 — Les richesses minières :

La province de Meknès exploite une gamme variée de minerais : manganèse, cuivre, antimoine, plomb et zinc. La seule mine importante est celle du Djebel Aouam qui a produit en 1972 :

— 20.070 tonnes de concentré en plomb ;

— 2.010 tonnes de concentré en zinc.

L'antimoine est prépendérant dans la Province de Meknès, il faut signaler l'importance des réserves dans la zone de M'Rirt-Khénifra.

CHAPITRE VII

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA REGION 7

LE CENTRE - SUD

I — INTRODUCTION

La région du Centre Sud regroupe les provinces de Meknès et de Ksar-Es-Souk.

Découpage administratif

Provinces	Nombre de cercles	Nombre de communes	Nombre de douars
Meknès	4	31	1070
Ksar-Es-Souk	5	43	1007
Total de la région:	9	74	2077

Cette région est caractérisée par sa vaste étendue géographique (25 % du territoire national) et par la grande diversité du relief : sept zones naturelles se succèdent :

— Le massif de Zerhoun,
— La plaine de Meknès,
— Le plateau central,
— Les chaines du Moyen-Atlas,
— La haute vallée de la Moulouya,
— L'extrémité orientale du Haut Atlas,
— La zone présaharienne du Tafilalet.

Cependant le potentiel agricole de cette région reste très réduit géographiquement puisqu'il est situé en grande partie dans la plaine de Meknès, dans la zone de la Haute Moulouya et les Oasis au long de l'Oued Ziz.

Les disparités régionales sont très prononcées du point de vue peuplement ; cela s'explique en grande partie par le fait que cette région doit son peuplement actuel à des avancées successives des populations pastorales. La densité de population des deux provinces est très inégale : 56,4 habitants au km2 pour la province de Meknès et 4,7 habitants au Km2 pour celle de Ksar Es Souk. Bien que l'économie de la région soit essentiellement agricole, il y a lieu de souligner l'importance de l'industrie de transformation et des mines (notamment le plomb et le zinc).

Les réserves du gisement d'El Hamman sont estimées à 3.750.000 tonnes. Pour réaliser la production, il suffit d'extraire et d'enrichir la fluorine de façon à pouvoir obtenir la qualité chimique (teneur 98 %).

La province de Ksar Es Souk a un sous-sol riche surtout en minerai de plomb et subsidiairement en zinc et manganèse. L'exploitation du plomb apporte chaque année un apport de devise savec un tonnage de plus de 72.000 tonnes.

Les mines d'Aouli et de Mibladen produisent à elles seules environ 30.000 tonnes de minerais de plomb ; le reste est produit par les mines de Beni-Tajite et les mines situées dans la zone qui s'étend au Sud d'Erfoud et Rissani.

A part les centres d'Aouli et de Mibladen, tous les autres centres de production sont exploités de manière artisanale.

La Centrale d'achat et du développement économique du Tafilalet a produit à elle seule plus de 19.000 tonnes de plomb; c'est la raison pour laquelle la C.A.D.E.T. a élargi ses activités aux régions de Beni-Tadjet (cercle de Rich) et Daït (cercle de Ksar Es Souk).

L'activité du B.R.P.M. a porté sur deux chantiers qui sont, en plus, importants du point de vue recherche minière.

— Bou Maâdine gisement de plomb, zinc dans les environs de Tinjdad (cercle de Goulmima).

— Oumjerane : gisement de cuivre dans le secteur des Aït Saâdane (cercle d'Erfoud).

Les réserves de Bou Maâdine :

Réserves	Tonnages	% Plomb	% Zinc	Argent (g/t)	Au (g/t)
R. certaines	913.800	0,8	3,70	219	4,0
R. très probables	131.300	1,2	7,50	141	2,0
R. probables	1.967.300	1,25	4,10	117	1,2
R. possibles	1.171.200				

Les réseaux du gisement d'Oumjerane :

Ce gisement est situé entre Zagora et Rissani. Les réserves reconnues de ce gisement s'élèvent à 1.600.000 t. d'une teneur de 2,8 %.

Les réserves du gisement de Bou Kerzia :

Bou Kerzia se trouve dans la même zone qu'Oumjerane. L'exploration de ce gisement permettra la mise en évidence d'un tonnage exploitable de l'ordre de 1 million de tonnes

3-2-4 — L'artisanat :

L'Artisanat est considéré comme l'une des principales ressources de la population de la ville de Meknès et quelques centres (Azrou, Khénifra).

Aussi dans la province de Ksar Es Souk, les habitants s'adonnent à des activités artisanales étant donné la faiblesse de leur revenu.

Quant à la province de Meknès on constate que les activités artisanales sont assez diversifiées ; néanmoins la structure par secteur d'activité est très déséquilibrée.

Les coopératives artisanales :

Les seules secteurs artisanaux qui sont organisés en coopératives dans la région sont les suivants : les textiles, le cuir, et le bois.

Les Centres de Formation Professionnelle :

Ces centres d'apprentissage sont au nombre de huit (5 dans la ville de Meknès et 3 dans la ville d'El Hajeb).
Cette formation porte sur le tissage des tapis, la broderie, la cordonnerie, la maroquinerie, la tannerie et les textiles.

3-3 — Le Tourisme :

La région du Centre-Sud possède de grandes possibilités touristiques qui méritent d'être exploitées dans un double intérêt économique et social.

Les richesses de cette région sont multiples et variées créant des motivations solides au tourisme qui cherche le dépaysement, la découverte.

Situation de la capacité hôtelière par catégorie de lits au 31 décembre 1972

Provinces	5 et 4 étoiles	3 et 2 étoiles	1 étoile	Villages de vacances et centres balnéaires	Total 1972	Total 1960
Ksar Es Souk	255	53	33	—	341	184
Meknès	282	1.288	230	—	1.800	1.104
Total régional	537	1.341	263	—	2.141	1.288
Total national	14.868	10.556	3.111	7.809	36.344	19.780
% région/pays	3,6	12,7	8,5	—	5,9	6,5

Il convient de noter que la capacité hôtelière opérationnelle de la région du Centre-Sud a connu un accroissement rapide en l'espace de 11 ans.

IV — INFRASTRUCTURE

4-1 — Le réseau routier :

La région du Centre-Sud possède l'un des réseaux routiers les mieux équipés du pays. Le trafic est assez dense sur ce réseau, lequel est situé sur l'axe Rabat-Kénitra-Fès. Il dessert aussi le Moyen-Atlas.

Le tableau ci-dessous nous révèle l'importance de ce réseau routier et plus particulièrement pour la province de Meknès où le nombre de routes pour 1.000 Km2 est supérieur à la moyenne nationale. Par contre on constate une faiblesse assez notable du réseau routier de la province de Ksar Es Souk.

Provinces	Routes principales	Routes secondaires	Chemins tertiaires	Total	Réseau routier pour	
					1.000 habit.	1.000 km2
Meknès	530	364	2.282	3.176	2.8	101.1
Ksar Es Souk	700	55	2.631	3.386	7.2	33.8
Total régional	1.230	419	4.913	6.562	5.3	57.8
% Région-Maroc	16.4	6.0	15.0	18.0	—	—

4-2 — L'infrastructure ferroviaire :

En matière d'infrastructure ferroviaire, le nombre de kilomètres de voies ferrées qui est de 93 Km ne constitue qu'une seule ligne (ligne unique électrifiée)

4-3 — L'infrastructure aéroportuaire :

Aérodromes de première importance :

La région ne possède qu'un seul aérodrome de première importance celui de Mesergue. Il possede deux pistes de 2.000 m et 2.520 m. de longueur chacune, et de 45 m. et 50 m. de largeur et une station météo de renseignement et d'observation.

Outre ces équipements, l'aérodrome, dispose des installations ultra-modernes qui permettent l'atterissage de gros appareils à réaction.

L'exploitation de cet aérodrome se justifie, tout particulièrement par la vocation touristique de cette région et de l'équipement hôtelier dont elle dispose.

Aérodromes secondaires : trois terrains pour liaisons intérieure.

V — SECTEURS SOCIAUX

5-1 — L'enseignement :

5-1-1 — L'enseignement primaire :

Evolution des effectifs scolarisés au cours des deux dernières années scolaires (Public)

Provinces	1971 - 1972			1972 - 1973		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Meknès	73.552	2.487	76.039	76.179	2.678	78.857
Ksar Es Souk	36.207	—	36.207	37.664	—	37.664
Total régional	109.759	2.487	112.246	113.843	2.678	116.521
Total national	1.171.307	60.629	1.231.936	1.216.007	59.850	1.275.857

Toute la population d'âge scolaire n'est pas effectivement scolarisée : quoique la répartition des deux sexes est à peu près égale, le pourcentage des jeunes filles scolarisées reste faible.

Effectifs des élèves de l'Enseignement Public selon le milieu de résidence (1972 - 1973) :

Provinces	Population scolarisée dans le 1er degré		
	Urbain	Rural	Total
Meknès	47.494	28.685	76.179
Ksar Es Souk ..	9.258	28.406	37.664
Total régional	56.752	57.091	113.843
Total national	827.542	388.465	1.216.007

Dans le Centre-Sud, la scolarisation dans l'urbain est double par rapport à celle du rural.

Personnel enseignant et nombre de classes de l'enseignement primaire public (1972 - 1973)

Provinces	Personnel			Classes		
	Hommes et femmes	Femmes	dont Instituteurs titulaires	Nombre de classes	dont classes de roulement	Nombre d'élèves par classe
Meknès	2.142	533	1.595	2.028	1.306	38
Ksar Es Souk	1.044	45	549	993	232	40
Total régional	3.186	578	2.144	3.021	1.538	38
Total national	34.190	6.098	22.067	32.466	20.705	37

5-1-2 — L'enseignement secondaire : Les effectifs scolarisés (1972-1973)

Provinces	Public		E.R.I.	Total	dont filles
	Moderne	Originel			
Meknès	27.811	626	481	28.918	7.059
Ksar Es Souk	7.704	—	106	7.810	784
Total régional	35.515	626	587	36.728	7.843
Total national	385.926	8.222	3.587	397.735	90.837

L'une des caractéristiques principales de l'enseignement secondaire de la région est la faible proportion de jeunes filles qui arrivent à continuer leurs études, malgré le développement important de l'infrastructure scolaire. En effet, les filles ne représentent que 13 % de l'ensemble du secondaire.

5-2 — Santé publique

5-2-1 — Le nombre de dispensaires et de centres de Santé suivant le milieu d'implantation : urbain ou rural

Provinces	Centres de santé			Dispensaires			D.A.T.
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	
Meknès	6	10	16	12	18	30	2
Ksar Es Souk	—	6	6	—	28	28	—
Total régional	6	16	22	12	46	58	2
Total national	69	134	203	148	451	599	22
% région/pays	8,0	12,0	10,8	8,1	0,1	9,6	9,0

5-2-2 — Le nombre d'habitants par dispensaire, centre de Santé et médecin :

Provinces	1 dispensaire	1 centre de santé	1 médecin
Meknès	25.100	47.000	12.700
Ksar Es Souk	16.800	78.600	33.600
Total régional	21.100	55.600	16.700
Total national	25.675	75.759	13.600

Le nombre d'habitants desservis, soit par un centre de santé ou un dispensaire, se situe au dessous des proportions nationales. Cependant de grands efforts doivent être entrepris en vue d'améliorer les conditions sanitaires par l'implantation de nombreux équipements suivant une meilleure répartition géographique des équipements et du personnel sanitaire.

Il est essentiel dans ce vaste territoire régional de réduire l'espace géographique des zônes d'attraction hospitalière.

5-2-3 — La capacité hospitalière :

Provinces	Situation à la veille du Plan quinquennal 1968-72	Situation en 1971			Nombre d'habitants par lits
		lits d'hôpitaux	lits d'autres formations	Total	
Meknès	1.800	1.898	49	1.947	380
Ksar Es Souk	397	497	73	423	1.100
Total régional	2.197	2.395	122	2.370	510
Total national	21.803	21.214	1.704	22.918	671
% Région/ Pays	10,0	10,7	7,1	10,5	—

Le nombre d'habitants par lit, quoique inégalement réparti entre les deux provinces est largement inférieur à la moyenne nationale.

Le nombre de lits a augmenté d'environ 14,5 % par rapport à ce qu'il était à la veille du Plan Quinquennal 1968-1972.

5-3 — Jeunesse, promotion féminine et éducation surveillée :

La région du centre-Sud ne dispose pas d'un équipement satisfaisant en matière de jeunesse et sports. La plupart des équipements existants se trouvant localisés dans la ville de Meknès. Un effort doit être consenti en vue de pallier à cette insuffisance.

Equipements	Meknès	Ksar Es Souk	Total régional
Terrains de foot-ball	13	3	16
Terrains de basket-ball	10	4	14
Terrains de volley-ball	6	3	9
Terrains de Rugby	1	—	1
Terrains de hand-ball	2	1	3
Installations d'athlétisme	3	—	3
Courts de tennis	10	6	16
Piscines	6	3	9
Installation de Ski	2	—	2
Centres féminins	11	13	24
Foyers d'action sociale	1	—	1
Maisons de jeunes	5	3	8
Foyers culturels	1	—	1
Centres d'accueil	2	—	2
Camp de vacances	7	1	8

REGION N° 7

LE CENTRE SUD

INVESTISSEMENTS PUBLICS

Unité : 1.000 DH

Secteurs \ Provinces	Meknès	Ksar Es Souk	Total
PLAN FORMATION DES CADRES	270	—	270
OFFICE DES PECHES	786	265	1 051
ARTISANAT	5 590	1 095	6 685
PROMOTION NATIONALE	19 500	41 950	61 450
INFORMATION	28 068	2 018	30 086
● Radio et Télévision	28 068	2 018	30 086
TOURISME	3 000	2 500	5 500
JUSTICE	5 300	—	5 300
INTERIEUR	27 258	33 608	60 866
● Bâtiments Administratifs	1 360	2 230	3 590
● Sûreté Nationale	417	—	417
● Collectivités locales	25 481	31 378	56 859
HABITAT	23 981	14 344	38 325
FINANCES	890	903	1 793
INDUSTRIE, MINES MARINE MARCH.	17 425	67 899	85 324
● Bâtiments Administratifs	199	59	258
● Mines et Géologie	1 500	750	2 250
● B.R.P.M.	13 826	66 359	80 185
● Projets Industriels	1 900	731	2 631
AGRICULTURE	88 049	67 977	156 026
● O.R.M.V.A.	—	46 254	46 254
● Etudes D.M.V.	—	800	800
● Enseignement Agricole	5 361	—	5 361
● Elevage	12 366	7 304	19 670
● Recherche Agronomique	1 335	332	1 667
● Eaux et Forêts	17 162	4 449	21 611
● Zones Bour D.M.V.	47 480	6 584	54 064
● Conservation Foncière	3 224	2 114	5 338
● Direction Affaires Economiques	1 121	140	1 261
Sous total	220 117	232 559	452 676

REGION N° 7

LE CENTRE SUD

INVESTISSEMENTS PUBLICS (suite)

Unité : 1.000 DH

Secteurs \ Provinces	Meknès	Ksar Es Souk	Total
Report	220 117	232 559	452 676
SANTE PUBLIQUE	9.919,4	7 744	17.663,4
P.T.T.	16 620	3 410	20 030
TRAVAUX PUBLICS	44 046	31 830	75 876
● Routes	21 855	15 900	37 755
● Aéroport	100	1 635	1 735
● O.N.C.F.	6 281	—	6 281
● Hydraulique	1 290	13 255	14 545
● O.N.E.P.	10 870	1 040	11 910
● Electrifications Rurales	3 650	—	3 650
TRAVAIL, AFFAIRES SOCIALES, JEUNESSE ET SPORTS	8 808	1 142	9 950
● Travail	4 438	—	4 438
● Jeunesse et Sports	4 370	1 142	5 512
ENSEIGNEMENT	69 753	27 330	97 083
● Primaire	17 354	8 834	26 188
● Secondaire	38 974	18 496	57 470
● Originel	2 812	—	2 812
● Formation des Cadres Prim.	4 340	—	4 340
● Formation des Cadres Second.	6 273	—	6 273
AFFAIRES ISLAMIQUES, HABOUS, CULTURE	4 140	402	4 542
PROGRAMME SPECIAL DE FORMATION	8 450	2 540	10 990
TOTAL GENERAL	381 853,4	306 957	688 810,4

INVESTISSEMENTS PUBLICS

1.000 (DH)

Ministères / Provinces	Cour royale	Garde royale	Défense Nationale	gendarmerie royale	Plan et For. Cadres	Office Nat. Pêches	Artisanat	Promotion Nationale	M. A. Administratives	Ministère de l'Information R.T.M.	C.C.M.	centre formation Journalistes	Equip. Administratifs	Tourisme	Justice	Sous Total I	
Agadir					270	14.176	3.920	11.150		9.900				41.840	2.950	A	84.206
Ouarzazate					—	723	740	36.260		230				10.995	3.000	O	51.948
Tarfaya					—	—	1.200	9.000		—				6.446	650	T	17.296
TOTAL Région I					270	14.899	5.860	56.410		10.130				59.281	6.600		153.450
Marrakech					270	784	3.780	12.000						1.100	1.000	M	18.934
Safi					—	4.351	1.340	6.000						—	5.000	S	16.691
TOTAL Région II					270	5.135	5.120	18.000		—				1.100	6.000		35.625
Béni-Mellal					—	805	1.400	7.500		3.300				7.250	3.500	BM	23.755
El-Jadida					—	247	1.375	6.000						9.831	3.150	EJ	20.603
Khouribga					—	82	460	1.850						—	4.250	K	6.642
Settat					—	61	1.180	6.000						—	8.892	S	16.133
Casablanca					380	11.770	3.400	4.800		14.000				3.100	13.500	C	50.950
TOTAL Région III					380	12.965	7.815	26.150		17.300				20.181	33.292		118.083
Kénitra					270	348	1.697	21.000		3.990		—		—	11.123	K	38.428
Rabat					4.170	244	4.494	7.500		800		700		3.450	11.100	R	32.458
Tanger					—	1.878	1.350,	7.500		21.730		—		18.218	3.000	Ta	53.676
Tétouan					—	934	1.925	28.440		1.268		—		4.306	1.000	Te	37.873
TOTAL Région IV					4.440	3.404	9.466	64.440		27.788		700		25.974	26.223		162.435
Fès					270	847	950	24.000		—				3.500	1.554	F	31.121
Taza					—	582	2.400	19.800		2.000				—	970	T	25.752
Al-Hoceïma					—	726	1.570	11.450		1.268				3.000	3.650	AH	21.664
TOTAL Région V					270	2.155	4.920	55.250		3.268				6.500	6.174		78.537
Oujda					270	405	2.916	7.500		8.400				—	6.800	O	26.291
Nador					—	486	1.100	10.800		1.268				—	2.500	N	16.154
TOTAL Région VI					270	891	4.016	18.300		9.668				—	9.300		42 445
Meknès					270	786	5.590	19.500		28.068				3.000	5.300	M	62.514
Ksar-Es-souk					—	265	1.095	41.950		2.018				2.500	—	K	47.828
TOTAL Région VII					270	1.051	6.685	61.450		30.086				5.500	5.300		110.342
Toutes Régions					**6.170**	**40.500**	**43.882**	**300.000**		**98.240**	—	**700**		**118.536**	**92.889**	R	**700.917**
Services Centraux	122.000	12.000			16102,7	3.000		—	8.910	85.800	6.260		3.000	2.000	9.818	SC	268.890,7
Non Localisables	—	—	762.8805	13619,5	18705,2	61.500	7.118	—	—	—	6.000			118.400	—	NL	988.223,2
Etanger	—	—	—	—						—	—			—	—	E	
Total général	**122.000**	**12.000**	**762.8805**	**13619,5**	**40977,9**	**105.000**	**51.000**	**300.000**	**8.910**	**184.040**	**12.260**	**700**	**3.000**	**238.936**	**102.707**	T	**1.958.030,9**
	910.500									**200.000**							

INVESTISSEMENTS PUBLICS (Suite)

1.000 (DH)

Ministères / Provinces	Af. Etrangères	Ministère de l'Intérieur						Habitat	Finances	Ministère de l'Industrie - Mines						SOUS TOTAL II	
		Derro	Bâtiments administratifs	Sureté Nationale	Forces Auxiliaires	recons. Agadir	subven. collectivités Locales			Formation Cadres ISCAE	Bâti-Ad. Industrie etc.	Etudes Econo-Laboratoires	Mines Géologie	BRPM	Produits Pétroliers		
Agadir			1.765	1.365	600	25.000	61.842	30.805	1.671		359			53.830		A	177.237
Ouarzazate			4.856	—	—	—	15.106	8.289	313		59			10.190		O	38.813
Tarfaya			3.776	—	—	—	12.455	2.948	—		459			—		T	19.638
TOTAL Région I			10.397	1.365	600	25.000	89.403	42.042	1.984		877			64.020			235.688
Marrakech			2.578	180	—		31.691	49.200	845		199		3.660	11.725		M	100.078
Safi			4.354	90	—		20.010	14.155	200		59		—	21.975		S	60.843
TOTAL Région II			6.932	270	—	—	51.701	63.355	1.045		258		3.660	33.700			160.921
Béni-Mellal			1.510	2.600	—		31.340	15.051	895		59		—	15.150		BM	66.605
El-Jadida			1.424	10	—		20.134	8.170	313		59		—	9.192		EJ	39.302
Khouribga			1.056	47	—		10.682	11.442	200		59		—	4.817		K	28.303
Settat			1.802	—	4.025		21.667	7.295	623		59		—	2.940		S	38.411
Casablanca			1.168	4.880	4.035		7.965	123.100	5.037	4.000	516	7.000	800	14.717	80.000	C	253.218
TOTAL Région III			6.960	7.537	8.060	—	91.788	165.058	7.068	4.000	752	7.000	800	46.816	80.000		425.839
Kénitra		11.019	2.153	16.041	1.020		50.285	32.241	565		59		—	45.883		K	159.266
Rabat		—	921	10.983	16.362		15.764	46.728	6.515		59		1.800	2.967		R	10.299
Tanger		2.320	541	10	750		17.504	16.066	—		59		—	—		Ta	37.250
Tétouan		24.546	5.253	2.615	2.020		31.248	20.238	305		415		500	6.200		Te	93.340
TOTAL Région IV		37.885	8.868	29.649	20.152	—	114.801	115.273	7.385		592		2.300	55.050			391.955
Fès		19.648	2.771	2.680	—		41.084	29.593	527		59		—	11.950		F	108.312
Taza		20.310	1.505	40	—		12.389	5.006	565		59		—	15.235		T	55.109
Al-Hoceima		16.512	1.117	—	975		9.994	1.847	—		59		500	—		AH	31.004
TOTAL Région V		56.470	5.393	2.720	975	—	63.467	36.446	1.092		177		500	27.185			194.425
Oujda		—	1.725	1.235	—		19.247	25.229	1.935		59		3.335	40.100		O	92.865
Nador		6.151	1.361	—	—		12.703	7.923	498		359		500	—		N	29.495
TOTAL Région VI		6.151	3.086	1.235	—	—	31.950	33.152	2.433		418		3.835	40.100			122.360
Meknès			1.360	417	—		25.481	23.981	890		199		1.500	13.826		M	67.654
Ksar-Es-souk			2.230	—	—		31.378	14.344	903		59		750	66.359		K	116.023
TOTAL Région VII			3.590	417	—	—	56.859	38.325	1.793		258		2.250	80.185			183.677
Toutes Régions		**100.506**	**45.226**	**43.193**	**29.787**	**25.000**	**499.969**	**493.651**	**22.800**	**4.000**	**3.332**	**7.000**	**13.345**	**347.056**	**80.000**	R	**1.714.865**
Services Centraux	1.750	—	—	—	—	—	—	—	4.500		1.000		16.042	—		SC	23.292
Non Localisables		—	4.774	44.307	20.213	—	31	9.262	422			20.000	24.926	—		NL	123.935
Etranger	18.546	—	—	—	—	—	—	—						—		E	18.546
Total général	**20.296**	**100.506**	**50.000**	**87.500**	**50.000**	**25.000**	**500.000**	**502.913**	**27.722**	**4.000**	**4.332**	**27.000**	**54.313**	**347.056**	**80.000**	T	**1.880.638**
		813.006								**1.064,722**							

Ministères / Provinces	Ministère de l'Industrie			Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire										Santé Publique	P.T.T	SOUS TOTAL III	
	Charbon	Projets Industriels	Marine Marchande	ORM V.A.	Etudes DMV	Service Central DMV	Enseig. Agricole	Elevage	recher. Agro. nomique	Eaux et Forêts	DMV Zone Bour	conservation Foncière	Direction des Af. Econo.				
Agadir		2.519	2.000	154.265			500	11.423	1.387	9.912	14.511	6.144	2.175	11611,4	25.051	A	241.498,4
Ouarzazate		4.738	—	55.882			—	4.729	820	4.875	9.359	845	180	7693,0	5.390	O	94.511,0
Tarfaya		910	—	—			—	2.405	—	250	1.885	—	—	—	460	T	5.910,0
TOTAL Région I		8.167	2.000	210.147	—	—	500	18.557	2.207	15.037	25.755	6.989	2.355	19304,4	30.901		341.919,4
Marrâkech		988	—	89.094	4.000		297	15.191	2.311	16.898	31.789	13.541	3.056	13069,2	14.420	M	204.654,2
Safi		—	—	—			—	6.513	135	9.341	15.475	1.537	656	13639,2	7.055	S	54.351,2
TOTAL Région II		988	—	89.094	4.000		297	21.704	2.446	26.239	47.264	15.078	3.712	26708,4	21.475		259.005,4
Béni-Mellal		23.524	—	63.779	—		1.200	17.450	11.136	6.557	18.011	7.224	637	10940,0	7.120	BM	167.578,0
El-Jadida		3.894	—	115.538	2.500		—	20.401	2.008	412	7.973	2.203	996	7152,8	4.626	EJ	167.676,8
Khouribga		—	—	—	—		—	4.197	—	2.059	2.344	—	337	6817,0	4.080	K	19.834,0
Settat		—	—	—	—		993	13.821	—	7.524	36.565	1.515	810	9897,0	6.760	S	77.885,0
Casablanca		139.800	107.000	—	—		315	7.524	1.188	3.551	1.947	1.410	1.301	63928,0	159.632	C	487.596,0
TOTAL Région III		167.218	107.000	179.317	2.500		2.508	63.393	14.332	20.103	66.840	12.352	4.081	98707,8	182.218		920.569,8
Kénitra		50.208	—	269.073	1.750		3.709	18.246	4.685	29.952	45.819	7.915	1.029	9190,2	24.155	K	465.731,2
Rabat		1.000	—	—	—		16.556	7.818	4.689	8.824	780	740	1.363	64788,0	55.596	R	162.154,0
Tanger		—	—	—	—		—	2.012	2.547	750	2.938	600	6.619	6867,0	7.265	Ta	29.598,0
Tétouan		8.164	—	99.570	—		—	14.598	—	29.445	17.852	721	657	8030,0	3.846	Te	182.883,0
TOTAL Région IV		59.372	—	368.643	1.750		20.265	42.674	11.921	68.971	67.389	9.976	4.668	88875,2	90.862		840.366,2
Fès		7.780	—	—			641	11.883	3.434	9.997	51.749	457	630	10997,2	31.584	F	129.152,2
Taza		2.600	—	—			—	6.141	—	9.498	20.756	2.800	—	9042,2	4.720	T	55.557,2
Al-Hoceima		—	1.000	—			—	2.572	—	7.896	6.090	110	416	3240,0	903	AH	22.227,0
TOTAL Région V		10.380	1.000	—			641	20.596	3.434	27.391	78.595	3.367	1.046	23279,4	37.207		206.936,4
Oujda	15.000	76.750	—	75.135			1.725	16.236	96	8.898	17.322	1.254	1.032	7872,4	9.228	O	230.548,4
Nador	—	32.715	—	14.410			—	2.829	1.655	4.085	6.504	145	1.233	5189,0	1.270	N	70.035,0
TOTAL Région VI	15.000	109.465	—	89.545			1.725	19.065	1.751	12.983	23.826	1.399	2.265	13061,4	10.498		300.583,4
Meknès		1.900	—	—	—		5.361	12.366	1.335	17.162	47.480	3.224	1.121	9919,4	16.620	M	116.488,4
Ksar-Es-souk		731	—	46.254	800		—	7.304	332	4.449	6.584	2.114	140	7744,0	3.410	K	79.862,0
TOTAL Région VII		2.631	—	46.254	800		5.361	19.670	1.667	21.611	54.064	5.338	1.261	17663,4	20.030		196.350,4
Toutes Régions	**15.000**	**358.221**	**110.000**	**983.000**	**9.050**	—	**31.297**	**205.659**	**37.758**	**192.335**	**363.733**	**54.499**	**24.388**	**287.600**	**393.191**	R	3.065.731,0
Services Centraux		—	—	—	—	7.750	—	—	—	—		12.700	117	6.025	—	SC	26.592
Non Localisables		64.800	—	—	11.650	—	—	3.300	45.295	23.115	202.434	12.456	31.365	23.708	16.513	NL	434.636
Etranger		—	—	—	—	—	—	—	—	—				—		E	
Total général	**15.000**	**423.021**	**110.000**	**983.000**	**20.700**	**7.750**	**31.297**	**208.959**	**83.053**	**215.450**	**566.167**	**79.655**	**55.870**	**317.333**	**409.704**	T	3.526.959
	1.064.722			**2.251.901**													

INVESTISSEMENTS PUBLICS (Suite)

1.000 (DH)

Ministères / Provinces	Ministre des travaux publics													Ministère du Travail, Affaires sociales, Jeunesse et sports		NOUS TOTAL
	S.T.R	Routes	Ports	Aéro-ports	ONCF	Hydr-aulique	ONEP	ONE	Formation Spécialisée	Electrifications rurales	Assainissements Expérim.	Equip. administratifs	Zone Franche Tanger	travail	jeunesse et sports	
Agadir		29.940	38.750	18.220		138.940	12.190	4.980		—	1.500			3.220	2.811	A [illegible]
Ouarzazate		9.250	—	730		3.580	4.130	554		620	—				300	O [illegible]
Tarfaya		9.000	—	—		3.070	—	—		1.000	—					T [illegible]
TOTAL Région I		48.190	38.750	18.950		145.590	16.320	5.534		1.620	1.500			3.220	2.711	[illegible]
Marrakech		22.610	—	12.260	15.892	24.750	14.390	6.141		2.200				300	2.674	M [illegible]
Safi		9.250	25.725	700	24.274	6.150	24.950	—		980				1.030	1.898	S [illegible]
TOTAL Région II		31.860	25.725	12.960	40.166	30.900	39.340	6.141		3.180	—			1.380	4.360	[illegible]
Béni-Mellal		14.240	—	—	—	6.050	6.560	—	—	3.680	640			2.300	1.277	BM [illegible]
El-Jadida		13.685	1.250	—	—	695	—	—	—	400	—			2.300	1.167	EJ [illegible]
Khouribga		300	—	—	781	124	6.050	—	—	195	—				595	K [illegible]
Settat		14.602	—	—	6.076	2.586	4.170	—	—	—	—			0	595	S [illegible]
Casablanca		52.688	83.259	87.230	13.536	3.650	169.175	40.468	17.300	120	960			7.117	13.569	C [illegible]
TOTAL Région III		95.515	84.509	87.230	20.393	13.105	185.955	40.468	17.300	4.395	1.500			11.717	16.597	[illegible]
Kénitra		37.090	22.008	30	7.604	30.224	31.645	45.640	—	p.m.	300			3.110	429	K [illegible]
Rabat		36.000	—	4.100	8.851	76.010	167.960	—	1.400		5.500	1650		8.145	2.183	R [illegible]
Tanger		2.150	14.880	5.100	4.530	8.675	18.930	4.980	—		470		23.000	2.385	1.165	Ta [illegible]
Tétouan		35.955	2.650	—	—	158.330	11.505	—	—		2.060			0	3.378	Te [illegible]
TOTAL Région IV		111.195	39.538	9.230	20.985	273.239	230.040	50.620	1.400	pm	8.420	1650	23.000	11.600	7.115	[illegible]
Fès		18.180	—	5.350	1.479	27.510	7.960	—		4.605	200			310	7.811	F [illegible]
Taza		19.080	—	—	295	1.332	3.685	—		5.650	—				760	T [illegible]
Al-Hoceima		4.090	4.000	3.625	—	2.690	565	—		—	—				1.027	AH [illegible]
TOTAL Région V		41.350	4.000	8.975	1.774	31.532	12.210	—		10.255	200			310	8.197	[illegible]
Oujda		16.260	—	10.835	1.027	5.483	10.875	4.150		600	300	210		70	3.967	O [illegible]
Nador		10.225		3.100	—	4.676	2.000	—		1.300		—			300	N [illegible]
TOTAL Région VI		26.485	—	13.935	1.027	10.159	12.875	4.150		1.900	300	210		70	4.267	[illegible]
Meknès		21.855		100	6.281	1.290	10.870	—		5.650	—			8.630	6.370	M [illegible]
Ksar-Es-souk		15.900		1.635	—	13.255	1.040	—		—					1.145	K [illegible]
TOTAL Région VII		37.755		1.735	6.281	14.545	11.910	—		5.650				8.630	7.515	[illegible]
Toutes Régions	—	392.350	192.522	153.015	90.626	519.070	500.650	106.913	18.700	25.000	11.920	1.860	23.000	35.700	46.657	R [illegible]
Services Centraux	2.530	—	—	—	4.359	—	—	—	—	—	—	1.330		2.266	18.810	SC [illegible]
Non Localisables	—	19.650	2.000	28.650	174.715	84.090	5.000	134.087	—	1.000	1.215	—		—	17.262	NL [illegible]
Etranger	—	—	—	—	—	—	—		—	—	—	—				E
Total général	2.530	412.000	194.522	181.665	269.700	603.160	511.650	241.000	18.700	26.000	13.135	3.190	23.000	38.075	81.929	T [illegible]
	2.903.292															

Ministères / Provinces	Enseignement						Formation des cadres		Culture Af.Islamiques habous	Prog. spécial de formation	Déve. Régional	Sous Total I	Sous Total II	Sous Total III	Sous Total IV	Total Général	
	Primaire	Secondaire	Supérieur et E.M.I	Originel	Bâtiments administratifs	Etudes	Primaires	Secondaires									
Agadir	22.148	15.946	—	2.055	—	—	2.170	6.741	—	4.000		84.206	177.237	241498,4	250.151	A	806.152,4
Ouarzazate	8.211	6.911	—	—	—	—	—	—	480	—		51.948	38.813	94511,0	19.164	O	220.038
Tarfaya	182	487	—	—	—	—	—	—	—	—		17.296	19.638	5910,0	13.070	T	56.583
TOTAL Région I	30.541	23.344	—	2.055	—	—	2.170	6.741	480	4.000		153.450	235.688	341919,4	282.385	I	1.082.773,4
Marrakech	21.829	39.937	3.370	4.820	—	—	4.595	6.274	4.880	8.270		18.934	100.078	204654,2	101.025	M	518.666,2
Safi	13.322	21.176	—	—	—	—	5.063	6.738	1.640	4.540		16.691	60.843	54351,2	94.961	S	279.325,2
TOTAL Région II	35.151	61.113	3.370	4.820	—	—	9.658	13.012	6.520	12.810		35.625	160.921	259005,4	195.986	II	797.194,4
Béni-Mellal	12.878	27.210	—	—	—	—	—	—	480	16.990		23.755	66.605	167578,0	34.547	BM	350.043
El-Jadida	6.412	13.394	—	2.460	288	—	—	—	1.230	8.080		20.603	39.302	167676,8	19.505	EJ	278.950,8
Khouribga	7.151	17.005	—	—	288	—	—	—	240	11.080		6.642	28.303	19834,0	7.742	K	98.285
Settat	16.218	12.348	—	—	288	—	—	—	520	9.080		16.133	38.411	77885,0	27.734	S	198.617
Casablanca	51.741	124.935	—	—	—		7.234	28.763	7.420	—		50.950	253.218	487596,0	488.672	C	1.500.529
TOTAL Région III	94.400	194.892	—	2.460	864	—	7.234	28.763	9.890	45.230		118.083	425.839	920569,8	578.200	III	2426.424,8
Kénitra	23.715	38.178	—	—	—	—	5.063	6.273	1.090	16.170		38.428	159.266	465731,2	178.169	K	932.083,2
Rabat	20.353	47.320	35.185	—	288	—	7.488	12.498	10.330	—		32.458	102.099	162154,0	309.759	R	739.932,0
Tanger	5.191	9.321	—	2.525	288	—	5.063	6.274	2.534	3.090		53.676	37.250	29598,0	86.423	Ta	241.233,0
Tétouan	12.857	13.873	3.335	6.955	—	—	5.063	—	2.882	4.450		37.873	93.340	182883,0	213.887	Te	577.398,0
TOTAL Région IV	62.116	108.692	38.520	9.480	576		22.677	25.045	16.836	23.710		162.435	391.955	340366,2	788.238	IV	2490.646,2
Fès	17.139	52.245	9.985	3.415	—	—	—	6.273	4.194	12.900		31.121	108.312	129152,2	73.211	F	447.947,2
Taza	8.477	14.947	—	—	—		5.063	—	636	3.270		25.752	55.109	55557,0	30.791	T	199.602,2
Al-Hoceïma	4.370	5.185	—	2.525	288		—	—	1.168	—		21.664	31.004	22227,0	15.997	AH	104.428,0
TOTAL Région V	29.986	72.377	9.985	5.940	288		5.063	6.273	5.998	16.170		78.537	194.425	206936,4	119.999	V	751.977,4
Oujda	11.749	27.305	—	2.525	—	—	5.063	6.273	890	6.990		26.291	92.865	230548,4	53.757	O	464.256,4
Nador	8.375	3.705	—	2.525	288	—	—	—	344	—		16.154	29.495	70035,0	21.601	N	152.522,0
TOTAL Région VI	20.124	31.010	—	5.050	288	—	5.063	6.273	1.234	6.990		42.445	122.360	300583,4	75.358	VI	616.778,4
Meknès	17.354	38.974	—	2.812	—	—	4.340	6.27-	4.140	8.450		62.514	67.654	116488,4	52.854	M	381.853,4
Ksar-Es-souk	8.834	18.496	—	—	—	—	—	—	402	2.540		47.828	116.023	79862,0	32.972	K	306.957,0
TOTAL Région VII	26.188	57.470	—	2.812	—	—	4.340	6.273	4.542	10.990		110.342	183.677	196350,4	85.826	VII	688.810,4
Toutes Régions	**298.506**	**548.898**	**51.875**	**32.617**	**2.016**	**—**	**56.205**	**92.380**	**45.500**	**119.900**		**700.917**	**1.714.865**	**3065731,0**	**2125992**	R	**8.855.402**
Servces Centraux	—	—	—	—	6.000	—	—	—	2.000	—		268890,7	23.292	26.592,0	25.085	SC	351.869,7
Non Localisable	—	—	200.230	—	1.109	10·154	—	—	—	100	300.000	988.223,2	123.935	434.636,0	467.669	NL	2526056,2
Etranger	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	18.546	—	—	E	18.546,0
Total général	**298.506**	**548.898**	**252.105**	**32.617**	**9.125**	**10.154**	**56.205**	**92.380**	**47.500**	**120.000**	**300.000**	**1958309**	**1880.638**	**3.526,959**	**2618756**	**TG**	**11751873,9**
	1.299.990																